UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01879452 9

FRANKLIN PR

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lasaintebiblecon03pariuoft

SAINTE BIBLE

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC

LES COMMENTAIRES DE MÉNOCHIUS

ET DES NOTES HISTORIQUES ET THÉOLOGIQUES.

TOME III.

Propriété des Éditeurs.

EX LIBRIS
Rev. W. Brennan

TORONTO, ONT.

Bar-le-Duc, Imprimerie Contant-Laguerre

LA

SAINTE BIBLE

CONTENANT

1° LE TEXTE SACRÉ DE LA VULGATE;

2° LA TRADUCTION FRANÇAISE DU R. P. DE CARRIÈRES;

3° LA CONCORDANCE DES LIVRES SAINTS;

4° LES COMMENTAIRES DE MÉNOCHIUS;

5° DES NOTES HISTORIQUES ET THÉOLOGIQUES

METTANT PERPÉTUELLEMENT LE TEXTE SACRÉ EN RAPPORT AVEC LES TRAVAUX ET LES DÉCOUVERTES DE LA SCIENCE ACTUELLE,

PAR M. L'ABBÉ DRIOUX,

Docteur en Théologie,
Vicaire général et chanoine honoraire de Langres, Missionnaire apostolique,
traducteur de la *Somme* de saint Thomas
et auteur d'un *Cours de Littérature, de Géographie et d'Histoire*.

EX LIBRIS
ST. BASIL'S SCHOLASTICAT
9/16/
No. 3524

TOME TROISIÈME.

Les Paralipomènes (livre II), Esdras, Tobie, Judith, Esther, Job, les Psaumes (I-C).

PARIS,

BERCHE ET TRALIN, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

82, RUE BONAPARTE, 82.

1872

MAY 19 1952

SAINTE BIBLE

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC

LES COMMENTAIRES DE MÉNOCHIUS

ET DES NOTES HISTORIQUES ET THÉOLOGIQUES.

LES PARALIPOMÈNES.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Salomon immole mille victimes à Gabaon. Dieu lui donne la sagesse, la gloire et les richesses.

1. Confortatus *a* est ergo Salomon filius David in regno suo, et Dominus Deus ejus erat cum eo, et magnificavit eum in excelsum. [a *III. Reg.* 3. 1.]

2. Præcepitque Salomon universo Israeli, tribunis et centurionibus, et ducibus, et judicibus omnis Israel, et principibus familiarum.

3. Et abiit cum universa multitudine in excelsum Gabaon, ubi erat tabernaculum fœderis Dei, quod fecit Moyses famulus Dei in solitudine.

4. *a* Arcam autem Dei adduxerat David de Cariathiarim in locum, quem præparaverat ei, et ubi fixerat illi tabernaculum, hoc est, in Jerusalem. [a *II. Reg.* 6. 17. *I. Par.* 16. 1. *Exod.* 38. 8].

1. Le règne de Salomon, fils de David, fut donc affermi. Et le Seigneur son Dieu était avec lui, et il l'éleva à un très-haut degré de puissance.

2. Ce prince, donna ses ordres à tout Israël, aux colonels, aux capitaines et aux autres officiers, aux magistrats et aux autres chefs de toutes les familles.

3. Et il s'en alla avec toute cette multitude au haut lieu de Gabaon, où était le tabernacle de l'alliance de Dieu, que Moïse son serviteur, lui avait dressé dans le désert.

4. Or David avait déjà fait venir l'arche de Dieu de Cariathiarim au lieu qu'il lui avait préparé, et où il lui avait élevé un tabernacle, c'est-à-dire à Jérusalem.

CAP. I. — 1. *Confortatus est ergo Salomon.* Salomon s'étant assis sur le trône de son père, commença par exécuter les conseils ou les ordres qu'il lui avait donnés avant de mourir. Il éloigna de sa cour le grand-prêtre Abiathar qui ne méritait pas sa confiance; il fit mourir Joab et punit Séméi. Il prévint, par la mort d'Adonias, les troubles qu'il voulait exciter dans l'Etat et récompensa les services que Sadoc et Banaïas avait rendus à David. S'étant affermi au dedans par ces actes de prudence et de justice, il se consolida au dehors par l'alliance qu'il fit avec le roi d'Egypte dont il épousa la fille. C'est après tous ces événements qu'il alla à Gabaon sacrifier au Seigneur pour lui témoigner sa reconnaissance (Les faits renfermés dans ce chapitre, du verset 1 au verset 14, se trouvent III. Reg., III, 1-15, et du verset 14 à la fin, au III, Reg., X, 26 et suiv.).

CAP. I. — 1. *Confortatus est ergo.* Quæ habentur quatuor hisce primis versiculis hujus capitis clara sunt ex dictis III. Regum, 15. 3, 1.

5. *Mais* l'autel d'airain qu'avait fait Béséléel, fils d'Uri, fils de Hur, était *resté* là devant le tabernacle du Seigneur. Et Salomon, accompagné de toute cette multitude, l'y alla chercher.

6. Il monta *donc* à cet autel d'airain, qui était devant le tabernacle de l'alliance, et il immola dessus mille victimes.

7. Cette nuit-là même Dieu lui apparut, et lui dit : Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

8. Alors Salomon dit à Dieu : Vous avez fait éclater la grandeur de votre miséricorde envers David, mon père, et vous avez bien voulu m'établir roi en sa place.

9. *Qu'il vous plaise donc,* Seigneur *mon* Dieu, d'accomplir maintenant votre parole et la promesse que vous avez faite à David, mon père. Puisque vous m'avez établi roi sur votre grand peuple, qui est aussi innombrable que la poussière de la terre,

10. Donnez-moi la sagesse et l'intelligence, afin que je sache comment je dois me conduire à l'égard de votre peuple : car qui pourrait gouverner dignement un si grand peuple?

11. Alors Dieu répondit à Salomon : Puisque votre cœur a préféré ces choses, que vous ne m'avez point demandé des richesses ni de grands biens, ni de la gloire, ni la vie de ceux qui vous haïssent, ni même une vie longue, et que vous m'avez demandé la sagesse et la science, afin que vous puissiez gouverner mon peuple sur lequel je vous ai établi roi;

12. La sagesse et la science vous sont accordées; et de plus, je vous donnerai tant de biens, tant de richesses et tant de gloire, que nul roi ni devant vous, ni après vous, ne vous aura été égal.

13. Salomon descendit donc de ce lieu haut de Gabaon, et s'en revint de devant le tabernacle de l'alliance à Jérusalem. Et il régna sur Israël.

14. Il amassa un grand nombre de chariots de guerre et de cavalerie : il eut mille quatre cents chariots et douze mille hommes de cavalerie. Il en fit mettre une partie dans les villes destinées à loger les équipages, et le reste à Jérusalem, près de sa personne.

15. Il rendit l'or et l'argent aussi communs que les pierres dans Jérusalem, et les cèdres aussi communs que ce grand nombre de sycomores qui naissent dans la campagne.

16. Les marchands qui trafiquaient pour ce prince faisaient des voyages en Égypte et à Coa, et lui amenaient des chevaux de prix qu'ils y achetaient.

17. L'attelage des quatre chevaux revenait à six cents sicles d'argent, et un cheval à cent cinquante; et l'on en achetait ainsi de tous les rois des Héthéens, et de ceux de Syrie.

5. Altare quoque æneum, quod fabricatus fuerat Beseleel filius Uri filii Hur, ibi erat coram tabernaculo Domini; quod et requisivit Salomon, et omnis ecclesia.

6. Ascenditque Salomon ad altare æneum coram tabernaculo fœderis Domini, et obtulit in eo mille hostias.

7. Ecce autem in ipsa nocte apparuit ei Deus, dicens : Postula quod vis, ut dem tibi.

8. Dixitque Salomon Deo : Tu fecisti cum David patre meo misericordiam magnam et constituisti me regem pro eo.

9. Nunc ergo, Domine Deus, impleatur sermo tuus, quem pollicitus es David patri meo; tu enim me fecisti regem super populum tuum multum, qui tam innumerabilis est, quam pulvis terræ.

10. *a* Da mihi sapientiam et intelligentiam, ut ingrediar et egrediar coram populo tuo; quis enim potest hunc populum tuum digne, qui tam grandis est, judicare? [a *Sap.* 9. 10.].

11. Dixit autem Deus ad Salomonem : Quia hoc magis placuit cordi tuo, et non postulasti divitias, et substantiam, et gloriam, neque animas eorum qui te oderant, sed nec dies vitæ plurimos; petisti autem sapientiam et scientiam, ut judicare possis populum meum, super quem constitui te regem.

12. Sapientia et scientia data sunt tibi; divitias autem et substantiam et gloriam dabo tibi, ita ut nullus in regibus nec ante te nec post te fuerit similis tui.

13. Venit ergo Salomon ab excelso Gabaon in Jerusalem coram tabernaculo fœderis, et regnavit super Israel.

14. *a* Congregavitque sibi currus et equites, et facti sunt ei mille quadringinti currus, et duodecim millia equitum; et fecit eos esse in urbibus quadrigarum, et cum rege in Jerusalem. [a *III. Reg.* 10. 26.]

15. Præbuitque rex argentum et aurum in Jerusalem quasi lapides, et cedros quasi sycomoros, quæ nascuntur in campestribus multitudine magna.

16. Adducebantur autem ei equi de Ægypto, et de Coa, a negotiatoribus regis, qui ibant, et emebant pretio.

17. Quadrigam equorum sexcentis argenteis, et equum centum quinquaginta; similiter de universis regnis Hethæorum, et a regibus Syriæ, emptio celebratur.

5. *Coram tabernaculo.* C'était le tabernacle que Moïse avait dressé dans le désert.

17. *Sexcentis argenteis.* En évaluant le sicle à 1 fr. 60, l'attelage à quatre chevaux revenait à 960 fr., et un cheval coûtait naturellement le quart, c'est-à-dire 240 francs.

---

5. *Quod et requisivit Salomon.* Id est, adiit Salomon, et cœtus omnis qui cum illo erat.

6. *Coram tabernaculo.* Erat enim altare holocaustorum ante fores tabernaculi.

7. *Ecce autem in ipsa nocte.* Hæc explicata sunt III. Reg., 3, a n. 5 et deinceps.

* 10. *Ut ingrediar et egrediar.* Ut regem decet. Hac phrasi Hebræi explicant omne genus publicæ actionis et conservationis.

13. *Venit ergo Salomon.* Quæ hic habentur usque ad finem capitis explicavimus III. Reg.,

CHAPITRE II.

Salomon demande à Hiram de lui envoyer un homme habile pour diriger la construction du temple. Ouvriers qu'il emploie.

1. Decrevit autem Salomon ædificare domum nomini Domini, et palatium sibi.

2. Et numeravit septuagint millia virorum portantium humeris, et octoginta millia qui cæderent lapides in montibus, præpositosque eorum tria millia sexcentos.

3. Misit quoque ad Hiram regem Tyri, dicens : Sicut egisti cum David patre meo, et misisti ei ligna cedrina ut ædificaret sibi domum, in qua et habitavit; [a *III. Reg.* 5. 2.]

4. Sic fac mecum; ut ædificem domum nomini Domini Dei mei, ut consecrem eam ad adolendum incensum coram illo et fumiganda aromata, et ad propositionem panum sempiternam, et ad holocautomata mane, et vespere; sabbatis quoque, et neomeniis, et solemnitatibus Domini Dei nostri in sempiternum, quæ mandata sunt Israeli.

5. Domus enim, quam ædificare cupio, magna est; magnus est enim Deus noster super omnes deos.

6. Quis ergo poterit prævalere, ut ædificet ei dignam domum? si cœlum, et cœli cœlorum capere eum nequeunt; quantus ego sum, ut possim ædificare ei domum? sed ad hoc tantum, ut adoleatur incensum coram illo.

7. Mitte ergo mihi virum eruditum, qui noverit operari in auro, et argento ære, et ferro, purpura, coccino et hyacintho, et qui sciat sculpere cœlaturas, cum his artificibus, quos mecum habeo in Judæa et Jerusalem, quos præparavit David pater meus.

8. Sed et ligna cedrina mitte mihi,

1. Salomon résolut donc de bâtir un temple au nom du Seigneur, et un palais pour lui-même.

2. Il ordonna des portefaix au nombre de soixante-dix mille hommes, et quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes, et trois mille six cents pour être inspecteurs.

3. Salomon envoya aussi vers Hiram, roi de Tyr, et donna ordre qu'on lui dît de sa part : Faites-moi la même grâce que vous avez faite à David, mon père, lui ayant envoyé des bois de cèdre pour bâtir le palais où il a demeuré;

4. Afin que je puisse bâtir un temple au nom du Seigneur mon Dieu, et le lui dédier pour y brûler de l'encens en sa présence, y consumer des parfums, et y exposer toujours des pains, comme aussi pour offrir des holocaustes le matin et le soir, ainsi qu'il a été ordonné pour toujours à Israël les jours du sabbat, les premiers jours des mois et dans les autres solennités du Seigneur.

5. Car le temple que j'ai dessein de bâtir doit être grand, parce que notre Dieu est grand, au-dessus de tous les dieux.

6. Qui pourra donc se croire capable de lui bâtir une maison digne de lui ? Si le ciel et les cieux des cieux ne peuvent le contenir, qui suis-je, moi, pour entreprendre de lui bâtir une maison ? Mais aussi ce n'est seulement que pour faire brûler de l'encens en sa présence.

7. Envoyez-moi donc un homme habile, qui sache travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en ouvrages de pourpre, d'écarlate et d'hyacinthe, et qui sache faire toutes sortes de sculptures et ciselures, pour l'employer avec les ouvriers que j'ai auprès de moi dans la Judée et à Jérusalem, et que David, mon père, avait choisis.

8. Envoyez-moi aussi des bois de cèdre, de

Cap. II. — 2. *Septuaginta millia virorum.* On est étonné tout d'abord de ce nombre considérable de portefaix. Mais il est à remarquer qu'il n'y avait ni chevaux, ni voitures chez les Hébreux. Ils n'avaient pas d'autres bêtes de service que des ânes. Les chevaux n'étaient que pour la guerre, et encore, avant Salomon, les Hébreux n'avaient pas de cavalerie. Il fallut donc transporter les bois de Joppé à Jérusalem, et tirer des carrières ces pierres énormes qui entrèrent dans la construction du temple. Tout cela se fit à force de bras, et nous voyons qu'on y employa les prosélytes ou les étrangers convertis au judaïsme (Vers. 18). Il est probable que ces 150 mille hommes étaient divisés, comme les 30,000 Israélites, en trois séries qui se relayaient tous les mois. Autrement la condition de ces malheureux serait devenue intolérable.

6. *Ad hoc tantum, ut adoleatur incensum.* C'est-à-dire : Je n'ai pas la prétention d'élever à Dieu une demeure où il puisse habiter. Ce n'est pas pour lui que je la construis, il n'en a nul besoin. Mais c'est pour nous, afin que nous puissions dignement l'honorer.

10, a n. 26 et deinceps. — * *Coram tabernaculo.* Hebr. *de coram tabernaculo.* LXX, *a facie tabernaculi.* Nam tabernaculum fœderis tunc erat in Gabaon, ut patet ex n. 3, unde Salomon redibat.

Cap. II. — 1. *Decrevit autem Salomon.* Totum hoc caput explicatum est III. Reg., 5.

4. *Fumiganda aromata.* Incendenda, ut fumum odoratum faciant.

6. *Quis ergo poterit prævalere.* Quis tantum poterit. — *Sed ad hoc tantum.* Quasi dicat : Ad hoc tantum ædifico ut adoleatur incensum.

8. *Ligna... arceuthina...* Ex junipero, sic LXX. At Pagninus et Vatablus ex Hebræo vertunt, *abiegna.* Alias monui arborum, stirpium, animalium nomina, quæ in Hebræo textu habentur, varie admodum explicari, nec satis veram illorum significationem constare posse, quod accidit in voce *beroscim*, quæ hic habetur; aliqui enim putant *berosc*, esse speciem quamdam cedri; alii buxum, alii juniperum interpretantur; nec desunt qui fraxinum esse velint.

sapin, et des pins du Liban : car je sais que vos sujets sont adroits à couper les arbres du Liban. Et les miens travailleront avec les vôtres.

9. Afin que l'on me prépare quantité de bois, parce que la maison que je désire bâtir doit être très-grande et très-magnifique.

10. Je donnerai, pour la nourriture de vos gens, qui seront occupés à la coupe de ces bois, vingt mille sacs de froment et autant d'orge, avec huit mille barils de vin, vingt mille barriques d'huile.

11. Hiram, roi de Tyr, écrivit à Salomon, et lui manda : Parce que le Seigneur a aimé son peuple, il vous a établi roi sur lui.

12. Et il ajouta : Que le Seigneur le Dieu d'Israël, qui a fait le ciel et la terre, soit béni d'avoir donné au roi David un fils si sage, si habile, si plein d'esprit et de prudence, pour bâtir un temple au Seigneur et un palais pour soi.

13. Je vous envoie donc Hiram, homme habile et intelligent, mon père.

14. Sa mère est de Dan, son père est Tyrien. Il sait travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en marbre, en bois, et même en pourpre, en hyacinthe, en fin lin et en écarlate. Il sait encore graver toutes sortes de figures; et il a un génie merveilleux pour inventer tout ce qui est nécessaire pour toutes sortes d'ouvrages. *Il travaillera* avec vos ouvriers et avec ceux de David, mon seigneur, votre père.

15. Envoyez donc, mon seigneur, à vos serviteurs, le blé, l'orge, l'huile et le vin que vous leur avez promis.

16. Nous ferons couper dans le Liban tout le bois dont vous aurez besoin, et nous le ferons charger sur des barques pour le conduire par mer à Joppé, d'où vous donnerez ordre qu'on le transporte à Jérusalem.

17. Salomon fit faire un dénombrement de tous les prosélytes qui étaient dans la terre d'Israël depuis le dénombrement qu'en avait fait faire David, son père ; et il s'en trouva cent cinquante-trois mille six cents.

18. Il en choisit soixante-dix mille pour porter les fardeaux sur leurs épaules, et quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes, et trois mille six cents pour conduire les ouvrages.

et arceuthina, et pinea, de Libano; scio enim quod servi tui noverint cædere ligna de Libano, et erunt servi mei cum servis tuis,

9. Ut parentur mihi ligna plurima. Domus enim, quam cupio ædificare, magna est nimis, et inclyta.

10. Præterea operariis, qui cæsuri sunt ligna, servis tuis dabo in cibaria tritici coros viginti millia, et hordei coros totidem, et vini viginti millia metretas, olei quoque sata viginti millia.

11. Dixit autem Hiram rex Tyri per litteras, quas miserat Salomoni : Quia dilexit Dominus populum suum, idcirco te regnare fecit super eum.

12. Et addidit, dicens : Benedictus Dominus Deus Israel, qui fecit cœlum et terram, qui dedit David regi filium sapientem et eruditum et sensatum atque prudentem, ut ædificaret domum Domino, et palatium sibi.

13. Misi ergo tibi virum prudentem et scientissimum Hiram, patrem meum.

14. Filium mulieris de filiabus Dan, cujus pater fuit Tyrius, qui novit operari in auro, et argento, ære, et ferro, et marmore, et lignis, in purpura quoque, et hyacintho, et bysso, et coccino; et qui scit cælare omnem sculpturam, et adinvenire prudenter quodcumque in opere necessarium est, cum artificibus tuis, et cum artificibus domini mei David patris tui.

15. Triticum ergo, et hordeum, et oleum, et vinum, quæ pollicitus es domine mi, mitte servis tuis.

16. Nos autem cædemus ligna de Libano, quod necessaria habueris, et applicabimus ea ratibus per mare in Joppe ; tuum autem erit transferre ea in Jerusalem.

17. Numeravit igitur Salomon omnes viros proselytos, qui erant in terra Israel, post dinumerationem, quam dinumeravit David pater ejus, et inventi sunt centum quinquaginta millia, et tria millia sexcenti.

18. Fecitque ex eis septuaginta millia, qui humeris onera portarent, et octoginta millia, qui lapides in montibus cæderent; tria autem millia et sexcentos præpositos operum populi.

10. *Coros viginti millia*. Le *core* contenait environ 4 hect. 50 litres; par conséquent, 20 mille cores de froment et autant d'orge représentaient 90 mille hectolitres de chaque espèce de grain. Le *metreté* avait la même capacité que le *bath*, c'est-à-dire 45 litres. 8,000 metretés de vin faisaient donc 3,600 hectolitres. Le *saton* était le tiers du bath ou 15 litres. 20,000 sata d'huile représentaient donc 3,000 hectolitres.

13. *Et scientissimum Hiram*. Cet habile architecte portait le nom du roi. Ce prince lui donna le nom de *père* ou de vénérable, par respect pour son âge, son talent et ses vertus.

---

10. *Metretas*. Metreta tantum continet liquoris quantum amphora romana, hoc est aquæ uncias 960. Vide Cornel. a Lapide, opusculo de Mensuris.

13. *Hiram, patrem meum*. Vide dicta III. Reg., 7, n. 13 et 14. Appellat eum Tyrius patrem suum ætate scilicet et benevolentia.

CHAPITRE III.

Description du temple.

1. Et *a* cœpit Salomon ædificare domum Domini in Jerusalem in monte Moria, qui demonstratus fuerat David patri ejus, in loco, quem paraverat David in *b* area Ornan Jebusæi. [a *III. Reg.* 6. 1. || b *II. Reg.* 24. 25. *I. Par.* 21. 26.]

2. Cœpit autem ædificare mense secundo, anno quarto regni sui.

3. Et hæc sunt fundamenta, quæ jecit Salomon, ut ædificaret domum Dei, longitudinis cubitos in mensura prima sexaginta, latitudinis cubitos viginti.

4. Porticum vero ante frontem, quæ tendebatur in longum juxta mensuram latitudinis domus, cubitorum viginti; porro altitudo centum viginti cubitorum erat; et deauravit eam intrinsecus auro mundissimo.

5. Domum quoque majorem texit tabulis ligneis abiegnis, et laminas auri obrizi affixit per totum; sculpsitque in ea palmas, et quasi catenulas se invicem complectentes.

6. Stravit quoque pavimentum templi pretiosissimo marmore, decore multo.

7. Porro aurum erat probatissimum, de cujus laminis texit domum, et trabes ejus, et postes, et parietes, et ostia; et cœlavit cherubim in parietibus.

8. Fecit quoque domum Sancti sanctorum; longitudinem juxta latitudinem domus, cubitorum viginti: et latitudinem similiter viginti cubitorum; et laminis aureis texit eam, quasi talentis sexcentis.

9. Sed et clavos fecit aureos, ita ut singuli clavi siclos quinquagenos appenderent; cœnacula quoque texit auro.

1. Salomon commença donc à bâtir le temple du Seigneur à Jérusalem sur la montagne de Moria, qui avait été montrée à David, son père, et au lieu même que David avait disposé dans l'aire d'Ornan, Jébuséen.

2. Il commença cet édifice le second jour de la quatrième année de son règne.

3. Et voici le plan que suivit ce prince pour construire cette maison du Seigneur : la longueur était de soixante coudées, suivant la première mesure; la largeur, de vingt coudées.

4. Le vestibule qui était devant, dont la longueur répondait à la largeur du temple, était aussi de vingt coudées ; mais sa hauteur était de six vingts. Et Salomon le fit tout dorer par dedans d'un or très-fin et très-pur.

5. Il fit aussi planchéier la partie la plus grande du temple, *appelée le Saint*, de bois de sapin ; et fit appliquer sur tout ce plancher des lames de l'or le plus pur; et il y fit graver des palmes, et comme de petites chaînes qui étaient enlacées les unes dans les autres.

6. Il fit paver le reste du temple d'un marbre très-précieux, dont les compartiments faisaient un très-grand ornement.

7. L'or des lames dont il fit couvrir le lambris de cet édifice, les poutres, les pilastres, les murailles et les portes, était très-fin; et il fit aussi représenter des chérubins sur les murailles.

8. Il fit encore le sanctuaire. Sa longueur qui répondait à la largeur du temple, était de vingt coudées; sa largeur avait pareillement vingt coudées. Il le couvrit tout de lames d'or, qui pouvaient monter à six cents talents.

9. Il fit aussi tous les clous d'or massif, dont chacun pesait cinquante sicles. Les chambres des étages d'en haut étaient aussi revêtues d'or.

Cap. III. — 3. *In mensura prima.* L'auteur prévient qu'il se sert, pour ses évaluations, de la coudée ancienne qui était d'environ vingt pouces et demi, parce qu'après la captivité à l'époque où il écrit, on faisait usage, sous le nom de *coudée*, d'une mesure qui était un peu plus petite.

9. *Singuli clavi siclos quinquagenos.* Le sicle hébreu pesait 4 drachmes attiques, ou une

---

Cap. III. — 1. *Et cœpit Salomon.* Hoc caput satis intelligitur ex dictis III. Reg., 6. — *In monte Moria.* Qui dicitur terra Visionis, Genes., 22, 2; ubi etiam habemus nominis hujus causam. Orientali urbis Jerusalem parti adjacebat, habebatque ad meridiem montem Sion. Non satis constat pertinueritne ad tribum Juda, an vero ad tribum Benjamin : sunt qui Judæ tribuant, sunt etiam qui Benjamin. Nec desunt qui, ut urbem Jerusalem, sic et templum partim in una, partim in altera tribu fuisse velint. Vide Salianum, tomo 3, anno mundi 3023, n. 13, 14 et 15. — *In area Ornan Jebusæi.* Vide historiam II. Reg., 24, sub finem capitis.

* 3. *In mensura prima.* Utendo ea specie mensuræ qua primum tabernaculum a Mose constructum fuit; mensurarum enim ratio progressu temporis mutatur. Duplum tamen numerum cubitorum adhibuit Salomon; nam cum tabernaculi Mosaici longitudo esset cubitorum 30, latitudo vero decem, templum Salomonis 60 habuit longitudinis, et 20 latitudinis.

4. *Altitudo centum viginti cubitorum.* Quanta scilicet erat templi altitudo, ut sentit Ribera, Barradius, Torniellus et Abulensis apud Salianum anno mundi 3024, n. 30, qui tamen existimant altitudinem centum viginti cubitorum comprehendere turrim quadrilateram, quæ supra reliqui templi tectum triginta cubitis attollebatur. Quod vero III. Reg., 3, 2, dicitur templum habuisse triginta cubitos altitudinis, intelligendum est a pavimento usque ad primum tabulatum.

5. *Domum quoque majorem.* Priorem templi partem quam appellant *Sancta*, in qua erat altare thymiamatis. — * *Abiegnis.* Sic immixtis laquearibus cedrinis, ut dicitur III. Reg., 6, 9. — *Catenulas.* Erant enim palmæ junctæ ordine catenato. Simile quiddam dicitur de capitellis columnarum III. Reg., 7, 17 : *Quasi in modum retis*, inquit, *et catenarum sibi invicem miro opere contextarum.*

9. *Siclos quinquagenos.* Ducentorum aureorum nostratium. — *Cœnacula quoque texit auro.*

10. Outre cela il fit faire dans le sanctuaire deux statues de chérubins, qu'il couvrit d'or.

11. L'étendue des ailes de ces *deux* chérubins était de vingt coudées; de sorte qu'une des ailes *du premier chérubin* avait cinq coudées, et touchait la muraille du temple, et que l'autre *aile du même chérubin*, qui avait encore cinq coudées, touchait l'aile du second chérubin.

12. De même une des ailes de ce second chérubin, qui avait cinq coudées d'étendue, touchait la muraille, et son autre aile, qui était aussi de cinq coudées, venait joindre l'aile du premier.

13. Les ailes de ces deux chérubins étaient déployées et avaient vingt coudées d'étendue; et ces chérubins étaient représentés droits sur leurs pieds, et leurs faces tournées vers le temple extérieur.

14. Il fit aussi un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de fin lin, sur lequel il fit représenter des chérubins.

15. Il fit de plus deux colonnes devant la porte du temple, de trente-cinq coudées; et leurs chapiteaux étaient de cinq coudées.

16. Il fit aussi des chaînes *en forme de rets*, comme il y en avait dans le sanctuaire, et il les mit sur les chapiteaux des colonnes; et cent grenades qui étaient entrelacées dans ces chaînes.

17. Il fit mettre ces colonnes dans le vestibule du temple, l'une à droite, l'autre à gauche; il appela celle qui était du côté droit Jachin, et celle qui était du côté gauche Booz.

10. Fecit etiam in domo Sancti sanctorum cherubim duos, opere statuario; et texit eos auro.

11. Alæ cherubim viginti cubitis extendebantur, ita ut una ala haberet cubitos quinque, et tangeret parietem domus; et altera quinque cubitos habens, alam tangeret alterius cherub.

12. Similiter cherub alterius ala, quinque habebat cubitos, et tangebat parietem; et ala ejus altera quinque cubitorum, alam cherub alterius contingebat.

13. Igitur alæ utriusque cherubim expansæ erant, et extendebantur per cubitos viginti; ipsi autem stabant erectis pedibus, et facies eorum erant versæ ad exteriorem domum.

14. *a* Fecit quoque velum ex hyacintho purpurâ, cocco, et bysso; et intexuit ei cherubim. [a *Matth.* 27. 51.]

15. *a* Ante fores etiam templi duas columnas, quæ triginta et quinque cubitos habebant altitudinis; porro capita earum, quinque cubitorum [a *Jer.* 52. 20.]

16. Necnon et quasi catenulas in oraculo, et superposuit eas capitibus columnarum; malogranata etiam centum, quæ catenulis interposuit.

17. Ipsas quoque columnas posuit in vestibulo templi, unam a dextris, et alteram a sinistris; eam, quæ a dextris erat, vocavit Jachin; et quæ ad lævam, Booz.

CHAPITRE IV.

De l'autel des holocaustes, de la mer d'airain et des objets qui se trouvaient dans le temple.

1. Salomon fit ensuite un autel d'airain de vingt coudées de long, de vingt de large, et de dix de haut.

1. Fecit quoque altare æneum viginti cubitorum longitudinis, et viginti cubitorum latitudinis, et decem cubitorum altitudinis.

demi-once des Romains. Il est probable qu'il y a ici une erreur, et qu'il faut lire cinq sicles au lieu de cinquante.

15. *Quæ triginta et quinque cubitos.* Au deuxième *livre des Rois*, VII, 15, ces colonnes ne sont portées qu'à 18 coudées de haut. On a pensé que les 35 coudées dont il est ici fait mention, représentent la hauteur totale des deux colonnes.

17. *Jachin et quæ ad lævam Booz.* Ces deux mots signifient *sagesse* et *force*. Ces deux colonnes furent ainsi appelées, pour indiquer que la sagesse de Dieu avait élevé cet édifice, et que sa souveraine puissance aurait soin de le conserver (Ce que ce chapitre renferme se trouve au troisième *livre des Rois*, chapitre VII, et à partir du verset 15 *ad finem* au chapitre VII du verset 15 au 22).

Quemadmodum templum inferius, sic et superiores domos duas, quæ contignationibus distinguebantur, auro exornavit Salomon. Vide Barrad., tom. 2, lib. 3, c. 25.

14. *Fecit quoque velum.* Abulensis in hoc c. putat unum tantum fuisse velum templi, quod ad ingressum in sancta esset expansum. Jansen. etiam c. 143 Concordiæ Evang. unum tantum velum agnoscit; sed illud constituit ad ingressum in Sancta sanctorum. Verius videtur fuisse duo vela, quod multi tradunt auctores apud Barrad., loco cit., c. 23, quorum alterum esset ante Sancta, alterum vero ante Sancta sanctorum. Vide plura apud Barrad., loco cit.

15. *Duas columnas.* Hæc usque ad finem capitis explicata sunt III. Reg., 7, a n. 15 et deinceps.

* 16. *In oraculo.* Pro *sicut in oraculo*, ut explicant Emmanuel Sa et Mariana.

Cap. IV. — 1. *Altare æneum.* Intrinsecus tamen ex lapidibus impolitis constructum, ut servaretur lex Exod., 20, 25, quæ hoc præcipiebat : *Si altare lapideum feceris mihi, non ædificabis illud de sectis lapidibus.* — *Decem cubitorum altitudinis.* Ut sacerdos in altari sacrificaret, non ascendebat per gradus, quia id vetitum erat, Exod., 20, 26, ubi habemus : *Non ascendes per gradus ad altare meum, ne reveletur turpitudo tua.* Josephus, lib. 6 de Bello

2. *a* Mare etiam fusile decem cubitis a labio usque ad labium, rotundum per circuitum? quinque cubitos habebat altitudinis, et funiculus triginta cubitorum ambiebat gyrum ejus. [a *III. Reg.* 7.23.]

3. Similitudo quoque boum erat subter illud, et decem cubitis quædam extrinsecus cælaturæ, quasi duobus versibus alvum maris circuibant. Boves autem erant fusiles.

4. Et ipsum mare super duodecim boves impositum erat, quorum tres respiciebant ad aquilonem, et alii tres ad occidentem; porro tres alii meridiem; et tres qui reliqui erant, orientem, habentes mare superpositum; posteriora autem boum erant intrinsecus sub mari.

5. Porro vastitas ejus habebat mensuram palmi, et labium illius erat quasi labium calicis, vel repandi lilii; capiebatque tria millia metretas.

6. Fecit quoque conchas decem; et posuit quinque a dextris, et quinque a sinistris, ut laverent in eis omnia, quæ in holocaustum oblaturi erant: porro in mari sacerdotes lavabantur.

7. Fecit autem et candelabra aurea decem, secundum speciem qua jussa erant fieri: et posuit ea in templo, quinque a dextris, et quinque a sinistris.

8. Necnon et mensas decem: et posuit eas in templo, quinque a dextris, et quinque a sinistris; phialas quoque aureas centum.

9. Fecit etiam atrium sacerdotum, et basilicam grandem; et ostia in basilica, quæ texit ære.

10. Porro mare posuit in latere dextro contra orientem ad meridiem.

11. Fecit autem Hiram lebetes, et creagras, et phialas; et complevit omne opus regis in domo Dei:

2. Et une mer de fonte qui avait dix coudées d'un bord à l'autre, et qui était toute ronde; elle avait cinq coudées de haut; et un cordon de trente coudées entourait sa circonférence.

3. Au-dessous de cette mer il y avait des figures de bœufs; et elle était environnée au dehors de deux rangs de consoles, y en ayant dix dans l'espace de chaque coudée. Or ces bœufs avaient été jetés en fonte.

4. Cette mer était posée sur douze bœufs, trois desquels regardaient le septentrion, trois l'occident, trois le midi, et les trois autres l'orient. Cette mer était posée sur ces bœufs; et le derrière du corps de ces bœufs était caché sous cette mer.

5. L'épaisseur de ce vaisseau était d'une palme, et son bord était comme celui d'une coupe ou comme la feuille d'un lis tournée en dehors; et il contenait trois mille mesures.

6. Il fit aussi dix bassins, et il en mit cinq à droite et cinq à gauche, pour y laver tout ce qui devait être offert en holocauste, au lieu que les prêtres se lavaient dans cette mer.

7. Il fit encore dix chandeliers d'or, selon la forme en laquelle il avait été ordonné qu'on les fît; et il les mit dans le temple, cinq d'un côté et cinq de l'autre.

8. Il fit aussi dix tables, et les mit dans le temple, cinq à droite et cinq à gauche, et cent fioles d'or.

9. Il fit aussi le parvis des prêtres, et une grande basilique où il y avait des portes qui étaient couvertes de cuivre.

10. Il mit la mer au côté droit, vis-à-vis l'orient, vers le midi.

11. Hiram fit aussi des chaudières, des fourchettes et des fioles; et il acheva tout l'ouvrage que le roi avait entrepris de faire dans le temple de Dieu;

Cap. IV. — 3. *Quasi duobus versibus alvum maris.* La mer d'airain ayant 30 coudées de circonférence, comme il y avait dix bœufs par coudée, il y en avait 300 autour, et comme ces figures étaient sur deux rangs, il y avait donc 600 bœufs en saillie formant un double cordon au-dessus du bord. Ces figures ne pouvaient pas être très-considérables; car, pour qu'il y en eut dix par coudées; la coudée n'étant que de 20 pouces, il n'y avait que deux pouces à peine pour chaque figure.

5. *Capiebatque tria millia metretas.* D'après le troisième *livre des Rois*, chapitre VII, 26, ce vaisseau ne contenait que 2,000 *baths* ou *métretés*. Le métrète ou l'éphi avait la même capacité que le bath. On suppose que cette mesure était égale environ à 45 litres. Il suit qu'en prenant l'évaluation du *livre des Rois* qui me paraît la plus vraisemblable, cette mer aurait tenu 90 kilolitres. Ce chiffre me semble exagéré et me fait croire que le bath, le métrète ou l'éphi étaient plus petits qu'on ne le croit. Car, comme nous connaissons à peu près exactement la valeur de la coudée, par là même qu'on connaît la circonférence de la mer d'airain et sa profondeur, on peut la cuber, et d'après nos calculs, elle ne pouvait contenir plus de 50 kilolitres.

---

jud., c. 6 : *Ascensus*, inquit, *in altare paulatim arduus resupinabatur, etc.* Itaque per pavimenti acclivitatem, non per gradus ascendebatur, quem modum etiam tradit Abulens., in hoc c., quæst. 7. Sunt tamen qui putant ascensum ad altare per gradus patuisse. Vide dicta Exod., 20, n. ultimo.

2. *Mare etiam fusile.* Explicata sunt hæc III. Reg., 7, n. 23 et deinceps.

6. *Fecit quoque conchas decem.* Explicata sunt etiam hæc eodem c., n. 26 et deinceps.

7. *Candelabra aurea.* Vide dicta I. Paral., 18, 15.

8. *Mensas decem.* Vide dicta ibid., n. 16. — *Phialas.* Quid sint phialæ diximus. Exod., 25, 29.

9. *Basilicam grandem.* Atrium majus, quod atrium levitarum ambibat.

11. *Creagras.* Creagras, κρεαγρας. Græci eas dicunt quas fuscinulas Latini appellant, et instrumentum est extrahendæ ex aheno fervente carni accommodatum.

12. C'est-à-dire les deux colonnes, leurs épistyles, et leurs chapiteaux, avec une espèce de rets qui couvraient les chapiteaux par-dessus les épistyles.

13. Il fit encore quatre cents grenades et deux rets; de sorte qu'il y avait deux rangs de ces grenades à chaque rets, jointes ensemble par autant de petites chaînes faites en forme de rets, qui couvraient les épistyles et les chapiteaux des colonnes.

14. Il fit aussi les socles et les bassins qu'il mit dessus,

15. La mer, et les douze bœufs qui la soutenaient,

16. Les chandeliers, les fourchettes et les fioles. Enfin Hiram fit à Salomon, *qu'il aimait comme* son fils, toutes sortes de vases pour la maison du Seigneur, de l'airain le plus pur.

17. Le roi les fit jeter en fonte dans de la terre d'argile, en une plaine *proche* du Jourdain, entre Sochoth et Sarédatha.

18. La multitude de ces vases était innombrable, et l'on ne peut savoir le poids du métal.

19. Ainsi Salomon fit faire tous les vaisseaux du temple du Seigneur avec l'autel d'or, et les tables sur lesquelles on mettait les pains qu'on exposait.

20. Il fit encore d'un or très-pur les chandeliers avec leurs lampes, pour les faire brûler devant l'oracle, selon la coutume.

21. Il fit aussi des fleurons, les lampes et les pincettes d'un or très-pur.

22. Les cassolettes, les encensoirs, les coupes, les mortiers, étaient de même d'un or très-pur. Les portes du temple intérieur, c'est-à-dire du Saint des saints, étaient toutes ciselées; et les portes du temple étaient d'or par le dehors. Et ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il avait entrepris de faire pour la maison du Seigneur.

12. Hoc est, columnas duas, et epistylia, et capita, et quasi quædam retiacula, quæ capita tegerent super epistylia.

13. Malogranata quoque quadringenta, et retiacula duo, ita ut bini ordines malogranatorum singulis retiaculis jungerentur, quæ protegerent epistylia, et capita columnarum.

14. Bases etiam fecit, et conchas, quas superposuit basibus :

15. Mare unum, boves quoque duodecim sub mari,

16. Et lebetes, et creagras, et phialas. Omnia vasa fecit Salomoni Hiram pater ejus in domo Domini ex ære mundissimo.

17. In regione Jordanis fudit ea rex in argilosa terra inter Sochoth et Saredatha.

18. Erat autem multitudo vasorum innumerabilis, ita ut ignoraretur pondus æris.

19. Fecitque Salomon omnia vasa domus Dei, et altare aureum, et mensas, et super eas panes propositionis :

20. Candelabra quoque cum lucernis suis, ut lucerent ante oraculum juxta ritum, ex auro purissimo :

21. Et florentia quædam, et lucernas, et forcipes aureos; omnia de auro mundissimo facta sunt.

22. Thymiateria quoque, et thuribula, et phialas, et mortariola, ex auro purissimo. Et ostia cælavit templi interioris, id est, in Sancta sanctorum; et ostia templi forinsecus aurea. Sicque completum est omne opus, quod fecit Salomon in domo Domini.

CHAPITRE V.

Translation de l'arche dans le sanctuaire.

1. Salomon fit donc apporter dans le temple tout ce que David, son père, y avait voué, et mit l'or, l'argent et tous les vases dans les trésors de la maison de Dieu.

2. Après cela il assembla à Jésusalem tous les anciens d'Israël, tous les princes des tribus et les chefs des familles des enfants d'Israël, pour

1. Intulit *a* igitur Salomon omnia, quæ voverat David pater suus, argentum, et aurum, et universa vasa posuit in thesauris domus Dei. [a *III. Reg.* 7. 51.]

2. *a* Post quæ congregavit majores natu Israel, et cunctos principes tribuum, et capita familiarum de filiis

12. *Et epistylia.* Les épistyles étaient des cordons doubles en forme de colliers qui étaient au-dessus des colonnes et qui environnaient leurs chapiteaux (Pour le contenu de ce chapitre, voyez au troisième *livre des Rois*, chapitre VII, verset 23-50).

---

12. *Columnas duas.* De hisce duabus columnis et earum ornamentis diximus III. Reg., 7, n. 15 et deinceps.

14. *Bases etiam.* Dictum est de basibus ibid., n. 27 et deinceps.

16. *Hiram pater ejus.* Vide dicta c. 2, n. 13. In Hebræo est, *Abiu.* Forte cognomen hujus artificis erat *Abi*, seu *Abiu.*

17. *In regione Jordanis.* Vide dicta III. Regum, c. 7, n. 46.

20. *Ante oraculum.* Ante Sancta sanctorum.

21. *Florentia.* Flores liliorum in candelabris.

22. *Thymiateria.* Acerræ in quibus thymiama adolebatur. — *Mortariola.* Erant scutellæ quibus simila in sacrificiis excipiebatur.

Cap. V. — 1. *Intulit igitur Salomon.* Quæ hic habentur usque ad numerum 10, repetita sunt ex III. Reg., 8.

Israel in Jerusalem, ut adducerent arcam fœderis Domini de civitate David, quæ est Sion. [a *Ibid.* 8. 1.]

porter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'est-à-dire de Sion.

3. Venerunt itaque ad regem omnes viri Israel in die solemni mensis septimi.

3. Ainsi tout Israël se rendit auprès du roi, le jour solennel du septième mois.

4. Cumque venissent cuncti seniorum Israel, portaverunt levitæ arcam,

4. Et tous les anciens d'Israël étant venus, les lévites prirent l'arche,

5. Et intulerunt eam, et omnem paraturam tabernaculi. Porro vasa sanctuarii, quæ erant in tabernaculo, portaverunt sacerdotes cum levitis.

5. Et ils la portèrent dans le temple avec toutes les suites et dépendances du tabernacle. Or les prêtres et les lévites portèrent tous les vases du sanctuaire qui étaient dans le tabernacle.

6. Rex autem Salomon, et universus cœtus Israel, et omnes qui fuerunt congregati ante arcam, immolabant arietes, et boves absque ullo numero, tanta enim erat multitudo victimarum.

6. Le roi Salomon et tout le peuple d'Israël, et généralement tous ceux qui s'étaient assemblés, marchaient devant l'arche; et ils immolèrent des moutons et des bœufs sans nombre, tant était grande la multitude des victimes.

7. Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum, id est, ad oraculum templi, in Sancta sanctorum subter alas Cherubim;

7. Les prêtres portèrent l'arche du Seigneur au lieu qui lui avait été destiné, c'est-à-dire dans l'oracle du temple, dans le Saint des saints, sous les ailes des chérubins;

8. Ita ut Cherubim expanderent alas suas super locum, in quo posita erat arca, et ipsam arcam tegerent cum vectibus suis.

8. De sorte que les chérubins étendaient leurs ailes sur le lieu où l'arche avait été mise, et la couvraient tout entière avec les bâtons qui y tenaient.

9. Vectium autem, quibus portabatur arca, quia paululum longiores erant, capita parebant ante oraculum; si vero quis paululum fuisset extrinsecus, eos videre non poterat. Fuit itaque arca ibi usque in præsentem diem.

9. Et parce que ces bâtons avec lesquels on portait l'arche étaient un peu longs, on en voyait l'extrémité de devant le sanctuaire : mais si l'on était un peu dehors, on ne pouvait plus les voir. Et l'arche a toujours été là jusqu'à présent.

10. Nihilque erat aliud in arca, nisi duæ tabulæ, quas posuerat Moyses in Horeb, quando legem dedit Dominus filiis Israel egredientibus ex Ægypto.

10. Il n'y avait dans l'arche que les deux tables qui y furent mises par Moïse à Horeb, lorsque le Seigneur donna sa loi aux enfants d'Israël à leur sortie d'Egypte.

11. Egressis autem sacerdotibus de sanctuario, (omnes enim sacerdotes, qui ibi potuerant inveniri, sanctificati sunt : nec adhuc in illo tempore vices, et ministeriorum ordo inter eos divisus erat.)

11. Lors donc que les prêtres furent sortis du sanctuaire (car tous les prêtres qui se purent trouver là furent sanctifiés, les fonctions et l'ordre des ministères n'avaient pas été distribués entre eux jusqu'à ce temps-là),

12. Tam levitæ quam cantores, id est et qui sub Asaph erant, et qui sub Eman, et qui sub Idithun, filii, et fratres eorum, vestiti byssinis, cymbalis, et psalteriis, et citharis concrepabant, stantes ad orientalem plagam altaris, et cum eis sacerdotes centum viginti canentes tubis.

12. Tant les lévites que les chantres, c'est-à-dire ceux qui étaient sous Asaph, sous Eman, sous Idithun, avec leurs enfants et leurs parents revêtus de lin, faisaient retentir leurs timbales, leurs psaltérions, et leurs guitares, et étaient à l'orient de l'autel, avec six vingts prêtres qui sonnaient de leurs trompettes.

13. Igitur cunctis pariter, et tubis

13. Tous chantant donc en même temps avec

Cap. V. — 3. *In die solemni mensis septimi.* Ce jour solennel était celui que Salomon avait indiqué pour la dédicace du temple, lequel précéda de sept jours la fête des Tabernacles, qui tombait le 15 de ce mois.

4. *Portaverunt levitæ.* L'Hébreu : Les prêtres lévites, ou de la tribu de Lévi; ce qui est plus exact. Car d'après le troisième *livre des Rois*, VIII, 3, ce furent les prêtres qui portèrent l'arche, et c'est aussi ce qui est dit plus bas, au verset 7.

10. *Nisi duæ tabulæ.* Les autres objets, c'est-à-dire, l'urne pleine de manne, la verge d'Aaron et le livre de la loi, avaient été mis à côté de l'arche (Cf. Hebr., IX, 4).

11. *Omnes enim sacerdotes.* Les règlements que David avait faits pour les prêtres n'avaient pas encore pu être exécutés. Ils n'étaient donc pas divisés en classes comme ils le furent plus tard, et ils se présentèrent tous indistinctement pour remplir leurs fonctions. Il en fallait d'ailleurs un grand nombre, puisqu'on offrait dans cette circonstance un nombre considérable de victimes (Ce chapitre répond au troisième *livre des Rois*, VII, 51, et VIII, 1-11).

---

11. *Sanctificati sunt.* Mundarunt et purificarunt se ut ministrare possent, ne sacerdotes deessent victimis quæ mactabantur. — *Nec adhuc in illo tempore vices.* Quæ de ordine ministrandi per vices statuta fuerant a Davide I. Paral., c. 24, necdum ad praxim erant revocata; itaque omnes indiscriminatim ministrarunt.

12. *Qui sub Asaph erant.* De Asaph aliisque cantoribus multa habemus supra I. Paral., toto c. 25.

13. *Impleretur domus Dei nube.* Vide III. Reg., 8, 10, et ibi dicta.

des trompettes, des voix, des timbales, des orgues et diverses autres sortes d'instruments de musique, et faisant retentir leurs voix fort haut, ce bruit s'entendait de bien loin. Et quand ils eurent commencé à louer le Seigneur et à entonner ce *cantique :* Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, et parce que sa miséricorde est éternelle, la maison de Dieu fut remplie d'une nuée;

14. En sorte que les prêtres ne pouvaient y demeurer ni faire les fonctions de leur ministère, à cause de la nuée, la gloire du Seigneur ayant rempli la maison de Dieu.

et voce, et cymbalis, et organis, et diversi generis musicorum concinentibus, et vocem in sublime tollentibus, longe sonitus audiebatur, ita ut cum Dominum laudare cœpissent et dicere : Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus; impleretur domus Dei nube,

14. Nec possent sacerdotes stare et ministrare propter caliginem. Compleverat enim gloria Domini domum Dei.

CHAPITRE VI.

Prière de Salomon.

1. Alors Salomon dit : Le Seigneur avait promis qu'il habiterait dans une nuée.

2. Moi j'ai élevé une maison à son nom, afin qu'il y pût demeurer à jamais.

3. Ensuite le roi, se tournant vers toute l'assemblée d'Israël, la bénit (car toute cette multitude était debout, attentive), et il dit :

4. Béni soit le Seigneur le Dieu d'Israël, qui a accompli ce qu'il avait fait entendre à David, mon père, lorsqu'il lui dit :

5. Depuis le jour que j'ai fait sortir mon peuple de la terre d'Egypte, je n'ai point choisi de ville dans toutes les tribus d'Israël pour y élever une maison à mon nom, et je n'ai point non plus choisi d'autre homme pour lui donner la conduite de mon peuple d'Israël;

6. Mais j'ai choisi Jérusalem pour être le lieu où mon nom soit honoré, et j'ai élu David pour l'établir sur mon peuple d'Israël.

7. Et lorsque mon père eut formé le dessein d'élever une maison au nom du Seigneur le Dieu d'Israël,

8. Le Seigneur lui dit : Quand vous avez eu la volonté d'élever une maison à mon nom, vous avez bien fait de prendre cette résolution;

9. Mais ce ne sera pas vous néanmoins qui bâtirez cette maison. Votre fils qui sortira de vous sera celui qui élèvera une maison à mon nom.

10. Ainsi le Seigneur a accompli la parole qu'il avait dite. C'est moi qui ai succédé à David, mon père; je suis assis sur le trône d'Israël, comme le Seigneur l'avait dit : et j'ai bâti une maison au nom du Seigneur le Dieu d'Israël.

11. J'y ai fait apporter l'arche où est l'alliance que le Seigneur a faite avec les enfants d'Israël.

12. Salomon se tint donc devant l'autel du Seigneur, à la vue de toute l'assemblée d'Israël, et il étendit ses mains.

13. Car il avait fait faire une espèce d'estrade

1. Tunc *a* Salomon ait : Dominus pollicitus est ut habitaret in caligine; [a *III. Reg.* 8. 12.]

2. Ego autem ædificavi domum nomini ejus, ut habitaret ibi in perpetuum.

3. Et convertit rex faciem suam, et benedixit universæ multitudini Israel, (nam omnis turba stabat intenta) et ait :

4. Benedictus Dominus Deus Israel, qui quod locutus est David patri meo, opere complevit, dicens :

5. A die, qua eduxi populum meum de terra Ægypti, non elegi civitatem de cunctis tribubus Israel, ut ædificaretur in ea domus nomini meo; neque elegi quemquam alium virum, ut esset dux in populo meo Israel;

6. Sed elegi Jerusalem, ut sit nomen meum in ea; et elegi David, ut constituerem eum super populum meum Israel.

7. Cumque fuisset voluntatis David patris mei, ut ædificaret domum nomini Domini Dei Israel,

8. Dixit Dominus ad eum : Quia hæc fuit voluntas tua, ut ædificares domum nomini meo, bene quidem fecisti hujuscemodi habere voluntatem;

9. Sed non tu ædificabis domum, verum filius tuus, qui egredietur de lumbis tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.

10. Complevit ergo Dominus sermonem suum, quem locutus fuerat; et ego surrexi pro David patre meo, et sedi super thronum Israel, sicut locutus est Dominus; et ædificavi domum nomini Domini Dei Israel.

11. Et posui in ea arcam, in qua est pactum Domini, quod pepigit cum filiis Israel.

12. Stetit ergo coram altari Domini ex adverso universæ multitudinis Israel, et extendit manus suas.

13. Siquidem fecerat Salomon basim

Cap. VI. —1. *Dominus pollicitus est.* Dieu a dit qu'il habiterait dans une nuée, c'est-à-dire, il est à remarquer que la volonté du Seigneur a toujours été d'indiquer par ce symbole sa présence au milieu des hommes. Allusion à la colonne lumineuse et sombre qui dirigeait les Hébreux dans le désert, et à la nuée qui couvrit le tabernacle lorsque Moïse le consacra (Voyez III. Reg., VIII, note 10).

13. *In medio basilicæ.* C'est-à-dire au milieu du parvis du peuple (Voyez supr. IV, 9).

Cap. VI. — 1. *Tunc Salomon ait.* Totum hoc caput explicatum est III. Reg., 8.

æncam, et posuerat eam in medio basilicæ, habentem quinque cubitos longitudinis, et quinque cubitos latitudinis, et tres cubitos altitudinis; stetitque super eam, et deinceps flexis genibus contra universam multitudinem Israel, et palmis in cœlum levatis,

14. *a* Ait : Domine Deus Israel, non est similis tui Deus in cœlo et in terra; qui custodis pactum et misericordiam cum servis tuis, qui ambulant coram te in toto corde suo : [a *II. Mcch.* 2. 8.]

15. Qui præstitisti servo tuo David patri meo quæcumque locutus fueras ei; et quæ ore promiseras, opere complesti, sicut et præsens tempus probat.

16. Nunc ergo, Domine Deus Israel, imple servo tuo patri meo David quæcumque locutus es, dicens : Non deficiet ex te vir coram me, qui sedeat super thronum Israel ita tamen si custodierint filii tui vias suas, et ambulaverint in lege mea, sicut et tu ambulasti coram me.

17. Et nunc, Domine Deus Israel, firmetur sermo tuus, quem locutus es servo tuo David.

18. Ergone credibile est ut habitet Deus cum hominibus super terram? Si cœlum et cœli cœlorum non te capiunt, quanto magis domus ista, quam ædificavi?

19. Sed ad hoc tantum facta est, ut respicias orationem servi tui, et obsecrationem ejus, Domine Deus meus; et audias preces, quas fundit famulus tuus coram te;

20. Ut aperias oculos tuos super domum istam diebus ac noctibus, super locum, in quo pollicitus es ut invocaretur nomen tuum,

21. Et exaudires orationem, quam servus tuus orat in eo; et exaudias preces famuli tui, et populi tui Israel. Quicumque oraverit in loco isto, exaudi de habitaculo tuo, id est, de cœlis, et propitiare.

22. Si peccaverit quispiam in proximum suum, et jurare contra eum paratus venerit, seque maledicto constrinxerit coram altari in domo ista.

23. Tu audies de cœlo, et facies judicium servorum tuorum, ita ut reddas iniquo viam suam in caput proprium, et ulciscaris justum, retribuens ei secundum justitiam suam.

24. Si superatus fuerit populus tuus Israel ad inimicis (peccabunt enim tibi), et conversi egerint pœnitentiam, et obsecraverint nomen tuum, et fuerint deprecati in loco isto,

d'airain de cinq coudées de long, d'autant de large et de trois de haut, qu'il avait fait mettre au milieu du temple : il s'y tint debout; puis il se mit à genoux, tourné vers toute cette multitude, et, les mains élevées au ciel,

14. Il dit : Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu semblable à vous, ni dans le ciel, ni sur la terre; vous qui conservez l'alliance et la miséricorde que vous avez promise à vos serviteurs qui marchent devant vous de tout leur cœur;

15. Qui avez exécuté la promesse que vous aviez faite à David, mon père, votre serviteur, et qui avez mis en effet la parole que vous lui aviez donnée, ainsi que nous le voyons aujourd'hui.

16. Accomplissez donc maintenant, Seigneur Dieu d'Israël, en faveur de David, mon père, votre serviteur, tout ce que vous lui avez promis, en *lui* disant : Vous ne manquerez point d'héritiers qui seront assis devant moi sur le trône d'Israël, pourvu toutefois que vos enfants veillent sur leurs voies, en sorte qu'ils marchent dans l'observance de ma loi, comme vous avez marché en ma présence.

17. Faites voir présentement, Seigneur Dieu d'Israël, la vérité et l'effet de la parole que vous avez donnée à David, votre serviteur.

18. Est-il donc croyable que Dieu habite avec les hommes sur la terre? Car si le ciel et les cieux des cieux ne peuvent vous contenir, combien moins cette maison que j'ai bâtie!

19. Aussi n'a-t-elle été faite que pour vous porter, Seigneur mon Dieu, à regarder favorablement l'oraison de votre serviteur et de ses humbles demandes, et à exaucer les prières qu'il fera en votre présence;

20. Afin que jour et nuit vous ayez les yeux ouverts sur cette maison, en laquelle vous avez promis qu'on invoquerait votre nom,

21. Que vous écouteriez l'oraison qu'y ferait votre serviteur, et exauceriez ses prières, et celles de votre peuple d'Israël. Ecoutez donc, Seigneur, de votre demeure qui est dans le ciel, tous ceux qui feront ici leurs prières, et faites-leur miséricorde.

22. Lorsque quelqu'un aura péché contre son prochain, et qu'il se présentera pour prêter serment contre lui, et qu'il se sera dévoué à la malédiction, *en jurant* dans cette maison devant votre autel,

23. Vous écouterez du ciel, et vous ferez justice à vos serviteurs, et vous ferez retomber la perfidie du coupable sur sa tête, et vous vengerez le juste et le traiterez favorablement selon sa justice.

24. Lorsque le peuple d'Israël (après avoir péché contre vous) sera vaincu par ses ennemis, et que, rentrant en lui-même, il fera pénitence, invoquera votre nom, et viendra faire ses prières en ce lieu-ci,

18. *Si cœlum et cœli cœlorum.* Il entend le plus haut des cieux, le plus orné, le plus riche, comme on dit le Dieu des dieux, le Cantique des cantiques, le Saint des saints, pour dire le plus grand des dieux, le plus excellent des cantiques, le plus saint ou le très-saint.

22. *Et jurare contra eum.* Pour donner au serment plus de solennité, les Juifs avaient l'habitude d'aller dans le temple pour prendre Dieu à témoin de ce qu'ils affirmaient. Il était d'usage de prononcer contre soi-même des imprécations et de se dévouer à la colère de Dieu si l'on était parjure. Pour l'explication de cette prière, voyez III. Reg., VIII, 12-53).

25. Vous l'exaucerez du ciel, vous pardonnerez à votre peuple d'Israël son péché, et le ramènerez dans la terre que vous leur avez donnée, à eux et à leurs pères.

26. Lorsque le ciel sera fermé, et qu'il ne tombera point de pluie à cause des péchés de votre peuple, et que, venant faire ses prières dans ce lieu-ci, il rendra gloire à votre nom, se convertissant et faisant pénitence de ses péchés, à cause de l'affliction où vous l'aurez réduit,

27. Exaucez-le du ciel, Seigneur, et pardonnez les péchés de vos serviteurs et de votre peuple d'Israël; enseignez-leur une voie droite par laquelle ils marchent, et répandez la pluie sur la terre que vous avez donnée à votre peuple pour la posséder.

28. Lorsqu'il arrivera sur la terre une famine, une peste, de la nielle, ou quelque corruption de l'air, des sauterelles et des chenilles; ou que l'ennemi, après avoir ravagé tout le pays, viendra assiéger la ville, et que le peuple se trouvera pressé de toutes sortes de maux et de maladies;

29. Si quelqu'un de votre peuple d'Israël, considérant ses plaies et ses maladies, vient à lever ses mains vers vous en cette maison,

30. Vous l'exaucerez du ciel, ce lieu élevé de votre demeure, et vous lui serez favorable; et vous rendrez à chacun selon ses œuvres, et selon les dispositions que vous voyez dans son cœur (puisqu'il n'y a que vous seul qui connaissiez les cœurs des enfants des hommes),

31. Afin qu'ils vous craignent, et qu'ils marchent dans vos voies, tant qu'ils vivront sur la terre que vous avez donnée à nos pères.

32. Si même un étranger qui ne sera point de votre peuple vient d'un pays éloigné, attiré par la vue de la grandeur de votre nom, de la force de votre main, et de la puissance de votre bras, et qu'il vous adore dans ce temple,

33. Vous l'exaucerez du ciel, qui est votre demeure ferme *et* inébranlable; et vous accorderez à cet étranger tout ce qu'il vous aura demandé dans ses prières; afin que tous les peuples de la terre apprennent à connaître votre nom, et qu'ils vous craignent comme fait votre peuple d'Israël; et qu'ils reconnaissent que votre nom a été invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

34. Si votre peuple se met en campagne pour faire la guerre à ses ennemis, et que, marchant par le chemin par lequel vous les aurez envoyés, il vous adore la face tournée vers la ville que vous avez choisie, et vers la maison que j'ai bâtie à votre nom,

35. Vous exaucerez du ciel leurs oraisons et leurs prières, et vous les vengerez.

36. Que s'ils viennent à pécher contre vous (car il n'y a point d'homme qui ne pèche), et qu'étant en colère contre eux, vous les livriez à leurs ennemis; et que ces ennemis les emmènent captifs, soit dans un pays éloigné, ou dans un autre plus proche;

25. Tu exaudies de cœlo, et propitiare peccato populi tui Israel, et reduc eos in terram, quam dedisti eis, et patribus eorum.

26. Si, clauso cœlo, pluvia non fluxerit propter peccata populi, et deprecati te fuerint in loco isto, et confessi nomini tuo, et conversi a peccatis suis, cum eos affixeris,

27. Exaudi de cœlo, Domine, et dimitte peccata servis tuis, et populi tui Israel, et doce eos viam bonam, per quam ingrediantur; et da pluviam terræ, quam dedisti populo tuo ad possidendum.

28. *a* Fames si orta fuerit in terra, et pestilentia, et ærugo, et aurugo, et locusta, et bruchus; et hostes, vastatis regionibus, portas obsederint civitatis, omnisque plaga et infirmitas presserit; [a *Inf.* 20. 9.]

29. Si quis de populo tuo Israel fuerit deprecatus, cognoscens plagam et infirmitatem suam, et expanderit manus suas in domo hac,

30. Tu exaudies de cœlo, de sublimi scilicet habitaculo tuo, et propitiare, et redde unicuique secundum vias suas, quas nosti eum habere in corde suo; (tu enim solus nosti corda filiorum hominum);

31. Ut timeant te, et ambulent in viis tuis cunctis diebus, quibus vivunt super faciem terræ, quam dedisti patribus nostris.

32. Externum quoque, qui non est de populo tuo Israel, si venerit de terra longinqua, propter nomen tuum magnum, et propter manum tuam robustam, et brachium tuum extentum, et adoraverit in loco isto,

33. Tu exaudies de cœlo, firmissimo habitaculo tuo, et facies cuncta, pro quibus invocaverit te ille peregrinus; ut sciant omnes populi terræ nomen tuum, et timeant te sicut populus tuus Israel; et cognoscant, quia nomen tuum invocatum est super domum hanc, quam ædificavi.

34. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra adversarios suos per viam in qua miseris eos, adorabunt te contra viam, in qua civitas hæc est, quam elegisti, et domus, quam ædificavi nomini tuo;

35. Tu exaudies de cœlo preces eorum, et obsecrationem, et ulciscaris.

36. Si autem peccaverint tibi, (*a* neque enim est homo, qui non peccet) et iratus fueris eis, et tradideris hostibus, et captivos duxerint eos in terram longinquam, vel certe quæ juxta est, [a *III. Reg.* 8. 46. *Eccl.* 7. 21. *Jo.* 1. 8.]

---

28. *Ærugo.* Eamdem vocem hebræam, quam hic habemus, hoc est *scidaphon*, noster interpres, III. Reg., 8, 37, corruptum aerem vertit. Significat autem hæc vox hebræa ariditatem, rubiginem, segetum percussionem, vento orientali flante, et spicas exsiccante antequam maturescant. Æruginem dixit interpres, quia vento urente spicæ pallescunt, et æris colorem assument. Vide Riberam in c. 4. Amos, n. 20 et 21. — *Aurugo.* Hebr. est *ieraquon*, quam etiam vocem rubiginem, æruginem, aut auriginem interpretantur. Aurugo, vox latina vitium segetum indicat, cum præcedente ariditate in pallorem vertuntur et in colorem auri.

37. Et conversi in corde suo, in terra, ad quam captivi ducti fuerant, egerint pœnitentiam, et deprecati te fuerint in terra captivitatis suæ, dicentes : Peccavimus, inique fecimus, injuste egimus;

38. Et reversi fuerint ad te in toto corde suo, et in tota anima sua, in terra captivitatis suæ, ad quam ducti sunt, adorabunt te contra viam terræ suæ, quam dedisti patribus eorum, et urbis, quam elegisti, et domus, quam ædificavi nomini tuo.

39. Tu exaudies de cœlo, hoc est, de firmo habitaculo tuo, preces eorum, et facias judicium, et dimittas populo tuo, quamvis peccatori;

40. Tu es enim Deus meus; aperiantur, quæso, oculi tui, et aures tuæ intentæ sint ad orationem quæ fit in loco isto.

41. *a* Nunc igitur consurge, Domine Deus, in requiem tuam, tu et arca fortitudinis tuæ; sacerdotes tui, Domine Deus, induantur salutem, et sancti tui lætentur in bonis. (a *Ps.* 131. 8.

42. Domine Deus, ne averteris faciem christi tui; memento misericordiarum David servi tui.

37. Et qu'étant convertis du fond du cœur, ils fassent pénitence dans le pays où ils auront été emmenés captifs, et que dans cette captivité ils aient recours à vous, et vous disent : Nous avons péché; nous avons commis l'iniquité, et nous avons fait des actions injustes;

38. S'ils reviennent à vous de tout leur cœur et de toute leur âme dans le lieu de leur captivité où ils ont été emmenés, et qu'ils vous adorent la face tournée vers la terre que vous avez donnée à leurs pères, vers la ville que vous avez choisie, et le temple que j'ai bâti à votre nom,

39. Vous exaucerez du ciel, c'est-à-dire de votre demeure stable, leurs prières; vous ferez justice *de leurs ennemis*, et vous ferez grâce à votre peuple, quoiqu'il ait péché;

40. Car vous êtes mon Dieu. Que vos yeux soient ouverts, je vous en conjure, et vos oreilles attentives aux prières qui se feront en ce lieu-ci.

41. Levez-vous donc maintenant, ô Seigneur *mon* Dieu, pour établir ici votre repos, vous et l'arche par laquelle vous signalez votre puissance. Que vos prêtres, ô Seigneur *mon* Dieu, soient secourus et protégés par vous; et que vos saints jouissent de vos biens avec joie!

42. Seigneur *mon* Dieu, ne rejetez point la prière de votre christ : souvenez-vous de toutes les bontés que vous avez eues pour David, votre serviteur.

CHAPITRE VII.

La majesté de Dieu remplit le temple. La solennité dura sept jours. Le Seigneur apparaît à Salomon.

1. Cumque complesset Salomon fundens preces, ignis descendit de cœlo, et devoravit holocausta et victimas; et majestas Domini implevit domum.

2. *a* Nec poterant sacerdotes ingredi templum Domini, eo quod implesset majestas Domini templum Domini. [a *II. Mach.* 2. 8.]

3. Sed et omnes filii Israel videbant descendentem ignem, et gloriam Domini super domum; et corruentes proni in terram super pavimentum stratum lapide, adoraverunt, et laudaverunt Dominum : Quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus.

4. Rex autem et omnis populus, immolabant victimas coram Domino.

5. *a* Mactavit igitur rex Salomon hostias, boum viginti duo millia, arietum centum viginti millia; et dedicavit domum Dei rex, et universus populus. [a *III. Reg.* 8. 63.]

1. Salomon ayant achevé sa prière, le feu descendit du ciel, et consuma les holocaustes et les victimes, et la majesté de Dieu remplit la maison;

2. De sorte que les prêtres mêmes ne pouvaient entrer dans le temple du Seigneur, parce que sa majesté avait rempli son temple.

3. Tous les enfants d'Israël virent descendre le feu et la gloire du Seigneur sur ce temple. Ils se prosternèrent la face contre terre sur le pavé qui était de pierre; ils adorèrent le Seigneur et le louèrent *en disant* : Que le Seigneur est bon! sa miséricorde est éternelle.

4. Le roi et tout le peuple immolaient donc des victimes devant le Seigneur.

5. Le roi Salomon sacrifia vingt-deux mille bœufs et six vingt mille moutons. Et le roi, avec tout le peuple, fit la dédicace de la maison du Seigneur.

Cap. VII. — 1. *Cumque complesset Salomon.* Ce chapitre répond au troisième *livre des Rois*, chapitre VIII, verset 54 et suiv., et chapitre IX, 1-9.

---

41. *Consurge, Domine Deus, in requiem tuam.* Sumpta sunt hæc verba usque ad finem capitis, ex psalmo 131, 8, ubi ea explicabimus.

Cap. VII. — 1. *Majestas Domini implevit domum.* Augusta scilicet nubes, corusca et rutilans. Vide Exod., 40, 32, ubi vocatur gloria Domini, ut etiam alibi.

2. *Nec poterant sacerdotes ingredi templum.* Reverentia impediti divinæ gloriæ sanctum locum, id est, templum occupantis.

5. *Mactavit igitur.* Hæc usque ad versum undecimum repetita sunt ex III. Reg., 8, 63 et deinceps, ubi ea explicavimus.

6. Les prêtres étaient appliqués chacun à leurs fonctions; et les lévites touchaient les instruments, et faisaient retentir les hymnes du Seigneur, que le roi David a composées pour louer le Seigneur, *telles que celle-ci :* Qu'il est vrai que sa miséricorde est éternelle! Ils chantaient les hymnes de David sur les instruments qu'ils touchaient. Pour ce qui est des prêtres, ils sonnaient devant eux de la trompette. Et tout le peuple était présent et debout.

7. Le roi consacra aussi le milieu du parvis qui était devant le temple du Seigneur; car il avait offert là les holocaustes et la graisse des victimes pacifiques, parce que l'autel d'airain qu'il avait fait ne pouvait suffire pour les holocaustes, les sacrifices et les graisses *des hosties pacifiques.*

8. Salomon fit dans le même temps une fête solennelle, pendant sept jours, et tout Israël la fit avec lui. Cette assemblée fut fort grande, parce que l'on y vint en foule depuis l'entrée d'Emath jusqu'au torrent de l'Egypte.

9. Le huitième jour, il célébra l'assemblée solennelle, à cause qu'il avait employé sept jours à la dédicace de l'autel, et sept jours à la fête.

10. Ainsi le vingt-troisième jour du premier mois, il renvoya le peuple à ses tentes. Tout le monde était rempli de joie et de reconnaissance des grâces que le Seigneur avait faites à David, à Salomon et à son peuple d'Israël.

11. Salomon acheva donc la maison du Seigneur et le palais du roi; et il réussit dans tout ce qu'il s'était proposé de faire; tant dans la maison du Seigneur que dans son propre palais.

12. Le Seigneur lui apparut la nuit, et lui dit : J'ai exaucé votre prière; et j'ai choisi pour moi ce lieu, pour en faire une maison de sacrifice.

13. *S'il arrive que* je ferme le ciel, et qu'il ne tombe point de pluie, ou que j'ordonne et que je commande aux sauterelles de ravager la terre, et que j'envoie la peste parmi mon peuple,

14. Et que mon peuple, sur qui mon nom a été invoqué se convertisse, qu'il me prie, qu'il recherche mon visage, et qu'il fasse pénitence de sa mauvaise vie, je l'exaucerai du ciel, et je lui pardonnerai ses péchés, et je purifierai la terre où il fait sa demeure.

15. Mes yeux seront ouverts, et mes oreilles attentives à la prière de celui qui m'invoquera en ce lieu.

16. Parce que j'ai choisi ce lieu, et que je l'ai sanctifié, afin que mon nom y soit à jamais, et que mes yeux et mon cœur y soient toujours attachés.

6. Sacerdotes autem stabant in officiis suis; et levitæ in organis carminum Domini, quæ fecit David rex ad laudandum Dominum; quoniam in æternum misericordia ejus, hymnos David canentes per manus suas; porro sacerdotes canebant tubis ante eos, cunctusque Israel stabat.

7. Sanctificavit quoque Salomon medium atrii ante templum Domini; obtulerat enim ibi holocausta, et adipes pacificorum; quia altare æneum, quod fecerat, non poterat sustinere holocausta, et sacrificia, et adipes.

8. Fecit ergo Salomon solemnitatem in tempore illo septem diebus, et omnis Israel cum eo, ecclesia magna valde, ab introitu Emath, usque ad torrentem Ægypti.

9. Fecitque die octavo collectam, eo quod dedicasset altare septem diebus, et solemnitatem celebrasset diebus septem.

10. Igitur in die vigesimo tertio mensis septimi, dimisit populos ad tabernacula sua, lætantes atque gaudentes super bono, quod fecerat Dominus Davidi, et Salomoni, et Israeli populo suo.

11. *a* Complevitque Salomon domum Domini, et domum regis, et omnia quæ disposuerat in corde suo, ut faceret in domo Domini, et in domo sua, et prosperatus est. [a *III. Reg.* 9. 1.]

12. Apparuit autem ei Dominus nocte, et ait : Audivi orationem tuam, et elegi locum istum mihi in domum sacrificii.

13. Si clausero cœlum, et pluvia non fluxerit, et mandavero et præcepero locustæ, ut devoret terram, et misero pestilentiam in populum meum;

14. Conversus autem populus meus, super quos invocatum est nomen meum, deprecatus me fuerit, et exquisierit faciem meam, et egerit pœnitentiam, a viis suis pessimis; et ego exaudiam de cœlo, et propitius ero peccatis eorum, et sanabo terram eorum.

15. Oculi quoque mei erunt aperti, et aures meæ erectæ ad orationem ejus, qui in loco isto oraverit.

16. Elegi enim, et sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum, et permaneant oculi mei, et cor meum ibi cunctis diebus.

6. *Quoniam in æternum.* L'historien fait sans doute allusion au psaume CXXXV, où cette parole est répétée à chaque verset.

10. *Igitur in die vigesimo tertio.* La fête des Tabernacles avait duré sept jours; conformément à la loi, elle avait commencé le 15 du mois et fini le 22. Elle avait été précédée de la fête de la Dédicace qui avait elle-même duré sept jours; de telle sorte que le peuple avait été 15 jours en fête.

---

* 6. *In officiis suis.* Hebr. et Græc., *per custodias suas;* nempe distributi per turmas suas fungebantur singuli officiis suis. — * *In organis.* Habebant præ manibus musica instrumenta, quæ pulsabant plectris, aut manu, et simul Dei laudes concinebant.

* 8. *Solemnitatem.* Tabernaculorum.

11. *Complevitque Salomon.* Quæ hic habemus usque ad finem capitis explicata sunt III. Regum, 9.

17. Tu quoque si ambulaveris coram me, sicut ambulavit David pater tuus, et feceris juxta omnia quæ præcepi tibi, et justitias meas judiciaque servaveris ;

18. Suscitabo thronum regni tui, sicut pollicitus sum David patri tuo, dicens : Non auferetur de stirpe tua vir, qui sit princeps in Israel.

19. Si autem aversi fueritis, et dereliqueritis justitias meas, et præcepta mea, quæ proposui vobis, et abeuntes servieritis diis alienis, et adoraveritis eos,

20. Evellam vos de terra mea, quam dedi vobis; et domum hanc, quam sanctificavi nomini meo, projiciam a facie mea, et tradam eum in parabolam, et in exemplum cunctis populis.

21. Et domus ista erit in proverbium universis transeuntibus, et dicent stupentes : Quare fecit Dominus sic terræ huic, et domui huic?

22. Respondebuntque : Quia dereliquerunt Dominum Deum patrum suorum, qui eduxit eos de terra Ægypti, et apprehenderunt deos alienos, et adoraverunt eos, et coluerunt; idcirco venerunt super eos universa hæc mala.

17. Et vous-même, si vous marchez en ma présence ainsi que David, votre père y a marché; si vous agissez en tout selon les ordres que je vous ai donnés, et que vous gardiez mes préceptes et mes ordonnances,

18. Je conserverai le trône de votre règne, ainsi que je l'ai promis à David, votre père, lorsque je lui dis : Vous aurez toujours des successeurs de votre race, qui seront princes en Israël.

19. Mais si vous vous détournez de moi, et que vous abandonniez les lois et les ordonnances que je vous ai proposées; si vous courez après les dieux étrangers, et que vous les serviez et les adoriez,

20. Je vous exterminerai de la terre qui est à moi, et que je vous ai donnée; je rejetterai loin de moi ce temple que j'ai consacré à mon nom, et je le rendrai la fable du monde, et je ferai en sorte qu'il serve d'exemple à tous les peuples de la terre.

21. Et cette maison sera tournée en proverbe par tous ceux qui passeront devant, et qui, frappés d'étonnement, diront : Pourquoi le Seigneur a-t-il traité ainsi cette terre et cette maison ?

22. Et on répondra : C'est qu'ils ont abandonné le Seigneur le Dieu de leurs pères, qui les avait retirés de la terre d'Egypte, qu'ils ont pris des dieux étrangers, et qu'ils les ont adorés et révérés. Voilà ce qui a attiré tous ces maux sur eux.

CHAPITRE VIII.

Salomon bâtit plusieurs villes, rend tributaires les restes des Chananéens, règle le culte et envoie sa flotte à Ophir.

1. Expletis *a* autem viginti annis, postquam ædificavit Salomon domum Domini et domum suam; [a *III. Reg.* 9. 10.]

2. Civitates, quas dederat Hiram Salomoni, ædificavit, et habitare ibi fecit filios Israel.

3. Abiit quoque in Emath Suba, et obtinuit eam.

1. Après vingt années que Salomon employa à bâtir le temple du Seigneur et son propre palais,

2. Il fit bâtir et fortifier les villes que Hiram lui avait données, et y établit les enfants d'Israël.

3. Il s'en alla aussi à Emath de Suba, et il en prit possession.

22. *Idcirco venerunt super eos universa hæc mala.* Cette prophétie s'est littéralement accomplie, lorsque Nabuchodonosor, avec ses Chaldéens, est venu mettre le siége devant Jérusalem, et qu'il a ruiné la ville et le temple.

Cap. VIII. — 2. *Quas dederat Hiram.* Ce sont les villes que Salomon avait d'abord cédées à Hiram en paiement des matériaux qu'il avait fournis pour la construction du temple. Ces villes n'ayant pas convenu au roi de Tyr, il les rendit à Salomon, qui y établit des Israélites à la place des Chananéens qui les avaient occupées auparavant et sur lesquelles elles avaient été conquises (Voyez III. Reg., IX, 10 et suiv. pour ce fait et pour tout le chapitre).

Cap. VIII. — 2. *Civitates, quas dederat Hiram Salomoni.* Certavit enim benevolentiæ signis Hiram cum Salomone, a quo cum viginti oppida accepisset, ut habemus III. Reg., 9, 11, ipse Salomoni alia, et fortasse totidem, * eodem jure attribuit quo ipse a Salomone acceperat, scilicet ad usumfructum ad tempus percipiendum; ita Salianus. Alii putant civitates hasce eas esse quas prius Salomon dederat Hiramo; hic vero, quia non placuerant, Salomoni restituerat alia ratione, hoc est, numerata pecunia postulans ut sibi satisfieret. Vide Josephum, l. 8. Antiq., c. 2.

3. *Abiit quoque in Emath Suba, et obtinuit eam.* Hujus bellicæ expeditionis a Salomone susceptæ non alibi fit mentio in sacris Litteris. Urbs Emath, sive Amatha, quæ est radices Libani montis, tribui Nephthali obtigerat in terræ partitione; eam tamen Chananæi ejus incolæ multis sæculis retinuerunt, ut constat ex Judic., 3, 3, donec David bello devictos Syros sibi tributum pendere coegit, I. Paral., 18, c. 3; ut etiam regem Emath. Mortuo Davide jugum excutere tentavit, ut ait Josephus, lib. 8 Antiq., c. 6, quod Salomoni occasionem dedit ut contra illum expediret arma.

4. Il fit bâtir et bien fortifier Palmyre dans le désert, et encore plusieurs autres villes dans le pays d'Emath.
5. Il bâtit aussi Béthoron, tant la haute que la basse, qui étaient des villes murées, et qui avaient de bonnes portes, garnies de barres et de serrures.
6. Il en fit de même à Balaath et à toutes les meilleures places qui étaient à lui, et à toutes les villes de chariots, et de cavalerie. Enfin Salomon fit et bâtit tout ce qu'il lui plut, tant dans Jérusalem que sur le Liban, et dans toute l'étendue de ses États.

7. Il soumit aussi à son empire tous les peuples qui étaient restés des Héthéens, des Amorrhéens, des Phéréséens, des Hévéens et des Jébuséens, qui n'étaient point de la race d'Israël;
8. Mais qui étaient les enfants ou les descendants de ceux que les Israélites n'avaient point fait mourir. Salomon se les rendit tributaires, comme ils le sont encore aujourd'hui.
9. Il ne voulut point que les enfants d'Israël fussent assujétis à travailler à ses ouvrages; mais il s'en servit pour la guerre, et leur donna le commandement de ses armées, de sa cavalerie et de ses chariots.
10. Or tous les principaux officiers de l'armée du roi Salomon montaient au nombre de deux cent cinquante, qui avaient le commandement et le gouvernement du peuple.
11. Ensuite il fit passer la fille de Pharaon de la ville de David, dans la maison qu'il lui avait bâtie; car il dit : Il ne faut pas que ma femme demeure dans la maison de David, roi d'Israël, parce qu'elle a été sanctifiée par le séjour que l'arche du Seigneur y a fait.

12. Alors Salomon offrit des holocaustes au Seigneur sur l'autel qu'il lui avait élevé devant le vestibule,
13. Pour y offrir chaque jour des sacrifices, selon l'ordonnance de Moïse, les jours du sabbat, les premiers jours du mois, les trois grandes fêtes de l'année, savoir : celle des Azymes, celle des Semaines et celle des Tabernacles.

14. Il ordonna aussi que les prêtres s'acquittassent de leurs devoirs dans leur ministère, selon l'ordre prescrit par David, son père, et que les lévites gardassent leur rang pour chanter les louanges de Dieu, et pour servir devant les prêtres, observant les cérémonies propres à chaque jour, et que les portiers fissent aussi leur devoir aux portes dont la garde leur avait été donnée, selon la distribution que David, l'homme de Dieu, en avait faite à chacun d'eux.
15. Les prêtres ni les lévites n'omirent rien, et

4. Et ædificavit Palmyram in deserto, et alias civitates munitissimas ædificavit in Emath.
5. Exstruxitque Bethoron superiorem, et Bethoron inferiorem, civitates muratas, habentes portas et vectes et seras.
6. Balaath etiam et omnes urbes firmissimas, quæ fuerunt Salomonis, cunctasque urbes quadrigarum, et urbes equitum; omnia quæcumque voluit Salomon atque disposuit ædificavit in Jerusalem et in Libano, et in universa terra potestatis suæ.
7. Omnem populum, qui derelictus fuerat de Hethæis, et Amorrhæis, et Pherezæis, et Hevæis, et Jebusæis, qui non erant de stirpe Israel;
8. De filiis eorum, et de posteris, quos non interfecerant filii Israel, subjugavit Salomon in tributarios, usque in diem hanc.
9. Porro de filiis Israel non posuit ut servirent operibus regis; ipsi enim erant viri bellatores, et duces primi, et principes quadrigarum et equitum ejus.
10. Omnes autem principes exercitus regis Salomonis fuerant ducenti quinquaginta, qui erudiebant populum.

11. *a* Filiam vero Pharaonis transtulit de civitate David, in domum quam ædificaverat ei. Dixit enim rex : Non habitabit uxor mea in domo David regis Israel; eo quod sanctificata sit; quia ingressa est in eam arca Domini. [a *III. Reg.* 3. 1.]
12. Tunc obtulit Salomon holocausta Domino super altare Domini, quod exstruxerat ante porticum.
13. Ut per singulos dies offerretur in eo juxta præceptum Moysi in sabbatis, et in calendis, et in festis diebus, ter per annum, id est, in solemnitate Azymorum, et in solemnitate Hebdomadarum, et in solemnitate Tabernaculorum.
14. Et constituit juxta dispositionem David patris sui, officia sacerdotum in ministeriis suis; et levitas in ordine suo, ut laudarent, et ministrarent coram sacerdotibus, juxta ritum uniuscujusque diei : et janitores in divisionibus suis per portam et portam; sic enim præceperat David homo Dei.

15. Nec prætergressi sunt de manda-

4. *Et ædificavit Palmyram.* De cette grande ville il ne reste que des ruines, mais au milieu de ces ruines on retrouve encore de splendides colonnes qui révèlent une architecture admirable.

8. *Usque in diem hanc.* L'auteur emprunte cette expression aux mémoires du temps qu'il reproduit. Car après la captivité, lorsque les livres des *Paralipomènes* furent écrits, ces peuples n'étaient plus tributaires d'Israël.

10. *Ducenti quinquaginta.* Sans parler de cinq cent cinquante autres qui avaient l'intendance sur sa maison, ses domaines et ses équipages.

---

4. *Et ædificavit Palmyram.* Quæ hic dicuntur usque ad finem capitis explicata sunt III. Reg., c. 9, n. 17 et deinceps.

14. *Per portam et portam.* Id est, per singulas portas. Vide quæ de janitoribus templi et eorum divisionibus sive classibus dicuntur I. Paral., toto fere cap. 26.

tis regis, tam sacerdotes quam levitæ ex omnibus quæ præceperat, et in custodiis thesaurorum.

16. Omnes impensas præparatas habuit Salomon, ex eo die quo fundavit domum Domini, usque in diem quo perfecit eam.

17. Tunc abiit Salomon in Asiongaber et in Ailath ad oram maris Rubri, quæ est in terra Edom.

18. Misit autem ei Hiram per manus servorum suorum naves, et nautas gnaros maris, et abierunt cum servis Salomonis in Ophir, tuleruntque inde quadringenta quinquaginta talenta auri, et attulerunt ad regem Salomonem.

ne firent rien au delà de tout ce que le roi avait ordonné, et de ce qui regardait la garde du trésor.

16. Salomon avait trouvé toutes choses préparées pour fournir à la dépense, depuis le jour qu'il commença à jeter les fondements du temple jusqu'au jour qu'il y mit la dernière pierre.

17. Ensuite il alla à Asiongaber et à Ailath, qui sont sur le bord de la mer Rouge, qui est dans la terre d'Edom.

18. Hiram lui avait envoyé par ses sujets des vaisseaux et des matelots expérimentés et bons hommes de mer, qui s'en allèrent avec des gens de Salomon à Ophir, d'où ils rapportèrent au roi Salomon quatre cent cinquante talents d'or.

CHAPITRE IX.

Visite de la reine de Saba. Richesses et gloire de Salomon. Sa mort.

1. Regina *a* quoque Saba, cum audisset famam Salomonis, venit ut tentaret eum in ænigmatibus in Jerusalem cum magnis opibus, et camelis qui portabant aromata, et auri plurimum, gemmasque pretiosas. Cumque venisset ad Salomonem, locuta est ei quæcumque erant in corde suo. [a *III. Reg.* 10. 1. *Matth.* 12. 42. *Luc.* 11. 31.]

2. Et exposuit ei Salomon omnia quæ proposuerat; nec quidquam fuit, quod non perspicuum ei fecerit.

3. Quæ postquam vidit, sapientiam scilicet Salomonis, et domum quam ædificaverat,

4. Necnon et cibaria mensæ ejus, et habitacula servorum, et officia ministrorum ejus, et vestimenta eorum, pincernas quoque et vestes eorum, et victimas quas immolabat in domo Domini; non erat præ stupore ultra in ea spiritus.

5. Dixitque ad regem : Verus est sermo, quem audieram in terra mea de virtutibus et sapientia tua.

6. Non credebam narrantibus, donec ipsa venissem, et vidissent oculi mei et probassem vix medietatem sapientiæ tuæ mihi fuisse narratam; vicisti famam virtutibus tuis.

7. Beati viri tui, et beati servi tui, qui assistunt coram te omni tempore, et audiunt sapientiam tuam!

8. Sit Dominus Deus tuus benedictus, qui voluit te ordinare super thronum suum, regem Domini Dei tui. Quia diligit Deus Israel, et vult servare eum in æternum, idcirco posuit te super eum

1. La reine de Saba, ayant entendu parler de la grande réputation de Salomon, vint à Jérusalem pour en faire expérience par des énigmes. Elle avait avec elle de grandes richesses, et des chameaux qui portaient des aromates, et une grande quantité d'or et de pierres précieuses. Elle vint trouver Salomon, et lui exposa tout ce qu'elle avait dans le cœur.

2. Et Salomon lui expliqua tout ce qu'elle lui avait proposé; et il n'y eut rien qu'il ne lui éclaircît entièrement.

3. Après que cette reine eût vu la sagesse de Salomon et la maison qu'il avait bâtie,

4. La manière dont sa table était servie, les appartements de ses officiers, les diverses classes de ceux qui le servaient, la magnificence de leurs habits, ses échansons, les victimes qu'il immolait dans la maison du Seigneur, elle en fut tellement étonnée qu'elle paraissait toute hors d'elle-même.

5. Elle dit au roi : Ce qu'on m'avait dit dans mon royaume de votre mérite et de votre sagesse est bien véritable.

6. Je ne voulais point croire néanmoins ce qu'on m'en rapportait, jusqu'à ce que je sois venue moi-même, que j'aie tout vu de mes propres yeux, et que j'aie reconnu qu'on ne m'avait pas dit la moitié de ce que je vois de votre sagesse. Votre mérite et votre vertu va au delà de tout ce que publie la renommée.

7. Heureux ceux qui sont à vous! heureux vos serviteurs qui sont sans cesse devant vous et qui écoutent votre sagesse!

8. Béni soit le Seigneur votre Dieu, qui a voulu vous faire asseoir sur son trône, et vous établir roi, pour tenir la place du Seigneur votre Dieu. Comme Dieu aime Israël, et qu'il veut le conserver à jamais, aussi il vous a établi roi

17. *Ad oram maris Rubri.* Salomon alla visiter ses ports pour y faire équiper sa flotte qui devait se joindre à celle d'Hiram, pour faire le commerce, probablement avec l'Inde. Ici, l'auteur dit que cette flotte rapporta d'Ophir 450 talents d'or, et au troisième *livre des Rois*, on lit 420. Il y a sans doute là une inexactitude de copiste; ou bien, d'après quelques interprètes, le livre des *Paralipomènes* donnerait le profit brut, et l'autre le profit net.

Cap. IX. — 1. *Regina quoque Saba.* Hæc explicavimus III. Reg., 10.
8. *Regem Domini Dei tui.* Id est, regem suum, regem populi sui.

pour le gouverner et pour rendre la justice avec toute sorte d'équité.

9. Ensuite la reine de Saba présenta au roi six vingts talents d'or, et une quantité prodigieuse de parfums et de pierres précieuses. On n'a jamais vu depuis, à Jérusalem, des parfums si excellents que ceux dont la reine de Saba fit présent à Salomon.

10. Les sujets d'Hiram, avec les sujets de Salomon apportèrent aussi de l'or d'Ophir, et d'une espèce de bois très-rare, et des pierres très-précieuses.

11. Et le roi fit faire de ces bois les degrés de la maison du Seigneur, et ceux de la maison du roi, les harpes et les lyres des muciciens. On n'avait jamais vu jusqu'alors de ces sortes de bois dans la terre de Juda.

12. Le roi Salomon, de son côté, donna à la reine de Saba tout ce qu'elle put désirer et ce qu'elle demanda, et beaucoup plus qu'elle ne lui avait apporté. Et la reine s'en retourna dans son royaume avec toute sa suite.

13. Le poids de l'or qu'on apportait tous les ans à Salomon était de six cent soixante-six talents d'or,

14. Sans compter ce qu'avaient accoutumé de lui apporter les députés de diverses nations, les marchands, tous les rois de l'Arabie et tous les gouverneurs des provinces, qui apportaient tous de l'or et de l'argent à Salomon.

15. Le roi Salomon fit donc faire deux cents piques d'or, du poids de six cents sicles qu'il donnait pour chacune.

16. Il fit faire aussi trois cents boucliers, chacun de trois cents sicles d'or, que l'on employait à les couvrir ; et le roi les mit dans son arsenal qui était planté d'arbres.

17. Le roi fit de plus un grand trône d'ivoire, qu'il revêtit d'or très-pur.

18. Les six degrés par lesquels on montait au trône et le marchepied étaient d'or, avec deux bras qui le tenaient de chaque côté, et deux lions près de ces deux bras,

19. Et douze autres petits lions posés sur les degrés de côté et d'autre; de sorte qu'il n'y a jamais eu de trône semblable dans tous les royaumes du monde.

20. Tous les vases de la table du roi étaient d'or, et toute la vaisselle de la maison du bois du Liban était aussi d'un or très-pur. Car l'argent était alors regardé comme rien,

21. Parce que la flotte du roi faisait voile de trois ans en trois ans, et allait avec celle d'Hiram en Tharsis; et elle apportait de là de l'or, de l'argent, de l'ivoire, des singes et des paons.

22. Ainsi le roi Salomon surpassa tous les rois du monde en richesses et en gloire.

23. De sorte que tous les rois de la terre dési-

regem, ut facias judicia atque justitiam.

9. Dedit autem regi centum viginti talenta auri, et aromata multa nimis, et gemmas pretiosissimas; non fuerunt aromata talia ut hæc, quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

10. Sed et servi Hiram cum servis Salomonis attulerunt aurum de Ophir, et ligna thyina, et gemmas pretiosissimas;

11. De quibus fecit rex, de lignis scilicet thyinis, gradus in domo Domini; et in domo regia, citharas quoque et psalteria cantoribus; nunquam visa sunt in terra Juda ligna talia.

12. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba cuncta quæ voluit, et quæ postulavit, et multo plura quam attulerat ad eum; quæ reversa, abiit in terram suam cum servis suis.

13. Erat autem pondus auri, quod afferebatur Salomoni per singulos annos, sexcenta sexaginta sex talenta auri;

14. Excepta ea summa, quam legati diversarum gentium, et negotiatores afferre consueverant, omnesque reges Arabiæ, et satrapæ terrarum, qui comportabant aurum et argentum Salomoni.

15. Fecit igitur rex Salomon ducentas hastas aureas de summa sexcentorum aureorum, qui in singulis hastis expendebantur;

16. Trecenta quoque scuta aurea trecentorum aureorum, quibus tegebantur singula scuta; posuitque ea rex in armamentario, quod erat consitum nemore.

17. Fecit quoque rex solium eburneum grande, et vestivit illud auro mundissimo.

18. Sex quoque gradus, quibus ascendebatur ad solium, et scabellum aureum, et brachiola duo altrinsecus, et duos leones stantes juxta brachiola,

19. Sed et alios duodecim leunculos stantes super sex gradus ex utraque parte; non fuit tale solium in universis regnis.

20. Omnia quoque vasa convivii regis erant aurea, et vasa domus saltus Libani ex auro purissimo. Argentum enim in diebus illis pro nihilo reputabatur.

21. Siquidem naves regis ibant in Tharsis cum servis Hiram, semel in annis tribus; et deferebant inde aurum et argentum, et ebur, et simias, et pavos.

22. Magnificatus est igitur Salomon super omnes reges terræ præ divitiis et gloria.

23. Omnesque reges terrarum desi-

Cap. IX. — 9. *Centum viginti talenta auri.* Près de huit millions. C'était un présent royal d'une grande magnificence. Salomon y répondit par une générosité qui effaça encore celle de la reine.

13. *Erat autem pondus auri.* C'était le revenu annuel des domaines du roi. Il fallait y ajouter les tributs des nations et les bénéfices que faisait sa flotte et les impôts.

15. *Ducentas hastas.* Le mot hébreu traduit ici par *hasta* a un double sens. Il signifie aussi *scutum*, bouclier (Voy. III. Reg., X, 17).

derabant videre faciem Salomonis, ut audirent sapientiam, quam dederat Deus in corde ejus;

raient voir le visage de Salomon, et entendre la sagesse que Dieu avait répandue dans son cœur;

24. Et deferebant ei munera, vasa argentea, et aurea, et vestes, et arma, et aromata, equos et mulos, per singulos annos.

24. Et chacun lui faisait présent tous les ans de vases d'or et d'argent, d'étoffes, d'armes, de parfums, de chevaux et de mulets.

25. Habuit quoque Salomon quadraginta millia equorum in stabulis, et currum equitumque duodecim millia, constituitque eos in urbibus quadrigarum, et ubi erat rex in Jerusalem.

25. Salomon eut aussi quarante mille chevaux dans ses écuries, douze mille chariots et douze mille hommes de cheval; et il les distribua dans les villes qui étaient destinées à les loger, et dans Jérusalem auprès de sa personne.

26. Exercuit etiam potestatem super cunctos reges, a flumine Euphrate usque ad terram Philisthinorum, et usque ad terminos Ægypti.

26. Sa puissance s'étendit même sur tous les rois qui étaient depuis l'Euphrate jusqu'à la terre des Philistins, et jusqu'aux frontières de l'Egypte.

27. Tantamque copiam præbuit argenti in Jerusalem quasi lapidum; et cedrorum tantam multitudinem velut sycomorum, quæ gignuntur in campestribus.

27. Et il fit que, de son temps, l'argent devint aussi commun à Jérusalem que les pierres, et qu'on y vit autant de cèdres qu'il y a de sycomores qui naissent dans la campagne.

28. Adducebantur autem ei equi de Ægypto, cunctisque regionibus.

28. On lui amenait aussi des chevaux d'Egypte et de tous les autres pays.

29. Reliqua autem operum Salomonis priorum et novissimorum, scripta sunt in verbis Nathan prophetæ, et in libris Ahiæ Silonitis, in visione quoque Addo videntis, contra Jeroboam filium Nabath.

29. Pour le reste des actions de Salomon, tant les premières que les dernières, elles sont écrites dans les livres du prophète Nathan, dans ceux du prophète Ahias, qui était de Silo, et dans les prédictions du prophète Addon contre Jéroboam, fils de Nabath.

30. Regnavit autem Salomon in Jerusalem super omnem Israel quadraginta annis.

30. Salomon régna quarante ans à Jérusalem et sur tout Israël.

31. Dormivitque cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate David : regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

31. Et il s'endormit avec ses pères, et fut enseveli en la ville de David. Et Roboam, son fils, régna en sa place.

CHAPITRE X.

Roboam. Séparation des dix tribus.

1. Profectus *a* est autem Roboam in Sichem : illuc enim cunctus Israel convenerat ut constituerent eum regem [a *III. Reg.* 12. 1].

1. Roboam vint alors à Sichem, parce tout Israël s'y était assemblé pour l'établir roi.

2. Quod cum audisset Jeroboam filius Nabath, qui erat in Ægypto (fugerat quippe illuc ante Salomonem) statim reversus est.

2. Mais Jéroboam, fils de Nabath, qui s'était enfui en Egypte par la crainte de Salomon, ayant appris cette nouvelle, revint aussitôt.

3. Vocaveruntque eum, et venit cum universo Israel, et locuti sunt ad Roboam, dicentes :

2. Le peuple d'Israël députa vers lui pour le faire venir. Il se rendit au lieu où ils étaient tous assemblés; et il vint avec tout ce peuple trouver Roboam, et ils lui dirent :

4. Pater tuus durissimo jugo non pressit, tu leviora impera patre tuo, qui nobis imposuit gravem servitutem, et paululum de onere subleva, ut serviamus tibi.

4. Votre père nous a tenus opprimés sous un joug très-dur. Traitez-nous plus favorablement que votre père, qui nous avait tenus dans une si onéreuse servitude, et diminuez quelque chose de ce poids, afin que nous puissions vous servir.

5. Qui ait : Post tres dies revertimini ad me. Cumque abiisset populus,

5. Il leur dit : Revenez me trouver dans trois jours. Et après que le peuple se fût retiré,

6. Iniit consilium cum senibus, qui steterant coram patre ejus Salomone dum adhuc viveret, dicens : Quid datis consilii ut respondeam populo ?

6. Roboam tint conseil avec les vieillards qui avaient été du conseil de Salomon, son père, pendant sa vie, et leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple?

7. Qui dixerunt ei : Si placueris po-

7. Ils lui dirent : Si vous témoignez de la bonté

29. *In verbis Nathan.* Tous ces ouvrages sont perdus. Au lieu de *Addo*, on lit dans l'Hébreu *Jaddi;* les rabbins veulent qu'on lise *Jaddo*.

---

29. *Reliqua autem operum Salomonis.* Vide III. Reg., 11, 41 et 43, et ibi notata Libri historici, qui hic recensentur Ahiæ, Addo, etc., non exstant.

Cap. X. — 1. *Profectus est autem Roboam.* Totum hoc caput explicatum habes III. Reg., 12.

à ce peuple, et que vous l'apaisiez par des paroles douces, ils s'attacheront pour toujours à votre service.

8. Mais Roboam n'approuva point le conseil des vieillards, et consulta les jeunes gens qui avaient été nourris avec lui, et qui l'accompagnaient toujours.

9. Et il leur dit : Que vous en semble? que dois-je répondre à ce peuple qui m'est venu dire : Adoucissez le joug dont votre père nous a chargés?

10. Ils lui répondirent comme des jeunes gens qui avaient été nourris avec lui dans les délices, et lui dirent : Voici la réponse que vous devez faire à ce peuple qui est venu vous dire : Votre père a rendu notre joug très-pesant; nous vous supplions de le rendre léger *et* supportable; et vous lui parlerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts est plus gros que n'était le dos de mon père.

11. Mon père vous a imposé un joug pesant, et moi j'y ajouterai un poids encore plus pesant; mon père vous a frappé avec des verges, et moi je vous frapperai avec des verges de fer.

12. Jéroboam et tout le peuple vint donc trouver Roboam le troisième jour, selon l'ordre qu'il leur en avait donné.

13. Et le roi ne fit point de cas du conseil des vieillards, et fit une réponse dure.

14. Il leur parla selon le conseil des jeunes gens. Mon père, *leur dit-il*, vous a imposé un joug très-pesant, et moi je l'appesantirai encore davantage; mon père vous a fouettés avec des verges, et moi je vous fouetterai avec des verges de fer.

15. Ainsi il ne se rendit point aux prières du peuple, parce que Dieu avait résolu d'accomplir la parole qu'il avait dite à Jéroboam, fils de Nabath, par le ministère d'Ahias Silonite.

16. Mais tout le peuple, se voyant traité si durement par le roi, lui répondit : Nous n'avons que faire de la maison de David, ni de biens à espérer du fils d'Isaï. Israël, retirez-vous dans vos tentes. Et vous, *Roboam*, *petit-fils de* David, prenez soin de votre maison. Et ainsi Israël se retira dans ses tentes.

17. Roboam régna donc dans les villes de Juda et sur tous les enfants d'Israël qui y demeurèrent.

18. Le roi Roboam envoya ensuite Aduram, surintendant de ses tributs; mais les enfants d'Israël le lapidèrent, et il mourut. Roboam monta aussitôt sur son char, et s'enfuit à Jérusalem.

19. Ainsi Israël se sépara de la maison de David, comme il l'est encore aujourd'hui.

pulo huic, et leniveris eos verbis clementibus, servient tibi omni tempore.

8. At ille reliquit consilium senum, et cum juvenibus tractare cœpit, qui cum eo nutriti fuerant, et erant in comitatu illius.

9. Dixitque ad eos : Quid vobis videtur? vel respondere quid debeo populo huic, qui dixit mihi : Subleva jugum quod imposuit nobis pater tuus?

10. At illi responderunt ut juvenes, et nutriti cum eo in deliciis, atque dixerunt : Sic loqueris populo, qui dixit tibi : Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu subleva; et sic respondebis ei : Minimus digitus meus grossior est lumbis patris mei.

11. Pater meus imposuit vobis grave jugum, et ego majus pondus apponam : pater meus cecidit vos flagellis, ego vero cædam vos scorpionibus.

12. Venit ergo Jeroboam, et universus populus ad Roboam die tertio, sicut præceperat eis.

13. Responditque rex dura, derelicto consilio seniorum;

14. Locutusque est juxta juvenum voluntatem : Pater meus grave vobis imposuit jugum, quod ego gravius faciam; pater meus cecidit vos flagellis, ego vero cædam vos scorpionibus.

15. Et non acquievit populi precibus; erat enim voluntatis Dei, ut compleretur sermo ejus, *a* quem locutus fuerat per manum Ahiæ Silonitis ad Jeroboam filium Nabath. [*III. Reg.* 11. 29.]

16. Populus autem universus, rege duriora dicente, sic locutus est ad eum : Non est nobis pars in David, neque hæreditas in filio Isai. Revertere in tabernacula tua, Israel, tu autem pasce domum tuam, David. Et abiit Israel in tabernacula sua.

17. Super filios autem Israel, qui habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.

18. Misitque rex Roboam Aduram, qui præerat tributis, et lapidaverunt eum filii Israel, et mortuus est; porro rex Roboam currum festinavit ascendere, et fugit in Jerusalem.

19. Recessitque Israel a domo David, usque ad diem hanc.

Cap. X. — 8. *Qui cum eo nutriti fuerant.* Il était d'usage, en Orient, de recevoir à la cour un certain nombre d'enfants de l'âge de l'héritier présomptif de la couronne, et de l'élever avec eux pour exciter son émulation. C'est ce que Xénophon raconte de l'éducation de Cyrus. Mais au lieu de développer dans Roboam et ses compagnons les vertus nécessaires à ceux qui commandent, nous voyons qu'ils avaient été élevés dans les plaisirs et la mollesse (verset 10), et que les dernières années de Salomon avaient, sous tous les rapports, préparé le schisme qui éclata après sa mort (Voyez III. Reg., XII, 1-19).

15. *Quem locutus fuerat.* Cette prophétie est exprimée (III. Reg., XI, 29 et suiv.).

CHAPITRE XI.

Dieu défend à Roboam de faire la guerre aux dix tribus. Il est soutenu par les prêtres et les lévites. Enfants de ce prince.

1. Venit *a* autem Roboam in Jerusalem, et convocavit universam domum Juda et Benjamin, centum octoginta millia electorum atque bellantium, ut dimicaret contra Israel, et converteret ad se regnum suum. [a *III. Reg.* 12. 21.]

2. Factusque est sermo Domini ad Semeiam hominem Dei, dicens.

3. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, et ad universum Israel, qui est in Juda, et Benjamin;

4. Hæc dicit Dominus : Non ascendetis, neque pugnabitis contra fratres vestros; revertatur unusquisque in domum suam, quia mea hoc gestum est voluntate. Qui cum audissent sermonem Domini, reversi sunt, nec perrexerunt contra Jeroboam.

5. Habitavit autem Roboam in Jerusalem, et ædificavit civitates muratas in Juda.

6. Exstruxitque Bethlehem, et Etam, et Thecue,

7. Bethsur quoque, et Socho, et Odollam,

8. Necnon et Geth, et Maresa, et Ziph,

9. Sed et Aduram, et Lachis, et Azeca,

10. Saraa quoque, et Aialon, et Hebron, quæ erant in Juda et Benjamin, civitates munitissimas.

11. Cumque clausisset eas muris, posuit in eis principes, ciborumque horrea, hoc est, olei et vini.

12. Sed et in singulis urbibus fecit armamentarium scutorum et hastarum, firmavitque eas summa diligentia, et imperavit super Judam et Benjamin.

13. Sacerdotes autem et levitæ, qui erant in universo Israel, venerunt ad eum de cunctis sedibus suis,

14. Relinquentes suburbana, et possessiones suas, et transeuntes ad Ju-

1. Roboam, étant arrivé à Jérusalem, assembla toute la tribu de Juda et la tribu de Benjamin, et marcha à la tête de cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis pour combattre contre Israël, et pour le remettre sous son obéissance.

2. Mais le Seigneur adressa sa parole à Séméias, homme de Dieu, et lui dit :

3. Allez dire à Roboam, fils de Salomon, roi de Juda, et à tout le peuple d'Israël qui est dans la tribu de Juda et de Benjamin :

4. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous mettrez point en campagne, et vous ne combattrez point contre vos frères. Que chacun s'en retourne en sa maison; car cela ne s'est fait que par ma volonté. Après qu'ils eurent entendu la parole du Seigneur, ils s'en retournèrent, et n'avancèrent pas davantage contre Jéroboam.

5. Ainsi Roboam établit sa demeure à Jérusalem, et fortifia *plusieurs* villes dans la tribu de Juda.

6. Il bâtit aussi Bethléhem, et Etam, et Thécué,

7. Comme encore Bethsur, Socho, Odolla,

8. Avec Geth, Marésa, et Ziph,

9. Et même Adura, Lachis et Azéca,

10. Saraa, Aïalon, Hébron, qui étaient dans Juda et Benjamin des places très-fortes.

11. Et quand il les eut fermées de murailles, il y mit des gouverneurs, et y fit des magasins de vivres, c'est-à-dire d'huile et de vin.

12. Il établit dans chaque ville un arsenal qu'il fit remplir de boucliers et de piques, et fit fortifier ces places avec grand soin. Ainsi il régna sur la tribu de Juda et de Benjamin.

13. Les prêtres et les lévites qui étaient dans tout Israël quittèrent leurs demeures, et vinrent se rendre auprès de sa personne.

14. Ils abandonnèrent les faubourgs et les biens qui leur avaient été donnés, et se retirè-

Cap. XI. — 4. *Mea hoc gestum est voluntate.* Cela s'est fait par ma volonté, c'est-à-dire, j'ai permis que ce schisme arrive (Voyez la note III. Reg., XII, 24).

6. *Exstruxitque Bethlehem.* Ces villes existaient depuis longtemps. L'écrivain sacré veut seulement dire que Roboam en fit des villes fortifiées. Depuis la séparation des dix tribus, elles étaient devenues frontières du royaume de Juda, et c'est ce qui rendit nécessaires ces travaux.

13. *Sacerdotes... et levitæ.* Tous les prêtres et les lévites ne quittèrent pas les dix tribus. Il en resta un certain nombre; mais la persécution les fit émigrer pour la plupart. Jéroboam se servit en partie de ceux qui restèrent pour en faire des prêtres des hauts lieux ou des prêtres des démons. Par les démons, l'Ecriture entend ici les faux dieux. Le culte des hauts lieux avait toujours subsisté. Tant que le temple de Jérusalem ne fut pas bâti, ce culte fut toléré. Mais il fut ensuite proscrit dans l'Ecriture, parce qu'il dégénéra en culte purement idolâtrique.

Cap. XI. — 1. *Venit autem Roboam.* Quæ hic habes usque ad versiculum 6 explicata sunt III. Reg., 12, a n. 21 usque ad 25.

* 11. *Principes.* Hebr. *duces* militum.

14. *Relinquentes suburbana, et possessiones suas.* Tribus Levi non est certam terræ plagam sortita in partitione regionis Israelitis a Deo, expulsis Chananæis, tributa : sed illis urbes qua-

rent dans Juda et à Jérusalem, parce que Jéroboam et ses enfants les avaient chassés, afin qu'ils n'exerçassent aucune fonction du sacerdoce du Seigneur.

15. Jéroboam se fit lui-même des prêtres pour les hauts lieux, pour les démons et pour les veaux *d'or* qu'il avait fait faire.

16. Tous ceux aussi qui, dans toutes les tribus d'Israël, s'étaient appliqués de tout leur cœur à chercher le Seigneur le Dieu d'Israël, vinrent à Jérusalem, pour immoler leurs victimes en la présence du Seigneur le Dieu de leurs pères.

17. Ainsi ils affermirent le royaume de Juda, et ils soutinrent Roboam, fils de Salomon, durant trois ans : car ils ne marchèrent dans les voies de David et de Salomon que durant ces trois années.

18. *Cependant* Roboam épousa Mahalath, fille de Jérimoth, fils de David, et encore Abihaïl, fille d'Eliab, fils d'Isaï,

19. De laquelle il eut Jéhus et Somoria, et Zoom.

20. Après celle-ci il épousa encore Maacha, fille d'Absalom, dont il eut Abia, Ethaï, Ziza et Salomith.

21. Or Roboam aima Maacha, la fille d'Absalom, plus que toutes ses autres femmes et que toutes ses autres concubines; car il eut dix-huit femmes et soixante concubines : et il eut vingt huit fils et soixante filles.

22. Il éleva Abia, fils de Maacha, au-dessus de tous ses frères, dans le dessein qu'il avait de le faire régner après lui,

23. Parce qu'il était plus sage et plus puissant que tous ses *autres* enfants, *qu'il avait dispersés* dans toute l'étendue de Juda et de Benjamin, et dans toutes les villes murées, où il leur donnait de quoi vivre en abondance et leur faisait épouser plusieurs femmes.

dam, et Jerusalem; eo quod abjecisset eos Jeroboam, et posteri ejus, ne sacerdotio Domini fungerentur.

15. Qui constituit sibi sacerdotes excelsorum, et dæmoniorum, vitulorumque quos fecerat.

16. Sed et de cunctis tribubus Israel, quicumque dederant cor suum ut quærerent Dominum Deum Israel, venerunt in Jerusalem ad immolandum victimas suas coram Domino Deo patrum suorum.

17. Et roboraverunt regnum Juda, et confirmaverunt Roboam filium Salomonis per tres annos; ambulaverunt enim in viis David et Salomonis, annis tantum tribus.

18. Duxit autem Roboam uxorem Mahalath, filiam Jerimoth, filii David; Abihail quoque filiam Eliab filii Isai,

19. Quæ peperit ei filios Jehus, et Somoriam, et Zoom.

20. Post hanc quoque accepit Maacha filiam Absalom, quæ peperit ei Abia, et Ethai, et Ziza, et Salomith.

21. Amavit autem Roboam Maacha filiam Absalom, super omnes uxores suas, et concubinas; nam uxores decem et octo duxerat, concubinas autem sexaginta : et genuit viginti octo filios, et sexaginta filias.

22. Constituit vero in capite, Abiam filium Maacha, ducem super omnes fratres suos; ipsum enim regem facere cogitabat,

23. Quia sapientior fuit, et potentior super omnes filios ejus, et in cunctis finibus Juda, et Benjamin, et in universis civitatibus muratis; præbuitque eis escas plurimas, et multas petivit uxores.

CHAPITRE XII.

Sésac pille le temple de Jérusalem. Abia succède à Roboam.

1. Le royaume de Roboam ayant été fortifié et affermi, il abandonna la loi du Seigneur; et tout Israël suivit son exemple.

1. Cumque roboratum fuisset regnum Roboam et confortatum, dereliquit legem Domini, et omnis Israel cum eo.

23. *In universis civitatibus muratis.* Roboam avait fait de ses fils des officiers qu'il avait mis dans ses enceintes fortifiées; c'était une mesure qu'il avait prise dans l'intérêt de sa couronne.

Cap. XII. — 1. *Dereliquit legem Domini.* Roboam s'écarta de la loi de Dieu dès la troisième année de son règne. Sa mère Naama était Ammonite, et ce sont sans doute les mauvais conseils et les mauvais exemples de cette femme qui pervertirent ce prince. Ses désordres et ses impiétés sont décrits au IIIe *livre des Rois*, chap. XIV, 22 et suiv. Sur Sésac et le temps que Roboam a vécu, voyez nos notes (III. Reg., XIV).

---

draginta octo cum suburbanis suis concessæ sunt ad habitandum et ad alenda pecora, Numer., 35. Has ergo relinquebant Jeroboami impietatem detestati sacerdotes et levitæ, et in regnum Juda se recipiebant. — * *Abjecisset eos.* A munere sacerdotali.

17. *Annis tantum tribus.* Vide cap. sequens statim initio.

22. *Constituit vero in capite.* LXX habent, *in principem.* Volebat enim Abiam regni successorem relinquere, licet primogenitus non esset, quod etiam fecerat David qui Salomonem regem constituit, Adonia majore natu præterito.

23. *Quia sapientior fuit, et potentior.* LXX habent : *Et crevit super omnes filios ejus in omnibus finibus Jada, etc.* Pagninus vertit, *et erudire faciebat, et dispergebat de omnibus filiis suis in cunctis terris Juda, etc.;* quo etiam fere modo vertit Vatablus. — *Escas plurimas.* Pingues reditus quibus alerentur. — *Multas petivit uxores.* Abiæ et reliquis filiis suis.

Cap. XII. — 1. *Roboratum fuisset regnum.* Accessione levitarum et aliorum veram pietatem et religionem colentium, qui recipiebant se in regnum Juda.

2. *a* Anno autem quinto regni Roboam, ascendit Sesac rex Ægypti in Jerusalem (quia peccaverant Domino) [a *III. Reg.* 14. 24.]

3. Cum mille ducentis curribus, et sexaginta millibus equitum; nec erat numerus vulgi quod venerat cum eo ex Ægypto, Libyes scilicet, et Troglodytæ et Æthiopes.

4. Cepitque civitates munitissimas in Juda, et venit usque in Jerusalem.

5. Semeias autem propheta ingressus est ad Roboam, et principes Juda, qui congregati fuerant in Jerusalem, fugientes Sesac, dixitque ad eos : Hæc dicit Dominus : Vos reliquistis me, et ego reliqui vos in manu Sesac.

6. Consternatique principes Israel et rex dixerunt : Justus est Dominus.

7. Cumque vidisset Dominus, quod humiliati essent, factus est sermo Domini ad Semeiam, dicens : Quia humiliati sunt, non disperdam eos, daboque eis pauxillum auxilii, et non stillabit furor meus super Jerusalem per manum Sesac.

8. Verumtamen servient ei, ut sciant distantiam servitutis meæ, et servitutis regni terrarum.

9. Recessit itaque Sesac rex Ægypti ab Jerusalem, sublatis thesauris domus Domini, et domus regis, omniaque secum tulit, et clypeos aureos, quos fecerat Salomon,

10. Pro quibus fecit rex æneos, et tradidit illos principibus scutariorum, qui custodiebant vestibulum palatii.

11. Cumque introiret rex domum Domini, veniebant scutarii, et tollebant eos, iterumque referebant eos ad armamentarium suum.

12. Verumtamen quia humiliati sunt, aversa est ab eis ira Domini, nec deleti sunt penitus : siquidem et in Juda inventa sunt opera bona.

13. *a* Confortatus est ergo rex Roboam in Jerusalem, atque regnavit; quadraginta autem et unius anni erat

2. Mais la cinquième année du règne de Roboam, Sésac, roi d'Egypte, marcha contre Jérusalem (parce que les Israélites avaient péché contre le Seigneur).

3. Il avait avec lui douze cents chariots de guerre et soixante mille hommes de cavalerie, et le petit peuple qui était venu d'Egypte avec lui ne se pouvait compter. Ils étaient tous Lybiens, Troglodytes et Ethiopiens.

4. Et il se rendit maître des plus fortes places du royaume de Juda, et s'avança jusque devant Jérusalem.

5. Alors le prophète Séméias vint trouver le roi et les princes de Juda, qui s'étaient retirés à Jérusalem pour ne pas tomber entre les mains de Sésac, et il leur dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous m'avez abandonné, et je vous ai aussi abandonnés au pouvoir de Sésac.

6. Alors les princes d'Israël et le roi, fort consternés, dirent : Le Seigneur est juste.

7. Et lorsque le Seigneur les vit humiliés, il fit entendre sa parole à Séméias, et lui dit : Puisqu'ils se sont humiliés, je ne les exterminerai point; je leur donnerai quelque secours, et je ne ferai point tomber ma fureur sur Jérusalem par les armes de Sésac;

8. Mais ils lui seront assujétis, afin qu'ils apprennent par là quelle différence il y a entre m'être assujéti et être assujéti aux rois de la terre.

9. Sésac, roi d'Egypte, se retira donc de Jérusalem après avoir enlevé les trésors de la maison du Seigneur et ceux du palais du roi; et il emporta tout avec lui, et même les boucliers d'or que Salomon avait fait faire,

10. Au lieu desquels le roi en fit faire d'autres d'airain, et les donna aux officiers de ceux qui les portaient, et qui gardaient la porte du palais.

11. Et lorsque le roi entrait dans la maison du Seigneur, ceux qui portaient les boucliers venaient prendre ceux-ci, et les reportaient ensuite dans le magasin.

12. Et parce qu'ils s'étaient humiliés, Dieu détourna sa colère de dessus eux; et ils ne furent pas entièrement exterminés, parce qu'il trouva encore quelques bonnes œuvres dans Juda.

13. Ainsi le roi Roboam se fortifia dans Jérusalem, et y régna. Il avait quarante et un ans quand il commença à régner, et il régna dix-sept

---

2. *Ascendit Sesac.* Vide dicta III. Reg., cap. 14, n. 25.

3. *Trogloditæ.* Populi Æthiopiæ sub Ægypto in sinum Arabicum et mare Rubrum vergentes de quibus Plin., lib. 5, cap. 8, ita sunt ἀπο των τρωγλων, id est, a terræ foraminibus et cavernis, in quibus habitant, dicti. * Vox hebraica *suchiim* significat tabernacula incolentes, et designari videntur Arabes quibus mos sub tentoriis vivere, et nullam certam et fixam sedem habere.

5. *Semeias.* Inclytus eo tempore propheta, cujus mentio est cap. superiore, num. 2, qui etiam res gestas Roboami scriptis mandavit, ut habemus hoc cap., n. 15. — *Fugientes Sesac.* Hebr. et LXX, *a facie Sesac,* id est, propter Sesac, seu metu Sesac.

7. *Humiliati essent.* Agnoscentes peccata sua. — *Daboque eis pauxillum auxilii.* Ne funditus pereant, aut in captivitatem abducantur. — *Non stillabit furor meus.* Apta metaphora, quæ pœnas et ultionem ab alto demitti divinitus ostendit, quemadmodum pluvia e cœlo descendit; quæque etiam innuit parce ad modum, et citra quam meriti sumus Deum plectere peccata nostra : nam stillandi verbum, non largum imbrem, sed modicum significat.

9. *Sublatis thesauris.* Hæc explicata sunt III. Reg., cap. 14, n. 26 et deinceps, usque ad finem capitis.

13. *Confortatus est ergo rex Roboam.* Quæ hic habemus usque ad finem capitis repetita sunt ex III. Reg., cap. 14, a n. 21 usque ad 25, et a n. 29 usque ad finem capitis. Vide ibi dicta.

ans à Jérusalem, cette ville que le Seigneur avait choisie entre toutes celles des tribus d'Israël pour y établir son nom. Sa mère s'appelait Naama, et elle était Ammonite.

14. Ce prince fit le mal et ne prépara point son cœur pour chercher le Seigneur.

15. Quant aux *autres* actions de Roboam, soit les premières ou les dernières, elles sont écrites dans les livres du prophète Séméias et du prophète Addon, où elles sont rapportées avec soin. Roboam et Jéroboam se firent la guerre durant toute leur vie.

16. Et Roboam s'endormit avec ses pères : il fut enseveli dans la ville de David. Et son fils Abia régna en sa place.

cum regnare cœpisset, et decem et septem annis regnavit in Jerusalem, urbe, quam elegit Dominus, ut confirmaret nomen suum ibi, de cunctis tribubus Israel; nomen autem matris ejus Naama Ammonitis. [a *III. Reg.* 14. 21.]

14. Fecit autem malum, et non præparavit cor suum ut quæreret Dominum.

15. Opera vero Roboam prima et novissima, scripta sunt in libris Semeiæ prophetæ, et Addo videntis, et diligenter exposita; pugnaveruntque adversum se Roboam et Jeroboam cunctis diebus.

16. Et dormivit Roboam cum patribus suis, sepultusque est in civitate David. Et regnavit Abia filius ejus pro eo.

CHAPITRE XIII.

Guerre entre Abia, roi de Juda, et Jéroboam, roi d'Israël. Défaite de Jéroboam.

1. La dix-huitième année du règne de Jéroboam, Abia régna en Juda.

2. Il régna trois ans dans Jérusalem. Et sa mère s'appelait Michaïa, elle était fille d'Uriel, de Gabaa. Et il y eut une guerre entre Abia et Jéroboam.

3. Abia se mit en état de donner combat. Il avait de très-braves gens, et quatre cent mille hommes choisis. Jéroboam mit aussi son armée en bataille, elle était de huit cent mille hommes, tous gens choisis et très-vaillants.

4. Abia s'en alla camper sur la montagne de Séméron, qui était dans la tribu d'Ephraïm et il dit : Ecoutez, Jéroboam, et que tout Israël écoute.

5. Ignorez-vous que le Seigneur le Dieu d'Israël a donné pour toujours à David et à ses descendants la souveraineté sur Israël, par un pacte inviolable?

6. Que Jéroboam, fils de Nabath, sujet de Salomon, fils de David, s'est élevé et révolté contre son seigneur;

1. Anno *a* octavo decimo regis Jeroboam, regnavit Abia super Judam. [a *III. Reg.* 15. 2.]

2. Tribus annis regnavit in Jerusalem, nomenque matris ejus Michaia, *a* filia Uriel de Gabaa; et erat bellum inter Abiam et Jeroboam. [a *Ibid.* 15. 7.]

3. Cumque iniisset Abia certamen, et haberet bellicosissimos viros, et electorum quadringinta millia; Jeroboam instruxit e contra aciem octingenta millia virorum, qui et ipsi electi erant, et ad bella fortissimi.

4. Stetit ergo Abia super montem Semeron, qui erat in Ephraim, et ait : Audi Jeroboam, et omnis Israel.

5. Num ignoratis quod Dominus Deus Israel dederit regnum David super Israel in sempiternum, ipsi et filiis ejus in pactum salis?

6. Et surrexit Jeroboam filius Nabath, servus Salomonis filii David; *a* et rebellavit contra Dominum suum. [a *III. Reg.* 11. 26.]

15. *In libris Semeiæ prophetæ.* Les prophètes étaient les annalistes du peuple de Dieu. Ainsi Samuel, Nathan et Gad avaient écrit l'histoire de David (I. Par., XXIX, 29); Nathan, Abias et Addo celle de Salomon (II. Par., IX, 29); Séméias et Addo avaient de même raconté le règne de Roboam.

Cap. XIII. — 4. *Super montem Semeron.* C'est la montagne sur laquelle fut bâtie la ville de Samarie, toujours nommée dans l'Hébreu *Someron* ou *Semeron.*

---

* 14. *Præparavit cor suum.* Scilicet per pœnitentiam, etiam post divinitus immissa flagella per regem Ægypti.

Cap. XIII. — 2. *Michaia filia Uriel.* At cap. 11, num. 21 et 22, dicitur filia Maacha, quæ videtur fuisse filia Absalomis. Vide quæ dixi III. Reg., 15, n. 2.

* 3. *Iniisset Abia certamen.* Id est, infesto exercitu ingressus esset fines hostiles, ut ex sequentibus apparet.

4. *Super montem Semeron.* Cum certaminis locus sit in tribu Ephraim, et non id Juda, aut Benjamin, satis apparet Abiam intulisse bellum Jeroboamo, et in illius fines infestum exercitum induxisse.

5. *Dederit regnum David super Israel in sempiternum.* Vetuerat Deus tempore Roboam pugnare cognatas acies, ut habuimus supra, cap. 11, num. 4. Nec credibile est hoc ignorasse Abiam; sed fortasse existimavit non esse divini consilii, ut perpetua esset ista divisio, sed voluisse tantum ut ea Roboami insipientia castigaretur. — *In pactum salis.* De pacto salis aliquid diximus Num., 18, 19 : qui plura volet, videat Martinum Delrio, tom. I. Adagial., adagiali 109. Fortasse pactum salis illud erat quod firmatum erat religione sacrificiorum in quibus sal adhibebatur.

7. Congregatique sunt ad eum viri vanissimi, et filii Belial; et prævaluerunt contra Roboam filium Salomonis; porro Roboam erat rudis, et corde pavido, nec potuit resistere eis.

8. Nunc ergo vos dicitis quod resistere possitis regno Domini, quod possidet per filios David, habetisque grandem populi multitudinem, atque vitulos aureos, quos fecit vobis Jeroboam in deos.

9. Et ejecistis sacerdotes Domini, filios Aaron, atque levitas; *a* et fecistis vobis sacerdotes sicut omnes populi terrarum; quicumque venerit, et initiaverit manum suam in tauro de bobus, et in arietibus septem, fit sacerdos eorum qui non sunt dii. [a *III. Reg.* 12. 31.]

10. Noster autem Dominus Deus est, quem non relinquimus, sacerdotesque ministrant Domino de filiis Aaron, et levitæ sunt in ordine suo;

11. Holocausta quóque offerunt Domino per singulos dies mane et vespere, et thymiama juxta legis præcepta confectum, et proponuntur panes in mensa mundissima, estque apud nos candelabrum aureum, et lucernæ ejus, ut accendantur semper ad vesperam; nos quippe custodimus præcepta Domini Dei nostri, quem vos reliquistis.

12. Ergo in exercitu nostro dux Deus est, et sacerdotes ejus, qui clangunt tubis, et resonant contra vos; filii Israel nolite pugnare contra Dominum Deum patrum vestrorum, quia non vobis expedit.

13. Hæc illo loquente, Jeroboam retro moliebatur insidias. Cumque ex adverso hostium staret, ignorantem Judam suo ambiebat exercitu.

14. Respiciensque Judas vidit instare bellum ex adverso et post tergum, et

7. Et qu'une multitude de gens de néant, vrais enfants de Bélial, se sont joints à lui, et se sont rendus plus forts que Roboam, fils de Salomon, parce qu'il était homme sans expérience et sans cœur, et incapable de leur résister?

8. Et vous osez dire aujourd'hui que vous serez assez forts pour résister au royaume du Seigneur, qu'il possède par les descendants de David; et que vous avez une grande multitude de peuple, et de veaux d'or que Jéroboam vous a faits pour vos dieux!

9. Vous avez chassé les prêtres du Seigneur, qui sont enfants d'Aaron, et les lévites; et vous vous êtes fait vous-mêmes des prêtres, comme font les autres peuples de la terre. Quiconque vient et consacre sa main par l'immolation d'un jeune taureau et de sept béliers, est fait prêtre de ceux qui ne sont point dieux.

10. Mais notre Seigneur est véritablement Dieu, et nous ne l'avons point abandonné. Les prêtres qui le servent sont de la race d'Aaron; et les lévites servent chacun à leur rang.

11. On offre chaque jour, soir et matin, des holocaustes au Seigneur, et des parfums composés selon que la loi l'ordonne. On expose aussi les pains sur une table très-nette. Nous avons le chandelier d'or, garni de sept lampes, qu'on doit toujours allumer au soir; car nous gardons fidèlement les ordonnances du Seigneur notre Dieu que vous avez abandonné.

12. Ainsi le chef de notre armée, c'est Dieu même; et ses prêtres sonnent des trompettes, dont le son retentit contre vous. Prenez donc garde, enfants d'Israël, de ne pas combattre contre le Seigneur le Dieu de vos pères, de crainte qu'il ne vous en arrive du mal.

13. Comme il parlait ainsi, Jéroboam tâchait de le surprendre par derrière; et étant campé vis-à-vis des ennemis, il enfermait Juda sans qu'il s'en aperçut,

14. Mais Juda ayant tourné la tête reconnut qu'on allait fondre sur lui par devant et par der-

9. *Et fecistis vobis sacerdotes.* Le schisme d'Israël, qui n'était d'abord que politique à son origine, devint un schisme religieux, et c'est à ce point de vue que Dieu le réprouva et le condamna (Voy. la note du IIIe *livre des Rois*, ch. XII, 24).

---

7. *Viri vanissimi.* Pagninus et Vatablus vertunt, *viri vacui.* In hebræo est *requim*, homines nihili, otiosi, nequam, quod italice dicimus, *vagabondi*, *guidoni;* hæc enim significare videtur vox *req*, quæ forma syriaca scribitur *requa*, vel, ut habemus in Evangelio Matth., 5, 22, *racha.* — *Filii Belial.* Vide dicta Deuter., 13, 13. — *Erat rudis, et corde pavido.* In hebræo est, *puer et corde tenero.* Instar pueri pavidus, seu rudis.

8. *Regno Domini.* Regno a Domino constituto, et cujus Dominus rex est. — *Quod possidet per filios David.* Quod possidet et administrat per filios David, quasi per vicarios suos. — *Grandem populi multitudinem.* Scilicet octingentorum millium. — *Vitulos aureos.* Quasi dicat : Hoc primum et maximum est vestrum crimen, quod Dei gloriam in bestiam, et quidem vita et sensu destitutam, transtulistis.

9. *Ejecistis sacerdotes.* Alterum crimen primo consentaneum. — *Fecistis vobis sacerdotes.* Non ex divina lege, sed arbitrio vestro. — *Initiaverit manum suam in tauro de bobus.* Apparet hac cæremonia initiatos fuisse vitulorum sacerdotes. Lyranus tamen id ad pretium refert empti sacerdotii.

10. *Levitæ sunt in ordine suo.* Servant suos ordines et suas vices ministrandi, juxta classes in quas distributi sunt.

11. *Holocausta... per singulos dies.* Juxta legem lugis sacrificii traditam Numer., 28, 2. — *Panes in mensa.* Unius tantum mensæ et candelabri mentionem facit, cum tamen Salomon decem mensas et totidem candelabra statuisset in sancto. Lyranus et Torniellus unam relictam putant a Sesac, alias sublatas Abulensis et Salianus ex antiqua loquendi consuetudine numerum singularem pro plurali positum existimant.

13. *Retro moliebatur insidias.* Judæos omni ex parte ambire militum numero fretus curabat, in hoste omni ex parte invadente perturbati, Israelitarum gladiis cæderentur.

14. *Tubis canere cœperunt.* Soli enim sacerdotes tubis clangebant in bello, eratque sonus ille divini auxilii imploratio; promiserat enim Deus se illis adfuturum cum tubis illi cecinissent. Vide Num., 10, 9, et ibi notata.

rière. Il cria en même temps au Seigneur; les prêtres commencèrent à sonner de la trompette.

15. Toute l'armée de Juda fit de grands cris. Et comme ils criaient ainsi, Dieu jeta l'épouvante dans l'esprit de Jéroboam, et dans toute l'armée d'Israël, qui était vis-à-vis d'Abia et de Juda.

16. Ainsi les enfants d'Israël prirent la fuite devant Juda; et Dieu les leur livra entre les mains.

17. Abia et ses gens en défirent donc une grande partie; et il y eut cinq cent mille hommes des plus braves tués ou blessés du côté d'Israël;

18. De sorte que dans cette occasion Israël fut fort humilié; et Juda reprit de nouvelles forces et un nouveau courage, parce qu'il avait mis sa confiance dans le Seigneur le Dieu de ses pères.

19. Abia poursuivit Jéroboam dans sa fuite, et il prit plusieurs de ses villes, Béthel et toutes ses dépendances, Jésana et ses dépendances, avec Ephron et ses dépendances;

20. Et depuis cela Jéroboam ne fut plus en état de faire aucune résistance durant tout le règne d'Abia. Enfin, Dieu le frappa et il mourut.

21. Abia, voyant donc son royaume affermi, épousa quatorze femmes dont il eut vingt-deux fils et seize filles.

22. Pour le reste des paroles, des mœurs et des actions d'Abia, il a été très-exactement écrit dans le livre du prophète Addo.

clamavit ad Dominum : ac sacerdotes tubis canere cœperunt.

15. Omnesque viri Juda vociferati sunt; et ecce illis clamantibus, perterruit Deus Jeroboam, et omnem Israel qui stabat ex adverso Abia et Juda.

16. Fugeruntque filii Israel Judam, et tradidit eos Deus in manu eorum.

17. Percussit ergo eos Abia, et populus ejus, plaga magna; et corruerunt vulnerati ex Israel quingenta millia virorum fortium.

18. Humiliatique sunt filii Israel in tempore illo, et vehementissime confortati filii Juda, eo quod sperassent in Domino Deo patrum suorum.

19. Persecutus est autem Abia fugientem Jeroboam; et cepit civitates ejus, Bethel et filias ejus, et Jesana cum filiabus suis, Ephron quoque et filias ejus;

20. Nec valuit ultra resistere Jeroboam in diebus Abia: quem percussit Dominus, et mortuus est.

21. Igitur Abia, confortato imperio suo accepit uxores quatuordecim; procreavitque viginti duos filios, et sedecim filias.

22. Reliqua autem sermonum Abia, viarumque et operum ejus, scripta sunt diligentissime in libro Addo prophetæ.

CHAPITRE XIV.

Asa succède à Abia et triomphe de Zara, roi d'Ethiopie.

1. Après cela Abia s'endormit avec ses pères; et on l'ensevelit dans la ville de David. Et son fils Asa régna en sa place, et sous son règne la terre fut en paix pendant dix années.

2. Asa fit ce qui était juste et agréable aux yeux

1. Dormivit *a* autem Abia cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate David; regnavitque Asa filius ejus pro eo in cujus diebus quievit terra annis decem. [a *III. Reg.* 15. 8.]

2. Fecit autem Asa quod bonum et

20. *Nec valuit ultra resistere Jeroboam.* Abia n'était pas personnellement un prince modèle. Il avait le cœur corrompu comme Roboam (III. Reg., XV, 3). Mais il avait conservé la foi; et dans le discours qu'il tient avant la bataille, il rappelle à ses sujets les principes fondamentaux de leur religion. Il reconnaît la théocratie de Moïse; *in exercitu nostro dux Deus est*, et la foi du souverain sauve la nation, Dieu lui accorde la victoire, parce qu'il a parlé à son peuple le langage de David et des patriarches.

Cap. XIV. — 2. *Et subvertit... excelsa.* Au *livre des Rois* (III. Reg., XV, 14) il est dit qu'il ne détruisit pas les hauts lieux, ce qui prouve qu'il y en avait de deux sortes; sur les uns on sacrifiait au Dieu véritable, ce sont ceux-là qu'Asa laissa subsister; sur les autres, on avait construit des temples, spécialement au Soleil. Le culte y était idolâtrique; ce sont ceux-là qu'Asa fit disparaître.

---

15. *Vociferati sunt.* Divinum invocantes auxilium, et sibi mutuo edito clamore animos addentes. — *Perterruit.* Hebr. et LXX, *percussit*, terrore scilicet et animi consternatione.

17. *Quingenta millia virorum.* Qualem stragem nullibi legi puto in historiis uno conflictu editam. Sed nimirum Israelitæ non resistebant, et Abiæ exercitus erat quadringentorum millium, ut mirum non sit, Domino præsertim adjuvante, tam multos cædere potuisse.

19. *Bethel.* Civitatem idololatricæ superstitionis caput, in qua Jeroboam vitulum aureum adorandum proposuerat, III. Reg., 12. Existimat tamen Abulensis, quæst. 47, hanc Bethel eam non esse in qua positus fuerat vitulus aureus, alioqui illi Abias, urbe capta, non pepercisset. Videtur autem vitulus a Jeroboamo excitatus stetisse usque ad tempora Jehu, IV. Reg., 10. 29. — *Villas ejus.* Circumjectas villas; et pagos Bethel metropoli subjectos. — *Ephron.* Quæ, ut vult S. Hieronymus in Tradit. hebraïcis, cap. 5, est Sichem.

20. *Quem percussit Dominus.* Scilicet Jeroboam, morte violenta, aut subita, immisso dæmone, aut angelo percussore. Vide Abulens., quæst. 48, et Salian., anno mundi 3081. n. 2.

22. *Viarum... ejus.* Morum ejus. — *In libro Addo prophetæ.* Qui liber non exstat.

Cap. XIV. — 1. *Dormivit autem Abia.* Quæ hoc capitis initio habentur usque ad versiculum 9, explicata sunt III. Reg., 15, ab initio capitis et deinceps.

placitum erat in conspectu Dei sui, et subvertit altaria peregrini cultus, et excelsa,

3. Et confregit statuas, lucosque succidit :

4. Et præcepit Judæ ut quæreret Dominum Deum patrum suorum, et faceret legem, et universa mandata :

5. Et abstulit de cunctis urbibus Juda aras et fana, et regnavit in pace.

6. Ædificavit quoque urbes munitas in Juda, quia quietus erat, et nulla temporibus ejus bella surrexerant, pacem Domino largiente.

7. Dixit autem Judæ : Ædificemus civitates istas, et vallemus muris, et roboremus turribus, et portis, et seris, donec a bellis quieta sunt omnia, eo quod quæsierimus Dominum Deum patrum nostrorum, et dederit nobis pacem per gyrum. Ædificaverunt igitur, et nullum in extruendo impedimentum fuit.

8. Habuit autem Asa in exercitu suo portantium scuta et hastas, de Juda trecenta millia, de Benjamin vero scutariorum et sagittariorum ducenta octoginta millia, omnes isti viri fortissimi.

9. Egressus est autem contra eos Zara Æthiops, cum exercitu suo decies centena millia, et curribus trecentis, et venit usque Maresa.

10. Porro Asa perrexit obviam ei, et instruxit aciem ad bellum in valle Sephata, quæ est juxta Maresa.

11. Et invocavit Dominum Deum, et ait : *a* Domine, non est apud te ulla distantia, utrum in paucis auxilieris, an in pluribus; adjuva nos, Domine Deus noster; in te enim, et in tuo nomine habentes fiduciam, venimus contra hanc multitudinem. Domine, Deus noster tu es, non prævaleat contra te homo. [a *I. Reg.* 14. 6.]

12. Exterruit itaque Dominus Æthiopes coram Asa et Juda; fugeruntque Æthiopes.

13. Et persecutus est eos Asa, et populus qui cum eo erat, usque Gera-

de son Dieu. Il détruisit les autels des cultes superstitieux et les hauts lieux,

3. Brisa les statues, abattit les bois des faux dieux,

4. Et commanda à Juda de chercher le Seigneur le Dieu de leurs pères, et d'observer sa loi et tout ce qui était ordonné.

5. Il ôta aussi les autels et les temples de toutes les villes de Juda; et il régna en paix.

6. Il fit réparer les murailles des villes dans Juda, parce qu'il était tranquille, qu'il n'avait point alors de guerre, et que le Seigneur lui donnait la paix.

7. C'est pourquoi il dit au peuple de Juda : Travaillons à réparer ses villes; fortifions-les de murailles, et ajoutons-y des tours avec des portes et des serrures, pendant que nous n'avons point de guerre, parce que nous avons cherché le Seigneur le Dieu de nos pères, et qu'il nous a donné la paix avec tous nos voisins. Ils se mirent donc à bâtir *et* à fortifier les places, et personne ne les en empêcha.

8. Or Asa leva dans Juda une armée de trois cent mille hommes, qui portaient des boucliers et des piques; et dans Benjamin deux cent quatre-vingt mille hommes qui portaient aussi des boucliers et qui tiraient des flèches; tous gens de cœur et d'exécution.

9. Car Zara, *roi* d'Ethiopie, vint les attaquer avec une armée d'un million d'hommes et trois cents chariots, et s'avança jusqu'à Marésa.

10. Asa marcha au devant de lui, et rangea son armée en bataille dans la vallée de Sephata, près de Marésa.

11. Et il invoqua le Seigneur *son* Dieu, et dit : Seigneur, quand vous voulez secourir, le petit nombre et le grand nombre sont la même chose devant vous : secourez-nous donc, Seigneur, vous qui êtes notre Dieu : car c'est parce que nous nous confions en vous et en votre nom que nous sommes venus contre cette multitude. Seigneur, vous êtes notre Dieu : ne permettez pas que l'homme l'emporte sur vous.

12. Ainsi le Seigneur jeta l'épouvante parmi les Ethiopiens qui étaient en présence d'Asa et de Juda, et les Ethiopiens prirent la fuite.

13. Asa et tout le peuple qui était avec lui les poursuivit jusqu'à Gérare; et les Ethiopiens fu-

9. *Zara Æthiops cum exercitu suo.* — Ce Zara est le successeur de Sésac et porte, sur les monuments de l'Éthiopie, où on le lit plusieurs fois, le nom de Azerch-Amen. On l'a confondu à tort avec le roi d'Egypte et d'Ethiopie Tahraka, qui vivait près de deux siècles plus tard. Son armée avait été recrutée au milieu des peuplades barbares du Nil supérieur. Il s'était abattu sur l'Egypte, l'avait couverte de ses troupes dévastatrices et avait franchi le torrent de Rhinocolura pour pénétrer dans le royaume de Juda. Il n'est pas étonnant qu'il ait eu un million d'hommes, dont, suivant Josèphe, cent mille cavaliers et neuf cent mille fantassins. Car dans les temps anciens, ces invasions avaient toutes le caractère d'un peuple entier qui est en marche. Sa défaite fut néanmoins si complète, qu'il ne put à son retour rentrer en Egypte, et qu'il dut aller cacher sa honte en Ethiopie, au delà des cataractes du Nil.

13. *Usque Gerera.* — La ville de Gérare avait été illustrée par le séjour d'Abraham et d'I-

---

* 6. *Surrexerant.* Surrexerunt tamen postea, ut patet ex 16. cap. sequenti, num. 10.

9. *Zara Æthiops.* Ex Æthiopia regione quæ in Africa ultra Ægyptum meridiem versus sita est, ut volunt Abulensis, quæst. 8, et Salian., anno 3094, n. 2, et colligitur ex Scriptura; nam cap. 16, n. 8, dicitur : *Nonne Æthiopes et Libyes multo plures erant quadrigis et equitibus, et multitudine nimia?* Non ergo sunt hi Æthiopes qui in Asia juxta Madianitas et Arabes sedes habuerunt, quod non nemo existimavit. Belli causam sacer textus non expressit. — *Usque Naresa.* Quæ est civitas tribus Juda. Vide Adrichom. in tribu Juda, n. 187.

10. *Perrexit obviam ei.* Veritus ne alioqui ille universum regnum popularetur, sicut fecerat pridem Sesac, Roboamo non audente illi occurrere et ejus progressum impedire.

13. *Usque Gerara.* Aliquot diebus fugientes Æthiopas Judæi persecuti sunt; nam, ut habe-

rent défaits sans qu'il en restât un seul : parce que c'était le Seigneur qui les taillait en pièces pendant que son armée combattait. Ainsi les Juifs remportèrent de grandes dépouilles.

14. Ils ravagèrent toutes les villes qui étaient aux environs de Gérare, parce que l'épouvante avait saisi tout le monde; de sorte qu'ils pillèrent les villes, et en emportèrent un grand butin.

15. Ils ravagèrent encore les bergeries et les étables des troupeaux; et ils emmenèrent une grande multitude de moutons et de chameaux, et s'en revinrent ainsi à Jérusalem.

ra: et ruerunt Æthiopes usque ad internecionem, quia Domino cædente contriti sunt, et exercitu illius præliante. Tulerunt ergo spolia multa.

14. Et percusserunt civitates omnes per circuitum Geraræ; grandis quippe cunctos terror invaserat; et diripuerunt urbes, et multam prædam asportaverunt.

15. Sed et caulas ovium destruentes, tulerunt pecorum infinitam multitudinem, et camelorum: reversique sunt in Jerusalem.

CHAPITRE XV.

Prophétie d'Azarias. Piété d'Asa.

1. Alors Azarias, fils d'Oded, fut remplit de l'esprit de Dieu.

2. Il alla au devant d'Asa, et lui dit : Ecoutez-moi, Aza et vous tous *peuples de* Juda et *de* Benjamin : Le Seigneur vous a assistés, parce que vous vous êtes tenus attachés à lui. Si vous le cherchez, vous le trouverez: mais si vous le quittez, il vous abandonnera.

3. Il se passera beaucoup de temps pendant lequel Israël sera sans vrai Dieu, sans prêtre, sans docteur et sans loi.

4. Que si dans leur affliction ils reviennent au Seigneur le Dieu d'Israël, et qu'ils le cherchent, ils le trouveront.

5. Dans ce temps-là ils ne pourront point aller ni venir sûrement : la terreur sera de toutes parts parmi les habitants de la terre.

6. Une nation se soulèvera contre une nation, et une ville contre une ville, parce que le Seigneur jettera le trouble parmi eux et les réduira à la dernière extrémité.

1. Azarias autem filius Oded, facto in se Spiritu Dei,

2. Egressus est in occursum Asa, et dixit ei : Audite me, Asa, et omnis Juda et Benjamin; Dominus vobiscum, quia fuistis cum eo. Si quæsieritis eum, invenietis; si autem dereliqueritis eum, derelinquet vos.

3. Transibunt autem multi dies in Israel absque Deo vero, et absque sacerdote doctore, et absque lege.

4. Cumque reversi fuerint in angustia sua ad Dominum Deum Israel, et quæsierint eum, reperient eum.

5. In tempore illo non erit pax egredienti, et ingredienti, sed terrores undique in cunctis habitatoribus terrarum;

6. Pugnabit enim gens contra gentem, et civitas contra civitatem, quia Dominus conturbabit eos in omni angustia.

saac, et se trouvait comprise dans la tribu de Siméon, qui faisait partie du royaume d'Israël. Ce que cette ville eut à souffrir dans cette guerre, peut être considéré comme une représaille des dégradations journalières que le roi d'Israël faisait en Juda.

Cap. XV. — 3. *Transibunt autem multi dies.* Les uns entendent ces paroles du royaume d'Israël, c'est-à-dire des dix tribus qui avaient dès lors substitué au culte du vrai Dieu un culte superstitieux et idolâtre. D'autres l'expliquent du temps où les Juifs furent captifs à Ba-

---

mus ex D. Hieronym., de Locis hebraicis, fuit Gerara inter Cades et Sur, hoc est, duas solitudines, quarum una jungitur Ægypto, ad quam populus trans fretum Rubri maris pervenit; altera vero Cades usque ad Saracenorum eremum extenditur. Vide Adrichom., in tribu Simeon, n. 47.

14. *Civitates omnes per circuitum Geraræ.* Quæ civitates erant Philisthæorum qui Æthiopipus auxilium tulerant, alioqui causa non erat cur eorum urbes hostilem in modum cædibus et direptionibus subjicerentur.

15. *Pecorum infinitam multitudinem.* Quæ in solitudinibus et pascuis Geraræ pascebantur.

Cap. XV. — * 1. *Azarias autem filius Oded.* Nomen parentis additur, ut hic propheta distinguatur ab Azaria pontifice qui sub idem tempus summo sacerdotio fungebatur; ita Mariana. — *Facto in se spiritu Dei.* Concepto spiritu prophetico.

3. *Transibunt autem multi dies.* Hæc accidisse putant aliqui tempore captivitatis Babylonicæ. Alii ad præsentem rerum judaicarum statum referunt post Christi adventum, et captam a Romanis Jerusalem; nam nunc Hebræi sunt sine Deo, quia scilicet trinum non colunt, nec Christum agnoscunt, nec lex mosaica est, quæ dudum obligare desiit. — *Absque sacerdote.* Nunc enim confusis tribubus non habent sacerdotes nec levitas. — *Doctore.* Nam pro veris doctoribus mendaces et fabularum sectatores rabbinos habent.

4. *Cumque reversi fuerint.* Hæc ad mundi occasum pertinet, cum scilicet Israelitæ, qui tunc supererunt tandem aliquando resipiscentes salvi fient. Vide ad Rom., 11, 26.

5. *Non erit pax egredienti, et ingredienti.* Nullam habebunt pacem in actionibus; et vitæ sive publicæ, sive privatæ functionibus. Vide Riberam ad c. 10, S. Joan., n. 9. — *Terrores undique.* Quod jam experiuntur Judæi. Concinit Azariæ vaticinium iis quæ dicuntur Levit., 26, 36; *et qui*, inquit Moses, *de vobis remanserint, dabo pavorem in cordibus eorum in regionibus hostium, terrebit eos sonitus folii volantis, et ita fugient quasi gladium, etc.*

6. *Pugnabit enim gens contra gentem.* Quod Matthæus dixit c. 24, n. 7 : *Consurget enim gens in gentem, et regnum in regnum, etc.;* vel etiam ad viciniora tempora hoc referri potest scilicet ad bellum quod fuit inter Asa regem Juda. Et Baasa regem Israel; unius enim et ejusdem loci duplex potest esse sensus litteralis, ut diximus in Prolegomenis, c. 25.

7. Vos ergo confortamini, et non dissolvantur manus vestræ; erit enim merces operi vestro.

8. Quod cum audisset Asa, verba scilicet et prophetiam Azariæ filii Oded prophetæ, confortatus est, et abstulit idola de omni terra Juda, et de Benjamin, et ex urbibus, quas ceperat, montis Ephraim, et dedicavit altare Domini, quod erat ante porticum Domini.

9. Congregavitque universum Judam et Benjamin, et advenas cum eis de Ephraim, et de Manasse, et de Simeon; plures enim ad eum confugerant ex Israel, videntes quod Dominus Deus illius esset cum eo.

10. Cumque venissent in Jerusalem mense tertio, anno decimo quinto regni Asa,

11. Immolaverunt Domino in die illa, de manubiis et præda quam adduxerant, boves septingintos, et arietes septem millia.

12. Et intravit ex more ad corroborandum fœdus, ut quærerent Dominum Deum patrum suorum in toto corde, et in tota anima sua.

13. Si quis autem, inquit, non quæsierit Dominum Deum Israel, moriatur, a minimo usque ad maximum, a viro usque ad mulierem.

14. Juraveruntque Domino voce magna in jubilo, et in clangore tubæ, et in sonitu buccinarum,

15. Omnes qui erant in Juda cum execratione; in omni enim corde suo juraverunt, et in tota voluntate quæsierunt eum, et invenerunt : præstititque eis Dominus requiem per circuitum.

16. Sed et Maacham matrem Asa

7. Prenez donc courage; que vos mains ne s'affaiblissent point, et votre persévérance sera récompensée.

8. Asa, ayant entendu ce discours et ces prédictions du prophète Azarias, fils d'Oded, sentit en lui de nouvelles forces. Il extermina les idoles de toute la terre de Juda et de Benjamin, et des villes du mont Ephraïm qu'il avait prises, il rétablit et dédia l'autel du Seigneur, qui était devant le portique du Seigneur.

9. Il assembla tous *ses sujets de* Juda et *de* Benjamin, et avec eux plusieurs étrangers des tribus d'Ephraïm, de Manassé et de Siméon; car beaucoup d'Israélites s'étaient venus rendre à lui, voyant que le Seigneur son Dieu était avec lui.

10. Et lorsqu'ils se furent rendus à Jérusalem le troisième mois et l'an quinzième du règne d'Asa,

11. Ils immolèrent au Seigneur en ce jour-là sept cents bœufs et sept mille moutons, des dépouilles et du butin, qu'ils avaient emmenés.

12. Et le roi entra *dans le temple*, selon la coutume, pour confirmer l'alliance *et* chercher le Dieu de leurs pères de tout leur cœur et de toute leur âme.

13. Et si quelqu'un, ajouta-t-il, ne cherche pas le Seigneur le Dieu d'Israël, qu'il soit puni de mort, grands ou petits, hommes ou femmes, sans exception.

14. Ils firent donc serment au Seigneur avec de grandes exclamations et des cris de joie, au son des trompettes et des hautbois.

15. Tous ceux qui étaient dans la Judée accompagnèrent d'exécration ce serment : car ils jurèrent de tout leur cœur, et cherchèrent Dieu de toute la plénitude de leur volonté. Aussi ils le trouvèrent; et le Seigneur leur donna le repos *et* la paix avec tous leurs voisins.

16. Il ôta aussi l'autorité souveraine à Maa-

---

bylone. D'autres l'entendent de l'état présent où sont réduits les Juifs depuis la mort de Jésus-Christ. Et, en effet, il y a beaucoup de rapports entre cette prophétie d'Azarias et celle d'Osée, III, 4, 5, qui regarde certainement l'état présent des Juifs. Ces diverses applications n'ayant rien de contradictoire, on peut les admettre toutes, puisqu'il arrive souvent que les prophètes ont en vue divers objets qui se rapportent à des temps différents.

11. *Immolaverunt Domino.* Cette multitude de victimes provenait du butin fait sur le roi d'Ethiopie et sur les villes d'Israël que l'on avait pillées après la victoire. Le peuple se réunit à cette occasion à Jérusalem pour y célébrer la fête de la Pentecôte. Asa en profita pour faire renouveler l'alliance de la nation avec le Seigneur. Il rappela les dispositions de la loi contre l'idolâtrie (Ex., XXII, 20; Deut., *passim* XIII, XVII, 2-5; XXIX, 18-21), et les résuma dans un décret.

---

8. *Quas ceperat, montis Ephraim.* Ex regno Baasæ regis Israel, quocum multiplex et diuturnum bellum gessit Asa. — *Dedicavit.* Instauravit, innovavit, ut etiam habent LXX. ἐνεκαινίζε; vel enim fuerat neglectum, vel perpetua ignis actione labefactatum erat. — *Altare Domini.* Altare holocaustorum, quod erat in atrio ante templi porticum, quæ erat prima pars ejusdem templi, illiusque vestibulum.

10. *Mense tertio.* Videtur hoc fuisse festum Pentecostes, quod cadebat in mensem tertium quem sivan appellant Hebræi, et fere respondet maio nostro.

* 11. *De manubiis.* De pecunia quam ex vendita præda collegerant.

12. *Ex more ad corroborandum fœdus.* Quod erat solemnis fidei veræque religionis professio. Cum vero dicitur, *ex more*, innuit consuetudinem renovandi fœderis ac jurisjurandi, quod dubiis præsertim temporibus merito frequentabatur. — *In toto corde, et in tota anima.* Sincere et ex animo sine fictione aut simulatione.

13. *Moriatur,* Juxta legem Domini adversus impios idolorum cultores constitutam Deut., 17, 7, et 13, 9.

15. *Cum exsecratione.* Imprecabantur sibi videlicet ingentia mala, si fidem datam fallerent, fœdusque violarent. In hebr. et græco tantum est, *cum juramento.*

16. *Matrem Asa regis.* Aviam, matrem Abiæ, uxorem Roboam, aut potius uxorem Abiæ matrem suam. Duæ enim fuerat ejusdem nominis quarum altera Roboamo avo, altera nupsit Abiæ, Asæ parenti. — *Ex augusto deposuit imperio.* Hebr. *fecit ne esset domina.* LXX *amovit, ne Astarte ministraret.* Deposuit matrem, ne esset sacerdos Priapi.

cha, sa mère, parce qu'elle avait élevé dans un bois une idole à Priape, laquelle il détruisit entièrement, la mit en pièces, et la brûla dans le torrent de Cédron.

17. Cependant il y eut encore quelques hauts lieux dans Israël : mais le cœur d'Asa fut néanmoins parfait tous les jours de sa vie,

18. Et il porta dans la maison du Seigneur ce que son père et lui avaient fait vœu d'y donner, l'argent, l'or et les vases de différentes sortes.

19. Et il n'y eut point de guerre jusqu'à la trente-cinquième année du règne d'Asa.

regis ex augusto deposuit imperio, eo quod fecisset in luco simulacrum Priapi; quod omne contrivit, et in frusra comminuens, combussit in torrente Cedron.

17. Excelsa autem derelicta sunt in Israel; attamen cor Asa erat perfectum cunctis diebus ejus.

18. Eaque quæ voverat pater suus, et ipse, intulit in domum Domini, argentum, et aurum, vasorumque diversam supellectilem.

19. Bellum vero non fuit usque ad trigesimum quintum annum regni Asa.

CHAPITRE XVI.

Guerre d'Asa contre Baasa, roi d'Israël. Ses enfants et sa mort.

1. Mais l'an trente-six de son règne, Baasa, roi d'Israël, vint en Juda, et y fortifia Rama d'une muraille tout autour, afin que nul du royaume d'Asa ne pût sûrement ni entrer ni sortir.

2. Alors Asa prit l'or et l'argent qui était dans les trésors de la maison du Seigneur et dans les trésors du roi, et les envoya à Bénadad, roi de Syrie, qui demeurait à Damas, et lui fit dire de sa part :

3. Il y a une alliance entre vous et moi, conformément à la bonne intelligence qui a toujours été entre mon père et le vôtre : c'est pourquoi je vous ai envoyé de l'argent et de l'or, afin que vous rompiez l'alliance que vous avez faite avec Baasa, roi d'Israël, et que vous l'obligiez de se retirer de mes Etats.

4. Bénadad n'eut pas plus tôt reçu cette nouvelle, qu'il envoya ses généraux d'armée contre les villes d'Israël, qui prirent Ahion, Dan, Abelmaïm, et toutes les villes murées de Nephthali.

5. Ce que Baasa ayant appris, il cessa de bâtir Rama, et laissa son ouvrage imparfait.

6. Alors le roi Asa prit ce qu'il avait de monde dans Juda, et fit enlever de Rama toutes les pierres et tout le bois que Baasa avait préparés pour la bâtir, et il les employa à bâtir Gaba et Maspha.

1. Anno autem trigesimo sexto regni ejus, ascendit Baasa rex Israel in Judam, et muro circumdabat Rama, ut nullus tute posset egredi et ingredi de regno Asa.

2. Protulit ergo Asa argentum et aurum de thesauris domus Domini, et de thesauris regis, misitque ad Benadad regem Syriæ, qui habitabat in Damasco, dicens :

3. Fœdus inter me et te est, pater quoque meus et pater tuus habuere concordiam; quam ob rem misi tibi argentum et aurum, ut rupto fœdere quod habes cum Baasa rege Israel, facias eum a me recedere.

4. Quo comperto, Benadad misit principes exercituum suorum ad urbes Israel; qui percusserunt Ahion, et Dan, et Abelmaim, et universas urbes Nephthali muratas.

5. Quod cum audisset Baasa, desiit ædificare Rama, et intermisit opus suum.

6. Porro Asa rex assumpsit universum Judam, et tulerunt lapides de Rama, et ligna quæ ædificationi præparaverat Baasa, ædificavitque ex eis Gabaa et Maspha.

19. *Usque ad trigesimum quintum annum.* On compte ordinairement cette trente-cinquième année à partir de la séparation des royaumes d'Israël et de Juda. C'était alors la 15e du règne d'Asa (Voyez la note suivante).

Cap. XVI. — 1. *Anno autem trigesimo sexto.* L'entreprise de Baasa ne peut être mise à la 36e année d'Asa; car Baasa était mort dix ans auparavant (III. Reg., XVI, 8). Certains interprètes lisent : La 36e année depuis la séparation des royaumes d'Israël et de Juda, qui était la 16e du règne d'Asa. D'après les auteurs de *l'art de vérifier les dates*, les hostilités ont commencé la 14e année de Baasa, qui était la 16e d'Asa, et la 34e depuis la séparation des dix tribus. Rama, que Baasa fortifia, était située dans les gorges d'une montagne, à 6 ou 7 milles de Jérusalem, et elle commandait un défilé où l'on passait pour aller d'un royaume à l'autre. Le but de Baasa était d'empêcher ses sujets d'aller dans la ville sainte remplir leurs devoirs religieux.

---

17. *Excelsa autem derelicta sunt.* Vide dicta III. Reg., c. 15, n. 14. — * *Cor Asa erat perfectum.* Quoad externum cultum unius veri Dei; nam in quibusdam aliis peccasse certum est ex sequentibus, et ex. c. 16, n. 7, 10 et 12.

18. *Quæ voverat pater suus.* Nimirum in magno illo rerum suarum discrimine, cum pugnavit contra Jeroboam, ut vult Abulensis III. Reg., c. 15. q. 17, in fine. — *Et ipse.* Qui etiam Domino diversa voverat, donaria, quæ cumulate persolvit.

19. *Bellum vero non fuit.* Dante ei Domino requiem per circuitum, ut dicitur n. 15.

Cap. XVI. — 1. *Anno autem trigesimo.* Quæ hic habentur usque ad versiculum septimum explicata sunt III. Reg., c. 15, n. 17, et deinceps.

7. In tempore illo venit Hanani propheta ad Asa regem Juda, et dixit ei : Quia habuisti fiduciam in rege Syriæ, et non in Domino Deo tuo, idcirco evasit Syriæ regis exercitus de manu tua.

8. *a* Nonne Æthiopes et Libyes multo plures erant, quadrigis et equitibus, et multitudine nimia; quos, cum Domino credidisses, tradidit in manu tua? [a *Supr.* 14. 9.]

9. Oculi enim Domini contemplantur universam terram, et præbent fortitudinem his qui corde perfecto credunt in eum. Stulte igitur egisti, et propter hoc ex præsenti tempore adversum te bella consurgent.

10. Iratusque Asa adversus videntem, jussit eum mitti in nervum; valde quippe super hoc fuerat indignatus; et interfecit de populo in tempore illo plurimos.

11. Opera autem Asa prima et novissima, scripta sunt in libro Regum Juda et Israel.

12. Ægrotavit etiam Asa anno trigesimo nono regni sui, dolore pedum vehementissimo, et nec in infirmitate sua quæsivit Dominum, sed magis in medicorum arte confisus est.

13. Dormivitque cum patribus suis; et mortuus est anno quadragesimo primo regni sui.

14. Et sepelierunt eum in sepulcro suo quod foderat sibi in civitate David; posueruntque eum super lectum suum, plenum aromatibus et unguentis meretriciis, quæ erant pigmentariorum arte confecta, et combusserunt super eum ambitione nimia.

7. En ce même temps le prophète Hanani vint trouver le roi Asa, et lui dit : Parce que vous avez mis votre confiance dans le roi de Syrie, et non pas dans le Seigneur votre Dieu, pour cette raison, l'armée du roi de Syrie s'est échappée de vos mains.

8. Les Ethiopiens et les Lybiens n'avaient-ils point une armée plus nombreuse en chariots, en cavalerie, et en une multitude prodigieuse? et parce que vous mîtes votre confiance en Dieu, Dieu vous les livra entre les mains.

9. Car les yeux du Seigneur sont ouverts sur toute la terre, et ils inspirent de la force à ceux qui se confient en lui d'un cœur parfait. Vous avez donc agi follement; et pour cela même il va s'allumer des guerres contre vous.

10. Asa, en colère contre le prophète, commanda qu'on le mît en prison; car la remontrance de ce prophète l'avait irrité au dernier point; et dans ce même temps il en fit mourir plusieurs d'entre le peuple.

11. Quant aux actions d'Asa, depuis les premières et jusqu'aux dernières, elles sont écrites dans le livre des Rois de Juda et d'Israël.

12. Asa tomba aussi malade la trente-neuvième année de son règne d'une très-violente douleur aux pieds; et cependant il n'eut point recours au Seigneur dans son mal; mais il mit plutôt sa confiance dans la science des médecins.

13. Et il s'endormit avec ses pères, et mourut la quarante et unième année de son règne.

14. Il fut enterré dans le sépulcre qu'il s'était fait faire en la ville de David; et on le mit sur son lit tout rempli d'odeurs et de parfums les plus excellents, où les parfumeurs avaient employé toute leur science; et ils les brûlèrent sur lui, avec beaucoup d'appareil et de pompe.

9. *Adversum te bella consurgent.* Ces guerres sont celles qui se sont élevées entre Israël et Juda, et qui ont duré autant qu'Asa lui-même (III. Reg., XV, 32).

14. *Et combusserunt super eum.* Il paraît, par divers passages de l'Ecriture, que les Juifs embaumaient les corps à peu près de la meme manière que les Egyptiens, les entourant d'une grande quantité de matières desséchantes et d'aromates, après quoi ils les mettaient dans des sépulcres qui étaient de petits caveaux ou cabinets taillés dans le roc, dont chacun avait une table de la même matière, sur laquelle on posait le corps.

---

7. *Idcirco.* Si enim Asa spes suas in Deo locasset, et de Baasa rege Israel, et de Syro victoriam reportasset.

10. *Videntem.* Prophetam. — *In nervum.* Jussit illi compedes injici, qui ex nervis fiebant. Hebr. *in domo carceris.* — *Interfecit de populo... plurimos.* Qui, scilicet prophetæ faventes, de rege murmurassent, ut vult Torniellus.

14. *In sepulcro suo quod foderat sibi.* Vel sepultus est seorsim in sepulcro aliquo quod sibi exstruxerat Asa, a sepulcris, aliorum regum dissito; vel certe ut vult Pineda, lib. 8, c. 3, de rebus Salomon., et Villalp. in Ezech., tom. 2, lib. 5, c. 61, regum sepulcra ordine in subterraneo ædificio disposita et effossa erant, et cum rex aliquis moriebatur, nova unius cellulæ juxta alias fiebat accessio. — *Unguentis meretriciis.* In hebræo unica vox est *zenim*, quam significare volunt aromatum variorum mixturas; unguenta myrepsica, καὶ γενὴ μύρων μυρεψῶν, *et genera unguentorum unguentariorum*, ut habent LXX. Noster interpres unguenta meretricia appellavit, vel quia putavit vocem *zenim* derivari a radice *zana*, quod est fornicari; vel quia meretrices odores adhibere solent, ut adultera illa, Proverb. 7. 17, dicebat : *Aspersi cubile meum myrrha, et aloe, et cinnamomo.* — *Pigmentariorum arte*, *etc.* Artificio unguentariorum. — *Combusserunt super eum.* Unguenta pretiosa, vel ut adventitius odor tetrum cadaveris odorem vinceret; vel, quod indicat Scriptura, ad ostentationem regiæ opulentiæ. Ad cadavera mortuorum apud Hebræos cremari solerent diximus in Œconomicis, lib. 1, c. 30, n. 2.

CHAPITRE XVII.

Piété et puissance de Josaphat.

1. Josaphat, son fils, régna en sa place, et il eut l'avantage sur Israël.
2. Il mit garnison dans toutes les villes de Juda fermées de murailles; et il distribua ses troupes dans les villes de Juda et dans la terre d'Ephraïm, qu'Asa, son père, avait prises.
3. Le Seigneur fut avec Josaphat, parce qu'il marcha dans les premières voies de David, son aïeul, et qu'il ne mit point sa confiance dans les idoles,
4. Mais dans le Dieu de son père. Et il marcha fidèlement dans la voie de ses préceptes, et ne suivit point les dérèglements d'Israël.
5. Ainsi Dieu affermit le royaume dans sa main, et tous ceux de Juda vinrent lui faire des présents, de sorte qu'il se trouva comblé d'une infinité de richesses et d'une très-grande gloire.
6. Comme son cœur était plein de force *et* de zèle pour l'observation des préceptes du Seigneur, il fit abattre dans Juda les hauts lieux et les *bois sacrés*.
7. La troisième année de son règne il envoya des premiers seigneurs de sa cour, savoir : Benhaïl, Obdias, Zacharie, Nathanaël et Michée, pour instruire dans les villes de Juda.
8. Il joignit à eux les lévites Séméias, Nathanias et Zabadias, Asaël, Sémiramoth et Jonathan, Adonias, Thobias et Thobadonias, *tous* lévites, et les prêtres Elisama et Joram;
9. Et ils instruisaient tout le peuple de Juda, et portaient avec eux le livre de la loi du Seigneur; et ils allaient dans toutes les villes de Juda, et y enseignaient le peuple.
10. Ainsi la terreur du nom de Dieu se répandit dans tous les royaumes qui étaient aux environs de Juda, de sorte qu'ils n'osaient prendre les armes contre Josaphat.

1. Regnavit autem Josaphat filius ejus pro eo, et invaluit contra Israel.
2. Constituitque militum numeros in cunctis urbibus Juda, quæ erant vallatæ muris. Præsidiaque disposuit in terra Juda, et in civitatibus Ephraim, quas ceperat Asa pater ejus.
3. Et fuit Dominus cum Josaphat, quia ambulavit in viis David patris sui primis; et non speravit in Baalim,
4. Sed in Deo patris sui, et perrexit in præceptis illius, et non juxta peccata Israel.
5. Confirmavitque Dominus regnum in manu ejus, et dedit omnis Juda munera Josaphat; factæque sunt ei infinitæ divitiæ, et multa gloria.
6. Cumque sumpsisset cor ejus audaciam propter vias Domini, etiam excelsa et lucos de Juda abstulit.
7. Tertio autem anno regni sui, misit de principibus suis Benhail, et Obdiam, et Zachariam, et Nathanael, et Michæam, ut docerent in civitatibus Juda :
8. Et cum eis levitas, Semeiam, et Nathaniam, et Zabadiam, Asael quoque, et Semiramoth, et Jonathan, Adoniamque, et Thobiam, et Thobadoniam, levitas, et cum eis Elisama et Joram sacerdotes,
9. Docebantque populum in Juda, habentes librum legis Domini, et circuibant cunctas urbes Juda, atque erudiebant populum.
10. Itaque factus est pavor Domini super omnia regna terrarum quæ erant per gyrum Juda, nec audebant bellare contra Josaphat.

Cap. XVII. — 3. *In viis David... primis.* David avait tenu une conduite irréprochable avant de commettre les crimes dont il s'est rendu coupable. A la vérité, il a expié ces fautes par la pénitence, mais il n'en est pas moins vrai qu'on doit distinguer ses *premières* voies des autres.

Cap. XVII. — 1. *Invaluit contra Israel.* Nulla in re Israelis regno inferior fuit, nec ut Asa ejus parens externas auxilia spectare, aut quærere opus habuit.

2. *Constituitque militum numeros.* Suspectum enim habebat regem Israelis, quocum Asa diuturnum bellum gesserat. — *In civitatibus Ephraim.* Has enim potissimum sibi vindicare velle Israelis merito vereri poterat.

3. *In viis David... primis.* Scilicet antequam peccaret. — *Baalim.* LXX, *idola.*

5. *Confirmavit... regnum in manu ejus.* Juvans illum in omnibus, et præsertim populorum animos et benevolentiam ei concilians, quod quæ sequuntur de muneribus oblatis ostendunt.

6. *Cumque sumpsisset cor ejus audaciam.* Ex hebræo vertit Pagninus, *et elevavit cor ejus in viis Domini*, id est, audentior factus est in vera religione promovenda, et evertendo idolorum cultu. — *Excelsa et lucos.* Fana idolis in collibus excitata et lucos in eorum honorem consecratos.

7. *Ut docerent in civitatibus Juda.* Non erant isti quidem doctores, sed sacerdotum et levitarum, qui ducturi erant ductores. Dicuntur tamen missi ut docerent, quia impedimenta tollentes, et aliis modis sacerdotes et leviticos doctores juvantes, boni illius operis participes erant.

9. *Librum legis Domini.* Sive Deuteronomium, ut quibusdam placet, qui totus exhortatorius est ad divinæ legis observationem, sive Pentateuchum, qui legis nomine in primis intelligitur. — *Erudiebant populum.* Non enim satis erat idola disturbare, nisi etiam ex animis errores et superstitiones quæ invaluerant, eriperentur.

10. *Pavor...* Pavor magnus, et a Domino immissus, ipso Josaphat quiescente.

11. Sed et Philisthæi Josaphat munera deferebant, et vectigal argenti, Arabes quoque adducebant pecora, arietum septem millia septingenta, et hircorum totidem.

12. Crevit ergo Josaphat, et magnificatus est usque in sublime; atque ædificavit in Juda domos ad instar turrium, urbesque muratas.

13. Et multa opera paravit in urbibus Juda; viri quoque bellatores, et robusti erant in Jerusalem,

14. Quorum iste numerus per domos atque familias singulorum : In Juda principes exercitus, Ednas dux, et cum eo robustissimi viri trecenta millia.

15. Post hunc Johanan princeps, et cum eo ducenta octoginta millia.

16. Post istum quoque Amasias filius Zechri, consecratus Domino, et cum eo ducenta millia virorum fortium.

17. Hunc sequebatur robustus ad prælia Eliada, et cum eo tenentium arcum et clypeum ducenta millia.

18. Post istum etiam Jozabad, et cum eo centum octoginta millia expeditorum militum.

19. Hi omnes erant ad manum regis, exceptis aliis quos posuerat in urbibus muratis, in universo Juda.

11. Les Philistins mêmes venaient faire des présents à Josaphat et lui payaient un tribut d'argent. Les Arabes lui amenaient des troupeaux, sept mille sept cents moutons, et autant de boucs ;

12. De sorte que Josaphat devint puissant, et s'éleva jusqu'à un très-haut point de grandeur : et il bâtit des forteresses dans Juda en forme de tours, et des villes fermées de murailles.

13. Et il fit de grandes choses dans toutes les villes de Juda; et il y avait aussi des gens aguerris et vaillants dans Jérusalem,

14. Dont voici le dénombrement selon les maisons et les familles de chacun. Dans Juda, les principaux officiers de l'armée étaient : Ednas qui en était le général, et qui avait avec lui trois cent mille hommes très-vaillants.

15. Après lui le premier était Johanan, qui avait avec lui deux cent quatre-vingt mille hommes.

16. Après celui-ci était Amasias, fils de Zéchri, consacré au Seigneur, et avec lui deux cent mille hommes fort braves.

17. Il était suivi d'Eliada, redoutable dans les combats, qui commandait deux cent mille hommes armés d'arcs et de boucliers.

18. Après lui était aussi Jozabad qui était à la tête de cent quatre-vingt mille hommes, tous gens prêts à combattre.

19. Toutes ces troupes étaient auprès de la personne du roi, sans compter les autres qu'il avait mises dans les villes murées par tout le royaume de Juda.

11. *Arabes quoque adducebant.* Les peuples désignés dans l'Ecriture sous le nom d'*Arabes*, étaient voisins des Madianites, de la mer Morte et de l'Idumée.

14. *Et cum eo... trecenta millia.* En additionnant tous ces nombres, on arrive au chiffre de 1,160 mille hommes. Ce chiffre a paru étonnant, et l'on s'est demandé s'il n'y avait pas là une erreur de copiste. Cela pourrait être; mais on doit remarquer que ces nombres ne sont pourtant pas invraisemblables. La Judée était très-peuplée, et dans ce pays, tout homme était soldat. Sous David, elle comptait 1,300,000 combattants. Les auteurs profanes donnent également des nombres très-élevés, quand ils énumèrent les forces militaires des Etats anciens. Ainsi, quoique Sybaris et Crotone n'aient été que de petites colonies grecques, Diodore de Sicile nous parle de 100,000 Crotoniates armés contre 300,000 Sybarites.

---

11. *Munera... et vectigal argenti.* Non nova quapiam adacti victoria, sed a superioribus temporibus Davidis et Salomonis. Neque enim eos jugum excussisse ab eo tempore legimus, neque hic tanquam subacti, sed tanquam subjecti referuntur, etsi aliter visum Abulensi, quæst. 21. — *Arabes quoque.* Postquam videlicet ab eo devicti essent, suborta aliqua legitima belli causa.

12. *Domos ad instar turrium.* Pagninus et Vatablus vertunt, *ædes;* in hebræo est, *biranioth*, quæ vox magnificas ædes, templa, basilicas, palatia significat : quare bene noster interpres addidit, *ad instar turrium,* quia palatia et regum ædes in turrium fere altitudinem educuntur. — *Urbesque muratas.* Pagninus et Vatabl. habent, *urbesque thesaurorum.* Certe thesauri in locis muro munitis servari solent.

13. *Multa opera paravit.* Multa fecit opera et ædificia.

14. *Per domos atque familias.* Numerati sunt per familias et cognationes. — *Principes exercitus.* Præcipuus inter omnes duces Josaphat, quare etiam plures numerabat milites quam cæteri. — *Et cum eo robustissimi viri.* Ipse quidem Jerosolymis habitabat, milites vero variis locis regni divisi et contributi. — *Trecenta millia.* Nomine militum non illi tantum intelliguntur qui hoc unum militandi munus exercent; sed quicumque per ætatem et vires armis tractandis apti sunt, quomodo passim Scriptura loquitur, præsertim in libris Exodi et Numerorum.

16. *Consecratus Domino.* In hebræo et græco est, *voluntarius Domino.* Vel enim fuit ex genere levitico aut sacerdotali, vel nazaræus; vel suis sumptibus, ut Deo gratum facere, et de publico bene mereretur, se militiæ devoverat.

17. *Robustus ad prælia Eliada.* In græco et hebræo legimus, *et de Benjamin virtute potens Eliada.* Ex quo patet non omnes hos principes ad tribum Juda pertinuisse.

19. *Hi omnes.* Quorum numerus ascendit usque ad undecies centena et sexaginta hominum millia. — *Ad manum regis.* Hebr. et LXX, *ministrantes regi.*

CHAPITRE XVIII.

Josaphat s'allie avec Achab contre les Syriens. Mort d'Achab.

1. Josaphat fut donc très-riche, et acquit beaucoup de gloire; et il contracta alliance avec Achab.

2. Quelques années après il l'alla voir à Samarie; et Achab à son arrivée fit immoler beaucoup de bœufs et de moutons en sa considération, et en considération du monde qui était venu avec lui, et lui persuada de marcher avec lui contre Ramoth de Galaad.

3. Achab, roi d'Israël, dit donc à Josaphat, roi de Juda : Venez avec moi à Ramoth de Galaad. Et Josaphat lui répondit : Vous pouvez disposer de moi comme de vous; mon peuple est votre peuple, et nous vous accompagnerons à à cette guerre.

4. Et Josaphat dit au roi d'Israël : Consultez, je vous prie, aujourd'hui, la volonté du Seigneur.

5. Le roi d'Israël assembla donc quatre cents prophètes, et il leur dit : Devons-nous aller attaquer Ramoth de Galaad, ou demeurer en paix? Allez, dirent-ils, Dieu livrera *la ville* entre les mains du roi.

6. Josaphat lui dit : N'y a-t-il point ici quelque prophète du Seigneur, afin que nous le consultions aussi?

7. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Il y a bien ici un homme par qui nous pouvons consulter la volonté du Seigneur; mais je le hais, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon et me prédit toujours du mal : C'est Michée, fils de Jemla. Josaphat lui dit : O roi! ne parlez pas ainsi.

8. Le roi d'Israël fit donc venir un de ses eunuques, et lui dit : Faites-moi venir tout présentement Michée, fils de Jemla.

9. Cependant le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, étaient assis chacun sur un trône vêtu avec une magnificence royale; et ils étaient assis dans la place qui est près de la porte de Samarie; et tous les prophètes prophétisaient devant eux.

10. Alors Sédécias, fils de Chanaana, se fit des cornes de fer, et dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous secouerez et vous frapperez avec ces cornes la Syrie, jusqu'à ce que vous l'ayez détruite.

11. Les autres prophètes prophétisaient tous la même chose, et disaient au roi : Marchez contre Ramoth de Galaad : vous aurez un succès heureux; et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

12. C'est pourquoi celui qui avait été envoyé pour faire venir Michée lui dit : Voilà que tous les prophètes prédisent tous d'une voix un bon succès au roi. Je vous prie donc que vos paroles ne soient point différentes des leurs, et que votre prédiction soit favorable.

1. Fuit ergo Josaphat dives et inclytus multum, *a* et affinitate conjunctus est Achab. [a *IV. Reg.* 8. 18. *II. Par.* 21. 6.]

2. Descenditque post annos ad eum in Samariam, ad cujus adventum mactavit Achab arietes et boves plurimos, ipsi, et populo qui venerat cum eo; persuasitque illi ut ascenderet in Ramoth-Galaad.

3. Dixitque Achab rex Israel ad Josaphat, regem Juda : Veni mecum in Ramoth-Galaad. Cui ille respondit : Ut ego, et tu; sicut populus tuus, sic et populus meus; tecumque erimus in bello.

4. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Consule, obsecro, impræsentiarum sermonem Domini.

5. Congregavit igitur rex Israel prophetarum quadringento sviros, et dixit ad eos : In Ramoth-Galaad ad bellandum ire debemus, an quiescere? At illi : Ascende, inquiunt, et tradet Deus in manu regis.

6. Dixitque Josaphat : Numquid non est hîc prophetes Domini, ut ab illo etiam requiramus?

7. Et ait rex Israel ad Josaphat : Est vir unus, a quo possumus quærere Domini voluntatem; sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum omni tempore; est autem Michæas filius Jemla. Dixitque Josaphat : Ne loquaris, rex, hoc modo.

8. Vocavit ergo rex Israel unum de eunuchis, et dixit ei : Voca cito Michæam filium Jemla.

9. Porro rex Israel, et Josaphat, rex Juda, uterque sedebant in solio suo, vestiti cultu regio; sedebant autem in area juxta portam Samariæ; omnesque prophetæ vaticinabantur coram eis.

10. Sedecias vero, filius Chanaana, fecit sibi cornua ferrea, et ait : Hæc dixit Dominus : His ventilabis Syriam, donec conteras eam.

11. Omnesque prophetæ similiter prophetabant, atque dicebant : Ascende in Ramoth-Galaad, et prosperaberis, et tradet eos Dominus in manu regis.

12. Nuntius autem qui ierat ad vocandum Michæam, ait illi : En verba omnium prophetarum, uno ore, bona regi annuntiant; quæso ergo te ut et sermo tuus ab eis non dissentiat loquarisque prospera.

Cap. XVIII. — 1. *Et affinite conjunctus est.* Il avait fait épouser Athalie, la fille d'Achab, à son fils Joram. Ce chapitre ne renferme que ce qu'on lit au troisième *livre des Rois*, chapitre XXII. Voyez là nos notes et nos observations.

Cap. XVIII. — 1. *Fuit ergo Josaphat.* Totum hoc caput explicatum est III. Regum, 22. — *Affinitate conjunctus.* Vide c. 21, n. 6.

13. Cui respondit Michæas : Vivit Dominus! quia quodcumque dixerit mihi Deus meus, hoc loquar.

14. Venit ergo ad regem. Cui rex ait : Michæa, ire debemus in Ramoth-Galaad ad bellandum, an quiescere? Cui ille respondit : Ascendite; cuncta enim prospera evenient, et tradentur hostes in manus vestras.

15. Dixitque rex : Iterum atque iterum te adjuro, ut mihi non loquaris, nisi quod verum est, in nomine Domini.

16. At ille ait : Vidi universum Israel dispersum in montibus, sicut oves absque pastore; et dixit Dominus : Non habent isti dominos; revertatur unusquisque in domum suam in pace.

17. Et ait rex Israel ad Josaphat : Nonne dixi tibi quod non prophetaret iste mihi quidquam boni, sed ea quæ mala sunt?

18. At ille : Idcirco, ait, audite verbum Domini : Vidi Dominum sedentem in solio suo, et omnem exercitum cœli assistentem ei a dextris et a sinistris.

19. Et dixit Dominus : Quis decipiet Achab regem Israel, ut ascendat et corruat in Ramoth-Galaad? Cumque diceret unus hoc modo, et alter alio;

20. Processit spiritus, et stetit coram Domino, et ait : Ego decipiam eum. Cui Dominus, in quo, inquit, decipies?

21. At ille respondit : Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Dixitque Dominus : Decipies, et prævalebis; egredere, et fac ita.

22. Nunc igitur, ecce Dominus dedit spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum; et Dominus locutus est de te mala.

23. Accessit autem Sedecias, filius Chanaana, et percussit Michææ maxillam, et ait : Per quam viam transivit spiritus Domini a me, ut loqueretur tibi?

24. Dixitque Michæas : Tu ipse videbis in die illo, quando ingressus fueris cubiculum de cubiculo ut abscondaris.

25. Præcepit autem rex Israel, dicens : Tollite Michæam, et ducite eum ad Amon, principem civitatis, et ad Joas, filium Amelech;

26. Et dicetis : Hæc dicit rex : Mittite hunc in carcerem, et date ei panis modicum, et aquæ pauxillum, donec revertar in pace.

27. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace, non est locutus Dominus in me. Et ait : Audite, omnes populi.

28. Igitur ascenderunt rex Israel et Josaphat, rex Juda, in Ramoth-Galaad.

29. Dixitque rex Israel ad Josaphat : Mutabo habitum, et sic ad pugnam vadam; tu autem induere vestibus tuis. Mutatoque rex Israel habitu, venit ad bellum.

30. Rex autem Syriæ præceperat ducibus equitatus sui, dicens : Ne pu-

13. Michée lui répondit : Vive le Seigneur! je dirai tout ce que mon Dieu m'aura ordonné de dire.

14. Michée vint donc se présenter au roi. Et le roi dit : Michée, devons-nous marcher contre Ramoth de Galaad pour l'assiéger, ou demeurer ici en paix? Michée lui répondit : Allez, toutes choses vous réussiront heureusement, et les ennemis vous seront livrés entre les mains.

15. Le roi ajouta : Je vous conjure instamment de ne me parler que selon la vérité, au nom du Seigneur.

16. Michée lui dit : J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes comme des brebis sans pasteur; et le Seigneur a dit : Ces gens-là n'ont point de chef. Que chacun retourne en paix dans sa maison.

17. Aussitôt le roi dit à Josaphat : Ne vous ai-je pas bien dit que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais seulement des malheurs?

18. Et Michée répliqua : Ecoutez donc la parole du Seigneur : J'ai vu le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel autour de lui à droite et à gauche.

19. Et le Seigneur a dit : Qui séduira Achab, roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad, et qu'il y périsse? Comme l'un répondait d'une façon et l'autre d'une autre,

20. L'esprit s'avança et se présenta devant le Seigneur et lui dit : C'est moi qui le séduirai. Le Seigneur ajouta : Comment le séduiras-tu?

21. J'irai, répondit cet esprit, et je serai un esprit menteur en la bouche de tous ses prophètes. Le Seigneur dit : Tu le séduiras, tu en viendras à bout. Va, et fais ce que tu dis.

22. C'est donc maintenant que le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos prophètes; et le Seigneur a prononcé des malheurs contre vous.

23. Or Sédécias, fils de Chanaana, s'approcha de Michée, et le frappa sur la joue, et dit : Par où l'esprit du Seigneur a-t-il passé, et s'en est-il allé de moi pour te parler?

24. Michée répondit : Vous le verrez vous-même le jour que vous passerez de chambre en chambre pour vous cacher.

25. Le roi d'Israël donna ses ordres, et dit : Prenez Michée, et le menez à Amon, gouverneur de la ville, et à Josias, fils d'Amélech;

26. Et dites-leur : Voici ce que le roi a ordonné : Mettez cet homme dans la prison; et qu'on ne lui donne qu'un peu de pain et un peu d'eau, jusqu'à ce que je revienne en paix.

27. Michée répondit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par ma bouche. Et il ajouta : Peuples, tous tant que vous êtes, soyez-en témoins.

28. Le roi d'Israël, et Josaphat, roi de Juda, marchèrent donc contre Ramoth de Galaad.

29. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : J'irai au combat après avoir changé d'habit. Mais pour vous, prenez vos habits. Ainsi le roi d'Israël changea d'habit, et vint au combat.

30. Mais le roi de Syrie donna ses ordres aux officiers qui commandaient la cavalerie, et leur

dit : Ne vous attachez dans le combat à aucun, ni petit ni grand, mais seulement au roi d'Israël.

31. Ainsi lorsque ceux qui commandaient la cavalerie aperçurent Josaphat, ils dirent : C'est le roi d'Israël. Ils l'environnèrent de tous côtés, et commencèrent à le charger; mais ce prince poussa des cris au Seigneur, qui le secourut, et les écarta tous de lui.

32. Car comme ces chefs de la cavalerie virent que ce n'était point le roi d'Israël, ils le laissèrent.

33. Mais il arriva qu'un homme du peuple tira une flèche au hasard, et qu'il en frappa le roi d'Israël entre le cou et les épaules. Il dit aussitôt à son cocher : Tourne bride, et tire-moi du combat, car je suis blessé.

34. Ainsi la guerre fut terminée en ce jour. Cependant le roi d'Israël demeura dans son chariot jusqu'au soir, contre les Syriens; et il mourut au coucher du soleil.

gnetis contra minimum aut contra maximum, nisi contra solum regem Israel.

31. Itaque cum vidissent principes equitatus Josaphat, dixerunt : Rex Israel est iste. Et circumdederunt eum dimicantes; at ille clamavit ad Dominum, et auxiliatus est ei, atque avertit eos ab illo.

32. Cum enim vidissent duces equitatus, quod non esset rex Israel, reliquerunt eum.

33. Accidit autem ut unus e populo sagittam in incertum jaceret, et percuteret regem Israel inter cervicem et scapulas; at ille aurigæ suo ait : Converte manum tuam, et educ me de acie, quia vulneratus sum.

34. Et finita est pugna in die illo; porro rex Israel stabat in curru suo contra Syros usque ad vesperam, et mortuus est, occidente sole.

CHAPITRE XIX.

Josaphat est repris d'avoir donné du secours à Achab. Il fait la visite de ses Etats et y établit des juges.

1. Josaphat s'en revint en paix dans son palais à Jérusalem.

2. Le prophète Jéhu, fils d'Hanani, vint au devant de lui, et lui dit : Vous donnez du secours à un impie, et vous faites alliance avec ceux qui haïssent le Seigneur. Vous vous étiez rendu digne pour ce sujet de la colère de Dieu;

3. Mais il s'est trouvé de bonnes œuvres en vous, parce que vous avez exterminé de la terre de Juda les bois *sacrés*, et que vous avez porté votre cœur à chercher le Seigneur le Dieu de vos pères.

4. Josaphat demeura donc à Jérusalem; et il fit encore la visite de son peuple depuis Bersabée jusqu'aux montagnes d'Ephraïm; et il les fit rentrer dans le culte du Seigneur le Dieu de leurs pères.

5. Il établit aussi des juges dans toutes les places fortes de Juda, et dans chaque lieu.

6. Et il donna ses ordres à ces juges, et leur dit : Prenez bien garde à tout ce que vous ferez; car ce n'est pas la justice des hommes que vous

1. Reversus est autem Josaphat, rex Juda, in domum suam pacifice in Jerusalem.

2. Cui occurrit Jehu, filius Hanani, videns, et ait ad eum : Impio præbes auxilium, et his qui oderunt Dominum amicitia jungeris; et idcirco iram quidem Domini merebaris;

3. Sed bona opera inventa sunt in te, eo quod abstuleris lucos de terra Juda, et præparaveris cor tuum ut requireres Dominum, Deum patrum tuorum.

4. Habitavit ergo Josaphat in Jerusalem; rursumque egressus est ad populum de Bersabee usque ad montem Ephraim, et revocavit eos ad Dominum, Deum patrum suorum.

5. Constituitque judices terræ in cunctis civitatibus Juda munitis per singula loca.

6. Et præcipiens judicibus : Videte, ait, quid faciatis; non enim hominis exercetis judicium, sed Domini; et quod

Cap. XIX. — 5. *Constituitque judices.* Pour remplir les fonctions de juges, il choisit les hommes les plus instruits et les plus intègres, et il n'y a rien de plus admirable que les instructions qu'il leur donne. Il constitua un tribunal dans chaque ville importante, et établit à Jérusalem une cour plus élevée qui était chargée des affaires les plus importantes, et qui était une sorte de cour d'appel ou de cassation.

Cap. XIX. — 2. *Videns.* Propheta. — *Iram quidem Domini merebaris.* Pœnam ex justa Domini ira profectam.

3. *Præparaveris cor tuum.* LXX, *direxisti cor tuum.*

4. *Rursumque egressus est ad populum.* Qui paulo ante egressus fuerat Hierosolymis ad invisendum Achabum, nunc rursum ex urbe regia egressus est ad invisendum populum suum. — *Usque ad montem Ephraim.* In tribu enim Ephraim Judæ reges, et nominatim Asa Josaphati pater multas urbes acquisiverat, quas visere illi animus erat. Vide supra, c. 15, n. 8. Vel verba illa, *de Bersabee usque ad montem Ephraim*, duas regni ejus extremas partes designant. — *Revocavit eos ad Dominum.* Proscripta idololatria quam ex vicino Israelis regno hauserant.

5. *In cunctis civitatibus Juda.* Totius regni Juda, quod etiam Benjamin et civitates illas in tribu Ephraim complectebatur.

6. *Non enim hominis exercetis judicium.* Quasi diceret : Locum Dei ipsius in judicando tenetis. — *Quodcumque judicaveritis, in vos redundabit.* Quales vos exhibueritis in judicandis populis, talem erga vos experiemini judicem Deum.

cumque judicaveritis, in vos redundabit.

7. Sit timor Domini vobiscum, et cum diligentia cuncta facite; non est enim apud Dominum Deum nostrum iniquitas, *a* nec personarum acceptio, nec cupido munerum. [a *Deut.* 10. 17. *Sap.* 6. 8. *Eccli.* 35. 16. *Act.* 10. 34. *Rom.* 2. 11. *Gal.* 2. 6. *Eph.* 6. 9. *Coloss.* 3. 25. *I. Pet.* 1. 17.]

8. In Jerusalem quoque constituit Josaphat levitas, et sacerdotes, et principes familiarum ex Israel, ut judicium et causam Domini judicarent habitatoribus ejus.

9. Præcepitque eis, dicens : Sic agetis in timore Domini fideliter, et corde perfecto.

10. Omnem causam quæ venerit ad vos, fratrum vestrorum qui habitant in urbibus suis, inter cognationem et cognationem, ubicumque quæstio est de lege, de mandato, de cæremoniis, de justificationibus; ostendite eis, ut non peccent in Dominum, et ne veniat ira super vos et super fratres vestros; sic ergo agentes non peccabitis.

11. Amarias autem sacerdos et pontifex vester, in hic quæ ad Deum pertinent, præsidebit; porro Zabadias filius Ismael, qui est dux in domo Juda, super ea opera erit, quæ ad regis officium pertinent; habetisque magistros levitas coram vobis. Corfortamini, et agite diligenter, et erit Dominus vobiscum in bonis.

excercez, c'est celle du Seigneur. Et tout ce que vous aurez jugé retombera sur vous.

7. Que la crainte du Seigneur soit avec vous; et apportez tous les soins imaginables à vous bien acquitter de votre devoir : car il n'y a point d'injustice dans le Seigneur notre Dieu, ni d'acception de personnes, ni aucun désir de présents.

8. Josaphat établit aussi dans Jérusalem des lévites, des prêtres et des chefs pour les familles d'Israël, afin qu'ils y rendissent la justice à ceux qui y demeuraient, dans les affaires qui regardaient le Seigneur, et dans celles qui regardaient les particuliers.

9. Il leur donna ses ordres, et leur dit : Vous ferez toutes ces choses dans la crainte du Seigneur avec fidélité et avec un cœur parfait.

10. Quand quelque affaire de vos frères qui sont dans leurs villes viendra à vous, soit qu'il s'agisse de quelque intérêt de famille, ou de quelque question de la loi, des commandements, des cérémonies et des préceptes : instruisez-les, de peur qu'ils ne pèchent contre le Seigneur, et que sa colère ne tombe sur vous et sur vos frères; et si vous vous conduisez de la sorte, vous ne pécherez point.

11. Amarias, votre pontife, présidera dans les choses qui regardent Dieu, et Zabadias, fils d'Ismaël, chef de la maison de Juda, présidera dans les affaires qui regardent le roi. Vous avez aussi les lévites parmi vous, qui vous serviront de maîtres. Soyez pleins de force, et acquittez-vous avec soin de vos devoirs; et le Seigneur vous traitera favorablement.

CHAPITRE XX.

Josaphat défait les Ammonites, les Moabites et leurs alliés, et s'allie avec Ochosias.

1. Post hæc congregati sunt filii Moab, et filii Ammon, et cum eis de Ammonitis, ad Josaphat, ut pugnarent contra eum.

1. Après ceci les Moabites et les Ammonites avec leurs alliés s'assemblèrent contre Josaphat, pour lui faire la guerre.

11. *Amarias autem sacerdos.* Nous voyons toujours, dans l'Ecriture, la distinction des affaires religieuses et des affaires civiles. La cour suprême était mixte. Le grand-prêtre présidait, s'il s'agissait d'une affaire religieuse. Le chef de la maison de Juda, Zabadias, avait la présidence quand il s'agissait d'une affaire civile. Josaphat distingue parfaitement la juridiction royale de la juridiction sacerdotale, et veut que les ministres du Seigneur et les officiers du roi se renferment chacun dans la sphère qui lui est propre.

Cap. XX. — 1. *Post hæc congregati sunt filii Moab.* Cette guerre fut entreprise à la suite de l'expédition racontée au quatrième *livre des Rois*, chapitre III. Les Moabites en voulurent à Josaphat d'être venu au secours de Joram, roi d'Israël. Ils demandèrent du secours aux Ammonites et à leurs alliés. Ces alliés furent les Ismaélites, les Agaréens, les Gébaléniens, les Amalécites dont il est fait mention au psaume CLXXXII, les Iduméens, les Philistins, les Tyriens et les Syriens. Cette vaste coalition ne se proposait rien moins que d'effacer du milieu des nations, d'abord Juda, et ensuite Israël.

---

8. *Judicium et causam Domini.* Alii ex Hebræo legunt, *ad judicium Domini, et ad litem,* ut scilicet tam rerum sacrarum quam civilium causas judicarent, quæ Hierosolymis tanquam in suprema curia decidebantur.

10. *Cognationem et cognationem.* Id est, inter fratres, Judæos scilicet. Hebr. et LXX, *sanguinem et sanguinem*, id est, de cæde, factane voluntate esset an casu. — *De lege, de mandato.* De legibus quas servari mandavit Dominus, sive morales essent, sive cæremoniales, sive judiciales. — *Ostendite eis.* Docete eos quid divina lex præscribat.

11. *Qui est dux in domo Juda.* Princeps in tribu regia. — *Super ea... quæ ad regis officium pertinent.* Regium agens procuratorem in politicis negotiis. — *In bonis.* LXX, *cum bono*, id est, benefaciens.

Cap. XX. — 1. *Cum eis de Ammonitis.* Jam Ammonitæ numerati fuerant, cum dictum est, *et filii Ammon;* itaque (licet alii aliter sentiant) communis sententia intelligit hoc loco Idu-

2. Des courriers en vinrent apporter la nouvelle à Josaphat, et lui dirent : Voici une grande multitude qui vient contre vous, des lieux qui sont au delà de la mer et de la Syrie ; et ils sont campés à Asasonthamar, qui est Engaddi.

3. Alors Josaphat, saisi de crainte, s'appliqua entièrement à prier le Seigneur, et fit publier un jeûne dans tout le royaume de Juda.

4. Tout Juda s'assembla pour implorer l'assistance du Seigneur ; et tout le monde même sortit de ses villes, pour venir lui offrir leurs prières.

5. Après que Josaphat se fût levé au milieu de cette multitude dans la maison du Seigneur, devant le nouveau vestibule,

6. Il dit : Seigneur, qui êtes le Dieu de nos pères, vous êtes le Dieu du ciel, et vous dominez sur tous les royaumes des nations ; vous avez la force et la puissance entre vos mains : et nul ne peut vous résister.

7. N'est-ce pas vous, mon Dieu, qui avez fait mourir tous les habitants de cette terre, en présence de votre peuple d'Israël, et qui l'avez donnée à la postérité d'Abraham votre ami, pour la posséder à jamais ?

8. Ils y ont établi leur demeure, et y ont établi un sanctuaire à votre nom ; et ils ont dit :

9. Si les maux viennent fondre sur nous, l'épée de votre jugement, la peste, la famine, nous nous présenterons dans cette maison où votre nom a été invoqué, et nous pousserons nos cris vers vous dans nos afflictions ; vous nous exaucerez, et vous nous délivrerez.

10. Voici donc maintenant que les enfants d'Ammon et de Moab, et ceux qui habitent la montagne de Séir, sur les terres desquels vous ne voulûtes pas permettre à votre peuple d'Israël de passer, lorsqu'ils sortaient d'Egypte, les obligeant de prendre une autre route, et de ne les point détruire :

11. Voici qu'ils tiennent une conduite bien dif-

2. Veneruntque nuntii, et indicaverent Josaphat, dicentes : Venit contra te multitudo magna, de his locis quæ trans mare sunt, et de Syria ; et ecce consistunt in Asasonthamar, quæ est Engaddi.

3. Josaphat autem, timore perterritus, totum se contulit ad rogandum Dominum, et prædicavit jejunium universo Juda.

4. Congregatusque est Juda ad deprecandum Dominum ; sed et omnes de urbibus suis venerunt ad obsecrandum eum.

5. Cumque stetisset Josaphat in medio cœtu Juda, et Jerusalem, in domo Domini ante atrium novum,

6. Ait : Domine, Deus patrum nostrorum, tu es Deus in cœlo ; et dominaris cunctis regnis gentium ; in manu tua est fortitudo et potentia, nec quisquam tibi potest resistere.

7. Nonne tu, Deus noster, interfecisti omnes habitatores terræ hujus coram populo tuo Israel, et dedisti eam semini Abraham, amici tui, in sempiternum ?

8. Habitaveruntque in ea, et exstruxerunt in illa sanctuarium nomini tuo, dicentes :

9. Si irruerint super nos mala, gladius judicii, pestilentia, et fames, stabimus coram domo hac in conspectu tuo, in qua invocatum est nomem tuum ; et clamabimus ad te in tribulationibus nostris, et exaudies, salvosque facies.

10. Nunc igitur ecce filii Ammon, et Moab, et mons Seir, *a* per quos non concessisti Israel ut transirent quando egrediebantur de Ægypto, sed declinaverunt ab eis, et non interfecerunt illos ; [a *Deut.* 2. 1.]

11. E contrario agunt, et nituntur

6. *Domine, Deus patrum nostrorum.* Cette prière est pleine de foi et de confiance en Dieu. Josaphat s'humilie, il reconnaît qu'il n'est rien et il attend tout de la protection céleste. Aussi, à peine est-elle achevée, que Dieu l'exauce. L'esprit prophétique s'empare aussitôt de Jahaziel qui rassure, au nom de Dieu, toute la nation.

---

mæos, ut etiam in plerisque latinis libris prius legebatur, quam etiam interpretationem secutus est D. Hieronymus in Trad. hebr., qui Ammonitas vult appellari[1], quod habitu proprio mutato, Ammonitarum habitum assumpsissent, ut nimirum regem Juda, cujus erant subditi, latere possent. Confirmatur hæc explicatio ex vers. 10, 22 et 23, ubi pro Moabitis stetisse habitatores montis Seir cognoscimus, qui alii non sunt quam Idumæi.

2. *Trans mare.* Intelligit mare Mortuum, qui etiam lacus Asphaltites dicitur. — *De Syria.* Non de Syria Damasci, sed de Moabitarum et Ammonitarum regionibus, quæ etiam Syria dicuntur, late sumpto vocabulo. — *Asasonthamar.* Quæ urbs erat, ut scribit D. Hieronymus in Tradit. hebraicis, in qua Amorrhæi quondam Abrahami temporibus habitaverant, quos interfecit Chodorlahomor juxta eremum Cades. Dicta est Asasonthamar, id est, civitas palmarum, eo quod palmis ejus ager abundet ; postea vero dicta est Engaddi. Josephus, l. 9, c. 1, urbem hanc trecentis stadiis Hierosolymis distare ait.

4. *Ad obsecrandum eum.* Heb., *ut quærerent a Domino*, veniam scilicet et pacem, et in necessitate qua premebantur auxilium.

5. *Ante atrium novum* Multi auctores apud Salianum anno mundi 3145, n. 41, existimant atrium hoc novum fuisse atrium feminarum, novum dictum non quod aliud esset ab atrio Israelis, sed quod nova separatio adjecta esset ad viros a mulieribus sejungendos. * Vel certe *atrium novum* dicitur, quod esset instauratum, cum prius propter frequentiam ad templum confluentium fuisset neglectum, aut etiam aliis usibus deputatum. Jam vero religione per pium regem restituta, capiendo concurrenti populo esset necessarium.

7. *Habitatores terræ hujus.* Chananæos.

9. *Gladius judicii.* Gladius hostilis divino judicio immissus ad peccata vindicanda.

10. *Mons Seir.* Ejus scilicet montis incolæ Idumæi. — *Per quos non concessisti.* Vide Deut., c. 2, n. 9 et 19.

ejicere nos de possessione quam tradidisti nobis.

12. Deus noster, ergo non judicabis eos? In nobis quidem non est tanta fortitudo, ut possimus huic multitudini resistere, quæ irruit super nos. Sed cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te.

13. Omnis vero Juda stabat coram Domino, cum parvulis, et uxoribus, et liberis suis.

14. Erat autem Jahaziel, filius Zachariæ, filii Banaiæ, filii Jehiel, filii Mathaniæ, levites de filiis Asaph, super quem factus est spiritus Domini in medio turbæ,

15. Et ait : Attendite, omnis Juda, et qui habitatis Jerusalem, et tu, rex Josaphat : Hæc dicit Dominus vobis : Nolite timere, nec paveatis hanc multitudinem; non est enim vestra pugna, sed Dei.

16. Cras descendetis contra eos; ascensuri enim sunt per clivum nomine Sis, et invenietis illos in summitate torrentis, qui est contra solitudinem Jeruel.

17. Non eritis vos qui dimicabitis, sed tantummodo confidenter state, et videbitis auxilium Domini super vos, ô Juda, et Jerusalem ! nolite timere, nec paveatis; cras egrediemini contra eos, et Dominus erit vobiscum.

18. Josaphat ergo, et Juda, et omnes habitatores Jerusalem, ceciderunt proni in terram coram Domino, et adoraverunt eum.

19. Porro levitæ de filiis Caath, et de filiis Core, laudabant Dominum, Deum Israel, voce magna, in excelsum.

20. Cumque mane surrexissent, egressi sunt per desertum Thecue; profectisque eis stans Josaphat in medio eorum, dixit : Audite me, viri Juda, et omnes habitatores Jerusalem, credite in Domino Deo vestro, et securi eritis; credite prophetis ejus, et cuncta evenient prospera.

21. Deditque consilium populo, et statuit cantores Domini, ut laudarent

férente, faisant tous leurs efforts pour nous chasser des terres que vous nous avez données, et dont vous nous avez mis en possession.

12. Vous qui êtes notre Dieu, ne ferez-vous donc point justice de ces gens-là ? Nous reconnaissons que nous n'avons point assez de force pour résister à toute cette multitude qui vient fondre sur nous. Mais comme nous ne savons pas même ce que nous avons à faire, il ne nous reste autre chose que de tourner les yeux vers vous.

13. Or tout le peuple de Juda était devant le Seigneur, avec leurs femmes, leurs enfants et ceux mêmes qui étaient encore à la mamelle.

14. Là se trouva aussi Jahaziel, fils de Zacharie, fils de Banaias, fils de Jéhiel, fils de Mathanias, lévite de la famille d'Asaph; et l'esprit de Dieu descendit sur lui au milieu de cette multitude,

15. Et il dit : Ecoutez, vous tous, peuple de Juda, et vous autres qui demeurez à Jérusalem, et vous aussi, roi Josaphat : Voici ce que le Seigneur vous dit : Ne craignez rien, et n'appréhendez point cette multitude. Ce ne sera pas vous qui combattrez, mais Dieu.

16. Demain, vous irez au devant d'eux : car ils monteront par le côteau du mont appelé Sis, et vous les rencontrerez à l'extrémité du torrent qui regarde le désert de Jéruel.

17. Ce ne sera pas vous qui combattrez. Demeurez seulement fermes, et vous verrez le secours du Seigneur sur vous. O Juda et Jérusalem, ne craignez point, et ne vous effrayez point; vous marcherez demain contre eux, et le Seigneur sera avec vous.

18. Alors Josaphat et Juda et tous ceux qui demeuraient à Jérusalem se prosternèrent en terre devant le Seigneur, et l'adorèrent.

19. Et en même temps les lévites de la famille de Caath et de celle de Coré chantaient hautement les louanges du Seigneur le Dieu d'Israël, et de toute la force de leurs voix.

20. Et le lendemain au matin ils se levèrent, et marchèrent au travers du désert de Thécué; et comme ils étaient en chemin, Josaphat se tint debout au milieu d'eux, et leur dit : Ecoutez-moi. hommes de Juda, et vous tous qui demeurez à Jérusalem : mettez votre confiance dans le Seigneur votre Dieu, et vous n'aurez rien à craindre : croyez à ses prophètes, et tout vous réussira.

21. Après avoir donné ses avis au peuple, il établit par troupes des chantres pour louer le

21. *Ut laudarent eum in turmis.* La marche des Hébreux devient une pompe religieuse, conformément à ce que Moïse leur avait prescrit (Deut., XXI). Les lévites entonnent le

12. *Judicabis eos.* Eos nimirum cohibendo et puniendo.

13. *Cum parvulis.* Solebant enim in gravi calamitate ad preces publicas adhibere etiam vagitus infantium, quo facilius placarent numen offensum. Exempla habes Judith, 4, 9; Joel, 2, 16: Jonæ, 3, 5.

14. *Spiritus Domini.* Propheticus spiritus.

16. *Per clivum nomine Sis. Voce Hebræa significante eminentiam*, inquit Josephus. LXX vocant *Assis;* in hebræo est *ziz*, quam vocem Arias florem, germen aut cincinnum, aut aspectum interpretatur, additque syriace idem esse quod alam vel pennam. — *Solitudinem Jeruel.* Hæc solitudo a timore divinitus Moabitis et Ammonitis hoc tempore immisso nomen accepit, ut vult D. Hier., et significat *timorem Dei.*

19. *In excelsum.* In hebræo est, *lemagela,* est autem *magala*, ascensio, vel gradus. Crediderim sensum esse cecinisse cantores vocem partim elevando (quod Vulgatus dixit in excelsum) partim deprimendo, juxta præscriptum musicæ disciplinæ.

20. *Desertum Thecue.* Quod adjacet oppido Thecue, et duobus milliaribus distat a Bethlehem orientem versus, quod est rectum iter ad solitudinem Jeruel apud Adrichomium.

Seigneur : ils marchaient devant l'armée ; et tous ne faisaient qu'un chœur, ils chantaient ce cantique : Louez le Seigneur, parce que sa miséricorde est éternelle.

22. Et dans le même temps qu'ils eurent commencé à chanter ces paroles, le Seigneur tourna tous les desseins des ennemis contre eux-mêmes, c'est-à-dire des enfants d'Ammon et de Moab, et *des habitants* du mont Séir, qui, s'étant mis en marche dans le dessein de battre Juda, furent tous défaits.

23. Car les enfants d'Ammon et de Moab se mirent à combattre ceux du mont Séir, les tuèrent et les défirent. Et après cette action ils tournèrent leurs armes contre eux-mêmes, et ils se tuèrent les uns les autres.

24. L'armée de Juda étant donc arrivée sur ce lieu élevé, d'où l'on découvre le désert, elle vit de loin toute la plaine couverte de corps morts, sans qu'il fût resté un seul homme qui eût pu se sauver.

25. Josaphat s'avança donc avec tout son monde pour prendre les dépouilles des morts. Ils trouvèrent parmi les corps morts diverses sortes de meubles, des habits et des vases très-précieux qu'ils prirent ; de sorte qu'ils ne purent emporter tout, ni enlever pendant trois jours ces dépouilles, tant le butin fut grand.

26. Le quatrième jour ils s'assemblèrent dans la vallée de la Bénédiction ; car comme ils y avaient béni le Seigneur, ils nommèrent ce lieu la vallée de la Bénédiction, et ce nom lui est demeuré jusqu'à présent.

27. Ensuite tout Juda, et ceux qui habitaient dans Jérusalem s'en retournèrent à Jérusalem. Josaphat marchait devant eux : et ils étaient tous comblés de joie de ce que le Seigneur les avait fait triompher de leurs ennemis.

28. Ils entrèrent donc à Jérusalem et dans le temple au son des harpes, des guitares et des trompettes.

29. Et la terreur du Seigneur se répandit sur tous les royaumes *voisins*, lorsqu'ils eurent appris que le Seigneur avait lui-même combattu contre les ennemis d'Israël.

30. Ainsi le royaume de Josaphat demeura tranquille, et Dieu lui donna la paix avec ses voisins.

31. Josaphat régna donc sur Juda. Il commença à régner à l'âge de trente-cinq ans, et en régna vingt-cinq à Jérusalem. Sa mère se nommait Azuba, et était fille de Sélahi.

eum in turmis suis, et antecederent[t] exercitum, ac voce consona dicerent : *a* Confitemini Domino, quoniam in æternum misericordia ejus. [a *Ps.* 135. 1.]

22. Cumque cœpissent laudes canere, vertit Dominus insidias eorum in semetipsos, filiorum scilicet Ammon, et Moab, et montis Seir, qui egressi fuerant ut pugnarent contra Judam, et percussi sunt.

23. Namque filii Ammon, et Moab, consurrexerunt adversum habitatores montis Seir, ut interficerent et delerent eos ; cumque hoc opere perpetrassent, etiam in semetipsos versi, mutuis concidere vulneribus.

24. Porro Juda cum venisset ad speculam quæ respicit solitudinem, vidit procul omnem late regionem plenam cadaveribus, nec superesse quemquam qui necem potuisset evadere.

25. Venit ergo Josaphat, et omnis populus cum eo, ad detrahenda spolia mortuorum ; inveneruntque inter cadavera variam suppellectilem, vestes quoque ; et vasa pretiosissima, et diripuerunt, ita ut omnia portare non possent, nec per tres dies spolia auferre prædæ magnitudine.

26. Die autem quarto congregati sunt in valle Benedictionis ; etenim quoniam ibi benedixerant Domino, vocaverunt locum illum, vallis Benedictionis usque in præsentem diem.

27. Reversusque est omnis vir Juda, et habitatores Jerusalem, et Josaphat ante eos, in Jerusalem cum lætitia magna, eo quod dedisset eis Dominus gaudium de inimicis suis.

28. Ingressique sunt in Jerusalem cum psalteriis, et citharis, et tubis, in domum Domini.

29. Irruit autem pavor Domini super universa regna terrarum, cum audissent quod pugnasset Dominus contra inimicos Israel.

30. Quievitque regnum Josaphat, et præbuit ei Deus pacem per circuitum.

31. Regnavit igitur Josaphat super Judam, et erat triginta quinque annorum cum regnare cœpisset ; viginti autem et quinque annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus Azuba filia Selahi.

psaume CXXXV, qui est un cantique d'actions de grâces, et célèbrent ainsi à l'avance le triomphe qu'ils vont devoir à la protection de Dieu. En effet, ils n'étaient pas arrivés en face de l'ennemi, que déjà la discorde s'était mise au milieu de ces nations diverses et qu'elles s'étaient entr'égorgées.

---

22. *Vertit Dominus insidias eorum in semetipsos.* Id quomodo factum sit Scriptura non explicat. Videntur Moabitæ adventatibus Judæis posuisse insidias, juxta quas turmæ aliquæ Moabitici exercitus transierint, quæ cum pro hostilibus habitæ, et latentium armis fuissent petitæ, aliis subinde ex utraque parte supervenientibus, initium pugnæ factum est, quo se mutuis vulneribus confecerint. — *Percussisset.* Hebr. percusserunt se.

24. *Ad speculam, quæ respicit solitudinem.* Ad locum editum ex quo subjectam planitiem contemplari licet.

26. *In valle Benedictionis.* De qua Adrichomius in tribu Juda, n. 51.

29. *Universa regna terrarum.* Vel est hyperbole, vel de circumjectis regnis Judæ finitimis intelligit.

S. BASILIUS SEMINARY

32. Et ambulavit in via patris sui Aza, nec declinavit ab ea, faciens quæ placita erant coram Domino.

33. Verumtamen excelsa non abstulit, et adhuc populus non direxerat cor suum ad Dominum, Deum patrum suorum.

34. Reliqua autem gestorum Josaphat, priorum et novissimorum, scripta sunt in verbis Jehu, filii Hanani, quæ digessit in libros Regum Israel.

35. *a* Post hæc iniit amicitias Josaphat, rex Juda cum Ochosia rege Israel, cujus opera fuerunt impii sima. [a *III. Reg.* 22. 45.]

36. Et particeps fuit ut facerent naves, quæ irent in Tharsis; feceruntque classem in Asiongaber.

37. Prophetavit autem Eliezer filius Dodau de Maresa ad Josaphat, dicens : Quia habuisti fœdus cum Ochosia, percussit Dominus opera tua; contritæque sunt naves, nec potuerunt ire in Tharsis.

32. Il marcha dans les voies de son père : il ne s'en détourna point; mais il fit ce qui était agréable aux yeux de Dieu.

33. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts lieux; et le peuple n'avait pas encore tourné son cœur vers le Seigneur le Dieu de ses pères.

34. Pour le reste des actions de Josaphat, tant les premières que les dernières, elles sont écrites dans l'histoire de Jéhu, fils d'Hanani, qui a été insérée dans les livres des Rois d'Israël.

35. Après cela Josaphat, roi de Juda, fit amitié avec Ochosias, roi d'Israël, dont les actions furent très-impies.

36. Et il convint avec lui qu'ils équiperaient une flotte pour aller à Tharsis; ils firent donc bâtir des vaisseaux à Asiongaber;

37. Et Eliezer, fils de Dodaü de Marésa, prophétisa à Josaphat, et lui dit : Parce que vous avez fait alliance avec Ochosias, Dieu a renversé vos desseins, et vos vaisseaux ont été brisés, de sorte qu'ils ne purent aller à Tharsis.

CHAPITRE XXI.

Règne de Joram, successeur de Josaphat.

1. Dormivit *a* autem Josaphat cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David; regnavitque Joram, filius ejus, pro eo. [a *III. Reg.* 22. 51.]

2. Qui habuit fratres, filios Josaphat, Azariam, et Jahiel, et Zachariam, et Azariam, et Michael, et Saphatiam; omnes hi filii Josaphat, regis Juda.

3. Deditque eis pater suus multa munera argenti et auri, et pensitationes, cum civitatibus munitissimis in Juda; regnum autem tradidit Joram, eo quod esset primogenitus.

4. Surrexit ergo Joram super regnum patris sui; cumque se confirmasset, occidit omnes fratres suos gladio, et quosdam de principibus Israel.

1. Josaphat s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David. Et son fils Joram, régna en sa place.

2. Joram eut pour frères Azarie, Jahiel, Zacharie, Azarie, Michel et Saphatias, tous fils de Josaphat, roi de Juda.

3. Leur père leur donna de grandes sommes d'or et d'argent, avec des pensions et des villes très-fortes dans le royaume de Juda; mais il donna le royaume à Joram, parce qu'il était l'aîné.

4. Joram prit donc possession du royaume de son père; et lorsqu'il s'y fut bien affermi, il fit mourir par l'épée tous ses frères et quelques-uns des principaux d'Israël.

35. *Iniit amicitias.* Le prophète Jéhu avait déjà blâmé l'alliance de Josaphat avec Achab. Le roi de Juda s'allie néanmoins avec Ochosias. Un autre prophète, Eliézer, l'en reprend et lui annonce que l'espoir qu'il a fondé sur les profits d'une flotte qu'ils ont envoyée ensemble sera vain. Cette flotte fut en effet détruite par une violente tempête.

Cap. XXI. — 1. *Regnavitque Joram.* Josaphat s'était associé au trône son fils Joram. Ce prince avait déjà régné quatre ans avec lui lorsqu'il fut proclamé en sa place. Josaphat pécha par excès de bonté envers ses enfants. Il désigna pour son successeur, Joram son aîné, sans consulter le Seigneur, comme si le droit d'hérédité avait été établi dans Juda, et il eut le tort de donner à ses autres enfants des positions trop avantageuses qui portèrent ombrage à Joram lui-même, et lui firent commencer son règne par d'affreux fratricides.

---

33. *Excelsa non abstulit* Credendum est pium regem idololatriam tollere et excelsa voluisse, et aggressum esse, et ex parte etiam fecisse; bene tamen cœpta, propterea quod multi repugnabant, et res ad seditionem vergebat, perficere non potuisse. — *Direxerat cor suum.* Perfecte scilicet; " nam adhuc frequentabat excelsa.

34. *In verbis Jehu.* Qui liber non exstat.

35. *Post hæc iniit amicitias.* Quæ hic habentur usque ad finem capitis explicavimus III. Reg., 22, n. 49 et 50.

Cap. XXI. — 2. *Azariam.* Duo fuerunt Azariæ, filii Josaphat, quorum tamen nomina aliquantulum differunt in Hebræo; nam primus scribitur *Hasaria*, secundus addito in fine *vau*, *Hasariau*.

3. *Pensitationes.* Pagninus et Vatablus vertunt, *dona rerum pretiosarum.* Noster vulgatus videtur intelligere annuos aliquos reditus quibus alerentur. — *Cum civitatibus munitissimis.* In quibus degerent et vectigalia earum perciperent, non tamen pleno jure regnarent.

4. *Cumque se confirmasset.* Devinctis sibi aut muneribus, aut promissionibus, iis qui sibi poterant negotium facessere. — *Occidit omnes fratres suos.* A quibus sibi timebat se novi aliquid molirentur, existimans se hoc scelere regnum suum stabilius redditurum.

5. Joram avait trente-deux ans lorsqu'il commença à régner: et il régna huit ans à Jérusalem.

6. Il marcha dans les voies des rois d'Israël, comme avait fait la maison d'Achab; car sa femme était fille d'Achab; et il fit le mal en la présence du Seigneur.

7. Cependant le Seigneur ne voulut point perdre la maison de David, à cause de l'alliance qu'il avait faite avec lui, et parce qu'il lui avait promis qu'il lui donnerait toujours une lampe, à lui et à ses enfants.

8. Edom se révolta alors pour n'être plus assujéti à Juda, et se fit un roi.

9. Joram se mit en campagne avec ses principaux officiers et toute sa cavalerie qui le suivait; et, s'étant levé la nuit, il attaqua et défit Edom qui l'avait environné, et tous ceux qui commandaient sa cavalerie.

10. Edom a continué néanmoins de se révolter jusqu'aujourd'hui, afin de n'être plus sous la puissance des rois de Juda. En ce même temps Lobna se retira aussi de l'obéissance de Joram, parce qu'il avait abandonné le Seigneur le Dieu de ses pères.

11. Il fit faire outre cela des hauts lieux dans les villes de Juda; et il engagea les habitants de Jérusalem dans la fornication, et rendit Juda prévaricateur.

12. Or, on lui apporta des lettres du prophète Elie, où il était écrit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu de votre aïeul David : Parce que vous n'avez point marché dans les voies de votre père Josaphat, ni dans celles d'Asa, roi de Juda;

13. Mais que vous avez suivi l'exemple des rois d'Israël, et que vous avez fait tomber Juda et les habitants de Jérusalem dans la fornication, imitant la fornication de la maison d'Achab, et que de plus vous avez fait tuer vos frères qui étaient de la maison de votre père, et meilleurs que vous :

14. Le Seigneur s'en va aussi vous frapper d'une grande plaie, vous et votre peuple, vos enfants, vos femmes et tout ce qui vous appartient.

15. Vous serez frappé dans le ventre d'une maladie très-maligne, qui vous fera jeter tous les jours peu à peu vos entrailles.

5. Triginta duorum annorum erat Joram cum regnare cœpisset; et octo annis regnavit in Jerusalem.

6. Ambulavitque in viis regum Israel, sicut egerat domus Achab; filia quippe Achab erat uxor ejus, et fecit malum in conspectu Domini.

7. Noluit autem Dominus disperdere domum David, propter pactum quod inierat cum eo; et quia promiserat ut daret ei lucernam, et filiis ejus omni tempore.

8. *a* In diebus illis rebellavit Edom, ne esset subditus Judæ, et constituit sibi regem. [a *Gen.* 27. 40.]

9. Cumque transisset Joram cum principibus suis, et cuncto equitatu qui erat secum, surrexit nocte, et percussit Edom qui se circumdederat, et omnes duces equitatus ejus.

10. Attamen rebellavit Edom, ne esset sub ditione Juda, usque ad hanc diem; eo tempore et Lobna recessit ne esset sub manu illius. Dereliquerat enim Dominum, Deum patrum suorum.

11. Insuper et excelsa fabricatus est in urbibus Juda, et fornicari fecit habitatores Jerusalem, et prævaricari Judam.

12. Allatæ sunt autem ei litteræ ab Elia propheta, in quibus scriptum erat : Hæc dicit Dominus, Deus David, patris tui : Quoniam non ambulasti in viis Josaphat, patris tui, et in viis Asa, regis Juda,

13. Sed incessisti per iter regum Israel, et fornicari fecisti Judam, et habitatores Jerusalem, imitatus fornicationem domus Achab; insuper et fratres tuos, domum patris tui, meliores te, occidisti;

14. Ecce Dominus percutiet te plaga magna, cum populo tuo, et filiis, et uxoribus tuis, universaque substantia tua;

15. Tu autem ægrotabis pessimo languore uteri tui, donec egrediantur vitalia tua paulatim per singulos dies.

5. *Et octo annis regnavit.* Il régna quatre ans avec son père, et le reste seul. Sa femme, l'impie Athalie, le détourna continuellement de son devoir.

12. *Ab Elia propheta.* Il y a des interprètes qui supposent ici une faute de copiste et qui croient qu'il faut lire Elisée au lieu d'Elie, ce qui enlève toute difficulté.

---

5. *Triginta duorum.* Hæc usque ad numerum duodecimum repetita sunt ex IV. Reg., c. 8, n. 17 et deinceps. Vide ibi dicta.

* 8. *Rebellavit Edom.* Idumæi jugum regis Juda excusserunt.

* 10. *Lobna recessit.* Quæ erat civitas tribus Juda. Vide Josue, 12, 15 : non ergo soli vectigales defecerunt a Joramo, sed aliqui etiam e contribulibus.

12. *Allatæ sunt autem ei litteræ ab Elia propheta.* Elias ante aliquot annos ab hominibus abductus fuerat. Videntur scriptæ litteræ antequam tolleretur in cœlum, sed multo post ad regem allatæ; potuit enim spiritu prophetico prævidisse quæ facturus erat Joram et quæ passurus, sicque hanc epistolam scripsisse, quæ ipsi opera Elisei hoc tempore redderetur. Non est tamen improbabile litteras in paradiso ab Elia scriptas, et angelorum ministerio delatas, ut aliqui graves auctores senserunt. * Lyranus, Bellarminus et alii : Hebræi etiam in Seder-Olam, c. 17.

13. *Fornicari.* Idola colere.

14. *Plaga magna.* Quæ recensentur hoc c., n. 16 et deinceps.

15. *Languore uteri tui.* Diarrhæa, seu alvi profluvio. — *Egrediantur vitalia tua.* Hunc locum explicans Valesius in sacra Philosophia, c. 40, ita scribit : Evenit nonnunquam nihil

16. Suscitavit ergo Dominus contra Joram spiritum Philisthinorum, et Arabum, qui confines sunt Æthiopibus;

17. Et ascenderunt in terram Juda, et vastaverunt eam, diripueruntque cunctam substantiam quæ inventa est in domo regis, insuper et filios ejus, et uxores; nec remansit ei filius, nisi Joachaz, qui minimus natu erat.

18. Et super hæc omnia percussit eum Dominus alvi languore insanabili.

19. Cumque diei succederet dies, et temporum spatia volverentur, duorum annorum expletus est circulus; et sic longa consumptus tabe, ita ut egereret etiam viscera sua, languore pariter et vita caruit. Mortuusque est infirmitate pessima, et non fecit ei populus secundum morem combustionis, exequias, sicut fecerat majoribus ejus.

20. Triginta duorum annorum fuit cum regnare cœpisset, et octo annis regnavit in Jerusalem. Ambulavitque non recte; et sepelierunt eum in civitate David; verumtamen non in sepulcro regum.

16. Le Seigneur excita donc contre Joram l'esprit des Philistins et des Arabes, voisins des Éthiopiens.

17. Ils entrèrent dans la terre de Juda, la ravagèrent et emportèrent tout ce qu'ils trouvèrent dans le palais du roi, emmenèrent ses fils et ses femmes, de sorte qu'il ne lui resta d'enfant que Joachaz, le plus jeune de tous.

18. Et par-dessus tout cela Dieu le frappa d'une maladie incurable dans les entrailles.

19. Ainsi les jours et les temps se succédant les uns aux autres, deux ans se passèrent, de sorte qu'étant tout consumé et pourri par la longueur de ce mal, il jetait même ses entrailles; et il ne trouva la fin de son mal que dans celle de sa vie. Il mourut donc d'une très-horrible maladie. Et le peuple ne lui rendit point dans sa sépulture les honneurs qu'on avait rendus à ses ancêtres, en brûlant pour lui des parfums, selon la coutume.

20. Joram avait trente-deux ans quand il commença à régner, et il régna huit ans à Jérusalem. Mais il ne marcha pas avec un cœur droit. On l'enterra dans la ville de David; mais on ne le mit point dans le sépulcre des rois.

CHAPITRE XXII.

Ochosias, roi de Juda, et Joram, roi d'Israël, sont tués par Jéhu. Athalie.

1. Constituerunt *a* autem habitatores Jerusalem Ochosiam, filium ejus minimum, regem pro eo; omnes enim majores natu, qui ante eum fuerant, interfecerant latrones Arabum, qui irruerant in castra; regnavitque Ochosias filius Joram, regis Juda. [a *IV. Reg.* 8. 24.]

2. Quadraginta duorum annorum erat

1. Les habitants de Jérusalem établirent roi en sa place Ochosias, le plus jeune de ses fils, parce qu'une troupe de voleurs Arabes, qui avaient fait une irruption dans le camp, avaient tué tous ses frères, qui étaient plus âgés que lui; ainsi Ochosias, fils de Joram, roi de Juda, prit possession du royaume.

2. Il avait quarante-deux ans, quand il com-

17. *Nisi Joachaz.* Ce prince fut nommé Ochosias. C'est sous ce nom qu'il est désigné au chapitre suivant. Le mot Joachaz est formé par transposition des mêmes lettres que le mot Ochosias, et c'est ce qui les rend identiques (Voyez, chap. XXII).

Cap. XXII. — 1. *Constituerunt autem habitatores Jerusalem Ochosiam.* Il ne s'agit ici ni d'élection, ni d'un exercice quelconque de ce qu'on appelle la souveraineté du peuple. La race de David avait des droits au trône, et ces droits reposaient sur l'élection et la promesse divine. Le peuple agit ici conformément à la volonté de Dieu.

2. *Quadraginta duorum annorum.* Il y a ici une erreur de copiste. Ochosias n'avait que 22 ans, comme on le voit (IV. Reg., VIII, 26). Les versions syriaques, arabes et plusieurs éditions des Septante portent ce chiffre. L'erreur s'explique facilement : car en hébreu, la lettre *caph* qui vaut 20, peut aisément se confondre avec le *mem* qui vaut 40.

---

manere integrum (loquitur de succis, qui sunt in corpore), sed ipsum etiam partium rorem maligne putrescere, et cum aliis egeri auccis, et fieri dejectiones colliquativas, ipsasque partes primum destitutas ab alimento tabescere, deinde et computrescere cum ipsis succis, et in saniem solutas egeri, eas præcipue quæ velut ex concreto sanguine substantiam habent, ut lienem et hepar. Plura vide apud eumdem Valesium.

16. *Arabum qui confines sunt Æthiopibus.* Duplex est Æthiopia, altera in Africa ultra Ægyptum, meridiem versus sita; altera in Asia, juxta Madianitas et Arabes, unde originem traxit uxor Mosis, quæ propterea Æthiopissa dicta est. De hac autem Æthiopia hic sermo est.

18. *Alvi languore.* De quo dictum est n. 15.

19. *Infirmitate pessima.* Gravissima et molestissima. — *Secundum morem combustionis.* Vel enim cadavera ipsa comburebantur, ut factum est cum Saul, I. Reg., 31, 12, et Sedecia, Jerem., 34, 5; vel saltem aromata cadaveribus imposita cremabantur. Vide dicta supra, c. 16, n. 14.

* 20. *Non in sepulcro regum.* Seorsum tumulatus est in memoriam culparum ejus.

Cap. XXII. — 1. *Ochosiam.* Qui superiori c., n. 17, Joachaz appellatur. — *Latrones Arabum.* De quibus dictum est superiori capite, n. 16.

2. *Quadraginta duorum annorum.* Quæ hic habentur usque ad versum septimum explicavimus IV. Reg., 8, a n. 25 usque ad finem capitis.

mença à régner, et il ne régna qu'un an à Jérusalem. Sa mère se nommait Athalie, fille d'Amri.

3. Ce prince suivit aussi les voies de la maison d'Achab; car sa mère le porta à l'impiété.

4. Il fit donc le mal en la présence du Seigneur, comme la maison d'Achab, qui lui servit de conseil après la mort de son père; et ce fut là la cause de sa perte.

5. Il marcha selon leur conseil, et il alla à Ramoth de Galaad, avec Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, faire la guerre à Hazaël, roi de Syrie. Et Joram fut blessé par les Syriens.

6. Comme il avait reçu beaucoup de blessures dans cette bataille, il s'en revint à Jezrahel pour s'y faire traiter. Ochosias, fils de Joram, fils de Juda, vint donc à Jezrahel pour voir Joram qui y était malade.

7. Et ce fut par la volonté de Dieu, qui voulait punir Ochosias, qu'il vint rendre visite à Joram, et qu'y étant venu, il marcha avec lui contre Jéhu, fils de Namsi, que le Seigneur avait oint pour exterminer la maison d'Achab.

8. Comme donc Jéhu s'en allait pour ruiner la maison d'Achab, il trouva les princes de Juda, et les fils des frères d'Ochosias, qui le servaient, et il les tua tous.

9. Et, cherchant aussi Ochosias, il le surprit caché dans Samarie; et après qu'on le lui eût amené, il le fit mourir. On lui rendit l'honneur de la sépulture, parce qu'il était fils de Josaphat, qui avait cherché le Seigneur de tout son cœur; mais il n'y avait plus d'espérance qu'aucun de la race d'Ochosias pût régner,

10. Parce qu'Athalie, sa mère, voyant que son fils était mort, fit tuer tout ce qui restait de la maison royale de Joram.

11. Néanmoins Josabeth, fille du roi, prit Joas, fils d'Ochosias, et le déroba du milieu des autres enfants du roi, lorsqu'on les massacra; et elle le cacha, lui et sa nourrice, dans la chambre des lits : et Josabeth, qui l'avait ainsi caché, était fille de Joram, femme du pontife Joïada, et sœur d'Ochosias ; c'est pourquoi Athalie ne put point le faire mourir.

12. Joas fut donc caché avec les prêtres dans la maison de Dieu durant les six années que régna Athalie sur le pays.

Ochosias cum regnare cœpisset; et uno anno regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus Athalia, filia Amri.

3. Sed et ipse ingressus est per vias domus Achab; mater enim ejus impulit eum ut impie ageret.

4. Fecit igitur malum in conspectu Domini, sicut domus Achab; ipsi enim fuerunt ei consiliarii post mortem patris sui, in interitum ejus.

5. Ambulavitque in consiliis eorum. Et perrexit cum Joram filio Achab rege Israel, in bellum contra Hazael regem Syriæ in Ramoth-Galaad; vulneraveruntque Syri Joram,

6. Qui reversus est ut curaretur in Jezrahel; multas enim plagas acceperat in supradicto certamine. Igitur Ochosias filius Joram rex Juda, descendit ut inviseret Joram, filium Achab, in Jezrael ægrotantem.

7. Voluntatis quippe fuit Dei adversus Ochosiam, ut veniret ad Joram; et cum venisset, ut egrederetur cum eo adversus Jehu, filium Namsi, quem unxit Dominus ut deleret domum Achab.

8. Cum ergo everteret Jehu domum Achab, invenit principes Juda, et filios fratrum Ochosiæ, qui ministrabant ei, et interfecit illos.

9. Ipsum quoque perquirens Ochosiam, comprehendit latitantem in Samaria; adductumque ad se, occidit, et sepelierunt eum; eo quod esset filius Josaphat, qui quæsierat Dominum in toto corde suo; nec erat ultra spes aliqua, ut de stirpe quis regnaret Ochosiæ :

10. *a* Siquidem Athalia, mater ejus, videns quod mortuus esset filius suus, surrexit, et interfecit omnem stirpem regiam domus Joram. [a *IV. Reg.* 11. 1.]

11. Porro Josabeth, filia regis, tulit Joas, filium Ochosiæ, et furata est eum de medio filiorum regis, cum interficerentur; absconditque eum cum nutrice sua in cubiculo lectulorum; Josabeth autem, quæ absconderat eum, erat filia regis Joram, uxor Joiadæ pontificis, soror Ochosiæ; et idcirco Athalia non interfecit eum.

12. Fuit ergo cum eis in domo Dei absconditus sex annis, quibus regnavit Athalia super terram.

CHAPITRE XXIII.

Joïada fait reconnaître pour roi Joas. Meurtre d'Athalie. Rétablissement du culte du vrai Dieu.

1. La septième année, Joïada, animé d'un nouveau courage, choisit les centeniers Azarias, fils de Jéroham; Ismaël, fils de Johanan; Aza-

1. Anno *a* autem septimo confortatus Joiada, assumpsit centuriones, Azariam videlicet filium Jeroham, et Is-

Cap. XXIII. — 1. *Et iniit cum eis fœdus.* Ce traité avait pour but de les encourager à soutenir le dessein qu'avait le grand-prêtre de rétablir Joas sur le trône de ses aïeux. Ce des-

7. *Voluntatis quippe fuit.* Quæ hic dicuntur de Ochosiæ cæde explicavimus IV. Reg., 9, 27.
10. *Siquidem Athalia.* Quæ ab hoc versiculo usque ad finem capitis hic habentur explicata sunt IV. Reg., c. 11, n. 1, 2 et 3.

Cap. XXIII. — 1. *Anno autem septimo.* Totum hoc caput explicatum est IV. Reg., c. 11.

mahel filium Johanan, Azariam quoque filium Obed, et Maasiam filium Adaiæ, et Elisaphat filium Zechri : et iniit cum eis fœdus. [a *IV Reg.* 11. 4.]

2. Qui circumeuntes Judam, congregaverunt levitas de cunctis urbibus Juda, et principes familiarum Israel, veneruntque in Jerusalem.

3. Iniit ergo omnis multitudo pactum in domo Dei cum rege ; dixitque ad eos Joiada : Ecce filius regis; regnabit, sicut locutus est Dominus super filios David.

4. Iste est ergo sermo quem facietis :

5. Tertia pars vestrum, qui veniunt ad sabbatum, sacerdotum, et levitarum, et janitorum, erit in portis; tertia vero pars ad domum regis; et tertia ad portam, quæ appellatur Fundamenti; omne vero reliquum vulgus sit in atriis domus Domini.

6. Nec quispiam alius ingrediatur domum Domini, nisi sacerdotes, et qui ministrant de levitis; ipsi tantummodo ingrediantur, quia sanctificati sunt; et omne reliquum vulgus observet custodias Domini.

7. Levitæ autem circumdent regem, habentes singuli arma sua (et si quis alius ingressus fuerit templum, interficiatur); sintque cum rege, et intrante et egrediente.

8. Fecerunt ergo levitæ, et universus Juda, juxta omnia quæ præceperat Joiada pontifex; et assumpserunt singuli viros qui sub se erant, et veniebant per ordinem sabbati, cum his qui impleverant sabbatum, et egressuri erant; siquidem Joiada pontifex non dimiserat abire turmas, quæ sibi per singulas hebdomadas succedere consueverant.

9. Deditque Joiada sacerdos centurionibus lanceas, clypeosque et peltas regis David, quas consecraverat in domo Domini.

10. Constituitque omnem populum te-

rie, fils d'Obed; Maasi, fils d'Adaï, et Elisaphat, fils de Zechri, et fit un traité avec eux.

2. Et comme ils parcouraient toute la Judée, ils assemblèrent les lévites de toutes les villes de Juda, et les chefs de toutes les familles d'Israël, qui se rendirent à Jérusalem.

3. Toute cette multitude fit donc un traité dans le temple avec le roi; et Joïada leur dit : Voilà le fils du roi : c'est lui qui doit régner, selon que le Seigneur a prononcé en faveur de tous les descendants de David.

4. Voici ce que vous devez faire :

5. La troisième partie de vous tous, prêtres, lévites et portiers, qui venez pour faire votre semaine dans le temple, gardera les portes; l'autre troisième partie se placera vers le palais du roi; et la troisième à la porte qu'on nomme du Fondement : le reste du peuple se tiendra dans le parvis de la maison du Seigneur.

6. Que qui que ce soit n'entre dans la maison du Seigneur, que les prêtres et les lévites qui sont en fonction; il n'y entrera que ceux-là, parce qu'ils sont sanctifiés. Le reste du peuple fera garde à la maison du Seigneur.

7. Que les lévites demeurent *tous* auprès de la personne du roi avec leurs armes; et si quelqu'autre entrait dans le temple, qu'on le tue. Qu'ils accompagnent toujours le roi, soit qu'il entre ou qu'il sorte.

8. Les lévites et tout Juda exécutèrent tout ce que le pontife Joïada leur avait ordonné; tous prirent les gens qui étaient sous eux; tant ceux qui venaient à leur rang faire leur semaine, que ceux qui l'avaient faite et qui sortaient de service; parce que le pontife Joïada n'avait point permis aux troupes qui devaient se succéder chaque semaine de se retirer.

9. Le grand-prêtre Joïada donna à tous les centeniers les lances et les boucliers grands et petits du roi David, qu'il avait consacrés dans la maison du Seigneur.

10. Et il rangea tout le peuple qui avait l'épée

sein reposait principalement sur la promesse que Dieu avait faite de maintenir les descendants de David sur le trône (II. Reg., VII, 16).

2. *Veneruntque in Jerusalem.* Ils se rendirent à Jérusalem à l'occasion de la fête de la Pentecôte. Cette circonstance a inspiré à Racine ce magnifique début de sa tragédie d'*Athalie :*

Oui, je viens dans son temple adorer l'Eternel,
Je viens selon l'usage antique et solennel,
Célébrer avec vous la fameuse journée
Où sur le mont Sinaï la loi nous fut donnée.

---

2. *Circumeuntes Judam.* Salianus t. 3, anno mundi 3157, n. 3, putat Joiadam tempus paschale congregandis levitis elegisse, ne, * si alio tempore convenirent, frequens illorum concursus in Jerusalem suspicionem Athaliæ faceret. — *Principes familiarum Israel.* Regni Juda, ut vult Vatablus; neque enim credibile est ad regnum Israelis rem fuisse delatam. Vere dicuntur principes familiarum Israel, quia Judæi etiam Israelis genus erant. Vide c. sequenti, n. 16.

3. *Pactum..... cum rege.* Ei fidem sancte spondentes.

5. *Portam... Fundamenti.* Quæ etiam dicitur porta scutariorum, IV. Reg., 11, 6, et porta superior hoc c., n. 20. Vocatur *superior*, quoniam a regio palatio in inferiori situ constituto per hanc portam in templum ascendebatur. Dicitur *Fundamenti*, quia cum templum respectu regiæ editius esset, necessario hæc porta in ipsis templi fundamentis aperienda fuit. Dicitur *scutariorum*, quia juxta illam levitæ scutarii custodes templi habitaculum suum habebant. Vide hæc latius disputata apud Villalpand. in Ezech., t. 2, c. 32, ubi agit de numero portarum templi.

6. *Quia sanctificati sunt.* Et ipsis tantum ingressus permittitur in atrium sacerdotum sive leviticum. Vide Riberam de templo, lib. 1, c. 16; Barrad., in Concordia, tom. 2, l. 3, c. 31.

* 10. *Coram altari.* Holocaustorum.

à la main devant l'autel, depuis le côté droit du temple jusqu'au côté gauche, tout autour du roi.

11. Ensuite ils emmenèrent le fils du roi, et lui mirent la couronne sur la tête. Ils le revêtirent des ornements de sa dignité, lui mirent dans la main le livre de la loi, et le déclarèrent roi. Le grand-prêtre Joïada, assisté de ses enfants, l'oignit et le sacra; et tous, lui souhaitant un heureux règne, se mirent à crier : Vive le roi!

12. Lorsqu'Athalie eut entendu la voix du peuple qui courait et qui bénissait le roi, elle vint vers ce peuple dans le temple du Seigneur.

13. Et dès qu'elle eut vu, de l'entrée du temple, le roi sur une estrade, les princes et des troupes autour de lui, et tout le peuple qui, dans la joie, sonnait de la trompette, et jouait de toutes sortes d'instruments, et qu'elle eut entendu les voix de ceux qui chantaient les louanges du roi, elle déchira ses vêtements et s'écria : Trahison! trahison!

14. Or, le pontife Joïada, s'avançant vers les centeniers et les chefs de l'armée, leur dit : Tirez-la hors de l'enceinte du temple; et lorsqu'elle sera dehors, percez-la de vos épées. Mais il leur commanda surtout de ne pas la tuer dans la maison du Seigneur.

15. Ils la prirent donc par le cou; et lorsqu'elle fut entrée dans la porte des chevaux de la maison du roi, ils la tuèrent en cet endroit.

16. Joïada fit une alliance entre lui, tout le peuple et le roi, afin qu'ils fussent à l'avenir le peuple du Seigneur.

17. C'est pourquoi tout le peuple entra dans le temple de Baal, et le détruisit; il brisa toutes ses images et ses autels, et tua Mathan, prêtre de Baal, devant l'autel.

18. Joïda établit aussi des officiers pour la garde du temple du Seigneur, qui dépendraient des prêtres et des lévites, selon la distribution que David en avait faite, afin que l'on offrît des holocaustes au Seigneur, comme il est écrit dans la loi de Moïse, avec joie et avec des cantiques, ainsi que David l'avait ordonné.

19. Il mit encore des portiers aux portes de la maison du Seigneur, afin que nul, souillé d'aucune impureté que ce fût, n'y pût entrer.

20. Ensuite il prit les centeniers, et les plus braves et les premiers du peuple, avec tout le reste de la multitude; et ils firent descendre le roi de la maison du Seigneur, le conduisirent dans son palais, le firent passer par la grande porte et le mirent sur le trône royal.

21. Tout le peuple fut dans la joie, et la ville en paix, après que l'on eût fait mourir Athalie par l'épée.

nentium pugiones a parte templi dextra, usque ad partem templi sinistram, coram altari, et templo, per circuitum regis.

11. Et eduxerunt filium regis, et imposuerunt ei diadema, testimonium, dederuntque in manu ejus tenendam legem, et constituerunt eum regem; unxit quoque illum Joiada pontifex, et filii ejus; imprecatique sunt ei, atque dixerunt : Vivat rex!

12. Quod cum audisset Athalia, vocem scilicet currentium atque laudantium regem, ingressa est ad populum in templum Domini.

13. Cumque vidisset regem stantem super gradum in introitu, et principes turmasque circa eum, omnemque populum terræ gaudentem, atque clangentem tubis, et diversi generis organis concinentem, vocemque laudantium, scidit vestimenta sua, et ait! Insidiæ! insidiæ!

14. Egressus autem Joiada pontifex, ad centuriones et principes exercitus, dixit eis : Educite illam extra septa templi, et interficiatur foris gladio; præcepitque sacerdos ne occideretur in domo Domini.

15. Et imposuerunt cervicibus ejus manus; cumque intrasset portam equorum domus regis interfecerunt eam ibi.

16. Pepigit autem Joiada fœdus inter se, universumque populum, et regem, ut esset populus Domini.

17. Itaque ingressus est omnis populus domum Baal, et destruxerunt eam; et altaria ac simulacra illius confregerunt; Mathan quoque sacerdotem Baal interfecerunt ante aras.

18. Constituit autem Joiada præpositos in domo Domini, sub manibus sacerdotum, et levitarum, quos distribuit David in domo Domini; ut offerrent holocausta Domino, sicut scriptum est in lege Moysi, in gaudio et canticis, juxta dispositionem David.

19. Constituit quoque janitores in portis domus Domini, ut non ingrederetur eam immundus in omni re.

20. Assumpsitque centuriones, et fortissimos viros ac principes populi, et omne vulgus terræ, et fecerunt descendere regem de domo Domini, et introire per medium portæ superioris in domum regis, et collocaverunt eum in solio regali.

21. Lætatusque est omnis populus terræ, et urbs quievit; porro Athalia interfecta est gladio.

14. *Et interficiatur foris gladio.* Si l'on se rappelle tous les crimes commis par cette femme impie, qui avait fait périr tout ce qui restait de la maison de Joram, afin de régner elle-même sur Juda, et qui avait résolu d'étouffer jusqu'à la dernière étincelle de la famille royale, on trouvera qu'elle avait bien mérité la sentence que porta contre elle le grand-prêtre.

---

18. *Præpositos in domo Domini.* Juxta Davidis distributionem, quam habemus I. Paralip., c. 24, quæ ministeriorum divisio longo tempore neglecta fuerat.

19. *Immundus in omni re.* Qualibet legali immunditia.

CHAPITRE XXIV.

Piété de Joas. Ses écarts. Avènement d'Amasias.

1. Septem *a* annorum erat Joas cum regnare cœpisset; et quadraginta annis regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Sebia de Bersabee. [a. *IV. Reg.* 11. 21. et 12. 1.]

1. Joas n'avait que sept ans quand il commença à régner, et il régna quarante ans à Jérusalem. Sa mère s'appelait Sébie et elle était de Bersabée.

2. Fecitque quod bonum est coram Domino, cunctis diebus Joiadæ sacerdotis.

2. Et il fit ce qui était bon en la présence du Seigneur tant que vécut le pontife Joïada.

3. Accepit autem ei Joiada uxores duas, e quibus genuit filios et filias.

3. Joïada lui fit épouser deux femmes, dont il eut des fils et des filles.

4. Post quæ placuit Joas ut instauraret domum Domini.

4. Après cela Joas conçut le dessein de réparer la maison de Dieu.

5. Congregavitque sacerdotes et levitas, et dixit eis: Egredimini ad civitates Juda, et colligite de universo Israel pecuniam ad sarta tecta templi Dei vestri, per singulos annos; festinatoque hoc facite; porro levitæ egere negligentius.

5. Ainsi il fit assembler les prêtres et les lévites, et il leur dit: Allez par toutes les villes de Juda, et ramassez de tout Israël l'argent qu'il doit fournir tous les ans pour les réparations du temple; et faites cela avec toute la diligence possible. Mais les lévites exécutèrent cet ordre avec assez de négligence.

6. Vocavitque rex Joiadam principem, et dixit ei: Quare tibi non fuit curæ, ut cogeres levitas inferre de Juda et de Jerusalem pecuniam, quæ constituta est a Moyse servo Domini, ut inferret eam omnis multitudo Israel in tabernaculum testimonii?

6. Le roi fit donc appeler le pontife Joïada, et lui dit: Pourquoi n'avez-vous point eu soin d'obliger les lévites d'apporter tout l'argent qui se lève sur Juda et sur Jérusalem, selon l'ordonnance que fit Moïse, serviteur de Dieu, lorsqu'il engagea tout Israël à la construction du tabernacle de l'alliance?

7. Athalia enim impiissima, et filii ejus destruxerunt domum Dei; et de universis, quæ sanctificata fuerant in templo Domini, ornaverunt fanum Baalim.

7. Car la très-impie Athalie et ses enfants, avaient ruiné la maison de Dieu, et avaient orné le temple de Baalim de tout ce qui avait été offert et consacré au temple du Seigneur.

8. Præcepit ergo rex, et fecerunt arcam; posueruntque eam juxta portam domus Domini forinsecus.

8. Et le roi leur commanda de faire un tronc, *et* ils mirent ce tronc auprès de la porte de la maison du Seigneur, en dehors.

9. Et prædicatum est in Juda et Jerusalem, ut deferrent singuli pretium Domino, *a* quod constituit Moyses servus Dei super omnem Israël in deserto. [a *Exod.* 30. 12.]

9. Puis on fit publier en Juda et à Jérusalem que chacun vînt apporter au Seigneur l'argent que Moïse, son serviteur, avait imposé sur tout Israël dans le désert.

10. Lætatique sunt cuncti principes, et omnis populus; et ingressi contulerunt in arcam Domini; atque miserunt ita, ut impleretur.

10. Tous les officiers et le peuple eurent une grande joie: ils entrèrent et mirent dans le tronc du Seigneur l'argent; et ils y en jetèrent tant, qu'il en fut rempli.

11. Cumque tempus esset ut deferrent

11. Lorsqu'il était temps de faire porter ce

Cap. XXIV. — 6. *Pecuniam quæ constituta est a Moyse.* Dieu avait ordonné à Moïse, dans le désert, d'imposer un demi-sicle (un peu plus de 15 sous de notre monnaie) par tête, sur tous les Israélites, depuis l'âge de vingt ans, pour l'entretien du tabernacle. Ce fut là le premier fonds sur lequel on devait prendre de quoi faire les réparations. Le second était assigné sur les offrandes qu'on faisait en argent pour le rachat des personnes ou des animaux qu'on avait voués à Dieu (Lev., XXVII). Le troisième fonds était les offrandes volontaires que les particuliers faisaient pour les réparations et la décoration du temple (Mézenguy, *Abrégé de l'Ancien Testament*, liv. VI, chap. XXX).

8. *Præcepit ergo rex.* La négligence des prêtres à recevoir l'argent et à l'employer aux réparations, obligea le roi à recourir à d'autres moyens.

Cap. XXIV. — 1. *Septem annorum.* Caput hoc fere totum explicatum est IV. Reg., 12. Itaque ea tantum explicabimus, quæ ibi non habentur.

3. *Accepit autem ei Joiada uxores.* Erat enim Joiada amore et meritis quasi parens regis, quocum affinitate cunjunctus erat; habebat enim conjugem Josabeth regis amitam. Salianus anno mundi 3166, n. 1, putat non simul utramque uxorem duxisse Joas, sed alteram alteri seu vivæ, seu demortuæ successisse. Harum altera appellata est Joadan de Jerusalem, ut habemus c. sequenti, n. 1, ex qua natus Amasias regni successor.

6. *Quæ constituta est a Moyse.* Exod., 30, 13; vide dicta IV. Reg., c. 12, n. 4.

7. *Quæ sanctificata fuerant.* Oblata et dedicata in ornatum et ministerium sacrum.

11. *Primus sacerdos.* Summus sacerdos, pontifex. — *Sicque faciebant per singulos dies.* Cum scilicet tempus esset ut deferretur arca, quod jam pecuniis referta esset, ut hoc eodem versiculo habetur.

tronc devant le roi par les mains des lévites (parce qu'ils voyaient qu'il y avait beaucoup d'argent), le secrétaire du roi venait avec celui que le grand-prêtre avait choisi; et ils vidaient tout l'argent de ce tronc; puis ils reportaient le tronc à sa place; ce qu'ils faisaient tous les jours. Et ainsi ils amassèrent une somme immense d'argent,

12. Que le roi et le pontife mirent entre les mains des officiers qui conduisaient les ouvrages de la maison du Seigneur : ces officiers l'employaient à payer les tailleurs de pierre et tous les autres ouvriers qu'ils faisaient travailler aux réparations de la maison du Seigneur : ils en payaient aussi des artisans qui travaillaient en fer et en cuivre, afin qu'ils rétablissent ce qui menaçait ruine.

13. Ces ouvriers habiles travaillaient avec beaucoup de soin *et* d'industrie, et ils réparèrent toutes les fentes *et* ouvertures des murs; ils rétablirent la maison du Seigneur dans son premier état, et l'affermirent sur ses fondements.

14. Après avoir fait faire entièrement tous ces ouvrages, ils portèrent au roi et au pontife Joïade l'argent qui restait; et l'on en fit les vases nécessaires pour le ministère du temple et pour les holocaustes, des tasses et tous les autres vaisseaux d'or et d'argent, et l'on offrit continuellement des holocaustes dans le temple du Seigneur, durant toute la vie de Joïada.

15. Joïada vécut jusqu'à une grande vieillesse; et étant plein de jours, il mourut âgé de cent trente ans.

16. On l'ensevelit avec les rois dans la ville de David, parce qu'il avait fait beaucoup de bien à Israël et à sa maison.

17. Après que Joïada fût mort, les princes de Juda vinrent trouver le roi, et lui rendirent de profonds respects. Ce prince, gagné par leur soumission, se rendit fort complaisant à leur égard.

18. Ils abandonnèrent le temple du Seigneur le Dieu de leurs pères, et s'attachèrent au culte des idoles et des bois consacrés aux faux dieux. Et ce péché attira la colère *du Seigneur* sur Juda et sur Jérusalem.

19. Il leur envoyait des prophètes pour les ramener au Seigneur; mais ils ne voulaient point les écouter, quelques protestations qu'ils leur fissent.

20. L'esprit de Dieu remplit donc le *grand* prêtre Zacharie, fils de Joïada, et il vint se présenter devant le peuple, et leur dit : Voici ce que dit le Seigneur *votre* Dieu : Pourquoi violez-vous les préceptes du Seigneur? cela ne vous sera pas avantageux. Et pourquoi avez-vous abandonné le Seigneur, pour le porter aussi à vous abandonner?

arcam coram rege per manus levitarum (videbant enim multam pecuniam) ingrediebatur scriba regis, et quem primus sacerdos constituerat; effundebantque pecuniam quæ erat in arca; porro arcam reportabant ad locum suum; sicque faciebant per singulos dies, et congregata est infinita pecunia.

12. Quam dederunt rex et Joiada his, qui præerant operibus domus Domini; at illi conducebant ex ea cæsores lapidum, et artifices operum singulorum, ut instaurarent domum Domini; fabros quoque ferri et æris, ut quod cadere cœperat, fulciretur.

13. Egeruntque hi qui operabantur industrie, et obducebatur parietum cicatrix per manus eorum, ac suscitaverunt domum Domini in statum pristinum, et firmiter eam stare fecerunt.

14. Cumque complessent omnia opera, detulerunt coram rege et Joiada reliquam partem pecuniæ; de qua facta sunt vasa templi in ministerium, et ad holocausta, phialæ quoque, et cetera vasa aurea et argentea; et offerebantur holocausta in domo Domini jugiter cunctis diebus Joiadæ.

15. Senuit autem Joiada plenus dierum, et mortuus est cum esset centum triginta annorum.

16. Sepelieruntque eum in civitate David cum regibus, eo quod fecisset bonum cum Israel, et cum domo ejus.

17. Postquam autem obiit Joiada, ingressi sunt principes Juda, et adoraverunt regem, qui delinitus obsequiis eorum, acquievit eis.

18. Et dereliquerunt templum Domini, Dei patrum suorum, servieruntque lucis et sculptilibus; et facta est ira contra Judam et Jerusalem propter hoc peccatum.

19. Mittebatque eis prophetas ut reverterentur ad Dominum; quos protestantes, illi audire nolebant.

20. Spiritus itaque Dei induit Zachariam filium Joiadæ sacerdotem, et stetit in conspectu populi, et dixit eis : Hæc dicit Dominus Deus : Quare transgredimini præceptum Domini, quod vobis non proderit, et dereliquistis Dominum ut derelinqueret vos?

19. *Mittebatque eis prophetas.* On ne sait pas quels sont les prophètes qui furent chargés de cette mission. Elisée, Michée, Jéhu, fils d'Hanani, Eliézer, fils de Dodan, vivaient à cette époque. Peut-être que ce furent ces hommes de Dieu qui essayèrent d'éclairer Joas et les courtisans qui le pervertissaient par leurs flatteries.

---

16. *Cum regibus.* Id Joiadæ meritis datum est honoris causa. — *Cum Israël.* Cum Juda, nihil enim illi cum Israelitis idololatris commercii fuit. — *Et cum domo ejus.* Davidis, in cujus civitate sepultus est, scilicet in arce Sion.

17. *Ingressi sunt principes Juda.* Studiosi Baalis, facultatem postulantes ut illius cultum revocare liceret.

19. *Quos protestantes.* Prophetas scilicet *testificantes*, ut est in hebræo.

20. *Induit Zachariam.* Implevit spiritu prophetico. — *Quare trangredimini.* Hæc summa erat concionis prophetæ, quem plura magno animi ardore dixisse par est credere, cum illum Domini spiritus implesset. — *Quod vobis non proderit.* Est miosis; minus enim dicitur quam significatur. Sententia enim est, quod vobis maxime nocebit.

21. Qui congregati adversus eum, miserunt lapides juxta regis imperium in atrio domus Domini.

22. Et non est recordatus Joas rex misericordiæ, quam fecerat Joiada pater illius secum, *a* sed interfecit filium ejus. Qui, cum moreretur, ait : Videat Dominus, et requirat. [a *Math.* 23. 35.]

23. *a* Cumque evolutus esset annus ; ascendit contra eum exercitus Syriæ ; venitque in Judam et Jerusalem, et interfecit cunctos principes populi, atque universam prædam miserunt regi in Damascum. [a *IV. Reg.* 12. 17.]

24. Et certe cum permodicus venisset numerus Syrorum, tradidit Dominus in manibus eorum infinitam multitudinem, eo quod dereliquissent Dominum, Deum patrum suorum ; in Joas quoque ignominiosa exercuere judicia.

25. Et abeuntes dimiserunt eum in languoribus magnis ; surrexerant autem contra eum servi sui in ultionem sanguinis filii Joiadæ sacerdotis, et occiderunt eum in lectulo suo, et mortuus est : sepelieruntque eum in civitate David, sed non in sepulcris regum.

26. Insidiati vero sunt ei Zabad filius Semmaath Ammonitidis, et Jozabad filius Semarith Moabitidis.

27. Porro filii ejus, ac summa pecuniæ, quæ adunata fuerat sub eo, et instauratio domus Dei, scripta sunt diligentius in libro Regum ; regnavit autem Amasias, filius ejus, pro eo.

21. Ces gens s'unirent ensemble contre lui et le lapidèrent dans le vestibule du temple, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu du roi.

22. Ainsi Joas ne se souvint point des extrêmes obligations qu'il avait à Joïada, père de Zacharie ; mais il fit tuer son fils qui, sur le point d'expirer, dit : Dieu voit le traitement que vous me faites, et il vengera ma mort.

23. L'année finie, l'armée de Syrie vint contre Joas. Elle entra dans Juda et dans Jérusalem, et fit mourir tous les princes du peuple ; et elle envoya au roi de Damas tout le butin qu'elle fit.

24. Et il est remarquable que les Syriens étaient venus en fort petit nombre, et que Dieu leur livra entre les mains une multitude infinie, parce qu'ils avaient abandonné le Seigneur, le Dieu de leurs pères ; et ils traitèrent Joas même avec la dernière ignominie.

25. Ils se retirèrent ensuite, et le laissèrent dans d'extrêmes langueurs. Ses serviteurs mêmes s'élevèrent contre lui pour venger le sang du fils de Joïada, souverain pontife, et ils le tuèrent dans son lit. Il fut enterré dans la ville de David, mais non dans le tombeau des rois.

26. Ceux qui avaient conspiré contre lui étaient Zabad, fils de Semmaath, Ammonite, et Jozabad, fils de Sémarith, Moabite.

27. Ce qui regarde ses enfants, la grande somme d'argent qu'on avait amassée sous lui, et le rétablissement de la maison de Dieu, est écrit avec plus de soin et plus en détail dans le livre des Rois. Et Amasias, son fils, régna au lieu de lui.

CHAPITRE XXV.

Règne d'Amasias, roi de Juda.

1. Viginti *a* quinque annorum erat Amasias cum regnare cœpisset, et viginti novem annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Joadan de Jerusalem. [a *IV. Reg.* 14. 2.]

2. Fecitque bonum in conspectu Domini, verumtamen non in corde perfecto.

1. Amasias avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner ; et il en régna vingt-neuf à Jérusalem. Sa mère s'appelait Joadan, *et était* de Jérusalem.

2. Il fit le bien en la présence du Seigneur, mais non pas d'un cœur parfait.

22. *Interfecit filium ejus.* Saint Matthieu (XXIII, 35), et Isaïe (VIII, 2), disent que Zacharie était fils de Barachie. C'était peut-être le nom de son grand-père ou un nom de Joïada lui-même, car il n'était pas rare, chez les Hébreux, que le même personnage eut deux noms. Sa mort ne tarda pas à être vengée.

25. *Sed non in sepulcris Regum.* Le peuple flétrissait de cette façon la mémoire de ceux qui ne s'étaient pas bien conduits pendant leur vie. Il se vengeait ainsi de ce qu'il avait souffert de leur injustice et de leur tyrannie.

27. *In libro Regum.* Ce livre est probablement l'ouvrage du prophète Addo dont il est parlé plus haut (XII, 22).

Cap. XXV. — 2. *Non in corde perfecto.* Il laissa subsister les hauts lieux consacrés au Seigneur, et permit au peuple d'y sacrifier malgré les défenses de la loi ; c'est ce qui explique la restriction que l'Esprit-Saint met à son éloge (IV. Reg., XVI, 4).

---

21. *In atrio domus Domini. Inter templum et altare*, holocaustorum scilicet, ut dicitur Matth., 23, 35.

22. *Misericordiæ.* Beneficiorum acceptorum, cum scilicet furente Athalia servatus est, et ad regnum admotus. — * *Videat Dominus, et requirat.* Quasi dicat : Causam meam Domino commendo ; ipse vindictam sumat ; quod fecit Deus per bella externa et domesticam conjurationem.

24. *Ignominiosa exercuere judicia.* Ignominiose illum tranctantes et corpus illius vexantes ; quare statim additur : *Abeuntes dimiserunt eum in languoribus magnis*, nimirum ex illa vexatione relictis.

27. *In libro Regum.* Alius est liber hic ab iis quos habemus.

Cap. XXV. — 1. *Viginti quinque annorum.* Pleraque hujus capitis explicata sunt IV. Reg., 14.

3. Lorsqu'il vit son empire affermi, il fit mourir les serviteurs qui avaient tué le roi, son père;

4. Mais il ne fit point mourir leurs enfants, comme il est écrit dans le livre de la loi de Moïse, où le Seigneur fait cette ordonnance, et dit : Vous ne ferez point mourir les pères pour les enfants, ni les enfants pour les pères; mais chacun souffrira la mort pour son propre péché.

5. Amasias assembla donc Juda. Il les distribua par familles, et *leur donna* des tribuns et des centeniers dans toute l'étendue de Juda et de Benjamin; et dans le dénombrement qu'il en fit, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, il trouva trois cent mille jeunes hommes, qui pouvaient aller à la guerre, et porter la lance et le bouclier.

6. Il prit aussi à sa solde cent mille hommes forts et robustes du royaume d'Israël, *pour* cent talents d'argent.

7. Alors un prophète le vint trouver, et lui dit : O roi ! ne souffrez point que l'armée d'Israël marche avec vous ; car Dieu n'est point avec les enfants d'Ephraïm.

8. Que si vous vous imaginez que la guerre dépende de la force de l'armée, Dieu fera que vous serez vaincu par vos ennemis : car c'est de Dieu que vient tout le secours, et c'est lui qui met en fuite.

9. Amasias répondit à l'homme de Dieu : Que deviendront donc les cent talents que j'ai donnés aux soldats d'Israël ? Et le prophète répliqua : Dieu est assez riche pour vous en rendre beaucoup davantage.

10. Ainsi Amasias sépara l'armée qui lui était venue d'Ephraïm, et la renvoya en son pays. Ces troupes s'en retournèrent chez elles, mais étrangement irritées contre Juda.

11. Amasias, plein de force et de confiance, fit marcher son peuple, et se rendit dans la vallée des Salines, où il défit dix mille des enfants de Séir.

12. Les fils de Juda prirent aussi dix mille prisonniers. Ils les menèrent sur la pointe d'un rocher, et les précipitèrent du haut en bas, de sorte qu'ils furent tous brisés.

3. Cumque roboratum sibi videret imperium, jugulavit servos, qui occiderant regem patrem suum.

4. Sed filios eorum non interfecit, sicut scriptum est in libro legis Moysi, ubi præcepit Dominus dicens : *a* Non occidentur patres pro filiis, neque filii pro patribus suis, sed unusquisque in suo peccato morietur. [a *Deut.* 14. 16. *IV. Reg.* 14. 6. *Ezech.* 18. 20.]

5. Congregavit igitur Amasias Judam et constituit eos per familias, tribunosque et centuriones in universo Juda, et Benjamin; et recensuit a viginti annis supra; invenitque trecenta millia juvenum, qui egrederentur ad pugnam, et tenerent hastam et clypeum.

6. Mercede quoque conduxit de Israel centum millia robustorum, centum talentis argenti.

7. Venit autem homo Dei ad illum, et ait : O rex! ne egrediatur tecum exercitus Israel; non est enim Dominus cum Israel, et cunctis filiis Ephraim.

8. Quod si putas in robore exercitus bella consistere, superari te faciet Deus ab hostibus; Dei quippe est adjuvare, et in fugam convertere.

9. Dixitque Amasias ad hominem Dei : Quid ergo fiet de centum talentis quæ dedi militibus Israel? Et respondit ei homo Dei : Habet Dominus unde tibi dare possit multo his plura.

10. Separavi itaque Amasias exercitum qui venerat ad eum ex Ephraim, ut reverteretur in locum suum; at illi contra Judam vehementer irati, reversi sunt in regionem suam.

11. Porro Amasias confidenter eduxit populum suum, et abiit in vallem Salinarum, percussitque filios Seir decem millia.

12. Et alia decem millia virorum ceperunt filii Juda, et adduxerunt ad præruptum cujusdam petræ, præcipitaveruntque eos de summo in præceps, qui universi crepuerunt.

6. *De Israel centum millia.* C'étaient, dans la pensée d'Amasias, des troupes auxiliaires, comme nous en voyons dans toutes les armées anciennes. Il n'avait pas eu besoin de leur donner d'abord beaucoup d'argent, parce qu'elles espéraient faire du butin. C'est ce qui explique le mécontentement qu'elles éprouvent quand il les renvoie.

11. *In vallem Salinarum.* Cette vallée avait été rendue célèbre par les victoires de David. Séla ou Pétra était la capitale de l'Idumée. Cette ville était bâtie sur des rochers, et c'est du haut de ces rochers que les prisonniers furent précipités. Amasias donna à cette ville le nom de *Jectehel*, qui signifie *obéissance à Dieu* (Cf. IV. Reg., XIV, 7).

---

6. *Centum talentis argenti.* Exigua sane pecunia in tot milites dispartienda; nam singulis mille militibus unum tantum obveniebat talentum, hoc est, duodecim mille regales hispanici, et unicuique militi duodecim regales. Suspicatur Salianus de talentis auri intelligendum esse hunc locum, sed vocari talenta argenti, quia non auro, sed argenteis numismatibus solverentur. Quod si verum esset, singulis militibus duodecim nummi aurei dati fuissent. Probabile mihi videtur talenta fuisse argenti; sed hoc integrum stipendium non fuisse, sed ad breve tantum tempus : post quod aliam reliquam partem essent accepturi.

7. *Venit autem homo Dei ad illum.* Quis fuerit hic propheta non habetur ex sacro textu. Hebræi putant fuisse Amos patrem Isaiæ prophetæ. — *Cunctis filiis Ephraim.* Nomine filiorum Ephraim totum Israelem intelligit, ut passim apud prophetas, ut cum dicitur Osee, c. 6, n. 4 : *Quid faciam tibi, Ephraim? quid faciam tibi, Juda?* Quibus verbis duo regna Israelis et Juda designantur. Erat enim tribus Ephraim præcipua in regno Israelis, et in ea Samaria totius regni caput.

10. *Contra Judam vehementer irati.* Cujus iræ mox non levia signa dederunt, ut patet ex hoc eodem capite.

13. At ille exercitus quem remiserat Amasias, ne secum iret ad prælium, diffusus est in civitatibus Juda, a Samaria usque ad Bethoron, et interfectis tribus millibus, diripuit prædam magnam.

13. Mais l'armée qu'Amasias avait congédiée, afin qu'elle ne vînt point à la guerre avec lui, se répandit dans toutes les villes de Juda, depuis Samarie jusqu'à Béthoron : et après avoir défait trois mille hommes, elle fit un grand butin.

14. Amasias vero post cædem Idumæorum, et allatos deos filiorum Seir, statuit illos in deos sibi, et adorabat eos, et illis adolebat incensum.

14. Et Amasias, après avoir taillé en pièces les Iduméens et avoir emporté les dieux des enfants de Séir, en fit ses propres dieux, les adora et leur offrit de l'encens.

15. Quamobrem iratus Dominus contra Amasiam, misit ad illum prophetam qui diceret ei : Cur adorasti deos qui non liberaverunt populum suum de manu tua?

15. Cette action irrita le Seigneur contre Amasias, et il lui envoya un prophète pour lui dire : Pourquoi avez-vous adoré des dieux qui n'ont pu délivrer leur peuple de vos mains ?

16. Cumque hæc ille loqueretur, respondit ei : Num consiliarius regis es? quiesce ne interficiam te. Discedensque propheta, scio, inquit, quod cogitaverit Deus occidere te, quia fecisti hoc malum, et insuper non acquievisti consilio meo.

16. Comme le prophète parlait ainsi, Amasias répondit : Est-ce à vous à donner conseil au roi? Taisez-vous de peur qu'il ne vous en coûte la vie. Alors le prophète se retira, et lui dit : Je sais que Dieu a résolu de vous perdre, parce que vous avez commis un si grand crime : et que de plus vous n'avez pas voulu vous rendre à mes avis.

17. Igitur Amasias rex Juda, inito pessimo consilio, misit ad Joas filium Joachaz filii Jehu, regem Israel, dicens : Veni, videamus nos mutuo.

17. Amasias, roi de Juda, prit donc une malheureuse résolution, et envoya des ambassadeurs à Joas, fils de Joachaz, fils de Jéhu, roi d'Israël, et lui fit dire : Venez, et voyons-nous l'un l'autre.

18. At ille remisit nuntios, dicens : Carduus qui est in Libano, misit ad cedrem Libani, dicens : Da filiam tuam filio meo uxorem; et ecce bestiæ quæ erant in silva Libani, transierunt, et conculcaverunt carduum.

18. Sur quoi Joas lui fit cette réponse par ses ambassadeurs : Le chardon qui est sur le mont Liban envoya vers le cèdre du Liban, et lui dit : Donnez votre fille en mariage à mon fils. Et voilà que les bêtes qui étaient dans la forêt du Liban, passèrent et foulèrent aux pieds le chardon.

19. Dixisti : Percussi Edom, idcirco erigitur cor tuum in superbiam; sede in domo tua, cur malum adversum te provocas, ut cadas et tu et Juda tecum?

19. Vous avez dit : J'ai défait Edom. Et votre cœur s'est enflé d'orgueil de ce succès. Demeurez chez vous. Pourquoi cherchez-vous votre malheur, pour périr vous-même, et faire périr Juda avec vous?

20. Noluit audire Amasias, eo quod Domini esset voluntas ut traderetur in manus hostium propter deos Edom.

20. Amasias ne le voulut point écouter, parce que le Seigneur avait résolu de le livrer entre les mains de ses ennemis, à cause des dieux d'Edom.

21. Ascendit igitur Joas rex Israel, et mutuos sibi præbuere conspectus; Amasias autem rex Juda erat in Bethsames Juda.

21. Joas, roi d'Israël, s'avança donc; et les deux armées se mirent en présence. Amasias, roi de Juda, était *campé à* Bethsamès en Juda :

22. Corruitque Juda coram Israel, et fugit in tabernacula sua.

22. Et Juda plia devant Israël, et s'enfuit dans ses tentes.

23. Porro Amasiam regem Juda, filium Joas filii Joachaz, cepit Joas rex Israel in Bethsames, et adduxit in Jerusalem; destruxitque murum ejus a porta Ephraim usque ad portam Anguli, quadringentis cubitis.

23. Enfin Joas, roi d'Israël, prit Amasias, roi de Juda, fils de Joas, fils de Joachaz, *dans le camp de* Bethsamès, et l'emmena à Jérusalem, et fit abattre quatre cents coudées des murailles de cette ville, depuis la porte d'Ephraïm jusqu'à la porte de l'Angle.

24. Omne quoque aurum, et argentum, et universa vasa quæ repererat in domo Dei, et apud Obededom, in thesauris etiam domus regiæ, necnon et filios obsidum, reduxit in Samariam.

24. Il emporta même à Samarie tout l'or et l'argent, et tous les vases qu'il trouva dans la maison de Dieu, chez Obédédom, et dans les trésors du palais royal. Il ramena aussi à Samarie les fils de ceux qui étaient en otage.

25. Vixit autem Amasias filius Joas,

25. Amasias, fils de Joas, roi de Juda, vécut

17. *Videamus nos mutuo.* C'était un défi. Le roi d'Israël, Joas, y répond par un apologue qui rappelle celui de Joatham (Jud., IX, 7 et suiv.). Amasias fut vaincu à Bethsamès, ville de Juda, qui se trouvait à sept lieues de Jérusalem.

---

* 16. *Num consiliarius regis es?* Sane erat, et quidem a Deo regi datus, et nihil a munere suo alienum faciebat. — *Scio... quod cogitaverit Deus occidere te.* Scio Deum in sceleris tui pœnam permissurum ut insidiis interceptus violenta morte tollaris e medio; quod quomodo acciderit habemus hoc c., n. 27.

24. *Apud Obededom, in thesauris.* Id est, apud unum de nepotibus Obededom, cui forte idem nomen erat. Vel quod verius puto, apud posteros Obededom, qui de nomine parentis sui dicuntur et intelliguntur, cum dicitur Obededom, quemadmodum etiam cum dicimus Israel, posteros Israelis significamus.

quinze ans après la mort de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël.

26. Le reste des actions d'Amasias, tant les premières que les dernières, est écrit dans le livre des Rois de Juda et d'Israël.

27. Après que ce prince eût abandonné le Seigneur, il se fit une conspiration contre lui dans Jérusalem; et comme il se fut enfui à Lachis, les conjurés y envoyèrent, et l'y firent assassiner.

28. Ils le rapportèrent sur des chevaux, et l'enterrèrent avec ses ancêtres dans la ville de David.

rex Juda, postquam mortuus est Joas filius Joachaz rex Israel, quindecim annis.

26. Reliqua autem sermonum Amasiæ priorum et novissimorum, scripta sunt in libro Regum Juda et Israel.

27. Qui postquam recessit a Domino, tetenderunt ei insidias in Jerusalem. Cumque fugisset in Lachis, miserunt, et interfecerunt eum ibi.

28. Reportantesque super equos, sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David.

CHAPITRE XXVI.

Règne d'Ozias, successeur d'Amasias.

1. Tout le peuple de Juda prit Ozias, âgé de seize ans, et le déclara roi en la place d'Amasias, son père.

2. Ce prince bâtit Aïlath, et la réunit sous l'empire de Juda, après que le roi se fût endormi avec ses pères.

3. Ozias avait seize ans quand il commença à régner, et il en régna cinquante-deux dans Jérusalem. Sa mère *était* de Jérusalem, et s'appelait Jéchélie.

4. Il fit ce qui était droit aux yeux du Seigneur, et il se conduisit en tout comme Amasias, son père.

5. Il chercha le Seigneur tant que vécut Zacharie, qui avait le don d'intelligence, et qui voyait Dieu. Et parce qu'il cherchait Dieu, Dieu le conduisit en toutes choses.

6. Enfin il se mit en campagne pour faire la guerre aux Philistins. Il ruina les murs de Geth, de Jabnie et d'Azot, et il bâtit des places fortes dans Azot et dans *les terres* des Philistins.

7. Et Dieu le soutint contre les Philistins, et contre les Arabes qui demeuraient dans Gurbaal, et contre les Ammonites.

1. Omnis *a* autem populus Juda, filium ejus Oziam annorum sedecim, constituit regem pro Amasia patre suo [a *IV. Reg.* 14. 21.]

2. Ipse ædificavit Ailath, et restituit eam ditioni Juda, postquam dormivit rex cum patribus suis.

3. Sedecim annorum erat Ozias cum regnare cœpisset, et quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Jechelia, de Jerusalem.

4. Fecitque quod erat rectum in oculis Domini, juxta omnia quæ fecerat Amasias pater ejus.

5. Et exquisivit Dominum in diebus Zachariæ intelligentis et videntis Deum; cumque requireret Dominum, direxit eum in omnibus.

6. Denique egressus est, et pugnavit contra Philisthiim, et destruxit murum Geth, et murum Jabniæ, murumque Azoti; ædificavit quoque oppida in Azoto, et in Philisthiim.

7. Et adjuvit eum Deus contra Philisthiim, et contra Arabes qui habitabant in Gurbaal, et contra Ammonitas.

Cap. XXVI. — 2. *Ipse ædificavit Ailath.* Cette ville était un port de mer situé sur la mer Rouge; Juda ne le possédait plus depuis le règne de Joram. Ozias le rétablit et s'applique à faire refleurir le commerce.

5. *In diebus Zachariæ.* On ne sait si ce Zacharie était un lévite ou un simple citoyen. L'Ecriture nous le montre comme un homme religieux, et c'est à la sagesse de ses conseils qu'Ozias dut la prospérité de son règne.

Cap. XXVI. — 1. *Omnis autem populus.* Duo hi primi versiculi repetiti sunt ex IV. Regum, 14. 21.

3. *Sedecim annorum.* Vide IV. Reg., c. 15, n. 2.

5. *In diebus Zachariæ.* Non est hic Zacharias propheta, qui in minoribus prophetis penultimus est; hic enim a Zacharia, de quo hoc loco sermo est, facile trecentis annis distat. D. Hieron. in Tradit. hebraic. in hoc c. ait Zachariam hunc filium Zachariæ filii Joiadæ pontificis, et post mortem patris posthumum natum. — *Intelligentis et videntis Deum.* Hebræi et Græci legunt, *intelligentis in visionibus Dei*, prophetæ; quasi dicat : Periti in visionibus Dei. — *Direxit eum.* Hebr. *fecit eum prosperari.* Dominus scilicet.

6. *Murum Geth.* Geth et Azotus primariæ fuerunt urbes Philisthinorum, et duæ de quinque satrapiis eorum; reliquæ tres erant Ascalon, et Gaza, et Accaron. — *Jabniæ.* Jabnia sive Jamnia civitas erat maritima portu celebris et munita, vix trium horarum itinere distans a Geth, juxta tabulas Adrichomii. — *In Azoto, et in Philisthiim.* In agro Azoti et Philisthinorum oppida ædificavit, quæ Judæis contra reliquos Philisthæos præsidio essent, et ad eos in officio continendos valerent.

7. *Contra Arabes.* Quia multiplex est Arabia, contra eos Arabes pugnasse Oziam ait sacer textus, qui habitabant in Gurbaal. — *In Gurbaal. Ipse est Gerara,* inquit D. Hieron., in quæst. in Paralip., *in qua peregrinatus est Abraham.* LXX in regiis bibliis habent, *habitantes in Petra*, Arabiam, quæ Petrea dicta est, intelligentes. Vide Adrichomium in Simeon n. 57, ubi de Gerera. — *Contra Ammonitas.* In hebræo est *ammehumin*, quasi duo loca in Arabia, Gurbaal et Mehunim. LXX intellexerunt eo nomine populos quos ipsi Minæos vocant : quos Stephanus de Urbibus dicit fuisse Arabes mari Rubro adjacentes, apud quos thus nascatur, quod Minæum propterea Plinius appellat. Strabo collocat Minæos in Arabia Felici Plin. vero, l. 6, c. 28, ad mare Mediterraneum.

8. Appendebantque Ammonitæ munera Oziæ; et divulgatum est nomen ejus usque ad introitum Ægypti, propter crebas victorias.

9. Ædificavitque Ozias turres in Jerusalem super portam Anguli, et super portam Vallis, et reliquas in eodem muri latere, firmavitque eas.

10. Extruxit etiam turres in solitudine, et effodit cisternas plurimas, eo quod haberet multa pecora, tam in campestribus, quam in eremi vastitate; vineas quoque habuit et vinitores in montibus, et in Carmelo; erat quippe homo agriculturæ deditus.

11. Fuit autem exercitus bellatorum ejus, qui procedebant ad prælia, sub manu Jehiel scribæ, Maasiæque doctoris, et sub manu Hananiæ qui erat de ducibus regis.

12. Omnisque numerus principum per familias virorum fortium, duorum millium sexcentorum.

13. Et sub eis universus exercitus, trecentorum et septem millium quingentorum; qui erant apti ad bella, et pro rege contra adversarios dimicabant.

14. Præparavit quoque eis Ozias, id est, cuncto exercitui, clypeos, et hastas, et galeas, et loricas, arcusque et fundas ad jaciendos lapides.

15. Et fecit in Jerusalem divisi generis machinas, quas in turribus collocavit, et in angulis murorum, ut mitterent sagittas, et saxa grandia; egressumque est nomen ejus procul, eo quod auxiliaretur ei Dominus, et corroborasset illum.

16. Sed cum roboratus esset, elevatum est cor ejus in interitum suum, et neglexit Dominum Deum suum; ingressusque templum Domini, adolere voluit incensum super altare thymiamatis.

8. Les Ammonites faisaient des présents à Ozias; et sa réputation se répandit jusqu'à l'Egypte, à cause de ses fréquentes victoires.

9. Ozias éleva aussi des tours à Jérusalem sur la porte de l'Angle et sur la porte de la Vallée, et d'autres encore dans le même côté, dans la muraille; et il fortifia ces tours.

10. Il bâtit encore des tours dans le désert, et il fit creuser plusieurs citernes, parce qu'il avait beaucoup de troupeaux, tant dans la campagne que dans l'étendue du désert. Il avait aussi des vignes et des vignerons sur les montagnes et dans le Carmel, parce qu'il se plaisait fort à l'agriculture.

11. Les troupes qui composaient son armée, et qui étaient destinées à faire la guerre, étaient commandées par Jéhiel, secrétaire, par Maasie, docteur, et par Hananie, l'un des généraux du roi.

12. Le nombre des chefs de familles et des hommes d'une valeur distinguée montait à deux mille six cents.

13. Et toute l'armée qu'ils avaient sous eux était de trois cent sept mille cinq cents *soldats*, tous gens de cœur et aguerris, et qui combattaient pour le roi contre ses ennemis.

14. Ozias donna ordre qu'il y eût toujours des provisions d'armes pour toute cette armée, des boucliers, des piques, des casques, des cuirasses, des arcs et des frondes pour jeter des pierres.

15. Et il fit faire dans Jérusalem toutes sortes de machines, qu'il fit mettre dans les tours, et dans tous les angles des murailles, pour tirer de grosses pierres : de sorte que son nom se répandit fort loin, parce que le Seigneur était son secours et sa force.

16. Mais dans ce haut point de puissance et de grandeur, son cœur s'éleva d'orgueil pour sa perte; il négligea le Seigneur son Dieu : et, après être entré dans le temple du Seigneur, il voulut y offrir de l'encens sur l'autel des parfums.

10. *Erat homo agriculturæ deditus.* Ozias était d'ailleurs un prince très-remarquable. Il délivra ses sujets des incursions des voisins par les expéditions heureuses qu'il fit contre les Philistins, les Arabes et les Ammonites. Il se distingua dans l'art poliorcétique dont il est un des premiers maîtres; il fortifia les places de Juda et inventa différentes sortes de machines (v. 15), près de six cents ans avant que les Romains les connussent. Car ces hommes, si expérimentés dans l'art de la guerre, ne commencèrent à en admirer l'usage que la 5e année de la seconde guerre punique, au siége de Syracuse, où s'immortalisa Archimède (Polybe, livre VIII, cap. 5; Tit. Liv., chap. 33 et 34, et Plutarque, *Vie de Marcellus*).

16. *Adolere voluit incensum.* La concentration des deux puissances entre les mêmes mains a toujours conduit au despotime le plus absolu. Ce despotisme a régné en Orient, mais, dans l'Ecriture, nous le voyons toujours combattre avec énergie. Toutes les fois que les souverains veulent usurper l'autorité religieuse, depuis Saül jusqu'à Ozias, ils en sont toujours sévèrement punis.

---

9. *Super portam Anguli.* Porta hæc terminabat latus occidentale muri Hierosolymitani, et inchoabat aquilonare. Vide Villalpand., t. 3, lib. 3, c. 13. — *Super portam Vallis.* Porta hæc ducebat ad montem Calvariam, et dicta est porta Vallis, a valle Cadaverum, quomodo eam etiam vocat Jeremias, c. 31. 40. Erat autem vallis Cadaverum jacens inter montem Calvariæ et murum Jerusalem; sic dicta quod ibi cadavera, ossa et cineres eorum, qui in Golgotha morte puniti erant aut combusti, projiciebantur. Hac ergo porta egressus est Christus crucem bajulans. — *In eodem muri latere.* Quod occidentem spectabat.

10. *Turres in solitudine.* Ut ab hostilibus latrunculorum incursionibus tuti essent pastores in solitudinem pascuis.

11. *Sub manu Jehiel scribæ.* Jehiel scriba et Maasias censendis tantum militibus regis nomine præfuisse videntur, Hananias vero fuisse princeps militiæ. Vel etiam dici potest illos duos adstitisse Hananiæ, sicut olim, regnante David, Abisai et Ethai aderant Joabo, II. Reg., c. 18, n. 2. Vide eo loco sacrum textum. — *Maasiæque doctoris.* Hebr. *præfecti.* LXX, *judicis.* — *Qui erat de ducibus regis.* LXX, του διαδοχου του βασιλεως, *vicarii regis*, sive *proregis.*

16. *Adolere voluit incensum.* Quod illi non licebat, cum munus hoc esset sacerdotum, ut dicitur n. 18.

17. Le pontife Azarias y entra aussitôt après lui, accompagné de quatre-vingts prêtres du Seigneur, tous gens d'une grande fermeté,

18. Ils s'opposèrent au roi, et lui dirent : Il ne vous appartient pas, Ozias, d'offrir de l'encens devant le Seigneur; mais c'est aux prêtres, c'est-à-dire aux enfants d'Aaron, qui ont été consacrés pour ce ministère. Sortez du sanctuaire et ne méprisez point *notre conseil*, parce que cette action ne vous sera point imputée à gloire par le Seigneur notre Dieu.

19. Ozias, transporté de colère et tenant toujours l'encensoir à la main pour offrir de l'encens, menaça les prêtres. Dans le moment il fut frappé de lèpre, et elle parut sur son front en présence des prêtres, dans le temple du Seigneur, auprès de l'autel des parfums.

20. Et comme le pontife Azarias et tous les autres prêtres eurent jeté les yeux sur lui, ils aperçurent la lèpre sur son front, et ils le chassèrent promptement. Et lui-même, saisi de frayeur, se hâta de sortir, parce qu'il sentit tout d'un coup que le Seigneur l'avait frappé de cette plaie.

21. Le roi Ozias fut donc lépreux jusqu'au jour de sa mort; et il demeura dans une maison séparée, à cause de cette lèpre qui le couvrait, et qui l'avait fait chasser de la maison du Seigneur. Cependant Joatham, son fils, gouvernait tout dans la maison du roi, et rendait justice au peuple du pays.

22. Le reste des actions d'Ozias, tant les premières que les dernières, a été écrit par le prophète Isaïe, fils d'Amos.

23. Et Ozias s'endormit avec ses pères, et on l'enterra dans le champ où étaient les tombeaux des rois, parce qu'il était lépreux. Et Joatham, son fils, régna en sa place.

17. Statimque ingressus post eum Azarias sacerdos, et cum eo sacerdotes Domini octoginta, viri fortissimi,

18. Restiterunt regi, atque dixerunt : Non est tui officii, Ozia, ut adoleas incensum Domino, sed sacerdotum, *a* hoc est, filiorum Aaron, qui consecrati sunt ad hujuscemodi ministerium; egredere de sanctuario, ne contempseris; quia non reputabitur tibi in gloriam hoc a Domino Deo. [a *Exod.* 30. 7. *et seq.*]

19. Iratusque Ozias, tenens in manu thuribulum, ut adoleret incensum, minabatur sacerdotibus. Statimque orta est lepra in fronte ejus coram sacerdotibus, in domo Domini super altare thymiamatis.

20. Cumque respexisset eum Azarias pontifex, et omnes reliqui sacerdotes, viderunt lepram in fronte ejus, et festinato expulerunt eum. Sed et ipse perterritus acceleravit egredi, eo quod sensisset illico plagam Domini.

21. *a* Fuit igitur Ozias rex leprosus usque ad diem mortis suæ, et habitavit in domo separata plenus lepra, ob quam ejectus fuerat de domo Domini. Porro Joatham filius ejus rexit domum regis, et judicabat populum terræ. [a *IV. Reg.* 15. 5.]

22. Reliqua autem sermonum Oziæ priorum et novissimorum, scripsit Isaias filius Amos propheta.

23. Dormivitque Ozias cum patribus suis, et sepelierunt eum in agro regalium sepulcrorum, eo quod esset leprosus; regnavitque Joatham filius ejus pro eo.

CHAPITRE XXVII.

Règne de Joatham.

1. Joatham avait vingt-cinq ans quand il commença à régner; et il régna seize ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Jérusa, et était fille de Sadoc.

2. Il fit ce qui était droit en la présence du Seigneur; et il se conduisit en tout comme avait fait Ozias, son père, si ce n'est qu'il n'entra point dans le temple du Seigneur; et le peuple continuait encore de vivre dans ses désordres.

3. Ce fut lui qui bâtit la grande porte de la

1. Viginti *a* quinque annorum erat Joatham cum regnare cœpisset; et sedecim annis regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Jerusa filia Sadoc. [a *IV. Reg.* 15. 33.]

2. Fecitque quod rectum erat coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Ozias pater suus, excepto quod non est ingressus templum Domini, et adhuc populus delinquebat.

3. Ipse ædificavit portam domus Do-

23. *Eo quod esset leprosus.* Il fut enseveli dans le champ où étaient les tombeaux des rois, mais non pas dans les tombeaux eux-mêmes que la lèpre aurait profanés. Les mémoires d'Isaïe, qui renfermaient le récit des actions de ce prince, ont été malheureusement perdus.

Cap. XXVII. — 2. *Excepto quod non est ingressus templum.* Il n'y entra pas comme avait fait Ozias son père, pour y offrir de l'encens et usurper les fonctions sacerdotales.

3. *Portam excelsam.* C'est la porte orientale que Jérémie appelle la Porte neuve (Jér.,

19. *Orta est lepra in fronte.* Quare nec abscondi potuit : temere se sacris immiscenti pœna capitalis debebatur, Num., 3, 10, et 18, 7. Verum lepra mortis instar erat, quæ ab hominum consuetudine tanquam mortuos separat, et eam etiam morti æquat Scriptura hoc loco, cum ait n. 16 : *Elevatum est cor ejus in interitum suum.* Aliqui etiam illud Isaiæ, c. 6, n. 1, *in anno quo mortuus est rex Ozias*, explicant de anno quo lepra percussus est.

21. *Fuit igitur Ozias.* Hæc usque ad finem capitis explicavimus IV. Reg., 15, n. 5, et deinceps.

Cap. XXVII. — 1. *Viginti quinque annorum.* Vide dicta IV. Reg., 15, 33.

* 2. *Adhuc populus delinquebat.* Scilicet in excelsis sacrificando.

* 3. *Portam... excelsam.* Præcipuam templi portam, nimirum orientalem. — *In muro Ophel*

mini excelsam, et in muro Ophel multa construxit.

4. Urbes quoque ædificavit in montibus Juda, et in saltibus castella et turres.

5. Ipse pugnavit contra regem filiorum Ammon, et vicit eos; dederuntque ei filii Ammon in tempore illo centum talenta argenti, et decem millia coros tritici, ac totidem coros hordei; hæc ei præbuerunt filii Ammon, in anno secundo et tertio.

6. Corroboratusque est Joatham, eo quod direxisset vias suas coram Domino Deo suo.

7. Reliqua autem sermonum Joatham, et omnes pugnæ ejus, et opera scripta sunt in libro Regum Israel et Juda.

8. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset, et sedecim annis regnavit in Jerusalem.

9. Dormivitque Joatham cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate David; et regnavit Achaz filius ejus pro eo.

maison du Seigneur, et qui fit faire beaucoup de bâtiments sur la muraille d'Ophel.

4. Il fit encore bâtir des villes sur les montagnes de Juda, et des châteaux et des tours dans les bois.

5. Il fit la guerre au roi des Ammonites, et il les vainquit; et ils lui donnèrent en ce temps-là cent talents d'argent, dix mille mesures de froment et autant d'orge. Ce fut là ce que les enfants d'Ammon lui donnèrent en la seconde et en la troisième année.

6. Et Joatham devint puissant, parce qu'il avait réglé ses voies en la présence du Seigneur son Dieu.

7. Le reste des actions de Joatham, tous ses combats, et ce qu'il a fait de grand, est écrit dans le livre des Rois d'Israël et de Juda.

8. Il avait vingt-cinq ans quand il commença à régner; et il en régna seize à Jérusalem.

9. Et Joatham s'endormit avec ses pères; et ils l'ensevelirent dans la ville de David. Et Achaz, son fils, régna en sa place.

CHAPITRE XXVIII.

Règne d'Achaz.

1. Viginti *a* annorum erat Achaz cum regnare cœpisset; et sedecim annis regnavit in Jerusalem; non fecit rectum in conspectu Domini sicut David pater ejus; [a *IV. Reg.* 16. 2.]

2. Sed ambulavit in viis regum Israel, insuper et statuas fudit Baalim.

3. Ipse est, qui adolevit incensum in valle Benennom, et lustravit filios suos

1. Achaz avait vingt ans quand il commença à régner, et il régna seize ans à Jérusalem. Il ne fit point ce qui était droit en la présence du Seigneur, comme David, son père;

2. Mais il marcha dans les voies des rois d'Israël, et fit même fondre des statues à Baal.

3. C'est lui qui offrit de l'encens dans la vallée de Bénennom, et qui fit passer ses enfants par

XXVI, 10, et XXXVI, 10). D'après Josèphe, le mur d'Ophel était près du portique oriental du temple, et c'était le quartier qu'habitaient les Nathinéens, du temps de Néhémie (Neh., III, 26).

5. *Decem millia coros.* Le *homec* ou *kor*, contenait 10 épha ou environ 300 pintes, c'est-à-dire 450 litres. Les 100 talents d'argent formaient environ 480,000 livres. Joatham rétablit ainsi sur les Ammonites le tribut que son père lui avait imposé. D'après le texte, ils ne payèrent ce tribut que trois ans, soit que Joatham leur en eût fait la remise, soit qu'ils eussent trouvé le moyen de s'en exempter.

Cap. XXVIII. — 1. *Viginti annorum erat.* L'Hébreu et la Vulgate donnent 20 ans à ce prince lorsqu'il monta sur le trône, mais les Septante, de l'édition de Londres, les versions arabe et syriaque lui en donnent vingt-cinq, ce qui s'accorde avec le commencement du chapitre suivant, où il est dit qu'à sa mort, il laissa, pour lui succéder, son fils Ezéchias, âgé de 25 ans (*Art de vérifier les dates*).

3. *In valle Benennom.* Cette vallée, où l'on immolait des victimes humaines, et où l'on entretenait un feu continuel dans lequel on jetait des personnes toutes vives, était perpétuelle-

---

multa construxit. Hebr. et LXX, *multum ædificavit.* Villalpandus in suo schemate Jerusalem constituit Ophel locum illum totum, qui a parte orientali templi, et muro civitatis intercipitur, ex quo ea pars muri diceretur murus Ophel, in quo loco Joatham ad quatuor stadiorum spatium multum ædificavit. Quidam murum Ophel vertunt *murum clivi*, et ad occasum templi collocant, quibus favere videtur Scriptura infra, c. 33, n. 14. Nomine etiam Ophel habitatio Nathinæorum sive Gabaonitarum vocabatur. II. Esdræ, c. 3, n. 26. S. Hieron. ex Traditione Hebræorum ait duas fuisse Jerosolymis præcipuæ altitudinis turres, quarum altera diceretur Ophel, altera Bahan.

4. *In saltibus castella et turres.* Ut viatoribus et pastoribus præsidio essent, et vim externam irrumpentium hostium arcerent.

5. *Contra regem filiorum Ammon.* Jugum fortasse Judæorum excutere conantem; nam Ozias illos bello vicerat, et tributum imperaverat. — *Coros.* Continet corus triginta modios romanos. Vide Cornel. a Lapide, in tractatu de Mensuris ad finem Pentateuchi, qui etiam addit esse onus quod ferre potest asinus, qui cum hebraice *chamor* dicatur, videtur nomen fecisse *chomer*, quod eorum significat. — *In anno secundo et tertio.* Dubium videtur an his tantum solverint Ammonitæ hoc tributum, an vero ter. Sed LXX interpretes difficultatem tollunt; sic enim habent : *Hæc afferebat ei rex filiorum Ammon quotannis, in primo anno, et in secundo anno, et in tertio.*

Cap. XXVIII. — 1. *Viginti annorum erat Achaz.* Quæ quatuor hisce primis versibus habentur explicata sunt IV. Reg., c. 16, n. 2 et deinceps.

le feu, selon la superstition des nations que le Seigneur fit mourir à l'arrivée des enfants d'Israël.

4. Il sacrifiait aussi, et brûlait des parfums sur les hauts lieux, sur les collines et sous les arbres chargés de feuilles.

5. Et le Seigneur son Dieu le livra entre les mains du roi de Syrie, qui le défit, pilla ses Etats, et emmena un grand butin à Damas. Dieu le livra aussi entre les mains du roi d'Israël; et il fut frappé d'une grande plaie.

6. Car Phacée, fils de Romélie, tua six-vingt mille hommes de Juda en un seul jour, tous gens braves; parce qu'ils avaient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs pères.

7. En même temps, Zéchri, homme très-puissant dans Ephraïm, tua Maasias, fils du roi : Ezrica, grand-maître de la maison du roi, et Elcana, qui tenait après le roi le second rang dans ses Etats.

8. Et les enfants d'Israël prirent et firent captifs deux cent mille de leurs frères, tant femmes que garçons et filles, avec un butin infini qu'ils emmenèrent à Samarie.

9. Il y avait là alors un prophète nommé Oded, qui alla au devant de l'armée qui venait à Samarie, et il leur dit : Vous avez vu que le Seigneur, le Dieu de vos pères, étant en colère contre Juda, l'a livré entre vos mains; et vous les avez tués très-inhumainement; en sorte que votre cruauté est montée jusqu'au ciel.

10. Mais outre cela vous voulez encore vous assujétir les enfants de Juda et de Jérusalem, pour en faire vos esclaves et vos servantes; ce que vous ne devez point faire; car vous avez en cela même péché contre le Seigneur votre Dieu.

11. Mais écoutez le conseil que je vais vous donner : Ramenez ces captifs que vous avez amenés d'entre vos frères; car Dieu est prêt de faire éclater sa fureur sur vous.

12. Ainsi quelques-uns des principaux des enfants d'Ephraïm, Azarias, fils de Johanan; Barachias, fils de Mosollamoth; Ezéchias, fils de Sellum, et Amasa, fils d'Adali, se présentèrent devant ceux qui revenaient du combat,

13. Et leur dirent : Vous ne ferez point entrer ici vos captifs, de peur que nous ne péchions contre le Seigneur. Pourquoi voulez-vous ajouter de *nouveaux* péchés à ceux que nous avons déjà commis, et mettre le comble à nos anciens crimes? car ce péché est grand, et le Seigneur est sur le point de faire tomber sur Israël les plus redoutables effets de sa fureur.

in igne, juxta ritum gentium quas interfecit Dominus in adventu filiorum Israel.

4. Sacrificabat quoque, et thymiama succendebat in excelsis, et in collibus, et sub omni ligno frondoso.

5. Tradiditque eum Dominus Deus ejus in manu regis Syriæ, qui percussit eum, magnamque prædam cepit de ejus imperio, et adduxit in Damascum; manibus quoque regis Israel traditus est, et percussus plaga grandi.

6. Occiditque Phacee, filius Romeliæ, de Juda centum viginti millia in die uno, omnes viros bellatores; eo quod reliquissent Dominum Deum patrum suorum.

7. Eodem tempore occidit Zechri, vir potens ex Ephraim, Maasiam filium regis, et Ezricam ducem domus ejus, Elcanam quoque secundum a rege.

8. Ceperuntque filii Israel de fratribus suis ducenta millia mulierum, puerorum, et puellarum, et infinitam prædam: pertuleruntque eam in Samariam.

9. Ea tempestate erat ibi propheta Domini, nomine Oded; qui egressus obviam exercitui venienti in Samariam, dixit eis : Ecce iratus Dominus Deus patrum vestrorum contra Juda, tradidit eos in manibus vestris, et occidistis eos atrociter, ita ut ad cœlum pertingeret vestra crudelitas.

10. Insuper filios Juda et Jerusalem vultis vobis subjicere in servos et ancillas, quod nequaquam facto opus est; peccatis enim super hoc Domino Deo vestro.

11. Sed audite consilium meum, et reducite captivos, quos adduxistis de fratribus vestris, quia magnus furor Domini imminet vobis.

12. Steterunt itaque viri de principibus filiorum Ephraim, Azarias filius Johanan, Barachias filius Mosollamoth, Ezechias filius Sellum, et Amasa filius Adali, contra eos qui veniebant de prælio,

13. Et dixerunt eis : Non introducetis huc captivos, ne peccemus Domino. Quare vultis adjicere super peccata nostra, et vetera cumulare delicta? grande quippe peccatum est, et ira furoris Domini imminet super Israel.

ment remplie de cris affreux. C'est pour ce motif que, dans l'Ecriture, elle est considérée comme l'image de l'enfer, que l'Esprit-Saint appelle la *Géhenne*, ce qui signifie vallée de Hennon.

---

5. *Tradiditque eum Dominus... in manu regis Syriæ.* Non est hoc bellum quod Syrus simul cum rege Israel gessisse narratur IV. Reg., c. 16, num. 5, sed aliud quod solus intulit rex Syriæ, et Achaz captivum duxit in Damascum, ut hoc eodem versiculo diserte habemus. Nam cum simul cum Phacee rege Israel oppugnavit Achaz, *non voluit superare eum;* ut loco indicato libri Regum habemus. — *Manibus quoque regis Israel.* Rex etiam Israel solus bellum gessit contra Achaz, et cladem, quæ hic recensetur, illi intulit.

6. *Eo quod reliquissent Dominum.* Qui Achaz et Judæorum impietatem per Israelitas plectere voluit.

7. *Ducem domus ejus. Præfectum domus,* ἡγούμενον του οἴκου αὐτου, ut habent LXX. — *Secundum a rege. Vicarium regis,* ut habent LXX, διαδοχον του βασιλεως, *proregem.*

10. *Quod nequaquam facto opus est.* Quod non licet. Volebant enim Israelitæ captivos Judæos habere pro mancipiis, quod vetitum erat, Levit., 25, 44.

14. Dimiseruntque viri bellatores prædam, et universa quæ ceperant, coram principibus, et omni multitudine.

15. Steteruntque viri, quos supra memoravimus, et apprehendentes captivos, omnesque qui nudi erant, vestierunt de spoliis; cumque vestissent eos, et calceassent, et refecissent cibo ac potu, unxissentque propter laborem, et adhibuissent eis curam; quicumque ambulare non poterant, et erant imbecillo corpore, imposuerunt eos jumentis, et adduxerunt Jericho civitatem palmarum ad fratres eorum, ipsique reversi sunt in Samariam.

16. Tempore illo misit rex Achaz ad regem Assyriorum postulans auxilium.

17. Veneruntque Idumæi, et percusserunt multos ex Juda, et ceperunt prædam magnam.

18. Philisthiim quoque diffusi sunt per urbes campestres, et ad meridiem Juda; ceperuntque Bethsames, et Aialon, et Gaderoth, Socho quoque, et Thamnan, et Gamzo, cum viculis suis, et habitaverunt in eis.

19. Humiliaverat enim Dominus Judam propter Achaz regem Juda, eo quod nudasset eum auxilio, et contemptui habuisset Dominum.

20. Adduxitque contra eum Telgath-Phalnasar, regem Assyriorum, qui et afflixit eum, *a* et nullo resistente vastavit. [*IV. Reg.* 26. 10.]

21. Igitur Achaz, spoliata domo Domini, et domo regum ac principum, dedit regi Assyriorum munera, et tamen nihil ei profuit.

22. Insuper et tempore angustiæ suæ auxit contemptum in Dominum, ipse per se rex Achaz:

14. Cette armée renvoya le butin et tout ce qu'elle avait pris, en présence de tous les principaux et de toute la multitude.

15. Et les personnes dont nous avons parlé prirent les captifs et tous ceux qui étaient nus, les vêtirent des dépouilles, les habillèrent, les chaussèrent et leur donnèrent à boire et à manger; ils les oignirent, à cause qu'ils étaient fort fatigués, et ils en prirent tout le soin qu'ils purent : ils mirent sur des chevaux ceux qui ne pouvaient marcher, et dont les corps étaient dans une grande faiblesse; et les menèrent à Jéricho, ville des palmiers, vers leurs frères; après quoi ils s'en retournèrent à Samarie.

16. En ce même temps le roi Achaz envoya au roi des Assyriens pour lui demander du secours.

17. Les Iduméens vinrent, tuèrent beaucoup de monde dans Juda, et firent un grand butin.

18. Les Philistins se répandirent aussi dans les villes de la campagne, et au midi de Juda : ils prirent Bethsamès, Aïalon, Gadéroth, Socho, Thamnan et Gamzo, avec leurs bourgades, et ils s'y établirent.

19. Car Dieu avait humilié Juda à cause de son roi Achaz, parce qu'il l'avait réduit à être dénué de tout secours et qu'il avait méprisé le Seigneur.

20. Le roi fit aussi venir contre lui Thelgath-Phalnasar, roi des Assyriens, qui le battit et ravagea *son pays*, sans trouver aucune résistance.

21. Achaz, prenant donc tout ce qu'il y avait dans la maison du Seigneur et dans le palais du roi et des princes, fit des présents au roi des Assyriens; ce qui néanmoins ne lui servit de rien.

22. Mais de plus le roi Achaz, dans le temps même de sa plus grande affliction, fit paraître encore un plus grand mépris du Seigneur.

20. *Adduxitque contra eum Thelgath-Phalnasar.* Ce Thelgath-Phalnasar est Thelgath-Phanasar II que les Assyriens placèrent à leur tête pour recouvrer leur indépendance. M. Jules Oppat a établi, par la coïncidence des dates fournies par les monuments assyriens eux-mêmes et par la Bible, que son avénement eut lieu, en 769 avant Jésus-Christ. C'est dans la guerre qu'il fit contre la Syrie et Israël, que ce prince employa, pour la première fois, le barbare système des transplantations en masse des populations vaincues, système qui semble avoir été inconnu aux rois assyriens du premier empire, mais que ceux du second, et après eux les Babyloniens, pratiquèrent constamment, sans doute pour empêcher les révoltes (François Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne*, tom. Ier, pag. 453-454).

---

15. *Unxissentque propter laborem.* Olim frequens apud Hebræos usus unctionum et lotionum corpori salutarium. Exempla passim obvia sunt. Fatigationi subvenit unctio, ut notat Celsus, lib. 1, c. 3. — *Civitatem palmarum.* Sic dicta Jericho quod palmetis abundaret. Vide Adrichom. in Benjamin, n. 81.

18. *Bethsames.* Celebris est urbs Philisthæis contermina, in quam divina plage quondam desæviit, ob curiose inspectam arcam Domini; eratque sacerdotalis, sive levitica, Josue, 21, 16. — *Aialon.* Civitas sacerdotalis. Vide Adrichom. in tribu Dan, n. 5. — *Gaderoth.* Urbs tribus Juda, vel, ut alii volunt, tribus Dan. Vide Adrichom. in Juda, n. 139. — *Socho.* Quæ et Sochot dicitur, urbs in tribu Juda, de qua plura idem Adrichom. n. 226. — *Thamnan.* Quæ etiam dicitur Thamnata vicina Philisthæis, Gethæis et Accaronitis, celebris laceratione leonis ab inermi Samsone, Judic., 14, 6. — *Gamzo.* Hujus civitatis nusquam alibi meminit Scriptura; ex hoc autem loco ad meridiem Juda sitam fuisse et in tribu Simeonis non temere affirmari potest.

19. *Humiliaverat enim Dominus Judam.* Vilem et contemptibilem reddiderat. — *Eo quod nudasset eum auxilio.* Achaz Judæ regnum auxilio divino nudavit cum impius fuit, et idololatriam induxit.

20. *Adduxitque contra eum.* Iverat Achaz in Damascum, ut auxilium a rege Assyriorum obtineret, quem etiam suo malo adduxit Achaz Jerosolymam; nam ut hoc versiculo habemus, *afflixit eum, et nullo resistente vastavit.*

21. *Nihil ei profuit.* Nihilo enim minus illi infestus fuit.

22. *Ipse per se.* Videtur innuere sacer textus ipsum Achaz duorum suorum sacerdotium agere voluisse. Vide dicta IV. Reg., c. 16, n. 10.

23. Il immola des victimes aux dieux de Damas, qu'il regardait comme les auteurs de son malheur, et dit : Ce sont les dieux des rois de Syrie qui leur donnent secours. Je me les rendrai favorables par mes sacrifices, et ils m'assisteront. Au lieu qu'au contraire ils furent cause de sa ruine et de celle de tout Israël.

24. Achaz, ayant donc pris tous les vases de la maison de Dieu, et les ayant brisés, fit fermer les portes du temple de Dieu, et il fit dresser des autels *aux idoles* dans toutes les places de Jérusalem.

25. Il éleva aussi des autels dans toutes les villes de Juda pour y offrir de l'encens. Et ainsi il provoqua la colère du Seigneur, le Dieu de ses ancêtres.

26. Pour le reste de ses actions et de toute sa conduite, depuis le commencement jusqu'à la fin, il est écrit dans le livre des Rois de Juda et d'Israël.

27. Enfin Achaz s'endormit avec ses pères; et il fut enseveli dans Jérusalem; mais ils ne le mirent pas dans les tombeaux des rois d'Israël. Et Ezéchias, son fils, régna en sa place.

23. Immolavit diis Damasci victimas percussoribus suis, et dixit : Dii regum Syriæ auxiliantur eis, quos ego placabo hostiis, et aderunt mihi, cum e contrario ipsi fuerint ruinæ ei, et universo Israel.

24. Direptis itaque Achaz omnibus vasis domus Dei, atque confractis, clausit januas templi Dei, et fecit sibi altaria, in universis angulis Jerusalem.

25. In omnibus quoque urbibus Juda extruxit aras ad cremandum thus, atque ad iracundiam provocavit Dominum Deum patrem suorum.

26. Reliqua autem sermonum ejus, et omnium operum suorum priorum et novissimorum, scripta sunt in libro Regum Juda et Israel.

27. Dormivitque Achaz cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate Jerusalem; neque enim receperunt eum in sepulcra regum Israel. Regnavitque Ezechias filius ejus pro eo.

CHAPITRE XXIX.

Ezéchias. Rétablissement du culte.

1. Ezéchias commença donc à régner à l'âge de vingt-cinq ans; et il en régna vingt-neuf dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Abia, fille de Zacharie.

2. Il fit ce qui était agréable aux yeux du Seigneur, selon tout ce qu'avait fait David, son père.

3. Dès le premier mois de la première année il fit ouvrir les grandes portes de la maison du Seigneur, et il les rétablit.

4. Il fit aussi venir les prêtres et les lévites, et il les assembla dans la place qui est à l'orient;

5. Et il leur parla ainsi : Ecoutez-moi, lévites : purifiez-vous; nettoyez la maison du Seigneur le Dieu de vos pères; et ôtez toutes les impuretés du sanctuaire.

6. Nos pères ont péché, et ils ont commis le mal devant le Seigneur notre Dieu en l'abandonnant. Ils ont détourné leur visage de son tabernacle, et lui ont tourné le dos.

1. Igitur *a* Ezechias regnare cœpit, cum viginti quinque esset annorum, et viginti novem annis regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Abia, filia Zachariæ. [a *IV. Reg.* 18. 2.]

2. Fecitque quod erat placitum in conspectu Domini, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

3. Ipse anno et mense primo regni sui, aperuit valvas domus Domini, et instauravit eas;

4. Adduxitque sacerdotes atque levitas, et congregavit eos in plateam orientalem.

5. Dixitque ad eos : Audite me, levitæ, et sanctificamini, mundate domum Domini Dei patrum vestrorum, et auferte omnem immunditiam de sanctuario.

6. Peccaverunt patres nostri, et fecerunt malum in conspectu Domini Dei nostri, derelinquentes eum; averterunt facies suas a tabernaculo Domini, et præbuerunt dorsum.

Cap. XXIX. — 3. *Ipse anno et mense primo regni sui.* C'était le premier du mois de *nisan*, le premier de l'année qui commençait vers le 15 de notre mois de mars. Ezéchias n'était roi que depuis quelques jours. Il n'eut rien de plus pressé que de rétablir le culte. Il rétablit les portes du temple dans leur premier éclat en les couvrant de lames d'or, pareilles à celles qu'Achaz avait données à Thelgath-Phalnasar. Ce prince eut le bon sens de suivre les conseils du prophète Isaïe, qui l'inspira pendant tout son règne.

---

23. *Percussoribus suis.* Ut ipse opinabatur, vel quorum causa divinitus percutiebatur.

24. *Direptis itaque.* Vide dicta IV. Reg., 16, an. 17 et deinceps. — * *Clausit januas templi.* Ne quis ad sacrificandum vel adorandum eo ingredi posset.

27. *Neque enim receperunt eum in sepulcra.* IV. Reg., 16, 20, dicitur Achaz dormivisse cum patribus suis, et sepultus fuisse cum eis; quod intellige in eadem civitate David, sed non in eodem sepulcro regio. — *Regum Israel.* Regum Juda. Vide dicta supra, c. 24, n. 16.

Cap. XXIX. — 1. *Igitur Ezechias.* Vide IV. Reg., 18, initio. — * *Filia Zachariæ.* Pontificis a Joas interfecti, supra, c. 24, n. 21, ut vult D. Hieron.

4. *In plateam orientalem.* In area sive in atrio ante templi portam præcipuam, quæ ad orientem erat observa.

5. *Sanctificamini.* Mundate vos ab immunditiis legalibus, si quas contraxistis, et a peccatis, si idololatriæ labes aliquibus adhæsit. — *Omnem immunditiam.* Quidquid ad idololatriam pertinet.

7. Clauserunt ostia, quæ erant in porticu, et extinxerunt lucernas, incensumque non adoleverunt, et holocausta non obtulerunt in sanctuario Deo Israel.

8. Concitatus est itaque furor Domini super Judam et Jerusalem, tradiditque eos in commotionem, et in interitum, et in sibilum, sicut ipsi cernitis oculis vestris.

9. En corruerunt patres nostri gladiis, filii nostri, et filiæ nostræ, et conjuges captivæ ductæ sunt, propter hoc scelus.

10. Nunc ergo placet mihi ut ineamus fœdus cum Domino Deo Israel, et avertet a nobis furorem iræ suæ.

11. Filii mei, nolite negligere; vos elegit Dominus ut stetis coram eo, et ministretis illi, colatisque eum, et cremetis ei incensum.

12. Surrexerunt ergo levitæ; Mahat filius Amasai, et Joel filius Azariæ, de filiis Caath : porro de filiis Merari, Cis filius Abdi, et Azarias filius Jalaleel. De filiis autem Gerson : Joah filius Zemma, et Eden filius Joah.

13. At vero de filiis Elisaphan, Samri, et Jahiel. De filiis quoque Asaph, Zacharias, et Mathanias.

14. Necnon de filiis Heman, Jahiel, et Semei; sed et de filiis Idithun, Semeias et Oziel.

15. Congregaveruntque fratres suos, et sanctificati sunt, et ingressi sunt juxta mandatum regis et imperium Domini, ut expiarent domum Dei.

16. Sacerdotes quoque ingressi templum Domini ut sanctificarent illud, extulerunt omnem immunditiam quam intro repererant in vestibulo domus Domini, quam tulerunt levitæ, et asportaverunt ad torrentem Cedron foras.

17. Cœperunt autem prima die mensis primi mundare, et in die octavo ejusdem mensis ingressi sunt porticum templi Domini, expiaveruntque templum diebus octo, et in die sexta de-

7. Ils ont fermé les portes du vestibule et ont éteint les lampes; ils n'ont plus brûlé d'encens, et n'ont plus offert de victimes dans le sanctuaire au Dieu d'Israël.

8. Ainsi la colère de Dieu s'est enflammée contre Juda et Jérusalem. Il les a livrés à tous les mauvais traitements, jusqu'à les faire périr, et il les a rendus l'objet de railleries, comme vous le voyez vous-mêmes de vos propres yeux.

9. C'est ainsi que nos pères sont péris par l'épée, et que nos fils, nos filles et nos femmes ont été emmenés captifs en punition d'un si grand crime.

10. Je suis donc d'avis que nous renouvelions l'alliance avec le Seigneur le Dieu d'Israël; et il détournera la fureur de sa colère de dessus nous.

11. Mes enfants, ne négligez pas cet avis. Dieu vous a choisis pour paraître devant lui, pour le servir, pour lui rendre le culte qui lui est dû, et pour brûler de l'encens en son honneur.

12. Alors plusieurs lévites se levèrent : d'entre les descendants de Caath, Mahat, fils d'Amasaï, et Joël, fils d'Azarie : des descendants de Mérari, Cis, fils d'Abdi, et Azarias, fils de Jalaléel : des descendants de Gerson, Joah, fils de Zemma, et Eden, fils de Joah :

13. Des descendants d'Elisaphan, Samri et Jahiel : des descendants d'Asaph, Zacharie et Mathanie :

14. Des descendants d'Héman, Jahiel et Séméi : des descendants d'Idithun, Séméias et Oziel.

15. Ils assemblèrent leurs frères, et s'étant sanctifiés, ils entrèrent dans le temple, suivant l'ordre du roi et le commandement du Seigneur, pour le purifier.

16. Les prêtres entrèrent aussi dans le temple du Seigneur, pour le sanctifier; et ils ôtèrent tout ce qu'ils trouvèrent d'impur au dedans, et le portèrent dans le vestibule de la maison du Seigneur, où les lévites le prirent pour le jeter dans le torrent de Cédron.

17. Ils commencèrent le premier jour du premier mois à tout nettoyer; et le huitième jour du même mois, ils entrèrent dans le portique du temple du Seigneur : ils employèrent huit jours à purifier le temple; et le seizième du même

11. *Vos elegit Dominus.* Dans ce magnifique discours, Ezéchias sollicite le zèle des prêtres, mais il n'a garde d'empiéter sur leurs droits et d'usurper leurs fonctions.

---

8. *In commotionem.* In hebræo est vox *zevaha*, quam D. Hieron., Isaiæ, 28, 19, *vexationem* interpretatus est. Vexatio enim peccatores excitat a veterno, et commovet, ut quod facto opus est intelligant, et effectum dare studeant. Commotionem etiam hoc loco ejectionem interpretari bene possemus; fuerant enim multis urbibus expulsi Judæi a Syris, Idumæis, Palæstinus; quæ interpretatio bene convenit cum LXX interpretatione, qui habent εἰς ἔκστασιν, in extasim — *In sibilum.* Qui enim contemnuntur et ridentur, sibilo excipiuntur.

9. *Captivæ ductæ sunt.* Vide cap. 28, n. 8.

10. *Ineamus fœdus.* Jurejurando obstringentes nos ad cultum Dei, et ad servandas leges Mosaicas.

* 15. *Domum Dei.* Atrium sacerdotale ad quod admittebantur levitæ, ut sacerdotes juvarent.

* 16. *Ingressi templum Domini.* Sanctuarium in quo altare thymiamatis, etc., in hoc enim soli intrabant sacerdotes. * —*In vestibulo. In vestibulum,* ut habent LXX : inde levitæ immunditias efferebant extra civitatem. — *Ad torrentem Cedron.* In vallem Topheth immundam, per quam decurrit torrens Cedron, et in ipsum torrentem. Simile factum Josiæ habemus IV. Reg., 23, 12.

17. *Mensis primi.* Mensis nisam qui martio nostro respondet, quo etiam mense Ezechiam regnare cœpisse putat Salianus, anno mundi 3309, n. 7. — *Porticum.* Vestibulum templi. — — *In die sexta decima.* Octo diebus primis purgarunt atria, altare holocaustorum, mare æneum, luteres, etc.; reliquis octo lustrarunt et purgarunt ipsum templum.

mois ils achevèrent ce qu'ils avaient commencé.

18. Ils se rendirent ensuite au palais du roi Ezéchias, et lui dirent : Nous avons sanctifié toute la maison du Seigneur, l'autel de l'holocauste, les vases sacrés, la table où l'on expose les pains, avec tous les vaisseaux,

19. Et tous les ustensiles du temple que le roi Achaz avait souillés durant son règne, depuis qu'il eut abandonné Dieu; et l'on a tout exposé devant l'autel du Seigneur.

20. Alors le roi Ezéchias, se levant de grand matin, assembla les principaux de la ville, et monta à la maison du Seigneur :

21. Ils offrirent donc ensemble sept taureaux et sept béliers, sept agneaux et sept boucs, pour l'expiation des péchés, pour le royaume, pour le sanctuaire et pour Juda. Et il dit aux prêtres, descendants d'Aaron, d'offrir sur l'autel du Seigneur.

22. Les prêtres immolèrent donc les taureaux, et ils en prirent le sang, qu'ils répandirent sur l'autel; ils immolèrent aussi les béliers, et en répandirent le sang sur l'autel; ils immolèrent de même les agneaux, et en répandirent le sang sur l'autel.

23. Ils firent amener les boucs qui étaient pour le péché devant le roi et devant tout le monde; et ils leur imposèrent les mains :

24. Les prêtres les immolèrent, et en répandirent le sang devant l'autel, pour l'expiation des péchés de tout Israël : car le roi avait commandé qu'on offrît l'holocauste pour tout Israël et pour le péché.

25. Il établit aussi les lévites dans la maison du Seigneur, avec les cymbales, les harpes et les guitares, en suivant ce que le roi David avait réglé par l'avis des prophètes Gad et Nathan : car c'était un ordre du Seigneur qui avait été donné par le ministère des prophètes.

26. Les lévites se trouvèrent donc *dans le temple :* ils tenaient les instruments de David, et les prêtres avaient des trompettes.

27. Aussitôt Ezéchias commanda qu'on offrît les holocaustes sur l'autel, et lorsque l'on offrait les holocaustes, ils se mirent à chanter les louanges du Seigneur, à sonner des trompettes, et à jouer des diverses sortes d'instruments que David, roi d'Israël, avait inventés.

28. Et pendant que le peuple adorait, les chantres et ceux qui tenaient des trompettes s'acquit-

cima mensis ejusdem, quod cœperant impleverunt.

18. Ingressi quoque sunt ad Ezechiam regem, et dixerunt ei : Sanctificavimus omnem domum Domini, et altare holocausti, vasaque ejus, necnon et mensam propositionis cum omnibus vasis suis,

19. Cunctamque templi supellectilem, quam polluerat rex Achaz in regno suo, postquam prævaricatus est : et ecce exposita sunt omnia coram altare Domini.

20. Consurgensque diluculo Ezechias rex, adunavit omnes principes civitatis, et ascendit in domum Domini.

21. Obtuleruntque simul tauros septem, et arietes septem, agnos septem, et hircos septem pro peccato, pro regno, pro sanctuario, pro Juda, dixitque sacerdotibus filiis Aaron ut offerrent super altare Domini.

22. Mactaverunt igitur tauros, et susceperunt sanguinem sacerdotes, et fuderunt illum super altare, mactaverunt etiam arietes, et illorum sanguinem super altare fuderunt, immolaveruntque agnos, et fuderunt super altare sanguinem.

23. Applicuerunt hircos pro peccato, coram rege et universa multitudine, imposueruntque manus suas super eos;

24. Et immolaverunt illos sacerdotes, et asperserunt sanguinem eorum coram altare pro piaculo universi Israelis; pro omni quippe Israel præceperat rex ut holocaustum fieret, et pro peccato.

25. Constituit quoque levitas in domo Domini, cum cymbalis, et psalteriis, et citharis, secundum dispositionem David regis, et Gad videntis, et Nathan prophetæ, siquidem Domini præceptum fuit per manum prophetarum ejus.

26. Steteruntque levitæ tenentes organa David, et sacerdotes tubas.

27. Et jussit Ezechias ut offerrent holocausta super altare; cumque offerrentur holocausta, cœperunt laudes canere Domino, et clangere tubis, atque in diversis organis, quæ David rex Israel præparaverat, concrepare.

28. Omni autem turba adorante; cantores, et ii qui tenebant turbas, erant in

---

19. *Exposita sunt omnia.* Hebr. et LXX, *præparata et sanctificata.*

21. *Obtuleruntque.* Per sacerdotes. — *Hircos septem.* Notat D. Hieron. in Tradit. hebr., et post eum Lyranus, contra morem factum fuisse ut septem hirci pro peccato immolarentur, cum unus tantum esset in præcepto. Sed quia multa erant peccata populi qui deflexerat in idololatriam, septem oblati sunt; septenarius enim numerus quamtamlibet multitudinem repræsentat. — *Pro peccato, pro regno.* Ad expiandum peccatum, regnum, templum, etc.

22. *Fuderunt illum super altare.* Juxta ritum præscriptum Lev., c. 1, n. 5.

23. *Applicuerunt hircos.* Juxta ritum Levitici, c. 4, ubi agitur [de victima peccantis pontificis, et de sacrificio pro peccato totius populi et principis plebis, et peccantis per ignorantiam. Vide ibi dicta, et Riberam, de Templo, lib. 4, c. 6. — *Imposueruntque manus.* Non singuli, sed aliqui tantum omnium nomine.

25. *Secundum dispositionem David.* Non erat lege Mosis præceptum ut ad sacrificia cantus adhiberentur, sed David propheta ex divina inspiratione, et Gad et Nathan prophetarum consilio, ut ita fieret mandavit.

26. *Organa David.* Qualia David fieri jusserat.

officio suo, donec compleretur holocaustum.

29. Cumque finita esset oblatio, incurvatus est rex, et omnes qui erant cum eo, et adoraverunt.

30. Præcepitque Ezechias et principes levitis, ut laudarent Dominum sermonibus David, et Asaph videntis, qui laudaverunt eum magna lætitia, et incurvato genu adoraverunt.

31. Ezechias autem etiam hæc addidit : Implestis manus vestras Domino, accedite, et offerte victimas, et laudes in domo Domini. Obtulit ergo universa multitudo hostias, et laudes, et holocausta, mente devota.

32. Porro numerus holocaustorum, quæ obtulit multitudo, hic fuit, tauros septuaginta, arietes centum, agnos ducentos.

33. Sanctificaveruntque Domino boves sexcentos, et oves tria millia.

34. Sacerdotes vero pauci erant, nec poterant sufficere ut pelles holocaustorum detraherent; unde et levitæ fratres eorum adjuverunt eos, donec impleretur opus, et sanctificarentur antistites; levitæ quippe faciliori ritu sanctificantur, quam sacerdotes.

35. Fuerunt ergo holocausta plurima, adipes pacificorum, et libamina holocaustorum; et completus est cultus domus Domini.

36. Lætatusque est Ezechias, et omnis populus, eo quod ministerium Domini esset expletum. Derepente quippe hoc fieri placuerat.

taient de leur devoir, jusqu'à ce que l'holocauste fût achevé.

29. L'oblation finie, le roi se prosterna et tous ceux qui étaient avec lui, et ils adorèrent.

30. Ezéchias et les principaux de la cour commandèrent aux lévites de chanter les louanges de Dieu, et de n'y employer que les paroles de David et du prophète Asaph. Ils le firent avec grande joie; et s'étant mis à genoux, ils adorèrent.

31. Ezéchias ajouta encore ceci : Vous avez empli vos mains *pour faire des offrandes* au Seigneur; approchez-vous, et offrez des victimes et des louanges dans la maison du Seigneur. Ainsi toute cette multitude offrit des hosties, des louanges et des holocaustes, avec un esprit rempli de dévotion.

32. Voici le nombre des holocaustes qui furent offerts : soixante-dix taureaux, cent béliers et deux cents agneaux.

33. Outre cela ils sanctifièrent au Seigneur six cents bœufs et trois mille moutons.

34. Or, comme il y avait alors peu de prêtres *à Jérusalem*, ils ne pouvaient suffire à ôter la peau des victimes destinées aux holocaustes : c'est pourquoi leurs frères les lévites les aidèrent, jusqu'à ce que tout fût achevé, et que l'on eût purifié les prêtres : car il y a bien moins de cérémonies à faire pour purifier des lévites que pour purifier des prêtres.

35. Ainsi l'on offrit beaucoup d'holocaustes, de graisse des hosties pacifiques et de libations des holocaustes; et l'on rétablit entièrement le culte de la maison du Seigneur.

36. Et Ezéchias avec tout son peuple témoigna une grande joie de ce que le ministère du culte du Seigneur était rétabli; car la résolution de le faire en fut prise tout d'un coup.

34. *Sacerdotes vero pauci erant.* Il y avait peu de prêtres à Jérusalem, parce que la plupart s'étaient répandus dans la campagne depuis qu'Achaz avait fermé le temple du Seigneur. Le malheur des temps avait été sans doute funeste à leur esprit de foi, et ils n'avaient pas répondu avec tout l'empressement désirable à l'appel du roi. La Vulgate dit, à la fin de ce verset, qu'il y a moins de cérémonies à faire pour purifier les lévites que les prêtres. Nous préférons ici le sens de l'Hébreu, qui dit littéralement : « Les lévites se portèrent de meilleur cœur que les prêtres à se purifier. » C'est la raison qui, dans cette circonstance, porta à les admettre dans les sacrifices, malgré la loi qui les excluait de ces fonctions. Mais Mézenguy observe à ce sujet trois choses : 1° c'est qu'il y avait alors nécessité, vu le petit nombre de prêtres et la multitude des victimes à offrir; 2° c'est qu'on ne donna aux lévites que les plus basses fonctions; 3° c'est que malgré l'urgence, on ne dispensa pas les prêtres du soin de se purifier (*Abrégé de l'Ancien Testament*, liv. VI, chap. 40).

---

30. *Sermonibus David.* Psalmis, quorum plerique in titulo habent inscriptum Asaph, et ab eo compositi ab aliquibus existimantur, eisque favet hic locus in quo æque dicuntur sermones David atque Asaph. Sed de hoc dicemus in explicatione Psalmorum.

31. *Impletis.* Consecrastis, quas dicat : Vos, o sacerdotes, qui ad offerendum estis consecrati; implere enim manum et consecrare in sacerdotem, ut supra non semel diximus.

33. *Sanctificaverunt.* Obtulerunt sacrificandos.

34. *Levitæ..... adjuverunt eos.* Licet enim illum munus sacerdotum esset, tamen ab eo in necessitate non arcebantur levitæ. — *Antistites. Sacerdotes*, ut habent Hebr. et LXX. — *Faciliori ritu sanctificatur.* Ideoque promptius fuit multos levitas habere, quam multos sacerdotes.

35. *Completus est cultus domus Domini.* LXX habent, *et directum est opus in domo Domini*, id est, bene et rite peracta sunt in purificatione templi et sacrificiis oblatis.

36. *Ministerium Domini esset expletum.* Hebr. et LXX, *præparasset Deus populum*: scilicet ut rite cultum perageret. — *De repente quippe hoc fieri placuerat.* LXX habent, *nam subito factum est verbum.* Itaque Ezechias et populus promptitudinem in divino cultu instaurando.

CHAPITRE XXX.

Célébration solennelle de la Pâque.

1. Ezéchias envoya aussi avertir tout Israël et tout Juda; il écrivit à ceux d'Ephraïm et de Manassé, pour les inviter à venir au temple de Jérusalem, pour immoler la Pâque au Seigneur, le Dieu d'Israël.

2. Car le roi et les princes et tout le peuple, s'étant assemblés à Jérusalem, avaient arrêté qu'on la ferait au second mois;

3. Parce qu'ils n'avaient pu la faire en son temps, n'ayant pas assez de prêtres sanctifiés, et que le peuple n'était pas encore assemblé à Jérusalem.

4. Cette résolution ayant été prise par le roi et par tout le peuple,

5. Ils ordonnèrent qu'on enverrait des courriers dans tout Israël, depuis Bersabée jusqu'à Dan, pour les inviter à venir célébrer la Pâque du Seigneur, le Dieu d'Israël, dans Jérusalem, parce que plusieurs ne l'avaient point célébrée comme il est ordonné par la loi.

6. Les courriers partirent par le commandement du roi et des princes, étant chargés de lettres; et ils passèrent dans tout Israël et Juda, publiant ce que le roi avait ordonné : Enfants d'Israël, revenez au Seigneur, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël; et il reviendra aux restes qui ont échappé à la main des Assyriens.

7. Ne faites point comme vos pères et vos frères qui se sont retirés du Seigneur, le Dieu de leurs pères, qui les a livrés à la mort, comme vous voyez.

8. N'endurcissez pas vos cœurs, comme vos pères; donnez les mains au Seigneur, et venez à son sanctuaire, qu'il a sanctifié pour jamais. Servez le Seigneur, le Dieu de vos pères, et il détournera sa colère et sa fureur de dessus vous.

9. Car si vous revenez au Seigneur, vos frères et vos enfants trouveront miséricorde auprès des maîtres qui les ont emmenés captifs, et ils re-

1. Misit quoque Ezechias ad omnem Israel et Judam; scripsitque epistolas ad Ephraim et Manassen, ut venirent ad domum Domini in Jerusalem, et facerent Phase Domino Deo Israel.

2. Inito ergo consilio regis et principum, et universi cœtus Jerusalem, decreverunt ut facerent Phase mense secundo.

3. Non enim potuerant facere in tempore suo, quia sacerdotes, qui possent sufficere, sanctificati non fuerant, et populus nondum congregatus fuerat in Jerusalem;

4. Placuitque sermo regi, et omni multitudini.

5. Et decreverunt ut mitterent nuntios in universum Israel, de Bersabee usque ad Dan, ut venirent et facerent Phase Domino Deo Israel in Jerusalem; multi enim non fecerant sicut lege præscriptum est.

6. Perrexeruntque cursores cum epistolis ex regis imperio, et principum ejus, in universum Israel et Judam, juxta id quod rex jusserat, prædicantes : Filii Israel, revertimini ad Dominum Deum Abraham, et Isaac, et Israel; et revertetur ad reliquias quæ effugerunt manum regis Assyriorum.

7. Nolite fieri sicut patres vestri et fratres, qui recesserunt a Domino Deo patrum suorum, qui tradidit eos in interitum, ut ipsi cernitis.

8. Nolite indurare cervices vestras, sicut patres vestri; tradite manus Domino, et venite ad sanctuarium ejus, quod sanctificavit in æternum; servite Domino Deo patrum vestrorum, et avertetur a vobis ira furoris ejus.

9. Si enim vos reversi fueritis ad Dominum; fratres vestri, et filii habebunt misericordiam coram dominis suis, qui

Cap. XXX. — 6. *Perrexeruntque cursores.* Ces envoyés étaient des missionnaires chargés d'agir sur le peuple par la parole. Josèphe dit que c'étaient des prophètes, et nous serions volontiers de cet avis, parce que les prophètes étaient des hommes dévoués comme il en fallait pour remplir cette mission. Ils ne furent pas accueillis partout avec faveur. Ils furent railles par les uns, insultés par les autres, et ils rencontrèrent tant de difficultés qu'ils ne purent aller au delà des tribus d'Ephraïm, de Manassé, d'Issachar, de Zabulon et d'Aser. Peut-être furent-ils mis à mort.

Cap. XXX. — 1. *Ad omnem Israel et Judam.* Mirum videri posset, etiam Israelitas ad hoc Phase celabrandum invitatos fuisse. Sed præter ardentem Ezechiæ zelum, illud etiam afferri potest, quod Osee rex Israel, qui fuit quidem idolorum cultor, *sed non sicut reges Israel, qui ante eum fuerant*, ut habemus IV. Reg., 17. 2, cum cerneret abductos esse ab Assyriis vitulos aureos, qui erant in Dan et Bethel, sustulit præsidia quæ posuerat Jeroboam filius Nabath in regni sui limitibus, ne quis Hierosolymam ascenderet ad adorandum ter in anno : quod tradit Chronicon Hebræorum, et probabile putat Salianus, anno mundi 3305, n. 6.

2. *Mense secundo.* Quod concedebat lex iis qui mense primo non potuissent, ut habetur Num., 9. 10. 11.

3. *In tempore suo.* Decima quarta mensis primi. — *Sacerdotes, qui possent sufficere.* Vide superiori c., n. 34. — *Sanctificati non fuerant.* Nec enim satis erat quod ad sacerdotale genus pertinerent, sed insuper juxta ritus præscriptos Lev., 8 initiari et consecrari debebant.

5. *Mitterent nuntios.* Convocare enim oportebat populum, quia legitimæ solemnitates Paschæ, Pentecostes et Tabernaculorum abierant in desuetudinem. — *De Bersabee usque Dan.* Qui, ut sæpe dictum est, sunt termini regni Israelis secundum longitudinem.

6. *Revertetur ad reliquias.* Deus reconciliabitur, et propitius erit iis qui post cladem ab Assyriis illatam reliqui adhuc sunt.

illos duxerunt captivos, et revertentur in terram hanc; pius enim et clemens est Dominus Deus vester, et non avertet faciem suam à vobis, si reversi fueritis ad eum.

viendront en ce pays-ci, parce que le Seigneur, votre Dieu, est bon et porté à faire miséricorde, et il ne détournera point son visage de vous, si vous revenez à lui.

10. Igitur cursores pergebant velociter de civitate in civitatem, per terram Ephraim et Manasse usque ad Zabulon, illis irridentibus et subsannantibus eos.

10. Les courriers faisaient diligence, et allaient de ville en ville dans toute la terre d'Ephraïm, de Manassé et de Zabulon; mais ces peuples se moquaient d'eux, et leur insultaient d'une manière insolente.

11. Attamen quidam viri ex Aser, et Manasse; et Zabulon, acquiescentes consilio, venerunt Jerusalem.

11. Néanmoins il y en eut quelques-uns d'Aser, de Manassé et de Zabulon, qui suivirent l'avis qu'on leur donnait, et vinrent à Jérusalem.

12. In Juda vero facta est manus Domini, ut daret eis cor unum, ut facerent juxta præceptum regis et principum, verbum Domini.

12. Pour ce qui est du royaume de Juda, la main du Seigneur, agissant sur eux, fit qu'ils n'eurent tous qu'un cœur pour accomplir la parole du Seigneur, selon les ordres du roi et des princes.

13. Congregatique sunt in Jerusalem populi multi, ut facerent solemnitatem azymorum, in mense secundo.

13. Ainsi beaucoup de peuples s'assemblèrent à Jérusalem, pour y célébrer la solennité des Azymes le second mois :

14. Et surgentes destruxerunt altaria, quæ erant in Jerusalem, atque universa, in quibus idolis adolebatur incensum, subvertentes, projecerunt in torrentem Cedron.

14. Et, se levant, ils détruisirent les autels qui étaient à Jérusalem; ils mirent en pièces tout ce qui servait à offrir de l'encens aux idoles, et le jetèrent dans le torrent de Cédron.

15. Immolaverunt autem Phase quarta decima die mensis secundi. Sacerdotes quoque atque levitæ tandem sanctificati, obtulerunt holocausta in domo Domini;

15. Ils immolèrent donc la Pâque le quatorzième jour du second mois. Et enfin les prêtres et les lévites qui s'étaient sanctifiés offrirent des holocaustes dans la maison du Seigneur;

16. Steteruntque in ordine suo, juxta dispositionem et legem Moysi hominis Dei; sacerdotes vero suscipiebant effundendum sanguinem de manibus levitarum,

16. Et ils se mirent tous en leur rang, selon l'ordonnance et la loi de Moïse, l'homme de Dieu; et les prêtres recevaient de la main des lévites le sang que l'on devait répandre,

17. Eo quod multa turba sanctificata non esset : et idcirco immolarent levitæ Phase his qui non occurrerant sanctificari Domino.

17. Parce qu'une grande partie du peuple ne s'était pas encore sanctifié; et c'est pour cela que les lévites immolèrent la Pâque pour ceux qui n'avaient pas assez pris soin de se sanctifier au Seigneur.

18. Magna etiam pars populi de Ephraim, et Manasse, et Issachar, et Zabulon, quæ sanctificata non fuerat; comedit Phase, non juxta quod scriptum

18. *Il arriva aussi* qu'une grande partie du peuple d'Ephraïm et de Manassé, d'Issachar et de Zabulon, qui ne s'était point non plus sanctifié, ne laissa pas de manger la Pâque, ne sui-

11. *Attamen quidam viri.* Le mot *quidam* n'est pas dans l'Hébreu. Josèphe dit que le nombre des Israélites qui se rendirent à cette solennité fut assez grand (n. 407), et son sentiment paraît confirmé par le chapitre suivant, où il est dit, verset 1er, *Omnis Israel... omnes filii Israel*, ce qui suppose que les Israélites étaient nombreux (Voyez infr., 18-25).

---

12. *Manus Domini.* Gratia et favor Domini.

14. *Altaria quæ erant in Jerusalem.* Fecerat enim Achaz altaria in universis angulis Jerusalem, ut dicitur c. 28, n. 24. — *Universa.* Vasa scilicet et aras. — *In torrentem Cedron.* Vide dicta superiori c., n. 16.

15. *Tandem sanctificati.* Dicitur *tandem*, quia, ut habemus ex sacro textu, superiori c., n. 34, sacerdotes difficiliori et diuturniori sanctificantur ritu, quam levitæ. In Hebræo et in versione LXX est, *sacerdotes autem illi, et levitæ pudore suffusi sanctificaverunt se.* Pudebat enim illos negligentiæ suæ, cum viderent populi alacritatem.

16. *De manibus levitarum.* Exodi, c. 12, ubi ritus occidendi agni paschalis præscribitur, non jubetur ut immolatio fiat per levitas, aut sacerdotes; sed cum fieret in privatis domibus, paterfamilias erat hujus sacræ ceremoniæ minister. Verum quia plerique ex iis qui convenerant purificati non erant, et immolatio a mundis fieri debebat, ideo levitarum et sacerdotum ministerio peracta est, ut hic habemus. Ita Lyranus et Dionys. Existimo rem ita peractam fuisse, ut populus non purificatus agnos immolandos levitis daret, levitæ ad sacerdotes afferent, qui sacram illam ceremoniam immolationis usurpabant. Hoc enim significare videtur textus.

17. *Qui non occurrerant sanctificari Domino.* Qui non occupaverant se purificare.

18. *Non juxta quod scriptum est.* Phase a mundis tantum comedi poterat; sed ex dispensatione illis concessum est ut comedere ex illo possent, licet purificati non essent, quia hoc facilius poterat indulgeri, quam ut immundi agnum mactarent. * S. Hieronymus ex Hebræorum traditione ait, eos qui Phase comederunt immundi magna ex parte cœlitus immissa plaga occisos fuisse, sed precibus Ezechiæ sinceram populi intentionem et vix culpabilem allegantis, mox cladem cessasse, et ideo n. 20 dici : *Deum populo placatum esse.*

vant point en cela ce qui est est écrit : mais Ezéchias pria pour eux, et dit : Le Seigneur est bon, il fera miséricorde

19. A tous ceux qui cherchent de tout leur cœur le Seigneur, le Dieu de leurs pères; et il ne leur imputera point ce défaut de sanctification.

20. Le Seigneur exauça ce prince, et se rendit favorable au peuple.

21. Ainsi les enfants d'Israël qui se trouvèrent à Jérusalem célébrèrent la solennité des Azymes durant sept jours dans une grande joie, chantant tous les jours les louanges du Seigneur. Les lévites et les prêtres *firent* aussi la *même chose,* en touchant les instruments qui étaient convenables à leur fonction.

22. Ezéchias parla avec beaucoup de bonté à tous les lévites qui entendaient le mieux le culte du Seigneur, et ils mangèrent *la Pâque* durant les sept jours que dura cette fête, immolant des victimes d'action de grâces et louant le Seigneur le Dieu de leurs pères.

23. Tout le monde fut aussi d'avis de célébrer encore sept autres jours de fêtes; ce qu'ils firent avec grande joie.

24. Car Ezéchias, roi de Juda, avait donné à tout ce monde mille taureaux et sept mille moutons; et les principaux de la cour donnèrent au peuple mille taureaux et dix mille moutons : ainsi il y eut une grande quantité de prêtres qui se purifièrent.

25. Et tout le peuple de Juda fut comblé de joie, tant les prêtres et les lévites que toute la multitude qui était venue du royaume d'Israël, et les prosélytes mêmes, tant de la terre d'Israël que ceux qui demeuraient dans celle de Juda.

26. Et il se fit une grande solennité à Jérusalem, telle qu'il n'y en avait point eu de semblable dans cette ville depuis le temps de Salomon, fils de David.

27. Enfin les prêtres et les lévites se levèrent pour bénir le peuple; et leur voix fut exaucée, leur prière ayant pénétré jusque dans le sanctuaire du ciel.

est; et oravit pro eis Ezechias, dicens : Dominus bonus propitiabitur.

19. Cunctis, qui in toto corde requirunt Dominum Deum patrum suorum; et non imputabit eis quod minus sanctificati sunt.

20. Quem exaudivit Dominus, et placatus est populo.

21. Feceruntque filii Israel, qui inventi sunt in Jerusalem, solemnitatem Azymorum septum diebus in lætitia magna, laudentes Dominum per singulos dies; levitæ quoque et sacerdotes, per organa quæ suo officio congruebant.

22. Et locutus est Ezechias ad cor omnium levitarum, qui habebant intelligentiam bonam super Domino; et comederunt septem diebus solemnitatis, immolantes victimas pacificorum, et laudantes Dominum Deum patrum suorum.

23. Placuitque universæ multitudini ut celebrarent etiam alios dies septem; quod et fecerunt cum ingenti gaudio.

24. Ezechias enim rex Juda præbuerat multitudini mille tauros, et septem millia ovium; principes vero dederant populo tauros mille, et oves decem millia; sanctificata est ergo sacerdotum plurima multitudo.

25. Et hilaritate perfusa omnis turba Juda, tam sacerdotum et levitarum, quam universæ frequentiæ quæ venerat ex Israel; proselytorum quoque de terra Israel, et habitantium in Juda.

26. Factaque est grandis celebritas in Jerusalem, qualis a diebus Salomonis filii David regis Israel in ea urbe non fuerat.

27. Surrexerunt autem sacerdotes atque levitæ benedicentes populo; et exaudita est vox eorum; pervenitque oratio in habitaculum sanctum cœli.

20. *Quem exaudivit Dominus.* On croit qu'Ezéchias obtint du Seigneur la dispense de ces purifications légales par l'intermédiaire du prophète Isaïe.

27. *Sacerdotes atque levitæ.* Le texte original n'a pas la conjonction; il dit simplement : *Les prêtres lévites*, c'est-à-dire les prêtres de la maison de Lévi. Eux seuls, en effet, avaient le droit de bénir le peuple, suivant le verset 23, chapitre VI, du livre des *Nombres*. La formule de cette bénédiction, qu'on lit aux trois versets suivants, est très-remarquable, en ce qu'elle renferme trois fois le saint nom de Dieu, et exprime trois vœux qui se rapportent aux trois Personnes de la très-sainte Trinité, individuellement.

---

21. *Quæ suo officio congruebant.* Hebr. et LXX habent, *fortitudinis*, quasi dicant : *Sonora.*

22. *Et locutus est Ezechias ad cor.* Verba scilicet lenia, et consolationem afferentia. — *Qui habebant intelligentiam bonam super Domino.* Peritos cantus ecclesiastici, ut interpretatur Emm. Sa. Fortasse sensus esse possit, qui sentiebant de Domino in bonitate, et erga divinum cultum bene erant dispositi. — *Septem diebus solemnitatis.* Tot enim dies festum paschale tenebat, juxta præscriptum legis Exod., 12., 15. — *Victimas pacificorum.* In gradiarum actionem, et pro salute et prosperitate offerentium. Vide Riberam, de Templo, lib. 4, c. 1 et c. 4. Ritum hostiæ pacificæ habes Levit., c. 3.

23. *Etiam alios dies septem.* Ad quos legis præscripto non tenebantur.

24. *Sanctificata est ergo sacerdotum plurima multitudo.* Ut tam multis hostiis immolandis sufficere possent.

25. *Proselytorum.* Proselyti sunt qui ex alienis se adjungunt Hebræis, et illorum sacra suscipiunt.

27. *Sacerdotes atque levitæ benedicentes populo.* Formulam, qua populo benedicendum erat, habemus Num., 6, 24, et est hujusmodi. *Benedicat tibi Dominus, et custodiat te. Ostendat Dominus faciem suam tibi et misereatur tui. Convertat Dominus vultum suum ad te et det tibi pacem.* — *Levitæ.* Non videtur ex loco allato Num., 6, jus fuisse levitis ut populo benedicerent. Dicuntur ergo benedixisse, vel quia simul cum sacerdotibus populo benedicentibus orarunt, vel quia musico cantu, ut solet chorus, aliquid cecinerunt quo et ipsi populo bene precati sunt.

CHAPITRE XXXI.

Extirpation de l'idolâtrie. Offrandes des prémices et des dîmes. Règlements pour les prêtres et les lévites.

1. Cumque hæc fuissent rite celebrata, egressus est omnis Israel, qui inventus fuerat in urbibus Juda, et fregerunt simulacra, succiderunt que lucos, demoliti sunt excelsa, et altaria destruxerunt, non solum de universo Juda et Benjamin, sed et de Ephraim quoque et Manasse, donec penitus everterent; reversique sunt omnes filii Israel in possessiones et civitates suas.

1. Toutes ces choses s'étant faites avec les cérémonies accoutumées, tous les Israélites qui se trouvèrent dans les villes de Juda sortirent, et brisèrent les idoles, abattirent les bois profanes, ruinèrent les hauts lieux, et renversèrent les autels non-seulement dans la terre de Juda et de Benjamin, mais aussi dans celles d'Ephraïm et de Manassé, jusqu'à ce qu'ils eussent tout détruit. Après cette action, tous les enfants d'Israël s'en retournèrent dans leurs héritages et dans leurs villes.

2. Ezechias autem constituit turmas sacerdotales et leviticas per divisiones suas, unumquemque in officio proprio, tam sacerdotum videlicet quam levitarum, ad holocausta et pacifica, ut ministrarent et confiterentur, canerentque in portis castrorum Domini.

2. Et Ezéchias divisa les prêtres et les lévites en diverses classes, selon le partage qui avait été fait tant des prêtres que des lévites, chacun dans son office propre, pour offrir les holocaustes et les sacrifices de paix, afin qu'ils pussent servir dans leur ministère, louer Dieu, et chanter aux portes *du* camp du Seigneur.

3. Pars autem regis erat, ut de propria ejus substantia offerretur holocaustum, mane semper et vespere, sabbatis quoque, et calendis, et solemnitatibus ceteris, sicut scriptum est in lege Moysi.

3. Et le roi, pour sa part, voulut que l'on prît sur son domaine de quoi offrir l'holocauste du matin et du soir, comme aussi pour celui des jours du sabbat, des premiers jours du mois et des autres solennités, ainsi qu'il est marqué dans la loi de Moïse.

4. Præcepit etiam populo habitantium Jerusalem, ut darent partes sacerdotibus, et levitis, ut possent vacare legi Domini.

4. Il commanda aussi au peuple qui demeurait à Jérusalem de donner aux prêtres et aux lévites la part *qui leur était due*, afin qu'ils pussent se donner tout entiers à la loi de Dieu.

5. Quod cum percrebuisset in auribus multitudinis, plurimas obtulere primitias filii Israel frumenti, vini, et olei, mellis quoque; et omnium quæ gignit humus, decimas obtulerunt.

5. Ce qui étant venu aux oreilles du peuple, les enfants d'Israël leur offrirent plusieurs prémices, du blé, du vin, de l'huile et du miel, et leur donnèrent encore la dîme de tout ce que porte la terre.

6. Sed filii Israel et Juda, qui habitabant in urbibus Juda obtulerunt decimas boum et ovium, decimasque sanctorum, quæ voverant Domino Deo suo; atque universa portantes, fecerunt acervos plurimos.

6. Les enfants d'Israël et de Juda qui demeuraient dans les villes de Juda offrirent aussi la dîme des bœufs et des moutons, avec la dîme des choses sanctifiées qu'ils avaient vouées au Seigneur, leur Dieu; et portant tout cela; ils en firent de grands monceaux.

7. Mense tertio cœperunt acervorum jacere fundamenta, et mense septimo compleverunt eos.

7. Ils commencèrent à faire ces monceaux le troisième mois, et ils les achevèrent le septième.

8. Cumque ingressi fuissent Ezechias

8. Le roi et les principaux de sa cour étant en-

Cap. XXXI. — 4. *Ut darent partes sacerdotibus.* Sous le règne impie d'Achaz, le temple avait été fermé, et toutes les prescriptions de la loi à l'égard des prêtres avaient été abandonnées. Obligés de s'occuper de leur subsistance, ils avaient négligé l'étude de la loi. Ezéchias les réorganise en mettant en vigueur les règlements de David, et il rappelle en même temps le peuple à l'observation des lois de Moïse sur les dîmes, les prémices et les offrandes.

7. *Mense tertio cœperunt.* Du troisième au septième mois, c'était de juin à octobre. C'était le temps des moissons et des vendanges.

Cap. XXXI. — 1. *De Ephraim quoque et Manasse.* Id est, in illis oppidis, quæ reges Juda per bella sibi acquisiverant; nam extra loca suæ ditionis idola frangendi legem non habebant.

2. *Turmas sacerdotales.* Juxta divisiones et classes a Davide olim constitutas, de quibus vide I. Paral., 24. — *In portis castrorum Domini.* Id est, templi quo solebant convenire quasi milites. LXX habent, *in portis, in atriis domus Domini.*

3. *Pars autem regis erat.* Puto sententiam esse, Ezechiam contribuisse ad sacrificiorum expensas, ut silicet mane et vespere regiis expensis holocausta offerrentur, LXX habent, *et portio regis de substantia ejus ad holocausta matutinam et verpertinam.* Idem fere fecerat Salomon, ut legimus II. Par., 8, n. 12 et 13.

4. *Partes.* Primitias et decimas, quæ sacerdotibus et levitis debebantur.

6. *Decimasque sanctorum.* Juxta Hebræos, ut refert Lyranus, hæ sunt decimæ quas levitæ dabant sacerdotibus ex decimis quas ipsi a populo acceperant. Vide Num., 18, 26.

7. *Jacere fundamenta.* Inchoare acervos. — *Mense septimo compleverunt.* A mense maio usque ad novembrem.

trés, virent ces monceaux, et ils en louèrent le Seigneur, et souhaitèrent des bénédictions au peuple d'Israël.

9. Ezéchias demanda aux prêtres et aux lévites pourquoi ces monceaux demeuraient ainsi exposés.

10. Le grand-prêtre Azarias, qui était de la race de Sadoc, répondit : Nous avons toujours vécu de ces prémices depuis que l'on a commencé à les offrir au Seigneur : nous en avons pris abondamment, cependant il en est encore resté beaucoup, parce que le Seigneur a béni son peuple, et cette grande abondance que vous voyez n'en est que les restes.

11. Ezéchias donna donc ordre que l'on préparât des greniers dans la maison du Seigneur.

12. Ce qui étant fait, ils y portèrent fidèlement tant les prémices que les dîmes, et tout ce qui avait été offert; et l'on en donna le soin au lévite Chonénias, et à son frère Séméi en second,

13. Après lequel on établit encore pour gardes Jahiel, Azarias, Nahath, Asaël, Jérimoth, Jozabad, Eliel, Jesmachias, Mahath et Banaïas, sous l'autorité de Chonénias et de Séméi, son frère, par l'ordre du roi Ezéchias et d'Azarias, pontife de la maison de Dieu, auxquels on rendait compte de toutes choses.

14. Le lévite Coré, fils de Jemna, qui gardait la porte orientale, était préposé sur les dons qu'on offrait volontairement au Seigneur, et sur les prémices et autres choses que l'on offrait dans le sanctuaire.

15. Sous lui étaient Eden, Benjamin, Jésué, Séméias, Amarias et Séchénias, dans les villes des prêtres, pour distribuer fidèlement à leurs confrères leur part, tant aux grands qu'aux petits,

16. Et même aux enfants mâles depuis l'âge de trois ans et au-dessus, enfin à tous ceux qui avaient droit d'entrer dans le temple du Seigneur. *Ces officiers avaient encore soin* de tout ce que l'on devait distribuer chaque jour à ceux qui étaient en service et dans les divers offices, selon la distribution qu'on en avait faite

et principes ejus, viderunt acervos et benedixerunt Domino ac populo Israel.

9. Interrogavitque Ezechias sacerdotes et levitas, cur ita jacerent acervi?

10. Respondit illi Azarias sacerdos primus de stirpe Sadoc, dicens : Ex quo cœperunt offerri primitiæ in domo Domini, comedimus. et saturati sumus, et remanserunt plurima, eo quod benedixerit Dominus populo suo; reliquiarum autem copia est ista, quam cernis.

11. Præcepit igitur Ezechias ut præpararent horrea in domo Domini. Quod cum fecissent,

12. Intulerunt tam primitias, quam decimas, et quæcumque voverant, fideliter. Fuit autem præfectus eorum Chonenias levita, et Semei frater ejus, secundus,

13. Post quem Jahiel, et Azarias, et Nahath, et Asael, et Jerimoth, Jozabad quoque, et Eliel, et Jesmachias, et Mahath, et Banaias; præpositi sub manibus Choneniæ, et Semei fratris ejus, ex imperio Ezechiæ regis, et Azariæ pontificis domus Dei, ad quos omnia pertinebant.

14. Core vero filius Jemna levites et janitor orientalis portæ, præpositus erat iis quæ sponte offerebantur Domino, primitiisque et consecratis in Sancta sanctorum.

15. Et sub cura ejus Eden, et Benjamin, Jesue, et Semeias, Amarias quoque et Sechenias, in civitatibus sacerdotum, ut fideliter distribuerent fratribus suis partes, minoribus atque majoribus.

16. Exceptis maribus ab annis tribus et supra, cunctis qui ingrediebantur templum Domini, et quidquid per singulos dies conducebat in ministerio, atque observationibus juxta divisiones suas,

10. *Azarias sacerdos primus.* Azarias n'était pas grand-prêtre. Ces expressions indiquent seulement qu'il était le chef d'une des vingt-quatre familles sacerdotales. Le mot hébreu que la Vulgate traduit par *pontifex*, signifie *directeur*, ou *intendant*. C'était probablement l'administrateur en chef des dîmes. La réponse qu'il fait à Ezéchias honore les prêtres, dont elle montre le désintéressement.

14. *Præpositus erat iis quæ sponte offerebantur.* L'administration des revenus des prêtres fut ainsi divisée en deux sections; à la tête des dîmes et des revenus obligés, il y avait un directeur, un sous-directeur et dix administrateurs subalternes; à la tête des offrandes volontaires un directeur et six administrateurs, tous de la race de Lévi.

---

9. *Cur ita jacerent acervi.* Nec annona illa seponeretur, sed quasi negligeretur, et incustodita jaceret.

11. *Præparent horrea in domo Domini.* Non ut de novo constituerentur, erant quippe jampridem a Salomone ædificata, sed ut mundarentur et instaurarentur iis in locis in quibus labem essent passa.

12. *Secundus.* Id est, vicarius. Vide notata supra I. Paral., 16, 5; et II. Paral., 26, 11 et 28, 7.

13. *Ad quos omnia pertinebant.* Hæc verba non sunt in textu Hebr., nec in textu LXX virorum; sensus esse videtur, quorum partim jussu, partim ministerio omnia perficiebantur.

14. *In Sancta sanctorum.* Ad sacros usus, sacrificia, etc.

16. *Exceptis maribus.* Præter mares, qui absoluto tertio anno ætatis, cum scilicet a matris ubere depulsi erant, incipiebant accipere alimenta ex immolatis, decimis, primitiis, etc. — *Qui ingrediebantur templum Domini.* Sacerdotibus et levitis, qui in templo et atriis Domino famulabantur. — *Conducebat.* Opus erat. — *Observationibus.* Officiis. — *Divisiones suas.* Classes, et ordinos suos.

17. Sacerdotibus per familias, et levitis a vigesimo anno et supra, per ordines et turmas suas.

18. Universæque multitudini : tam uxoribus, quam liberis eorum utriusque sexus, fideliter cibi, de his quæ sanctificata fuerant, præbebantur.

19. Sed et filiorum Aaron per agros, et suburbana urbium singularum, dispositi erant viri, qui partes distribuerent universo sexui masculino de sacerdotibus et levitis.

20. Fecit ergo Ezechias universa quæ diximus in omni Juda : operatusque est bonum, et rectum, et verum coram Domino Deo suo.

21. In universa cultura ministerii domus Domini juxta legem et cæremonias, volens requirere Deum suum in toto corde suo; fecitque et prosperatus est.

17. Aux prêtres mêmes, pris selon l'ordre de leurs familles, et aux lévites, depuis vingt ans et au-dessus, en les divisant par troupes selon leur ordre;

18. Enfin l'on prenait sur les choses qui avaient été offertes, des vivres pour toute la multitude, pour les femmes et pour les enfants, garçons ou filles.

19. Il y avait même des descendants d'Aaron dans la campagne et dans les faubourgs de toutes les villes qui avaient soin de ce qu'il fallait donner à tous les mâles qui descendaient des prêtres et des lévites.

20. Ezéchias accomplit donc tout ce que nous venons de dire dans toute l'étendue de Juda; et il fit ce qui était bon, droit et véritable, en la présence du Seigneur son Dieu.

21. Dans tout ce qui concerne le service de la maison du Seigneur, selon la loi et les cérémonies, cherchant Dieu de tout son cœur : il le fit, et tout lui réussit heureusement.

CHAPITRE XXXII.

Expédition de Sennachérib. Gloire d'Ezéchias. Sa mort.

1. Post *a* quæ et hujuscemodi veritatem, venit Sennacherib rex Assyriorum, et ingressus Judam, obsedit civitates munitas, volens eas carpere. [a *IV. Reg.* 18. 13. *Eccli.* 48. 20. *Isa.* 36. 1.]

2. Quod cum vidisset Ezechias, venisse scilicet Sennacherib, et totum belli impetum verti contra Jerusalem,

3. Inito cum principibus consilio, virisque fortissimis, ut obturarent capita fontium, qui erant extra urbem; et hoc omnium decernente sententia,

4. Congregavit plurimam multitudinem, et obturaverunt cunctos fontes, et rivum qui fluebat in medio terræ, dicentes : Ne veniant reges Assyriorum, et inveniant aquarum abundantiam.

1. Après que toutes ces choses eurent été fidèlement exécutées, Sennachérib, roi des Assyriens, vint, et, étant entré dans Juda, il en assiégea les plus fortes places pour s'en rendre maître.

2. Ezéchias, voyant que Sennachérib s'avançait, et que tout l'effort de la guerre allait tomber sur Jérusalem,

3. Tint conseil avec les principaux de la cour, et les plus braves officiers, s'il ne fallait point boucher les sources des fontaines qui étaient hors de la ville; et tous en ayant été d'avis,

4. Il assembla beaucoup de monde, et ils bouchèrent toutes les sources et le ruisseau qui coulait au milieu du pays; afin, disaient-ils, que si les rois des Assyriens viennent, ils ne trouvent point d'eau.

Cap. XXXII. — 1. *Venit Sennacherib, rex Assyriorum.* Nous avons la narration officielle des guerres de Sennachérib jusqu'en 684, dans une énorme inscription en 480 lignes d'écriture très-serrée, tracée sur les six faces d'un prisme de terre cuite que possède le Musée Britannique. Cette inscription s'accorde parfaitement avec le récit de la Bible, et ces deux documents se complètent. Avant l'expédition contre Juda, l'inscription assyrienne nous montre le terrible Sennachérib comprimant une insurrection en Chaldée, et écrasant ensuite la Phénicie, les rois d'Ammon, de Moab, d'Edom et les Philistins (Voyez François Lenormant, *Histoire ancienne*, tom. 1, pag. 464).

4. *Et obturaverunt cunctos fontes.* Toutes les fois que Jérusalem a été menacée d'un siége, cette précaution a été prise, notamment l'an 1099, lorsque les croisés s'approchèrent pour la première fois de Jérusalem. Ce fut aussi en détournant la source de Siloé, que Saladin, un siècle plus tard, obligea Richard Cœur-de-Lion à lever le siége de la ville (Guillaume de Tyr, liv. VIII, c. IV).

---

17. *A vigesimo anno.* Vide notata I. Paral., c. 23, n. 24. Anno vigesimo post ædificatum templum ministrare incipiebant levitæ.

19. *Filiorum Aaron.* Qui scilicet sacerdotes erant. Itaque tam in hebræo quam apud LXX dicitur : *De filiis Aaron sacerdotibus.*

Cap. XXXII. — 1. *Hujuscemodi veritatem.* Hebr. et LXX habent, *post hæc et veritatem eorum*, rerum scilicet narratarum. Vel sensus est : cum ita integre, et sancte se gessisset Ezechias; nam *emeth*, apud Hebræos, et veritatem et probitatem ac justitiæ rectitudinem significat. — *Venit Sennacherib.* Belli causam fuisse putat Salian., anno mundi 3319, n. 1, quod Ezechias Assyriis tributum pendere recusaret.

3. *Obturarent capita fontium.* Ea operiendo, et aqua per occultos canales huc illuc derivando, ut commodius visum est.

4. *Plurimam multitudinem.* Operariorum. — *Rivum qui fluebat in medio terræ.* Intelligit torrentem Cedron, qui ab oriente fluit inter civitatem et montem Oliveti. Vide Villalpand., tom. 3, in Ezech., part. 1, lib., 2, c. 19. * Alii de parvo fluvio Siloe accipiunt, qui ex fonte Gihon decurrit juxta Jerosolymam; nam infra n. 30 hic rivus fons Gihon appellatur.

5. Il rebâtit aussi avec grand soin tous les remparts qui avaient été ruinés, et il fit faire des tours dessus, avec une autre *enceinte* de murailles par dehors : il rétablit la forteresse de Mello en la ville de David, et donna ordre que l'on fît toutes sortes d'armes et de boucliers :

6. Il nomma ensuite des officiers pour commander son armée; puis, assemblant tout le monde dans la place de la porte de la ville, il leur fit ce discours pour les animer;

7. Soyez braves, et conduisez-vous en gens de cœur : ne craignez point, et n'ayez point peur du roi des Assyriens, ni de toute cette multitude qui l'accompagne; car il y a beaucoup plus de monde avec nous qu'avec lui.

8. Tout ce qui est avec lui n'est qu'un bras de chair : mais nous avons avec nous le Seigneur, notre Dieu, qui nous secourt et combat pour nous. Le peuple prit un nouveau courage par ces paroles d'Ezéchias, roi de Juda.

9. Après cela Sennachérib, roi des Assyriens (qui assiégeait Lachis avec toute son armée), envoya quelques officiers à Jérusalem vers Ezéchias, roi de Juda, et à tout le peuple qui était dans la ville, pour leur dire :

10. Voici ce que vous mande Sennachérib, roi des Assyriens : Sur qui pouvez-vous vous appuyer, pour demeurer en repos assiégés dans Jérusalem?

11. Ne voyez-vous pas qu'Ezéchias vous trompe pour vous faire mourir de faim et de soif, vous assurant que le Seigneur votre Dieu vous délivrera de la main du roi des Assyriens?

12. N'est-ce pas cet Ezéchias qui a renversé ses hauts lieux et ses autels, et qui a publié un ordre dans Juda et dans Jérusalem, qui porte que vous ne devez adorer que devant un seul autel, et que vous y brûlerez aussi vos encens?

13. Ignorez-vous ce que nous avons fait, moi et mes ancêtres, à tous les peuples de la terre? Les dieux des nations et de toutes les provinces du monde ont-ils été assez forts pour les délivrer de mes mains?

14. Qui de tous les dieux des nations que mes ancêtres ont ravagées a pu tirer son peuple de mes mains, pour vous donner lieu de croire que votre Dieu vous pourra sauver d'une telle puissance?

15. Prenez donc garde qu'Ezéchias ne vous trompe, et qu'il ne vous joue par une vaine persuasion; ne croyez rien de ce qu'il vous dit. Si aucun des dieux des nations, ni aucun des autres royaumes, n'a pu délivrer son peuple de ma main ni de celle de mes pères, votre Dieu par

5. Ædificavit quoque, agens industrie, omnem murum, qui fuerat dissipatus, et extruxit turres desuper, et forinsecus alterum murum; instauravitque Mello in civitate David, et fecit universi generis armaturam et clypeos;

6. Constituitque principes bellatorum in exercitu; et convocavit universos in platea portæ civitatis ac locutus est ad cor eorum, dicens :

7. Viriliter agite, et confortamini; nolite timere, nec paveatis regem Assyriorum, et universam multitudinem, quæ est cum eo; multo enim plures nobiscum sunt quam cum illo.

8. Cum illo enim est brachium carneum; nobiscum Dominus Deus noster, qui auxiliator est noster, pugnatque pro nobis. Confortatuque est populus hujuscemodi verbis Ezechiæ regis Juda.

9. Quæ postquam gesta sunt, misit Sennacherib rex Assyriorum servos suos in Jerusalem (ipse enim cum universo exercitu obsidebat Lachis) ad Ezechiam regem Juda, et ad omnem populum qui erat in urbe, dicens :

10. Hæc dicit Sennacherib rex Assyriorum : In quo habentes fiduciam, sedetis obsessi in Jerusalem?

11. Num Ezechias decipit vos, ut tradat morti in fame et siti, affirmans quod Dominus Deus vester liberet vos de manu regis Assyriorum?

12. Numquid non est iste Ezechias, qui destruxit excelsa illius, et altaria, et præcepit Juda et Jerusalem, dicens : Coram altari uno adorabitis, et in ipso comburetis incensum?

13. An ignoratis quæ ego fecerim, et patres mei, cunctis terrarum, populis? numquid prævaluerunt dii gentium, omniumque terrarum, liberare regionem suam de manu mea?

14. Quis est de universis diis gentium quas vastaverunt patres mei, qui potuerit eruere populum suum de manu mea, ut possit etiam Deus vester eruere vos de hac manu?

15. Non vos ergo decipiat Ezechias, nec vana persuasione deludat, neque credatis ei. Si enim nullus potuit Deus cunctarum gentium atque regnorum liberare populum suum de manu mea, et de manu patrum meorum, consequenter

8. *Confortatusque est populus.* Le peuple pensait comme Ezéchias, qu'il fallait se reposer sur l'appui de Dieu plutôt que sur des moyens humains. Mais il n'en était pas de même de l'aristocratie, dont la foi était très-faible, et qui était d'avis de recourir à l'alliance de l'Egypte contre l'Assyrie.

12. *Qui destruxit excelsa illius.* L'envoyé de Sennachérib feint de croire que les hauts lieux étaient agréables au Dieu des Hébreux, parce qu'il supposait avec raison que le peuple n'avait renoncé qu'à regret aux hauts lieux pour lesquels les Hébreux avaient toujours eu du penchant (*Cahen in* IV. Reg., XVIII, 22).

---

5. *Forinsecus alterum murum.* Quod vocare solet alicubi Scriptura, *murum, et antemurale.* Isa., 26, 1; Thren., 2, 8. — *Instauravitque Mello.* Nomine Mello intelligitur murus qui montem Sion cingebat ex parte aquilonari civitatis, quia is murus erat in illa valle, sive voragine, quæ Mello, et a Josepho Tyropæon appellatur.

6. *Locutus est ad cor eorum.* Concionem habuit, qua illos consolaretur, et ad fortiter faciendum animos adderet.

9. *Misit Sennacherib.* Quæ hic dicuntur explicata habes IV. Reg., 18, 17, et deinceps.

nec Deus vester poterit eruere vos de manu mea.

16. Sed et alia multa locuti sunt servi ejus contra Dominum Deum, et contra Ezechiam servum ejus.

17. Epistolas quoque scripsit plenas blasphemiæ in Dominum Deum Israel, et locutus est adversus eum : Sicut diligentium cæterarum non potuerunt liberare populum suum de manu mea, sic et Deus Ezechiæ eruere non poterit populum suum de manu ista.

18. Insuper et clamore magno, lingua Judaica, contra populum qui sedebat in muris Jerusalem, personabat, ut terreret eos, et caperet civitatem.

19. Locutusque est contra Deum Jerusalem, sicut adversum deos populorum terræ, opera manuum hominum.

20. Oraverunt igitur Ezechias rex, et Isaias filius Amos prophetes, adversum hanc blasphemiam, ac vociferati sunt usque in cœlum.

21. *a* Et misit Dominus angelum, qui percussit omnem virum robustum et bellatorem, et principem exercitus regis Assyriorum; reversusque est cum ignominia in terram suam. Cumque ingressus esset domum dei sui, filii qui egressi fuerant de utero, ejus interfecerunt eum gladio. [a *Tob.* 1. 21.]

22. Salvavitque Dominus Ezechiam et habitatores Jerusalem de manu Sennacherib regis Assyriorum, et de manu omnium, et præstitit eis quietem per circuitum.

23. Multi etiam deferebant hostias et sacrificia Domino in Jerusalem, et munera Ezechiæ regi Juda; qui exaltatus est post hæc coram cunctis gentibus.

24. In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem, et oravit Dominum; exaudivitque eum, et dedit ei signum. [a *IV. Reg.* 20. 1. *Isa.* 38. 1.]

25. Sed non juxta beneficia, quæ acceperat, retribuit, quia elevatum est cor ejus; et facta est contra eum ira, et contra Judam et Jerusalem.

26. Humiliatusque est postea, eo quod exaltatum fuisset cor ejus, tam ipse

conséquent ne pourra pas non plus vous tirer de la mienne.

16. Ces officiers de Sennachérib dirent encore beaucoup d'autres choses contre le Seigneur et contre Ezéchias, son serviteur.

17. Il écrivit aussi des lettres pleines de blasphêmes contre le Seigneur, le Dieu d'Israël, et il parla contre lui, *en disant :* Comme les dieux des autres nations n'ont pu délivrer leur peuple de ma main, de même le Dieu d'Ezéchias ne pourra pas non plus sauver son peuple de cette puissance.

18. De plus, élevant sa voix de toutes ses forces, il parla en langue judaïque, au peuple qui était sur les murs de Jérusalem, pour l'épouvanter, et se rendre ainsi maître de la ville.

19. Il parla contre le Dieu de Jérusalem, comme contre les dieux des peuples de la terre qui sont l'ouvrage de la main des hommes.

20. Mais le roi Ezéchias et le prophète Isaïe, fils d'Amos, opposèrent leurs prières à ces blasphêmes, et poussèrent des cris jusqu'au ciel;

21. Car le Seigneur envoya un ange qui tua tout ce qu'il y avait de gens forts et portant armés dans l'armée du roi des Assyriens, et le chef même qui les commandait; en sorte que Sennachérib s'en retourna avec ignominie dans son pays. Et étant entré dans le temple de son dieu, ses enfants qui étaient sortis de lui le tuèrent de leur épée.

22. Le Seigneur délivra ainsi Ezéchias et les habitants de Jérusalem de la main de Sennachérib, roi des Assyriens, et de la main de tous *leurs ennemis;* et il leur donna la paix avec leurs voisins.

23. Plusieurs mêmes faisaient porter des victimes à Jérusalem, pour y offrir des sacrifices au Seigneur, et *faisaient* des présents à Ezéchias, roi de Juda, dont la réputation fut depuis fort grande parmi toutes les nations.

24. En ce même temps Ezéchias, fut malade d'une maladie mortelle; et il fit sa prière au Seigneur, qui l'exauça, et il lui en donna un signe.

25. Mais Ezéchias ne rendit pas *à Dieu* ce qu'il *lui* devait pour les biens qu'il avait reçus *de lui*, parce que son cœur s'éleva : et la colère de *Dieu* s'alluma contre lui, contre Juda et contre Jérusalem.

26. *Mais* il s'humilia ensuite avec tous les citoyens de Jérusalem, de ce que son cœur s'était

21. *Et misit Dominus angelum.* L'inscription assyrienne parle de la rançon qu'Ezéchias paya à Sennachérib pour sauver Jérusalem, la première fois que le conquérant parut sous ses murs (IV. Reg., XVIII, 14 et suiv.). Mais elle se tait sur le désastre qu'éprouva son armée dans sa seconde tentative sur la capitale de Juda. Elle omet si bien cet épisode, qu'elle ne mentionne même pas le siége de Lachis, pendant lequel Sennachérib envoya sommer Ezéchias de lui rendre sa ville. Mais la soumission de Lachis est représentée dans un grand bas-relief du palais de Ninive même, que possède actuellement le Musée Britannique; et quand Hérodote visita l'Egypte, les prêtres égyptiens lui racontèrent l'événement miraculeux qui avait sauvé Juda et leur pays de l'invasion assyrienne, seulement ils attribuèrent ce prodige à l'intervention de leurs dieux.

---

21. *Et misit Dominus angelum.* Hæc explicavimus IV. Reg., 19, 35, et deinceps.

24. *Ægrotavit Ezechias.* Vide dicta IV. Reg., 20, initio.

25. *Elevatum est cor ejus.* Posteaquam periculum quod illi intentaverat Sennacherib evasit, et ex Babylone legati gratulatum venerunt, et divitiis auctus est divino beneficio, ut narratur hoc capite.

26. *Humiliatusque est postea.* Isaiæ monitis ad saniorem mentem revocatus. Vide IV. Regum, 20, 14. In Hebræo est : *Et humiliavit se Ezechias ab elatione cordis sui, ipse et habitatores Jerusalem.*

élevé : c'est pourquoi la colère de Dieu ne vint point sur eux pendant la vie d'Ezéchias.

27. Or Ezéchias fut *un prince* très-riche et très-glorieux. Il amassa de grands trésors d'argent, d'or et de pierreries, d'aromates, de toutes sortes d'armes et de vases de grand prix.

28. *Il avait aussi* de grands magasins de blé, de vin et d'huile, des étables et des écuries pour toutes sortes de gros bétail et de bêtes de charge, et des bergeries pour ses troupeaux.

29. Et il fit bâtir des villes pour lui, parce qu'il avait une infinité de troupeaux de brebis, et de toutes sortes de grandes bêtes, et que le Seigneur lui avait donné une abondance extraordinaire de biens.

30. C'est ce même *roi* Ezéchias qui boucha la haute fontaine des eaux de Gihon; *qui* les fit couler sous terre à l'occident de la ville de David, et qui réussit heureusement en toutes ses entreprises.

31. Néanmoins Dieu, pour le tenter, et pour faire voir tout ce qu'il avait dans son cœur, se retira de lui dans cette ambassade des princes de Babylone, qui avaient été envoyés vers lui pour s'informer du prodige qui était arrivé sur la terre.

32. Pour le reste des actions d'Ezéchias, et de toutes ses bonnes œuvres, il est écrit dans les prophéties du prophète Isaïe, fils d'Amos, et dans le livre des Rois de Juda et d'Israël.

33. Ezéchias s'endormit enfin avec ses pères, et on l'ensevelit dans un lieu plus élevé que les tombeaux des rois, ses prédécesseurs. Tout Juda et tout Jérusalem célébrèrent ses funérailles. Et Manassé, son fils, régna en sa place.

quam habitatores Jerusalem; et idcirco non venit super eos ira Domini in diebus Ezechiæ.

27. Fuit autem Ezechias dives, et inclytus valde, et thesauros sibi plurimos congregavit argenti et auri et lapidis pretiosi, aromatum et armorum universi generis, et vasorum magni pretii.

28. Apothecas quoque frumenti, vini, et olei, et præsepia omnium jumentorum, caulasque pecorum,

29. Et urbes ædificavit sibi; habebat quippe greges ovium et armentorum innumerabiles eo quod dedisset ei Dominus substantiam multam nimis.

30. Ipse est Ezechias, qui obturavit superiorem fontem aquarum Gihon, et avertit eas subter ad occidentem urbis David; in omnibus operibus suis fecit prospere quæ voluit.

31. Attamen in legatione principum Babylonis, qui missi fuerant ad eum, ut interrogarent de portento, quod acciderat super terram, dereliquit eum Deus ut tentaretur, et nota fierent omnia quæ erant in corde ejus.

32. Reliqua autem sermonum Ezechiæ, et misericordiarum ejus, scripta sunt in visione Isaiæ filii Amos prophetæ, et in libro Regum Juda et Israel.

33. Dormivitque Ezechias cum patribus suis, et sepelierunt eum super sepulcra filiorum David; et celebravit ejus exequias universus Juda, et omnes habitatores Jerusalem; regnavitque Manasse filius ejus pro eo.

CHAPITRE XXXIII.

Règnes de Manassé et d'Amon, son fils.

1. Manassé avait douze ans quand il commença à régner, et il en régna cinquante-cinq à Jérusalem.

2. Mais il fit le mal devant le Seigneur, suivant les abominations des peuples que le Seigneur avait exterminés devant les enfants d'Israël.

3. Il rebâtit les hauts lieux que son père Ezéchias avait démolis; il dressa des autels à Baal;

1. Duodecim *a* annorum erat Manasses cum regnare cœpisset, et quinquaginta annis regnavit in Jerusalem [a *IV. Reg.* 21. 1.]

2. Fecit autem malum coram Domino, juxta abominationes gentium, quas subvertit Dominus coram filiis Israel.

3. Et conversus instauravit excelsa, quæ demolitus fuerat Ezechias pater

---

30. *Fontem aquarum Gihon.* Vide supra, n. 3. De fonte Gihon aliquid diximus III. Reg., 1, 33. — *Avertit eas subter.* Obturavit superiorem fontem aquarum Gihon, et avertit eas subter antiquum aquæductum, fodiens ferro rupem ad occidentem urbis David. Eodem quidem loco quo prius effluebant, sed cum hoc discrimine, quod Salomonis aquæductus sublimior in plura urbis loca deducebat aquas; Ezechiæ vero inferior aquæductus, idemque occultissimus, in pauciores urbis partes, easque inferiores tantum aquas inferebat.

31. *Ut interrogarent de portento.* Solis retrocedentis; nam Babylonii et Chaldæi astronomiæ dediti motum illum solis notaverant, audierantque divino miraculo factum occasione ægritudinis Ezechiæ regis Juda; itaque studio cognoscendi rei veritatem, legatis negotium datum est ut rem investigarent. — *Dereliquit eum Deus ut tentaretur.* Permisit eum Deus mentis elatione tentari. — *Nota fierent omnia quæ erant in corde ejus.* Ut appareret quam imbecillæ essent humanæ vires divino auxilio destitutæ.

32. *Misericordiarum ejus.* Pietatis et probitatis ejus; hoc enim etiam significat vox Hebr. *chesed.*

33. *Super sepulcra filiorum David. Et hoc notandum,* ait D. Hieronym. in Tradit. hebr. *quod excelsius sepulcrum cæteris filiis David habuit, meriti prærogativa.*

Cap. XXXIII. — 1. *Duodecim annorum.* Quæ hic habentur usque ad versiculum undecimum explicata sunt IV. Reg., 21, a n. 1 et deinceps.

ejus; construxitque aras Baalim, et fecit lucos, et adoravit omnem militiam cœli, et coluit eam.

4. Ædificavit quoque altaria in domo Domini, de qua dixerat Dominus : *a* In Jerusalem erit nomen meum in æternum. [a *II. Reg.* 7. 10.]

5. Ædificavit autem ea cuncto exercitui cœli in duobus atriis domus Domini.

6. Transireque fecit filios suos per ignem in valle Benennom; observabat somnia, sectabatur auguria, maleficis artibus inserviebat, habebat secum magos et incantatores; multaque mala operatus est coram Domino, ut irritaret eum.

7. Sculptile quoque et conflatile signum posuit in domo Dei, *a* de qua locutus est Deus ad David et ad Solomonem filium ejus, dicens : In domo hac et in Jerusalem, quam elegi de cunctis tribubus Israel, ponam nomen meum in sempiternum. [a *III. Reg.* 8. 1.8]

8. Et moveri non faciam pedem Israel de terra quam tradidi patribus eorum; ita duntaxat si custodierint facere quæ præcepi eis, cuntamque legem et cæremonias, atque judicia per manum Moysi.

9. Igitur Manasses seduxit Judam, et habitatores Jerusalem, ut facerent malum super omnes gentes, quas subverterat Dominus a facie filiorum Israel.

10. Locutusque est Dominus ad eum, et ad populum illius, et attendere noluerunt.

11. Idcirco superinduxit eis principes exercitus regis Assyriorum; ceperuntque Manassen, et vinctum catenis atque compedibus duxerunt in Babylonem.

12. Qui postquam coangustatus est, oravit Dominum Deum suum; et egit pœnitentiam valde coram Deo patrum suorum.

13. Deprecatusque est eum, et obsecravit intente; et exaudivit orationem ejus, reduxitque eum Jerusalem in regnum suum, et cognovit Manasses quod Dominus ipse esset Deus.

14. Post hæc ædificavit murum extra civitatem David, ad occidentem Gihon in convalle, ab introitu portæ Piscium

il planta les bois profanes, et il adora toute la milice du ciel et lui sacrifia.

4. Il bâtit aussi des autels *profanes* dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avait dit : Mon nom demeurera éternellement dans Jérusalem.

5. Et il les éleva en l'honneur de toute l'armée du ciel, dans les deux vestibules du temple du Seigneur.

6. Il fit aussi passer ses fils par le feu, dans la vallée de Benennom. Il observait les songes; il suivait les augures; il s'abandonnait à l'art de la magie, il avait auprès de lui des magiciens et des enchanteurs, et il commit beaucoup de maux devant le Seigneur, qui en fut irrité.

7. Il mit aussi une idole et une statue de fonte dans la maison du Seigneur, de laquelle il avait dit, parlant à David et à Salomon, son fils : J'établirai mon nom pour jamais dans cette maison et dans Jérusalem, que j'ai choisie entre toutes les tribus d'Israël.

8. Et je ne ferai plus sortir Israël de la terre que j'ai donnée à leurs pères, pourvu seulement qu'ils aient soin d'accomplir ce que je leur ai commandé, toute la loi, les cérémonies et les préceptes que je leur ai donnés par l'entremise de Moïse.

9. Manassé séduisit donc Juda et tous les habitants de Jérusalem, les porta à faire plus de mal que toutes les autres nations que le Seigneur avait détruites en présence des enfants d'Israël.

10. Et Dieu lui parla, à lui et à son peuple, et ils ne voulurent point l'écouter.

11. C'est pourquoi Dieu fit venir sur eux les princes de l'armée du roi des Assyriens, qui, après avoir pris Manassé, lui mirent les fers aux pieds et aux mains, et l'emmenèrent à Babylone.

12. Manassé, réduit à cette grande extrémité, pria le Seigneur son Dieu, et il conçut un très-vif repentir en la présence du Dieu de ses pères.

13. Il lui adressa ses gémissements et ses instantes supplications; et le Seigneur exauça sa prière, et le ramena à Jérusalem dans son royaume; et Manassé reconnut que le Seigneur était *le vrai* Dieu.

14. Après cela il fit travailler à la muraille qui est hors de la ville de David, à l'occident de Gihon, dans la vallée, depuis l'entrée de la porte

Cap. XXXIII. — 10. *Locutusque est Dominus.* Dieu lui parla par le ministère de ses prophètes. Au lieu de les écouter, il les persécuta et les fit mettre à mort. Isaïe fut une des victimes de sa tyrannie. Le roi assyrien, que Dieu chargea de le punir, fut Assaraddon, un des derniers conquérants ninivites. Les inscriptions assyriennes nous le montrent soumettant la Chaldée révoltée, la Médie et la Perse occidentale, envahissant la Phénicie, et attaquant ensuite Manassé qu'il emmena à Babylone, et qu'il replaça ensuite sur son trône comme vassal. Les inscriptions assyriennes citent ce roi de Juda parmi ses tributaires.

---

5. *In duobus atriis domus Domini.* Id est, Israelis et gentium, quamvis postea eo usque progressa est impietas, ut etiam in atrio levitarum idola constitueret. Vide Salian., anno mundi 3340, n. 7.

* 6. *In valle Benennom.* Sive Gehennom, id est, *Valle Enom*, sic dicta de nomine antiqui illius possessoris gente Jebusæi, et erat pars vallis Cedron. Inde sumptum gehennæ nomen, et translatum ad incendia inferni significanda.

11. *Catenis.* Vatablus ex Hebræo vertit, *catenis duabus.*

14. *Ad occidentem Gihon in convalle.* Quæ est inter civitatem et montem Calvariæ, qui locus est extra civitatem David, sive montem Sion. — *Ab introitu portæ Piscium.* Quæ erat in angulo septentrionali et orientali civitatis. — *Usque ad Ophel.* Qui erat locus ante orientalem templi portam. De Ophel vide dicta supra, c. 27, n. 3.

des Poissons, continuant l'enceinte jusqu'à Ophel; et il éleva fort cette muraille : il mit aussi des officiers de l'armée dans toutes les places fortes de Juda.

15. Il ôta les dieux étrangers et l'idole de la maison du Seigneur; les autels qu'il avait fait faire sur la montagne de la maison du Seigneur et en Jérusalem, et il fit jeter tout hors de la ville.

16. Il rétablit aussi l'autel du Seigneur, et il immola des victimes et des hosties pacifiques et d'actions de grâces; et il ordonna à Juda de servir le Seigneur, le Dieu d'Israël.

17. Cependant le peuple immolait encore sur les hauts lieux au Seigneur son Dieu.

18. Le reste des actions de Manassé, la prière qu'il fit à son Dieu, et les remontrances qui lui furent faites par les prophètes qui lui parlaient de la part du Seigneur, le Dieu d'Israël, sont rapportées dans les livres des Rois d'Israël.

19. La prière aussi qu'il fit à Dieu, et la manière dont Dieu l'exauça, tous les crimes qu'il commit, et le mépris *qu'il eut pour Dieu,* les hauts lieux qu'il fit construire, les bois profanes qu'il planta, et les statues qu'il y érigea avant sa pénitence, sont écrits dans le livre d'Hozaï.

20. Manassé s'endormit donc avec ses pères, et il fut enseveli dans sa maison. Son fils Amon régna au lieu de lui.

21. Amon avait vingt-deux ans quand il commença à régner; et il régna deux ans dans Jérusalem.

22. Il fit le mal en la présence du Seigneur, comme Manassé, son père; et il sacrifia à toutes les idoles que Manassé avait fait faire; et il les adora.

23. Et il ne respecta point le Seigneur, comme son père Manassé l'avait respecté, mais il commit des crimes beaucoup plus grands.

24. Ses serviteurs conspirèrent contre lui, et le tuèrent dans sa maison.

25. Mais le reste du peuple, ayant fait mourir tous ceux qui avaient tué Amon, établit roi Josias, son fils, au lieu de lui.

per circuitum usque ad Ophel, et exaltavit illum vehementer; constituitque principes exercitus in cunctis civitatibus Juda munitis.

15. Et abstulit deos alienos, et simulacrum de domo Domini; aras quoque quas fecerat in monte domus Domini, et in Jerusalem, et projecit omnia extra urbem.

16. Porro instauravit altare Domini, et immolavit super illud victimas, et pacifica, et laudem, præcepitque Judæ ut serviret Domino Deo Israel.

17. Attamen adhuc populus immolabat in excelsis Domino Deo suo.

18. Reliqua autem gestorum Manasse; et obsecratio ejus ad Deum suum; verba quoque videntium, qui loquebantur ad eum in nomine Domini Dei Israel, continentur in sermonibus Regum Israel.

19. Oratio quoque ejus et exauditio et cuncta peccata atque contemptus, loca etiam in quibus ædificavit excelsa, et fecit lucos et statuas, antequam ageret pœnitentiam, scripta sunt in sermonibus Hozai.

20. Dormivit ergo Manasses cum patribus suis, et sepelierunt eum in domo sua; regnavitque pro eo filius ejus Amon.

21. Viginti duorum annorum erat Amon cum regnare cœpisset, et duobus annis regnavit in Jerusalem.

22. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses pater ejus; et cunctis idolis quæ Manasses fuerat fabricatus, immolavit atque servivit.

23. Et non est reveritus faciem Domini, sicut reveritus est Manasses pater ejus; et multo majora deliquit.

24. Cumque conjurassent adversus eum servi sui, interfecerunt eum in domo sua.

25. Porro reliqua populi multitudo, cæsis iis qui Amon percusserant, constituit regem Josiam filium ejus pro eo.

18. *Et obsecratio ejus ad Deum suum.* Parmi les livres apocryphes de l'Ancien Testament, on trouve, sous le nom de Manassé, une prière qui est une sorte de contrat passé entre lui et Dieu au moment de sa conversion. Cette prière est ordinairement à la fin des Bibles, avec le IIIe et le IVe livre d'Esdras. Son authenticité n'est pas certaine. L'Eglise ne l'a pas admise au nombre des Ecritures inspirées. Elle la regarde seulement comme une prière édifiante. L'Eglise grecque lui a donné place dans son Eucologe.

21. *Et duobus annis regnavit.* Le manuscrit d'Alexandrie des Septante met la mort d'Amon dans la 12e année de son règne; en quoi il s'accorde avec d'autres exemplaires que saint Jérôme avait vus. Mais suivant M. Vallarsi, dernier éditeur de saint Jérôme, presque tous les exemplaires que nous avons aujourd'hui des Septante, conviennent, avec l'Hébreu, pour ne donner à ce prince que deux ans de règne (*Art de vérifier les dates*).

---

15. *Et simulacrum de domo Domini.* Quod IV. Reg., c. 21, n. 7, appellatur *idolum luci.* Vide ibi dicta. — *In monte domus Domini.* In monte Moria, in atriis templi Domini. — *Projecit omnia extra urbem.* In locum profanum et immundum, v. g. Topheth ad torrentem Cedron, exemplo Ezechiæ patris sui.

16. *Et laudem.* Sacrificia pacificorum et gratiarum actionis.

17. *Attamen adhuc populus.* Non enim a populo obtinere potuit Manasses ut excelsa destruerent, aut desererent.

18. *In sermonibus regum Israel.* Qui liber non exstat.

19. *Contemptus.* Hebraice, *prævaricatio.* LXX, *apostasia.* — *In sermonibus Hozai.* Qui liber non exstat. * Quidam Hebræi putant esse Isaiam, teste D. Hieronymo.

20. *Sepelierunt eum in domo sua.* Vide dicta IV. Reg., c. 21, n. 18.

21. *Viginti duorum annorum erat Amon.* Quæ hic habentur usque ad finem capitis repetentur ex IV. Reg., c. 21, a n. 19 et deinceps : vide ibi dicta.

CHAPITRE XXXIV.

Josias. Réparation du temple. Renouvellement de l'alliance d'Israël avec le Seigneur.

1. Octo *a* annorum erat Josias cum regnare cœpisset, et triginta et uno anno regnavit in Jerusalem. [a *IV. Reg.* 22. 1.]

2. Fecitque quod erat rectum in conspectu Domini, et ambulavit in viis David patris sui; non declinavit neque ad dexteram, neque ad sinistram.

3. Octavo autem anno regni sui, cum adhuc esset puer, cœpit quærere Deum patris sui David; et duodecimo anno postquam regnare cœperat, mundavit Judam et Jerusalem ab excelsis, et lucis, simulacrisque et sculptilibus.

4. Destruxeruntque coram eo aras Baalim; et simulacra, quæ superposita fuerant, demoliti sunt; lucos etiam, et sculptilia succidit atque comminuit; et super tumulos eorum, qui eis immolare consueverant, fragmenta dispersit.

5. Ossa præterea sacerdotum combussit in altaribus idolorum, mandavitque Judam et Jerusalem.

6. Sed et in urbibus Manasse, et Ephraim, et Simeon, usque Nepththali, cuncta subvertit.

7. Cumque altaria dissipasset, et lucos, et sculptilia contrivisset in frusta, cunctaque delubra demolitus esset de universa terra Israel, reversus est in Jerusalem.

8. Igitur anno octavo decimo regni sui, mundata jam terra, et templo Domini, misit Saphan filium Eseliæ, et Maasiam principem civitatis, et Joha filium Joachaz a commentariis, ut instaurarent domum Domini Dei sui.

9. Qui venerunt ad Helciam sacerdotem magnum; acceptamque ab eo pecuniam quæ illata fuerat in domum Domini, et quam congregaverant levitæ, et janitores, de Manasse et Ephraim, et universis reliquiis Israel, ab omni quoque Juda, et Benjamin, et habitatoribus Jerusalem,

1. Josias avait huit ans quand il commença à régner; et il régna trente et un ans à Jérusalem.

2. Il fit ce qui était bon en la présence du Seigneur, et il marcha dans les voies de David, son père, sans se détourner ni à droite ni à gauche.

3. Dès la huitième année de son règne, étant encore fort jeune, il commença à chercher le Dieu de David, son père. Et la douzième année après qu'il eût commencé à régner, il purifia Juda et Jérusalem des hauts lieux, des bois profanes, des idoles et des figures de sculpture.

4. Il fit détruire en sa présence les autels de Baal, et briser les idoles qu'on avait posées dessus : il fit encore abattre les bois profanes, et mit en pièces les idoles qui y étaient, et en jeta tous les morceaux sur les tombeaux de ceux qui avaient accoutumé de leur offrir des victimes.

5. De plus, il brûla les os des prêtres sur leurs autels, et purifia Juda et Jérusalem.

6. Il renversa encore tout dans les villes de Manassé, d'Ephraïm et de Siméon, jusqu'à Nephthali.

7. Et après qu'il eût renversé les autels et les bois profanes, et qu'il eût mis en pièces les idoles et ruiné tous leurs temples dans toute la terre d'Israël, il s'en revint à Jérusalem.

8. Ainsi l'an dix-huit de son règne, ayant déjà purifié la terre et le temple du Seigneur, il envoya Saphan, fils d'Esélie, et Maasias, gouverneur de la ville, et Joha, fils de Joachaz, son secrétaire, pour rétablir la maison du Seigneur son Dieu.

9. Ils vinrent trouver le grand-prêtre Helcias; et, ayant reçu de lui l'argent qui avait été porté en la maison du Seigneur, et que les lévites et les portiers avaient recueilli de la tribu de Manassé et d'Ephraïm, et de tout ce qui était resté d'Israël, et encore de tout Juda et Benjamin, et de ceux qui demeuraient à Jérusalem,

Cap. XXXIV. — 3. *Et duodecimo anno postquam regnare cœperat.* Le *livre des Rois* ne rapporte rien de Josias avant la 18e année de son règne. Mais comme il ordonna la réparation du temple, précisément en cette année, il avait dû auparavant attaquer le culte des faux dieux. L'année suivante, la 13e du règne de Josias, Jérémie reçut sa mission.

4. *Et simulacra, quæ superposita fuerant.* Ces simulacres n'étaient sans doute pas autre chose que les idoles du Soleil. Quelques interprètes les entendent des niches qu'on plaçait sur les autels consacrés à Baal, et où l'on mettait sa statue.

6. *In urbibus Manasse et Ephraim.* Depuis le renversement du royaume d'Israël, ce qui restait des dix tribus avait été rattaché au royaume de Juda; c'est ce qui explique la juridiction que Josias exerça sur ces contrées.

Cap. XXXIV. — 1. *Octo annorum.* Hi duo primi versiculi repetiti sunt ex IV. Reg., 22, initio.

3. *Duodecimo anno.* Cum annum jam ageret vigesimum ætatis, et regnum sibi stabilivisset.

4. *Super tumulos eorum.* Vide dicta IV. Reg., c. 23, n. 6.

5. *Sacerdotum.* Baalis et reliquorum idolorum.

6. *Sed et in urbibus Manasse.* Nihil veritus Babyloniæ regem, qui tunc Israelis possessionem occupabat, Deo fretus, et Helciæ pontificis, Jeremiæ etiam et Sophoniæ cohortationibus incitatus et animatus.

8. *Igitur anno.* Hæc repetuntur ex IV. Reg., c. 22, n. 3 et deinceps. — *A commentariis.* Vide dicta II. Reg., c. 8, n. 16.

10. Ils le mirent entre les mains de ceux qui faisaient travailler les ouvriers dans le temple pour le rétablir, et pour en réparer toutes les ruines.

11. Et ceux-ci donnèrent cet argent à des ouvriers et à des tailleurs de pierre, afin qu'ils en achetassent des pierres des carrières, du bois pour la charpente, et pour faire les planchers des maisons que les rois de Juda avaient détruites.

12. Et ces officiers s'acquittaient fidèlement de toutes choses. Or ceux qui avaient soin de faire travailler les ouvriers, et qui pressaient l'ouvrage, étaient Jahath et Abdias, de la race de Mérari; Zacharie et Mosollam, de la race de Caath; tous lévites qui savaient jouer des instruments.

13. Mais ceux qui portaient les fardeaux pour divers usages étaient commandés par des scribes, des juges et des portiers de l'ordre des lévites.

14. Or, comme l'on transportait l'argent qui avait été porté au temple du Seigneur, le pontife Helcias trouva un livre de la loi du Seigneur par les mains de Moïse.

15. Et il dit au secrétaire Saphan : J'ai trouvé le livre de la loi du Seigneur dans le temple. Et il le lui mit entre les mains.

16. Et Saphan porta ce livre au roi, et lui rendant compte de tout, lui dit : Ce que vous avez commandé à vos serviteurs s'exécute fidèlement.

17. Ils ont ramassé tout l'argent qu'ils ont trouvé dans la maison du Seigneur, et ils l'ont donné à ceux qui veillent sur les ouvriers et sur les gens de métier qui font divers ouvrages.

18. Outre cela, le pontife Helcias m'a encore chargé de ce livre. Et il le lut devant le roi.

19. Le roi ayant entendu les paroles de la loi, déchira ses vêtements :

20. Et il donna ses ordres à Helcias, à Ahicam, fils de Saphan; à Abdon, fils de Micha; à Saphan, secrétaire, et à Asaas, officier du roi, et leur dit :

21. Allez, et priez le Seigneur pour moi et pour ce qui reste d'Israël et de Juda. *Consultez-le* sur tout ce qui est écrit dans ce livre qui a été trouvé : *car* la colère du Seigneur est prête à fondre sur nous, parce que nos pères n'ont point écouté les paroles du Seigneur, ni accompli ce qui a été écrit dans ce livre.

22. Helcias et les autres qui avaient été envoyés par le roi s'en allèrent donc trouver la prophétesse Olda, femme de Sellum, fils de Thécuath, fils de Hasra, gardien des vêtements, laquelle demeurait à Jérusalem, dans la seconde partie de

10. Tradiderunt in manibus eorum, qui præerant operariis in domo Domini, ut instaurarent templum, et infirma quæque sarcirent.

11. At illi dederunt eam artificibus, et cæmentariis, ut emerent lapides de lapicidinis, et ligna ad commissuras ædificii, et ad contignationem domorum quas destruxerant reges Juda.

12. Qui fideliter cuncta faciebant. Erant autem præpositi operantium, Jahath et Abdias de filiis Merari, Zacharias et Mosollam de filiis Caath, qui urgebant opus; omnes levitæ scientes organis canere.

13. Super eos vero, qui ad diversos usus onera portabant, erant scribæ et magistri de levitis janitores.

14. Cumque efferrent pecuniam, quæ illata fuerat in templum Domini, reperit Helcias sacerdos librum legis Domini per manum Moysi.

15. Et ait ad Saphan scribam : Librum legis inveni in domo Domini. Et tradidit ei.

16. At ille intulit volumen ad regem, et nuntiavit ei dicens : Omnia quæ dedisti in manu servorum tuorum, ecce complentur.

17. Argentum, quod repertum est in domo Domini, conflaverunt; datumque est præfectis artificum, et diversa opera fabricantium.

18. Præterea tradidit mihi Helcias sacerdos hunc librum. Quem cum rege præsente, recitasset,

19. Audissetque ille verba legis, scidit vestimenta sua;

20. Et præcepit Helciæ, et Ahicam filio Saphan, et Abdon filio Micha, Saphan quoque scribæ, et Asaæ servo regis, dicens :

21. Ite, et orate Dominum pro me, et pro reliquiis Israel et Juda, super universis sermonibus libri istius, qui repertus est; magnus enim furor Domini stillavit super nos, eo quod non custodierint patres nostri verba Domini, ut facerent omnia quæ scripta sunt in isto volumine.

22. Abiit ergo Helcias, et hi qui simul a rege missi fuerant, ad Oldam prophetidem, uxorem Sellum filii Thecuath, filii Hasra custodis vestium; quæ habitabat in Jerusalem in secunda; et

14. *Reperit Helcias sacerdos librum legis.* Voyez notre note, IV. Reg., ch. XXII, vers. 8.

17. *Argentum... conflaverunt.* On réduisit en lingots l'argent que le peuple avait offert en petits morceaux, l'argent monnayé n'était pas encore en usage. Peut-être qu'au lieu de *conflaverunt*, faudrait-il lire *ponderaverunt;* ils ont pesé. On pesait l'argent, et c'est ainsi qu'on l'évaluait.

---

11. *Commissuras.* Opera quæ fiunt commissis inter se lignis.

* 12. *Scientes organis canere.* Hoc propterea additur, ut intelligatur non tantum exercuisse præfecturam in operarios, sed etiam statis temporibus in templo ministrasse et cecinisse inter sacrificia, etc.

13. *Erant scribæ.* In hebr. est, *erant de levitis scribæ, et præfecti, et janitores.*

14. *Reperit..... librum.* Vide dicta IV. Reg., 22. 8, ubi historia hæc de libro Deuteronomii invento explicata est.

21. *Stillavit super nos.* Vide dicta supra, c. 12, n. 7.

* 22. *Custodis vestium.* Seu publicarum, seu fortasse regiarum.

locuti sunt ei verba, quæ supra narravimus.

23. At illa respondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Dicite viro, qui misit vos ad me;

24. Hæc dicit Dominus : Ecce ego inducam mala super locum istum, et super habitatores ejus, cunctaque maledicta, quæ scripta sunt in libro hoc, quem legerunt coram rege Juda.

25. Quia dereliquerunt me, et sacrificaverunt diis alienis, ut me ad iracundiam provocarent in cunctis operibus manuum suarum, idcirco stillabit furor meus super locum istum, et non extinguetur.

26. Ad regem autem Juda, qui misit vos pro Domino deprecando, sic loquimini : Hæc dicit Dominus Deus Israël : Quoniam audisti verba voluminis,

27. Atque emollitum est cor tuum, et humiliatus est in conspectu Dei, super his quæ dicta sunt contra locum hunc, et habitatores Jerusalem, reveritusque faciem meam, scidisti vestimenta tua, et flevisti coram me; ego quoque exaudivi te, dicit Dominus.

28. Jam enim colligam te ad patres tuos, et infereris in sepulcrum tuum in pace; nec videbunt oculi tui omne malum, quod ego inducturus sum super locum istum, et super habitatores ejus. *a* Retulerunt itaque regi cuncta quæ dixerat. [a *IV. Reg.* 23. 1]

29. At ille convocatis universis majoribus natu Juda et Jerusalem.

30. Ascendit in domum Domini, unaque omnes viri Juda et habitatores Jerusalem, sacerdotes et levitæ, et cunctus populus a minimo usque ad maximum. Quibus audientibus in domo Domini, legit rex omnia verba voluminis.

31. Et stans in tribunali suo, percussit fœdus coram Domino, ut ambularet post eum, et custodiret præcepta, et testimonia, et justificationes ejus in toto corde suo, et in tota anima sua, faceretque quæ scripta sunt in volumine illo, quod legerat.

32. Adjuravit quoque super hoc omnes, qui reperti fuerant in Jerusalem et Benjamin; et fecerunt habitatores Jerusalem juxta pactum Domini Dei patrum suorum.

33. Abstulit ergo Josias cunctas abominationes de universis regionibus filiorum Israel; et fecit omnes qui residui erant in Israel, servire Domino Deo suo. Cunctis diebus ejus non recesserunt a Domino Deo patrum suorum.

la ville; et ils lui dirent ce que nous venons de rapporter ci-dessus.

23. Olda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moi :

24. Le Seigneur a dit : Je vais faire tomber sur ce lieu et sur ses habitants les maux et toutes les malédictions qui sont écrites dans ce livre qui a été lu devant le roi de Juda ;

25. Parce qu'ils m'ont abandonné, et qu'ils ont sacrifié aux dieux étrangers, et qu'ils m'ont irrité par toutes les œuvres de leurs mains. C'est pourquoi ma fureur se répandra sur ce lieu, et elle ne s'apaisera point.

26. Quant au roi de Juda qui vous a envoyés pour implorer par des prières la miséricorde du Seigneur, vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre,

27. Que votre cœur en a été attendri, et que vous vous êtes humilié devant Dieu, en entendant les maux dont Dieu menace ce lieu et les habitants de Jérusalem; et parce que vous avez été touché de ma crainte, que vous avez déchiré vos vêtements, et que vous avez pleuré devant moi, je vous ai exaucé, dit le Seigneur.

28. C'est pourquoi je vous ferai reposer avec vos pères; vous serez mis en paix dans votre tombeau, et vos yeux ne verront point tous les maux que je dois faire tomber sur cette ville et sur ses habitants. Ils vinrent donc rapporter au roi tout ce que cette prophétesse leur avait dit.

29. Et le roi ayant fait assembler tous les anciens de Juda et de Jérusalem,

30. Il monta à la maison du Seigneur, accompagné de tous les hommes de Juda, et des citoyens de Jérusalem, des prêtres, des lévites et de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ils se mirent tous à écouter dans la maison du Seigneur; et le roi leur lut toutes les paroles de ce livre;

31. Et, se tenant debout dans son tribunal, il fit alliance avec le Seigneur pour marcher après lui dans ses voies, et pour garder ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies, de tout son cœur et de toute son âme, et pour accomplir tout ce qui était écrit dans ce livre qu'il avait lu.

32. Et il fit promettre avec serment la même chose à tous ceux qui s'étaient trouvés à Jérusalem et dans la terre de Benjamin ; et tous ceux qui demeuraient à Jérusalem consentirent à cette alliance du Seigneur, le Dieu de leurs pères.

33. Ainsi Josias bannit toutes sortes d'abominations de toutes les terres des enfants d'Israël, et il obligea tous ceux qui restaient encore dans Israël à servir le Seigneur qui était leur Dieu. Et tant qu'il vécut, ils ne se séparèrent point du Seigneur le Dieu de leurs pères.

---

* 28. *Infereris in sepulcrum tuum in pace.* Licet enim Josias ex vulnere mortuus sit, tunc tamen exstinctus est cum regnum ejus publica pace et prosperitate fruebatur intra fines suos ipso tamen ad externum bellum profecto contra Ægyptios.

29. *At ille convocatis.* Hæc usque ad finem capitis explicata sunt IV. Reg., 23, an. 1 et deinceps.

CHAPITRE XXXV.

Célébration de la Pâque sous Josias. Mort de ce prince.

1. Josias fit ensuite célébrer à Jérusalem la Pâque du Seigneur, et elle fut immolée le quatorzième jour du premier mois :

2. Il établit les prêtres dans leurs fonctions, et les exhorta à servir dans la maison du Seigneur.

3. Il parla aussi aux lévites, par les exhortations desquels tout Israël était sanctifié au Seigneur, et *il leur dit :* Remettez l'arche dans le sanctuaire du temple que Salomon, fils de David, roi d'Israël, a fait bâtir ; car vous ne la porterez plus. Ayez seulement soin maintenant de servir le Seigneur votre Dieu et son peuple d'Israël.

4. Préparez-vous donc par vos maisons et par vos familles, selon la distribution de chacun de vous, ainsi que l'avait ordonné David, roi d'Israël, et que l'a écrit Salomon, son fils.

5. Et servez dans le sanctuaire, selon la distribution des familes et des compagnies établies parmi les lévites ;

6. Après vous être sanctifiés, immolez la Pâque ; et disposez aussi vos frères à pouvoir faire ce que le Seigneur a commandé par le ministère de Moïse.

7. Josias donna à tout le peuple qui se trouva à la solennité de Pâque, des agneaux et des chevreaux de ses troupeaux, et du reste de son bétail, jusqu'à trente mille, et trois mille bœufs. Le roi donna tous ces animaux de son propre bien.

8. Ses officiers offrirent aussi ce qu'ils avaient promis, tant au peuple qu'aux prêtres et aux lévites. Outre cela, Helcias, Zacharie et Jahiel, qui étaient les premiers officiers de la maison du Seigneur, donnèrent aux prêtres, pour célébrer cette Pâque, deux mille six cents bêtes de menu bétail, avec trois cents bœufs.

9. Mais Chonénias, avec Séméias et Nathanaël,

1. Fecit *a* autem Josias in Jerusalem Phase Domino, quod immolatum est quarta decima die mensis primi, [a *IV. Reg.* 23. 21.]

2. Et constituit sacerdotes in officiis suis, hortatusque est eos ut ministrarent in domo Domini.

3. Levitis quoque, ad quorum eruditionem omnis Israel sanctificabatur Domino, locutus est : Ponite arcam in sanctuario templi, quod ædificavit Salomon filius David rex Israel, nequaquam enim eam ultra portabitis ; nunc autem ministrate Domino Deo vestro, et populo ejus Israel.

4. Et præparate vos per domos et cognationes vestras, in divisionibus singulorum, sicut præcepit David rex Israel, et descripsit Salomon filius ejus.

5. Et ministrate in sanctuario per familias turmasque leviticas,

6. Et sanctificati immolate Phase ; fratres etiam vestros, ut possint juxta verba quæ locutus est Dominus in manu Moysi facere, præparate.

7. Dedit præterea Josias omni populo, qui ipsi fuerat inventus in solemnitate Phase, agnos et hœdos de gregibus, et reliqui pecoris triginta millia, boum quoque tria millia ; hæc de regis universa substantia.

8. Duces quoque ejus, sponte quod voverant, obtulerunt, tam populo, quam sacerdotibus et levitis. Porro Helcias, et Zacharias, et Jahiel, principes domus Domini, dederunt sacerdotibus ad faciendum Phase pecora commixtim duo millia sexcenta, et boves trecentos.

9. Chonenias autem, et Semeias, etiam

Cap. XXXV. — 3. *Nequaquam enim eam ultra portabitis.* Quand des rois impies établissaient le culte des idoles dans le temple, les prêtres avaient soin de transporter ailleurs l'arche sainte. Elle fut ainsi déplacée sous Achaz, pendant le règne duquel des prêtres la transportèrent dans la maison du mari d'Olda. On croit que l'arche fut ôtée aussi par Manassé, lorsqu'il plaça une idole dans le temple (II. Par., XXXIII, 7). Ici Josias dit aux lévites que cela n'arrivera plus.

Cap. XXXV. — 1. *Fecit... Phase.* Vide dicta, IV. Reg., 23, 21.

3. *Ad quorum eruditionem omnis Israel sanctificabatur Domino.* In hebræo ad verbum est : *Dixit levitis intelligere facientibus universum Israel sanctis Domino.* Vatabl. vertit : *Qui erudiebant omnem Israelem, quique sancti erant Domino.* In græco autem est : *Et dixit levitis potentibus in omni Israel, ut ipsi sanctificarentur domino.* Potentia hæc non corporearum est virium, sed est potestas spiritualis ad res sacras tradendasque populo, in templo et synagogis ; sententia igitur Vulgatæ est, levitas cum sancti essent, sive consecrati Domino, populum quoque ad sanctitatem informasse. Nam et ipse populus præ omnibus aliis populis sanctus erat Deo suo, et studium levitarum erat elaborare, ut viverent et ambularent digne Deo ejusque sanctissimis legibus. — *Ponite arcam in Sanctuario.* Quæ tempore Amonis regis Juda, et tempore pueritiæ Josiæ extra templum fuerat. Ideo subducta, ne simul esset cum idolis. Vide Salianum anno mundi 3412, n. 27, 28, 29 et 30. — *Nequaquam enim eam ultra portabitis.* Quasi dicat, inquit Vatablus : Posthac non erit vobis ferenda humeris, ut antea.

4. *In divisionibus.* Per classes a Davide constitutas, de quibus I. Paral., 24.

6. *Præparate.* Purificate, sanctificate ut suis ministeriis exercendi idonei esse possint.

7. *Agnos et hœdos de gregibus.* Horum singuli a singulis familiis sacrificabantur et assabantur, et cum lactucis comedebantur juxta consuetum ritum. — *Reliqui pecoris.* Ad alia sacrificia, holocausta scilicet et hostias pacificas.

8. *Tam populo quam sacerdotibus.* Quæ voverant se daturos populo, ut haberet quod Domino offerret et sacerdotibus sacrificia immolantibus. — *Commixtim.* Partim oves, partim agnos, partim hædos. Itaque LXX habent : *Dederunt ad Phase oves et agnos et hœdos.*

Nathanael, fratres ejus, necnon Hasabias, et Jehiel, et Jozabad, principes levitarum, dederunt cœteris levitis ad celebrandum Phase, quinque millia pecorum, et boves quingentos.

10. Præparatumque est ministerium, et steterunt sacerdotes in officio suo; levitæ quoque in turmis, juxta regis imperium.

11. Et immolatum est Phase; asperseruntque sacerdotes manu sua, sanguinem, et levitæ detraxerunt pelles holocaustorum.

12. Et separaverunt ea ut darent per domos et familias singulorum, et offerrentur Domino, sicut scriptum est in libro Moysi; de bobus quoque fecerunt similiter.

13. Et assaverunt Phase super ignem, juxta quod in lege scriptum est; pacificas vero hostias coxerunt in lebetibus, et cacabis, et ollis, et festinato distribuerunt universæ plebi.

14. Sibi autem, et sacerdotibus postea paraverunt; nam in oblatione holocaustorum et adipum usque ad noctem sacerdotes fuerunt occupati; unde levitæ sibi, et sacerdotibus filiis Aaron paraverunt novissimis.

15. Porro cantores filii Asaph stabant in ordine suo, juxta præceptum David, et Asaph, et Heman, et Idithun, prophetarum regis; janitores vero per portas singulas observabant, ita ut nec puncto quidem discederent a ministerio; quamobrem et fratres eorum levitæ paraverunt eis cibos.

16. Omnis igitur cultura Domini rite completa est in die illa, ut facerent Phase, et offerrent holocausta super altare Domini, juxta præceptum regis Josiæ.

17. Feceruntque filii Israel, qui reperti fuerant ibi, Phase in tempore illo, et solemnitatem Azymorum septem diebus.

18. Non fuit Phase simile huic in Israel a diebus Samuelis prophetæ;

ses frères comme aussi Hasabias, et Jéhiel et Jozabad, chefs des lévites, donnèrent aux autres, pour célébrer la Pâque, cinq mille menues bêtes et cinq cents bœufs.

10. Après que tout fût préparé pour ce ministère, les prêtres se rendirent à leurs fonctions, et les lévites, aussi divisés par compagnies, selon le commandement du roi.

11. On immola donc la Pâque, et les prêtres en répandirent le sang; et les lévites écorchèrent les victimes des holocaustes;

12. Et ils les séparèrent, pour les distribuer par les maisons et les familles, et pour les offrir au Seigneur, selon ce qui est écrit dans le livre de Moïse; et ils firent la même chose des bœufs.

13. Ensuite ils firent rôtir la Pâque sur le feu, comme il est écrit dans la loi. Ils firent cuire les victimes pacifiques dans des marmites, des chaudrons et des pots; et les distribuèrent promptement au peuple:

14. Après quoi ils en préparèrent pour eux et pour les prêtres; car les prêtres furent occupés jusqu'à la nuit à offrir les holocaustes et les graisses, ce qui fut cause que les lévites n'en purent préparer pour eux, ni pour les prêtres, fils d'Aaron, que les derniers.

15. Les chantres, fils d'Asaph, étaient aussi là dans leur rang, selon l'ordre de David et d'Asaph, Heman et Idithun, prophètes du roi. Les portiers étaient aussi soigneux de garder toutes les portes, sans s'éloigner un seul moment de leur office; c'est pourquoi les lévites leurs frères leur préparèrent à manger.

16. Tout le culte du Seigneur fut donc exactement accompli ce jour-là, soit dans la célébration de la Pâque, soit dans l'oblation des holocaustes, qui se fit sur l'autel du Seigneur, selon que le roi Josias l'avait ordonné.

17. Et les enfants d'Israël qui se trouvèrent là firent la Pâque en ce temps, et célébrèrent les Azymes durant sept jours.

18. Il n'y eut point de Pâque semblable à celle-ci dans Israël, depuis le temps du prophète Sa-

18. *Non fuit Phase simile huic.* Il n'y eut pas de Pâque semblable à celle-là, c'est-à-dire il n'y en eut pas de célébrée avec autant de piété, de zèle et d'union. Car, pour le concours du peuple, le nombre des victimes, les fêtes données par Salomon, dans toute sa gloire, effaçaient entièrement celle-là.

---

10. *Ministerium.* Immolationis Phase, ut patet ex versiculo sequenti. — *In turmis, juxta regis imperium.* Non enim singulæ tantum vices, ut reliquo tempore, sed simul omnes aderant, ut rex imperaverat, qui omnibus etiam victimas copiose largitus est.

11. *Asperseruntque sacerdotes manu sua sanguinem.* Hostiarum scilicet quas ipsimet jugulaverant. — *Detraxerunt pelles.* Quod urgente necessitate facere poterant. Vide supra, c. 29, n. 34.

12. *Separaverunt ea* LXX habent, *præparaverunt holocaustum.* Sensus Vulgatæ videtur esse, levitas victimas a quibus detraxerant pelles separasse, ne scilicet confusio induceretur, sed sciri posset pro quo quælibet hostia offerretur. Vel potius sensus est separasse holocausta ut integre cremarentur, ab aliis hostiis quæ singulis offerentium danda erant per domos et familias.

13. *Assaverunt Phase.* Agnos paschales. — *Coxerunt in lebetibus.* Hostiæ enim pacificæ pars incendebatur, pars cedebat in usum sacerdotum, pars in usum offerentium; hæc ergo tertia pars in ollis elixabatur in usum offerentium. Nam ut sibi pararent otium non habebant, præ multitudine sacrificiorum.

15. *Juxta præceptum David.* Juxta classes in quas a David fuerant distributi, ut habemus I. Paral., c. 25. — *Prophetarum regis.* Hebr. *Videntes regis* appellat, et regis cantores significantur.

18. *Non fuit Phase.* Idem habemus IV. Reg., 23. 21.

muel; et de tous les rois d'Israël il n'y en a point eu qui ait fait une Pâque comme celle que Josias fit avec les prêtres, les lévites, tout le peuple de Juda, et ce qui se trouva d'Israël, et les habitants de Jérusalem.

19. Cette Pâque fut célébrée la dix-huitième année du règne de Josias.

20. Après que Josias eût réparé le temple, Néchao, roi d'Egypte, alla porter la guerre à Charcamis sur l'Euphrate. Josias marcha pour s'opposer à lui.

21. Mais ce prince lui envoya des ambassadeurs, qui lui dirent : Qu'avez-vous à démêler avec moi, ô roi de Juda? Ce n'est pas contre vous que je viens aujourd'hui; mais je viens faire la guerre à une autre maison, contre laquelle Dieu m'a commandé de marcher en diligence. Cessez donc de vous opposer aux desseins de Dieu, qui est avec moi, de peur qu'il ne vous tue.

22. Josias ne voulut point s'en retourner; mais il se prépara à le combattre : et il ne se rendit point à ce que lui dit Néchao de la part de Dieu; mais il continua sa marche pour lui livrer bataille dans le champ de Mageddo.

23. Et étant là, il fut blessé par des archers, et il dit à ses gens : Tirez-moi d'ici, parce que je suis extrêmement blessé.

24. Ils le transportèrent d'un char dans un autre qui le suivait, selon la coutume des rois; et ils le portèrent à Jérusalem. Il mourut et il fut mis dans le tombeau de ses pères : et tout Juda et Jérusalem le pleura;

25. Particulièrement Jérémie, dont les Lamentations sur la mort de Josias se chantent jusqu'à

sed nec quisquam de cunctis regibus Israel fecit Phase sicut Josias, sacerdotibus et levitis, et omni Judæ, et Israel qui repertus fuerat, et habitantibus in Jerusalem.

19. Octavo decimo anno regni Josiæ hoc Phase celebratum est.

20. *a* Postquam instauraverat Josias templum, ascendit Nechao rex Ægypti ad pugnandum in Charcamis juxta Euphraten; et processit in occursum ejus Josias. [a *IV. Reg.* 23. 29.]

21. At ille, missis ad eum nuntiis, ait : Quid mihi et tibi est rex Juda? non adversum te hodie venio, sed contra aliam pugno domum, ad quam me Deus festinato ire præcepit; desine adversum Deum facere, qui mecum est, ne interficiat te.

22. Noluit Josias reverti, sed præparavit contra eum bellum, nec acquievit sermonibus Nechao ex ore Dei; verum perrexit ut dimicaret in campo Mageddo.

23. Ibique vulneratus a sagittariis, dixit pueris suis : Educite me de prælio, quia oppido vulneratus sum.

24. Qui transtulerunt eum de curru in alterum currum, qui sequebatur eum more regio, et asportaverunt eum in Jerusalem, mortuusque est, et sepultus in mausoleo patrum suorum; et universus Juda et Jerusalem luxerunt eum;

25. Jeremias maxime : cujus omnes cantores atque cantatrices, usque in

20. *Ascendit Nechao, rex Ægypti.* Le but de Néchao était de profiter de la destruction de la monarchie assyrienne, pour marcher sur l'Euphrate, et s'emparer de Charcamis ou Circésium, parce que cette forteresse dominait l'endroit du fleuve où passaient habituellement les armées des rois de Ninive, lorsqu'ils envahissaient la partie occidentale de l'Asie, pour passer de là en Egypte. Il était donc sincère lorsqu'il disait à Josias qu'il n'avait pas d'intentions hostiles contre lui.

21. *Desine adversum Deum facere.* Néchao parle du vrai Dieu comme aurait pu le faire un Israélite. On ne doit pas en être surpris, car les rapports entre les Egyptiens et les Hébreux furent alors assez constants, pour que le roi d'Egypte connut leur croyance, et peut-être dans la circonstance fut-il éclairé par un de leurs prophètes, comme l'a cru saint Jérôme.

25. *Scriptum fertur in Lamentationibus.* Les Lamentations de Jérémie sur la mort de Josias sont perdues. Celles qui se trouvent dans la Bible, à la suite de ses prophéties, ont pour objet la ruine de Jérusalem et l'enlèvement des Juifs hors de leur pays par les Chaldéens. A la mort de Josias, la douleur fut si universelle, que ce malheur servit dans la suite, comme terme de comparaison, pour exprimer le plus grand désastre : « En ce jour-là, dit Zacharie, un grand gémissement se fera entendre dans Jérusalem, comme le gémissement d'Adadrimmon aux champs de Mageddo (XII, 11).

---

20. *Ascendit Nechao.* Hæc eadem, licet brevius, habentur eodem, c. 23. IV. Reg., n. 29 et 30. Vide quæ ibi diximus.

21. *Quid mihi et tibi est?* Quid mecum tibi est? — *Contra aliam pugno domum.* Contra alium regem. * Scilicet Assyriorum, ut dicitur IV. Reg., 23, 29.

22. *Ex ore Dei.* Id est, cum ei Dei voluntatem vere dixisset, licet forsitan aruspices et vates suos idololatras Ægyptius consuluisset, qui quod futurum est vere aliquando prædicere poterant, vel casu, vel providentia divina ita ordinante. * S. Hieronymus putat Jeremiam prophetam Josiam monuisse ne se opponeret Ægyptio, quod cum huic innotuisset, repetit hic et inculcat Josiæ, sed frustra.

25. *Lamentationes.* Multi auctores, quos refert Salian. anno mundi 3425, n. 12, putant hic sermonem esse de Lamentationibus Jeremiæ, quæ etiamnum exstant, quarum initium est : *Quomodo sedet sola civitas, etc.;* sed verius eas, quas hic memorat sacer textus, non exstare. Vide Salian. ibid., n. 13 et 14, et Cornel. a Lapide, in Lamentat. Jeremiæ, initio, ubi quærit quodnam sit Threnorum argumentum. — *Et quasi lex obtinuit in Israel.* Ut scilicet certo tempore * aut quoties lugubri carmine casúm aliquem adversum lugere volunt, hæc lamentatio instauretur, et Jeremiæ cantica funebria replicentur a cantoribus et cantatricibus. — *Ecce scriptum fertur in Lamentationibus.* Olim videtur lamentatio qua Jeremias Josiam luxit adjuncta fuisse aliis ejusdem lamentationibus. Sensus ergo videtur esse : ecce carmen lugubre Jeremiæ habes cum ejus lamentationibus.

præsentem diem Lamentationes super Josiam replicant; et quasi lex obtinuit in Israel : Ecce scriptum fertur in Lamentationibus.

26. Reliqua autem sermonum Josiæ et misericordiarum ejus; quæ lege præcepta sunt Domini.

27. Opera quoque illius prima et novissima; scripta sunt in libro Regum Juda et Israel.

cette heure par les musiciens et par les musiciennes; cette coutume est comme une espèce de loi établie dans Israël. On les trouve écrites parmi les Lamentations.

26. Le reste des actions de Josias, et toutes ses bonnes œuvres, conformes à ce qui est ordonné par la loi de Dieu,

27. Et tout ce qu'il a fait, tant au commencement qu'à la fin de son règne, est écrit dans le livre des Rois de Juda et d'Israël.

CHAPITRE XXXVI.

Prise de Jérusalem. Destruction du royaume de Juda.

1. Tulit *a* ergo populus terræ Joachaz filium Josiæ, et constituit regem pro patre suo in Jerusalem. [a *IV. Reg.* 23. 30.]

2. Viginti trium annorum erat Joachaz cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem.

3. Amovit autem eum rex Ægypti cum venisset in Jerusalem, et condemnavit terram centum talentis argenti, et talento auri.

4. Constituitque pro eo regem, *a* Eliakim fratrem ejus, super Judam et Jerusalem; et vertit nomen ejus Joakim; ipsum vero Joachaz tulit secum, et adduxit in Ægyptum. [a *Matth.* 1. 11.]

5. Viginti quinque annorum erat Joakim cum regnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem; fecitque malum coram Domino Deo suo.

6. Contra hunc ascendit Nabuchodonosor rex Chaldæorum, et vinctum catenis duxit in Babylonem.

7. Ad quam et vasa Domini transtulit, et posuit ea in templo suo.

8. Reliqua autem verborum Joakim, et abominationum ejus quas operatus est, et quæ inventa sunt in eo, continentur in libro Regum Juda et Israel. Regnavit autem Joachim filius ejus pro eo.

9. Octo annorum erat Joachim cum regnare cœpisset, et tribus mensibus ac decem diebus, regnavit in Jerusalem, fecitque malum in conspectu Domini.

1. Le peuple de ce pays prit donc Joachaz, fils de Josias, et l'établit roi en la place de son père, dans Jérusalem.

2. Joachaz avait vingt-trois ans quand il commença à régner; et il régna trois mois dans Jérusalem.

3. Mais le roi d'Egypte, étant venu à Jérusalem, le déposa, et condamna le pays à lui donner cent talents d'argent et un talent d'or.

4. Et il établit Eliakim, son frère, roi en sa place sur Juda et sur Jérusalem, et l'appela Joakim. Et, après s'être saisi de Joachaz, il l'emmena en Egypte avec lui.

5. Joakim avait vingt-cinq ans quand il commença à régner; et il régna onze ans à Jérusalem : mais il fit le mal devant le Seigneur son Dieu.

6. Ce fut contre lui que marcha Nabuchodonosor, roi des Chaldéens; et, l'ayant chargé de chaînes, il l'emmena à Babylone,

7. Où il transporta aussi les vases du Seigneur, et les mit dans son temple.

8. Le reste des actions de Joakim et des abominations qu'il commit et qui se trouvèrent en lui, est écrit dans le livre des Rois de Juda et d'Israël. Son fils Joachim régna en sa place.

9. Joachim avait huit ans quand il commença à régner : il régna trois mois et dix jours dans Jérusalem; et il commit le mal en la présence du Seigneur.

Cap. XXXVI. — 3. *Amovit autem eum rex Ægypti.* Néchao après sa victoire de Mageddo sur Josias, avait continué sa marche vers le Nord, pris Kadesch sur l'Oronte, et s'était arrêté à Riblath, en Syrie. De là il avait envoyé un corps de troupes à Jérusalem. Il rendit le pays tributaire en lui imposant cent talents d'argent ou environ 480,000 livres, et un talent d'or qui faisait environ 70,000 livres. Il détrôna Joachaz, autrement dit Sellum, et l'envoya en Égypte. Il mit à sa place le fils aîné de Josias, Eliacim, dont il changea le nom en celui de Joakim.

6. *Vinctum catenis duxit.* Joakim fut chargé de chaînes pour être emmené à Babylone, mais le vainqueur ayant changé de dessein, il resta à Jérusalem où il mourut (IV. Reg., XXIV, 1-5). Un certain nombre d'Israélites furent emmenés, et c'est de cette première translation que datent les 70 années de captivité prédites par Jérémie.

---

26. *Misericordiarum ejus.* Vide dicta supra, c. 32, n. 32. — *Quæ lege præcepta sunt Domini.* Hebr. habent, *sicut scriptum est in lege Domini*, et sensus est : justitia et probitas ejus legi divinæ, quam servabat, consentanea.

Cap. XXXVI. — 1. *Tulit ergo populus terræ.* Quæ hic habentur duodecim primis versiculis hujus capitis clara sunt ex dictis IV. Reg., c. 23, a n. 33 et deinceps, et I. Paral., c. 3, n. 15 et 16, ubi Josiæ filiorum, qui post illum regnarunt, seriem posuimus.

* 6. *Vinctum.* Scilicet Joachimum.

8. *Inventa sunt in eo.* Vide dicta IV. Reg., c. 24, n. 5.

* 9. *Cum regnare cœpisset.* Una cum patre suo; sed jam cum eo defuncto solus regnare cœpit, erat annorum octodecim, IV. Reg., 24, 8.

10. Et à la fin de l'année, le roi Nabuchodonosor envoya des troupes qui l'emmenèrent à Babylone, et emportèrent avec lui les vases les plus précieux de la maison du Seigneur, et il établit roi en sa place sur Juda et sur Jérusalem son oncle Sédécias.

11. Sédécias avait vingt et un ans quand il commença à régner; et il régna onze ans à Jérusalem.

12. Il fit le mal en la présence du Seigneur, son Dieu, et il n'eut point de respect pour la présence du prophète Jérémie, qui lui parlait de la part du Seigneur.

13. Il se révolta même contre le roi Nabuchodonosor, à qui il avait juré fidélité en employant le nom de Dieu. Il endurcit donc sa tête et son cœur, pour ne plus retourner au Seigneur, le Dieu d'Israël.

14. Et en même temps tous les princes des prêtres et le peuple s'abandonnèrent à toutes les abominations des gentils, et profanèrent la maison du Seigneur, qu'il avait sanctifiée pour soi à Jérusalem.

15. Or le Seigneur, le Dieu de leurs pères leur adressait souvent la parole par l'entremise de ceux qu'il leur envoyait; et il ne cessait de leur donner, soit de nuit ou de jour, des avertissements, afin qu'il pût pardonner à son peuple et à sa maison.

16. Mais eux se moquaient des personnes que Dieu leur envoyait. Ils méprisaient ses paroles, et ils traitaient très-indignement ses prophètes, jusqu'à ce que la fureur du Seigneur s'élevât contre son peuple, et que le mal fût sans remède.

17. Car il fit venir contre eux le roi des Chaldéens, qui égorgea leurs enfants dans la maison de son sanctuaire, sans avoir pitié ni des jeunes gens, ni des jeunes filles, ni des personnes âgées, ni même de ceux qui étaient dans la dernière vieillesse. *Dieu* les livra tous entre ses mains.

18. Comme aussi tous les vaisseaux du temple, tant grands que petits; tous les trésors de la maison de Dieu et de celle du roi et des princes qu'il fit emporter à Babylone.

19. Les ennemis ensuite brûlèrent la maison du Seigneur, et ruinèrent les murs de Jérusalem. Ils mirent le feu à toutes ses tours, et détruisirent tout ce qu'il y avait de précieux.

20. Si quelqu'un avait échappé à la mort, il

10. Cumque anni circulus volveretur, misit Nabuchodonosor rex, qui adduxerunt eum in Babylonem, asportatis simul pretiosissimis vasis domus Domini. *a* Regem vero constituit Sedeciam patruum ejus super Judam et Jerusalem. [a *IV. Reg.* 24. 17. *Jer.* 37. 1.]

11. Viginti et unius anni erat Sedecias cum regnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem.

12. Fecitque malum in oculis Domini Dei sui, nec erubuit faciem Jeremiæ prophetæ, loquentis ad se ex ore Domini.

13. A rege quoque Nabuchodonosor recessit, qui adjuraverat eum per Deum; et induravit cervicem suam et cor, ut non reverteretur ad Dominum Deum Israel.

14. Sed et universi principes sacerdotum, et populus, prævaricati sunt inique juxta universas abominationes gentium, et polluerunt domum Domini, quam sanctificaverat sibi in Jerusalem.

15. Mittebat autem Dominus Deus patrum suorum ad illos per manum nuntiorum suorum, de nocte consurgens, et quotidie commonens; eo quod parceret populo, et habitaculo suo.

16. At illi subsannabant nuntios Dei, et parvipendebant sermones ejus, illudebantque prophetis, donec ascenderet furor Domini in populum ejus, et esset nulla curatio.

17. Adduxit enim super eos regem Chaldæorum, et interfecit juvenes eorum gladio in domo sanctuarii sui; non est misertus adolescentis, et virginis, et senis, nec decrepiti quidem, sed omnes tradidit in manibus ejus.

18. *a* Universaque vasa domus Domini, tam majora, quam minora, et thesauros templi, et regis, et principum, transtulit in Babylonem. [a *IV. Reg.* 25. 14. 15.]

19. Incenderunt hostes domum Dei, destruxeruntque murum Jerusalem, universas turres combusserunt, et quidquid pretiosum fuerat demoliti sunt.

20. Si quis evaserat gladium, ductus

10. *Qui adduxerunt eum in Babylonem.* Ce Joakim porte aussi le nom de Jéchonias. La seconde translation eut lieu en ce moment et Ezéchiel en fit partie. (Voy. IV, Reg., XXIV, nos notes sur les versets 6 et 14).

17. *Adduxit... regem Chaldæorum.* Alors eut lieu la troisième expédition de Nabuchodonosor qui détruisit le temple et renversa le royaume de Juda. (Voy. IV. Reg., XXV).

20. *Donec imperaret rex Persarum.* Ceux qui échappèrent à l'épée furent emmenés à Babylone où ils demeurèrent esclaves de Nabuchodonosor et de ses successeurs, jusqu'au temps

---

10. *Regem vero constituit Sedeciam.* Vide dicta IV. Reg., 24, 17.

12. *Nec erubuit.* Neglexit monita ad pœnitentiam hortantis.

13. *Qui adjuraverat eum.* Qui jurejurando illum obstrinxerat. In hebr. est, *qui jurare fecerat eum per Deum.* * Etiam malis principibus fides data servanda est.

14. *Quam sanctificaverat sibi in Jerusalem.* Quam sibi elegerat, et dedicatione solemni sibi sacrari voluerat.

15. *Per manum nuntiorum.* Prophetas scilicet destinando. *De nocte consurgens.* Hebr. *manicando*, quasi dicat, mature et diligenter. — *Parceret populo.* Parcere cuperet.

16. *Nuntios Dei.* Prophetas. — *Esset nulla curatio.* Nullum esset remedium, illis curationem non admittentibus.

20. *Donec imperaret rex Persarum.* Nimirum Cyrus, cujus mentio fit versiculo 22 sequenti et I. lib. Esdræ, c. 1, statim initio.

in Babylonem servivit regi, et filius ejus, donec imperaret rex Persarum,

21. Et compleretur sermo Domini ex ore Jeremiæ, et celebraret terra sabbata sua; cunctis enim diebus desolationis egit sabbatum, usque dum complerentur septuaginta anni.

22. *a* Anno autem primo Cyri regis Persarum, ad explendum sermonem Domini quem locutus fuerat per os Jeremiæ, suscitavit Dominus spiritum Cyri regis Persarum; qui jussit prædicari in universo regno suo, etiam per scripturam, dicens : [a *I. Esd.* 1. 1. et 6. 3. *Jer.* 25. 12. et 29. 10.]

23. Hæc dicit Cyrus rex Persarum : Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli, et ipse præcepit mihi ut ædificarem ei domum in Jerusalem, quæ est in Judæa; quis ex vobis est in omni populo ejus? sit Dominus Deus suus cum eo, et ascendat.

était emmené à Babylone pour être esclave du roi et de ses enfants, jusqu'à ce que Dieu mît le roi de Perse sur le trône,

21. Et que s'accomplît la parole du Seigneur, qui avait été prononcée par la bouche de Jérémie, et que la terre célébrât ses jours de sabbat; car elle fut dans un sabbat continuel durant tout le temps de sa désolation, jusqu'à ce que les soixante-dix ans fussent accomplis.

22. Mais dans la première année de Cyrus, roi des Perses, le Seigneur, pour accomplir la parole qu'il avait dite par la bouche de Jérémie, toucha le cœur de Cyrus, roi des Perses, qui commanda de publier dans tout son royaume, l'édit qui suit, et d'en expédier même les patentes en cette forme :

23. Voici ce que dit Cyrus, roi des Perses : Le Seigneur, le Roi du ciel, m'a mis tous les royaumes de la terre entre les mains, et il m'a aussi commandé de lui bâtir une maison dans Jérusalem qui est dans la Judée. Qui d'entre vous se trouve être de son peuple? Je souhaite que Dieu soit avec lui et qu'il parte *promptement*.

de la domination des Perses, c'est-à-dire jusqu'au temps où Cyrus, roi de Perse, resta seul maître de l'empire des Chaldéens, formé de la réunion des possessions des rois de Babylone, de Perse et de Médie.

23. *Omnia regna.* Il n'y a ici que le commencement de l'édit qui se trouve rapporté tout entier au premier chapitre du premier *livre d'Esdras.* Les anciens avaient coutume de rattacher ainsi leurs écrits les uns aux autres, pour que le lecteur pût passer sans interruption de l'ouvrage qui précède à celui qui suit. (Cf. Jos., I, 1; Jug., I. 1; I. Reg., I, 1; Act., I, 1).

---

21. *Sermo Domini ex ore Jeremiæ.* Qui post septuaginta annos reditum ex Babylonica captivitate pollicitus erat. Vide Jerem., c. 25, 12, et c. 29, 11. — *Celebraret..... sabbata sua.* Inculta et habitatoribus propemodum vacua, præsertim post occisum Godoliam, feriaretur ab oratione, etc.

22. *Anno autem primo.* Quæ hic dicuntur usque ad finem capitis repetuntur initio libri sequentis, primi scilicet Esdræ, ubi commodius explicabuntur.

PRÉFACE SUR LE PREMIER LIVRE D'ESDRAS.

Ce livre est la continuation des livres des *Paralipomènes*.

Les *Paralipomènes* finissent avec l'édit de délivrance de Cyrus, qu'ils ne donnent qu'en partie; et c'est par ce même édit que commence le premier *livre d'Esdras*, qui nous montre l'usage que les Juifs ont fait de la liberté à eux accordée, et la manière dont ils se sont établis de nouveau en Judée.

On ne peut douter qu'Esdras en soit l'auteur. Il y parle presque toujours à la première personne, et se désigne par là même comme étant tout à la fois l'historien et le chef de l'entreprise qu'il raconte.

Esdras était de la race sacerdotale. Il descendait d'Aaron, par la branche d'Eléazar, comme il le dit lui-même (ch. VII, 1 et seq.). Il était issu du grand-prêtre Saraïas, que Nabuchodonosor avait emmené, après la prise de Jérusalem, avec plusieurs autres Juifs de distinction, à Réblatha, où il les avait fait mourir.

Nous ne croyons pas qu'il soit venu de Babylone à Jérusalem avec Zorobabel, immédiatement après l'édit de Cyrus. Il fit, pour la première fois, ce voyage dans la 7e année du règne d'Artaxerxès Longue-Main, et il emmena avec lui dans sa patrie, de grands trésors, et près de 1600 hommes.

Dans son livre, il rapporte les principaux événements qui se sont passés après la captivité.

Ce livre se divise en deux parties, la première embrasse les six premiers chapitres, et la seconde les quatre derniers.

Dans la première partie, Esdras décrit le retour des Juifs en Palestine, après l'édit de Cyrus, les efforts qu'ils font sous la conduite de Zorobabel, pour la reconstruction du temple, les difficultés que leur suscitent les peuples voisins, la suspension des travaux, leur reprise et leur achèvement, la sixième année du règne de Darius, fils d'Hystaspe. Ces faits sont compris dans une période de 20 années, de 536 à 516 avant Jésus-Christ.

La seconde partie nous fait connaître le voyage d'Esdras lui-même, qui part de Babylone en la septième année du règne d'Artaxerxès Longue-Main, c'est-à-dire l'an 467 avant Jésus-Christ. L'intervalle qui sépare cet événement de la dédicace du temple, est de plus de 50 ans.

Esdras se borne, dans cette deuxième partie, à nous raconter ce qu'il fit pour faire rompre aux Juifs les mariages qu'ils avaient faits contrairement à la loi, avec des femmes étrangères.

Il est certain que la mission de ce grand homme ne s'est pas bornée à la répression de cet abus. Il a dû faire revivre toutes les institutions de Moïse, remettre en vigueur, pour la célébration du culte, les règlements de David, et réorganiser, en un mot, toute la nation Juive au point de vue politique, civil et religieux. Il

fut le restaurateur de la religion, et c'est à ce titre que les Juifs rendent à sa mémoire les plus grands honneurs.

Il avait probablement consigné dans son livre ses réformes, et c'est ce qui nous fait croire que l'ouvrage que nous possédons est incomplet.

Esdras l'écrivit en hébreu et en chaldéen. Comme il connaissait parfaitement ces deux langues, et qu'elles étaient d'ailleurs très-familières à ses contemporains, l'illustre docteur a composé en hébreu ses écrits, mais il a laissé en chaldéen les documents qu'il cite et qu'il donne tels qu'ils ont été émis, sans y rien changer.

Les sources auxquelles il a puisé pour la première partie de son ouvrage, sont d'abord les lettres et les édits royaux qu'il rapporte *in extenso*, tels qu'ils existaient dans les archives des rois de Perse. Ce sont ensuite les notes recueillies par ses contemporains, et les traditions orales qui étaient trop rapprochées des événements, pour avoir subi une altération sensible.

Dans la seconde partie, comme il ne raconte que ce qu'il a fait lui-même, il n'a pas eu besoin d'avoir recours à des secours étrangers.

L'authenticité incontestable de cet ouvrage, est donc la garantie de sa véracité. S'il y avait dans ces récits la moindre erreur, il faudrait qu'elle eût été préméditée par Esdras, et que la nation tout entière fût entrée dans ce projet de falsification, ce qui est absolument impossible.

L'abbé Glaire admire tout particulièrement, dans ce livre, la prière qu'Esdras adresse à Dieu (ch. VI, v. 15 et suiv.) pour implorer sa clémence et sa miséricorde, en faveur d'un peuple qui a ajouté à une première prévarication, le crime de l'ingratitude. Quoi de plus beau et de plus touchant, dit-il, que cette prière! Il ne cherche point à faire valoir des motifs de justification en faveur des Israélites; il accumule, au contraire, tout ce qui peut être à leur charge, et loin de vouloir pallier leurs torts, il semble ne pas trouver d'expressions assez fortes et énergiques pour les montrer sous tout leur jour. Il termine sa prière par un raisonnement d'une finesse remarquable. Tout ce que Dieu vient de faire en faveur de son peuple, est une preuve incontestable qu'il veut le sauver : mais ce même peuple ne saurait subsister devant la face du Seigneur, tant qu'il est couvert du péché qui a attiré sur lui la colère divine; il faut que par un trait de sa bonté et de sa miséricorde infinie, Dieu accorde le pardon que sollicitent le repentir et les larmes (*Introduction historique et critique aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, tom. III, pag. 174).

ESDRAS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Edit de Cyrus qui permet aux Juifs de retourner à Jérusalem.

1. La première année de Cyrus, roi de Perse, le Seigneur, pour accomplir la parole qu'il avait prononcée par la bouche de Jérémie, toucha le cœur de Cyrus, roi de Perse, qui fit publier, dans tout son royaume, cette ordonnance, même par écrit :

2. Voici ce que dit Cyrus, roi de Perse : Le Seigneur, le Dieu du ciel, m'a donné tous les royaumes de la terre; et il m'a commandé de lui bâtir une maison dans la ville de Jérusalem, qui est en Judée.

3. *Je souhaite à quiconque* d'entre vous qui est de son peuple que son Dieu soit avec lui, *afin* qu'il aille à Jérusalem qui est en Judée, et qu'il rebâtisse la maison du Seigneur, du Dieu d'Israël. Ce Dieu qui est *adoré* à Jérusalem est le *vrai* Dieu.

4. Et que tous les autres, en quelques lieux qu'ils habitent, les assistent du lieu où ils sont, soit en argent et en or, soit de tous les autres

1. In anno *a* primo Cyri regis Persarum, ut compleretur verbum Domini ex ore Jeremiæ, suscitavit Dominus spiritum Cyri regis Persarum, et traduxit vocem in omni regno suo, etiam per scripturam, dicens : [a *II. Par.* 36. 22. *Jer.* 25. 12. et 29. 10.]

2. Hæc dicit Cyrus rex Persarum : Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli, et ipse præcepit mihi ut ædificarem ei domum in Jerusalem, quæ est in Judæa.

3. Quis est in vobis de universo populo ejus? Sit Deus illius cum ipso. Ascendat in Jerusalem quæ est in Judæa, et ædificet domum Domini Dei Israel, ipse est Deus qui est in Jerusalem.

4. Et omnes reliqui in cunctis locis ubicumque habitant, adjuvent eum viri de loco suo, argento et auro, et sub-

Cap. I. — 1. *In anno primo Cyri.* Babylone avait été prise par Cyrus. Ses idoles avaient été renversées, parce que les Perses, adorateurs du Soleil, ne souffraient point les idoles, ni les rois qu'on avait faits dieux. L'orgueil des Chaldéens est abattu sans retour, dit Bossuet, mais Jérusalem, rétablie par un changement merveilleux, voit revenir ses enfants de tous côtés. Ce changement fut amené par Cyrus, qui rendit son édit de délivrance aussitôt qu'il fût maître de l'empire des Mèdes et des Perses, deux ans après la prise de Babylone. — *Suscitavit Dominus spiritum Cyri.* Isaïe avait désigné, deux siècles d'avance, Cyrus, comme le conquérant envoyé de Dieu pour faire cesser la captivité de son peuple et le rétablir dans la terre de ses aïeux (Is., XLIV, 28, et XLV, 1), et l'historien Josèphe assure que l'on fit voir à Cyrus cette prophétie, et qu'il en fut si frappé, qu'il s'empresssa d'exécuter la volonté de Dieu.

2. *Omnia regna terræ.* Dans cet édit, il y a trois choses à remarquer : 1° ce prince reconnaît le Dieu des Juifs pour le Dieu du ciel, le vrai Dieu; il l'appelle de son grand nom, *Jéhovah*, l'Eternel; 2° il reconnaît que c'est à ce Dieu qu'il doit toutes ses conquêtes; 3° il déclare que c'est pour lui obéir qu'il publie cet édit qui permet aux Juifs d'aller rebâtir le temple de Jérusalem (Mézenguy).

Cap. I. — 1. *Cyri regis Persarum.* Qui victo Astyage Medorum rege, Medorum imperium ad Persas transtulit. Ejus ergo anno primo, quo Chaldæis victis cœpit in Babylone regnare, hæc gesta sunt. — *Ex ore Jeremiæ.* Qui post septuaginta annos reditus ex Babilonica captivitate promiserat, c., 25. 12, et c. 29. 11. — *Suscitavit Dominus spiritum Cyri.* Hanc mentem injecit Cyro regi. — *Traduxit vocem. Jussit prædicari in universo regno suo,* ut dicitur II. Paral., 36. 22. Jussit præconis voce edici.

2. *Hæc dicit Cyrus.* Verba sunt regii edicti. — *Omnia regna terræ.* Hyperbole. Vel sensus est : circumjecta regna quæ Cyrus occupaverat, divino nutu illa data fuisse. Ita locutus videtur in suo edicto propter Isaiæ verba c. 45. 1. suæ prophetiæ : *Hæc dicit Dominus christo meo Cyro, cujus apprehendi dexteram, ut subjiciam ante faciem ejus gentes, et dorsa regem vertam, etc.* — *Præcepit mihi.* Isaiæ, nimirum c. 44. 28. ubi habemus : *Qui dico Cyro : Pastor meus es, et omnem voluntatem meam complebis. Qui dico Jerusalem : Ædificaberis ; et templo : Fundaberis;* et c. 45. 13 : *Ipse ædificavit civitatem meam, et captivitatem meam dimittet, non in pretio, neque in muneribus.*

3. *De universo populo ejus.* Populo judaico.

4. *Omnes reliqui.* Judæi quibus animus, aut facultas deest migrandi in Jerusalem et Judæam, * necnon præfecti provinciarum regiarum, ut colligitur ex n. 6 seq., et c. 3, n. 7. — *Viri.* Judæi. — * *De loco suo.* Sedibus non mutatis. Vel de agris, domibus et proventibus suis suppeditet pro sua facultate. — *Excepto.* Id est, præter, LXX habent, *una cum voluntario, etc.* Heb. *cum oblatione spontanea.*

stantia, et pecoribus, excepto quod voluntarie offerunt templo Dei, quod est in Jerusalem.

5. Et surrexerunt principes patrum de Juda, et Benjamin, et sacerdotes, et levitæ, et omnis cujus Deus suscitavit spiritum, ut ascenderent ad ædificandum templum Domini quod erat in Jerusalem.

6. Universique qui erant in circuitu, adjuverunt manus eorum in vasis argenteis et aureis, in substantia et jumentis, in supellectili, exceptis his quæ sponte obtulerant.

7. Rex quoque Cyrus protulit vasa templi Domini quæ tulerat Nabuchodonosor de Jerusalem, et posuerat in templo dei sui.

8. Protulit autem ea Cyrus rex Persarum per manum Mithridatis filii Gazabar, et annumeravit ea Sassabasar principi Juda.

9. Et hic est numerus eorum : Phialæ aureæ triginta, phialæ argenteæ mille, cultri viginti novem, scyphi aurei triginta,

10. Scyphi argentei secundi quadringenti decem; vasa alia mille.

11. Omnia vasa aurea et argentea, quinque millia quadringenta; universa tulit Sassabasar, cum his qui ascendebant de transmigratione Babylonis in Jerusalem.

biens et de leurs bestiaux, outre ce qu'ils offrent volontairement au temple de Dieu, qui est à Jérusalem.

5. Alors les chefs des familles paternelles de Juda et de Benjamin, les prêtres et les lévites, et tous ceux dont Dieu toucha le cœur, se préparèrent à s'en retourner, pour bâtir le temple du Seigneur qui était dans Jérusalem.

6. Et tous ceux qui demeuraient aux environs, les assistèrent de vaisselle d'argent et d'or, de leurs biens, de leurs bêtes et de leurs meubles, outre ce qu'ils avaient offert volontairement.

7. Le roi Cyrus leur remit aussi entre les mains les vases du temple du Seigneur, que Nabuchodonosor avait emportés de Jérusalem, et qu'il avait mis dans le temple de son dieu.

8. Cyrus, roi de Perse, les leur fit rendre par Mithridate, fils de Gazabar, qui les donna par compte à Sassabasar, prince de Juda.

9. Voici le nombre de ces vases : trente coupes d'or, mille coupes d'argent, vingt-neuf couteaux, trente tasses d'or,

10. Quatre cent dix tasses d'argent pour les moindres usages, et mille autres vases;

11. *En sorte* qu'il y avait cinq mille quatre cents vases, tant d'or que d'argent. Sassabasar les emporta tous, en même temps que ceux qui avaient été emmenés captifs en Babylone retournèrent à Jérusalem.

5. *Et omnis cujus Deus suscitavit spiritum.* Tous les Juifs ne profitèrent pas de cet édit. Il y en avait qui s'étaient établis avantageusement en Chaldée. Ils y possédaient des jardins et des vignes, et ne voulurent pas renoncer à ces jouissances. C'est ainsi que beaucoup de chrétiens préfèrent les biens de ce monde à la liberté des enfants de Dieu.

11. *Quinque millia quadringenta.* Le Père Houbigant suppose que ce nombre avait été faussé par les copistes. Mais comme on le trouve dans la version grecque, attribuée aux Septante, il est plus probable que l'énumération précédente est incomplète.

---

5. *Principes patrum.* Seniores illarum tribuum qui dignitate atque auctoritate cæteros antecedebant. In græco est, οἱ ἀρχιφυλαι των πατριων της Ἰουδα και Βενιαμιν φυλης, id est, *principes tribuum et familiarum Juda et Benjamin;* πατρια idem significat quod Latinis familia aut gens. D. Hieron, contra Helvidium *parentelam* vocat. Vocem græcam retinuit Vulgata editio, Psal. 95, 7 : *Afferte Domino patriæ* (πατριαι) *gentium, afferte Domino gloriam et honorem.* — *Suscitavit spiritum.* Hanc mentem injecit.

6. *Qui erant in circuitu.* Vicini eorum. Dubium autem relinquitur an id intelligendum sit de Judæis remanentibus, an de alienigenis qui Cyro fortasse gratificari voluerunt. Josephus, lib. 11. Antiq., c. 1, amicos regios nominat. — *Exceptis his quæ sponte obtulerant.* Præter donaria quæ templo Dei consecrarant, et quæcumque restaurationi Hierosolymorum addixerunt.

* 8. *Filii Gazabar.* In hebræo et græco non est vox *filii;* Gazabar autem hebraice significat thesaurarium; itaque juxta textum hebraicum sententia est Cyrum protulisse vasa per manum Mithridatis thesaurarii. — *Sassabasar principi Juda.* Sassabasar hic princeps Juda erat Zorobabel, filius Salathielis et nepos Jechoniæ regis, qui Babylone natus erat, et a Chaldæis Sassabasar dicebatur.

9. *Phialæ.* Pagnimus et Vatablus vertunt, *pollubra;* putant enim *agartal*, vas significare in quo aqua ad lavandas manus infunditur. — *Scyphi.* Pagninus vertit, *cochlearia.* Vatablus, *crateres.* LXX. retinuerunt vocem hebraicam *cephures.* Quid significet hebraicum *chephor*, diximus I. Par., c. 28, n. 17. Alii vertunt, *expiatoria;* nam radix in conjugatione *piel* expiare significat.

10. *Secundi.* Alterius formæ, minores, vel non ita pretiosi.

11. *Quinque millia quadringenta.* Quorum partem aliquam duntaxat in specie sacer textus recenset, nimirum 2499.

CHAPITRE II.

Dénombrement des Israélites qui retournèrent de Babylone en Judée.

1. Voici le dénombrement des enfants d'Israël, qui ayant été emmenés à Babylone par Nabuchodonosor, roi de Babylone, revinrent à Jérusalem et dans Juda, chacun en sa ville.

2. Ceux qui vinrent avec Zorobabel, Josué, Néhémias, Saraïa, Rahélaïa, Mardochaï, Belsan, Mesphar, Béguaï, Réhum et Baana. Voici le nombre des hommes du peuple d'Israël :

3. Les enfants de Pharos, deux mille cent soixante-douze.
4. Les enfants de Séphatia, trois cent soixante-douze.
5. Les enfants d'Aréa, sept cent soixante-quinze.

6. Les enfants de Phahath Moab, fils de Josué, *et de* Joab *étaient* deux mille huit cent douze.
7. Les enfants d'Elam, mille deux cent cinquante-quatre.
8. Les enfants de Zéthua, neuf cent quarante-cinq.
9. Les enfants de Zachaï, sept cent soixante.
10. Les enfants de Bani, six cent quarante-deux.

11. Les enfants de Bébaï, six cent vingt-trois.
12. Les enfants d'Azgad, mille deux cent vingt-deux.
13. Les enfants d'Adonicam, six cent soixante-six.
14. Les enfants de Béguaï, deux mille cinquante-six.

1. Hi sunt autem *a* provinciæ filii qui ascenderunt de captivitate quam transtulerat Nabuchodonosor rex Babylonis in Babylonem, et reversi sunt in Jerusalem et Judam, unusquisque in civitatem suam. [a *II. Esd.* 7. 6.]
2. Qui venerunt cum Zorobabel, Josue, Nehemia, Saraia, et Rahelaia, Mardochai, Belsan, Mesphar, Beguai, Rehum, Baana. Numerus virorum populi Israel :
3. Filii Pharos, duo millia centum septuaginta duo.
4. Filii Sephatia, trecenti septuaginta duo.
5. Filii Area, septingenti septuaginta quinque.
6. Filii Phahath Moab, filiorum Josue, Joab, duo millia octinginti duodecim.
7. Filii Ælam, mille ducenti quinquaginta quatuor.
8. Filii Zethua, nongenti quadraginta quinque.
9. Filii Zachai, septingenti sexaginta.
10. Filii Bani, sexcenti quadraginta duo.
11. Filii Bebai, sexcenti viginti tres.
12. Filii Azgad, mille ducenti viginti duo.
13. Filii Adonicam, sexcenti sexaginta sex.
14. Filii Beguai, duo millia quinquaginta sex.

Cap. II. — 2. *Cum Zorobabel, Josue, Nehemia.* Zorobabel était le chef de Juda, Josué le grand-prêtre. Zorobabel était fils de Salathiel, et Josué ou Jésus, fils de Josédec. Le P. de Carrières avait cru, avec quelques commentateurs, que ce Néhémias était le même que l'auteur du deuxième *livre d'Esdras,* lequel revint en la vingtième année du règne d'Artaxerxès. Mais il changea ensuite de sentiment, et nous croyons que ce fut avec raison, parce qu'il n'y a pas de motif pour croire qu'il s'agit ici du même personnage. — *Numerus virorum populi Israel.* En comparant ce dénombrement à celui qui se trouve au chapitre VII du livre de Néhémias, on voit qu'il n'y a presque de différence que dans les nombres. Et dans les nombres mêmes, entre 42 sommes qui composent ce dénombrement, il y en a 23 qui sont égales, et entre ces 23, il y a la somme totale 42,364 qui est la même. Les commentateurs expliquent les différences qu'on remarque entre ces deux listes par cette circonstance, qu'elles ont été composées à deux époques différentes. Celle-ci aurait été dressée à Babylone avant le départ, et l'autre à Jérusalem, à l'arrivée. Plusieurs familles inscrites, ayant changé de dessein, sont restées à Babylone; d'autres familles qui n'étaient pas inscrites, sont, au contraire, parties ou sont venues s'adjoindre aux Israélites pendant la route.

Cap. II. — 1. *Provinciæ filii.* Judææ, vel Chaldææ. Erant quidem Judæi genere et ex Judæâ oriundi, sed in Chaldæa fere nati tempore captivitatis quæ annos septuaginta tenuerat itaque tam Judææ quam Chaldææ filii non incommode appellari possint. — * *Reversi sunt in Jerusalem.* Ita tamen ut remanerent Cyro et Persis subditi et tributarii, ut patet ex c. 4, n. 13, et II. Esdr., 9, 36.

2. *Cum Zorobabel Josue.* Qui hoc versiculo recensentur, proceres erant Judæorum, ideoque eorum nomina peculiariter exprimuntur. — *Mardochai.* Hunc quidam putant patruum Esther esse; alii, alium. * Si fuit, probabile est in Judæam hac tam commoda occasione excurrisse ad recuperandas possessiones paternas, rediturus postea in Chaldæam. — *Numerus virorum populi.* A versiculo enim tertio sequenti usque ad trigesimum sextum recensentur Israelitæ qui ad tribum Levi non pertinebant; a trigesimo vero sexto usque ad 43, sacerdotes et levitæ; a 43 autem et deinceps, Nathinæi et proselyti, sive incerti, qui non erant de genere Israel.

3. *Filii Pharos.* Sequitur longus catalogus eorum qui ex captivitate Babylonica in patriam reversi sunt. Notandum autem est quod quædam nomina; quæ hic habentur, sunt urbium et oppidorum nomina; ut cum dicitur : *Filii Bethlehem, filii Cariathiarim, filii Jericho.* Quædam vero sunt nomina virorum, ut cum dicitur, n. 41, *cantores : filii Asaph;* et n. 42, *Filii janitorum, filii Sellum.* Subtilius vero disquirere et investigare quæ locorum nomina sint, quæ virorum, et operosum est, nec admodum utile; quare, quod alii etiam fecerunt interpretes, hæc missa faciemus.

15. Filii Adin, quadringenti quinquaginta quatuor.
16. Filii Ather qui erant ex Ezechia, nonaginta octo.
17. Filii Besai, trecenti viginti tres.
18. Filii Jora, centum duodecim.
19. Filii Hasum, ducenti viginti tres.
20. Filii Gebbar, nonaginta quinque.
21. Filii Bethlehem, centum viginti tres.
22. Viri Netupha, quinquaginta sex.
23. Viri Anathoth, centum viginti octo.
24. Filii Azmaveth, quadraginta duo.
25. Filii Cariathiarim, Cephira, et Beroth, septingenti quadraginta tres.
26. Filii Rama et Gabaa, sexcenti viginti unus.
27. Viri Machmas, centum viginti duo.
28. Viri Bethel et Hai, ducenti viginti tres.
29. Filii Nebo, quinquaginta duo.
30. Filii Megbis, centum quinquaginta sex.
31. Filii Ælam alterius, mille ducenti quinquaginta quatuor.
32. Filii Harim, trecenti viginti.
33. Fili Lod, Hadid, et Ono, septingenti viginti quinque.
34. Filii Jericho, trecenti quadraginta quinque.
35. Filii Senaa, tria millia sexcenti triginta.
36. Sacerdotes : Filii Jadaia in domo Josue, nongenti septuaginta tres.
37. Filii Emmer, mille quinquaginta duo.
38. Filii Pheshur, mille ducenti quadraginta septem.
39. Filii Harim, mille decem et septem.
40. Levitæ : Filii Josue et Cedmihel filiorum Odoviæ, septuaginta quatuor.
41. Cantores : Filii Asaph, centum viginti octo.
42. Filii janitorum; filii Sellum; filii Ater, filii Telmon, filii Accub, filii Hatita, filii Sobai, universi centum triginta novem.
43. Nathinæi, filii Siha, filii Hasupha, filii Tabbaoth.
44. Filii Ceros, filii Siaa, filii Phadon.
45. Filii Lebana, filii Hagaba, filii Accub,
46. Filii Hagab, filii Semlai, filii Hanan,
47. Filii Gaddel, filii Gaher, filii Raaia,

15. Les enfants d'Adin, quatre cent cinquante-quatre.
16. Les enfants d'Ather, qui venaient d'Ezéchia, quatre-vingt-dix-huit.
17. Les enfants de Bésaï, trois cent vingt-trois.
18. Les enfants de Jora, cent douze.
19. Les enfants d'Hasum, deux cent vingt-trois.
20. Les enfants de Gebbar, quatre-vingt-quinze.
21. Les enfants de Bethléhem, cent vingt-trois.
22. Les hommes de Netupha, cinquante-six.
23. Les hommes d'Anathoth, cent vingt-huit.
24. Les enfants d'Azmaveth, quarante-deux.
25. Les enfants de Cariathiarim, de Céphira et de Béroth, sept cent quarante-trois.
26. Les enfants de Rama et de Gabaa, six cent vingt et un.
27. Les hommes de Machmas, cent vingt-deux.
28. Les hommes de Béthel et de Haï, deux cent vingt-trois.
29. Les enfants de Nèbo, cinquante-deux.
30. Les enfants de Megbis, cent cinquante-six.
31. Les enfants de l'autre Elam, douze cent cinquante-quatre.
32. Les enfants d'Harim, trois cent vingt.
33. Les enfants de Lod, d'Hadid et d'Ono, sept cent vingt-cinq.
34. Les enfants de Jéricho, trois cent quarante-cinq.
35. Les enfants de Sénaa, trois mille six cent trente.
36. Les prêtres *furent :* les enfants de Jadaïa, dans la maison de Josué, neuf cent soixante-treize.
37. Les enfants d'Emmer, mille cinquante-deux.
38. Les enfants de Pheshur, douze cent quarante-sept.
39. Les enfants d'Harim, mille dix-sept.
40. Les lévites *furent :* les enfants de Josué et de Cedmihel, fils d'Odovia, soixante-quatorze.
41. Les chantres *furent :* les enfants d'Asaph, cent vingt-huit.
42. Les enfants des portiers *furent :* les enfants de Sellum, les enfants d'Ater, les enfants de Telmon, les enfants d'Accub, les enfants d'Hatita, les enfants de Sobaï, qui tous ensemble font cent trente-neuf.
43. Les Nathinéens étaient les enfants de Siha, les enfants d'Hasupha, les enfants de Tabbaoth,
44. Les enfants de Céros, les enfants de Siaa, les enfants de Phadon,
45. Les enfants de Lébana, les enfants d'Hagaba, les enfants d'Accub,
46. Les enfants d'Hagab, les enfants de Semlaï, les enfants de Hanan,
47. Les enfants de Gaddel, les enfants de Gaher, les enfants de Raaïa,

22. *Viri Netupha.* Le livre de Néhémias (VII, 26), met ensemble les hommes de Bethléhem et de Juda, au nombre de 188.
30. *Filii Megbis.* Ils ne se trouvent pas dans le dénombrement de Néhémias.

43. *Nathinæi.* Id est, donati; erant Gabaonitæ templi ministerio addicti. Vide dicta I. Paral., 9, 2.

48. Les enfants de Razin, les enfants de Nécoda, les enfants de Gazam,
49. Les enfants d'Aza, les enfants de Phaséa, les enfants de Bésée,
50. Les enfants d'Aséna, les enfants de Munim, les enfants de Néphusim,
51. Les enfants de Bacbuc, les enfants de Hacupha, les enfants de Harhur,
52. Les enfants de Besluth, les enfants de Mahida, les enfants de Harsa,
53. Les enfants de Bercos, les enfants de Sisara, les enfants de Théma,
54. Les enfants de Nasia, les enfants d'Hatipha,
55. Les enfants des serviteurs de Salomon, les enfants de Sotaï, les enfants de Sophéret, les enfants de Pharuda,
56. Les enfants de Jala, les enfants de Dercon, les enfants de Geddel,
57. Les enfants de Saphatia, les enfants de Hatil, les enfants de Phochereth, qui étaient d'Asébaïm, les enfants d'Ami;
58. Tous les Nathinéens, et les enfants des serviteurs de Salomon, étaient au nombre de trois cent quatre-vingt-douze.
59. Voici ceux qui vinrent de Thelmala, de Thelharsa, de Chérub, d'Adon et d'Emer, et qui ne purent faire connaître la maison de leurs pères, ni s'ils étaient de la maison d'Israël.
60. Les enfants de Dalaïa, les enfants de Tobie, les enfants de Nécoda, six cent cinquante-deux.
61. Et des enfants des prêtres, les enfants d'Hobie, les enfants d'Accos, les enfants de Berzellaï, qui épousa l'une des filles de Berzellaï de Galaad, et qui fut appelé de leur nom.
62. Ceux-ci cherchèrent l'écrit où était leur généalogie; et, ne l'ayant point trouvé, ils furent rejetés du sacerdoce;
63. Et Athersatha leur dit de ne point manger des viandes sacrées, jusqu'à ce qu'il s'élevât un pontife docte et parfait.
64. Toute cette multitude était réunie comme

48. Filii Rasin, filii Necoda, filii Gazam,
49. Filii Aza, filii Phasea, filii Besee,
50. Filii Asena, filii Munim, filii Nephusim,
51. Filii Bacbuc, filii Hacupha, filii Harhur.
52. Filii Besluth, filii Mahida, filii Harsa.
53. Filii Bercos, filii Sisara, filii Thema.
54. Filii Nasia, filii Hatipha.
55. Filii servorum Salomonis, filii Sotai, filii Sopheret, filii Pharuda,
56. Filii Jala, filii Dercon, filii Geddel,
57. Filii Saphatia, filii Hatil, filii Phochereth, qui erant de Asebaim, filii Ami;
58. Omnes Nathinæi, et filii servorum Salomonis, trecenti nonaginta duo.
59. Et hi qui ascenderunt de Thelmala, Thelharsa, Cherub, et Adon, et Emer; et non potuerunt indicare domum patrum suorum et semen suum, utrum ex Israel esset.
60. Filii Dalaia, filii Tobia, filii Necoda, sexcenti quinquaginta duo.
61. Et de filiis sacerdotum : Filii Hobia, filii Accos, filii Berzellai qui accepit de filiabus Berzellai Galaaditis uxorem, et vocatus est nomine earum.
62. Hi quæsierunt scripturam genealogiæ suæ, et non invenerunt, et ejecti sunt de sacerdotio.
63. *a* Et dixit Athersatha eis, ut non comederent de Sancto sanctorum, donec surgeret sacerdos doctus atque perfectus. [a *II. Esdr.* 7. 65.]
64. Omnis multitudine quasi unus,

63. *Et dixit Athersatha.* Ménochius, à l'exemple de beaucoup de commentateurs, a cru que Néhémias était désigné par ce nom, parce qu'il est en effet appelé ainsi (Nehem., VIII, 9). Mais comme ceci se passait avant l'arrivée de Néhémias en Judée, il semble qu'on ne doive pas identifier ces deux personnages (Cf. plus haut, note sur le verset 2). Ce nom désignerait plutôt Zorobabel.

---

55. *Filii servorum Salomonis.* Videtur intelligere proselytos qui ab iis proselytis genus ducebant, quos Salomon in structura templi servilibus quibusdam ministeriis addixit, lapidibus cædendis, poliendis, etc., ut habemus I. Par., 22, 2, et lib. II, c. 2, n. 17 et 18.

59. *Non potuerunt indicare.* Quorum genus erat incertum, nec satis probare poterant esse se de genere Israelitarum. * Thelmala, Thelharsa, etc., nomina sunt urbium Chaldææ.

* 61. *Filii Berzellai.* Qui Berzellai accepit de filiabus Berzellai Galaaditis sacerdotis uxorem, et vocatus est nomine eorum, scilicet sacerdotum, quasi dicat : Hic Berzellai duxit uxorem filiam Berzellai sacerdotis, et per illam vocatus est sacerdos, id est, ortus ex genere sacerdotali; sed cum id ex publicis genealogiarum tabulis probare non posset, tam ipse quam filii ejus a sacerdotio rejecti fuere.

62. *Ejecti sunt de sacerdotio.* Ex albo sacerdotum expuncti, aut in illud non inscripti, quod non constaret eos Aaronis genus esse.

63. *Athersatha.* Sic dicebatur chaldaice Nehemias, ut patet Nehem., 7, 65, et c. 8, n. 9. — *De Sancto sanctorum.* De sanctis sacrorum escis. — *Sacerdos doctus.* Cujus sapientia veritas rei obscuræ inveniretur. In Hebr. est, *donec staret sacerdos in Urim et Thummim*, id est, donec summus sacerdos applicato ephod et rationali, in quo erat Urim et Thummim divinum consuleret oraculum, et responsum aliquod quo controversia dirimeretur reportaret.

64. *Omnis multitudo.* Omnes supra recensiti summam hanc conficiunt. Verum supputanti apparebit summam esse adeo minorem ut decem millia virorum, et eo amplius desiderarentur. Cui objectioni responderi potest eos qui per partes hoc capite numerantur fuisse tantum ex tribus tribubus, Juda scilicet, Benjamin et Levi; cum his autem alios etiam ascendisse ex aliis tribubus, qui omnes simul summam quæ hoc versiculo habetur conficiebant.

quadraginta duo millia trecenti sexaginta;

65. Exceptis servis eorum, et ancillis, qui erant septem millia trecenti triginta septem; et in ipsis cantores atque cantatrices ducenti.

66. Equi eorum, septingenti triginta sex, muli eorum, ducenti quadraginta quinque,

67. Cameli eorum, quadringinti triginta quinque, asini eorum, sex millia septingenti viginti.

68. Et de principibus patrum, cum ingrederentur templum Domini quod est in Jerusalem, sponte obtulerunt in domum Dei ad extruendam eam in loco suo.

69. Secundum vires suas dederunt impensas operis, auri solidos sexaginta millia et mille, argenti minas quinque millia, et vestes sacerdotales centum.

70. Habitaverunt ergo sacerdotes, et levitæ, et de populo; et cantores, et janitores, et Nathinæi, in urbibus suis, universusque Israel in civitatibus suis.

un seul homme; et elle comprenait quarante-deux mille trois cent soixante personnes,

65. Sans les serviteurs et les servantes, qui étaient sept mille trois cent trente-sept. Et parmi eux il y avait deux cents chantres, hommes et femmes.

66. Ils menaient avec eux sept cent trente-six chevaux, deux cent quarante-cinq mulets,

67. Quatre cent trente-cinq chameaux, six mille sept cent vingt ânes.

68. Quelques-uns des chefs des familles étant entrés dans Jérusalem au lieu où avait été le temple du Seigneur, offrirent d'eux-mêmes de quoi rebâtir la maison de Dieu au lieu où elle était autrefois.

69. Ils donnèrent selon leurs forces, pour faire la dépense de cet ouvrage, soixante et un mille drachmes d'or, cinq mille mines d'argent, et cent vêtements sacerdotaux.

70. Les prêtres et les lévites, et ceux d'entre le peuple, les chantres, les portiers et les Nathinéens s'établirent donc dans leurs villes; et tout le peuple d'Israël demeura chacun dans sa ville.

CHAPITRE III.

Erection de l'autel des holocaustes, fête des Tabernacles, fondation du temple.

1. Jamque venerat mensis septimus, et erant filii Israel in civitatibus suis; congregatus est ergo populus quasi vir unus in Jerusalem.

2. Et surrexit Josue filius Josedec, et fratres ejus sacerdotes; et Zorobabel filius Salathiel, et fratres ejus, et

1. Le septième mois étant venu, les enfants d'Israël, qui étaient dans leurs villes, s'assemblèrent tous comme un seul homme dans Jérusalem.

2. Et Josué, fils de Josédec, et ses frères, prêtres avec Zorobabel, fils de Salathiel, et ses frères, commencèrent à bâtir l'autel du Dieu d'Israël,

69. *Auri solidos.* Le texte hébreu peut s'entendre des dariques, monnaie fameuse chez les Perses. D'après D. Calmet, la darique valait un sicle d'or, c'est-à-dire environ 11 livres 12 sous de notre monnaie. Au lieu de 61,000, le texte parallèle dans Néhémias (VII, 72,) ne porte que 20,000. La mine d'argent valait 60 sicles ou environ 97 livres 6 sous de notre monnaie. Dans le texte parallèle de Néhémias (VII, 71), on ne lit que 2,200. On voit, d'après ces dénombrements, qu'il était bien petit le nombre des Israélites qui revinrent dans le pays. 42,360 personnes, c'est à peine le nombre que représentait la population de l'une des douze tribus. Et ceux qui revinrent étaient fort pauvres, comme on peut en juger par la modicité de leurs offrandes. Ceux qui avaient en Chaldée les avantages de la fortune, dédaignèrent, pour la plupart, l'avantage spirituel qu'ils auraient eu à revenir à Jérusalem. *Omnia peccuniæ obediunt*, c'est la loi générale de l'homme en ce monde.

Cap. III. — 1. *Jamque venerat mensis septimus.* Immédiatement après leur retour, les Israélites s'étaient occupés de se construire des habitations et de s'installer dans les villes ou à la campagne. Ils étaient partis de Babylone le premier mois, qui était le mois de nisan, correspondant à notre mois de mars. Le temps de faire le voyage et de s'établir, leur avait pris six mois. Alors, le septième mois, ils se réunirent à Jérusalem pour y célébrer la fête des Tabernacles, qui rappelait le séjour de leurs pères dans le désert, et qui avait beaucoup d'analogie avec l'exil qu'ils venaient de subir en Chaldée.

---

65. *Cantores atque cantatrices ducenti.* Supra, numer. 41, cantores dicuntur fuisse centum viginti octo. Ex horum genere etiam cantatrices fuisse videntur. Constat autem ex I. Paral., 25, 5, non solum cantores, sed etiam cantatrices templo inservire solitas. Porro cum Nehemiæ lib. 7, n. 67, habeantur cantores cum cantatricibus fuisse 245, dicendum videtur hic præcipuos tantum recenseri, aut rejectos aliquos cantores cum instituta est profectio ex Babylone, quasi non essent ex tribu Levi, qui postea cum de illorum genere constitisset, pro levitis et cantoribus agniti sunt, et in reliquorum censum a Nehemia relati.

68. *De principibus patrum.* Vide dicta c. 1, n. 5.

69. *Solidos.* Vide dicta I. Paral., 29, 7. — *Manas.* Minas. Mina hebræa continet siclos sexaginta, id est, drachmas 240, uncias 30, duas nimirum libras cum dimidia. Dicitur mina, vel mna; a verbo *mana*, id est, numeravit.

Cap. III. — 1. *Mensis septimus.* Quem Hebræi tizri appellant, et fere nostro septembri respondet. — *Quasi vir unus.* Omnes ad unum.

2. *Josue filius Josedec.* Qui eo tempore erat summus sacerdos. — *Zorobabel filius Salathiel.* Ex tribu Juda, et gentis suæ princeps. Vide supra, c. 1, n. 8.

pour y offrir des holocaustes, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse, l'homme de Dieu :

3. Ils posèrent l'autel de Dieu sur ses bases, pendant que tous les peuples dont ils étaient environnés s'efforçaient de les en empêcher. Et ils offrirent au Seigneur sur cet autel l'holocauste le matin et le soir.

4. Ils célébrèrent la fête des Tabernacles, selon qu'il est prescrit; et ils offrirent l'holocauste chaque jour, selon son ordre, en la manière qu'il est commandé de l'observer jour par jour.

5. Ils offrirent encore l'holocauste perpétuel, tant au premier jour des mois que dans toutes les fêtes solennelles consacrées au Seigneur, et dans toutes celles auxquelles on offrait volontairement des présents au Seigneur.

6. Ils commencèrent, au premier jour du septième mois, à offrir des holocaustes au Seigneur. Or on n'avait pas encore jeté les fondements du temple de Dieu.

7. Ils distribuèrent donc de l'argent aux tailleurs de pierre et aux maçons; et ils donnèrent du froment et du riz avec de l'huile aux Sidoniens et aux Tyriens, afin qu'ils portassent des bois de cèdre du Liban à la mer de Joppé, selon l'ordre que Cyrus, roi de Perse, leur en avait donné.

8. La seconde année de l'arrivée du peuple en la ville de Jérusalem où avait été le temple de Dieu, au second mois, Zorobabel, fils de Salathiel, Josué, fils de Josédec, et leurs autres frères, prêtres et lévites, avec tous ceux qui étaient venus du lieu de leur captivité à Jérusalem, commencèrent à presser l'œuvre du Seigneur; et ils établirent pour cela des lévites depuis vingt ans et au-dessus.

9. Et Josué, avec ses fils et ses frères, Cedmihel et ses enfants, et tous les enfants de Juda, comme un seul homme, furent toujours présents pour presser ceux qui travaillaient au temple de Dieu, comme aussi les enfants de Hénadad, avec leurs fils et leurs frères, qui étaient lévites.

10. Les fondements du temple du Seigneur ayant donc été posés par les maçons, les prêtres, revêtus de leurs ornements, se présentèrent avec leurs trompettes, et les lévites, fils d'Asaph, avec leurs timbales, pour louer Dieu, selon que David, roi d'Israël, l'avait institué.

ædificaverunt altare Dei Israel, ut offerent in eo holocotaumata, sicut scriptum est in lege Moysi viri Dei.

3. Collocaverunt autem altare Dei super bases suas, deterrentibus eos per circuitum populis terrarum, et obtulerunt super illud holocaustum Domino mane et vespere.

4. Feceruntque solemnitatem tabernaculorum, sicut scriptum est, et holocaustum diebus singulis per ordinem secundum præceptum, opus diei in die suo.

5. Et post hæc holocaustum juge, tam in calendis quam in universis solemnitatibus Domini, quæ erant consecratæ, et in omnibus in quibus ultro offerebatur munus Domino.

6. A primo die mensis septimi cœperunt offerre holocaustum Domino; porro templum Dei nondum fundatum erat.

7. Dederant autem pecunias latomis et cæmentariis; cibum quoque, et potum, et oleum, Sidoniis Tyriisque, ut deferrent ligna cedrina de Libano ad mare Joppe, juxta quod præceperat Cyrus rex Persarum eis.

8. Anno autem secundo adventus eorum ad templum Dei in Jerusalem, mense secundo, cœperunt Zorobabel filius Salathiel, et Josue filius Josedec, et reliqui de fratribus eorum sacerdotes, et levitæ, et omnes qui venerant de captivitate in Jerusalem, et constituerunt levitas a viginti annis et supra, ut urgerent opus Domini.

9. Stetitque Josue et filii ejus, et fratres ejus, Cedmihel et filii ejus, et filii Juda, quasi vir unus, ut instarent super eos qui faciebant opus in templo Dei; filii Henadad, et filii eorum, et fratres eorum levitæ.

10. Fundato igitur a cæmentariis templo Domini, steterunt sacerdotes in ornatu suo cum tubis; et levitæ filii Asaph in cymbalis, ut laudarent Deum per manus David regis Israel,

3. *Super bases suas.* Ils achevèrent l'autel des holocaustes sur ses anciens fondements et s'efforcèrent de rétablir le culte ancien avec toutes ses cérémonies, conformément aux traditions et à la loi.

---

3. *Deterrentibus eos.* Circumjectis gentibus, Samaritis verò potissimum, adnitentibus ne excitaretur arca, et Dei Israel cultus revocaretur. — *Holocaustum Domino mane et vespere.* Juge sacrificium quod Num., 28, 3, manet et vespere offerri præcipitur.

4. *Solemnitate Tabernaculorum.* Quæ in mensem septimum incidebat, ut habemus Levit., 23, et septem dies tenebat, et singulis diebus offerebantur holocausta, ut ibi præscribitur. Vide Riberam, de Templo, lib. 5, cap. 13. — *Opus diei in die suo.* Id est, singulis diebus factum est quod eo die juxta legem faciendum erat, tot scilicet hostias offerendo, et eo modo quo oportebat.

5. *Et post hæc holocaustum juge.* Significat ad hoc mense septimo restitutum esse ritum sacrum sacrificiorum, et deinceps tenuisse cursum suum, ut scilicet temporibus suis, sive calendæ essent, sive aliæ solemnitates, servaretur lex sacrificiorum a Mose præscripta. — *Quæ erant consecratæ.* Qui dies erant festivi et sacri in Dei honorem. — *Ultro offerebatur.* Ex pietate privata.

7. *Cibum quoque, et potum.* Salomonen imitati qui idem facerat cum prius templum ædificavit, ut habemus III. Reg., 5, 11.

10. *Fundato... templo.* Dum fundàretur, ut clarius est in hebræo. — *Per manus David regis Israel.* Canentes psalmos Davidicos.

11. Et concinebant in hymnis et confessione Domino : Quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus super Israel. Omnis quoque populus vociferabatur clamore magno in laudando Dominum, eo quod fundatum esset templum Domini.

12. Plurimi etiam de sacerdotibus et levitis, et principes patrum, et seniores qui viderant templum prius cum fundatum esset, et hoc templum in oculis eorum, flebant voce magna; et multi vociferantes in lætitia, elevabant vocem.

13. Nec poterat quispiam agnoscere vocem clamoris lætantium, et vocem fletus populi; commixtim enim populus vociferabatur clamore magno, et vox audiebatur procul.

11. Ils chantaient tous ensemble des hymnes, et publiaient la gloire du Seigneur, en disant : Qu'il est bon! et que sa miséricorde soit répandue pour jamais sur Israël. Tout le peuple poussait aussi de grands cris, en louant le Seigneur, parce que les fondements du temple du Seigneur étaient posés.

12. Et plusieurs des prêtres et des lévites, des chefs des familles et des anciens, qui avaient vu le premier temple, après que l'on eût jeté à leurs yeux les fondements de celui-ci, jetaient de grands cris mêlés de larmes. Et plusieurs aussi élevant leurs voix poussaient des cris de réjouissance.

13. On ne pouvait discerner les cris de joie d'avec les plaintes de ceux qui pleuraient, parce que tout était confus dans cette grande clameur du peuple, et le bruit en retentissait bien loin.

CHAPITRE IV.

Les Samaritains accusent les Juifs devant Artaxerxès, qui leur défend de rebâtir Jérusalem.

1. Audierunt autem hostes Judæ et Benjamin quia filii captivitatis ædificarent templum Domino Deo Israel.

2. Et accedentes ad Zorobabel, et ad principes patrum, dixerunt eis : Ædificemus vobiscum, quia ita ut vos, quærimus Deum vestrum; ecce nos immolavimus victimas a diebus Asor-Haddan regis Assur, qui adduxit nos huc.

1. Or les ennemis de Juda et de Benjamin apprirent que les Israélites, revenus de leur captivité, bâtissaient un temple au Seigneur, le Dieu d'Israël :

2. Et étant venus trouver Zorobabel et les chefs des familles, ils leur dirent : Laissez-nous bâtir avec vous, parce que nous cherchons votre Dieu comme vous; et nous lui avons toujours immolé des victimes, depuis qu'Asor-Haddan, roi d'Assyrie, nous a envoyés en ce lieu.

12. *Flebant voce magna.* On voit qu'ils avaient tenté, pour le second temple, ce que Salomon avait fait pour le premier. Comme lui, ils avaient fait venir des ouvriers de Tyr et mis à contribution les forêts du Liban. Ils avaient, comme lui, payé et organisé les ouvriers. Mais, quand on songe d'une part à la magnificence de Salomon et aux ressources dont il disposait, et de l'autre, au petit nombre d'Israélites alors venus de captivité et à la modicité de leur fortune, on conçoit que les vieillards qui avaient vu la splendeur du premier temple aient versé des larmes à la vue de la pauvreté du second. Cependant Aggée les encourageait, et, en leur parlant du Messie qui devait honorer de sa présence ce second temple, il excitait leur enthousiasme et leur faisait répandre des larmes de joie, *vociferantes in lætitia.*

Cap. IV. — 1. *Hostes Judæ et Benjamin.* Ces ennemis étaient les Cuthéens qu'Asor-Haddan ou Asarhaddon, roi d'Assyrie, avait établis dans la province de Samarie, et qui mêlaient le culte des idoles au culte du vrai Dieu.

2. *Ita ut vos quærimus Deum vestrum.* Il y avait là un mensonge cachant un mauvais dessein. Le culte de ces peuples n'était pas pur. Si les Juifs les avaient autorisés à reconstruire le temple de Jérusalem, ils auraient cru avoir le droit d'y offrir des sacrifices à leur manière, et le temple aurait été pollué par des superstitions que les Juifs devaient avoir en horreur. Ces Cuthéens avaient d'ailleurs fait connaître leurs mauvais desseins, par leurs efforts pour empêcher qu'on ne bâtit l'autel des holocaustes.

---

11. *Confessione Domino.* Laude Domino. — *Quoniam bonus.* Videtur alludere ad psalmum 135, cujus initium est : *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus*, in quo vicies et septies repetitur, *quoniam in æternum misericordia ejus.* Vatablus putat fuisse psalmum 117, cujus initium est idem.

12. *Qui viderant templum prius.* Post hæc verba ponenda est interpunctio, ne textus dicere videatur seniores istos vidisse cum fundaretur prius templum. Sensus ergo est, quem exhibet Vatabl. in sua versione, qui sic habet : * *Senes qui viderant domum priorem, dum fundarent hanc domum in oculis eorum, flebant, etc.* * Flebant autem quod initia hujus ædificii non responderent pristinæ majestati prioris templi. Fluebant tamen simul lætitiæ lacrymæ, quod templum quale quale, religioque resurgeret.

Cap. IV. — * 1. *Hostes Judæ.* Samaritani, ut patet ex n. 2 et 10. — * *Filii captivitatis.* Judæi qui ex captivitate Babylonica venerant Jerosolymam, et templum ædificabant.

2. *A diebus Asorhaddan regis Assur.* Fuit hic filius Sennacherib ultimus Assyriorum princeps. Vide IV. Reg., 19, 37. — *Qui adduxit nos huc.* Paulo post captivitatem decem tribuum, cum leones novos incolas perimerent, IV. Reg., 17, 25.

3. Zorobabel, Josué et les autres chefs des familles d'Israël leur répondirent : Nous ne pouvons bâtir avec vous une maison à notre Dieu, mais nous bâtirons nous seuls un temple au Seigneur notre Dieu, comme Cyrus, roi des Perses, nous l'a ordonné.

4. Ainsi tout le peuple du pays empêcha autant qu'il put le peuple de Juda de bâtir, et il le troubla dans son ouvrage.

5. Ils gagnèrent aussi par argent des ministres *du roi*, pour ruiner leur dessein pendant tout le règne de Cyrus, roi des Perses, jusqu'au règne de Darius, roi des Perses.

6. Au commencement du règne d'Assuérus, ils présentèrent par écrit une accusation contre ceux qui habitaient en Juda et dans Jérusalem.

7. Et, sous le règne d'Artaxerxès, Bésélam, Mithridate, Thabéel, et les autres qui étaient de leur conseil, écrivirent à Artaxerxès, roi de Perse. Leur lettre, par laquelle ils accusaient les Israélites, était écrite en syriaque, et se lisait en la langue des Syriens.

8. Réum Béeltéem et Samsaï, secrétaire, écrivirent de Jérusalem, une lettre au roi Artaxerxès.

9. *La lettre fut signée par* Réum Béeltéem, et Samsaï, secrétaire, et leurs autres conseillers, les Dinéens, les Apharsathachéens, les Therphaléens, les Apharséens, les Erchuéens, les Babyloniens, les Susanéchéens, les Diévéens et les Élamites,

10. Et les autres d'entre les peuples, que le

3. Et dixit eis Zorobabel, et Josue, et reliqui principes patrum Israel; non est vobis et nobis ut ædificemus domum Deo nostro, sed nos ipsi soli ædificabimus Domino Deo nostro, sicut præcepit nobis Cyrus rex Persarum.

4. Factum est igitur, ut populus terræ impediret manus populi Judæ, et turbaret eos in ædificando.

5. Conduxerunt autem adversus eos consiliatores, ut destruerent consilium eorum, omnibus diebus Cyri regis Persarum et usque ad regnum Darii regis Persarum.

6. In regno autem Assueri, in principio regni ejus, scripserunt accusationem adversus habitatores Judæ et Jerusalem.

7. Et in diebus Artaxerxis scripsit Beselam, Mithridates, et Thabeel, et reliqui qui erant in consilio eorum, ad Artaxerxem regem Persarum; epistola autem accusationis scripta erat syriace, et legebatur sermone Syro.

8. Reum Beelteem, et Samsai scriba, scripserunt epistolam unam de Jerusalem Artaxerxi regi, hujuscemodi :

9. Reum Beelteem, et Samsai scriba, et reliqui consiliatores eorum, Dinæi, et Apharsathachæi, Therphalæi, Apharsæi, Erchuæi, Babylonii, Susanechæi, Diævi, et Ælamitæ,

10. Et cæteri de gentibus quas tran-

5. *Omnibus diebus Cyri.* Quoique Cyrus ait rendu l'édit de délivrance, il paraît qu'il fut circonvenu dans les dernières années de son règne par les faux rapports qu'on lui fit. C'est sans doute ce qui motiva le chagrin dont Daniel fut abreuvé dans la troisième année de Cyrus. Cet illustre prophète nous dit qu'il fut pendant trois semaines, tous les jours, dans les pleurs et qu'il ne prit aucune nourriture. (Dan., X, 2).

6. *In regno autem Assueri.* Assuérus désigne ici Cambyse, le fils et le successeur de Cyrus. Nous croyons avec Ménochius et beaucoup de commentateurs, que ce prince est aussi désigné au verset suivant, au nom d'Artaxerxès, quoique quelques auteurs prennent ce dernier pour Smerdis-le-Mage, le successeur de Cambyse.

10. *Asenaphar magnus.* La plupart des commentateurs croient que c'est Assarhaddon, quelques-uns Salmanasar, mais ce dernier sentiment est beaucoup moins probable.

---

*3. *Non est vobis et nobis.* In hac ædificatione nihil vobiscum commune habemus, aut habere volumus. — * *Soli ædificabimus.* Non admittuntur in communionem operis, quia non sincere agebant, sed fraudulenter, hoc consilium inierant, ut postea, vel templum sibi vindicarent, vel eo sacrificulos suos cum cultu idolorum suorum introducerent; itaque ab illis non secus ac ab apertis hostibus cavendum censuerunt Israelitæ. — *Sicut præcepit nobis Cyrus.* Ut enim habemus, c. I, n. 3, dixerat rex in edicto : *Quis est in vobis de universo populo ejus etc.;* itaque populo Israelitico ædificandi templi cura demandata est, non autem aliis.

4. *Populus terræ.* Samaritani.

5. *Conduxerunt..... consiliatores.* Convocarunt consiliarios, * eosque pecunia et muneribus sibi consiliarunt. LXX habent, *consultantes ad dissipandum consilium ipsorum.* — *Omnibus diebus Cyri regis Persarum. Rogarunt enim satrapas*, inquit Josephus, lib. 11, c. 2, *et eos quibus commendata erat hæc ædificatio, ut Judæos impedirent. Illi vero pecuniis etiam corrupti, vendiderunt Cuthæis suam circa demandatum officium cessationem et negligentiam, Cyro nesciente, utpote distracto in alia negotia.*

6. *In regno autem Assueri.* Cambysis, qui Cyro patris successit. Huic autem patronymicum, seu gentilitium Assueri nomen honoris ergo tribuitur, quod ipsum nomen et marito Esther longius post hæc tempora attributum est.

7. *In diebus Artaxerxis.* Est idem Cambyses cujus mentio facta est superiore versiculo. Etsi enim hoc videtur ambiguum, tamen ex tertio Esdræ, c. 2, n. 16, et LXX Sixti eodem loco (qui tamen in textu græco est lib. 1, c. 2), id declaratur; quæ enim hic dicuntur scripta ad Assuerum, ibi leguntur ad Artaxercem data. Imo in aliquibus codicibus ita scriptum est hujus capitis versiculo sexto : *In regno autem Assueri, ipse est Artaxerxes.* — *In consilio eorum.* In hebræo est, *et reliqui socii ejus.* LXX vero, *et reliquis conservis.*

8. *Beelteem.* Quæ vox videtur esse nomen officii; significat enim *præfectum consilii*, vel *præfectum rationis*, seu *magistrum sapientiæ*, ut ex Lyrano ait Emman. Sa. Arias Montanus interpretatur *possessorem saporis*, vel *gustus*, vel *rationis*, vel *eloquii*, et viri nomen proprium esse existimat.

10. *Habitare eas fecit in civitatibus Samariæ.* Ut narratur lib. IV. Reg., c. 17, n. 24. — *Trans flumen.* Intelligunt Euphraten.

stulit Asenaphar magnus et gloriosus, et habitare eas fecit in civitatibus Samariæ, et in reliquis regionibus trans flumen in pace;

11. (Hoc est exemplar epistolæ quam miserunt ad eum :) Artaxerxi regi; servi tui, viri qui sunt trans fluvium, salutem dicunt.

12. Notum sit regi quia Judæi qui ascenderunt a te ad nos, venerunt in Jerusalem civitatem rebellem et pessimam, quam ædificant, extruentes muros ejus, et parietes componentes.

13. Nunc igitur notum sit regi, quia si civitas illa ædificata fuerit, et muri ejus instaurati, tributum, et vectigal, et annuos reditus non dabunt, et usque ad reges hæc noxa perveniet.

14. Nos autem memores salis quod in palatio comedimus, et quia læsiones regis videre nefas ducimus, idcirco misimus, et nuntiavimus regi,

15. Ut recenseas in libris historiarum patrum tuorum, et invenies scriptum in commentariis; et scies quoniam urbs illa, urbs rebellis est, et nocens regibus et provinciis, et bella concitantur in ea ex diebus antiquis; quamobrem et civitas ipsa destructa est.

16. Nuntiamus nos regi, quoniam si civitas illa ædificata fuerit, et muri ipsius instaurati, possessionem trans fluvium non habebis.

17. Verbum misit rex ad Reum Beelteem, et Samsai scribam, et ad reliquos qui erant in consilio eorum, habitatores Samariæ, et cæteris trans fluvium, salutem dicens et pacem.

18. Accusatio quam misistis ad nos, manifeste lecta est coram me.

19. Et a me præceptum est, et recensuerunt, inveneruntque quoniam civitas illa a diebus antiquis adversum reges rebellat, et seditiones, et prælia concitantur in ea.

20. Nam et reges fortissimi fuerunt in Jerusalem, qui et dominati sunt omni regioni quæ trans fluvium est; tributum quoque et vectigal, et reditus accipiebant.

21. Nunc ergo audite sententiam :

grand et glorieux Asénaphar a transférés, et qu'il a fait demeurer en paix dans les villes de Samarie, et dans les autres provinces au delà du fleuve.

11. Voici la copie de la lettre qu'ils lui envoyèrent : Les serviteurs du roi Artaxerxès qui sont au delà du fleuve souhaitent au roi toute sorte de prospérités.

12. Nous avons cru devoir avertir le roi que les Juifs qui sont retournés d'Assyrie en ce pays, étant venus à Jérusalem, qui est une ville rebelle et mutine, la rebâtissent et travaillent à en rétablir les murailles et les maisons.

13. Nous supplions donc le roi de considérer que, si cette ville se rebâtit, et qu'on en relève les murailles, on ne paiera plus les tributs ni les impôts et les revenus annuels; et cette perte tombera jusque sur les rois.

14. Et comme nous nous souvenons que nous avons été nourris autrefois au palais du roi, et que nous ne pouvons souffrir qu'on blesse ses intérêts en la moindre chose, nous avons cru vous devoir donner cet avis,

15. Et vous supplier d'ordonner que l'on consulte les livres de l'histoire des rois vos prédécesseurs, où vous trouverez écrit, et où vous reconnaîtrez que cette ville est une ville rebelle, ennemie des rois et des provinces, qui a excité des guerres depuis plusieurs siècles, et que c'est pour cela même qu'elle a été ruinée.

16. Nous vous déclarons donc, ô roi! que si cette ville est rétablie, et qu'on en rebâtisse les murailles, vous perdrez toutes les terres que vous possédez au delà du fleuve.

17. Le roi répondit à Réum Béeltéem et à Samsaï, secrétaire, aux autres habitants de Samarie qui étaient de leur conseil, et à tous ceux qui demeuraient au delà du fleuve. Il leur souhaita premièrement le salut et la paix, et il leur écrivit en ces termes :

18. La lettre d'accusation que vous m'avez envoyée a été lue devant moi.

19. J'ai commandé que l'on consultât les histoires : on l'a fait; et il s'est trouvé que cette ville, depuis plusieurs siècles, s'est révoltée contre les rois, et qu'il s'y est excité des séditions et des troubles;

20. Car il y a eu dans Jérusalem des rois très-vaillants, qui ont été maîtres de tous les pays qui sont au delà du fleuve; et ils recevaient d'eux des tributs, des tailles et des impôts.

21. Voici donc ce que j'ai ordonné sur ce que

21. *Ut urbs illa non ædificetur.* Cambyse avait seulement défendu de rebâtir la ville. Les ennemis des Juifs étendirent cette défense au temple, et à partir de ce moment, les travaux

---

12. *A te ad nos.* Ab istis videlicet regionibus Babylonis et Persidis in quibus tu nunc imperas.

13. *Tributum, et vectigal, et annuos reditus.* Tributi nomine videtur, intelligi quod in capita datur; vectigalis, quod propter merces : redditus, quod de agris. — *Usque ad reges hæc noxa perveniet.* Regis redditibus, et rationibus damnum afferet.

14. *Memores salis.* Non obliti nos educatos esse in regia apud te, a quo etiam multi ornati sumus beneficiis. Vide Martinum Delrio, t. 1. adagiali 215.

15. *Historiarum patrum tuorum.* Intelligit Cyrum, Darium Medum, Astiagem. — *In commentariis.* Etiam aliorum regum Assyriorum, ut Salmanasaris et Sennacheribi, et Chaldæorum, ut Babylonii Nabuchodonosoris, qui eos toties rebelles expertus est.

17. *Verbum misit rex.* Responsum dedit.

19. *A me præceptum est.* Ut consulerentur veteres historiæ.

20. *Tributum quoque, et vectigal, et redditus accipiebant.* Hæc de Davide et Salomone dicta sunt; illis enim conveniunt, præterea nemini.

21. *Donec si forte.* Nisi forte mutato consilio aliud statuero.

vous proposez. Empêchez ces gens-là de rebâtir cette ville, jusqu'à nouvel ordre de ma part.

22. Prenez garde de n'être pas négligents à faire exécuter cette ordonnance, de peur que ce mal ne croisse peu à peu, contre l'intérêt des rois.

23. La copie de cet édit du roi Artaxerxès fut lue devant Réum Béeltéem, Samsaï, secrétaire, et leurs conseillers. Ils allèrent ensuite en grande hâte la porter aux Juifs dans Jérusalem; et ils les empêchèrent par force de continuer à bâtir.

24. Alors l'ouvrage de la maison du Seigneur fut interrompu à Jérusalem; et on n'y travailla point, jusqu'à la seconde année du règne de Darius, roi de Perse.

prohibeatis viros illos, ut urbs illa non ædificetur, donec si forte a me jussum fuerit.

22. Videte ne negligenter hoc impleatis, et paulatim crescat malum contra reges.

23. Itaque exemplum edicti Artaxerxis regis lectum est coram Reum Beelteem, et Samsai scriba, et conciliariis eorum; et abierunt festini in Jerusalem ad Judæos, et prohibuerunt eos in brachio et robore.

24. Tunc intermissum est opus domus Domini in Jerusalem, et non fiebat usque ad annum secundum regni Darii regis Persarum.

CHAPITRE V.

Aggée et Zacharie engagent les Juifs à reprendre la construction du temple. Darius en est instruit.

1. Cependant les prophètes Aggée et Zacharie, fils d'Addo, furent envoyés aux Juifs qui étaient en Judée et dans Jérusalem; et ils prophétisèrent au nom du Dieu d'Israël.

2. Alors Zorobabel, fils de Salathiel, et Josué, fils de Josédec, commencèrent *de nouveau* à bâtir le temple de Dieu à Jérusalem. Les prophètes de Dieu étaient avec eux, et les assistaient.

3. En même temps Thathanaï, chef de ceux qui étaient au delà du fleuve, Stharbuzanaï et leurs conseillers, les vinrent trouver, et leur dirent : Qui vous a conseillé de bâtir ce temple et de rebâtir ces murailles?

4. Nous leur répondîmes en leur déclarant les noms de ceux qui nous avaient conseillé de travailler à ce bâtiment.

5. Or l'œil de Dieu regarda favorablement les

1. Prophetaverunt autem Aggæus propheta, et Zacharias filius Addo, prophetantes ad Judæos qui erant in Judæa et Jerusalem, in nomine Dei Israel.

2. Tunc surrexerunt Zorobabel filius Salathiel, et Josue filius Josedec, et cœperunt ædificare templum Dei in Jerusalem, et cum eis prophetæ Dei adjuvantes eos.

3. In ipso autem tempore venit ad eos Thathanai qui erat dux trans flumen, et Stharbuzanai, et consiliarii eorum, sicque dixerunt eis : Quis dedit vobis consilium ut domum hanc ædificaretis, et muros ejus instauraretis?

4. Ad quod respondimus eis quæ essent nomina hominum auctorum ædificationis illius.

5. Oculus autem Dei eorum factus

furent interrompus. Si Cambyse eût connu l'édit de Cyrus, son père, il l'aurait sans doute respecté. Mais ceux qu'il chargea de faire des recherches dans les archives publiques le trompèrent en ne lui faisant connaître qu'une partie de la vérité. Ils avaient probablement été gagnés par l'argent des ennemis des Juifs.

Cap. V. —1. *Prophetaverunt autem Aggæus, propheta, et Zacharias.* Les travaux du temple ayant été interrompus, les Juifs se mirent à se construire de brillantes habitations et ne songèrent plus à la maison de Dieu. On disait même généralement que le temps n'était pas venu de rebâtir la maison du Seigneur. Alors, Aggée et Zacharie s'élevèrent contre cette indifférence. Aggée prophétisa le premier jour du sixième mois de la deuxième année de Darius, fils d'Hystaspe, et Dieu se révéla à Zacharie le huitième et le onzième mois de la même année.

3. *Thathanai, qui erat dux trans flumen.* C'était le satrape des provinces de Syrie, Phénicie et Palestine. Cette expression *trans flumen* au delà de l'Euphrate, est prise ici par rapport à Babylone. Car si on se place à Jérusalem, il faudrait dire : Les pays en deçà de l'Euphrate. On voit, d'après les versets suivants, que ce satrape n'était pas mal disposé à l'égard des Juifs, et que s'il avait accueilli les plaintes des Cuthéens, il ne partageait pas leurs préventions.

---

23. *Prohibuerunt eos in brachio et robore.* Regio urgente decreto cui repugnare non poterant. Vide sequenti capite, n. 16.

Cap. V. — 1. *Prophetaverunt autem Aggæus propheta, et Zacharias.* Uterque enim anno secundo Darii Hystaspis Persarum regis prophetavit, ut patet ex ipso initio prophetiarum ipsorum. — * *Filius Addo.* Nepos, nam Barachiæ filius fuit; sed phrasi hebræa omnes nepotes vocantur filii. Vide Matth., 1. 1; Judith, 8. 1.

2. *Cœperunt ædificare templum.* Impetrata a rege facultate. Vide III. Esdræ, c. 3 et 4, n. 47 et deinceps.

3. *Trans flumen.* Euphraten.

5. *Oculus autem Dei.* Divina assistentia et favor ut excitavit ad inchoandum, ita etiam juvit ut perficere possent. Vide Martinum Delrio, t. 1, adagiali 216. — *Placuit* Darii præfectis. *Satisfacerent adversus accusationem illam.* In hebr. est, *tunc ergo responderunt per epistolam super his;* ita vertunt Pagninus et Vatablus. LXX habent, *et tunc data est tabellaria super hoc* epistola nimirum ad Darium regem.

est super senes Judæorum, et non potuerunt inhibere eos. Placuitque ut res ad Darium referretur, et tunc satisfacerent adversus accusationem illam.

6. Exemplar epistolæ quam misit Thathanai dux regionis trans flumen, et Stharbuzanai, et consiliatores ejus Arphasachæi qui erant trans flumen, ad Darium regem.

7. Sermo quem miserant ei, sic scriptus erat : Dario regi pax omnis.

8. Notum sit regi, isse nos ad Judæam provinciam, ad domum Dei magni, quæ ædificatur lapide impolito, et ligna ponuntur in parietibus; opusque illud diligenter extruitur, et crescit in manibus eorum.

9. Interrogavimus ergo senes illos, et ita diximus eis : Quis dedit vobis potestatem ut domum hanc ædificaretis, et muros hos instauraretis ?

10. Sed et nomina eorum quæsivimus ab eis, ut nuntiaremus tibi; scripsimusque nomina eorum virorum qui sunt principes in eis.

11. Hujuscemodi autem sermonem responderunt nobis, dicentes : Nos sumus servi Dei cœli et terræ, et ædificamus templum quod erat extructum ante hos annos multos, quodque rex Israel magnus ædificaverat et extruxerat.

12. Postquam autem ad iracundiam provocaverunt patres nostri Deum cœli tradidit eos in manus Nabuchodonosor regis Babylonis Chaldæi, domum quoque hanc dextruxit, et populum ejus transtulit in Babylonem.

13. Anno autem primo Cyri regis Babylonis, Cyrus rex proposuit edictum ut domus Dei hæc ædificaretur.

14. Nam et vasa templi Dei aurea et argentea quæ Nabuchodonosor tulerat de templo quod erat in Jerusalem, et asportaverat ea in templum Babylonis, protulit Cyrus rex de templo Babylonis, et data sunt Sassabasar vocabulo, quem et principem constituit.

15. Dixitque ei : Hæc vasa tolle, et vade, et pone ea in templo quod est in

anciens des Juifs, et ces gens ne purent les empêcher de bâtir. Il fut arrêté que l'affaire serait rapportée à Darius, et que les Juifs répondraient devant lui à l'accusation qu'on formait contre eux.

6. Voici la lettre que Thathanaï, chef des provinces d'au delà du fleuve, et Stharbuzanaï, et leurs conseillers les Arphasachéens, qui étaient au delà du fleuve, envoyèrent au roi Darius.

7. La lettre qu'ils lui envoyèrent était écrite en ces termes : Au roi Darius, paix et toute sorte de prospérités.

8. Nous avons cru devoir donner avis au roi que nous avons été en la province de Judée, à la maison du grand Dieu, qui se bâtit de pierre non polie, où la charpenterie se pose déjà sur les murailles, et cet ouvrage se fait avec grand soin, et s'avance entre leurs mains.

9. Nous nous sommes informés des anciens, et nous leur avons dit : Qui vous a donné le pouvoir de bâtir cette maison et de rebâtir ces murailles?

10. Nous leur avons aussi demandé leurs noms pour vous les pouvoir rapporter; et nous avons écrit les noms de ceux qui sont les premiers d'entre eux.

11. Ils nous ont répondu en ces termes à la demande que nous leur avons faite : Nous sommes serviteurs du Dieu du ciel et de la terre: nous rebâtissons le temple qui subsistait il y a plusieurs années, ayant été fondé et bâti par un grand roi d'Israël.

12. Mais nos pères ayant attiré sur eux la colère du Dieu du ciel, Dieu les livra entre les mains de Nabuchodonosor, en Chaldée. *Ce prince* détruisit cette maison, et transféra à Babylone le peuple de cette ville.

13. Mais Cyrus, roi de Babylone, la première année de son règne, fit un édit pour rétablir cette maison de Dieu;

14. Et il ordonna qu'on retirerait du temple de Babylone les vases d'or et d'argent du temple de Dieu, que Nabuchodonosor avait fait transporter du temple de Jérusalem au temple de Babylone; et ces vases furent donnés à Sassabasar, que le roi établit chef des Israélites,

15. Et il lui dit : Prenez ces vases, allez, et mettez-les dans le temple qui était à Jérusalem;

6. *Et consiliatores ejus Arphasachæi.* Ces Arphasachéens étaient peut-être les mêmes que les Apharsathachéens dont il est parlé au chapitre précédent, verset 9.

14. *Et data sunt Sassabasar.* Sassabasar était le même que Zorobabel. Voyez plus haut, chapitre I, 8 et la note latine.

---

6. *Consiliatores ejus.* In hebr. est, *socii :* apud LXX, *conservi :* sic superiori c., n. 7, et hujus etiam capitis n. 3.

7. *Sermo, quem miserant.* Sententia epistolæ erat hujusmodi. Favisse apparet hosce præfectos Judæis, et probabile videtur illos de propensa Darii voluntate in Hebræos non dubitasse, sed politica prudentia etiam Samaritis hostibus Judæorum gratificari voluisse, ut hac de re tota ad Darium scriberent, sed tamen ita scriberent, ut Judæorum causæ faverent potius quam nocerent.

8. *Lapide impolito.* Vatablus vertit, *lapide marmoreo,* et in græco est, διὰ λίθων ξυστῶν πολυτελῶν, id est, *lapidibus politis pretiosis.* Certior tamen est lectio Vulgatæ nostræ editionis, quæ etiam reperitur c. 6 sequenti, n. 4, et confirmari potest ex c. 2. prophetiæ Aggæ in. 2. ubi de hujus templi structura agitur, comparatione templi Salomonici; et fabrica templi tempore Zorobabelis significatur fuisse contemptibilis si cum veteri templo conferretur. Vide Riberam in c. 2. Aggæi, n. 14.

11. *Rex Israel magnus.* Salomon.

et que la maison de Dieu soit rebâtie au lieu où elle était.

16. Alors Sassabasar vint à Jérusalem, et il y jeta les fondements du temple de Dieu. Depuis ce temps-là on a toujours travaillé à cet édifice, et il n'est pas encore achevé.

17. Nous supplions donc le roi d'agréer, si c'est sa volonté, qu'on voie en la bibliothèque du roi, qui est à Babylone, s'il est vrai que le roi Cyrus ait ordonné par son édit que la maison de Dieu fût rebâtie à Jérusalem; et qu'il plaise au roi de nous envoyer sur cela son ordre et sa volonté.

Jerusalem, et domus Dei ædificetur in loco suo.

16. Tunc itaque Sassabasar ille venit, et posuit fondamenta templi Dei in Jerusalem, et ex eo tempore usque nunc ædificatur, et necdum completum est.

17. Nunc ergo, si videtur regi bonum, recenseat in bibliotheca regis quæ est in Babylone, utrumnam à Cyro, rege, jussum fuerit ut ædificaretur domus Dei in Jerusalem, et voluntatem regis super hac re mittat ad nos.

CHAPITRE VI.

Darius confirme l'édit de Cyrus. Achèvement et dédicace du temple.

1. Alors le roi Darius commanda qu'on allât consulter les livres de la bibliothèque qui était à Babylone.

2. Et il se trouva à Ecbatanes, qui est un château de la province de Médie, un livre où était écrit ce qui suit :

3. La première année du règne du roi Cyrus : Le roi Cyrus a ordonné que la maison de Dieu qui est à Jérusalem fût rebâtie dans le lieu où elle était, pour y offrir des hosties; et qu'on en posât les fondements qui pussent porter un édifice de soixante coudées de haut, et de soixante coudées de large;

4. Qu'il y eût trois étages de pierres qui n'eussent point été polies; et que l'on mît dessus une charpente de bois tout neuf; et que l'argent pour cette dépense fût fourni de la maison du roi.

5. Que l'on rendît aussi les vases d'or et d'argent du temple de Dieu, que Nabuchodonosor avait transportés du temple de Jérusalem, et qu'ils fussent reportés dans ce temple au même lieu où ils avaient été autrefois placés dans le temple de Dieu.

6. Maintenant donc, vous, Thathanaï, chef du pays qui est au delà du fleuve, Stharbuzanaï, et vous, Arphasachéens, qui êtes leurs conseillers, et qui demeurez au delà du fleuve, retirez-vous loin des Juifs,

1. Tunc Darius rex præcepit; et recensuerunt in bibliotheca librorum qui erant repositi in Babylone.

2. Et inventum est in Ecbatanis quod est castrum in Medena provincia, volumen unum, talisque scriptus erat in eo commentarius :

3. Anno primo Cyri regis : Cyrus rex decrevit ut domus Dei ædificaretur, quæ est in Jerusalem, in loco ubi immolent hostias, et ut ponant fundamenta supportantia altitudinem cubitorum sexaginta, et latitudinem cubitorum sexaginta.

4. Ordines de lapidibus impolitis tres, et sic ordines de lignis novis; sumptus autem de domo regis dabuntur.

5. Sed et vasa templi Dei aurea et argentea quæ Nabuchodonosor tulerat de templo Jerusalem, et attulerat ea in Babylonem, reddantur; et referantur in templum in Jerusalem in locum suum, quæ et posita sunt in templo Dei.

6. Nunc ergo Thathanai dux regionis quæ est trans flumen, Stharbuzanai, et consiliarii vestri Apharsachæi, qui estis trans flumen, procul recedite ab illis,

Cap. VI. — 6. *Procul recedite ab illis.* Laissez-les en repos. D'après Josèphe (*Antiq.*, XII, 4), l'édit de Darius était l'accomplissement d'un vœu que ce prince avait fait lorsqu'il n'était encore que simple particulier. Il rapporte que ce vœu était connu de Zorobabel, ami de Darius, qui, à ce titre, se sentit encore plus porté à favoriser les Juifs. Hérodote dit que Darius exempta les Arabes de tout tribut (Liv. III, 91); il faut sans doute entendre cela des Juifs (L'abbé James, *Histoire de l'Ancien Testament*, tom. II, pag. 110).

---

16. *Ex eo tempore usque nunc ædificatur.* Intermissa quidem fuerat ædificatio, ut patet ex superiori c., n. 23; sed ita scribunt præfecti ut Judæis faveant; facilius enim conceditur ut ædificatio nunquam intermissa procedat, quam ut repetatur ea quam rex edicto suo jussit omitti. — *Necdum completum est.* Hoc etiam Judæis favet; significatur enim fabricam propemodum absolutam esse, ac proinde nullum esse incommodum, si ad fastigium perducatur.

* 17. *Bibliotheca.* Archivio scripturarum, tabulario.

Cap. VI — 1. *Recensuerunt.* Legerunt. Chald. *quæsierunt. Repositi.* Chal. et LXX, *cum thesauris.* — *In Babylone.* In regno Babylonico.

2. *Ecbatanis.* Ecbatana sunt metropolis majoris Mediæ, lib. 6, c. 14. Vide Judith, Plin., cap. 1, num. 1. — *Medena provincia.* Media. — *Commentarius.* Decretum. Chald. *memoriale.*

3. *Altitudinem cubitorum sexaginta.* Humilius fuit secundum hoc templum; nam quod excitavit Salomon altitudinis habuit cubitos centum viginti, II. Paral., c. 3, n. 4. — *Latitudinem cubitorum sexaginta.* Videtur sensus esse ut area templi esset cubitorum sexaginta nimirum secundum longitudinem, ut æquaret longitudinem templi Salomonici.

4. *Ordines de lapidibus impolitis tres.* Videtur hoc idem significare quod III. Reg., c. 6. n. 36, dicitur : *Et ædificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum, et uno ordine lignorum cedri.* Vide ibi dicta.

* 5. *In templo.* In thesauris templi; nam templum nondum erat exstructum.

7. Et dimittite fieri templum Dei illud a duce Judæorum, et a senioribus eorum, ut domum Dei illam ædificent in loco suo.

8. Sed et a me præceptum est, quid oporteat fieri a presbyteris Judæorum illis, ut ædificetur domus Dei, scilicet ut de arca regis, id est, de tributis quæ dantur de regione trans flumen, studiose sumptus dentur viris illis, ne impediatur opus.

9. Quod si necesse fuerit, et vitulos, et agnos, et hædos in holocaustum Deo cœli, frumentum, sal, vinum, et oleum, secundum ritum sacerdotum qui sunt in Jerusalem, detur eis per singulos dies, ne sit in aliquo querimonia.

10. Et offerant oblationes Deo cœli, orentque pro vita regis, et filiorum ejus.

11. A me ergo positum est decretum : Ut omnis homo qui hanc mutaverit jussionem, tollatur lignum de domo ipsius, et erigatur, et configatur in eo, domus autem ejus publicetur.

12. Deus autem qui habitare fecit nomen suum ibi, dissipet omnia regna, et populum qui extenderit manum suam ut repugnet, et dissipet domum Dei illam quæ est in Jerusalem. Ego Darius statui decretum quod studiose impleri volo.

13. Igitur Thathanai dux regionis trans flumen, et Sthàrbuzanai, et consiliarii ejus, secundum quod præceperat Darius rex, sic diligenter executi sunt.

14. Seniores autem Judæorum ædificabant, et prosperabantur juxta prophetiam Aggæi prophetæ, et Zachariæ filii Addo : et ædificaverunt et construxerunt, jubente Deo Israel, et jubente Cyro, et Dario, et Artaxerxe, regibus Persarum.

7. Et n'empêchez point le chef de ces Juifs et leurs anciens de travailler au temple de Dieu, et de bâtir sa maison dans le même lieu où elle était.

8. J'ai ordonné aussi de quelle manière on doit en user envers les anciens des Juifs pour rebâtir cette maison de Dieu; et je veux que, de l'épargne du roi et des tributs qui se lèvent sur le pays au delà du fleuve, on leur fournisse avec soin tout ce qui sera nécessaire pour les frais de cet édifice, afin que rien n'empêche qu'il ne continue à se bâtir.

9. *Nous voulons de plus* que, s'il est nécessaire, on leur donne chaque jour les veaux, les agneaux et les chevreaux pour les offrir en holocauste au Dieu du ciel, le froment, le sel, le vin et l'huile, selon les cérémonies des prêtres qui sont à Jérusalem, sans qu'on leur laisse aucun sujet de se plaindre,

10. Afin qu'ils offrent des sacrifices au Dieu du ciel, et qu'ils prient pour la vie du roi et de ses enfants.

11. C'est pourquoi nous ordonnons que si quelqu'un contrevient à cet édit, on tire une pièce de bois de sa maison, qu'on la plante en terre, qu'on l'y attache, et que sa maison soit confisquée.

12. Que le Dieu qui a établi son nom en ce lieu-là dissipe tous les royaumes et extermine le peuple qui étendra sa main pour lui contredire et pour ruiner cette maison qu'il a dans Jérusalem. Moi Darius j'ai fait cet édit, et je veux qu'il soit exécuté très-exactement.

13. Thathanaï, gouverneur des provinces au delà du fleuve, Stharbuzanaï et leurs conseillers exécutèrent donc avec un grand soin tout ce que le roi Darius avait ordonné.

14. Cependant les anciens des Juifs bâtissaient *le temple*, et tout leur succédait heureusement, selon la prophétie d'Aggée et de Zacharie, fils d'Addo. Ils travaillaient à cet édifice par le commandement du Dieu d'Israël, et par l'ordre de Cyrus, de Darius et d'Artaxerxès, rois de Perse.

11. *Domus autem ejus publicetur.* Le texte original porte : *Fiat sterquilinium seu latrina.* C'est ainsi qu'en 1729, au rapport d'Hanway, dans son *Histoire de Nadir-Koultchan*, les Persans, non-seulement démolirent le magnifique mausolée du sultan Mahmud, mais encore, pour mieux témoigner leur mépris et leur horreur pour ce prince Afghan, bâtirent à la même place des latrines publiques.

14. *Et Artaxerxe.* Ce nom peut désigner Artaxerxès Longue-Main, qui succéda à son père Xerxès, fils de Darius. Ce prince accorda de nouveaux priviléges aux Juifs. Mais comme il ne régna que 50 ans après l'achèvement et la dédicace du temple, il est probable que ce nom a été ici intercalé par une erreur des copistes.

---

* 8. *De arca regis.* Hac beneficentia Cyrum vicit. Cyrus Judæis permiserat ut ad opus conferrent; hic rex etiam de suo sumptu favit. Vide infra, c. 7, 20, 21, 22.

9. *Querimonia.* In Hebr. est, *ut non sit error*, id est, constanter servetur, ne ullus error incidat, aut mutatio, quæ locum justæ querimoniæ faciat.

* 10. *Orentque pro vita regis.* Etiam pro Lacedæmoniis orarunt Judæi.

11. *Tollatur lignum de domo ipsius.* Ritus fortasse fuit antiquus, ut cruciarii patibulo ex ipsorum domo petito affigerentur. Sic factum cum Aman, Esther, 7, 9. — *Domus autem ejus publicetur.* LXX habent, *sit in direptionem.* Chald. *fiat sterquilinium*, seu *latrina :* sic IV. Reg., 10, 27, de iis qui ædem Baal everterunt dicitur : *Destruxerunt quoque ædem Baal, et fecerunt pro ea latrinas usque in diem hanc.*

12. *Habitare fecit nomen suum ibi.* Sic III. Reg., 14, 21, dicitur : *In Jerusalem civitate, quam elegit Dominus ut poneret nomen suum ibi*, ut scilicet ibi peculiariter coleretur.

14. *Juxta prophetiam Aggæi...* Qui illis animos addebant ut urgerent opus ædificationis templi. — *Cyro, et Dario, et Artaxerxe.* Conjecit in unum locum omnes principes Persarum qui res judaicas promoverunt a soluta captivitate. Et si enim nunc solus Darius Judæis favebat, Cyrus tamen per repetitionem, Artaxerxes Longi-Manus, qui post Xerxem Darii successorem regnavit, per præoccupationem recensentur.

15. Et la maison de Dieu fut achevée de bâtir le troisième jour du mois d'adar, la sixième année du règne du roi Darius.

16. Alors les enfants d'Israël, les prêtres et les lévites, et tous les autres qui étaient revenus de captivité, firent la dédicace de la maison de Dieu avec de grandes réjouissances.

17. Et ils offrirent pour cette dédicace de la maison de Dieu, cent veaux, deux cents béliers, quatre cents agneaux, douze boucs pour le péché de tout Israël, selon le nombre des tribus d'Israël.

18. Et les prêtres furent établis en leurs ordres, et les lévites en leur rang, pour faire l'œuvre de Dieu dans Jérusalem, selon qu'il est écrit dans le livre de Moïse.

19. Les enfants d'Israël qui étaient revenus de captivité célébrèrent la Pâque le quatorzième jour du premier mois.

20. Car les prêtres et les lévites avaient été tous purifiés comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme : et étant tous purs, ils immolèrent la Pâque pour tous les Israélites revenus de captivité, pour les prêtres, leurs frères, et pour eux-mêmes.

21. Les enfants d'Israël qui étaient retournés après la captivité, mangèrent la Pâque avec tous ceux qui s'étaient séparés de la corruption des peuples du pays, et s'étaient joints à eux, afin de chercher le Seigneur, le Dieu d'Israël;

22. Et ils célébrèrent la fête solennelle des Pains sans levain pendant sept jours avec grande réjouissance, parce que le Seigneur les avait comblés de joie, et avait tourné le cœur du roi *de Perse et* d'Assyrie, afin qu'il les favorisât de son assistance pour pouvoir rebâtir la maison du Seigneur le Dieu d'Israël.

15. Et compleverunt domum Dei istam, usque ad diem tertium mensis adar, qui est annus sextus regni Darii regis.

16. Fecerunt autem filii Israel, sacerdotes et levitæ, et reliqui filiorum transmigrationis, dedicationem domus Dei in gaudio.

17. Et obtulerunt in dedicationem domus Dei, vitulos centum, arietes ducentos, agnos quadringentos, hircos caprarum pro peccato totius Israel duodecim, juxta numerum tribuum Israel.

18. Et statuerunt sacerdotes in ordinibus suis, et levitas in vicibus suis, super opera Dei in Jerusalem, *a* sicut scriptum est in libro Moysi. [a *Num.* 3. 6. et 8. 9.]

19. Fecerunt autem filii Israel transmigrationis Pascha quarta decima die mensis primi.

20. Purificati enim fuerant sacerdotes et levitæ quasi unus; omnes mundi ad immolandum Pascha, universis filiis transmigrationis, et fratribus suis sacerdotibus, et sibi.

21. Et comederunt filii Israel, qui reversi fuerant de transmigratione, et omnes qui separaverant à coinquinatione gentium terræ ad eos ut quærerent Dominum Deum Israel.

22. Et fecerunt solemnitatem Azymorum septem diebus in lætitia, quoniam lætificaverat eos Dominus, et converterat cor regis Assur ad eos ut adjuvaret manus eorum in opere domus Domini Dei Israel.

15. *Qui est annus sextus regni Darii.* Cette dédicace eut lieu l'an 516, c'est-à-dire vingt ans après l'édit de Cyrus, qui fut rendu l'an 536, dans la 70e année de la captivité, qui commença l'an 606 avant Jésus-Christ. Lors donc que les Juifs (Joan., II, 20), disent à Jésus-Christ qu'on a employé 46 ans à rebâtir le temple, ou ils ne disent pas vrai, ou cela doit s'entendre non précisément du temple construit par Zorobabel, mais peut-être de tout le temps que Zorobabel, le grand-prêtre Simon et le roi Hérode le Grand, employèrent à construire et à perfectionner cet édifice (*Art de vérifier les dates*).

22. *In opere domus Domini.* Nous ne possédons, dit M. François Lenormant, aucune description du temple construit par Zorobabel, et nous en ignorons même les dimensions. D'après le décret de Cyrus, il devait être plus vaste que celui de Salomon; mais les circonstances ne permirent pas de suivre à la lettre ce projet ambitieux, et il certain que le second temple était en dimension comme en magnificence très-inférieur au premier. S'il faut en croire Hécatée d'Abdère, contemporain d'Alexandre, qui visita Jérusalem, toute l'enceinte au milieu de laquelle se trouvait le temple, avait environ 5 plethres (500 pieds grecs) de longueur et cent coudées de largeur. Suivant ce discours que Josèphe met dans la bouche d'Hérode, l'édifice de Zorobabel était beaucoup moins élevé que celui de Salomon. Au-dessus de la porte

---

15. *Mensis Adar.* Mensis duodecimi, qui respondet partim februario, partim martio. — *Qui est annus sextus regni Darii regis.* Omnibus annis computatis a secundo nimirum anno Cyri, quo jacta sunt fundamenta templi, usque ad hunc sextum Darii, Salianus numerat tantum annos viginti. Illud vero quod dicebant Judæi, Joan., 2, 20 : *Quadraginta et sex annis ædificatum est templum hoc, etc.*, putat dici ex Vulgata eo tempore, sed falsa opinione. Vide Salian., tom. 5, anno mundi 3537, numer. 6, 7 et 8.

17. *Hircos caprarum.* Hirci caprarum dicuntur qui adhuc ubera matrum sugunt. — *Pro peccato totius Israel.* Sic in dedicatione primi altaris, Num., 7, 87, legimus immolatos hircos duodecim pro peccato. De sacrificio pro peccato populi vide Riberam, de Templo, lib. 4, c. 6.

18. *Ordinibus suis, et... vicibus.* Ut quilibet suo ordine et suo tempore ministraret. — *Sicut scriptum est in libro Moysi.* Num., 3, 6, et 8, 9.

19. *Filii Israel transmigrationis.* Israelitæ filii transmigrationis, qui ex Babylone migraverunt in Judæam.

20. *Quasi unus.* Non minore cura ac diligentia quam si unus aliquis duntaxat fuisset purificandus; * ad unum omnes.

21. *Omnes qui se separaverant.* Qui proselyti facti judaica sacra religionemque susceperant.

22. *Regis Assur.* Darii regis Persarum, cujus imperio parebant Assyrii et Babylonii.

CHAPITRE VII.

Esdras est envoyé en Judée par Artaxerxès. Edit favorable de ce prince.

1. Post hæc autem verba, in regno Artaxerxis regis Persarum, Esdras filius Saraiæ, filii Azariæ, filii Helciæ,
2. Filii Sellum, filii Sadoc, filii Achitob,
3. Flii Amariæ, filii Azariæ, filii Maraioth.
4. Filii Zarahiæ, filii Ozi, filii Bocci,
5. Filii Abisue, filii Phinees, filii Eleazar, filii Aaron sacerdotis ab initio;
6. Ipse Esdras ascendit de Babylone, et ipse scriba velox in lege Moysi, quam Dominus Deus dedit Israel et dedit ei rex, secundum manum Domini Dei ejus super eum, omnem petitionem ejus.

7. Et ascenderunt de filiis Israel, et de filiis sacerdotum, et de filiis levitarum, et de cantoribus, de janitoribus, et de Nathinæis in Jerusalem, anno septimo Artaxerxis regis.
8. Et venerunt in Jerusalem mense quinto ipse est annus septimus regis.
9. Quia in primo die mensis primi cœpit ascendere de Babylone et in primo die mensis quinti venit in Jerusalem, juxta manum Dei sui bonam super se.
10. Esdras enim paravit cor suum, ut investigaret legem Domini et faceret et doceret in Israel præceptum et judicium.
11. Hoc est autem exemplar epistolæ edicti quod dedit rex Artaxerxes Esdræ

1. Après ces choses, sous le règne d'Artaxerxès, roi de Perse, Esdras, fils de Saraïas, fils d'Azarias, fils d'Helcias,
2. Fils de Sellum, fils de Sadoc, fils d'Achitob,
3. Fils d'Amarias, fils d'Azarias, fils de Maraïoth,
4. Fils de Zarahias, fils d'Ozi, fils de Bocci,
5. Fils d'Abisué, fils de Phinées, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, le premier pontife;
6. Esdras vint de Babylone : il était docteur, et fort habile dans la loi de Moïse, que le Seigneur Dieu avait donnée à Israël. Et le roi lui accorda tout ce qu'il lui avait demandé, parce que la main favorable du Seigneur son Dieu, était sur lui.
7. *Plusieurs* des enfants d'Israël, des enfants des prêtres, des enfants des lévites, des chantres, des portiers, des Nathinéens, vinrent avec lui à Jérusalem en la septième année du roi Artaxerxès.
8. Et ils arrivèrent à Jérusalem au cinquième mois, la septième année de ce roi.
9. Il partit de Babylone le premier jour du premier mois, et arriva à Jérusalem le premier jour du cinquième mois, parce que la main favorable de son Dieu était sur lui.
10. Car Esdras avait préparé son cœur pour rechercher la loi du Seigneur, et pour exécuter et enseigner dans Israël ses préceptes et ses ordonnances.
11. Voici la copie de la lettre en forme d'édit que le roi Artaxerxès donna à Esdras, prêtre et

orientale de l'enceinte extérieure, on voyait, selon une tradition juive, la ville de Suse, représentée en bas-relief, ce qui était un hommage rendu aux rois de Perse. Le grand autel du parvis était bâti en pierres blanches non polies; il avait, suivant Hécatée, vingt coudées en long et en large, et une hauteur de douze coudées. Dans l'intérieur du sanctuaire, il n'y avait que les objets prescrits pour le tabernacle de Moïse, l'autel des parfums, le chandelier et la table des pains de proposition qui étaient en or. Le Saint des saints était vide, car l'arche d'alliance avait disparu lors de la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor. On racontait qu'elle avait été mise en sûreté par le prophète Jérémie dans une caverne du mont Nébo, mais qu'on n'avait pu la retrouver (*Histoire ancienne*, tom. II, pag. 216-217).

Cap. VII. — 6. *Et ipse scriba.* Esdras était scribe ou docteur. Ce titre était chez les Juifs le même que celui de mage chez les Perses, de philosophe parmi les Grecs, de druide parmi les Gaulois.

9. *Cœpit ascendere de Babylone.* Quelques commentateurs croient qu'Esdras était venu à Jérusalem avec Zorobabel, pour la première fois, qu'il était ensuite retourné à Babylone pour dissiper les préventions que les ennemis des Juifs avaient inspirées contre eux au roi de Perse, et qu'il revint de Babylone à Jérusalem pour la seconde fois, en 467, dans la septième année du règne d'Artaxercès; mais c'est une supposition dont on n'a pas de preuve. Seulement nous croyons qu'il dressa la liste des familles qui partirent de Babylone avec Zorobabel.

Cap. VII. — 1. *Verba.* Res gestas. — *In regno Artaxerxis.* Regnante Artaxerxe Longi-Mano; hoc enim regnante, Esdras de Babylone reversus est, post reditum Zorobabelis, de quo c. 1, annis fere septuaginta octo, juxta Saliani chronologiam.

6. *Scriba velox in lege.* Legis peritissimus, et in ea seu scripto, seu viva voce exponenda promptissimus. Vox hebraica *mahir*, significat diligentem, strenuum, sedulum. — *Secundum manum Domini.* LXX habent, *quoniam manus Domini Dei ejus super ipsum*, divinus scilicet favor. Vide Martinum Delrio adagiali 217, tom. 1; vel certe manus Domini divinam inspirationem significat.

7. *Nathinæis.* Vide dicta c. 2, n. 43.

8. *Mense quinto.* Mense julio, qui ab Hebræis dicitur *ab.*

10. *Paravit cor suum.* Omnes cogitationes et curas suas in hoc intendit. — *Præceptum et judicium.* Juxta ea quæ in lege præcepta sunt. Præceptum et judicium idem hoc loco significant, et est repetitio ejusdem rei Hebræis familiaris.

11. *Rex Artaxerxes.* Vide dicta n. 1.

docteur, instruit dans la parole *sainte*, et dans les préceptes du Seigneur, et dans les cérémonies qu'il a ordonnées à Israël :

12. Artaxerxès, roi des rois, à Esdras, prêtre et docteur très-savant dans la loi du Dieu du ciel, salut.

13. Nous avons ordonné que quiconque se trouvera dans mon royaume du peuple d'Israël, de ses prêtres et de ses lévites, qui voudra aller à Jérusalem, y aille avec vous.

14. Car vous êtes envoyé par le roi et par ses sept conseillers, pour visiter la Judée et Jérusalem, selon la loi de Dieu, dont vous êtes instruit,

15. Et pour porter l'argent et l'or que le roi et ses conseillers offrent volontairement au Dieu d'Israël, qui a établi son tabernacle à Jérusalem.

16. Prenez avec toute liberté tout l'or et l'argent que vous trouverez dans toute la province de Babylone, que le peuple aura voulu offrir, et que les prêtres auront offert d'eux-mêmes au temple de leur Dieu, qui est dans Jérusalem ;

17. Et ayez soin d'acheter de cet argent, des veaux, des béliers, des agneaux, et des hosties avec des libations, pour les offrir sur l'autel du temple de votre Dieu qui est à Jérusalem.

18. Que si vous trouvez bon, vous et vos frères, de disposer en quelque autre sorte du reste de l'argent et de l'or qui vous aura été donné, usez-en selon la volonté de votre Dieu.

19. Portez aussi à Jérusalem, et exposez devant votre Dieu, les vases qui vous ont été donnés pour servir au ministère du temple de votre Dieu.

20. S'il est nécessaire de faire quelqu'autre dépense pour la maison de votre Dieu, quelque grande qu'elle puisse être, on vous fournira de quoi la faire du trésor et de l'épargne du roi, et de ce que je vous donnerai en particulier,

21. Moi, Artaxerxès roi, j'ordonne et je commande à tous les trésoriers de mon épargne qui sont au delà du fleuve, qu'ils donnent sans aucune difficulté à Esdras, prêtre et docteur de la loi du Dieu du ciel, tout ce qu'il leur demandera,

22. Jusqu'à cent talents d'argent, cent muids de froment, cent tonneaux de vin, cent barils d'huile, et du sel sans mesure.

sacerdoti, scribæ erudito in sermonibus et præceptis Domini, et cæremoniis ejus in Israel :

12. Artaxerxes rex regum, Esdræ sacerdoti scribæ legis Dei cœli doctissimo, salutem.

13. A me decretum est, ut cuicumque placuerit in regno meo de populo Israel, et de sacerdotibus ejus, et de levitis, ire in Jerusalem, tecum vadat.

14. A facie enim regis, septem consiliatorum ejus, missus es, ut visites Judæam et Jerusalem in lege Dei tui, quæ est in manu tua.

15. Et ut feras argentum et aurum, quod rex et consiliatores ejus sponte obtulerunt Deo Israel, cujus in Jerusalem tabernaculum est.

16. Et omne argentum et aurum quodcumque inveneris in universa provincia Babylonis, et populus offerre voluerit, et de sacerdotibus quæ sponte obtulerint domui Dei sui, quæ est in Jerusalem,

17. Libere accipe, et studiose eme de hac pecunia vitulos, arietes, agnos, et sacrificia et libamina eorum, et offer ea super altare templi Dei vestri, quod est in Jerusalem.

18. Sed et si quid tibi et fratribus tuis placuerit, de reliquo argento et auro ut faciatis, juxta voluntatem Dei vestri facite.

19. Vasa quoque quæ dantur tibi in ministerium domus Dei tui, trade in conspectu Dei in Jerusalem.

20. Sed et cætera, quibus opus fuerit in domum Dei tui, quantumcumque necesse est ut expendas, dabitur de thesauro et fisco regis,

21. Et a me. Ego Artaxerxes rex, statui atque decrevi omnibus custodibus arcæ publicæ, qui sunt trans flumen, ut quodcumque petierit a vobis Esdras sacerdos, scriba legis Dei cœli, absque mora detis.

22. Usque ad argenti talenta centum, et usque ad frumenti coros centum, et usque ad vini batos centum, et usque ad batos olei centum, salvero absque mensura.

14. *Missus es, ut visites Judæam et Jerusalem.* Ces paroles prouvent le crédit dont jouissait Esdras près d'Artaxerxès. Ce prince lui donna des lettres pour le gouverneur de Syrie, et grâce à ces lettres, il se présenta comme un homme investi de la confiance du grand roi; ce qui lui donna beaucoup de puissance.

22. *Argenti talenta centum.* Le talent valait plus de 4,860 livres; 100 talents faisaient donc plus de 486,000 livres. Le corus contenait environ 300 pintes ou 450 litres, le bath était le dixième du corus.

---

12. *Rex regum.* Non immerito sic se appellabant reges Persarum; nam reges subditos, seu tributarios habebant : tales erant Armeniæ, Cypri, Cariæ, Sidonis, et alii.

14. *A facie enim regis.* A rege. — *Septem consiliatorum ejus.* Septem fuisse præcipuos regios consiliarios Persarum regis dicimus etiam ex Estheris historia, c. 1, n. 14. — *Visites Judæam et Jerusalem in lege Dei tui.* Curaturus ut lex Dei servetur.

16. *Inveneris in universa provincia Babylonis.* Quod nimirum Chaldæi Judæorum amici, et in eorum legem ac nationem bene affecti, Deo dicare voluerint. — *Populus.* Judaicus.

18. *De reliquo argento.* Quod victimarum emptioni fortasse superesset.

22. *Talenta.* Talentum tria siclorum millia continebat. Siclus unus argenteus quatuor hispanicis regalibus æquivalebat. — *Coros.* Vide dicta Num. 11, 32, et III. Reg., 4, 22. — *Batos.* Vide dicta III. Reg., c. 7, n. 26. — *Sal vero absque mensura.* Quia nimirum in omni sacrificio sal adhibebatur. * Vel quia non procul Hierosolymis aberant salinæ, ideoque sal exigui erat pretii.

23. Omne quod ad ritum Dei cœli pertinet tribuatur diligenter in domo Dei cœli; ne forte irascatur contra regnum regis, et filiorum ejus.

24. Vobis quoque notum facimus de universis sacerdotibus, et levitis, et cantoribus, et janitoribus, Nathinæis, et ministris domus Dei hujus, ut vectigal, et tributum, et annonas non habeatis potestatem imponendi super eos.

25. Tu autem Esdra, secundum sapientiam Dei tui, quæ est in manu tua, constitue judices et præsides, ut judicent omni populo qui est trans flumen, his videlicet qui noverunt legem Dei tui, sed et imperitos docete libere.

26. Et omnis qui non fecerit legem Dei tui et legem regis diligenter, judicium erit de eo, sive in mortem, sive in exilium, sive in condemnationem substantiæ ejus, vel certe in carcerem.

27. Benedictus Dominus Deus patrum nostrorum, qui dedit hoc in corde regis, ut glorificaret domum Domini, quæ est in Jerusalem.

28. Et in me inclinavit misericordiam suam coram rege et consiliatoribus ejus, et universis principibus regis potentibus; et ego confortatus manu Domini Dei mei, quæ erat in me, congregavi de Israel principes qui ascenderent mecum.

23. Qu'on ait grand soin de fournir au temple du Dieu du ciel tout ce qui sert à son culte, de peur que sa colère ne s'allume contre le royaume du roi et de ses enfants.

24. Nous vous déclarons aussi que vous n'aurez point le pouvoir d'imposer ni taille, ni tribut, ni d'autres charges sans aucun des prêtres, des lévites, des chantres, des portiers, des Nathinéens et des ministres du temple du Dieu d'Israël.

25. Et vous, Esdras, établissez des juges et des magistrats, selon la sagesse que votre Dieu vous a donnée, afin qu'ils jugent tout le peuple qui est au delà du fleuve, c'est-à-dire tous ceux qui connaissent la loi de votre Dieu; et enseignez aussi avec liberté ceux qui auront besoin d'être instruits.

26. Quiconque n'observera pas exactement la loi de votre Dieu et cette ordonnance du roi, sera condamné ou à la mort, ou à l'exil, ou à une amende sur son bien, ou à la prison.

27. *Alors Esdras dit :* Béni soit le Seigneur le Dieu de nos pères, qui a mis au cœur du roi cette pensée, de relever la gloire du temple du Seigneur, qui est dans Jérusalem,

28. Et qui, par sa miséricorde, m'a fait trouver grâce devant le roi et ses conseillers, et devant tous les plus puissants princes de sa cour. C'est pourquoi, étant soutenu de la main du Seigneur, mon Dieu, qui était sur moi, j'ai assemblé les premiers d'Israël pour venir avec moi à Jérusalem.

CHAPITRE VIII.

Dénombrement de ceux qui revinrent avec Esdras. Esdras raconte son voyage de Babylone à Jérusalem.

1. Hi sunt ergo principes familiarum, et genealogia eorum, qui ascenderunt mecum in regno Artaxerxis regis de Babylone.

2. De filiis Phinees, Gersom. De filiis Ithamar, Daniel. De filiis David, Hattus.

3. De filiis Secheniæ, filiis Pharos, Zacharias; et cum eo numerati sunt viri centum quinquaginta.

4. De filiis Phahath Moab, Elioenai filius Zarehe, et cum eo ducenti viri.

5. De filiis Secheniæ, filius Ezechiel, et cum eo trecenti viri.

6. De filiis Adan, Abed filius Jonathan, et cum eo quinquaginta viri.

7. De filiis Alam, Isaias filius Athaliæ, et cum eo septuaginta viri.

8. De filiis Saphatiæ, Zebedia filius Michael, et cum eo octoginta viri.

9. De filiis Joab, Obedia filius Jahiel, et cum eo ducenti decem et octo viri.

1. Voici les noms des chefs de familles, et le dénombrement de ceux qui sont venus avec moi de Babylone sous le règne du roi Artaxerxès.

2. Des enfants de Phinées, Gersom. Des enfants d'Ithamar, Daniel. Des enfants de David, Hattus.

3. Des enfants de Séchénias, enfants de Pharos, Zacharias, et on compta avec lui cent cinquante hommes.

4. Des enfants de Phahath Moab, Elioénaï, fils de Zaréhé, et avec lui deux cents hommes.

5. Des enfants de Séchénias, le fils d'Ezéchiel, et avec lui trois cents hommes.

6. Des enfants d'Adan, Abed, fils de Jonathan, et avec lui cinquante hommes.

7. Des enfants d'Alam, Isaïe, fils d'Athalias, et avec lui soixante-dix hommes.

8. Des enfants de Saphatias, Zébédia, fils de Michaël, et avec lui quatre-vingts hommes.

9. Des enfants de Joab, Obédia, fils de Jahiel, et avec lui deux cent dix-huit hommes.

26. *Et omnis qui non fecerit legem Dei tui.* Les rois de Perse parlent, dans leurs édits, comme s'ils avaient la même croyance que les Juifs. Cet édit accorde au peuple de Dieu des privilèges immenses, il donne à Esdras les pouvoirs les plus étendus, il l'investit de la puissance judiciaire. Le docteur Juif obtint sans doute plus qu'il n'avait espéré. Aussi, à peine a-t-il fait connaître cet édit, qu'il remercie le Seigneur des dispositions si favorables qu'il contient.

---

26. *Judicium.* Punitio.

28. *Manu Domini.* Favore divino.

Cap. VIII. — 1. *In regno Artaxerxis.* Regnante Artaxerxe.

10. Des enfants de Sélomith, le fils de Josphias, et avec lui cent soixante hommes.
11. Des enfants de Bébaï, Zacharie, fils de Bébaï, et avec lui vingt-huit hommes.
12. Des enfants d'Azgad, Johanan, fils d'Eccétan, et avec lui cent dix hommes.

13. Des enfants d'Adonicam, qui étaient les derniers, voici leurs noms : Eliphéleth, Jéhiel, Samaïas, et avec eux soixante hommes.

14. Des enfants de Bégui, Uthaï et Zacchur, et avec eux soixante-dix hommes.
15. Je les assemblai près du fleuve qui coule vers celui d'Ahava ; et nous demeurâmes trois jours en ce lieu : et ayant cherché parmi le peuple et les prêtres des enfants de Lévi, je n'y en trouvai point.
16. J'envoyai donc Eliézer, Ariel, Seméia, Elnathan, Jarib et un autre Elnathan, Nathan, Zacharie et Mosollam, des chefs *de familles*, Joïarib et Elnathan, *qui étaient* pleins de sagesse et de science ;
17. Je les envoyai, *dis-je*, vers Eddo, qui était le chef de ceux *qui demeuraient* au lieu nommé Chasphia, et je leur marquai les propres paroles qu'ils y devaient dire à Eddo et aux Nathinéens ses frères, afin qu'ils nous amenassent des ministres du temple de notre Dieu.
18. Et comme la main favorable de notre Dieu était sur nous, ils nous amenèrent un homme très-savant des enfants de Moholi, fils de Lévi, fils d'Israël ; et Sarabia avec ses fils et ses frères, qui étaient dix-huit personnes ;
19. Et Hasabia, et Isaïe des enfants de Mérari, avec ses frères et ses fils, qui étaient vingt personnes ;
20. Et deux cent vingt Nathinéens de ceux que David et les princes avaient institués pour servir les lévites. Toutes ces personnes étaient distinguées et nommées par leurs noms.
21. Etant sur le bord du fleuve Ahava, je publiai un jeûne pour nous humilier devant le Sei-

10. De filiis Selomith, filius Josphiæ, et cum eo centum sexaginta viri.
11. De filiis Bebai, Zacharias filius Bebai, et cum eo viginti octo viri.
12. De filiis Azgad, Johanan filius Eccetan, et cum eo centum et decem viri.
13. De filiis Adonicam, qui erant novissimi : et hæc nomina eorum, Elipheleth, et Jehiel, et Samaias, et cum eis sexaginta viri.
14. De filiis Begui, Uthai et Zachur, et cum eis septuaginta viri.
15. Congregavi autem eos ad fluvium, qui decurrit ad Ahava, et mansimus ibi tribus diebus ; quæsivique in populo et in sacerdotibus de filiis Levi, et non inveni ibi.
16. Itaque misi Eliezer, et Ariel, et Semeiam, et Elnathan, et Jarib, et alterum Elnathan, et Nathan, et Zachariam, et Mosollam principes : et Joiarib, et Elnathan sapientes.
17. Et misi eos ad Eddo, qui est primus in Chasphiæ loco, et posui in ore eorum verba, quæ loquerentur ad Eddo, et fratres ejus Nathinæos, in loco Chasphiæ, ut adducerent nobis ministros domus Dei nostri.
18. Et adduxerunt nobis per manum Dei nostri bonam super nos, virum doctissimum de filiis Moholi filii Levi filii Israel, et Sarabiam et filios ejus et fratres ejus decem et octo.
19. Et Hasabiam, et cum eo Isaiam de filiis Merari, fratresque ejus et filios ejus viginti.
20. Et de Nathinæis, quos dederat David et principes ad ministeria levitarum, Nathinæos ducentos viginti ; omnes hi suis nominibus vocabantur.
21. Et prædicavi ibi jejunium juxta fluvium Ahava, ut affligeremur coram

Cap. VIII. — 15. *Qui decurrit ad Ahava.* Le nom de ce fleuve nous est inconnu. Le récit nous fait voir qu'il n'était pas loin de Babylone. Comme Esdras voyageait à la façon des caravanes, il avait sans doute fait halte dans cet endroit pour attendre les retardataires et s'assurer s'il n'avait rien oublié.

17. *Qui est primus in Casphiæ loco.* Cette localité nous est également inconnue. Eddo qui y commandait avait de l'influence sur les lévites, et il usa de cette influence pour en décider un certain nombre à retourner à Jérusalem. Il est à remarquer que, dans le premier départ, sous Zorobabel, les lévites s'étaient aussi trouvés peu nombreux. Cependant on en avait besoin pour les cérémonies du culte.

---

13. *Qui erant novissimi.* Qui postremo loco sequebantur.

15. *De filiis Levi, et non inveni.* Qui scilicet non essent sacerdotes, sed tantum levitæ ; alioqui enim habebat filios Phinees et filios Ithamar, ut patet ex n. 2, qui erant ex genere sacerdotali et levitico. Vide Lyranum in hoc cap.

16. *Sapientes.* In heb. est *meuinim*, sapientes, intelligentes, periti legis et legem docentes. Videtur mihi esse nomen officii levitarum qui populum docebant. Sic Esdr., lib. II, c. 8, n. 7, ubi habemus in Vulgata : *Levitæ silentium faciebant in populo ad audiendam legem*, ex hebr. verti potest, *intelligere faciebant populum regem, etc.*, ubi est eadem vox *meuinim*. Vide etiam eodem c., n. 9. Libro etiam II. Paral., c. 35, n. 3, legimus : *Levitis quoque ad quorum eruditionem omnis Israel sanctificabatur Domino, etc.;* verti potest, *et dixit levitis intelligentibus, seu intelligere facientibus Israel, etc.;* ubi etiam eadem vox hebraica habetur.

17. *Ad Eddo.* Nathinæum, qui præpositus erat Chasphiæ loco munito, ut ait Salianus ; de Nathinæis dictum c. 2, n. 43.

18. *Per manum Dei nostri bonam.* Vide superiori c., n. 6.

20. *Suis nominibus vocabantur.* LXX habent, *omnes congregati sunt in nominibus*, quo significari videtur eos inter cæteros fuisse eximios et præcipuos.

21. *Prædicavi ibi jejunium.* Videtur Esdras octo dierum jejunium indixisse, inchoatumque illud fuisse post tres illos dies quibus mansit juxta fluvium Ahava, supra, n. 15, et duodecimo die inde progredi cœpisse, ut infra dicitur, n. 31. — *Viam rectam.* Iter prosperum Deo duce et comite viæ.

Domino Deo nostro, et peteremus ab eo viam rectam nobis et filiis nostris, universæque substantiæ nostræ.

22. Erubui enim petere a rege auxilium et equites, qui defenderent nos ab inimico in via; quia dixeramus regi : Manus Dei nostri est super omnes, qui quærunt eum in bonitate; et imperium ejus, et fortitudo ejus, et furor super omnes, qui derelinquunt eum.

23. Jejunavimus autem, et rogavimus Deum nostrum per hoc; et evenit nobis prospere.

24. Et separavi de principibus sacerdotum duodecim, Sarabiam, et Hasabiam, et cum eis de fratribus eorum decem :

25. Appendique eis argentum et aurum, et vasa consecrata domus Dei nostri, quæ obtulerat rex et consiliatores ejus, et principes ejus, universusque Israel eorum qui inventi fuerant.

26. Et appendi in manibus eorum argenti talenta sexcenta quinquaginta, et vasa argentea centum, auri centum talenta.

27. Et crateres aureos viginti, qui habebant solidos millenos, et vasa æris fulgentis optimi duo, pulchra ut aurum.

28. Et dixi eis : Vos sancti Domini, et vasa sancta, et argentum et aurum, quod sponte oblatum est Domino Deo patrum nostrorum :

29. Vigilate et custodite, donec appendatis coram principibus sacerdotum, et levitarum, et ducibus familiarum Israel in Jerusalem, in thesaurum domus Domini.

30. Susceperunt autem sacerdotes et levitæ pondus argenti, et auri, et vasorum, ut deferrent Jerusalem in domum Dei nostri.

31. Promovimus ergo a flumine Ahava

gneur notre Dieu, et pour lui demander qu'il nous conduisît heureusement dans notre chemin, nous, nos enfants et tout ce que nous portions avec nous.

22. Car j'eus honte de demander au roi une escorte de cavaliers pour nous défendre de nos ennemis pendant le chemin, parce que nous avions dit au roi : La main *favorable* de notre Dieu est sur tous ceux qui le cherchent sincèrement; et son empire, sa puissance et sa fureur éclatent sur tous ceux qui l'abandonnent.

23. Nous jeûnâmes donc, et nous fîmes dans ce dessein notre prière à notre Dieu, et tout nous succéda heureusement.

24. Et je choisis douze d'entre les premiers des prêtres, que je séparai des autres, Sarabias, Hasabias, et dix d'entre leurs frères;

25. Et je pesai devant eux l'argent et l'or, et les vases consacrés de la maison de notre Dieu, que le roi, ses conseillers et ses princes, et tous ceux qui s'étaient trouvés dans Israël avaient offerts au Seigneur.

26. Je pesai entre leurs mains six cent cinquante talents d'argent, cent vases d'argent, cent talents d'or;

27. Vingt tasses d'or du poids de mille drachmes, et deux vases d'un airain clair et brillant, aussi beaux que s'ils eussent été d'or.

28. Et je leur dis : Vous êtes les saints du Seigneur; et ces vases sont saints, comme tout cet or et cet argent, qui a été offert volontairement au Seigneur, le Dieu de nos pères.

29. Gardez *ce dépôt* avec grand soin, jusqu'à ce que vous le rendiez dans le même poids à Jérusalem, aux princes des prêtres, aux lévites et aux chefs des familles d'Israël, pour être conservé au trésor de la maison du Seigneur.

30. Les prêtres et les lévites reçurent cet argent, cet or, et ces vases dans le même poids, pour les porter à Jérusalem, dans la maison de notre Dieu.

31. Nous partîmes donc du bord du fleuve

22. *Erubui enim petere.* Dans les pays orientaux, cette escorte aurait été nécessaire, surtout si l'on réfléchit au petit nombre d'hommes qui accompagnaient Esdras et aux trésors importants qu'ils avaient avec eux. Car ils n'avaient pas moins de cinq millions de notre monnaie. Mais Esdras, qui avait parlé au roi en termes si magnifiques de la puissance et de la protection du Dieu d'Israël, aurait cru se mettre en contradiction avec lui-même, s'il avait accepté un secours humain comme l'auraient pu faire ceux qui n'avaient pas sa croyance. Alors, ne comptant que sur Dieu, il voulut du moins ne rien négliger pour se le rendre favorable, et c'est pour cela, qu'avant le départ, il ordonna un jeûne et des prières.

27. *Habebant solidos millenos.* Le P. de Carrières, traduit par drachmes le mot *darkemon*, qui était, d'après D. Calmet, la darique d'or que ce savant évalue à 11 livres 11 sous 9 deniers de notre monnaie. Le talent valait 3,000 sicles. Le sicle d'argent représentait 32 sous 5 deniers; mais le sicle d'or valait 23 livres 45 sous 4 deniers.

---

22. *Erubui enim.* Ne rex eam postulationem diffidentiam divini auxilii interpretaretur. — *Imperium ejus et fortitudo ejus.* In hebræo est, *fortitudo et furor ejus.* — *Super omnes qui derelinquunt eum.* Quoniam apostatas, ut majoris multo criminis reos, quam reliquos infideles, qui nunquam fidem complexi sunt, acrius punit.

23. *Rogavimus Deum nostrum per hoc.* LXX habent, *quæsivimus a Deo nostro de hoc*, id est, hoc postulavimus. — *Evenit nobis prospere.* Hebr. *exaudivit nos.*

24. *Separavi.* Selegi.

26. *Vasa argentea centum.* In hebræo est, *vasa argenta centum talentorum*, id est, quorum omnium pondus erat centum talentorum.

27. *Solidos.* Vide dicta I. Paral., 29, 7.

28. *Vos sancti Domini.* Quasi dicat : Vos qui sancti estis et Deo dicati, decet sancta sancte et fideliter tractare, etc.

31. *Duodecimo die.* Jejunio octo dierum absoluto. — *Mensis primi.* Mensis nisam, qui martio fere respondet. — *Inimici et insidiatoris.* Singularem etiam numerum habet hebræus et græcus textus, nec tamen unum aliquem inimicum, aut insidiatorem designat, sed universe omnes hostes et insidiatores intelligit.

Ahava le douzième jour du premier mois, pour aller à Jérusalem; et la main *favorable* de notre Dieu fut sur nous, et il nous délivra des mains de nos ennemis, et de tous ceux qui nous dressaient des embûches pendant le voyage.

32. Nous arrivâmes à Jérusalem; et après y avoir demeuré trois jours,

33. Le quatrième jour, l'argent, l'or et les vases furent portés en la maison de notre Dieu par Mérémoth, fils d'Urie, prêtre, qui était accompagé d'Eléazar, fils de Phinées, et Jozabed, fils de Josué, et Noadaïa, fils de Bennoï, lévites, étaient avec eux,

34. Tout fut livré par compte et par poids; et on écrivit alors ce que pesait chaque chose.

35. Les enfants d'Israël qui étaient revenus de captivité offrirent aussi pour holocauste au Dieu d'Israël, douze veaux pour tout le peuple d'Israël; quatre-vingt-seize béliers, soixante-dix-sept agneaux, et douze boucs pour le péché; et le tout *fut offert* en holocauste au Seigneur.

36. Ils donnèrent les édits du roi aux satrapes qui étaient de sa cour, et aux gouverneurs des pays au delà du fleuve, lesquels commencèrent à favoriser le peuple et la maison de Dieu.

duodecimo die mensis primi, ut pergeremus Jerusalem; et manus Dei nostri fuit super nos, et liberavit nos de manu inimici et insidiatoris in via.

32. Et venimus Jerusalem, et mansimus ibi tribus diebus.

33. Die autem quarta appensum est argentum, et aurum, et vasa in domo Dei nostri, per manum Meremoth filii Uriæ sacerdotis, et cum eo Eleazar filius Phinees, cumque eis Jozabed filius Josue, et Noadaia filius Bennoi levitæ.

34. Juxta numerum et pondus omnium; descriptumque est omne pondus in tempore illo.

35. Sed et qui venerant de captivitate filii transmigrationis, obtulerunt holocautomata Deo Israel, vitulos duodecim pro omni populo Israel, arietes nonaginta sex, agnos septuaginta septem, hircos pro peccato duodecim; omnia in holocaustum Domini.

36. Dederunt autem edicta regis satrapis, qui erant de conspectu regis, et ducibus trans flumen, et elevaverunt populum et domum Dei.

CHAPITRE IX.

Esdras apprend avec douleur que des Israélites ont épousé des femmes étrangères. Sa prière au Seigneur.

1. Après que cela fût fait, les chefs me vinrent dire : Le peuple d'Israël, les prêtres et les lévites ne sont point séparés des abominations des peuples *de ce pays*, des Chananéens, des Héthéens, des Phéréséens, des Jébuséens, des Ammonites, des Moabites, des Egyptiens et des Amorrhéens.

1. Postquam autem hæc completa sunt, accesserunt ad me principes, dicentes : Non est separatus populus Israel, sacerdotes et levitæ, a populis terrarum, et abominationibus eorum, Chananæi videlicet, et Hethæi, et Pherezæi, et Jebusæi, et Ammonitarum, et Moabitarum, et Ægyptiorum, et Amorrhæorum.

32. *Et venimus Jerusalem.* Le voyage avait duré quatre mois. On était parti vers la fin du mois de mars, et on était arrivé en juillet. Les chaleurs, le grand nombre de femmes, d'enfants et de vieillards, les précautions qu'il avait fallu prendre pour éviter les rencontres fâcheuses, toutes ces causes les avaient forcés à marcher à petites journées.

35. *Vitulos duodecim.* Ce nombre représentait les douze tribus, car il en était revenu de toutes les tribus, et Esdras tenait à conserver ce nombre symbolique qui distinguait Israël et Juda avant leur dispersion.

Cap. IX. — 1. *Accesserunt ad me principes.* Ces chefs étaient les chefs des tribus. Ils vinrent dénoncer à Esdras un désordre grave qui demandait une sévère répression. La loi avait toujours défendu aux Israélites de se marier avec les filles des Chananéens, qui étaient les anciens habitants du pays, et qui formaient cette race maudite vouée à l'anathème (Ex., XXXIV, 16; Deut., VII, 3). Cette défense avait pour but de prémunir les Israélites contre l'idolâtrie et les abominables superstitions dans lesquelles ces peuples les auraient entraînés. Les Moabites, les Iduméens, les Egyptiens et les Ammonites n'étaient pas, à la vérité, compris dans cette défense. Mais depuis Moïse, ces peuples étaient tombés dans des superstitions semblables à celles des anciens Chananéens, et c'était agir contre l'esprit de la loi et s'exposer au danger de prendre part à leurs cultes impies et sacriléges que d'épouser leurs filles. Israël n'ayant été d'ailleurs choisi de Dieu que pour conserver dans sa pureté la croyance primitive, il allait se trouver incapable de remplir sa mission, et Dieu ne pouvait manquer de le châtier de nouveau. C'est ce que la foi d'Esdras lui découvre, et c'est ce qui nous explique sa douleur.

---

35. *Qui venerant de captivitate.* Esdræ comites. — * *Vitulos duodecim.* Unum scilicet pro quaque tribu.

36. *Edicta regis.* Artaxerxis. — *Qui erant de conspectu regis.* Qui quando erant in aula, coram rege versabantur. — *Ducibus.* LXX vocant eos subregulos Cœlesyriæ et Phœnicis. — *Trans flumen.* Euphraten. — *Elevaverunt.* Exaltarunt et favore prosecuti sunt.

Cap. IX. — 1. *Non est separatus populus.* Non abstinuit populus a sociandis nuptiis cum gentilibus idolorum cultoribus. — *Abominationibus.* Peccatis.

2. Tulerunt enim de filiabus eorum sibi et filiis suis, et commiscuerunt semen sanctum cum populis terrarum; manus etiam principum et magistratuum fuit in trangressione hac prima.

3. Cumque audissem sermonem istum, scidi pallium meum et tunicam, et evelli capillos capitis mei et barbæ, et sedi mœrens.

4. Convenerunt autem ad me omnes qui timebant verbum Dei Israel, pro transgressione eorum qui de captivitate venerant, et ego sedebam tristis usque ad sacrificium vespertinum.

5. Et in sacrificio vespertino surrexi de afflictione mea; et, scisso pallio et tunica, curvavi genua mea, et expandi manus meas ad Dominum Deum meum,

6. Et dixi : Deus meus, confundor et erubesco levare faciem meam ad te; quoniam iniquitates nostræ multiplicatæ sunt super caput nostrum, et delicta nostra creverunt usque ad cœlum.

7. A diebus patrum nostrorum; sed et nos ipsi peccavimus graviter usque ad diem hanc, et in iniquitatibus nostris traditi sumus ipsi, et reges nostri, et sacerdotes nostri, in manum regum terrarum, et in gladium, et in captivitatem, et in rapinam, et in confusionem vultus, sicut et die hac.

8. Et nunc quasi parum et ad momentum facta est deprecatio nostra apud Dominum Deum nostrum, ut dimitterentur nobis reliquiæ, et daretur nobis paxillus in loco sancto ejus, et illuminaret oculos nostros Deus noster, et daret nobis vitam modicam in servitute nostra,

2. Car ils ont pris de leurs filles, et les ont épousées. Ils ont donné aussi de ces filles à leurs fils, et ils ont mêlé la race sainte avec les nations. Et les chefs et les magistrats sont entrés les premiers dans ce violement de la loi.

3. Lorsque je les eus entendus parler ainsi, je déchirai mon manteau et ma tunique, je m'arrachai les cheveux de la tête et les poils de la barbe; et je m'assis, tout abattu de tristesse.

4. Tous ceux qui craignent la parole du Dieu d'Israël s'assemblèrent auprès de moi pour *pleurer* ce violement de la loi qu'avaient commis ceux qui étaient revenus de captivité *avant nous*, et je demeurai assis et tout triste jusqu'au sacrifice du soir.

5. Et lorsqu'on offrait le sacrifice du soir, je me relevai de la consternation où j'avais été; et, ayant mon manteau et ma tunique déchirés, je me mis à genoux, et j'étendis mes mains vers le Seigneur, mon Dieu :

6. Et je lui dis : Mon Dieu, je suis dans la confusion, et j'ai honte de lever les yeux devant vous, parce que nos iniquités se sont multipliées et accumulées sur nos têtes,

7. Depuis le temps de nos pères, et que nos péchés se sont accrus, *et* sont montés jusqu'au ciel. Nous sommes tombés aussi nous-mêmes jusqu'aujourd'hui dans de grands péchés; et nos iniquités ont été cause que nous avons été livrés, nous, nos rois et nos prêtres, entre les mains des rois des nations, et que nous avons été abandonnés à l'épée, à la servitude, au pillage, aux insultes et à la confusion, comme nous le sommes aujourd'hui.

8. Et maintenant le Seigneur, notre Dieu, a écouté un peu nos prières, et nous a fait une grâce comme d'un moment, pour nous laisser *jouir de la liberté*, nous qui ne sommes qu'un petit reste, pour nous donner un établissement dans son lieu saint, pour éclairer nos yeux et pour nous laisser un peu de vie dans notre servitude.

2. *Manus etiam principum*. Les chefs des tribus, les magistrats, les prêtres et les lévites ayant eux-mêmes donné l'exemple du scandale, ne pouvaient le réprimer.

5. *In sacrificio vespertino*. Le sacrifice perpétuel ou l'holocauste s'offrait deux fois par jour : le matin et le soir (Ex., XX, 19, 39). On l'offrait le matin à la troisième heure du jour, à tierce, c'est-à-dire à neuf heures du matin ; et le soir, à la neuvième heure du jour, à none, c'est-à-dire à trois heures après midi.

6. *Deus meus, confundor*. Esdras était muni de tous les pouvoirs judiciaires par Artaxerxès. Il avait été chargé par le roi de faire exécuter aux Juifs la loi de Moïse. Il pouvait donc user de contrainte; mais en homme de foi, il aime mieux convaincre, persuader et ramener ses compatriotes à la religion de leurs pères par le cœur plutôt que par la force. Il s'adresse à Dieu, lui demande, dans une prière fervente, pleine d'humilité et de repentir, de toucher l'âme des prévaricateurs, et c'est ainsi que cet homme de foi obtient leur conversion.

---

2. *Manus etiam principum*. Ordo verborum est : manus principum et magistratuum fuit prima in transgressione hac, id est, principes primi transgressi sunt.

3. *Sedi*. In atrio templi, quo Israelitæ omnes confluebant. Vide c. seq., n. 1.

4. *Qui de captivitate venerant*. Tam sub Dario quam sub Artaxerxe, nam qui sub Cyro jam fere defuncti erant : agebatur enim annus 80 a soluta primum captivitate. — *Sacrificium vespertinum*. Quod sub horam vespertinam fiebat juxta præceptum Domini. Exod., 29, 39.

7. *Die hac*. Scilicet apparet.

8. *Quasi parum*. Significat datum a Deo quoddam quasi lucidum intervallum breve in mediis afflictionibus, ne plane consumerentur. — *Dimitterentur nobis reliquiæ*. Servarentur aliqui nostrum. — *Daretur nobis paxillus in loco sancto ejus*. Id est, firma habitatio, quæ tam multis annis superioribus inconstans fuit. LXX habent δουναι ἡμιν στηριγμα, *dare nobis firmamentum*. Vox hebræa *jathed*, palum, paxillum et clavum significat. Vel ergo sumit metaphoram a baculo sive scipione quo utimur ad fulciendum corpus et gressum nostrum; vel a paxillis quibus firmantur tabernacula tensis funiculis et paxillis in solo fixis, cui explicationi favet quod legimus apud Isaiam, 33, 20. *Oculi tui videbunt Jerusalem habitationem opulentam, tabernaculum quod nequaquam transferri poterit; nec auferentur clavi ejus in sempiternum, et omnes funiculi ejus non rumpentur*. Eadem metaphora apud eumdem pro-

9. Car nous étions esclaves, et notre Dieu ne nous a pas abandonnés dans notre captivité; mais il nous a fait trouver grâce et miséricorde devant le roi des Perses, afin qu'il nous donnât la vie, qu'il élevât la maison de notre Dieu, qu'il la rebâtît après avoir été longtemps désolée, et qu'il nous laissât un lieu de retraite dans Juda et dans Jérusalem.

10. Et maintenant, ô mon Dieu! que dirons-nous après tant de grâces? puisque nous avons violé vos commandements,

11. Que vous nous avez donnés par les prophètes, vos serviteurs, en nous disant : La terre que vous allez posséder est une terre impure, comme le sont celles de tous les autres peuples : et elle est remplie des ordures et des abominations dont ils l'ont couverte depuis un bout jusqu'à l'autre;

12. C'est pourquoi ne donnez point vos filles à leurs fils; ne prenez point leurs filles pour les faire épouser à vos fils, et ne recherchez jamais ni leur paix, ni leur prospérité, afin que vous deveniez puissants, et que vous mangiez en repos les biens de cette terre; et qu'après vous, vos enfants en héritent et en jouissent pour jamais.

13. Mais, après tous ces maux qui nous sont arrivés à cause de nos péchés, vous nous avez délivrés de nos iniquités, ô mon Dieu! et vous nous avez sauvés, comme nous le voyons aujourd'hui.

14. Vous l'avez fait afin que nous ne retournassions point en arrière, que nous ne violassions point vos commandements, et que nous ne fissions point d'alliance par les mariages avec les peuples abandonnés à toutes ces abominations. Serez-vous en colère contre nous jusqu'à nous perdre entièrement, sans laisser aucun reste de votre peuple pour le sauver?

15. *Non*, Seigneur, Dieu d'Israël, vous êtes

9. Quia servi sumus, et in servitute nostra non dereliquit nos Deus noster, sed inclinavit super nos misericordiam coram rege Persarum, ut daret nobis vitam, et sublimaret domum Dei nostri, et extrueret solitudines ejus, et daret nobis sepem in Juda et Jerusalem.

10. Et nunc quid dicemus, Deus noster, post hæc? quia dereliquimus mandata tua,

11. Quæ præcepisti in manu servorum tuorum prophetarum, dicens : Terra, ad quam vos ingredimini ut possideatis eam, terra immunda est, juxta immunditiam populorum, cæterarumque terrarum, abominationibus eorum qui repleverunt eam ab ore usque ad eos in coinquinatione sua.

12. Nunc ergo *a* filias vestras ne detis filiis eorum, et filias eorum ne accipiatis filiis vestris, et non quæratis pacem eorum, et prosperitatem eorum usque in æternum; ut confortemini, et comedatis quæ bona sunt terræ, et hæredes habeatis filios vestros usque in sæculum. [a *Deut.* 7. 3.]

13. Et post omnia quæ venerunt super nos in operibus nostris pessimis, et in delicto nostro magno, quia tu Deus noster liberasti nos de iniquitate nostra, et dedisti nobis salutem sicut est hodie,

14. Ut non converteremur, et irrita faceremus mandata tua, neque matrimonia jungeremus cum populis abominationum istarum. Numquid iratus es nobis usque ad consummationem, ne dimitteres nobis reliquias ad salutem?

15. Domine Deus Israel, justus es tu,

---

phetam est c. 54, 2, et c. 22, 23. Vel a clavis et paxillis, qui paguntur in littore, circa quos navium volvuntur rudentes, ad firmandas naves ne abripiantur in mare, et ad inhibendam jactationem. Hanc explicationem amplexa est versio Tigurina. Vide Martinum Delrio, tom. 1, adagiali 218. * Vel tandem a paxillis qui in pariete figuntur, ut ex illis domestica supellex pendeat. Vide Isa., c. 22, n. 24. — *Illuminaret oculos nostros*. Aliqua lux affulgeret post calamitatum tenebras. — *Vitam modicam in servitute nostra*. Modicum aliquod levamentum post Babylonicam servitutem præteritam, et in præsenti etiam servitute, cum scilicet libere agere non licet, sed a regis Persarum nutu pendere nos oportet; quo tamen tempore vitam nacti sumus, quia rex nobis et rebus nostris favet.

9. *Sublimaret domum Dei nostri*. Tot pecuniis ad sacrificia et omnem ejus cultum destinatis. — *Exstrueret solitudines ejus*. Reædificato templo quod in solitudinem erat conversum. Non solum memorat beneficia Artaxerxis, sed aliorum etiam priorum regum Persarum sub quibus templum instauratum est. — *Daret nobis sepem*. Sepis voce securitas et defensio a noxiis significatur, quia sepes ab agris et hostis feras et fures arcent. Isai., 5, 2, de vinea electa dicitur, *sepivit eam*, et Matth. 21, 33, *sepem circumdedit ei*. Vide plura apud Martinum Delrio, tom. 1, adagiali 219. Tigurina hanc sepem interpretatur murum quem scilicet Judæi quasi furtive Hierosolymis hinc inde exstruxerant, sed qui vilis esset et infirmus, ut hortorum, aut vinearum sepes.

11. *Ab ore usque ad os*. Usque ad summum, more vasis pleni. Vel potius ab extremitate una ad aliam, id est, totam; vide dicta IV. Reg., 21, 16.

12. *Non quæratis pacem eorum*. Ne unquam societis cum illis pacem, aut fœdus, sed illis infesti estote, illos perdite. — *Comedatis quæ bona sunt terræ*. Quietem et pacatam illius possessionem nacti. — *Hæredes habeatis filios vestros*. Vos terram possideatis, et post deinceps filii ac nepotes vestri.

13. *Et post omnia quæ venerunt super nos*. Hujus et proximi versiculi sententia est : post tot mala, quibus afflicti sumus propter peccata nostra (a quibus tamen nos, quæ tua est benignitas, liberasti, et eam salutem, qua nunc fruimur, concessisti), fierine potest ut mores non mutaremus, sed negligeremus leges tuas et matrimonia cum infidelibus jungeremus?

14. *Numquid iratus es nobis?* An non merito irasceris contra nos, donec consumas, ita ut ne reliquiæ quidem supersint, nullique evadant?

15. *Justus es tu*. Cum non punis, sed etiam misericors, *quoniam derelicti sumus qui salvaremur*, essemusque superstites usque ad hanc diem. — *Non enim stari potest*. Nec negare possumus culpam, nec illam defendere, aut idoneam excusationem prætendere.

quoniam derelicti sumus, qui salvaremur sicut die hac. Ecce coram te sumus in delicto nostro; non enim stari potest coram te super hoc.

juste, puisque nous avons été laissés et réservés pour être sauvés, comme nous le voyons aujourd'hui. Vous nous voyez *abattus* devant vos yeux dans la vue de notre péché : car, après cet excès, on ne peut pas subsister devant votre face.

CHAPITRE X.

Les Israëlites se séparent des femmes étrangères.

1. Sic ergo orante Esdra, et implorante eo, et flente, et jacente ante templum Dei, collectus est ad eum de Israel cœtus grandis nimis virorum et mulierum et puerorum, et flevit populus fletu multo.

2. Et respondit Sechenias filius Jehiel de filiis Elam, et dixit Esdræ : Nos prævaricati sumus in Deum nostrum, et duximus uxores alienigenas de populo terræ, et nunc, si est pœnitentia in Israel super hoc,

3. Percutiamus fœdus cum Domino Deo nostro, ut projiciamus universas uxores, et eos qui de his nati sunt, juxta voluntatem Domini, et eorum qui timent præceptum Domini Dei nostri : secundum legem fiat.

4. Surge; tuum est decernere, nosque erimus tecum; confortare, et fac.

5. Surrexit ergo Esdras, et adjuravit principes sacerdotum et levitarum, et omnem Israel, ut facerent secundum verbum hoc; et juraverunt.

6. Et surrexit Esdras ante domum Dei, et abiit ad cubiculum Johanan filii Eliasib, et ingressus est illuc; panem non comedit, et aquam non bibit; lugebat enim transgressionem eorum qui venerant de captivitate;

7. Et missa est vox in Juda, et in Je-

1. Lorsqu'Esdras priait de cette sorte, qu'il implorait, qu'il pleurait et qu'il était étendu par terre devant le temple de Dieu, une grande foule du peuple d'Israël, d'hommes et de femmes et de petits enfants, s'assembla autour de lui; et le peuple versa une grande abondance de larmes.

2. Alors Séchénias, fils de Jéhiel, l'un des enfants d'Elam, dit à Esdras : Nous avons violé la loi de notre Dieu; nous avons épousé des femmes des nations étrangères. Et maintenant, si Israël se repent de ce péché,

3. Faisons alliance avec le Seigneur notre Dieu; chassons toutes ces femmes et ceux qui en sont nés, nous conformant à la volonté du Seigneur et de ceux qui révèrent les préceptes du Seigneur notre Dieu; et que tout se fasse selon la loi.

4. Levez-vous. C'est à vous à ordonner. Nous serons avec vous. Revêtez-vous de force, et agissez.

5. Esdras se leva et obligea les princes des prêtres et des lévites et tout Israël de lui promettre avec serment qu'ils feraient ce qu'on venait de dire; et ils le lui jurèrent.

6. Esdras se leva de devant la maison de Dieu et s'en alla à la chambre de Johanan, fils d'Eliasib, où étant entré, il ne mangea point de pain et ne but point d'eau, parce qu'il pleurait le péché de ceux qui étaient revenus de captivité.

7. Alors on fit publier dans Juda et dans Jéru-

Cap. X. — 2. *Et respondit Sechenias.* Séchénias parle ici au nom des coupables, sans l'être lui-même; son nom ne se trouve point dans le dénombrement des coupables qu'on lit à la fin du chapitre (verset 26). On peut croire qu'il était de ceux de la famille d'Elam, qui étaient venus avec Esdras et dont il est parlé (chap. VIII, 7).

3. *Projiciamus universas uxores.* Ces mariages, contractés contrairement à la loi, étaient non-seulement illicites, mais encore nuls de plein droit. S'ils avaient été considérés comme valides, ils auraient d'ailleurs pu être rompus par la loi du divorce, parce que l'indissolubilité du mariage n'existait pas avant Jésus-Christ.

Cap. X. — 1. *Implorante eo.* Divinam misericordiam et auxilium. — *Ante templum Dei.* In atrio Israelis ubi congregari potuit populus, quod confirmant LXX; nam infra n. 6, ubi nos legimus, *et surrexit Esdras ante domum Dei*, in aliquibus græcis est, *et exsurgens Esdras ab atrio templi*, alioqui enim cum esset sacerdos inter vestibulum et altare orasset, juxta illud Joel, 2, 17 : *Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes ministri Domini, et dicent: Parce, Domine.*

2. *Nos prævaricati sumus.* Vel ita loquitur Sechenias non tam suo quam populi nomine; vel prætermissus est in fine hujus capitis in catalogo eorum qui duxerant profanas uxores. — *Si est pœnitentia in Israel super hoc.* Quoniam datur locus pœnitentiæ; hic enim sensus est, ut patet ex hebræo et græco in quo legimus, *et nunc est spes Israeli super hoc*, nimirum spes veniæ.

4. *Surge, tuum est decernere.* Ex his apparet administrationem reipublicæ tunc penes Esdras fuisse, pontifice, ut apparet, quiescente.

5. *Adjuravit.* Jurejurando obstrinxit. — *Secundum verbum hoc.* Ut scilicet dimitterent uxores gentiles, ut suaserat Sechenias.

6. *Ante domum Dei.* Vide dicta n. 1. — *Johanan filii Eliasib.* Vel non erat hic Eliasib pontifex, sed ei synonymus; nam Eliasib pontificis filius dictus est Joiada, ut habetur II. Esdræ, 12, 10. Vel, quod probabilius est Johanan, cujus hic mentio fit, secundo aut tertio genitus fuit Eliasib pontificis.

7. *Missa est vox.* Præconis scilicet.

salem que tous ceux qui étaient revenus de captivité s'assemblassent à Jérusalem;

8. Et que quiconque ne s'y trouverait pas dans trois jours, selon l'ordre des princes et des anciens, perdrait tout son bien, et serait chassé de l'assemblée de ceux qui étaient revenus en leur pays.

9. Ainsi tous ceux de Juda et de Benjamin furent assemblés en trois jours à Jérusalem, le vingtième jour du neuvième mois; et tout le peuple se tint dans la place de devant le temple de Dieu, étant tout tremblants à cause de leurs péchés et des pluies.

10. Et Esdras, prêtre, se levant, leur dit : Vous avez violé la loi, et vous avez épousé des femmes étrangères pour ajouter ce péché à tous ceux d'Israël.

11. Rendez donc maintenant gloire au Seigneur, le Dieu de vos pères. Faites ce qui lui est agréable, et séparez-vous des nations et des femmes étrangères.

12. Tout le peuple répondit à haute voix : Que ce que vous nous avez dit soit exécuté.

13. Mais parce que l'assemblée du peuple est grande, et que pendant cette pluie nous ne pouvons demeurer dehors, outre que ce n'est pas ici l'ouvrage d'un jour ni de deux, le péché que nous avons commis étant très-grand,

14. Qu'on établisse des chefs sur tout le peuple; que tous ceux d'entre nous qui ont épousé des femmes étrangères viennent au jour qu'on leur marquera; et que les anciens et les magistrats de cette ville viennent avec eux jusqu'à ce que nous ayons détourné de dessus nous la colère de notre Dieu, que nous nous sommes attirée par ce péché.

15. Jonathan, fils d'Azahel, et Jaasia, fils de Thécué, furent donc établis pour cette affaire; et Mésollam et Sebéthaï, lévites, les y aidèrent.

rusalem omnibus filiis transmigrationis, ut congregarentur in Jerusalem.

8. Et omnis qui non venerit in tribus diebus juxta consilium principum et seniorum, auferetur universa substantia ejus, et ipse abjicietur de cœtu transmigrationis.

9. Convenerunt igitur omnes viri Juda et Benjamin in Jerusalem tribus diebus, ipse est mensis nonus, vigesimo die mensis; et sedit omnis populus in platea domus Dei, trementes pro peccato, et pluviis.

10. Et surrexit Esdras sacerdos, et dixit ad eos : Vos transgressi estis, et duxistis uxores alienigenas, ut adderetis super delictum Israel.

11. Et nunc date confessionem Domino Deo patrum vestrorum, et facite placitum ejus, et separamini a populis terræ, et ab uxoribus alienigenis.

12. Et respondit universa multitudo, dixitque voce magna : Juxta verbum tuum ad nos, sic fiat.

13. Verumtamen quia populus multus est, et tempus pluviæ, et non sustinemus stare foris, et opus non est diei unius vel duorum (vehementer quippe peccavimus in sermone isto),

14. Constituantur principes in universa multitudine; et omnes in civitatibus nostris qui duxerunt uxores alienigenas, veniant in temporibus statutis, et cum his seniores per civitatem, et judices ejus, donec avertatur ira Dei nostri a nobis super peccato hoc.

15. Igitur Jonathan filius Azahel, et Jaasia filius Thecue, steterunt super hoc, et Mesollam et Sebethai levites adjuverunt eos;

8. *Non venerit in tribus diebus.* Ce délai paraît court, mais il était suffisant, parce que les Israélites, revenus de captivité, ne s'étaient pas encore dispersés bien loin de Jérusalem. Il importait d'ailleurs de profiter de la ferveur du premier entraînement pour obtenir cette séparation.

9. *Pro peccato et pluviis.* On était dans la saison des pluies, mais elles tombèrent alors avec une telle abondance, que les Israélites, consternés, les considéraient comme une marque de la colère de Dieu, ce qui les rendit d'autant plus dociles aux avis d'Esdras.

14. *Constituantur principes.* La loi permettait aux Israélites d'épouser des femmes étrangères, si celles-ci renonçaient au culte des faux dieux, et embrassaient la religion mosaïque. Plusieurs prétendirent sans doute l'avoir fait, et avant de prononcer la séparation, il fallait examiner la cause. On tint d'ailleurs, comme on le voit plus loin, un registre de toutes les familles qui se trouvaient compromises et qui consentirent à la séparation.

---

8. *Juxta consilium principum.* Voluntatem, decretum, jussum, cui addita fuerat pœnæ interminatio. LXX habent, *secundum judicium principum et seniorum.* — *Auferetur universa substantia.* Mulctetur bonis omnibus, et mittatur in exilium.

9. *Ipse est mensis nonus.* Quem Hebræi casleu appellant, et respondet fere nostro novembri. Zachar., c. 7, n. 1, legimus : *In quarta mensis noni, qui est casleu.* — *In platea domus Dei.* In area ante templum. — *Et pluviis.* Nam forte tempus pluvium tunc erat, et ipsi in platea sub dio.

10. *Ut adderetis super delictum Israel.* Ut peccata populi auctiora redderetis. Nisi delictum Israelis placeat intelligere idololatriam, quæ hoc peccato cumulata sit.

11. *Confessionem. Laudem*, ut habent LXX; Deo enim laus datur peccati detestatione, sanctæque illius legis observatione revocata.

13. *Vehementer quippe peccavimus in sermone isto.* Late patet hoc peccatum, et ad multos pertinet.

14. *Constituantur principes.* Qui de toto hoc negotio cognoscant, quod et factum est, ut patet n. 15, sequenti. — *Et omnes in civitatibus nostris.* In hebr. est, *quicumque in urbibus nostris fuerit, qui duxerit uxores alienigenas, veniat temporibus statutis, et cum eis sint seniores singularum urbium, et judices earum, donec avertamus iram furoris Dei nostri a nobis propter hoc.* Ita vertit Vatablus.

16. Feceruntque sic filii transmigrationis. Et abierunt, Esdras sacerdos, et viri principes familiarum, in domos patrum suorum, et omnes per nomina sua, et sederunt in die primo mensis decimi ut quærerent rem.

17. Et consummati sunt omnes viri, qui duxerunt uxores alienigenas, usque ad diem primam mensis primi.

18. Et inventi sunt de filiis sacerdotum qui duxerant uxores alienigenas. De filiis Josue filii Josedec, et fratres ejus, Maasia, et Elieser, et Jarib, et Godolia.

19. Et dederunt manus suas ut ejicerent uxores suas, et pro delicto suo arietem de ovibus offerrent.

20. Et de filiis Emmer, Hanani, et Zebedia.

21. Et de filiis Harim, Maasia, et Elia, et Semeia, et Jehiel, et Ozias.

22. Et de filiis Pheshur, Elioenai, Maasia, Ismael, Nathanael, Jozabed et Elasa.

23. Et de filiis levitarum, Jozabed, et Semei, et Celaia, ipse est Calita, Phataia, Juda, et Eliezer.

24. Et de cantoribus, Eliasib. Et de janitoribus, Sellum et Telem, et Uri.

25. Et ex Israel, de filiis Pharos, Remeia, et Jezia, et Melchia, et Miamin, et Eliezer, et Melchia, et Banea.

26. Et de filiis Ælam, Mathania, Zacharias, et Jehiel, et Abdi, et Jerimoth, et Elia.

27. Et de filiis Zethua, Elioenai, Eliasib, Mathania, et Jerimuth, et Zabad, et Aziza.

28. Et de filiis Bebai, Johanan, Hanania, Zabbai, Athalai.

29. Et de filiis Bani, Mosollam, et Melluch, et Adaia, Jasub, et Saal, et Ramoth,

30. Et de filiis Phahath Moab, Edna, et Chalal, Banaias, et Maasia, Mathanias, Beseleel, Bennui et Manasse.

31. Et de filiis Herem, Eliezer, Josue, Melchias, Semeias, Simeon.

32. Benjamin, Maloch, Samarias.

33. Et de filiis Hasom, Mathanai, Mathatha, Zabad, Eliphelet, Jermai, Manasse, Semei.

34. De filiis Bani, Maaddi, Amram, et Vel,

35. Baneas, et Badaias, Cheliau.

36. Vania, Marimuth, et Eliasib,

37. Mathanias, Mathanai, et Jasi,

16. Et ceux qui étaient revenus de captivité firent ce qui était ordonné. Esdras, prêtre, et les chefs des familles, allèrent dans les maisons de leurs pères, chacun selon son nom ; et ils commencèrent au premier jour du dixième mois à faire leurs informations.

17. Et le dénombrement de ceux qui avaient épousé des femmes étrangères fut achevé le premier jour du premier mois.

18. Entre les enfants des prêtres on trouva ceux-ci qui avaient épousé des femmes étrangères. Des enfants de Josué, les fils de Josédec, et ses frères Maasia et Eliezer, Jarib et Godolia.

19. Et ils consentirent à chasser leurs femmes, et à offrir un bélier du troupeau pour leur péché.

20. Des enfants d'Emmer, Hanani et Zébédia.

21. Des enfants d'Harim, Maasia et Elia, Séméïa, Jéhiel et Ozias.

22. Des enfants de Pheshur, Elioénaï, Maasia, Ismaël, Nathanaël, Jozabed, et Elasa.

23. Des enfants des lévites, Jozabed, Séméi, Célaïa; c'est le même qui est appelé Calita, Phataïa, Juda et Eliézer.

24. Des chantres, Eliasib. Des portiers, Sellum, Télem et Uri.

25. D'Israël, *les coupables furent,* des enfants de Pharos, Réméia, Jézia, Melchia, Miamin, Eliézer, Melchia, et Banéa.

26. Des enfants d'Elam, Mathania, Zacharias, Jéhiel, Abdi, Jérimoth et Elia.

27. Des enfants de Zéthua, Elioénaï, Eliasib, Mathania, Jérimuth, Zabad et Aziza.

28. Des enfants de Bébaï, Johanan, Hanania, Zabbaï et Athalaï.

29. Des enfants de Bani, Mosollam, Melluch, Adaïa, Jasub, Saal et Ramoth.

30. Des enfants de Phahath Moab, Edna, Chalal, Banaïas, Maasia, Mathanias, Béséléel, Bennui, et Manassé.

31. Des enfants de Hérem, Eliézer, Josué, Melchias, Séméias et Siméon.

32. Benjamin, Maloch, Samarias.

33. Des enfants d'Hasom, Mathanaï, Mathatha, Zabad, Eliphélet, Jermaï, Manassé et Séméi.

34. Des enfants de Bani, Maaddi, Amram et Vel,

35. Banéas, Badaïas, Chéliaü,

36. Vania, Marimuth, Eliasib,

37. Mathanias, Mathanaï, Jasi,

25. *Et ex Israel.* L'énumération précédente se rapporte aux prêtres et aux lévites. Celle qui suit comprend les autres tribus désignées ici sous le nom général d'Israël.

---

16. *Abierunt... in domos patrum suorum.* Ut sine confusione familiarum catalogus scriberetur, omnes se in familias suas recipere jussi sunt, quibus Esdras ipse præivit exemplo suo. Itaque universus populus distinctus esset in familias, et quælibet familia in capita, quod hic sacer textus dicit, *et omnes per nomina sua. — Et sederunt in die primo mensis.* Primo die mensis decimi adorsi sunt investigare quinant essent qui uxores alienigenas duxissent.

* 17. *Consummati sunt omnes.* Omnium summa collecta fuit, qui duxerant alienigenas. — *Usque ad diem primam mensis primi.* Itaque tres menses tenuit ista recensio, mensem scilicet decimum, undecimum et duodecimum.

19. *Dederunt manus.* Consenserunt et promiserunt se ejecturos. Vel sensus est : ejecerunt.

* 25. *Et ex Israel.* Ex aliis tribubus præter leviticam, de qua sola hactenus complures habebant uxores alienigenas.

38. Bani, Bennui, Séméi,
39. Salmias, Nathan, Adaïas,
40. Mechnédébaï, Sisaï, Saraï,
41. Ezrel, Sélémiaü, Séméria,
42. Sellum, Amaria et Joseph.
43. Des enfants de Nébo, Jéhiel, Mathathias, Zabad, Zabina, Jeddu, Joël et Banaïa.

44. Toutes ces personnes avaient pris des femmes étrangères; et il y en avait qui avaient eu des enfants.

38. Et Bani, et Bennui, Semei,
39. Et Salmias, et Nathan, et Adaias,
40. Et Mechnedebai, Sisai, Sarai,
41. Ezrel, et Selemiau, Semeria,
42. Sellum, Amaria ,Joseph.
43. De filiis Nebo, Jehiel, Mathathias, Zabad, Zabina, Jeddu, et Joel, et Banaia.
44. Omnes hi acceperant uxores alienigenas, et fuerunt ex eis mulieres, quæ pepererant filios.

44. *Quæ pepererant filios.* Les enfants durent suivre, d'après la loi, la condition de leurs mères. Comme ils avaient été élevés dans le culte des faux dieux, le législateur n'avait pas autorisé leur père à les garder près d'eux. Seulement ils durent faire humainement tout ce qui leur était possible pour adoucir la sévérité de cette expulsion.

---

44. *Filios.* Hi etiam cum matribus ejecti, ut supra indicatur. Vide n. 19.

PRÉFACE SUR LE LIVRE DE NÉHÉMIAS

APPELÉ LE *DEUXIÈME LIVRE D'ESDRAS.*

Néhémias, fils de Helchias, était, selon les uns, de la race de Juda, et selon les autres de la race de Lévi. Mais ces deux sentiments ne reposent l'un et l'autre que sur des hypothèses que l'on ne peut appuyer de raisons suffisantes.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était à Suse échanson du roi Artaxerxès Longue-Main. La vingtième année du règne de ce prince, ayant appris que les Juifs retournés en Palestine y étaient malheureux, que les murs de Jérusalem avaient été détruits, il sollicita du prince la permission d'aller lui-même à Jérusalem et d'en faire rebâtir les murs.

Cette autorisation lui ayant été accordée, il quitta Suse, arriva à Jérusalem, et excita les Juifs à reconstruire la ville sainte. Leurs ennemis se moquèrent d'abord de l'entreprise, se raillèrent de leurs efforts et mirent tout en œuvre pour les forcer à interrompre leurs travaux.

Néhémias déjoua toutes ces intrigues et se servit de la persécution elle-même pour enflammer le zèle de ses compatriotes. Ils pressèrent le travail avec tant d'ensemble et d'ardeur, qu'en cinquante-deux jours il fut achevé et qu'on put en faire la dédicace.

Néhémias administra pendant douze ans la Judée. Sous son administration, de grands abus furent extirpés. Les pauvres s'étant soulevés contre les riches, il apaisa la sédition en amenant ces derniers à renoncer à leurs exactions et à leurs usures. Son désintéressement triompha de leur cupidité en les faisant rougir de leur avarice.

Dans la fête des Tabernacles, Esdras, avec les lévites, lut la loi et l'expliqua solennellement au peuple. Après cette lecture, Israël comprit les fautes qu'il avait faites et en demanda publiquement pardon au Seigneur en s'imposant des jeûnes et en faisant pénitence sous le sac et la cendre. A la suite de cette expiation, l'alliance de la nation avec Dieu fut renouvelée, l'acte en fut dressé et signé par les chefs au nom de tous leurs subordonnés qui y adhérèrent de tout leur cœur.

Néhémias ayant été obligé de retourner près d'Artaxerxès, de nouveaux désordres s'introduisirent dans la nation pendant son absence. Le grand-prêtre Eliasib avait laissé Tobie l'Ammonite habiter dans le parvis même de la maison de Dieu; le sabbat n'était plus observé; les lévites, ne recevant plus les dîmes et les prémices, avaient été forcés de s'éloigner du temple pour aller ailleurs chercher de quoi vivre; les mariages avec des femmes étrangères, si fortement combattus par Esdras, étaient devenus fréquents, et l'indifférence religieuse, par suite de toutes ces transgressions de la loi, était presque générale.

A son retour, Néhémias s'éleva avec énergie contre tous ces scandales, et il eut le bonheur d'en triompher. Son livre est le récit détaillé de toutes ces grandes actions.

Il renferme, en outre, le catalogue des principales familles qui travaillèrent à la restauration des portes et des murailles de Jérusalem, le dénombrement des Juifs qui vinrent de Babylone en terre sainte avec Zorobabel, celui des prêtres et des lévites qui se sont distingués dans ce double rétablissement du culte et de la nation.

Ce livre est appelé le *deuxième d'Esdras*, parce qu'autrefois, chez les Hébreux, il n'en faisait qu'un avec le premier dont il a conservé le nom. Mais on ne peut douter que Néhémias lui-même en soit l'auteur.

Il parle, dès le commencement, à la première personne, et raconte tous ces événements comme ses propres actions.

Il a emprunté ses généalogies et ses dénombrements aux mêmes sources qu'Esdras; par conséquent, son livre nous offre les mêmes garanties de véracité et d'authenticité que le livre précédent.

Quant à son intégrité, on a élevé des doutes sur les 26 premiers versets du chapitre XII et une partie du chapitre XIII, où quelques interprètes ont vu des additions faites postérieurement à Néhémias.

Nous ne croyons ces restrictions fondées que pour les versets 11 et 22 du chapitre XII, que nous croyons avoir été interpolés sous le pontificat de Simon le Juste, lorsque les Juifs arrêtèrent le canon des saintes Ecritures.

Ce livre est aussi instructif qu'intéressant.

On s'attache, dès le début, à ce récit qui nous montre Néhémias sollicitant d'Artaxerxès la liberté d'aller à Jérusalem pour soulager ses concitoyens. La distinction qu'il nous fait de l'état malheureux des Juifs, des difficultés que lui suscitent leurs ennemis, complique la situation, et en fait attendre avec anxiété le dénouement.

Son discours aux pauvres en faveur des riches vaut bien les meilleures harangues des plus grands orateurs anciens sur la loi agraire, et produisit de plus heureux effets.

La promulgation nouvelle de la loi au milieu des cris et des larmes du peuple est aussi une de ces scènes morales attendrissantes, comme on n'en trouve que dans la Bible.

Comme Esdras, Néhémias est le modèle de ceux qui sont chargés de gouverner les peuples et de les ramener à la pratique du devoir. Administrateur intègre et dévoué, il donne aux autres l'exemple des vertus qu'il leur recommande. Son désintéressement triomphe de l'avarice des riches, sa générosité lui gagne le cœur des pauvres, sa piété lui permet de rappeler aux prêtres eux-mêmes leurs devoirs; et quand le sabbat est profané, que la famille est faussée par des alliances scandaleuses, la loi à la main, il fait respecter à tous les institutions si sages de Moïse, et mérite, comme Esdras, d'être compté au nombre des restaurateurs de la religion et de l'Etat. Il a attaché son nom à la reconstruction des murs de Jérusalem, parce qu'il a su tout à la fois repousser l'ennemi et édifier Sion, c'est-à-dire faire le bien et éloigner le mal. C'est ce qui lui a valu cet éloge dicté par l'Esprit-Saint lui-même : « La mémoire de Néhémias passera dans l'étendue des siècles, parce qu'il a relevé nos murs abattus, qu'il a rétabli nos portes et nos serrures, et qu'il a rebâti nos maisons » (Eccli., XLIX, 15.)

LIVRE DE NÉHÉMIAS,

APPELÉ LE *DEUXIÈME LIVRE D'ESDRAS.*

CHAPITRE PREMIER.

Néhémias apprend le triste état de Jérusalem. Sa prière au Seigneur.

1. Verba Nehemiæ filii Helchiæ. Et factum est in mense casleu, anno vigesimo, et ego eram in Susis castro.

2. Et venit Hanani unus de fratribus meis, ipse et viri ex Juda; et interrogavi eos de Judæis, qui remanserant et supererant de captivitate, et Jerusalem.

3. Et dixerunt mihi : Qui remanserunt, et relicti sunt de captivitate ibi in provincia, in afflictione magna sunt, et in opprobrio : et murus Jerusalem, dissipatus est, et portæ ejus combustæ sunt igni.

4. Cumque audissem verba hujuscemodi, sedi, et flevi, et luxi diebus multis; jejunabam, et orabam ante faciem Dei cœli.

5. Et dixi : *a* Quæso, Domine Deus cœli fortis, magne, atque terribilis, qui custodis pactum et misericordiam cum his qui te diligunt, et custodiunt mandata tua; [a *Dan.* 9. 4.]

6. Fiant aures tuæ auscultantes, et oculi tui aperti, ut audias orationem servi tui, quam ego oro coram te hodie, nocte et die, pro filiis Israel servis tuis; et confiteor pro peccatis filiorum Israel, quibus peccaverunt tibi; ego, et domus patris mei peccavimus;

1. Histoire de Néhémias, fils de Helchias. La vingtième année, au mois de casleu, lorsque j'étais dans le château de Suse,

2. Hanani, l'un de mes frères, me vint trouver avec quelques-uns de la tribu de Juda; et je leur demandai des nouvelles des Juifs qui étaient restés après la captivité, et qui vivaient encore, et de l'état *où était* Jérusalem.

3. Ils me répondirent : Ceux qui sont restés après la captivité, et qui demeurent dans la province, sont dans une grande affliction et dans l'opprobre. Les murailles de Jérusalem sont toutes détruites; et ses portes ont été consumées par le feu.

4. Ayant entendu ces paroles, je m'assis, je pleurai, et je demeurai tout triste pendant plusieurs jours. Je jeûnai, et je priai en la présence du Dieu du ciel,

5. Et je *lui* dis : Seigneur, Dieu du ciel, qui êtes fort, grand et terrible, qui gardez votre alliance, et conservez votre miséricorde à ceux qui vous aiment, et qui observent vos commandements;

6. Ayez, je vous prie, l'oreille attentive et les yeux ouverts, pour exaucer la prière de votre serviteur, que je vous offre maintenant pendant le jour et pendant la nuit, pour les enfants d'Israël, vos serviteurs. Je vous confesse les péchés que les enfants d'Israël ont commis contre vous. Nous avons péché, moi et la maison de mon père;

Cap. I. — 1. *In mense casleu.* Ce mois était le neuvième de l'année sacrée, et il répondait à peu près à notre mois de novembre. C'était le troisième mois de l'année civile. Cette vingtième année était la vingtième année du règne d'Artaxerxès Longue-Main, par conséquent, c'était l'an 454 avant Jésus-Christ, treize ans après le voyage d'Esdras. Néhémias était à Suse où les rois d'Assyrie passaient l'hiver et le printemps, tandis qu'ils restaient l'été et l'automne à Ecbatane.

5. *Et dixi : Quæso.* En apprenant les malheurs de sa patrie, Néhémias s'attriste, mais dans son affliction, ce prêtre rempli de foi, ne voit tout d'abord rien autre chose à faire que d'avoir recours à Dieu par la prière. Il passa quatre mois dans le deuil et les larmes (Cf. chap. II, vers. 1).

Cap. I. — 1. *Verba Nehemiæ.* Id est, liber, vel res gestæ Nehemiæ. Fuit autem Nehemias sacerdos ex tribu Levi, et vivente Eliasib pontifice rempublicam administravit, missus a rege Persidis, ut etiam habemus II. Machab., 1. 20. — *In mense casleu.* Vide dicta superiori libro, c. 10, n. 9. — *Anno vigesimo.* Regni Artaxerxis regis Persarum. — *In Susis.* Persarum regia.

2. *Unus de fratribus meis.* Ex tribu mea levitica — *Viri ex Juda.* Ex Judæa venientes et ad tribum Juda pertinentes. — *Qui remanserant.* Videtur interrogasse de statu eorum qui variis temporibus ex captivitate venerant Hierosolymam, et adhuc erant superstites. — *Et Jerusalem.* Et interrogavi de statu urbis Jerusalem.

3. *In provincia.* In Judæa, quam provinciam vocat, quod in provinciæ formam redacta esset a Persis, sicut post annos plurimos a Romanis, cum hoc tamen privilegio ut duces et gubernatores haberent de gente sua, ut de Zorobabel, Esdra et Nehemia constat. — *In afflictione..... et in opprobrio.* Quia vexabantur a populis circumjectis, Samaritis, Arabibus, Ammonitis, Idumæis, Palestinis, ut ex c. 4 patebit. — *Murus Jerusalem dissipatus est.* Ab hostibus Hebræorum, quos memoravimus.

4. *Sedi.* Humi, more legentium.

5. *Qui custodis pactum et misericordiam.* Qui pactum et promissam misericordiam tuam exhibes.

6. *Peccaverunt.* In Hebr. et apud LXX, *peccavimus.*

7. Nous avons été séduits par la vanité; et nous n'avons point observé vos commandements, vos cérémonies et vos ordonnances, que vous aviez prescrites à Moïse, votre serviteur.

8. Souvenez-vous de la parole que vous avez dite à votre serviteur Moïse : Lorsque vous aurez violé ma loi, je vous disperserai parmi les peuples;

9. Et alors, si vous revenez à moi, si vous observez mes préceptes et que vous fassiez ce que je vous ai commandé, quand vous auriez été emmenés jusqu'aux extrémités du monde, je vous rassemblerai de ces pays-là, et je vous ramènerai au lieu que j'ai choisi pour y établir mon nom.

10. Ceux-ci, sont vos serviteurs et votre peuple; *et* vous les avez rachetés par votre souveraine force et par votre main puissante.

11. Que votre oreille, Seigneur, soit attentive à la prière de votre serviteur et aux prières de vos serviteurs qui sont résolus de craindre votre nom. Conduisez aujourd'hui votre serviteur, et faites-lui trouver miséricorde devant ce prince. Car j'étais l'échanson du roi.

7. Vanitate seducti sumus, et non custodivimus mandatum tuum, et cæremonias, et judicia, quæ præcepisti Moysi famulo tuo.

8. Memento verbi, quod mandasti Moysi servo tuo dicens : Cum transgressi fueritis, ego dispergam vos in populos;

9. Et si revertamini ad me, et custodiatis præcepta mea, et faciatis ea; etiamsi abducti fueritis ad extrema cœli, inde congregabo vos, et reducam in locum, quem elegi ut habitaret nomen meum ibi.

10. Et ipsi servi tui, et populus tuus, quos redemisti in fortitudine tua magna, et in manu tua valida.

11. Obsecro, Domine, sit auris tua attendens ad orationem servi tui, et ad orationem servorum tuorum, qui volunt timere nomen tuum; et dirige servum tuum hodie, et da ei misericordiam ante virum hunc : ego enim eram pincerna regis.

CHAPITRE II.

Néhémias obtient d'Artaxerxès l'autorisation d'aller à Jérusalem et de la rebâtir.

1. La vingtième année du règne d'Artaxerxès, au mois de nisan, on apporta du vin devant le roi; je le pris, et le lui servis. Alors le roi, me trouvant tout abattu,

2. Me dit : Pourquoi avez-vous le visage si triste, quoique vous ne me paraissiez pas malade? Il faut que vous en ayez sujet, et que vous cachiez dans votre cœur quelque mauvais dessein. Je fus saisi d'une très-grande crainte,

3. Et je dis au roi : O roi! que votre vie soit éternelle; pourquoi mon visage ne serait-il pas abattu, puisque la ville où sont les tombeaux de mes pères est toute déserte, et que ses portes ont été brûlées?

1. Factum est autem in mense nisan, anno vigesimo Artaxerxis regis : et vinum erat ante eum, et levavi vinum, et dedi regi: et eram quasi languidus ante faciem ejus.

2. Dixitque mihi rex : Quare vultus tuus tristis est, cum te ægrotum non videam? non est hoc frustra, sed malum nescio quod in corde tuo est. Et timui valde, ac nimis;

3. Et dixi regi : Rex, in æternum vive; quare non mœreat vultus meus, quia civitas domus sepulcrorum patris mei deserta est, et portæ ejus combustæ sunt igni?

7. *Vanitate seducti sumus.* L'Ecriture appelle vanité toute erreur, toute faute morale, toute déviation quelconque, mais principalement l'idolâtrie qui portait l'homme à adresser un culte vain à de vaines idoles.

Cap. I. — 1. *In mense nisan.* Le mois de casleu était le troisième de l'année civile, comme nous l'avons dit dans la note première sur le chapitre précédent. Le mois de nisan était le septième. Il y avait donc quatre mois que Néhémias gémissait sur le sort de son pays, lorsqu'il fut de service, et que son office d'échanson l'appela à la table du roi.

---

7. *Vanitate seducti sumus.* Pagninus vertit ex hebræo, *corruptione corrupti sumus.* Peccatis corrupti sumus et perditi. Frequenter autem in Scriptura peccatum *vanitas* dicitur. — *Mandatum tuum.* Tua præcepta, ceremonias legis, etc.

8. *Mandasti.* Pollicitus es. — *Cum transgressi fueritis.* Hæc sumpta sunt ex Deuteron., c. 30, initio.

9. *Ad extrema cœli.* Quod Deuter., 30, 4, *ad cardines cœli.* Sunt autem cardines cœli polus arcticus et antarcticus. Italice diceremus, *vi ricondurro da un polo all'altro.* Emm. Sa, *extrema cœli* interpretatur regionem ultimam, quæ videtur cœli extremitatem contingere. — *Habitaret nomen meum ibi.* Cultus meus.

10. *Redemisti.* Ex multis malis eripiendo, et præsertim ex captivitate Babylonica.

11. *Da ei misericordiam.* Propitius esto in eo quod molior aggredi apud regem. — *Ante virum hunc.* Regem Persarum. — *Pincerna.* Pocillator, qui pocula ministrabat.

Cap. II. — 2. *Malum nescio quod.* Angor aliquis, et mœror. — *Timui valde.* Ne rex mali aliquid suspicaretur, verbi gratia, proditionem aut venenum, quæ cum quis animo versat, fere etiam in vultu sceleris eminent notæ. * Præterea ne voris meis frustrarer, si tempore importuno et multis audientibus petitionem odiosam, et quæ publico noxia videri posset, expromerem.

3. *Civitas domus sepulcrorum patris mei.* Civitas quæ est domus sive locus sepulcrorum in quibus conditi sunt majores mei.

4. Et ait mihi rex : Pro qua re postulas? Et oravi Deum cœli.

5. Et dixi ad regem : Si videtur regi bonum, et si placet servus tuus ante faciem tuam, ut mittas me in Judæam, ad civitatem sepulcri patris mei, et ædificabo eam.

6. Dixitque mihi rex, et regina quæ sedebat juxta eum : Usque ad quod tempus erit iter tuum, et quando reverteris? Et placuit ante vultum regis, et misit me : et constituit ei tempus.

7. Et dixi regi : Si regi videtur bonum, epistolas det mihi ad duces regionis trans flumen, ut traducant me, donec veniam in Judæam;

8. Et epistolam ad Asaph custodem saltus regis, ut det mihi ligna, ut tegere possim portas turris domus, et muros civitatis, et domum quam ingressus fuero. Et dedit mihi rex juxta manum Dei mei bonam mecum.

9. Et veni ad duces regionis trans flumen, dedique eis epistolas regis. Miserat autem rex mecum principes militum, et equites.

10. Et audierunt, Sanaballat Horonites, et Tobias servus Ammonites; et contristati sunt afflictione magna, quod venisset homo qui quæreret prosperitatem filiorum Israel.

11. Et veni Jerusalem, et eram ibi tribus diebus;

4. Le roi me dit : Que me demandez-vous? Je priai le Dieu du ciel.

5. Et je dis au roi : Si ma demande ne déplaît pas au roi, et si votre serviteur vous est agréable, envoyez-moi en Judée, à la ville des sépulcres de mes pères, afin que je la fasse rebâtir.

6. Le roi et la reine, qui était assise auprès de lui, me dirent : Combien durera votre voyage? et quand reviendrez-vous? Je leur marquai le temps, et le roi l'agréa, et il me permit de m'en aller.

7. Je lui dis encore : Je supplie le roi de me donner des lettres pour les gouverneurs du pays au delà le fleuve, afin qu'ils me fassent passer, jusqu'à ce que je sois arrivé en Judée.

8. Et une lettre pour Asaph, grand-maître de la forêt du roi, afin qu'il me soit permis d'y prendre du bois, pour pouvoir couvrir les portes des tours du temple, les murailles de la ville, et la maison où je me retirerai. Le roi m'accorda ma demande, parce que la main favorable de mon Dieu était sur moi.

9. J'allai trouver les gouverneurs du pays au delà le fleuve, et je leur présentai les lettres du roi. Or le roi avait envoyé avec moi des officiers de guerre et des cavaliers.

10. Sanaballat Horonite, et Tobie, serviteur Ammonite, ayant été avertis, furent saisis d'une extrême affliction, voyant qu'il était venu un homme qui cherchait à procurer le bien des enfants d'Israël.

11. Etant arrivé à Jérusalem, j'y demeurai pendant trois jours,

4. *Et oravi Deum cœli.* Néhémias est un homme pieux et dévoué comme Esdras. Il est pourvu d'une brillante charge à la cour; mais il va renoncer à tous les avantages matériels dont il jouit à Babylone, pour aller à Jérusalem se dévouer aux intérêts de sa patrie et de sa religion. Pour faire réussir sa mission, il n'a pas recours à l'intrigue et à la politique humaine, c'est à Dieu qu'il recommande sa cause, et c'est sur la prière qu'il compte pour réussir.

7. *Epistolas det mihi.* Ces lettres étaient un sauf-conduit qui n'était pas inutile pour traverser ces vastes provinces, où les voyageurs étaient loin d'être en sûreté. Malgré toute sa confiance en Dieu, Esdras ne veut pas le tenter, et il prend avec raison toutes les précautions que la prudence lui suggère.

---

4. *Pro quare re postulas?* Quid postulas? quid facto opus est? — *Oravi Deum cœli.* Tacita prece, ut linguam meam dirigeret, et cor regis flecteret, ut postulatis meis acquiesceret.

5. *Si placet servus tuus ante faciem tuam.* Hoc est, quod alia phrasi, sed eodem sensu frequenter legimus in Scriptura : *Si inveni gratiam in oculis tuis.* — *Ad civitatem sepulcri.* Hæc iterata sepulcrorum mentio innuit non Judæis modo, sed Persis etiam commendabilem et religiosam censeri sepulcrorum curam.

6. *Et regina.* Non potest certo affirmari hanc reginam fuisse Esther; est tamen admodum probabile, posito Assuerum Estheris esse Artaxerxem Longi-Manum. *Misit me.* — Consensit in profectionem meam. — *Constitui ei tempus.* Certum scilicet, quod tamen sacer textus non expressit. Constat quidem ex c. 5, 14; et c. 13, 6. Nehemiam annis duodecim mansisse Hierosolymis, et ibi ducem populi fuisse. Brevius omnino tempus constitutum fuisse credibile est; cum tamen jam abesset, et res Judaicas bene generet, ei a regina et Mardochæo impetratum fuerit, ut ibi rempublicam pro rege administraret, quamdiu regi videretur.

7. *Trans flumen.* Euphraten. — *Traducant me.* Deducant securum, ne ab hostibus judaici nominis interceptus, male accipiar.

8. *Custodem saltus regis.* Saltus regis voluptati venationique reservati fortasse in monte Libano, ex quo David et Salomon ligna petierunt ad ædificandum. In græco et in hebr. saltus hic vocatur *Paradisus.* Constat autem ex Xenophonte, lib. 1. Cyropediæ, olim Medis et Persis in usu fuisse hujusmodi paradiso amplos et circumseptos ad voluntatem, et etiam ad venationem. — *Portas turris domus.* Videtur intelligere domum regiam, quæ erat juxta templum, et a qua in templum erat aditus, quam olim Salomon ædificaverat. In hebræo est *birath*, quæ vox ædem, palatium, templum significat. Aliqui intelligunt de vestibulo templi, quod speciem turris habebat, cum altum esset cubitos centum et viginti. Sed templum hoc tempore instauratione opus non habebat, cum esset non multo ante ab Esdra restitutum. — *Domum quam ingressus fuero.* In qua habitare voluero. — *Manum Dei.* Divinum favorem.

10. *Sanaballat.* Sanaballat et Tobias putantur fuisse de primariis Samaritanorum, iidemque servi, id est, clientes et beneficiarii regum Persarum, qui odio prosequebantur Judæos. * Sanaballat dicitur Heronites, quod regulus esset in Moabitide, cujus pars Oronaim. Is., 15, 5; Jerem., 48, 3, 5 et 34.

11. *Eram ibi tribus diebus.* Quos quieti, ut fit, et salutationibus dedisse videtur.

12. Et je me levai la nuit, ayant peu de gens avec moi. Je ne dis à personne ce que Dieu m'avait inspiré de faire dans Jérusalem, et je n'avais point là de chevaux, hors celui sur lequel j'étais monté.

13. Je sortis la nuit par la porte de la Vallée; je vins devant la fontaine du Dragon, et à la porte du Fumier; et je considérais les murailles de Jérusalem, qui étaient toutes abattues, et ses portes qui avaient été brûlées.

14. Je passai de là à la porte de la Fontaine, et à l'aqueduc du Roi; et je ne trouvai point de lieu par où on pût faire passer le cheval sur lequel j'étais monté.

15. Il était encore nuit quand je remontai par le torrent; et je considérai les murailles; et je rentrai par la porte de la Vallée, et m'en revins.

16. Les magistrats cependant ne savaient point où j'étais allé, ni ce que je faisais; et jusqu'alors je n'avais rien découvert, ni aux Juifs, ni aux prêtres, ni aux plus considérables, ni aux magistrats, ni à aucun de ceux qui avaient le soin des ouvrages.

17. Mais je leur dis alors : Vous voyez l'affliction où nous sommes. Jérusalem est déserte, et ses portes ont été brûlées. Venez, rebâtissons les murailles de Jérusalem, afin qu'à l'avenir nous ne soyons plus en opprobre.

18. Je leur rapportai ensuite de quelle manière Dieu avait étendu sa main favorable sur moi, et les paroles que le roi m'avait dites, et je leur dis : Venez, rebâtissons. Et ils s'encouragèrent à bien *travailler*.

19. Mais Sanaballat Horonite, Tobie Ammonite, serviteur, et Gosem Arabe, ayant été avertis, se raillèrent de nous avec mépris, et dirent : Que faites-vous là? Cette entreprise n'est-elle pas une révolte contre le roi?

20. Je répondis à cette parole, et je leur dis : C'est le Dieu du ciel qui nous assiste lui-même;

12. Et surrexi nocte ego, et viri pauci mecum, et non indicavi cuiquam quid Deus dedisset in corde meo ut facerem in Jerusalem, et jumentum non erat mecum, nisi animal, cui sedebam.

13. Et egressus sum per portam Vallis nocte, et ante fontem Draconis, et ad portam Stercoris, et considerabam murum Jerusalem dissipatum, et portas ejus consumptas igni.

14. Et transivi ad portam Fontis ad aquæductum Regis, et non erat locus jumento, cui sedebam, ut transiret.

15. Et ascendi per torrentem nocte, et considerabam murum, et reversus veni ad portam Vallis, et redii.

16. Magistratus autem nesciebant quo abiissem, aut quid ego facerem; sed et Judæis, et sacerdotibus, et optimatibus, et magistratibus, et reliquis qui faciebant opus, usque ad id loci nihil indicaveram;

17. Et dixi eis : Vos nostis afflictionem in qua sumus; quia Jerusalem deserta est, et portæ ejus consumptæ sunt igni; venite, et ædificemus muros Jerusalem, et non simus ultra opprobrium.

18. Et indicavi eis manum Dei mei, quod esset bona mecum, et verba regis, quæ locutus esset mihi, et aio : Surgamus, et ædificemus. Et confortatæ sunt manus eorum in bono.

19. Audierunt autem, Sanaballat Horonites, et Tobias servus Ammonites, et Gosem Arabs, et subsannaverunt nos, et despexerunt, dixeruntque : Quæ est hæc res, quam facitis? numquid contra regem vos rebellatis?

20. Et reddidi eis sermonem, dixique ad eos : Deus cœli ipse nos juvat, et

13. *Ad portam Stercoris.* Cette porte était celle par laquelle on sortait les ordures et les immondices de la ville. La fontaine dont il est parlé au verset suivant, était la fontaine de Siloé, si célèbre dans le Nouveau Testament, et l'aqueduc du Roi était l'aqueduc du roi Ezéchias.

20. *Deus cœli ipse nos juvat.* C'est de l'édit d'Artaxerxès Longue-Main, autorisant Néhémias à rebâtir Jérusalem, et non de celui de Cyrus, qu'il faut compter les soixante-dix semaines de

---

12. *Ut facerem in Jerusalem.* Id est, quid boni ipsi urbi conferre statuissem. — *Jumentum non erat mecum.* Solus ipse equitabat, cæteri pedites erant, ne nocturnus equorum strepitus silentio et secreto quod quærebant, officeret; quam etiam ob causam noctem elegerat, et modicum comitatum. Voluit etiam explorare murorum statum per totum ambitum, ne quid temere in magno negotio aggrederetur, et res tota prius ageretur, quam illius suscipiendæ consilium ad adversarios deferretur.

13. *Egressus sum per portam.* Per vestigium portæ, et semirutas parietinas, quæ antiquum nomen retinebant. — *Portam Vallis.* Quæ erat ad occidentem sita, et sic dicebatur a valle Cadaverum et Calvariæ, cui proxima fuit, et erat ad occidentem civitatis. Vide Villalp., tom. 3, lib. 3, c. 6. — *Ante fontem Draconis.* Qui ex eodem Villalp. ad radices Calvarii montis scaturiebat in ipsa Cadaverum, sive Stercorum valle, ante urbem, inter portam Sterquilinii et portam fontis. Fortasse dictus est fons Draconis a dracone lapideo vel æneo aquas evomente. — *Portam Stercoris.* Alia urbis porta spectans occidentem.

14. *Ad portam Fontis.* Hæc etiam porta erat in latere occidentali urbis. — *Aquæductum Regis.* Qui aquas ex superiori fonte Gihon, in Sion deducebat. — *Non erat locus jumento.* Omnia enim ruderibus et ruinis murorum erant impedita.

15. *Per torrentem.* Cedron, qui ex parte aquilonari, versus meridiem decurrebat. Nehemias vero ab occidentali latere urbis versus aquilonare tendebat.

16. *Magistratus.* Regii nimirum, qui Judæi non erant; nam de Judæis mox. — *Reliquis qui faciebant opus.* Opificibus, et inferioris notæ et fortunæ Israelitis.

18. *Manum Dei.* Divinum favorem. — *In bono.* Ad bonum opus alacriter suscipiendum.

19. *Audierunt autem.* Postquam scilicet ad opus manus admovere cœperunt Judæi.

20. *Sermonem.* Græce λογον, quod bene vertas, *rationem.* — *Et ædificemus.* LXX, *ædificabimus.* — *Non est pars.* Nullo estis loco apud nos, nullo numero, nullo merito, nihil com-

nos servi ejus sumus; surgamus et ædificemus; vobis autem non est pars, et justitia, et memoria in Jerusalem.

et nous sommes ses serviteurs. Continuons donc à bâtir; car pour vous, vous n'avez ni aucune part ni aucun droit à Jérusalem, et votre nom y sera toujours en oubli.

CHAPITRE III.

Dénombrement de ceux qui travaillèrent à rebâtir les murs de Jérusalem.

1. Et surrexit Eliasib sacerdos magnus, et fratres ejus sacerdotes, et ædificaverunt portam gregis; ipsi sanctificaverunt eam, et statuerunt valvas ejus, et usque ad turrim centum cubitorum sanctificaverunt eam, usque ad turrim Hananeel.

2. Et juxta eum ædificaverunt viri Jericho; et juxte eum ædificavit Zachur filius Amri.

3. Portam autem Piscium ædificaverunt filii Asnaa; ipsi texerunt eam, et statuerunt valvas ejus, et seras, et vectes. Et juxta eos ædificavit Marimuth filius Uriæ, filii Accus.

4. Et juxta eum ædificavit Mosollam filius Barachiæ, filii Mesezebel; et juxta eos ædificavit Sadoc filius Baana.

5. Et juxta eos ædificaverunt Thecueni; optimates autem eorum non supposuerunt colla sua in opere Domini sui.

1. Alors Eliasib, grand-prêtre, et les prêtres, ses frères, s'appliquèrent à l'ouvrage; et ils bâtirent la porte du Troupeau; ils la consacrèrent; ils posèrent le bois, le seuil et les poteaux; et ils en consacrèrent tout l'espace, jusqu'à la tour de cent coudées, jusqu'à la tour d'Hananéel.

2. Ceux de Jéricho bâtirent d'un côté auprès de lui, et de l'autre Zachur, fils d'Amri.

3. Les enfants d'Asnaa bâtirent la porte des Poissons. Ils la couvrirent, et y mirent les deux battants, les serrures et les barres. Marimuth, fils d'Urie, fils d'Accus, bâtit auprès d'eux.

4. Mosollam, fils de Barachias, fils de Mesézébel, bâtit auprès de lui; et Sadoc, fils de Baana, bâtit auprès d'eux.

5. Ceux de Thécué, bâtirent auprès de ceux-ci. Mais les principaux d'entre eux ne voulurent point s'abaisser pour travailler à l'ouvrage du Seigneur.

Daniel, après lesquelles toutes les prophéties devaient avoir leur accomplissement en Notre Seigneur Jésus-Christ. Les 70 semaines d'années, faisant la somme de 490 ans, nous conduisent à l'an 36 de l'ère vulgaire chrétienne; et comme la prophétie porte que le Christ sera mis à mort dans le milieu de la dernière semaine, il suit de là que cet événement est arrivé l'an 33 de cette même ère. C'est en effet le temps où Jésus-Christ est mort (*Art de vérifier les dates*).

Cap. III. — 1. *Et ædificaverunt portam Gregis.* Cette description embrasse toute l'enceinte de Jérusalem et nous montre comment le travail avait été divisé pour être poussé avec plus d'activité. Malheureusement, il nous est très-difficile de suivre l'auteur dans tous ces détails, parce que nous n'avons, sur les portes de Jérusalem et sur les murs, que des documents incomplets ou incertains.

3. *Et statuerunt valvas ejus, et seras, et vectes.* Les murs qui formaient l'enceinte des villes étaient très-élevés et très-épais. Ils étaient crénelés, garnis de parapets et flanqués de tours de distance en distance. Les portes étaient garnies de lames d'airain ou de fer, pour que le feu ne put pas les consumer; et elles étaient fermées par des barres de fer, des verroux et même des serrures.

---

mune vobiscum habere cupimus, neque opem vestram ad ædificandum requirimus, neque oblatam reciperemus. His consentanea sunt quæ olim patribus eorum dixerat Zorobabel, I. Esdr., 4, 3. — *Justitia.* Meritum.

Cap. III. — 1. *Sacerdos magnus.* Pontifex, summus sacerdos. — *Portam Gregis.* Initium ædificationis sumptum est a porta orientali, quæ templo erat proxima, per quam quia pecora inferebantur, ut abluta in probatica piscina, vicina inferrentur in templum immolanda, porta Gregis appellata est. — *Sanctificaverunt eam.* Id est, * mundarunt a ruinis, perfecerunt, et insignem reddiderunt structuræ præstantia; ita Vatabl. et Isidorus Clarius. Vel sensus est illam dedicasse, et peculiari aliqua benedictione sanctificasse. — *Centum Cubitorum.* Hebr. *meah*, id est, centum, quam vocem tanquam nomen proprium retinuerunt Pagninus et Vatablus, in quorum sententiam etiam inclinat Emm. Sa. Vide infra, c. 12. LXX habent, *centum.* * In Hebræo non est vox *cubitorum.* — *Usque ad turrim Hananeel.* Quæ erat in angulo orientis et aquilonis.

2. *Et juxta eum.* In Hebræo et Græco est, *ad manum ejus*, quasi dicat: Ubi manus ejus operabantur, aut opus finiebant, ibi sequentes inchoabant. Alii vertunt, *ad latus ejus*, quod eodem redit. In explicanda autem murorum exstructione, ordine procedit Nehemias, ex orientali latere per aquilonare ad occiduum et meridianum progrediens, donec redeatur ad portam Gregis, unde ductum est initium. — *Viri Jericho.* A turri Hananeel et deinceps ædificaverunt Jerichuntini, ea fortasse de causa quod latus illud civitatem eorum respiceret. — *Zacchur filius Amri.* Usque ad portam Piscium.

3. *Portam autem Piscium.* In aquilonari urbis latere. Piscium autem dicta est, quod frequentius pisces e mari Galilææ per eam in urbem inferrentur, aut quod proxima esset foro piscario.

5. *Non supposuerunt colla.* Merito Thecueni notantur inertiæ et ingrati animi; honestissimum enim est hujusmodi sacris operibus manus admovere.

6. Joïada, fils de Phaséa, et Mosollam, fils de Bésodia, bâtirent la Vieille-Porte, la couvrirent, et y mirent les deux battants, les serrures et les barres.

7. Meltias Gabaonite, et Jadon, Méronathite, qui étaient de Gabaon et de Maspha, bâtirent auprès d'eux, devant la maison du gouverneur du pays au delà du fleuve.

8. Eziel, fils d'Araïa, orfèvre, bâtit auprès de lui, et auprès d'Eziel, Ananias, parfumeur; et ils laissèrent ensuite Jérusalem jusqu'à la muraille de la Grande-Rue.

9. Raphaïa, fils de Hur, capitaine d'un quartier de Jérusalem, bâtit auprès de lui.

10. Jédaïa, fils d'Haromaph, bâtit auprès de Raphaïa, vis-à-vis de sa maison; et Hattus, fils d'Hasébonias, bâtit auprès de lui.

11. Melchias, fils d'Hérem, et Hasub, fils de Phahath Moab, bâtirent la moitié d'une rue, et la tour des Fours.

12. Sellum, fils d'Alohès, capitaine de la moitié d'un quartier de Jérusalem, bâtit auprès de ces deux, lui et ses filles.

13. Hanum et les habitants de Zanoé bâtirent les portes de la Vallée. Ce furent eux qui bâtirent cette porte, qui y mirent les deux battants, les serrures et les barres, et qui refirent mille coudées des murailles, jusqu'à la porte du Fumier.

14. Melchias, fils de Réchab, capitaine du quartier de Béthacharam, bâtit la porte du Fumier. Il bâtit cette porte, et y mit les deux battants, les serrures et les barres.

15. Sellum, fils de Cholhoza, capitaine du quartier de Maspha, bâtit la porte de la Fontaine. Il bâtit cette porte, la couvrit, y mit les deux battants, les serrures et les barres, et refit

6. Et Portam Veterem ædificaverunt, Joiada filius Phasea, et Mosollam filius Besodia; ipsi texerunt eam, et statuerunt valvas ejus, et seras, et vectes.

7. Et juxta eos ædificaverunt, Meltias Gabaonites, et Jadon Meronathites, viri de Gabaon et Maspha, pro duce qui erat in regione trans flumen.

8. Et juxta eum ædificavit Eziel filius Araia, aurifex; et juxta eum ædificavit Ananias filius pigmentarii; et dimiserunt Jerusalem usque ad murum Plateæ Latioris.

9. Et juxta eum ædificavit Raphaia filius Hur, princeps vici Jerusalem.

10. Et juxta eum ædificavit Jedaia filius Haromaph contra domum suam; et juxta eum ædificavit Hattus filius Haseboniæ.

11. Mediam partem vici ædificavit Melchias filius Herem, et Hasub filius Phahath Moab, et turrim Furnorum.

12. Et juxta eum ædificavit Sellum filius Alohes princeps mediæ partis vici Jerusalem, ipse et filiæ ejus.

13. Et portam Vallis ædificavit Hanum, et habitatores Zanoe; ipsi ædificaverunt eam, et statuerunt valvas ejus, et seras, et vectes, et mille cubitos in muro usque ad portam Sterquilinii.

14. Et portam Sterquilinii ædificavit Melchias filius Rechab, princeps vici Bethacharam; ipse ædificavit eam, et statuit valvas ejus, et seras, et vectes.

15. Et portam Fontis ædificavit Sellum filius Cholhoza, princeps pagi Maspha; ipse ædificavit eam, et texit, et statuit valvas ejus, et seras, et vectes,

---

6. *Portam Veterem.* Quæ erat in medio lateris aquilonaris, ita dicta quod vestigia ejus apparerent a tempore Jebusæorum et Melchisedechi.

7. *Pro duce.* Fortasse dux ille pius in Judæos operis suppeditabat impensum. Vel seipsum Nehemias intelligit, qui cum potestate missus erat a rege Persarum, et populi sui dux erat.

8. *Aurifex.* Vox hebraica *tsoreph*, fusorem, purificatorem, aurificem, aut fabrum ærarium significat. — *Pigmentarii.* Pigmentarii sunt myropolæ, unguentarii, seplasiarii, qui aromata e diversis speciebus artificiose miscent. — *Dimiserunt Jerusalem.* Significat ædificatores ex eo loco in quo ædificavit Ananias, usque ad extremum plateæ Latioris intermisse ædificationem, quod ea pars staret et instauratione non indigeret.

9. *Juxta eum ædificavit Raphaia.* Dicitur Raphaias ædificasse juxta Ananiam, quia primus post illum ædificavit, licet satis amplum spatium intercederet, quod reparatione non indiguerat. — *Princeps vici Jerusalem.* Dicitur Raphaia princeps vici Jerusalem, sive dimidii vici, ut est in hebræo, quia infra, n. 12, Sellum dicitur princeps dimidiæ partis ejusdem vici. Erat autem urbs in certas regiones divisa, quas etiam vicos vocant, quorum unus dicebatur Jerusalem. Porro singulos vicos centenis constitisse domibus putat Villalpandus, quarum singulæ pluribus constarent familiis.

10. *Contra domum suam.* In eadem urbis regione sitam : quod prudenter a Nehemia dispositum est, ut quisque tanto majori diligentia ædificaret, quanto magis se suaque in tuto collocare desiderabat.

11. *Mediam partem vici.* Significat bina muri spatia, quæ intra duas turres tendebantur, dimidio vico respondisse; vico autem integro, quatuor : eaque a Melchia et Hasub fuisse ædificata, una cum turri Furnorum. — *Turrim Furnorum.* Sic dicebatur quod pluribus furnis, quibus panes coquebantur, immineret.

12. *Princeps mediæ partis vici.* Vide dicta n. 9. — *Et filiæ ejus.* Quæ ædificationem etiam curabant pro patre virili prole destituto.

13. *Portam Vallis.* Vide dicta c. 2, n. 13. — *Habitatores Zanoe.* Nomen urbis in tribu Juda. *Portam Sterquilinii.* Quæ erat in occiduo urbis latere; quia vero ex hac porta civitatis sordes egerebantur, inde illi nomen factum.

15. *Portam Fontis.* Sic dictam a vicino fonte Siloe. Erat porta hæc in eodem latere occidentali urbis. — *Pagi Maspha.* Vici Hierosolymitani Maspha appellati, fortasse ab altitudine situs, nam Maspha speculam significat. — *Muros piscinæ Siloe.* Hos muros lateritios fuisse putant, et piscinæ aquas reservatas ad rigandos hortos regios. — *Gradus qui descendunt.* Civitas enim David in edito erat loco, hoc est, in monte Sion. Horum graduum mentio redit infra, c. 12, n. 36.

et muros piscinæ Siloe in hortum regis, et usque ad gradus, qui descendunt de Civitate David.

16. Post eum ædificavit Nehemias filius Azboc, princeps dimidiæ partis vici Bethsur, usque contra sepulcrum David, et usque ad piscinam, quæ grandi opere constructa est, et usque ad domum Fortium.

17. Post eum ædificaverunt levitæ : Rehum filius Benni; post eum ædificavit Hasebias princeps dimidiæ partis vici Ceilæ in vico suo.

18. Post eum ædificaverunt fratres eorum : Bavai filius Enadad, princeps dimidiæ partis Ceilæ.

19. Et ædificavit juxta eum Azer filius Josue, princeps Maspha, mensuram secundam, contra ascensum firmissimi Anguli.

20. Post eum in monte ædificavit Baruch filius Zachai mensuram secundam, ab angulo usque ad portam domus Eliasib sacerdotis magni.

21. Post eum ædificavit Merimuth filius Uriæ filii Haccus, mensuram secundam, a porta domus Eliasib, donec extenderetur domus Eliasib.

22. Et post eum ædificaverunt sacerdotes, viri de campestribus Jordanis.

23. Post eum ædificavit Benjamin et Hasub contra domum suam; et post eum ædificavit Azarias filius Maasiæ filii Ananiæ contra domum suam.

24. Post eum ædificavit Bennui filius Henadad mensuram secundam, a domo Azariæ usque ab flexuram et usque ad angulum.

les murailles de la piscine de Siloé, le long du jardin du roi, jusqu'aux degrés par où on descend de la Ville de David.

16. Néhémias, fils d'Azboc, capitaine de la moitié du quartier de Bethsur, bâtit proche de Sellum, jusque vis-à-vis le sépulcre de David, jusqu'à la piscine qui avait été bâtie avec grand travail, et jusqu'à la maison des Forts.

17. Les lévites bâtirent après lui : Réhum, fils de Benni; et après Réhum, Hasébias, capitaine de la moitié du quartier de Céila, bâtit le long de sa rue.

18. Ses frères bâtirent après lui : Bavaï, fils d'Enadad, capitaine de la moitié de Céila.

19. Azer, fils de Josué, capitaine de Maspha, travailla auprès de lui, et bâtit un double espace vis-à-vis de la montée de l'Angle très-fort.

20. Baruch, fils de Zachaï, bâtit après lui sur la montagne un double espace, depuis l'angle jusqu'à la porte du grand-prêtre Eliasib.

21. Mérimuth, fils d'Urie, fils d'Haccus, bâtit après lui un double espace, depuis la porte de la maison d'Eliasib jusqu'au lieu où se terminait la maison d'Eliasib.

22. Les prêtres, habitants des plaines qui sont le long du Jourdain, bâtirent après lui.

23. Benjamin et Hasub bâtirent ensuite vis-à-vis de leur maison; et après eux Azarias, fils de Maasias, fils d'Ananias, bâtit vis-à-vis de sa maison.

24. Bennui, fils d'Hénadad, bâtit après lui un double espace, depuis la maison d'Azarias jusqu'au tournant et jusqu'à l'angle.

16. *Usque ad piscinam.* La piscine d'Ezéchias, dit Mgr Mislin, mérite une attention particulière. Rapprochée comme elle est de l'église du Saint-Sépulcre, on voudrait prouver qu'elle était autrefois dans l'intérieur de la ville comme aujourd'hui; ce qui n'est dit nulle part. Prévoyant l'arrivée des Assyriens, Ezéchias fit couler sous terre les eaux de la piscine supérieure de Gihon à l'occident de la ville de David (II. Par., XXXII, 30) dans la piscine qu'il avait creusée. La piscine supérieure était trop loin des murs; par là même ces eaux eussent été à l'usage des ennemis ; Ezéchias en fit une autre près de la ville, dont l'approche pouvait être facilement défendue (*Les saints lieux*, tom. II, pag. 431).

---

16. *Nehemias filius Azboc.* Non est Nehemias auctor libri hujus, qui ut habemus c. 1, n. 1, filius fuit Helciæ. — *Quæ grandi opere constructa est.* Ab Ezechia videlicet, ut ex IV. Reg., c. 18, 17; et c. 20, 20, intelligi potest. — *Domum Fortium.* Sic dicta vel quod ibi habitassent fortes David, vel quod in ea Hierosolymitana juventus militaribus exercitationibus excoleretur, ut fortes et periti bellatores fierent; vel quod milites præsidiarii civitatis David in ea stationem haberent.

17. *Vici Ceilæ.* Hic vicus sive regio erat in monte Sion, et claudebatur muro civitatis a duobus principibus ejus Hasebia et Bavai. Videtur hic vicus nomen habuisse ab oppido Ceila ad quod olim David se fortiter contra Philisthæos gesserat, I. Reg., 23, 5.

18. *Fratres eorum.* Ex eadem tribu Levi.

19. *Princeps Maspha.* Dimidiæ scilicet partis ejus vici; nam alteri dimidiæ princeps fuit Sellum, supra, n. 15; vide ibi dicta. — *Mensuram secundam.* Id est, duplam, spatium scilicet quod inter tres turres tendebantur. — *Ascensum firmissimi Anguli.* Quem angulum constituit Villalpandus id medio muri meridiani, in eoque altissimam ac munitissimam turrim, quæ utramque muri partem colligaret ac custodiret, quam quidam putant ab Ozia constructam, II. Paral., 26, 9.

20. *In monte.* Sion. — *Mensuram secundam.* Duplam.

21. *Porta domus Eliasib.* Porta non urbis, sed domus Eliasib pontificis. — *Donec extenderetur.* Quantum extendebatur.

22. *Viri de campestribus Jordanis.* Nimirum oriundi. Emm. Sa et Vatablus volunt illic habitasse, licet etiam haberent Hierosolymis domos.

23. *Post eum.* Merimuth ante dictum.

24. *Mensuram secundam.* Duplam. — *Usque ad flexuram.* Nam mons Sion in parte orientali curvitatem introrsum habebat, ubi excavata erat natatoria Siloe, ad cujus formam etiam murus inflectebatur, donec in medio obtusum quemdam angulum efficeret.

25. Phalel, fils d'Ozi, *bâtit* vis-à-vis du tournant et de la tour qui s'élève au-dessus de la haute maison du roi, c'est-à-dire *qu'il bâtit* le long du vestibule de la prison; et après lui, Phadaïa, fils de Pharos.

26. Or les Nathinéens demeuraient à Ophel, jusque vis-à-vis, la porte des Eaux, vers l'orient, et jusqu'à la tour qui s'avance au dehors.

27. Ceux de Thécué bâtirent après lui un double espace tout vis-à-vis, depuis la grande tour qui s'avance en dehors, jusqu'à la muraille du temple.

28. Les prêtres bâtirent en haut depuis la porte des Chevaux, chacun vis-à-vis de sa maison.

29. Sadoc, fils d'Emmer, bâtit après eux vis-à-vis de sa maison, et après lui Sémaïa, fils de Séchénias, qui gardait la porte d'Orient.

30. Hanania, fils de Sélémias, et Hanun, sixième fils de Séleph, bâtirent après lui un double espace; et après lui, Mosollam, fils de Barachias, bâtit le mur vis-à-vis de ses chambres; Melchias, fils de l'orfèvre, bâtit après lui jusqu'à la maison des Nathinéens et des merciers, vers la porte des Juges, et jusqu'à la chambre de l'Angle.

31. Les orfèvres et les marchands bâtirent à la porte du Troupeau, le long de la chambre de l'Angle.

25. Phalel filius Ozi contra flexuram et turrim, quæ eminet de domo regis excelsa, id est, in atrio carceris; post eum Phadaia filius Pharos.

26. Nathinæi autem habitabant in Ophel usque contra portam Aquarum ad orientem, et turrim quæ prominebat.

27. Post eum ædificaverunt Thecueni mensuram secundam e regione, a turre magna et eminente usque ad murum templi.

28. Sursum autem a porta Equorum ædificaverunt sacerdotes, unusquisque contra domum suam.

29. Post eos ædificavit Sadoc filius Emmer contra domum suam. Et post eum ædificavit Semeia filius Secheniæ, custos portæ Orientalis.

30. Post eum ædificavit Hanania filius Selemiæ, et Hanun filius Seleph sextus mensuram secundam; post eum ædificavit Mosollam filius Barachiæ, contra gazophylacium suum. Post eum ædificavit Melchias filius aurifici usque ad domum Nathinæorum, et scruta vendentium contra portam Judicialem, et usque ad cœnaculum Anguli.

31. Et intra cœnaculum Anguli in porta Gregis, ædificaverunt aurifices et negotiatores.

CHAPITRE IV.

Les ennemis des Juifs veulent interrompre leurs travaux, mais Néhémias triomphe de ces obstacles.

1. Mais Sanaballat ayant appris que nous rebâtissions les murailles *de Jérusalem*, entra dans une grande colère; et dans l'émotion où il était, il commença à se railler des Juifs,

1. Factum est autem, cum audisset Sanaballat quod ædificaremus murum, iratus est valde; et motus nimis subsannavit Judæos.

26. *Habitabant in Ophel.* On appelait *Ophel* (lieu élevé), la colline qui se prolonge au sud du mont Moriah entre les deux vallées de Josaphat et de Tyropœon. Elle était autrefois comprise dans la vallée; ses murailles avaient été bâties par Joatham (II. Par., XXVII, 3) et surtout par Manassé (II. Par., XXXIII, 14). L'hôtel des monnaies, à l'époque de Salomon, se trouvait sur cette colline. Les Nathinéens qui l'habitaient étaient des serviteurs du temple, qui avaient pour fonctions de laver dans la piscine de Bethsaïde les victimes qui devaient être offertes en sacrifice.

31. *In porta Gregis.* La porte des Brebis était considérée comme une des portes du temple et consacrée solennellement. La rue qui y conduisait s'appelait la *rue des Orfèvres et des Marchands.* La porte des Juges ou la porte Judiciaire, mentionnée au verset précédent, se trouvait au bout de la rue que Jésus gravissait lorsque sainte Véronique se présenta pour lui essuyer le visage tout couvert de sueur.

---

25. *De domo regis.* Palatio Salomonis. — *In atrio carceris.* Quod in turri illa situm erat.

26. *In Ophel.* Vico sic appellato. — *Portam aquarum.* Quæ recta respiciebat medium regii palatii, interjecta platea, quæ platea portæ Aquarum vocabatur, cujus infra meminit Nehemias, c. 8, n. 16 : Porta Aquarum videtur sic dicta quod Nathinæi per eam aquas ad usum templi deferrent.

27. *Mensuram secundam.* Duplam.

28. *A porta Equorum.* Quæ erat in latere orientali urbis, et sic dicebatur quod per eam equi ad torrentem Cedron aquatum ducebantur.

29. *Portæ Orientalis.* Templi.

30. *Sextus.* Filiorum quinque enim fratres se majores habebat. — *Contra gazophylacium suum.* Contra ædem in qua supellectilem et divitias suas repositas habebat. Pagninus et Vatablus vertunt, *e regione cubiculi sui.* — *Aurifices.* Vide dicta n. 8. — *Scruta vendentium.* Vide dicta III. Reg., 10. 15. — *Portam Judicialem.* Quæ propinqua erat templo et portæ Gregis, eadem etiam videtur dicta porta Custodiæ, infra, c. 12, n. 38. Fortasse sic appellata est, quod ea clauderentur Nathinæi, et ad eam eorum judicia * et fortassis etiam aliorum exercerentur; ea tamen extra urbem non ducebat.

31. *Cœnaculum Anguli.* Loci nomen.

2. Et dixit coram fratribus suis, et frequentia Samaritanorum : Quid Judæi faciunt imbecilles? Num dimittent eos gentes? Num sacrificabunt, et complebunt in una die? Numquid ædificare poterunt lapides de acervis pulveris, qui combusti sunt?

3. Sed et Tobias Ammonites proximus ejus, ait : Ædificent; si ascenderit vulpes, transiliet murum eorum lapideum.

4. Audi Deus noster, quia facti sumus despectui; converte opprobrium super caput eorum, et da eos in despectionem in terra captivitatis.

5. Ne operias iniquitatem eorum, et peccatum eorum coram facie tua non deleatur, quia irriserunt ædificantes.

6. Itaque ædificavimus murum, et conjunximus totum usque ad partem dimidiam; et provocatum est cor populi ad operandum.

7. Factum est autem, cum audisset Sanaballat, et Tobias, et Arabes, et Ammonitæ, et Azotii, quod obducta esset cicatrix muri Jerusalem, et quod cœpissent interrupta concludi, irati sunt nimis.

8. Et congregati sunt omnes pariter, ut venirent, et pugnarent contra Jerusalem, et molirentur insidias.

9. Et oravimus Deum nostrum, et posuimus custodes super murum die ac nocte contra eos.

10. Dixit autem Judas : Debilitata est fortitudo portantis, et humus nimia

2. Et dit devant ses frères et un grand nombre de Samaritains : Que font ces pauvres Juifs? les peuples les laisseront-ils faire? Sacrifieront-ils, et achèveront-ils leur ouvrage en un même jour? Bâtiront-ils avec des pierres que le feu a réduites en un grand monceau de poudre?

3. Tobie Ammonite, qui était proche de lui, disait de même : Laissez-les bâtir; et s'il vient un renard, il sautera par-dessus leurs murailles de pierres.

4. Ecoutez, notre Dieu, *dis-je : considérez* que nous sommes devenus la fable et le mépris *des hommes*. Faites retomber leurs insultes sur leurs têtes. Rendez-les un objet de mépris, dans une terre de captivité.

5. Ne couvrez point leur iniquité, et que leur péché ne s'efface point de devant vos yeux, parce qu'ils se sont raillés de ceux qui bâtissaient.

6. Nous rebâtîmes donc la muraille, et toutes les brèches en furent réparées jusqu'à la moitié Et le peuple s'encouragea à bien travailler.

7. Mais Sanaballat, Tobie, les Arabes, les Ammonites et ceux d'Azot, ayant appris que la plaie des murs de Jérusalem se refermait, et qu'on commençait à en réparer tous les brèches, ils entrèrent dans une étrange colère;

8. Et ils s'assemblèrent tous d'un commun accord pour venir attaquer Jérusalem et nous dresser des embûches.

9. Nous offrîmes aussitôt nos prières à Dieu, et nous mîmes des gardes jour et nuit sur la muraille pour nous opposer à leurs efforts.

10. Cependant ceux de Juda disaient : Ceux qui sont occupés à porter sont fatigués; il y a

Cap. IV. — 2. *Quid Judæi faciunt.* Josèphe observe que ce fut à cette époque que l'on commença de donner le nom de Juifs à ceux de la nation qui étaient revenus de Babylone, et que le pays fut appelé *Judée;* parce que la contrée sur laquelle les Hébreux étaient établis avait autrefois appartenu à la tribu de Juda. On désigna en même temps sous le nom de *Samaritains,* ceux qui occupaient le pays des dix tribus, à cause de Samarie leur capitale. Nous voyons dès ce moment éclater entre ces deux peuples la haine qui les a toujours divisés au point que, du temps de Notre Seigneur, le Juif et le Samaritain ne pouvaient avoir aucun rapport entre eux : *Non coutuntur Judæi et Samaritani* (Joan., IV, 9).

3. *Si ascenderit vulpes.* Cette mauvaise plaisanterie rappelle celle que Rémus fit à Romulus, lorsqu'il traça l'enceinte de Rome.

7. *Et Arabes, et Ammonitæ, et Azotii.* Ces ennemis des Juifs avaient attiré dans leur parti l'Arabe Gossem dont ils s'étaient fait un allié, des Ammonites et un débris des anciens Philistins, c'est-à-dire ce qui restait autour d'eux de ces peuples qui avaient toujours été les ennemis de la nation sainte.

Cap. IV. — 2. *Num dimittent eos gentes?* Ut perficere possent quod incœperunt. — *Num sacrificabunt?* Num offerent hostias in dedicatione operis? — *Complebunt in una die.* Opus absolvent ad præstitutam diem? Vel sensus est : aliquando tandem absolvent? Vel significat una die, id est, brevi tempore fabricam non absolutores Judæos, ideoque non defuturum tempus ad opus inchoatum impediendum. — *Ædificare poterunt lapides.* LXX habent, *sanabant lapides.* In hebræo autem est, *numquid vivificabunt lapides de acervis pulveris, cum isti exusti sint?* — Vide Martin. Delrio, tom. 1, adagiale 221.

3. *Ammanites.* Ammonites. — *Vulpes transiliet murum.* Ridet Judæorum fabricam, quod humilis et imbecillis futura sit.

4. *Audi, Deus noster.* Verba Nehemiæ ad orationem conversi. — *In terra captivitatis.* Regione hac alienigenis subjecta.

5. *Ne operias iniquitatem eorum.* Scilicet oblivione, quasi dicat : Recordare, seu puni; nam cum parcit Deus, tegere dicitur.

6. *Conjunximus totum usque ad partem dimidiam.* Ereximus totum murum ad altitudinis destinatæ medium. — *Provocatum est cor populi.* Operantibus enim crescit animus, cum opus surgere vident, et incrementum capere.

7. *Obducta esset cicatrix.* Partes dirutæ instauratæ, et muri hiantes, rimas agentes, et vetustate sublapsi reparati. — *Interrupta concludi. Fracturæ obstrui,* ut habent LXX.

10. *Judas.* Judæi. — *Debilitata est fortitudo.* Verba Judæorum in labore fatiscentium, ac de bono exitu propemodum desperantium. — *Humus.* Hebr. et LXX *pulvis,* calcis scilicet et arenæ.

encore beaucoup de terre *à ôter*, et ainsi nous ne pourrons bâtir la muraille.

11. Et nos ennemis se disaient : Qu'ils ne sachent point notre dessein, afin que lorsqu'ils n'y penseront pas, nous venions tout d'un coup au milieu d'eux les tailler en pièces et faire cesser l'ouvrage.

12. Mais les Juifs qui demeuraient au milieu de ces gens-là étant venus *à Jérusalem*, et m'ayant marqué dix fois leur dessein, de tous les lieux différents d'où ils venaient me trouver,

13. Je rangeai le peuple derrière les murs, tout le long des murailles de la ville, avec leurs épées, leurs lances et leurs arcs.

14. Et, ayant considéré toutes choses, j'allai trouver les personnes les plus considérables, les magistrats et le reste du peuple, et je leur dis : Ne craignez point ces gens-là : Souvenez-vous que le Seigneur est grand et terrible ; et combattez pour vos frères, pour vos fils, pour vos filles, pour vos femmes, et pour vos maisons.

15. Mais nos ennemis ayant su que nous avions été avertis, Dieu dissipa leur dessein. Nous revînmes *donc* tous aux murailles, et chacun reprit son ouvrage.

16. Depuis ce jour-là, la moitié de leurs jeunes gens était occupée au travail, et l'autre moitié se tenait prête à combattre. Ils avaient leur lance, leur bouclier, leur arc et leur cuirasse, et les chefs du peuple étaient derrière eux dans toute la maison de Juda.

17. Ceux qui étaient employés à bâtir les murs, et à porter ou à charger, faisaient leur ouvrage d'une main et tenaient leur épée de l'autre ;

18. Car tous ceux qui bâtissaient avaient l'épée au côté. Ils travaillaient au bâtiment, et ils sonnaient de la trompette auprès de moi.

19. Alors je dis aux personnes les plus considérables, aux magistrats et à tout le reste du peuple : Cet ouvrage est grand et de longue étendue ; et nous sommes ici le long des murailles, séparés bien loin les uns des autres.

20. Partout où vous entendrez sonner la trompette, courez-y aussitôt pour nous secourir ; et notre Dieu combattra pour nous.

21. Cependant continuons à faire notre ouvrage, et que la moitié de ceux qui sont avec nous ait toujours la lance à la main, depuis le point du jour jusqu'à ce que les étoiles paraissent.

22. Je dis aussi au peuple en ce même temps : Que chacun demeure avec son serviteur au milieu

est, et nos non poterimus ædificare murum.

11. Et dixerunt hostes nostri : Nesciant, et ignorent, donec veniamus in medium eorum, et interficiamus eos, et cessare faciamus opus.

12. Factum est autem, venientibus Judæis, qui habitant juxta eos, et dicentibus nobis per decem vices, ex omnibus locis quibus venerant ad nos,

13. Statui in loco post murum per circuitum populum in ordinem cum gladiis suis, et lanceis, et arcubus.

14. Et perspexi atque surrexi, et aio ad optimates et magistratus, et ad reliquam partem vulgi : Nolite timere a facie eorum. Domini magni et terribilis mementote, et pugnate pro fratribus vestris, filiis vestris, et filiabus vestris, et uxoribus vestris, et domibus vestris.

15. Factum est autem, cum audissent inimici nostri nuntiatum esse nobis, dissipavit Deus consilium eorum. Et reversi sumus omnes ad muros, unusquisque ad opus suum.

16. Et factum est a die illa, media pars juvenum eorum faciebat opus, et media parata erat ad bellum, et lanceæ, et scuta, et arcus, et loricæ, et principes post eos in omni domo Juda.

17. Ædificantium in muro, et portantium onera, et imponentium ; una manu sua faciebat opus, et altera tenebat gladium.

18. Ædificantium enim unusquisque gladio erat accinctus renes. Et ædificabant, et clangebant buccina juxta me.

19. Et dixi ad optimates, et ad magistratus, et ad reliquam partem vulgi ; opus grande est et latum ; et nos separati sumus in muro procul alter ab altero ;

20. In loco quocumque audieritis clangorem tubæ, illuc concurrite ad nos : Deus noster pugnabit pro nobis.

21. Et nos ipsi faciamus opus ; et media pars nostrûm teneat lanceas, ab ascensu auroræ donec egrediantur astra.

22. In tempore quoque illo dixi populo : Unusquisque cum puero suo ma-

11. *Et dixerunt hostes nostri.* Les Juifs s'étant découragés, leurs ennemis cherchèrent à les surprendre. Mais Néhémias ayant été averti de leur complot, cette intrigue ne servit qu'à ranimer le zèle des enfants de Dieu, qui virent qu'il n'y aurait de sécurité pour eux, que quand Jérusalem serait entièrement fortifiée.

22. *Maneat in medio Jerusalem.* Auparavant, les travailleurs qui demeuraient hors de la

---

12. *Decem vices.* Pluribus vicibus.

15. *Dissipavit Deus consilium eorum.* Quod contra nos procedere non poterat, retectis insidiis quas struebant.

16. *Eorum.* Hebr. *meorum.* — *Principes post eos in omni domo Juda.* Vatablus vertit, *et principes erant post omnem familiam Juda.* Hortantes, jubentes, animos addentes * et etiam, cum res ferebat, manus operi admoventes.

17. *Et altera tenebat gladium.* Quod quomodo intelligendum sit, statim explicatur : *Ædificantium enim unusquisque gladio erat accinctus renes.*

18. *Clangebant buccina.* Cum scilicet res tulisset, ut opus esse congregari ad vim hostium propulsandam.

22. *Puero suo.* Filio, aut famulo. LXX, *cum juvene suo.* — *In medio Jerusalem.* Intra

neat in medio Jerusalem, et sint nobis vices per noctem, et diem, ad operandum.

23. Ego autem, et fratres mei, et pueri mei, et custodes qui erant post me, non deponebamus vestimenta nostra; unusquisque tantum nudabatur ad baptismum.

de Jérusalem, afin que nous puissions travailler jour et nuit chacun en notre rang.

23. Pour ce qui est de moi, de mes frères, de mes gens et des gardes qui m'accompagnaient, nous ne quittions point nos vêtements, et on ne les ôtait que pour se purifier.

CHAPITRE V.

Murmures des pauvres contre les riches. Désintéressement de Néhémias.

1. Et factus est clamor populi, et uxorum ejus magnus, adversus fratres suos Judæos.

2. Et erant qui dicerent : Filii nostri, et filiæ nostræ multæ sunt nimis; accipiamus pro pretio eorum frumentum, et comedamus, et vivamus.

3. Et erant qui dicerent : Agros nostros, et vineas, et domos nostras opponamus, et accipiamus frumentum in fame.

4. Et alii dicebant : Mutuo sumamus pecunias in tributa regis, demusque agros nostros et vineas.

5. Et nunc sicut carnes fratrum nostrorum, sic carnes nostræ sunt, et sicut filii eorum, ita et filii nostri; ecce nos subjugamus filios nostros et filias nostras in servitutem, et de filiabus nostris sunt famulæ, nec habemus unde possint redimi, et agros nostros, et vineas nostras alii possident.

6. Et iratus sum nimis cum audissem clamorem eorum secundum verba hæc.

7. Cogitavitque cor meum mecum; et increpavi optimates et magistratus, et dixi eis : Usurasne singuli a fratri-

1. Alors le peuple et leurs femmes firent de grandes plaintes contre les Juifs, leurs frères.

2. Et il y en avait qui disaient : Nous avons trop de fils et de filles, vendons-les, et en achetons du blé pour nous nourrir et pour avoir de quoi vivre.

3. D'autres disaient : Engageons nos champs, nos vignes et nos maisons, afin d'en avoir du blé pendant la famine.

4. D'autres disaient encore : Faut-il que nous empruntions de l'argent pour payer les tributs du roi? et que nous abandonnions nos champs et nos vignes?

5. Notre chair est comme la chair de nos frères, et nos fils sont comme leurs fils; et cependant nous sommes contraints de réduire en servitude nos fils et nos filles, et nous n'avons rien pour racheter celles de nos filles qui sont esclaves. Nos champs et nos vignes sont possédés par des étrangers.

6. Lorsque je les entendis se plaindre de la sorte, j'entrai dans une grande colère.

7. Je pensai en moi-même, au fond de mon cœur. Je fis une réprimande aux principaux du peuple et aux magistrats, et je leur dis : Exigez-

ville, quittaient le soir les travaux pour aller chez eux passer la nuit, et ils revenaient le lendemain matin. Tous les Pères ont vu, dans cette reconstruction de Jérusalem, une image de l'établissement de l'Eglise elle-même. On n'emploie à ce travail que des hommes de bonne volonté, qui n'ont en vue que la gloire de Dieu et l'amour de la patrie. Le travail se fait au milieu des persécutions des méchants. Ces persécutions ne servent qu'à lui donner plus d'activité et à le consolider. On se rit des travailleurs, on insulte à leur œuvre, mais l'œuvre s'élève avec une étonnante rapidité, et elle devient si forte et si redoutable, qu'elle brave les attaques de tous ceux qui s'en sont moqués.

Cap. V. — 1. *Et factus est clamor populi.* La bonne intelligence entre les grands et le peuple fut troublée par l'intérêt, et il en résulta une sédition qui pouvait être plus funeste à la nation, que les attaques du dehors. Ces cris de détresse, partis des rangs inférieurs de la société contre les riches et les puissants, ont troublé toutes les sociétés anciennes. C'est ce qui arma le plébéien contre le patricien, dans la première période de l'histoire romaine. Moïse avait voulu prévenir ce mal en défendant aux Juifs de se prêter à usure (Deut., XXIII, 19). La loi ne tolérait l'usure qu'à l'égard de l'étranger. Mais on l'avait transgressée, et c'est ce qui avait porté le pauvre à se soulever contre le riche.

---

ipsam Jerusalem. — *Sint nobis vices.* Nocte quidem ad excubandum, ne hostes adessent improvisi : die vero ad opus urgendum.

23. *Post me.* Qui me sequebantur. — * *Unusquisque.* Unus tantum exuebatur, reliqui vestimenta retinebant. — *Ad baptismum.* Ad lustrationes et purificationes, juxta ritum judaicum.

Cap. V. — 1. *Fratres suos Judæos.* Potentiores et ditiores.

* 2. *Filii nostri.* Licebat e-im patri in necessitate filium aut filiam vendere, Exod., 21. 7.

3. *Opponamus.* Oppigneremus.

4. *Sumamus.* In Hebr. et LXX, *sumpsimus.* — *In tributa regis.* Ut pecuniam paremus ad pendenda tributa regia.

5. *Sicut carnes fratrum nostrorum.* Cum simus ejusdem carnis, sanguinis et humanitatis participes, tamen male habemur, nec nostram inopiam sublevare curant contribules et fratres nostri locupletiores.

7. *Usurasne singuli a fratribus vestris exigitis?* Contra quod lege cautum est Deut., 23. 19,

vous donc de vos frères l'usure de ce que vous leur donnez? Je fis faire en même temps une grande assemblée du peuple contre eux;

8. Et je leur dis : Vous savez que nous avons racheté, autant que nous l'avons pu, les Juifs, nos frères, qui avaient été vendus aux nations. Est-ce donc que vous vendrez vos frères, et qu'il faudra que nous les rachetions *de nouveau?* Ils demeurèrent dans le silence, et ils ne surent que répondre.

9. Je leur dis ensuite : Ce que vous faites n'est pas bien. Pourquoi ne marchez-vous point dans la crainte de notre Dieu, pour ne nous point exposer aux reproches des peuples qui sont nos ennemis?

10. Mes frères, mes gens et moi, nous avons prêté à plusieurs de l'argent et du blé : accordons-nous tous, à ne leur rien demander, et à leur quitter ce qu'ils nous doivent.

11. Rendez-leur aujourd'hui leurs champs et leurs vignes, leurs plans d'oliviers et leurs maisons. Payez même pour eux le centième de l'argent, du blé, du vin, et de l'huile que vous avez accoutumé d'exiger d'eux.

12. Ils me répondirent : Nous leur rendrons. Nous ne leur redemanderons rien, et nous ferons ce que vous nous avez dit. Alors je fis venir les prêtres, et je leur fis promettre avec serment qu'ils agiraient comme j'avais dit.

13. Après cela je secouai mes habits, et je dis : Que tout homme qui n'accomplira point ce que j'ai dit, soit ainsi secoué et rejeté de Dieu loin de sa maison, et privé de ses travaux; qu'il soit ainsi secoué et rejeté, et réduit à l'indigence. Tout le peuple répondit : Amen. Et ils louèrent Dieu. Le peuple fit donc ce qui avait été proposé.

14. Pour ce qui est de moi, depuis le jour que le roi m'avait commandé d'être gouverneur dans le pays de Juda, c'est-à-dire depuis la vingtième année du règne d'Artaxerxès jusqu'à la trente-deuxième, pendant l'espace de douze ans, nous

bus vestris exigitis? Et congregavi ad versum eos concionem magnam.

8. Et dixi eis : Nos, ut scitis, redemimus fratres nostros Judæos, qui venditi fuerant gentibus, secundum possibilitatem nostram; et vos igitur vendetis fratres vestros, et redimemus eos? Et siluerunt, nec invenerunt quid responderent.

9. Dixique ad eos : Non est bona res, quam facitis; quare non in timore Dei nostri ambulatis, ne exprobretur nobis a gentibus inimicis nostris?

10. Et ego, et fratres mei, et pueri mei, commodavimus plurimis pecuniam et frumentum : non repetamus in commune istud, æs alienum concedamus, quod debetur nobis.

11. Reddite eis hodie agros suos, et vineas suas, et oliveta sua, et domos suas; quin potius et centesimam pecuniæ, frumenti, vini et olei, quam exigere soletis ab eis, date pro illis.

12. Et dixerunt : Reddemus, et ab eis nihil quæremus : sicque faciemus ut loqueris. Et vocavi sacerdotes, et adjuravi eos, ut facerent juxta quod dixeram.

13. Insuper excussi sinum meum, et dixi : Sic excutiat Deus omnem virum, qui non compleverit verbum istud, de domo sua, et de laboribus suis; sic excutiatur, et vacuus fiat. Et dixit universa multitudo : Amen. Et laudaverunt Deum. Fecit ergo populus sicut erat dictum.

14. A die autem illa, qua præceperat rex mihi ut essem dux in terra Juda, ab anno vigesimo usque ad annum trigesimum secundum Artaxerxis regis, per annos duodecim, ego et fratres mei an-

11. *Et centesimam pecuniæ.* On peut se rendre compte des exigences de ces usuriers. Ils exigeaient tous les mois un pour cent de l'argent, de l'huile, du froment, en un mot de tout ce qu'ils prêtaient au pauvre; ce taux revient à 12 pour cent. Le pauvre n'en était pas moins obligé de payer l'impôt, le tribut au roi, et de supporter toutes les charges dont la propriété était grevée. On conçoit que la petite propriété ait été complétement et en peu de temps absorbée par la grande.

---

non fœnerabis fratri tuo. — *Adversum eos concionem magnam.* * Populi totius, ut coram tanta multitudine pudefacti, verbis et exemplis Nehemiæ ab incepto desisterent, et egenis opem ferrent.

8. *Nos..... redemimus.* Id est, Zorobabel, Esdras et Nehemias. — *Qui venditi fuerant gentibus.* Ab iis qui captivos nos habebant. — *Vendetis fratres vestros.* Pari impietate, imo graviori, quia illi vendiderunt eos quibuscum nullum vinculum commune habebant sanguinis, aut patriæ; vos autem fratres et contribules vestros venditis.

10. *Pueri mei.* Famuli et domestici mei. — *Non repetamus in commune.* Omnes communiter t uno animo statuamus non repetere. — *Concedamus.* Remittamus.

11. *Reddite eis hodie agros suos.* Quos habetis oppigneratos, ut nimirum nunc gratiæ detis, quod postea legi et jubilæo daturi estis. — *Centesimam.* Restituite eis, aut dimittite usuram unius pro centum singulis mensibus, id est, duodecim singulis annis. — *Date pro illis.* Concedite ut sibi habeant.

* 12. *Dixerunt.* Vel pudore, vel metu ducti, vel etiam studio publici boni. — *Vocavi sacerdotes.* Qui ejusdem sceleris participes erant, quos noluit coram universo populo confundere, ob reverentiam ordinis sacerdotalis.

13. *Sinum.* Extremam vestem. — *Excutiat Deus.* Perfugam, egenum, et extorrem reddat a patria. — *Vacuus fiat.* Inanis et pauper. — *Amen.* Fiat. — *Laudaverunt Deum.* Quod tam bonam et piam mentem omnibus dedisset.

14. *Ego et fratres mei.* Domestici mei. — *Annonas.* Stipendia quæ dabantur ad parandam annonam et victum, cum sit æquum ut qui publico servit, etiam ex pecunia publica vivat. — *Non comedimus.* Quod fecit Nehemias misericordia motus in populum egentem.

nonas, quæ ducibus debebantur, non comedimus.

15. Duces autem primi, qui fuerant ante me, gravaverunt populum, et acceperunt ab eis, in pane, et vino, et pecunia, quotidie siclos quadraginta; sed et ministri eorum depresserunt populum. Ego autem non feci ita propter timorem Dei;

16. Quin potius in opere muri ædificavi, et agrum non emi, et omnes pueri mei congregati ad opus erant.

17. Judæi quoque et magistratus, centum quinquaginta viri, et qui veniebant ad nos de gentibus quæ in circuitu nostro sunt, in mensa mea erant.

18. Parabatur autem mihi per dies singulos bos unus, arietes sex electi, exceptis volatilibus; et inter dies decem vina diversa, et alia multa tribuebam; insuper et annonas ducatus mei non quæsivi; valde enim attenuatus erat populus.

19. Memento mei Deus meus in bonum, secundum omnia quæ feci populo huic.

n'avons rien pris, mes frères ni moi, des revenus qui étaient dus aux gouverneurs.

15. En effet, ceux qui l'avaient été avant moi avaient accablé le peuple, en prenant tous les jours quarante sicles sur le pain, sur le vin et sur l'argent; et leurs officiers les surchargeaient encore; mais pour moi, je ne l'ai point fait, parce que je crains Dieu.

16. J'ai travaillé même aux réparations des murailles, sans acheter aucun champ; et mes gens se sont trouvés tous ensemble au travail.

17. Les Juifs mêmes et les magistrats, au nombre de cent cinquante personnes, et ceux qui nous venaient trouver d'entre les peuples qui étaient autour de nous, mangeaient à ma table.

18. On m'apprêtait tous les jours un bœuf et six excellents moutons, sans les volailles. De dix en dix jours je distribuais une grande abondance de vin, et je donnai ainsi beaucoup de choses, quoique je ne prisse rien de tout ce qui était dû à ma charge; car le peuple était extrêmement pauvre.

19. O mon Dieu, souvenez-vous de moi, pour me faire miséricorde, selon tout le bien que j'ai fait à ce peuple.

CHAPITRE VI.

Malgré tous les efforts des ennemis des Juifs, les murs de Jérusalem sont achevés.

1. Factum est autem, cum audisset Sanaballat et Tobias, et Gossem Arabs, et cæteri inimici nostri, quod ædificassem ego murum; et non esset in ipso residua interruptio (usque ad tempus autem illud valvas non posueram in portis),

2. Miserunt Sanaballat et Gossem ad me, dicentes : Veni, et percutiamus fœdus pariter in viculis in campo Ono. Ipsi autem cogitabant ut facerent mihi malum.

3. Misi ergo ad eos nuntios, dicens :

1. Mais Sanaballat, Tobie, Gossem Arabe, et nos autres ennemis, ayant appris que j'avais rebâti tous les murs, et qu'il n'y avait plus aucune brèche, quoique jusqu'alors je n'eusse pas fait mettre encore les battants aux portes,

2. Ils m'envoyèrent des gens pour me dire : Venez, afin que nous fassions alliance avec vous en quelque village dans la campagne d'Ono. Mais leur dessein était de me faire quelque violence.

3. Je leur envoyai donc de mes gens, et leur

15. *Quotidie siclos quadraginta.* D'après l'Hébreu : Ils recevaient d'eux le pain, le vin et le blé, et en outre 46 sicles par jour.

19. *Memento mei, Deus.* Néhémias n'a pas rappelé son désintéressement pour s'en glorifier. Il n'a attendu que de Dieu sa récompense, comme le prouve cette prière. On peut comparer ces paroles à celles de saint Paul (Act. XX, 18-21). Qu'il y a loin de ces hommes de Dieu aux héros de l'antiquité grecque et romaine, dont les vertus les plus belles en apparence ne servaient qu'à exalter l'orgueil!

---

15. *Siclos quadraginta.* Siclus unus quatuor regalibus Hispanicis æquivalebat, ut sæpe dictum est. — *Depresserunt populum.* Vel exigendo severius, vel tractando inhumanius. Tigurina habet, *tyrannidem exercuerunt in populum.* LXX Sixti, ἐξουσιάζουσι, editio regia ἐκυρίευσαν, id est, dominati sunt, imperiose egerunt.

* 16. *In opere muri ædificavi.* Cap. 3 nullus peculiaris locus exprimitur, quem suis sumptibus ædificaverit Nehemias; omnes tamen ædificatores per se juvit, et per suos. — * *Agrum non emi.* Non sum factus locuples ex pecunia publica interversa. — *Pueri mei.* Familiares mei.

17. *Qui veniebant ad nos de gentibus.* Legatos videtur intelligere.

18. *Inter dies decem vina diversa.* Vatablus ita vertit : *Intra decem autem dies excipiebam illos eum omni genere vini ad copiam.* * Sanchez putat sensum esse : dabantur decem vinorum genera, singula singulis diebus, et decade dierum evoluta, eadem vina recurrebant in orbem. Alii existimant sententiam esse decimo quoque die data fuisse vina affatim, cæteris autem novem diebus certa quadam mensura. — *Annonas ducatus.* Hebræus habet, *panem ducis*, vel *panem ducalem.* LXX appellant, *panem extorsionis.*

19. *In bonum.* Ut mihi benefacias.

Cap. VI. — 2. *In campo Ono.* Quam planitiem Adrichomius constituit in tribu Benjamin ad Jordanem, ut colligitur ex c. 11 sequenti, n. 35, ubi dicitur, *Vallis Artificum. Facerent mihi malum.* Occiderent, vel caperent.

fis dire : Je travaille à un grand ouvrage; ainsi je ne puis vous aller trouver, de peur qu'il ne soit négligé pendant mon absence, lorsque je serai allé vers vous.

4. Ils me renvoyèrent dire la même chose par quatre fois; et je leur fis toujours la même réponse.

5. Enfin Sanaballat m'envoya encore pour la cinquième fois un de ses gens, qui portait une lettre écrite en ces termes :

6. Il court un bruit parmi le peuple, et Gossem le publie, que vous avez résolu de vous révolter avec les Juifs; que votre dessein, dans le rétablissement des murs de Jérusalem, est de vous faire roi des Juifs; et que, dans cette même pensée,

7. Vous avez aposté des prophètes, afin qu'ils révèlent votre nom dans Jérusalem, et qu'ils disent : C'est lui qui est le roi de Judée. Et comme le roi doit être informé de ces choses, venez avec nous, afin que nous délibérions ensemble.

8. Je lui envoyai un homme, et lui répondis : Tout ce que vous dites n'est point véritable; mais ce sont des choses que vous inventez de votre tête.

9. Tous ces gens ne travaillaient qu'à nous effrayer, s'imaginant que nous cesserions ainsi de bâtir, et que nous quitterions notre travail. Mais je m'y appliquai encore avec plus de courage.

10. J'entrai ensuite en secret dans la maison de Sémaias, fils de Dalaïas, fils de Métabéel, et il me dit : Consultons ensemble dans la maison de Dieu et au milieu du temple, et fermons-en les portes, car ils doivent venir pour vous faire violence, et ils viendront la nuit pour vous tuer.

11. Je lui répondis : Un homme en la place où je suis doit-il s'enfuir? et qui est l'homme comme moi, qui entrera dans le temple, pour y sauver sa vie? Je n'irai point.

12. Et je reconnus, que ce n'était point Dieu qui l'avait envoyé, mais qu'il m'avait parlé en

Opus grande ego facio, et non possum descendere; ne forte negligatur, cum venero et descendero ad vos.

4. Miserunt autem ad me secundum verbum hoc per quatuor vices et respondi eis juxta sermonem priorem.

5. Et misit ad me Sanaballat juxta verbum prius quinta vice puerum suum, et epistolam habebat in manu sua scriptam hoc modo :

6. In gentibus auditum est, et Gossem dixit, quod tu et Judæi cogitetis rebellare, et propterea ædifices murum, et levare te velis super eos regem; propter quam causam,

7. Et prophetas posueris qui prædicent de te in Jerusalem, dicentes : Rex in Judæa est. Auditurus est rex verba hæc; idcirco nunc veni, ut ineamus consilium pariter.

8. Et misi ad eos, dicens : Non est factum secundum verba hæc quæ tu loqueris; de corde enim tuo tu componis hæc.

9. Omnes enim hi terrebant nos, cogitantes quod cessarent manus nostræ ab opere, et quiesceremus. Quam ob causam magis confortavi manus meas.

10. Et ingressus sum domum Semaiæ filii Dalaiæ filii Metabeel secreto. Qui ait : Tractemus nobiscum in domo Dei in medio templi, et claudamus portas ædis; quia venturi sunt ut interficiant te, et nocte venturi sunt ad occidendum te.

11. Et dixi : Num quisquam similis mei fugit? et quis ut ego ingredietur templum, et vivet? non ingrediar.

12. Et intellexi quod Deus non misisset eum, sed quasi vaticinans locutus

Cap. VI. — 11. *Et quis ut ego ingredietur templum?* On a conclu de ces paroles, que Néhémias n'était pas de la race sacerdotale. C'était, aux yeux de la loi, un crime digne de mort, pour ceux qui n'étaient pas prêtres, d'entrer dans le lieu saint, où étaient le chandelier d'or, la table des pains de proposition et l'autel des parfums. Ceux qui croient que Néhémias était prêtre, entendent ces paroles, comme s'il avait voulu dire : Un homme comme moi aura-t-il la lâcheté de se retirer dans le temple, pour s'y cacher et se dérober ainsi à ses ennemis?

---

6. *Gossem.* Gossem Arabs, cujus supra facta mentio n. 1, et alibi. — *Levare te..... regem.* Regem facere, invadere regnum.

7. *Prophetas posueris.* Qui tibi faveant, et populum commoveant ut te regem faciat, vel admittat. — *Ineamus consilium pariter.* Ambiguum relinquunt Nehemiam, si forte vellet rebellare contra Artaxerxem, an velint conjurare cum eo, an vero audire duntaxat quid ille afferret purgationis ad hujusmodi calumniam, ut haberent quod possent ad regem scribere de defectione quæ vulgo jactabatur.

8. *Non est factum.* Falsa sunt quæ jactantur, et tute hæc fingis.

9. *Omnes.* Sanaballat, et quicumque cum illo in perniciem Judæorum conspiraverant.

10. *Ingressus sum domum Semaiæ.* Erat pseudopropheta qui videtur fuisse sacerdos de vice Dalaiæ, quæ fuit vigesima tertia, I. Paral., 24, 18, domique suæ se continebat, quasi vir sanctus quietum et reductum vitæ genus amans. Hic ergo vocavit Nehemiam ad se, quasi ei aliquid nomine Domini dicturus, ad quem secreto venit Nehemias. In hebræo et græco additur, *qui erat clausus*, secretus scilicet a vulgi consortio. — *Claudamus portas ædis.* Irritati erant hostium animi, urbs nondum habebat valvas in portis; probabile itaque videri poterat periculum, et consilium salutare; nam templum locus erat tutus, et arcis instar munitus. Hoc autem agebat Semaias, ut hoc vano timore Nehemiam contemptibilem redderet apud suos.

11. *Num quisquam similis mei fugit?* Indecora est fuga principi; itaque quod suades non faciam. Quod dicitur, *similis meî*, respondet phrasi italicæ, *un par mio.* — *Quis ut ego ingredietur templum, et vivet?* Quis similis mei recipiet se in templum, ut vitam tueatur?

12. *Intellexi.* Vel naturali prudentia, vel revelatione divina. — *Quasi vaticinans.* Prophetam se fingens.

esset ad me, et Tobias et Sanaballat conduxissent eum.

13. Acceperat enim pretium, ut territus facerem, et peccarem, et haberent malum quod exprobarent mihi.

14. Memento mei, Domine, pro Tobia et Sanaballat, juxta opera eorum talia, sed et Noadiæ prophetæ, et cæterorum prophetarum qui terrebant me.

15. Completus est autem murus vigesimo quinto die mensis elul, quinquaginta duobus diebus.

16. Factum est ergo cum audissent omnes inimici nostri, ut timerent universæ gentes quæ erant in circuitu nostro, et conciderent intra semetipsos, et scirent quod a Deo factum esset opus hoc.

17. Sed et in diebus illis multæ optimatum Judæorum epistolæ mittebantur ad Tobiam, et a Tobia veniebant ad eos.

18. Multi enim erant in Judæa habentes juramentum ejus, quia gener erat Secheniæ filii Area, et Johanan filius ejus acceperat filiam Mosollam filii Barachiæ.

19. Sed et laudabant eum coram me, et verba mea nuntiabant ei; et Tobias mittebat epistolas ut terreret me.

feignant d'être prophète, et qu'il avait été gagné par Tobie et par Sanaballat.

13. Car il avait été payé par eux pour m'intimider, afin que je tombasse dans le péché, et qu'ils eussent toujours à me faire ce reproche.

14. Souvenez-vous de moi, Seigneur, en considérant toutes ces œuvres de Tobie et de Sanaballat; et souvenez-vous aussi de ce qu'a fait le prophète Noadie et les autres prophètes pour me donner de la terreur.

15. La muraille fut enfin toute rebâtie le vingt-cinquième jour du mois d'élul, fut achevée en cinquante-deux jours.

16. Nos ennemis l'ayant donc appris, *aussi bien que* tous les peuples qui étaient autour de nous, *ils* furent frappés de terreur et consternés au dedans d'eux-mêmes; et ils reconnurent que cet ouvrage était l'ouvrage de Dieu.

17. Pendant tout ce temps plusieurs d'entre les principaux des Juifs envoyaient des lettres à Tobie, et Tobie leur envoyait aussi des siennes.

18. Car il y en avait plusieurs dans la Judée qui avaient juré d'être de son parti, parce qu'il était gendre de Séchénias, fils d'Aréa, et que Johanan, son fils, avait épousé la fille de Mosollam, fils de Barachias.

19. Ils venaient même le louer devant moi, et ils lui faisaient savoir ce que je disais; et Tobie envoyait des lettres pour m'épouvanter.

CHAPITRE VII.

Néhémias établit des gardes dans Jérusalem. Dénombrement de ceux qui étaient venus avec Zorobabel. Offrande faite au temple.

1. Postquam autem *a* ædificatus est murus, et posui valvas, et recensui janitores, et cantores, et levitas; [a *Eccli*. 49. 15.]

2. Præcepi Hanani fratri meo, et Hananiæ principi domus de Jerusalem, ipse enim quasi vir verax et timens Deum plus cæteris videbatur)

3. Et dixi eis : Non aperiantur portæ Jerusalem usque ad calorem solis.

1. Après que les murs furent achevés, et que j'eus fait poser les portes, et que j'eus fait la revue des portiers, des chantres et des lévites,

2. Je donnai mes ordres touchant Jérusalem à mon frère Hanani, et à Hananias, prince de la maison, qui *me* paraissait un homme sincère et craignant Dieu plus que tous les autres; et je leur dis :

3. Qu'on n'ouvre point les portes de Jérusalem jusqu'à ce que le soleil soit déjà bien haut. Et

15. *Mensis elul*. C'était le sixième mois de l'année sainte, et le douzième de l'année civile. L'ouvrage avait été poussé avec tant d'activité, et les ouvriers avaient été si nombreux, qu'il n'avait duré que 52 jours.

Cap. VII. — 2. *Principi domus*. Le R. P. de Carrières entend le mot *domus* de la maison du Seigneur, et dans sa paraphrase, il traduit *le prince de la maison du Seigneur*. Nous croyons qu'il s'agit plutôt là de l'intendant général des constructions ou du grand-maître du palais.

3. *Non aperiantur portæ*. Le syriaque et l'arabe portent : Qu'on n'ouvre point les portes de

---

13. *Peccarem*. In honorem meum, quem ut dux populi curare debeo.

14. *Memento mei Domine*. Ut scilicet mihi reddas bonum pro malo quod machinati sunt contra me. — *Noadiæ prophetæ*. Falsi prophetæ, et aliorum quos hostes excitabant contra me.

15. *Mensis elul*. Qui respondet partim augusto nostro, * partim septembri.

16. *Conciderent intra semetipsos*. Conciderent animis.

17. *Optimatum Judæorum*. Cum Tobia fœderatorum.

18. *Juramentum ejus*. Fœdus cum ipso. — *Gener erat Secheniæ*. Nomen est viri alicujus Judæi potentis, et magnæ auctoritatis. — *Mosollam*. Qui numeratur inter ædificatores c. 3, n. 4.

Cap. VII. — 1. *Recensui*. Constitui.

2. *Hanani*. Hic videtur ille idem qui supra, c. 1, n. 2, memoratur venisse ad Nehemiam in Persidem. — *Principi domus*. Tigurina vertit, *principi arcis Hierosolymitanæ*. Vatablus *palatii regis*. LXX retinuerunt hebræam vocem *habira* id est, *palatii*, ut vertit Pagninus. Et hæc est domus pro qua nominatim videtur egisse Nehemias apud Artaxerxem, c. 2, n. 8.

3. *Cumque adhuc assisterent*. Vult Nehemias ipsis præsentibus claudi portas, et diligenter

lorsqu'ils étaient encore devant moi, les portes furent fermées et barrées; et je mis en garde les habitants de Jérusalem chacun à leur tour, et chacun devant sa maison.

4. La ville était fort grande et fort étendue, et il n'y avait dedans que fort peu de peuple, et les maisons n'étaient point bâties.

5. Dieu me mit donc dans le cœur d'assembler les plus considérables, les magistrats et le peuple pour en faire la revue. Et je trouvai un mémoire où était le dénombrement de ceux qui étaient venus la première fois, où était écrit ce qui suit :

6. Ce sont ici ceux de la province, qui sont revenus de la captivité où ils étaient, qui, après avoir été transférés à Babylone par le roi Nabuchodonosor, sont retournés à Jérusalem et dans la Judée, chacun dans sa ville.

7. Ceux qui vinrent avec Zorobabel *furent* Josué, Néhémias, Azarias, Raamias, Nahanami, Mardochée, Belsam, Mespharath, Bégoaï, Nahum, Baana. Voici le nombre des hommes du peuple d'Israël :

8. Les enfants de Pharos, deux mille cent soixante-douze.

9. Les enfants de Saphatia, trois cent soixante-douze.

10. Les enfants d'Aréa, six cent cinquante-deux.

11. Les enfants de Phahath Moab, fils de Josué, et *ceux* de Joab, deux mille huit cent dix-huit.

12. Les enfants d'Elam, mille deux cent cinquante-quatre.

13. Les enfants de Zéthua, huit cent quarante-cinq.

14. Les enfants de Zachaï, sept cent soixante.

15. Les enfants de Bannui, six cent quarante-huit.

16. Les enfants de Bébaï, six cent vingt-huit.

17. Les enfants d'Azgad, deux mille trois cent vingt-deux.

18. Les enfants d'Adonicam, six cent soixante-sept.

19. Les enfants de Beguaï, deux mille soixante-sept.

20. Les enfants d'Adin, six cent cinquante-cinq.

21. Les enfants d'Ater, fils d'Hézécias, quatre-vingt-dix-huit.

22. Les enfants d'Hasem, trois cent vingt-huit.

Cumque adhuc assisterent, clausæ portæ sunt, et oppilatæ; et posui custodes de habitatoribus Jerusalem, singulos per vices suas, et unumquemque contra domum suam.

4. Civitas autem erat lata nimis et grandis, et populus parvus in medio ejus, et non erant domus ædificatæ.

5. Deus autem dedit in corde meo, et congregavi optimates, et magistratus, et vulgus, ut recenserem eos; et inveni librum census eorum qui ascenderant primum, et inventum est scriptum in eo :

6. *a* Isti filii provinciæ, qui ascenderunt de captivitate migrantium, quos transtulerat Nabuchodonosor rex Babylonis; et reversi sunt in Jerusalem, et in Judæam, unusquisque in civitatem suam. [a *I. Esd.* 2. 1.]

7. Qui venerunt cum Zorobabel, Josue, Nehemias, Azarias, Raamias, Nahamani, Mardochæus, Belsam, Mespharath, Begoai, Nahum, Baana. Numerus virorum populi Israel :

8. Filii Pharos, duo millia centum septuaginta duo;

9. Filii Saphatia, trecenti septuaginta duo;

10. Filii Area, sexcenti quinquaginta duo;

11. Filii Phahath-Moab filiorum Josue et Joab, duo millia octingenti decem et octo;

12. Filii Ælam, mille ducenti quinquaginta quatuor;

13. Filii Zethua, octingenti quadraginta quinque;

14. Filii Zachai, septingenti sexaginta;

15. Filii Bannui, sexcenti quadraginta octo;

16. Filii Bebai, sexcenti viginti octo;

17. Filii Azgad, duo millia trecenti viginti duo;

18. Filii Adonicam, sexcenti sexaginta septem;

19. Filii Beguai, duo millia sexaginta septem;

20. Filii Adin, sexcenti quinquaginta quinque;

21. Filii Ater, filii Hezeciæ, nonaginta octo;

22. Filii Hasem, trecenti viginti octo;

Jérusalem que le soleil ne soit déjà haut, et qu'elles soient fermées et barrées lorsqu'il sera encore jour. Et j'établis les habitants de Jérusalem pour faire garde chacun dans son poste, chacun dans sa maison.

5. *Et inveni librum.* Ce dénombrement étant le même que celui qui se trouve au *livre d'Esdras*, chap. II, voyez nos notes au sujet du parallélisme de ces deux citations.

---

observari. — *Oppilatæ.* LXX dixerunt σφηνουσθωσαν, claudantur adactis cuneis, quos Græci σφηνας vocant.

5. *Deus autem dedit in corde meo.* Hanc mihi mentem injecit. — *Inveni librum census.* Catalogum eorum qui ex captivitate reversi fuerant in Judæam.

6. *Isti filii provinciæ.* Videtur Nehemias usque ad numerum septuagesimum recitare eumdem catalogum qui habetur lib. I. Esdræ, c. 2. Conferens tamen inter se hos catalogos, nonnullum inter eos discrimen deprehendet. Causam diversitatis non est facile reperire. Fortasse catalogus qui hic habetur ex alio quopiam libro descriptus est quam ex libro Esdræ, qui liber nunc non exstat; quæ videtur sententia Vatabli et Emmanuelis Sa. Alii putant catalogum primo Babylone descriptum, deinde in Judæa recognitum, cum aliqua mutatione quæ per itineris longitudinem contigisset.

23. Filii Besai, trecenti viginti quatuor;
24. Filii Hareph, centum duodecim;
25. Filii Gabaon, nonaginta quinque;
26. Filii Bethlehem et Netupha, centum octoginta octo.
27. Viri Anathoth, centum viginti octo.
28. Viri Bethazmoth, quadraginta duo.
29. Viri Cariathiarim, Cephira, et Beroth, septingenti quadraginta tres.
30. Viri Rama et Geba, sexcenti viginti unus.
31. Viri Machmas, centum viginti duo.
32. Viri Bethel et Hai, centum viginti tres.
33. Viri Nebo alterius, quinquaginta duo.
34. Viri Ælam alterius, mille ducenti quinquaginta quatuor.
35. Filii Harem, trecenti viginti.
36. Filii Jericho, trecenti quadraginta quinque.
37. Filii Lod, Hadid et Ono, septingenti viginti unus.
38. Filii Senaa, tria millia nongenti triginta.
39. Sacerdotes : Filii Idaia in domo Josue, nongenti septuaginta tres.
40. Filii Emmer, mille quinquaginta duo.
41. Filii Phashur, mille ducenti quadraginta septem.
42. Filii Arem, mille decem et septem. Levitæ :
43. Filii Josue et Cedmihel filiorum.

44. Oduiæ, septuaginta quatuor. Cantores :
45. Filii Asaph, centum quadraginta octo.
46. Janitores : Filii Sellum, filii Ater, filii Telmon, filii Accub, filii Hatita, filii Sobai, centum triginta octo.

47. Nathinæi; filii Soha, filii Hasupha, filii Tebbaoth.
48. Filii Ceros, filii Siaa, filii Phadon, filii Lebana, filii Hagaba, filii Selmai.
49. Filii Hanan, filii Geddel, filii Gaher,
50. Filii Raaia, filii Rasin, filii Necoda,
51. Filii Gezem, filii Aza, filii Phasea,

52. Filii Besai, filii Munim, filii Nephussim,
53. Filii Bacbuc, filii Hacupha, filii Harhur.
54. Filii Besloth, filii Mahida, filii Harsa,
55. Filii Bercos, filii Sisara, filii Thema,
56. Filii Nasia, filii Hatipha,

57. Filii servorum Salomonis, filii Sothai, filii Sophereth, filii Pharida,

23. Les enfants de Bésaï, trois cent vingt-quatre.
24. Les enfants d'Hareph, cent douze.
25. Les enfants de Gabaon, quatre-vingt-quinze.
26. Les enfants de Bethléhem et de Nétupha, cent quatre-vingt-huit.
27. Les hommes d'Anathoth, cent vingt-huit.

28. Les hommes de Béthazmoth, quarante-deux.
29. Les hommes de Cariathiarim, de Céphira et de Béroth, sept cent quarante-trois.
30. Les hommes de Rama et de Géba, six cent vingt et un.
31. Les hommes de Machmas, cent vingt-deux.

32. Les hommes de Béthel et de Haï, cent vingt-trois.
33. Les hommes de l'autre Nébo, cinquante-deux.
34. Les hommes de l'autre Elam, mille deux cent cinquante-quatre.
35. Les enfants d'Harem, trois cent vingt.
36. Les enfants de Jéricho, trois cent quarante-cinq.
37. Les enfants de Lod, d'Hadid et d'Ono, sept cent vingt et un.
38. Les enfants de Sénaa, trois mille neuf cent trente.
39. Les prêtres *étaient :* les enfants d'Idaïa, dans la maison de Josué : neuf cent soixante-treize.
40. Les enfants d'Emmer, mille cinquante-deux.

41. Les enfants de Phashur, mille cent quarante-sept.
42. Les enfants d'Arem, mille dix-sept.

43. Les lévites *étaient :* les enfants de Josué et de Cedmihel, fils
44. D'Oduïa, soixante-quatorze. Les chantres *étaient :*
45. Les enfants d'Asaph, cent quarante-huit.

46. Les portiers *étaient :* les enfants de Sellum, les enfants d'Ater, les enfants de Telmon, les enfants d'Accub, les enfants d'Hatita, les enfants de Sobaï, cent trente-huit
47. Les Nathinéens *étaient :* les enfants de Soha, les enfants d'Hasupha, les enfants de Tebbaoth,
48. Les enfants de Céros, les enfants de Siaa, les enfants de Phadon, les enfants de Lébana, les enfants d'Hagaba, les enfants de Selmaï,
49. Les enfants d'Hanan, les enfants de Geddel, les enfants de Gaher,
50. Les enfants de Raaïa, les enfants de Rasin, les enfants de Nécoda,
51. Les enfants de Gezem, les enfants d'Asa, les enfants de Phaséa,
52. Les enfants de Bésaï, les enfants de Munim, les enfants de Néphussim,
53. Les enfants de Bacbuc, les enfants d'Hacupha, les enfants d'Harhur,
54. Les enfants de Besloth, les enfants de Mahida, les enfants d'Harsa,
55. Les enfants de Bercos, les enfants de Sisara, les enfants de Théma.
56. Les enfants de Nasia, les enfants d'Hatipha,
57. Les enfants des serviteurs de Salomon, les enfants de Sothaï, les enfants de Sophéreth, les enfants de Pharida,

58. Les enfants de Jahala, les enfants de Darcon, les enfants de Jeddel,
59. Les enfants de Saphatia, les enfants d'Hatil, les enfants de Phochéreth, qui était né de Sabaïm, fils d'Amon.
60. Tous les Nathinéens et les enfants des serviteurs de Salomon *étaient* trois cent quatre-vingt-douze.
61. Or voici ceux qui vinrent de Thelméla, de Thelharsa, de Chérub, d'Addon et d'Emmer, et qui ne purent faire connaître la maison de leurs pères, ni leur race, et s'ils étaient d'Israël.
62. Les enfants de Dalaïa, les enfants de Tobie, les enfants de Nécoda, six cent quarante-deux.
63. Et entre les prêtres, les enfants d'Habia, les enfants d'Accos, les enfants de Berzellaï, qui épousa l'une des filles de Berzellaï de Galaad, et qui fut appelé de leur nom.
64. Ceux-ci cherchèrent l'écrit de leur généalogie dans le dénombrement; et, ne l'ayant point trouvé, ils furent rejetés du sacerdoce.
65. Et Athersatha leur dit de ne point manger des viandes sacrées, jusqu'à ce qu'il y eût un pontife docte et éclairé.
66. Toute cette multitude, étant comme un seul homme, *se montait* à quarante-deux mille trois cent soixante personnes,
67. Sans leurs serviteurs et leurs servantes, qui étaient sept mille trois cent trente-sept; et parmi eux il y avait deux cent quarante-cinq chantres, tant hommes que femmes.
68. Ils avaient sept cent trente-six chevaux et deux cent quarante-cinq mulets;
69. Quatre cent trente-cinq chameaux et six mille sept cent vingt ânes.

Jusqu'ici sont les paroles qui étaient écrites dans le livre du dénombrement fait par Esdras. *Ce qui suit est l'histoire de Néhémias.*

70. Or quelques-uns des chefs des familles contribuèrent à l'ouvrage. Athersatha donna mille drachmes d'or pour être mises dans le trésor, cinquante fioles, et cinq cent trente tuniques sacerdotales.
71. Et quelques chefs des familles donnèrent au trésor destiné pour l'ouvrage, vingt mille drachmes d'or, et deux mille deux cents mines d'argent.
72. Le reste du peuple donna vingt mille drachmes d'or, deux mines d'argent, et soixante-sept tuniques sacerdotales.
73. Les prêtres et les lévites, les portiers et les chantres, avec tout le reste du peuple, les Nathinéens, et tout Israël, demeurèrent dans leurs villes.

58. Filii Jahala, filii Darcon, filii Jeddel.
59. Filii Saphatia, filii Hatil, filii Phochereth qui erat ortus ex Sabaim, filio Amon.
60. Omnes Nathinæi, et filii servorum Salomonis, trecenti nonaginta duo.
61. Hi sunt autem qui ascenderunt de Thelmela, Thelharsa, Cherub, Addon, et Emmer; et non potuerunt indicare domum patrum suorum, et semen suum, utrum ex Israel essent.
62. Filii Dalaia, filii Tobia, filii Necoda, sexcenti quadraginta duo.
63. Et de sacerdotibus, filii Habia, filii Accos, filii Berzellai, qui accepit de filiabus Berzellai Galaaditis uxorem, et vocatus est nomine eorum.
64. Hi quæsierunt scripturam suam in censu, et non invenerunt, et ejecti sunt de sacerdotio.
65. Dixitque Athersatha eis ut non manducarent de Sanctis sanctorum, donec staret sacerdos doctus et eruditus.
66. Omnis multitudo quasi vir unus, quadraginta duo millia trecenti sexaginta,
67. Absque servis et ancillis eorum, qui erant septem millia trecenti triginta septem, et inter eos cantores, et cantatrices, ducenti quadraginta quinque.
68. Equi eorum, septingenti triginta sex; muli eorum, ducenti quadraginta quinque;
69. Cameli eorum, quadringenti triginta quinque; asini, sex millia septingenti viginti.

Hucusque refertur quid in commentario scriptorum fuerit, exin Nehemiæ historia texitur.

70. Nonnulli autem de principibus familiarum dederunt in opus. Athersatha dedit in thesaurum auri drachmas mille, phialas quinquaginta, tunicas sacerdotales quingentas triginta.
71. Et de principibus familiarum dederunt in thesaurum operis, auri drachmas viginti millia, et argenti mnas duo millia ducentas.
72. Et quod dedit reliquus populus, auri drachmas viginti millia, et argenti mnas duo millia, et tunicas sacerdotales sexaginta septem.
73. Habitaverunt autem sacerdotes, et levitæ, et janitores, et cantores, et reliquum vulgus, et Nathinæi, et omnis Israel, in civitatibus suis.

69. *Huc usque.* Ceci n'est ni dans l'Hébreu ni dans les Septante, ni dans les autres versions. Il y a des manuscrits latins qui ne le lisent point et d'autres qui ne le lisent qu'à la marge. Les présents dont il est parlé dans les quatre versets suivants, paraissent d'ailleurs être les mêmes que ceux dont il est parlé au *livre d'Esdras*, II, 68 et seq. Voyez sur ce parallélisme, notre note sur le verset 69 du chapitre II du *livre d'Esdras*.

---

70. *Dederunt in opus.* Munera obtulerunt ad promovendum opus instaurationis Jerusalem. — *Athersatha.* Sic chaldaice dicebatur Nehemias. Sic enim appellatur I. Esdr., 2, 63, et alibi. — *Phialas.* Quid sint phialæ diximus supra, I. Esdr., 1, 9.

71. *Auri drachmas.* Drachma una auri est uni aureo nostrati æquivalens. — *Mnas.* Vide dicta I. Esdræ, 2, 69.

CHAPITRE VIII.

Esdras lit la loi devant le peuple. Célébration de la fête des Tabernacles.

1. Et venerat mensis septimus; filii autem Israel erant in civitatibus suis. Congregatusque est omnis populus quasi vir unus, ad plateam quæ est ante portam Aquarum; et dixerunt Esdræ scribæ ut afferret librum legis Moysi, quam præceperat Dominus Israeli.

2. Attulit ergo Esdras sacerdos legem coram multitudine virorum et mulierum, cunctisque qui poterant intelligere, in die prima mensis septimi.

3. Et legit in eo aperte in platea quæ erat ante portam Aquarum, de mane usque ad mediam diem, in conspectu virorum et mulierum et sapientium; et aures omnis populi erant erectæ ad librum.

4. Stetit autem Esdras scriba super gradum ligneum quem fecerat ad loquendum; et steterunt juxta eum, Mathathias, et Semeia, et Ania, et Uria, et Helcia, et Maasia, ad dexteram ejus; et ad sinistram, Phadaia, Misael, et Melchia, et Hasum, et Hasbadana, Zacharia, et Mosollam.

5. Et aperuit Esdras librum coram omni populo; super universum quippe populum eminebat; et cum aperuisset eum, stetit omnis populus.

6. Et benedixit Esdras Domino Deo magno; et respondit omnis populus : Amen, amen, elevans manus suas; et incurvati sunt, et adoraverunt Deum proni in terram.

7. Porro Josue, et Bani, et Serebia, Jamin, Accub, Septhai, Odia, Maasia, Celita, Azarias, Jozabed, Hanan, Phalaia, levitæ, silentium faciebant in populo ad audiendam legem; populus autem stabat in gradu suo.

8. Et legerunt in libro legis Dei di-

1. Au septième mois les enfants d'Israël, qui étaient dans leurs villes, s'assemblèrent tous comme un seul homme dans la place qui est devant la porte des Eaux; et ils prièrent Esdras, docteur de la loi, d'apporter la loi de Moïse, que le Seigneur avait prescrite à Israël.

2. Esdras, prêtre, apporta donc la loi devant l'assemblée des hommes et des femmes, et de tous ceux qui pouvaient l'entendre, le premier jour du septième mois;

3. Et il lut dans ce livre, clairement et distinctement, au milieu de la place qui était devant la porte des Eaux, depuis le matin jusqu'à midi, en présence des hommes, des femmes et de ceux qui étaient capables de l'entendre. Et tout le peuple avait les oreilles attentives à ce livre.

4. Esdras, docteur de la loi, se tint debout sur le marchepied de bois qu'il avait fait pour parler devant le peuple : Mathathias, Séméïa, Ania, Uria, Helcia et Maasia étaient à sa droite; et Phadaïa, Misaël, Melchia, Hasum, Hasbadana, Zacharie et Mosollam étaient à sa gauche.

5. Esdras ouvrit le livre devant tout le peuple; car il était élevé au-dessus de tous : et après qu'il l'eût ouvert, tout le peuple se tint debout,

6. Et Esdras bénit le Seigneur, le grand Dieu, et tout le peuple, levant les mains en haut, répondit : Amen, amen. Et, s'étant prosternés en terre, ils adorèrent Dieu.

7. Cependant Josué, Bani, Sérébia, Jamin, Accub, Septhaï, Odia, Maasia, Célita, Azarias, Jozabed, Hanan, Phalaïa, lévites, faisaient faire silence au peuple, qui était debout *chacun* en sa place, afin qu'il écoutât la loi.

8. Et ils lurent dans le livre de la loi de Dieu

Cap. VIII. — 1. *Et venerat mensis septimus.* Ce mois de *tisri* répondant partie à notre mois de septembre et partie à celui d'octobre, était le septième mois de l'année sacrée et le premier de l'année civile. La fête qu'on célébrait le premier jour de ce mois, s'appelait la fête des Trompettes, parce qu'on y annonçait la nouvelle année au son de ces instruments. (Num., XXIX, 1).

5. *Stetit omnis populus.* C'est ainsi que, dans nos églises, en témoignage du même sentiment, toute l'assistance se tient debout pendant la lecture de l'Evangile, à la messe.

Cap. VIII. — 1. *Mensis septimus.* Id est, primus dies tisri, qui fere septembri nostro respondet. — *Portam Aquarum.* De qua supra dictum est, c. 3, n. 26. — *Librum legis Moysi.* Pentateuchum.

2. *In die prima mensis.* Qui dies festus erat Hebræis, et vocabulo græco *Neomenia* dicitur. Vide Num., 28, 11, et Riberam, de Templo, libro 5, cap. 20.

3. *Legit in eo.* Probabile est variis locis legisse, ac præsertim quædam præcipua selegisse ex Levitico, Exodo, ac potissimum Deuteronomio. — *Sapientium.* Hebr. *intelligentium.* LXX, *et ipsi intelligentes*, quasi dicat : Poterant per ætatem intelligere quæ legebantur. Vide dicta supra, lib. I. Esdræ, c. 8, n. 16.

4. *Gradum.* Suggestum.

5. *Stetit omnis populus.* Assurrexit in reverentiæ signum. Vide c. sequenti, num. 3.

6. *Benedixit Esdras.* Fortasse ex concepta aliqua formula lectioni præmitti solita. — *Adoraverunt Deum.* Se divino numini et ejus legi, quam lecturi erant, submittentes.

7. *Silentium faciebant in populo.* Vide dicta supra, 1. Esdræ, cap. 8, num. 16.

8. *Intellexerunt cum legeretur.* Nimirum si quid occurrebat obscurius, id Esdras planum afciebat.

distinctement, et d'une manière fort intelligible; et le peuple entendit ce qu'on lui lisait.

9. Or Néhémias, qui avait la dignité d'Athersatha, Esdras, prêtre et docteur de la loi, et les lévites, qui interprétaient la loi à tout le peuple, leur dirent : Ce jour est un jour saint *et* consacré au Seigneur, notre Dieu. Ne vous attristez point et ne pleurez point; car tout le peuple, entendant les paroles de la loi, fondait en pleurs.

10. Et il leur dit : Allez, mangez des viandes grasses, et buvez du vin mêlé de miel; et faites-en part à ceux qui n'ont rien apprêté pour manger, parce que ce jour est le jour saint du Seigneur. Et ne vous attristez point, car la joie du Seigneur est notre force.

11. Or les lévites faisaient faire silence à tout le peuple, en leur disant : Demeurez en silence et ne vous affligez point, parce que ce jour est saint.

12. Tout le peuple s'en alla donc manger et boire, et envoya de ce qu'il avait, et fit grande réjouissance, parce qu'il avait compris les paroles qu'Esdras leur avait enseignés.

13. Le lendemain les chefs des familles de tout le peuple, les prêtres et les lévites vinrent trouver Esdras, docteur de la loi, afin qu'il leur expliquât les paroles de la loi;

14. Et ils trouvèrent écrit dans la loi, que le Seigneur avait ordonné, par le ministère de Moïse, que les enfants d'Israël demeurassent sous des tentes en la fête solennelle du septième mois,

15. Et qu'ils doivent faire publier ceci dans toutes les villes et dans Jérusalem, en disant au peuple : Allez sur les montagnes, et apportez-en des branches d'oliviers et des plus beaux arbres, des branches de myrtes, des rameaux de palmiers et des arbres les plus touffus pour en faire des couverts de branchages, selon qu'il est écrit.

16. Tout le peuple alla donc, et en ayant apporté ils se firent des couverts *en forme* de tentes, chacun sur le haut de sa maison, dans le vestibule, dans le parvis de la maison de Dieu,

stincte, et aperte ad intelligendum; et intellexerunt cum legeretur.

9. Dixit autem Nehemias (ipse est Athersatha), et Esdras sacerdos et scriba, et levitæ interpretantes universo populo : Dies sanctificatus est Domino Deo nostro, nolite lugere, et nolite flere : Flebat enim omnis populus cum audiret verba legis.

10. Et dixit eis : Ite comedite pinguia, et bibite mulsum, et mittite partes his qui non præparaverunt sibi; quia sanctus dies Domini est, et nolite contristari; gaudium etenim Domini est fortitudo nostra.

11. Levitæ autem silentium faciebant in omni populo, dicentes : Tacete, quia dies sanctus est, et nolite dolere.

12. Abiit itaque omnis populus, ut comederet et biberet, et mitteret partes, et faceret lætitiam magnam; quia intellexerant verba, quæ docuerat eos.

13. Et in die secundo congregati sunt principes familiarum universi populi, sacerdotes et levitæ, ad Esdram scribam, ut interpretaretur eis verba legis.

14. Et invenerunt scriptum in lege, præcepisse Dominum in manu Moysi, ut habitent filii Israel in tabernaculis, in die solemni, mense septimo;

15. Et ut prædicent, et divulgent vocem in universis urbibus suis, et in Jerusalem, dicentes : Egredimini in montem, et afferte frondes olivæ, et frondes ligni pulcherrimi, frondes myrti, et ramos palmarum, et frondes ligni nemorosi, ut fiant tabernacula, sicut scriptum est.

16. Et egressus est populus, et attulerunt. Feceruntque sibi tabernacula unusquisque in domate suo, et in atriis suis, et in atriis domus Dei, et

9. *Et levitæ interpretantes.* On lisait la loi on hébreu, mais à partir de la captivité, cette langue cessa d'être la langue vulgaire. Elle ne fut plus connue que des savants, et elle devint la langue sacrée, comme la langue latine dont nous nous servons dans nos églises. Le peuple ne comprenant pas l'hébreu, des lévites étaient chargés de le leur traduire en chaldéen qui était la seule langue qu'il entendît. Cette coutume fut maintenue dans les synagogues ou assemblées publiques religieuses des Juifs. De là vinrent dans la suite les paraphrases chaldaïques, nommées *Targum.* On les jugea nécessaires, non-seulement pour les assemblées générales, mais aussi pour les familles, afin d'y avoir l'Ecriture dans une langue que tout le monde entendît.

---

9. *Interpretantes.* Pro officii sui ratione. Vide dicta lib. 1. Esdræ, c. 8, n. 16. — *Dies sanctificatus.* Festus quia Noemenia, sive calendæ. Vide dicta n. 2. — *Nolite lugere.* Dies enim festi ad lætitiam instituti sunt. * Lugebant quod ex lectione libri cognoscerent intentatas minas divinæ legis violatoribus suo tempore impletas esse.

10. *Mulsum.* Vinum dulce, quale est melle mixtum. Hebr. et LXX. *dulcia.* — *Mittite partes.* Partes ciborum et distribuite pauperibus, qui sibi propter inopiam parare non potuerunt. — *Fortitudo nostra.* Vel ut habent LXX, *quoniam Dominus est robur nostrum*, qui vices nobis sufficiet, ut in posterum diligentius legem ejus servemus. * Gaudentes in Domino alacres erimus et fortes ad opera nostra perficienda.

11. *Tacete.* Sonoro enim fletu obstrepebant.

12. *Quia intellexerant verba.* Nimirum quam bonus esset Dominus iis qui toto corde convertuntur ad ipsum.

13. *In die secundo.* Ejusdem mensis septimi. — *Interpretaretur eis verba legis.* Dubitationes circa legis intelligentiam enodaret.

14. *Habitent..... in tabernaculis.* Celebrent festum Tabernaculorum, quod etiam dicitur Scenopegia græco vocabulo, de quo vide Lev., 23. Vide etiam Riberam, de Templo, lib 5, c. 13.

15. *Afferte frondes olivæ.* Hæc explicata sunt c. illo 23, n. 40. — *Frondes ligni pulcherrimi.* In hebræo est, *tigni pinguis*, quod quidam pinum, cedrum alii interpretantur, alii aliter.

16. *In domate suo.* Ita ex LXX, id est, supra tectum domus suæ, sub dio.

in platea portæ Aquarum, et in platea portæ Ephraim.

17. Fecit ergo universa ecclesia eorum qui redierant de captivitate, tabernacula, et habitaverunt in tabernaculis; non enim fecerant a diebus Josue filii Nun taliter filii Israel usque ad diem illum. Et fuit lætitia magna nimis.

18. Legit autem in libro legis Dei per dies singulos, a die primo usque ad diem novissimum; et fecerunt solemnitatem septem diebus, et in die octavo collectam juxta ritum.

dans la place de la porte des Eaux, et dans la place de la porte d'Ephraïm.

17. Et toute l'assemblée de ceux qui étaient revenus de captivité se fit des tentes *et* des couverts; et ils demeurèrent dans ces tentes. Les enfants d'Israël n'avaient point ainsi célébré cette fête, depuis le temps de Josué, fils de Nun, jusqu'à ce jour-là, auquel il y eut une très-grande réjouissance.

18. Or Esdras lut dans le livre de la loi de Dieu chaque jour de la fête, depuis le premier jusqu'au dernier. Et le huitième jour ils firent l'assemblée, selon la coutume.

CHAPITRE IX.

Pénitence publique du peuple. Renouvellement de l'alliance.

1. In die autem vigesimo quarto mensis hujus, convenerunt filii Israel in jejunio et in saccis, et humus super eos.

2. Et separatum est semen filiorum Israel ab omni filio alienigena; et steterunt, et confitebantur peccata sua, et iniquitates patrum suorum.

3. Et consurrexerunt ad standum; et legerunt in volumine legis Domini Dei sui, quater in die, et quater confitebantur; et adorabant Dominum Deum suum.

4. Surrexerunt autem super gradum levitarum, Josue, et Bani, et Cedmihel, Sabania, Bonni, Sarebias, Bani, et Chanani; et clamaverunt voce magna ad Dominum Deum suum;

1. Le vingt-quatrième jour de ce même mois les enfants d'Israël s'assemblèrent, étant dans le jeûne, revêtus de sacs et couverts de terre.

2. Ceux de la race des enfants d'Israël furent donc séparés de tous les enfants étrangers; et ils se présentèrent; et ils confessaient leurs péchés et les iniquités de leurs pères.

3. Et, se levant sur leurs pieds, ils lisaient dans le volume de la loi du Seigneur leur Dieu quatre fois le jour, et ils bénissaient et adoraient par quatre fois le jour leur Dieu.

4. Or Josué, Bani, Cedmihel, Sabania, Bonni, Sarébias, Bani et Chanani, se présentèrent sur le degré des lévites; et ils élevèrent leurs voix et poussèrent des cris au Seigneur leur Dieu;

17. *Non enim fecerant.* Depuis le temps de Josué ils n'avaient pas célébré cette fête avec autant de magnificence. Il y avait d'ailleurs de l'analogie entre la situation des Hébreux à la sortie de l'Egypte et leur état après la captivité de Babylone. Ils sortaient de l'oppression; seulement sous Josué la nation était dans sa jeunesse, tandis que sous Néhémias elle touchait à son déclin.

18. *In die octavo collectam.* Cette fête de l'assemblée solennelle se célébrait avec beaucoup de pompe (Lev., XXIII, 36). C'était la conclusion de la solennité. On croit que ce fut à l'occasion de cette fête qu'eut lieu le miracle du feu sacré rapporté au IIe *livre des Machabées*, chap. I, vers. 19 et suiv. Nous en parlerons en son lieu.

Cap. IX. — 1. *In die autem vigesimo quarto.* La fête des Tabernacles avait duré du 15 du septième mois au 22. La lecture de la loi qu'Esdras faisait au peuple tous les jours, avait ouvert les yeux à un grand nombre. Mais la solennité de la fête ne leur permettant pas de laisser éclater leur douleur, ce fut le surlendemain qu'eut lieu la cérémonie touchante de l'expiation. Ceux qui ne s'étaient point encore séparés des femmes étrangères le firent, et se présentèrent devant le Seigneur pour confesser leurs péchés.

3. *Quater in die.* Les anciens divisaient le jour en quatre parties de chacune trois heures. La lecture se faisait probablement à six heures du matin, à neuf heures, à midi et à trois heures du soir. C'est ainsi que dans nos *livres d'Heures*, nous avons prime, tierce, sexte, none, qui correspondent à ces différentes parties de la journée.

---

17. *Non enim fecerant .... taliter.* Tanta alacritate, pietate et lætitia.

18. *A die primo usque ad diem novissimum.* Toto octiduo, quo solemnitas tenuit. — *In die octavo.* Septem dies Scenopegiæ subsequentes. — *Collectam juxta ritum.* De quo vide Levit., c. 23, n. 36.

Cap. IX. — 1. *Die autem vigesimo quarto mensis.* Scilicet septimi, elapsis Tabernaculorum diebus. — *In jejunio et in saccis.* Signa hæc pœnitentiæ usurpata ad Numen placandum propter peccatum contractorum conjugiorum cum alienigenis, ut patet ex versiculo sequenti. Excitati vero fuerant ad pœnitentiam recitatione legis, et Esdræ adhortationibus. — *Humus.* Pulvis quo capita inspergebant.

2. *Separatum est semen.* Dissolutis matrimoniis cum aliegenis contractis. * Vel sensus est, Israelitas ex utroque parente fideli genitos, ab iis separatos fuisse, qui altero parente infideli nati fuerant; nolebant enim ulterius cum illis habere commercia.

3. *Ad standum.* Propter Dei et legis reverentiam, quæ recitanda erat. * Vel significatur editum aliquem locum ascendisse, e quo videri et exaudiri facile possent. Vide c. superiori, n. 5. *Confitebantur, et adorabant.* Ut etiam fecisse leguntur, c. superiori, n. 6.

5. Et Josué, Cedmihel, Bonni, Hasebnia, Sarébias, Odaïa, Sebnia, Phathahia, dirent : Levez-vous, bénissez le Seigneur votre Dieu, de siècle en siècle : Que votre grand nom, *Seigneur, que le nom* de votre gloire soit comblé pour jamais de bénédictions et de louanges.

6. C'est vous qui êtes le seul Seigneur, qui avez fait le ciel, et le ciel des cieux et toute l'armée céleste, la terre et tout ce qu'elle contient, la mer et tout ce qu'elle renferme : c'est vous qui donnez la vie à toutes ces créatures; et c'est vous que l'armée du ciel adore.

7. C'est vous, ô Seigneur notre Dieu, qui avez choisi vous-même Abram, qui l'avez tiré du feu des Chaldéens, et qui lui avez donné le nom d'Abraham.

8. Vous avez trouvé son cœur fidèle à vos yeux, et vous avez fait alliance avec lui, en lui promettant de lui donner, à lui et à sa race, le pays des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phéréséens, des Jébuséens et des Gergéséens; et vous avez accompli vos paroles, parce que vous êtes juste.

9. Vous avez vu dans l'Egypte l'affliction de nos pères, et vous avez entendu leurs cris sur le bord de la mer Rouge.

10. Vous avez fait éclater vos merveilles et vos prodiges sur Pharaon, sur ses serviteurs et sur tout le peuple de ce pays-là, parce que vous savez qu'ils avaient traité les Israélites avec orgueil *et* avec insolence; et vous vous êtes fait un *grand* nom, comme il l'est encore aujourd'hui.

11. Vous avez divisé la mer devant eux : ils ont passé à sec au milieu de la mer : et vous avez précipité leurs persécuteurs au fond *des eaux*, comme une pierre qui tombe dans les abîmes.

12. Vous avez été leur guide pendant le jour par la colonne de nuée, et pendant la nuit par la colonne de feu, afin qu'ils discernassent le chemin par où ils devaient marcher.

13. Vous êtes descendu sur la montagne de Sinaï, vous leur avez parlé du ciel ; vous leur avez donné des ordonnances justes, une loi de vérité, des cérémonies et de bons préceptes.

5. Et dixerunt levitæ, Josue, et Cedmihel, Bonni, Hasebnia, Serebias, Odaia, Sebnia, Phathahia : Surgite, benedicite Domino Deo vestro ab æterno usque in æternum; et benedicant nomini gloriæ tuæ excelso in omni benedictione et laude.

6. Tu ipse Domine, solus, tu fecisti cœlum, et cœlum cœlorum, et omnem exercitum eorum ; terram, et universa quæ in ea sunt ; maria, et omnia quæ in eis sunt; et tu vivificas omnia hæc, et exercitus cœli te adorat.

7. Tu ipse, Domine Deus, qui elegisti Abram, et *a* eduxisti eum de igne Chaldæorum, et posuisti nomen ejus Abraham. [a *Gen.* 11. 31.]

8. Et invenisti cor ejus fidele coram te; et percussisti cum eo fœdus, ut dares ei terram Chananæi, Hethæi, et Amorrhæi, et Pherezæi, et Jebusæi, et Gergesæi, ut dares semini ejus et implesti verba tua, quoniam justus es.

9. Et vidisti afflictionem patrum nostrorum in Ægypto ; clamoremque eorum audisti super mare Rubrum.

10. Et dedisti signa atque portenta in Pharaone, et in universis servis ejus, et in omni populo terræ illius; cognovisti enim quia superbe egerant contra eos ; et fecisci tibi nomen, sicut et in hac die.

11. Et mare divisisti ante eos, et transierunt per medium maris in sicco ; persecutores autem eorum projecisti in profundum, quasi lapidem in aquas validas.

12. Et in columna nubis ductor eorum fuisti per diem, et in columna ignis per noctem, ut appareret eis via, per quam ingrediebantur.

13. Ad montem quoque Sinai descendisti, et locutus es cum eis de cœlo, et dedisti eis judicia recta, et legem veritatis, cæremonias, et præcepta bona ;

6. *Tu ipse, Domine.* Ici commence une très-belle prière dans laquelle les lévites énumèrent tous les bienfaits dont Dieu a comblé la nation Juive. Ils mettent en opposition l'ingratitude du peuple qui a ainsi attiré sur lui les plus rudes châtiments. Toute cette prière est un témoignage éclatant rendu à la véracité des prophéties de Moïse et de tous les autres prophètes.

7. *De igne.* De la ville d'Ur, en Chaldée, c'est-à-dire du feu. Cette ville était ainsi appelée parce qu'on y pratiquait le culte du Soleil ou du Feu.

8. *Et Jebusæi, et Gergesæi.* Les copistes ont omis sans doute, par inadvertance, les *Hévéens*, qui sont nommés treize fois au nombre des nations dont le pays fut donné aux Israélites : Ex., III, 8, 17, XIII, 5, XXIII, 23, XXXIII, 2; XXXIV, 2; Deut., VII, 1, XX, 17; Jos., III, 10, IX, 1, XII, 8, XXIV, 11 ; Jud., III, 5.

---

5. *Surgite.* Id est, eia agite. Græci dicunt δευτε. Hic tamen LXX habent ἀναστητε, *surgite.* — *Ab æterno.* Scilicet existenti, ut explicat Emman. Sa. Vel sensus est : Dominum perpetuo celebrate, et ab omnibus semper laudabilem et laudandum prædicate. — *Benedicant...* Omnes vel omnia. — *Nomini gloriæ tuæ.* Inclyto nomini tuo.

6. *Cœlum cœlorum.* Summum cœlum, empyreum in quo angeli et beati spiritus. — *Vivificas.* Conservas. Sic psalm. 40, 3, eodem sensu dicitur : *Dominus vivificet eum*, id est, sospitet, et vivum servet. — *Exercitus cœli.* Angeli et sidera.

7. *De igne Chaldæorum.* Vide dicta Gen., 11, 31. — *Abraham.* Cum prius diceretur Abram. Vide Genes., 17, 5.

8. *Percussisti cum eo fœdus.* Vide Gen., 17, 7.

9. *Vidisti afflictionem.* De qua videndum caput primum Exodi et sequentia. — *Clamoremque eorum audisti super mare Rubrum.* In quo Ægyptios mersisti. Exod., c. 14.

10. *Fecisti tibi nomen.* Nomen tuum celebre et inclytum reddidisti.

13. *Judicia.* Judicialia, moralia et cæremonialia præcepta. — *Cæremonias.* Hebr. *statuta.*

14. Et sabbatum sanctificatum tuum ostendisti eis, et mandata, et cæremonias, et legem præcepisti eis in manu Moysi servi tui.

15. Panem quoque de cœlo dedisti eis in fame eorum, et aquam de petra eduxisti eis sitientibus, et dixisti eis ut ingrederentur, et possiderent terram, super quam levasti manum tuam, ut traderes eis.

16. Ipsi vero et patres nostri superbe egerunt et induraverunt cervices suas, et non audierunt mandata tua.

17. Et noluerunt audire, et non sunt recordati mirabilium tuorum quæ feceras eis. Et induraverunt cervices suas, et dederunt caput ut converterentur ad servitutem suam, quasi per contentionem. Tu autem Deus propitius, clemens et misericors, longanimis et multæ miserationis, non dereliquisti eos,

18. Et quidem cum fecissent sibi vitulum conflatilem, et dixissent : Iste est Deus tuus, qui eduxit te de Ægypto ; feceruntque blasphemias magnas.

19. Tu autem in misericordiis tuis multis non dimisisti eos in deserto; columna nubis non recessit ab eis per diem, ut duceret eos in viam, et columna ignis per noctem, ut ostenderet eis iter per quod ingrederentur.

20. Et spiritum tuum bonum dedisti qui doceret eos; et manna tuum non prohibuisti ab ore eorum, et aquam dedisti eis in siti.

21. Quadraginta annis pavisti eos in deserto, nihilque eis defuit; vestimenta eorum non inveteraverunt, et pedes eorum non sunt attriti.

22. Et dedisti eis regna, et populos, et partitus es eis sortes; et possederunt terram Sehon, et terram regis Hesebon, et terram Og regis Basan.

23. Et multiplicasti filios eorum sicut stellas cœli, et adduxisti eos ad terram, de qua dixeras patribus eorum ut ingrederentur et possiderent.

24. Et venerunt filii, et possederunt terram, et humiliasti coram eis habitatores terræ Chananæos, et dedisti eos

14. Vous leur avez appris à sanctifier votre sabbat, et vous leur avez prescrit par Moïse, votre serviteur, vos commandements, vos cérémonies et votre loi.

15. Vous leur avez aussi donné un pain du ciel lorsqu'ils étaient pressés de la faim; et vous leur avez fait sortir l'eau de la pierre lorsqu'ils avaient soif; vous leur avez dit d'entrer dans la terre *de Chanaan*, et de posséder le pays que vous aviez juré de leur donner.

16. Mais eux et nos pères ont agi avec orgueil; leur tête est devenue dure *et* inflexible; ils n'ont point écouté vos commandements.

17. Ils n'ont point voulu les entendre : et ils ont perdu le souvenir des merveilles que vous avez faites en leur faveur. Ils n'ont point voulu se soumettre à votre joug, et par un esprit de révolte, ils se sont opiniâtrés à vouloir retourner à leur servitude. Mais vous, ô Dieu favorable, clément et miséricordieux, toujours patient et plein de miséricorde, vous ne les avez point abandonnés,

18. Lors même qu'ils se firent un veau *d'or* jeté en fonte, et qu'ils dirent : *Israël*, c'est là votre Dieu qui vous a tiré d'Egypte, et qu'ils commirent de *si* grands blasphêmes.

19. Vous ne les avez point abandonnés dans le désert, parce que vos miséricordes sont grandes : la colonne de nuée ne les a point quittés, et n'a point cessé de les conduire pendant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit; pour leur faire voir le chemin par où ils devaient marcher.

20. Vous leur avez donné votre bon esprit, pour les instruire; vous n'avez point retiré votre manne de leur bouche; et vous leur avez donné de l'eau dans leur soif.

21. Vous les avez nourris pendant quarante ans dans le désert; il ne leur a rien manqué; leurs vêtements ne sont point devenus vieux, et leurs pieds n'ont point été foulés.

22. Vous leur avez donné les royaumes et les peuples, et vous leur avez partagé les terres par sort; et ils ont possédé le pays de Séhon; et le pays du roi d'Hésébon, et le pays d'Og, roi de Basan.

23. Vous avez multiplié leurs enfants comme les étoiles du ciel; et vous les avez conduits en cette terre où vous aviez promis à leurs pères de les faire entrer afin qu'ils la possédassent.

24. Leurs enfants y sont venus, et ils l'ont possédée; vous avez humilié devant eux les Chananéens, habitants de cette terre, et vous leur

---

14. *Sanctificatum tuum.* In honorem tuum sanctificatum, quo die ab opere feriandum, tuusque cultus peculiariter usurpandus.

15. *Panem quoque de cœlo.* Cibum, id est manna. Exod., 16, 31. — *Levasti manum tuam.* Qui habitus est jurantium. Vide Gen., 14, 22.

17. *Dederunt caput.* Pagninus ex hebræo vertit, *et posuerunt caput suum ut reverterentur ad servitutem suam*, id est, eligere voluerunt caput et ducem, ut, relicto Mose, reverterentur in Ægyptum, locum veteris servitutis eorum. Vide Num., 11, 4. LXX habent ἔδωκαν ἀρχὴν ἐπιστρέψαι εἰς δουλείαν αὐτῶν ἐν Αἰγύπτῳ, *cœperunt reverti in Ægyptum in servitutem suam.* Quod dicitur. ἔδωκαν ἀρχὴν ἐπιστρέψαι, plane respondet italicæ phrasi qua diceremus : *Diedero principio a ritornare, etc.* — *Quasi per contentionem.* Hebr. *cum rebellione sua :* vel, ut alii vertunt, *in contumacia.*

18. *Blasphemias magnas.* LXX habent, *irritationes magnas;* irritaverunt enim Deum, honorem illi detrahendo, et idolo tribuendo, quasi ab illo educti essent e servitute, quod ad blasphemiam pertinet.

20. *Spiritum tuum bonum.* Videtur angelum intelligere viæ ducem in columna nubis, aut ignis. Vel intelligit spiritum propheticum, qui fuit in Mose.

21. *Pedes eorum non sunt attriti.* Calceis vetustate deficientibus.

24. *Venerunt filii.* Terra populo promissa non est data patribus, sed eorum filiis et nepotibus. — *Humiliasti.* Victoria Israelitis contra eos concessa.

avez livré entre les mains les rois et les peuples de ce pays, afin qu'ils en fissent comme il leur plairait.

25. Ils ont pris ensuite des villes fortes; ils ont possédé une bonne terre et des maisons pleines de toutes sortes de biens, des citernes que d'autres avaient bâties, des vignes, des plants d'oliviers et beaucoup d'arbres fruitiers. Ils en ont mangé, ils se sont rassasiés, ils se sont engraissés; et votre grande bonté les a mis dans l'abondance et dans les délices.

26. Mais ils ont irrité votre colère; ils se sont retirés de vous : ils ont rejeté votre loi avec mépris; ils ont tué vos prophètes qui les conjuraient de revenir à vous, et ils ont blasphémé votre nom avec outrage.

27. C'est pourquoi vous les avez livrés entre les mains de leurs ennemis, qui les ont opprimés. Pendant le temps de leur affliction ils ont crié vers vous, et vous les avez écoutés du ciel; et selon la multitude de vos miséricordes, vous leur avez donné des sauveurs pour les délivrer d'entre les mains de leurs ennemis.

28. Et lorsqu'ils ont été en repos ils ont commis de nouveau le mal devant vous; et vous les avez abandonnés entre les mains de leurs ennemis, qui s'en sont rendus les maîtres. Ils se sont tournés vers nous, et ils vous ont adressé leurs cris, et vous les avez exaucés du ciel, et les avez délivrés souvent *et* en divers temps, selon la multitude de vos miséricordes.

29. Vous les avez encore sollicités de retourner à votre loi; mais ils ont agi avec orgueil, ils n'ont point écouté vos commandements : ils ont péché contre vos ordonnances que l'homme n'a qu'à observer pour y trouver la vie. Ils *vous* ont tourné le dos; ils se sont endurcis *et* entêtés, *et* ils n'ont point écouté.

30. Vous avez différé de les punir pendant plusieurs années; vous les avez exhortés par votre esprit, en leur parlant par vos prophètes, et ils ne vous ont point écouté : et vous les avez livrés entre les mains des nations.

31. Vous ne les avez pas néanmoins exterminés et vous ne les avez point abandonnés, à cause de la multitude de vos bontés, parce que vous êtes un Dieu de miséricorde, *et* clément.

32. Maintenant donc, *ô Seigneur* notre Dieu, grand, fort et terrible, qui conservez inviolablement votre alliance et votre miséricorde, ne détournez point vos yeux de tous les maux qui

in manu eorum, et reges eorum et populos terræ, ut facerent eis sicut placebat illis.

25. Ceperunt itaque urbes munitas, et humum pinguem, et possederunt domos plenas cunctis bonis; cisternas ab aliis fabricatas, vineas, et oliveta, et ligna pomifera multa; et comederunt, et saturati sunt, et impinguati sunt, et abundaverunt deliciis in bonitate tua magna.

26. Provocaverunt autem te ad iracundiam, et recesserunt a te, et projecerunt legem tuam post terga sua; et prophetas tuos occiderunt, qui contestabantur eos ut reverterentur ad te; feceruntque blasphemias grandes.

27. Et dedisti eos in manu hostium suorum, et afflixerunt eos. Et in tempore tribulationis suæ clamaverunt ad te, et tu de cœlo audisti et secundum miserationes tuas multas dedisti eis salvatores, qui salvarent eos de manu hostium suorum.

28. Cumque requievissent, reversi sunt ut facerent malum in conspectu tuo; et dereliquisti eos in manu inimicorum suorum, et possederunt eos. Conversique sunt, et clamaverunt ad te; tu autem de cœlo exaudisti, et liberasti eos in misericordiis tuis, multis temporibus.

29. Et contestatus es eos ut reverterentur ad legem tuam. Ipsi vero superbe egerunt, et non audierunt mandata tua, et in judiciis tuis peccaverunt, quæ faciet homo, et vivet in eis; et dederunt humerum recedentem, et cervicem suam induraverunt, nec audierunt.

30. Et protraxisti super eos annos multos, et contestatus es eos in spiritu tuo per manum prophetarum tuorum; et non audierunt, et tradidisti eos in manu populorum terrarum.

31. In misericordiis autem tuis plurimis non fecisti eos in consumptionem, nec dereliquisti eos; quoniam Deus miserationum, et clemens es tu.

32. Nunc itaque Deus noster, magne, fortis, et terribilis, custodiens pactum et misericordiam, ne avertas a facie tua omnem laborem, qui invenit nos, reges

32. *A diebus regis Assur.* Thelgath-Phalnasar commença par emmener en captivité une partie des dix tribus, Salmanasar enleva les autres.

---

25. *Bonitate.* Beneficentia.

26. *Contestabantur.* Protestantes Deum injurias sibi illatas gravibus plagis vindicaturum. Vel sensus est : cœlum et terram in testes invocantes. — *Blasphemias grandes.* Vide dicta n. 18.

27. *Dedisti eis salvatores.* Præsertim tempore judicum. Vide Judic., 3, 9.

28. *Multis temporibus.* Variis temporibus, multis vicibus.

29. *Contestatus es.* Vide dicta n. 26. — *In judiciis tuis.* Contra judicia tua et præcepta tua. *Faciet homo.* — Si faciat homo. —*In eis.* Per ea, quasi dicat : In quorum observatione vita consistit. — *Dederunt humerum recedentem.* Videtur esse adagialis dicendi formula, qua significatur subtractio ab onere divinæ legis.

30. *Protraxisti.* Patienter, longanimiterque distulisti. — *Contestatus.* Vide dicta n. 26.

31. *Non fecisti eos in consumptionem.* Non penitus delesti.

32. *Ne avertas.* Ne negligas. — *A diebus regis Assur.* Thelgath-Phalnasar et Salmanasar reges Assyriorum intelligit, de quibus vide I. Paral., 5, 26, et IV. Reg., 17, 6. Hi enim Hebræos in terram Assyriorum captivos abduxerunt.

nostros, et principes nostros, et sacerdotes nostros, et prophetas nostros, et patres nostros, et omnem populum tuum, a diebus regis Assur usque in diem hanc.

33. Et tu justus es in omnibus quæ venerunt super nos; quia veritatem fecisti, nos autem impie egimus.

34. Reges nostri, principes nostri, sacerdotes nostri, et patres nostri, non fecerunt legem tuam, et non attenderunt mandata tua, et testimonia tua quæ testificatus es in eis.

35. Et ipsi in regnis suis, et in bonitate tua multa, quam dederas eis, et in terra latissima et pingui, quam tradideras in conspectu eorum, non servierunt tibi, nec reversi sunt a studiis suis pessimis.

36. Ecce nos ipsi hodie servi sumus; et terra, quam dedisti patribus nostris ut comederent panem ejus, et quæ bona sunt ejus, et nos ipsi servi sumus in ea.

37. Et fruges ejus, multiplicantur regibus, quos posuisti super nos propter peccata nostra, et corporibus nostris dominantur, et jumentis nostris secundum voluntaten suam, et in tribulatione magna sumus.

38. Super omnibus ergo his nos ipsi percutimus fœdus, et scribimus, et signant principes nostri, levitæ nostri, et sacerdotes nostri.

nous ont accablés, nous, nos rois, nos princes, nos prêtres, nos prophètes, et nos pères, et tout votre peuple, depuis le temps du roi d'Assyrie jusqu'aujourd'hui.

33. Vous êtes juste, *ô Dieu*, dans toutes les afflictions qui nous sont arrivées, parce que vous nous avez traités selon votre vérité, et que nous avons agi comme des impies.

34. Nos rois, nos princes, nos prêtres, ni nos pères, n'ont point gardé votre loi; ils n'ont point écouté vos commandements ni la voix de ceux qui leur déclaraient votre volonté.

35. Lorsqu'ils jouissaient de leurs royaumes, et de cette abondance de biens dont votre bonté les faisait jouir dans cette terre si spacieuse et si fertile que vous leur aviez donnée, ils ne vous ont point servi, et ne sont point revenus de leurs inclinations méchantes *et* corrompues.

36. Vous voyez, *Seigneur*, que nous sommes aujourd'hui nous-mêmes esclaves, aussi bien que la terre que vous aviez donnée à nos pères, afin qu'ils y mangeassent le pain et le fruit qu'ils en recueilleraient. Nous sommes nous-mêmes devenus esclaves comme elle.

37. Tous les fruits qu'elle porte sont pour les rois que vous avez mis sur nos têtes, à cause de nos péchés. Ils dominent sur nos corps et sur nos bêtes, comme il leur plaît; et nous sommes dans une grande affliction.

38. Dans la vue donc de toutes ces choses nous faisons nous-mêmes une alliance *avec vous :* nous en dressons l'acte; et nos princes, nos lévites et nos prêtres le vont signer.

CHAPITRE X.

Noms de ceux qui signèrent l'alliance. Divers règlements touchant l'observation des lois.

1. Signatores autem fuerunt, Nehemias, Athersatha filius Hachelai, et Sedecias.
2. Saraias, Azarias, Jeremias,
3. Pheshur, Amarias, Melchias,
4. Hattus, Sebenia, Melluch,
5. Harem, Merimuth, Obdias,
6. Daniel, Genthon, Baruch,
7. Mosollam, Abia, Miamin,

1. Ceux qui signèrent furent Néhémias Athersatha, fils d'Hachélaï, et Sédécias.
2. Saraïas, Azarias, Jérémie,
3. Pheshur, Amarias, Melchias,
4. Hattus, Sébénia, Melluch,
5. Harem, Mérimuth, Obdias,
6. Daniel, Genthon, Baruch,
7. Mosollam, Abia, Miamin,

37. *Et corporibus nostris dominantur.* Les corvées imposées aux Juifs par les rois de Babylone, les tributs qu'ils exigeaient d'eux, n'avaient rien d'excessif. Mais ils étaient humiliants comme l'est toute redevance que l'on paie à l'étranger.

Cap. X. — 1. *Signatores autem fuerunt.* Ce renouvellement public de l'alliance était un acte solennel qui avait toujours eu la plus heureuse influence sur le peuple. Tous les restaurateurs du culte et de la loi, depuis Josué jusqu'à Néhémias, en ont toujours senti la nécessité (II. Par., XV, 9, et XXIX, 10). On est étonné de ne pas trouver ici, parmi les signataires, les noms d'Esdras et du grand-prêtre Eliasib, on croit qu'ils ont signé sous un autre nom.

---

33. *Veritatem fecisti.* Præstando promissa.
34. *Testificatus es.* Testificando præcepisti.
35. *Bonitate tua.* Bonis seu opibus.
36. *Servi sumus in ea.* Similis confessio habetur supra, I. Esdræ, c. 9, n. 9, ex quo intelligimus Judæos hoc tempore tributa perpendisse regi Persarum, exceptis sacerdotibus et levitis quos Artaxerxes nominatim exceperat, I. Esdræ, 7, 24.
* 37. *Multiplicantur regibus.* In regum utilitatem.
38. *Percutimus fœdus.* Tibi fidelem servitutem pollicemur. — *Scribimus.* Ad perpetuam rei memoriam. — *Signant.* Propriis nominibus ad roborandam promissionem.

Cap. X. — 1. *Signatores.* Qui nomen suum subscripserunt. Mirum est neque Eliasib pontificem, neque Esdram sacerdotem in hoc subscriptorum catalogo esse, cujus rei causam divinare proclive non est.

8. Maazia, Belgaï, Séméia : ceux-là *étaient* prêtres.
9. Les lévites *étaient* Josué, fils d'Azanias, Bennui des enfants d'Hénadad, Cedmihel,
10. Et leurs frères, Sébénia, Odaïa, Célita, Phalaia; Hanan,
11. Micha, Rohob, Hasébia,
12. Zachur, Sérébia, Sabania,
13. Odaïa, Bani, Baninu.
14. Les chefs du peuple *étaient* Pharos, Phahath Moab, Elam, Zéthu, Bani,
15. Bonni, Azgad, Bébaï,
16. Adonia, Bégoaï, Adin,
17. Ater, Hézécia, Azur,
18. Odaïa, Hasum, Bésaï,
19. Hareph, Anathoth, Nébaï,
20. Megphias, Mosollam, Hazir,
21. Mésizabel, Sadoc, Jeddua,
22. Pheltia, Hanan, Anaïa,
23. Osée, Hanania, Hasub,
24. Alohès, Phaléa, Sobec,
25. Réhum, Hasebna, Maasia,
26. Echaïa, Hanan, Anan,
27. Melluch, Haran, Baana,
28. Et le reste du peuple, les prêtres, les lévites, les portiers, les chantres, les Nathinéens, et tous ceux qui s'étaient séparés des nations pour embrasser la loi de Dieu, leurs femmes, leurs fils et leur filles;
29. Tous ceux qui avaient le discernement *et* l'intelligence, donnèrent parole pour leurs frères; et les principaux d'entre eux vinrent promettre et jurer de marcher dans la loi de Dieu, que le Seigneur a donnée par Moïse, son serviteur, de garder et observer tous les commandements du Seigneur notre Dieu, ses ordonnances et ses cérémonies.
30. *Nous promîmes donc tous* de ne point donner nos filles à aucun d'entre les nations, et de ne point prendre leurs filles pour nos fils.
31. Nous n'achèterons point aussi aux jours du sabbat, ni dans les autres jours consacrés, ce que les nations nous pourront apporter à vendre, ni rien de ce qui peut servir à l'usage de la vie.

8. Maazia, Belgai, Semeia; hi sacerdotes.
9. Porro levitæ, Josue filius Azaniæ, Bennui de filiis Henadad, Cedmihel,
10. Et fratres eorum, Sebenia, Odaia, Celita, Phalaia, Hanan,
11. Micha, Rohob, Hasebia,
12. Zachur, Serebia, Sabania,
13. Odaia, Bani, Baninu,
14. Capita populi, Pharos, Phahath Moab, Ælam, Zethu, Bani,
15. Bonni, Azgad, Bebai,
16. Adonia, Begoai, Adin.
17. Ater, Hezecia, Azur,
18. Odaia, Hasum, Besai,
19. Hareph, Anathoth, Nebai,
20. Megphias, Mosollam, Hasir,
21. Mesizabel, Sadoc, Jeddua,
22. Pheltia, Hanan, Anaia,
23. Osee, Hanania, Hasub,
24. Alohes, Phalea, Sobec,
25. Rehum, Hasebna, Maasia,
26. Echaia, Hanan, Anan,
27. Melluch, Haran, Baana :
28. Et reliqui de populo, sacerdotes, levitæ, janitores, et cantores, Nathinæi, et omnes qui se separaverunt de populis terrarum ad legem Dei, uxores eorum, filii eorum, et filiæ eorum.
29. Omnes qui poterant sapere spondentes pro fratribus suis, optimates eorum, et qui veniebant ad pollicendum et jurandum ut ambularent in lege Dei, quam dederat in manu Moysi servi Dei, ut facerent et custodirent universa mandata Domini Dei nostri, et judicia ejus, et cæremonias ejus.
30. Et ut non daremus filias nostras populo terræ, et filias eorum non acciperemus filiis nostris.
31. Populi quoque terræ, qui important venalia, et omnia ad usum, per diem sabbati ut vendant, non accipiemus ab eis in sabbato et in die sanctificato.

28. *Filii eorum, et filiæ eorum.* Pour compléter la pensée, ajoutez : Tous ceux-là ne signèrent pas chacun en particulier, mais ils adhérèrent à l'acte qu'avaient fait en leur nom les prêtres et les lévites qui s'étaient faits devant Dieu leurs garants.

30. *Et ut non daremus.* Tous les engagements qui suivent n'ont pas d'autre objet que l'observation de la loi dans ses principales prescriptions, dont la négligence avait toujours fait le malheur de la nation.

31. *Et dimittemus annum septimum.* Pour n'avoir pas observé cette loi et celle qui défend l'usure, on avait eu la sédition rapportée au chapitre V.

---

28. *Qui se separaverunt.* Id est, proselyti.

29. *Omnes qui poterant sapere.* In hebræo ad verbum est, ut vertit Pagninus : *Omnis sciens, intelligens tenentes cum fratribus suis optimates eorum, et venientes cum exsecratione, et cum juramento, ut ambularent in lege Dei.* Vox quam Pagninus vertit *intelligens* in hebræo est *meuin*, quæ significare videtur, quorum munus erat docere populum, ut supra notavimus, lib. I. Esdræ, c. 8, n. 16. Hi ergo circuibant populum, et juramentum ab eo exigebant de lege servanda. Hunc vero sensum etiam exhibent LXX qui habent : *Omnis sciens, et intelligens invalescebat super fratribus suis, et exsecratione adstringebat eos, et ingressi sunt in exsecratione, et juramento ambulandi in lege Dei, etc.* Juxta hanc ergo sententiam explicanda sunt verba Vulgatæ editionis. — *Omnes qui poterant sapere.* Levitæ scientes legem, et eam alios docentes. — *Spondentes pro fratribus suis.* Jurámento adigentes Hebræos fratres suos, et pro illis quodammodo spondentes, quia verba juramenti ipsi præibant. — *Optimates eorum.* Scilicet juramento adstringebant. — *Et qui veniebant.* Et generatim omnes qui juraturi veniebant.

30. *Ut non daremus filias.* In quo prius peccaverat populus, ut habemus supra, c. 9, et lib. I. Esdræ, cap. 9.

31. *Populi quoque terræ.* Sententia est quod a populis terræ, hoc est, infidelibus afferentibus venalia, in die sabbati nihil ement. — *Dimittemus annum septimum.* Sine cultura et satione, ut præcipitur Levit., 25, 4. — *Exactionem universæ manus.* Nulla manus exiget debita anno septimo, quo juxta legem Deut., 15, 1, remittenda sunt.

Et dimittemus annum septimum, et exactionem universæ manus.

32. Et statuemus super nos præcepta, ut demus tertiam partem sicli per annum ad opus domus Dei nostri,

33. Ad panes propositionis, et ad sacrificium sempiternum, et in holocaustum sempiternum in sabbatis, in calendis, in solemnitatibus, et in sanctificatis, et pro peccato; ut exoretur pro Israel, et in omnem usum domus Dei nostri.

34. Sortes ergo misimus super oblationem lignorum, inter sacerdotes, et levitas, et populum, ut inferrentur in domum Dei nostri per domos patrum nostrorum, per tempora, a temporibus anni usque ad annum; ut arderent super altare Domini Dei nostri, sicut scriptum est in lege Moysi;

35. Et ut afferremus primogenita terræ nostræ, et primitiva universi fructus omnis ligni, ab anno in annum, in domo Domini :

36. Et primitiva filiorum nostrorum, et pecorum nostrorum, sicut scriptum est in lege, et primitiva boum nostrorum, et ovium nostrarum, ut offerrentur in domo Dei nostri, sacerdotibus qui ministrant in domo Dei nostri :

37. Et primitias ciborum nostrorum, et libaminum nostrorum; et poma omnis ligni, vindemiæ quoque et olei, afferemus sacerdotibus ad gazophylacium Dei nostri, et decimam partem terræ nostræ levitis. Ipsi levitæ decimas accipient ex omnibus civitatibus operum nostrorum.

38. Erit autem sacerdos filius Aaron cum levitis in decimis levitarum, et levitæ offerent decimam partem decimæ suæ in domo Dei nostri, ad gazophylacium in domum thesauri.

Nous laisserons la terre *libre* la septième année; et nous n'y exigerons aucune dette.

32. *Nous* nous imposerons aussi une obligation de donner chaque année la troisième partie d'un sicle pour tout ce qu'il faut faire à la maison de notre Dieu,

33. Pour les pains exposés devant le Seigneur, pour le sacrifice perpétuel, et pour l'holocauste éternel au jour du sabbat, aux premiers jours du mois, aux fêtes solennelles, aux sacrifices pacifiques, et à ceux qu'on offre pour le péché, afin que les prières soient offertes pour Israël, et qu'il ne manque rien au ministère de la maison du *Seigneur* notre Dieu.

34. Nous jetâmes aussi le sort sur les prêtres, les lévites et le peuple, pour l'offrande du bois; afin que chaque maison de nos pères en fît porter chaque année en la maison de notre Dieu, au temps qui aurait été marqué, pour le faire brûler sur l'autel du Seigneur notre Dieu, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse :

35. *Nous promîmes* aussi d'apporter tous les ans en la maison du Seigneur, les premiers-nés des bêtes de notre terre, et les prémices des fruits de tous les arbres.

36. Les premiers-nés de nos fils et de nos troupeaux, comme il est écrit dans la loi, et les premiers-nés de nos bœufs et de nos brebis, pour les offrir, dans la maison de notre Dieu, aux prêtres qui servent dans la maison de notre Dieu;

37. Comme aussi les prémices de nos aliments et de nos liqueurs. *Nous promîmes* aussi d'apporter aux prêtres, au trésor de notre Dieu, les prémices de nos viandes, des fruits de tous les arbres, de la vigne et des oliviers, et de payer la dîme de notre terre aux lévites. Les mêmes lévites recevront de toutes les villes les dîmes de tout ce qui pourra venir de notre travail.

38. Le prêtre de la race d'Aaron aura part avec les lévites aux dîmes qu'ils recevront; et les lévites offriront la dixième partie de la dîme qu'ils auront reçue en la maison de notre Dieu, pour être réservée en la maison du trésor.

34. *Super oblationem lignorum.* Sous Josué, les Nathinéens ou Gabaonites avaient été chargés de pourvoir le temple du bois nécessaire pour les sacrifices. Mais comme après la captivité ils n'étaient pas assez nombreux pour remplir cet office, il fallut qu'on leur vînt en aide.

38. *Ad gazophylacium.* Les rois avaient promis de pourvoir aux frais du culte. Cyrus, Artaxerxès, firent des présents, mais leurs successeurs ne tinrent pas leurs engagements, et il fallut remettre en vigueur les lois de Moïse sur les dîmes, les prémices et les offrandes pour pourvoir à l'entretien des prêtres et du culte.

---

32. *Statuemus super nos præcepta.* Legem faciemus. — *Ut demus.* Singuli nimirum.

33. *Sacrificium sempiternum.* Juge ac quotidianum sacrificium, de quo Num. 28, 3. — *Sanctificatis.* Aliis festis.

34. *Sortes ergo misimus super oblationem lignorum.* Ligna quæ ad sacrificia necessaria erant, partim sacerdotes, partim levitæ, partim populus, tribuisse videntur. Sorte ergo statutum est quo ordine, quibus nimirum hebdomadibus, vel mensibus quilibet ligna præbere deberent. Lyranus tamen putat ligna a populo tantum fuisse tributa; sacerdotes vero per vices ignem subjectis lignis in altari nutrivisse; levitas vero, sub quibus comprehendit Nathinæos, ligna intulisse etiam ipsos per vices, ut sors obvenerat. — *Tempora.* Statuta. — *A temporibus anni usque ad annum.* Annuatim. — *In lege Moysi.* Levit., c. 6, n. 12.

35. *Primogenita terræ.* Primitias frugum, juxta legem Exod., 23, 19. — *Primitiva universi fructus omnis ligni.* Fructus arborum tribus primis annis immundi erant, nec illis vesci licebat, Lev., 19, 23. Qui colligebantur anno quarto Domino sanctificabantur, et de his est sermo — *Ab anno in annum.* Annuatim.

36. *Primitiva filiorum nostrorum.* Vide Exod., c. 13, n. 2 et 12.

37. *Primitias ciborum.* Vide Levitic., c. 23, n. 17. — *Decimam... partem terræ nostræ.* Decimas terræ nostræ, fructuum scilicet ex illa provenientium. — *Decimas... operum.* Decima, fructuum ex operibus nostris.

38. *Erit autem sacerdos.* Aderit sacerdos cum levitis, cum levitæ a populo decimas acci-

39. Car les enfants d'Israël et les enfants de Lévi porteront les prémices du blé, du vin et de l'huile en la maison du trésor; et c'est là que seront les vases consacrés, les prêtres, les chantres, les portiers et les ministres. Et ainsi nous n'abandonnerons point la maison de notre Dieu.

39. Ad gazophylacium enim deportabunt filii Israel et filii Levi, primitias frumenti, vini et olei; et ibi erunt vasa sanctificata, et sacerdotes, et cantores, et janitores, et ministri, et non dimittemus domum Dei nostri.

CHAPITRE XI.

Noms des habitants de Jérusalem et des villes de Juda.

1. Les princes du peuple demeurèrent dans Jérusalem : mais pour tout le reste du peuple, on jeta au sort, afin que la dixième partie demeurât dans cette sainte cité, et que les neuf autres habitassent dans les autres villes.

2. Et le peuple donna des bénédictions et des louanges à tous les hommes qui s'offrirent volontairement à demeurer dans Jérusalem.

3. Voici donc quels furent les princes de la province qui demeurèrent dans Jérusalem, et dans les villes de Juda. Chacun habita dans son héritage et dans ses villes, soit le peuple d'Israël, soit les prêtres ou les lévites, les Nathinéens et les enfants des serviteurs de Salomon.

4. Voici ceux des enfants de Juda et des enfants de Benjamin qui demeurèrent à Jérusalem. Des enfants de Juda, *il y* eut Athaïas, fils d'Aziam, fils de Zacharie, lequel était fils d'Amarias, fils de Saphatias, fils de Malaléel. Des enfants de Pharès,

5. *Il y eut* Maasia, fils de Baruch, fils de Cholhoza, fils d'Hazia, fils d'Adaïa, fils de Joiarib, fils de Zacharie, fils de Silonite.

6. Tous les enfants de Pharès qui demeurèrent dans Jérusalem étaient quatre cent soixante-huit, hommes forts et courageux.

7. Voici quels étaient les enfants de Benjamin : Sellum, fils de Mosollam, fils de Joed, fils de Phadaïa, fils de Colaïa, fils de Masia, fils d'Etheel, fils d'Isaïe,

8. Et après lui Gebbaï, Sellaï, neuf cent vingt-huit hommes.

9. Joël, fils de Zéchri, était leur chef, et Judas, fils de Sénua, avait après lui l'intendance sur la ville.

1. Habitaverunt autem principes populi in Jerusalem; reliqua vero plebs misit sortem, ut tollerent unam partem de decem, qui habitaturi essent in Jerusalem civitate sancta, novem vero partes in civitatibus.

2. Benedixit autem populus omnibus viris qui se sponte obtulerant ut habitarent in Jerusalem.

3. Hi sunt itaque principes provinciæ, qui habitaverunt in Jerusalem, et in civitatibus Juda. Habitavit autem unusquisque in possessione sua, in urbibus suis, Israel sacerdotes, levitæ, Nathinæi, et filii servorum Salomonis.

4. Et in Jerusalem habitaverunt de filiis Juda, et de filiis Benjamin; de filiis Juda, Athaias filius Aziam, filii Zachariæ, filii Amariæ, filii Saphatiæ, filii Malaleel; de filiis Phares,

5. Maasia filius Baruch, filius Cholhoza, filius Hazia, filius Adaia, filius Joiarib, filius Zachariæ, filius Silonitis.

6. Omnes hi filii Phares, qui habitaverunt in Jerusalem, quadringenti sexaginta octo viri fortes.

7. Hi sunt autem filii Benjamin; Sellum filius Mosollam, filius Joed, filius Phadaia, filius Colaia, filius Masia, filius Etheel, filius Isaia,

8. Et post eum Gebbai, Sellai, nongenti viginti octo.

9. Et Joel filius Zechri præpositus eorum, et Judas filius Senua super civitatem secundus.

Cap. XI. —2. *Ut habitarent in Jerusalem.* Lorsque les murs de Jérusalem furent construits, l'intérieur était désert. Pour repeupler cette cité, il fallut aux premiers habitants du dévouement. Ceux qui s'y résignèrent n'avaient pas dans la ville les mêmes avantages qu'à la campagne où ils avaient des terres pour se nourrir et où ils n'étaient pas exposés aux attaques de leurs ennemis.

---

pient. * Vel sensus est : sacerdotes posteri Aaron partem suam habebunt ex decimis quæ levitis a populo dabuntur; hoc est, decimam omnium decimarum. Vide Num., 18, 26. — *Levitæ offerent decimam.* Juxta legem Mosi, Num., 18, 26. — *Ad gazophylacium.* Locum in quo hi sacerdotum proventus reponebantur et asservabantur, ut in eorum usus suis temporibus depromi possent.

39. *Ibi erunt vasa sanctificata.* Ibi asservabuntur vasa sancta in usum templi. — *Et sacerdotes, et cantores.* Ibi versabuntur, et quæ erunt necessaria pro suo cuique munere curabunt. — *Et non dimittemus.* Quæ hoc versiculo habentur usque ad verba *et non dimittemus*, *etc.*, videntur dicta per parenthesim. — *Domum Dei nostri.* Cultum domus Dei.

Cap. XI. — 1. *Habitaverunt autem.* Statutum est ut populi principes habitarent Hierosolymis; reliqua vero plebs misit sortem, ut decima pars Hierosolymis habitaret, præter eos qui in eadem metropoli sedem sibi eligere voluissent.

2. *Benedixit autem populus.* Eos populus laudavit quasi æmulantes gentis suæ gloriam, et metropolim honorantes, et contra illius hostes roborantes.

3. *Principes provinciæ.* La Judée est appelée la *province*, parce qu'elle était sous la domination des rois de Perse, et qu'elle formait une des provinces de leur vaste empire.

3. *Israel.* Israelitæ, qui scilicet erant ex decem tribubus. — *Nathinæi.* Vide dicta I. Paral., 9, 2. — *Filii servorum Salomonis.* Vide dicta I. Esdr., 2. 55.

9. *Super civitatem secundus.* Dignitate et potestate a Joel secundus.

10. Et de sacerdotibus, Idaia filius Joarib, Jachin,
11. Saraia filius Helciæ, filius Mosollam, filius Sadoc, filius Meraioth, filius Achitob princeps domus Dei.
12. Et fratres eorum facientes opera templis; octingenti viginti duo. Et Adaia filius Jeroham, filius Phelelia, filius Amsi, filius Zachariæ, filius Pheshur, filius Melchiæ,
13. Et fratres ejus principes patrum, ducenti quadraginta duo. Et Amassai filius Azreel, filius Ahazi, filius Mosollamoth, filius Emmer,
14. Et fratres eorum potentes nimis centum viginti octo, et præpositus eorum Zabdiel filius potentium.
15. Et de levitis Semeia filius Hasub, filius Azaricam, filius Hasabia, filius Boni,
16. Et Sabathai et Jozabed, super omnia opera quæ erant forinsecus in domo Dei, a principibus levitarum.
17. Et Mathania filius Micha, filius Zebedei, filius Asaph, princeps ad laudandum et ad confitendum in oratione, et Becbecia secundus de fratribus ejus, et Abda filius Samua, filius Galal, filius Idithum.
18. Omnes levitæ in civitate sancta ducenti octoginta quatuor.
19. Et janitores, Accub, Telmon, et fratres eorum qui custodiebant ostia, centum septuaginta duo.
20. Et reliqui ex Israel sacerdotes et levitæ in universis civitatibus Juda, unusquisque in possessione sua.
21. Et Nathinæi qui habitabant in Ophel, et Siaha, et Gaspha de Nathinæis.
22. Et episcopus levitarum in Jerusalem, Azzi filius Bani, filius Hasabiæ, filius Mathaniæ, filius Michæ. De filiis Asaph, cantores in ministerio domus Dei.
23. Præceptum quippe regis super os erat, ordo in cantoribus per dies singulos,

10. Ceux d'entre les prêtres *étaient* Idaïa, fils de Joarib et Jachin,
11. Saraïa, fils d'Helciaß, fils de Mosollam, fils de Sadoc, fils de Méraioth, fils d'Achitob, de la maison de Dieu;
12. Et leurs frères occupés aux fonctions du temple, huit cent vingt-deux. Adaïa, aussi fils de Jéroham, fils de Phélélia, fils d'Amsi, fils de Zacharie, fils de Phéshur, fils de Melchias,
13. Et ses frères, les princes des familles, deux cent quarante-deux; comme aussi Amassaï, fils d'Azréel, fils d'Ahazi, fils de Mosollamoth, fils d'Emmer.
14. Et leurs frères qui étaient des hommes très-puissants, cent vingt-huit; leur chef *était* Zabdiel, l'un des grands *et* des puissants *d'Israël*.
15. Ceux d'entre les lévites *étaient* Séméïa, fils d'Hasub, fils d'Azaricam, fils d'Hasabia, fils de Boni,
16. Et Sabathaï et Jozabed, intendants de tous les ouvrages qui se faisaient au dehors pour la maison de Dieu, et princes des lévites;
17. Et Mathania, fils de Micha, fils de Zébédéi, fils d'Asaph, le chef de ceux qui chantaient les louanges *du Seigneur* et qui publiaient sa gloire dans la prière; et Becbécia, le second après lui d'entre ses frères, et Abda, fils de Samua, fils de Galal, fils d'Idithum :
18. Tous les lévites *qui demeurèrent* dans la ville sainte deux cent quatre-vingt-quatre.
19. Les portiers étaient Accub, Telmon et leurs frères, qui gardaient les portes, cent soixante-douze.
20. Le reste d'Israël *et* les prêtres et les lévites, demeurèrent dans toutes les villes de Juda, chacun dans son héritage.
21. Les Nathinéens qui demeurèrent dans Ophel; et Siaha et Gaspha *chefs* des Nathinéens.
22. Le chef établi sur les lévites qui demeuraient à Jérusalem *était* Azzi, fils de Bani, fils d'Hasabia, fils de Mathanias, fils de Micha. Des enfants d'Asaph *il y avait* des chantres occupés au ministère de la maison de Dieu.
23. Car le roi avait prescrit tout ce qui les regardait, et l'ordre qui devait être observé tous les jours parmi les chantres.

20. *Unusquisque in possessione sua.* Il fut sans doute bien difficile de rendre à chacun l'héritage de ses ancêtres. Mais les familles avaient conservé, comme on le voit, leurs généalogies et leurs titres de propriété avec d'autant plus de soin, que les prophètes leur avaient dit que la captivité ne durerait pas plus de 70 ans. On dut se conformer autant que possible à ces titres dans la répartition des terres.

23. *Præceptum quippe regis.* Ces ordres du roi de Perse n'avaient eu d'autre but que de remettre en vigueur les règlements de David. Car tous ces édits portent que les Juifs reviendront librement à l'exercice du culte de leurs ancêtres et à l'observation de la loi de Moïse. Les rois de Perse conservent leur droit de suzeraineté sur la Judée, mais ils nomment, comme on le voit, des Juifs à tous les principaux emplois; ces Juifs doivent gouverner sous leurs ordres, mais ils doivent empêcher toute altération, tout changement dans la loi de Moïse.

---

11. *Princeps domus Dei.* * Procurator vel fabricæ magister, vel sacerdos primarius, non tamen pontifex; hoc enim tempore Eliasib summus erat sacerdos.
12. *Facientes opera templi.* In sacerdotalibus munus ministrantes.
13. *Principes patrum.* Vide dicta I. Esdræ, 1. 5.
14. *Potentium.* Unius ex potentibus : Heb. et LXX, *magnorum*, seu magnatum.
16. *Forinsecus.* Extra templum. — *A principibus levitarum.* De principibus levitarum.
17. *Princeps ad laudandum.* Princeps cantorum. — *Secundus.* A Mathania.
21. *Ophel.* Vico sic appellato. Vide c. 3, n. 26.
22. *Episcopus levitarum.* Præpositus levitarum.
23. *Præceptum quippe regis... et ordo.* Davidis, de quo ordine classibusque cantorum, vide I. Paral., c. 25.

24. Et Phathahia, fils de Mésézébel, des enfants de Zara, fils de Juda, était commissaire du roi pour toutes les affaires du peuple.
25. Et pour ce qui est des autres demeures où ils s'établirent dans tout le pays, les enfants de Juda demeurèrent dans Cariatharbé et dans ses dépendances, dans Dibon et ses dépendances, dans Cabséel et dans ses villages,
26. Dans Jésué, dans Molada et dans Bethphaleth,
27. Dans Hasersual, dans Bersabée et ses dépendances,
28. Dans Sicéleg, dans Mochona et ses dépendances,
29. Dans Remmon, dans Saraa, dans Jérimuth,
30. Dans Zanoa, dans Odollam, et dans leurs villages, dans Lachis et ses dépendances, dans Azéca, et ses dépendances. Et ils demeurèrent depuis Bersabée jusqu'à la vallée d'Ennom.
31. Quant aux enfants de Benjamin, ils demeurèrent depuis Géba dans Mechmas, Haï, Béthel et ses dépendances;
32. *Dans* Anathoth, Nob, Anania,
33. Asor, Rama, Géthaïm,
34. Hadid, Séboïm, Néballat, Lod,
35. Et *dans* Ono, la vallée des ouvriers.
36. Et les lévites avaient leur demeure dans les partages de Juda et de Benjamin.

24. Et Phathaia filius Mezezebel, de filiis Zara filii Juda in manu regis, juxta omne verbum populi,
25. Et in domibus per omnes regiones eorum. De filiis Juda habitaverunt in Cariatharbe, et in filiabus ejus, et in Dibon, et in filiabus ejus, et in Cabseel, et in viculis ejus,
26. Et in Jesue, et in Molada, et in Bethphaleth,
27. Et in Hasersual, et in Bersabee, et in filiabus ejus,
28. Et in Siceleg, et in Mochona, et in filiabus ejus.
29. Et in Remmon, et in Saraa, et in Jerimuth,
30. Zaona, Odollam, et in villis earum, Lachis et regionibus ejus, et Azeca, et filiabus ejus. Et manserunt in Bersabee usque ad vallem Ennom.
31. Filii autem Benjamin, a Geba, Mechmas, et Hai, et Bethel, et filiabus ejus :
32. Anathoth, Nob, Anania,
33. Asor, Rama, Gethaim,
34. Hadid, Seboim, et Neballat, Lod,
35. Et Ono valle artificum.
36. Et de levitis portiones Judæ et Benjamin.

CHAPITRE XII.

Noms des prêtres et des lévites principaux qui revinrent avec Zorobabel. Dédicace des murs.

1. Voici quels étaient les prêtres et les lévites qui montèrent avec Zorobabel, fils de Salathiel, et avec Josué : Saraïa, Jérémie, Esdras,
2. Amaria, Melluch, Hattus,
3. Sébénias, Rhéum, Mérimuth,
4. Addo, Genthon, Abia,
5. Miamin, Madia, Belga,
6. Séméïa, et Joïarib, Idaïa, Sellum, Amoc, Helcias,
7. Idaïa. C'étaient là les principaux d'entre les prêtres qui furent avec leurs frères, du temps de Josué.
8. Les lévites *étaient* Jésua, Bennui, Cedmi-

1. Hi sunt autem sacerdotes et Levitæ, qui ascenderunt cum Zorobabel filio Salathiel, et Josue, Saraia, Jeremias, Esdras,
2. Amaria, Melluch, Hattus,
3. Sebenias, Rheum, Merimuth,
4. Addo, Genthon, Abia,
5. Miamin, Madaia, Belga,
6. Semeia, et Joiarib, Idaia, Sellum, Amoc, Helcias,
7. Idaia. Isti principes sacerdotum, et fratres eorum, in diebus Josue.
8. Porro levitæ, Jesua, Bennui,

Cap. XII. — 1. *Hi sunt autem sacerdotes.* Dans le chapitre précédent, Néhémias avait donné les noms des familles sur lesquelles reposait l'organisation civile. Ici il donne les noms des familles sacerdotales et lévitiques sur lesquelles fut fondée l'organisation religieuse. Esdras, qui est désigné ici et au verset 13, ne nous semble pas le même que le docteur de la loi désigné au verset 26, qui revint à Jérusalem sous Artaxerxès Longue-Main, 70 ans après. Si on veut que ce soit le même, on est obligé de supposer que ce dernier vécut plus de 130 ans, ce qui nous paraît invraisemblable.

---

24. *In manu regis.* Pagninus ex Hebr. vertit, *ad manum regis in omni re ad populum.* Negotio scilicet cum populo tranctando, quorum negotiorum minister fuisse videtur regis Persarum.
25. *Et in domibus.* Pagninus et Vatablus vertunt, *et in villis*, vel *et ad villas.* — *Filiabus ejus.* Villis urbi subjectis.
30. *Bersabee.* Hic terminus Judæ ad austrum. — *Vallem Ennom.* Locus erat in suburbanis Jerusalem, contra orientem, in quo sacrificia ab impiis regibus facta fuerant idolo Moloch. Vide Adrichom., late in Jerusalem, n. 186.
31. *A Geba.* Incipiendo a Geba.
35. *Ono.* Vide dicta c. 6, n. 2.
36. *Portiones.* Scilicet illis erant in sortibus Judæ et Benjamin.

Cap. XII. — 1. *Et Josue.* Filius Josedec, qui fuit pontifex tempore Zorobabelis.
7. *Principes sacerdotum.* Primarii inter sacerdotes.
8. *Super hymnos.* Cantores.

Cedmihel, Sarebia, Juda, Mathanias, super hymnos ipsi et fratres eorum :

9. Et Becbecia atque Hanni, et fratres eorum, unusquisque in officio suo.

10. Josue autem genuit Joacim, et Joacim genuit Eliasib, et Eliasib genuit Joiada,

11. Et Joiada genuit Jonathan, et Jonathan genuit Jeddoa.

12. In diebus autem Joacim erant sacerdotes et principes familiarum; Saraiæ, Maraia; Jeremiæ, Hanania;

13. Esdræ, Mosollam; Amariæ, Johanan;

14. Milicho, Jonathan; Sebeniæ, Joseph;

15. Haram, Edna; Maraioth, Helci;

16. Adaiæ, Zacharia; Genthon, Mosollam;

17. Abiæ, Zechri; Miamin et Moadiæ, Phelti;

18. Belgæ, Sammua; Semaiæ, Jonathan;

19. Joiarib, Mathanai; Jodaiæ, Azzi;

20. Sellai, Celai; Amoc, Heber;

21. Helciæ, Hasebia; Idaiæ, Nathanael;

22. Levitæ in diebus Eliasib, et Joiada, et Johanan, et Jeddoa, scripti principes familiarum, et sacerdotes in regno Darii Persæ.

23. Filii Levi principes familiarum, scripti in libro Verborum dierum, et ad usque dies Jonathan, filii Eliasib.

24. Et principes levitarum, Hasebia, Serebia et Josue filius Cedmihel; et fratres eorum per vices suas, ut laudarent et confiterentur juxta præceptum David viri Dei, et observarent æque per ordinem.

25. Mathania et Becbecia, Obedia, Mosollam, Telmon, Accub, custodes portarum et vestibulorum ante portas.

26. Hi in diebus Joacim filii Josue, filii Josedec, et in diebus Nehemiæ ducis, et Esdræ sacerdotis scribæque.

27. In dedicatione autem muri Jerusalem, requisierunt levitas de omnibus

hel, Sarébia, Juda, Mathanias, qui présidaient avec leurs frères aux saints cantiques :

9. Becbécia et Hanni, avec leurs frères, chacun appliqués à leur emploi.

10. Or Josué engendra Joacim, Joacim engendra Eliasib, Eliasib engendra Joïada.

11. Joïada engendra Jonathan, et Jonathan engendra Jeddoa.

12. Voici quels étaient, du temps de Joacim, les prêtres et les chefs des familles : Maraïa *l'était de celle* de Saraïa. Hananias de Jérémie.

13. Mosollam d'Esdras. Johanan d'Amarias.

14. Jonathan de Milicho. Joseph de Sébénias.

15. Edna de Haram. Helci de Maraïoth.

16. Zacharie d'Adaïa. Mosollam de Genthon.

17. Zéchri d'Abia. Phelti de Miamin et de Moadia.

18. Sammua de Belga, Jonathan de Sémaïa.

19. Mathanaï de Joriarib. Azzi de Jodaïa.

20. Célaï de Sellaï. Héber d'Amoc.

21. Hasébia d'Helcias. Nathanaël d'Idaïa.

22. Quant aux lévites *qui étaient* du temps d'Eliasib, de Joïada, de Johanan et de Jeddoa, les noms des chefs des familles *lévitiques* et des prêtres ont été écrits sous le règne de Darius, roi de Perse.

23. Les chefs des familles des enfants de Lévi ont été écrits dans les livres des Annales, jusqu'au temps de Jonathan, fils d'Eliasib.

24. Or les chefs des lévites *étaient* Hasébia, Sérébia et Josué, fils de Cedmihel, et leurs frères qui devaient, chacun en leur rang, chanter les louanges et relever la grandeur de Dieu, suivant l'ordre prescrit par David, l'homme de Dieu, et observer également chacun à son tour.

25. Mathania, Becbécia, Obédia, Mosollam, Telmon, Accub, étaient les gardes des portes et des vestibules devant les portes *du temple*.

26. Ceux-là étaient du temps de Joacim, fils de Josué, fils de Josédec, et du temps de Néhémias, gouverneur, et d'Esdras, prêtre et docteur de la loi.

27. Au temps de la dédicace du mur de Jérusalem on rechercha les lévites dans tous les lieux

11. *Jeddoa*. Ce Joïada ne peut être le grand-prêtre Jaddus ou Jeddoa, qui alla au devant d'Alexandre lorsqu'il revenait de son expédition de Tyr, l'an 332 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire 122 ans après l'arrivée de Néhémias à Jérusalem. Ou bien il faut admettre que les versets 11 et 22 de ce chapitre ont été ajoutés par les copistes. M. l'abbé de Vence regarde même comme probable que les 26 premiers versets de ce chapitre sont une addition qui aurait été faite par un auteur inspiré, lorsque, sous le pontificat de Simon, surnommé le *Juste*, on donna la dernière forme au canon des saintes Ecritures.

---

* 9. *In officio suo*. In Græco est. εἰς τας ἐφημερίας, id est, cum eorum vices recurrebant.

10. *Josue autem genuit Joacim*. Hæc est series aliquot pontificum Josue filii Josedec filiorum et nepotum.

* 12. *Principes familiarum*. Sacerdotalium, qui numer. 7, dicuntur *principes sacerdotum*.

22. *Scripti*. Scripti fuerunt nominatim in libris genealogiarum suarum, licet hic non recenseantur eorum nomina. — *In regno Darii*. Regnante Dario. Sic etiam habent LXX; at in hebræo est, *usque ad regnum Darii*.

23. *Libro Verborum dierum*. Libro Annalium judaicorum.

24. *Præceptum David*. I. Paral., 25. — *Observarent*. Ea quæ ad suum munus spectabant. In Hebræo est, *custodia contra custodiam*. Videtur significari custodiam oppositam fuisse custodiæ ut scilicet una decedente, et domum redeunte, quia officium suum impleverat, altera succederet.

25. *Portarum*. Templi.

26. *In diebus Joacim*. Officia sua exercuerunt.

27. *Requisierunt levitas*. Cives Jerusalem requisierunt levitas.

où ils demeuraient, pour les faire venir à Jérusalem, afin qu'ils fissent cette dédicace avec joie et actions de grâces, en chantant des cantiques, et en jouant des timbales, des lyres et des harpes.

28. Les enfants des chantres s'assemblèrent donc de la campagne des environs de Jérusalem, et des villages de Nétuphati,

29. Et de la maison de Galgal, et des cantons de Gêba et d'Azmaveth, parce que les chantres s'étaient bâti des villages tout autour de Jérusalem.

30. Et les prêtres s'étant purifiés avec les lévites, ils purifièrent le peuple, les portes et les murailles.

31. Quant aux princes de Juda, je les fis monter sur la muraille; et j'établis deux grands chœurs qui chantaient les louanges *du Seigneur,* les uns marchèrent à main droite sur le mur, vers la porte du Fumier.

32. Osaïas marcha après eux, et la moitié des princes de Juda,

33. Et Azarias, Esdras, Mosollam, Judas, Benjamin, Séméia et Jérémie.

34. Et des enfants des prêtres *suivaient* avec leurs trompettes, Zacharie, fils de Jonathan, fils de Séméia, fils de Mathanias, fils de Michaïa, fils de Zechur, fils d'Asaph ;

35. Et ses frères Séméia, Azaréel, Malalaï, Galalaï, Maaï, Nathanaël, Judas et Hanani, avec les instruments ordonnés par David, l'homme de Dieu, pour chanter les cantiques; et Esdras, docteur de la loi, était devant eux à la porte de la Fontaine.

36. *Les autres* montèrent à l'opposite de ceux-ci sur les degrés de la ville de David, à l'endroit où le mur s'élève au-dessus de la maison de David, et jusqu'à la porte des Eaux vers l'orient.

37. Ainsi le second chœur de ceux qui rendaient grâces *à Dieu* marchait à l'opposite; et je le suivais avec la moitié du peuple sur le mur, et sur la tour des Fourneaux, jusqu'à l'endroit où le mur est le plus large

38. Et sur la porte d'Ephraïm, et sur la porte Ancienne, et sur la porte des Poissons, et sur la tour d'Hananéel, et sur la tour d'Emath, et jusqu'à la porte du Troupeau : et ils s'arrêtèrent à la porte de la Prison.

39. Et les deux chœurs de ceux qui chantaient les louanges du Seigneur s'arrêtèrent *vis à vis l'un de l'autre*, devant la maison de Dieu, aussi bien que moi et la moitié des magistrats avec moi.

40. Les prêtres aussi, *savoir*, Eliachim, Maasia, Miamin, Michéa, Elioénaï, Zacharie et Hanania, avec leurs trompettes.

41. Et Maasia, Séméia, Eléazar, Azzi, Joha-

locis suis, ut adducerunt eos in Jerusalem, et facerent dedicationem et lætitiam in actione gratiarum, et cantico, et in cymbalis, psalteriis et citharis.

28. Congregati sunt autem filii cantorum de campestribus circa Jerusalem, et de villis Netuphati,

29. Et de domo Galgal, et de regionibus Geba et Azmaveth; quoniam villas ædificaverunt sibi cantores in circuitu Jerusalem.

30. Et mundati sunt sacerdotes et levitæ, et mundaverunt populum, et portas, et murum,

31. Ascendere autem feci principes Juda super murum, et statui duos magnos choros laudantium. Et ierunt ad dexteram super murum ad portam Sterquilinii.

32. Et ivit post eos Osaias, et media pars principum Juda,

33. Et Azarias, Esdras, et Mosollam, Judas, et Benjamin, et Semeia, et Jeremias.

34. Et de filiis sacerdotum in tubis, Zacharias filius Jonathan, filius Semeiæ, filius Mathaniæ, filius Michaiæ, filius Zechur, filius Asaph,

35. Et fratres ejus, Semeia, et Azareel, Malalai, Galalai, Maai, Nathanael, et Judas, et Hanani, in vasis cantici David viri Dei; et Esdras, scriba ante eos in porta Fontis.

36. Et contra eos ascenderunt in gradibus civitatis David, in ascensu muri super domum David, et usque ad portam Aquarum ad orientem.

37. Et chorus secundus gratias referentium ibat ex adverso, et ego post eum, et media pars populi super murum et super turrim Furnorum, et usque ad murum latissimum,

38. Et super portam Ephraim, et super portam Antiquam, et super portam Piscium et turrim Hananeel, et turrim Emath, et usque ad portam Gregis; et steterunt in porta Custodiæ,

39. Steteruntque duo chori laudantium in domo Dei, et ego et dimidia pars magistratuum mecum.

40. Et sacerdotes, Eliachim, Maasia, Miamin, Michea, Elioenai, Zacharia, Hanania in tubis.

41. Et Maasia, et Semeia, et Eleazar,

---

30. *Mundati sunt sacerdotes.* Certis ablutionibus et aspersionibus aquæ, et expiationibus, de quibus Num., 19, 20. * Prius mundantur sacerdotes, ut ad alios mundandos apti sint.

31. *Ascendere autem feci..... super murum.* Duo agmina, sive duo chori constituti fuerunt, qui in supplicationis morem hinc et inde super muros ambularent, donec sibi, circumdata jam civitate, occurrerent. — *Ad dexteram super murum.* Initium profectionis sumptum est a porta Sterquilinii, quoniam illa a parte occidentali directo respondebat portæ Custodiæ, quæ etiam porta Judicialis dicebatur, in qua sibi occursuri erant chorus uterque.

35. *Vasis cantici.* Musicis instrumentis. — *In porta Fontis.* A porta Sterquilinii progressi sunt ad portam Fontis; inde juxta gradus quibus ascenditur ad arcem, et piscinam operosam, et domum Fontium, et domus Eliasib pontificis, et Azariæ, usque ad portam Fictilem, et portam Aquarum, et Equorum, venerunt ad portam Custodiæ.

37. *Et chorus secundus.* Clare describitur hujus agminis progressus, notatis muri insignioribus locis et portis, quas prætergressi sunt. — *Usque ad murum latissimum.* Ad portam anguli, ibi enim latissimus erat murus.

et Azzi, et Johanan, et Melchia, et Ælam, et Ezer. Et clare cecinerunt cantores, et Jezraia præpositus :

42. Et immolaverunt in die illa victimas magnas, et lætati sunt; Deus enim lætificaverat eos lætitia magna; sed et uxores eorum et liberi gavisi sunt, et audita est lætitia Jerusalem procul.

43. Recenserunt quoque in die illa viros super gazophylacia thesauri ad libamina, et ad primitias, et ad decimas, ut introferrent per eos principes civitatis in decore gratiarum actionis, sacerdotes et levitas ; quia lætificatus est Juda in sacerdotibus et levitis astantibus.

44. Et custodierunt observationem Dei sui, et observationem expiationis, et cantores, et janitores, juxta præceptum David, et Salomonis filii ejus;

45. Quia in diebus David et Asaph ab exordio, erant principes constituti cantorum, in carmine laudantium et confitentium Deo.

46. Et omnis Israel, in diebus Zorobabel, et in diebus Nehemiæ, dabant partes cantoribus et janitoribus per dies singulos, et sanctificabant levitas, et levitæ sanctificabant filios Aaron.

nan, Melchia, Elam et Ezer. Et les chantres firent retentir bien haut leur voix, en chantant avec Jezraïa, leur chef :

42. Ils immolèrent ce jour-là de grandes victimes dans des transports de joie : car Dieu les avait remplis d'une joie très-grande : leurs femmes mêmes et leurs enfants se réjouirent comme eux ; et la joie de Jérusalem se fit entendre fort loin.

43. On choisit aussi ce jour-là, entre les prêtres et les lévites, des hommes pour les établir sur les chambres du trésor, afin que les principaux de la ville se servissent d'eux pour recevoir avec de dignes actions de grâces et renfermer dans ces chambres les offrandes de liqueurs, les prémices et les décimes ; car Juda était dans une grande joie de voir les prêtres et les lévites ainsi assemblés.

44. Et ils observèrent l'ordonnance de leur Dieu et celle de l'expiation. Les chantres et les portiers aussi, suivant ce qui avait été prescrit par David et par Salomon, son fils ;

45. Car dès le commencement, au temps de David et d'Asaph, il y eut des chefs établis sur les chantres, qui louaient Dieu par de *saints* cantiques et qui chantaient des hymnes à sa gloire.

46. Le peuple d'Israël eut soin, du temps de Zorobabel et du temps de Néhémias, de donner aux chantres et aux portiers leur portion chaque jour. Ils donnaient aussi aux lévites ce qui leur était dû des choses saintes, et les lévites donnaient de même aux enfants d'Aaron la part sainte qui leur était destinée.

CHAPITRE XIII.

Néhémias étant allé vers Artaxerxès trouve à son retour de grands désordres à Jérusalem.

1. In *a* die autem illo lectum est in volumine Moysi audiente populo; et inventum est scriptum in eo, [quod non debeant introire Ammonites et Moabites in ecclesiam Dei usque in æternum; [a *Deut.* 23. 3.]

2. Eo quod non occurrerint filii, Is-

1. Mais en ce jour-là on fit la lecture d'un volume de Moïse devant le peuple; et on y trouva écrit que les Ammonites et les Moabites ne devaient jamais entrer dans l'église de Dieu;

2. Parce qu'ils ne vinrent point au devant des

43. *Quia lætificatus est Juda.* Chacun remplissant son devoir, les fidèles étaient contents des prêtres, et les prêtres contents des fidèles. Les fidèles leur témoignèrent leur satisfaction en leur fournissant en abondance tout ce qu'il leur fallait, de manière qu'ils pussent vaquer à leurs fonctions, exempts de tous les soucis de la vie matérielle. Les prêtres se montrèrent dignes de ces égards en s'acquittant de toutes leurs fonctions avec zèle.

Cap. XIII. — 1. *In die autem illo.* Néhémias était resté en Judée pendant 12 ans, de 454 à 442 avant Jésus-Christ. Après avoir gouverné ce pays, il retourna près d'Artaxerxès. C'est vers ce temps que parut Malachie, le dernier des prophètes. Ses prédications n'empêchèrent pas beaucoup d'abus de s'introduire chez les Juifs. Car Néhémias, étant revenu après cinq ans d'absence, l'an 437, trouva une foule de désordres à réprimer. La lecture de la loi faite dans la fête des Tabernacles ouvrit les yeux des Juifs sur leurs égarements.

---

43. *Recensuerunt, Constituerunt*, ut habent LXX, et textus hebræus. Totus vero hic versiculus sic ex hebræo vertitur a Pagnino, *et constituti sunt in die illa viri super cubicula, super thesauros, super donata, super primitias, et super decimas ad coacervandum in ea ex agris civitatis partes legis sacerdotibus, et levitis.* Hi ergo colligebant quæ sacerdotibus et levitis partim ex legis præscripto debebantur, partim a populo liberaliter donabantur. — *In decore gratiarum actionis.* Convenienti et decora actione gratiarum. — *Lætificatus est Juda.* Videtur assignari causa augendæ in sacerdotes liberalitatis.

44. *Et observationem expiationis.* Id est, quæ observari jussit Deus circa expiationem, sive purificationem. — *Præceptum David.* I. Paral., 25 et 26.

45. *David et Asaph.* Fuit enim Asaph cantorum princeps tempore David.

46. *Sanctificabant.* Dabant ei decimas, quæ sanctæ, et Deo dicatæ sunt. — *Filios Aaron.* Dando eis decimas ex decimis, juxta legem Num., 18, 26.

Cap. XIII. — 1. *In volumine Moysi.* Scilicet Deut., 23, 3 : vide ibi dicta.

enfants d'Israël avec du pain et de l'eau, et qu'ils corrompirent par argent Balaam pour les combattre et pour les maudire : mais notre Dieu changea en bénédictions les malédictions.

3. Lors donc qu'ils eurent entendu ces paroles de la loi, ils séparèrent d'Israël tous les étrangers.

4. Le pontife Eliasib était aussi coupable de ce crime; il avait eu l'intendance du trésor de la maison de notre Dieu, et il s'était allié *avec* Tobie.

5. Or il s'était fait une grande chambre dans le lieu du trésor, où l'on portait, avant qu'il y fût, les présents, l'encens, les vases, les dîmes du blé, du vin et de l'huile, la part des lévites, des chantres et des portiers, et les prémices qu'on offrait aux prêtres.

6. Pendant ce temps-là je n'étais point à Jérusalem, parce que la trente-deuxième année du règne d'Artaxerxès, roi de Babylone, je l'étais allé trouver, et j'obtins enfin mon congé du roi.

7. Etant revenu à Jérusalem, je reconnus le mal qu'Eliasib avait fait en faveur de Tobie, de lui faire un appartement dans le parvis de la maison de Dieu.

8. Le mal me parut extrêmement grand. C'est pourquoi je jetai les meubles de la maison de Tobie hors du trésor;

9. Et je donnai ordre qu'on purifiât le trésor; ce qui fut fait; et j'y apportai les vases de la maison de Dieu, le sacrifice et l'encens.

10. Je reconnus aussi que la part des lévites ne leur avait point été donnée; et que chacun d'eux, des chantres et de ceux qui servaient au temple, s'était enfui *et* retiré en son pays.

11. Alors je parlai avec force aux magistrats, et leur dis : Pourquoi avons-nous abandonné la maison de Dieu? Après cela je rassemblai les lévites, et je les fis demeurer chacun dans les fonctions de leur ministère.

12. Tout Juda apportait dans les greniers les dîmes du blé, du vin et de l'huile.

13. Et nous établîmes, pour avoir soin des greniers, Sélémias, prêtre, Sadoc, docteur de la loi, et Phadaïas d'entre les lévites, et avec eux Hanan, fils de Zachur, fils de Mathanias, parce qu'ils avaient été reconnus fidèles, et la part de leurs frères leur fut confiée.

rael cum pane et aqua; et conduxerint adversum eos Balaam, ad maledicendum eis; et convertit Deus noster maledictionem in benedictionem.

3. Factum est autem, cum audissent legem separaverunt omnem alienigenam ab Israel.

4. Et super hoc erat Eliasib sacerdos, qui fuerat præpositus in gazophilacio domus Dei nostri, et proximus Tobiæ.

5. Fecit ergo sibi gazophylacium grande, et ibi erant ante eum reponentes munera, et thus, et vasa, et decimam frumenti, vini, et olei, partes levitarum, et cantorum, et janitorum, et primitias sacerdotales.

6. In omnibus autem his non fui in Jerusalem, quia anno trigesimo secundo Artaxerxis regis Babylonis veni ad regem, et in fine dierum rogavi regem.

7. Et veni in Jerusalem, et intellexi malum, quod fecerat Eliasib Tobiæ, ut faceret ei thesaurum in vestibulis domus Dei.

8. Et malum mihi visum est valde. Et projeci vasa domus Tobiæ foras de gazophylacio;

9. Præcepique, et emundaverunt gazophylacia; et retuli ibi vasa domus Dei, sacrificium, et thus.

10. Et cognovi quod partes levitarum non fuissent datæ, et fugisset unusquisque in regionem suam de levitis, et cantoribus, et de his qui ministrabant;

11. Et egi causam adversus magistratus, et dixi : Quare dereliquimus domum Dei? et congregavi eos, et feci stare in stationibus suis.

12. Et omnis Juda apportabat decimam frumenti, vini, et olei in horrea.

13. Et constituimus super horrea Selemiam sacerdotem, et Sadoc scribam, et Phadaiam de levitis, et juxta eos Hanan filium Zachur, filium Mathaniæ; quoniam fideles comprobati sunt, et ipsis creditæ sunt partes fratrum suorum.

4. *Et proximus Tobiæ.* Ce Tobie était l'Ammonite qui s'était allié avec Sanaballat et les autres ennemis des Juifs pour les empêcher de rebâtir les murs de la ville (Voy. plus haut, chapitre II, 10). Le pontife Eliasib s'étant marié dans sa famille, avait eu la faiblesse de lui donner un appartement dans le vestibule du temple. Néhémias, indigné, s'élève d'abord contre ce scandale.

---

3. *Separaverunt omnem alienigenam.* Non Ammonitas solum, aut Moabitas, sed alios etiam qui non pertinebant ad populum Israel separaverunt, ut expertes essent conjugiorum cum fidelibus, et jure civium Hebræorum carerent.

4. *Gazophylacio.* Alii cameram, vel cubiculum vertunt. Erat autem locus amplus in quem recondebantur varia munera et decimæ, non solum quæ pontifici obveniebant sed etiam quæ levitis, quibus Eliasib præfecerat Tobiam propinquum suum ex affinitate, qui cum esset hostis Judæorum, quæ ad levitarum sustentationem pertinebant intervertebat, aut maligne distribuebat, nixus auctoritate Eliasib.

5. *Fecit ergo sibi.* Fecit ei, scilicet Tobiæ. * Eliasib præfecit Tobiam Ammonitem toti gazæ templi, primitiis scilicet et decimis, cæterisque quæ levitis et sacerdotibus afferebantur.

6. *Rogavi regem.* Ut nimirum liceret in Judæam redire.

8. *Projeci vasa.* Non enim poterat alienigena penetrare usque ad templi gazophylacia, sed vix ad atrium gentium admitti; ideo etiam ejus foras projeci supellectilem.

9. *Emundaverunt gazophylacia.* Immundi hominis, habitatione profanata. — *Sacrificium.* Hebr. *mincha.* Far, vel simila ad sacrificium; erat enim mincha sacrificium ex simila, vel ex spicis, vel ex panibus coctis sive clibano, sive sartagine sive craticula. Vide Levit., c. 2.

10. *Fugisset unusquisque.* Alio se contulerant ut sibi compararent ad victum necessaria.

11. *Congregavi eos.* Restitui unumquemque loco et officio suo, et curavi deferri ea quæ ex lege illis debebantur.

14. Memento mei, Deus meus, pro hoc, et ne deleas miserationes meas quas feci in domo Dei mei, et in cæremoniis ejus.

15. In diebus illis vidi in Juda calcantes torcularia in sabbato, portantes acervos, et onerantes super asinos vinum, et uvas, et ficus, et omne onus, et inferentes in Jerusalem die sabbati. Et contestatus sum, ut in die qua vendere liceret, venderent.

16. Et Tyrii habitaverunt in ea, inferentes pisces, et omnia venalia; et vendebant in sabbatis filiis Juda in Jerusalem;

17. Et objurgavi optimates Juda, et dixi eis : Quæ est hæc res mala quam vos facitis, et profanatis diem sabbati?

18. Numquid non hæc fecerunt patres nostri, et adduxit Deus noster super nos omne malum hoc; et super civitatem hanc? Et vos additis iracundiam super Israel violando sabbatum.

19. Factum est autem, cum quievissent portæ Jerusalem in die sabbati, dixi : et clauserunt januas, et præcepi ut non aperirent eas usque post sabbatum; et de pueris meis constitui super portas ut nullus inferret onus in die sabbati.

20. Et manserunt negotiatores, et vendentes universa venalia, foris Jerusalem semel et bis.

21. Et contestatus sum eos, et dixi eis : Quare manetis ex adverso muri? si secundo hoc feceritis, manum mittam in vos. Itaque ex tempore illo non venerunt in sabbato.

22. Dixi quoque levitis ut mundarentur, et venirent ad custodiendas portas, et sanctificandam diem sabbati, et pro hoc ergo memento mei, Deus meus; et parce mihi secundum multitudinem miserationum tuarum.

23. Sed et in diebus illis vidi Judæos ducentes uxores Azotidas, Ammonitidas, et Moabitidas.

24. Et filii eorum ex media parte loquebantur Azotice, et nesciebant loqui Judaice, et loquebantur juxta linguam populi et populi.

14. Souvenez-vous de moi, mon Dieu, pour ces choses, et n'effacez pas de votre souvenir les bonnes œuvres que j'ai faites dans la maison de mon Dieu, et à l'égard de ses cérémonies.

15. En ce temps-là je vis des gens en Juda qui foulaient le pressoir au jour du sabbat, qui portaient des gerbes et qui mettaient sur des ânes du vin, des raisins, des figues et toutes sortes de charges, et les apportaient à Jérusalem au jour du sabbat. Et je leur ordonnai expressément de ne plus rien vendre que dans un jour où il était permis de vendre.

16. Les Tyriens aussi demeuraient dans la ville, et y portaient du poisson et toutes sortes de choses à vendre, et les vendaient dans Jérusalem aux enfants de Juda les jours de sabbat.

17. C'est pourquoi j'en fis des reproches aux premiers de Juda, et je leur dis : Quel est ce désordre que vous faites, et pourquoi profanez-vous le jour du sabbat?

18. N'est-ce pas ainsi qu'ont agi nos pères : en suite de quoi notre Dieu a fait tomber sur nous et sur cette ville tous les maux que vous voyez? et après cela vous attirez encore sa colère sur Israël, en violant le sabbat.

19. Lors donc que les portes de Jérusalem commençaient à être en repos au jour du sabbat, je commandai qu'on les fermât et qu'on ne les ouvrît point jusqu'après le jour du sabbat, et j'ordonnai à quelques-uns de mes gens de se tenir aux portes, afin que personne ne fît entrer aucun fardeau au jour du sabbat.

20. Et les marchands et ceux qui portaient toutes sortes de choses à vendre, demeurèrent une fois ou deux hors de Jérusalem.

21. Et ensuite je leur fis cette déclaration, et leur dis : Pourquoi demeurez-vous près des murailles? Si cela vous arrive encore, je vous en ferai punir. Depuis ce temps-là ils ne vinrent plus aux jours du sabbat.

22. J'ordonnai aussi aux lévites de se purifier et de venir garder les portes, et de sanctifier le jour du sabbat. Souvenez-vous de moi, ô mon Dieu, pour ces choses; et pardonnez-moi, selon la multitude de vos miséricordes.

23. En ce même temps je vis des Juifs qui épousaient des femmes d'Azot, d'Ammon et de Moab.

24. Et leurs enfants parlaient à demi la langue d'Azot, et ne pouvaient parler juif; en sorte que leur langage tenait de la langue de ces deux peuples.

---

15. *Contestatus sum.* Rogavi, objurgavi, Numinis vindictam minatus sum.

16. *Tyrii habitaverunt in ea.* Tyrii infideles peccato violationis sabbati causam dederunt.

18. *Patres nostri.* Qui eadem temporibus Jeremiæ peccabant, ab eoque facinore a propheta minis ingentibus promissisque retrahebantur. Jerem., cap. 17, n. 21.

19. *Cum quievissent portæ Jerusalem.* Id est, cum tempus illas claudendi advenisset, imminuta nimirum negotiantium et ultro citroque commeantium frequentia. In hebræo est, *obumbratæ essent*, id est cum sero esset, inciperetque sabbatum quod sub occasum solis incipiebat. — *In die sabbati.* Appetente jam sabbato Hebr. et LXX habent, *ante sabbatum.* — *Dixi.* Jussi. — *De pueris meis.* Famulis meis.

21. *Si secundo hoc feceritis.* Post hanc meam admonitionem. — *Manum mittam in vos.* Immissis armatis, erant enim Judæis tentatio et occasio peccandi.

22. *Ad custodiendas portas.* Levitæ custodiæ portarum fortasse præficiuntur, ne populus, eorum ductus reverentia, eas auderet aperire; vel ne iis apertis quidquam introduci permitterent, quod ad violationem sabbati aliquo modo pertineret; hoc enim videtur esse quod additur, *et sanctificandam diem sabbati.*

23. *Ducentes.* Positum est pro, qui duxerant. — *Azotidas.* Ex Azoto urbe Palæstinæ.

* 24. *Ex media parte.* Infantes enim lingua matrum loquuntur. Vel sensus est semibarbare locutos et judaicis vocibus miscuisse voces, et idiotismos azoticos, ita ut pure judaice loqui nescirent.

25. Je les repris donc fortement, et leur donnai ma malédiction. J'en battis quelques-uns ; je leur fis raser les cheveux; *et* je leur fis jurer devant Dieu qu'ils ne donneraient point leurs filles aux fils des étrangers, et qu'ils ne prendraient point de leurs filles pour les épouser eux-mêmes, ou pour les donner à leurs fils; et je leur dis :

26. N'est-ce pas ainsi que pécha Salomon, roi d'Israël? Cependant il n'y avait point de roi qui pût l'égaler dans tous les peuples; il était aimé de son Dieu, et Dieu l'avait établi roi sur tout Israël; et après cela néanmoins, des femmes étrangères le firent tomber dans le péché.

27. Serons-nous donc aussi désobéissants, et nous rendrons-nous coupables d'un si grand crime, et violerons-nous la loi de notre Dieu, en épousant des femmes étrangères?

28. Or entre les fils de Joïada, fils d'Eliasib, grand-prêtre, il y en avait un, qui était gendre de Sanaballat, Horonite : et je le chassai.

29. Seigneur, mon Dieu, souvenez-vous dans votre indignation de ceux qui violent le sacerdoce et la loi des prêtres et des lévites.

30. Je les purifiai donc de toutes les *femmes* étrangères; et j'établis les prêtres et les lévites chacun dans son ordre et dans son ministère,

31. Et pour présider à l'offrande des bois, qui se devait faire dans les temps marqués, et *à l'offrande* des prémices. O mon Dieu, souvenez-vous de moi pour me faire miséricorde. Amen.

25. Et objurgavi eos, et maledixi. Et cecidi ex eis viros, et decalcavi eos, et adjuravi in Deo, ut non darent filias suas filiis eorum, et non acciperent de filiabus eorum filiis suis, et sibimetipsis, dicens :

26. *a* Numquid non in hujuscemodi re peccavit Salomon rex Israel? et certe in gentibus multis non erat rex similis ei; et dilectus Deo suo erat, et posuit eum Deus regem super omnem Israel; *b* et ipsum ergo duxerunt ad peccatum mulieres alienigenæ. [a *III. Reg.* 3. 1. et 11. 1. || b *III. Reg.* 11. 4.]

27. Numquid et nos inobedientes faciemus omne malum grande hoc, ut prævaricemur in Deo nostro, et ducamus uxores peregrinas?

28. De filiis autem Joiada filii Eliasib sacerdotis magni, gener erat Sanaballat Horonites, quem fugavi a me.

29. Recordare, Domine Deus meus, adversum eos qui polluunt sacerdotium, jusque sacerdotale et leviticum.

30. Igitur mundavi eos ab omnibus alienigenis, et constitui ordines sacerdotum et levitarum, unumquemque in ministerio suo;

31. Et in oblatione lignorum in temribus constitutis, et in primitivis, memento mei, Deus meus, in bonum. Amen.

25. *Et cecidi ex eis viros.* La loi autorisait, dans certains cas, les châtiments corporels (Deut., XXV, 2), raser les cheveux, couper la barbe, c'était une humiliation qui couvrait de confusion celui qui en était l'objet.

28. *Gener erat Sanaballat.* Ce Juif se nommait Manassé. Il avait épousé la fille de Sanaballat d'Horonaïm, gouverneur des Cuthéens. Néhémias le somma de renvoyer sa femme; sur son refus, il le chassa de Jérusalem. Il se retira à Samarie, auprès de son beau-père. Plusieurs Juifs, mécontents de la fermeté de Néhémias, pour les contraindre à renvoyer les femmes idolâtres qu'ils avaient épousées, suivirent ce déserteur; mais la droiture courageuse de Néhémias triompha de toutes ces résistances (Cf. Josèphe, *Antiq.*, liv. XI, c. 8).

---

25. *Maledixi.* Exsecratus sum. — *Decalvavi eos.* In Hebr. est, *capillos eorum evulsi.* Videtur divino zelo actus in eos involasse, pugnis cecidisse, cæsariem eorum laceras. — *Adjuravi in Deo.* Jurejurando astrinxi.

* 28. *De filiis.* Unus de filiis. — *Honorites.* Ex Oroniam scilicet civitate Moabitarum, cujus mentio Isa., 15, 5; et Jerem., 48, 3, 5. * Horonites est genitivi casus, ut patet ex hebræo et græco. — *Fugavi a me.* Scilicet Sanaballat.

29. *Recordare, Domine.* Ut punias ad aliorum nimirum exemplum.

30. *Mundavi.* Profanis connubiis dissociatis.

31. *Et in oblatione lignorum.* Curavi ut quæ circa lignorum oblationem erant constituta c. 10, n. 34, servarentur, * in cujus rei memoriam institutus est solemnis dies ξυλοφοριον, cujus meminit Josephus, l. 2, Belli judaici. — *Et in primitivis.* De quibus eodem c. 10, n. 35.

PRÉFACE SUR LE LIVRE DE TOBIE.

Nous avons six textes anciens du livre de Tobie; le texte grec des Septante, le texte latin de l'ancienne italique, le texte de notre Vulgate, une traduction syriaque et deux versions hébraïques.

Le texte grec dont le P. Houbigant a donné une traduction latine que nous avons citée dans nos notes est une version ancienne, qui fut faite sans doute sur un texte hébraïque ou chaldéen, comme le prouvent les nombreux hébraïsmes et chaldaïsmes dont elle fourmille.

Le texte latin de l'ancienne italique a toujours été considéré comme une version du texte grec. Seulement il y a dans cette version des changements, des omissions et des additions qui prouvent que l'auteur ne craignait pas de s'éloigner souvent du texte primitif qu'il avait voulu reproduire.

La Vulgate renferme la version de saint Jérôme. Cet illustre docteur nous dit lui-même qu'il fit son travail sur un exemplaire chaldéen qu'il avait découvert et qu'il considérait comme le vrai original. « Le chaldéen, dit-il dans sa préface sur Tobie, approchant beaucoup de l'hébreu, je me servis d'un homme qui entendait parfaitement les deux langues, et je fis écrire en latin tout ce que cet homme me dictait en hébreu; ce fut l'ouvrage d'un jour. »

La version syriaque, qui se trouve dans la Polyglotte de Londres, n'est elle-même qu'une traduction du texte grec.

Quant aux deux textes hébraïques, publiés en 1542, l'un par Sébastien Munster, et l'autre par Paul Fagius, ce sont des traductions relativement très-récentes, faites sur la version grecque ou sur la version latine, et qui n'ont pas d'autorité propre.

Quoiqu'il y ait six textes différents, il n'y en a donc que deux que l'on puisse considérer comme l'expression du texte primitif et original; c'est le texte grec des Septante et la version de saint Jérôme, qui a été déclarée authentique par le saint Concile de Trente.

Cette déclaration n'a pas enlevé au texte des Septante sa valeur. C'est pourquoi les savants catholiques ont pu néanmoins examiner quelle était celle de ces deux versions qui était supérieure à l'autre.

Dans cette controverse, le P. Houbigant se prononça naturellement pour le texte grec dont il avait donné une traduction latine. D. Calmet fut du sentiment contraire.

Il est inutile de rapporter ici cette discussion. Nous dirons seulement que ces deux versions sont d'accord sur tout le fonds de l'histoire des deux Tobies, qu'on y trouve les mêmes réflexions morales et religieuses, et qu'au point de vue dogmatique il n'y a pas la moindre différence entre ces deux textes.

En les collationnant avec soin, je n'ai rencontré dans les récits, que quelques circonstances accessoires qui diffèrent, et toutes les fois que ces circonstances m'ont paru avoir la moindre importance, je les ai signalées dans mes notes.

Quant au livre lui-même, il est bien le même dans les Septante que dans saint Jérôme; c'est le même plan, la même marche, ce sont les mêmes divisions. Seulement la traduction de saint Jérôme est plus nette et a plus d'aisance et de charme que celle du P. Houbigant.

Peut-être ne s'est-il pas astreint à une traduction aussi littérale que les au-

teurs du texte grec, et aura-t-il fait pour Tobie ce qu'il a fait pour Judith, où il s'est attaché, nous dit-il, à rendre le sens plutôt que les mots du texte; *magis sensum e sensu quam ex verbo verbum referens* (Præf., *in libro Judith*).

Dans cette supposition, on peut admettre que le même texte original a servi de point de départ à la version grecque et à la version latine.

Quel était l'auteur de ce texte primitif?

D'après les Septante, l'ange ayant dit aux deux Tobies d'écrire dans un livre tout ce qui leur était arrivé (ch. XII), on croit qu'ils composèrent des mémoires en chaldéen, qui était alors la langue universellement usitée en Médie. Tobie le père en aurait composé la première partie, et le jeune Tobie aurait écrit la dernière.

Il est très-probable que le livre que nous possédons a été primitivement écrit en chaldéen, d'après ces mémoires, par un auteur du temps; que cet auteur s'est borné à reproduire les documents qu'il avait sous les yeux et à ajouter à la fin ce qui regarde la mort du jeune Tobie et la destinée de sa famille.

On n'en a pas moins attaqué la divinité et la véracité de cet ouvrage si authentique.

On a nié son origine divine, parce qu'il ne se trouve pas dans le canon des Hébreux dressé par Esdras. C'est l'objection qu'on pourrait faire contre tous les livres deutéro-canoniques.

Mais si les Juifs n'ont pas admis ce livre dans leurs canons, ils ne l'ont pas non plus rejeté comme apocryphe. L'auteur de l'*Ecclésiastique* (XXIX, 15), Jésus-Christ dans l'Evangile (Matth., VII, 12), saint Jean dans son *Apocalypse* (XXI, 18 et seq.), y font allusion ou en citent des passages.

Les Pères de l'Eglise, depuis les temps apostoliques, le rangent parmi les livres inspirés, et c'est sur cette tradition constante que le Concile de Trente a basé sa décision.

Les protestants, qui ont mis en doute son inspiration, sont partis de là pour supposer que cette histoire n'était pas véritable, et qu'il ne fallait y voir qu'une fiction imaginée, pour nous apprendre que les bons sont parfois éprouvés, mais que Dieu finit toujours par exaucer leurs prières en les récompensant de leur résignation et de toutes leurs vertus.

Les auteurs de cette opinion se fondent sur ce que, dans cette histoire de Tobie, tous les noms propres sont significatifs; sur l'analogie qu'ils voient entre Tobie et Job, sur les invraisemblances qu'ils croient remarquer dans le récit et sur le merveilleux du livre.

Mais tous les noms hébreux, surtout ceux des temps primitifs, sont significatifs : la ressemblance qu'il y a entre Job et Tobie n'oblige pas plus à douter de leur existence que le parallélisme que Plutarque établit perpétuellement entre les hommes illustres de la Grèce et de Rome.

Ce qu'on appelle des invraisemblances ne sont que des difficultés historiques et géographiques comme on en rencontre dans tous nos livres saints, et ces difficultés, comme on le verra dans nos notes, ne sont pas plus insolubles pour l'histoire de Tobie que pour toutes les autres parties historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Enfin le merveilleux qu'on regarde comme antihistorique est ici, comme ailleurs, le résultat de l'intervention perpétuelle de Dieu, comme elle se manifeste dans toute l'histoire sainte.

Si l'on se croyait autorisé par ce merveilleux à nier la véracité de l'histoire de Tobie, on pourrait, au même titre, appliquer ce scepticisme à tous nos livres saints, et les considérer comme des légendes plutôt que comme des histoires.

Cependant où trouver un récit plus simple, plus naturel, et qui ait un caractère plus éminemment historique que ce livre de Tobie? Quelle sublimité dans les prières et dans les morceaux qu'il contient! Quel est le morceau de poésie profane qu'on puisse comparer au cantique de Tobie!

Dans cette histoire on trouve deux prophéties, l'une sur Ninive, l'autre sur Jérusalem, et ces deux prophéties révèlent à elles seules ce qu'il y a de divin dans cet ouvrage.

Aussi n'hésitons-nous pas à le regarder comme un des livres historiques les plus beaux et les plus touchants qu'il y ait dans l'Ancien Testament.

TOBIE.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de Tobie. Ses vicissitudes de fortune en captivité.

1. Tobias ex tribu et civitate Nephthali (quæ est in superioribus Galilææ supra Naasson, post viam quæ ducit ad occidentem, in sinistro habens civitem Sephet),

2. *a* Cum captus esset in diebus Salmanasar regis Assyriorum, in captivitate tamen positus, viam veritatis non deseruit, [a *IV. Reg.* 17. 3. et 18. 9.]

3. Ita ut omnia quæ habere poterat, quotidie concaptivis fratribus qui erant ex ejus genere, impertiret.

4. Cumque esset junior omnibus in tribu Nephthali, nihil tamen puerile gessit in opere.

5. Denique cum irent omnes ad vitulos aureos *a* quos Jeroboam fecerat rex Israel, hic solus fugiebat consortia omnium, [a *III. Reg.* 12. 28.]

6. Sed pergebat in Jerusalem ad templum Domini, et ibi adorabat Dominum Deum Israel, omnia primitiva sua, et decimas suas fideliter offerens,

7. Ita ut in tertio anno proselytis et advenis ministraret omnem decimationem.

8. Hæc et his similia secundum legem Dei puerulus observabat.

9. Cum vero factus esset vir, accepit uxorem Annam de tribu sua, genuitque ex ea filium, nomen suum imponens ei,

10. Quem ab infantia timere Deum docuit, et abstinere ab omni peccato.

1. Tobie de la tribu et de la ville de Nephthali, qui est dans la haute Galilée, au-dessus de Naason, derrière le chemin qui mène vers l'occident ayant à sa gauche la ville de Séphet,

2. Fut emmené captif du temps de Salmanasar, roi des Assyriens; et dans sa captivité même il n'abandonna point la voie de la vérité;

3. En sorte qu'il distribuait tous les jours ce qu'il pouvait avoir, à ceux de sa nation, à ses frères qui étaient captifs avec lui.

4. Et étant le plus jeune de tous ceux de la tribu de Nephthali, il ne faisait rien paraître dans ses actions qui tînt de l'enfance.

5. Enfin quoique tous allassent *adorer* les veaux que Jéroboam, roi d'Israël, avait faits, il fuyait seul la compagnie de tous,

6. Et il allait à Jérusalem, au temple du Seigneur, où il adorait le Seigneur, le Dieu d'Israël, offrant fidèlement les prémices et les dîmes de tous ses biens;

7. Et la troisième année, il distribuait aux prosélytes et aux étrangers toute sa dîme.

8. Il observait ces choses et d'autres semblables, conformément à la loi de Dieu, lorsqu'il n'était encore qu'un enfant.

9. Mais lorsqu'il fut devenu homme, il épousa une femme de sa tribu nommée Anne, et il en eut un fils auquel il donna son nom,

10. Et il lui apprit dès son enfance à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché.

Cap. I. — 1. *Ex tribu et civitate Nephthali.* D'après le Grec, Tobie était de la ville de Thisbé, la patrie d'Elie; cette ville aurait été à la droite de Cédès, au-dessus d'Asor, villes de Nephthali qui figurent dans le partage de cette tribu (Jos., XIX, 36, 37). Il était fils de Tobiel, fils d'Ananiel, fils d'Adriel, fils de Gabael, de la race d'Asiel.

5. *Hic solus fugiebat.* Cette expression signifie que ceux qui faisaient comme lui étaient peu nombreux. Car il y eut en tout temps, dans le royaume d'Israël lui-même, de vrais enfants d'Abraham, qui observaient fidèlement, comme Tobie, la loi de Moïse. C'est ce que prouve la présence des prophètes au milieu d'Israël, et leurs prédications n'eurent souvent pas moins d'éclat parmi les dix tribus qu'en Juda.

Cap. I. — 1. *Tobias.* Hebraice dicitur, et idem est ac *bonus Deus, aut bonitas Dei.* — *Ex tribu et civitate Nephthali.* Hæc urbs Nephthali a Septuaginta vocatur Thisbe, ex qua videtur etiam fuisse Elias, qui in sacris litteris appellatur Thesbites. — *In superioribus Galilææ.* Duplex enim est Galilæa: superior altera, altera inferior. Superior illa dicitur quæ magis vergit ad septentrionem, et Libanum montem, quæ etiam situ altior est, quandoquidem ex ea Jordanis fluvius decurrit. Vide tabulam tribus Nephthali apud Adrichomium. — *Naasson.* Oppidum ejusdem tribus de quo Adrichomius in Nephthali, n. 71. Dicitur supra Naasson esse, quia tribus fere milliaribus orientalior est, juxta vel post viam quæ ad occidentem ducebat. — *Civitatem Sephet.* Uno fere milliario a Nephthali distabat Sephet, juxta tabulam Adrichomii, quem vide n. 88.

2. *In diebus Salmanasar.* Vide IV. Reg., c. 17, 3; et c. 18, 9.

3. *Qui erant ex ejus genere.* Hebræis scilicet.

4. *Junior omnibus.* Adhuc puerulus, ut habemus infra, n. 8.

5. *Ad vitulos aureos.* Adorandos. — *Consortia omnium.* Idololatrarum, se ab illis subtrahens, et a consuetudine etiam male moratorum.

* 6. *Pergebat in Jerusalem.* Festis a lege statutis, scilicet ter singulis annis, in Paschate, Pentecostes et festo Tabernaculorum.

7. *In tertio anno.* Ut præcipitur Deut., c. 14. n. 28.

11. Lors donc qu'ayant été emmené captif avec sa femme, son fils, et toute sa tribu, il fut arrivé dans la ville de Ninive,

12. (Quoique tous les autres mangeassent des viandes des gentils), il conserva néanmoins son âme *pure*, et il ne se souilla jamais de leurs viandes.

13. Et parce qu'il se souvint de Dieu de tout son cœur, Dieu lui fit trouver grâce devant le roi Salmanasar,

14. Qui lui donna pouvoir d'aller partout où il voudrait, et la liberté de faire ce qu'il lui plairait.

15. Il allait donc trouver tous ceux qui étaient captifs, et leur donnait des avis salutaires.

16. Il vint un jour à Ragès, ville des Mèdes, ayant dix talents d'argent, qui venaient des dons qu'il avait reçus du roi.

17. Et parmi le grand nombre de ceux de sa race, voyant que Gabélus, qui était de sa tribu, était pauvre, il lui donna sous son seing cette somme d'argent.

18. Mais après beaucoup de temps le roi Salmanasar étant mort, Sennachérib, son fils, qui régna après lui, ayant une grande haine contre les enfants d'Israël,

19. Tobie, allait tous les jours visiter tous ceux de sa parenté, les consolait, et distribuait de son bien à chacun d'eux, selon son pouvoir.

20. Il nourrissait ceux qui avaient faim, revêtait ceux qui étaient nus, et avait grand soin d'ensevelir ceux qui étaient morts, ou qui avaient été tués.

11. Igitur, cum per captivitatem de venisset cum uxore sua, et filio, in civitatem Ninivem cum omni tribu sua,

12. (Cum omnes ederent ex cibis gentilium) iste custodivit animam suam, et nunquam contaminatus est in escis eorum.

13. Et quoniam memor fuit Domini in toto corde suo, dedit illi Deus gratiam in conspectu Salmanasar regis.

14. Et dedit illi potestatem quocumque vellet ire, habens libertatem quæcumque facere voluisset.

15. Pergebat ergo ad omnes qui erant in captivitate, et monita salutis dabat eis.

16. Cum autem venisset in Rages civitatem Medorum, et ex his quibus honoratus fuerat à rege, habuisset decem talenta argenti;

17. Et cum in multa turba generis sui Gabelum egentem videret, qui erat ex tribu ejus, sub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti.

18. Post multum vero temporis, mort tuo Salmanasar rege, cum regnare Sennacherib filius ejus pro eo, et filios Israel exosos haberet in conspectu suo;

19. Tobias quotidie pergebat per omnem cognationem suam, et consolabatur eos, dividebatque unicuique, prout poterat, de facultatibus suis;

20. Esurientes alebat, nudisque vestimenta præbebat, et mortuis atque occisis sepulturam sollicitus exhibebat.

11. *In civitatem Ninivem.* Le fils de Tobie n'avait que trois ans. Parmi les captifs emmenés par Salmanasar, les uns habitèrent le pays de Hala ou la Colchide, les autres Habor, où coulait le fleuve Chaboras; d'autres la contrée de Gozan arrosée par le fleuve du même nom; enfin, d'autres étaient dispersés dans différentes villes de Médie et de Perse. Tobie fut conduit à Ninive, où ses vertus lui méritent la confiance de Salmanasar, qui le fit, d'après le Grec, son pourvoyeur, c'est-à-dire l'intendant des provisions de son palais.

12. *Ex cibis gentilium.* Ils n'observaient pas la distinction des animaux purs et des animaux impurs faite par Moïse, et ils mangeaient aussi des viandes offertes aux idoles, ce que nous verrons condamné par les premiers chrétiens.

16. *Decem talenta argenti.* Ces dix talents représentaient environ 48,000 francs. Tobie avait fait un voyage en Médie, où l'avaient appelé sans doute les devoirs de sa charge. Il prêta cet argent à Gabélus, ou Gabael, dont le Grec rapporte le nom dans sa généalogie (Voyez note 1).

18. *Post multum vero temporis.* Ces expressions du texte sacré nous indiquent qu'il y a ici une lacune. En effet, les inscriptions assyriennes nous apprennent que Salmanasar eut pour successeur Sargin, qui régna près de 20 ans (721-702), et que Sennachérib, monté sur le trône en 702 avant Jésus-Christ, y resta jusqu'en 680. Ce fut seulement dans les derniers temps de son règne, qu'irrité par la destruction de son armée sous les murs de Jérusalem, il persécuta les Israélites captifs, et c'est alors que Tobie fut ruiné et obligé de se cacher.

---

11. *Per captivitatem.* Occasione captivitatis. — *Civitatem Niniven.* Nobilissimam civitatem in Assyria, quæ etiam Ninus dicitur à Plinio, Ptolomæo et aliis.

12. *Ederent ex cibis gentilium.* Idolis sacrificatis carnibus. — *Custodivit animam suam.* Custodivit se.

14. *Dedit illi potestatem.* Reliqui enim captivi ut mancipia habebantur. Tobiæ major libertas concessa, ita ut etiam regnum peragrare posset pro libito.

16. *In Rages.* Urbs est in regno Mediæ, quæ ut placet Diodoro, lib. 29, et Straboni, lib. 12, a rupturis et lapidibus quas terræ motus excitarunt nomen accepit; nam ῥήγνυμι apud Græcos frango aut scindo significat. — *Ex his, quibus honoratus fuerat a rege.* Ex græco textu habemus habuisse Tobiam a rege functionem quamdam palatinam; nam, n. 14, ait se fuisse regis ἀγοραστην, hoc est, emptorem : cum autem multa emantur a regibus, amplum et honestum hoc officium fuisse credibile est, et non contemnendum ei honorarium constitutum, ut innuit hoc loco sacer textus. — *Talenta.* Talentum unum argenti tria siclorum millia continebat, siclus unus quatuor hispanicos regales.

* 18. *Exosos haberet.* Ab initio regni sui, sed maxime post acceptam cladem 185 millium cæsorum ab angelo in Judæa, anno 14 Ezechiæ regis Juda.

20. *Occisis.* Vel jussu Sennacherib, vel Assyriorum injuria, qui Judæos regi exosos impune vexabant.

21. *a* Denique cum reversus esset rex Sennacherib, fugiens à Judea plagam quam circa eum fecerat Deus propter blasphemiam suam, et iratus multos occideret ex filiis Israel, Tobias sepeliebat corpora eorum. [a *IV. Reg.* 19. 35. *Eccli.* 48, 24. *II. Mach.* 8. 19.]

22. At ubi nuntiatum est regi, jussit eum occidi, et tulit omnem substantiam ejus.

23. Tobias vero cum filio suo et cum uxore fugiens, nudus latuit, quia multi diligebant eum.

24. *a* Post dies vero quadraginta quinque occiderunt regem filii ipsius, [a *IV. Reg.* 19. 37. *II. Par.* 32. 21. *Isa.* 37. 38. *II. Mach.* 8. 19.]

25. Et reversus est Tobias in domum suam; omnisque facultas ejus restituta est ei.

21. Depuis, le roi Sennachérib s'étant enfui de la Judée, à cause de la plaie dont Dieu l'avait frappé pour ses blasphêmes, et étant retourné dans une grande colère contre les enfants d'Israël, il en fit tuer plusieurs, dont Tobie ensevelissait les corps.

22. Ce qui ayant été rapporté au roi, il commanda qu'on le tuât, et lui ôtât tout son bien.

23. Mais Tobie, étant dépouillé de tout, s'enfuit avec son fils et sa femme; et il trouva moyen de se cacher, parce qu'il était aimé de plusieurs.

24. Quarante-cinq jours après, le roi fut tué par deux de ses fils,

25. Et Tobie revint dans sa maison : et on lui rendit tout son bien.

CHAPITRE II.

Tobie devient aveugle. Sa patience.

1. Post hæc vero, cum esset dies festus Domini, et factum esset prandium bonum in domo Tobiæ,

2. Dixit filio suo : Vade, et adduc aliquos de tribu nostra, timentes Deum, ut epulentur nobiscum.

3. Cumque abiisset, reversus nuntiavit ei unum ex filiis Israel jugulatum jacere in platea. Statimque exsiliens de accubitu suo, relinquens prandium, jejunus pervenit ad corpus;

4. Tollensque illud, portavit ad domum suam, occulte, ut, dum sol occubuisset, caute sepeliret eum.

5. Cumque occultasset corpus, manducavit panem cum luctu et tremore,

6. Memorans illum sermonem quem dixit Dominus *a* per Amos prophetam : Dies festi vestri convertentur in lamentationem et luctum. [a *Amos.* 8. 10. *I. Mach.* 1. 41.]

7. Cum vero sol occubuisset, abiit, et sepelivit eum.

1. Après ce temps-là un jour de fête du Seigneur étant arrivé, Tobie fit apprêter un grand repas dans sa maison;

2. Et dit à son fils : Allez, et amenez ici quelques-uns de notre tribu qui craignent Dieu, afin qu'ils mangent avec nous.

3. Son fils y alla, et étant retourné, il lui dit qu'il y avait dans la rue le corps d'un des enfants d'Israël, qui avait été tué. Tobie se leva aussitôt de table, et, laissant là le dîner, il vint au corps avant que d'avoir rien mangé;

4. Et l'enlevant, il l'emporta secrètement dans sa maison, afin de l'ensevelir sûrement lorsque le soleil serait couché.

5. Et ayant caché le corps, il commença à manger avec larmes et tremblement.

6. Repassant dans son esprit cette parole que le Seigneur avait dite par le prophète Amos : Vos jours de fêtes se changeront en jours de pleurs et de larmes.

7. Et lorsque le soleil fut couché, il alla l'ensevelir.

24. *Occiderunt regem filii ejus.* Sennachérib fut assassiné après 22 ans de règne dans le temple du dieu Nisroch, par ses deux fis Adranemelech et Sarazer. Assarhaddon accourut de Babylone, fit fuir les assassins et s'empara du trône (Cf. IV. Reg., XIX, 37; Is., XXXVII, 38). Dans le texte grec de l'histoire de Tobie, ce prince porte le nom de Sacherdon, et il est dit que Tobie fut rétabli dans ses biens par Achiachar, surnommé Anaël, le fils de son frère, que le roi avait pris pour son échanson et à qui il avait confié l'anneau, le gouvernement et les registres.

Cap. II. — 1. *Dies festus Domini.* Le Grec porte : Un jour de la Pentecôte, qui est la sainte fête des semaines; il y eut chez moi un grand repas. Il avait invité à ce repas des pauvres craignant Dieu, d'après la loi (Deut., XVI, 14).

6. *Per Amos, prophetam.* Amos avait prophétisé sous Jéroboam près de cent ans auparavant, mais Tobie, comme tous les pieux Israélites, avait sans cesse présents les avertissements que Dieu avait donnés à sa nation par ses prophètes (Amos, VIII, 10).

---

21. *Fugiens a Judæa plagam.* Vide IV. Reg., c. 19, n. 35. — *Propter blasphemiam suam.* Vide IV. Reg., c. 18, n. 19 et deinceps.

23. *Multi diligebant eum.* Ex Assyriis nimirum; hi Tobiam, quem diligebant, servarunt, nam tantam Judæis facultatem eo rerum statu fuisse putandum non est, cum calumniatoribus, satellitibus et carnificibus omnia ipsorum tunc objecta essent.

24. *Occiderunt regem filii ipsius.* Modum cædis narrat Regum historia lib. 4, c. 19, n. 37.

Cap. II. — 1. *Dies festus.* Pentecostes, ut expresse habet textus græcus. — *Prandium bonum.* Convivium.

2. *Adduc aliquos de tribu nostra.* In græco est, *adduc quemcumque inveneris fratrum nostrorum egentem.*

4. *Dum sol occubuisset.* Caute enim agendum erat propter Assyrios Hebræis infestos.

8. Or tous ses proches le blâmaient en lui disant : On a déjà commandé qu'on vous fît mourir pour ce sujet, et vous avez eu bien de la peine à sauver votre vie ; et après cela vous ensevelissez encore les morts ?

9. Mais Tobie, craignant plus Dieu que le roi, emportait les corps de ceux qui avaient été tués, les cachait dans sa maison, et les ensevelissait au milieu de la nuit.

10. Il arriva un jour que, s'étant lassé à ensevelir les morts, il revint en sa maison, et s'étant couché au pied d'une muraille, il s'endormit ;

11. Et pendant qu'il dormait, il tomba d'un nid d'hirondelles de la fiente chaude sur ses yeux ; ce qui le rendit aveugle.

12. Dieu permit que cette épreuve lui arrivât, afin que sa patience servît d'exemple à la postérité, comme celle du saint homme Job.

13. Car, ayant toujours craint Dieu dès son enfance, et ayant gardé ses commandements, il ne s'attrista point contre Dieu de ce qu'il l'avait affligé par cet aveuglement ;

14. Mais il demeura immobile dans la crainte du Seigneur, rendant grâces à Dieu tous les jours de sa vie.

15. *Car* comme des rois insultaient au bienheureux Job, ainsi ses parents et ses alliés se raillaient de sa manière de vie, en lui disant :

16. Où est *le fruit* de votre espérance, pour laquelle vous faisiez tant d'aumônes et vous ensevelissiez les morts ?

17. Mais Tobie, les reprenant, leur disait : Ne parlez point de la sorte ;

18. Car nous sommes enfants des saints, nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidélité qu'ils lui ont promise.

19. Pour ce qui est d'Anne, sa femme, elle allait tous les jours faire de la toile, et apportait

8. Arguebant autem eum omnes proximi ejus, dicentes : Jam hujus rei causa interfici jussus es, et vix effugisti mortis imperium, et iterum sepelis mortuos ?

9. *a* Sed Tobias plus timens Deum, quam regem, rapiebat corpora occisorum, et occultabat in domo sua, et mediis noctibus sepeliebat ea. [a *Sup.* 1. 21.]

10. Contigit autem ut quadam die fatigatus a sepultura, veniens in domum suam, jactasset se juxta parietem, et obdormisset,

11. Et ex nido hirundinum dormienti illi calida stercora inciderent super oculos ejus, fieretque cæcus.

12. Hanc autem tentationem ideo permisit Dominus evenire illi, ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus, sicut et sancti Job.

13. Nam cum ab infantia sua super Deum timuerit, et mandata ejus custodierit, non est contristatus contra Deum, quod plaga cæcitatis evenerit ei.

14. Sed immobilis in Dei timore permansit, agens gratias Deo omnibus diebus vitæ suæ.

15. Nam sicut beato Job insultabant reges, ita isti parentes et cognati ejus irridebant vitam ejus, dicentes :

16. Ubi est spes tua, pro qua eleemosynas et sepulturas faciebas ?

17. Tobias vero increpabat eos, dicens : Nolite ita loqui ;

18. Quoniam filii sanctorum sumus, et vitam illam expectamus quam Deus daturus est his qui fidem suam nunquam mutant ab eo.

19. Anna vero uxor ejus ibat ad opus textrinum quotidie, et de labore ma-

11. *Fieretque cæcus.* Les auteurs de l'*art de vérifier les dates* disent qu'il avait 58 ans lorsque ce malheur lui arriva, mais nous croyons qu'il était plus âgé. Il avait été emmené captif par Salmanasar. Les règnes de Sargin et de Sennachérib représentant ensemble 41 ans, s'étaient écoulés, et on était alors sous Assarhaddon. La situation de Tobie a la plus grande analogie avec celle de Job. L'épreuve est la même, et elle est supportée avec la même patience.

18. *Filii sanctorum sumus.* Voilà l'argument qui répond à tout. Si la vie de l'homme était bornée à quelques années qu'il passe sur la terre, assurément le juste pourrait se plaindre d'être souvent plus malheureux que le méchant. Mais Dieu a l'éternité pour réparer ce désordre apparent ; et quand le juste souffre, il le fait avec résignation, parce qu'il sait qu'il en sera récompensé dans l'autre vie.

19. *Anna vero uxor.* Avant d'être réduit à cette extrémité, le texte Grec porte que Tobie

---

8. *Interfici jussus es.* Supra c. 1, n. 22.

10. *Jactasset se juxta parietem.* In græco est, *et cubuit pollutus juxta murum atrii.* Domum non est ingressus, quia propter cadaveris contactum immundus erat ex lege Numer., c. 19, n. 11 et 16.

11. *Ex nido hirundinum.* In græco est, *et non vidi, quia passeres in muro erant.* Verum vox στρουθιον, omne avicularum genus complectitur, ut notat Serarius. — *Fieretque cæcus.* In græco est, *et oculis meis apertis immiserunt passeres calidum in oculos meos, et factæ sunt albugines in oculis meis.* Stercora hirundinum tum ex occulta quadam vi oculis nocuerunt, tum etiam quia, cum calida essent et sordida, in oculos illapsa, sua impuritate delicatissimæ partis humori noxam afferre potuerunt. Vide Vallesium sacræ Philosophiæ, c. 42, et Serar., in hunc locum.

15. *Parentes.* Propinqui.

18. *Filii sanctorum.* Fidelium, qui sancti sunt, id est, Deo dicati : vel Abrahæ, Isaac et Jacob, quorum exempla virtutum æmulari debemus. — *Vitam illam exspectamus.* Quasi jam ex Nicæno symbolo illud recitaret : *Exspecto resurrectionem mortuorum, et vitam venturi sæculi.*

19. *Ibat ad opus textrinum.* In græco est, *serviebat in gynæceis*, telis nimirum texendis, quia mulierum opera sunt ; nam cum adjectivo γυναικειοις, substantivum ἐργοις intelligendum est, *in operibus muliebribus.*

nuum suarum victum quem consequi poterat, deferebat.

20. Unde factum est, ut hœdum caprarum accipiens detulisset domi;

21. Cujus cum vocem balantis vir ejus audisset, dixit : *a* Videte ne forte furtivus sit, reddite eum dominis suis, quia non licet nobis aut edere ex furto aliquid, aut contingere. [a *Deut.* 22. 1.]

22. *a* Ad hæc uxor ejus irata respondit : Manifeste vana facta est spes tua, et eleemosynæ tuæ modo apparuerunt. [a *Job.* 2. 9.]

23. Atque his et aliis hujuscemodi verbis exprobrabat ei.

du travail de ses mains ce qu'elle pouvait gagner pour vivre.

20. Il arriva donc qu'ayant reçu un jour un chevreau, elle l'apporta à la maison;

21. Et son mari, l'ayant entendu crier, dit : Prenez garde que ce chevreau n'ait été dérobé : rendez-le à ceux à qui il est, parce qu'il ne nous est pas permis de manger ou de toucher à quelque chose qui ait été dérobé.

22. Alors sa femme lui répondit en colère : Il est aisé de voir combien toutes vos espérances étaient vaines, et à quoi se sont terminées toutes vos aumônes.

23. C'est ainsi que sa femme lui insultait; et elle lui faisait *souvent* les mêmes reproches.

CHAPITRE III.

Tobie et Sara sont exaucés, et Dieu leur envoie l'ange Raphaël.

1. Tunc Tobias ingemuit, et cœpit orare cum lacrymis,

2. Dicens : Justus es, Domine, et omnia judicia tua justa sunt, et omnes viæ tuæ, misericordia, et veritas, et judicium.

3. Et nunc, Domine, memor esto mei, et ne vindictam sumas de peccatis meis, neque reminiscaris delicta mea, vel parentum meorum.

4. *a* Quoniam non obedivimus præceptis tuis, ideo traditi sumus in direptionem, et captivitatem, et mortem, et in fabulam, et in improperium omnibus nationibus in quibus dispersisti nos. [a *Deut.* 28. 15.]

5. Et nunc, Domine, magna judicia tua, quia non egimus secundum præcepta tua, et non ambulavimus sinceriter coram te.

6. Et nunc, Domine, secundum voluntatem tuam fac mecum, et præcipe in pace recipi spiritum meum; expedit enim mihi mori magis quam vivere.

1. Alors Tobie, jetant un profond soupir, commença à prier avec larmes, en disant :

2. Seigneur, vous êtes juste; tous vos jugements sont pleins d'équité, et toutes vos voies ne sont que miséricorde, vérité et justice.

3. Souvenez-vous, Seigneur, maintenant de moi, ne prenez point vengeance de mes péchés; et ne rappelez point en votre mémoire mes offenses, ni celles de mes parents.

4. Nous n'avons point obéi à vos préceptes : c'est pourquoi vous nous avez abandonnés au pillage, à la captivité et à la mort, et vous nous avez rendus la fable et le jouet de toutes les nations parmi lesquelles vous nous avez dispersés.

5. Seigneur, vos jugements sont grands, parce que nous ne nous sommes point conduits selon vos préceptes, et que nous n'avons point marché sincèrement en votre présence.

6. Et maintenant, Seigneur, traitez-moi selon votre volonté, et commandez que mon âme soit reçue en paix, parce qu'il m'est plus avantageux de mourir que de vivre.

avait été soutenu par Achiachar, le fils de son frère. Mais Achiachar étant parti pour l'Elymaïde, il n'eut plus pour le soutenir que le travail de sa femme; toutefois, sa pauvreté ne l'empêcha pas d'être honnête.

Cap. III. — 1. *Tunc Tobias ingemuit.* En ce monde, chacun a ses épreuves. Tobie était éprouvé d'une manière, et en même temps Sara, la fille de Raguel, qui devait être l'épouse de son fils, était éprouvée d'une autre. L'un souffrait physiquement, et l'autre moralement; mais comme ils sont justes, ils ont les mêmes sentiments de résignation, et adressent à Dieu la même prière et sont tous les deux exaucés.

---

20. *Hœdum caprarum.* Hædus caprarum dicitur is qui nondum a lacte depulsus est. In græco textu significatur supra mercedem ei datum fuisse, *addentes*, inquit, *et hœdum.*

21. *Videte ne forte furtivus sit.* Non fuit temeraria suspicio Tobiæ, quia sciebat domi pecuniam non esse qua hædus compararetur; eratque ipse pater familias, cui ne quid domi peccaretur curæ esse debebat.

22. *Manifeste vana facta est spes tua.* Quam locabas in Deum, qui tamen te et nos cum paupertate conflictari sinit, addito etiam tibi cæcitatis infortunio.

Cap. III. — 2. *Omnes viæ tuæ.* Viæ per quas graditur Dominus, sunt *misericordia*, quia semper ad intelligentis naturæ commodum et utilitatem agit; sunt *veritas*, quia nunquam a se ipso, qui summa veritas est, dissidet; sunt *judicium*, quia quod cuique debetur id ei tribuit.

3. *Parentum meorum.* Non orat hoc loco Tobias pro mortuis, sed tantum petit ne majorum, etiam vita defunctorum, scelera vivis posteris noceant, et in iis vindicentur.

4. *In fabulam, et in improperium.* Viles facti sumus, quibus nemo non audeat insultare, et improperiis et contumeliis petere.

6. *Expedit enim mihi mori.* In textu græco additur ratio, *quoniam improperia falsa audivi, et tristitia multa est in me.* Vide dicta infra, n. 15.

7. En ce même jour il arriva que Sara, fille de Raguel, à Ragès, ville des Mèdes, fut touchée d'un reproche que lui fit une des servantes de son père ;

8. Elle avait épousé sept hommes, et un démon nommé Asmodée les avait tués aussitôt qu'ils s'étaient approchés d'elle.

9. Comme donc elle reprenait cette servante pour quelque faute qu'elle avait faite, elle lui répondit : Que jamais nous ne voyions de toi ni fils ni fille sur la terre, meurtrière de tes maris!

10. Ne veux-tu pas me tuer aussi, comme tu as déjà tué sept maris? A cette parole, Sara monta dans une chambre qui était au plus haut de la maison, où elle demeura trois jours et trois nuits sans boire ni sans manger.

11. Et, persévérant dans la prière, elle demandait à Dieu avec larmes qu'il la délivrât de cet opprobre.

12. Le troisième jour, achevant sa prière et bénissant le Seigneur, elle dit :

13. Que votre nom soit béni, ô Dieu de nos pères, qui faites miséricorde, après vous être mis en colère, et qui dans le temps de l'affliction pardonnez les péchés à ceux qui vous invoquent.

14. Seigneur, je tourne vers vous mon visage, et j'arrête mes yeux sur vous.

15. Je vous demande, Seigneur, que vous me délivriez de ce reproche auquel je me vois exposée, ou que vous me retiriez de dessus la terre.

16. Vous savez, Seigneur, que je n'ai jamais désiré un mari, et que j'ai conservé mon âme pure de tous les mauvais désirs.

17. Je ne me suis jamais mêlée avec ceux qui aiment à se divertir, et je n'ai jamais eu aucun commerce avec les personnes qui se conduisent avec légèreté.

7. Eadem itaque die contigit, ut Sara filia Raguelis in Rages civitate Medorum, et ipsa audiret improperium ab una ex ancillis patris sui,

8. Quoniam tradita fuerat septem viris, et dæmonium nomine Asmodæus occiderat eos, mox ut ingressi fuissent ad eam.

9. Ergo cum pro culpa sua increparet puellam, respondit ei, dicens : Amplius ex te non videamus filium, aut filiam super terram, interfectrix virorum tuorum!

10. Numquid et occidere me vis, sicut jam occidisti septem viros? Ad hanc vocem perrexit in superius cubiculum domus suæ, et tribus diebus, et tribus noctibus non manducavit, neque bibit;

11. Sed in oratione persistens, cum lacrymis deprecabatur Deum, ut ab isto improperio liberaret eam.

12. Factum est autem die tertia, dum compleret orationem, benedicens Dominum,

13. Dixit : Benedictum est nomen tuum Deus patrum nostrorum; qui cum iratus fueris, misericordiam facies, et in tempore tribulationis peccata dimittis his, qui invocant te.

14. Ad te, Domine, faciem meam converto, ad te oculos meos dirigo.

15. Peto, Domine, ut de vinculo improperii hujus absolvas me, aut certe desuper terram eripias me.

16. Tu scis, Domine, quia nunquam concupivi virum, et mundam servavi animam meam ab omni concupiscentia.

17. Nunquam cum ludentibus miscui me; neque cum his, qui in levitate ambulant, participem me præbui.

---

7. *In Rages... Medorum.* In græco textu est, *in Ecbatanis;* sed idem est; nam etiam Ecbatana Rages dicebantur, ut ex scriptoribus etiam profanis ostendit Serarius. Duæ itaque erant in Media urbes quæ Rages dicebantur, altera in qua habitabat Sara Raguelis filia, de qua hoc versiculo; altera in qua Gabelus Tobiæ debitor, cujus mentio est c. 1, n. 16.

8. *Asmodæus.* Erat hic Asmodæus, quem hebræus textus regem dæmonum vocat, princeps in ea provincia omnium dæmonum qui mortales ad libidinem inflammarent; unde ab igne nomen eum habere, quem in Media suscitaret, nonnulli putaverunt. Vide Ser. q. 8. — *Mox ut ingressi fuissent.* Non est hoc intelligendum de copula conjugali; nam in græco clare dicitur : *Antequam illi fuissent cum ea, ut in uxoribus.*

9. *Interfectrix virorum tuorum.* In græco est, *suffocans tu viros;* ex quo intelligitur pro mortis genere occisi sint Saræ mariti.

10. *Occidere me vis.* Videtur Zara non solum increpasse, sed etiam verberasse ancillam; in græco enim ubi non unius, sed plurium ancillarum fit mentio, legitur : *Quid nos flagellas? si mortui sunt, vade cum eis. — Perrexit in superius cubiculum domus suæ.* Ubi etiam Judith orare consueverat, Judith, 8, 5.

11. *Ab isto improperio liberaret eam.* Sterilitatis, quam illi ancilla fuerat imprecata, et homicidii, quod illi affingebat.

13. *Dixit : Benedictum est nomen tuum.* Non plane eadem est oratio Saræ in latino, græca et hebræo textu, sed nonnulla est tum in verbis diversitas, tum in sententia; cum enim longo fuerit oratio, hoc est, triduana, alias atque alias ex ea particulas excerpsit latinus, græcus et hebræus, ut notant Serarius et Salianus.

15. *Desuper terram eripias me.* Multorum et gravium malorum concursus etiam sanctis hominibus affert nonnunquam mortis, quasi minoris mali desiderium. Sic affecti erant Moses. Exod., 32, 32; Elias, III. Reg., 19, 4; Job., 3, 3; et D. Paulus, II. Cor., 1, 8 : semper etiam conditio tacita intelligitur, *si Deo placeat.*

16. *Mundam servavi animam meam ab omni concupiscentia.* Magna omnino laus, cum tamen vere dixerit Salomon, Proverb. 20, 9 : *Quis potest dicere : Mundum est cor meum, purus sum a peccato?* Hæc autem non commemorat Sara ex superbia, sed ex filiali in Deum confidentia.

17. *Cum ludentibus.* Hugo choreas ducentes intelligit, et vero sic ludendi verbum accipitur, etiam Exodi, 32, 6, et ad I. Corinth., 10, 7 : satius tamen est hujus verbi generalem significationem retinere, ut omne puellaris ludi et lasciviæ genus complectatur : sic Jerem., c. 15, 17, *non sedi in concilio ludentium.*

18. Virum autem cum timore tuo, non cum libidine mea consensi suscipere.

19. Et, aut ego indigna fui illis, aut illi forsitan me non fuerunt digni; quia forsitan viro alio conservasti me.

20. Non est enim in hominis potestate consilium tuum.

21. Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit, quod vita ejus, si in probatione fuerit, coronabitur; si autem in tribulatione fuerit, liberabitur; et si in correptione fuerit, ad misericordiam tuam venire licebit.

22. Non enim delectaris in perditionibus nostris; quia post tempestatem, tranquillum facis; et post lacrymationem et fletum, exultationem infundis.

23. Sit nomen tuum, Deus Israel, benedictum in sæcula.

24. In illo tempore exauditæ sunt preces amborum in conspectu gloriæ summi Dei;

25. Et missus est angelus Domini sanctus Raphael, ut curaret eos ambos, quorum uno tempore sunt orationes in conspectu Domini recitatæ.

18. Que si j'ai consenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, et non pour suivre ma passion.

19. Et, ou j'ai été indigne de ceux que l'on m'a donnés, ou peut-être n'étaient-ils pas dignes de moi, parce que vous m'avez peut-être réservée pour un autre époux.

20. Car il n'est point au pouvoir de l'homme de pénétrer dans vos conseils.

21. Mais quiconque vous rend le culte qui vous est dû se tient assuré que, si vous l'éprouvez pendant sa vie, il sera enfin couronné; si vous l'affligez, il sera délivré; et si vous le châtiez, il pourra obtenir miséricorde.

22. Car vous ne prenez point plaisir à ce qui nous afflige; mais après la tempête vous rendez le calme; et après les larmes et les soupirs vous nous comblez de joie.

23. O Dieu d'Israël, que votre nom soit béni dans tous les siècles.

24. Ces deux prières de Tobie et de Sara furent exaucées en même temps devant la gloire du Dieu souverain.

25. Et Raphaël, le saint ange du Seigneur, fut envoyé pour guérir ces deux personnes, dont les prières avaient été en même temps présentées au Seigneur.

CHAPITRE IV.

Instructions que Tobie donne à son fils.

1. Igitur cum Tobias putaret orationem suam exaudiri ut mori potuisset, vocavit ad se Tobiam filium suum,

2. Dixitque ei: Audi, fili mi, verba oris mei, et ea in corde tuo, quasi fundamentum construe.

3. Cum acceperit Deus animam meam, corpus meum sepeli; *a* et honorem habebis matri tuæ omnibus diebus vitæ ejus; [a *Exod.* 20. 12. *Eccli.* 7. 29.]

4. Memor enim esse debes, quæ et quanta pericula passa sit propter te in utero suo.

5. Cum autem et ipsa compleverit tempus vitæ suæ, sepelies eam circa me.

6. Omnibus autem diebus vitæ tuæ

1. Tobie, croyant donc que Dieu exaucerait la prière qu'il lui avait faite de pouvoir mourir, appela à lui son fils Tobie,

2. Et il lui dit: Mon fils, écoutez les paroles de ma bouche, et mettez-les dans votre cœur, comme un fondement.

3. Lorsque Dieu aura reçu mon âme, ensevelissez mon corps; et honorez votre mère tous les jours de sa vie.

4. Car vous devez vous souvenir de ce qu'elle a souffert, et à combien de périls elle a été exposée lorsqu'elle vous portait en son sein.

5. Et quand elle aura aussi elle-même achevé le temps de sa vie, ensevelissez-la auprès de moi.

6. Ayez Dieu dans votre esprit tous les jours

25. *Et missus est angelus.* Le Grec porte : Raphaël fut donc envoyé pour les guérir l'un et l'autre en faisant tomber les taies de Tobie, en donnant Sara, fille de Raguel, pour épouse à Tobie, fils de Tobie, et en liant le mauvais esprit Asmodée; car elle devait échoir à Tobie comme à son héritier.

Cap. IV. — 2. *Audi, fili mi, verba oris mei.* Ces instructions que Tobie adresse à son fils peuvent être considérées comme un résumé complet de la morale la plus parfaite. Nos devoirs envers Dieu, envers nos parents et tous nos semblables y sont admirablement décrits.

---

20. *Consilium tuum.* Quo sapientissime et optime modis tamen arcanis, nos et mundum regis.

21. *Coronabitur.* Sic de homine justo D. Jacob, c. 1, n. 12 : *Beatus vir qui suffert tentationem, quoniam, cum probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, etc.* — *Liberabitur.* A servitute peccati, præcisis ansis et occasionibus delinquendi, et frequenter etiam, cum Deo visum fuerit, ab externis malis quibus vexantur. — *Si in correptione fuerit.* Si cum ærumnis ad correptionem immissis conflictetur. — *Ad misericordiam tuam venire.* Provocare ad tribunal divinæ misericordiæ, et illam nobis conciliare.

25. *Ut curaret eos.* Ut eorum malis afferret medicinam; Tobiam quidem a cæcitate liberando Saram vero alligando Asmodæum. Recte missus Raphael, cujus nomen Dei medicinam significat. — *In conspectu Domini recitatæ.* Per angelos scilicet præsentatæ. Sic infra, c. 12, n. 12, dicit angelus : *Ego obtuli orationem tuam Domino.*

Cap. IV. — 5. *Circa me.* In eodem sepulcro, juxta me.

de votre vie ; et gardez-vous de consentir jamais à aucun péché, et de violer les préceptes du Seigneur notre Dieu.

7. Faites l'aumône de votre bien, et ne détournez votre visage d'aucun pauvre ; car de cette sorte le Seigneur ne détournera pas non plus son visage de dessus vous.

8. Soyez charitable en la manière que vous le pourrez.

9. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup ; si vous en avez peu, ayez soin de donner de bon cœur de ce peu même.

10. Car vous vous amasserez un grand trésor et une grande récompense pour le jour de la nécessité.

11. Parce que l'aumône délivre de tout péché et de la mort ; et elle ne laissera point tomber l'âme dans les ténèbres.

12. L'aumône sera le sujet d'une grande confiance devant le Dieu suprême pour tous ceux qui l'auront faite.

13. Veillez sur vous, mon fils, pour vous garder de toute impureté ; et hors votre femme seule, évitez tout ce qui peut tendre au crime.

14. Ne souffrez jamais que l'orgueil domine ou dans vos pensées, ou dans vos paroles ; car c'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé.

15. Lorsqu'un homme aura travaillé pour vous, payez-lui aussitôt ce qui lui est dû pour son travail, et que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous.

16. Prenez garde de ne faire jamais à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fît.

17. Mangez votre pain avec les pauvres et avec ceux qui ont faim, et couvrez de vos vêtements ceux qui sont nus.

18. Mettez votre pain et votre vin sur le tombeau du juste, et gardez-vous d'en manger et d'en boire avec les pécheurs.

19. Demandez toujours conseil à un homme sage.

in mente habeto Deum ; et cave ne aliquando peccato consentias, et prætermittas præcepta Domini Dei nostri.

7. *a* Ex substantia tua fac eleemosynam, et noli avertere faciem tuam ab ullo paupere, ita enim fiet ut nec a te avertatur facies Domini. [a *Prov.* 3. 9. *Eccli.* 4. 1. et 14. 13. *Luc.* 14. 13.]

8. *a* Quomodo potueris, ita esto misericors. [a *Eccli.* 35. 12.]

9. Si multum tibi fuerit, abundanter tribue ; si exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri stude.

10. Præmium enim bonum tibi thesaurizas in die necessitatis ;

11. *a* Quoniam eleemosyna ab omni peccato et à morte liberat, et non patietur animam ire in tenebras. [a *Eccli.* 29. 15.]

12. Fiducia magna erit coram summo Deo, eleemosyna, omnibus facientibus eam.

13. *a* Attende tibi, fili mi, ab omni fornicatione, et præter uxorem tuam nunquam patiaris crimen scire. [a *I. Thess.* 4. 3.]

14. Superbiam nunquam in tuo sensu, aut in tuo verbo, dominari permittas ; *a* in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio [a *Gen.* 3. 5.]

15. *a* Quicumque tibi aliquid operatus fuerit, statim ei mercedem restitue, et merces mercenarii tui apud te omnino non remaneat. [a *Lev.* 19. 13. *Deut.* 24. 14.]

16. *a* Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias. [a *Matth.* 7. 12. *Luc.* 6. 31.]

17. *a* Panem tuum cum esurientibus et egenis comede, et de vestimentis tuis nudos tege. [a *Luc.* 14. 13.]

18. Panem tuum et vinum tuum super sepulturam justi constitue, et noli ex eo manducare et bibere cum peccatoribus.

19. Consilium semper a sapiente perquire.

13. *Attende tibi, fili mi, ab omni fornicatione.* Le Grec est ici plus explicite. Mon fils, est-il dit, gardez-vous de toute fornication ; et surtout prenez une femme de la race de vos pères ; ne prenez point une femme étrangère, qui ne soit pas de la tribu de votre père ; car nous sommes enfants des prophètes. Noé, Abraham, Isaac et Jacob sont, dès les anciens temps, nos pères ; souvenez-vous, mon fils, qu'ils ont tous pris des femmes d'entre leurs frères, qu'ils ont été bénis dans leurs enfants, et que la terre sera l'héritage de leur race. — Tobie se sert de cette dernière expression, conformément à cette parole de Dieu à Abraham : « Etendez vos regards au Septentrion et au Midi, à l'Orient et à l'Occident ; je vous donnerai à vous et votre race, pour toujours, toute la terre que vous voyez (Gen., XIII, 14 et 15). » D'où saint Paul conclut qu'Abraham est l'héritier, non pas de la seule terre de Chanaan, mais du monde entier (Rom., IV, 13).

---

11. *Eleemosyna ab omni peccato et a morte liberat.* Modo cætera, quæ alibi Scriptura requirit, non omittantur, fides, pœnitentia, charitas. Sic enim eleemosyna disponit ad mortalium peccatorum veniam, ab eorumdem pœnis liberat, et etiam a peccatis venialibus et a futuris peccatis custodit, quia majorem Dei gratiam accersit. — *In tenebras.* Æternas.

12. *Fiducia magna.* Merito enim qui sunt in pauperes misericordes et largi, confidere possunt se misericordiam consecuturos a Domino.

13. *Crimen.* Adulterii, aut alterius turpitudinis.

14. *In tuo sensu.* In græco est, *in corde tuo.* — *In ipsa enim.* Alludit ad peccatum Adami affectantis scientiam boni et mali. Genes., 3, 5.

17. *Cum esurientibus... comede.* Cum illis partire, eleemosynam dando.

18. *Super sepulturam.* Solebant enim olim epulas sepulcris imponere, ut pauperes et mendici illa erogatione sustentarentur, et ad preces pro mortuis fundendas moverentur. Vide Eccles., 30. 18. — *Justi.* Ejus quem putas in Dei gratia mortuum ; aliis enim non prodest eleemosyna, qui scilicet non peccato mortali decesserunt. — *Peccatoribus.* Fovendo eorum peccata : alioqui omnibus facienda eleemosyna.

20. Omni tempore benedic Deum; et pete ab eo, ut vias tuas dirigat, et omnia consilia tua in ipso permaneant.

21. Indico etiam tibi, fili mi, dedisse me decem talenta argenti, dum adhuc infantulus esses, Gabelo, in Rages civitate Medorum, et chirographum ejus apud me habeo;

22. Et ideo perquire quomodo ad eum pervenias, et recipias ab eo supra memoratum pondus argenti, et restituas ei chirographum suum.

23. Noli timere, fili mi; pauperem quidem vitam gerimus, *a* sed multa bona habebimus si timuerimus Deum, et recesserimus ab omni peccato, et fecerimus benè. [a *Rom.* 8. 17.]

20. Bénissez Dieu en tout temps; et demandez-lui qu'il conduise *et* rende droites vos voies, et ne faites fond que sur lui pour tous vos desseins.

21. Je vous avertis aussi, mon fils, que, lorsque vous n'étiez qu'un petit enfant, j'ai donné dix talents d'argent à Gabélus, dans la ville de Ragès, au pays des Mèdes; et que j'ai sa promesse entre mes mains.

22. C'est pourquoi faites vos diligences pour l'aller trouver, et pour retirer de lui cette somme d'argent et lui rendre son obligation.

23. Ne craignez point, mon fils. Il est vrai que nous sommes pauvres; mais nous aurons beaucoup de bien si nous craignons Dieu, si nous nous retirons de tout péché, et si nous faisons de bonnes œuvres.

CHAPITRE V.

Le jeune Tobie part pour Ragès accompagné de l'ange Raphaël.

1. Tunc respondit Tobias patri suo, et dixit : Omnia quæcumque præcepisti mihi faciam, pater.

2. Quomodo autem pecuniam hanc requiram, ignoro, ille me nescit, et ego eum ignoro; quod signum dabo ei? Sed neque viam, per quam pergatur illuc, aliquando cognovi.

3. Tunc pater suus respondit illi, et dixit : Chirographum quidem illius penes me habeo; quod dum illi ostenderis, statim restituet.

4. Sed perge nunc, et inquire tibi aliquem fidelem virum qui eat tecum salva mercede sua; ut, dum adhuc vivo, recipias eam.

5. Tunc egressus Tobias, invenit juvenem splendidum, stantem præcinctum, et quasi paratum ad ambulandum.

6. Et ignorans quod angelus Dei esset, salutavit eum, et dixit : Unde te habemus bone juvenis?

7. At ille respondit : Ex filiis Israel. Et Tobias dixit ei : Nosti viam, quæ ducit in regionem Medorum?

8. Cui respondit : Novi; et omnia itinera ejus frequenter ambulavi, et mansi apud Gabelum fratrem nostrum, qui moratur in Rages civitate Medorum, quæ posita est in monte Ecbatanis.

9. Cui Tobias ait : Sustine me, obsecro, donec hæc ipsa nuntiem patri meo.

1. Alors Tobie répondit à son père, et lui dit : Mon père, je ferai tout ce que vous m'avez commandé.

2. Mais je ne sais comment je pourrai retirer cet argent. Cet homme ne me connaît point, et je le connais point aussi. Comment me ferai-je connaître à lui? Je ne sais pas même le chemin par où l'on peut aller en ce pays-là.

3. Alors son père lui répondit : J'ai son obligation entre mes mains; et aussitôt que vous la lui ferez voir, il vous rendra.

4. Mais allez chercher présentement quelque homme fidèle qui puisse aller avec vous, en le payant de sa peine, afin que vous receviez cet argent pendant que je vis.

5. Tobie, étant sorti ensuite, trouva un jeune homme fort bien fait, qui était ceint, et comme prêt à marcher.

6. Et, ne sachant pas que ce fût un ange de Dieu, il le salua, et dit : D'où êtes-vous, bon jeune homme?

7. Il lui répondit : Je suis un des enfants d'Israël. Tobie lui dit : Savez-vous bien le chemin qui conduit au pays des Mèdes?

8. L'ange lui répondit : Je le sais; j'ai fait souvent tous ces chemins; et j'ai demeuré chez Gabélus, notre frère, qui demeure en la ville de Ragès, au pays des Mèdes, qui est située sur la montagne d'Ecbatane.

9. Tobie lui répliqua : Je vous supplie d'attendre ici un peu, jusqu'à ce que j'aie rapporté à mon père ce que vous venez de me dire.

Cap. V. — 3. *Chirographum quidem illius.* La possession de ce titre levait la première difficulté, mais à l'égard du voyage, il n'était pas possible au jeune Tobie de l'entreprendre seul. C'est pourquoi son père lui dit de sortir et de chercher un guide sûr et fidèle.

7. *Ex filiis Israel.* L'ange put ainsi répondre, parce qu'il était un des esprits célestes chargés de veiller sur le peuple de Dieu, et qu'à ce titre, il avait fait souvent, avec les Israélites captifs, le chemin de Ninive à Ragès.

---

20. *Et omnia consilia tua in ipso permaneant.* In græco est *et omnes semitæ tuæ, et consilia tua prosperentur.* Tunc consilia nostra in Domino permanent, cum nec boni alicujus consequendi desiderio, nec mali imminentis metu a divinæ voluntatis præscripto discedimus

Cap. V. — 3. *Chirographum.* Hebraice, *marsupium*, aut *sacculum*, in quo scilicet chirographum erat.

5. *Splendidum.* Elegantem. — *Stantem.* In loco ubi conduci solebant mercenarii.

8. *Qui moratur in Rages.* In hebræo habetur *est iter duorum dierum ab Ecbatanis usque ad Rages, et Rages quidem est in montanis; Ecbatanis vero in planitie campi.*

9. *Sustine me.* Exspecta me.

10. Alors Tobie étant rentré, rapporta tout ceci à son père, lequel, admirant cette rencontre, lui ordonna de prier ce jeune homme d'entrer.

11. Etant donc entré, il salua Tobie, et dit : Que la joie soit toujours avec vous.

12. Tobie répondit : Quelle joie puis-je avoir, moi qui suis toujours dans les ténèbres, et qui ne vois point la lumière du ciel?

13. Le jeune homme lui répondit : Ayez bon courage ; le temps approche auquel Dieu vous doit guérir.

14. Alors Tobie lui dit : Pourrez-vous mener mon fils chez Gabélus, en la ville de Ragès, au pays des Mèdes, et quand vous serez de retour, je vous donnerai ce qui vous sera dû pour votre peine.

15. L'ange lui dit : Je le mènerai, et vous le ramènerai.

16. Tobie lui repartit : Dites-moi, je vous prie, de quelle famille, ou de quelle tribu êtes-vous?

17. L'ange Raphaël lui répondit : Est-ce la famille du mercenaire qui doit conduire votre fils, ou le mercenaire lui-même que vous cherchez.

18. Mais de peur que je ne vous donne de l'inquiétude : Je suis Azarias, fils du grand Ananias.

19. Tobie lui répondit : Vous êtes d'une race illustre. Mais je vous supplie de ne vous point fâcher si j'ai désiré de connaître votre race.

20. L'ange lui dit : Je mènerai votre fils en bonne santé, et je vous le ramènerai de même.

21. Tobie lui répondit : Que votre voyage soit heureux, que Dieu soit avec vous dans votre chemin; et que son ange vous accompagne *toujours*.

22. Alors, ayant préparé tout ce qu'ils devaient porter dans leur voyage, Tobie dit adieu à son père et à sa mère; et ils se mirent tous deux en chemin.

23. Aussitôt qu'ils furent partis, sa mère commença à pleurer, et à dire : Vous nous avez ôté le bâton de notre vieillesse, et vous l'avez éloigné de nous.

24. Plût à Dieu que cet argent, pour lequel vous l'avez envoyé, n'eût jamais été!

10. Tunc ingressus Tobias, indicavit universa hæc patri suo. Super quæ admiratus pater, rogavit ut introiret ad eum.

11. Ingressus itaque salutavit eum, et dixit : Gaudium tibi sit semper.

12. Et ait Tobias : Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sedeo, et lumen cœli non video?

13. Cui ait juvenis : Forti animo esto, in proximo est ut a Deo cureris.

14. Dixit itaque illi Tobias : Numquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Rages civitatem Medorum? et cum redieris, restituam tibi mercedem tuam.

15. Et dixit ei angelus : Ego ducam et reducam eum ad te.

16. Cui Tobias respondit : Rogo te, indica mihi, de qua domo, aut de qua tribu es tu?

17. Cui Raphael angelus dixit: Genus quæris mercenarii, an ipsum mercenarium, qui cum filio tuo eat?

18. Sed ne forte sollicitum te reddam, ego sum Azarias, Ananiæ magni filius.

19. Et Tobias respondit : Ex magno genere es tu. Sed peto ne irascaris quod voluerim cognoscere genus tuum;

20. Dixit autem illi angelus : Ego sanum ducam, et sanum tibi reducam filium tuum.

21. Respondens autem Tobias, ait : Bene ambuletis, et sit Deus in itinere vestro, et angelus ejus comitetur vobiscum.

22. Tunc paratis omnibus, quæ erant in via portanda, fecit Tobias vale patri suo et matri suæ, et ambulaverunt ambo simul.

23. *a* Cumque profecti essent, cœpit mater ejus flere, et dicere : Baculum senectutis nostræ tulisti, et transmisisti a nobis. [a *Infr.* 10. 4.]

24. Nunquam fuisset ipsa pecunia, pro qua misisti eum!

18. *Ego sum Azarias, Ananiæ.* D'après le Grec, Tobie était convenu avec le guide de son fils d'une dragme par jour, les frais de voyage étant à la charge de Tobie et de son fils. Mais il tient à savoir à qui il confie son jeune homme. Et l'ange, après lui avoir dit qu'il ne lui importait pas de connaître sa famille, ni sa tribu, satisfait cependant à sa question si naturelle et si légitime, en lui répondant qu'il est Azarias, fils du grand Ananias. Ananias signifiant la grâce de Dieu, et Azarias le secours de Dieu, c'est comme si l'ange avait dit : Je suis le secours de Dieu né de sa grâce.

19. *Ex magno genere es tu.* Le Grec ajoute : J'ai connu Ananias et Jonathas, fils du grand Séméi, lorsque nous allions ensemble à Jérusalem pour y adorer, y portant les premiers-nés de nos bêtes et les dîmes de nos fruits; ils ne suivirent point l'égarement de nos frères. L'ange avait sans doute pris les traits et la figure d'Ananias dont il se disait le fils, mais Tobie n'en put juger alors, puisqu'il était aveugle.

---

17. *Genus quæris mercenarii.* Quasi dicat : Quid refert quonam ex genere mercenarius sit, modo id præstare sciat et possit, ad quod illius opera conducitur.

18. *Ego sum Azarias.* Non mentitur angelus, Azarias enim *divinum auxilium* significat, quanquam recte potuit se Azariam appellare, si Azariæ personam et formam præ se ferebat; quandoquidem et sancti Petri imago dicitur sanctus Petrus. — *Ananiæ magni filius.* Ananias Dei gratiam significat. Angeli vero Dei munere existunt, eumque quasi parentem habent.

21. *Bene ambuletis.* In græco additur etiam merces a Tobia constituta filii sui ductori, scilicet drachma, et ad victum necessaria in singulos dies, addita etiam promissione alicujus auctarii, nam ait : *Et adhuc adjiciam tibi super mercedem, si sani reverteritis.* Drachma est quarta pars sicli. Si sermo esset de siclo aureo, drachma esset aureus nummus ex nostratibus, quæ summa major videtur quam ut pauperi conveniat, præsertim cum reliqua ad victum necessaria subministraret. Itaque intelligendum de argentea, quæ uni hispanico regali respondet.

25. Sufficiebat enim nobis paupertas nostra, ut divitias computaremus hoc, quod videbamus filium nostrum.

26. Dixitque ei Tobias : Noli flere, salvus perveniet filius noster, et salvus revertetur ad nos, et oculi tui videbunt illum.

27. Credo enim quod angelus Dei bonus comitetur ei, et bene disponat omnia, quæ circa eum geruntur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos.

28. Ad hanc vocem cessavit mater ejus flere, et tacuit.

25. Le peu que nous avions, nous suffisait pour croire que ce nous était une assez grande richesse que de voir notre fils.

26. Tobie lui répondit : Ne pleurez point ; notre fils arrivera là sain et sauf ; et il reviendra aussi vers nous dans une parfaite santé ; et vous le verrez de vos yeux.

27. Car je crois que le bon ange de Dieu l'accompagne, et qu'il règle tout ce qui le regarde, et qu'ainsi il reviendra vers nous plein de joie.

28. A cette parole, sa mère cessa de pleurer, et elle se tut.

CHAPITRE VI.

Un poisson fait courir un grand danger au jeune Tobie. L'ange lui conseille d'épouser Sara, la fille de Raguel.

1. Profectus est autem Tobias, et canis secutus est eum, et mansit prima mansione juxta fluvium Tigris.

2. Et exivit ut lavaret pedes suos, et ecce piscis immanis exivit ad devorandum eum.

3. Quem expavescens, Tobias clamavit voce magna, dicens : Domine, invadit me.

4. Et dixit ei angelus : Apprehende branchiam ejus, et trahe eum ad te. Quod cum fecisset, attraxit eum in siccum, et palpitare cœpit ante pedes ejus.

5. Tunc dixit ei angelus : Exentera hunc piscem, et cor ejus, et fel, et jecur repone tibi ; sunt enim hæc necessaria ad medicamenta utiliter.

6. Quod cum fecisset, assavit carnes ejus, et secum tulerunt in via ; cætera salierunt, quæ sufficerent eis, quousque pervenirent in Rages civitatem Medorum.

7. Tunc interrogavit Tobias angelum, et dixit ei : Obsecro te Azaria frater, ut dicas mihi, quod remedium habebant ista, quæ de pisce servare jussisti?

8. Et respondens angelus, dixit ei : Cordis ejus particulam si super carbo-

1. Tobie se mit donc en chemin, suivi du chien et il demeura la première nuit dans un lieu proche du fleuve du Tigre.

2. Etant allé laver ses pieds, un très-grand poisson sortit pour le dévorer.

3. Ce qui l'ayant rempli de frayeur, il jeta un grand cri, en disant : Seigneur, il va se jeter sur moi.

4. L'ange lui dit : Prenez-le par les ouïes, et entraînez-le à vous. Ce qu'ayant fait, il le tira à terre, et *le poisson* commença à faire quelques mouvements, et à se débattre à ses pieds ;

5. Alors l'ange lui dit : Videz les entrailles de ce poisson, et prenez-en le cœur, le fiel et le foie, parce qu'ils seront nécessaires pour en faire des remèdes très-utiles.

6. Ce qu'ayant fait, il fit rôtir sa chair, qu'ils emportèrent avec eux. Ils salèrent le reste, qui leur devait suffire jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Ragès, au pays des Mèdes.

7. Alors Tobie, s'adressant à l'ange, lui dit : Mon frère Azarias, je vous supplie de me dire quels sont les remèdes que l'on peut tirer de ce que vous avez voulu que nous gardassions de ce poisson.

8. L'ange lui répondit : Si vous mettez un morceau du cœur sur les charbons, la fumée qui en

Cap. VI. — 2. *Et exivit ut lavaret pedes suos.* C'est la coutume chez les Orientaux de se laver les pieds après le voyage, avant de se mettre à table. On a été étonné qu'un poisson aussi monstrueux se soit presenté à Tobie dans le Tigre. Mais les voyageurs ont constaté l'existence d'énormes poissons dans ce fleuve. M. Victor Place, consul de France à Mossoul, écrivait : « Vous vous rappelez le fameux poisson du jeune Tobie dont l'existence a paru difficile à admettre dans un fleuve où on ne s'attend pas à voir un poisson assez gros pour effrayer un homme. Eh bien ! ce poisson existe, on le pêche souvent dans le Tigre, et je vous assure qu'il est armé de terribles dents. Lorsque je serai moins occupé, j'irai avec quelques hommes en prendre un de la plus grande taille qu'il sera possible, et si je réussis, je porterai sa peau au Muséum d'histoire naturelle. On m'en a bien apporté un hier, mais d'abord ce n'était pas moi qui l'avais péché, et ensuite il pesait 300 livres. C'est trop petit, je l'ai distribué à mes ouvriers chrétiens qui font maigre (*Annales de philosophie*, IVe série, tom. VII, pag. 380). »

8. *Cordis ejus particulam.* Ce poisson n'avait pas naturellement la vertu de produire par lui-même ces effets. L'ange dit ici les merveilles que Dieu se propose d'opérer à son occasion en faveur du jeune Tobie et de son père.

Cap. VI. — 1. *Prima mansione.* Ad vesperam primi diei itineris, ut in græco explicatur.

2. *Exivit.* Ex hospitio in quo erat pernoctaturus. — *Piscis immanis.* Vallesius de sacra Philosophia, c. 42, verisimile putat piscem hunc fuisse callionymum, de quo Plin., lib. 22, c. 7. Est autem callionymus corpore vastus, carnivorus, aspectu terribilis, et serratis dentibus.

4. *Branchiam.* Branchiæ in piscibus sunt partes juxta cervicem in modum folium hiantes, quibus anhelitum reddere, ac per vices recipere existimantur.

8. *Fumus ejus.* Vel fumus hic signum erat temporis quo dæmon expellebatur, et efficaciæ

sort, chasse toute sorte de démons, soit d'un homme ou d'une femme, en sorte qu'ils ne s'en approchent plus.

9. Le fiel est bon pour oindre les yeux où il y a quelque taie, et il les guérit.

10. *Et Tobie* lui dit : Où voulez-vous que nous logions ?

11. L'ange lui répondit : Il y a ici un homme qui s'appelle Raguel, qui est de vos proches et de votre tribu : il a une fille nommée Sara, qui est unique, n'ayant ni fils ni fille, hors elle seule.

12. Tout son bien doit vous venir; il faut que vous épousiez cette fille.

13. Demandez-la donc à son père : et il vous la donnera en mariage.

14. Tobie lui répondit : J'ai ouï dire qu'elle avait déjà épousé sept maris, et qu'ils sont tous morts; et on m'a dit aussi qu'un démon les avait tués.

15. Je crains donc que la même chose ne m'arrive aussi, et que, comme je suis fils unique, je ne cause à mon père et à ma mère une affliction capable de conduire leur vieillesse jusqu'au tombeau.

16. L'ange Raphaël lui repartit : Ecoutez-moi, et je vous apprendrai qui sont ceux sur qui le démon a du pouvoir.

17. Lorsque des personnes s'engagent dans le mariage, de manière qu'ils bannissent Dieu de leur cœur et de leur esprit, et qu'ils ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité, comme les chevaux et les mulets, qui sont sans raison, le démon a pouvoir sur eux.

nes ponas, fumus ejus extricat omne genus dæmoniorum, sive a viro, sive a muliere, ita ut ultra non accedat ad eos.

9. Et fel valet ad ungendos oculos, in quibus fuerit albugo, et sanabuntur.

10. Et dixit ei Tobias : Ubi vis ut maneamus?

11. Respondensque angelus, ait : Est hic Raguel nomine, vir propinquus de tribu tua, et hic habet filiam nomine Saram, sed, neque masculum, neque feminam ullam habet aliam præter eam.

12. *a* Tibi debetur omnis substantia ejus, et oportet eam te accipere conjugem. [a *Num.* 27. 8. et 36. 8.]

13. Pete ergo eam a patre ejus, et dabit tibi eam in uxorem.

14. Tunc respondit Tobias, et dixit : Audio quia tradita est septem viris, et mortui sunt : sed et hoc audivi, quia dæmonium occidit illos.

15. Timeo ergo, ne forte et mihi hæc eveniant; et cum sim unicus parentibus meis, deponam senectutem illorum cum tristitia ad inferos.

16. Tunc angelus Raphael dixit ei : Audi me, et ostendam tibi qui sunt, quibus prævalere potest dæmonium.

17. Hi namque qui conjugium ita suscipiunt, ut Deum a se et a sua mente excludant, et suæ libidini ita vacent, sicut equus et mulus, quibus non est intellectus; habet potestatem dæmonium super eos.

12. *Tibi debetur omnis substantia.* L'ange parle ici conformément à la loi de Moïse qui voulait que les héritiers prissent un mari de leur tribu et de leur famille (Num., XXXVI, 6). Cette loi n'était pas absolue. En certains cas, moyennant certaines formalités, on pouvait se soustraire à cette loi (Deut., XXV, 5 et suiv.), comme le fit, à l'occasion de Ruth, le parent de Booz. C'est ce qui explique les objections du jeune Tobie qui avait déjà entendu parler de Sara et de ce qui était arrivé à ses fiancés.

16. *Audi me.* Avant ces paroles, le Grec porte : Ne vous souvenez-nous pas de ce que votre père vous a dit, lorsqu'il vous a ordonné de vous choisir une femme de votre famille ?

---

precum ascendentium ad Dominum; vel etiam, quod verius est, efficaciam quamdam habuit ab ipso naturæ auctore cordi et jecori piscis impressam ad fugandos dæmones, Deo superbos spiritus rebus corporeis subjiciente. Vide Serar., in c. 8, quæst. 3.

9. *Fel valet ad ungendos oculos. Quia cum ad extergendas albugines nihil magis a medicis omnibus celebratum sit quam fel, inter omnia ejus genera omnium maxime commendatur fel callionymi piscis, et mox hyenæ.* Ita Vallesius de sacra Philosophia, c. 42, quibus consentanea docet Galenus de simplicium medicamentorum Facultatibus, lib. 10, c. 12.

12. *Tibi debetur omnis substantia ejus.* In græco est, *quoniam ad te pertinet hæreditas ejus, et tu solus es de genere ejus*, et versiculo sequenti : *quoniam hæreditatem tibi convenit accipere quam omnem hominem*, id est potius quam ullum alium hominem, cum cæteris sis propinquior; ut enim lege Mosis cavebatur ne extra suam tribum viros acciperent mulieres paternorum bonorum hæredes, ut hæreditas permaneret in familiis, Numer., 36, 8; ita etiam servatum videtur fuisse ut proximioribus nuberent propter eamdem causam.

14. *Dæmonium occidit illos.* Cur dæmon occiderit illos, causa vera mox proferetur ab angelo; alia tamen vulgo jactabatur, quæ in græco textu habetur : *Quoniam*, inquit Tobias, *dæmonium diligit illam, quod non nocet cuiquam, nisi accendentibus ad eam.* Hoc autem ut a vulgo jactatum, non autem ut a Scriptura affirmatum accipiendum est, neque existimandum est ullum a dæmone cum illa commercium habitum fuisse; nam et animus castissimus erat, quod ille oderat, et corpus attingere à Deo non permittebatur.

17. *Deum a se et a sua mente excludant.* Deum, nec amentes, nec timentes, et peccatis, quæ hominem a Deo separant, servientes. — *Sicut equus et mulus.* Videtur alludere ad insignem locum Psal. 31, 9 : *Nolite fieri sicut equus et mulus, quibus non est intellectus.* Comparantur etiam intemperantes equo et mulo, quia hæ bestiæ libidinosæ admodum sunt, et fallaces. — *Habet potestatem dæmonium super eos.* Non tamen omnes qui sunt hujusmodi occidit dæmon, vel quia Deus, quamvis peccatis irritatus, etiam improbos vitæ cursum, quem ipsis natura concedit, conficere patitur, solem suum oriri faciens super justos et injustos, etc., Matth., 5, 45; vel quia spatium vitæ ad pœnitendum indulget; vel ut quanto se jam impunius peccare sentiunt improbi, tanto graviora futura sciant supplicia quæ illos manent.

18. Tu autem cum acceperis eam, ingressus cubiculum, per tres dies continens esto ab ea, et nihil aliud, nisi orationibus vacabis cum ea.

19. Ipsa autem nocte, incenso jecore piscis, fugabitur dæmonium.

20. Secunda vero nocte, in copulatione sanctorum patriarcharum admitteris.

21. Tertia autem nocte benedictionem consequeris, ut filii ex vobis procreentur incolumes.

22. Transacta autem tertia nocte, accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quam libidine ductus, ut in semine Abrahæ benedictionem in filiis consequaris.

18. Mais pour vous, après que vous aurez épousé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours, et ne pensez à autre chose qu'à prier Dieu avec elle.

19. Cette même nuit mettez dans le feu le foie du poisson, et il fera fuir le démon.

20. La seconde nuit vous serez associé aux saints patriarches.

21. Et la troisième nuit vous recevrez la bénédiction, afin qu'il naisse de vous des enfants dans une parfaite santé.

22. La troisième nuit étant passée, vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur et dans le désir d'avoir des enfants, plutôt que par un mouvement de passion, afin que vous ayez part à la bénédiction de Dieu, ayant des enfants de la race d'Abraham.

CHAPITRE VII.

Tobie épouse Sara.

1. Ingressi sunt autem ad Raguelem, et suscepit eos Raguel cum gaudio,

2. Intuensque Tobiam Raguel, dixit Annæ uxori suæ : Quam similis est juvenis iste consobrino meo!

3. Et cum hæc dixisset, ait : Unde estis juvenes fratres nostri? At illi dixerunt : Ex tribu Nephthali sumus, ex captivitate Ninive.

4. Dixitque illis Raguel : Nostis Tobiam fratrem meum? Qui dixerunt : Novimus.

5. Cumque multa bona loqueretur de eo, dixit angelus ad Raguelem : Tobias, de quo interrogas, pater istius est.

6. Et misit se Raguel, et cum lacrymis osculatus est eum, et plorans supra collum ejus,

7. Dixit : Benedictio sit tibi, fili mi, quia boni et optimi viri filius es.

1. Ils entrèrent ensuite chez Raguel, qui les reçut avec joie.

2. Et lorsque Raguel eut jeté les yeux sur Tobie, il dit à Anne, sa femme : Que ce jeune homme ressemble à mon cousin!

3. Après cela il dit : D'où êtes-vous, nos jeunes frères? Ils lui répondirent : Nous sommes de la tribu de Nephthali, du nombre des captifs de Ninive.

4. Raguel leur dit : Connaissez-vous mon frère Tobie? Ils lui repartirent : Nous le connaissons.

5. Et comme Raguel disait beaucoup de bien de Tobie, l'ange lui dit : Tobie, dont vous nous demandez des nouvelles, est le père de ce jeune homme.

6. Raguel, s'avançant aussitôt, vint le baiser avec larmes, et, pleurant sur son cou,

7. Il dit : Mon fils, que Dieu vous bénisse; car vous êtes le fils d'un homme de bien, d'un homme très-vertueux.

20. *In copulatione sanctorum.* Le démon mis en fuite, vous serez associé aux saints patriarches, c'est-à-dire, vous deviendrez l'héritier de l'esprit et de la sainteté des patriarches, Abraham, Isaac et Jacob, pour vivre chastement avec Sara, comme ils ont vécu avec leurs femmes. Enfin, vous recevrez la bénédiction de Dieu qui rendra votre mariage heureux par les enfants qui en seront le fruit. Voilà le triple effet du mariage chrétien; 1° éteindre la concupiscence en mettant en fuite le démon de la chair; 2° unir l'époux et l'épouse en Jésus-Christ dont l'esprit de pureté a été figuré par les patriarches; 3° obtenir la bénédiction de Dieu pour que le mariage soit fécond et que les enfants qui en naîtront soient, comme leurs parents, d'excellents chrétiens.

Cap. VII. — 2. *Annæ, uxori suæ.* Dans le texte Grec, l'épouse de Raguel se nomme *Edna*. Les copistes peuvent avoir confondu ces deux mots. En hébreu, la même lettre peut s'exprimer par A ou par E; en sorte que la différence se réduit au seul O pris pour N.

---

19. *Ipsa autem nocte.* Prima nocte conjugii.

20. *In copulatione.* In societate, quasi dicat : Eris particeps meritorum, seu sanctitatis patriarcharum; hic erit fructus orationis secunda nocte habitæ.

21. *Ut filii ex vobis procreentur incolumes.* Hic fructus orationis ultimæ noctis.

22. *In semine Abrahæ.* Ut inter filios Abrahæ fœcundissimus sis, et multiplicis prolis benedictionem consequaris.

Cap. VII. — 1. *Suscepit eos Raguel cum gaudio.* Etsi nondum notos nisi ut Israelitas, quod ex primo salutationis verbo agnosci potuit.

2. *Consobrino meo.* Consobrini sunt duarum sororum filii, ut patrueles filii duorum fratrum. * Tobias tamen senior et Raguel erant patrueles.

6. *Et misit se Raguel.* In græco est, *et prosiluit Raguel.*

8. En même temps Anne, sa femme, et Sara, leur fille, commencèrent aussi à pleurer.

9. Après ces entretiens, Raguel commanda qu'on tuât un mouton, et qu'on préparât le festin. Et, comme il les priait de se mettre à table,

10. Tobie dit : Je ne mangerai et ne boirai point ici aujourd'hui que vous ne m'ayez accordé ma demande, et que vous ne me promettiez de me donner Sara, votre fille.

11. Raguel, à ces paroles, fut saisi de frayeur, sachant ce qui était arrivé à ses sept maris qui s'étaient approchés d'elle; et il commença à appréhender que la même chose n'arrivât à celui-ci. Etant donc dans cette incertitude, et ne répondant rien à la demande qu'on lui faisait,

12. L'ange lui dit : Ne craignez point de donner votre fils à ce jeune homme, parce qu'il craint Dieu, et que votre fille lui est due pour épouse : et c'est pour cela que nul autre n'a pu l'avoir.

13. Raguel répondit : Je ne doute point que mes prières et mes larmes ne soient venues en la présence de Dieu, et qu'il ne les ait exaucées.

14. Et je crois qu'il a permis que vous soyez venus nous voir, afin que cette fille épousât une personne de sa parenté, selon la loi de Moïse. Ainsi ne doutez point que je ne vous donne ma fille.

15. Et, prenant la main droite de sa fille, il la mit dans la main droite de Tobie, et dit : Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob soit avec vous; que lui-même vous unisse, et qu'il accomplisse sa bénédiction en vous.

16. Et ayant pris du papier, ils dressèrent le contrat de mariage.

8. Et Anna uxor ejus, et Sara et ipsorum filia, lacrymatæ sunt.

9. Postquam autem locuti sunt, præcepit Raguel occidi arietem, et parari convivium; cumque hortaretur eos discumbere ad prandium,

10. Tobias dixit : Hic ego hodie non manducabo neque bibam, nisi prius petitionem meam confirmes, et promittas mihi dare Saram filiam tuam.

11. Quo audito verbo, Raguel expavit, sciens quid evenerit illis septem viris, qui ingressi sunt ad eam, et timere cœpit ne forte et huic similiter contingeret; et cum nutaret, et non daret petenti ullum responsum,

12. Dixit ei angelus : Noli timere dare eam isti, quoniam huic timenti Deum debetur conjux filia tua; propterea alius non potuit habere illam.

13. Tunc dixit Raguel : Non dubito quod Deus preces et lacrymas meas in conspectu suo admiserit.

14. Et credo quoniam ideo fecit vos venire ad me, ut ista conjungeretur cognationi suæ *a* secundum legem Moysi; et nunc noli dubium gerere quod tibi eam tradam. [a *Num.* 36, 6.]

15. Et apprehendens dexteram filiæ suæ, dextræ Tobiæ tradidit, dicens : Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob vobiscum sit, et ipse conjungat vos, impleatque benedictionem suam in vobis.

16. Et accepta charta, fecerunt conscriptionem conjugii.

10. *Et promittas mihi dare Saram.* Cette demande faite *ex abrupto* avant toutes choses a paru extraordinaire. Les fiançailles devaient précéder le mariage de six mois ou d'un an suivant la coutume; le jeune homme devait demander le consentement de ses parents. Tobie passe par-dessus toutes ces règles, parce que, quoique l'ange ne se soit pas fait connaître, il exerce une influence si grande sur ses déterminations, que c'est lui ou plutôt Dieu qui fait tout par lui. Malgré ses craintes, Raguel ne peut lui résister; il en est de même de Sara; par conséquent, ce qu'il y a d'étrange ici au point de vue naturel s'explique sans effort en admettant l'action du ciel, qui est, après tout, la puissance souveraine et maîtresse de toutes choses. Car, comme on l'a dit, l'homme s'agite, mais Dieu le mène.

15. *Et apprehendens dexteram.* On voit ici comment se contractait le mariage. Le père, le chef de la famille, unit la main droite des époux et prononce la formule que le prêtre prononce lui-même à la fin de la messe, lorsqu'il bénit les nouveaux époux. Cette bénédiction est un souhait que nous faisons pour que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob les bénisse, lui qui est la source de toute bénédiction. Le contrat n'est signé qu'après la bénédiction nuptiale, parce que, dans ces temps de mœurs simples et droites, la parole donnée, les parties n'avaient pas de défiance l'une à l'égard de l'autre. Après le festin, il était d'usage de conduire l'épousée dans la chambre nuptiale (Gen., XXIX, 23). Certains commentateurs disent que Sara fut conduite dans une autre chambre que celle où elle avait passé la nuit avec ses sept maris, afin qu'elle ne fut pas impressionnée par le souvenir de ces malheurs. D'autres entendent *alterum cubiculum*, d'une salle autre que celle qui avait servi au festin, et croient qu'il n'y a pas de raison pour supposer que Tobie et Sara aient occupé une autre pièce que les sept autres époux.

---

8. *Lacrymatæ sunt.* Ces larmes furent tout à la fois des larmes de joie et de tristesse. Car d'après le texte Grec, tout en se faisant connaître à Raguel et à sa famille, Tobie leur avait en même temps appris la cécité de son père.

12. *Debetur conjux filia tua.* Æquum enim est ut propinquo potius detur, quam extraneo. — *Alius non potuit habere illam.* Deus enim illam Tobiæ huic reservabat; interimque septem illi vitio suo perierunt, ut patet ex capite superiori, n. 17, et domum hisce a Deo destinatis nuptiis vacuam fecerunt.

14. *Secundum legem Moysi.* Vide dicta superiori c., n. 12. Ex hoc versiculo colligitur priores illos septem ad cognationem Raguelis non pertinuisse erat; enim valde difficile tempore captivitatis conciliare connubia inter personas ejusdem tribus, cum essent permixti et confusi, et variis locis distracti; nec erat necesse, quia cessabat omnino legis ratio, quæ fuerat instituta ne sortes et hæreditates miscerentur, quæ ratio in iis qui vivebant in captivitate locum non habebat. Adde eos fuisse pauperes, nec nisi rerum mobilium possessionem habuisse, ut patet ex iis quæ in dote Saræ numerantur.

17. Et post hæc epulati sunt, benedicentes Deum.
18. Vocavitque Raguel ad se Annam uxorem suam, et præcepit ei ut præpararet alterum cubiculum.
19. Et introduxit illuc Saram filiam suam, et lacrymata est.
20. Dixitque ei : Forti animo esto, filia mea; Dominus cœli det tibi gaudium pro tædio quod perpessa es.

17. Après cela ils firent le festin, en bénissant Dieu.
18. Raguel appela Anne, sa femme, et lui ordonna de préparer une autre chambre.
19. Elle y mena Sara, sa fille, qui se mit à pleurer.
20. Et elle lui dit : Ma fille, ayez bon courage. Que le Seigneur du ciel vous comble de joie après tant d'afflictions que vous avez eues.

CHAPITRE VIII.

Tobie n'éprouve aucun mal. Raguel en bénit Dieu.

1. Postquam vero cœnaverunt, introduxerunt juvenem ad eam.
2. Recordatus itaque Tobias sermonum angeli; protulit de cassidili suo partem jecoris posuitque eam super carbones vivos.
3. Tunc Raphael angelus apprehendit dæmonium, et religavit illud in deserto superioris Ægypti.
4. Tunc hortatus est virginem Tobias, dixitque ei : Sara, exsurge, et deprecemur Deum hodie et cras, et secundum cras; quia his tribus noctibus Deo jungimur; tertia autem transacta nocte, in nostro erimus conjugio;
5. Filii quippe sanctorum sumus, et non possumus ita conjungi, sicut gentes quæ ignorant Deum.
6. Surgentes autem pariter, instanter orabant ambo simul, ut sanitas daretur eis.
7. Dixitque Tobias : Domine Deus patrum nostrorum, benedicant te cœli et terræ, mareque et fontes, et flumina, et omnes creaturæ tuæ quæ in eis sunt.
8. *a* Tu fecisti Adam de limo terræ, dedistique ei adjutorium Hevam. [a *Gen.* 2. 7.]
9. Et nunc, Domine, tu scis, quia

1. Après qu'ils eurent soupé, ils firent entrer le jeune Tobie au lieu où elle était :
2. Lequel, se souvenant de ce que l'ange lui avait dit, tira de son sac une partie du foie, et la mit sur des charbons ardents.
3. Alors l'ange Raphaël prit le démon, et alla le lier dans le désert de la Haute-Egypte.
4. Tobie ensuite exhorta la fille, et lui dit : Sara, levez-vous, et prions Dieu aujourd'hui et demain et après-demain; parce que, durant ces trois nuits, nous devons nous unir à Dieu; et après la troisième nuit nous vivrons dans notre mariage;
5. Car nous sommes enfants des saints, et nous ne devons pas nous marier comme les païens, qui ne connaissent point Dieu.
6. S'étant donc levés tous deux, ils priaient Dieu avec grande instance, afin qu'il lui plût de les conserver en santé.
7. Et Tobie dit : Seigneur, Dieu de nos pères, que le ciel et la terre, la mer, les fontaines et les fleuves, avec toutes vos créatures qu'ils renferment, vous bénissent.
8. Vous avez fait Adam d'un peu de terre et de boue, et vous lui avez donné Eve pour secours.
9. Et maintenant, Seigneur, vous savez que ce

Cap. VIII. — 2. *Partem jecoris.* Ce foie est le symbole de la concupiscence et des désirs charnels qu'il faut consumer autant qu'il est en nous et détruire par le feu de la charité et de la prière. C'est le seul moyen de mettre le démon en fuite. C'est par la concupiscence qu'il nous tente. Il est désarmé quand elle est réprimée et vaincue (Mézenguy).

3. *In deserto superioris Ægypti.* La Haute-Egypte est un désert aride. Ces expressions figuratives signifient que le démon, contenu par la puissance divine, fut aussi incapable de nuire à Tobie et à Sara que s'il avait été relégué et enchaîné au fond des déserts de l'Egypte, fort éloignés de la ville de Raguel.

5. *Filii quippe sanctorum sumus.* Ces admirables sentiments doivent être ceux de tous les chrétiens. Le mariage spirituel, l'union des cœurs et des âmes doit précéder le mariage charnel. Le but de ce sacrement est de perpétuer l'Eglise sur la terre, et pour répondre à un aussi noble dessein, il faut que, comme Tobie et Sara, l'homme et la femme ne soient unis que par des pensées toutes célestes.

---

17. *Epulati sunt, benedicentes Deum.* De inito ex ejus providentia novo conjugio. Aut certe illud, *benedicentes Deum*, conditionem convivii significat, quasi dicat : Nihil fuit in convivio a Dei timore alienum, sed honesta tantum hilaritas, et modesta lætitia.

18. *Alterum cubiculum.* Diversum ab eo in quo prius Sara cubuerat cum ad ipsam septem illi accederent.

19. *Lacrymata est.* Ob memoriam rerum præteritarum, et metum futurarum.

Cap. VIII. — 2. *Recordatus itaque Tobias sermonum angeli.* Nam mentem cibi potusque intemperatia non abstulerat. — *Cassidili.* Pera, vel sacculo. — *Partem jecoris.* Cordis tantum fuerat ante facta mentio; additur nunc jecur, ut significet utrumque adhibitum.

3. *Apprehendit dæmonium, et religavit.* Non manibus in assumpto corpore sed virtute imperioque suo, quæ vincula spiritualia sunt, sicut et spiritualis fuit apprehensio.

4. *Exsurge.* A lectulo. — *Deo jungimur.* Per orationem.

5. *Filii quippe sanctorum.* Vide dicta c. 2, n. 18.

9. *Sororem meam.* Sororem vocat late sumpto vocabulo, ut præcedenti capite Raguel Tobiam fratrem appellaverunt, n. 4.

n'est point pour satisfaire ma passion que je prends ma sœur pour être ma femme, mais dans le seul désir de laisser des enfants par lesquels votre nom soit béni dans tous les siècles.

10. Sara dit aussi : Faites-nous miséricorde, Seigneur; faites-nous miséricorde, et que nous puissions vivre ensemble jusqu'à la vieillesse dans une parfaite santé.

11. Vers le chant du coq, Raguel commanda qu'on fît venir ses serviteurs, et ils s'en allèrent avec lui pour faire une fosse.

12. Car il disait : Il sera peut-être arrivé à celui-ci la même chose qu'à ces sept hommes qui ont été avec elle.

13. Et, ayant préparé la fosse, Raguel étant retourné vers sa femme, lui dit :

14. Envoyez une de vos servantes pour voir s'il est mort, afin que je l'ensevelisse avant qu'il fasse jour.

15. Sa femme envoya une de ses servantes, qui, étant entrée dans la chambre, les trouva tous deux dans une parfaite santé, qui dormaient dans le même lit.

16. Et étant retournée, elle leur rapporta cette bonne nouvelle. Alors Raguel et Anne, sa femme, bénirent le Seigneur,

17. Et dirent : Nous vous bénissons, Seigneur, Dieu d'Israël, parce que ce que nous avions pensé ne *nous* est point arrivé.

18. Car vous nous avez fait miséricorde; vous avez chassé loin de nous l'ennemi qui nous persécutait;

19. Et vous avez eu pitié de deux enfants uniques. Faites, Seigneur, qu'ils vous bénissent de plus en plus et qu'ils vous offrent le sacrifice de la louange qu'ils vous doivent, pour la santé qu'ils ont reçue de vous, afin que toutes les nations connaissent que dans toute la terre il n'y a point d'autre Dieu que vous.

20. Raguel aussitôt commanda à ses serviteurs de remplir avant le jour la fosse qu'ils avaient faite.

21. Il ordonna aussi à sa femme de préparer un festin et tous les vivres nécessaires à ceux qui doivent faire un voyage.

22. Il fit tuer deux vaches grasses et quatre moutons, pour traiter tous ses voisins et ses amis.

23. Raguel conjura ensuite Tobie de demeurer avec lui pendant deux semaines.

24. Il lui donna la moitié de tout ce qu'il pos-

non luxuriæ causa accipio sororem meam conjugem, sed sola posteritatis dilectione, in qua benedicatur nomen tuum in sæcula sæculorum.

10. Dixit quoque Sara : Miserere nobis, Domine, miserere nobis, et consenescamus ambo pariter sani.

11. Et factum est circa pullorum cantum, accersiri jussit Raguel servos suos, et abierunt cum eo pariter ut foderent sepulcrum.

12. Dicebat enim : Ne forte simili modo evenerit ei, quo et cæteris illis septem viris qui sunt ingressi ad eam.

13. Cumque parassent fossam, reversus Raguel ad uxorem suam, dixit ei :

14. Mitte unam ex ancillis tuis, et videat si mortuus est, ut sepeliam eum antequam illucescat dies.

15. At illa misit unam ex ancillis suis. Quæ ingressa cubiculum, reperit eos salvos et incolumes, secum pariter dormientes.

16. Et reversa, nuntiavit bonum nuntium; et benedixerunt Dominum, Raguel videlicet, et Anna uxor ejus,

17. Et dixerunt : Benedicimus te, Domine Deus Israel, quia non contigit quemadmodum putabamus.

18. Fecisti enim nobiscum misericordiam tuam, et exclusisti à nobis inimicum persequentem nos.

19. Misertus est autem duobus unicis. Fac eos Domine, plenius benedicere te; et sacrificium tibi laudis tuæ et suæ sanitatis offerre, ut cognoscat universitas gentium, quia tu es Deus solus in universa terra.

20. Statimque præcepit servis suis Raguel, ut replerent fossam quam fecerant, priusquam elucesceret.

21. Uxori autem suæ dixit ut instrueret convivium, et præpararet omnia, quæ in cibos erant iter agentibus necessaria.

22. Duas quoque pingues vaccas, et quatuor arietes occidi fecit, et parari epulas omnibus vicinis suis, cunctisque amicis.

23. Et adjuravit Raguel Tobiam, ut duas hebdomadas moraretur apud se.

24. De omnibus autem quæ posside-

12. *Ne forte simili modo evenerit ei.* La parole de l'ange avait rassuré Raguel. Cependant sa foi s'était ébranlée, les doutes lui étaient revenus, et il avait cru devoir prendre cette étrange précaution pour dissimuler le malheur de sa fille. Néanmoins, malgré cette faiblesse, Raguel et Anne sont de pieux Israélites. Car aussitôt qu'ils apprennent que Tobie est en vie, ils en remercient Dieu du fond de leur cœur. Si Tobie et Sara sont les modèles des époux, Raguel et Anne sont les modèles des parents chrétiens.

---

10. *Ambo pariter sani.* Mente et corpore, quæ sunt fundamenta bonorum omnium quæ ex conjugio sperantur.

* 15. *Secum pariter dormientes.* Post diuturnas enim preces se composuerant ad quietem vestiti, et sine ullo Veneris commercio, quo totis tribus noctibus abstinere jussi fuerant ab angelo.

21. *Quæ in cibos erant iter agentibus necessaria.* Non est sermo de reditu ad parentem, sed de profectione ad Gabelum exigendæ pecuniæ causa. Jam enim socero suo dixerat Tobias se ea gratia venisse.

23. *Duas hebdomadas.* Duplicata enim lætitia nuptiarum et expulsi dæmonis tempus etiam lætitiæ duplicare suasit, quod alioqui septem tantum dierum esse solebat, Genes., 29, 27.

bat Raguel, dimidiam partem dedit Tobiæ, et fecit scripturam, ut pars dimidia, quæ supererat post obitum eorum, Tobiæ dominio deveniret.

sédait, et déclara, par un écrit, que l'autre moitié qui restait reviendrait à Tobie après sa mort.

CHAPITRE IX.

L'ange va chez Gabélus, et l'amène aux noces de Tobie.

1. Tunc vocavit Tobias angelum ad se, quem quidem hominem existimabat, dixitque ei : Azaria frater, peto ut auscultes verba mea.

2. Si meipsum tradam tibi servum, non ero condignus providentiæ tuæ.

3. Tamen obsecro te, ut assumas tibi animalia sive servitia, et vadas ad Gabelum in Rages civitatem Medorum; reddasque ei chirographum suum, et recipias ab eo pecuniam, et roges eum venire ad nuptias meas.

4. Scis enim ipse quoniam numerat pater meus dies; et si tardavero una die plus, contristatur anima ejus.

5. Et certe vides quomodo adjuravit me Raguel, cujus adjuramentum spernere non possum.

6. Tunc Raphael assumens quatuor ex servis Raguelis, et duos camelos, in Rages civitatem Medorum perrexit; et inveniens Gabelum, reddidit ei chirographum suum, et recepit ab eo omnem pecuniam.

7. Indicavitque ei de Tobia filio Tobiæ, omnia quæ gesta sunt; fecitque eum secum venire ad nuptias.

8. Cumque ingressus esset domum Raguelis, invenit Tobiam discumbentem; et exiliens, osculati sunt se invicem; et flevit Gabelus, benedixitque Deum,

9. Et dixit : Benedicat te Deus Israel, quia filius es optimi viri, et justi, et timentis Deum, et eleemosynas facientis;

10. Et dicatur benedictio super uxorem tuam, et super parentes vestros ;

11. Et videatis filios vestros, et filios filiorum vestrorum, usque in tertiam et quartam generationem; et sit semen vestrum benedictum a Deo Israel, qui regnat in sæcula sæculorum.

12. Cumque omnes dixissent : Amen,

1. Alors Tobie appela l'ange, qu'il croyait un homme, et lui dit : Mon frère Azarias, je vous prie d'écouter ce que j'ai à vous dire.

2. Quand je me donnerais à vous pour être votre esclave, je ne pourrais pas reconnaître dignement tous les soins que vous avez pris de moi.

3. J'ai néanmoins encore une prière à vous faire : *c'est* que vous preniez des montures et l'équipage nécessaire, et que vous alliez trouver Gabélus en la ville de Ragès, au pays des Mèdes, pour lui rendre son obligation, en recevant de lui l'argent et pour le prier de venir à mes noces.

4. Car vous savez bien que mon père compte les jours; et que, si je tarde un jour de plus, son âme sera accablée d'ennui.

5. Vous voyez aussi de quelle manière Raguel m'a conjuré *de demeurer ici;* et que je ne puis résister à des instances si pressantes.

6. Raphaël prit donc quatre serviteurs de Raguel, et deux chameaux, et s'en alla en la ville de Ragès, au pays des Mèdes, où ayant trouvé Gabélus, il lui rendit son obligation, et reçut de lui tout l'argent.

7. Il lui raconta aussi tout ce qui était arrivé au jeune Tobie; et il le fit venir avec lui aux noces.

8. Gabélus, étant entré dans la maison de Raguel, trouva Tobie à table, qui se leva. Ils s'entre-saluèrent en se baisant : et Gabélus pleura et bénit Dieu, en disant :

9. Que le Dieu d'Israël vous bénisse, parce que vous êtes fils d'un homme très-vertueux, d'un homme juste, qui craint Dieu, et qui fait beaucoup d'aumônes :

10. Que la bénédiction se répande aussi sur votre femme, et sur votre père et votre mère :

11. Puissiez-vous voir vos fils et les fils de vos fils, jusqu'à la troisième et quatrième génération; et que votre race soit bénie du Dieu d'Israël, qui règne dans les siècles des siècles.

12. Et tous ayant répondu Amen, ils se mirent

Cap. IX. — 1. *Tunc vocavit Tobias.* Ce chapitre est plus concis dans le texte Grec, mais cette concision nuit à la grâce et à la beauté du récit.

6. *Recepit ab eo omnem pecuniam.* Dans le Grec on lit : *Ille autem attulit loculos obsignatos.* Il était d'usage de mettre l'argent dans les sacs et de les cacheter. Dans les auteurs latins, Juvénal, Végèce et les jurisconsultes, pour dire des sacs d'argent, ils se servent de l'expression : *Folles obsignatos.*

12. *Cumque omnes dixissent : Amen.* Ne nous lassons point d'admirer l'esprit de religion

Cap. IX. — 1. *Azaria frater.* Propter Israelitici sanguinis communionem ita appellat, hominem enim esse putabat, et Hebræum.

6. *Duos camelos.* Qui usui futuri erant, alter quidem Raphaeli, alter vero Gabelo, et pecuniis etiam deferendis. Ea quoque commoditas aliquod erat invitamentum ad alliciendum Gabelum, ut libentius ad nuptias se conferret.

10. *Dicatur benedictio.* Bene omnes precentur.

11. *Et quartam generationem.* Viderunt autem usque ad quintam, ut patet ex c. 14, n. 15.

12. *Cum timore Domini.* Vide dicta c. 7, n. 17.

à table. Mais, dans le festin même des noces, ils se conduisirent avec la crainte du Seigneur.

accesserunt ad convivium; sed et cum timore Domini nuptiarum convivium exercebant.

CHAPITRE X.

Inquiétudes du père et de la mère de Tobie. Raguel et le jeune Tobie se séparent.

1. Mais *le jeune* Tobie, différant à revenir, à cause de ses noces, son père était en peine, et disait : D'où peut venir ce retardement de mon fils? et qui peut le retenir là?

2. Ne serait-ce point que Gabélus serait mort, et qu'il ne se trouverait personne pour lui rendre cet argent?

3. Il se laissa donc aller à une profonde tristesse, et Anne, sa femme, avec lui; et ils se mirent ensemble à pleurer de ce que leur fils n'était point revenu au jour marqué.

4. Mais surtout sa mère versait des larmes sans se pouvoir consoler, en disant : Ah! mon fils, mon fils! pourquoi vous avons-nous envoyé si loin, *vous* la lumière de nos yeux, le bâton de notre vieillesse, le soulagement de notre vie et l'espérance de notre postérité?

5. Nous ne devions pas vous éloigner de nous, puisque vous seul nous teniez lieu de toutes choses.

6. Mais Tobie lui disait : Cessez de parler ainsi; ne vous troublez point; notre fils se porte bien; cet homme avec qui nous l'avons envoyé est très-fidèle.

7. Rien néanmoins ne la pouvait consoler; mais, sortant tous les jours de sa maison, elle regardait de tous côtés, et allait dans tous les chemins par lesquels elle espérait qu'il pourrait revenir, pour tâcher de le découvrir de loin quand il reviendrait.

8. Cependant Raguel disait à son gendre : Demeurez ici, et j'enverrai à Tobie, votre père, des nouvelles de votre santé.

9. Tobie lui répondit : Je sais que maintenant mon père et ma mère comptent les jours, et qu'ils sont accablés d'inquiétude *et* de chagrin.

1. Cum vero moras faceret Tobias, causa nuptiarum, sollicitus erat pater ejus Tobias, dicens : Putas quare mos ratur filius meus, aut quare detentu- est ibi?

2. Putas ne Gabelus mortuus est, et nemo reddet illi pecuniam?

3. Cœpit autem contristari nimis ipse, et Anna uxor ejus cum eo; et cœperunt ambo simul flere; eo quod die statuto minime reverteretur filius eorum ad eos.

4. *a* Flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis, atque dicebat: Heu, heu me, fili mi, ut quid te misimus peregrinari, lumen oculorum nostrorum, baculum senectutis nostræ, solatium vitæ nostræ, spem posteritatis nostræ. [a *Supr.* 5. 23.]

5. Omnia simul in te uno habentes, te non debuimus dimittere a nobis.

6. Cui dicebat Tobias : Tace, et noli turbari, sanus est filius noster; satis fidelis est vir ille, cum quo misimus eum.

7. Illa autem nullo modo consolari poterat, sed quotidie exsiliens circumspiciebat, et circuibat vias omnes, per quas spes remeandi videbatur, ut procul videret eum, si fieri posset, venientem.

8. At vero Raguel dicebat ad generum suum : Mane hic, et ego mittam nuntium salutis de te ad Tobiam patrem tuum.

9. Cui Tobias ait : Ego novi, quia pater meus et mater mea modo dies computant, et cruciatur spiritus eorum in ipsis.

qui animait ces bons Israélites. Ils ne perdent point Dieu de vue : son saint nom est à tout moment dans leur bouche; c'est de lui qu'ils attendent tout, c'est à lui qu'ils rendent grâces de tout. S'ils font des souhaits de prospérité, de santé, de paix; ces souhaits sont des prières qu'ils adressent à Dieu, et qui font voir qu'ils le regardent comme l'unique auteur de tous les biens qu'ils souhaitent, et pour les autres et pour eux-mêmes. Ces sentiments ne sont point particuliers à Gabélus. Toute la compagnie s'unit à sa prière et ratifie ses bénédictions, en répondant *Amen*. Après cela on se remet à table; et l'Ecriture, par ce seul mot : *Qu'on se conduisit dans le festin des noces avec la crainte du Seigneur*, nous fait entendre que tout y respirait la piété, et cette joie sainte, qui n'a rien de commun avec les excès et les dissolutions si ordinaires parmi nous aux festins des noces (Mézenguy).

Cap. X. — 3. *Et cœperunt ambo simul flere*. Ce chagrin était bien légitime et bien naturel. Tobie ressent vivement cette épreuve, mais il la supporte avec un courage viril. Anne a moins de force; cette peinture fait ressortir admirablement la différence qu'il y a entre le caractère de la femme et celui de l'homme.

Cap. X. — 9. *Dies computant*. Peregrinationis hujus moram Serarius quadraginta dierum, Torniellus triginta octo, Salianus triginta quatuor dierum fuisse putat, quos ita computat : Chara, ut patet ex initio capitis sequentis, est in medio itineris, Niniven inter et Rages; Chara autem Niniven usque ex Sarario et Saliano perveniri potest spatio trium dierum; ergo Tobias sexto die postquam domo discessit, pervenit ad Raguelem. His adde quatuordecim, quibus apud eum commoratus est, efficies viginti. In reditu cum multis familiæ impedimentis Charam usque undecim dies posuerunt. Charas domum usque tres, qui omnes simul sunt quatuor et triginta.

10. Cumque verbis multis rogaret Raguel Tobiam, et ille eum nulla ratione vellet audire, tradidit ei Saram, et dimidiam partem omnis substantiæ suæ in pueris, in puellis, in pecudibus, in camelis, et in vaccis, et in pecunia multa? et salvum atque gaudentem dimisit eum a se,

11. Dicens : Angelus Domini sanctus sit in itinere vestro, perducatque vos incolumes, et inveniatis omnia recte circa parentes vestros, et videant oculi mei filios vestros priusquam moriar.

12. Et apprehendentes parentes filiam suam, osculati sunt eam, et dimiserunt ire;

13. Monentes eam honorare soceros, diligere maritum, regere familiam, gubernare domum, et seipsam irreprehensibilem exhibere.

10. Raguel ayant fait encore au *jeune* Tobie de grandes instances auxquelles il ne se voulut jamais rendre, il lui mit Sara entre les mains et la moitié de tout ce qu'il possédait en serviteurs, en servantes, en troupeaux, en chameaux, en vaches, et en une grande quantité d'argent, et il le laissa aller plein de santé et de joie,

11. En lui disant : Que le saint ange du Seigneur soit en votre chemin, et qu'il vous conduise jusque chez vous sans aucun péril; et puissiez-vous trouver votre père et votre mère en une parfaite santé; et que mes yeux puissent voir vos enfants avant que je meure.

12. Alors le père et la mère, prenant leur fille, la baisèrent et la laissèrent aller,

13. L'avertissant d'honorer son beau-père et sa belle-mère, d'aimer son mari, de régler sa famille, de gouverner sa maison et de se conserver irrépréhensible en toutes choses.

CHAPITRE XI.

Retour du jeune Tobie à Ninive. Tobie recouvre la vue.

1. Cumque reverterentur, pervenerunt ad Charan, quæ est in medio itinere contra Niniven undecimo die.

2. Dixitque angelus : Tobia frater, scis quemadmodum reliquisti patrem tuum.

3. Si placet itaque tibi, præcedamus, et lento gradu sequantur iter nostrum familiæ, simul cum conjuge tua, et cum animalibus.

4. Cumque hoc placuisset ut irent, dixit Raphael ad Tobiam : Tolle tecum ex felle piscis ; erit enim necessarium. Tulit itaque Tobias ex felle illo, et abierunt.

5. Anna autem sedebat secus viam, quotidie in supercilio montis, unde respicere poterat de longinquo.

6. Et dum ex eodum loco specularetur adventum ejus, vidit a longe, et illico agnovit venientem filium suum; currensque nuntiavit viro suo, dicens : Ecce venit filius tuus.

7. Dixitque Raphael ad Tobiam : At ubi introieris domum tuam, statim ado-

1. S'étant donc mis en chemin pour s'en retourner, ils arrivèrent le onzième jour à Charan, que l'on rencontre en chemin, en allant à Ninive.

2. Et l'ange dit : Mon frère Tobie, vous savez l'état où vous avez laissé votre père.

3. Si vous le jugez donc à propos, allons devant, et que vos domestiques suivent lentement avec votre femme et vos bêtes.

4. S'étant résolus d'aller de la sorte. Raphaël dit à Tobie : Portez avec vous du fiel de poisson; car vous en aurez besoin. Tobie prit de ce fiel, et ils continuèrent leur chemin.

5. Anne cependant allait tous les jours s'asseoir proche du chemin sur le haut d'une montagne, d'où elle pouvait découvrir de loin.

6. Et comme elle regardait de là si son fils ne venait point, elle l'aperçut de bien loin. Elle le reconnut aussitôt, et elle courut en porter la nouvelle à son mari, et lui dit : Voilà votre fils qui vient.

7. Raphaël en même temps dit à Tobie : Aussitôt que vous serez entré dans votre maison,

10. *In pueris, in puellis.* Les serviteurs faisaient partie de la fortune de leur maître. Ils étaient attachés à sa maison, et c'est pour cela que, dans le partage de ses biens, Raguel fait figurer ceux qui avaient soin de ses troupeaux. Car comme ils étaient en pays étranger, il est probable que sa fortune était exclusivement mobilière.

11. *Angelus Domini.* Tobie avait dit à son fils au moment de son départ : « Que Dieu soit avec vous et que son ange vous accompagne. » Raguel fait le même souhait, ce qui prouve la foi des Israëlites dans le ministère des anges, que nous avons vue d'ailleurs se manifester dans la vie des patriarches. *Angelis suis mandavit de te* (Ps. XC, 11), c'est une vérité familière à tous les hommes de foi qui ont vécu sous l'ancienne loi.

13. *Monentes eam.* Ce verset résume en peu de mots tout ce que doit faire la femme chrétienne pour remplir parfaitement les devoirs de son état. C'est d'ailleurs à peu près les mêmes avis que saint Paul, écrivant à Tite, son disciple, veut qu'on donne aux jeunes femmes (Tite, II, 4 et 5).

Cap. XI. — 1. *Ad Charan.* Il ne s'agit pas ici de Charan ou de Haran, en Mésopotamie (Gen., XI, 31 et XXVII, 43), mais d'une ville inconnue de Médie. Tobie avait mis onze jours pour y arriver, mais il ne faut pas en conclure que cette localité était très-loin d'Ecbatane. Car les caravanes où il y a des animaux vont très-lentement. Ainsi l'ange ayant proposé à Tobie de prendre le devant, ils arrivèrent à Ninive sept jours avant le reste du cortège.

7. *Adora Dominum Deum tuum.* Saint Benoit ordonne, dans sa règle, de conduire, avant tout, l'étranger à la chapelle pour qu'il y fasse sa prière. Cette habitude était passée autrefois dans nos mœurs. Quand le chef de l'Etat visitait une ville, il allait d'abord à l'église principale, et il ne se rendait dans l'hôtel où il devait être reçu qu'après avoir prié Dieu.

adorez le Seigneur votre Dieu; et, en lui rendant grâces, approchez-vous de votre père, et lui donnez le baiser.

8. Et aussitôt frottez-lui les yeux avec ce fiel de poisson que vous portez avec vous; car assurez-vous qu'en même temps les yeux de votre père s'ouvriront; et il verra la lumière du ciel, et sera comblé de joie en vous voyant.

9. Alors le chien qui les avait suivis durant le chemin courut devant eux; et, comme s'il eût porté la nouvelle, il semblait témoigner sa joie par le mouvement de sa queue *et* par ses caresses.

10. Le père de Tobie, aveugle, se leva et se mit à courir en tâtant le chemin avec les pieds; et donnant la main à un serviteur, il alla au devant de son fils;

11. Et en l'accueillant, il l'embrassa; et sa mère en fit de même : et ils commencèrent *tous* deux à pleurer de joie.

12. Puis, ayant adoré Dieu, et lui ayant rendu grâces, ils s'assirent.

13. Alors *le jeune* Tobie, prenant du fiel de poisson, en frotta les yeux de son père.

14. Et, après qu'il eût attendu environ une demi-heure, une petite peau blanche, semblable à celle d'un œuf, commença à sortir de ses yeux.

15. Tobie, la prenant, la tira des yeux de son père; et aussitôt il recouvra la vue.

16. Et ils commencèrent à rendre gloire à Dieu, lui et sa femme, et tous ceux qui le connaissaient.

17. Tobie disait : Je vous bénis, Seigneur Dieu d'Israël, de ce que vous m'avez châtié, et que vous m'avez guéri; et je vois maintenant de mes yeux mon fils Tobie.

18. Sara, la femme de son fils, arriva aussi sept jours après avec toute sa famille, en une parfaite santé, ayant avec elle ses troupeaux et ses chameaux, une grande somme d'argent de son mariage, et celui même que Gabélus avait rendu;

19. Et *Tobie* raconta à son père et à sa mère tous les bienfaits dont Dieu les avait comblés par cet homme qui l'avait conduit.

ra Dominum Deum tuum; et gratias agens ei, accede ad patrem tuum, et osculare eum.

8. Statimque lini super oculos ejus ex felle isto piscis, quod portas tecum; scias enim quoniam mox aperientur oculi ejus, et videbit pater tuus lumen cœli, et in aspectu tuo gaudebit.

9. Tunc præcucurrit canis, qui simul fuerat in via; et quasi nuntius adveniens, blandimento suæ caudæ gaudebat.

10. Et consurgens cæcus pater ejus, cœpit offendens pedibus currere; et data manu puero, occurrit obviam filio suo.

11. Et suscipiens osculatus est eum cum uxore sua, et cœperunt ambo flere præ gaudio.

12. Cumque adorassent Deum, et gratias egissent, consederunt.

13. Tunc sumens Tobias de felle piscis, linivit oculos patris sui.

14. Et sustinuit quasi dimidiam fere horam, et cœpit albugo ex oculis ejus; quasi membrana ovi, egredi.

15. Quam apprehendens Tobias traxit ab oculis ejus, statimque visum recepit.

16. Et glorificabant Deum, ipse videlicet, et uxor ejus, et omnes qui sciebant eum.

17. Dicebatque Tobias : Benedico te, Domine Deus Israel, quia tu castigasti me, et tu salvasti me; et ecce ego video Tobiam filium meum.

18. Ingressa est etiam post septem dies Sara uxor filii ejus, et omnis familia sana, et pecora, et cameli, et pecunia multa uxoris; sed et illa pecunia, quam receperat à Gabelo;

19. Et narravit parentibus suis omnia beneficia Dei, quæ fecisset circa eum per hominem qui eum duxerat.

11. *Et suscipiens.* Ce tableau est un chef-d'œuvre de vérité et de naturel. On ne peut pas mieux peindre la nature que dans ce chapitre et dans le chapitre précédent. La douleur et les regrets de la mère de Tobie, l'inquiétude et l'impatience qui la font tous les jours sortir de la maison et aller sur les chemins; le mouvement subit qui la porte, si tôt qu'elle aperçoit son fils, à courir, sans l'attendre, en porter la nouvelle à son mari; l'empressement du vieux Tobie, qui se lève, et, tout aveugle qu'il est, se met à courir au devant de son fils, en heurtant du pied à chaque pas; tous ces traits forment un récit d'une beauté inimitable. Et l'Ecriture, ajoute Mézenguy, pour l'embellir encore par un nouveau trait de naïveté, y insère la circonstance du chien, qui est tout à fait dans la nature. On chercherait vainement dans les auteurs profanes quelque chose de semblable, l'esprit de l'homme ne s'est jamais élevé à une telle perfection.

Cap. XI. — 9. *Præcucurrit canis.* Videntur quibusdam hic nonnulla minutiora quam ut in divinas litteras referri debeant. Sed Christo Domino monente, est etiam in lege *iota*, et *apex* quispiam, Matth., 5, 18; et Lucæ, 16, 17; id est, aliquid quod exile admodum minutumque videatur. Et vero scribuntur hæc, et quia contigerunt, et quia audita, aut lecta delectant. Sic etiam apud Homerum in Odyssæa minuta quædam, et his similia de Argo cane narrantur, quæ legentem cum fructu voluptatis tenent.

13. *Linivit oculos patris sui.* Naturalis fuit hæc Tobiæ curatio, nam Plinius, lib. 32, c. 4 : *Callionymi fel*, inquit, *cicatrices sanat, et carnes oculorum supervacuas consumit.* Idem ostendunt rei gestæ circumstantiæ, ac præsertim mora temporis, quod non in momento facta curatio, sed quasi dimidiæ horæ spatio. Plura vide apud Valesium de sacra Philosophia, c. 42, et apud Serar., quæst. 2.

16. *Sciebant eum.* Noverant eum.

18. *Post septem dies.* Lente enim progressi fuerant propter impedimenta pecorum quæ secum agebant.

20. Veneruntque Achior et Nabath consobrini Tobiæ, gaudentes ad Tobiam, et congratulantes ei de omnibus bonis, quæ circa illum ostenderat Deus.
21. Et per septem dies epulantes, omnes cum gaudio magno gavisi sunt.

20. Achior et Nabath, cousins de Tobie, vinrent ensuite pleins de joie se conjouir avec lui de tous les biens que Dieu lui avait faits.

21. Et tous firent festin durant sept jours avec de grandes réjouissances.

CHAPITRE XII.

Tobie veut récompenser Raphaël, mais l'ange se fait connaître et disparaît.

1. Tunc vocavit ad se Tobias filium suum, dixitque ei : Quid possumus dare viro isti sancto qui venit tecum?
2. Respondens, Tobias dixit patri suo : Pater, quam mercedem dabimus ei? aut quid dignum poterit esse beneficiis ejus?
3. Me duxit et reduxit sanum, pecuniam à Gabelo ipse recepit, uxorem ipse me habere fecit, et dæmonium ab ea ipse compescuit, gaudium parentibus ejus fecit, me ipsum à devoratione piscis eripuit, te quoque videre fecit lumen cœli, et bonis omnibus per eum repleti sumus. Quid illi ad hæc poterimus dignum dare?
4. Sed peto te, pater mi, ut roges eum, si forte dignabitur medietatem de omnibus quæ allata sunt, sibi assumere.
5. Et vocantes eum, pater scilicet et filius, tulerunt eum in partem; et rogare cœperunt, ut dignaretur dimidiam partem omnium quæ attulerant, acceptam habere.
6. Tunc dixit eis occulte : Benedicite Deum cœli, et coram omnibus viventibus confitemini ei, quia fecit vobiscum misericordiam suam.
7. Etenim sacramentum regis abscondere bonum est; opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.
8. Bona est oratio cum jejunio, et eleemosyna magis quam thesauros auri recondere;

1. Alors Tobie, ayant appelé son fils, lui dit : Que pouvons-nous donner à ce saint homme qui a été avec vous?
2. Tobie lui répondit : *Mon* père, quelle récompense pouvons-nous lui donner qui ait quelque proportion avec les biens dont il nous a comblés?
3. Il m'a mené et ramené dans une parfaite santé; il a été lui-même recevoir l'argent de Gabélus ; il m'a fait avoir la femme *que j'ai;* il a éloigné d'elle le démon; il a rempli de joie son père et sa mère; il m'a délivré du poisson qui m'allait dévorer; il vous a fait voir à vous-même la lumière du ciel; et c'est par lui que nous nous trouvons remplis de toutes sortes de biens. Que pouvons-nous donc lui donner, qui égale tout ce qu'il a fait pour nous?
4. Mais je vous prie, mon père, de le supplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté.
5. Tobie le père et son fils le firent venir ensuite ; et, l'ayant pris à part, ils le conjurèrent de vouloir bien recevoir la moitié de tout ce qu'ils avaient apporté.
6. L'ange alors leur parla ainsi en secret : Bénissez le Dieu du ciel, et rendez-lui gloire devant tous les hommes, parce qu'il a fait *éclater* sur vous sa miséricorde.
7. Car il est bon de tenir caché le secret d'un roi; mais il y a de l'honneur à découvrir et à publier les œuvres de Dieu.
8. La prière, accompagnée du jeûne et de l'aumône, vaut mieux que tous les trésors et tout l'or qu'on peut amasser ;

20. *Veneruntque Achior et Nabath.* Le grec porte : *Et advenit Achiacharus qui est Nasbas.* Et arriva Achiachar surnommé Nasbas. Achiacharus répond évidemment à Achior de la Vulgate. Mais le Grec fait de Nasbas qui correspond à *Nabath* de notre Vulgate, un surnom d'Achiacharus, de sorte que ces deux noms ne désignent probablement qu'un seul individu, comme le supposent Grotius et quelques autres commentateurs.

Cap. XII. — 7. *Sacramentum regis abscondere.* Si l'on divulguait les secrets des rois de la terre, il y aurait souvent de graves inconvénients. Car il suffirait souvent que leurs desseins fussent révélés pour les rendre impossibles. Leurs ennemis mettraient tout en œuvre pour les faire échouer, et souvent ils y réussiraient. Mais il n'en est pas de même des secrets de Dieu. Ses serviteurs, en les dévoilant, ne font que rendre plus éclatantes sa bonté, sa puissance et toutes ses perfections.

8. *Bona est oratio cum jejunio et eleemosyna.* Les Pères disent que la prière, le jeûne et l'aumône sont les trois sources de perfection les plus abondantes et les plus efficaces, et ils appellent le jeûne et l'aumône les ailes de la prière, parce que ces deux sortes de bonnes œuvres donnent à notre âme plus d'élan et l'élèvent jusqu'au trône de Dieu.

---

21. *Per septem dies.* Lætitiam nuptiarum instaurantes. In græco est, *et factæ sunt nuptiæ Tobiæ cum lætitia diebus septem.*

Cap. XII. — 1. *Viro isti sancto.* Multa de Raphaelis erga se meritis commemoraverat junior Tobias, sed omnium maxime de religione in Deum, vitæ innocentia morumque sanctitate, et quia hæc potissima hominis laus, ideo *virum sanctum* eum appellat senior.

3. *Gaudium parentibus ejus fecit.* Dæmonem fugando, et nuptias meas cum illa conciliando.

7. *Sacramentum regis abscondere bonum est.* Sententia est : quemadmodum regum mysteria et arcana tegenda sunt, nec in vulgus efferenda; ita e contrario opera Dei revelare et confiteri honorificum est.

9. Car l'aumône délivre de la mort; et c'est elle qui efface les péchés, et qui fait trouver la miséricorde et la vie éternelle.

10. Mais ceux qui commettent le péché et l'iniquité sont ennemis de leurs âmes.

11. Je vais donc vous découvrir la vérité, et je ne vous cacherai point une chose qui est secrète.

12. Lorsque vous priiez avec larmes, et que vous ensevelissiez les morts; que vous quittiez pour cela votre dîner, et que vous cachiez les morts dans votre maison durant le jour, pour les ensevelir durant la nuit, j'ai présenté vos prières au Seigneur.

13. Et parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât.

14. Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir, et pour délivrer du démon Sara, la femme de votre fils;

15. Car je suis l'ange Raphaël, l'un des sept qui sommes présents devant le Seigneur.

16. A ces paroles, ils furent troublés; et étant saisis de frayeur, ils tombèrent le visage contre terre.

17. Et l'ange leur dit : La paix soit avec vous; ne craignez point.

18. Car lorsque j'étais avec vous, j'y étais par la volonté de Dieu. Bénissez-le, et chantez ses louanges.

19. Il vous a paru que je buvais et que je mangeais avec vous : mais, pour moi, je me nourris d'une viande invisible, et d'un breuvage qui ne peut être vu des hommes.

20. Il est donc temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé, et pour vous, bénissez Dieu, et publiez toutes ses merveilles.

21. Après ces paroles il disparut de devant eux, et ils ne purent plus le voir.

22. Alors, s'étant prosternés le visage contre terre pendant trois heures, ils bénirent Dieu, et s'étant levés, ils racontèrent les merveilles qu'il avait faites.

9. Quoniam eleemosyna à morte liberat, et ipsa est quæ purgat peccata, et facit invenire misericordiam et vitam æternam.

10. Qui autem faciunt peccatum et iniquitatem, hostes sunt animæ suæ.

11. Manifesto ergo vobis veritatem, et non abscondam à vobis occultum sermonem.

12. Quando orabas cum lacrymis, et sepeliebas mortuos, et derelinquebas prandium tuum, et mortuos abscondebas per diem in domo tua, et nocte sepeliebas eos, ego obtuli orationem tuam Domino.

13. Et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.

14. Et nunc misit me Dominus ut curarem te, et Saram uxorem filii tui a dæmonio liberarem.

15. Ego enim sum Raphael angelus, unus ex septem qui astamus ante Dominum.

16. Cumque hæc audissent, turbati sunt, et trementes ceciderunt super terram in faciem suam.

17. Dixitque eis angelus : Pax vobis, nolite timere.

18. Etenim cum essem vobiscum, per voluntatem Dei eram; ipsum benedicite, et cantate illi.

19. Videbar quidem vobiscum manducare, et bibere; sed ego cibo invisibili, et potu, qui ab hominibus videri non potest, utor.

20. Tempus est ergo ut revertar ad eum qui me misit; vos autem benedicite Deum, et narrate omnia mirabilia ejus.

21. Et cum hæc dixisset, ab aspectu eorum ablatus est, et ultra eum videre non potuerunt.

22. Tunc prostrati per horas tres in faciem, benedixerunt Deum; et exsurgentes narraverunt omnia mirabilia ejus.

12. *Ego obtuli orationem tuam.* Saint Jean, dans l'*Apocalypse*, nous montre aussi les anges offrant nos prières sur l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu (Apoc., VIII, 3), de telle sorte que, d'après l'Ancien Testament, comme d'après le Nouveau, les anges présentent à Dieu les prières des fidèles, non pour les lui faire connaître, mais pour unir leurs vœux aux nôtres et nous aider à obtenir du Seigneur les grâces dont nous avons besoin.

15. *Unus ex septem.* Saint Jean parle aussi, au commencement de l'*Apocalypse*, des sept esprits qui sont devant le trône de Dieu. Ces sept anges sont les chefs de l'armée céleste; c'est-à-dire, les plus parfaits et les plus saints d'entre les esprits bienheureux et ceux dont Dieu emploie le ministère pour ses plus grandes œuvres.

19. *Videbar quidem vobiscum manducare.* D'après saint Augustin, l'ange Raphaël n'a pas voulu dire qu'il n'avait pas bu et mangé réellement. Il a seulement voulu dire, qu'en sa qualité de pur esprit, il n'était pas astreint comme nous à prendre des aliments matériels, que sa vraie nourriture à lui consistait dans la vérité, la lumière et la sagesse immortelle, et que c'était là ce qui faisait sa félicité.

---

9. *Eleemosyna a morte liberat.* Vide dicta c. 4, n. 11.

11. *Occultum sermonem.* Rem occultam.

15. *Unus ex septem.* Idem spiritus a D. Joanne in Apocalypsi memorantur, vocanturque septem spiritus qui sunt in conspectu throni Dei, c. 1, n. 4, et sunt cæteris angelis præstantiores, majorique dignitate præditi, quod hoc vicinitate ad divinum thronum significatur. Alioqui angeli omnes, et quidquid creaturarum est, coram Domino est, et astant quodammodo expedita ad nutum ejus.

16. *Turbati sunt.* Novitate rei, et tam eximii angelorum principis præsentia commoti.

20. *Narrate.* In græco est, scribite in libro omnia quæ gesta sunt.

CHAPITRE XIII.

Cantique de Tobie.

1. Aperiens autem Tobias senior os suum, benedixit Dominum, et dixit: Magnus es, Domine, in æternum, et in omnia sæcula regnum tuum;

2. *a* Quoniam tu flagellas et salvas; deducis ad inferos, et reducis; et non est qui effugiat manum tuam. [a *Deut.* 32. 39. *I. Reg.* 2. 6. *Sap.* 16. 13.]

3. Confitemini Domino filii Israël, et in conspectu gentium laudate eum;

4. Quoniam ideo dispersit vos inter gentes quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus, et faciatis scire eos, quia non est alius Deus omnipotens præter eum.

5. Ipse castigavit nos propter iniquitates nostras; et ipse salvabit nos propter misericordiam suam.

6. Aspicite ergo quæ fecit nobiscum, et cum timore et tremore confitemini illi; regemque sæculorum exaltate in operibus vestris.

7. Ego autem in terra captivitatis meæ confitebor illi; quoniam ostendit majestatem suam in gentem peccatricem.

8. Convertimini itaque peccatores, et facite justitiam coram Deo, credentes quod faciat vobiscum misericordiam suam.

9. Ego autem, et anima mea, in eo lætabimur.

10. Benedicite Dominum omnes electi ejus; agite dies lætitiæ, confitemini illi.

11. Jerusalem civitas Dei, castigavit te Dominus in operibus manuum tuarum.

1. Alors le vieux Tobie, ouvrant la bouche, bénit le Seigneur, et il dit: Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité: *et* votre règne s'étend dans tous les siècles;

2. Vous châtiez et vous sauvez; vous conduisez jusqu'au tombeau, et vous en ramenez; et nul ne se peut soustraire à votre puissante main.

3. Rendez grâces au Seigneur, enfants d'Israël, et louez-le devant les nations;

4. Car il vous a dispersés parmi les peuples qui ne le connaissent point, afin que vous publiiez ses merveilles, et que vous leur appreniez qu'il n'y en a point d'autre que lui qui soit le Dieu tout-puissant.

5. C'est lui qui nous a châtiés à cause de nos iniquités, et c'est lui qui nous sauvera pour *signaler* sa miséricorde.

6. Considérez donc la manière dont il nous a traités; et bénissez-le avec crainte et avec tremblement; et rendez hommage par vos œuvres au roi de tous les siècles.

7. Pour moi, je le bénirai dans cette terre où je suis captif, parce qu'il a fait éclater sa majesté sur une nation criminelle.

8. Vous donc, pécheurs, convertissez-vous, faites des œuvres de justice devant Dieu, et croyez qu'il vous fera miséricorde.

9. Pour moi, je me réjouirai en lui, et il sera la joie de mon âme.

10. Bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes ses élus; réjouissez-vous *en lui* tous les jours, et rendez-lui des actions de grâces.

11. Jérusalem, cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée à cause des œuvres de tes mains.

Cap. XIII. — 1. *Magnus es, Domine.* Tobie composa ce cantique probablement aussitôt que l'ange disparut. On peut le diviser en trois parties. Dans la première, du verset 1 au verset 13, il s'agit de Jérusalem; dans la seconde, du verset 13 au verset 21, il s'agit de l'Eglise catholique dont Jérusalem était la figure; dans la troisième, du verset 21 à la fin, Tobie passe à la Jérusalem céleste.

2. *Deducis ad inferos, et reducis.* Il fit passer Joseph de sa prison sur le trône; Job, de l'adversité à la prospérité; David, des mains de Saül à un règne glorieux; il fit sortir Jonas du ventre de la baleine, Daniel de la fosse aux lions, il délivra Tobie du poisson monstrueux qui allait le dévorer, et Sara du démon qui l'avait couverte d'opprobre; Tobie le père passe de l'affliction et de la misère à la joie et à la fortune.

4. *Quia non est alius Deus.* La dispersion des Israélites et des Juifs eut pour but de punir ces deux peuples de leurs prévarications; mais dans la pensée de la Providence, elle avait pour objet de répandre la lumière de la vérité parmi les nations étrangères, en les rappelant aux croyances primitives, et en ravivant parmi elles la foi du Rédempteur. Tout pieux Israélite était un missionnaire qui préparait ainsi l'avénement du Messie, et l'histoire nous montre que ces prédications ont porté leurs fruits: car elle nous signale dans tout l'Orient, des réformes religieuses qui ont été la conséquence de cette espèce d'apostolat.

11. *Castigavit te Dominus.* Tobie prononçait ces paroles près d'un siècle avant que Jérusalem ne fût prise par Nabuchodonosor, et que son temple fût brûlé. Son regard prophétique embrasse en même temps la chute de cette ville, le retour des captifs et la reconstruction du temple.

Cap. XIII. — 1. *In omnia sæcula regnum tuum.* Regnum tuum sempiternum est.

2. *Deducis ad inferos, et reducis.* Mortificas et vivificas.

3. *Confitemini.* Laudate.

*4. *Dispersit vos inter gentes.* Cum captivi ducti estis in Assyriam.

7. *In gentem peccatricem.* Per gentem peccatricem intelligit populum Israeliticum propter peccata in captivitatem abductum, et aliis malis afflictum.

11. *Jerusalem civitas Dei.* Vaticinatur Tobias de Jerusalem. Cum vero triplex sit Jerusalem, scilicet terrena, quæ est urbs; cœlestis quæ est beatorum domicilium; mixta, quæ est

12. Rends grâces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits; et bénis le Dieu des siècles, afin qu'il rétablisse en toi son tabernacle, *qu'il* rappelle en toi tous les captifs, et que tu sois comblée de joie dans tous les siècles des siècles.

13. Tu brilleras d'une lumière éclatante, et tu seras adorée jusqu'aux extrémités de la terre.

14. Les nations viendront à toi des climats les plus reculés; et, t'apportant des présents, elles adoreront en toi le Seigneur, et considéreront ta terre comme une terre sainte.

15. Car elles invoqueront le grand nom au milieu de toi.

16. Ceux qui te mépriseront seront maudits. Ceux qui te noirciront par leurs blasphèmes seront condamnés; et ceux qui t'édifieront seront bénis.

17. Pour toi, tu te réjouiras dans tes enfants, parce que le Seigneur les bénira tous, et qu'ils se réuniront tous en lui.

18. Heureux sont tous ceux qui t'aiment et qui mettent leur joie dans ta paix!

19. O mon âme, bénis le Seigneur, parce qu'il a délivré sa ville de Jérusalem de tous les maux dont elle était affligée, lui qui est le Seigneur notre Dieu.

20. Je serai heureux s'il reste encore quelqu'un de ma race pour voir la lumière et la splendeur de Jérusalem.

21. *Car* les portes de Jérusalem seront bâties de saphirs et d'émeraudes, et toute l'enceinte de ses murailles *sera* de pierres précieuses.

22. Toutes ses places publiques seront pavées de pierres d'une blancheur et d'une beauté singulière; et l'on chantera le long de ses rues : Alleluia.

23. Que le Seigneur qui l'a élevée à ce comble de gloire soit béni, et qu'il règne en elle dans la suite de tous les siècles. Ainsi soit-il.

12. Confitere Domino in bonis tuis, et benedic Deum sæculorum, ut reædificet in te tabernaculum suum, et revocet ad te omnes captivos, et gaudeas in omnia sæcula sæculorum.

13. Luce splendida fulgebis; et omnes fines terræ adorabunt te.

14. *a* Nationes ex longinquo ad te venient; et munera deferentes, adorabunt in te Dominum, et terram tuam in sanctificationem habebunt. [a *Isa.* 60. 5.]

15. Nomen enim magnum invocabunt in te.

16. Maledicti erunt qui contempserint te; et condemnati erunt omnes qui blasphemaverint te; benedictique erunt qui ædificaverint te.

17. Tu autem lætaberis in filiis tuis, quoniam omnes benedicentur, et congregabuntur ad Dominum.

18. Beati omnes qui diligunt te, et qui gaudent super pace tua.

19. Anima mea, benedic Dominum, quoniam liberavit Jerusalem civitatem suam a cunctis tribulationibus ejus, Dominus Deus noster.

20. Beatus ero, si fuerint reliquiæ seminis mei ad videndam claritatem Jerusalem.

21. *a* Portæ Jerusalem ex sapphiro et smaragdo ædificabuntur; et ex lapide pretioso omnis circuitus murorum ejus. [a *Isa.* 60. 5.]

22. Ex lapide candido et mundo omnes plateæ ejus sternentur, et per vicos ejus, Alleluia cantabitur.

23. Benedictus Dominus qui exaltavit eam, et sit regnum ejus in sæcula sæculorum super eam. Amen.

14. *Nationes ex longinquo ad te venient.* Ces paroles se rapportent à l'établissement de l'Eglise catholique et aux succès si rapides des prédications des apôtres. On peut d'ailleurs les comparer à la description du même fait telle qu'elle est dans les chapitres XLIX et LX, du prophète Isaïe. On y trouvera les mêmes pensées et presque les mêmes images.

21. *Portæ Jerusalem.* Ceci s'applique à la Jérusalem céleste. Le texte Grec porte : *Jerusalem ædificabitur sapphiro et smaragdo, muri tui lapide pretioso, tu fies propugnacula tua auro mundo. Plateæ Jerusalem beryllo et carbunculo et lapide Suphie et sternentur.* Saint Jean, dans l'*Apocalypse*, nous découvre le sens de ces expressions mystérieuses, en les appliquant à la Jérusalem céleste, dont les pierres vivantes sont les saints, et, entre elles, les plus précieuses sont les apôtres; en sorte que l'or, qui brille dans cette ville sainte, c'est la charite qui forme les saints et qui brille dans les saints (Cf. Apoc., XXI, 18, et XIX, 3 et suiv.).

Ecclesia Dei militans, in terris quidem commorans, et tamen spiritualis : quia hic dicuntur non uni omnia, sed alia aliis magis conveniunt, juxta familiarem prophetis loquendi modum, qui ab uno ad aliud repente transiliunt, ut eos spiritus, quo aguntur, rapit. — *In operibus manuum tuarum.* Propter mala opera quæ patrasti.

12. *In bonis tuis.* Quæ jam memorabo, quibus te Dominus ornabit. — *Tabernaculum suum.* Templum suum. — *Omnes captivos.* Non singula capita, sed tribus omnes.

13. *Luce splendida fulgebis.* Veræ fidei et veritatis, itemque famæ et gloriæ. — *Omnes fines terræ adorabunt te.* Hyperbole, si de terrena Jerusalem accipiatur.

14. *In sanctificationem habebunt.* Eam ut sanctam suspicient et venerabuntur.

15. *Nomen enim magnum.* Dei scilicet invocabunt in templo.

16. *Condemnati.* Ut improbi et scelesti, Dei hominumque judicio. — *Blasphemaverint te.* De te male dixerint, aut tibi male fuerint precati.

17. *In filiis tuis.* Civibus tuis. — *Congregabuntur ad Dominum.* Ex captivitate colligentur in Jerusalem, ibique sub Domini tutela securi latebunt.

20. *Reliquiæ seminis mei.* Nepotes et posteri mei.

21. *Ex sapphiro et smaragdo.* Quales cœlestis Jerusalem portas vidit S. Joan. in Apocal., c. 21, 19.

CHAPITRE XIV.

Tobie le père prédit la ruine de Ninive et le rétablissement de Jérusalem. Le jeune Tobie sort de Ninive. Sa mort.

1. Et consummati sunt sermones Tobiæ. Et postquam illuminatus est Tobias, vixit annis quadraginta duobus, et vidit filios nepotum suorum.

2. Completis itaque annis centum duobus, sepultus est honorifice in Ninive.

3. Quinquaginta namque et sex annorum lumen oculorum amisit, sexagenarius vero recepit.

4. Reliquum vero vitæ suæ in gaudio fuit, et cum bono profectu timoris Dei perrexit in pace.

5. In hora autem mortis suæ vocavit ad se Tobiam filium suum, et septem juvenes filios ejus nepotes suos, dixitque eis :

6. Prope erit interitus Ninive; non enim excidit verbum Domini; et *a* fratres nostri qui dispersi sunt a terra Israel, revertentur ad eam. [a *I. Esdr.* 3. 8.]

7. Omnis autem deserta terra ejus replebitur, et domus Dei quæ in ea incensa est, iterum reædificabitur; ibique revertentur omnes timentes Deum.

8. Et relinquent gentes idola sua, et venient in Jerusalem, et inhabitabunt in ea;

9. Et gaudebunt in ea omnes reges terræ, adorantes regem Israel.

10. Audite ergo, filii mei, patrem vestrum : Servite Domino in veritate, et inquirite ut faciatis quæ placita sunt illi.

11. Et filiis vestris mandate ut faciant justitias et eleemosynas, ut sint memores Dei, et benedicant eum in omni tempore in veritate, et in tota virtute sua.

12. Nunc ergo, filii, audite me, et nolite manere hic; sed quacumque die

1. Ainsi finirent les paroles de Tobie, et depuis qu'il eut recouvré la vue, il vécut quarante-deux ans, et il vit les enfants de ses petits-fils.

2. Après avoir vécu cent deux ans, il fut enseveli honorablement dans Ninive.

3. Il avait cinquante-six ans lorsqu'il perdit la vue; et il la recouvra à soixante.

4. Tout le reste de sa vie se passa dans la joie; et, ayant beaucoup avancé dans la crainte de Dieu, il mourut en paix.

5. Lorsque l'heure de sa mort fut venue, il appela Tobie, son fils, et sept jeunes enfants qu'il avait, qui étaient ses petits-fils, et il leur dit :

6. La ruine de Ninive est proche ; car il faut que la parole de Dieu soit accomplie : et nos frères qui auront été dispersés hors de la terre d'Israël y retourneront.

7. Tout le pays qui a été désert sera repeuplé; et la maison de Dieu qui a été brûlée sera rebâtie de nouveau, et tous ceux qui craignent Dieu y reviendront.

8. Les nations abandonneront leurs idoles; elles viendront à Jérusalem, et elles y demeureront.

9. Et tous les rois de la terre y seront dans la joie en adorant le roi d'Israël.

10. Mes enfants, écoutez donc votre père : servez le Seigneur dans la vérité, et travaillez à faire ce qui lui est agréable;

11. Recommandez avec soin à vos enfants de faire des œuvres de justice et des aumônes; de se souvenir de Dieu, et de le bénir en tout temps dans la vérité et de toutes leurs forces.

12. Ecoutez-moi donc maintenant, mes enfants, et ne demeurez point ici; mais aussitôt que vous

Cap. XIV. — 3. *Quinquaginta... et sex annorum.* Le texte Grec porte qu'il était âgé de 58 ans lorsqu'il perdit la vue, et qu'il la recouvra 8 ans après. Les auteurs de l'*art de vérifier les dates* ont admis le premier chiffre; mais nous avons observé que Tobie devait être plus vieux (Voyez la note sur le verset 2 du chapitre II). Le manuscrit alexandrin dit 88 ans. Nous avons dit souvent que quand il s'agissait de chiffres, les copistes avaient pu facilement commettre des erreurs.

6. *Non enim excidit verbum Domini.* Le texte Grec porte : *Juxta omnia quæ de ea locutus est Jonas propheta.* Nous croyons qu'il y a ici une faute de copiste, et qu'au lieu de Jonas, il faut lire Nahum. A la vérité, Jonas avait annoncé la ruine de Ninive, mais sa prophétie était conditionnelle. La pénitence des Ninivites avait suspendu l'arrêt, et Jonas n'avait point dit jusqu'à quelle époque. Nahum, au contraire, avait été emmené en captivité en même temps que Tobie. Sa prophétie sur Ninive est très-précise. C'est donc plutôt à cette prophétie que Tobie a dû faire allusion. Comme on ne peut préciser l'époque de la mort de Tobie, on ne peut dire à combien d'années il était de la ruine de Ninive lorsqu'il parlait ainsi. Mais si l'on admet qu'il ait vécu 42 ans après le mariage de son fils, comme ce mariage eut lieu sous le règne d'Assarhaddon, Tobie le père serait mort sous Saosduchin, c'est-à-dire, une quinzaine d'années seulement avant la prise de Ninive, qui eut pour dernier roi Chynaladan, nommé aussi Sarac et Sardanapale. C'est ce qui explique la recommandation que Tobie fait à son fils de sortir de Ninive le plus tôt possible, et de se retirer en Médie, où, au milieu de ces bouleversements, la paix devait régner plus qu'ailleurs.

Cap. XIV. — 1. *Consummati sunt sermones Tobiæ.* In græco est, *cessavit confitens Tobias.* Id est, cessavit a laude Dei, et vaticinio. — *Annis quadraginta duobus.* Erat autem sexagenarius cum illuminatus est, et ad secundum supra centesimum annum pervenit, ut habemus versiculo sequenti.

6. *Dispersi sunt.* Pro dispergentur : loquitur enim de Juda et Benjamin, cum quibus mixti multi Israelitæ. In græco est, *dispergentur.*

7. *Deserta terra.* Habitatoribus Israelitis vacua.

aurez enseveli votre mère auprès de moi dans un même sépulcre, ne pensez plus qu'à vous hâter de sortir d'ici :

13. Car je vois que l'iniquité de cette ville la fera périr.

14. Après donc que la mère du *jeune* Tobie fût morte, il sortit de Ninive avec sa femme, ses enfants et les enfants de ses enfants; et il retourna chez son beau-père et sa belle-mère.

15. Il les trouva encore en santé dans une heureuse vieillesse; il eut soin d'eux, leur ferma les yeux : il recueillit toute la succession de la maison de Raguel; et il vit les enfants de ses enfants jusqu'à la cinquième génération.

16. Après avoir vécu quatre-vingt-dix-neuf ans, *il mourut* dans la crainte du Seigneur; et ses enfants l'ensevelirent avec joie.

17. Tous ses alliés et tous ses enfants persévérèrent avec tant de fidélité dans la bonne vie, et dans une conduite sainte, qu'ils furent aimés de Dieu et des hommes, et de tous ceux qui étaient dans le pays.

sepelieritis matrem vestram circa me in uno sepulcro, ex eo dirigite gressus vestros ut exeatis hinc;

13. Video enim quia iniquitas ejus finem dabit ei,

14. Factum est autem post obitum matris suæ, Tobias abscessit ex Ninive cum uxore sua, et filiis, et filiorum filiis, et reversus est ad soceros suos;

15. Invenitque eos incolumes in senectute bona; et curam eorum gessit, et ipse clausit oculos eorum; et omnem hæreditatem domus Raguelis ipse percepit; viditque quintam generationem, filios filiorum suorum.

16. Et completis annis nonaginta novem in timore Domini, cum gaudio sepelierunt eum.

17. Omnis autem cognatio ejus, et omnis generatio ejus, in bona vita, et in sancta conversatione permansit, ita ut accepti essent tam Deo, quam hominibus, et cunctis habitantibus in terra.

16. *Et completis annis nonaginta novem.* D'après nos observations, il y avait plus de 42 ans que Tobie était captif lorsqu'il devint aveugle. A la captivité, son fils avait 3 ans. Il devait donc avoir de 45 à 50 ans lorsqu'il se maria. Son père, ayant vécu encore 42 ans avec lui, il devait avoir de 87 à 90 ans à la mort de son père. La ruine de Ninive étant arrivée 15 ans plus tard, il avait 105 ans à cette époque. Le texte Grec ajoute qu'il apprit la ruine de Ninive avant de mourir, et suppose qu'il vécut encore pour voir la Providence se venger de ses ennemis. Nous croyons donc plus vraisemblable le texte Grec, qui dit qu'il vécut 127 ans et qu'il mourut à Ecbatane.

---

16. *Nonaginta novem.* In græco est, centum viginti septem. * *Cum gaudio.* Læti quod plenus dierum, et in senectute bona mortuus esset. — *Sepelierunt eum.* In Ecbatanis sive Rages Medorum; supra enim diximus duplex urbi nomen fuisse.

PRÉFACE SUR LE LIVRE DE JUDITH.

Le livre de Judith a eu à peu près les mêmes destinées que celui de Tobie.

Les Juifs ne l'ont pas mis dans leur canon, et il est pour ce motif rangé parmi les livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament.

Le texte primitif en est perdu; mais nous en avons six versions différentes; une version grecque, deux versions latines, une version syriaque et deux versions hébraïques.

L'original a dû être composé peu de temps après les événements qu'il raconte. Les uns pensent qu'il fut l'œuvre de Judith, d'autres l'attribuent, avec M. Glaire, au grand-prêtre Eliachim.

Les raisons qu'ils produisent à l'appui de leurs sentiments ne me semblent pas décisives. Mais l'étude des versions que nous en avons, prouve que le texte primitif a été écrit en hébreu, et les réflexions que fait l'auteur dans divers endroits du livre, nous portent à croire qu'il écrivit son ouvrage après la captivité.

Par conséquent, la langue dont il se servit dut être la langue parlée parmi les Juifs après leur exil, c'est-à-dire l'hébreu altéré, qui était devenu presque du chaldéen.

La version grecque a été faite probablement sur ce texte. On a cru qu'elle était de Théodotion; mais comme elle est citée par le pape saint Clément, qui vivait plus d'un siècle avant ce traducteur, on est obligé de reconnaître qu'elle est beaucoup plus ancienne.

Des deux versions latines, l'une est la version italique et l'autre la version de saint Jérôme.

La version italique est la plus ancienne. Elle fut faite sur la version grecque; mais comme il s'était introduit de nombreuses variantes dans les différents exemplaires de cette version, saint Jérôme jugea nécessaire de donner de ce livre une traduction nouvelle.

C'est sa traduction que nous possédons dans notre Vulgate. Il la fit sur un texte chaldéen, à la prière de sainte Paule et de sainte Eustochie. Il nous prévient, dans sa Préface, qu'il ne s'est pas trop attaché à la lettre, et qu'après avoir mis de côté les leçons diverses et souvent très-fautives d'une multitude d'exemplaires, il s'est attaché à faire passer dans sa traduction uniquement ce qui lui a paru fondé sur le sens exact et vrai de l'original.

Sa traduction du livre de Tobie ne lui avait coûté qu'un jour; il paraît qu'il ne fit pas celle du livre de Judith avec moins de rapidité, car il semble dire que ce fut le travail d'une nuit.

La version syriaque a été faite sur le grec, et quant aux versions hébraïques, elles sont relativement très-modernes.

La version italique et la version syriaque étant nées du grec, pour le livre de Judith comme pour celui de Tobie, il n'y a donc que deux versions indépendantes : le texte grec et la traduction de saint Jérôme.

En les comparant, on trouve pour Judith comme pour Tobie, qu'elles sont

d'accord pour le fond. Les différences ne portent que sur des accessoires, et nous avons eu soin de reproduire, dans nos notes, tous les passages du texte grec qui nous ont paru s'écarter le plus de notre Vulgate.

Nous avons signalé toutes les omissions et toutes les additions qui peuvent avoir quelque importance.

On a aussi attaqué le livre de Judith comme livre historique, et comme livre inspiré.

Ceux qui veulent que ces récits soient purement légendaires se sont fait un argument de la difficulté qn'éprouvent les chronologistes pour préciser la date de l'invasion d'Holopherne, qui fait le fond de toute cette histoire.

A ce compte, on pourrait nier presque tous les faits de l'histoire ancienne : car malgré tous les travaux des savants sur l'Egypte, l'Assyrie, la Perse et presque sur tous les peuples de l'antiquité, on peut dire que la chronologie est encore à faire. Il y a bien peu de dates qui soient définitivement arrêtées.

Nous avons adopté le sentiment de ceux qui mettent l'invasion du général assyrien sous le règne de Manassès, quelque temps après son retour de la captivité.

Nous ne nous sommes pas dissimulé les difficultés que présente ce sentiment, mais nous croyons y avoir répondu. M. Glaire, qui place cet événement un siècle plus tôt, durant l'interrègne de treize ans qui suivit la mort d'Amasias, roi de Juda (IV. Reg., XIV, 1, 2, 17, 23; XV), se fonde sur l'ignorance où Holopherne était de la Judée, prétendant que ce général n'aurait pas demandé aux peuples voisins quelle était cette nation, s'il avait vécu après les expéditions de Phul, de Thelgath-Phalnasar, de Salmanasar, et surtout après le désastre de Sennachérib.

Mais il est à remarquer que la Judée se trouvait comprise, pour les Assyriens, dans toutes les nations de l'Asie occidentale, qu'elle était en quelque sorte perdue au milieu de tous ces peuples, et qu'il n'est pas étonnant qu'Holopherne n'ayant rencontré de résistance que de la part des Juifs, il ait demandé à leurs voisins comment un pays aussi chétif en apparence pouvait avoir la présomption de s'opposer à une armée comme la sienne.

Les objections faites contre l'inspiration du livre de Judith sont à peu près les mêmes que celles qu'on a élevées contre l'inspiration du livre de Tobie.

On a prétendu relever des inexactitudes historiques ou géographiques qui ne résistent pas à la critique, et on a reproché à Judith son apologie du massacre des Sichimites et sa conduite à l'égard d'Holopherne qu'elle a assassiné après l'avoir séduit.

Nous avons répondu dans nos notes à toutes ces difficultés.

Elles n'ont pas empêché d'ailleurs l'antiquité de reconnaître la divinité de ce livre. Le pape Clément Ier, disciple et successeur des apôtres, l'auteur des Constitutions apostoliques, Clément d'Alexandrie, Origène, le concile de Nicée, l'ont mis au nombre des saintes Ecritures. Eusèbe, saint Jérôme, le troisième concile de Carthage, le pape Innocent Ier, saint Augustin ont fait de même.

La doctrine de ce livre sur Dieu, sa Providence, le ministère des anges, est parfaitement conforme à celle de tous nos livres saints. Il renferme les instructions morales les plus touchantes sur l'efficacité de la prière et la vertu de la pénitence.

Le dévouement de Judith, son désintéressement, sa chasteté, sa mortification, son amour de la retraite et de la prière, sa confiance en Dieu et son courage, en ont fait une femme héroïque qui a pratiqué, sous la loi ancienne, les vertus qui ont fait la gloire de nos saintes veuves éclairées par la lumière de l'Evangile et soutenues par la grâce de Jésus-Christ.

Au point de vue littéraire, ce livre n'est inférieur à aucun de nos autres livres saints. Il est même plus varié que la plupart des autres ouvrages historiques. Car on y trouve tout à la fois des modèles de narrations (ch. II, III et IV), de discours éloquents et habiles (ch. V, 5, 25, et ch. VIII, 10, 33) et de sublimes poésies (ch. IX, et ch. XVI).

JUDITH.

CHAPITRE PREMIER.

Puissance d'Arphaxad. Sa défaite par Nabuchodonosor.

1. Arphaxad itaque, rex Medorum, subjugaverat multas gentes imperio suo, et ipse ædificavit civitatem potentissimam quam appellavit Ecbatanis,

2. Ex lapidibus quadratis et lectis; fecit muros ejus in latitudinem cubitorum septuaginta, et in altitudinem cubitorum triginta, turres vero ejus posuit in altitudinem cubitorum centum.

3. Per quadrum vero earum, latus utrumque vicenorum pedum spatio tendebatur, posuitque portas ejus in altitudinem turrium;

4. Et gloriabatur quasi potens in potentia exercitus sui, et in gloria quadrigarum suarum.

5. Anno igitur duodecimo regni sui, Nabuchodonosor rex Assyriorum qui regnabat in Ninive civitate magna, pugnavit contra Arphaxad, et obtinuit eum,

6. In campo magno qui appellatur

1. Arphaxad, roi des Mèdes, ayant assujéti à son empire un grand nombre de nations, bâtit une ville très-forte qu'il appela Ecbatane.

2. Il y fit faire de pierres carrées et taillées, des murailles de soixante-dix coudées de large et de trente coudées de haut, et des tours qui avaient cent coudées de hauteur.

3. Les tours étaient carrées, et chaque côté de la tour avait vingt pieds de largeur; et il en fit faire les portes de la même hauteur que les tours;

4. Après cela il se glorifiait comme étant invincible par la force de son armée, et par la multitude de ses chariots.

5. Mais Nabuchodonosor, roi des Assyriens, qui régnait dans la ville de Ninive, fit la guerre la douzième année de son règne à Arphaxad, et le vainquit

6. Dans la grande plaine de Ragaü, près de

Cap. I. — 1. *Arphaxad, rex Medorum.* Ussérius a pris cet Arphaxad pour Déjocès, le fondateur de la monarchie des Mèdes. Mais les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* disent qu'Arphaxad est le même que le Phraortès d'Hérodote, qui fut le fils et le successeur de Déjocès, et nous sommes de ce sentiment. Déjocès avait commencé à bâtir Ecbatane, la capitale de la Médie, mais ce fut Phraortès qui l'acheva et qui l'entoura de murailles, selon le texte Grec de cette histoire. Ce fut aussi lui qui lui donna le nom d'Ecbatane.

5. *Anno igitur duodecimo regni sui, Nabuchodonosor.* Ce Nabuchodonosor, roi d'Assyrie, est celui que les historiens profanes appellent Saosduchin, fils d'Asarrhaddon, et petit-fils de Sennachérib. On le nomme quelquefois Nabuchodonosor Ier, pour le distinguer de Nabuchodonosor, le roi de Babylone, celui qui renversa, 50 ans plus tard, Jérusalem, et qui détruisit le temple. Il défit Phraortès dans la plaine de Ragaï ou de Ragès, s'empara d'Ecbatane, fit Phraortès prisonnier et le fit percer de flèches, dit le texte Grec.

Cap. I. — 1. *Itaque.* Nota copulativa significans *et, atque, autem;* sæpissime præponitur ad initia librorum vel sententiarum ornatus gratia, ut docet Bellarm., Grammat. hebr. part. 4, c. 2; vel certe particula illa copulativa librum nectit cum præcedentibus qui exstant, vel cum iis ex quibus excerpti sunt, nec tamen exstant, cujusmodi libri frequenter citantur in libris Regum, et Paralip., de quibus vide dicta in Prolegom., c. 3. — *Ecbatanis.* Vide dicta Tob., c. 3, n. 7.

2. *Latitudinem cubitorum septuaginta.* Salian., tom. 4, anno mundi 3345, n. 8, putat esse mendum, et legendum : altitudinem cubitorum septuaginta, et latitudinem cubitorum triginta.

3. *Per quadrum vero earum.* Significare videtur turres quadratas excurrisse extra murum pedibus viginti; id enim fieri solet ad protegendum murum secundum longitudinem ab una turri ad alteram, et ad submovendum inde hostem. In græco sic habetur : *Turres præterea portis imposuit, quarum altitudo ad centum cubitos erecta erat, et latitudo sexaginta cubitis fundata erat.* Quod non repugnat editioni Vulgatæ, quæ expressit prominentiam et procursum turrium; græca vero ipsam latitudinem et faciem turrium quadratarum. — *Posuitque portas ejus in altitudinem turrium.* Cum in græco habeatur turres portis impositas, significatur hic omnes turres æqualis fuisse altitudinis, tam eas in quibus erant portæ, quam cæteras.

5. *Nabuchodonosor.* — *Obtinuit.* Vicit, et captivum fecit; nam in græco est, ἔλαβε τον Ἀρφαξαδ.

6. *In campo... Ragau.* Græcus habet, *in campo illo magno, hic est in finibus Ragau*, et postea, *cepit Arphaxad in montibus Ragau.* Significantur autem planities et montes vicini Rages civitati Medorum, quam Rhagam, Rhagas et Rhaga profani scriptores appellant. Hujus mentio est Tob., 1, 16. — *Jadason.* Græcus Hydaspen vocat, qui Indiæ fluvius est. — *Erioch.* Biblia Complutensia Arioch appellant. Græca vero Romana correcta non faciunt hoc nomen proprium regis, sed campi; nam habent. και πεδιω Ειριωχ ὁ βασιλευς Ἐλυμαιων, et campo Irioch rex Elymæorum, imperans scilicet, nam ὁ βασιλευς ponitur pro participio βασιλευων. — *Elicorum.* Varia hic est lectio; nam legunt aliqui Eliochorum, alii Euchorum; græcus vero Elymæorum, vel Elymorum. Campi vero Ragau ad Elymaidem spectant, ut a it Serar. in hoc capite quæst. 10.

l'Euphrate, du Tigre et de Jadason, dans la campagne d'Erioch, roi des Eliciens.

7. Alors le règne de Nabuchodonosor devint florissant; son cœur s'en éleva; et il envoya à tous ceux qui habitaient dans la Cilicie, à Damas, sur le mont Liban,

8. Et aux peuples qui sont dans le Carmel, en Cédar, et à ceux qui habitent dans la Galilée et dans la grande campagne d'Esdrélon,

9. A tous ceux encore qui étaient en Samarie, et au delà du fleuve du Jourdain jusqu'à Jérusalem, et dans toute la terre de Jessé, jusqu'aux confins de l'Ethiopie.

10. Nabuchodonosor, roi des Assyriens, envoya des ambassadeurs à tous ces peuples.

11. Tous, d'un commun accord, refusèrent ce qu'il demandait, renvoyèrent ceux qui étaient venus de sa part, sans qu'ils pussent rien obtenir, et les traitèrent avec mépris.

12. Alors le roi Nabuchodonosor entra dans une grande indignation contre tous ces peuples; et il jura par son trône qu'il se vengerait de toutes ces nations.

Ragau, circa Euphraten, et Tigrim, et Jadason, in campo Erioch regis Elicorum.

7. Tunc exaltatum est regnum Nabuchodonosor, et cor ejus elevatum est; et misit ad omnes qui habitabant in Cilicia, et Damasco, et Libano,

8. Et ad gentes quæ sunt in Carmelo, et Cedar, et inhabitantes Galilæam in campo magno Esdrelon,

9. Et ad omnes qui erant in Samaria, et trans flumen Jordanem usque ad Jerusalem, et omnem terram Jesse, quousque perveniatur ad terminos Æthiopiæ.

10. Ad hos omnes misit nuntios Nabuchodonosor rex Assyriorum;

11. Qui omnes uno animo contradixerunt, et remiserunt eos vacuos, et sine honore abjecerunt.

12. Tunc indignatus Nabuchodonosor rex adversus omnem terram illam, juravit per thronum et regnum suum, quod defenderet se de omnibus regionibus his.

CHAPITRE II.

Nabuchodonosor envoie Holopherne contre l'Occident. Premiers exploits de ce général.

1. Ainsi l'an treizième du règne de Nabuchodonosor, le vingt-deuxième du premier mois, on tint conseil dans le palais de Nabuchodonosor, roi des Assyriens, sur le dessein qu'il avait de se venger.

2. Il assembla les plus anciens, tous ses généraux et ses officiers de guerre; et il leur communiqua le secret de son dessein.

3. Il leur dit que sa pensée était d'assujétir à son empire toute la terre.

4. Ce qui ayant été approuvé de tous, le roi

1. Anno tertio decimo Nabuchodonosor regis, vigesima et secunda die mensis primi, factum est verbum in domo Nabuchodonosor regis Assyriorum, ut defenderet se.

2. Vocavitque omnes majores natu, omnesque duces, et bellatores suos, et habuit cum eis mysterium consilii sui;

3. Dixitque cogitationem suam in eo esse, ut omnem terram suo subjugaret imperio.

4. Quod dictum cum placuisset om-

12. *Tunc indignatus Nabuchodonosor.* Ce prince avait envoyé des ambassadeurs dans toute la partie de l'Asie qui s'étendait à l'ouest de son empire, en Egypte et jusqu'aux confins de l'Ethiopie. Il aurait voulu que tous ces peuples reconnussent sa souveraineté, et se fissent ses tributaires et ses alliés. Chaque nation ayant voulu garder son indépendance, il jura, dit le texte Grec, d'exterminer, par son épée, tous les habitants du pays de Moab, les enfants d'Ammon, toute la Judée et tous ceux qui étaient répandus dans l'Egypte, jusqu'au bord des deux mers.

Cap. II. — 2. *Omnes majores natu.* Tout absolus qu'ils étaient, les rois d'Assyrie ne faisaient aucune entreprise importante, sans consulter leur conseil. Ce conseil se composait des grands officiers du palais. Ces officiers étaient choisis par le roi, et il n'était pas obligé de les choisir parmi les anciens. Le texte Grec les désigne sous le nom de *magnates*, les grands du royaume, et cette expression est plus exacte que celle de la Vulgate, qui les appelle *majores natu.*

---

8. *Cedar.* Arabes Cedar dicuntur, ut docet D. Hieron. in c. 27. Ezech. progeniti enim sunt a Cedar filio Ismaelis, cujus Gen., 25, 13, mentio fit. — *In campo magno Esdrelon.* Est planities in Galilæa, quæ campus magnus etiam dicitur, et campus Mageddo. Vide Adrichom, in tribu Issachar, n. 18.

9. *Omnem terram Jesse.* Ad eos nimirum Arabas qui australiorem et occidentaliorem Arabiæ partem incolunt, quæ ad Ægyptum vergit, quæ a nostro interprete terra Gessen vertitur; in hebræo vero est Gossen, et apud LXX, Gessen.

12. *Defenderet se.* Id est, ulcisceretur. * Eadem significatione sumitur c. seq. n. 1; et c. 9, n. 2, et ad Rom., 12, 19.

Cap. II. — 1. *Verbum.* Consultatio. — *Defenderet se.* Ulcisceretur.

2. *Majores natu.* Græce μεγισταναις, id est, proceres, magnatos. — *Bellatores.* Non gregarios milites, sed præcipuos et intimos. — *Mysterium.* Secretum, arcanum.

4. *Principem militiæ suæ.* In græco vero additur, *secundum post ipsum*, scilicet post Nabuchodonosorem.

nibus, vocavit Nabuchodonosor rex Holophernem principem militiæ suæ,

5. Et dixit ei : Egredere adversus omne regnum occidentis, et contra eos præcipue qui contempserunt imperium meum.

6. Non parcet oculus tuus ulli regno, omnemque urbem munitam subjugabis mihi.

7. Tunc Holophernes vocavit duces, et magistratus virtutis Assyriorum; et dinumeravit viros in expeditionem, sicut præcepit ei rex, centum viginti millia peditum pugnatorum, et equitum sagittariorum duodecim millia.

8. Omnemque expeditionem suam fecit præire in multitudine innumerabilium camelorum, cum his quæ exercitibus sufficerent copiose, boum quoque armenta, gregesque ovium quorum non erat numerus.

9. Frumentum ex omni Syria in transitu suo parari constituit.

10. Aurum vero, et argentum, de domo regis assumpsit multum nimis.

11. Et profectus est ipse, et omnis exercitus, cum quadrigis, et equitibus, et sagittariis, qui cooperuerunt faciem terræ, sicut locustæ.

12. Cumque pertransisset fines Assyriorum, venit ad magnos montes Ange qui sunt a sinistro Ciliciæ, ascenditque omnia castella eorum, et obtinuit omnem munitionem.

13. Effregit autem civitatem opinatissimam Melothi, prædavitque omnes filios Tharsis, et filios Ismael qui erant contra faciem deserti, et ad austrum terræ Cellon.

14. Et transivit Euphraten, et venit

Nabuchodonosor fit venir Holopherne, général de ses troupes,

5. Et lui dit : Allez attaquer tous les royaumes d'occident, et principalement ceux qui ont méprisé mon commandement.

6. Votre œil n'épargnera aucun royaume, et vous m'assujétirez toutes les villes fortes.

7. Alors Holopherne fit venir les chefs et les officiers des troupes des Assyriens; et, pour se mettre en campagne, selon l'ordre qu'il en avait reçu du roi, il choisit six vingt mille hommes de pied, et douze mille archers à cheval.

8. Il fit marcher devant lui tout son bagage, où il y avait une multitude innombrable de chameaux, avec toutes les provisions dont l'armée pouvait avoir besoin et des troupeaux de bœufs et de moutons qui étaient sans nombre.

9. Il commanda que, dans toute la Syrie l'on préparât du blé lorsqu'il passerait.

10. Il prit aussi de la maison du roi des sommes immenses d'or et d'argent.

11. Et il partit, lui et toutes ses troupes, avec ses chariots, sa cavalerie et ses archers, qui couvrirent la face de la terre, comme des sauterelles.

12. Il passa au delà des confins de l'Assyrie; il vint aux grandes montagnes d'Angé, qui sont à gauche de la Cilicie; il entra dans tous les châteaux, et il se rendit maître de toutes les places fortes.

13. Il prit d'assaut la célèbre ville de Mélothe, il pilla tous les habitants de Tharsis, et les enfants d'Ismaël, qui étaient à la tête du désert et au midi de la terre de Cellon.

14. Il passa l'Euphrate, et vint en Mésopota-

6. *Non parcet oculus tuus ulli regno.* Le texte Grec, ici plus explicite que notre Vulgate, met dans la bouche du roi, ivre d'orgueil, ce discours : « Vous marcherez contre les régions de l'Occident, parce qu'elles n'ont point déféré aux paroles de ma bouche. Et vous les avertirez de m'offrir la terre et l'eau en signe de leur soumission absolue, parce que je vais marcher contre eux dans ma colère; je couvrirai des pieds de mon armée toute la face de la terre, et je les livrerai en proie à mes troupes. Leurs blessés rempliront leurs torrents et leurs vallées; et le fleuve étendant ses eaux, sera rempli de leurs cadavres. J'emmènerai leurs captifs, et je les disperserai jusqu'aux extrémités de la terre. Vous donc partez, et allez devant moi occuper tous les confins; et lorsqu'ils se seront rendus à vous, vous me les réserverez pour le jour où je viendrai leur reprocher leur conduite. Votre œil n'aura point de compassion pour ceux qui vous résisteront; vous les livrerez au carnage et au pillage dans toutes les régions que je vous abandonne. Car je jure par ma vie et par la puissance de mon empire, que ce que j'ai dit, je l'exécuterai de ma main. Ne négligez aucun des ordres de votre maître; mais exécutez avec soin tout ce que je vous ai ordonné, et ne tardez pas à le faire (chap. II, 6-14). »

---

6. *Non parcet oculus tuus.* Quia ex miserarum, miserorumque aspectu solet maxime commoveri misericordia.

7. *Virtutis.* Exercitus, copiarum, δυναμεως.

8. *Omnemque expeditionem suam.* Omnem bellicum apparatum. — *Innumerabilium camelorum.* Qui commeatum ferrent, machinas, arma, etc. — *Armenta, gregesque.* Ne fame tantus exercitus laboraret, dum pagorum incolæ omnia in urbes munitas secum ferunt, aut certe igni ferroque corrumpunt, ne hostibus usui esse possint.

10. *Aurum vero et argentum.* In stipendia militum.

12. *Montes Ange.* Quos Taurum et Antitaurum Serarius interpretatur, quibus ad septentrionem positis ad meridiem est Cilicia, iisque quodammodo ab oriente progredientibus, ipsa ab occasu occurrens, montes habet a sinistris.

13. *Effregit.* Expugnavit. — *Opinatissimam.* Inclytam, celeberrimam, et cujus potentiæ et opulentiæ ingens erat fama. — *Melothi.* Serarius eam esse putat quæ apud Plinium, lib. 6, c. 3, *Melita* dicitur, et a Semiramide condita non procul Euphrate; a Ptolemæo vero lib. 5, c. 7, *Melitena.* — *Filios Tharsis.* Provinciæ cujus Tharsis est metropolis. — *Filios Ismael.* Longe distant Cilices ab Ismaelitis; sed non servatur ordo devictarum provinciarum, cum non esset necessarius. — *Terræ Cellon.* Nomen partis regionis Ismaelitarum.

14. *Transivit Euphraten.* Transierat Euphraten : ordo itineris et progressum Holophernis non servatur. — *Fregit.* Expugnavit. — *Torrente Mambre.* In græco dicitur *Arbonai*, sive

mie; il força toutes les grandes villes qui étaient là, depuis le torrent de Mambré jusqu'à la mer;

15. Et se rendit maître du pays depuis la Cilicie jusqu'aux confins de Japheth, qui sont au midi.

16. Il emmena avec lui tous les enfants de Madian, pilla toutes leurs richesses, et fit passer au fil de l'épée tous ceux qui lui résistaient.

17. Il descendit ensuite dans les champs de Damas au temps de la moisson, il brûla tous les blés, et fit couper tous les arbres et toutes les vignes.

18. Et la terreur de ses armes se répandit sur tous les habitants de la terre.

in Mesopotamiam; et fregit omnes civitates excelsas quæ erant ibi, a torrente Mambre usquequo perveniatur ad mare;

15. Et occupavit terminos ejus, a Cilicia usque ad fines Japheth, qui sunt ad austrum.

16. Adduxitque omnes filios Madian, et prædavit omnem locupletationem eorum, omnesque resistentes sibi, occidit in ore gladii.

17. Et post hæc descendit in campos Damasci in diebus messis, et succendit omnia sata, omnesque arbores et vineas fecit incidi :

18. Et cecidit timor illius super omnes inhabitantes terram.

CHAPITRE III.

Divers peuples se soumettent à Holopherne, qui les oblige à adorer Nabuchodonosor.

1. Alors les rois et les princes de toutes les villes et de toutes les provinces de la Syrie, de Mésopotamie, de la Syrie Sobal, de la Lybie et de la Cilicie, envoyèrent leurs ambassadeurs vers Holopherne pour lui dire :

2. Cessez de faire éclater votre colère contre nous; car il vaut mieux que nous vivions en servant le grand roi Nabuchodonosor, et que nous vous soyons soumis que de nous voir exposés à périr malheureusement, soit par la mort, ou par la misère de la servitude.

3. Toutes nos villes et toutes nos terres, toutes nos montagnes, nos collines, nos champs, nos troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres, tous nos chevaux, nos chameaux, toutes nos richesses et nos familles sont en votre pouvoir.

4. Que tout ce que nous avons dépende de vous.

5. Nous serons vos esclaves, nous et nos enfants.

6. Venez être pour nous un maître pacifique; et tirez de nous tous les services qu'il vous plaira.

1. Tunc miserunt legatos suos, universarum urbium ac provinciarum reges ac principes, Syriæ scilicet Mesopotamiæ, et Syriæ Sobal, et Libyæ; atque Ciliciæ, qui venientes ad Holophernem, dixerunt :

2. Desinat indignatio tua circa nos : Melius est enim ut viventes serviamus Nabuchodonosor regi magno, et subditi simus tibi, quam morientes cum interitu nostro ipsi servitutis nostræ damna patiamur.

3. Omnis civitas nostra, omnisque possessio, omnes montes, et colles, et campi, et armenta boum, gregesque ovium, et caprarum, equorumque, et camelorum, et universæ facultates nostræ, atque familiæ, in conspectu tuo sunt;

4. Sint omnia nostra sub lege tua.

5. Nos et filii nostri, servi tui sumus.

6. Veni nobis pacificus dominus, et utere servitio nostro sicut placuerit tibi.

17. *In diebus messis.* Depuis l'ordre donné le 22e jour du premier mois, jusqu'au temps de la moisson, il ne s'était écoulé que six ou sept semaines. Holopherne avait marché avec tant de rapidité, qu'il était déjà à Damas. Il avait divisé son armée en plusieurs corps, qu'il avait dirigés dans des directions différentes. Ainsi les ravages énumérés dans les versets précédents, sont le résumé de ces diverses opérations. Il n'y a pas d'ordre géographiquement dans l'énumération de ces pays, parce qu'ils n'ont pas été parcourus successivement par les mêmes troupes. Mais c'est un résumé des dévastations qui se sont accomplies simultanément en plusieurs provinces, sous des chefs différents.

Cap. III. — 1. *Et Lybiæ.* Nous croyons qu'il faut lire Lydie. C'était une des contrées de l'Asie Mineure qui figure tout naturellement dans cette énumération; tandis qu'il ne peut être ici question de la Lybie, qui est en Afrique, à l'ouest de l'Egypte.

Arbona. Non est torrens qui fortasse fuit in convalle Mambre cujus mentio fit Genes., 13, 18. Fortasse, ut conjectat Serarius, aliquam cum eo habuit similitudinem.

15. *Fines Japhet.* Portum Joppe intelligit Serarius, qui nunc Jaffa appellatur, idque ex græco confirmatur, in quo additur, *super habitantes maritimam oram*, scilicet maris Mediterranei.

16. *Filios Madian.* Madianitas. — *Locupletationem.* Divitias.

Cap. III. — 1. *Syriæ Sobal.* Quam Andrichomius eamdem esse dicit cum Arabia Petrea.

2. *Quam morientes.* Quasi dicat : Multi ex populo morientes, et adhuc reliquiis superstitibus servitus toleranda erit. Satius ergo est servitutem æquo animo admittere, et mortis periculum non subire.

3. *In conspectu tuo.* In potestate tua.

7. Tunc descendit de montibus cum equitibus in virtute magna, et obtinuit omnem civitatem et omnem inhabitantem terram.
8. De universis autem urbibus assumpsit sibi auxiliarios viros fortes, et electos ad bellum,
9. Tantusque metus provinciis illis incubuit, ut universarum urbium habitatores principes, et honorati simul cum populis, exirent obviam venienti,
10. Excipientes eum cum coronis, et lampadibus, ducentes choros in tympanis, et tibiis.
11. Nec ista tamen facientes, ferocitatem ejus pectoris mitigare potuerunt :
12. Nam et civitates eorum destruxit, et lucos eorum excidit :
13. Præceperat enim illi Nabuchodonosor rex, ut omnes deos terræ exterminaret, videlicet ut ipse solus diceretur Deus ab his nationibus, quæ potuissent Holophernis potentia subjugari.
14. Pertransiens autem Syriam Sobal, et omnem Apameam omnemque Mesopotamiam, venit ad Idumæos, in terram Gabaa,
15. Accepitque civitates eorum, et sedit ibi per triginta dies, in quibus diebus adunari præcepit universum exercitum virtutis suæ.

7. Il descendit ensuite des montagnes avec sa cavalerie et de grandes troupes; il se rendit maître de toutes les villes et de tous les peuples du pays;
8. Et il prit de toutes les villes, pour troupes auxiliaires, les hommes les plus braves et les plus propres pour la guerre.
9. Toutes ces provinces furent saisies d'une telle frayeur, que les princes et les personnes les plus honorables de toutes les villes sortaient au devant de lui avec tous les peuples,
10. Et le recevaient avec des couronnes et des lampes, en dansant au son des tambours et des flûtes,
11. Et néanmoins, quoiqu'ils fissent toutes ces choses, ils ne purent adoucir la fierté de son cœur;
12. Car il ne laissa point de détruire leurs villes et de couper par le pied leurs bois :
13. Parce que le roi Nabuchodonosor lui avait commandé d'exterminer tous les dieux de la terre, afin qu'il fût seul appelé dieu par toutes les nations qu'Holopherne aurait pu assujétir à sa puissance.
14. Il traversa ensuite la Syrie Sobal, toute l'Apamée et toute la Mésopotamie, et vint au pays d'Idumée, en la terre de Gabaa;
15. Et toutes les villes se rendirent à lui; et il demeura là trente jours, pendant lesquels il commanda qu'on rassemblât toutes les troupes de son armée.

CHAPITRE IV.

Résistance des Israélites. Le grand-prêtre Eliachim les exhorte à mettre leur confiance dans le Seigneur.

1. Tunc audientes hæc filii Israel, qui habitabant in terra Juda, timuerunt valde a facie ejus.
2. Tremor et horror invasit sensus eorum, ne hoc faceret Jerusalem et templo Domini, quod fecerat cæteris civitatibus et templis earum.
3. Et miserunt in omnem Samariam per circuitum usque Jericho, et præoccupaverunt omnes vertices montium :

1. Les enfants d'Israël qui demeuraient dans la terre de Juda, ayant donc appris toutes ces choses, craignirent beaucoup de tomber sous la puissance d'Holopherne.
2. La crainte et la frayeur saisit leurs esprits, appréhendant qu'il ne fît à Jérusalem et au temple du Seigneur ce qu'il avait fait aux autres villes et aux autres temples.
3. C'est pourquoi, ils envoyèrent dans tout Samarie, jusqu'à Jéricho, et se saisirent de tous les hauts des montagnes;

7. *Tunc descendit de montibus.* Le Grec porte qu'il descendit vers les régions maritimes, et qu'il occupa par conséquent les villes les plus hautes de la Phénicie.

14. *In terram Gabaa.* Le P. Houbigant croit qu'il campa au nord de la Palestine, en face de la chaîne de montagnes qui la sépare de la Syrie. Ce sentiment nous paraît beaucoup plus probable que celui de D. Calmet, qui croit qu'il s'agit des montagnes qui séparaient le royaume de Juda de celui d'Israël.

Cap. IV. — 2. *Tremor et horror invasit.* Le texte Grec ajoute ici des détails très-curieux. Il dit que les Juifs étaient revenus depuis peu de captivité. Il ne peut s'agir, comme l'observe très-bien le P. Houbigant, de la captivité des Juifs à Babylone, puisqu'alors le temple fut détruit, au lieu qu'ici il subsiste ; ce qui prouve que ces événements se rapportent au règne de Manassès, et qu'ils se passèrent quelque temps après le retour de ce prince de captivité.

3. *In omnem Samariam.* La haine des Samaritains contre les Juifs n'éclata que plus tard, lorsqu'à la place des dix tribus, il se fut formé un peuple nouveau, composé du mélange des populations que les rois d'Assyrie envoyèrent dans ces contrées. Mais à cette époque, il y avait, au contraire dans ce pays, une foule d'Israélites très-attachés à la loi de Moïse, et c'est ce qui explique la résistance de Béthulie.

---

10. *Cum coronis,* Coronatis capitibus. — *Lampadibus.* In lætitiæ et reverentiæ signum.
12. *Lucos.* In deorum honorem plantatos.
14. *Syriam Sobal.* Vide dicta, n. 1. — *Apameam.* Provinciam Cœlesyriæ, civitate Apamea ejus metropoli ita dicta. — *In terram Gabaa.* Montanam et asperam, ita enim sumitur etiam alibi hæc vox. Vide dicta I. Reg., c. 7, num. 1.
15. *Virtutis suæ.* Copiarum suarum.

4. Et ils environnèrent les bourgs de murailles, et amassèrent des blés pour se préparer à soutenir cette guerre.

5. Le grand-prêtre Eliachim, écrivit aussi à tous ceux qui demeuraient vers Esdrélon, vis-à-vis de la grande plaine qui est près de Dothaïn, et à tous ceux qui étaient sur le passage,

6. Afin qu'ils se saisissent des montagnes par où on pouvait aller à Jérusalem, et qu'ils missent des corps de garde dans les défilées par où on pouvait passer entre les montagnes.

7. Et les enfants d'Israël exécutèrent cet ordre qui leur avait été donné par Eliachim, grand-prêtre du Seigneur.

8. Tout le peuple ensuite cria vers le Seigneur avec grande instance; et ils humilièrent leurs âmes dans les jeûnes et les prières, eux et leurs femmes.

9. Les prêtres se revêtirent de cilices; et on prosterna les enfants devant le temple du Seigneur; et ils couvrirent d'un cilice l'autel du Seigneur.

10. Puis ils crièrent tous d'un même cœur et d'un même esprit vers le Seigneur le Dieu d'Israël, afin qu'il ne permît pas que leurs enfants fussent donnés en proie, leurs femmes enlevées et dispersées, leurs villes détruites, leur sanctuaire profané, ni qu'eux-mêmes devinssent l'opprobre des nations.

11. Alors Eliachim, le grand-prêtre du Seigneur, alla dans tout le pays d'Israël, et il parla au peuple,

12. En disant : Sachez que le Seigneur vous exaucera, si vous persévérez toujours dans le jeûne et dans la prière devant le Seigneur.

13. Souvenez-vous de Moïse, serviteur de Dieu, qui vainquit Amalec qui s'appuyait sur sa

4. Et muris circumdederunt vicos suos, et congregaverunt frumenta in præparationem pugnæ.

5. Sacerdos etiam Eliachim scripsit ad universos qui erant contra Esdrelon, quæ est contra faciem campi magni juxta Dothain, et universos per quos viæ transitus esse poterat,

6. Ut obtinerent ascensus montium, per quos via esse poterat ad Jerusalem, et illic custodirent ubi angustum iter esse poterat inter montes.

7. Et fecerunt filii Israel, secundum quod constituerat eis sacerdos Domini Eliachim.

8. Et clamavit omnis populus ad Dominum instantia magna, et humiliaverunt animas suas in jejuniis, et orationibus, ipsi et mulieres eorum.

9. Et induerunt se sacerdotes ciliciis, et infantes prostraverunt contra faciem templi Domini, et altare Domini operuerunt cilicio;

10. Et clamaverunt ad Dominum Deum Israel unanimiter, ne darentur in prædam infantes eorum et uxores eorum in divisionem, et civitates eorum, in exterminium, et sancta eorum in pollutionem, et fierent opprobrium gentibus.

11. Tunc Eliachim sacerdos Domini magnus, circuivit omnem Israel, allocutusque est eos;

12. Dicens : Scitote quoniam exaudiet Dominus preces vestras, si manentes permanseritis in jejuniis, et orationibus in conspectu Domini.

13. *a* Memores estote Moysi servi Domini, qui Amalec confidentem in vir-

5. *Sacerdos Eliachim.* Ce grand-prêtre est appelé dans le Grec Joakim; ces deux noms ont d'ailleurs, en Hébreu, la même signification. On croit qu'il eut pour père Helcias, le grand-maître d'Ezéchias. A Helcias, appelé aussi Nérias, Josèphe donne pour successeur Odias, nommé Hosaiah, dans la Chronique des Juifs. Cet Odias est sans doute le même qu'Eliachim ou Joakim. Manassès était revenu de captivité. Instruit par les événements, il avait donné toute sa confiance au grand-prêtre Eliachim, comme Joas s'était reposé sur Joïada, pour la direction des affaires de son royaume. Holopherne ayant d'ailleurs la prétention de faire adorer Nabuchodonosor, son maître, la religion se trouvait par là même en cause, et c'est ce qui explique la résistance des Juifs, et toute la part que prend le grand-prêtre à cette guerre.

8. *Et clamavit omnis populus.* Quand tout un peuple donne ainsi le spectacle de la pénitence, et qu'il élève la voix vers Dieu comme un seul homme, sa prière est toujours exaucée. Le grand-prêtre rappelle à cette occasion la défaite des Amalécites, due aux prières de Moïse. On pourrait citer Ninive et une foule d'autres villes et d'autres nations qui ont dû leur salut à l'efficacité de la prière publique. Dernièrement, aussitôt que des prières publiques ont été ordonnées au nom de la nation, le sang de la guerre civile n'a-t-il pas cessé de couler dans nos rues ?

Cap. IV. — 4. *Vicos suos.* Minora oppida, villas. — *In præparationem pugnæ.* Scilicet ad tolerandam obsidionem.

5. *Sacerdos etiam Eliachim.* Summus sacerdos Joachim, qui etiam alio nomine Eliachim dicebatur. — *Scripsit ad universos.* Regnabat hoc tempore Manasse ex captivitate reversus; ejus tamen in hoc libro mentio non est, fortasse quia ipse sibi defendendam susceperat Jerusalem, reliquum vero regnum summo sacerdoti Joachim reliquerat propugnandum. Ita Serar., in hoc c. quæst. 2, apud quem alias etiam leges rationes, aut conjecturas. — *Contra Esdrelon.* E regione.

9. *Infantes prostraverunt.* In græco dicuntur ipsi pueri seipsos prostravisse. Sed factum utrumque; pueri enim et infantes parentum jussu et institutione sese humi prosternebant. — *Altare Domini operuerunt cilicio.* Quemadmodum ad gratias Deo agendas festa et læta organa, sacrificia, palmæ, etc., sic ad misericordiam rebus adversis conciliandam, tristia et mœsta recte adhibentur.

10. *In divisionem.* Captivitatis enim tempore uxores, a maritis, fratres a fratribus, propinqui a propinquis distrahuntur. Vel dicuntur dari in divisionem, quia victores, quorum præda facti sunt, captivos dividunt inter se; quam explicationem puto magis genuinam.

12. *Scitote.* Sperate, credite.

13. *Qui Amalec.* Vide Exod., 17, 12.

tute sua, et in potentia sua, et in exercitu suo, et in clypeis suis, et in curribus suis, et in equitibus suis, non ferro pugnando, sed precibus sanctis orando dejecit : [a *Exod.* 17. 12.]

14. Sic erunt universi hostes Israel ; si perseveraveritis in hoc opere, quod cœpistis.

15. Ad hanc igitur exhortationem ejus deprecantes Dominum, permanebant in conspectu Domini,

16. Ita ut etiam hi, qui offerebant Domino holocausta, præcincti ciliciis offerrent sacrificia Domino, et erat cinis super capita eorum.

17. Et ex toto corde suo omnes orabant Deum, ut visitaret populum suum Israel.

force et sur sa puissance, sur son armée, sur ses boucliers, sur ses chariots et sur ses chevaux, en le combattant, non avec le fer, mais avec l'ardeur *et* la sincérité de sa prière.

14. C'est ainsi que seront *traités* tous les ennemis d'Israël, si vous persévérez dans cette œuvre que vous avez commencée.

15. Le peuple, étant donc touché de cette exhortation, priait le Seigneur, et demeurait toujours devant Dieu,

16. En sorte que ceux mêmes qui offraient des holocaustes au Seigneur lui présentaient les victimes, étant revêtus de cilices et ayant la tête couverte de cendre.

17. Et tous priaient Dieu de tout leur cœur qu'il lui plût de visiter son peuple d'Israël.

CHAPITRE V.

Discours d'Achior à Holopherne.

1. Nuntiatumque est Holopherni principi militiæ Assyriorum, quod filii Israel præpararent se ad resistendum, ac montium itinera conclusissent;

2. Et furore nimio exarsit in iracundia magna, vocavitque omnes principes Moab et duces Ammon;

3. Et dixit eis : Dicite mihi quis sit populus iste, qui montana obsidet; aut quæ, et quales, et quantæ sint civitates eorum, quæ etiam sit virtus eorum, aut quæ sit multitudo eorum; vel quis rex militiæ illorum;

4. Et quare præ omnibus, qui habitant in oriente, isti contempserunt nos, et non exierunt obviam nobis, ut susciperent nos cum pace?

5. Tunc Achior dux omnium filiorum Ammon respondens, ait : Si digneris audire, Domine mi, dicam veritatem in conspectu tuo, de populo isto qui in montanis habitat, et non egredietur verbum falsum ex ore meo.

6. Populus iste ex progenie Chaldæorum est;

7. *a* Hic primum in Mesopotamia habitavit, quoniam noluerunt sequi deos patrum suorum, qui erant in terra Chaldæorum. [a *Gen.* 11. 31.]

1. On donna avis à Holopherne, général de l'armée des Assyriens, que les enfants d'Israël se préparaient *à lui* résister, et qu'ils avaient fermé les passages des montagnes.

2. Ce qui l'ayant transporté de colère et tout embrasé de fureur, il fit venir les princes de Moab et les chefs des Ammonites,

3. Et leur dit : Dites-moi qui est ce peuple qui occupe les montagnes, quelles sont leurs villes, et quelle en est la force et le nombre; quelle est aussi la puissance de ce peuple, leur multitude, et le général qui commande leur armée;

4. Et pourquoi ils sont les seuls entre tous les peuples d'Orient qui nous ont méprisés, et qui ne sont point venus au devant de nous, pour nous recevoir dans un esprit de paix.

5. Alors Achior, chef des enfants d'Ammon, lui répondit : Seigneur, s'il vous plaît de m'écouter, je vous dirai la vérité touchant ce peuple qui habite dans les montagnes; et nulle parole fausse ne sortira de ma bouche.

6. Ce peuple est de la race des Chaldéens.

7. Il habita premièrement en Mésopotamie, parce qu'ils ne voulaient pas suivre les dieux de leurs pères qui demeuraient dans le pays des Chaldéens.

Cap. V. — 5. *Si digneris audire.* Ce discours d'Achior montre que l'apostolat des Juifs au milieu des nations étrangères n'était pas sans influence. Ce chef des Ammonites connaît parfaitement l'histoire du peuple de Dieu. S'il est resté idolâtre, c'est qu'il n'a pas voulu ouvrir les yeux à la lumière. On en peut dire autant d'une multitude d'autres nations à qui la Providence avait ménagé les mêmes grâces.

---

17. *Visitaret populum suum.* Populo suo adesset, et illi opem ferret.

Cap. V. — 2. *Furore nimio exarsit.* Quod Judæorum bellicum apparatum sui et Nabuchodosor contemptum interpretaretur.

3. *Dicite mihi quis sit populus iste.* Non nesciens hæc interrogat Holophernes; nam Manassem captum a rege Chaldæorum, et Babylonem deportatum, nec populum Judæorum ignorare poterat, sed interrogatio est hominis hostes vilipendentis, qui tantuli tanto principi et exercitui resistere auderent. Ita locum hunc interpretantur Serar. et Salian. et alii.

6. *Ex progenie Chaldæorum est.* Vide Genes., 11, 31 : valuit hoc ad conciliandam Judæis benevolentiam, cum Holophernes regi Chaldæorum esset subjectus.

7. *In Mesopotamia habitavit.* In stirpe et principe generis sui Abrahamo; nondum enim erat populus. — *Noluerunt sequi deos patrum suorum.* Deo videlicet se Abrahamo manifestante, et migrationem imperante : quod valet ad conflandum odium huic populo, dictumque fortasse est ab Achior, ne Judæorum causam agere videtur, non autem veritatem candide fateri.

8. Ayant donc abandonné les cérémonies de leurs ancêtres, qui adoraient plusieurs dieux,

9. Ils adorèrent un seul Dieu, *le Dieu* du ciel, qui leur commanda de sortir de ce pays-là et *d'aller* demeurer à Charan. Mais une grande famine étant survenue dans tout le pays, ils descendirent en Egypte, où ils se multiplièrent de telle sorte pendant l'espace de quatre cents ans, que leur armée était innombrable.

10. Alors le roi d'Egypte, les traitant avec dureté, et les accablant de travail en des ouvrages de terre et de brique, qu'il les obligeait de faire pour bâtir ses villes, ils crièrent à leur Dieu, qui frappa de différentes plaies toute la terre d'Egypte.

11. Les Egyptiens les chassèrent donc de leur pays, et ils se délivrèrent de ces plaies. Mais ayant voulu s'en rendre maîtres de nouveau, et les remettre sous leur esclavage,

12. Le Dieu du ciel leur ouvrit la mer, lorsqu'ils fuyaient, et les eaux s'étant affermies de côté et d'autres, comme une muraille, ils passèrent à pied sec au travers du fond de la mer.

13. Et l'armée des Egyptiens qui était innombrable, les ayant poursuivis dans ce lieu, elle fut tellement ensevelie dans les eaux, qu'il n'en demeura pas un seul de qui leur postérité pût apprendre un *si grand* événement.

14. Après qu'ils furent sortis de la mer Rouge, ils campèrent dans les déserts de la montagne de Sina, dans lesquels personne n'avait jamais pu habiter, et où nul homme n'avait jamais pu demeurer.

15. Là, les fontaines qui étaient amères devinrent douces pour eux, afin qu'ils en pussent boire; et durant l'espace de quarante ans, ils reçurent du ciel la nourriture qui leur était nécessaire.

16. Partout où ils entraient sans arc et sans flèche, sans bouclier et sans épée, leur Dieu combattait pour eux, et il demeurait vainqueur.

17. Il ne s'est trouvé personne qui ait surmonté ce peuple, sinon lorsqu'il s'est retiré du service du Seigneur son Dieu.

18. Car toutes les fois qu'ils ont adoré un autre Dieu que le leur, ils ont été abandonnés pour être pillés, tués et couverts d'opprobres.

19. Et toutes les fois qu'ils se sont repentis d'avoir abandonné le culte de leur Dieu, le Dieu du ciel leur a donné la force pour se défendre.

20. C'est ainsi qu'ils ont vaincu les rois des Chananéens, des Jébuzéens, des Phérézéens, des Héthéens, des Hévéens, des Amorrhéens, et les

8. Deserentes itaque cæremonias patrum suorum, quæ in multitudine deorum erant,

9. Unum Deum cœli coluerunt, *a* qui et præcepit eis ut exirent inde, et habitarent in Charan. Cumque operuisset omnem terram fames, *b* descenderunt in Ægyptum, illicque per quadringentos annos sic multiplicati sunt, ut dinumerari eorum non posset exercitus. [a *Gen.* 12. 1. || b *Gen.* 46. 6.]

10. Cumque gravaret eos rex Ægypti, atque in ædificationibus urbium suarum in luto et latere subjugasset eos, clamaverunt ad Dominum suum, et percussit totam terram Ægypti plagis variis.

11. *a* Cumque ejecissent eos Ægyptii a se, et cessasset plaga ab eis, et iterum eos vellent capere, et ad suum servitium revocare, [a *Exod.* 12. 33.]

12. *a* Fugientibus his Deus cœli mare aperuit, ita ut hinc inde aquæ quasi murus solidarentur, et isti pede sicco fundum maris perambulando transirent. [a *Exod.* 14. 29.]

13. In quo loco dum innumerabilis exercitus Ægyptiorum eos persequeretur, ita aquis coopertus est, ut non remaneret vel unus, qui factum posteris nuntiaret.

14. Egressi vero mare Rubrum, deserta Sina montis occupaverunt, *a* in quibus nunquam homo habitare potuit, vel filius hominis requievit. [a *Jerem.* 2. 6.]

15. Illic fontes amari obdulcati sunt eis ad bibendum, et per annos quadraginta annonam de cœlo consecuti sunt.

16. Ubicumque ingressi sunt sine arcu et sagitta, et absque scuto et gladio, Deus eorum pugnavit pro eis, et vicit.

17. Et non fuit qui insultaret populo isti, nisi quando recessit a cultu Domini Dei sui.

18. Quotiescumque autem præter ipsum Deum suum, alterum coluerunt, dati sunt in prædam, et in gladium, et in opprobrium.

19. Quotiescumque autem pœnituerunt se recessisse a cultura Dei sui, dedit eis Deus cœli virtutem resistendi.

20. Denique Chananæum regem, et Jebusæum, et Pherezæum, et Hethæum, et Hevæum, et Amorrhæum, et omnes

---

9. *Deum cœli coluerunt.* Deum cœli nominat, et deinceps aliquoties inculcat n. 12 et 19, fortasse ad terrorem Holopherni incutiendum. — *Descenderunt in Ægyptum.* Jacob scilicet cum universa familia sua.

14. *In quibus nunquam homo habitare potuit.* Hoc ipsum celebrabat olim Moses, cum dicebat, Deuter., 32, 10. *Invenit eum in terra deserta, in loco horroris, et vastæ solitudinis.* Jeremias etiam c. 2, n. 6, desertum illud appellat *terram inhabitabilem et inviam, terram sitis, et imaginem mortis, terram in qua non ambulavit vir, neque habitavit homo.*

15. *Illic fontes amari.* Quæ hoc versiculo dicuntur notissima sunt ex c. 15. Exodi, et Deut., 1.

16. *Ubicumque ingressi sunt.* Hæc pertinent ad tempora Josue, quibus Israelitæ terram Chananæorum occupaverunt.

17. *Et non fuit qui insultaret.* Post mortem scilicet Josue ,et fixas in Chananæa sedes.

potentes in Hesebon prostraverunt, et terras eorum, et civitates eorum ipsi possederunt;

21. Et usque dum non peccarent in conspectu Dei sui, erant cum illis bona; Deus enim illorum odit iniquitatem.

22. Nam et ante hos annos, cum recessissent a via quam dederat illis Deus, ut ambularent in ea, exterminati sunt præliis à multis nationibus, et plurimi eorum captivi abducti sunt in terram non suam.

23. Nuper autem reversi ad Dominum Deum suum, ex dispersione qua dispersi fuerant, adunati sunt, et ascenderunt montana hæc omnia, et iterum possident Jerusalem, ubi sunt sancta eorum.

24. Nunc ergo, mi domine, perquire si est aliqua iniquitas eorum in conspectu Dei eorum, ascendamus ad illos, quoniam tradens tradet illos Deus eorum tibi, et subjugati erunt sub jugo potentiæ tuæ.

25. Si vero non est offensio populi hujus coram Deo suo, non poterimus resistere illis: quoniam Deus eorum defendet illos; et erimus in opprobrium universæ terræ.

26. Et factum est, cum cessasset loqui Achior verba hæc, irati sunt omnes magnates Holophernis et cogitabant interficere eum, dicentes ad alterutrum;

27. Quis est iste, qui filios Israel posse dicat resistere regi Nabuchodonosor, et exercitibus ejus, homines inermes, et sine virtute, et sine peritia artis pugnæ?

28. Ut ergo agnoscat Achior quoniam fallit nos, ascendamus in montana; et cum capti fuerint potentes eorum, tunc cum eisdem gladio transverberabitur;

29. Ut sciat omnis gens, quoniam Nabuchodonosor Deus terræ est, et præter ipsum alius non est.

plus puissants d'Hésébon, et qu'ils possèdent maintenant leurs terres et toutes leurs villes.

21. Et ils ont été heureux tant qu'ils n'ont point péché contre leur Dieu, parce que leur Dieu hait l'iniquité.

22. Aussi il y a quelques années que, s'étant retirés de la voie que leur Dieu leur avait marquée pour y marcher, ils ont été taillés en pièces par diverses nations; et plusieurs d'entre eux ont été emmenés captifs dans une terre étrangère.

23. Mais depuis peu, étant retournés vers le Seigneur, leur Dieu, ils se sont réunis après cette dispersion; ils ont repeuplé ces montagnes, et ils possèdent de nouveau Jérusalem, où est leur temple.

24. Maintenant donc, mon seigneur, informez-vous si ce peuple a commis quelque faute contre son Dieu; allons les attaquer, parce que le Dieu vous les livrera, et ils seront assujétis à votre puissance.

25. Mais si ce peuple n'a point offensé son Dieu, nous ne pourrons leur résister, parce que leur Dieu prendra leur défense, et nous deviendrons l'opprobre de toute la terre.

26. Achior ayant cessé de parler, tous les grands d'Holopherne furent émus de colère contre lui, et pensaient à le tuer, se disant l'un à l'autre :

27. Qui est celui qui ose dire que les enfants d'Israël puissent résister au roi Nabuchodonosor et à toutes ses troupes, eux qui sont sans armes et sans force, et qui ne savent ce que c'est que l'art de combattre?

28. Pour faire donc voir à Achior qu'il nous trompe, allons à ces montagnes; et lorsque nous aurons pris les plus forts d'entre eux, nous le passerons avec eux au fil de l'épée,

29. Afin que toute nation sache que Nabuchodonosor est le Dieu de la terre, et qu'il n'y en a point d'autre que lui.

CHAPITRE VI.

Holopherne livre Achior aux Israélites.

1. Factum est autem cum cessassent loqui, indignatus Holophernes vehementer, dixit ad Achior :

1. Lorsqu'ils eurent cessé de parler, Holopherne, transporté de fureur, dit à Achior :

22. *Nam et ante hos annos.* Ceci peut s'entendre de la captivité des dix tribus, mais ces paroles et celles du verset suivant se rapportent plutôt à la captivité de Manassès (Voyez notre note sur le chap. IV, vers. 1).

26. *Omnes magnates.* Le texte Grec porte : « Les grands ainsi que tous ceux qui habitaient la région maritime et le pays de Moab. » Les chefs des Phéniciens et des Moabites savaient, aussi bien que ceux des Ammonites, l'histoire du peuple de Dieu, mais ils n'avaient pas la franchise d'Achior, et ils le contredisaient pour flatter Holopherne.

Cap. VI. — 1. *Vehementer dixit ad Achior.* Le texte Grec rapporte ainsi le discours d'Holopherne, qui est plein d'une jactance tout orientale : « Qui es-tu, Achior, avec tes gens à la solde d'Ephraïm? Qui es-tu pour prophétiser comme tu as fait au milieu de nous, et pour dire qu'il ne faut point combattre contre la race d'Israël, parce que leur Dieu les protège? Y a-t-il

22. *Nam et ante hos annos.* Hæc referuntur partim ad captivitatem decem tribuum, quæ tempore Ezechiæ contigit; partim ad tempora regis Achaz, quorum facile poterat meminisse Achior. Ipso enim regnante rex Syriæ percussit Judam, magnamque prædam tulit de imperio Achaz, et adduxit in Damascum. Vide II. Paral., 28. 5 et deinceps.

23. *Nuper autem reversi.* Particula *nuper* septem vel octo menses, ex quo redierat Manasses, comprehendit.

27 *Quis est iste.* Est oratio satraparum Holophernis plena blasphemiis, et stulta confidentia, ut exitus ostendit.

2. Parce que vous avez fait le prophète en nous disant que le Dieu d'Israël sera le défenseur de son peuple, pour vous faire voir qu'il n'y a point de Dieu que Nabuchodonosor,

3. Lorsque nous les aurons tous tués comme un seul homme, vous tomberez vous-même sous le fer des Assyriens; et tout le peuple d'Israël périra avec vous;

4. Vous connaîtrez ainsi que Nabuchodonosor est le seigneur de toute la terre; et alors mes soldats vous passeront au fil de l'épée, et vous tomberez percé de coups parmi les morts et les blessés d'Israël, et vous n'en échapperez pas, mais vous périrez avec eux.

5. Que si vous croyez que votre prophétie soit véritable, que votre visage ne s'abatte point; et qu'on n'y voie plus cette pâleur dont il est couvert, si vous vous imaginez que ce que je dis ne peut s'accomplir.

6. Et pour vous persuader que vous tomberez avec eux dans ce malheur, vous serez joint dès à présent à ce peuple, afin que, lorsque nos armes leur feront souffrir la juste peine qu'ils ont méritée, vous soyez aussi vous-même puni avec eux.

7. Alors Holopherne commanda à ses gens de prendre Achior, de le mener vers Béthulie, et de le mettre entre les mains des enfants d'Israël.

8. Les gens d'Holopherne, s'étant saisis de lui, s'en allèrent le long de la campagne; mais étant près des montagnes, les frondeurs sortirent contre eux,

9. Et eux, en se détournant et côtoyant la montagne, lièrent Achior à un arbre, par les pieds et par les mains; et, l'ayant ainsi attaché avec des cordes, ils le laissèrent là, et retournèrent vers leur maître.

10. Or les Israélites, étant descendus de Béthulie, vinrent au lieu où il était. Ils le délièrent et le conduisirent dans la ville; et l'ayant emmené au milieu du peuple, ils lui demandèrent pourquoi les Assyriens l'avaient laissé lié de la sorte.

11. En ce temps-là Ozias, fils de Micha, de la

2. Quoniam prophetasti nobis dicens, quod gens Israel defendatur à Deo suo, ut ostendam tibi quoniam non est Deus, nisi Nabuchodonosor,

3. Cum percusserimus eos omnes, sicut hominem unum, tunc et ipse cum illis Assyriorum gladio interibis, et omnis Israel tecum perditione disperiet;

4. Et probabis quoniam Nabuchodonosor dominus sit universæ terræ; tuncque gladius militiæ meæ transiet per latera tua, et confixus cades inter vulneratos Israel, et non respirabis ultra, donec exterminerís cum illis.

5. Porro autem si prophetiam tuam veram existimas, non concidat vultus tuus, et pallor qui faciem tuam obtinet, abscedat a te, si verba mea hæc putas impleri non posse.

6. Ut autem noveris quia simul cum illis hæc experieris, ecce ex hac hora illorum populo sociaberis, ut dum dignas mei gladii pœnas exceperint, ipse simul ultioni subjaceas.

7. Tunc Holophernes præcepit servis suis ut comprehenderent Achior, et perducerent eum in Bethuliam, et traderent eum in manus filiorum Israel.

8. Et accipientes eum servi Holophernis, profecti sunt per campestria; sed cum appropinquassent ad montana, exierunt contra eos fundibularii.

9. Illi autem divertentes a latere montis, ligaverunt Achior ad arborem manibus et pedibus, et sic vinctum restibus dimiserunt eum, et reversi sunt ad dominum suum.

10. Porro filii Israel descendentes de Bethulia, venerunt ad eum; quem solventes duxerunt ad Bethuliam, atque in medium populi illum statuentes, percunctati sunt quid rerum esset, quod illum vinctum Assyrii reliquissent?

11. In diebus illis erant illic princi-

donc quelque autre Dieu que Nabuchodonosor? Il enverra son armée, et il les exterminera de dessus la face de la terre, et leur Dieu ne les délivrera point; mais nous qui sommes ses serviteurs, nous les battrons comme s'ils n'étaient qu'un seul homme, et ils ne soutiendront point la force de notre cavalerie. Nous les foulerons aux pieds de nos chevaux; leurs montagnes seront enivrées de leur sang; leurs campagnes seront pleines de leurs cadavres; la plante de leurs pieds ne pourra tenir devant nous, mais ils périront entièrement, dit le roi Nabuchodonosor, qui est le seigneur de toute la terre. Car il l'a prononcé, et les paroles qu'il a dites ne demeureront point sans effet. Pour toi, Achior, Ammonite vendu, qui as prononcé ce discours dans un des jours de ta méchanceté, tu ne verras plus mon visage depuis ce jour, jusqu'à ce que je me sois vengé de cette race sortie de ces gens qui sont venus de l'Egypte. Alors la fin de mon armée et l'épée de mes serviteurs te percera les côtés et tu tomberas entre ceux d'entre eux qui auront été tués, lorsque je m'en retournerai. Car mes gens iront te mettre dans ces montagnes et te placer dans une de ces villes hautes, et tu ne périras point que tu ne sois exterminé avec eux. Si tu espères dans ton cœur qu'ils ne seront point pris, ton visage ne doit point s'abattre. J'ai dit : Nulle de mes paroles ne demeurera sans effet. »

Cap. VI. — 3. *Sicut hominem unum.* Id est, simul, sive omnes ad unum, sive ea facilitate ac si non essent multi, sed unus tantum.

4. *Donec exterminerís.* Ordo verborum, et sensus est : gladius transibit per latera tua donec exterminerís, id est, quo exterminaberis, et mortuus cades.

7. *In Bethuliam.* Erat Bethulia Galilææ urbs, in tribu Zabulon, in monte sita, non procul ab urbibus supra c. 3, memoratis : Dothaim scilicet versus austrum, Scytopoli versus septentrionem, Tyberiade versus occidentem, Diocæsarea, quæ et Sepphoris, versus orientem.

11. *Ozias filius Micha.* Nonnulla est in græco diversitas in hisce reipublicæ principibus; tres enim numerantur, Ozias filius Micha, Chabri filius Gothonielis, et Charmi filius Melchiel, qui etiam infra in latina editione recensentur, c. 8, n. 9, suppleturque is qui hoc loco prætermissus est. Ozias sacerdos non fuit, quia dicitur fuisse de tribu Simeon. Reliquos duos fuisse sacerdotalis generis aliqui aiunt, aliqui negant; nihil est certi. Vide Serar., quæst. 3.

pes, Ozias filius Micha de tribu Simeon, et Charmi qui et Gothoniel.

12. In medio itaque seniorum, et in conspectu omnium, Achior dixit omnia quæ locutus ipse fuerat ab Holopherne interrogatus; et qualiter populus Holophernis voluisset propter hoc verbum interficere eum;

13. Et quemadmodum ipse Holophernes iratus jusserit eum Israelitis hac de causa tradi; ut dum vicerit filios Israel, tunc et ipsum Achior diversis jubeat interire suppliciis, propter hoc quod dixisset : Deus cœli defensor eorum est.

14. *a* Cumque Achior universa hæc exposuisset, omnis populus cecidit in faciem, adorantes Dominum, et communi lamentatione et fletu unanimes preces suas Domino effuderunt, [a *Supr.* 5. 6.]

15. Dicentes : Domine Deus cœli et terræ, intuere superbiam eorum, et respice ad nostram humilitatem, et faciem sanctorum tuorum attende, et ostende quoniam non derelinquis præsumentes de te; et præsumentes de se, et de sua virtute gloriantes, humilias.

16. Finito itaque fletu, et per totam diem oratione populorum completa, consolati sunt Achior.

17. Dicentes : Deus patrum nostrorum, cujus tu virtutem prædicasti, ipse tibi hanc dabit vicissitudinem, ut eorum magis tu interitum videas.

18. Cum vero Dominus Deus noster dederit hanc libertatem servis suis, sit et tecum Deus in medio nostri; ut sicut placuerit tibi, ita cum tuis omnibus converseris nobiscum.

19. Tunc Ozias, finito concilio, suscepit eum in domum suam, et fecit ei cœnam magnam.

20. Et vocatis omnibus presbyteris, simul expleto jejunio refecerunt.

21. Postea vero convocatus est omnis

tribu de Siméon, et Charmi, qui s'appelait aussi Gothoniel, étaient les chefs.

12. Et Achior, étant au milieu des anciens et en présence de tout le peuple, raconta ce qu'il avait répondu aux demandes d'Holopherne; comme les gens d'Holopherne l'avaient voulu tuer pour avoir parlé de la sorte;

13. Et comme Holopherne même, étant dans une grande colère, avait commandé qu'on le mît entre les mains des Israélites, afin qu'après qu'il aurait vaincu les enfants d'Israël, il fît aussi mourir Achior de divers supplices, parce qu'il avait osé dire que le Dieu du ciel était leur défenseur.

14. Achior ayant rapporté toutes ces choses, tout le peuple se prosterna le visage contre terre, en adorant le Seigneur; et mêlant ensemble leurs cris et leurs pleurs, ils offrirent conjointement et d'un même cœur leur prière à Dieu,

15. En disant : Seigneur, Dieu du ciel et de la terre, jetez les yeux sur leur orgueil, et considérez notre abaissement et l'état où sont réduits ceux que vous avez sanctifiés. Faites voir que vous n'abandonnez point ceux qui présument de votre bonté, et que vous humiliez ceux qui présument d'eux-mêmes et se glorifient de leurs propres forces.

16. Après ces pleurs de toute l'assemblée, le peuple étant demeuré en prière durant tout le jour, ils consolèrent Achior,

17. En disant : Le Dieu de nos pères, dont vous avez relevé la puissance, vous en récompensera, *et* vous fera cette grâce de voir vous-même la perte de ceux *qui ont voulu vous faire périr*.

18. Et lorsque le Seigneur notre Dieu aura mis ainsi ses serviteurs en liberté, qu'il soit aussi votre Dieu au milieu de nous, afin que, selon qu'il vous plaira, vous viviez avec nous, vous et tous ceux qui vous appartiennent.

19. L'assemblée étant finie, Ozias le reçut en sa maison et lui donna un grand souper.

20. Et y ayant invité tous les anciens, après avoir passé en jeûne tout le jour, ils prirent ensemble leur nourriture.

21. On fit assembler ensuite tout le peuple,

17. *Deus patrum nostrorum*. Holopherne s'étant annoncé comme le destructeur de tous les cultes au profit de son maître qu'il voulait faire adorer, les Juifs ont vu dans cette guerre une guerre de religion. Le grand-prêtre l'a ainsi considérée, et c'est dans le même sens qu'Achior est reçu par Ozias, qui lui fait espérer, avec tout le peuple, que la prédiction qu'il a faite s'accomplira, parce que le Dieu d'Israël ne peut être vaincu par une puissance humaine, quelle qu'elle soit.

---

14. *Cumque Achior universa hæc exposuisset*. Videri fortasse possint aliqui Bethulienses parum cauti in credendo Achiori; sed nulla est temeritas, tam sincere et candide omnia fecit et dixit : fieri etiam potest ut viri gravitas et probitas illis nota esset vulgante fama; tandemque licet illum humaniter et honorifice tractaverint, non tamen ad reipublicæ administrationem admiserunt, quod incaute fecerunt aliqui aliquando cum impostoribus.

15. *Humilitatem*. Afflictionem. — *Sanctorum tuorum*. Servorum tuorum, qui sunt populus tibi addictus, et quodammodo sacer. — *Præsumentes de te*. Qui spem suam locant in te.

16. *Per totam diem oratione*. Quæ totam tenuerat diem.

17. *Tibi hanc dabit vicissitudinem*. Hoc tibi rependet.

18. *Sit et tecum Deus in medio nostri*. Optamus ut apud nos sedem figas, et sacra nostra fidemque in verum Deum, qui tibi adsit, suscipias.

19. *Cœnam magnam*. Non ciborum varietate, sed numero personarum; nam vocavit omnes presbyteros, etc.

20. *Expleto jejunio*. Quod durabat usque ad vesperam. — *Refecerunt*. Achior et alios convivas.

21. *Intra ecclesiam*. Synagogam aliquam, aut locum amplum orationi destinatum.

qui passa la nuit en prières dans le lieu où il s'était assemblé, demandant au Dieu d'Israël qu'il lui plût de venir à leur secours.

populus, et per totam noctem intra ecclesiam oraverunt, petentes auxilium a Deo Israel.

CHAPITRE VII.

Siége de Béthulie.

1. Le lendemain Holopherne commanda à toutes ses troupes de marcher contre Béthulie.

2. Son armée était de six vingt mille hommes de pied et de vingt-deux mille hommes de cavalerie, sans compter ceux qu'il avait pris dans sa marche, et les jeunes hommes qu'il avait choisis et emmenés des provinces et des villes dont il s'était rendu maître.

3. Ils se mirent tous en état de combattre les Israélites, et ils vinrent le long de la montagne, jusqu'au sommet qui regarde Dothaïn, depuis le lieu appelé Belma jusqu'à Chelmon, qui est vis-à-vis Esdrélon.

4. Les Israélites, voyant cette multitude, se prosternèrent en terre; et, se couvrant la tête de cendre, ils prièrent d'un même cœur le Dieu d'Israël, afin qu'il lui plût de faire éclater sa miséricorde sur son peuple.

5. Et prenant leurs armes, ils se mirent dans les lieux où il y avait de petits sentiers et des défilés qui servaient de chemin entre les montagnes, et ils y faisaient la garde pendant tout le jour et toute la nuit.

1. Holophernes autem altera die præcepit exercitibus suis, ut ascenderent contra Bethuliam.

2. Erant autem pedites bellatorum centum viginti millia, et equites viginti duo millia, præter præparationes virorum illorum, quos occupaverat captivitas, et abducti fuerant de provinciis et urbibus universæ juventutis.

3. Omnes paraverunt se pariter ad pugnam contra filios Israel, et venerunt per crepidinem montis usque ad apicem, qui respicit super Dothain, a loco qui dicitur Belma, usque ad Chelmon qui est contra Esdrelon.

4. Filii autem Israel ut viderunt multitudinem illorum, prostraverunt se super terram, mittentes cineres super capita sua, unanimes orantes ut Deus Israel misericordiam suam ostenderet super populum suum.

5. Et assumentes arma sua bellica, sederunt per loca, quæ ad angusti itineris tramitem dirigunt inter montosa, et erant custodientes ea tota die et nocte.

Cap. VII. — 1. *Contra Bethuliam.* D. Calmet prétend que Béthulie était dans la tribu de Siméon, et qu'au verset 3, l'écrivain a décrit l'emplacement du camp qu'Holopherne avait quitté. Cette opinion est insoutenable, car il est bien manifeste qu'il s'agit là du camp que le général assyrien occupait pendant le siége de la ville. Nous croyons donc, avec la plupart des commentateurs, que Béthulie était au sud de la tribu de Nephthali, dans la partie septentrionale de la tribu de Zabulon. Mgr Mislin, suivant la tradition du pays, l'identifie avec la ville de Sanour. « Cette localité, dit-li, convient à la description que nous trouvons dans le *livre de Judith.* Le grand-prêtre Eliachim avait écrit à tous ceux qui habitaient la Samarie et les environs de la grande plaine d'Esdrélon, près de Dothaïn, d'occuper les chemins des montagnes par où l'on venait à Jérusalem, de garder tous ces lieux, d'entourer le bourg de murailles et de rassembler des vivres pour se préparer au combat. Holopherne avec cent vingt mille fantassins et vingt-deux mille cavaliers, vint camper dans la vallée voisine de Béthulie, près de la fontaine. Son armée s'étendait en largeur de Dothaïn jusqu'à Belma, et en longueur de Béthulie jusqu'à Cyamon, qui est vis-à-vis d'Esdrélon. De la plaine d'Esdrélon à Jérusalem, le chemin le plus direct passe par Sanour, et aucune forteresse dans les environs ne pouvait être aussi bien placée pour résister à cette puissante armée. Les expressions suivantes du *livre de Judith* conviennent parfaitement à cette ville. Les Israélites prenant leurs armes, vinrent dans les lieux qui mènent au passage du chemin étroit entre les montagnes, et ils les gardèrent nuit et jour (VII, 5). Les enfants d'Israël ne comptent pas sur leurs lances, mais sur les hauteurs des montagnes qu'ils habitent (VII, 8). Il est question d'une source qu'Holopherne a trouvée en parcourant les lieux d'alentour; elle coulait au midi de la ville, et l'on voyait les habitants de Béthulie y puiser furtivement de l'eau pendant le siége; je n'ai pu la découvrir. Mais aujourd'hui, comme alors, il n'y a dans la ville que de l'eau de citerne. Je ne doute nullement que ce ne soit ici que s'est passé ce drame héroïque où une femme, comme au temps de Débora, a servi d'instrument à la providence de Dieu pour délivrer son peuple et confondre l'orgueil de ses ennemis (*Les saints lieux*, tom. III, pag. 359-360).

Cap. VII. — 1. *Altera die.* Postridie quam illa cum Achiore gesta fuerant.

2. *Equites viginti duo millia.* Supra, c. 2, n. 7, dicitur habuisse equitum duodecim millia; itaque intermedio temporis spatio alia decem millia advenerant. In græco tamen habemus duodecim millia. — *Præter præparationes.* Præter copias militares ex iis conflatas, qui ex devictis provinciis adjecti fuerant in exercitum.

3. *Crepidinem.* Latus, sive radicem. — *Apicem.* Extremitatem aliquam, sive collem. In græco dicitur diffusum fuisse exercitum in valle. — *Belma.* In græcis romanis est Belthem, in Complutensibus Belmaim; a Brocardo autem in libro de terra sancta dicitur Abelina, et asseritur a Bethulia milliario uno distare. *Chelmon.* In græco est κυαμων, vel per allusionem vicinæ vocis Chelmon, vel ob fabarum quæ ibi crescerent multitudinem; faba enim Græcis κυαμος dicitur.

5. *Sederunt per loca.* Insederunt, occuparunt loca.

6. Porro Holophernes, dum circuit per gyrum, reperit quod fons, qui influebat, aquæ ductum illorum a parte australi extra civitatem dirigeret; et incidi præcepit aquæductum illorum.

7. Erant tamen non longe a muris fontes, ex quibus furtim videbantur haurire aquam, ad refocillandum potius quam ad potandum.

8. Sed filii Ammon et Moab accesserunt ad Holophernem, dicentes : Filii Israel, non in lancea nec in sagitta confidunt, sed montes defendunt illos, et muniunt illos colles in præcipitio constituti.

9. Ut ergo sine congressione pugnæ possis superare eos, pone custodes fontium, ut non auriant aquam ex eis, et sine gladio interficies eos vel certe fatigati tradent civitatem suam, quam putant in montibus positam superari non posse.

10. Et placuerunt verba hæc coram Holopherne et coram satellitibus ejus, et constituit per gyrum centenarios per singulos fontes.

11. Cumque ista custodia per dies viginti fuisset expleta, defecerunt cisternæ, et collectiones aquarum, omnibus habitantibus Bethuliam, ita ut non esset intra civitatem unde satiarentur vel una die, quoniam ad mensuram dabatur populis aqua quotidie.

12. Tunc ad Oziam congregati omnes viri, feminæque, juvenes, et parvuli, omnes simul una voce.

13. *a* Dixerunt : Judicet Deus inter nos et te, quoniam fecisti in nos mala, nolens loqui pacifice cum Assyriis, et propter hoc vendidit nos Deus in manibus eorum. [a *Exod.* 5. 21.]

14. Et ideo non est qui adjuvet, cum prosternamur ante oculos eorum in siti, et perditione magna.

15. Et nunc congregate universos qui in civitate sunt, ut sponte tradamus nos omnes populo Holophernis.

16. Melius est enim ut captivi benedicamus Dominum, viventes, quam moriamur, et simus opprobrium omni carni, cum viderimus uxores nostras, et infantes nostros, mori ante oculos nostros.

17. Contestamur hodie cœlum et ter-

6. Holopherne, faisant tout le tour de la montagne, trouva que la fontaine dont les eaux coulaient *dans la ville* avait, du côté du midi, un aqueduc qui était hors des murailles; et il commanda qu'on coupât l'aqueduc.

7. Il y avait néanmoins des fontaines qui n'étaient pas loin des murs de la ville, où l'on voyait *les assiégés* aller puiser un peu d'eau à la hâte en se cachant, pour soulager plutôt leur soif que pour l'apaiser.

8. Sur quoi les Ammonites et les Moabites, étant venus trouver Holopherne, lui dirent : Les Israélites n'espèrent ni en leurs lances, ni en leurs flèches : mais les montagnes les défendent; et ces collines escarpées, et ces précipices qui les environnent font toute leur force.

9. Si vous voulez donc les vaincre sans combat, mettez des gardes à toutes les fontaines pour les empêcher d'y puiser de l'eau; et vous les ferez périr sans *tirer* l'épée : ou, se lassant, ils rendront leur ville, qu'ils croient imprenable, parce qu'elle est sur le haut d'une montagne.

10. Ce conseil plut à Holopherne et à ses officiers; et il commanda qu'on mît cent hommes en garde autour de chaque fontaine.

11. Cette garde ayant été faite pendant vingt jours, toutes les citernes et les réservoirs d'eau qui étaient dans la ville de Béthulie furent mis à sec, et il ne restait pas dans toute la ville de quoi donner suffisamment à boire un seul jour aux habitants : car on distribuait chaque jour au peuple l'eau par mesure.

12. Alors les hommes, les femmes, les jeunes gens et les petits enfants vinrent en foule trouver Ozias, et lui dirent tous d'une voix :

13. Que Dieu soit juge entre vous et nous; car c'est vous qui nous avez attiré ces maux, n'ayant pas voulu parler de paix avec les Assyriens; et c'est pour cela que Dieu nous a livrés entre leurs mains.

14. Ainsi nous demeurons sans secours, et la soif nous fait périr malheureusement devant leurs yeux.

15. C'est pourquoi assemblez maintenant tous ceux qui sont dans la ville, afin que nous nous rendions tous volontairement au peuple d'Holopherne;

16. Car il vaut mieux qu'étant captifs nous vivions au moins et bénissions le Seigneur, que de mourir et être en opprobre à tous les hommes, en voyant nos femmes et nos enfants périr ainsi devant nos yeux.

17. Nous vous conjurons aujourd'hui devant le

9. *Pone custodes fontium.* D'après le texte Grec il n'y avait qu'une source principale qui sortait du pied de la montagne, et tous les habitants de Béthulie tiraient de là les eaux qui alimentaient la ville. C'est cette source que Mgr Mislin a cherchée et qu'il dit n'avoir pas trouvée.

---

6. *Aquæductum..... dirigeret.* Ipse potius fons ab aquæductu dirigebatur; quem sensum ex verbis licet aliter ordinatis colligere debemus. Vel dicere possumus *dirigere* hic idem esse ac facere, ut bene suoque fini convenienter canalis procederet, il est, abundantem civibus aquam perferret.

10. *Satellitibus ejus.* Græce, *servis suis.* — *Centenarios.* Centuriones cum suis militibus centum.

13. *Fecisti in nos mala.* Cladis hujus nostræ causa es. — *Loqui pacifice.* Pacem conciliare. — *Vendidit.* Tradidit; quæ enim venduntur traduntur.

16. *Omni carni.* Omnibus hominibus.

17. *Contestamur.* In testes vocamus.

ciel et la terre, et devant le Dieu de nos pères, qui se venge de nous selon la grandeur de nos péchés, de livrer incessamment la ville entre les mains d'Holopherne, et de nous faire trouver une mort prompte par l'épée, au lieu de cette longue mort que la soif qui nous brûle nous fait souffrir.

18. Après qu'ils lui eurent parlé de la sorte, il se fit de grands cris et de grandes lamentations dans toute l'assemblée, et tous, d'une voix, pendant plusieurs heures, crièrent à Dieu, en disant :

19. Nous avons péché avec nos pères; nous avons agi injustement, nous avons commis l'iniquité.

20. Ayez pitié de nous, parce que vous êtes bon; ou vengez nos crimes, en nous châtiant vous-même; et n'abandonnez pas ceux qui vous bénissent à un peuple qui ne vous connaît point;

21. Afin qu'on ne dise pas parmi les nations : Où est leur Dieu?

22. Après s'être lassés à force de crier et de pleurer, ils se turent.

23. Alors Ozias se leva, ayant le visage tout trempé de ses larmes, et il dit : Ayez bon courage, mes frères, et attendons pendant cinq jours la miséricorde du Seigneur.

24. Peut-être qu'il apaisera sa colère, et qu'il fera éclater la gloire de son nom.

25. Que si, ces cinq jours étant passés, il ne nous vient point de secours, nous ferons ce que vous nous avez proposé.

ram, et Deum patrum nostrorum, qui ulciscitur nos secundum peccata nostra, ut jam tradatis civitatem in manu militiæ Holophernis, et sit finis noster brevis in ore gladii, qui longior efficitur in ariditate sitis.

18. Et cum hæc dixissent, factus est fletus et ululatus magnus in ecclesia ab omnibus, et per multas horas una voce clamaverunt ad Deum, dicentes :

19. *a* Peccavimus cum patribus nostris injuste egimus, iniquitatem fecimus. [a *Ps.* 105. 6.]

20. Tu, quia pius es, miserere nostri, aut in tuo flagello vindica iniquitates nostras, et noli tradere confitentes te, populo qui ignorat te.

21. Ut non dicant inter gentes : Ubi est Deus eorum?

22. Et cum fatigati his clamoribus, et his fletibus lassati siluissent,

23. Exsurgens Ozias infusus lacrymis, dixit : Æquo animo estote fratres, et hos quinque dies expectemus à Domino misericordiam.

24. Forsitan enim indignationem suam abscindet, et dabit gloriam nomini suo.

25. Si autem transactis quinque diebus non venerit adjutorium, faciemus hæc verba quæ locuti estis.

CHAPITRE VIII.

Judith ranime le courage des assiégés.

1. Ces paroles d'Ozias furent rapportées à Judith, veuve, qui était fille de Mérari, fils d'Idox, fils de Joseph, fils d'Ozias, fils d'Elaï, fils de Jamnor, fils de Gédéon, fils de Raphaïm, fils d'Achitob, fils de Melchia, fils d'Enan, fils de Nathania, fils de Salathiel, fils de Siméon, fils de Ruben :

2. Son mari s'appelait Manassé, qui mourut au temps de la moisson des orges;

3. Car, lorsqu'il faisait travailler ceux qui liaient les gerbes dans un champ, l'ardeur *du soleil* lui donna sur la tête, et il mourut dans Bé-

1. Et factum est, cum audisset hæc verba Judith, vidua, quæ erat filia Merari filii Idox, filii Joseph, filii Oziæ, filii Elai; filii Jamnor, filii Gedeon, filii Raphaim, filii Achitob, filii Melchiæ, filii Enan, filii Nathaniæ, filii Salathiel, filii Simeon, filii Ruben;

2. Et vir ejus fuit Manasses, qui mortuus est in diebus messis hordeaceæ;

3. Instabat enim super alligantes manipulos in campo, et venit æstus super caput ejus, et mortuus est in Bethulia

Cap. VIII. — 1. *Filii Ruben.* Le Syriaque porte *Israël* au lieu de *Ruben*, qui est évidemment une faute du copiste.

3. *Et venit æstus super caput ejus.* Mgr Mislin observe, à l'occasion de ce texte, que dans ce pays les coups de soleil sont extrêmement dangereux, et que les voyageurs ne peuvent prendre trop de précautions pour s'en garantir. Le texte Grec ajoute que Manassé fut enseveli avec ses pères qui avaient leur tombeau dans le champ qui était entre Dothaïn et Bel-Amon. D. Calmet a supposé que Béthulie était dans la tribu de Siméon, parce que Judith et Manassé étaient de cette tribu. Mais il n'a pas observé que, d'après la prophétie de Jacob, Siméon et Lévi devaient être dispersés dans les tribus de leurs frères. D'où il est arrivé que bien que le corps de la tribu de Siméon ait eu son partage dans la tribu de Juda, plusieurs familles ont été dispersées dans les autres tribus. Par conséquent, on ne doit pas être étonné de trouver celle de Judith et de Manassé dans la tribu de Zabulon.

---

19. *Cum patribus nostris.* Patres nostros imitantes.

20. *Aut in tuo flagello.* Sententia est : si tuo flagello vindicare paras peccata nostra, divinam correptionem libenter admittimus; oramus ne tradas nos in infidelium manus.

25. *Hæc verba, quæ locuti estis.* Juxta id quod postulastis.

Cap. VIII. — 1. *Filii Simeon, filii Ruben.* Fuit Judith ex tribu Simeon, ut patet ex c. 9, n. 2, ubi ipsa ait : *Deus patris mei Simeon.* Quod vero hic dicitur, Simeon filii Ruben, mendosum censetur a Serario, Bellarmino, Saliano et aliis, et legendum cum græco, *Simeon filii Israel;* nam neque Genesis c. 46, n. 9, neque I. Paral., c. 5, n. 3, ubi Ruben filii recitantur, ullus cui Simeon nomen fuerit invenitur. Adde in græco nullam Ruben fieri mentionem.

civitate sua, et sepultus est illic cum patribus suis.

4. Erat autem Judith relicta ejus vidua jam annis tribus, et mensibus sex.

5. Et in superioribus domus suæ fecit sibi secretum cubiculum, in quo cum puellis suis clausa morabatur,

6. Et habens super lumbos suos cilicium, jejunabat omnibus diebus vitæ suæ, præter sabbata, et neomenias, et festa domus Israel.

7. Erat autem eleganti aspectu nimis, cui vir suus reliquerat divitias multas, et familiam copiosam, ac possessiones armentis boum et gregibus ovium plenas.

8. Et erat hæc in omnibus famosissima, quoniam timebat Dominum valde, nec erat qui loqueretur de illa verbum malum.

9. Hæc itaque cum audisset, quoniam Ozias promisisset quod transacto quinto die traderet civitatem, misit ad presbyteros Chabri et Charmi.

10. Et venerunt ad illam, et dixit illis : Quod est hoc verbum, in quo consensit Ozias, ut tradat civitatem Assyriis, si intra quinque dies non venerit vobis adjutorium?

11. Et qui estis vos, qui tentatis Dominum?

12. Non est iste sermo, qui misericordiam, provocet, sed potius qui iram excitet, et furorem accendat.

13. Posuistis vos tempus miserationis Domini, et in arbitrium vestrum, diem constituistis ei.

14. Sed quia patiens Dominus est, in hoc ipso pœniteamus, et indulgentiam ejus fusis lacrymis postulemus;

15. Non enim quasi homo, sic Deus comminabitur, neque sicut filius hominis ad iracundiam inflammabitur.

16. Et ideo humiliemus illi animas nostras, et in spiritu constituti humiliato, servientes illi,

17. Dicamus flentes Domino, ut secundum voluntatem suam, sic faciat nobiscum misericordiam suam; ut sicut conturbatum est cor nostrum in super-

thulie, ville de sa naissance, où il fut enseveli avec ses pères.

4. Il y avait déjà trois ans et demi que Judith était demeurée veuve.

5. Elle s'était fait au haut de sa maison une chambre secrète, où elle demeurait enfermée avec les filles qui la servaient;

7. Et, ayant un cilice sur ses reins, elle jeûnait tous les jours de sa vie, hors les jours de sabbat, les premiers jours du mois, et les fêtes de la maison d'Israël.

7. Elle était parfaitement belle; et son mari lui avait laissé de grandes richesses, un grand nombre de serviteurs, et des héritages où elle avait de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons.

8. Elle était très-estimée de tout le monde, parce qu'elle avait une grande crainte du Seigneur; et il n'y avait personne qui dît la moindre parole à son désavantage.

9. Ayant donc appris qu'Ozias avait promis de livrer la ville dans cinq jours, elle envoya quérir Chabri et Charmi, anciens du peuple,

10. Qui la vinrent trouver; et elle leur dit : Comment donc Ozias a-t-il consenti à livrer la ville aux Assyriens, s'il ne vous venait du secours dans cinq jours?

11. Et qui êtes-vous, vous autres, pour tenter le Seigneur?

12. Ce n'est pas là le moyen d'attirer sa miséricorde, mais plutôt d'exciter sa colère et d'allumer sa fureur.

13. Vous avez prescrit à Dieu le terme de sa miséricorde, selon qu'il vous a plu; et vous lui en avez marqué le jour.

14. Mais parce que le Seigneur est patient, faisons pénitence de cette faute même, et implorons sa miséricorde avec beaucoup de larmes;

15. Car Dieu ne menace point comme un homme, et il ne s'enflamme point de colère comme les enfants des hommes.

16. C'est pourquoi humilions nos âmes devant lui; reconnaissons que nous sommes ses esclaves; demeurons dans un esprit d'abaissement,

17. Et prions le Seigneur avec larmes de nous faire sentir en la manière qu'il lui plaira, les effets de sa miséricorde, afin que, comme l'orgueil de nos ennemis nous a remplis de trouble et de

---

* 5. *Secretum cubiculum*; Seu *precatorium tabernaculum*, ut est in græco. — * *Cum puellis suis*. Vel cognatis, vel ancillis.

6. *Neomenias*. Calendas, primos scilicet cujusque mensis dies, qui Hebræis festivi erant.

9. *Misit ad presbyteros*. Non ex fastu vel superbia evocat, sed vel studio consilii sui minus evulgandi; vel, ut inquit Serar., quæst. 16, quia primarios viros arguere statuebat, id publice, a femina præsertim, fieri non conveniebat. Vel tandem quia secreti sui tenax, prodire nolebat domo, donec urgeret necessitas.

11. *Qui tentatis Dominum*. Non videtur noxa nec Dei tentatio tempus deditionis statuere, nisi intra illud feratur auxilium. Fortasse absurdum non esset dicere Juditham ita pie sensisse, inquit Salianus, et Scripturam id recitare duntaxat, sicut D. August. fatetur de cæco, nato, affirmante Deum peccatores non audire. Vel certe dici potest, hic nomine tentationis intelligi provocationem iræ divinæ ex defectu confidentiæ in Dei providentiam et bonitatem, in quo peccarunt Bethuliæ cives, quos par erat tam multis divinis promissis de divino auxilio piis sperando confirmari. Sic dicuntur filii Israel in deserto tentare Dominum, cum jurgantes contra Mosen dicebant : *Da nobis aquam ut bibamus;* neque enim de divina potentia dubitabant, sed de divina erga se cura et providentia, unde dicebant : *Estne Dominus in nobis an non?* Alia etiam ratione videntur in Deum peccasse, de qua vide infra, n. 26.

12. *Sermo*. Res.

* 15. *Non enim quasi homo*. Qui minantur interdum inaniter, et sine effectu.

* 16. *Humiliemus illi animas nostras*. Actibus pœnitentiæ, jejunio, oratione supplici.

17. *In superbia eorum*. Assyriorum, ob tumidas superbasque minas et conatus eorum.

crainte, notre humilité aussi devienne pour nous un sujet de gloire;

18. Car nous n'avons point suivi les péchés de nos pères, qui ont abandonné leur Dieu, et qui ont adoré des dieux étrangers,

19. Et qui, par ce crime, ont mérité d'être abandonnés à leurs ennemis, qui les ont tués, pillés et couverts de confusion. Mais pour nous, nous ne connaissons point d'autre Dieu que le nôtre.

20. Attendons avec une humble soumission ses consolations; et il nous vengera des afflictions que nos ennemis altérés de notre sang nous font souffrir; il humiliera toutes les nations qui s'élèvent contre nous, et les couvrira de honte, lui le Seigneur notre Dieu.

21. Et maintenant, mes frères, comme vous êtes les anciens du peuple de Dieu, et que leur âme et leur vie dépend de vous, parlez-leur d'une manière qui leur relève le cœur, en les faisant souvenir que nos pères ont été tentés, afin que l'on connût s'ils servaient Dieu véritablement.

22. Ils doivent se souvenir qu'Abraham, notre père, a été tenté, et qu'ayant été éprouvé par beaucoup de peines et d'afflictions, il est devenu l'ami de Dieu.

23. C'est ainsi qu'Isaac, que Jacob, Moïse, et que tous ceux qui ont plu à Dieu, ont passé par plusieurs afflictions, et sont toujours demeurés fidèles.

24. Pour ceux qui n'ont pas reçu ces épreuves dans la crainte du Seigneur, qui ont témoigné leur impatience, et ont irrité le Seigneur par leurs reproches et par leurs murmures,

25. Ils ont été exterminés par l'*ange* exterminateur, et ont péri par les *morsures des* serpents.

26. C'est pourquoi ne témoignons point d'impatience dans ces maux que nous souffrons;

27. Mais considérons que ces supplices mêmes sont moindres que nos péchés; croyons que ces fléaux, dont Dieu nous châtie comme ses serviteurs, nous sont envoyés pour nous corriger, et non pour nous perdre.

28. Ozias et les anciens lui répondirent : Tout ce que vous avez dit est véritable; il n'y a rien à reprendre dans vos paroles.

29. Nous vous supplions donc de prier pour nous, parce que vous êtes une femme sainte et qui craignez Dieu.

bia eorum, ita etiam de nostra humilitate gloriemur;

18. Quoniam non sumus secuti peccata patrum nostrorum, qui dereliquerunt Deum suum, et adoraverunt deos alienos,

19. Pro quo scelere dati sunt in gladium, et in rapinam, et in confusionem inimicis suis; nos autem alterum Deum nescimus præter ipsum.

20. Expectemus humiles consolationem ejus et exquiret sanguinem nostrum de afflictionibus inimicorum nostrorum, et humiliabit omnes gentes, quæcumque insurgunt contra nos, et faciet illas sine honore Dominus Deus noster.

21. Et nunc fratres, quoniam vos estis presbyteri in populo Dei, et ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium vestrum corda eorum erigite, ut memores sint, quia tentati sunt patres nostri ut probarentur, si vere colerent Deum suum.

22. *a* Memores esse debent, quomodo pater noster Abraham tentatus est, et per multas tribulationes probatus, Dei amicus effectus est. [a *Gen.* 22. 1.]

23. Sic Isaac, sic Jacob, sic Moyses, et omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes transierunt fideles.

24. Illi autem, qui tentationes non susceperunt cum timore Domini, et impatientiam suam et improperium murmurationis suæ contra Dominum protulerunt,

25. *a* Exterminati sunt ab exterminatore, et a serpentibus perierunt. [a *I. Cor.* 10. 9.]

26. Et nos ergo non ulciscamur nos pro his quæ patimur,

27. Sed reputantes peccatis nostris hæc ipsa supplicia minora esse, flagella Domini quibus quasi servi corripimur, ad emendationem, et non ad perditionem nostram evenisse credamus.

28. Et dixerunt illi Ozias, et presbyteri : Omnia, quæ locuta es, vera sunt, et non est in sermonibus tuis ulla reprehensio.

29. Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier sancta es et timens Deum.

21. *Corda eorum erigite.* Ce qu'il y avait eu de coupable dans les habitants de Béthulie, c'est que leur foi avait défailli et qu'ils s'étaient laissés aller au découragement. Ils manquaient d'eau, mais si leur confiance en Dieu avait égalé celle de Judith, ils auraient demandé au Seigneur d'envoyer une de ses pluies abondantes pour remplir leurs citernes et ils ne se seraient pas si facilement décidés à livrer Béthulie, qui était la clé de tout le royaume de Juda, et dont la prise devait amener celle de Jérusalem et la perte du temple.

29. *Et timens Deum.* Le Grec ajoute : Vous êtes une femme pieuse, et le Seigneur enverra la pluie pour remplir nos citernes et nous ne périrons plus de soif.

---

20. *Exquiret sanguinem.* Ulciscetur Deus nos et sanguinem nostrum. — *De afflictionibus* Vel sensus est : liberabit nos ex afflictionibus quibus premimur, vel per afflictiones quibus eos Deus affliget.

21. *Presbyteri.* Seniores, quasi dicat : Senatores. — *Anima illorum.* Vita illorum. — *Ad eloquium.* Eloquio, oratione, adhortatione.

22. *Abraham tentatus est.* Genes., 22, 1.

23. *Fideles.* Ordo verborum est : et omnes fideles qui placuerunt Deo, transierunt per multas tribulationes.

25. *Ab exterminatore.* Num., 21, 6; Psal. 105, 14; I. ad Corinth., 10, 9. Exterminator est angelus qui per serpentes immissos, Hebræos perdidit.

26. *Non ulciscamur nos.* Quasi de Deo nobis auxilium non ferente vindictam sumentes, prodendo religionem, et ad ejus templi eversionem hostibus iter pandendo.

30. Et dixit illis Judith : Sicut quod potui loqui, Dei esse cognoscitis;

31. Ita quod facere disposui, probate si ex Deo est, et orate ut firmum faciat Deus consilium meum.

32. Stabitis vos ad portam nocte ista et ego exeam cum abra mea; et orate ut, sicut dixistis, in diebus quinque respiciat Dominus populum suum Israel.

33. Vos autem nolo ut scrutemini actum meum, et usque dum renuntiem vobis, nihil aliud fiat, nisi oratio pro me ad Dominum Deum nostrum.

34. Et dixit ad eam Ozias princeps Juda : Vade in pace, et Dominus sit tecum in ultionem inimicorum nostrorum. Et revertentes abierunt.

30. Et Judith leur répondit : Comme vous reconnaissez que ce que je vous ai pu dire est de Dieu,

31. Eprouvez aussi si ce que j'ai résolu de faire vient de lui; et priez-le, afin qu'il affermisse le dessein que j'ai.

32. Vous vous tiendrez cette nuit à la porte; et je sortirai avec ma servante; et priez le Seigneur, afin que, comme vous avez dit, il regarde son peuple dans cinq jours.

33. Je ne veux point que vous vous mettiez en peine de savoir ce que j'ai dessein de faire; et jusqu'à ce que je vienne moi-même vous dire de mes nouvelles, qu'on ne fasse autre chose que prier le Seigneur notre Dieu pour moi.

34. Ozias, prince de Juda, lui répondit : Allez en paix, et que le Seigneur soit avec vous, pour se venger de nos ennemis : et l'ayant quittée, ils s'en allèrent.

CHAPITRE IX.

Prière de Judith.

1. Quibus abscedentibus, Judith ingressa est oratorium suum; et induens se cilicio, posuit cinerem super caput suum; et prosternens se Domino; clamabat ad Dominum, dicens :

2. *a* Domine Deus patris mei Simeon, qui dedisti illi gladium in defensionem alienigenarum, qui violatores exstiterunt in coinquinatione sua, et denudaverunt femur virginis in confusionem : [a *Gen.* 34. 26.]

3. Et dedisti mulieres illorum in prædam, et filias illorum in captivitatem; et omnem prædam in divisionem servis tuis, qui zelaverunt zelum tuum; subveni quæso te, Domine Deus meus, mihi viduæ.

4. Tu enim fecisti priora, et illa post illa cogitasti; et hoc factum est quod ipse voluisti.

5. Omnes enim viæ tuæ paratæ sunt,

1. Après qu'ils furent partis, Judith entra dans son oratoire; et, se revêtant d'un cilice, elle se mit de la cendre sur la tête, et, se prosternant devant le Seigneur, elle criait vers lui en disant :

2. Seigneur, Dieu de mon père Siméon, qui lui avez mis l'épée entre les mains pour se venger des étrangers, qui, transportés d'une passion impure, avaient violé une vierge, et l'avaient couverte de confusion, en lui faisant outrage;

3. Qui avez exposé leurs femmes en proie, qui avez rendu leurs filles captives, et qui avez donné toutes leurs dépouilles en partage à vos serviteurs, qui ont brûlé de zèle pour vous : assistez, je vous prie, Seigneur mon Dieu, cette veuve.

4. Car c'est vous qui avez fait ces anciennes *merveilles*, et qui avez résolu d'exécuter vos différents desseins chacun dans son temps; et il ne s'est fait que ce que vous avez voulu.

5. Toutes vos voies sont préparées et vous

Cap. IX. — 1. *Prosternens se.* C'était, dit le texte Grec, l'heure à laquelle on offrait dans le temple le sacrifice du soir, par conséquent vers trois heures après midi.

2. *Qui dedisti illi gladium.* Judith loue dans Siméon un acte qui a été particulièrement blâmé par Jacob, qui a refusé à Siméon et à Lévi sa bénédiction, précisément à cause de cet attentat (Gen., XLIX). On peut dire, avec Ménochius, que cette action a pu être envisagée sous deux points de vue différents, mais on peut aussi répondre que, tout en louant Judith de sa foi et de son intention, il n'y a pas nécessité de faire l'apologie de toutes ses paroles.

---

31. *Probate.* Non disquisitione, sed favore, et privatis publicisque precibus prosequentes. — *Firmum faciat.* Det successum.

32. *Exeam.* Exibo. — *Abra mea.* Ancilla mea.

Cap. IX. — 2. *Defensionem.* Vindictam; hoc enim significat græca vox ἐκδίκησις. Vide quæ de hoc Simeonis facto diximus Genes., c. 34, n. 25, ubi quæ hic habentur explicavimus. Dicere etiam possumus in hoc facto Simeonis duo esse distinguenda, zelum scilicet ulciscendæ injuriæ, qui justus fuit, huncque a Judith laudari; modum vero illius sumendæ, qui fuit contra jus gentium et fœdus cum Sichimitis contractum, et hunc damnari a Jacob, Genes., 49, 5. — *In coinquinatione sua.* In turpitudine illati Dinæ incesti. — *In confusionem.* Quod scilicet factum dedecus affert.

4. *Illa post illa.* Alia post alia. — *Cogitasti.* Scilicet facere.

5. *Omnes enim viæ tuæ paratæ sunt.* Hoc est quod etiam Anna dixit in cantico, I. Reg., 2, 3, *præparantur cogitationes*, id est, quæ cogitat et facere vult, statim effecta dantur. Eleganter textus græcus, qui sic habet : *Facta sunt quæ cogitasti, et præsentia fuerunt quæ deliberasti, et dixerunt : Ecce adsumus; omnes enim viæ tuæ paratæ, et judicium tuum in prænotione*, id est, provisum et præmeditatum est.

avez établi vos jugements dans votre providence.

6. Jetez les yeux maintenant sur le camp des Assyriens, comme vous daignâtes les jeter sur le camp des Egyptiens, lorsque leurs troupes armées poursuivaient vos serviteurs, se fiant à leurs chariots, leur cavalerie et la multitude de leurs soldats.

7. Vous ne fîtes que jeter un regard sur leur camp, et ils furent fatigués par les ténèbres.

8. Leurs pieds se trouvèrent arrêtés au fond de la mer, et ils furent submergés dans les eaux.

9. Seigneur, que ceux-ci périssent de même, eux qui s'appuient sur leur grande multitude, et qui se glorifient dans leurs chariots, dans leurs dards, dans leurs boucliers, dans leurs flèches et dans leurs lances,

10. Et qui ne savent pas que c'est vous qui êtes notre Dieu, vous qui écrasez, les armées dès le commencement : et que votre nom est le Seigneur.

11. Elevez en haut votre bras, comme vous avez fait autrefois ; brisez leur force par votre force; que votre colère fasse tomber ceux qui se promettent de violer votre sanctuaire, de déshonorer le tabernacle de votre nom, et de renverser avec leur épée la majesté de votre autel.

12. Faites, Seigneur, que ce superbe soit tué de sa propre épée;

13. Qu'il soit pris par ses propres yeux comme par un piége, en me regardant; et frappez-le par l'agrément des paroles qui sortiront de ma bouche.

14. Donnez-moi assez de constance dans le cœur pour le mépriser; et assez de force pour le perdre.

15. Ce sera un monument glorieux pour votre nom, qu'il périsse par la main d'une femme.

16. Car votre puissance, Seigneur, n'est point dans la multitude; vous ne vous plaisez point dans la force des chevaux; et dès le commencement les superbes ne vous ont point plu; mais

et tua judicia in tua providentia posuisti.

6. *a* Respice castra Assyriorum nunc, sicut tunc castra Ægyptiorum videre dignatus es, quando post servos tuos armati currebant, confidentes in quadrigis, et in equitatu suo, et in multitudine bellatorum. [a *Exod.* 14. 9.]

7. Sed aspexisti super castra eorum, et tenebræ fatigaverunt eos.

8. Tenuit pedes eorum abyssus, et aquæ operuerunt eos.

9. Sic fiant et isti, Domine, qui confidunt in multitudine sua, et in curribus suis, et in contis, et in scutis, et in sagittis suis, et in lanceis gloriantur,

10. Et nesciunt quia tu ipse es Deus noster, qui conteris bella ab initio; et Dominus nomen est tibi.

11. Erige brachium tuum sicut ab initio, et allide virtutem illorum in virtute tua; cadat virtus eorum in iracundia tua, qui promittunt se violare sancta tua, et polluere tabernaculum nominis tui, et dejicere gladio suo cornu altaris tui.

12. Fac, Domine, ut gladio proprio ejus superbia amputetur;

13. Capiatur laqueo oculorum suorum in me, et percuties eum ex labiis charitatis meæ.

14. Da mihi in animo constantiam, ut contemnam illum; et virtutem, ut evertam illum.

15. *a* Erit enim hoc memoriale nominis tui, cum manus feminæ dejecerit eum. [a *Jud.* 4. 21. et 5. 26.]

16. Non enim in multitudine est virtus tua, Domine, neque in equorum viribus voluntas tua est, nec superbi ab initio placuerunt tibi; sed humilium

6. *Respice castra.* Le Grec s'écartant ici beaucoup de la Vulgate, nous en donnons la traduction : « Voici donc que les Assyriens ont multiplié leurs forces; ils s'élèvent et se confient dans leurs chevaux et leurs cavaliers; ils se glorifient du bras de ceux qui marchent à pied; ils mettent leur espérance dans leurs boucliers et leurs lances, dans leurs arcs et leurs frondes; et ils ne savent pas que vous êtes le Seigneur qui faites cesser les guerres; celui dont le nom est l'Etre suprême. Mais vous, Seigneur, brisez leurs forces par votre puissance; réprimez leur domination par votre colère; car ils ont formé le dessein de profaner votre sanctuaire, de souiller le tabernacle où repose votre nom glorieux, et d'abattre par le feu les cornes de votre autel. Regardez leur orgueil; faites descendre votre colère sur leurs têtes; et donnez à ma main la force d'exécuter ce que je médite, quoique je ne sois qu'une veuve. »

13. *Capiatur laqueo oculorum.* Si l'on ne voyait dans Judith qu'une femme ordinaire, on ne pourrait approuver sa conduite. Mais c'est une femme inspirée, qui n'a qu'un but louable, l'affranchissement de son pays, et qui est sûre que la Providence la protégera et la mettra à l'abri de tous les dangers auxquels elle n'aurait pas dû sans cela s'exposer.

---

6. *Sicut tunc castra Ægyptiorum.* Vide Exodi, 14, 9.

7. *Tenebræ fatigaverunt eos.* Tenebræ et umbra mortis, qua fatigati et oppressi sunt.

8. *Tenuit pedes eorum abyssus. Infixi sunt in limo profundi*, ut alia occasione loquitur David., Psal. 68, 4.

11. *Promittunt.* Sibi ipsis, sperant. — *Cornu altaris tui.* Altare tuum; figurate pars ponitur pro toto. Vel certe cornu gloriam significat, ut interpretatur Emman. Sa.

13. *Labiis charitatis meæ.* Labia charitatis vocantur, ex quibus verborum χαρις quædam, sive jucunda orationis gratia existit. Verba dulcia, amorem præ se ferentia, quæ in Evangelio dicuntur *verba gratiæ* de ore procedentia.

15. *Memoriale nominis tui.* Factum memorabile, quod in æternum nominis tui gloriam cedat.

16. *Voluntas tua.* Hoc est, quod dicitur Psalm. 146. 10 : *Non in fortitudine equi voluntatem habebit, nec in tibiis viri beneplacitum erit ei.* Voluntatem habere est aliqua re gaudere, est illam probare.

et mansuetorum semper tibi placuit deprecatio.

17. Deus cœlorum, creator aquarum, et Dominus totius creaturæ, exaudi me miseram deprecantem, et de tua misericordia præsumentem.

18. Memento, Domine, testamenti tui et da verbum in ore meo, et in corde meo consilium corrobora, ut domus tua in sanctificatione tua permaneat;

19. Et omnes gentes agnoscant, quia tu es Deus, et non est alius præter te.

vous avez toujours agréé les prières de ceux qui sont humbles et doux.

17. Dieu des cieux, créateur des eaux, Seigneur de toute créature, exaucez-moi; exaucez celle qui a recours à vous dans sa misère, et qui présume de votre miséricorde.

18. Souvenez-vous, Seigneur, de votre alliance; mettez les paroles dans ma bouche; et fortifiez la résolution de mon cœur, afin que votre maison demeure toujours dans la sainteté qui lui est propre;

19. Et que toutes les nations connaissent que c'est vous qui êtes Dieu, et qu'il n'y en a point d'autre que vous.

CHAPITRE X.

Judith sort de Béthulie et se rend dans le camp des Assyriens.

1. Factum est autem, cum cessasset clamare ad Dominum, surrexit de loco, in quo jacuerat prostrata ad Dominum.

2. Vocavitque abram suam, et descendens in domum suam, abstulit à se cilicium, et exuit se vestimentis viduitatis suæ.

3. Et lavit corpus suum, et unxit se myro optimo, et discriminavit crinem capitis sui, et imposuit mitram super caput suum, et induit se vestimentis jucunditatis suæ, induitque sandalia pedibus suis, assumpsitque dextraliola, et lilia, et inaures, et annulos, et omnibus ornamentis suis ornavit se.

4. Cui etiam Dominus contulit splendorem; quoniam omnis ista compositio, non ex libidine, sed ex virtute pendebat; et ideo Dominus hanc in illam pulchritudinem ampliavit, ut incomparabili decore omnium oculis appareret.

5. Imposuit itaque abræ suæ ascoperam vini, et vas olei, et polentam, et

1. Judith, ayant cessé de crier au Seigneur, se leva du lieu où elle était prosternée contre terre devant le Seigneur,

2. Et, ayant appelé sa servante, elle descendit dans sa maison, elle ôta son cilice, elle quitta ses habits de veuve,

3. Elle se lava le corps, l'oignit d'un parfum précieux, frisa ses cheveux et se mit une coiffure magnifique sur la tête, se revêtit des habits de sa joie, prit une chaussure, des bracelets, des lis, des pendants d'oreilles, des bagues, se para enfin de tous ses ornements.

4. Dieu même lui ajouta encore un éclat, parce que tout cet ajustement n'avait pour principe aucun mauvais désir, mais la vertu. Ainsi le Seigneur lui augmenta encore sa beauté, afin de la faire paraître aux yeux de tous avec un lustre incomparable.

5. Elle donna à sa servante à porter un petit vaisseau, où il y avait du vin, un vase d'huile,

19. *Et omnes gentes.* Cette prière, dit l'abbé Glaire, renferme de grandes beautés. C'est l'expression la plus fidèle d'un cœur brisé par la douleur, mais en même temps plein de confiance dans les miséricordes divines. La puissance de Dieu y paraît revêtue des termes les plus magnifiques. Mais aussi quel soin touchant, quelle tendresse, quand elle invoque sa miséricorde!

Cap. X. — 3. *Et lavit corpus suum.* La parure de Judith nous donne une idée de celle des femmes de son temps. Elle a d'ailleurs beaucoup de ressemblance avec celle des femmes grecques et des matrones romaines. Elles se couvraient aussi le corps d'un parfum gras et un peu épais (Plin., lib. XIII, cap. 1). Ovide décrit l'art avec lequel elles tressaient leurs cheveux; *colligere incertos et in ordine ponere crimes docta;* Virgile désigne la coiffure grecque par le même terme que notre Vulgate emploie pour celle de Judith : *Græca redimita mitella;* les habits de joie de Judith étaient ceux qu'elle portait du vivant de son mari; les *sandalia* étaient une chaussure très-riche et ordinairement dorées, les lis devaient être suspendus au cou comme un médaillon ou une croix.

4. *Non ex libidine, sed ex virtute.* Ces paroles justifient l'intention de Judith, qui voulait sauver sa patrie, mais qui n'aurait jamais voulu consentir à une action criminelle.

---

18. *Testamenti tui.* Promissorum populo tuo. — *Domus tua.* Templum quod infideles eversum eunt. — *In sanctificatione tua permaneat.* Non polluatur, non profanetur.

Cap. X. — 2. *Abram suam.* Ancillam suam.

3. *Myro optimo.* Unguento pretioso, odorato; μυρον enim Græcis unguentum significat. Cum se ornat Judith non vult esse scandalo Holopherni; sed existimandum est optasse ut ille conjugium ejus appeteret, quod etiam Judithæ optabile erat pro Dei gloria, et religionis conservatione, totiusque populi salute, quæ viduitatis privato bono longe præponderat. — *Discriminavit crinem.* Discriminali capillos in duas vel plures partes discrevit, ut in cirros et plexus artificiose colligi possent. — *Mitram.* Muliebre capitis ornamentum, — *Sandalia.* Calceamenta, non qualiacumque, sed pulcra et elaborata divitumque mulierum propria. — *Dextraliola.* Armillas. — *Lilia.* Quævis manuum, aut colli ornamenta, quæ ad delicias et mundum muliebrem spectant, nam græce est οἱ γλιδωνες καὶ τα ψελλια.

5. *Ascoperam vini.* Ascopera saccum utricularem et coriaceum significat. In græco est

de la farine, des figues sèches, du pain et du fromage, et partit ainsi.

6. Étant arrivée avec sa servante à la porte de la ville, elle trouva Ozias, et les anciens de la ville, qui l'attendaient.

7. Ils furent dans le dernier étonnement en la voyant : et ils ne pouvaient assez admirer sa beauté.

8. Ils ne lui firent néanmoins aucune demande; mais ils la laissèrent passer, en disant : Que le Dieu de vos pères vous donne sa grâce, et qu'il affermisse par sa force toutes les résolutions de votre cœur, afin que Jérusalem se glorifie en vous, et que votre nom soit au nombre des saints et des justes.

9. Et ceux qui étaient présents répondirent tous d'une voix : Ainsi soit-il! ainsi soit-il!

10. Cependant Judith, priant Dieu, passa les portes, elle et sa servante.

11. Comme elle descendait de la montagne, vers le point du jour, les gardes avancées des Assyriens la rencontrèrent et la prirent, en lui disant : D'où venez-vous? et où allez-vous?

12. Elle répondit : Je suis une des filles des Hébreux : je me suis enfuie d'avec eux, ayant reconnu que vous devez prendre *et* piller leur ville, parce qu'ils vous ont méprisés, et qu'ils n'ont pas voulu se rendre à vous volonlairement, afin que vous leur fissiez miséricorde.

13. C'est pourquoi j'ai dit en moi-même : Je m'en irai trouver le prince Holopherne, pour lui découvrir leurs secrets, et pour lui donner un moyen de les prendre sans perdre un seul homme de son armée.

14. Ces soldats, ayant entendu ces paroles considéraient son visage ; et leurs yeux étaient tout surpris, tant ils admiraient sa beauté.

15. Et ils lui dirent : Vous avez sauvé votre vie, en prenant cette résolution de venir trouver notre prince;

16. Et vous devez vous assurer que, lorsque vous paraîtrez devant lui, il vous traitera bien, et que vous lui gagnerez le cœur. Ils la menèrent donc à la tente d'Holopherne, et lui firent savoir qu'elle était là.

17. Elle entra ensuite; et, ayant paru devant Holopherne, il fut aussitôt pris par les yeux.

palathas, et panes, et caseum, et profecta est.

6. Cumque venissent ad portam civitatis, invenerunt exspectantem Oziam et presbyteros civitatis.

7. Qui cum vidissent eam stupentes mirati sunt nimis pulchritudinem ejus.

8. Nihil tamen interrogantes eam, dimiserunt transire, dicentes : Deus patrum nostrorum det tibi gratiam, et omne consilium tui cordis sua virtute corroboret, ut glorietur super te Jerusalem, et sit nomen tuum in numero sanctorum et justorum.

9. Et dixerunt hi, qui illic erant, omnes una voce : Fiat! fiat!

10. Judith vero orans Dominum, transivit per portas ipsa et abra ejus.

11. Factum est autem, cum descenderet montem, circa ortum diei, occurrerunt ei exploratores Assyriorum, et tenuerunt eam, dicentes : Unde venis? aut quo vadis?

12. Quæ respondit : Filia sum Hebræorum, ideo ego fugi a facie eorum, quoniam futurum agnovi, quod dentur vobis in deprædationem, pro eo quod contemnentes vos, noluerunt ultro tradere seipsos, ut invenirent misericordiam in conspectu vestro.

13. Hac de causa cogitavi mecum, dicens : Vadam ad faciem principis Holophernis, ut indicem illi secreta illorum, et ostendam illi quo aditu possit obtinere eos, ita ut non cadat vir unus de exercitu ejus.

14. Et cum audissent viri illi verba ejus, considerabant faciem ejus, et erat in oculis eorum stupor, quoniam pulchritudinem ejus mirabantur nimis.

15. Et dixerunt ad eam : Conservasti animam tuam, eo quod tale reperisti consilium, ut descenderes ad dominum nostrum.

16. Hoc autem scias, quoniam cum steteris in conspectu ejus, bene tibi faciet, et eris gratissima in corde ejus. Duxeruntque illam ad tabernaculum Holophernis, annuntiantes eam.

17. Cumque intrasset ante faciem ejus, statim captus est in suis oculis Holophernes.

12. *Ideo ego fugi a facie eorum.* Ménochius croit que, dans la circonstance, Judith a pu légitimement user de restriction mentale. Nous aimons mieux dire, avec saint Thomas, Emmanuel Sa, Mariana et beaucoup d'autres, qu'elle a menti et qu'elle a fait un mensonge officieux, dans l'intérêt de son pays. Avant Jésus-Christ, il y avait beaucoup de personnes qui croyaient, avec Platon, que le mensonge officieux était permis en certain cas, et Judith était probablement de ce nombre.

ἀσκοπυτινην, quæ a Polluce inter vinaria vasa recensetur. — *Polentam.* Torrefacti hordei farinam. — *Palathas.* Massas caricarum, aridas scilicet ficus in massam compressas. * Cur proprio cibos secum extulerit ipsamet explicat, c. 12, n. 2.

10. *Transivit per portas.* Vitæ et pudoris periculum prudenter adiit Judith, divina revelatione, aut saltem inspiratione confirmata.

12. *Fugi a facie eorum.* Multa fiunt a Judith et dicuntur, quæ ad simulationem pertinere videntur et mendacium. Dicendum licere cum hostibus artificio uti, et stratagemate, et æquivocatione in mente retenta, orationem illius a mendacio vindicari potuisse. Vide Serar., in c. 13, quæst. 9.

15. *Conservasti animam tuam.* Vitam tuam.

16. *Annuntiantes eam.* Eam scilicet adesse, velde ea cum Holopherne sermonem miscentes.

18. Dixeruntque ad eum satellites ejus : Quis contemnat populum Hebræorum, qui tam decoras mulieres habent, ut non pro his merito pugnare contra eos debeamus?

19. Videns itaque Judith Holophernem sedentem in conopeo, quod erat ex purpura, et auro, et smaragdo, et lapidibus pretiosis intextum;

20. Et cum in faciem ejus intendisset, adoravit eum, prosternens se super terram. Et elevaverunt eam servi Holophernis, jubente domino suo.

18. Ses officiers lui dirent : Qui pourrait mépriser le peuple des Hébreux, qui ont des femmes si belles? ne méritent-elles pas bien que, pour les avoir, nous leur fassions la guerre?

19. Et Judith, voyant Holopherne assis sous son pavillon, qui était de pourpre d'or, d'émeraudes et de pierres précieuses,

20. Après avoir jeté les yeux sur son visage, elle se prosterna en terre, et l'adora; et les gens d'Holopherne la relevèrent par le commandement de leur maître.

CHAPITRE XI.

Entrevue de Judith et d'Holopherne.

1. Tunc Holophernes dixit ei : Æquo animo esto, et noli pavere in corde tuo; quoniam ego nunquam nocui viro, qui voluit servire Nabuchodonosor regi.

2. Populus autem tuus, si non contempsisset me, non levassem lanceam meam super eum.

3. Nunc autem dic mihi, qua ex causa recessisti ab illis, et placuit tibi ut venires ad nos?

4. Et dixit illi Judith : Sume verba ancillæ tuæ, quoniam si secutus fueris verba ancillæ tuæ, perfectam rem faciet Dominus tecum.

5. Vivit enim Nabuchodonosor rex terræ, et vivit virtus ejus, quæ est in te ad correptionem omnium animarum errantium; quoniam non solum homines serviunt illi per te; sed et bestiæ agri obtemperant illi.

6. Nuntiatur enim animi tui indu-

1. Alors Holopherne lui dit : Ayez bon courage; bannissez de votre cœur toute crainte, parce que je n'ai jamais fait de mal à qui que ce soit qui ait voulu servir le roi Nabuchodonosor.

2. Que si votre peuple ne m'avait point méprisé, je n'aurais point tourné mes armes contre lui.

3. Mais dites-moi, d'où vient que vous les avez quittés, et que vous avez résolu de venir vers nous.

4. Judith lui répondit : Recevez en bonne part les conseils de votre servante, parce que si vous suivez les avis que votre servante a à vous donner, Dieu achèvera d'accomplir à votre égard ce qu'il a résolu.

5. Vive Nabuchodonosor, roi de la terre et sa puissance qui est en vous, pour châtier toutes les âmes qui se sont égarées; car non-seulement vous lui asservissez les hommes, mais les bêtes mêmes des champs lui sont assujéties.

6. La sagesse de votre esprit s'est rendue célè-

Cap. XI. — 4. *Sume verba.* En restant fidèle à sa doctrine de la restriction mentale, Ménochius montre le double sens que présentent presque perpétuellement les paroles de Judith. En considérant son discours d'un point de vue plus élevé, on peut le considérer comme un chef-d'œuvre d'artifice. Le discours de Sinon, au IIe livre de l'*Enéide*, qu'on cite comme un modèle du genre, nous semble inférieur à celui-ci. Judith débute par un exorde insinuant. Elle fait l'éloge de Nabuchodonosor, et passe très-habilement à celui d'Holopherne. Elle réfute Achior, montre les Juifs coupables, et explique, par leurs transgressions, sa fuite, et la confiance qu'elle a dans le succès des armées assyriennes. En protestant de son dévouement à son Dieu et à sa religion, elle se donne pour une femme inspirée, qui est envoyée du ciel pour faciliter à Holopherne sa victoire, et le conduire jusqu'à Jérusalem. On n'est pas étonné que tant d'habileté subjugue le général, et qu'il soit disposé à épouser Judith, à accepter son Dieu, et à élever cette femme extraordinaire au premier rang, dans le palais de Nabuchodonosor.

---

18. *Satellites.* Græce est, *unusquisque ad proximum suum.*

20. *Adoravit eum.* Corporis profunda inclinatione civilem reverentiam illi ut principi exhibuit.

Cap. XI. — 4. *Sume verba.* Excipe orationem meam. — *Perfectam rem faciet Dominus tecum.* Hæc verba, ut ab Holopherne accipiebantur, promittunt sequenti consilium quod proponebatur, debellandos penitus Hebræos; in græco additur. *Neque excidet Dominus meus ab iis, quæ cogitavit, et inquit.* Sed Judith intellexit rem perficiendam per cædem Holophernis et fugam Assyriorum.

5. *Vivit enim Nabuchodonosor rex.* Jurandi formula; sic Elisæus Eliam alloquens dicebat : Vivit Dominus, et vivit anima tua, IV. Reg., 2, 4. Nec Judith jurans per Holophernem, aut Nabuchodonosor, magis peccat quam Joseph jurans per salutem Pharaonis, Gen., 42, 15 et 16; non enim tanquam per deos alienos, sed per eos jurabat in quibus aliquid divinum resplendebat, auctoritas scilicet, et potestas. Nec falso jurat Judith, cum constet quamplurimos homines et bestias regi Nabuchodonosor opera Holophernis servivisse. — *Virtus ejus.* Potentia ejus. — *Ad correptionem omnium animarum errantium.* Vere dictum; nam permittit Deus mortales malis atteri a tyrannis, quæ tamen eo diriguntur ut errata vitæ corrigant, aut peccata patrata afflictione illa luant.

6. *Bonus, et potens.* Nihil absurdi dicit; non enim deerant adulatores qui ita loquerentur. Quanquam ἀγαθος a Græcis pro forti passim usurpatur, et ita *solus bonus*, idem erit quod fortissimus. — *Et disciplina tua omnibus provinciis prædicatur.* In græco est, *potens es in scientia, et mirabilis in expeditionibus belli.*

bre dans toutes les nations; tout le monde publie que vous êtes le seul dont la puissance et la capacité éclatent dans tout son royaume, et on ne parle dans tout le pays que de votre habileté dans la guerre.

7. On sait aussi ce qu'a dit Achior, et on n'ignore pas de quelle manière vous avez voulu qu'il fût traité.

8. Car il est certain que notre Dieu est tellement irrité par les péchés de son peuple, qu'il lui a fait dire par ses prophètes qu'il le livrerait à cause de ses offenses.

9. Et parce que les Israélites savent qu'ils ont offensé leur Dieu, la terreur de vos armées les a saisis.

10. Ils sont de plus désolés par la famine; et la soif dont ils sont brûlés les fait déjà paraître comme morts.

11. Ils ont même résolu entre eux de tuer leurs bestiaux pour boire leur sang;

12. Et, ayant du froment, du vin et de l'huile, qui sont consacrés au Seigneur leur Dieu, et auxquels Dieu leur a défendu de toucher, ils sont résolus de les employer à leur usage; et ils veulent consumer des choses auxquelles il ne leur est pas même permis de porter la main. Puis donc qu'ils se conduisent de cette sorte, il est certain qu'ils périront.

13. Ce que votre servante connaissant, elle s'est enfuie d'avec eux; et le Seigneur m'a envoyée vous découvrir toutes ces choses.

14. Car votre servante adore son Dieu, même à présent qu'elle est avec vous. Et je sortirai, et je prierai le Seigneur;

15. Et il me dira quand il doit leur rendre ce qui leur est dû pour leurs péchés; et je viendrai vous le dire. Je vous mènerai alors au milieu de Jérusalem. Et tout le peuple d'Israël sera devant vous comme des brebis qui sont sans pasteur; et il ne se trouvera pas seulement un chien qui aboie contre vous;

stria universis gentibus, et indicatum est omni sæculo, quoniam tu solus bonus et potens es in omni regno ejus, et disciplina tua omnibus provinciis prædicatur.

7. *a* Nec hoc latet quod locutus est Achior; nec illud ignoratur quod ei jusseris evenire. [a *Supr.* 5. 5.]

8. Constat enim Deum nostrum sic peccatis offensum, ut mandaverit per prophetas suos ad populum, quod tradat eum pro peccatis suis.

9. Et quoniam sciunt se offendisse Deum suum filii Israel, tremor tuus super ipsos est.

10. Insuper etiam fames invasit eos, et ab ariditate aquæ jam inter mortuos computantur.

11. Denique hoc ordinant, ut interficiant pecora sua, et bibant sanguinem eorum;

12. Et sancta Domini Dei sui, quæ præcepit Deus non contingi, in frumento, vino et oleo, hæc cogitaverunt impendere, et volunt consumere quæ nec manibus deberent contingere; ergo quoniam hæc faciunt, certum est quod in perditionem dabuntur.

13. Quod ego ancilla tua cognoscens, fugi ab illis, et misit me Dominus hæc ipsa nuntiare tibi.

14. Ego enim ancilla tua Deum colo, etiam nunc apud te; et exiet ancilla tua, et orabo Deum,

15. Et dicet mihi quando eis reddat peccatum suum, et veniens nuntiabo tibi, ita ut ego adducam te per mediam Jerusalem, et habebis omnem populum Israel, sicut oves quibus non est pastor, et non latrabit vel unus canis contra te;

12. *Et sancta Domini Dei sui.* Le texte Grec s'exprime ainsi : « Les prémices même du blé, et les dîmes du vin et de l'huile, qu'ils gardaient après les avoir consacrées à l'usage des prêtres, qui se tiennent en la présence de notre Dieu dans Jérusalem, ils ont résolu de les épuiser, quoiqu'il ne soit permis à aucun homme du peuple d'y porter même la main. Ils ont aussi envoyé à Jérusalem, dont les habitants ont fait de même; ils y ont envoyé pour en obtenir du sénat la permission. Dès qu'elle leur sera accordée et qu'ils auront fait cela, ils vous seront livrés dans ce même jour pour leur ruine. »

---

8. *Sic peccatis offensum...* Supra dixerat Bethulienses immunes fuisse a peccatis patrum suorum; potuit ergo quæ hic dicit intelligere non de civibus suis, sed de populo universo in quo multi Deum offenderant.

10. *Fames invasit eos.* Supra sitis tantum mentio facta est; sed verum fuerit etiam fame laborasse, sed magis siti, quanquam ne in ciborum quidem copia comedere possunt, qui siti æstuant cum cibus nec humectari possit, nec deglutiri.

11. *Bibant sanguinem eorum.* Hoc (ut etiam quod sequenti versiculo habetur) per amplia tionem explicandum est, ut scilicet fieri possit, et credibile sit Judæos ad talia, siti et fame compellente, adductum iri; non autem quod re ipsa jam hujusmodi deliberationem suscepissent, jumentorum sanguinem absumere vehementer vetabantur Hebræi, Lev., 17, 10, et alibi.

12. *Et sancta Domini.* Primitias frugum et decimas intelligit, quarum rerum tantam esse dicit sanctitatem, ut eas laici ne manibus quidem contrectare possent, multo minus edendo consumere in loco istiusmodi profano. Vide Deut., c. 12, n. 6, 7, 17, 18.

13. *Misit me Dominus hæc ipsa nuntiare.* Ita me gerere ac si venissem nuntiatura.

15. *Adducam te per mediam Jerusalem.* Deduxit per Judæam et Jerusalem in triumphum, cum de eo Hierosolymis et per totam Judæam triumphatum est. — *Habebis omnem populum Israël sicut oves.* Hæc videntur intelligenda per ironiam dicta, quemadmodum III. Reg., 22, 15, a Michæa Achabo responsum est : *Ascende et vade prospere, et tradet eam Dominus in manus regis, etc.* * Vel certo tunc impletum est, cum Judæi nullo servato ordine fugientes Assyrios persecuti sunt. — *Non latrabit vel unus canis.* Proverbialis loquendi formula ei similis quæ habetur Exod., 11. 7 : *Non mutiet canis ab homine usque ad pecus.* * Non latrabit vel unus canis cum, te extincto, reddita pace, omnia conquiescent.

16. Quoniam hæc mihi dicta sunt per providentiam Dei.

17. Et quoniam iratus est illis Deus, hæc ipsa missa sum nuntiare tibi.

18. Placuerunt autem omnia verba hæc coram Holopherne, et coram pueris ejus, et mirabantur sapientiam ejus, et dicebant alter ad alterum;

19. Non est talis mulier super terram in aspectu, in pulchritudine, et in sensu verborum.

20. Et dixit ad illam Holophernes : Benefecit Deus, qui misit te ante populum, ut des illum tu in manibus nostris;

21. Et quoniam bona est promissio tua, si fecerit mihi hoc Deus tuus, erit et Deus meus, et tu in domo Nabuchodonosor magna eris, et nomen tuum nominabitur in universa terra.

16. Parce que tout ceci m'a été révélé par la providence de Dieu,

17. Lequel étant en colère contre eux, m'a envoyée vers vous pour vous annoncer ces choses.

18. Tout ce discours plut à Holopherne et à ses gens. Ils admiraient la sagesse de Judith; et ils se disaient l'un à l'autre :

19. Il n'y a point dans toute la terre une femme semblable à celle-ci, soit pour l'air et la beauté du visage, ou pour le sens et la sagesse des paroles.

20. Alors Holopherne lui répondit : Dieu nous a favorisés de vous envoyer devant ceux de votre nation, pour nous les livrer entre les mains.

21. Et parce que vos promesses sont très-avantageuses, si votre Dieu fait cela pour moi, il sera aussi mon Dieu, vous serez grande dans la maison de Nabuchodonosor, et votre nom deviendra illustre dans toute la terre.

CHAPITRE XII.

Festin d'Holopherne.

1. Tunc jussit eam introire ubi repositi erant thesauri ejus, et jussit illic manere eam, et constituit quid daretur illi de convivio suo.

2. Cui respondit Judith, et dixit : Nunc non potero manducare ex his, quæ mihi præcipis tribui, ne veniat super me offensio; ex his autem, quæ mihi detuli, manducabo.

3. Cui Holophernes ait : Si defecerint tibi ista quæ tecum detulisti, quid faciemus tibi?

4. Et dixit Judith : Vivit anima tua, domine meus, quoniam non expendet omnia hæc ancilla tua, donec faciat Deus in manu mea hæc quæ cogitavi. Et induxerunt illam servi ejus in tabernaculum quod præceperat.

5. Et petiit cum introiret, ut daretur ei copia nocte et ante lucem egrediendi foras ad orationem, et deprecandi Dominum.

6. Et præcepit cubiculariis suis, ut sicut placeret illi, exiret et introiret ad adorandum Deum suum, per triduum.

7. Et exibat noctibus in vallem Bethuliæ, et baptizabat se in fonte aquæ.

1. Alors il commanda qu'on la fît entrer au lieu où étaient ses trésors, et qu'elle y demeurât; et il ordonna qu'on lui donnerait de sa table.

2. Judith lui répondit : Je ne pourrai pas manger maintenant des choses que vous commandez qu'on me donne, de peur d'attirer l'indignation de Dieu sur moi; mais je mangerai de ce que j'ai apporté avec moi.

3. Holopherne lui repartit : Si ce que vous avez apporté avec vous vient à vous manquer, que pourrons-nous vous faire ?

4. Judith lui répliqua : Je jure par votre salut, mon seigneur, qu'avant que votre servante ait consumé tout ce qu'elle a apporté, Dieu fera par ma main ce que j'ai pensé. Ensuite ses serviteurs la firent entrer dans la tente où il leur avait donné ordre de la mener.

5. Elle demanda, en y entrant, qu'on lui permît de sortir la nuit et avant le jour, pour aller faire sa prière et invoquer le Seigneur.

6. Et Holopherne commanda aux huissiers de sa chambre de la laisser entrer et sortir, selon qu'elle le voudrait, durant trois jours, pour adorer son Dieu;

7. Elle sortit donc durant les nuits dans la vallée de Béthulie; et elle se lavait dans une fontaine.

Cap. XII. — 2. *Ne veniat super me offensio.* Les Juifs ne voulaient pas manger à la table des Gentils. La loi, par sa distinction des animaux purs et impurs, et par d'autres prescriptions, avait voulu qu'ils ne vécussent pas avec les autres nations, dans l'intérêt des traditions dont ils devaient conserver le dépôt. Daniel et ses compagnons se conduisirent de même à Babylone (Dan. 1, 8 et seq.).

---

16. *Per providentiam Dei.* In græco est, *secundum præcognitionem meam.* Utriusque est hæc providentia, seu prævidendi et prænoscendi facultas; Dei tanquam donantis, Judith tanquam accipientis et habentis.

18. *Pueris.* Servis, aulicis.

Cap. XII. — 1. *Thesauri ejus.* Græce est, ἀργυρώματα, vasa et supellex argentea. Italice dicimus, *l'argenteria.* — *De convivio suo.* Hoc fiebat honoris causa, et ut haberetur formæ cura. Sic Danielis capite primo tribus pueris cibus regius constitutus est.

2. *Veniat super me offensio.* Græce, *scandalum*, scilicet ne peccem si comedam cibos quos vetor comedere religione Dei mei.

4. *Vivit anima tua.* Per vitam tuam.

7. *Baptizabat se in fonte aquæ.* Purificans se si forte aliquam legalem labem contraxisset

8. Et, en remontant, elle priait le Seigneur, le Dieu d'Israël, afin qu'il la conduisît dans le dessein qu'elle avait prémédité pour la délivrance de son peuple.

9. Mais, rentrant *dans sa tente*, elle y demeurait pure jusqu'à ce qu'elle prît sa nourriture vers le soir.

10. Quatre jours après, Holopherne fit un festin à ceux de sa maison; et il dit à Vagao, un de ses eunuques : Allez, et persuadez à cette femme du peuple hébreu qu'elle consente d'elle-même à venir habiter avec moi;

11. Car les Assyriens croient qu'il est honteux à un homme qu'une femme se moque de lui, et qu'elle trouve moyen de se tirer d'avec lui sans consentir à ce qu'il désire d'elle.

12. Alors Vagao alla trouver Judith, et dit : Pourquoi cette bonne fille craindrait-elle d'entrer chez mon seigneur, pour être honorée de lui, pour manger avec lui, pour boire du vin, et se réjouir?

13. Judith lui répondit : Qui suis-je, moi, pour m'opposer à la volonté de mon seigneur?

14. Je ferai tout ce qu'il trouvera bon et qui lui paraîtra le meilleur; car ce qui lui sera agréable sera aussi le plus grand bien qui puisse jamais m'arriver en toute ma vie.

15. Elle se leva ensuite, et elle se para de tous ses ornements; et, étant entrée *dans sa tente*, elle parut devant lui.

16. Holopherne en la voyant fut frappé au cœur, parce qu'il brûlait de passion pour elle;

17. Et il lui dit : Buvez maintenant, et mangez avec joie, parce que vous avez trouvé grâce devant moi.

18. Judith lui répliqua : Je boirai, seigneur,

8. Et ut ascendebat, orabat Dominum Deum Israel, ut dirigeret viam ejus ad liberationem populi sui.

9. Et introiens, munda manebat in tabernaculo, usque dum acciperet escam suam in vespere.

10. Et factum est, in quarto die Holophernes fecit cœnam servis suis, et dixit ad Vagao eunuchum suum : Vade, et suade Hebræam illam, ut sponte consentiat habitare mecum.

11. Fœdum est enim apud Assyrios, si femina irrideat virum, agendo ut immunis ab eo transeat.

12. Tunc introivit Vagao ad Judith, et dixit : Non vereatur bona puella introire ad dominum meum, ut honorificetur ante faciem ejus, ut manducet cum eo, et bibat vinum in jucunditate.

13. Cui Judith respondit : Quæ ego sum, ut contradicam domino meo?

14. Omne quod erit ante oculos ejus bonum et optimum, faciam. Quidquid autem illi placuerit, hoc mihi erit optimum omnibus diebus vitæ meæ.

15. Et surrexit et ornavit se vestimento suo, et ingressa stetit ante faciem ejus.

16. Cor autem Holophernis concussum est; erat enim ardens in concupiscentia ejus.

17. Et dixit ad eam Holophernes : Bibe nunc et accumbe in jucunditate, quoniam invenisti gratiam coram me.

18. Et dixit Judith : Bibam, domine,

10. *Dixit ad Vagao.* Dans le texte Grec, Vagao porte le nom de Bagoas, ce qui revient au même, puisque les Grecs n'ayant pas de V, le remplacent par le B; ainsi dans Plutarque, on lit *Berrès* pour *Verrès*. Cet eunuque, ajoute le Grec, avait l'intendance sur tout ce que possédait Holopherne.

11. *Fœdum est enim apud Assyrios.* Remarquez, dit Cornélius à Lapide, où en était la corruption des mœurs chez les Assyriens et les Perses. Non-seulement ils avaient plusieurs femmes, mais chez eux la passion était si déréglée, qu'ils regardaient comme une honte d'avoir été en rapport avec une femme, et de l'avoir laissée se retirer sans avoir de commerce charnel avec elle.

15. *Ornavit se vestimento suo.* Le Grec ajoute : «La fille qui la servait l'ayant suivie, étendit par terre à ses pieds, devant Holopherne, le tapis de peaux qu'elle avait reçu de Bagoas, pour son usage ordinaire, afin qu'elle pût s'y coucher pour prendre son repos. Judith ayant donc mis le pied sur ce tapis s'y coucha, et le cœur d'Holopherne était saisi d'admiration en la voyant.» D'après cette disposition, on voit que Judith mangeait sur une table à part, à côté d'Holopherne, et qu'au lieu de toucher aux mets et au vin des infidèles, elle se nourrissait des provisions qu'elle avait apportées.

---

ex eo quod cum infidelibus versata esset. Sic Marci, c. 7, n. 4, Judæi *a foro* baptizabantur, id est, a foro domum reversi, ut labes consuetudine infidelium contractas abstegerent. — * *In fonte aquæ.* Cujus aquæductum præciderat Holophernes, c. 7, n. 6.

9. *Munda manebat.* Sententia est illam purificatam et mundam mansisse seorsim in loco ad commorandum attributo, diem totum, quo evoluto ad vesperam ex secum delatis cibum capiebat.

10. *Fecit cœnam servis suis.* Domesticis, videlicet nemine vocato ex iis qui negotiis præerant, ut notavit textus græcus. Noluit videlicet nobiles viros testes habere nequitiæ suæ. — *Vagao eunuchum suum.* Etsi proprium hoc nomen videatur fere tamen spadonum commune fuit apud Persas, ut ait Plinius, lib. 13, c. 4; * et illi tribuebatur qui dominabatur præ ceteris in aula.

11. *Irrideat virum.* Despiciat, et concubitum abnuat.

13. *Quæ ego sum, ut contradicam Domino meo.* Verborum Vagao duplex erat sententia, altera simplex, et intellectui primum obvia, qua tantum ad cœnam, ad familiaritatem, ad hilaritatem invitabatur Judith; altera insidiosa et tectior, qua ad flagitium vocabatur. Et Judith quidem priorem sensum accepit, ideoque se ad ejus obsequium paratam esse respondit. Holophernes autem et Vagao alteram verborum sententiam spectabant, et verborum ambiguitate decepti sunt.

14. *Optimum.* In græco est, *festinans.*

quoniam magnificata est anima mea hodie præ omnibus diebus meis.

19. Et accepit, et manducavit, et bibit coram ipso, ea quæ paraverat illi ancilla ejus.

20. Et jucundus factus est Holophernes ad eam, bibitque vinum multum nimis, quantum nunquam biberat in vita sua.

parce que mon âme reçoit aujourd'hui la plus grande gloire qu'elle ait reçue dans toute sa vie.

19. Elle prit ensuite ce que sa servante lui avait préparé, et mangea et but devant lui.

20. Et Holopherne fut *tellement* transporté de joie en la voyant, qu'il but du vin plus qu'il n'en avait bu dans toute sa vie.

CHAPITRE XIII.

Judith tranche la tête à Holopherne.

1. Ut autem sero factum est, festinaverunt servi illius ad hospitia sua, et conclusit Vagao ostia cubiculi, et abiit;

2. Erant autem omnes fatigati a vino;

3. Eratque Judith sola in cubiculo.

4. Porro Holophernes jacebat in lecto, nimia ebrietate sopitus.

5. Dixitque Judith puellæ suæ, ut staret foris ante cubiculum, et observaret.

6. Stetitque Judith ante lectum, orans cum lacrymis, et labiorum motu in silentio.

7. Dicens : Confirma me, Domine Deus Israel, et respice in hac hora ad opera manuum mearum, ut, sicut promisisti, Jerusalem civitatem tuam erigas; et hoc, quod prædens per te posse fieris cogitavi, perficiam.

8. Et cum hæc dixisset, accessit ad columnam, quæ erat ad caput lecturi ejus, et pugionem ejus, qui in ea ligatus pendebat, exsolvit.

9. Cumque evaginasset illum, apprehendit comam capitis ejus, et ait : Confirma me, Domine Deus, in hac hora;

10. Et percussit bis in cervicem ejus, et abscidit caput ejus, et abstulit conopeum ejus a columnis, et evolvit corpus ejus truncum.

11. Et post pusillum exivit, et tradi-

1. Le soir étant venu, ses serviteurs se hâtèrent de se retirer chacun chez soi; et Vagao ferma les portes de la chambre, et s'en alla.

2. Tous étaient assoupis par le vin;

3. Et Judith était seule dans la chambre.

4. Holopherne était couché dans son lit, tout accablé de sommeil, par l'excès du vin;

5. Et Judith commanda à sa servante de se tenir dehors, devant la chambre, et d'y faire le guet.

6. Et pour elle, elle était devant le lit, priant avec larmes, et, remuant les lèvres en silence,

7. Elle dit : Seigneur, Dieu d'Israël, fortifiez-moi et rendez-vous favorable en ce moment à ce que ma main va faire, afin que vous releviez, selon votre promesse, votre ville de Jérusalem, et que j'achève ce que j'ai cru qui se pourrait faire par votre assistance.

8. Ayant parlé de la sorte, elle s'approcha de la colonne qui était au chevet de son lit, et délia son sabre qui y était attaché.

9. Puis, l'ayant tiré du fourreau, elle prit Holopherne par les cheveux de sa tête, et dit : Seigneur mon Dieu, fortifiez-moi à cette heure.

10. Elle lui frappa ensuite sur le cou par deux fois, et lui coupa la tête; et ayant tiré un rideau du lit hors des colonnes, elle jeta par terre son corps mort.

11. Elle sortit peu après, et donna à sa ser-

Cap. XIII. — 10. *Et percussit bis in cervicem.* Assurément, si l'on jugeait cette action d'après nos lois et nos mœurs actuelles, on ne pourrait l'approuver. Le christianisme a modifié le droit de la guerre et introduit dans les sociétés modernes, des principes d'humanité et de justice qui étaient inconnus des Juifs et des autres peuples de l'antiquité. Ce n'est donc pas d'après nos doctrines que nous devons juger les actions des anciens. Holopherne faisait une guerre d'extermination. Il écrasait les peuples qu'il avait vaincus, substituait à leur religion le culte de Nabuchodonosor son maître, et faisait peser un rude esclavage sur ceux qu'il ne tuait pas. Ces barbaries provoquaient d'effroyables représailles. On ne craignait pas de recourir à la ruse, à la fraude et à la violence pour repousser de pareilles agressions. Les anciens regardaient comme un droit et un devoir de tuer le conquérant qui infligeait de si grands maux à leurs pays. Les Romains ont loué l'attentat audacieux de Mucius Scévola contre Porsenna. L'action de Judith est la même. Elle agit au nom des chefs de la ville de Béthulie qu'elle veut délivrer; tout le monde admire son courage et exalte l'héroïsme avec lequel elle a exécuté sa périlleuse entreprise.

---

20. *Bibitque.* Biberat; in græco est, *die una*, id est, cœna una.

Cap. XIII. — 1. *Festinaverunt... ad hospitia sua.* Ne scilicet propere vino domiti ea repetere non possent, et turpiter ebrietatem proderent; vel ut quamprimum Holopherni facultatem relinquerent vacandi voluptati.

3. *Sola in cubiculo.* Vigil scilicet.

7. *Erigas.* Non collapsam illam quidem, sed Holophernis metu pene prostratam stabilias.

8. *Pugionem.* In græco est, *acinacem*, id est, gladium persicum.

10. *Abstulit conopeum ejus a columnis.* Conopeum ipsum abstulit una cum capite, ut ex eo intelligerent, qui non noverant Holophernem caput illud ejus esse, non vero cujuspiam alterius hominis gregarii. — *Evolvit corpus ejus truncum.* A lecto scilicet in terram, unde Vagao, ut habetur c. sequenti, n. 14, illud in terra jacens invenit.

11. *Post pusillum.* Paululum temporis respirans, Deo gratias agens, et se componens ut nullum patratæ cædis vestigium appareret, quod a custodibus notari posset. — *In peram suam.* Vas in quo prius cibos portaverat, ut dicitur in græco.

vante la tête d'Holopherne, lui commandant de la mettre dans son sac.

12. Puis elles sortirent toutes deux, selon leur coutume, comme pour aller prier. Et, étant passées au delà du camp, elles tournèrent le long de la vallée, et arrivèrent à la porte de la ville.

13. Alors Judith dit de loin à ceux qui faisaient garde sur les murailles : Ouvrez les portes, parce que Dieu est avec nous, et qu'il a signalé sa puissance dans Israël.

14. Les gardes, ayant entendu sa voix, appelèrent les anciens de la ville.

15. Et tous coururent à elle, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, parce qu'ils ne s'attendaient plus qu'elle dût revenir.

16. Ils allumèrent des flambeaux, et s'assemblèrent tous autour d'elle. Et, pour Judith, montant sur un lieu plus élevé, elle commanda qu'on fît silence. Et, tous s'étant tus, elle dit :

17. Louez le Seigneur notre Dieu, qui n'a point abandonné ceux qui espéraient en lui.

18. Qui a accompli par sa servante la miséricorde qu'il avait promise à la maison d'Israël, et qui a tué cette nuit par ma main l'ennemi de son peuple.

19. Puis tirant de son sac la tête d'Holopherne, elle la leur montra, et leur dit : Voici la tête d'Holopherne, général de l'armée des Assyriens; et voici un rideau du pavillon dans lequel il était couché étant ivre, et où le Seigneur notre Dieu l'a frappé par la main d'une femme.

20. Le Dieu vivant m'est témoin que son ange m'a gardée, soit lorsque je suis sortie de cette ville et tant que je suis demeurée là, ou lorsque je suis revenue ici; et que le Seigneur n'a point permis que sa servante fût souillée, mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous sans aucune tache de péché, comblée de joie de le voir demeurer vainqueur, moi sauvée, et vous délivrés.

21. Rendez-lui tous vos actions de grâces, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles.

22. Alors tous adorant le Seigneur dirent à Judith : Le Seigneur vous a bénie de sa force; et il a renversé par vous tous nos ennemis.

23. Ozias, prince du peuple d'Israël, dit aussi à Judith : Vous êtes celle que le Seigneur, le Dieu Très-Haut, a bénie plus que toutes les femmes sur la terre.

24. Béni soit le Seigneur, qui a créé le ciel et la terre, qui a conduit votre main pour trancher la tête au chef de nos ennemis.

dit caput Holophernis ancillæ suæ, et jussit ut mitteret illud in peram suam.

12. Et exierunt duæ, secundum consuetudinem suam, quasi ad orationem, et transierunt castra, et gyrantes vallem venerunt ad portam civitatis.

13. Et dixit Judith a longe custodibus murorum : Aperite portas, quoniam nobiscum est Deus, qui fecit virtutem in Israel.

14. Et factum est, cum audissent viri vocem ejus, vocaverunt presbyteros civitatis.

15. Et concurrerunt ad eam omnes, a minimo usque ad maximum; quoniam sperabant eam jam non esse venturam.

16. Et accendentes luminaria, congyraverunt circa eam universi; illa autem ascendens in eminentiorem locum, jussit fieri silentium. Cumque omnes tacuissent,

17. Dixit Judith : Laudate Dominum Deum nostrum, qui non deseruit sperantes in se;

18. Et in me ancilla sua adimplevit misericordiam suam, quam promisit domui Israel, et interfecit in manu mea hostem populi sui hac nocte.

19. Et proferens de pera caput Holophernis, ostendit illis, dicens : Ecce caput Holophernis, principis militiæ Assyriorum, et ecce conopeum illius, in quo recumbebat in ebrietate sua, ubi per manum feminæ percussit illum, Dominus Deus noster.

20. Vivit autem ipse Dominus, quoniam custodivit me angelus ejus, et hinc euntem, et ibi commorantem, et inde huc revertentem, et non permisit me Dominus ancillam suam coinquinari; sed sine pollutione peccati revocavit me vobis, gaudentem in victoria sua, in evasione mea, et in liberatione vestra.

21. *a* Confitemini illi omnes, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus [a *Ps.* 105. 1. et 106. 1.]

22. Universi autem adorantes Dominum, dixerunt ad eam : Benedixit te Dominus in virtute sua, quia per te ad nihilum redegit inimicos nostros.

23. Porro Ozias princeps populi Israel, dixit ad eam : Benedicta es tu filia a Domino Deo excelso, præ omnibus mulieribus super terram.

24. Benedictus Dominus, qui creavit cœlum et terram, qui te diréxit in vulnera capitis principis inimicorum nostrorum,

20. *Quoniam custodivit me angelus.* Elle jure qu'elle a été gardée par un ange, parce qu'il semblait incroyable aux Hébreux qu'une femme aussi belle eut pu échapper à la brutalité des Assyriens, tant ils étaient connus pour leur incontinence. Judith reconnaît qu'un ange l'a protégée, comme nous voyons, sous la loi évangélique, des anges apparaître à sainte Cécile, à sainte Françoise Romaine et à d'autres saintes, pour préserver de toute souillure leur virginité.

---

12. *Duæ.* Ambæ.

13. *Fecit virtutem in Israel.* In græco est, *nobiscum Deus, Deus noster, ad faciendam adhuc fortitudinem Israel, et potentiam contra inimicos, sicut etiam hodie fecit.*

14. *Vocaverunt presbyteros civitatis.* Apud quos erant claves civitatis.

15. *Sperabant eam jam non esse venturam.* Non sperabant venturam.

23. *Princeps populi Israel.* In Bethulia, nam universo regno præerat Manasses.

25. Quia hodie nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum, qui memores fuerint virtutis Domini in æternum, pro quibus non pepercisti animæ tuæ, propter angustias et tribulationem generis tui, sed subvenisti ruinæ ante conspectum Dei nostri.

26. Et dixit omnis populus : Fiat! fiat!

27. Porro Achior vocatus venit, et dixit ei Judith : Deus Israel cui tu testimonium dedisti quod ulciscatur se de inimicis suis, ipse caput omnium incredulorum incidit hac nocte in manu mea.

28. Et ut probes quia ita est, ecce caput Holophernis, qui in contemptu superbiæ suæ Deum Israel contempsit, et tibi interitum minabatur, dicens : Cum captus fuerit populus Israel, gladio perforari præcipiam latera tua.

29. Videns autem Achior caput Holophernis, angustiatus præ pavore, cecidit in faciem suam super terram, et æstuavit anima ejus.

30. Postea vero quam resumpto spiritu recreatus est, procidit ad pedes ejus, et adoravit eam, et dixit :

31. Benedicta tu a Deo tuo in omni tabernaculo Jacob quoniam in omni gente, quæ audierit nomen tuum, magnificabitur super te Deus Israel.

25. Car il a rendu aujourd'hui votre nom si célèbre, que les hommes, se souvenant éternellement de la puissance du Seigneur, ne cesseront jamais de vous louer, parce que vous n'avez pas craint d'exposer votre vie, en voyant l'extrême affliction où votre peuple se trouvait réduit; mais vous vous êtes présentée devant Dieu, pour empêcher sa ruine.

26. Et tout le peuple répondit : Ainsi soit-il! ainsi soit-il!

27. On fit venir ensuite Achior, et Judith lui dit : Le Dieu d'Israël, à qui vous avez rendu témoignage *en déclarant* qu'il a le pouvoir de se venger de ses ennemis, a coupé lui-même par ma main la tête *du chef* de tous les infidèles.

28. Et, pour vous faire voir que cela est vrai, voici la tête d'Holopherne, qui, dans l'insolence de son orgueil, méprisait le Dieu d'Israël, et qui menaçait de vous faire mourir, en disant : Lorsque j'aurai vaincu le peuple d'Israël, je vous ferai passer l'épée au travers du corps.

29. Achior, voyant la tête d'Holopherne, fut saisi d'une si grande frayeur, qu'il tomba le visage contre terre, et s'évanouit.

30. Etant ensuite revenu à lui, il se jeta aux pieds de Judith, et l'adora, et lui disant :

31. Vous êtes bénie de votre Dieu dans toute la maison de Jacob, parce que le Dieu d'Israël sera glorifié en vous parmi tous les peuples qui entendront parler de votre nom.

CHAPITRE XIV.

Judith engage les habitants de Béthulie à attaquer les Assyriens.

1. Dixit autem Judith ad omnem populum : Audite me, fratres, suspendite caput hoc super muros nostros :

2. Et erit cum exierit sol, accipiat unusquisque arma sua, et exite cum impetu, non ut descendatis deorsum, sed quasi impetum facientes.

3. Tunc exploratores necesse erit ut fugiant ad principem suum excitandum ad pugnam.

4. Cumque duces eorum cucurrerint ad tabernaculum Holophernis, et inve-

1. Alors Judith dit à tout le peuple : Ecoutez-moi, mes frères : pendez cette tête au haut de nos murailles;

2. Et aussitôt que le soleil sera levé, que chacun prenne ses armes; et sortez tous avec grand bruit, non pour descendre jusqu'aux ennemis, mais comme vous disposant à les attaquer.

3. Alors il faudra nécessairement que les gardes avancées fuient, et s'en aillent éveiller leur général pour le combat.

4. Et lorsque leurs chefs auront couru à la tente d'Holopherne, et qu'ils n'y auront trouvé

27. *Porro Achior venit.* La fin de ce chapitre ne se trouve pas dans la version grecque, mais au chapitre suivant, on lit dans le Grec la conversion d'Achior, telle qu'elle est rapportée dans la Vulgate.

Cap. XIV. — 1. *Audite me, fratres.* Holopherne était tué, mais il s'agissait de tirer parti de cet événement. Judith électrise ses concitoyens, et leur dit ce qu'ils ont à faire pour triompher de leurs ennemis. Sa sagesse, dit saint Ambroise, ne fut pas moins remarquable que son courage. Car si elle trancha la tête à Holopherne par la force de son bras, elle vainquit l'armée des Assyriens par la sagesse de ses paroles. Son exemple enflamma l'âme des Israélites et glaça de terreur leurs ennemis. Sa vertu non-seulement triompha de sa nature, mais ce qu'il y a de plus beau, elle inspira aux hommes eux-mêmes une bravoure qu'ils ne se connaissaient pas (*Lib. de Viduis*).

---

25. *Pro quibus.* Eo quod, est græcismus, ἀνθ' ὧν. — *Non pepercisti animæ tuæ.* Vitæ periculum adire voluisti.

29. *Angustiatus præ pavore.* Supra modum admirans et stupens. — *Æstuavit anima ejus.* Deliquium passus est, variis perturbationum motibus concurrentibus in cor ejus.

31. *Super te.* Rebus a te gestis commemoratis.

Cap. XIV. — 2. *Non ut descendatis deorsum.* Id est, volo vos exhibere tantum speciem paratorum ad pugnam, et ad illam descendere volentium.

3. *Exploratores.* Quos græcus vocat τὴν προφυλακὴν; solent enim nonnulli ante castra, et satis ab illis procul excubare, qui vel minimos hostium motus illico significent.

qu'un corps sans tête, nageant dans son sang, la frayeur les saisira.

5. Et lorsque vous les verrez fuir, allez hardiment après eux, parce que le Seigneur vous les livrera pour les fouler sous vos pieds.

6. Alors Achior, voyant ce que la toute-puissance de Dieu avait fait en faveur d'Israël, abandonna les superstitions païennes, crut en Dieu, se circoncit, et fut incorporé au peuple d'Israël, comme toute sa race l'est encore aujourd'hui.

7. Aussitôt donc que le jour parut, ceux de Béthulie pendirent au haut de leurs murs la tête d'Holoherne, et, chacun ayant pris ses armes, ils sortirent tous, en faisant un grand bruit et jetant de grands cris.

8. Les sentinelles, les voyant, coururent à la tente d'Holopherne.

9. Ceux qui étaient dans la tente vinrent à la porte de sa chambre, et ils tâchaient, en y faisant quelque bruit, d'interrompre son sommeil, afin qu'Holopherne fût plus tôt éveillé par ce bruit confus qu'il entendrait que par quelqu'un de ses gens.

10. Car nul n'osait ni frapper à la porte, ni entrer dans la chambre du général des Assyriens.

11. Mais les chefs, les tribuns et les principaux officiers de l'armée d'Assyrie étant venus à sa tente, ils dirent aux officiers de sa chambre :

12. Entrez et éveillez-le, parce que ces rats sont sortis de leurs trous, et ont eu la hardiesse de nous défier au combat.

13. Alors Vagao, étant entré dans la chambre, se tint devant son pavillon, et il frappa des mains, s'imaginant qu'il dormait avec Judith.

14. Mais, prêtant l'oreille, et n'entendant aucun bruit, tel qu'en peut faire un homme qui dort, il s'approcha plus près du rideau; et, le levant, il vit le corps mort d'Holopherne étendu par terre, sans tête, et tout couvert de son sang. Aussitôt il jeta un grand cri avec larmes, et il déchira ses vêtements.

15. Puis, étant allé à la tente de Judith, et ne l'ayant point trouvée, il sortit devant le peuple, et leur dit :

16. Une seule femme du peuple Hébreu a mis la confusion dans la maison du roi Nabuchodonosor; car voici Holopherne étendu par terre, et sa tête n'est plus avec son corps.

nerint eum truncum in suo sanguine volutatum, decidet super eos timor.

5. Cum cognoveritis fugere eos, ite post illos securi, quoniam Dominus conteret eos sub pedibus vestris.

6. Tunc Achior videns virtutem, quam fecit Deus Israel, relicto gentilitatis ritu, credidit Deo, et circumcidit carnem præputii sui, et appositus est ad populum Israel, et omnis successio generis ejus usque in hodiernum diem.

7. Mox autem ut ortus est diès, suspenderunt super muros caput Holophernis, accepitque unusquisque vir arma sua, et egressi sunt cum grandi strepitu et ululatu.

8. Quod videntes exploratores, ad tabernaculum Holophernis cucurrerunt.

9. Porro hi, qui in tabernaculo erant, venientes, et ante ingressum cubiculi perstrepentes, excitandi gratia, inquietudinem arte moliebantur, ut non ab excitantibus, sed a sonantibus Holophernes evigilaret.

10. Nullus enim audebat cubiculum virtutis Assyriorum pulsando aut intrando, aperire.

11. Sed cum venissent ejus duces ac tribuni, et universi majores exercitus regis Assyriorum, dixerunt cubiculariis;

12. Intrate, et excitate illum, quoniam egressi mures de cavernis suis, ausi sunt provocare nos ad prælium.

13. Tunc ingressus Vagao cubiculum ejus, stetit ante cortinam, et plausum fecit manibus suis, suspicabatur enim illum cum dormire.

14. Sed cum nullum motum jacentis sensu aurium caperet, accessit proximans ad cortinam, et elevans eam, videnque cadaver absque capite Holophernis in suo sanguine tabefactum jacere super terram, exclamavit voce magna cum fletu, et scidit vestimenta sua.

15. Et ingressus tabernaculum Judith; non invenit eam, et exsiliit foras ad populum,

16. Et dixit : Una mulier Hebræa fecit confusionem in domo regis Nabuchodonosor, ecce enim Holophernes jacet in terra, et caput ejus non est in illo.

6. *Tunc Achior... credidit Deo.* Achior connaissait ce que le Dieu des Hébreux avait fait pour son peuple, mais il n'en était pas moins resté attaché aux superstitions de sa nation. Ce qu'avait fait Judith lui ouvrit les yeux sur son erreur et il crut. Les Ammonites, les Arabes, les Egyptiens, les Phéniciens, connaissaient la circoncision, mais ils ne la regardaient pas comme obligatoire. Il y en avait donc beaucoup parmi eux qui ne s'y soumettaient pas. Achior était du nombre. La loi défendait (Deut., XXIII, 3) d'incorporer parmi les Israélites, les Ammonites et les Moabites; mais on pouvait être mis en dehors de cette exclusion lorsqu'on avait rendu au peuple de Dieu quelques services importants. C'est ce qui explique le privilége dont jouit Achior.

---

*6. *Circumcidit.* Aliena manu, cum primum data est opportunitas. — *Appositus est ad populum Israel.* Facto privilegio et dispensatione circa legem Deut., 23, 3, quæ prohibet Ammonitas recipi in Ecclesiam Dei etiam post decimam generationem. Vide Serar., quæst. 1 in hoc caput, qui vult admissum in rempublicam, ut non modo civisesset, sed etiam honorum reipublicæ capax.

9. *Sonantibus.* Strepentibus.

10. *Virtutis Assyriorum.* Principis virtutis, id est, exercitus.

12. *Egressi mures de cavernis.* Prorsus loquuntur ut illi olim Philistæi, I. Reg., 14, 11. *En Hebræi egrediuntur de cavernis, in quibus absconditi fuerant.*

16. *Fecit confusionem.* Ignominiæ notam inussit.

17. Quod cum audissent principes virtutis Assyriorum, sciderunt omnes vestimenta sua, et intolerabilis timor et tremor cecidit super eos, et turbati sunt animi eorum valde.

18. Et factus est clamor incomparabilis in medio castrorum eorum.

17. Les chefs de l'armée des Assyriens, ayant entendu ces paroles, déchirèrent tous leurs vêtements. Ils furent surpris d'une crainte et d'une frayeur extrême; le trouble saisit leurs esprits,

18. Et tout le camp retentit de cris effroyables.

CHAPITRE XV.

Défaite des Assyriens.

1. Cumque omnis exercitus decollatum Holophernem audisset, fugit mens et consilium ab eis, et solo tremore et metu agitati, fugæ præsidium sumunt,

2. Ita ut nullus loqueretur cum proximo suo, sed inclinato capite, relictis omnibus, evadere festinabant, Hebræos, quos armatos super se venire audiebant, fugientes per vias camporum et semitas collium.

3. Videntes itaque filii Israel fugientes, secuti sunt illos. Descenderuntque clangentes tubis, et ululantes post ipsos.

4. Et quoniam Assyrii non Adunati, in fugam ibant præcipites; filii autem Israel uno agmine persequentes, debilitabant omnes, quos invenire potuissent.

5. Misit itaque Ozias nuntios per omnes civitates et regiones Israel.

6. Omnis itaque regio, omnisque urbs, electam juventutem armatam misit post eos, et persecuti sunt eos in ore gladii, quousque pervenirent ad extremitatem finium suorum.

7. Reliqui autem qui erant in Bethulia, ingressi sunt castra Assyriorum,

1. La nouvelle qu'Holopherne avait eu la tête coupée s'étant répandue dans toute l'armée *des Assyriens,* ils se trouvèrent tout consternés, sans savoir quel conseil prendre; et, poussés par la seule frayeur dont ils étaient saisis, ils ne pensaient qu'à chercher leur salut dans la fuite,

2. De sorte que nul ne parlait à son compagnon; mais tous, baissant la tête et quittant tout, se hâtaient de se sauver des Hébreux, qu'ils entendaient venir pour fondre sur eux les armes à la main; et ils fuyaient çà et là par les chemins de la campagne, et par les sentiers des collines.

3. Les Israélites, les voyant donc fuir les poursuivirent, et descendirent sonnant des trompettes, et jetant de grands cris après eux.

4. Et comme les Assyriens ne marchaient point en corps, mais que chacun se hâtait de fuir où il pouvait, et que les Israélites au contraire les poursuivaient tous ensemble et en bon ordre, ils taillaient en pièces tout ce qu'ils rencontraient.

5. En même temps Ozias envoya porter cette nouvelle dans toutes les villes et dans toutes les provinces d'Israël,

6. Ainsi chaque ville et chaque province, ayant choisi les plus braves d'entre ses jeunes gens, leur fit prendre les armes, et les envoya après les Assyriens. Ils les poursuivirent jusqu'aux extrémités des confins de leur pays, passant au fil de l'épée tout ce qu'ils trouvaient.

7. Cependant ceux qui étaient restés à Béthulie entrèrent dans le camp des Assyriens, d'où

18. *Et factus est clamor.* Cette armée sans chef était à l'avance vaincue. C'est ce qui arriva aux Philistins après la mort de Goliath (I. Reg., XVII). Judas Machabée fit la même chose après avoir coupé la tête à Nicanor (II. Mach., XV, 35). Et dans l'histoire profane nous voyons Annibal saisi d'effroi en apprenant la mort de son frère Asdrubal, et disant que c'en était fait de la fortune de Carthage (Liv. *in fine*, lib. XXVI). Toutefois, comme le dit Sacy, il ne faut pas regarder cette frayeur comme si elle avait été purement naturelle. Pour peu que les Assyriens eussent fait de reflexion sur l'état où se trouvait Bethulie, ils auraient pu prendre aisément cette ville. Il paraît donc que ce fut Dieu même qui leur ôta tout d'un coup l'esprit et le conseil; en sorte qu'ils se trouvèrent hors d'état de délibérer sur ce qu'ils avaient à faire, et ce fut lui qui imprima dans leur cœur cette terreur panique qui les fit fuir comme des moutons devant les Hébreux.

Cap. XV. — 5. *Misit itaque Ozias.* Le Grec porte : Ozias envoya à Bethomasthaïm, à Chobaï, à Chola et dans tout le territoire d'Israël. Saint Jérôme a omis les noms de ces localités inconnues. Le Grec ajoute : Ceux qui étaient en Galaad et dans la Galilée portèrent aussi aux Assyriens de grands coups, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint Damas et son territoire. D'après cette description, on peut se faire une idée des conséquences effroyables de cette affreuse déroute. On s'est étonné que Nabuchodonosor n'ait pas cherché à se venger de ce désastre. Mais il est probable qu'il en a été empêché par les guerres qu'il a eues à soutenir contre les autres peuples. Car les Annales assyriennes nous montrent la victoire de Judith comme le prélude de la chute de Ninive.

---

17. *Virtutis.* Exercitus.

Cap. XV. — 4. *Debilitabant.* Cædebant, interimebant.

5. *Per omnes civitates.* Per quas Assyrii fugientes transire poterant.

* 6. *Quousque pervenirent ad extremitatem finium.* Ulterius enim illos prosequi tutum non erat.

7. *Onustati.* Onerati; in græco est, *ditati sunt valde.* Mariana legendum putat *honestati*, nam *honestare* aliquando in Scriptura est ditare, Eccli., 11, 23 : *Facile est enim in oculis Dei subito honestare pauperem*, id est, *ditare;* nam in græco est, πλουτίζειν.

ils remportèrent tout le butin que les Assyriens avaient laissé dans leur fuite; et ils en revinrent tout chargés.

8. Mais ceux qui, après avoir battu et poursuivi les ennemis, revinrent à Béthulie, emmenèrent avec eux tout ce qui avait été aux Assyriens, les troupeaux, les bestiaux, et toutes les richesses de leur bagage et de leur équipage, qui étaient sans nombre; en sorte que tous s'enrichirent, depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

9. Joacim, grand pontife, vint en même temps de Jérusalem à Béthulie avec tous les anciens, pour voir Judith.

10. Laquelle sortit au devant de lui. Et ils la bénirent tous d'une voix, en lui disant : Vous êtes la gloire de Jérusalem; vous êtes la joie d'Israël; vous êtes l'honneur de notre peuple;

11. Car vous avez agi avec un courage mâle; et votre cœur s'est affermi, parce que vous avez aimé la chasteté, et qu'après avoir perdu votre mari, vous n'avez point voulu en épouser d'autre. C'est pour cela que la main du Seigneur vous a fortifiée, et que vous serez bénie éternellement.

12. Tout le peuple répondit : Ainsi soit-il! ainsi soit-il!

13. Trente jours suffirent à peine au peuple d'Israël pour recueillir toutes les dépouilles des Assyriens.

14. Et tout ce qu'on put reconnaître qu'Holopherne avait possédé en or, en argent, en habillement, en pierreries, et en toutes sortes de meubles, fut donné à Judith par le peuple.

15. Et tous les hommes, les femmes, les jeunes filles et les jeunes gens étaient dans des transports de joie, qu'ils témoignaient par le son des harpes et des instruments de musique.

et prædam quam fugientes Assyrii reliquerant, abstulerunt, et onustati sunt valde.

8. Hi vero qui victores reversi sunt ad Bethuliam, omnia quæ erant illorum attulerunt secum, ita ut non esset numerus in pecoribus, et jumentis, et universis mobilibus eorum, ut a minimo usque ad maximum omnes divites fierent de prædationibus eorum.

9. Joacim autem summus pontifex, de Jerusalem venit in Bethuliam cum universis presbyteris suis, ut videret Judith.

10. Quæ cum exiisset ad illum, benedixerunt eam omnes unam voce, dicentes : Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri;

11. Quia fecisti viriliter, et confortatum est cor tuum, eo quod castitatem amaveris, et post virum tuum, alterum nescieris : ideo et manus Domini confortavit te, et ideo eris benedicta in æternum.

12. Et dixit omnis populus : Fiat! fiat!

13. Per dies autem triginta, vix collecta sunt spolia Assyriorum a populo Israel.

14. Porro autem universa, quæ Holophernis peculiaria fuisse probata sunt, dederunt Judith in auro, et argento, et vestibus, et gemmis, et omni suppellectili, et tradita sunt omnia illi a populo.

15. Et omnes populi gaudebant, cum mulieribus, et virginibus, et juvenibus, in organis et citharis.

CHAPITRE XVI.

Cantique de Judith. Honneurs qui lui sont rendus.

1. Alors Judith chanta ce cantique au Seigneur; et dit :

2. Chantez à la gloire du Seigneur au son des tambours et au bruit des timbales, chantez avec de saints accords un nouveau cantique, glorifiez et invoquez son nom.

1. Tunc cantavit canticum hoc Domino Judith, dicens :

2. Incipite Domino in tympanis, cantate Domino in cymbalis, modulamini illi psalmum novum, exaltate et invocate nomen ejus.

11. *Eo quod castitatem amaveris.* Ces paroles ne sont pas dans le Grec, mais elles sont très-remarquables. Car quoique les Hébreux n'aient pas honoré en eux-mêmes la viduité et le célibat, ils ont cependant considéré la chasteté et la continence comme des vertus supérieures qu'ils appréciaient d'autant plus qu'elles étaient plus rares. Ainsi, c'est à la chasteté de Judith que le grand-prêtre attribue son courage et toutes ses autres vertus.

Cap. XVI. — 2. *Incipite Domino.* Ce magnifique cantique est une imitation de celui de Moïse (Ex., XVI) et de celui de Débora (Jud., V). Comme celui de Moïse, il débute par une exhortation au peuple que Judith invite à célébrer le Seigneur au son des instruments, parce

---

8. *Attulerunt secum.* Nam qui in Bethulia remanserant omnia spolia colligere non potuerant; vix enim triginta dierum spatio collecta sunt, ut hoc eodem cap. dicitur, n. 13.

9. *Presbyteris.* Senioribus populi.

10. *Tu gloria Jerusalem.* Divinum enim cultum qui Hierosolymis exercetur, et ab Assyriis periclitabatur, conservasti.

15. *In organis et citharis.* In græco dicitur concurrisse omnes mulieres Israel ad videndum Judith, cumque thyrsis in manibus, illa præcedente (quam olea una cum ancilla coronaverant), choros duxisse, sequentibus viris armatis, cum coronis et hymnis.

Cap. XVI. — 1. *Cantavit canticum hoc.* Plenius hæc habentur in græco textu : *Et inchoavit*, inquit, *Judith confessionem hanc in omni Israel, et subcinebat omnis populus laudem hanc, et dixit Judith.*

2. *Incipite Domino.* Incipite canere in Domini laudem.

3. Dominus conterens bella, Dominus nomen est illi.

4. Qui posuit castra sua in medio populi sui, ut eriperet nos de manu omnium inimicorum nostrorum.

5. Venit Assur ex montibus ab aquilone in multitudine fortitudinis suæ; cujus multitudo obturavit torrentes, et equi eorum cooperuerunt valles.

6. Dixit se incensurum fines meos, et juvenes meos occisurum gladio, infantes meos dare in prædam, et virgines in captivitatem.

7. Dominus autem omnipotens nocuit eum, et tradidit eum in manus feminæ et confodit eum.

8. Non enim cecidit potens eorum a juvenibus, nec filii Titan percusserunt eum, nec excelsi gigantes opposuerunt se illi, sed Judith filia Merari in specie faciei suæ dissolvit eum.

9. Exuit enim se vestimento viduitatis, et induit se vestimento lætitiæ in exultatione filiorum Israel.

10. Unxit faciem suam unguento, et colligavit cincinnos suos mitra, accepit stolam novam ad decipiendum illum.

11. Sandalia ejus rapuerunt oculos ejus, pulchritudo ejus captivam fecit animam ejus, amputavit pugione cervicem ejus.

12. Horruerunt Persæ constantiam ejus, et Medi audaciam ejus.

3. *Louez* le Seigneur qui met les armées en poudre. Le Seigneur est le nom qui lui appartient.

4. Il a mis son camp au milieu de son peuple, pour nous délivrer de la main de tous nos ennemis.

5. Le chef d'Assyrie est venu du côté des montagnes, du côté de l'aquilon, avec une multitude et une force extraordinaire : ses troupes sans nombre ont rempli les torrents, et sa cavalerie a couvert les vallées.

6. Il avait juré de brûler mes terres, de passer mes jeunes gens au fil de l'épée, de donner en proie mes petits enfants, et de rendre mes filles captives.

7. Mais le Seigneur tout-puissant l'a frappé; il a livré leur général entre les mains d'une femme, et c'est par elle qu'il lui a ôté la vie.

8. Car ce ne sont point les jeunes hommes qui ont renversé celui qui était puissant parmi eux; ce ne sont ni les Titans ni les géants d'une hauteur démesurée qui se sont opposés à lui; mais c'est Judith, fille de Mérari, qui l'a détruit par la beauté de son visage.

9. Elle a quitté ses habits de veuve, et s'est parée de ses habits de joie pour relever l'espérance des enfants d'Israël.

10. Elle a mis sur son visage une huile d'une excellente odeur; elle a ajusté ses cheveux et les a couverts d'un ornement superbe, elle s'est parée d'une robe toute neuve pour le tromper.

11. L'éclat de sa chaussure l'a ébloui; sa beauté a rendu son âme captive; et elle lui a coupé la tête avec son sabre.

12. Les Perses ont été épouvantés de sa constance, et les Mèdes de sa hardiesse.

que sa droite vient d'opérer une nouvelle merveille. Comme Débora, elle peint l'invasion redoutable de l'ennemi et exalte la puissance de Dieu qui n'a eu besoin que du bras d'une femme pour anéantir une aussi grande armée.

8. *Nec filii Titan*. Le P. Houbigant observe avec raison que le nom des Titans vraisemblablement vient ici de l'interprète grec, qui a rendu, par cette expression empruntée à la mythologie grecque, le *Raphaïm* des Hébreux, qui est ainsi exprimé dans la version des Septante, (au IIe *livre des Rois*, XXIII, 13), selon l'édition de Complute.

12. *Horruerunt Persæ*. Avant de marcher contre la Judée, le roi de Ninive avait établi sa

---

3. *Conterens bella*. Debellans hostes, ipsorumque vires conterens et comminuens. — *Dominus nomen est illi*. Et nomini res significata respondet, quia vere Dominus est.

4. *Castra sua*, Castra Dei sunt vel tabernaculum, seu templum, vel sanctorum, angelorum cohortes. Cum enim obvios habuisset angelos Jacob. Gen., 32, 2 : *Castra*, inquit, *Dei sunt hæc;* et Psal. 33. 8 : *Immittet angelus Domini in circuitu timentium eum, et eripiet eos*, seu ut est in græco et in hebræo, *castra in circuitu timentium Deum metatur angelus*, ut scilicet illos tueatur.

5. *Venit Assur... ab aquilone*. Est enim Assyria, unde cum exercitu venit Holophernes, comparatione Judææ, partim ad ortum, partim et magis ad aquilonem. — *Obturavit torrentes*. Valles et torrentes per eas decurrentes operuit.

6. *Dixit*. Sibi persuasit, et jactavit se.

7. *Nocuit eum*. Græcismus, pro *nocuit ei*, id est, delevit, in nihilum redegit. In græco est, ἠθέτησε; est autem ἀθετεω, loco moveo, irritum facio, frustror.

8. *Cecidit potens eorum*. Cecidit, occisus est imperator eorum. — *A juvenibus*. Viris validis et robustis. — *Filii Titan*. Filii Titanum sunt Titanes, ut filii hominum, homines. Porro Titanes gigantes sunt quorum immanis fortitudo veterum historiis celebratur. — *Opposuerunt se illi*. In græco est, ἐπεθεντο αὐτῳ, quod non male vertebatur in aliquibus bibliis, *imposuerunt illi;* hæc enim vis est verbi græci ἐπιτιθημι, et respondet italicæ phrasi, *gliel' hanno carcata; gliel' hanno fatta*.

* 9. *In exultatione filiorum Israel*. Quasi dicat : Non inanem ex cultu corporis gloriolam, sed salutem et lætitiam populi quæsivit. In græco est, *in sublimitate laborantium in Israel*, id est, ut Israelitas ab hostilibus copiis pressos, et laborantes tanto malo levaret, et hoste profligato attolleret, et gloriosos redderet.

12. *Horruerunt*. Stupuerunt, attoniti et paventes mirati sunt. — *Constantiam*. Robur, audaciam, animi præsentiam.

13. Alors le camp des Assyriens a été rempli de hurlements, quand nos pauvres citoyens mourant de soif ont commencé à paraître.

14. Les enfants des jeunes femmes les ont percés de coups, et les ont tués, comme de petits garçons qui s'enfuient. Ils ont péri dans le combat en la présence du Seigneur notre Dieu.

15. Chantons une hymne au Seigneur, chantons une hymne nouvelle à la louange de notre Dieu.

16. Seigneur, vous êtes grand; vous vous signalez par votre puissance, et nul ne peut vous surmonter.

17. Que toutes vos créatures vous obéissent, parce que vous avez parlé, et elles ont été faites; vous avez envoyé votre esprit, et elles ont été créées; et nul ne résiste à votre voix.

18. Les montagnes seront ébranlées jusqu'aux fondements avec les eaux; les pierres se fondront comme la cire devant votre face.

19. Mais ceux qui vous craignent, Seigneur, seront très-grands devant vous en toutes choses.

20. Malheur à la nation qui s'élèvera contre mon peuple; car le Seigneur tout-puissant se vengera d'elle, et il la visitera au jour du jugement.

21. Il répandra dans leur chair le feu et les vers, afin qu'ils brûlent et qu'ils se sentent *déchirer* éternellement.

22. Après cette victoire tout le peuple vint à Jérusalem pour adorer le Seigneur; et s'étant purifiés, ils lui offrirent tous leurs holocaustes et *s'acquittèrent de* leurs promesses.

23. Or Judith, ayant pris toutes les armes d'Holopherne, que le peuple lui avait données,

13. Tunc ululaverunt castra Assyriorum, quando apparuerunt humiles mei, arescentes in sitî.

14. Filii puellarum compunxerunt eos, et sicut pueros fugientes occiderunt eos: perierunt in prælio a facie Domini Dei mei.

15. Hymnum cantemus Domino, hymnum novum cantemus Deo nostro.

16. Adonai Domine, magnus es tu et præclarus in virtute tua, et quem superare nemo potest.

17. *a* Tibi serviat omnis creatura tua; quia dixisti, et facta sunt: misisti spiritum tuum, et creata sunt, et non est qui resistat voci tuæ. [a *Gen.* 1. 45. *Ps.* 32. 9.]

18. Montes a fundamentis movebuntur cum aquis; petræ, sicut cera, liquescent ante faciem tuam.

19. Qui autem timent te, magni erunt apud te per omnia.

20. Væ genti insurgenti super genus meum; Dominus enim omnipotens vindicabit in eis, in die judicii visitabit illos.

21. Dabit enim ignem, et vermes in carnes eorum, ut urantur, et sentiant usque in sempiternum.

22. Et factum est post hæc, omnis populus post victoriam venit in Jerusalem adorare Dominum; et mox ut purificati sunt, obtulerunt omnes holocausta, et vota, et repromissiones suas.

23. Porro Judith, universa vasa bellica Holophernis, quæ dedit illi populus,

domination sur les Mèdes et les Perses. Il n'est pas étonnant qu'il y ait eu dans son armée des troupes appartenant à ces deux nations. Judith les cite spécialement, parce que c'était à ces peuples qu'il appartenait de fonder la grande monarchie qui devait remplacer Ninive et Babylone.

17. *Tibi serviat omnis creatura.* Judith paraît passer ici à un autre objet. Dans cette victoire que Dieu vient de remporter sur ses ennemis, elle voit une image des conquêtes que l'esprit du Seigneur doit faire dans le monde par la prédication de l'Evangile. Les nations lui obéiront, son Eglise se formera, elle sera persécutée, mais malheur à la nation qui s'élèvera contre le nouveau peuple de Dieu. Le Seigneur la visitera et le feu de sa colère la dévorera.

23. *In anathema oblivionis.* Après avoir coupé la tête à Goliath, David avait ainsi offert l'épée du géant au Seigneur, pour montrer que c'était à Dieu et non à lui-même qu'il attribuait sa victoire.

---

13. *Humiles mei.* Qui prius afflicti, dejecti, humiliati.

14. *Filii puellarum.* Pueri adhuc teniores, et impuberes adolescentuli; cum enim eorum matres κοράσια, hoc est, *puellæ*, vocentur, non possunt earum filii parvuli non esse. — *Compunxerunt.* Vulneraverunt.

16. *Adonai Domine.* Domine, Domine.

17. *Misisti spiritum tuum, et creata sunt.* In græco ᾠκοδόμησε, id est, ipsemet spiritus, quem misit Deus, mundum ædificavit, seu creavit.

18. *Ante faciem tuam.* Te jubente.

20. *Super.* Id est, contra. — *In die judicii.* In extremo judicio, et etiam cum suis in hac vita causam adjudicare voluerit, et eos ab hostium vexatione eripere; dies enim judicii etiam significat tempus cujuscumque vindictæ a Deo inflictæ.

21. *Ignem et vermes.* Vel per ignem et vermes metaphorice significantur vulnera et morbi, qui homines veluti adurunt et inflammant. Vel certe intelligitur ignis infernus, et vermis illo immortalis quo damnati cruciantur.

* 22. *Purificati sunt.* Ab immunditia ex cæde Assyriorum et contactu cadaverum contracta. Vide Num., c. 31, n. 24.

23. *Vasa bellica.* Instrumenta bellica. — *In anathema oblivionis.* Vox *oblivionis* in græco prætermittitur; significat autem Deo consecrata et reposita, ut divinitus acceptæ victoriæ memoriam ab oblivione vindicarent. Vel oblivionem vocat prosperum successum, qui solet malorum oblivionem afferre, ut ait Emman. Sa. Quo pertinet illud Josephi patriarchæ, qui primogenitum suum vocavit Manassen, dicens: *Oblivici me fecit Deus omnium laborum meorum, et domus patris mei.* Gen., 41, 51.

et conopeum, quod ipsa sustulerat de cubili ipsius, obtulit in anathema oblivionis.

24. Erat autem populus jucundus secundum faciem sanctorum, et per tres menses gaudium hujus victoriæ celebratum est cum Judith.

25. Post dies autem illos unusquisque rediit in domum suam, et Judith magna facta est in Bethulia, et præclarior erat universæ terræ Israel.

26. Erat etiam virtuti castitas adjuncta, ita ut non cognosceret virum omnibus diebus vitæ suæ, ex quo defunctus est Manasses vir ejus.

27. Erat autem diebus festis procedens cum magna gloria.

28. Mansit autem in domo viri sui annos centum quinque, et dimisit abram suam liberam, et defuncta est, ac sepulta cum viro suo in Bethulia.

29. Luxitque illam omnis populus diebus septem.

30. In omni autem spatio vitæ ejus non fuit qui perturbaret Israel, et post mortem ejus annis multis.

31. Dies autem victoriæ hujus festivitatis, ab Hebræis in numero sanctorum dierum accipitur, et colitur a Judæis ex illo tempore usque in præsentem diem.

et le rideau de son lit, qu'elle avait emporté elle-même, les offrit au Seigneur comme un anathème d'oubli.

24. Tout le peuple fut dans la réjouissance à la vue des lieux saints; et la joie de cette victoire fut célébrée avec Judith pendant trois mois.

25. Chacun retourna ensuite en sa maison. Et Judith devint célèbre dans Béthulie, et la personne la plus considérée de tout Israël.

26. Car la chasteté était jointe à sa vertu; et depuis la mort de Manassé, son mari, elle ne connut point d'homme tout le reste de sa vie.

27. Les jours de fêtes elle paraissait en public avec une grande gloire.

28. Et, après avoir demeuré cent cinq ans dans la maison de son mari, et avoir donné la liberté à sa servante, elle mourut, et fut enterrée dans Béthulie avec son mari.

29. Et tout le peuple la pleura pendant sept jours.

30. Tant qu'elle vécut, et plusieurs années après sa mort, il ne se trouva personne qui troublât Israël.

31. Or le jour de cette victoire a été mis par les Hébreux au rang des saints jours; et depuis ce temps-là jusqu'aujourd'hui il est honoré comme un jour de fête parmi les Juifs.

30. *Non fuit qui perturbaret.* Ceci suppose qu'elle mourut avant l'irruption de Nabuchodonosor, roi de Babylone, qui eut lieu en la quatrième année de Joakim, fils et successeur de Josias. Le texte Grec ne parle pas de la fête que les Juifs établirent en son honneur. Depuis leur dispersion, les Juifs ne célèbrent plus cette fête, comme ils ne célèbrent plus celle qu'ils avaient instituée à l'occasion de la victoire de Judas contre Nicanor (*Antiq.*, liv. XII, chap. 16). Mais ce n'est pas une raison pour nier l'existence de cette fête, dont le souvenir se retrouve d'ailleurs dans quelques rituels hébreux, chez les Ethiopiens qui ont conservé un grand nombre des usages juifs et dans plusieurs auteurs anciens.

---

24. *Secundum faciem sanctorum.* Vel spirituali modestaque lætitia, ut sanctos decet; vel ante ipsum templum, ubi sacrificia offerebant Deo.

27. *Diebus festis procedens.* Scilicet Hierosolymam, quemadmodum Anna mater Samuelis, I. Regum, 1, et Beata Virgo, Lucæ, 2. — *Cum magna gloria.* Renovabatur scilicet ejus facinoris memoria, et ab omnibus laudabatur, et fortasse multi illam comitabantur et deducebant.

28. *Dimisit abram suam liberam.* Merito, nam Judithæ populo libertatem restituenti famula fuit, comes, adjutrix.

29. *Luxitque.* Justa funeris persolvit. — *Diebus septem.* Juxta Hebræorum ritum, de quo dicitur Eccli., 22, 13 : *Luctus mortui septem dies.*

PRÉFACE SUR LE LIVRE D'ESTHER.

Ce livre se divise en deux parties.

La première comprend les neuf premiers chapitres et les trois premiers versets du chapitre x. Elle a été écrite en hébreu, et c'est sur ce texte que saint Jérôme a fait la traduction latine que nous avons dans notre Vulgate. Il nous dit dans sa Préface qu'il s'est attaché à la rendre aussi littérale que possible.

La seconde se compose des fragments que saint Jérôme a empruntés à l'ancienne version italique. Ces fragments forment la fin du chapitre x de notre Vulgate et les six chapitres qui suivent.

Ce livre est très-ancien. Saint Epiphane, saint Augustin et saint Isidore l'on attribué à Esdras. La plupart des commentateurs disent, avec D. Calmet, que Mardochée et Esther en sont les principaux auteurs. Leur sentiment se fonde sur ce fait, que la lettre-circulaire écrite par Mardochée et Esther aux Juifs, pour leur ordonner la célébration de la fête des Sorts, n'est pas autre chose que la substance même de ce livre, comme on peut s'en convaincre en lisant le chapitre IX.

Sans doute, cette lettre a dû être un des documents principaux dont s'est servi l'auteur du livre. Mais il y a dans ce chapitre IX lui-même (vers. 23 et suivants) des expressions qui ne peuvent avoir été écrites par Esther, ni par Mardochée. L'auteur parle de Mardochée en tierce personne, cite la lettre des Sorts et renvoie aux Annales des rois des Perses et des Mèdes, qui témoignent de la puissance et de l'autorité qu'Assuérus avait données à Mardochée (ch. x, 2).

Mais si Mardochée et Esther ne sont pas eux-mêmes les auteurs de ce livre, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il a été composé immédiatement après l'événement qu'il raconte. Comme il était d'usage de le lire dans la fête des Sorts, et que cette fête a été établie précisément pour perpétuer la mémoire de cette délivrance, on ne peut lui assigner une autre origine qu'une origine contemporaine.

Le texte Hébreu, qui est le texte primitif et original de la première partie, indique que l'auteur était un Israélite, qui vivait sans doute dans le royaume des Perses, peut-être à Suse. Les expressions perses qu'il a mêlées à son hébreu trahissent le lieu et l'époque de son œuvre. Il aura mis à profit avant tout, la lettre et les mémoires de Mardochée, se sera servi ensuite des Annales du royaume Mèdo-Perse qu'il cite, et à l'aide de ces sources parfaitement sûres et authentiques, il aura composé le livre que nous avons.

On a attaqué la véracité et la canonicité du *livre d'Esther*, comme celles des *livres de Tobie* et *de Judith*. Beaucoup de novateurs auraient voulu faire croire que cette histoire n'était qu'une fable ou un roman, mais la fête des Sorts, instituée en mémoire de cet événement lui-même, est un monument incontestable de sa réalité.

Cette fête a existé de tout temps, comme le prouvent le second *livre des Machabées* (XV, 37), l'historien Josèphe (*Antiq.*, lib. XI, c. VI), le code de Théodose (*Tit. de Judæis*). Or, il n'aurait pas été possible d'établir cette fête, si

l'événement qui la motive n'avait pas existé. Comment faire croire à une nation entière qu'elle a couru de grands dangers et qu'elle en a été délivrée, si tout cela n'était qu'une supposition?

Les caractères intrinsèques du livre en montrent d'ailleurs la valeur historique. L'auteur donne la généalogie de Mardochée, le nom de la femme et des dix enfants d'Aman, précise la date et le lieu des faits qu'il rapporte, peint avec tant d'exactitude les mœurs et les usages des Perses à cette époque, qu'on ne peut trouver nulle part un guide plus sûr pour l'étude de cette période.

On s'est étonné du rôle que joue Assuérus dans ce drame extraordinaire. Mais ce rôle convient admirablement au caractère des rois de l'Orient, tel que nous le peignent leurs propres Annales, avec leur despotisme insouciant et féroce, entouré de toutes les magnificences que le luxe a pu créer pour la satisfaction de leur fantaisie. On retrouve aussi, dans la légèreté avec laquelle il ordonne le massacre de tous les Juifs de son empire, le trait distinctif de Xerxès, que Justin appelle un grand corps sans tête. Sa vanité est dupe des intrigues d'Aman, et son sensualisme se manifeste dans le soin avec lequel ses ministres peuplent son harem.

La canonicité du *livre d'Esther*, du moins quant à la partie contenue dans le texte Hébreu, n'est pas moins incontestable. Il a toujours fait partie des livres dont l'inspiration a été reconnue par les Hébreux eux-mêmes. Ils l'ont placé dans leur canon parmi les hagiographes, et l'ont toujours entouré d'une vénération si profonde, qu'ils l'ont mis à côté du *Pentateuque*.

A la vérité, ces raisonnements ne s'appliquent pas directement aux fragments que saint Jérôme a extraits de l'ancienne version italique, et qui forment dans notre Vulgate la dernière partie du livre. Ils ont été sans doute traduits du grec, et cette version a été faite probablement sur un texte hébreu ou chaldéen.

Mais quoi qu'il en soit, du moment que l'on admet la réalité de l'histoire d'Esther, on ne peut rejeter ces fragments qui sont des additions au texte Hébreu lui-même ou des pièces justificatives venant à l'appui de ce qui est rapporté dans les premiers chapitres.

Ainsi, l'édit d'Aman et l'édit de Mardochée, la prière de Mardochée et celle d'Esther, le songe de Mardochée, le récit de la fête des Sorts qui représentent la plupart de ces fragments, ne renferment rien de nouveau et n'ajoutent pour ainsi dire rien à l'histoire elle-même; seulement ce sont de précieux documents que l'on peut citer comme autant de pièces à l'appui de ce qui précède.

Par conséquent, la valeur historique de ces fragments est la même que celle du texte Hébreu. Quant à leur canonicité, elle repose sur les témoignages les plus graves. Josèphe les a connus et les cite avec respect comme toutes les autres parties de l'Ancien Testament, et les Pères de l'Église leur ont accordé dans tous les siècles la même autorité qu'à la première partie du livre. Origène, saint Basile, saint Chrysostome, saint Jérôme et saint Augustin s'appuient sur leur autorité, et on les trouve dans la Bible des Septante, dans les Hexaples, dans la version de Théodotion, dans l'ancienne italique, dans les versions syriaque, arabe, éthiopienne, copte et arménienne.

Le Concile de Trente a donc eu les meilleures raisons de les comprendre parmi les livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament.

D'ailleurs, si les *livres de Tobie* et *de Judith* nous ont offert d'utiles instructions, principalement au point de vue moral, celui d'Esther n'est sous ce rapport ni moins fécond ni moins remarquable.

Dans Aman, nous trouvons le type du courtisan qui sacrifie tout à son ambition et qui finit par se prendre dans les piéges qu'il a tendus aux autres. Xerxès, nous découvre toutes les faiblesses et toutes les aberrations auxquelles le despotisme entraîne.

Mardochée, au contraire, est l'homme du devoir qui n'arrive que par les services qu'il rend, et qui s'honore par le culte de la patrie et la pratique de la religion. Esther est le modèle des reines pieuses, qui puisent l'inspiration de leur dévouement héroïque dans le sentiment profond d'une foi qui ne se dément jamais.

ESTHER.

CHAPITRE PREMIER.

Festin d'Assuérus. Répudiation de Vasthi.

1. Au temps d'Assuérus, qui a régné depuis les Indes jusqu'à l'Ethiopie, sur cent vingt-sept provinces,

2. Lorsqu'il s'assit sur le trône de son royaume, Suse était la capitale de son empire.

3. La troisième année de son règne il fit un festin magnifique à tous les princes, à tous ses officiers, aux plus braves d'entre les Perses, aux premiers d'entre les Mèdes et aux gouverneurs des provinces, étant lui-même présent;

4. Pour faire éclater la gloire et les richesses de son empire, et pour montrer la grandeur de sa puissance. *Ce festin dura* longtemps, ayant été continué pendant cent quatre-vingts jours.

5. Et vers le temps que ce festin finissait, le roi invita tout le peuple qui se trouva dans Suse, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Il commanda qu'on préparât un festin pendant sept jours dans le vestibule de son jardin, et du bois qui avait été planté de la main des rois avec une magnificence royale.

6. On avait tendu de tous côtés des tapisseries de fin lin, de couleur de bleu céleste et d'hya-

1. In diebus Assueri, qui regnavit ab India usque Æthiopiam, super centum viginti septem provincias;

2. Quando sedit in solio regni sui, Susan civitas regni ejus exordium fuit.

3. Tertio igitur anno imperii sui, fecit grande convivium cunctis principibus, et pueris suis, fortissimis Persarum, et Medorum inclytis, et præfectis provinciarum coram se,

4. Ut ostenderet divitias gloriæ regni sui, ac magnitudinem, atque jactantiam potentiæ suæ, multo tempore, centum videlicet et octoginta diebus.

5. Cumque implerentur dies convivii, invitavit omnem populum, qui inventus est in Susan, a maximo usque ad minimum; et jussit septem diebus convivium præparari in vestibulo horti, et nemoris, quod regio cultu et manu consitum erat.

6. Et pendebant ex omni parte tentoria aerii coloris, et carbasini ac hya-

Cap. I. — 1. *In diebus Assueri.* Il est aujourd'hui démontré que cet Aschaschverosch est Xerxès. Des inscriptions cunéiformes déchiffrées par Grotefend et Lassen ont prouvé qu'on ne peut comprendre sous ce nom que Xerxès. Cette opinion, qui fut celle de Scaliger, repose sur une tradition très-ancienne et sur les détails historiques fournis par le *livre d'Esther* lui-même. M. Oppert place l'événement dont il est parlé dans ce livre, entre les années 482 et 478 avant Jésus-Christ; c'est-à-dire après le retour de l'expédition contre la Grèce (Cf. *Annales de philosophie*, 5e série, tom. IX, pag. 7 et suiv.).

4. *Centum videlicet et octoginta diebus.* Ce festin fut une fête qui dura environ six mois, comme les fêtes que l'on donna à Paris à l'occasion de l'Exposition. Pendant ce temps, les satrapes, les gouverneurs et tous les hommes importants vinrent présenter leurs hommages au grand roi, et furent successivement invités à ces réceptions. Cette fête se termina par une invitation particulière aux habitants de Suse. On les divisa en sept classes ou catégories suivant leur position sociale, et à chaque jour il y eut une série particulière d'invités. Ils furent reçus dans le vestibule ou à l'entrée du jardin et du bois que les prédécesseurs de Xerxès avaient planté. Car les rois de Perse honoraient tellement l'arboriculture, qu'ils s'y livraient eux-mêmes et qu'ils estimaient leurs satrapes en raison des plantations qu'ils faisaient faire dans leur province.

Cap. I. — 1. *In diebus Assueri.* LXX habent, *Artaxerxis.* Assuerum hunc quidam aiunt esse Darium Hystaspis; alii, Cambysem; alii, Artaxerxem Mnemonem; alii, Artaxerxem Longi-Manum; alii, Astyagem patrem Darii Medi. Vide Serar., quæst. 3. Salian., tom. 5, anno mundi 3590, a n. 2 et deinceps. — *Ab India usque Æthiopiam.* Quarum illa terminus erat orientalis, hæc occidentalis. — *Super centum viginti septem provincias.* Hæ *medinoth* vocantur in Hebræo, quod vocabulum a radice *dun*, derivatur, quod judicare significat. Erant enim satrapiæ, sive præfecturæ, quibus gubernandis et juri dicendo satrapæ aut præfecti constituebantur.

* 2. *Susan civitas.* Metropolis Persidis ad ripas Choaspis fluvii sita. Sic dicta a liliis quæ illic plurima proveniunt. — *Regni ejus exordium fuit.* Prius quidem regnare cœperat, tertius enim jam annus regni ejus agebatur, ut dicitur versiculo sequenti; sed ultimum quasi complementum acceptæ possessionis fuit sedere Susis urbe metropoli, in primario solio regni sui; exordium enim hic pro prima civitate ponitur, quare Hebr. et Chald. pro *exordium* habent, *metropolis.*

3. *Pueris.* Servis. — *Inclytis.* Hebr. *satrapis* seu *principibus.*

4. *Centum videlicet et octoginta diebus.* Mensibus nimirum sex.

5. *Cumque implerentur dies convivii.* Ultima sex mensium hebdomada, universo populo regiæ civitatis epulum dedit, non exclusis etiam eo tempore principibus et satrapis. — *In vestibulo horti, et nemoris.* In atrio regiorum hortorum.

6. *Aerii coloris.* Hebr. et Chald. habent, *candidi.* — *Carbasini.* In Hebræo est vox ejusdem soni, *carpas*, quam viridem colorem plerique significare volunt. — *Hyacinthini.* Alii habent, *rubri.* — *Funibus byssinis.* Byssus tenuissimi lini quoddam genus est; ex eo plexi funes. — *Lectuli.* Non ad dormiendum, sed ad discumbendum in convivio præparati. — *Smaragdino.*

cinthini, sustentata funibus byssinis, atque purpureis, qui eburneis circulis inserti erant, et columnis marmoreis fulciebantur. Lectuli quoque aurei et argentei, super pavimentum smaragdino et pario stratum lapide, dispositi erant; quod mira varietate pictura decorabat.

7. Bibebant autem qui invitati erant, aureis poculis, et aliis atque aliis vasis cibi inferebantur. Vinum quoque, ut magnificentia regia dignum erat, abundans, et præcipuum ponebatur.

8. Nec erat qui nolentes cogeret ad bibendum, sed sicut rex statuerat, præponens mensis singulos de principibus suis, ut sumeret unusquisque quod vellet.

9. Vasthi quoque regina fecit convivium feminarum, in palatio, ubi rex Assuerus manere consueverat.

10. Itaque die septimo, cum rex esset hilarior, et post nimiam potationem incaluisset mero, præcepit Maumam, et Bazatha, et Harbona, et Bagatha, et Abgatha, et Zethar, et Charchas, septem eunuchis, qui in conspectu ejus ministrabant,

11. Ut introducerent reginam Vasthi coram rege, posito super caput ejus diademate, ut ostenderet cunctis populis et principibus pulchritudinem illius; erat enim pulchra valde.

12. Quæ renuit, et ad regis imperium, quod per eunuchos mandaverat, venire contempsit. Unde iratus rex, et nimio furore succensus,

13. Interrogavit sapientes, qui ex more

cinthe, qui étaient soutenues par des cordons de fin lin, teints en écarlate, qui étaient passés dans des anneaux d'ivoire, et attachés à des colonnes de marbre. Des lits d'or et d'argent, étaient rangés en ordre sur un pavé de porphyre et de marbre blanc, qui était embelli de plusieurs figures avec une admirable variété.

7. Ceux qui avaient été invités buvaient en des vases d'or; et les viandes étaient servies dans des bassins tout différents les uns des autres. On y présentait aussi du plus excellent vin, et en grande abondance, comme il était digne de la magnificence royale.

8. Nul ne contraignait à boire ceux qui ne le voulaient pas; mais le roi avait ordonné que l'un des grands de sa cour fût assis à chaque table, afin que chacun prît ce qu'il lui plairait.

9. La reine Vasthi fit aussi un festin aux femmes dans le palais où le roi Assuérus avait accoutumé de demeurer.

10. Le septième jour, lorsque le roi était plus gai, et dans la chaleur du vin qu'il avait bu avec excès, il commanda à Maümam, Bazatha, Harbona, Bagatha, Abgatha, Zéthar et Charchas, qui étaient les sept eunuques officiers du roi Assuérus,

11. De faire venir devant le roi la reine Vasthi, avec le diadème en tête, pour faire voir sa beauté à tous ses peuples, et aux premières personnes, parce qu'elle était extrêmement belle.

12. Mais *Vasthi* refusa, et dédaigna de venir, selon le commandement que le roi lui en avait fait faire par ses eunuques. Assuérus entra donc en colère; et, étant transporté de fureur,

13. Il consulta les sages qui étaient toujours

9. *Vasthi quoque regina.* Ce n'était pas la coutume en Perse que les femmes mangeassent avec les hommes, et elles ne devaient pas se laisser voir aux étrangers. Les sept chefs des eunuques que le roi envoie à Vasthi étaient les officiers du palais, spécialement voués aux fonctions domestiques. Vasthi crut qu'il était de sa dignité de ne pas se rendre au désir du roi. Mais la volonté du roi était absolue et supérieure à la loi elle-même : ses conseillers ne pouvaient manquer de lui donner raison.

13. *Qui ex more regio semper ei aderant.* Ce conseil permanent était composé des hommes les plus éminents du royaume. C'étaient les ministres du roi qui décidaient avec lui toutes les affaires générales les plus graves et qui administraient, de concert avec le souverain, tous les Etats. Ils étaient aussi au nombre de sept, car ce nombre jouait un grand rôle dans leur organisation comme dans celle de beaucoup d'autres peuples. Leurs armées étaient sous les ordres de sept chefs; Ecbatane était entourée de sept murailles qui portaient les couleurs des sept planètes. Ils distinguaient sept cieux, sept esprits célestes, etc.

---

lapide. In Hebræo est *bahath,* quod rabbi David fuisse ait duri lapidis genus, marmori simile. Chaldæus crystallinum vertit. — *Pario.* Lapide candidissimo, quale est marmor quod ex Paro insula Græciæ advehitur. — * *Mira varietate pictura decorabat.* Lapidibus diversis coloribus ita compositis inter se, ut homines, feras, arbores, etc., referrent.

7. *Aliis atque aliis vasis.* Quod ferculorum multitudinem et varietatem significat, et immensam mensariorum vasorum supellectilem, et licet non exprimatur in sacro textu, probabile est auream et argenteam fuisse.

8. *Nec erat qui nolentes cogeret ad bibendum.* Innuitur lege Persarum cogi solitos convivas ad bibendum, qua lege solutos voluit esse ad hoc convivium invitatos. * Mos etiam regum hic fuit ab Horatio notatus in Arte poetica :

Reges dicuntur magnis urgere culullis,
Et torquere mero...

— *Præponens mensis singulos.* Mensarum moderatores appositi primarii viri, ne quid turbaretur, et ut omnia decore et juxta regis præscriptum fierent.

9. *Fecit convivium.* Regio etiam ipsa splendore, non in propatulo, sed in regio palatio, ut pudor et modestia muliebris postulabat.

* 10. *Maumam.* In græco est, *Aman*, isque videtur esse qui postea in crucem actus est. Hebræi tamen eum qui n. 14 appellatur *Mamucham* eumdem faciunt cum Amano. — * *Eunuchis.* Aulicis, *satrapis*, ut habet chaldæus.

12. *Quæ renuit.* Graves auctores reginæ factum excusant. *Stulto rege consultior,* inquit Sulpitius, *pudens virorum oculis spectaculum corporis præbere, jussa abnuit.* * Fortasse renuit superbius quam par erat.

13. *Interrogavit sapientes.* Fecit quod irati non solent, ut scilicet sapientes consulant. Videtur hoc non palam factum, sed seorsim in regio consilio.

près de sa personne, selon la coutume ordinaire à tous les rois, par le conseil desquels il faisait toutes choses, parce qu'ils savaient les lois et les ordonnances.

14. Or les premiers et les plus proches *du roi* étaient Charséna, Séthar, Admatha, Tharsis, Marès, Marsana et Mamuchan, qui étaient les sept principaux seigneurs des Perses et des Mèdes, qui ne perdaient jamais le roi de vue, et qui avaient accoutumé de s'asseoir les premiers après lui.

15. *Le roi leur demanda* quelle peine méritait la reine Vasthi, qui n'avait point obéi au commandement que le roi lui avait fait faire par ses eunuques.

16. Mamuchan répondit en présence du roi et des premiers de sa cour : La reine Vasthi n'a pas seulement offensé le roi, mais encore tous les peuples et tous les grands seigneurs qui sont dans toutes les provinces du roi Assuérus.

17. Car cette conduite de la reine, étant sue de toutes les femmes, leur apprendra à mépriser leurs maris, en disant : Le roi Assuérus a commandé à la reine Vasthi de venir se présenter devant lui, et elle n'a point voulu.

18. Et à son imitation, les femmes de tous les grands seigneurs des Perses et des Mèdes mépriseront les commandements de leurs maris. Ainsi la colère du roi est *très*-juste.

19. Si vous l'agréez donc, qu'il se fasse un édit par votre ordre, et qu'il soit écrit, selon la loi des Perses et des Mèdes, qu'il n'est pas permis de violer, que la reine Vasthi ne se présentera plus devant le roi; mais que sa couronne soit donnée à une autre qui en soit plus digne qu'elle.

20. Et que cet édit soit publié dans toute l'étendue des provinces de votre empire, afin que toutes les femmes, tant des grands que des petits, rendent à leurs maris l'honneur *qu'elles leur doivent*.

21. Le conseil de Mamuchan plut au roi et aux grands; et, pour exécuter ce qu'il avait conseillé,

22. Il envoya des lettres à toutes les provinces de son royaume en diverses langues, selon qu'elles pouvaient être lues et entendues par les peu-

regio semper ei aderant, et illorum faciebat cuncta consilio, scientium leges ac jura majorum.

14. (Erant autem primi et proximi, Charsena, et Sethar, et Admatha, et Tharsis, et Mares, et Marsana, et Mamuchan, septem duces Persarum atque Medorum, qui videbant faciem regis, et primi post eum residere soliti erant).

15. Cui sententiæ Vasthi regina subjaceret, quæ Assueri regis imperium, quod per eunuchos mandaverat, facere noluisset.

16. Responditque Mamuchan, audiente rege, atque principibus : Non solum regem læsit regina Vasthi, sed et omnes populos, et principes qui sunt in cunctis provinciis regis Assueri.

17. Egredietur enim sermo reginæ ad omnes mulieres, ut contemnant viros suos, et dicant : Rex Assuerus jussit ut regina Vasthi intraret ad eum, et illa noluit.

18. Atque hoc exemplo omnes principum conjuges Persarum atque Medorum, parvipendent imperia maritorum; unde regis justa est indignatio.

19. Si tibi placet, egrediatur edictum a facie tua, et scribatur juxta legem Persarum atque Medorum, quam præteriri illicitum est, ut nequaquam ultra Vasthi ingrediatur ad regem, sed regnum illius, altera, quæ melior est illa, accipiat.

20. Et hoc in omne (quod latissimum est) provinciarum tuarum divulgetur imperium, et cunctæ uxores tam majorum, quam minorum, deferant maritis suis honorem.

21. Placuit consilium ejus regi, et principibus : fecitque rex juxta consilium Mamuchan.

22. Et misit epistolas ad universas provincias regni sui, ut quæque gens audire et legere poterat, diversis lin-

17. *Ut contemnant viros suos.* Comme le roi était absolu dans son palais et dans son empire; de même les grands étaient absolus dans leur maison. Le père, le chef de la famille était tout, et Mamuchan voit dans la désobéissance de Vasthi un acte d'insubordination qui, s'il n'était pas réprimé, pourrait amener une perturbation dans toute la société persane. L'étude du *livre d'Esther* nous fait ainsi pénétrer dans les mœurs et les usages de cette nation mieux que tous les écrits des auteurs classiques, et il n'y a pas de document plus intéressant et plus curieux pour l'historien et l'archéologue.

22. *Diversis linguis et litteris.* Cet écrit fut publié en diverses langues et en divers caractères; car ces langues ne s'écrivaient pas toutes de la même manière. Les actes publics étaient écrits en grec pour les provinces de l'Asie Mineure qui longeaient le littoral; en araméen, pour la Cappadoce, la Cilicie, la Syrie et la Palestine; en écriture hiéroglyphique pour le gouvernement de l'Egypte; en caractères cunéiformes pour les populations de l'Asie centrale qui parlaient le perse, l'idiome touranien de la Médie et l'assyrien.

---

15. *Cui sententiæ Vasthi regina subjaceret.* De regina ita loquitur rex, quasi magni alicujus criminis rea esset, quod consiliariis ad adulandum compositis occasionem præbuit, ut illam regno privandam dicerent.

17. *Egredietur enim sermo reginæ.* Narrabitur factum reginæ, et hoc exemplo animatæ omnes regni mulieres viris suis parere recusabunt. Satis apparet imbecillum fuisse consiliarii hujus argumentum, et cum ita in gratiam irati regis locutum fuisse.

19. *Quam præteriri illicitum est.* Atque ideo nulla ratione revocari, nec a principe quidem ipso, qui eam tulit. — *Nequaquam ultra Vasthi ingrediatur ad regem.* Injusta sententia contra innocentem reginam lata, quam etiamsi culpæ alicujus ream faceremus, non tamen ea gravis adeo erat, ut propterea regno esset exturbanda.

* 22. *Viros.* Maritos. — *Majores.* Dominos.

suis et litteris, esse viros principes ac majores in domibus suis; et hoc per cunctos populos divulgari.

ples différents de son royaume, afin que les maris eussent tout pouvoir et toute autorité chacun dans sa maison, et que cet édit fût publié parmi tous les peuples.

CHAPITRE II.

Assuérus épouse Esther. Conspiration découverte par Mardochée.

1. His ita gestis, postquam regis Assueri indignatio deferbuerat, recordatus est Vasthi, et quæ fecisset, vel quæ passa esset;

2. Dixeruntque pueri regis, ac ministri ejus : Quærantur regi puellæ virgines ac speciosæ,

3. Et mittantur qui considerent per universas provincias puellas speciosas et virgines; et adducant eas ad civitatem Susan, et tradant eas in domum feminarum sub manu Egei eunuchi, qui est præpositus et custos mulierum regiarum; et accipiant mundum muliebrem, et cætera ad usus necessaria.

4. Et quæcumque inter omnes oculis regis placuerit, ipsa regnet pro Vasthi. Placuit sermo regi; et ita, ut suggesserant, jussit fieri.

5. Erat vir Judæus in Susan civitate, vocabulo Mardochæus, *a* filius Jair, filii Semei, filii Cis, de stirpe Jemini, [a *Infr.* 11. 2.]

6. *a* Qui translatus fuerat de Jerusalem eo tempore, quo Jechoniam regem Juda Nabuchodonosor rex Babylonis transtulerat. [a *IV. Reg.* 24. 15. *Infr.* 11. 4.]

7. Qui fuit nutritius filiæ fratris sui Edissæ quæ altero nomine vocabatur Esther; et utrumque parentem amiserat; pulchra nimis, et decora facie. Mortuisque patre ejus ac matre, Mardochæus sibi eam adoptavit in filiam.

8. Cumque percrebruisset regis imperium, et juxta mandatum illius multæ pul-

1. Ces choses s'étant passées de la sorte, lorsque la colère du roi Assuérus fut adoucie, il se ressouvint de Vasthi, et de ce qu'elle avait fait et de ce qu'elle avait souffert.

2. Alors les serviteurs et les officiers du roi lui dirent : Qu'on cherche pour le roi des filles qui soient vierges et belles,

3. Et qu'on envoie dans toutes les provinces des gens qui considèrent les plus belles d'entre les jeunes filles qui sont vierges, pour les amener dans la ville de Suse, et les mettre dans le palais des femmes sous la conduite de l'eunuque Egée, qui a soin de garder les femmes du roi : là on leur donnera tout ce qui est nécessaire, tant pour leur parure que pour les autres besoins,

4. Et celle qui plaira davantage aux yeux du roi sera reine à la place de Vasthi. Cet avis plut au roi; et il leur commanda de faire ce qu'ils lui avaient conseillé.

5. Il y avait dans la ville de Suse un homme juif, nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Séméi, fils de Cis, de la race de Jémini,

6. Qui avait été transféré de Jérusalem au temps que Nabuchodonosor, roi de Babylone, y avait fait amener Jéchonias, roi de Juda;

7. Il avait élevé auprès de lui la fille de son frère, Edisse, qui s'appelait autrement Esther. Elle avait perdu son père et sa mère. Elle était parfaitement belle; et elle avait tout à fait bonne grâce. Son père et sa mère étant morts, Mardochée l'avait adoptée pour sa fille.

8. Cette ordonnance du roi ayant donc été publiée partout, lorsqu'on amenait à Suse plu-

Cap. II. — 2. *Quærantur regi puellæ.* C'était la coutume en Orient, quand il s'agissait de donner au roi une épouse. David épousa Abisag la Sunamite, après avoir fait faire des recherches semblables dans tout le royaume. Les sultans en Turquie choisissent encore les plus belles femmes de leur empire pour peupler leur sérail. On ne fait pas de distinction entre les femmes du peuple et les autres. C'est une loi à laquelle toutes les femmes, de quelque naissance qu'elles soient, sont également soumises.

Cap. II. — 1. *Recordatus est Vasthi.* Illius etiam subiit miseratio, levem culpam cum gravi pœna quam passa erat componenti, et veterem benevolentiam et consuetudinem recolenti.

2. *Quærantur regi puellæ.* Quæritur Assuero nova uxor, ut, ea inducta prioris aboleatur desiderium.

3. *Mundum muliebrem.* Ornatum muliebrem, et ea omnia quæ ad colendam formam faciunt

5. *Filius Jair, filii Semei, filii Cis.* Erant hæc nomina frequentia in tribu Benjamin, ut patet ex viris qui tempore Saulis et Davidis vixerunt, quorum nomina his similia memorantur in Regum historia. Fieri etiam potuit ut Mardochæus e Saulis stirpe esset per Jonathan et Miphiboseth. — *De Stirpe Jemini.* Qui idem Benjamin est.

6. *Qui translatus fuerat.* Relativum *qui* refert Mardochæum : ipse enim translatus est, vel in se, vel in avo, aut proavo suo, si in captivitate genitus est. Sic, I. Esdræ, 2, 2, Zorobabel, et Josue, et Nehemias dicuntur reversi in Jerusalem de captivitate quam tulerat Nabuchodonosor, qui tamen nunquam viderant Jerusalem nec translati inde fuerant, sed eorum parentes.

7. *Filiæ fratris sui.* In hebræo dicitur, filia patrui Mardochæi; in græco etiam dicitur filia Aminadab fratris patris Mardochæi, cui consentit chaldæus. Itaque Serarius putat in textu latino deesse vocem *patris*, et legendum, *filiæ fratris patris sui.* — *Edissæ.* Hebræa vox *hadassath*, myrtinam significat; nam *hadas*, myrtus est Hebræis. — *Esther.* Hebr. *Esther*, cujus nominis varia traditur interpretatio; vel enim est *occulta demoliens*, vel *medicinæ exploratio, et contemplatio*, vel *medicina turturis*, vel *pulchra ut luna.*

sieurs filles très-belles, et qu'on les mettait entre les mains de l'eunuque Egée, on lui amena aussi Esther entre les autres, afin qu'elle fût gardée avec les femmes.

9. Esther plut et trouva grâce devant lui. C'est pourquoi il commanda à un eunuque de se hâter de lui préparer tous ses ornements, et de lui donner tout ce qui devait lui appartenir avec sept filles parfaitement belles de la maison du roi; et d'avoir grand soin de tout ce qui pouvait contribuer à la parer et à l'embellir, elle et ses filles.

10. Esther ne voulut point lui dire de quel pays et de quelle nation elle était, parce que Mardochée lui avait ordonné de tenir cela très-secret.

11. Il se promenait tous les jours devant le vestibule de la maison où étaient gardées les vierges choisies, se mettant en peine de l'état d'Esther, et voulant savoir ce qui lui arriverait.

12. Lorsque le temps de ces filles était venu, elles étaient présentées au roi, en leur rang, après avoir fait tout ce qui était nécessaire pour se parer et se rendre plus agréables pendant l'espace de douze mois, se servant pour cela, pendant six mois, d'une onction d'huile de myrrhe; et pendant six autres, de parfums et d'aromates.

13. Lorsqu'elles allaient trouver le roi, on leur donnait tout ce qu'elles demandaient pour se parer; et elles passaient de la chambre des femmes à celle du roi, avec tous les ornements qu'elles avaient désirés.

14. Celle qui était entrée au soir en sortait le matin, et elle était conduite de là dans un autre appartement où demeuraient les concubines du roi, dont Susagazi, eunuque, avait soin; et elle ne pouvait plus de nouveau se présenter devant le roi, à moins que lui-même ne le voulût, et qu'il ne l'eût commandé expressément, en la nommant par son nom.

chræ virgines adducerentur Susan, et Egeo traderentur eunucho; Esther quoque inter cæteras puellas ei tradita est ut servaretur in numero feminarum.

9. Quæ placuit ei, et invenit gratiam in conspectu illius. Et præcepit eunucho, ut acceleraret mundum muliebrem, et traderet ei partes suas, et septem puellas speciosissimas de domo regis, et tam ipsam, quam pedisequas ejus ornaret atque excoleret.

10. Quæ noluit indicare ei populum et patriam suam : Mardochæus enim præceperat ei, ut de hac re omnino reticeret :

11. Qui deambulabat quotidie ante vestibulum domus, in qua electæ virgines servabantur, curam agens salutis Esther, et scire volens quid ei accideret.

12. Cum autem venisset tempus singularum per ordinem puellarum, ut intrarent ad regem, expletis omnibus quæ ad cultum muliebrem pertinebant, mensis duodecimus vertebatur; ita duntaxat, ut sex mensibus oleo ungerentur myrrhino, et aliis sex quibusdam pigmentis et aromatibus uterentur.

13. Ingredientesque ad regem, quidquid postulassent ad ornatum pertinens, accipiebant, et ut eis placuerat, compositæ de triclinio feminarum ad regis cubiculum transibant.

14. Et quæ intraverat vespere, egrediebatur mane, atque inde in secundas ædes deducebatur, quæ sub manu Susagazi eunuchi erant, qui concubinis regis præsidebat; nec habebat potestatem ad regem ultra redeundi, nisi voluisset rex, et eam venire jussisset ex nomine.

12. *Ut sex mensibus oleo ungerentur.* Cette longue préparation paraît tout d'abord fort extraordinaire. Pline nous en donne la raison (lib. XIII, c. 1). Il attribue aux Perses l'invention des parfums, et il prétend qu'ils s'en couvraient jusqu'à en être pénétrés, pour dissimuler la mauvaise odeur qui s'échappait de leurs corps par suite de leur intempérance. Il ajoute que le premier exemple de l'usage des parfums qu'il connaisse, c'est la boîte à parfums dont Alexandre s'empara au milieu des autres dépouilles, lors de la prise du camp de Darius. Ce genre de luxe serait passé plus tard des Grecs aux Romains.

---

9. *Quæ placuit ei.* Eunucho nimirum, ut Vatablus, Cajetanus, Emman. Sa et Salianus interpretantur, licet aliter Serarius; neque enim statim puellæ ad regis conspectum admittebantur. — *Præcepit eunucho.* Alteri eunucho sibi subdito. — *Acceleraret mundum muliebrem.* Quamprimum tribueret ornamenta muliebria, vestes, torques et alia corpori ornando idonea. — *Tradere ei partes suas.* Et phrasis hebræa significans mundum muliebrem, qui ei pro sua parte dabatur, sicut et cæteris. * Vel per partes suas demensum intelligit ciborum e mensa regia, quale etiam præbebatur adolescentulis illis. Dan. 1, 5. — *Septem puellas.* Quæ illi ut pedisequæ honoris et obsequii causa adessent.

10. *Quæ noluit indicare ei populum.* Non est hoc ita accipiendum quasi interroganti patriam suam aperire noluerit, sed significatur eam de sua patria nihil dixisse, sicut nec rogata fuerat. Unde alii ex hebræo vertunt : *Porro Esther non indicabat populum suum, et natale solum suum.* Non rogabatur autem, quia cum Susis, ut videtur, esset nata et educata, omnes eam Susianam et Persidem existimabant. — *Ut de hac re omnino reticeret.* Ne vilior haberetur, ut servili genere nata; vel ne genti suæ invidiam conflaret apud Persas et Medos; vel divina inspiratione, ut divina in Hebræos providentia magis appareret ex inspirato.

12. *Oleo... myrrhino.* Ex myrrha, ut patet ex græco et hebræo. Valet autem oleum hoc ad emundationem ab omni fetore et sudore ad glabritiem et mollitiem cutis. — *Pigmentis.* Græcus vocat σμήγματα, unctiones scilicet aut lotiones abstergendi sordes vim habentes. — *Aromatibus.* Quæ varia erant perodorifera et delicatissima unguenta.

13. *Ingredientesque ad regem.* Priusquam ad regem ingrederentur postulabant quæ volebant ad corporis ornatum; quæ omnia illis dabantur. — *Triclinio feminarum.* Gynæceo, parthenone.

14. *In secundas ædes.* Alias ædes.

15. Evoluto autem tempore per ordinem, instabat dies, quo Esther filia Abihail fratris Mardochæi, quam sibi adoptaverat in filiam, deberet intrare ad regem. Quæ non quæsivit muliebrem cultum, sed quæcumque voluit Egeus eunuchus custos virginum, hæc ei ad ornatum dedit. Erat enim formosa valde, et incredibili pulchritudine, omnium oculis gratiosa et amabilis videbatur.

16. Ducta est itaque ad cubiculum regis Assueri mense decimo, qui vocatur tebeth, septimo anno regni ejus.

17. Et adamavit eam rex plus quam omnes mulieres, habuitque gratiam et misericordiam coram eo super omnes mulieres, et posuit diadema regni in capite ejus, fecitque eam regnare in loco Vasthi.

18. Et jussit convivium præparari permagnificum cunctis principibus, et servis suis, pro conjunctione et nuptiis Esther. Et dedit requiem universis provinciis, ac dona largitus est juxta magnificentiam principalem.

19. Cumque secundo quærerentur virgines et congregarentur, Mardochæus manebat ad januam regis;

20. Necdum prodiderat Esther patriam, et populum suum, juxta mandatum ejus. Quidquid enim ille præcipiebat, observabat Esther; et ita cuncta faciebat, ut eo tempore solita erat, quo eam parvulam nutriebat.

21. Eo igitur tempore, quo Mardochæus ad regis januam morabatur, irati sunt Bagathan et Thares duo eunuchi regis, qui janitores erant, et in primo palatii limine præsidebant; voluerunt que insurgere in regem, et occidere eum.

15. Après donc qu'il se fût passé du temps, le jour vint auquel Esther, fille d'Abihaïl, frère de Mardochée, et que Mardochée avait adoptée pour sa fille, devait être présentée au roi en son rang. Elle ne demanda rien pour se parer : mais Egée, eunuque, qui avait le soin de ces filles, lui donna pour cela tout ce qu'elle voulut. Car elle était parfaitement bien faite, et son incroyable beauté la rendait aimable et agréable à tous ceux qui la voyaient.

16. Elle fut donc menée à la chambre du roi Assuérus, au dixième mois appelé tébeth, la septième année de son règne.

17. Le roi l'aima plus que toutes ses femmes, et elle s'acquit dans son cœur et dans son esprit une considération plus grande que toutes les autres. Il lui mit sur la tête le diadème royal, et il la fit reine à la place de Vasthi.

18. Et le roi commanda qu'on fît un festin très-magnifique à tous les grands de sa cour, et à tous ses serviteurs, pour le mariage et les noces d'Esther. Il soulagea les peuples de toutes les provinces, et il fit des dons dignes de la magnificence d'un *si grand* prince.

19. Et tant qu'on chercha des filles pour le second *mariage du roi*, et qu'on les assemblait en un même lieu, Mardochée demeura toujours à la porte du roi.

20. Esther n'avait encore découvert ni son pays, ni son peuple, selon l'ordre que Mardochée lui en avait donné. Car Esther observait tout ce qu'il lui ordonnait, et elle faisait toutes choses en ce temps-là, de même que lorsqu'il la nourrissait auprès de lui, étant encore toute petite.

21. Lors donc que Mardochée demeurait à la porte du roi, Bagathan et Tharès, deux de ses eunuques, qui commandaient à la première entrée du palais, ayant conçu quelque mécontentement contre le roi, entreprirent d'attenter sur sa personne et de le tuer.

16. *Septimo anno regni ejus.* Le Grec et l'ancienne Vulgate portent qu'Esther fut présentée au roi le douzième mois, qui est le mois d'adar. Josèphe dit aussi que c'est dans ce mois que furent célébrées ses noces avec le roi, qui la choisit pour reine. Ces choses s'étant passées la septième année du règne d'Assuérus, il y avait déjà trois ou quatre ans que la reine Vasthi avait été répudiée. Esther dut attendre pendant tout ce temps que son tour fût arrivé.

19. *Cumque secundo.* Ce second mariage est celui d'Esther. Tant qu'il ne fut pas conclu, on chercha une femme vierge que le roi voulût bien accepter pour épouse. Mardochée se tint à la porte du palais, attendant quel serait le sort d'Esther. Il se demandait avec anxiété si elle serait agréée par le roi, et il s'inquiétait perpétuellement de ce qui lui arrivait.

---

15. *Non quæsivit muliebrem cultum.* Scilicet extraordinarium.

16. *Ducta est itaque ad cubiculum regis Assueri.* Nullum in hoc Estheris peccatum; nam quæ ad regem inducebantur concubinæ illius fiebant, id est, uxores inferioris notæ nisi si quam ad reginæ dignitatem rex vellet evehere. Quod vero Esther viro nuberet infideli, nutu Dei factum est, qui has nuptias in publicum gentis Judææ bonum conciliari voluit. — *Mense decimo.* Qui nostro decembri respondet.

17. *Misericordiam.* Favorem.

18. *Dedit requiem universis provinciis.* Tributa minuendo. Josephus de festo tempore populis ob nuptias indicto interpretatur. — *Principalem.* Principe dignam.

19. *Cumque secundo quærerentur virgines.* Non significat post nuptias Esther iterum quæsitas virgines; sed repetere videtur quod factum fuerat post repudiatam Vasthi, ad subtexendam historiam duorum eunuchorum, quæ contigerat dum denuo quærerentur virgines, ad secundas regis nuptias, sicut pridem quæsitæ fuerant ad priores, quas cum Vasthi rex contraxerat. — * Ita Vatablus, Sa, Sanchez, Salianus, et non displicet Serario. Bis ergo quæsitæ sunt virgines : primo cum nuptias contraxit cum Vasthi; secundo cum duxit Estherem. Si quis vero etiam post matrimonium cum Esther collectas virgines dicere voluerit, id factum dicat regis intemperantia multas sibi uxores et concubinas quærentis.

21. *Tempore, quo Mardochæus.* Non est idem tempus quo quærebantur virgines, sed aliud posterius, cum scilicet jam Esther regium conjugium et dignitatem adepta erat. — *Irati sunt... duo eunuchi.* Sive propter Vasthi repudium, sive propter Esther et Mardochæum promotos, sive studio Macedonicarum rerum Amano Macedoni consentientes, conjurarunt in regem.

22. Mais Mardochée, ayant découvert leur dessein, en avertit aussitôt la reine Esther. La reine en avertit le roi, au nom de Mardochée dont elle avait reçu l'avis.

23. On en fit les recherches; et l'avis ayant été trouvé véritable, l'un et l'autre fut pendu. Et tout ceci fut écrit dons les histoires et marqué dans les annales, par ordre du roi.

22. Quod Mardochæum non latuit, statimque nuntiavit reginæ Esther; et illa regi, ex nomine Mardochæi, qui ad se rem detulerat.

23. Quæsitum est, et inventum; et appensus est uterque eorum in patibulo. Mandatumque est historiis, et annalibus traditum coram rege.

CHAPITRE III.

Elévation d'Aman. Décret d'extermination contre les Juifs.

1. Après cela le roi Assuérus éleva Aman, fils d'Amadath, qui était de la race d'Agag; et le trône sur lequel il le fit asseoir était au-dessus de tous les princes qu'il avait *près de sa personne.*

2. Et tous les serviteurs du roi, qui étaient à la porte du palais, fléchissaient les genoux devant Aman et l'adoraient, parce que l'empereur le leur avait commandé. Il n'y avait que Mardochée qui ne fléchissait point les genoux devant lui et qui ne l'adorait point.

3. Et les serviteurs du roi qui commandaient à la porte du palais, lui dirent : Pourquoi n'obéissez-vous point au commandement du roi comme tous les autres?

4. Et après lui avoir dit cela fort souvent, voyant qu'il ne voulait point les écouter, ils en avertirent Aman, voulant savoir s'il demeurerait toujours dans cette résolution, parce qu'il leur avait dit qu'il était Juif.

5. Aman, ayant reçu cet avis, et ayant reconnu par expérience que Mardochée ne fléchissait point les genoux devant lui et ne l'adorait point, entra dans une grande colère.

6. Mais il compta pour rien de se venger seulement de Mardochée. Et ayant su qu'il était Juif, il aima mieux entreprendre de perdre toute la

1. Post hæc rex Assuerus exaltavit Aman filium Amadathi, qui erat de stirpe Agag; et posuit solium ejus super omnes principes, quos habebat.

2. Cunctique servi regis, qui in foribus palatii versabantur, flectebant genua. et adorabant Aman; sic enim præceperat eis imperator; solus Mardochæus non flectebat genu, neque adorabat eum.

3. Cui dixerunt pueri regis, qui ad fores palatii præsidebant : Cur præter cæteros non observas mandatum regis?

4. Cumque hoc crebrius dicerent, et ille nollet audire, nuntiaverunt Aman, scire cupientes utrum perseveraret in sententia : dixerat enim eis se esse Judæum.

5. Quod cum audisset Aman, et experimento probasset quod Mardochæus non flecteret sibi genu, nec se adoraret, iratus est valde,

6. Et pro nihilo duxit in unum Mardochæum mittere manus suas; audierat enim quod esset gentis Judææ; magis-

23. *Mandatumque est historiis.* Les anciens rois de Perse n'avaient rien de plus à cœur que de laisser à la postérité le récit de leurs exploits. Ils avaient près d'eux des historiens, chargés de raconter tout ce qui s'était passé sous leur règne. Xerxès, dont il est ici question, s'était fait accompagner en Grèce d'une foule d'écrivains, qui devaient décrire la marche de son armée et n'omettre aucun de ses exploits. Ces récits étaient déposés dans les archives de l'empire, et les rois qui venaient ensuite se les faisaient lire pour leur instruction.

Cap. III. — 1. *De stirpe Agag.* Au chapitre XVI, vers. 10 et 14, il est dit qu'Aman était Macédonien : comment concilier ces deux passages? D. Calmet dit qu'il a pu être de la race d'Agag et originaire de Macédoine. Sa famille a pu passer dans ce pays et s'y fixer. Le texte Hébreu ne dit pas que cet Agag était l'Amalécite dont il est parlé au *livre des Rois* (I. Reg., XV, 8). Peut-être ce mot désigne-t-il une localité. On a retrouvé une province indiquée de ce nom dans les inscriptions de Sargon (*Annal. de philos.*); ce qui rend cette conjecture plausible. Le mot *Macedo*, employé au chapitre XVI, est peut-être aussi un nom générique, employé pour désigner un étranger en général, un Européen par opposition aux Asiatiques.

---

* 22. *Mardochæum non latuit.* Indicium ei faciente Barnabazo servo alterius eunuchorum, ut ait Josephus.

23. *Appensus est... in patibulo.* Actus in crucem. — *Coram rege.* Rege volente et jubente.

Cap. III. — 1. *Exaltavit Aman.* Quem alii Persam, alii Amalecitam, alii Macedonem faciunt. Admodum probabile est eum patre ac gente fuisse Macedonem, matre Persam, loco Agagæum, sive Bugæum, et antiqua origine Amalecitam; atque ita in singulis opinionibus aliquid erit probabile, nec ulla erit alteri plane contraria. — *De stirpe Agag.* Notissimus est hic Amalecitarum rex ex lib. I. Reg., c. 15, 8. — *Posuit solium ejus.* Quomodo Evilmerodach rex Babylonis exaltans Joachinum : *Posuit thronum ejus super thronum regum, qui erant cum eo in Babylone*, IV. Regum, 25, 28.

2. *Non flectebat genu, neque adorabat eum.* Persarum reges divino honore coli volebant a subditis; huic supparem cultum volebat Aman, quem merito negabat Mardochæus.

4. *Dixerat enim eis se esse Judæum.* Ideoque religione impediri ne divino illo honore Amanum afficeret, ne forte putaret ex superbia, aut fastu illum abnuere. Esdras, Nehemias et alii, qui apud reges Persarum gratia floruerant, privilegio fortasse obtinuerunt ne ad illud adorationis genus tenerentur, ut putat Serarius. Id autem non fuit difficile ab regibus impetrare, postquam magnam de vero Deo in eorum animis opinionem ingeneraverunt.

6. *Pro nihilo duxit.* Parum existimavit.

que voluit, omnem Judæorum, qui erant in regno Assueri, perdere nationem.

7. Mense primo (cujus vocabulum est nisan) anno duodecimo regni Assueri, missa est Sors in urnam, quæ Hebraice dicitur Phur, coram Aman, quo die et quo mense gens Judæorum deberet interfici, et exivit mensis duodecimus, qui vocatur adar.

8. Dixitque Aman regi Assuero : Est populus per omnes provincias regni tui dispersus, et a se mutuo separatus, novis utens legibus et ceremoniis, insuper et regis scita contemnens. Et optime nosti quod non expediat regno tuo ut insolescat per licentiam ;

9. Si tibi placet, decerne ut pereat, et decem millia talentorum appendam arcariis gazæ tuæ.

10. Tulit ergo rex annulum, quo utebatur, de manu sua, et dedit eum Aman filio Amadathi de progenie Agag, hosti Judæorum,

11. Dixitque ad eum : Argentum, quod tu polliceris, tuum sit; de populo age quod tibi placet.

12. Vocatique sunt scribæ regis mense primo nisan, tertia decima die ejusdem mensis; et scriptum est, ut jusserat Aman, ad omnes satrapas regis, et judices provinciarum, diversarumque gentium, ut quæque gens legere poterat, et audire pro varietate linguarum, ex nomine regis Assueri; et litteræ signatæ ipsius annulo,

13. Missæ sunt per cursores regis ad

nation des Juifs qui étaient dans le royaume d'Assuérus.

7. La douzième année du règne d'Assuérus, au premier mois appelé nisan, le Sort, qui s'appelle en hébreu Phur, fut jeté dans l'urne devant Aman, *pour savoir* en quel mois et en quel jour on devait *faire* tuer toute la nation juive, et le sort tomba sur le douzième mois appelé adar.

8. Alors Aman dit au roi Assuérus : Il y a un peuple dispersé par toutes les provinces de votre royaume, gens qui sont séparés les uns des autres, qui ont des lois et des cérémonies nouvelles, et qui de plus méprisent les ordonnances du roi. Et vous savez fort bien qu'il est de l'intérêt de votre royaume de ne souffrir pas que la licence le rende encore plus insolent.

9. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'il périsse : et je paierai aux trésoriers de votre épargne dix mille talents.

10. Alors le roi tira de son doigt l'anneau dont il avait accoutumé de se servir, et le donna à Aman, fils d'Amadath, de la race d'Agag, ennemi des Juifs,

11. Et lui dit : Gardez pour vous l'argent que vous m'offrez; et pour ce qui est de ce peuple, faites-en ce que vous voudrez.

12. Au premier mois nisan, le troisième jour du même mois on fit venir les secrétaires du roi, et l'on écrivit au nom du roi Assuérus, en la manière qu'Aman l'avait commandé, à tous les satrapes du roi, aux juges des provinces et des diverses nations, en autant de langues différentes qu'il était nécessaire pour pouvoir être lues et entendues de chaque peuple : et les lettres furent scellées de l'anneau du roi,

13. Et envoyées par les courriers du roi dans

7. *Missa est sors in urnam.* Les sorts étaient, chez les Perses, ce que furent les auspices et les augures chez les Romains. Comme les consuls n'entreprenaient jamais rien d'important avant de consulter les augures, de même les Perses avaient toujours recours aux sorts. C'est ainsi que Nabuchodonosor interroge les sorts pour savoir quel est le peuple qu'il doit attaquer le premier.

10. *Tulit ergo rex annulum.* L'anneau royal était, chez les Perses, le signe de la puissance. En remettant à Aman son anneau, le roi le mettait à même de rendre en son nom un édit qui serait reçu dans tous ses Etats comme s'il venait directement de lui. Alexandre, après la défaite de Darius, scellait ainsi de l'anneau de Darius toutes les lettres qu'il envoyait en Orient pour montrer qu'il était le roi de l'Asie, et, sur son lit de mort, il remit à Perdiccas son anneau, comme signe du pouvoir, en disant : *Au plus digne.* L'édit d'Aman ne se trouve pas dans l'Hébreu, mais il est rapporté plus loin, au chapitre XIII, parmi les fragments grecs qui sont à la fin de ce livre.

13. *Tertio decimo mensis.* Aman n'avait pas à redouter le soulèvement des Juifs. Ils étaient

---

7. *Mense primo.* Qui fere martio nostro respondet. — *Quæ hebraice dicitur phur.* Notant plerique pur, sive phur non esse vocem hebraicam, sed persicam; eam tamen Pagninus hebræam putat a radice *phur*, quæ significat confringere et conterere, unde et significat torcular, in quo uvæ vel olivæ comprimuntur et confringuntur; et simpliciter vas in quod sortes conjiciuntur, et per metonymiam sortem ipsam. — *Qui vocatur adar.* Et februario nostro fere respondet.

8. *Per omnes provincias regni tui dispersus.* Ut si malus sit, ubique nocere possit. — *A se mutuo separatus.* Ut facile opprimi possit — *Novis utens legibus.* In Perside scilicet, alioqui enim leges Hebræorum erant perantiquæ. * Novas leges aut religiones id rempublicam inducere periculosum. Itaque hoc titulo Aman Hebræos vocat in invidiam. — *Regis scita contemnens.* Ut Mardochæus præceptam adorationem. — *Per licentiam.* Ex qua turbæ excitentur, et regno publicæque paci creetur periculum.

9. *Decem millia talentorum.* * Argenti, ut est in hebræo, chaldæo et græco textu. Talentum unum siclorum tria millia continebat. Siclus unus quatuor hispanicis regalibus æquivalebat. Pecuniæ summam hanc offert Amanus, ne forte causaretur rex Judæorum clade tributa regia imminui; itaque decem millia talenta offert, quibus damnum ærarii compensetur. — *Arcariis gazæ.* Thesaurariis.

10. *Tulit ergo rex annulum.* Ad litteras et decreta contra Judæos obsignanda regis ipsius nomine.

13. *Cursores.* Vide infra, c. 8, n. 10. — *Ut occiderent... omnes Judæos.* Qui se fuga eripere hostibus undique septi facile non poterant. Credibile tamen aliquos elapsos sibi consuluisse.

toutes les provinces, afin qu'on tuât et qu'on exterminât tous les Juifs, depuis les plus jeunes jusqu'aux plus vieux, jusqu'aux femmes et aux petits enfants, en un même jour, c'est-à-dire le treizième jour du douzième mois appelé adar; et qu'on pillât tous leurs biens.

14. C'est ce que contenaient ces lettres, afin que toutes les provinces sussent et qu'elles se tinssent prêtes pour ce même jour.

15. Les courriers envoyés par le roi allaient en grande hâte de tous côtés, pour exécuter ses ordres. Aussitôt cet édit fut affiché dans Suse, dans le même temps que le roi et Aman faisaient festin; et tous les Juifs qui étaient dans la ville fondaient en larmes.

universas provincias, ut occiderent atque delerent omnes Judæos, a puero usque ad senem, parvulos et mulieres, uno die, hoc est, tertio decimo mensis duodecimi, qui vocatur adar, et bona eorum diriperent.

14. Summa autem epistolarum hæc fuit, ut omnes provinciæ scirent, et pararent se ad prædictam diem.

15. Festinabant cursores, qui missi erant, regis imperium explere. Statimque in Susan pependit edictum, rege et Aman celebrante convivium et cunctis Judæis, qui in urbe erant, flentibus.

CHAPITRE IV.

Mardochée engage Esther à intercéder pour les Juifs.

1. Mardochée, ayant appris ceci, déchira ses vêtements, se revêtit d'un sac, et se couvrit la tête de cendre : et jetant de grands cris au milieu de la place de la ville, il faisait éclater l'amertume de son cœur;

2. Il vint donc en se lamentant jusqu'à la porte du palais; car il n'était pas permis d'entrer revêtu d'un sac dans le palais du roi.

3. Dans toutes les provinces et les villes, et dans tous les lieux où ce cruel édit du roi avait été envoyé, les Juifs faisaient paraître une extrême affliction, par les jeûnes, les cris et les larmes, plusieurs se servant de sac et de cendre au lieu de lit.

4. En même temps les filles d'Esther et ses eunuques vinrent lui apporter la nouvelle : et elle fut toute consternée en l'apprenant : elle envoya un habit afin que Mardochée le mît au lieu du sac dont il était revêtu. Mais il ne voulut point le recevoir.

5. Elle appela donc Athach, eunuque, que le roi lui avait donné pour la servir, et lui commanda d'aller trouver Mardochée, et de savoir de lui pourquoi il faisait cela.

6. Athach alla aussitôt vers Mardochée, qui était dans la place de la ville devant la porte du palais.

7. Et Mardochée lui découvrit tout ce qui était

1. Quæ cum audisset Mardochæus, scidit vestimenta sua, et indutus est sacco, spargens cinerem capiti; et in platea mediæ civitatis voce magna clamabat, ostendens amaritudinem animi sui,

2. Et hoc ejulatu usque ad fores palatii gradiens. Non enim erat licitum indutum sacco aulam regis intrare.

3. In omnibus quoque provinciis, oppidis, ac locis, ad quæ crudele regis dogma pervenerat, planctus ingens erat apud Judæos, jejunium; ululatus, et fletus, sacco et cinere multis pro strato utentibus.

4. Ingressæ autem sunt puellæ Esther et eunuchi nuntiaveruntque ei. Quod audiens consternata est; et vestem misit, ut ablato sacco induerent eum; quam accipere noluit.

5. Accitoque Athach eunucho, quem rex ministrum ei dederat, præcepit ei ut iret ad Mardochæum, et disceret ab eo cur hoc faceret.

6. Egressusque Athach, ivit ad Mardochæum stantem in platea civitatis, ante ostium palatii;

7. Qui indicavit ei omnia quæ acci-

trop dispersés pour pouvoir s'entendre et prendre les armes. Peut-être leur accorda-t-il ce délai dans la pensée que beaucoup d'entre eux s'enfuiraient et sortiraient des Etats du roi de Perse; ce qui lui aurait évité l'odieux d'autant de sang versé, et ce qui lui aurait permis d'arriver également à son but.

Cap. IV. — 2. *Non enim erat licitum.* Voilà le caractère du pouvoir absolu. Il n'en avait coûté, dit Bossuet, que trois mots à Assuérus et la peine de tirer son anneau de son doigt, pour faire égorger des millions d'innocents. Ce massacre l'inquiétait peu, parce qu'il ne devait pas entendre les cris de ses victimes, ni voir répandre leur sang. Mais sa délicatesse aurait été blessée du spectacle des larmes et de la misère, et c'est pour cela qu'il n'était pas permis aux malheureux qui portaient des vêtements de deuil de s'approcher de son palais.

7. *In thesauros regis.* Assuérus avait fait à Aman la remise de l'argent qu'il lui offrait. Mais les biens des Juifs devaient être confisqués à la suite de leur extermination, et leur fortune

---

15. *Celebrante convivium.* In græco est ἐκωθωνίζοντο, compotabant, comessabantur.

Cap. IV. — 1. *Voce magna clamabat.* Apud LXX legitur eum clamasse : Tollitur gens, quæ nihil injuste egit.

4. *Nuntiaveruntque ei.* Ex quo tamen non infertur puellas, aut eunuchos ejus cubicularios scivisse genus ejus; nuntiaverunt enim tanquam rem novam, mirabilem, luctuosam, nihil cogitantes an ipsam reginam attingeret. — *Vestem misit, ut ablato sacco...* Ut scilicet palatium honesto habitu adire posset, et forte cum regina colloqui; forte, inquam, nam mulieres regiæ magna cura custodiebantur.

7. *Qui indicavit ei omnia quæ acciderant.* Fidelissimum oportet fuisse hunc eunuchum, cui Mardochæus reginæ gentem significat, quam ne rex quidem adhuc dedicerat.

derant, quomodo Aman promisisset ut in thesauros regis pro Judæorum nece inferret argentum;

8. Exemplar quoque edicti, quod pendebat in Susan, dedit ei, ut reginæ ostenderet, et moneret eam ut intraret ad regem et deprecaretur eum pro populo suo.

9. Regressus Athach, nuntiavit Esther omnia quæ Mardochæus dixerat.

10. Quæ respondit ei, et jussit ut diceret Mardochæo;

11. Omnes servi regis, et cunctæ quæ sub ditione ejus sunt, norunt provinciæ, quod sive vir, sive mulier, non vocatus, interius atrium regis intraverit, absque ulla cunctatione statim interficiatur; nisi forte rex auream virgam ad eum tetenderit pro signo clementiæ, atque ita possit vivere. Ego igitur quomodo ad regem intrare potero, quæ triginta jam diebus non sum vocata ad eum?

12. Quod cum audisset Mardochæus,

13. Rursum mandavit Esther, dicens: Ne putes quod animam tuam tantum liberes, quia in domo regis es præ cunctis Judæis;

14. Si enim nunc silueris, per aliam occasionem liberabuntur Judæi; et tu, et domus patris tui, peribitis. Et quis novit, utrum idcirco ad regnum veneris, ut in tali tempore parareris?

15. Rursumque Esther hæc Mardochæo verba mandavit;

16. Vade et congrega omnes Judæos, quos in Susan repereris, et orate pro me. Non comedatis, et non bibatis tribus diebus, et tribus noctibus; et ego cum ancillis meis similiter jejunabo, et tunc ingrediar ad regem, contra legem faciens, non vocata, tradensque me morti et periculo.

17. Ivit itaque Mardochæus, et fecit omnia quæ ei Esther præceperat.

arrivé, et de quelle sorte Aman avait promis de mettre beaucoup d'argent dans les trésors du roi pour le massacre des Juifs;

8. Il lui donna aussi une copie de l'édit qui était affiché dans Suse, pour la faire voir à la reine, et pour l'avertir d'aller trouver le roi, afin d'intercéder pour son peuple.

9. Athach étant retourné rapporta à Esther tout ce que Mardochée lui avait dit.

10. Esther, pour réponse, lui ordonna de dire à Mardochée :

11. Tous les serviteurs du roi et toutes les provinces de son empire savent que, qui que ce soit, homme ou femme, qui entre dans la salle intérieure du roi, sans y avoir été appelé, est mis à mort infailliblement à la même heure, à moins que le roi n'étende vers lui son sceptre d'or, pour une marque de clémence, et qu'il lui sauve ainsi la vie. Comment donc puis-je maintenant aller trouver le roi, puisqu'il y a déjà trente jours qu'il ne m'a point fait appeler?

12. Mardochée, ayant entendu cette réponse,

13. Envoya encore dire à Esther : Ne croyez pas qu'à cause que vous êtes dans la maison du roi vous pourriez seule sauver votre vie, si tous les Juifs périssaient :

14. Car si vous demeurez maintenant dans le silence, Dieu trouvera quelqu'autre moyen pour délivrer les Juifs; et vous périrez, vous et la maison de votre père. Et qui sait, si ce n'est point pour cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être en état d'agir dans une occasion comme celle-ci?

15. Esther envoya faire cette réponse à Mardochée :

16. Allez, assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suse; et priez tous pour moi : passez trois jours et trois nuits sans manger ni boire; et je jeûnerai de même avec les filles qui me servent. Et après cela j'irai trouver le roi, contre la loi qui le défend, et sans y être appelée, en m'abandonnant au péril et à la mort.

17. Mardochée alla aussitôt exécuter ce qu'Esther lui avait ordonné.

étant exclusivement mobilière, Mardochée en concluait que le trésor royal allait être rempli par cet édit.

11. *Statim interficiatur.* Les rois de Perse ne laissaient pas leurs sujets s'approcher d'eux facilement. C'est un usage qui subsiste encore en Orient où l'on croit que cette réserve inspire aux sujets un respect plus profond pour leur souverain. Les appartements des rois de Perse étaient divisés en deux parties; l'un qu'on disait extérieur, où le roi donnait audience; l'autre intime, qu'on appelait intérieur, où l'on ne pénétrait qu'autant qu'on y était appelé. C'était là qu'on voyait le trône du roi tout éclatant d'or et de pierreries.

16. *Orate pro me.* Il est très-remarquable, dit Sacy, qu'Esther ne met sa confiance que dans la prière et dans le jeûne. Aussitôt que la volonté de Dieu lui a été déclarée par son oncle, elle se dispose à l'exécuter sans délibérer davantage. Mais sentant que cette action devait être soutenue par une vertu plus qu'humaine, elle demande les prières de tout le peuple, qu'elle invite à jeûner pour cet effet, comme elle s'engage à jeûner aussi de son côté. Le Grec met à la fin de ce chapitre la prière de Mardochée et celle d'Esther. Ces deux prières ne sont point dans l'Hébreu; elles forment le quatrième des sept fragments qui sont à la fin de ce livre.

---

11. *Auream virgam.* Sceptrum aureum.

16. *Tradensque me morti et periculo.* In hebræo est, *et quando peribo*, *peribo*, id est, *etiamsi me perire oporteat*, ut habent LXX.

CHAPITRE V.

Entrevue d'Esther et d'Assuérus. Aman prend la résolution de faire pendre Mardochée.

1. Le troisième jour Esther se vêtit de ses habits royaux; et, s'étant rendue à l'appartement du roi, elle s'arrêta dans la salle la plus proche de la chambre de sa majesté. Il était assis sur son trône, dans l'alcôve de sa chambre, tout vis-à-vis de la porte même de sa chambre.

2. Et, ayant vu paraître la reine Esther, elle plut à ses yeux; et il étendit vers elle le sceptre d'or qu'il avait à la main. Esther, s'approchant, baisa le bout du sceptre d'or.

3. Et le roi lui dit : Que veulez-vous, reine Esther? que demandez-vous? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerais.

4. Esther lui répondit : Je supplie le roi de venir aujourd'hui s'il lui plaît, au festin que je lui ai préparé, et Aman avec lui.

5. Qu'on appelle Aman, dit le roi aussitôt, afin qu'il obéisse à la volonté de la reine. Le roi et Aman vinrent donc au festin que la reine leur avait préparé.

6. Et le roi lui dit, après avoir bu beaucoup de vin : Que désirez-vous que je vous donne? et que demandez-vous? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerais.

7. Esther lui répondit : La demande et la prière que j'ai à faire est

8. Que, si j'ai trouvé grâce devant le roi, et qu'il lui plaise de m'accorder ce que je demande et de faire ce que je désire, le roi vienne et Aman, au festin que je leur ai préparé, et demain je déclarerai au roi ce que je souhaite.

9. Aman sortit donc ce jour-là fort content et plein de joie; et, ayant vu que Mardochée, qui était assis devant la porte du palais, non-seulement ne s'était pas levé pour lui faire honneur, mais ne s'était pas même remué de la place où il était, il en conçut une grande indignation;

10. Et, dissimulant sa colère, il retourna chez lui, et fit assembler ses amis, avec sa femme Zarès;

1. Die autem tertio induta est Esther regalibus vestimentis, et stetit in atrio domus regiæ, quod erat interius, contra basilicam regis; at ille sedebat super solium suum in consistorio palatii contra ostium domus.

2. Cumque vidisset Esther reginam stantem, placuit oculis ejus, et extendit contra eam virgam auream quam tenebat manu. Quæ accedens, osculata est summitatem virgæ ejus.

3. Dixitque ad eam rex : Quid vis Esther regina? quæ est petitio tua? Etiamsi dimidiam partem regni petieris, dabitur tibi.

4. At illa respondit : Si regi placet, obsecro ut venias ad me hodie, et Aman tecum, ad convivium quod paravi.

5. Statimque rex : Vocate, inquit, cito Aman, ut Esther obediat voluntati. Venerunt itaque rex et Aman ad convivium quod eis regina paraverat.

6. Dixitque ei rex, postquam vinum biberat abundanter : Quid petis ut detur tibi? et pro qua re postulas? Etiam si dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.

7. Cui respondit Esther : Petitio mea, et preces sunt istæ :

8. Si inveni in conspectu regis gratiam, et si regi placet ut det mihi quod postulo, et meam impleat petitionem, veniat rex et Aman ad convivium quod paravi eis, et cras aperiam regi voluntatem meam.

9. Egressus est itaque illo die Aman lætus et alacer. Cumque vidisset Mardochæum sedentem ante fores palatii, et non solum non assurrexisse sibi, sed nec motum quidem de loco sessionis suæ, indignatus es valde;

10. Et dissimulata ira, reversus in domum suam, convocavit ad se amicos suos, et Zares uxorem suam;

Cap. V. — 2. *Cumque vidisset Esther.* Au chapitre XV, verset 10, il est dit qu'aussitôt qu'Assuérus eut levé la tête, la fureur dont il était saisi, paraissant dans ses yeux étincelants, la reine tomba évanouie, et la couleur de son visage se changea en pâleur, elle laissa tomber sa tête sur la fille qui la soutenait. En même temps Dieu changea le cœur du roi. Ces deux passages ne sont pas contradictoires. Le texte Grec est seulement plus explicite, et il donne des détails qui ne sont pas dans le texte Hébreu.

10. *Et Zares uxorem suam.* Le texte Grec et l'ancienne Vulgate lui donnent le nom de *Zosara.* Chez les Perses, on se glorifiait du nombre de ses enfants. C'était, après la gloire mili-

---

Cap. V. — 1. *Basilicam.* — Palatium. — *In consistorio palatii.* Hebr., Chald. et LXX, *in domo regia.*

* 2. *Placuit* (*Esther*). Sed non primo statim ingressu, ut patet ex c. 15, 9, offensus quod accessisset invocata, quasi ipse cum suo edicto contemneretur. — *Virgam auream.* In clementiæ signum, ut dicitur, c. 4, n. 11.

* 3. *Etiamsi dimidiam partem regni.* Sic in magnificentiæ et liberalitatis argumentum loqui solitos reges confirmari potest exemplo Herodis, Matth., c. 14, n. 7.

4. *Venias... ad convivium.* Noluit statim Esther aperire petitionem suam, sed eum sibi magis demereri convivio, in quo etiam factus hilarior, facilius postulata concederet. Accedit quod nunc multi aderant, quos abesse optabat, et aberat Aman, quem maxime adesse oportebat.

6. *Postquam vinum biberat abundanter.* Sic interpretatus est D. Hieronymus hebræam phrasim, *in convivio vini.*

8. *Paravi eis.* Id est, parabo; sæpe enim Hebræi præteritum usurpant loco futuri.

11. Et exposuit illis magnitudinem divitiarum suarum, filiorumque turbam, et quanta eum gloria super omnes principes et servos suos rex elevasset.

12. Et post hæc ait : Regina quoque Esther nullum alium vocavit ad convivium cum rege præter me; apud quam etiam cras cum rege pransurus sum.

13. Et cum hæc omnia habeam, nihil me habere puto, quandiu videro Mardochæum Judæum sedentem ante fores regias.

14. Responderuntque ei, Zares uxor ejus, et cæteri amici : Jube parari excelsam trabem, habentem altitudinis quinquaginta cubitos, et dic mane regi ut appendatur super eam Mardochæus, et sic ibis cum rege lætus ad convivium. Placuit ei consilium, et jussit excelsam parari crucem.

11. Et après leur avoir représenté quelle était la grandeur de ses richesses, le grand nombre de ses enfants, et cette haute gloire où le roi l'avait élevé au-dessus de tous les grands de sa cour et de tous ses officiers,

12. Il ajouta : La reine Esther n'en a point aussi invité d'autres que moi pour être du festin qu'elle a fait au roi; et je dois encore demain dîner chez elle avec le roi.

13. Mais, quoique j'aie tous ces avantages, je croirai n'avoir rien, tant que je verrai le Juif Mardochée demeurer assis devant la porte du palais du roi.

14. Zarès, sa femme, et tous ses amis lui répondirent : Commandez qu'on dresse une potence fort élevée, qui ait cinquante coudées de haut; dites au roi *demain* matin qu'il y fasse pendre Mardochée; et vous irez ainsi plein de joie au festin avec le roi. Ce conseil lui plut, et il commanda qu'on préparât cette haute potence.

CHAPITRE VI.

Honneurs rendus à Mardochée. Confusion d'Aman.

1. Noctem illam duxit rex insomnem, jussitque sibi afferri historias et annales priorum temporum. Quæ cum illo præsente legerentur,

2. Ventum est ad illum locum ubi scriptum erat quomodo nuntiasset Mardochæus insidias Bagathan et Thares eunuchorum, regem Assuerum jugulare cupientium.

3. Quod cum audisset rex, ait : Quid pro hac fide honoris ac præmii Mardochæus consecutus est? Dixerunt ei servi illius ac ministri : Nihil omnino mercedis accepit.

4. Statimque rex : Quis est, inquit, in atrio? Aman quippe interius atrium domus regiæ intraverat, ut suggereret regi, et juberet Mardochæum affigi patibulo quod ei fuerat præparatum.

5. Responderunt pueri : Aman stat in atrio. Dixitque rex : Ingrediatur.

1. Le roi passa cette nuit-là sans dormir; et il commanda qu'on lui apportât les histoires et les annales des années précédentes. Et, lorsqu'on les lisait devant lui,

2. On tomba sur l'endroit où il était écrit de quelle sorte Mardochée avait donné avis de la conspiration de Bagathan et de Tharès, eunuques, qui avaient voulu assassiner le roi Assuérus.

3. Ce que le roi ayant entendu : il dit : Quel honneur et quelle récompense Mardochée a-t-il reçus pour cette fidélité qu'il m'a témoignée? Ses serviteurs et ses officiers lui dirent : Il n'en a reçu aucune récompense.

4. Le roi ajouta en même temps : Qui est là dans l'antichambre? Or Aman était entré dans l'antichambre la plus proche de la chambre du roi pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il lui avait préparée.

5. Ses officiers lui répondirent : Aman est dans l'antichambre. Le roi dit : Qu'il entre.

taire, celle qu'on estimait le plus. Aman est tout fier, pour ce motif, de sa nombreuse famille. Les rois de Perse mangeaient seuls habituellement. Ils n'admettaient à leur table que leurs ministres les plus intimes. Aman est fier d'avoir été invité avec le roi chez la reine, et il fait remarquer que cet honneur n'a été fait qu'à lui. Mais plus son orgueil est grand, plus sa chute va être humiliante.

Cap. VI. — 3. *Nihil omnino mercedis.* On lit au chapitre XII, 5, que le roi avait fait à Mardochée des présents pour l'avis qu'il lui avait donné. Mais ces présents étaient si peu de chose, qu'on n'avait pas cru devoir en faire mention dans les Mémoires du roi. Peut-être aussi que ceux qui lisaient au roi les Annales ignoraient que Mardochée avait reçu ces présents. Ils ont donc pu faire à Assuérus la réponse que nous lisons dans l'Hébreu.

4. *Aman quippe... intraverat.* Aman était entré là selon le privilége que lui donnaient sa charge et sa qualité de favori. Au lieu d'*atrium interius*, le Grec et l'Hébreu portent : La salle extérieure. C'était la pièce qui précédait les appartements personnels du roi, où personne n'avait le droit d'entrer qu'autant qu'il y était appelé.

---

13. *Sedentem ante fores regias.* Non audet fateri plane morbum suum; dicit enim tantum, *quamdiu videro sedentem*, et non, *donec videro non adorantem me.*

14. *Jussit excelsam parari crucem.* Ut facilius undique videri posset ad majorem ejus ignominiam, et terrorem cæterorum. Erat autem crux eo infamior quo altior. Itaque Christi Domini crucem reliquorum patibulis fuisse celsiorem non inanis est traditio. Vide Gretserum de Cruce, lib. 1, c. 7.

Cap. VI. — 1. *Insomnem.* Divinitus ab Assuero somnum ablatum affirmant LXX, qui habent. *Dominus autem amovit somnum a rege nocte illa.*

* 3. *Nihil omnino mercedis accepit.* Quod meriti gratiam æquet, nam alioqui honorem aliquem et munera pro delatione acceperat.

6. Aman étant entré, le roi lui dit : Que doit-on faire pour honorer un homme que le roi désire combler d'honneur ? Aman, pensant en lui-même, et s'imaginant que le roi n'en voulait point honorer d'autre que lui,

7. Lui répondit : Il faut que l'homme que le roi veut honorer

8. Soit vêtu des habits royaux ; qu'il soit monté sur le même cheval que le roi a coutume de monter ; qu'il ait sur sa tête le diadème royal,

9. Et que le premier des princes et des grands de la cour du roi tienne son cheval ; et que, marchant par la place de la ville, il crie : C'est ainsi que sera honoré celui qu'il plaira au roi d'honorer.

10. Le roi lui répondit : Hâtez-vous, prenez une robe et un cheval ; et tout ce que vous avez dit, faites-le à Mardochée, Juif, qui est devant la porte du palais. Prenez bien garde de ne rien oublier de tout ce que vous venez de dire.

11. Aman prit donc une robe et un cheval. Et, ayant revêtu Mardochée de la robe dans la place de la ville, et lui ayant fait monter le cheval, il marchait devant lui, et criait : C'est ainsi que mérite d'être honoré celui qu'il plaira au roi d'honorer.

12. Mardochée vint aussitôt à la porte du palais. Et Aman s'en retourna chez lui en grande hâte, tout affligé, et ayant la tête couverte :

13. Il raconta à Zarès, sa femme, et à ses amis tout ce qui lui était arrivé. Et les sages dont il prenait conseil, et sa femme lui répondirent : Si ce Mardochée, devant lequel vous avez commencé de tomber, est de la race des Juifs, vous ne pourrez lui résister ; mais vous tomberez devant lui.

14. Lorsqu'ils lui parlaient encore, les eunuques du roi survinrent, et l'obligèrent* de venir aussitôt au festin que la reine avait préparé.

6. Cumque esset ingressus, ait illi : Quid debet fieri viro quem rex honorare desiderat? Cogitans autem in corde suo Aman, et reputans quod nullum alium rex, nisi se, vellet honorare,

7. Respondit : Homo quam rex honorare cupit,

8. Debet indui vestibus regiis, et imponi super equum qui de sella regis est, et accipere regium diadema super caput suum ;

9. Et primus de regiis principibus ac tyrannis teneat equum ejus, et per plateam civitatis incedens clamet, et dicat : Sic honorabitur quemcumque voluerit rex honorare.

10. Dixitque ei rex : Festina, et sumpta stola et equo, fac ut locutus es, Mardochæo Judæo, qui sedet ante fores palatii. Cave ne quidquam de his quæ locutus es prætermittas.

11. Tulit itaque Aman stolam et equum, indutumque Mardochæum in platea civitatis, et impositum equo præcedebat atque clamabat ; hoc honore condignus est, quemcumque rex voluerit honorare.

12. Reversusque est Mardochæus ad januam palatii ; et Aman festinavit ire in domum suam, lugens, et operto capite ;

13. Narravitque Zares uxori suæ et amicis omnia quæ evenissent sibi. Cui responderunt sapientes quos habebat in consilio, et uxor ejus : Si de semine Judæorum est Mardochæus ante quem cadere cœpisti, non poteris ei resistere, sed cades in conspectu ejus.

14. Adhuc illis loquentibus, venerunt eunuchi regis, et cito eum ad convivium quod regina paraverat, pergere compulerunt.

CHAPITRE VII.

Aman est pendu à la potence qu'il avait fait dresser pour Mardochée.

1. Le roi vint donc, ainsi qu'Aman pour boire avec la reine.

1. Intravit itaque rex et Aman, ut biberent cum regina.

12. *Operto capite.* C'était un signe de deuil, commun aux Perses, aux Hébreux, aux Grecs et à d'autres nations. David s'enfuit de Jérusalem les pieds nus et la tête couverte. Darius, pleurant son épouse, se couvrit la tête. Le grec Démarate, obligé d'abdiquer, se retira chez lui le visage voilé.

---

* 7. *Honorare cupit.* Eximii honoris exhibitione.

8. *Qui de sella regis est.* Cui nimirum rex insidere solet.

9. *Tyrannis.* Principibus, proceribus, satrapis.

12. *Reversusque est, ad januam palatii.* Ad pristinum scilicet officium, et, ut videtur, ad pristinum etiam sacci vestitum, dum videret quo exitu fabula cœpta clauderetur, cum interea Judæi peracto jejunio magna exspectatione penderent. — *Operto capite.* Quod ferre non posset oculos intuentium se quasi exprobrantes obsequium ab eo exhibitum inimico suo.

13. *Narravitque Zares.* Utique sciebant quæ palam gesta erant, et tota urbe celebrabantur; sed effundere animum suum voluit ad mœmoris levamentum. — *Si de semine Judæorum.* Audierant fortasse frequenter Persæ Judæos narrantes divinitus patrata prodigia in Ægypto, etc., ad populi Israelitici tutelam. Peculiarem etiam instinctum divinum ruinæ imminentis prænuntium agnoscere nihil vetat : nisi malis existimare sapientes hosce magos fuisse, qui consulto dæmone responderint.

14. *Pergere compulerunt.* Modus hic loquendi significat horam jam fuisse tardiorem, et optasse Amanum, si fieri posset, abstinere convivio.

Cap. VII. — 1. *Ut biberent cum regina.* LXX, συμπιειν, vocant enim Græci symposia, quæ Latini convivia ; Hebræi etiam a bibendo, *misthe*, convivium appellaverunt.

2. Dixitque ei rex etiam secunda die, postquam vino incaluerat : Quæ est petitio tua, Esther, ut detur tibi ? et quid vis fieri ? etiamsi dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.

3. Ad quem illa respondit : Si inveni gratiam in oculis tuis, o rex, et si tibi placet, dona mihi animam meam pro qua rogo, et populum meum pro quo obsecro.

4. Traditi enim sumus ego et populus meus, ut conteramur, jugulemur, et pereamus. Atque utinam in servos et famulas venderemur ; esset tolerabile malum, et gemens tacerem, nunc autem hostis noster est cujus crudelitas redundat in regem.

5. Respondensque rex Assuerus, ait : Qui est iste et cujus potentiæ ut hæc audeat facere ?

6. Dixitque Esther : Hostis et inimicus noster pessimus iste est Aman. Quod ille audiens, illico obstupuit, vultum regis ac reginæ ferre non sustinens.

7. Rex autem iratus surrexit, et de loco convivii intravit in hortum arboribus consitum. Aman quoque surrexit ut rogaret Esther reginam pro anima sua, intellexit enim a rege sibi paratum malum.

8. Qui cum reversus esset de horto nemoribus consito, et intrasset convivii locum, reperit Aman super lectulum corruisse, in quo jacebat Esther, et ait : Etiam reginam vult opprimere, me presente, in domo mea ? Necdum verbum de ore regis exierat, et statim operuerunt faciem ejus.

9. Dixitque Harbona, unus de eunuchis qui stabant in ministerio regis : En lignum quod paraverat Mardochæo qui locutus est pro rege, stat in domo Aman, habens altitudinis quinquaginta cubitos. Cui dixit rex : Appendite eum in eo.

2. Et le roi, dans la chaleur du vin, lui dit encore ce second jour : Que me demandez-vous, Esther ? et que désirez-vous que je fasse ? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerais.

3. Esther lui répondit : O roi, si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder, s'il vous plaît ma propre vie et celle de mon peuple, pour lequel j'implore votre clémence.

4. Car nous avons été livrés, moi et mon peuple, pour être foulés aux pieds, pour être égorgés, exterminés. Et plût à Dieu qu'on nous vendît au moins et hommes et femmes comme des esclaves : ce mal serait supportable ; et je me contenterais de gémir dans le silence. Mais maintenant nous avons un ennemi dont la cruauté retombe sur le roi même.

5. Le roi Assuérus lui répondit : Qui est celui-là ? et qui est assez puissant pour oser faire cela.

6. Esther lui répondit : C'est cet Aman qui est notre cruel adversaire et notre ennemi mortel. Aman, entendant ceci, demeura tout interdit, ne pouvant supporter les regards ni du roi ni de la reine.

7. Le roi en même temps se leva tout en colère ; et, étant sorti du lieu du festin, il entra dans un jardin planté d'arbres. Aman se leva aussi pour supplier la reine Esther de lui sauver la vie, parce qu'il avait bien vu que le roi était résolu de le perdre.

8. Assuérus étant revenu du jardin planté d'arbres, et étant rentré dans le lieu du festin, trouva qu'Aman s'était jeté sur le lit où était Esther, et il dit : Comment ! il veut même faire violence à la reine, en ma présence et dans ma maison ? A peine cette parole était sortie de la bouche du roi qu'on couvrit le visage à Aman.

9. Alors Harbona, l'un des eunuques qui servaient d'ordinaire le roi, lui dit : Il y a une potence de cinquante coudées de haut dans la maison d'Aman, qu'il avait fait préparer pour Mardochée, qui a donné un avis très-salutaire au roi. Le roi dit : Qu'Aman y soit pendu.

CAP. VII. — 3. *Et populum meum.* Cette déclaration d'Esther fut un coup de foudre. Assuérus ne savait probablement pas qu'elle était Juive, et Aman l'ignorait aussi. Cet édit qui frappait la nation Juive, frappait la reine elle-même. Assuérus ne put se contenir en voyant où le jetait son courtisan par l'abus qu'il avait fait de sa confiance.

8. *Etiam reginam vult opprimere.* Aman ne sachant plus ce qu'il faisait, avait oublié la loi qui défendait à tout individu, non-seulement de toucher à la reine, mais de s'approcher trop près d'elle. Ainsi il y avait peine de mort portée contre celui qui faisait en ce cas la moindre faute. Il n'est pas étonnant que, sur la parole du roi, Aman ait été immédiatement arrêté comme un criminel.

---

3. *Dona mihi animam meam.* Vitam mihi et populo meo indulge.

4. *Redundat in regem.* Maximum enim ei subditorum mumerum eripiebat, et ipsius conjugem tradebat morti.

7. *Rex... iratus surrexit.* Quasi nolens ultra hominem intueri, ut scelestum caput, et ominosum spectaculum.

8. *Super lectulum corruisse.* Cubabat ille in accubitorio reginæ lecto, sive genua complectendo, ut inquit D. Athanasius in Synopsi ; sive quacumque alia ratione posset reginam ad misericordiam flectere. — *Operuerunt faciem ejus.* Famuli scilicet regii ; solebant enim Persæ, ut post Aben-Ezra inquit Vatablus, operire faciem ejus in quem rex iratus esset, ne posthac videretur ab eo, et magis succenseret ; vel quod indignus esset qui ultra regem aspiceret. Gretserus de Cruce, lib 1, c. 21, hoc refert ad morem quo crucifigendi caput obnubi faciesque velari solebat, saltem apud Romanos apud quos ferale illud carnem lictori occinebatur : *Caput obnubito, infelici arbori suspendito.*

9. *Qui locutus est pro rege.* Qui detexit insidias eunuchorum ; et de rege bene meritus est. — *Appendite eum in eo.* Clavis in cruce configit. LXX, σταυρωθήτω crucifigatur : sic c. 8 seq. n. 7, dicitur, *Ipsum jussi affigi cruci.*

10. Il fut donc pendu à la potence qu'il avait préparée à Mardochée, et la colère du roi s'apaisa.

10. Suspensus est itaque Aman in patibulo quod paraverat Mardochæo; et regis ira quievit.

CHAPITRE VIII.

Délivrance des Juifs. Elévation de Mardochée.

1. Le même jour, le roi Assuérus donna à la reine Esther la maison d'Aman, ennemi des Juifs, et Mardochée fut présenté au roi; car Esther avait avoué qu'il était son oncle.

2. Et le roi, commandant qu'on reprît son anneau qu'Aman avait eu, le donna à Mardochée. Esther fit aussi Mardochée intendant de sa maison.

3. Esther n'étant pas encore contente, alla se jeter aux pieds du roi, et le conjura avec larmes d'arrêter les mauvais effets de l'entreprise pleine de malice qu'Aman, fils d'Agag, avait formée pour perdre les Juifs.

4. Le roi lui tendit son sceptre d'or, pour lui donner, selon la coutume, des marques de sa bonté. Et la reine, se levant et se tenant en sa présence,

5. *Lui* dit : S'il plaît au roi, si j'ai trouvé grâce devant ses yeux, et que ma prière ne lui paraisse pas contraire, je le conjure que les premières lettres d'Aman, ennemi des Juifs, qui ne cherchait qu'à les perdre, par lesquelles il avait commandé qu'on les exterminât dans toutes les provinces du royaume, soient révoquées par de nouvelles lettres.

6. Car comment pourrais-je souffrir la mort et le carnage de tout mon peuple ?

7. Le roi Assuérus répondit à la reine Esthèr et à Mardochée, Juif : J'ai donné à Esther la maison d'Aman; et j'ai commandé qu'il fût attaché à une croix, parce qu'il avait osé entreprendre de perdre les Juifs.

8. Ecrivez donc aux Juifs au nom du roi comme vous le jugerez à propos, et scellez les lettres de mon anneau; car c'était la coutume que nul n'osait s'opposer aux lettres qui étaient envoyées au nom du roi, et cachetées de son anneau.

9. On fit donc venir aussitôt les secrétaires et les écrivains du roi. Et, comme c'était alors le

1. Die illo dedit rex Assuerus Esther reginæ domum Aman adversarii Judæorum, et Mardochæus ingressus est ante faciem regis. Confessa est enim ei Esther quod esset patruus suus.

2. Tulitque rex annulum quem ab Aman recipi jusserat, et tradidit Mardochæo. Esther autem constituit Mardochæum super domum suam.

3. Nec his contenta, procidit ad pedes regis, flevitque et locuta ad eum oravit, ut malitiam Aman Agagitæ, et machinationes ejus pessimas quas excogitaverat contra Judæos, juberet irritas fieri.

4. At ille ex more sceptrum aureum protendit manu quo signum clementiæ monstrabatur; illaque consurgens stetit ante eum,

5. Et ait : Si placet regi, et si inveni gratiam in oculis ejus, et deprecatio mea non ei videtur esse contraria, obsecro, ut novis epistolis, veteres Aman litteræ, insidiatoris et hostis Judæorum quibus eos in cunctis regis provinciis perire præceperat, corrigantur.

6. Quomodo enim potero sustinere necem et interfectionem populi mei?

7. Responditque rex Assuerus Esther reginæ et Mardochæo Judæo : Domum Aman concessi Esther, et ipsum jussi affigi cruci, quia ausus est manum mittere in Judæos.

8. Scribite ergo Judæis, sicut vobis placet, regis nomine, signantes litteras annulo meo. Hæc enim consuetudo erat, ut epistolis quæ ex regis nomine mittebantur, et illius annulo signatæ erant, nemo auderet contradicere.

9. Accitisque scribis et librariis regis (erat autem tempus tertii mensis qui

10. *Suspensus... est Aman.* L'exécution se fit à la porte de la ville de Suse (chap. XVI, 18). La potence qu'Aman avait fait dresser devant sa porte fut transportée en cet endroit, pour que ce supplice fit plus d'impression sur la multitude. On voit ce qu'étaient ces gouvernements absolus. D'un mot, celui qui était au faîte du pouvoir pouvait être renversé, et l'ambition d'Aman subit l'humiliation qu'il avait lui-même préparée à ses ennemis.

CAP. VIII. — 1. *Domum Aman.* Quasi fisco regio addictam ob domini crimen. Nomine autem domus bona ejus omnia comprehenduntur. — *Ingressus est ante faciem regis.* Quod significat factum esse regi intimum cubicularium, * et ad ejus familiaritatem admissum. — * *Patruus.* Vide dicta supra, c. 2, 7.

2. *Tradidit Mardochæo.* Translata etiam in eum dignitate, et munere quo Aman functus erat. — *Super domum suam.* Præfectum et moderatorem domus.

5. *Ei... contraria.* Regi scilicet ejusque voluntati. — * *Veteres Aman litteræ.* Aman potius vocat quam regis ad minuendam invidiam, et quia suggerente Amano conscriptæ fuerant, tandemque quia regia Persarum edicta revocari non poterant, supra, c. 7, n. 19.

7. *Esther, reginæ, et Mardochæo.* Additur Mardochæus, quia intelligebat rex petitionem at Mardochæo per reginam fieri; ideo etiam ad eum rex convertit orationem. — *Quia ausus es? manum mittere in Judæos.* Sensus videtur pendere; ideo LXX addunt : *Quid adhuc quæris* quasi dicat : Paratus sum facere quod voles. Est autem hujusmodi sensus : quod difficilius erat in gratiam vestram feci, ut scilicet virum principem et gratiosissimum ignominiosa mortmulctarem, et domum ejus everterem; quanto magis quod reliquum est vestra causa perficiam!

9. *Qui appellatur siban.* Et maio nostro respondet. Potuerunt citius scribi litteræ, et ad

appellatur siban) vigesima et tertia die illius, scriptæ sunt epistolæ, ut Mardochæus voluerat, ad Judæos, et ad principes, procuratoresque et judices qui centum viginti septem provinciis ab India usque ad Æthiopiam præsidebant; provinciæ atque provinciæ, populo et populo, juxta linguas et litteras suas, et Judæis prout legere poterant et audire.

10. Ipsæque epistolæ quæ regis nomine mittebantur, annulo ipsius obsignatæ sunt et missæ per veredarios; qui per omnes provincias discurrentes, veteres litteras novis nuntiis prævenirent.

11. Quibus imperavit rex, ut convenirent Judæos per singulas civitates, et in unum præciperent congregari, ut starent pro animabus suis, et omnes inimicos suos, cum conjugibus ac liberis et universis domibus, interficerent atque delerent et spolia eorum diriperent.

12. Et constituta est per omnes provincias una ultionis dies, id est tertia decima mensis duodecimi adar.

13. Summaque epistolæ hæc fuit, ut in omnibus terris ac populis qui regis Assueri subjacebant imperio, notum fieret, paratos esse Judæos ad capiendam vindictam de hostibus suis.

14. Egressique sunt veredarii celeres nuntia perferentes, et edictum regis pependit in Susan.

15. Mardochæus autem, de palatio, et de conspectu regis egrediens, fulgebat vestibus regiis, hyacinthinis videlicet et aeris, coronam auream portans in capite, et amictus serico pallio atque purpureo. Omnisque civitas exsultavit, atque lætata est.

troisième mois, appelé siban, le vingt-troisième de ce même mois, les lettres furent conçues en la manière que Mardochée voulut, et adressées aux Juifs, aux grands seigneurs, aux gouverneurs et aux juges qui commandaient aux cent vingt-sept provinces du royaume, depuis les Indes jusqu'en Ethiopie; et elles furent écrites en diverses langues selon la diversité des provinces, des peuples et des Juifs, afin qu'elles pussent être lues et entendues de tout le monde.

10. Ces lettres, que l'on envoyait au nom du roi, furent cachetées de son anneau, et portées par les courriers, afin que, courant en toute diligence par toutes les provinces, ils prévinssent les anciennes lettres par ces nouvelles.

11. Le roi leur commanda en même temps d'aller trouver les Juifs en chaque ville, et de leur ordonner de s'assembler tous, et de se tenir prêts pour défendre leur vie, pour tuer et exterminer leurs ennemis, avec leurs femmes, leurs enfants et toutes leurs maisons, et de piller leurs dépouilles.

12. Et on marqua à toutes les provinces un même jour pour la vengeance, savoir, le treizième jour du douzième mois, adar.

13. La substance de cette lettre du roi était qu'on fît savoir dans toutes les provinces et à tous les peuples qui étaient soumis à l'empire du roi Assuérus que les Juifs étaient prêts à se venger de leurs ennemis.

14. Les courriers partirent aussitôt en grande hâte, portant cette lettre : et l'édit fut affiché dans Suse.

15. Mardochée, sortant du palais et d'avec le roi, parut dans un grand éclat, portant une robe royale de couleur d'hyacinthe et de bleu céleste, ayant une couronne d'or sur la tête, et un manteau de soie de pourpre. Toute la ville fut transportée de joie.

Cap. VIII. — 11. *Et omnes inimicos suos, cum conjugibus, ac liberis.* Il y a ici un acte de cruauté dont les interprètes n'ont pas paru se douter. Si l'édit d'Aman était cruel, celui-ci, qui est la contre-partie ne l'est pas moins. Ce que l'on peut dire pour expliquer plutôt que pour justifier ces excès, c'est que telles étaient les lois de ces temps barbares. Chez les Perses, la famille entière était enveloppée dans le châtiment qui pesait sur son chef, parce qu'on craignait que les enfants ne vengeassent un jour la mort des parents. Dans l'histoire d'Esther, nous voyons la peine du talion strictement appliquée aux ennemis des Juifs. Mardochée prend la place d'Aman, Aman et les ennemis des Juifs subissent les peines qu'ils avaient préparées aux Juifs eux-mêmes. L'édit est rapporté au chapitre XVI, à la fin de ce livre.

15. *Omnisque civitas exultavit.* Tel est le peuple de tous les temps et de tous les pays. Il applaudit au succès et se prononce toujours en faveur de celui qui réussit. La veille, il admirait Aman et se croyait l'ennemi des Juifs. Aujourd'hui, il est pour Mardochée, et soutiendra le nouvel édit avec autant d'ardeur qu'il aurait soutenu l'édit contraire.

---

provincias mitti; sed opus non fuit, quia aliquot adhuc menses supererant usque ad diem cædi destinatum. — *Provinciæ atque provinciæ.* Singulis scilicet provinciis. — *Linguas et litteras.* Edicta enim ea lingua scribebantur qua utebatur populus ad quem destinabantur. — * *Et Judæis, prout legere poterant.* Exemplum edicti quod lingua provinciæ in quam mittebatur erat conscriptum, in hebræam linguam conversum communicabatur Judæis inibi degentibus, ut scirent quid regio dogmate contineretur.

10. *Per veredarios.* Quos Persæ angaros vocabant. His jus erat cujusvis equos, aut naves, aut etiam ipsos homines rapere ad cursum; hinc factum ut ἀγγαρεύειν *angariare*, cogere significet. — *Veteres litteras.* Amani jussu scriptas et transmissas.

11 *Starent pro animabus suis.* Congregarentur pro negotio ad eorum incolumitatem vitamque spectante, et ut de hostibus suis ultionem sumerent. — *Interficerent atque delerent.* Ex cap. 16, num. 20 colligitur hostes Judæorum non sine forma judicii interfectos fuisse. Potuit autem jure statui in eos hujusmodi pœna, quia innocenti mortem machinatum esse capitale est.

12. *Tertia decima mensis duodecimi adar.* Illa eadem dies quæ ad mactandos Judæos ab Aman fuerat constituta. Vide supra, c. 3, n. 7 : et c. 9 sequenti, n. 1.

13. *Notum fieret.* Fortasse Judæorum inimici in carcerem dati sunt, ut interim, dum statuta adveniebat dies, eorum causæ cognoscerentur a judicibus.

15. *Aeris.* Candidis, ut est in Hebr. et Chaldæo.

16. Et quant aux Juifs, il leur sembla qu'une nouvelle lumière se levait sur eux, à cause de cet honneur, de ces congratulations et de ces réjouissances publiques.

17. Parmi toutes les nations, les provinces et les villes où l'ordonnance du roi était portée, ils étaient dans une joie extraordinaire. Ils faisaient des festins et des jours de fêtes : jusque-là que plusieurs des autres nations, et qui étaient d'une autre religion qu'eux, embrassèrent leur religion et leurs cérémonies. Car le nom du peuple juif avait rempli tous les esprits d'une très-grande terreur.

16. Judæis autem nova lux oriri visa est, gaudium, honor, et tripudium.

17. Apud omnes populos, urbes, atque provincias, quocumque regis jussa veniebant, mira exsultatio, epulæ atque convivia, et festus dies; in tantum ut plures alterius gentis et sectæ, eorum religioni et cæremoniis jungerentur. Grandis enim cunctos Judaici nominis terror invaserat.

CHAPITRE IX.

Les Juifs exterminent leurs ennemis et établissent une fête en souvenir de cette délivrance.

1. Ainsi le treizième jour du douzième mois, que nous avons déjà dit auparavant se nommer adar, lorsqu'on se préparait à tuer tous les Juifs, et que tous ceux qui étaient leurs ennemis aspiraient à se repaître de leur sang, les Juifs, au contraire, commencèrent à être les plus forts, et à se venger de leurs adversaires.

2. Ils s'assemblèrent dans toutes les villes, les bourgs et les autres lieux, pour attaquer leurs persécuteurs et leurs ennemis : et nul n'osait leur résister, parce que la crainte de leur puissance avait saisi généralement tous les peuples.

3. Car les juges des provinces, les gouverneurs et les intendants, et tous ceux qui avaient quelque dignité dans tous les lieux et qui présidaient sur les ouvrages, relevaient la gloire des Juifs par la crainte qu'ils avaient de Mardochée,

4. Qu'ils savaient être grand-maître du palais, et avoir beaucoup de pouvoir. Sa réputation croissait aussi de jour en jour; et tout le monde parlait de lui.

5. Les Juifs firent donc un grand carnage de leurs ennemis; et en les massacrant ils leur rendirent le mal qu'ils s'étaient préparés à leur faire;

6. Jusque-là que, dans Suse même, ils tuèrent cinq cents hommes, sans compter les fils d'Aman, fils d'Agag, ennemi des Juifs, dont voici les noms :

7. Pharsandatha, Delphon, Esphatha,

8. Phoratha, Adalia, Aridatha,

1. Igitur duodecimi mensis quem adar vocari ante jam diximus, tertia decima die, quando cunctis Judæis interfectio parabatur, et hostes eorum inhiabant sanguini, versa vice Judæi superiores esse cœperunt, et se de adversariis vindicare.

2. Congregatique sunt per singulas civitates, oppida, et loca, ut extenderent manum contra inimicos et persecutores suos. Nullusque ausus est resistere, eo quod omnes populos magnitudinis eorum formido penetrarat.

3. Nam et provinciarum judices, et duces, et procuratores, omnisque dignitas quæ singulis locis ac operibus præerat, extollebant Judæos timore Mardochæi;

4. Quem principem esse palatii, et plurimum posse cognoverant; fama quoque nominis ejus crescebat quotidie, et per cunctorum ora volitabat.

5. Itaque percusserunt Judæi inimicos suos plaga magna, et occiderunt eos, reddentes eis quod sibi paraverant facere;

6. In tantum ut etiam in Susan quingentos viros interficerent, extra decem filios Aman Agagitæ, hostis Judæorum; quorum ista sunt nomina :

7. Pharsandatha, et Delphon, et Esphatha,

8. Et Phoratha, et Adalia, et Aridatha,

17. *Religioni et cæremoniis jungerentur.* Ces conversions purent être inspirées par des sentiments bien divers. Il y en a qui se firent circoncire pour qu'on ne les prît pas pour les ennemis des Juifs, et ils obéirent à la crainte; d'autres, voyant l'élévation de Mardochée et la puissance d'Esther, se firent Juifs, parce qu'ils crurent que c'était le moyen d'obtenir les faveurs du pouvoir, et ils obéirent à l'intérêt. Quelques-uns réfléchissant à ce qui était arrivé, reconnurent la protection visible de Dieu sur les Juifs, et changèrent de religion par conviction.

Cap. IX. — 2. *Contra inimicos et persecutores suos.* Ces ennemis des Juifs étaient sans doute les Cuthéens, les Amalécites et les autres peuples qui les avaient opprimés sous la domination Babylonienne. Les rois de Perse ayant renversé cette domination, avaient naturellement pour adversaires ces mêmes peuples qui regrettaient la chute de Babylone. C'est ce qui nous explique la pensée d'Esther, qui montre à Assuérus, dans les ennemis des Juifs, ses propres ennemis, et dans Aman un traître.

---

17. *Mira exultatio.* Hebræorum scilicet. — *Eorum religioni... jungerentur.* Cognita ex Hebræis mosaicæ legis sanctitate et ex gestis circa Esther, Mardochæum et Aman, divina erga suos providentia. — *Cunctos.* Hebræorum inimicos.

Cap. IX. — 6. *Decem filios Aman.* Ex c. 16, n. 18, constat Amanum cum suis eadem die actum in crucem. Dicendum ergo cum Serario et Saliano, decem hos Amani filios ex aliorum turba exemptos, et in hanc diem reservatos ad necem.

9. Et Phermesta, et Arisai, et Aridai, et Jezatha.

10. Quos cum occidissent, prædas de substantiis eorum tangere noluerunt.

11. Statimque numerus eorum qui occisi erant in Susan ad regem relatus est.

12. Qui dixit reginæ : In urbe Susan interfecerunt Judæi quingentos viros, et alios decem filios Aman; quantam putas eos exercere cædem in universis provinciis? Quid ultra postulas, et quid vis ut fieri jubeam?

13. Cui illa respondit : Si regi placet, detur potestas Judæis, ut sicut fecerunt hodie in Susan, sic et cras faciant, et decem filii Aman in patibulis suspendantur.

14. Præcepitque rex ut ita fieret. Statimque in Susan pependit edictum, et decem filii Aman suspensi sunt.

15. Congregatis Judæis quarta decima die mensis adar, interfecti sunt in Susan trecenti viri; nec eorum ab illis direpta substantia est.

16. Sed et per omnes provincias quæ ditioni regis subjacebant, pro animabus suis steterunt Judæi, interfectis hostibus ac persecutoribus suis; in tantum ut septuaginta quinque millia occisorum implerentur, et nullus de substantiis eorum quidquam contingeret.

17. Dies autem tertius decimus mensis adar, primus apud omnes interfectionis fuit, et quarta decima die cædere desierunt. Quem constituerunt esse solemnem, ut in eo omni tempore deinceps vacarent epulis, gaudio atque conviviis.

18. At hi qui in urbe Susan cædem exercuerant, tertio decimo et quarto decimo die ejusdem mensis in cæde versati sunt; quinto decimo autem die percutere desierunt. Et idcirco eumdem diem constituerunt solemnem epularum atque lætitiæ.

19. Hi vero Judæi qui in oppidis non muratis ac villis morabantur, quartum decimum diem mensis adar con-

9. Phermesta, Arisaï, Aridaï et Jezatha.

10. Les ayant tués, ils ne voulurent toucher à rien de ce qui avait été à eux.

11. On rapporta aussitôt au roi le nombre de ceux qui avaient été tués dans Suse.

12. Et il dit à la reine : Les Juifs ont tué cinq cents hommes dans la ville de Suse, outre les dix fils d'Aman. Combien grand croyez-vous que doit être le carnage qu'ils font dans toutes les provinces? Que me demanderez-vous davantage? et que voulez-vous que j'ordonne encore?

13. La reine lui répondit : *Je supplie le roi d'ordonner*, s'il lui plaît, que les Juifs aient le pouvoir de faire encore demain dans Suse ce qu'ils ont fait aujourd'hui, et que les dix fils d'Aman soient pendus.

14. Le roi commanda que cela fut fait; et aussitôt l'édit fut affiché dans Suse, et les dix fils d'Aman furent pendus.

15. Les Juifs s'assemblèrent le quatorzième jour du mois d'adar, et ils tuèrent trois cents hommes dans Suse, sans vouloir rien prendre de leur bien.

16. Les Juifs se tinrent aussi prêts pour la défense de leur vie dans toutes les provinces qui étaient soumises à l'empire du roi, et ils tuèrent leurs ennemis et leurs persécuteurs en si grand nombre, que soixante-quinze mille hommes furent enveloppés dans ce carnage, sans qu'aucun *des Juifs* touchât à leur bien.

17. Ils commencèrent tous à tuer, le treizième jour du mois d'adar, et ils cessèrent au quatorzième. Ils firent de ce jour une fête solennelle, qu'ils ordonnèrent qui serait célébrée dans tous les siècles suivants avec joie et par des festins.

18. Mais ceux qui étaient dans la ville de Suse avaient fait le carnage pendant le treizième et le quatorzième jour de ce mois, et n'avaient cessé qu'au quinzième. C'est pourquoi ils le choisirent pour en faire une fête solennelle de festins et de réjouissances.

19. Les Juifs qui demeuraient dans les bourgs sans murailles et dans les villages choisirent le quatorzième jour du mois d'adar pour être un

10. *De substantiis eorum tangere noluerunt.* Aman était un Amalécite ou un Macédonien. Quel que soit le sentiment qu'on embrasse sur son origine, c'était un étranger. Esther découvrait en lui un ennemi de Xerxès, qui avait la prétention d'user de son autorité pour exciter une conspiration analogue à celle qui avait éclaté sous Smerdis le Mage en faveur du parti des Mèdes, Mardochée avait déjà découvert une conspiration de palais qui avait pour objet de tuer le roi. Xerxès lui devait donc le trône et la vie, et c'est ce qui nous rend compte de l'élévation extraordinaire à laquelle il le promut tout à coup. Les Juifs, tout en se vengeant, ne voulurent point s'approprier les biens de leurs ennemis, parce qu'ils désirèrent par cet acte de désintéressement faire comprendre au roi la pureté de leur dévouement.

16. *Ut septuaginta quinque millia.* Ce nombre fait voir l'importance du parti dont Aman était le chef. Assuérus approuva tout ce qui s'était passé, parce qu'il vit dans cette espèce de guerre civile l'anéantissement du parti Babylonien dont il avait tout à craindre. Il autorisa les Juifs à célébrer, par une fête, leur délivrance qui était en même temps la sienne.

---

10. *Quos cum occidissent.* Quingintos illos. — *Prædas... tangere noluerunt.* Ne viderentur avaritia potius duci, quam justitiæ zelo.

11. *Numerus... ad regem relatus est.* Ut post tot funera juberet cædi finem imponi.

13. *In patibulis suspendantur.* Figantur crucibus ad ignominiam, et ad malorum terrorem.

15. *Trecenti viri.* Præter quingentos quos pridie occiderant.

16. *Pro animabus suis steterunt.* Vide superiori c., n. 11.

17. *Quem.* Diem scilicet decimum quartum extra Susa : eo enim primum die a metu et periculo, et a delendorum inimicorum labore conquieverunt. Susis vero, ubi cædes biduana fuit, quintum decimum.

jour de festin, dans lequel ils font une grande réjouissance, et s'envoient les uns aux autres quelque chose de ce qui a été servi dans leurs festins.

20. Mardochée eut donc soin d'écrire toutes ces choses, et il l'envoya aux Juifs qui demeuraient dans toutes les provinces du roi, soit dans les plus proches ou dans les plus éloignées.

21. Afin que le quatorzième et le quinzième jour du mois d'adar leur fussent des jours de fêtes, qu'ils célébrassent tous les ans à perpétuité par des honneurs solennels,

22. Parce que ce fut en ces jours-là que les Juifs se vengèrent de leurs ennemis, que leur deuil et leur tristesse fut changée en une réjouissance. *Il voulut* que ces jours fussent des jours de festins et de joie, qu'ils s'envoyassent les uns aux autres des mets de leur table, et qu'ils y fissent aux pauvres de petits présents.

23. Les Juifs établirent donc une fête solennelle, conformément à ce qu'ils avaient commencé de faire en ce temps-là, selon l'ordre que Mardochée leur en avait donné par ses lettres.

24. Car Aman, fils d'Amadath, de la race d'Agag, ennemi déclaré des Juifs, avait formé le dessein de les perdre, de les tuer et les exterminer; et il avait jeté le phur, c'est-à-dire le sort en notre langue.

25. Mais Esther alla ensuite trouver le roi : elle le supplia de prévenir le mauvais dessein d'Aman par une lettre, et de faire retomber sur sa tête le mal qu'il avait résolu de faire aux Juifs. En effet, le roi fit pendre Aman à une croix, aussi bien que tous ses fils.

26. C'est pourquoi, depuis ce temps-là, ces jours ont été appelés les jours de Phurim, c'est-à-dire des Sorts, parce que le phur, c'est-à-dire le sort, avait été jeté dans l'urne. Et cette lettre, ou plutôt ce livre de Mardochée, contient tout ce qui se passa alors.

27. Les Juifs, en mémoire de ce qui avait été arrêté contre eux et de ce grand changement qui était arrivé ensuite, s'obligèrent, eux et leurs enfants, et tous ceux qui voudraient se joindre à leur religion, d'en faire en ces deux jours une fête solennelle, sans que personne s'en pût dispenser, selon qu'il est marqué dans cet écrit, et ce qui s'observe exactement chaque année aux jours destinés à cette fête.

viviorum et gaudii decreverunt, ita ut exultent in eo, et mittant sibi mutuo partes epularum et ciborum.

20. Scripsit itaque Mardochæus omnia hæc, et litteris comprehensa misit ad Judæos qui in omnibus regis provinciis morabantur, tam in vicino positis, quam procul.

21. Ut quartam decimam et quintam decimam diem mensis adar pro festis susciperent, et revertente semper anno, solemni celebrarunt honore.

22. Quia in ipsis diebus se ulti sunt Judæi de inimicis suis, et luctus atque tristitia in hilaritatem gaudiumque conversa sunt; essentque dies isti epularum atque lætitiæ, et mitterent sibi invicem ciborum partes, et pauperibus munuscula largirentur.

23. Susceperuntque Judæi in solemnem ritum cuncta quæ eo tempore facere cœperant, et quæ Mardochæus litteris facienda mandaverat.

24. Aman enim, filius Amadathi, stirpis Agag, hostis et adversarius Judæorum, cogitavit contra eos malum, ut occideret illos, atque deleret; et misit phur, quod nostra lingua vertitur in sortem.

25. Et postea ingressa est Esther ad regem, obsecrans ut conatus ejus litteris regis irriti fierent; et malum quod contra Judæos cogitaverat, reverteretur in caput ejus. Denique et ipsum et filios ejus affixerunt cruci.

26. Atque ex illo tempore dies isti appellati sunt Phurim, id est Sortium; eo quod phur, id est sors, in urnam missa fuerit. Et cuncta quæ gesta sunt, epistolæ, id est, libri hujus, volumine continentur.

27. Quæque sustinuerunt, et quæ deinceps immutata sunt, susceperunt Judæi super se et semen suum, et super cunctos qui religioni eorum voluerunt copulari, ut nulli liceat duos hos dies absque solemnitate transigere; quos scriptura testatur, et certa expetunt tempora, annis sibi jugiter succedentibus.

26. *Atque ex illo tempore dies isti appellati sunt Phurim.* Cette fête fut aussi appelée la fête de Mardochée (II. Mach., XV, 37). On la célébrait le 14 et le 15 du mois d'adar, le dernier de l'année sacrée des Juifs. Dans les années intercalaires, on la célébrait deux fois durant le premier et le second mois d'adar. A l'exemple d'Esther, on s'y préparait par un jeûne. Le jour de la fête, on lisait dans les synagogues le *livre d'Esther*. Toutes les fois qu'on prononçait le nom d'Aman, les assistants battaient des mains ou frappaient les siéges avec des marteaux, en criant : Périsse son nom ! Cette fête durant deux jours, chacun, dit le rabbin Léon de Modène, s'efforce, le second soir, de faire le repas le plus splendide qu'il peut, mangeant et buvant plus que de coutume. Au sortir de là ils vont les uns chez les autres, et après un bon accueil, ils jouent et se divertissent ensemble (*Cérémonies et coutumes des Juifs*, pag. 1, chap. X).

---

23. *In solemnem ritum.* Quem quotannis repeterent, et festum agerent, convivia celebrantes, etc.

24. *Aman enim.* Quæ tribus hisce versiculis continentur sunt summa et argumentum eorum quæ Mardochæus scripsit ad Hebræos. — *Misit phur.* Vide dicta supra, c. 3, n. 7. — *Quod nostra lingua vertitur in sortem.* Pagnini versio sic habet : *Projecit pur, ipsa est ghoral.* Ex quo confirmatur eorum sententia qui putant *pur* sive *phur*, non esse hebraicam vocem, sed persicam. Vide dicta, c. 3, n. 7.

27. *Susceperunt..... super se.* Se ipsos filiosque suos obstrinxerunt ad festum quotannis celebrandum. — *Duos hos dies...* Decimum quartum et decimum quintum. *Scriptura.* Mardochæi epistola. — *Expetunt tempora.* Futura tempora requirunt.

28. Isti sunt dies quos nulla unquam delebit oblivio; et per singulas generationes cunctæ in toto orbe provinciæ celebrabunt; nec est ulla civitas, in qua dies Phurim, id est Sortium, non observentur a Judæis, et ab eorum progenie, quæ his cæremoniis obligata est.

29. Scripseruntque Esther regina filia Abihail et Mardochæus Judæus, etiam secundam epistolam, ut omni studio dies ista solemnis sanciretur in posterum;

30. Et miserunt ad omnes Judæos qui in centum viginti septem provinciis regis Assueri versabantur, ut haberent pacem, et susciperent veritatem,

31. Observantes dies Sortium, et suo tempore cum gaudio celebraret; sicut constituerant Mardochæus et Esther, et illi observanda susceperunt a se, et a semine suo, jejunia et clamores, et Sortium dies,

32. Et omnia quæ libri hujus qui vocatur Esther, historia continentur.

28. Ce sont ces jours qui ne seront jamais effacés de la mémoire des hommes, et que toutes les provinces d'âge en âge célébreront par toute la terre. Et il n'y a point de ville en laquelle les jours de Phurim, c'est-à-dire des Sorts, ne soient pas observés par les Juifs et par leurs enfants, qui sont obligés de pratiquer ces cérémonies.

29. *Car* la reine Esther, fille d'Abihaïl, et Mardochée, Juif, écrivirent encore une seconde lettre, afin qu'on eût tout le soin possible de faire de ce jour une fête solennelle dans toute la postérité.

30. Et ils envoyèrent à tous les Juifs qui demeuraient dans les cent vingt-sept provinces du roi Assuérus, afin qu'ils eussent la paix et qu'ils reçussent la vérité,

31. En observant ces jours des Sorts, et les célébrant en leur temps avec grande joie. Les Juifs s'engagèrent donc, selon que Mardochée et Esther l'avaient ordonné, à observer, eux et toute leur postérité, ces jours solennels du Sort, en jeûnant et en adressant leurs cris à Dieu;

32. Et *à recevoir* tout ce qui est contenu dans ce livre qui porte le nom d'Esther

CHAPITRE X.

Grandeur d'Assuérus. Songe de Mardochée.

1. Rex vero Assuerus, omnem terram et cunctas maris insulas fecit tributarias;

2. Cujus fortitudo et imperium, et dignitas atque sublimitas, qua exaltavit Mardochæum, scripta sunt in libros Medorum atque Persarum;

3. Et quomodo Mardochæus Judaici generis secundus a rege Assuero fuerit; et magnus apud Judæos, et acceptabilis plebi fratrum suorum, quærens bona populo suo, et loquens ea quæ ad pacem seminis sui pertinerent.

Quæ habentur in Hebræo plena fide expressi. Hæc autem quæ sequuntur, scripta reperi in editione Vulgata (1) *quæ Græcorum lingua et litteris continentur; et interim post finem libri hoc capitulum ferebatur; quod juxta consuetudinem nostram obelo, id est veru, prænotavimus.*

1. Le roi Assuérus se rendit toute la terre et toutes les îles de la mer tributaires.

2. Et on trouve écrit dans le livre des Perses et des Mèdes quelle a été sa puissance et son empire, et le haut point de grandeur auquel il avait élevé Mardochée;

3. Et de quelle sorte Mardochée, Juif de nation, devint la seconde personne dans l'empire du roi Assuérus; comme il fut grand parmi les Juifs, et aimé généralement de tous ses frères, ne cherchant qu'à faire du bien à sa nation, et ne parlant que pour procurer la paix *et* la prospérité de son peuple.

* *J'ai traduit fidèlement jusqu'ici ce qui se trouve dans le texte Hébreu; mais ce qui suit, je l'ai trouvé écrit dans l'édition Vulgate, où il est contenu en langue grecque et en caractère grec. Cependant il y avait, après la fin du livre, le petit chapitre qui suit, que nous avons marqué, selon notre coutume, d'un* obelus, ÷ *c'est-à-dire une petite broche.*

Cap. X. — 1. *Omnem terram et cunctas maris insulas fecit tributarias.* Xerxès, que nous prenons pour Assuérus, ne fut pas un conquérant. Il entreprit une immense expedition contre les Grecs et il fut vaincu. Mais après sa défaite, il n'en conserva pas moins un empire immense; ce qui suffit pour autoriser ces expressions du texte sacré, qu'on ne doit pas d'ailleurs prendre trop à la lettre.

2. *In libro Medorum atque Persarum.* Le soin que les Perses et les Mèdes prenaient de transmettre à la postérité les actions de leurs rois, nous fait croire que ces ouvrages historiques étaient très-nombreux. Indépendamment des récits officiels déposés dans les archives de l'empire, il y avait une foule de mémoires particuliers qui etaient entre les mains des individus et qui composaient leur bibliothèque.

(1) *In editione Vulgata.* Ces paroles sont de saint Jérôme, et la Vulgate dont il parle est l'ancienne version latine qui était en usage de son temps.

---

30. *Ut haberent pacem, et veritatem.* In hebræo est, *verba pacis et veritatis*, quasi dicat : Precantes eis salutem, pacem et veram felicitatem ac prosperitatem.

31. *Et clamores.* Preces ad Deum.

Cap. X. 1. *Omnem terram et cunctas maris insulas.* Scilicet sibi subjectas. — *Fecit tributarias.* Tributum illis imposuit, occasione publicæ alicujus necessitatis, aut ad colligendas pecunias ab bellum necessarias.

3. *Plebi.* Hebr. et Chal. *multitudini.*

4. Alors Mardochée dit : C'est Dieu qui a fait ces choses :

5. *Car* je me souviens d'une vision que j'avais eue en songe, qui marquait tout ce qui était arrivé et qui a été accompli jusqu'à la moindre circonstance.

6. *Je vis* une petite fontaine qui s'accrut et devint un fleuve : elle se changea ensuite en une lumière et en un soleil, et elle se répandit en une grande abondance d'eaux. C'est Esther que le roi épousa, et il voulut qu'elle fût reine.

7. Les deux dragons, c'est moi-même et Aman.

8. Les peuples qui s'assemblèrent sont ceux qui ont tâché d'exterminer le nom des Juifs.

9. Israël est mon peuple, qui cria au Seigneur ; et le Seigneur sauva son peuple. Il nous délivra de tous nos maux. Il fit des miracles et de grands prodiges parmi les nations :

10. Et il ordonna qu'il y eût deux sorts, l'un du peuple de Dieu, et l'autre de toutes les nations.

11. Et ce double sort vint paraître devant Dieu au jour marqué dès ce temps-là à toutes les nations :

12. Le Seigneur se ressouvint de son peuple, et il eut compassion de son héritage.

13. Ces jours seront distingués entre tous ceux du mois d'adar, le quatorzième et le quinzième jour du même mois. Tout le peuple s'assemblera pour cela avec un zèle tout particulier et avec une grande joie ; et cette fête sera célébrée par le peuple d'Israël dans la suite de tous les âges.

4. Dixitque Mardochæus : A Deo facta sunt ista.

5. Recordatus sum somnii quod videram, hæc eadem significantis ; nec eorum quidquam irritum fuit.

6. Parvus fons qui crevit in fluvium, et in lucem solemque conversus est, et in aquas plurimas redundavit ; Esther est, quam rex accepit uxorem, et voluit esse reginam.

7. *a* Duo autem dracones ; ego sum, et Aman. [a *Infr.* 11. 6.]

8. Gentes quæ convenerant, hi sunt qui conati sunt delere nomen Judæorum.

9. Gens autem mea Israel est quæ clamavit ad Dominum, et salvum fecit Dominus populum suum liberavitque nos ab omnibus malis, et fecit signa magna atque portenta inter gentes.

10. Et duas sortes esse præcepit, unam populi Dei, et alteram cunctarum gentium.

11. Venitque utraque sors in statutum ex illo jam tempore diem coram Deo universis gentibus.

12. Et recordatus est Dominus populi sui, ac misertus est hæreditatis suæ.

13. Et observabuntur dies isti in mense adar, quarta decima et quinta decima die ejusdem mensis, cum omni studio et gaudio in unum cœtum populi congregati, in cunctas deinceps generationes populi Israel.

CHAPITRE XI.

Encore le songe de Mardochée.

1. La quatrième année du règne de Ptolémée et de Cléopâtre, Dosithée, qui se disait prêtre et de la race de Lévi, et Ptolémée, son fils, apportèrent cette épître de phurim, qu'ils disaient

1. Anno quarto, regnantibus Ptolemæo et Cleopatra, attulerunt, Dosithæus qui se sacerdotem et levitici generis ferebat, et Ptolemæus filius ejus, hanc

5. *Recordatus sum somnii.* Ce songe avait été envoyé de Dieu à Mardochée, pour lui faire connaître l'élévation future d'Esther, et sa lutte à lui contre Aman. Pharaon (Gen., XLI) et Nabuchodonosor (Dan., II) ont eu des songes semblables. Ce songe se retrouve au chapitre suivant.

10. *Et duas sortes.* Allusion aux sorts qu'Aman consulta et qui déterminèrent le mois et le jour de l'extermination des Juifs. Ce mois et ce jour ayant vu l'extermination de leurs ennemis, Mardochée établit la fête des Sorts ; la fête de *Purim*, pour perpétuer ce souvenir.

---

* 4. *Dixitque Mardochæus.* Cum apud se expenderet tragœdiæ Amanis castatrophen.

6. *Parvus fons... Esther est.* Recte parvus fons Estherem referebat, quæ non solum ex parvis initiis magna facta est, sed etiam magnum restinxit incendium. — * *In lucem solemque.* In lucidum solem.

7. *Duo... dracones : ego sum, et Aman.* Bene dracones Mardochæus et Aman ; ambo enim potentes, ambo vigiles, alter ad servandam, alter ad perdendam gentem Hebræorum ; ambo tremendos sibilos per nuntios toto Artaxerxis regno dimissos ediderunt.

8. *Gentes, quæ convenerant.* Vide sequenti c., n. 7.

9. *Signa magna atque portenta...* Admirabilem catastrophen eversionis Aman et exaltationis Mardochæi.

11. *Venitque utraque sors.* In græco est, *et venerunt duæ sortes hæ ad horam, et tempus, et ad diem judicii coram Deo, et omnibus gentibus.* Sententiam est : Duplicis generis sortes ab æterno constituit Deus ; unas Hebræorum, alteras Amani et suorum ; hæ sortes in eamdem incurrerunt diem lætum et faustum Judæis, infelicem et funestum eorum inimicis ; eo enim die trucidati sunt.

Cap. XI. — 1. *Anno quarto.* Initium hujus capitis hoc versiculo comprehensum ex græco desumptum est. — *Ptolemæo.* Pererius, lib. 13 in Danielem in catagolo regum Persarum putat hunc fuisse Ptolemæum Philometorem Ægypti regem, sextum ab Alexandro magno. — *Hanc epistolam phurim.* Fortasse intelligit totum librum Esther, qui ad Judæos per modum epistolæ missus est.

epistolam phurim, quam dixerunt interpretatum esse Lysimachum, Ptolemæi filium in Jerusalem.

Hoc quoque principium erat in editione Vulgata, quod nec in Hebræo, nec apud ullum fertur interpretum.

2. Anno secundo, regnante Artaxerxe maximo, prima die mensis nisan, vidit somnium Mardochæus filius Jairi, filii Semei, filii Cis, de tribu Benjamin;

3. Homo Judæus, qui habitabat in urbe Susis, vir magnus, et inter primos aulæ regiæ.

4. *a* Erat autem de eo numero captivorum quos transtulerat Nabuchodonosor rex Babylonis de Jerusalem cum Jechonia rege Juda; [a *IV. Reg.* 24. 15. *Supr.* 2. 6.]

5. Et hoc ejus somnium fuit : Apparuerunt voces et tumultus, et tonitrua ; et terræ motus, et conturbatio super terram;

6. *a* Et ecce duo dracones magni, paratique contra se in prælium. [a *Supr.* 10. 7.]

7. Ad quorum clamorem cunctæ concitatæ sunt nationes, ut pugnarent contra gentem justorum.

8. Fuitque dies illa tenebrarum et discriminis, tribulationis et angustiæ; et ingens formido super terram.

9. Conturbataque est gens justorum timentium mala sua, et præparata ad mortem.

10. Clamaveruntque ad Deum; et illis vociferantibus, fons parvus crevit in fluvium maximum, et in aquas plurimas redundavit.

11. Lux et sol ortus est, et humiles exaltati sunt, et devoraverunt inclytos.

12. Quod cum vidisset Mardochæus, et surrexisset de strato, cogitabat quid Deus facere vellet; et fixum habebat in animo scire cupiens quid significaret somnium.

avoir été traduite dans Jérusalem par Lysimaque, fils de Ptolémée.

Ce qui suit (jusqu'au verset 6 du chapitre 12) fait le commencement de ce livre dans l'édition Vulgate; mais il ne se trouve point dans l'Hébreu, ni dans aucun autre interprète.

2. La seconde année du règne du très-grand Artaxerxès, le premier jour du mois de nisan, Mardochée, fils de Jaïr, fils de Séméi, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, eut une vision en songe.

3. C'était un Juif qui demeurait dans la ville de Suse, et qui devint un homme puissant, et des premiers de la cour du roi.

4. Il était du nombre des captifs que Nabuchodonosor, roi de Babylone, avait transférés de Jérusalem avec Jéchonias, roi de Juda.

5. Voici la vision qu'il eut en songe. Il lui semblait qu'il entendait des voix, de grands bruits et des tonnerres, et que la terre tremblait et était dans de grands troubles;

6. Et en même temps il vit paraître deux grands dragons prêts à combattre l'un contre l'autre.

7. Toutes les nations s'émurent aux cris qu'ils jetèrent, et elles se disposèrent à combattre contre la nation des justes.

8. Ce jour fut un jour de ténèbres, de périls, d'affliction, d'angoisses et d'une grande épouvante sur la terre.

9. La nation des justes, dans la crainte des maux qui lui étaient préparés, était dans un étrange trouble, se regardant comme destinée à la mort.

10. Ils poussèrent leurs cris vers Dieu; et au bruit de ces cris, une petite fontaine devint un grand fleuve, et répandit une grande abondance d'eaux.

11. La lumière parut, et le soleil se leva : et ceux qui étaient dans l'humiliation furent élevés, et ils dévorèrent ceux qui paraissaient tout puissants.

12. Mardochée ayant eu cette vision, et étant sorti du lit, il pensait en lui-même à ce que Dieu voulait faire. Cette vision lui demeura fortement imprimée dans l'esprit, ayant grande envie de savoir ce que ce songe lui pouvait marquer.

CAP. XI. — 2. *Anno secundo.* Ici commence la lettre de Mardochée exposant les événements qui font l'objet du livre d'Esther. Mardochée eut ce songe la deuxième année du règne d'Assuérus que nous prenons pour Xerxès. Il n'était pas encore un homme puissant, mais il était appelé à le devenir, et, comme il écrivit cette lettre après les événements, il se dit ce qu'il était alors, c'est-à-dire un homme important et des premiers de la cour. Le songe qui est ici raconté est celui que nous avons vu au chapitre précédent, seulement il est exposé avec plus de détails.

---

2. *Anno secundo.* Regni Artaxerxis. — *Filius Jairi.* Vide dicta supra, c. 2, n. 5.

4. *De eo numero captivorum.* Vide dicta ibi, n. 6.

8. *Discriminis.* Periculi.

9. *Gens justorum.* Judæi.

10. *Fons parvus.* Vide dicta c. 10, n. 6.

11. *Lux et sol.* Reddita Judæis serenitas post concitatum ab Amano turbinem. — *Inclytos.* Qui prius inclyti erant, Amanum cum suis.

12. *Scire cupiens quid significaret somnium.* Quod a Deo missum, et mysterio et significatione non carere intelligebat.

CHAPITRE XII.

Conspiration découverte par Mardochée.

1. Mardochée était alors à la cour du roi Assuérus, avec Bagatha et Thara, eunuques du roi, qui étaient les gardes de la porte du palais.

2. Et ayant eu connaissance de leurs desseins et reconnu par une exacte recherche ce qu'ils machinaient, il découvrit qu'ils avaient entrepris sur la vie du roi Artaxerxès, et il en donna avis au roi.

3. Le roi commanda qu'on leur fît leur procès : et après qu'ils eurent confessé leur crime, il les fit mener au supplice.

4. Le roi fit écrire en des mémoires ce qui s'était passé : et Mardochée le mit aussi par écrit, pour en conserver la mémoire.

5. Le roi lui commanda de demeurer dans son palais, et il lui fit des présents pour l'avis qu'il lui avait donné.

6. Mais Aman, fils d'Amadath Bugée, avait été élevé par le roi en grande gloire; et il voulut perdre Mardochée et son peuple, à cause de ces deux eunuques qui avaient été tués.

Jusqu'ici l'avant-propos.

Ce qui suit était mis à l'endroit du livre où est écrit :

Et ils pillèrent leurs biens ou leurs richesses.

Ce que nous avons trouvé dans la seule édition Vulgate.

Or la teneur de la lettre était telle.

1. Morabatur autem *a* eo tempore in aula regis, cum Bagatha et Thara eunuchis regis, qui janitores erant palatii. [a *Supr.* 2. 21. et 6. 2.]

2. Cumque intellexisset cogitationes eorum, et curas diligentius pervidisset, didicit quod conarentur in regem Artaxerxem manus mittere, et nuntiavit super eo regi.

3. Qui de utroque habita quæstione, confessos jussit duci ad mortem.

4. Rex autem quod gestum erat, scripsit in commentariis; sed et Mardochæus rei memoriam litteris tradidit.

5. Præcepitque ei rex, ut in aula palatii moraretur, datis ei pro delatione muneribus.

6. Aman vero filius Amadathi Bugæus, erat gloriosissimus coram rege, et voluit nocere Mardochæo, et populo ejus, pro duobus eunuchis regis qui fuerant interfecti.

Hucusque proœmium.

Quæ sequuntur, in eo loco posita erant, ubi scriptum est in volumine.

Et diripuerunt bona, vel substantias eorum.

Quæ in sola Vulgata editione reperimus.

Epistolæ autem hoc exemplar fuit.

CHAPITRE XIII.

Edit contre les Juifs. Prière de Mardochée.

1. Le grand Artaxerxès, *qui règne* depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, aux cent vingt-sept provinces, aux princes et aux seigneurs soumis à son empire, salut.

2. Quoique je commandasse à tant de nations, et que j'eusse soumis tout l'univers à mon empire, je n'ai pas voulu abuser de la grandeur de ma puissance; mais j'ai gouverné mes sujets avec clémence et avec douceur, afin que, passant leur

1. Rex maximus Artaxerxes ab India usque Æthiopiam, centum viginti septem provinciarum principibus et ducibus qui ejus imperio subjecti sunt, salutem.

2. Cum plurimis gentibus imperarem, et universum orbem meæ ditioni subjugassem, volui nequaquam abuti potentiæ magnitudine, sed clementia et lenitate gubernare subjectos, ut absque ullo

Cap. XII. — 1. *Cum Bagatha.* C'est la conspiration dont il a été parlé (ch. II, v. 21), mais racontée avec un peu plus de détails. Ce qu'il y a de remarquable dans ce récit, c'est que ces deux eunuques étaient les amis d'Aman, et qu'Aman en voulut à Mardochée pour les avoir dénoncés. Ceci prouve qu'Aman était l'ennemi d'Assuérus, et que la conspiration, formée contre les Juifs, avait pour chefs les partisans des Babyloniens, et que ce complot menaçait Xerxès et les Perses autant que Mardochée et les Juifs. Cette conspiration eut lieu la septième année du règne d'Assuérus, et se rattache tout naturellement à l'édit rendu contre les Juifs (Cap. II, 16-21). Quelques interprètes avaient cru que ces mots *eo tempore* rapportaient ce fait à l'époque du songe raconté au chapitre précédent, c'est-à-dire à la deuxième année du règne de Xerxès. Il y aurait eu contradiction entre le chapitre II et le chapitre XII. Mais on sait que, dans les Ecritures, ces mots *eo tempore* désignent une époque vague et générale plutôt qu'une date précise, et rien n'oblige à voir dans le chapitre XII la suite du chapitre XI. D'ailleurs ces mots *eo tempore* ne sont pas dans le grec.

Cap. XII. — 1. *Morabatur.* Mardochæus.

* 2. *Nuntiavit... regi.* Per Esther reginam, ut habemus supra, c. 2, n. 22.

4. *Scripsit.* Per scribas et librarios suos.

5. *Datis ei... muneribus.* Postquam Esther ad regnum evecta est, et ipse secundus a rege constitutus.

6. *Bugæus.* In Bibliis regiis habetur. *Ugæus*, idem vero videtur esse quod Agagæus : nam ut supra, c. 3, n. 1, dicitur, fuit de stirpe Agag.

Cap. XIII. — 2. *Universum orbem.* Vel hyperbole, vel loquitur tantum de orbe Persico. — *Silentio.* Quiete et pacate.

terrore vitam silentio transigentes, optata cunctis mortalibus pace fruerentur.

3. Quærente autem me a consiliariis meis, quomodo posset hoc impleri, unus qui sapientia et fide cæteros præcellebat, et erat post regem secundus, Aman nomine,

4. Indicavit mihi in toto orbe terrarum populum esse dispersum, qui novis uteretur legibus, et contra omnium gentium consuetudinem faciens, regum jussa contemneret, et universarum concordiam nationum sua dissensione violaret.

5. Quod cum didicissemus, videntes unam gentem rebellem adversus omne hominum genus perversis uti legibus, nostrisque jussionibus contra ire, et turbare subjectarum nobis provinciarum pacem atque concordiam.

6. Jussimus, ut quoscumque Aman qui omnibus provinciis præpositus est, et secundus a rege, et quem patris loco colimus, monstraverit, cum conjugibus ac liberis deleantur ab inimicis suis, nullusque eorum misereatur, quarta decima die duodecimi mensis adar anni præsentis;

7. Ut nefarii homines uno die ad inferos descendentes, reddant imperio nostro pacem, quam turbaverant.

Hucusque exemplar epistolæ.

Quæ sequuntur, post eum locum scripta reperi, ubi legitur.

Pergensque Mardochæus, fecit omnia quæ ei mandaverat Esther.

Nec tamen habentur in Hebraico, et apud nullum penitus feruntur interpretum.

8. Mardochæus autem deprecatus est Dominum, memor omnium operum ejus,

9. Et dixit : Domine, Domine, rex omnipotens, in ditione enim tua cuncta sunt posita, et non est qui possit tuæ resistere voluntati, si decreveris salvare Israel.

10. Tu fecisti cœlum et terram, et quidquid cœli ambitu continetur.

11. Dominus omnium es, nec est qui resistat majestati tuæ.

12. Cuncta nosti, et scis, quia non pro superbia et contumelia, et aliqua gloriæ cupiditate fecerim hoc, ut non adorarem Aman superbissimum,

vie doucement et sans aucune crainte, ils jouissent de la paix, qui est souhaitée de tous les hommes.

3. Et, ayant demandé à ceux de mon conseil de quelle manière je pourrais accomplir ce dessein, l'un nommé Aman, élevé par sa sagesse et par sa fidélité au-dessus des autres, et le second après le roi,

4. Nous a donné avis qu'il y a un peuple dispersé dans toute la terre, qui se conduit par de nouvelles lois, et qui, s'opposant aux coutumes des autres nations, méprise les commandements des rois, et trouble par la contrariété de ses sentiments la paix *et* l'union de toutes les peuples.

5. Ce qu'ayant appris, et voyant qu'une seule nation se révolte contre toutes les autres, suit des lois injustes, combat nos ordonnances, et trouble la paix des provinces qui nous sont soumises,

6. Nous avons ordonné que tous ceux qu'Aman, qui a l'intendance sur toutes les provinces, qui est le second après le roi, et que nous honorons comme notre père, aura fait voir soient tués par leurs ennemis, avec leurs femmes et leurs enfants, le quatorzième jour d'adar, douzième mois de cette année, sans que personne en ait aucune compassion;

7. Afin que ces scélérats, descendant tous en un même jour dans le tombeau, rendent à notre empire la paix qu'ils avaient troublée.

Jusqu'ici la teneur de la lettre.

Ce qui suit, je l'ai trouvé écrit après l'endroit où on lit :

Et Mardochée, s'en allant, fit tout ce qu'Esther lui avait marqué.

Toutefois il ne se trouve point dans l'Hébreu, et on n'en voit rien non plus dans aucun des interprètes.

8. Mardochée alla prier le Seigneur, se souvenant de toutes les œuvres merveilleuses qu'il avait faites;

9. Et il dit : Seigneur, Seigneur, roi tout-puissant, toutes choses sont soumises à votre pouvoir, et nul ne peut résister à votre volonté, vous avez résolu de sauver Israël.

10. Vous avez fait le ciel et la terre, et toutes les créatures qui sont sous le ciel.

11. Vous êtes le Seigneur de toutes choses, et nul ne peut résister à votre majesté.

12. Tout vous est connu; et vous savez que quand je n'ai point adoré le superbe Aman, ce n'a été ni par orgueil, ni par mépris, ni par un secret désir de gloire;

Cap. XIII. — 5. *Videntes unam gentem rebellem.* Cyrus n'avait pas considéré les croyances et les lois des Juifs, comme nécessairement en opposition avec les lois et le culte persan. Il avait, lui, reconnu le Dieu des Juifs, et en les renvoyant en Judée, il avait voulu qu'ils vécussent selon la loi de Moïse. Aman calomnia les Juifs pour servir sa passion et ses projets ambitieux.

8. *Mardochæus.* Ce qui suit jusqu'à la fin du ch. XIV, ne se trouve que dans l'ancienne édition latine, en usage avant saint Jérôme. Chap. V.

9. *Domine, Domine.* L'Eglise a fait, du début de cette prière, l'*Introït* du XXIe dimanche après la Pentecôte, et la prière entière est l'objet de l'*Epître* de la IVe férie après le IIe dimanche de Carême.

---

4. *Populum... dispersum.* Explicata hæc sunt supra, c. 3, n. 8.

6. *Quarta decima die.* At supra dictum est decima tertia, itemque infra, c. 16, n. 20. Fortasse hoc loco significatur ita Judæos occidendos esse decima tertia die, ut non liceat ultra decimum quartum diem cujusquam illorum misereri; ita Salianus.

13. Car j'aurais été disposé à baiser avec joie les traces mêmes de ses pieds pour le salut d'Israël;

14. Mais j'ai eu peur de transférer à un homme l'honneur qui n'est dû qu'à mon Dieu, et d'adorer un autre que mon Dieu.

15. Maintenant donc, ô Seigneur, roi, ô Dieu d'Abraham, ayez pitié de votre peuple, parce que nos ennemis ont résolu de nous perdre et d'exterminer votre héritage.

16. Ne méprisez pas ce peuple que vous vous êtes rendu propre, que vous avez racheté de l'Egypte pour être à vous.

17. Exaucez ma prière; soyez favorable à une nation dont vous avez fait votre partage. Changez, Seigneur, nos larmes en joie, afin que nous employions la vie que vous nous conserverez à louer votre nom; et ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louent.

18. Tout Israël cria au Seigneur et lui adressa ses prières dans un même esprit, parce qu'ils se voyaient à la veille d'une mort certaine.

13. Libenter enim pro salute Israel etiam vestigia pedum ejus deosculari paratus essem.

14. Sed timui ne honorem Dei mei transferrem ad hominem, et ne quemquam adorarem, excepto Deo meo.

15. Et nunc Domine rex, Deus Abraham, miserere populi tui, quia volunt nos inimici nostri perdere, et hæreditatem tuam delere.

16. Ne despicias partem tuam, quam redemisti tibi de Ægypto.

17. Exaudi deprecationem meam, et propitius esto sorti et funiculo tuo, et converte luctum nostrum in gaudium, ut viventes laudemus nomen tuum, Domine, et ne claudas ora te canentium.

18. Omnis quoque Israel pari mente et obsecratione clamavit ad Dominum, eo quod eis certa mors impenderet.

CHAPITRE XIV.

Prière d'Esther.

1. La reine Esther eut aussi recours au Seigneur, épouvantée du péril qui était proche.

2. Et, ayant quitté tous ses habits de reine, elle en prit de conformes à son affliction et à ses larmes; et, au lieu de tous ces divers parfums, elle se couvrit la tête de cendre et d'ordure, et elle affligea son corps par les jeûnes : et s'arrachant les cheveux, elle en remplit tous les lieux où elle avait accoutumé de se réjouir auparavant.

3. Elle fit ensuite cette prière au Seigneur, le Dieu d'Israël, et dit : Mon Seigneur, qui êtes seul notre roi, assistez-moi dans l'abandon où je suis, puisque vous êtes le seul qui me puissiez secourir.

4. Le péril où je me trouve est présent et inévitable.

5. J'ai su de mon père, ô Seigneur, que vous aviez pris Israël d'entre toutes les nations, et nos pères, en les séparant de tous leurs ancêtres, qui les avaient devancés, pour vous établir parmi eux un héritage éternel; et vous leur avez fait tout *le bien* que vous leur aviez promis.

1. Esther quoque regina confugit ad Dominum pavens periculum, quod imminebat.

2. Cumque deposuisset vestes regias, fletibus et luctui apta indumenta suscepit, et pro unguentis variis, cinere et stercore implevit caput, et corpus suum humiliavit jejuniis; omnia loca, in quibus antea lætari consueverat, crinium laceratione complevit.

3. Et deprecabatur Dominum Deum Israel, dicens : Domine mi, qui rex noster es solus, adjuva me solitariam, et cujus præter te nullus est auxiliator alius.

4. Periculum meum in manibus meis est.

5. *a* Audivi a patre meo, quod tu Domine tulisses Israel de cunctis gentibus, et patres nostros ex omnibus retro majoribus suis, ut possideres hæreditatem sempiternam, fecistique eis sicut locutus es. [a *Deut.* 4. 20. 34. et 32. 9.]

17. *Et ne claudas ora te canentium.* Cette belle prière se termine par les motifs les plus pressants. Les Juifs sont les enfants d'Abraham, le bien-aimé du Seigneur, dont il ne rougit point d'être appelé le Dieu; ils sont le peuple du Seigneur, et un peuple qu'il s'est acquis, en le tirant de la servitude d'Egypte. Enfin, ils sont le seul peuple du monde qui l'adore et qui le loue. Souffrira-t-il que leurs ennemis aient l'avantage sur eux? et détruira-t-il, par les mains des nations qui le blasphèment, un peuple qui fait gloire de n'adorer et de ne servir que lui! La prière d'Esther, qui est rapportée au chapitre suivant, est plus tendre et plus persuasive encore.

---

14. *Honorem Dei mei transferrem ad hominem.* Ut enim diximus supra, c. 3, divino cultu adorari volebat Aman.

16. *Partem tuam.* Hebræam gentem, quæ hæreditas tua et peculium tuum est.

17. *Sorti et funiculo tuo.* Hæreditati tuæ, populo tuo, quem ut peculium tuum foves et defendis. Notum est olim solitos funiculis metiri fines camporum; hinc funiculus accipitur pro portione hæreditatis, et sorte quæ unicuique obvenit.

Cap. XIV. — 4. *Periculum meum in manibus meis est.* Vita mea periclitatur et versatur in discrimine, ad eum modum quo ea quæ in manibus gestantur, atque ideo externæ direptioni et casibus obnoxia sunt. Sic David, Psalm. 118, n. 109, dicebat : *Anima mea in manibus meis semper.*

5. *Audivi a patre meo.* In græco est, *audiebam ab ortu meo in tribu familiæ meæ.* — *Possideres hæreditatem sempiternam.* Ut populus Israeliticus hæreditas tua esset in æternum.

6. Peccavimus in conspectu tuo, et idcirco tradidisti nos in manus inimicorum nostrorum;

7. Coluimus enim deos eorum. Justus es, Domine.

8. Et nunc non eis sufficit, quod durissima nos opprimunt servitute, sed robur manuum suarum idolorum potentiæ deputantes,

9. Volunt tua mutare promissa, et delere hæreditatem tuam, et claudere ora laudantium te, atque extinguere gloriam templis et altaris tui,

10. Ut aperiant ora gentium, et laudent idolorum fortitudinem, et prædicent carnalem regem in sempiternum.

11. Ne tradas Domine, sceptrum tuum his, qui non sunt, ne rideant ad ruinam nostram; sed converte consilium eorum super eos, et eum qui in nos cœpit sævire, disperde.

12. Memento, Domine, et ostende te nobis in tempore tribulationis nostræ, et da mihi fiduciam, Domine, rex deorum, et universæ potestatis :

13. Tribue sermonem compositum in ore meo in conspectu leonis, et transfer cor illius in odium hostis nostri, ut et ipse pereat, et cæteri qui ei consentiunt.

14. Nos autem libera manu tua, et adjuva me, nullum aliud auxilium habentem, nisi te, Domine, qui habes omnium scientiam,

15. Et nosti quia oderim gloriam iniquorum, et detester cubile incircumcisorum, et omnis alienigenæ.

6. Nous avons péché devant vous; et c'est pour cela que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis.

7. Car nous avons adoré leurs dieux. Vous êtes juste, Seigneur.

8. Et maintenant ils ne se contentent pas de nous opprimer par une dure servitude, mais, attribuant la force de leurs bras à la puissance de leurs idoles,

9. Ils veulent renverser vos promesses, exterminer votre héritage, fermer la bouche à ceux qui vous louent, et éteindre la gloire de votre temple et de votre autel,

10. Pour ouvrir la bouche des nations, pour louer la puissance de leurs idoles, et pour relever à jamais un roi de chair.

11. Seigneur, n'abandonnez pas votre sceptre à ceux qui ne sont rien, de peur qu'ils ne se rient de notre ruine : mais faites retomber sur eux leurs desseins, et perdez celui qui a commencé à nous faire ressentir les effets de sa cruauté.

12. Souvenez-vous *de nous*, Seigneur; montrez-vous à nous dans le temps de notre affliction, et donnez-moi de la fermeté et de l'assurance, ô Seigneur, roi des dieux et de toute puissance.

13. Mettez dans ma bouche des paroles convenables, en la présence du lion; et transférez son cœur à la haine *de* notre ennemi, afin qu'il périsse lui-même avec tous ceux qui conspirent avec lui.

14. Délivrez-nous par votre puissante main, et assistez-moi, Seigneur, vous qui êtes mon unique secours, vous qui connaissez toutes choses,

15. Et qui savez que je hais la gloire des injustes, et que je déteste le lit des incirconcis et de tout étranger.

Cap. XIV. — 13. *Tribue sermonem compositum.* Saint Augustin, à la fin de son excellent ouvrage *De la doctrine chrétienne*, propose, à ceux qui sont chargés d'annoncer la parole de Dieu, l'exemple de cette prière d'Esther. Il les exhorte à n'entreprendre jamais de parler de Dieu, soit de vive voix, soit par écrit, qu'ils ne le prient auparavant, de mettre dans leur bouche les paroles les plus propres pour être utiles à ceux qu'ils instruisent. « Car si une reine, ajoute ce Père, a fait cette humble prière à Dieu, lorsqu'elle devait parler à un roi pour le salut temporel de sa nation; combien plus est obligé de la faire, celui qui travaille, par ses paroles et par ses écrits, pour le salut éternel des hommes. »

15. *Et nosti quia oderim.* Dans la délicieuse tragédie que lui a inspirée l'étude de ce livre, Racine exprime ainsi cette dernière partie de la prière d'Esther :

On sait combien je hais ces fêtes criminelles,
Et que je mets au rang des profanations
Leurs tables, leurs festins et leurs libations;
Que même cette pompe où je suis condamnée,
Ce bandeau dont il faut que je paraisse ornée
Dans ces jours solennels à l'orgueil dédiés,
Seule et dans le secret, je le foule à mes pieds.
Qu'à ces vains ornements je préfère la cendre,
Et n'ai de goût qu'aux pleurs que tu me vois répandre.

---

7. *Coluimus enim deos eorum.* Non quidem ipsa, aut Mardochæus, sed majores eorum qui idololatria divinam in se iram provocarunt.

8. *Robur manuum suarum.* Ex græco verti potest : *adjunxerunt vires manusque suas ad idolorum suorum manus,* vel eis se quasi ministros contra nos præbentes, vel quasi jurantes, et injecta dextra fœdus pangentes.

9. *Tua mutare promissa.* Decretum tuum tollere, quo scilicet nos salvare et fovere statuisti.

11. *Sceptrum tuum.* Gentem in qua regnas. — *His qui non sunt.* Idolis, eorumque cultoribus.

12. *Da mihi fiduciam.* Ut cum rege secure agam, fidenter, et sine timore. — * *Rex deorum.* Id est, regum, principum et judicum qui etiam in Psal. 81, et Joan., 10, dii vocantur.

13. *Sermonem compositum.* Prudentem, bene concinneque structum. — *Leonis.* Assueri, quem ob potentiam, vel ferociam, leonem appellat. * Sic D. Paulus Neronem, I. ad Tim. 4, 17. — *Hostis nostri.* Aman.

15. *Cubile incircumsisorum.* Nam in Assueri matrimonium tantum consensi, ut tuo parerem imperio; alioqui libentius pauperi alicui gentis meæ nuptura.

16. Vous savez la nécessité où je me trouve, et qu'aux jours où je parais dans la magnificence et dans l'éclat, j'ai en abomination la marque superbe de ma gloire que je porte sur ma tête, et que je la déteste comme un linge souillé et qui fait horreur; que je ne la porte point dans les jours de mon silence,

17. Et que je n'ai point mangé à la table d'Aman, ni pris plaisir au festin du roi; que je n'ai point bu de vin offert sur l'autel des idoles;

18. Et que depuis le temps que j'ai été amenée en ce palais jusqu'aujourd'hui, jamais votre servante ne s'est réjouie qu'en vous seul, ô Seigneur, Dieu d'Abraham.

19. O Dieu puissant au-dessus de tous, écoutez la voix de ceux qui n'ont aucune espérance qu'en vous seul. Sauvez-nous de la main des méchants, et délivrez-moi de ce que je crains.

16. Tu scis necessitatem meam, quod abominer signum superbiæ et gloriæ meæ, quod est super caput meum in diebus ostentationis meæ, et detester illud quasi pannum menstruatæ, et non portem in diebus silentii mei,

17. Et quod non comederim in mensa Aman, nec mihi placuerit convivium regis, et non biberim vinum libaminum;

18. Et nunquam lætata sit ancilla tua, ex quo huc translata sum usque in præsentem diem, nisi in te, Domine Deus Abraham.

19. Deus fortis super omnes, exaudi vocem eorum qui nullam aliam spem habent, et libera nos de manu iniquorum, et erue me a timore meo.

CHAPITRE XV.

Mardochée à Esther. Ce qui se passa quand Esther parut devant Mardochée.

J'ai trouvé aussi dans l'édition Vulgate l'addition qui suit (Saint Jérôme).

1. Il manda à Esther (c'est-à-dire, sans doute, Mardochée) d'aller trouver le roi, et de le prier pour son peuple et son pays.

2. Souvenez-vous, lui dit-il, des jours de votre abaissement, et de quelle sorte vous avez été nourrie sous ma main, parce qu'Aman, qui est le second après le roi, lui a parlé contre nous pour nous perdre;

3. Invoquez donc le Seigneur, parlez pour nous au roi, et délivrez-nous de la mort.

J'ai trouvé pareillement ce qui suit :

4. Le troisième jour, Esther quitta les habits dont elle s'était revêtue, se para de ses plus riches ornements.

5. Relevée par cet éclat de la magnificence royale, après avoir invoqué Dieu, qui est le conducteur et le sauveur de tous, elle prit deux de ses filles de chambre,

6. Sur l'une desquelles elle s'appuyait, comme ayant peine à se soutenir, à cause de son extrême délicatesse.

7. L'autre suivait sa maîtresse, lui portant la robe qui traînait à terre.

Hæc quoque addita reperi in editione Vulgata.

1. Et mandavit ei (haud dubium quin esset Mardochæus) ut ingrederetur ad regem, et rogaret pro populo suo et pro patria sua.

2. Memorare (inquit) dierum humilitatis tuæ, quomodo nutrita sis in manu mea, quia Aman secundus a rege locutus est contra nos in mortem :

3. Et tu invoca Dominum, et loquere regi pro nobis, et libera nos de morte.

Necnon et ista quæ subdita sunt.

4. Die autem tertio deposuit vestimenta ornatus sui, et circumdata est gloria sua.

5. Cumque regio fulgeret habitu, et invocasset omnium rectorem et salvatorem Deum, assumpsit duas famulas,

6. Et super unam quidem innitebatur, quasi præ deliciis et nimia teneritudine corpus suum ferre non sustinens :

7. Altera autem famularum sequebatur dominam, defluentia in humum indumenta sustentans.

Cap. XV. — 1. *Et mandavit ei.* Les trois premiers versets de ce chapitre se trouvent dans le chapitre IV de l'ancienne version latine. Aux considérations que Mardochée fait valoir pour décider Esther à se dévouer dans l'intérêt de sa nation (V. plus haut, ch. IV, 13), il en ajoute ici une nouvelle qui devait être très-puissante sur son âme sensible et reconnaissante. « Souviens-toi, lui dit Mardochée, des jours de ton abaissement, et comment tu as été nourrie de ma main. »

4. *Die autem tertio.* Tout ce qui suit, depuis ce verset 4 jusqu'à la fin du livre, se trouve dans l'ancienne édition latine au chapitre V. C'est d'abord une exposition plus détaillée de la scène déjà racontée plus haut au chapitre V, 1 et seq. (Voyez ma note sur la concordance de ces deux passages qu'on a voulu trouver contradictoires.)

---

* 16. *Necessitatem meam.* Qua scilicet me cogor ornare. — *Signum superbiæ... meæ.* Diadema, seu cidarim, insigne regiæ dignitatis. Erat autem diadema fascia qua caput circumdabant, aut ligabant reges, ut patet ex ejus etymo. — *In diebus ostentationis meæ.* Cum videri et coram rege, aut in publicum apparere oportet. — *Quasi pannum menstruatæ.* Qui sordidissimus est. — *In diebus silentii mei.* Cum domi sum in gynæceo, in privato conclavi.

17. *Non comederim in mensa Aman,* Cibos lege vetitos, nec deliciis regalium epularum delectata sum. — *Vinum libaminum.* Vinum cujus pars aliqua in idolorum honorem fuisset effusa.

Cap. XV. — 4. *Die autem tertio.* Inchoati jejunii et precum. — * *Vestimenta ornatus sui.* Græc., *vestimenta luctus.* — *Gloria sua.* Pretiosis et regalibus vestibus.

8. Ipsa autem roseo colore vultum perfusa, et gratis ac nitentibus oculis, tristem celabat animum, et nimio timore contractum.

9. Ingressa igitur cuncta per ordinem ostia, stetit contra regem, ubi ille residebat super solium regni sui, indutus vestibus regiis, auroque fulgens, et pretiosis lapidibus, eratque terribilis aspectu.

10. Cumque elevasset faciem, et ardentibus oculis furorem pectoris indicasset, regina corruit, et in pallorem colore mutato, lassum super ancillulam reclinavit caput.

11. Convertitque Deus spiritum regis in mansuetudinem, et festinus ac metuens exsilivit de solio, et sustentans eam ulnis suis, donec rediret ad se, his verbis blandiebatur;

12. Quid habes Esther? ego sum frater tuus; noli metuere.

13. Non morieris : non enim pro te, sed pro omnibus hæc lex constituta est.

14. Accede igitur, et tange sceptrum.

15. Cumque illa reticeret, tulit auream virgam, et posuit super collum ejus, et osculatus est eam, et ait : Cur mihi non loqueris?

16. Quæ respondit : Vidi te, Domine, quasi angelum Dei, et conturbatum est cor meum præ timore gloriæ tuæ.

17. Valde enim mirabilis es, Domine, et facies tua plena est gratiarum.

18. Cumque loqueretur, rursus corruit, et pene exanimata est;

19. Rex autem turbabatur, et omnes ministri ejus consolabantur eam.

8. Elle cependant, avec un teint vermeil et des yeux pleins d'agrément et d'éclat, cachait la tristesse de son âme, qui était toute saisie de frayeur.

9. Et ayant passé de suite toutes les portes, elle se présenta devant le roi, au lieu où il était assis sur son trône avec une magnificence royale, étant tout brillant d'or et de pierres précieuses; et il était terrible à voir.

10. Aussitôt qu'il eût levé la tête, la fureur dont il était saisi, paraissant dans ses yeux étincelants, la reine tomba; et, la couleur de son *teint* se changeant en pâleur, elle laissa tomber sa tête sur la fille qui la soutenait.

11. En même temps Dieu changea le cœur du roi, et lui inspira de la douceur. Il se leva tout à coup de son trône, craignant *pour Esther;* et la soutenant entre ses bras, jusqu'à ce qu'elle fût revenue à elle, il la caressait en lui disant :

12. Qu'avez-vous, Esther? Je suis votre frère; ne craignez point.

13. Vous ne mourrez point, car cette loi n'a pas été faite pour vous, mais pour tous les *autres.*

14. Approchez-vous donc, et touchez mon sceptre.

15. Et voyant qu'elle demeurait toujours dans le silence, il prit son sceptre d'or, et, le lui ayant mis sur le cou, il la baisa, et lui dit : Pourquoi ne me parlez-vous point?

16. Esther lui répondit : Vous m'avez paru comme un ange de Dieu, et mon cœur a été troublé par la crainte de votre gloire.

17. Car, seigneur, vous êtes admirable, et votre visage est plein de grâces.

18. En disant ces paroles, elle retomba encore, et elle pensa s'évanouir.

19. Le roi en était tout troublé; et ses officiers la consolaient.

CHAPITRE XVI.

Edit en faveur des Juifs.

Exemplar epistolæ regis Artaxerxis, quam pro Judæis ad totas regni sui provincias misit; quod et ipsum in Hebraico volumine non habetur.

1. Rex magnus Artaxerxes ab India usque Æthiopiam, centum viginti sep-

Copie de la lettre que le roi Artaxerxès envoya en faveur des Juifs dans toutes les provinces de son royaume, laquelle lettre ne se trouve point non plus dans le texte hébreu.

1. Le grand roi Artaxerxès, *qui règne* depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, aux chefs et aux

10. *Regina corruit.* Il n'est pas étonnant qu'Esther se soit évanouie à la vue de la fureur du roi. Car Sénèque rapporte de Xerxès lui-même un trait de férocité qui nous révèle tout ce qu'avait de terrible la colère de ces rois barbares. « Pythius, père de cinq fils, lui ayant demandé que l'un d'eux fût exempté du service militaire, il lui permit de choisir celui qu'il voudrait. Le choix fait, le fils désigné fut, par ses ordres, coupé en deux, et une moitié fut placée sur chaque côté de la route. Ce fut la victime lustrale de son armée (Sen., *De ira*, lib. III, cap. 17). »

9. *Eratque terribilis aspectu.* Vel ex naturali truculentia et feritate vel ex ira qua efferbuerat cum vidit reginam invocatam contra legem accessisse.

12. *Frater tuus.* Blandientis vox est intimæ amicitiæ, et familiaritatis. Sic sponsus Cant. 4 sponsam sæpe sororem suam vocat.

13. *Pro omnibus.* Communes homines afficit lex nostra, et qui infra regiam dignitatem sunt, ideoque ejus pœna non teneris.

14. *Tange sceptrum.* Quod clementiæ signum est, placati et benevoli in te animi.

16. *Quasi angelum Dei.* Cœlitis alicujus faciem habentem, decore et majestate plenam. Sic Ezechiel, c. 28, n. 14, regem Tyri angelum appellat, et David Achin, I. Regum 29, 9, et Thecuitis Davidem, II. Regum, 14, 20.

17. *Plena est gratiarum.* Splendoris et dignitatis.

gouverneurs des cent vingt-sept provinces qui sont soumises à notre empire, salut.

2. Plusieurs abusant de la bonté des princes et de l'honneur qu'ils en ont reçu, en sont devenus superbes :

3. Et non-seulement ils tâchent d'opprimer les sujets des rois, mais ne pouvant porter avec modération la gloire dont ils ont été comblés, ils font des entreprises contre ceux mêmes dont ils l'ont reçue.

4. Ils ne se contentent pas de méconnaître les grâces qu'on leur a faites, et de violer dans eux-mêmes les droits de l'humanité; mais ils s'imaginent même qu'ils pourront se soustraire à la justice de Dieu, qui voit tout.

5. Leur folie a passé à un tel point que, s'élevant contre ceux qui s'acquittent de leur charge avec une grande fidélité, et qui se conduisent de telle sorte qu'ils méritent d'être loués de tout le monde, ils tâchent de les perdre par leurs mensonges et leurs artifices,

6. En surprenant par leurs déguisements et par leur adresse, la bonté des princes que leur sincérité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.

7. Ceci se voit clairement par les anciennes histoires; et on voit encore tous les jours combien les bonnes inclinations des princes sont souvent altérées par de faux rapports.

8. C'est pourquoi nous devons pourvoir à la paix de toutes les provinces.

9. Que si nous ordonnons des choses différentes, vous ne devez pas croire que cela vienne de la légèreté de notre esprit; mais plutôt que c'est la vue du bien public qui nous oblige de former nos ordonnances selon la diversité des temps et la nécessité de nos affaires.

10. Ce qui suit vous fera mieux connaître ce que nous disons. Nous avions reçu avec bonté auprès de nous Aman, fils d'Amadath, étranger, Macédonien d'inclination et d'origine, qui n'avait rien de commun avec le sang des Perses, et qui a voulu déshonorer notre clémence par sa cruauté :

11. Et après que nous lui avons donné tant de marques de notre bienveillance, jusqu'à le faire appeler notre père et à le faire adorer de tous comme le second après le roi,

12. Il s'est élevé à un tel excès d'insolence,

tem provinciarum ducibus ac principibus, qui nostræ jussioni obediunt, salutem dicit.

2. *a* Multi bonitate principum, et honore qui in eos collatus est, abusi sunt in superbiam; [a *Supr.* 11. 2.]

3. Et non solum subjectos regibus nituntur opprimere, sed datam sibi gloriam non ferentes, in ipsos, qui dederunt, moliuntur insidias.

4. Nec contenti sunt gratias non agere beneficiis, et humanitatis in se jura violare, sed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur se posse fugere sententiam.

5. Et in tantum vesaniæ, proruperunt, ut eos, qui credita sibi officia diligenter observant, et ita cuncta agunt ut omnium laude digni sint, mendaciorum cuniculis conentur subvertere,

6. Dum aures principum simplices, et ex sua natura alios æstimantes, callida fraude decipiunt.

7. Quæ rex et ex veteribus probatur historiis, et ex his quæ geruntur quotidie, quomodo quorumdam suggestionibus regum studia depraventur.

8. Unde providendum est paci omnium provinciarum.

9. Nec putare debetis, si diversa jubeamus, ex animi nostri venire levitate; sed pro qualitate et necessitate temporum, ut reipublicæ poscit utilitas, ferre sententiam.

10. Et ut manifestius, quod dicimus, intelligatis : *a* Aman filius Amadathi, et animo et gente Macedo, alienusque a Persarum sanguine, et pietatem nostram sua crudelitate commaculans, peregrinus a nobis susceptus est; [a *Supr.* 3. 1.]

11. Et tantam in se expertus humanitatem, ut pater noster vocaretur, et adorare, ab omnibus post regem secundus;

12. Qui in tantum arrogantiæ tumo-

Cap. XVI. — 3. *Moliuntur insidias.* Les considérants qui précèdent cet édit font voir qu'Aman n'en voulait pas seulement aux Juifs, mais que c'était un ambitieux qui avait formé un complot contre Xerxès et la domination persane, dans son propre intérêt.

9. *Si diversa jubeamus.* Il était établi que les décrets des rois étaient irrévocables. Voulant passer aux yeux de leurs peuples pour des dieux, ils ne devaient pas avoir l'air de subir toute espèce d'influence. C'est pourquoi dans ses considérants, Mardochée s'applique à justifier ce changement de volonté, et il tient à faire comprendre qu'il ne faut pas l'attribuer à la mobilité du souverain, mais aux circonstances qui exigent du sage ces variations. Car, comme on l'a dit, l'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Cap. XVI. — 3. *Non ferentes.* Moderate.

4. *Gratias non agere.* Grati animi significationes exhibendo, et fidelem pro congestis, in ipsos beneficiis servitutem rependendo.

* 9 *Nec... ex animi nostri... levitate.* Neque hoc repugnat legi Medorum et Persarum, quia hæc solum jubet irrevocabilia esse decreta quæ subreptitia et fraude non sunt extorta.

10. *Pietatem nostram... commaculans.* Sæpe enim piorum principum impii, avari, aut crudeles ministri ipsis principibus dedecoris labem aspergunt; quæ enim ministri contra jus et fas moliuntur, ea regibus, quibus serviunt, adscribuntur.

11. *Pater noster vocaretur.* Titulus hic erat dignitatis, quo etiam Pharao Josephum cohonestavit. Vide quæ diximus Gen., c. 41, n. 43.

12. *Regno privare nos niteretur et spiritu.* Creditur enim fuisse particeps conjurationis eunuchorum.

rem sublatus est, ut regno privare nos niteretur et spiritu.

13. Nam Mardochæum, cujus fide et beneficiis vivimus, et consortem regni nostri Esther, cum omni gente sua novis quibusdam atque inauditis machinis expetivit in mortem;

14. Hoc cogitans, ut illis interfectis, insidiaretur nostræ solitudini, et regnum Persarum transferret in Macedonas.

15. Nos autem, a pessimo mortalium Judæos neci destinatos, in nulla penitus culpa reperimus sed e contrario justis utentes legibus,

16. Et filios altissimi et maximi semperque viventis Dei cujus beneficio et patribus nostris et nobis regnum est traditum, et usque hodie custoditur.

17. Unde eas litteras, quas sub nomine nostro ille direxerat, sciatis esse irritas.

18. Pro quo scelere ante portas hujus urbis, id est, Susan, et ipse qui machinatus est, et omnis cognatio ejus pendet in patibulis; non nobis, sed Deo reddente ei quod meruit.

19. Hoc autem edictum, quod nunc mittimus, in cunctis urbibus proponatur, ut liceat Judæis uti legibus suis.

20. Quibus debetis esse adminiculo, ut eos, qui se ad necem eorum paraverant, possint interficere tertia decima die mensis duodecimi, qui vocatur adar;

21. Hanc enim diem, Deus omnipotens, mœmoris et luctus, eis vertit in gaudium.

22. Unde et vos, inter cœteros festos dies, hanc habetote diem, et celebrate eam cum omni lætitia, ut et in posterum cognoscatur,

23. Omnes qui fideliter Persis obediunt, dignam pro fide recipere mercedem; qui autem insidiantur regno eorum, perire pro scelere.

qu'il avait entrepris de nous faire perdre la couronne avec la vie;

13. Car il avait fait dessein, par une malignité inouïe et toute nouvelle, de perdre Mardochée, par la fidélité et les bons services duquel nous vivons, et Esther, notre épouse et la compagne de notre royauté, avec tout son peuple;

14. Afin qu'après les avoir tués, et nous avoir ôté ce secours, il nous pût surprendre nous-mêmes, et faire passer aux Macédoniens l'empire des Perses.

15. Mais nous avons reconnu que les Juifs, qui étaient destinés à la mort par cet homme détestable, n'étaient coupables d'aucune faute; mais qu'au contraire, ils se conduisent par des lois justes,

16. Et qu'ils sont les enfants du Dieu très-haut, très-puissant et éternel, par la grâce duquel ce royaume a été donné à nos pères et à nous-même, et se conserve encore aujourd'hui.

17. C'est pourquoi nous vous déclarons que les lettres qu'il vous avait envoyées en notre nom sont nulles et de nulle valeur;

18. Et qu'à cause de ce crime qu'il a commis, il a été pendu, avec tous ses proches, devant la porte de la ville de Suse, Dieu lui-même, et non pas nous, lui ayant fait souffrir la peine qu'il a méritée.

19. *Nous ordonnons* que cet édit, que nous vous envoyons, soit affiché dans toutes les villes, afin qu'il soit permis aux Juifs de garder leurs lois.

20. Et vous aurez soin de leur donner du secours, afin qu'ils puissent tuer ceux qui se préparaient à les perdre le treizième jour du douzième mois appelé adar.

21. Car le Dieu tout-puissant leur a fait de ce jour un jour de joie, au lieu qu'il leur devait être un jour de deuil et de larmes;

22. C'est pourquoi nous voulons que vous mettiez aussi ce jour au rang des jours de fêtes, et que vous le célébriez avec toute sorte de réjouissances, afin que l'on sache à l'avenir,

23. Que tous ceux qui rendent une prompte obéissance aux Perses sont récompensés comme leur fidélité le mérite, et que ceux qui conspirent contre le royaume reçoivent une mort digne de leur crime.

14. *Transferret in Macedonas.* A l'occasion du titre de Macédonien donné à Aman, nous avons observé (chap. III, note 1), que cette dénomination était plutôt une dénomination générique qu'un nom de nation, et qu'il signifiait surtout un étranger, *alienus a Persarum sanguine*. Cette interprétation est justifiée par ces paroles du décret de Mardochée, qui accuse Aman d'avoir voulu faire passer le pouvoir des mains des Perses à celles des Macédoniens. Les Macédoniens n'étaient rien avant Philippe et Alexandre, qui ont vécu longtemps après Xerxès. Ils ne pouvaient donc former, à cette epoque, un parti puissant au sein de l'empire des Perses. Aman s'était mis à la tête d'un parti politique capable de renverser la domination persane. Il n'y avait en ce moment que les Babyloniens qui pussent former ce complot. Renversés par Cyrus, ils n'étaient pas encore sans espérance. Les Mèdes s'étaient soulevés contre les Perses après la mort de Cambyse et les avaient profondément ébranlés. L'élection de Darius avait mis fin aux dissensions des Perses; mais le parti des Babyloniens, après les revers de Xerxès en Grèce, pouvait concevoir de l'espoir, et c'est à la tête de ce parti qu'Aman s'était placé. Ce point de vue explique la conduite de Xerxès envers Aman et Mardochée, et le massacre de 75,000 hommes qui fut la conséquence de cette conspiration dirigée autant contre les Perses que contre les Juifs.

---

13. *Cujus fide et beneficiis vivimus.* Propter retectam conspirationem. — *Machinis.* Græca valde significantur : πολυπλοκαις μεθοδων παραλογισμοις· *Multiplicibus, varieque contextis artificiorum imposturis.*

14. *Nostræ solitudini.* Nobis solis relictis, et absque illorum fideli præsidio.

18. *Et omnis cognatio ejus. Leges apud Persas*, inquit Ammianus, lib. 23, *impendio formidatæ, per quas ob noxam unius, omnis propinquitas perit.*

24. Que s'il se trouve quelque province ou quelque ville qui ne veuille point prendre part à cette fête solennelle, nous voulons qu'elle périsse par le fer et par le feu, et qu'elle soit tellement détruite qu'elle demeure inaccessible pour jamais, non-seulement aux hommes, mais aux bêtes, afin qu'elle serve d'exemple du châtiment qui est dû à ceux qui désobéissent *aux rois* et *qui* les méprisent.

24. Omnis autem provincia et civitas, quæ noluerit solemnitatis hujus esse particeps, gladio et igne pereat, et sic deleatur, ut non solum hominibus, sed etiam bestiis invia sit in sempiternum, pro exemplo contemptus, et inobedientiæ.

---

24. *Gladio et igne.* Græce, δορατι και πυρι, *lancea et igne.* — *Sed etiam bestiis.* Dicuntur hæc per exaggerationem.

PRÉFACE SUR LE LIVRE DE JOB.

On ne peut douter de l'existence de Job. Ezéchiel le nomme, avec Noé et Daniel, comme un exemple de la Providence divine, qui arrache souvent ses serviteurs aux plus grands dangers (XIV, 14 et seq.). L'auteur du *livre de Tobie* le compare à ce patriarche, et dit que Dieu voulut que sa patience servît d'exemple à la postérité comme celle du saint homme Job (II, 12). Enfin l'apôtre saint Jacques, dans son Epître (v. 11), exalte aussi la patience de Job, qu'il cite comme un modèle à tous les chrétiens; ce qu'il n'aurait pu faire, s'il n'avait pas cru à l'existence de ce patriarche et aux faits racontés dans son histoire.

Origène, Tertullien, saint Cyprien, saint Basile, saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire le Grand et une foule d'autres Pères en ont parlé comme d'un personnage réel, et l'on ne voit pas qu'ils aient douté jamais de son existence.

L'Eglise a inscrit son nom dans ses martyrologes. Les Grecs, les chrétiens de l'Arabie, de l'Ethiopie, de l'Egypte et de la Russie font sa fête le 6 mai; les Latins l'honorent le 10 du même mois.

Mais si ces témoignages ne permettent pas de nier l'existence de Job, il est plus difficile de fixer le temps et le lieu où il a vécu.

L'Ecriture nous dit qu'il était de la terre de Hus, mais où était située cette contrée? Nous croyons que c'était l'Idumée qui faisait partie de l'Arabie Pétrée, et qui touchait à la tribu de Juda. Ses amis habitaient comme lui l'Arabie Pétrée ou les contrées voisines.

Les controverses sont encore plus nombreuses, quand il s'agit de fixer le temps où ce patriarche a vécu.

M. Laurens le fait vivre avant Abraham. « Je crois, dit-il, qu'on peut démontrer, par des calculs irrécusables, que Job était antérieur à Abraham. Le grand âge auquel il est parvenu, — il avait au moins, quand il est mort, 210 ans, — la peinture des mœurs patriarcales décrites dans ce livre, ne permettent point de douter que ce saint homme n'ait vécu du temps de Sarug, bisaïeul d'Abraham, plus de deux mille ans avant Jésus-Christ, et plus de mille ans avant Homère (1). »

Eusèbe, dans sa *Démonstration évangélique*, met Job trois générations après Jacob. C'est aussi le sentiment de saint Augustin. D. Calmet, ayant cru trouver dans le *livre de Job* une allusion au passage de la mer Rouge, place les épreuves de ce patriarche quelque temps après ce grand événement.

Il y a des chronologistes qui ont encore reculé plus loin ces faits. Dans le Thalmud, quelques Juifs les ont renvoyés jusqu'au règne de David, et d'autres jusqu'à celui de Salomon. Le P. Berruyer a reporté même la naissance de Job jusqu'au temps de Salmanasar, roi d'Assyrie, et d'Osée, roi d'Israël. Enfin, il s'est rencontré des écrivains qui ont prétendu que ces faits avaient eu lieu au temps de la captivité de Babylone, et que Job avait été emmené captif dans cette grande ville, lorsque Nabuchodonosor fit la conquête de l'Idumée.

Ces opinions extrêmes sont insoutenables. Les mœurs décrites dans le *livre*

(1) Job et les Psaumes. *Discours préliminaire*, pag. 16.

de Job nous obligent à considérer les événements qu'il renferme, comme appartenant à ces temps primitifs, où la terre était occupée par une foule de petits rois ou de petits princes, et où le chef de la famille remplissait encore les fonctions sacerdotales.

Les sacrifices qu'offrent Job et ses amis nous montrent qu'ils ont vécu avant Moïse, lorsque la loi de nature était la seule qui fut alors connue. Car quoique ce livre ait toujours été reconnu comme canonique dans les synagogues, comme dans les églises chrétiennes, on n'y trouve pas la moindre allusion aux institutions mosaïques; ce qui prouve que la loi du Sinaï n'avait pas encore été promulguée.

Quant à l'auteur du livre lui-même, nous ne doutons pas que les matériaux ne remontent au temps de Job. Peut-être ont-ils été fournis par Job lui-même, comme l'ont supposé Origène, saint Grégoire le Grand, Suidas et quelques autres.

Mais la régularité du plan, la perfection du style, la richesse des descriptions nous portent à croire que l'ouvrage a reçu sa forme actuelle dans les temps les plus florissants de la littérature hébraïque, c'est-à-dire vers le règne de Salomon.

Ce livre, tel que nous l'avons, est un poème composé de discours en vers, encadrés dans un texte en prose. Il se divise en trois parties : le prologue, le corps de l'ouvrage et l'épilogue.

Le prologue et l'épilogue sont en prose, et le corps de l'ouvrage en vers.

Le prologue comprend les deux premiers chapitres. C'est l'exposition du sujet. L'auteur, dans un récit aussi simple que naïf, nous fait connaître ce qu'était Job avant son épreuve. Il craignait Dieu et il pratiquait la justice d'une manière si parfaite, que le Seigneur demanda un jour à Satan, s'il avait vu sur la terre un homme aussi irréprochable que son serviteur Job. Satan ayant attribué la vertu de Job à la prospérité dont il était comblé, Dieu permet au chef des démons d'enlever à ce juste tous ses biens, de le priver de ses enfants qui faisaient sa gloire, et de le frapper lui-même d'une plaie horrible qui lui rendit l'existence intolérable. Alors l'épreuve commence. Job réduit à l'excès du malheur ne peut, malgré sa patience, empêcher l'explosion de ses plaintes, et il pousse ce cri : « Périsse le jour où je suis né, et la nuit dans laquelle il a été dit : Un homme a été conçu. »

Ici le poème commence.

Il se compose des quarante chapitres suivants. On peut le diviser en quatre actes.

Job parle d'abord à ses trois amis Eliphaz de Théman, Baldad de Suh et Sophar de Naamath qui lui répondent alternativement. Chacun de ces interlocuteurs paraît trois fois sur la scène, à l'exception de Sophar qui ne figure pas au troisième acte, et il en résulte que le poème se trouve ainsi partagé en trois parties égales, suivant une marche monotone, mais symétrique.

Job avait éclaté avec violence contre la souffrance qu'il endurait, et avait prétendu que ses souffrances étaient imméritées, puisque sa conscience ne lui reprochait aucun crime en rapport avec d'aussi terribles châtiments.

Ses trois amis s'étaient scandalisés de ses prétentions et avaient soutenu que sans un Dieu juste et bon, l'homme ne peut pas souffrir plus qu'il ne le mérite, et ils avaient accusé Job d'orgueil, d'injustice et de mensonge, s'appuyant précisément sur ses misères pour le convaincre d'impiété. Ces consolateurs, qu'il appelle avec raison des consolateurs à charge, lui avaient ainsi enlevé son unique appui, la seule source de consolation qui put lui rester, le témoignage de sa conscience dont il révoquait en doute la sincérité et la certitude.

Il fallait qu'un nouveau personnage intervînt, pour trancher la question entre Job et ses amis; ce personnage est Eliu, fils de Barachel de Buz, de la famille de Ram. Il est plus jeune qu'Eliphaz et les autres amis de Job, et il est par là même plus vain et plus orgueilleux.

Son discours renferme d'excellentes choses. Il ne partage pas l'erreur des amis de Job qui voulaient qu'il n'y eût de malheureux sur la terre que les mé-

chants. Il dit que la souffrance n'est pas seulement envoyée à l'homme par le Très-Haut pour le punir, mais encore pour l'éprouver, le corriger, abattre son orgueil, perdre le pécheur obstiné, et faire grâce à celui qui se soumet et se repent.

Mais à ces vérités incontestables se mêlent des erreurs qui ne permettent pas de faire d'Eliu, le juge suprême et sans appel du débat. Il attaque avec autant de violence qu'Eliphaz et ses compagnons, l'innocence de Job, il le calomnie en lui prêtant des opinions qui n'étaient pas les siennes, et il veut à tout prix en faire un impie et un criminel.

Ce vice radical de la décision portée par Eliu nécessite l'intervention d'un personnage plus élevé que l'homme qui prononce en dernier ressort. Ce personnage est l'Ange du Très-Haut, qui vient parler au nom du Très-Haut lui-même.

Au lieu de discuter la question, il la tranche d'autorité. Il fait comprendre à Job qu'il y a dans la nature et le monde social un foule de problèmes qui sont au-dessus de la portée humaine. Pourquoi Dieu permet-il que nous souffrions? Pourquoi envoie-t-il une épreuve à celui-ci plutôt qu'à celui-là? D'où vient l'inégalité des conditions dans la lutte? Voilà assurément des mystères que notre intelligence ne pénétrera jamais.

Dieu accable donc en quelque sorte Job de sa lumière. Il lui montre d'un côté la grandeur et la puissance infinie du Créateur, et de l'autre la faiblesse, le néant de l'homme, et lui enseigne qu'en présence d'un pareil contraste, nous n'avons qu'à nous soumettre et à adorer.

C'est ce que fait Job, et c'est ainsi que se termine le poème.

L'épilogue renfermé dans les huit derniers versets du dernier chapitre (XLII, 9-16), nous montre le patriarche récompensé de sa résignation et de sa patience. Sa fortune d'autrefois lui est rendue; il a de nouveaux enfants, et il vit encore de longues années pour jouir des biens que la Providence lui envoie.

On a voulu attaquer l'authenticité de quelques-unes des parties de cet ouvrage. Les uns ont rejeté l'épilogue et le prologue, d'autres le discours d'Eliu, d'autres, dans le discours de Dieu, la description de Béhémoth et de Léviathan; mais il suffit de considérer l'ensemble du poème pour voir que toutes les parties se tiennent, et qu'on ne peut pas en enlever une seule sans mutiler ce chef-d'œuvre.

Le poème serait évidemment inintelligible sans le prologue qui en est l'exposition, et sans l'épilogue qui nous en donne le dénouement.

Il serait tronqué comme une œuvre oratoire à laquelle on aurait enlevé son exorde et sa péroraison.

Après les discours d'Eliphaz, de Baldad et de Sophar, et les répliques de Job il faut qu'un juge intervienne. Le discours d'Eliu prépare et amène le discours de Dieu, et le discours de Dieu nous conduit à l'épilogue ou au dénouement.

Au point de vue dogmatique et moral, ce livre est un des plus instructifs de l'Ecriture. Il nous découvre les sources diverses des maux qui pèsent sur le genre humain, et nous apprend, par l'exemple de Job, les avantages que nous pouvons en tirer, si nous les supportons avec résignation et patience.

Il oppose aux misères et aux faiblesses de l'homme, la grandeur et la toute-puissance de Dieu, et nous fait lire dans ses œuvres, en traits de feu sa sagesse, sa justice, sa force, son immensité, et nous étonne par la magnificence de ses éternelles splendeurs.

Les Pères de l'Eglise ont vu, dans les souffrances de Job, une image des souffrances du Christ, et il n'y a pas de mystère dans le Rédempteur dont Job ne leur ait paru avoir été tout à la fois le prophète et la figure.

Ainsi ils ont vu dans ce patriarche, son innocence irrépréhensible et sans égale, la pureté de ses prières capables de tout obtenir; le mérite de ses souffrances qui surpasse toutes les iniquités des hommes, les contradictions et les outrages reçus de la part de ses proches; le scandale de ses humiliations converti en gloire; sa résurrection qui répare avec avantage toutes ses pertes; son combat dans l'infirmité de notre chair contre l'ennemi envieux de l'éclat de sa vertu;

sa victoire sur ce monstre représenté sous la double figure de Béhémoth et de Léviathan, dont il triomphe en n'opposant que la patience, à toute la fureur de cette bête farouche. Enfin ils ont aperçu, ajoute Duguet, dans l'histoire et dans la prophétie de Job, tous les différents états de l'Église de Jésus-Christ, sa fécondité et son éclat dans les premiers siècles, sa décadence et son renouvellement dans les derniers temps, par la réunion dans son sein du corps entier de la nation Juive.

Au point de vue littéraire, la question de l'origine du mal physique et de sa répartition au sein de l'humanité, ne semble pas tout d'abord prêter aux mouvements de la passion. C'est un problème philosophique qui ne paraît présenter au premier aspect qu'un thème de discussions assez arides.

Mais Job et ses amis l'élèvent constamment à des considérations générales, qui leur ouvrent de larges horizons, et qui leur permettent les descriptions les plus variées et les prosopopées les plus sublimes. Ce n'est pas que cette poésie orientale s'astreigne aux règles un peu positives que nous avons tracées à nos poètes, d'après les législateurs intellectuels de Rome ou d'Athènes.

Sans doute il y a une certaine monotonie dans la régularité de ce drame, qui fait venir à trois fois sur la scène les mêmes interlocuteurs. L'action n'avance guère, et au troisième acte la discussion n'est guère plus complète qu'au premier.

Dans ces discours de Job et de ses amis, on surprend bien des répétitions, et il y a certainement plus d'un hors-d'œuvre ou d'un écart. Mais l'imagination orientale se reconnaît précisément à ces caractères, et elle rachète le défaut d'unité et d'action par la richesse incomparable des détails.

On est tenté, dit Mgr Plantier, de dire aux amis de Job, aussi bien qu'à Job lui-même : « Mais vous avez déjà posé ces affirmations, signalé ces faits, développé ces vues ? Mais vous oubliez le but, et si brillantes que soient les routes où vous nous promenez, elles ont cela de malheureux, qu'elles nous égarent dans un dédale et nous font trop souvent tournoyer sur nous-mêmes. » Cependant, à travers ces imperfections partielles, la majesté de l'ensemble est toujours là qui vous frappe. Il ne s'agit au fond que d'un homme, de l'explication de ses maux, du plus ou moins de confiance qu'il doit avoir à la sainteté de sa vie ; et vous voilà soudain transporté dans les plus hautes régions de la philosophie ou de l'histoire ; pour résoudre le problème d'une existence individuelle, on déroule à vos yeux les grandes lois de la Providence ; on met à nu dans ses principaux ressorts le divin mécanisme de l'univers ; on fait entendre à vos oreilles les plus imposantes leçons des siècles ; on vous explique enfin les infortunes de Job par les calamités mêmes des impies. C'est bien là, certes, ce qu'on peut appeler en littérature, tirer le monde du néant (1).

On a comparé cette création, aux œuvres si vantées d'Homère et d'Ossian, et il n'y a pas un seul poète, pas un seul critique, qui n'ait reconnu la supériorité du livre de Job pour la sublimité des pensées, la hardiesse des figures, la force et la vivacité des sentiments, la richesse et la beauté des descriptions, la grandeur des mouvements oratoires et la concision inimitable des expressions.

M. Villemain y a vu le tableau fidèle de ces temps primitifs. Comme tout ce que sentait, tout ce que savait, tout ce qu'inventait la Grèce est dans l'*Iliade ;* de même, dit ce célèbre écrivain, quand vous lisez ce poème, à ces entretiens de Job avec ses amis, à ces paroles magnifiques pour peindre les splendeurs de la création, vous êtes au milieu des cités, des mœurs et de l'imagination arabes. Vous êtes dans le désert et sous la tente ; vous sentez mieux cette nature orientale que par aucun récit, aucune recherche profonde (2).

Pour résumer en un mot le caractère de ce livre, le plus ancien que nous possédions, puisqu'il fut probablement écrit avant Moïse, on peut dire que c'est une vaste encyclopédie de l'époque patriarchale écrite sous le souffle de l'inspiration divine.

(1) Plantier. *Etudes littéraires sur les poètes bibliques*, tom. I, pag. 175.

(2) Villemain. *Littérature au moyen-âge*, tom. I, pag. 376-377.

Erudium = Chaps. 1 + 2 -

JOB.

CHAPITRE PREMIER.

Dieu permet à Satan de tenter Job.

1. Vir erat in terra Hus, nomine Job, et erat vir ille simplex, et rectus, ac timens Deum, et recedens a malo.

2. Natique sunt ei septem filii, et tres filiæ.

3. Et fuit possessio ejus septem millia ovium, et tria millia camelorum, quingenta quoque juga boum, et quingentæ asinæ, ac familia multa nimis; eratque vir ille magnus inter omnes Orientales.

4. Et ibant filii ejus, et faciebant convivium per domos, unusquisque in die suo. Et mittentes vocabant tres sorores suas, ut comederent et biberent cum eis.

5. Cumque in orbem transissent dies convivii, mittebat ad eos Job, et sanctificabat illos, consurgensque diluculo, offerebat holocausta pro singulis. Dice-

1. Il y avait au pays de Hus, un homme qui s'appelait Job. Cet homme était simple et droit, craignant Dieu, s'éloignant du mal.

2. Il avait sept fils et trois filles.

3. Il possédait sept mille moutons, trois mille chameaux, cinq cents paires de bœufs et cinq cents ânesses; il avait de plus un très-grand nombre de domestiques, et il était grand parmi tous les Orientaux.

4. Ses enfants allaient les uns chez les autres, et ils se traitaient chacun à leur tour. Ils envoyaient prier leurs trois sœurs de venir manger et boire avec eux.

5. Lorsque ce cercle de jours de festin était achevé, Job envoyait quérir ses enfants, et il les purifiait, se levant de grand matin, il offrait des holocaustes pour chacun d'eux. Car il disait en

Cap. I. — 1. *In terra Hus.* Le pays de Hus faisait partie de l'Idumée. Jérémie nous dit que c'était là qu'habitaient les descendants d'Edom ou d'Esaü (Thren., IV, 21). La plupart des anciens ont mis la demeure de ce patriarche dans l'Idumée, entre l'Egypte et le pays des Philistins. D'autres cependant placent cette contrée dans la partie septentrionale de l'Arabie, sur les confins de la Mésopotamie et de l'Euphrate, non loin des Chaldéens et des Sabéens, dont les hordes infectaient souvent les nations circonvoisines. C'est probablement le pays que les Arabes appellent Haouran, au sud-ouest de Damas, à l'est de la Palestine, au sud de Palmyre, au nord de l'Arabie Pétrée et à l'ouest de l'Euphrate (M. l'abbé Rault, *Cours élémentaire d'Ecriture sainte*, tom. I, pag. 396).

4. *Ut comederent et biberent.* A mesure que les traditions primitives s'effacèrent, la femme perdit le respect et la considération dont elle avait été tout d'abord entourée. On finit par regarder les femmes comme des êtres impurs, et on n'en parlait que d'une manière offensante pour la dignité humaine. Un proverbe oriental dit encore qu'il y a trois sortes d'êtres au milieu desquels il ne faut jamais se trouver en public, les chameaux, les ânes et les femmes. Dans la famille de Job, nous voyons les mœurs primitives. La femme est honorée à l'égal de l'homme, les fils de Job invitent leurs sœurs dans leurs festins, et elles ne craignent pas d'être de ces fêtes, parce qu'il ne s'y passe rien qui puisse blesser leur délicatesse et leur pureté.

5. *Et sanctificabat illos.* Dans ces temps anciens, il n'y avait pas d'autre culte public et social que celui de la famille. Le père était le prêtre et le roi de sa maison. Ainsi Job offre des sacrifices pour ses enfants; il les purifie par les rites et les cérémonies qui étaient alors en usage, et il s'applique à expier leurs fautes pour qu'ils restent les amis de Dieu, et qu'ils soient par-là même unis entre eux, ne faisant tous avec lui qu'un cœur et qu'une âme; ce qui est l'idéal de la perfection pour toute famille bien réglée.

Cap. I. — 1. *In terra Hus.* Quæ est in Idumæa : quare Thren. 4, n. 21, legimus : *Lætare, filia Edom, quæ habitas in terra Hus.* Cum vero Idumæam tenuerint filii Esau, videtur Job ad illius genus pertinuisse. — *Simplex.* In hebræo est, תם *tham*, quæ vox perfectum, integrum consummatum, aut immaculatum, significat. LXX dixerunt ἄμεμπτον, *irreprehensibilem.* — *Rectus.* Justus. Sic LXX qui habent, δίκαιος. — *Recedens a malo.* Dei hominumque offensionem declinans.

3. *Quingenta... juga boum.* Ad agros, quos possidebat, colendos. — *Magnus.* Virtute, divitiis, genere; itaque LXX habent εὐγενής, *nobilis.*

4. *Faciebant convivium.* Ad fovendam inter se fraternam, qua jungebantur, caritatem. — *Unusquisque in die suo.* Non quidem singulis diebus convivabantur, sed ex intervallo, parabatque unusquisque convivium domi suæ, cum status dies illi destinatus recurrebat. Aliqui *diem suum* intelligunt diem natalem. Vetus mos, cujus mentio Gen. 40, 20, et Matth. 14, 6.

5. *Cumque in orbem transissent.* Evoluto dierum convivalium circulo. — *Mittebat.* Vocabat eos ad se. — *Sanctificabat illos.* Sacris illius ævi cæremoniis præparabat ad sacrificium quod pro illis erat oblaturus. — *Pro singulis.* Pro uno quolibet holocaustum unum. — *Pro numero illorum*, ut habent LXX et Hebr. textus. — *Dicebat enim.* Cogitabat. — *Benedixerint.* Id est, maledixerint; nam honestatis et reverentiæ causa *benedicere* Deum pro *maledicere* usurpatur. Vide dicta III. Reg., 21, 10. LXX habent, κακὰ ἐνενόησαν πρὸς τὸν Θεόν, *mala cogitaverint contra Deum.* Porro maledicere, aut mala cogitare contra Deum, sumitur pro quolibet genere peccati; proclive enim est, ut qui conviviis indulgent, aut linguæ, aut cogitationis intemperantia aliquid peccent. — *Cunctis diebus.* Quoties convivabantur filii.

lui-même : Peut-être que mes enfants auront commis quelque péché, et qu'ils auront offensé Dieu dans leur cœur. C'est ainsi que Job se conduisait tous les jours.

6. Or, les enfants de Dieu, s'étant un jour présentés devant le Seigneur, Satan, se trouva aussi parmi eux.

7. Le Seigneur, lui dit : D'où viens-tu? Il lui répondit : J'ai fait le tour de la terre, et je l'ai parcourue tout entière.

8. Le Seigneur ajouta : N'as-tu point considéré mon serviteur Job? Certainement il n'a point d'égal sur la terre; c'est un homme simple et droit, qui craint Dieu et se retire du mal.

9. Satan lui répondit : Est-ce en vain que Job craint Dieu?

10. N'avez-vous pas environné de tous côtés, comme d'un rempart, sa personne, sa maison et tout son bien? n'avez-vous pas béni les œuvres de ses mains? et tout ce qu'il possède sur la terre ne s'y multiplie-t-il pas de plus en plus?

11. Mais étendez un peu votre main, et frappez tout ce qui est à lui, et vous verrez s'il ne vous maudira pas en face.

12. Le Seigneur répondit à Satan : Va, tout ce qu'il a est en ton pouvoir; mais je te défends d'étendre la main sur lui. Et Satan sortit de devant le Seigneur.

13. Or un jour que les fils et les filles de Job mangeaient et buvaient dans la maison de leur frère aîné,

14. Un homme vint dire tout d'un coup à Job : Lorsque vos bœufs labouraient, et que vos ânesses paissaient auprès,

15. Les Sabéens sont venus fondre tout d'un

bat enim : Ne forte peccaverint filii mei, et benedixerint Deo in cordibus suis. Sic faciebat Job cunctis diebus.

6. Quadam autem die, cum venissent filii Dei ut assisterent coram Domino, affuit inter eos etiam Satan.

7. Cui dixit Dominus : Unde venis? Qui respondens, ait : Circuivi terram, et perambulavi eam.

8. Dixitque Dominus ad eum : Numquid considerasti servum meum Job, quod non sit ei similis in terra, homo simplex, et rectus, ac timens Deum, et recedens a malo?

9. Cui respondens Satan, ait : Numquid Job frustra timet Deum?

10. Nonne tu vallasti eum, ac domum ejus, universamque substantiam per circuitum, operibus manuum ejus benedixisti, et possessio ejus crevit in terra?

11. Sed extende paululum manum tuam et tange cuncta quæ possidet, nisi in faciem benedixerit tibi.

12. Dixit ergo Dominus ad Satan : Ecce, universa quæ habet, in manu tua sunt; tantum in eum ne extendas manum tuam. Egressusque est Satan a facie Domini.

13. Cum autem quadam die filii et filiæ ejus comederent et biberent vinum in domo fratris sui primogeniti,

14. Nuntius venit ad Job, qui diceret : Boves arabant, et asinæ pascebantur juxta eos,

15. Et irruerunt Sabæi, tuleruntque

6. *Adfuit inter eos Satan.* Cette intervention du démon qui se trouve tout à coup devant Dieu dans l'assemblée des anges, est une allégorie. L'auteur a voulu nous représenter, sous une image sensible, le rôle que le démon joue dans les épreuves de l'homme. Il a supposé un colloque entre Satan et Dieu, pour nous faire comprendre que le démon porte envie à tous les serviteurs de Dieu sur la terre, qu'il emploie toutes sortes de moyens pour les fatiguer et les attirer à lui, et que Dieu le laisse faire dans une certaine mesure pour rendre la vertu du juste plus éclatante et plus solide.

10. *Et possessio ejus crevit in terra?* La prospérité est souvent un écueil pour l'homme. Quoi qu'en dise Satan, la fortune en a gâté et perdu un plus grand nombre que l'adversité. Job avait résisté à cette première épreuve. La fortune ne l'avait rendu ni avare, ni orgueilleux, ni injuste. Satan veut le soumettre à l'épreuve opposée. Dieu le lui permet, mais il restreint sa puissance en lui défendant de toucher à sa personne (verset 12). Le génie du mal n'est pas un dieu, comme l'ont supposé les partisans de la doctrine des deux principes. Il a un certain pouvoir sur l'homme, mais il est perpétuellement dans la dépendance de Dieu, qui arrête son action quand il lui plaît. C'est pour cela que, dans la prière que Notre Seigneur Jésus-Christ nous a apprise, nous disons à notre Père céleste : « Ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal. »

---

6. *Filii Dei.* Angeli provinciæ in qua Job vivebat, et Job filiorumque ejus tutelares. — *Assisterent coram Domino.* * Deo, vel angelo quodam præcipuo, qui Deum referebat. Ita explicant D. Athanas. Olympiod. et ex recentioribus Pineda et Sanchez. — *Satan.* Diabolus.

7. *Circuivi terram.* Hæc enim est occupatio dæmonis, de quo dicitur I. Petr, 5, 8 : *Tanquam leo rugiens circuit quærens quem devoret.*

8. *Non sit ei similis.* Ex quo videtur sanctum Job virtute mortales omnes sui ævi antecelluisse.

9. *Frustra.* Gratis et sine causa.

10. *Vallasti eum.* Undique sepiens tua protectione. — *Benedixisti.* Divitias agendo, et ei familiæque prosperando.

11. *Extende... manum tuam.* Ad feriendum, et ad mala in eum immittenda. — *Tange.* Perde, aufer. — *Nisi in faciem benedixerit tibi.* Quasi dicat : Male mihi sit, nisi ille tibi maledixerit palam et impudenter.

12. *In manu tua sunt.* Tibi permitto. — *In eum.* In corpus ejus.

14. *Nuntius venit.* Hos Chrysostomus et alii putant fuisse dæmones, famulorum ementito habitu. Alii veros famulos fuisse arbitrantur.

15. *Sabæi.* Qui in Arabia Felici habitabant, quique ex Strab. l. 16, et Plin. l. 6, c. 28, excurrere in vicinas regiones, et latrocinia exercere solebant. — *Pueros.* Famulos, bubulcos, aratores. — *Ut nuntiarem tibi.* Qui tibi hæc nuntiare possem.

omnia, et pueros percusserunt gladio, et evasi ego solus ut nuntiarem tibi.

16. Cumque adhuc ille loqueretur, venit alter, et dixit : Ignis Dei cecidit e cœlo, et tactas oves puerosque consumpsit, et effugi ego solus ut nuntiarem tibi.

17. Sed et illo adhuc loquente, venit alius, et dixit : Chaldæi fecerunt tres turmas, et invaserunt camelos, et tulerunt eos, necnon et pueros percusserunt gladio, et ego fugi solus ut nuntiarem tibi.

18. Adhuc loquebatur ille, et ecce alius intravit, et dixit : Filiis tuis et filiabus vescentibus et bibentibus vinum in domo fratris sui primogeniti,

19. Repente ventus vehemens irruit a regione deserti, et concussit quatuor angulos domus, quæ corruens oppressit liberos tuos, et mortui sunt, et effugi solus ut nuntiarem tibi.

20. Tunc surrexit Job, et scidit vestimenta sua, et tonso capite, corruens in terram, adoravit,

21. Et dixit : *a* Nudus egressus sum de utero matris meæ, et nudus revertar illuc; Dominus dedit, Dominus abstulit : sicut Domino placuit, ita factum est; sit nomen Domini benedictum. [a Eccli. 5. 14. *I. Tim.* 6. 7.]

22. In omnibus his non peccavit Job labiis suis, neque stultum quid contra Deum locutus est.

coup, ont tout enlevé, ont passé vos gens au fil de l'épée; et je me suis sauvé seul pour venir vous en dire la nouvelle.

16. Cet homme parlait encore, lorsqu'un second vint dire à Job : Le feu du ciel est tombé sur vos moutons et sur ceux qui les gardaient, et il a tout réduit en cendre; et je me suis sauvé seul pour venir vous en dire la nouvelle.

17. Il n'avait pas achevé de parler lorsqu'un troisième vint dire à Job : Les Chaldéens, se sont divisés en trois bandes, et ils se sont jetés sur vos chameaux, ils les ont enlevés, ont tué tous vos gens; et je me suis sauvé seul pour venir vous en dire la nouvelle.

18. Cet homme parlait encore quand un quatrième se présenta devant Job, et lui dit : Lorsque vos fils et vos filles mangeaient et buvaient dans la maison de leur frère aîné,

19. Un vent impétueux s'étant levé tout d'un coup du côté du désert, a ébranlé les quatre coins de la maison; et l'ayant fait tomber sur vos enfants, ils ont été accablés sous les ruines, et ils sont tous morts. Je me suis échappé seul pour venir vous en dire la nouvelle.

20. Alors Job se leva et déchira ses vêtements, et, s'étant rasé la tête, il se jeta par terre; et il adora Dieu.

21. Et il dit : Je suis sorti nu du ventre de ma mère, et je retournerai là nu. Le Seigneur m'avait *tout* donné, le Seigneur m'a *tout* ôté : il n'est arrivé que ce qui lui a plu. Que le nom du Seigneur soit béni.

22. Dans tous ces *malheurs*, Job ne pécha point par ses lèvres, et il ne dit rien contre Dieu qui fût indiscret.

19. *Repente ventus vehemens.* La peinture de ces épreuves successives est tout empreinte de la couleur locale. Ces Sabéens qui enlèvent les bœufs et les ânes sont ces Bédouins errants qui mettent la main sur le gros bétail pour les nourrir et qui se servent d'ânes pour monture; le feu du ciel frappe les parcs de moutons qui étaient dans les champs loin des habitations; les Chaldéens, divisés en trois bandes, sont ces troupes de bandits qui infestaient le désert. Montés sur des chevaux, ils faisaient à chaque instant des courses dans le pays. Ils enlèvent les chameaux, c'est-à-dire la smalah, le centre même de toutes les possessions de Job. Car ces animaux étaient toujours placés à côté des maisons et de ce qu'ils avaient de plus précieux. Enfin, le vent du désert se lève, et cet ouragan auquel rien ne peut résister, enlève les maisons des enfants de Job, dont les quatre angles étaient sans doute fixés comme les angles des tentes que l'Arabe dresse dans le désert. Après avoir perdu tous ses biens, Job perd tous ses enfants, mais sa constance n'est pas ébranlée. Il ne lui échappe pas une parole contre Dieu, dont il admire les voies providentielles en bénissant son nom sacré. Voilà le triomphe et la grandeur du juste sur la terre.

---

16. *Ignis Dei.* Magnus ignis. Sic *montes Dei*, et *cedri Dei*, altos montes significant, et cedros proceres.

17. *Chaldæi.* Chaldæa regio est finitima Arabiæ Desertæ. Dicitur autem Chaldæa, respectu Judææ et Palæstinæ, *terra longinqua*, IV. Reg., ~~20, 14~~, atque ideo a terra Hus, quæ adhuc erat remotior, longius distabat. Itaque Chaldæi videntur equites venisse, ut indicant LXX, qui pro *Chaldæi*, habent *equites*. 24.

18. *Bibentibus vinum.* Convivantibus.

19. *A regione deserti.* Auster ventus.

20. *Scidit vestimenta sua.* Quod olim facere solebant in mœroris et doloris signum. — *Tonso capite.* Hoc etiam doloris et luctus argumentum erat apud veteres. — *Corruens in terram.* Genibus flexis, aut humi prostratus. — *Adoravit.* Divinæ se voluntati submittens.

21. *De utero matris meæ.* De terra ex qua omnes originem trahimus, et in quam infantes, cum prodeunt in lucem, cadere dicuntur, juxta illud Sap., 7, 3 : *Ego natus accepi communem aerem, et in similiter factam decidi terram.* — *Revertar illuc.* In terram; quare Ecclesiasticus c. 40, n. 1 : *Jugum grave*, inquit, *super filios Adam, a die exitus de ventre matris erum, usque in diem sepulturæ, in matrem omnium.*

CHAPITRE II.

Job est frappé d'une plaie effroyable. Insultes de sa femme. Ses trois amis.

1. Or les enfants de Dieu s'étant un jour présentés devant le Seigneur, et Satan s'étant aussi trouvé parmi eux,

2. Le Seigneur lui dit : D'où viens-tu? Il lui répondit : J'ai fait le tour de la terre, et je l'ai parcourue tout entière.

33. Le Seigneur lui dit encore : N'as-tu point considéré mon serviteur Job, qui n'a point d'égal sur la terre, qui est un homme simple et droit, qui craint Dieu et se retire du mal, et qui se conserve encore dans l'innocence, quoique tu m'aies porté à m'élever contre lui, pour l'affliger sans qu'il l'eût mérité?

4. Satan lui répondit : L'homme donnera toujours peau pour peau, et il abandonnera tout ce qu'il possède pour sauver sa vie.

5. Mais étendez votre main, et frappez ses os et sa chair, et alors vous verrez s'il ne vous maudira pas en face.

6. Le Seigneur dit à Satan : Va, il est en ta main. Mais ne touche point à sa vie.

7. Satan étant donc sorti de devant le Seigneur, frappa Job d'un ulcère malin depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête.

8. Et Job s'étant assis sur un fumier, ôtait avec un morceau d'un pot de terre la pourriture qui sortait de ses ulcères.

1. Factum est autem, cum quadam die venissent filii Dei, et starent coram Domino, venisset quoque Satan inter eos, et staret in conspectu ejus,

2. Ut diceret Dominus ad Satan : Unde venis? Qui respondens, ait : Circuivi terram, et perambulavi eam.

3. Et dixit Dominus ad Satan : Numquid considerasti servum meum Job, quod non sit ei similis in terra, vir simplex, et rectus, ac timens Deum, et recedens a malo, et adhuc retinens innocentiam? Tu autem commovisti me adversus eum, ut affligerem eum frustra.

4. Cui respondens Satan ait : Pellem pro pelle, et cuncta quæ habet homo, dabit pro anima sua.

5. Alioquin mitte manum tuam, et tange os ejus et carnem, et tunc videbis quod in faciem benedicat tibi.

6. Dixit ergo Dominus ad Satan : Ecce in manu tua est, verumtamen animam illius serva.

7. Egressus igitur Satan a facie Domini, percussit Job ulcere pessimo, a planta pedis, usque ad verticem ejus;

8. Qui testa saniem radebat, sedens in sterquilinio.

Cap. II. — 4. *Pellem pro pelle.* Ce proverbe oriental signifie que l'homme ne tient pas à ses biens extérieurs comme à sa vie, et qu'il sacrifiera toujours facilement sa fortune à la conservation de son existence. Le mal physique dans l'homme ne consiste pas seulement dans la misère ou la privation des biens extérieurs, ni même dans la perte de ses parents et de ses amis que la mort lui enlève, mais il consiste surtout dans les maladies qui peuvent l'atteindre personnellement. C'est pour cela que Satan demande à Dieu d'affliger Job dans ses os, et sa chair, ce que Dieu lui permet de faire, à condition qu'il ne touche pas à sa vie.

7. *A planta pedis usque ad verticem.* Aucun membre de son corps, dit saint Grégoire, pape, ne fut exempt de souffrances afin que toute son âme eût part au triomphe. D'après les Septante, il était assis sur un fumier, hors de la ville; mais d'après l'Hébreu, il aurait été assis sur la cendre, *sedens in cinere.* C'est une expression consacrée, souvent employée dans l'Ecriture, pour peindre l'état des personnes profondément affligées (Vid. Is. XLVII, 1, XLVIII, 5; Jer., VI, 26; Ezéc., XXVII, 30; Jon., III, 6).

Cap. II. — 1. *Filii Dei.* Vide dicta superiori c. n. 6.

3. *Adhuc retinens innocentiam.* Post tot calamitates adhuc sanctus et innocens, et in nulla impatientiæ verba erumpens. — *Affligerem eum frustra.* Dicitur *frustra*, vel quia innocens et perfectus, et nihil meritus ut malis vexaretur; vel quia, quod diabolus speravit, ut Deo malediceret non est consecutus.

4. *Pellem pro pelle.* Variæ sunt explicationes adagialis hujus formulæ dicendi. Aliqui ita explicant : Pellem sive corium, ex quo pecuniæ veteri ritu fiebant, dabit quis, ut pellem et vitam suam salvet : ita Origenes. Alii pellem ignobilioris membri, brachii v. g., pro tuendo capite; manum enim aut brachium opponimus, cum in caput nostrum vulnus vibratur. Ita D. Greg. et ex recentioribus Stunica et favet chaldæus, qui vertit, *membrum pro membro.* Alii volunt particulam *pro* significare *super*, ut sit coacervantis, non commutantis, ut sensus sit : *pellem pro pelle*, id est, omnem pellem dabit, etc. Nomine autem pellium supellectilem et divitias intelligunt; ita Pineda. Alii pellem alienam, v. g., filiorum intelligunt, quam quis dabit ut pellem et vitam suam tueatur. — *Anima sua.* Vita sua.

5. *Tange.* Feri, percute. — *In faciem.* Coram, et impudenter. — *Benedicat tibi.* Vide dicta superiori c. n. 5.

6. *In manu tua est.* In tua potestate. — *Animam illius.* Vitam, citra mortem, quam illi inferri prohibeo, ut libuerit vexa.

7. *Ulcere pessimo.* Ulceribus purulentis, ex quibus scatebant vermes, et dirus odor exhalabat. In hebræo est, שחין *sechin*, quæ vox *ulcus* significat ex caliditate proveniens.

8. *Qui testa saniem radebat.* Fortasse utebatur testa, non digitis aut unguibus, studio munditiæ, aut quod digiti tumentes, et ungues dolentes, usum suum perdidissent. — *Sedens in sterquilinio.* LXX romanæ editionis habent : *Sedebat in sterquilinio extra civitatem,* * quippe elephantiacus, quo morbo laborantes ab hominum cœtu et consuetudine separantur. In hebræo

9. Dixit autem illi uxor sua : Adhuc tu permanes in simplicitate tua? benedic Deo, et morere.

10. Qui ait ad illam : Quasi una de stultis mulieribus locuta es; si bona suscepimus de manu Dei, mala quare, non suscipiamus? In omnibus his non peccavit Job labiis suis.

11. Igitur audientes tres amici Job omne malum quod accidisset ei, venerunt singuli de loco suo, Eliphaz Themanites, et Baldad Suhites, et Sophar Naamathites. Condixerant enim, ut pariter venientes visitarent eum, et consolarentur.

12. Cumque elevassent procul oculos suos, non cognoverunt eum, et exclamantes ploraverunt, scissisque vestibus, sparserunt pulverem super caput suum in cœlum.

13. Et sederunt cum eo in terra septem diebus et septem noctibus, et nemo loquebatur ei verbum; videbant enim dolorem esse vehementem.

9. Alors sa femme lui vint dire : Quoi! vous demeurez encore dans votre simplicité? Maudissez Dieu, et mourez.

10. Job lui répondit : Vous parlez comme une femme qui n'a point de sens. Si nous avons reçu les biens de la main du Seigneur, pourquoi n'en recevrons-nous pas aussi les maux? Dans toutes ces choses, Job ne pécha point par ses lèvres.

11. Cependant trois amis de Job, ayant appris tous les maux qui lui étaient arrivés, partirent chacun de leurs états pour le venir trouver : Eliphaz, de Théman, Baldad, de Suh, et Sophar, de Naamath. Car ils s'étaient donné jour pour le venir voir ensemble et le consoler.

12. Lors donc que de loin ils eurent levé les yeux, ils ne le reconnurent point; et ayant jeté un grand cri, ils commencèrent à pleurer, ils déchirèrent leurs vêtements, ils jetèrent de la poussière en l'air pour la faire retomber sur leur tête.

13. Ils demeurèrent avec lui assis sur la terre durant sept jours et durant sept nuits; et nul d'eux ne lui dit aucune parole, parce qu'ils voyaient que sa douleur était excessive.

9. *Benedic Deo.* A la tentation qui résulte de ses souffrances physiques, vient s'ajouter la tentation morale. Les personnes qui entourent Job, au lieu de le consoler, se moquent de sa vertu ou l'accusent. Sa femme, qui a été témoin de sa vie, ne peut le supposer coupable de quelques crimes, puisqu'elle est sûre de son innocence. Ses amis suspecteront sa probité et son innocence, et voudront ne voir en lui qu'un misérable justement puni. Tel est le sort de l'homme malheureux ici-bas. Souvent ceux qui devraient l'encourager se tournent contre lui, et il trouve une source d'amertume et de chagrin là où il devrait trouver une consolation et un appui.

11. *Eliphaz Themanites.* Certains interprètes ont vu dans tous ces noms propres des noms d'hommes. Ainsi ils disent qu'Eliphaz descendait de Théman, petit-fils d'Esaü (Gen., XXXVI, 11), que Baldad descendait de Sué, fils d'Abraham et de Céthura (Gen., XXV, 2); que Sophar pouvait descendre de Sépho que les Septante nomment Sophar, et qui était frère de Théman et petit-fils d'Esaü (Gen., XXXVI, 11). D'autres disent avec plus de vraisemblance que l'adjectif indique le pays de chacun de ces princes. Théman était la métropole de l'Idumée. Cette partie de l'Arabie a toujours été célèbre par les philosophes illustres qu'elle a produits (Cf. Jer., XLIX, 7; Baruch., III, 22).

13. *Septem diebus et septem noctibus.* Le nombre sept, si souvent employé dans les Ecritures, est ici un nombre indéterminé. C'est une manière de dire que les amis de Job furent d'abord tout stupéfaits de l'état dans lequel ils le trouvèrent. Ils l'avaient connu dans l'opulence, et ils le voyaient maintenant sur un grabat, dans la misère, le corps couvert d'ulcères. On conçoit qu'ils soient restés muets et qu'ils n'aient su que lui dire. Toutefois, quand le texte Grec ajoute : *Nemo loquebatur ei verbum*, cela ne peut signifier qu'ils ne lui adressaient pas la parole. L'écrivain veut seulement dire qu'ils n'osèrent pas tout d'abord lui demander les causes d'une aussi grande infortune, et qu'ils ne commencèrent pas eux-mêmes la discussion que Job va provoquer et qui doit faire l'objet des chapitres suivants.

---

est, *sedens in medio* האפר *haepher;* est autem אפר *epher*, cinis. Videtur fuisse vilissimus locus, in quem cineres, fimus, palææ et aliæ hujusmodi sordes, e domibus aut stabulis egestæ, acervorentur; LXX vertunt κοπριαν, quæ vox *sterquilinium* significat.

9. *In simplicitate tua.* Hebr. *integritate*, seu *perfectione tua.* — *Benedic Deo et morere.* Quasi dicat : Prorumpe in blasphemiam, ut te Deus interimat, sicque sit dolori tuo finis. Vel Deo maledic, ulciscere, etiamsi tibi moriendum propterea sit. * Vel est sarcasmus, quasi dicat : Id est, nunc servi Deo, illum lauda, et benedic : vide quam pietatis tuæ referas mercedem.

11. *Eliphaz Themanites.* Theman, Sueta et Naamathe videntur fuisse loca in Idumæa. Vide Piuedam in c. I, Job. n. 28 et sequentibus. * Ea pars Idumææ studiis floruit philosophiæ. Vide Jerem., 49, 7; Baruch, 3, 22.

12. *Non cognoverunt eum.* Tanta erat fortunæ vultusque mutatio. — *In cœlum.* In aerem, in altum.

13. *Septem diebus.* Totis septem diebus et noctibus, discedentes tamen subinde sumendi cibi, aut somno curandi corporis causa. Sic de Anna dicitur Luc. 2, 37 : *Quæ non discedebat de templo, etc.* — *Nemo loquebatur ei verbum.* Non ad totos septem dies referendum hoc videtur, sed ad primum tantum eorum adventum. Vel certe dicuntur siluisse septem hisce diebus, quia pauca verba locuti sunt, nec longam cum Jobo disputationem, quæ postea commemorabitur, nisi post septem illos dies aggressi sunt.

The Causes of Adversity

CHAPITRE III.

Job maudit le jour de sa naissance et déplore sa misère.

1. Après ces *sept jours*, Job ouvrit la bouche; et maudit le jour de sa naissance,
2. Et il parla de cette sorte :
3. Que le jour auquel je suis né périsse; et la nuit en laquelle il a été dit : Un homme est conçu.
4. Que ce jour se change en ténèbres; que Dieu du haut du ciel ne le regarde non plus que s'il n'avait jamais été; qu'il ne soit plus éclairé de la lumière;
5. Qu'il soit couvert de ténèbres et de l'ombre de la mort; qu'une sombre obscurité l'environne, et qu'il soit plongé dans l'amertume.
6. *Pour* cette nuit, qu'un tourbillon ténébreux la possède, qu'elle ne soit plus comptée parmi les jours de l'année, ni mise au nombre des mois.
7. Que cette nuit soit solitaire; et qu'elle ne soit *jamais* digne de louange.
8. Qu'elle soit maudite par ceux qui maudissent le jour et qui sont prêts à susciter Léviathan.

1. Post hæc aperuit Job os suum, et maledixit diei suo,
2. Et locutus est.
3. *a* Pereat dies in qua natus sum, et nox in qua dictum est : Conceptus est homo. [a *Jer.* 20. 14.]
4. Dies ille vertatur in tenebras, non requirat eum Deus desuper, et non illustretur lumine.
5. Obscurent eum tenebræ, et umbra mortis; occupet eum caligo, et involvatur amaritudine.
6. Noctem illam tenebrosus turbo possideat, non computetur in diebus anni, nec numeretur in mensibus.
7. Sit nox illa solitaria, nec laude digna;
8. Maledicant ei qui maledicunt diei, qui parati sunt suscitare Leviathan;

Cap. III. — 3. *Pereat dies.* Ici commence le poème. Le premier mot qui s'échappe de la bouche de Job est un souhait dicté par le sentiment qu'il a de ses maux. Il désirerait n'avoir jamais été de ce monde. Il exprime cette pensée à la façon d'un poète et d'un poète oriental; ces premières expressions reviennent, quant au fond, à ces vers d'Ovide qui trouvait si lourds les jours de son exil :

Ecce supervacuus (quid enim fuit utile nasci?)
Ad sua natalis tempora noster adest.
Dure, quid ad miseros veniebas exulis annos?
Debuera illis imposuisse modum.

(*Trist.* III, Eleg. 13.)

8. *Suscitare Leviathan.* D. Calmet croit que, sous le nom de Léviathan, il faut entendre les crocodiles, et que Job parle ici des Ethiopiens et des peuples de la Haute-Egypte, connus chez les peuples anciens pour leur haine contre le Soleil. Strabon, Pline, Hérodote et plusieurs autres auteurs profanes, disent qu'ils vomissaient mille imprécations contre le Soleil, à son lever et à son coucher, parce qu'ils brûlaient leurs champs et les rôtissaient eux-mêmes. Ces Barbares avaient la hardiesse d'éveiller le crocodile qui dort pendant le jour sur les bords du Nil. D'autres disent que ce mot désigne seulement ceux qui faisaient profession de maudire tous les jours malheureux, et d'évoquer les démons moyennant salaire.

Cap. III. — 1. *Maledixit.* Cœpit conquéri, se dicere infelicem. — *Diei suo.* Vitæ, seu statui tam misero, quasi dicat : Cœpit exaggerare miseriam status sui. Itaque maledictio miseriam significat, sicut frequenter in Scriptura *benedictio* sumitur pro felicitate.

3. *Pereat dies.* Quasi dicat : Præstaret non fuisse diem illum. Hanc autem sententiam variis modis pro affectus vehementia varie effert. * Notat D. Hieronym. ab hoc versiculo usque ad n. 7 ultimi capitis omnia carmine esse conscripta. — *In qua dictum est.* Ab obstetrice, vel nuntio dictum est, *conceptus est homo*, id est, natus. Videtur enim esse repetitio ejusdem sententiæ allis verbis, quod est frequentissimum in Scriptura.

4. *Vertatur in tenebras.* Quasi dicat : Utinam nunquam illuxisset. Vel dignus fuit tenebris, et qui non esset. Si enim dies vertatur in tenebras, jam dies non erit. Idem est quod hoc eodem versiculo dicitur : *Non illustretur lumine.* — *Non requirat eum Deus desuper.* Nullam illius rationem habeat Deus, nec redire eum faciat, quasi dicat : Pereat prorsus, sed utinam periisset; omnis enim hæc querela eo pertinet, ut intelligatur se adeo cruciari, ut satius fuerit nunquam fuisse natum. — *Desuper.* De cœlo ubi est.

5. *Obscurent eum tenebræ.* Est ejusdem sententiæ repetitio; dixerat enim : Vertatur in tenebras, non illustretur lumine, etc. Ejusdem querelæ ingeminatio vehementiam affectus ostendit. — *Umbra mortis.* Densissimæ et obscurissimæ tenebræ. — *Involvatur amaritudine.* Caligine et tenebris obsita sit; tunc enim dies amara est cum luce caret, et prope abest ut dies non sit.

6. *Tenebrosus turbo possideat.* Pagninus et Vatablus vertunt, *tollat*, vel, *occupet caligo.* Heb. אפל *ophel*, quæ vox densas tenebras significat. — *Non computetur.* Non sit. Utinam non fuisset.

7. *Solitaria.* Homines nulli rei in ea dent operam nullus in ea sit hominum congressus, non iter agant, non ingrediantur domo, etc.; ita denique cuncti se habeant, quasi nunquam nox illa fuisset. Vel sensus est : sit nox illa, aut dies a cæteris anni et mensis diebus segregatus, separatus, etc. Italice diceremus, *Giorno scomunicato.* — *Nec laude digna.* LXX habent : *Nec veniat super eam lætitia, aut gaudium;* mœsta sit, infausta, nulla re læta insignis, aut optabilis.

8. *Qui maledicunt diei.* Præficæ et viri qui funeri adhibebantur mercede conducti ut lugerent, et defunctorum fortia facta laudarent; hi enim diei maledicebant, in quo mortuus quem plorabant extinctus erat. — *Parati sunt suscitare Leviathan.* Qui, si stipem accipiant, parati

9. Obtenebrentur stellæ caligine ejus; expectet lucem et non videat, nec ortum surgentis auroræ;

10. Quia non conclusit ostia ventris qui portavit me, nec abstulit mala ab oculis meis.

11. Quare non in vulva mortuus sum, egressus ex utero non statim perii?

12. Quare exceptus genibus; cur lactatus uberibus?

13. Nunc enim dormiens silerem, et somno meo requiescerem;

14. Cum regibus et consulibus terræ qui ædificant sibi solitudines;

15. Aut cum principibus qui possident aurum, et replent domos suas argento;

16. Aut sicut abortivum absconditum non subsisterem, vel qui concepti non viderunt lucem.

17. Ibi impii cessaverunt a tumultu, et ibi requieverunt fessi robore.

18. Et quondam vincti pariter sine molestia, non audierunt vocem exactoris.

19. Parvus et magnus ibi sunt; et servus liber a domino suo.

9. Que les étoiles soient obscurcies par la noirceur; qu'elle attende la lumière, et qu'elle ne la voie point; et que l'aurore, lorsqu'elle commence à paraître, ne se lève point pour elle;

10. Parce qu'elle n'a point fermé le ventre qui m'a porté, et qu'elle n'a point détourné de moi les maux.

11. Pourquoi ne suis-je point mort dans le sein de ma mère? pourquoi n'ai-je point cessé de vivre aussitôt que j'en suis sorti?

12. Pourquoi celle qui m'a reçu m'a-t-elle tenu sur ses genoux, pourquoi ai-je été nourri du lait de la mamelle?

13. Car je dormirais maintenant dans le silence, et je me reposerais dans mon sommeil,

14. Avec les rois et les consuls de la terre, qui se bâtissent des solitudes,

15. Ou avec les princes qui possèdent l'or, et qui remplissent leurs maisons d'argent;

16. Ou je n'aurais point paru dans le monde, non plus qu'un fruit avorté dans le sein de sa mère, ou que ceux qui, ayant été conçus, n'ont point vu le jour.

17. C'est là que les impies ont cessé d'exciter des tumultes; et ces conquérants, sont en repos.

18. C'est là que ceux qui étaient autrefois enchaînés ensemble ne souffrent plus aucun mal, et qu'ils n'entendent plus la voix de leur orateur.

19. Là les grands et les petits se trouvent *égaux;* là l'esclave est affranchi de son maître.

12. *Quare exceptus genibus?* Ou plutôt, selon l'Hébreu : « Pourquoi m'a-t-on reçu sur les genoux? » C'était la coutume en Orient de mettre sur les genoux du père l'enfant nouvellement né.

16. *Non subsisterem.* Qu'y aurais-je perdu? A quoi m'a servi tout l'éclat avec lequel j'y ai paru? Et à quoi cette grandeur et cette puissance qui environnent les grands du monde leur servent-elles lorsqu'ils sont dans le tombeau?

18. *Et quondam vincti.* On enchaînait deux à deux les esclaves fugitifs et indociles. L'exacteur ne désigne pas ici celui qui prélevait le tribut ou l'impôt, mais le maître de l'esclave qui exigeait de lui impitoyablement un rude travail, et qui le châtiait quand il le trouvait trop lourd ou trop mou.

---

sunt suscitare luctum suum; hoc enim significat vox לויתן *Leviathan,* quam immutatam reliquit interpres latinus, ut etiam alias nonnullas, quales sunt Hosanna, Racha, Maranatha : ea credo de causa, quia non unam tantum admittebant explicationem, nec voluit ipse definire quid potissimum significarent.

9. *Caligine ejus.* Noctis illius.

10. *Quia non conclusit.* Quia in ea nocte natus sum. — *Nec abstulit mala.* Si enim mortuus fuissem antequam in hanc lucem emitterer, ab his malis, quibus vexor, immunis fuissem.

11. *In vulva.* In utero materno.

13. *Dormiens silerem.* Somno mortis sopitus quiescerem.

14. *Cum regibus et consulibus terræ.* LXX habent, *consiliariis terræ*, iis scilicet quorum consilio regna et respublicæ administrantur. Sensus est : quiescerem cum principibus et proceribus. — *Qui ædificant sibi solitudines.* Vel sensus est : qui sibi magnifica sepulcra et mausolæa ædificant, in quibus soli condantur. Vel qui, cum divites sint et potentes, civitates novas excitant in locis in quibus prius erat hominum solitudo; vel certe desolatas bello, aut incendio, reædificant et instaurant.

15. *Qui possident aurum.* Est periphrasis divitis et potentis principis. Aliqui referunt ad thesauros, qui cum cadaveribus olim in sepulcris recondebantur, ita ut *domus suas*, idem sit quod sepulcra sua.

16. *Aut sicut abortivum.* Idem repetit alia dicendi forma. Optat enim sibi vitam non contigisse, sed ad eum modum fuisse extinctum, quod extinguuntur immaturi fœtus, qui prius moriuntur quam edantur in lucem. — *Absconditum.* Quod celatur, vel in abscondito moritur, id est, in utero materno.

17. *Ibi impii cessaverunt a tumultu.* In sepulcro : mors enim finem affert injuriis et tumultibus quos impii excitant. — *Fessi robore.* Est periphrasis principum quos robur et potentia fatigat occupationibus magnorum multorumque negotiorum tempore pacis, magnorum vero laborum et periculorum tempore belli. Vel sententia est : quorum robur et vires morbo vel labore exhaustæ sunt.

18. *Et quondam vincti.* Qui dum viverent servi erant, et catenis vinciebantur; jam mortui molestia carent, nec audiunt vocem importuni operis exactoris, qui eos minis et verberibus ad laborem adigebat.

19. *Liber a Domino suo.* Jam ab eo nihil sibi timens.

20. Pourquoi la lumière a-t-elle été donnée à un misérable? et la vie à ceux qui sont dans l'amertume du cœur;

21. Qui attendent la mort qui ne vient point, comme ceux qui creusent dans la terre pour trouver un trésor,

22. Et qui sont ravis de joie lorsqu'ils ont trouvé le tombeau?

23. *Pourquoi la vie a-t-elle été donnée* à un homme qui marche dans une route qui lui est inconnue, et que Dieu a environné de ténèbres?

24. Je soupire avant que de manger; et les cris que je fais sont comme le bruit d'un débordement de grandes eaux.

25. Parce que ce qui faisait le sujet de ma crainte m'est arrivé, et que les maux que j'appréhendais sont tombés sur moi.

26. N'ai-je pas conservé la retenue? n'ai-je pas gardé le silence? Ne suis-je pas demeuré en repos? Et cependant la colère est tombée sur moi.

20. Quare misero data est lux, et vita his qui in amaritudine animæ sunt?

21. Qui exspectant mortem, et non venit, quasi effodientes thesaurum;

22. Gaudentque vehementer cum invenerint sepulcrum;

23. Viro cujus abscondita est via, et circumdedit eum Deus tenebris?

24. Antequam comedam suspiro; et tanquam innudantes aquæ, sic rugitus meus;

25. Quia timor quem timebam, evenit mihi; et quod verebar accidit.

26. Nonne dissimulavi? nonne silui? nonne quievi? et venit super me indignatio.

CHAPITRE IV.

Discours d'Eliphaz.

1. Alors Eliphaz de Théman prenant la parole, dit à Job :

2. Vous trouverez peut-être mauvais si nous vous parlons : mais qui pourrait retenir ses paroles?

3. N'est-ce pas vous qui en avez autrefois instruit plusieurs, et qui avez soutenu les mains lasses et affaiblies?

4. Vos paroles ont affermi ceux qui étaient ébranlés; et vous avez fortifié les genoux tremblants.

1. Respondens autem Eliphaz Themanites, dixit :

2. Si cœperimus loqui tibi, forsitan moleste accipies, sed conceptum sermonem tenere quis poterit?

3. Ecce docuisti multos, et manus lassas roborasti?

4. Vacillantes confirmaverunt sermones tui, et genua trementia confortasti;

21. *Quasi effodientes.* Qui cherchent la mort avec plus d'ardeur que s'ils fouillaient dans la terre pour y trouver un trésor, et qui se réjouissent à l'aspect du tombeau et qui tressaillent de joie lorsqu'ils ont enfin trouvé le sépulcre.

26. *Nonne dissimulavi?* N'ai-je pas été patient et résigné au milieu de tous les maux qui me sont arrivés? N'ai-je pas gardé le silence dans les injures que j'ai reçues et les pertes que j'ai subies? Ne suis-je pas demeuré en repos dans ces circonstances, au lieu de m'abandonner aux murmures? Job ne se rend pas compte des causes qui lui ont attiré les souffrances qu'il endure. Il ne se sent coupable d'aucune faute, et c'est ce sentiment qui provoque le discours d'Eliphaz.

Cap. IV. — 1. *Eliphaz Themanites.* Eliphaz de Théman avait été choqué des dernières paroles de Jacob, qu'il avait prises pour une sorte d'accusation contre Dieu. Il va donc entreprendre de justifier le gouvernement de la Providence. Dans sa pensée, sous le gouvernement d'un Dieu juste et bon, personne ne souffre sans l'avoir mérité. Si Job se croit irrépréhensible, il se fait illusion, car s'il était juste comme il le pense, il n'aurait pas été aussi sévèrement frappé.

---

21. *Quasi effodientes thesaurum.* Ut enim effodientes thesaurum, illum invenire maxime optant, ita et miseri mortem, in qua quiescant.

23. *Cujus abscondita est via.* Qui nescit quo se vertat, aut quomodo evadat difficultas quibus premitur. — *Tenebris.* Miseriarum, difficultatum, ex quibus se expedire non potest.

24. *Tanquam inundantes aquæ.* Ejulatus et rugitus meus adeo vehemens est, ut cum aquis ex alto cadentibus, aut alia ratione strepentibus comparari possit.

25. *Timor.* Res timenda et formidabilis.

26. *Nonne dissimulavi.* LXX habent *neque in pace fui, neque in silentio, neque in requie; venit autem mihi ira.* Sententia est : muneri meo non defui, sed ut bonus princeps negotiis me impendi, et gubernationis labores et molestias non subterfugi, et tamen malis vexor. Vulgatæ vero editionis sententia est : *Dissimulavi, silui, etc.* Hoc est, pacate, quiete et benigne subditos gubernavi, et si quid impatientia aut alia ratione in me peccabant, dissimulavi, et patienter tuli. Alii referunt ad priores calamitates, cum scilicet divitiis spoliatus est et liberis, siluit enim, et dissimulavit Job; imo Deo benedixit, et tamen venit super eum indignatio ulcerum pessimorum, a planta pedis usque ad verticem capitis.

Cap. IV. — 1. *Themanites.* Vide dicta c. 2, n. 11.

2. *Conceptum sermonem.* Quasi dicat : Cum tu tantam sermonis materiam dederis, quis sibi a responsione aut disputatione de hoc argumento temperare poterit?

3. *Docuisti multos.* Oratione et consilio afflictos consolatus es, eosque ad meliorem spem erexisti. Vel doctrina tua aliis multis modis profuit; æquum ergo est ut illa in tuum bonum nunc utaris. — *Manus lassas roborasti.* Calamitatibus fractos confirmasti.

1. He learns from a dream that man is just

5. Nunc autem venit super te plaga, et defecisti; tetigit te, et conturbatus es.

6. Ubi est timor tuus, fortitudo tua, patientia tua, et perfectio viarum tuarum?

7. Recordare, obsecro te, quis unquam innocens periit? aut quando recti deleti sunt?

8. Quin potius vidi eos qui operantur iniquitatem, et seminant dolores, et metunt eos,

9. Flante Deo periisse, et spiritu iræ ejus esse consumptos;

10. Rugitus leonis, et vox leænæ, et dentes catulorum leonum contriti sunt.

11. Tigris periit, eo quod non haberet prædam, et catuli leonis dissipati sunt.

12. Porro ad me dictum est verbum absconditum, et quasi furtive suscepit auris mea venas susurri ejus.

13. In horrore visionis nocturnæ, quando solet sopor occupare homines,

14. Pavor tenuit me, et tremor, et omnia ossa mea perterrita sunt;

15. Et cum spiritus, me præsente, transiret, inhorruerunt pili carnis meæ.

16. Stetit quidam, cujus non agnos-

5. Cependant la plaie de Dieu vient aujourd'hui sur vous, et vous perdez courage; il vous frappe, et vous êtes dans le trouble.

6. Où est cette crainte? où est cette force, cette patience et cette perfection qui a paru dans toutes vos voies?

7. Considérez, je vous prie, si jamais, un innocent est péri; ou si ceux qui avaient le cœur droit ont été exterminés.

8. Ne voyons-nous pas au contraire que ceux qui travaillent tant à faire des injustices, qui sèment les maux et qui les recueillent,

9. Sont renversés tout d'un coup par le souffle de Dieu, et sont emportés par le tourbillon de sa colère?

10. *Ainsi* le rugissement du lion et la voix de la lionne et les dents des lionceaux ont été brisées.

11. Le tigre est mort, parce qu'il n'avait point de proie, et les petits du lion ont été dissipés.

12. Une parole m'a été dite en secret, et j'en ai entendu à peine les faibles sons qui se dérobaient à mon oreille.

13. Dans l'horreur d'une vision de nuit, lorsque le sommeil assoupit davantage les hommes,

14. Je fus saisi de crainte et de tremblement, et la frayeur pénétra jusque dans mes os;

15. Un esprit vint se présenter devant moi, et les cheveux m'en dressèrent à la tête.

16. Je vis quelqu'un dont je ne connaissais

6. *Ubi est timor.* Eliphaz reproche à Job d'avoir changé de sentiment. Autrefois il défendait la Providence contre ceux qui s'en plaignaient, et maintenant il a l'air de l'accuser, en disant qu'il souffre sans l'avoir mérité. Cette interprétation des plaintes de Job n'est pas exacte; mais c'est le point de vue auquel Eliphaz se place.

11. *Et catuli leonis dissipati sunt.* Si l'on établit, en thèse générale, qu'en ce monde la ustice de Dieu s'exerce pleinement, de telle sorte que le juste n'est jamais frappé, tandis que le méchant est toujours brisé par le souffle divin, il y a là une exagération [que l'expérience condamne.

12. *Porro ad me dictum est.* Il nous semble difficile de voir ici une révélation véritable, attendu que la doctrine qui résulte de cette vision n'est ni complète, ni exacte. Nous aimons mieux y voir une fiction d'Eliphaz, analogue à celle de Socrate qui parlait souvent de son démon familier et de ses inspirations. Ce démon n'était pas autre chose que le fruit de la réflexion et la voix de la conscience. Ici Eliphaz nous fait part des réflexions qui lui sont venues quand il s'est recueilli et qu'il a cherché à approfondir cette question si difficile de l'origine du mal.

---

6. *Ubi est timor tuus?* Pietas, religio, divini numinis observantia? quasi dicat : Non is eras qui apparebas, sed hypocrita, aut imperfectus. Est autem notandum Eliphaz et reliquos Jobi amicos viros quidem sapientes fuisse, et quæ universim disputant de genere bonorum et malorum pleraque vera esse; sed in hoc fuisse deceptos, quod cum viderent Job malis pressum, id illi in peccatorum vindictam accidisse crediderunt, ideoque in eum acerbius quam par fuisset invecti sunt. Itaque propositiones fere veræ sunt, assumptiones autem falsæ. — *Perfectio viarum tuarum.* Actionum tuarum.

7. *Quis unquam innocens periit?* Quasit dicat : Apparet fucatam et falsam fuisse sanctitatem tuam, nam qui vere sunt innocentes non pereunt, nec funditus delentur; te autem in exitium ruere video.

8. *Vidi.* Vidi eos perire. — *Seminant dolores.* Hebr. et Chald. *laborem,* id est, peccatum, iniquitatem; sic Psal., 54. 11, legimus, *labor in medio ejus, et injustitia.* — *Metunt eos.* Fructus amaros et noxios peccatorum suorum colligunt.

9. *Flante Deo periisse.* Vel significat Deum nullo negotio iniquos perdere uno scilicet flatu, et quod italice dicimus, *in un soffio.* Vel sensus est : irato Deo, et velut flatum per nasum emittente. — *Spiritu iræ ejus.* Ex hebræo verti potest, *Spiritu nasi ejus.*

10. *Rugitus leonis.* Significat reges et principes immanes et truculentos Deo tamen resistere non posse; simulque Jobum notat, quasi ex horum fuisset numero.

11. *Tigris periit.* Fame scilicet. — *Dissipati sunt.* Disjecti, prostrati, vel dispersi ad quærendam prædam.

12. *Dictum est verbum absconditum.* Revelatio divinitus facta est. — *Quasi furtive.* Clam, latenter, obscura et confusa rei imagine, et sono significatum est. — *Venas susurri.* In hebræo est, *parum ex eo.*

13. *In horrore visionis nocturnæ.* De nocte, cum horrifica solent visa occurrere, et cogitationes incidere plenæ timore.

15. *Spiritus.* Angelus scilicet. — *Inhorruerunt.* Horrui, et præ timore steterunt comæ.

16. *Stetit quidam.* Ante me. — *Imago coram oculis meis.* Umbra, cujus figuram, aut vultum clare et distincte perspicere non potui.

point le visage; un spectre parut devant mes yeux, et j'entendis une voix faible comme un petit souffle,

17. Un homme osera-t-il se dire juste en se comparant à Dieu? sera-t-il plus pur que celui qui l'a créé?

18. Ceux même qui servaient Dieu n'ont pas été stables, et il a trouvé du dérèglement jusque dans ses anges.

19. Ceux donc qui habitent dans des maisons de boue, qui n'ont qu'un fondement de terre, ne sont-ils pas beaucoup plutôt consumés, comme s'ils étaient rongés des vers?

20. Ils seront exterminés du soir au matin; et parce que nul n'a de l'intelligence, ils périront pour jamais.

21. Ceux même qui seront restés de leur race seront emportés; et ils mourront, parce qu'ils n'ont point eu la sagesse.

cebam vultum, imago coram oculis meis, et vocem quasi auræ lenis audivi.

17. *a* Numquid homo, Dei comparatione justificabitur, aut factore suo purior erit vir? [a *Infr.* 25. 4.]

18. *a* Ecce qui serviunt ei, non sunt stabiles, et in angelis suis reperit pravitatem. [a *Infr.* 15. 15. *II. Pet.* 2. 4. *Judæ.* v. 6.]

19. Quanto magis hi qui habitant domos luteas, qui terrenum habent fundamentum, consumentur velut a tinea?

20. De mane usque ad vesperam succidentur; et quia nullus intelligit, in æternum peribunt.

21. Qui autem reliqui fuerint, auferentur ex eis; morientur et non in sapientia.

CHAPITRE V.

Suite du discours d'Eliphaz.

1. Appelez donc, s'il y a quelqu'un qui vous réponde. Tournez-vous vers quelqu'un des saints.

2. Certes la colère *ne fait* mourir que l'insensé; et l'envie *ne* tue *que* les petits.

3. J'ai vu l'insensé affermi par de profondes racines : et j'ai dans l'instant donné ma malédiction à son *vain* éclat.

1. Voca ergo, si est qui tibi respondeat, et ad aliquem sanctorum convertere.

2. Vere stultum interficit iracundia, et parvulum occidit invidia.

3. Ego vidi stultum firma radice, et maledixi pulchritudini ejus statim.

19. *Quanto magis hi qui habitant domos luteas.* Tout en reconnaissant les imperfections de l'homme et sa fragilité, comment dire que Dieu n'afflige en ce monde que les méchants, et que les souffrances que l'homme éprouve ici-bas sont toujours proportionnées à ses fautes? L'expérience n'est-elle pas là pour nous montrer l'orgueil du méchant comblé de tous les biens à côté de la détresse de l'homme honnête que trop souvent le malheur accable?

Cap. V. — 2. *Vere stultum.* Il n'y a que l'insensé qui se donne la mort par l'indignation qu'excite en lui le bonheur des méchants; et il n'y a que ceux qui ont l'esprit faible et petit qui se consument par l'envie qu'ils portent à la prospérité de ceux qui ne sont pas justes.

---

17. *Numquid homo.* Hæc sunt verba quæ Eliphaz audivit ex angelo. — *Justificabitur.* Justus invenietur, si ad divini judicii trutinam examinetur. — *Factore suo purior erit vir.* Audebit vir cum Deo quodammodo litigare, et se justum asserere, et mala quibus obnoxius est injuste pati?

18. *Qui serviunt ei.* Angeli. — *Non sunt stabiles.* Nihil ex se boni habent, nec sine divino auxilio stare possunt. — *In angelis suis.* Qui ceciderunt.

19. *Qui habitant domos luteas.* Corpora ex luto facta, ac proinde viles, infirmi et fragiles. — *Terrenum habent fundamentum.* Vel sensus est : originem ab Adamo trahunt qui ex luto formatus est. Vel, et melius, ad corpus luteum refertur, quod vitæ est fundamentum; eo enim labefactato vivere non possumus. — *Consumentur velut a tinea.* Vita enim humana paulatim perit, et sensim sine sensu temporis tacita arrosione consumitur.

20. *De manu usque ad vesperam succidentur.* Vel sensus est : perpetuo nos temporis decursu senescere, et ad interitum properare; vel, *de mane usque ad vesperam*, idem est ac *brevi*, vel *repente*, ut scilicet cum mane homo sit in vivis, vespere mortuus sit. Italice diceremus : *Dalla mattina alla sera.* — *Et quia nullus intelligit.* Nec hujus rei magnitudinem reputat, atque ideo nec resipiscit moribus mutatis. — *In æternum peribunt.* In æternam damnationem ruent.

21. *Qui autem reliqui fuerint.* Qui ex eorum familia superstites fuerint, filii, nepotes. — *Auferentur.* Marte rapientur. — *Ex eis.* Jungendum cum *reliqui fuerint.* — *Non in sapientia.* Quasi dicat : In sua insipientia.

Cap. V. — 1. *Voca ergo.* Sententia esse videtur : Hactenus ego quid sentirem dixi : Tu, si aliquem habes sanctorum patronum, aut cujus testimonium in tui defensionem proferre possis, ne cuncteris, sed illud tandem producas in medium. * Vel, ego ex divina revelatione docui neminem justum plecti; tu, si lubet, ex piorum numero aliquem saltem cita, qui contrarium seu verbo, seu exemplo nos doceat. — *Ad aliquem sanctorum convertere.* LXX habent, *si quem sanctorum angelorum conspicias*, quemadmodum scilicet ego conspexi. Vide capite superiori, n. 16.

2. *Interficit iracundia.* Maximum illi damnum infert. Notat Jobum, quasi ex ira et impatientia fuisset locutus. — *Parvulum.* Chald. *insipientem.* LXX, *deceptum*, sive *errantem.* — *Occidit invidia.* Magnis malis afficit invidia. Etiam his verbis Jobum notat, quod ad paupertatem redactus divitibus invideret, et irasceretur et doleret quod bonis affluerent.

3. *Ego vidi stultum firma radice.* Sententia est : tu invidia commoveris, ego vero nihil divitibus invideo, aut potentibus; nam eorum magnitudinem parvi facio, licet firma radice nixi videantur. — *Maledixi.* Male ominatus sum, damnavi. — *Statim.* Cum primum eorum magnitudinis species sese objicit oculis meis.

4. Longe fient filii ejus a salute, et conterentur in porta, et non erit qui eruat.
5. Cujus messem famelicus comedet, et ipsum rapiet armatus, et bibent sitientes divitias ejus.

6. Nihil in terra sine causa fit, et de humo non oritur dolor.
7. Homo nascitur ad laborem, et avis ad volatum.
8. Quamobrem ego deprecabor Dominum, et ad Deum ponam eloquium meum;
9. Qui facit magna et inscrutabilia et mirabilia absque numero;

10. Qui dat pluviam super faciem terræ, et irrigat aquis universa;
11. Qui ponit humiles in sublime; et mœrentes erigit sospitate;
12. Qui dissipat cogitationes malignorum, ne possint implere manus eorum quod cœperant;
13. *a* Qui apprehendit sapientes in astutia eorum, et consilium pravorum dissipat; [a *I. Cor.* 3. 19.]
14. Per diem incurrent tenebras, et quasi in nocte, sic palpabunt in meridie.

15. Porro salvum faciet egenum a gladio oris eorum, et de manu violenti pauperem.
16. Et erit egeno spes; iniquitas autem contrahet os suum.

4. Ses enfants, bien loin de trouver leur salut, seront foulés aux pieds à la porte; et il ne se trouvera personne pour les délivrer.
5. Celui qui mourait de faim mangera le blé de cet *insensé;* l'homme armé s'en emparera comme de sa proie; et ceux qui séchaient de soif boiront ses richesses.
6. Rien ne se fait dans le monde sans cause; et ce n'est point de la terre que naissent les maux.
7. L'homme est né pour le travail, comme l'oiseau pour voler.
8. C'est pourquoi j'adresserai mes prières au Seigneur; je parlerai *avec confiance et humilité* à Dieu.
9. *C'est lui* qui fait des choses grandes et impénétrables, des choses miraculeuses, et qui sont sans nombre :
10. *C'est lui* qui répand la pluie sur la face de la terre, et qui arrose d'eaux tout l'univers :
11. Qui élève ceux qui étaient abaissés, qui console et guérit ceux qui étaient dans les larmes;
12. Qui dissipe les pensées des méchants, et qui les empêche d'achever ce qu'ils avaient commencé;
13. Qui surprend les sages dans leur propre finesse, et qui renverse les desseins des injustes;

14. *De sorte qu'*au milieu du jour ils trouveront les ténèbres; et ils marcheront à tâtons en plein midi, comme s'ils étaient dans une *profonde* nuit.
15. Mais il sauvera le pauvre des traits de leurs langues, et de la violence de leurs mains.

16. Et le pauvre ne sera point trompé dans son espérance : et l'iniquité demeurera muette.

5. *Et bibent sitientes divitias ejus.* Il est bien vrai que le méchant ne prospère pas toujours, que le père est souvent puni dans ses enfants, et que celui qui n'a reçu de ses ancêtres qu'un nom déshonoré est flétri par l'opinion, mais cette règle a de nombreuses exceptions et, d'ailleurs, ceci n'était pas applicable à Job.

6. *Et de humo non oritur dolor.* Comme l'a dit le Sage, Dieu n'a pas fait la mort. Il n'a pas fait non plus les maladies et toutes les souffrances qui lui font cortége. C'est par le péché que la mort est entrée dans le monde, dit saint Paul, et c'est avec elle que nous sont venues toutes nos afflictions. Mais ce n'est pas un motif pour en conclure qu'ici-bas la répartition des biens et des maux se fait conformément à la justice, de telle sorte que Dieu ne nous châtie et ne nous récompense en ce monde que selon nos mérites.

16. *Iniquitas autem contrahet os suum.* C'est ce qui arrivera à la fin de cette vie, lorsque Dieu nous aura jugés et qu'il nous donnera à chacun selon nos œuvres.

---

4. *Longe fient filii ejus a salute.* Parentum impietas filiis pariter impiis nocebit; quare longe fient a salute; nam, ut est in Psalmo 36, 28 : *Semen impiorum peribit.* — *Conterentur in porta.* In judiciis, quæ in portis civitatis exercentur, damnabuntur more sceleratorum.

5. *Cujus messem.* Si largam fecerit sementem, aut uberem vindemiam expectet, eaque jam ad maturitatem pervenerit, potentes homines, et aliorum bonorum appetentes, et quasi famelici aut sitientes : eam diripient et vorabunt.

6. *Nihil in terra sine causa fit.* Itaque hæc casu impiis eveneri putandum non est. — *Et de humo non oritur dolor.* Calamitates non temere nobis obveniunt, ut in campis herbæ spontis suæ, sed potius sativis similes sunt. Sic malarum quibus vexantur homines, semina et causæ sunt peccata, et Deus peccatorum vindex.

7. *Homo nascitur ad laborem.* Sententia esse videtur : non debes nimium dolere, o Job, aut queri propter ærumnas et dolores tuos; nam ut avium proprium est volare, ita hominum adversis conflictari.

8. *Deprecabor Dominum.* Quasi dicat : Ea ego mente sum, ut si in aliquod incidam infortunium, non maledicam ut tu, nec divinam providentiam criminer, sed potius ad Deum me convertam, ut precibus illum mihi propitiem.

9. *Qui facit magna.* Est descriptio divinæ potentiæ usque ad versiculum 16.

10. *Universa.* Hebr. *plateas*, hoc est, late patentes regiones. Chaldæus habet, *provincias.*

11. *Erigit sospitate.* Erigit, sospitat, salvos facit.

13. *Apprehendit sapientes in astutia eorum.* Qui in astutorum hominum caput et perniciem convertit prava consilia, quibus alios decipere voluerunt.

14. *Per diem.* Sic enim in rebus clarissimis cæcutient, ac si versarentur in densissimis tenebris. — *Palpabunt.* Ut ii faciunt qui versantur in tenebris. Italice dicimus, *andare a tentone.*

15. *A gladio oris eorum.* Ab eorum lingua, quæ tanquam gladius acuta est, et ferit.

16. *Contrahet os suum.* Compescet, cogentur iniqui tacere confusi.

17. Heureux est l'homme que Dieu corrige lui-même. Ne rejetez donc point le châtiment du Seigneur;
18. Car s'il fait du mal, il donne le remède; et si sa main blesse, sa main guérit.
19. Après vous avoir affligé six fois, il vous délivrera; et à la septième, il ne permettra pas que le mal vous touche.
20. Il vous sauvera de la mort pendant la famine, et de l'épée pendant la guerre.
21. Il vous mettra à couvert des traits de la langue perçante; et si l'affliction survient, vous ne l'appréhendrez point.
22. Vous rirez au milieu de la désolation et de la famine; et vous ne craindrez point les bêtes de la terre.
23. Mais les pierres mêmes des champs seront d'accord avec vous : les bêtes sauvages seront douces pour vous.
24. Vous verrez la paix régner dans votre maison, et le soin que vous prendrez de votre famille sera suivi d'un heureux succès.
25. Vous verrez aussi votre race se multiplier, et votre postérité *croître* comme l'herbe de la terre.
26. Plein de richesses, vous entrerez dans le sépulcre, comme un monceau de blé qui est serré en son temps.
27. Ce que nous venons de dire est le fait de nos recherches; écoutez-le donc, et le repassez dans votre esprit.

17. Beatus homo qui corripitur a Deo; increpationem ergo Domini ne reprobes.
18. Quia ipse vulnerat, et medetur; percutit, et manus ejus sanabunt.
19. In sex tribulationibus liberabit te, et in septima non tanget te malum.
20. In fame eruet te de morte, et in bello de manu gladii.
21. A flagello linguæ absconderis, et non timebis calamitatem cum venerit.
22. In vastitate et fame ridebis, et bestias terræ non formidabis.
23. Sed cum lapidibus regionum pactum tuum, et bestiæ terræ pacificæ erunt tibi.
24. Et scies quod pacem habeat tabernaculum tuum, et visitans speciem tuam, non peccabis.
25. Scies quoque quoniam multiplex erit semen tuum, et progenies tua quasi herba terræ.
26. Ingredieris in abundantia sepulcrum, sicut infertur acervus tritici in tempore suo.
27. Ecce hoc, ut investigavimus, ita est; quod auditum, mente pertracta.

17. *Qui corripitur a Deo.* Le mal physique n'est pas seulement ici-bas un châtiment, c'est souvent un préservatif qui nous met à l'abri du mal et un stimulant qui fait naître en nous les plus belles vertus. C'est le point de vue auquel Eliphaz aurait dû se placer, et c'est ce qu'il n'a pas fait. Il promet à Job, s'il se résigne, des récompenses splendides. Dieu fera des prodiges pour détourner de lui tous les fléaux qui peuvent le menacer. Il y a là une nouvelle exagération : car ce serait obliger Dieu à déroger perpétuellement aux lois de la nature dans l'interet des individus, et à faire du miracle l'état permanent du monde moral, au lieu d'en etre l'exception.

---

17. *Ne reprobes.* Ne rejicias.

19. *In sex tribulationibus.* In multis variisque tribulationibus. Cum dicit *in sex, etc.*, fortasse intelligit sex calamitates quas statim enumerat. — *Et in septima.* Non solum sexies, sed septies, et sæpius, et semper liberabit te a tribulationibus, ne noceant animæ. Vel liberabit de sex tribulationibus quæ sex hujus vitæ diebus tibi evenient; cum vero perveneris ad septimum diem, sabbatum erit, et requies in cœlesti patria, tunc flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo.

21. *Calamitatem.* In hebræo est, שוד *sciod*, quod eam calamitatem significat quam prædones omnia devastantes et populantes inferunt, nam שדד *sciadad*, est rapere, spoliare, prædari, etc.

22. *In vastitate.* Est eadem vox שוד *sciod*, cujus explicationem attulimus proxime superiori versiculo.

23. *Cum lapidibus regionum pactum tuum.* Nec te lapides lædent; olim enim nudis pedibus ambulabant. Alii de saxeis ferarum cavernis et cubilibus accipiunt, quasi dicat : Erit tibi sociale pactum cum feris quæ in cavernis et saxorum foraminibus sibi cubilia posuere. Alii de frugibus, quæ etiam in solo sterili et lapidoso provenient, si Deus faverit, quasi pactum cum illo esset initum, et multos ferret fructus. Alii de firmitate et constantia in tribulationibus, quasi dicat : Inconcussus eris ut lapis, et a malis immunis.

24. *Scies.* Experieris. — *Tabernaculum tuum.* Domus tua, quæ pace fruetur ac felicitate, bonorumque omnium affluentia. — *Visitans speciem tuam, non peccabis.* Cognoscens et investigans quid domi suæ fiat; non peccabis, quia boni patrisfamilias munere fungeris. Itaque juxta hanc explicationem, *species* idem est ac domus speniosa, ornata, instructa. Visitans ordinem domus, et cognoscens an omnia bene et decore gerantur. * Vel videns tibi splendidam adesse familiam, et domum bene instructam, non peccabis superbiendo ex ea, aut vane confidendo. Sanchez intelligit de consuetudine cum uxore, quasi dicat : cum uxore tua consuescens, ut lex conjugalis postulat, non peccabis.

25. *Multiplex erit semen tuum.* Multiplicem suscipies prolem.

26. *Ingredieris in abundantia.* Diyes morieris : dierum etiam numero abundans, et bene senex. Chald. *in perfectione annorum.* — *Acervus tritici.* More maturæ segetis suo tempore demessæ, et in horreum illatæ.

27. *Investigavimus.* Diligenti inquisitione, et veritatis scrutatione, atque reconditorum divinæ providentiæ consideratione judiciorum, rem ita se habere comperimus; quod etiam communes hi amici, qui tibi adstant, ita se habere confirmant. — *Pertracta.* Hæc igitur mente reputa, et ita se habere tibi persuadeas.

Job replies indirectly, explains reasons of his complaints, & after complain of his friends, asks a fair w. God affl. h.

CHAPITRE VI.

Réponse de Job à Eliphaz.

1. Respondens autem Job, dixit :
2. Utinam appenderentur peccata mea, quibus iram merui; et calamitas, quam patior, in statera.

3. Quasi arena maris hæc gravior appareret, unde et verba mea dolore sunt plena;
4. Quia sagittæ Domini in me sunt, quarum indignatio ebibit spiritum meum, et terrores Domini militant contra me.

5. Numquid rugiet onager cum habuerit herbam? aut mugiet bos cum ante præsepe plenum steterit?
6. Aut poterit comedi insalsum, quod non est sale conditum? aut potest aliquis gustare, quod gustatum affert mortem?
7. Quæ prius nolebat tangere anima mea, nunc præ angustia, cibi mei sunt.

8. Quis det ut veniat petitio mea; et quod expecto, tribuat mihi Deus?
9. Et qui cœpit, ipse me conterat; solvat manum suam, et succidat me?

10. Et hæc mihi sit consolatio, ut af-

1. Job répondit en ces termes :
2. Plût à Dieu que les péchés par lesquels j'ai mérité la colère *de Dieu* et les maux que je souffre fussent mis les uns avec les autres dans une balance!
3. Ceux-ci surpasseraient les autres de toute la pesanteur du sable de la mer. C'est pourquoi mes paroles sont pleines de douleur.
4. Car *toutes* les flèches du Seigneur ont été tirées contre moi; leur indignation épuise mes esprits, et les terreurs du Seigneur combattent contre moi.
5. L'âne sauvage crie-t-il lorsqu'il a de l'herbe? ou le bœuf fait-il entendre ses gémissements lorsqu'il est devant une auge pleine?
6. Peut-on manger d'une viande fade qui n'est point assaisonnée avec le sel, ou quelqu'un peut-il goûter ce qui fait mourir celui qui en goûte?
7. Dans l'extrémité où je me trouve, je me nourris maintenant de ce qu'auparavant je n'osais toucher.
8. Plaise au Seigneur que ce que je demande soit accompli; qu'il m'accorde ce que j'attends!
9. Qu'ayant commencé à me réduire en poudre, il achève; qu'il ne retienne plus sa main, et qu'il me retranche!
10. Et que, dans ces douleurs extrêmes dont

Cap. VI. — 2. *Utinam appenderentur*. Eliphaz ayant prétendu que l'homme n'est jamais frappé ici-bas qu'en proportion de ses fautes, Job s'élève avec raison contre cette doctrine. Aujourd'hui, l'histoire à la main, il serait aisé de renverser victorieusement par des faits ce principe. Dans ces temps primitifs, l'homme en était réduit à s'étudier en lui-même plutôt que dans la société, puisque l'histoire, avec tous ses enseignements, n'était pas là pour l'éclairer. Job en appelle donc à sa conscience, et soutient qu'il n'y a nulle proportion entre ses péchés et les maux qu'il endure.

8. *Quis det ut veniat petitio mea*. Eliphaz avait mal interprété les paroles de Job, maudissant le jour de sa naissance. Il y avait vu un blasphème. Job revient sur ses paroles, et dit à son ami que s'il se souhaite la mort, ce n'est pas en haine de Dieu qui lui a donné la vie, mais c'est uniquement parce qu'il craint de perdre le bénéfice de sa patience et de sa résignation. Ses douleurs sont si grandes, qu'il ne sait pas s'il pourra toujours les supporter avec assez de courage, et c'est par défiance de lui-même qu'il désire la fin de la lutte (Voyez verset 11 et 12). Rien de plus légitime. C'est le sentiment de saint Paul s'écriant : Qui me délivrera de ce corps de mort (Rom., VII, 24)!

Cap. VI. — 1. *Respondens autem Job*. Rationem reddit Job cur tantopere doleat, affirmatque multo leviorem esse gemitum quam doloris postulet acerbitas.

3. *Quasi arena maris*. Calamitas præponderaret, non secus quam ingens arenæ maris cumulus comparatione rei levissimæ. — *Unde et verba mea dolore sunt plena*. Quare mirum non est si mali moles doloris plenas voces exprimit.

4. *Sagittæ*. Dolores, molestiæ, ægritudines. — *In me sunt*. Et male me vexant. — *Indignatio*. Vis. Hebr. et Chald. *venenum*. — *Ebibit spiritum meum*. Consumit, exhaurit, absorbet spiritus vitales, vitam. LXX habent, *sanguinem*. — *Terrores Domini*. Quasi dicat : Cum hæc gravia sint, adhuc tamen majora pertimesco; ideoque impendentium calamitatum expectatione discrucior.

5. *Numquid rugiet*. Quasi dicat : Non temere conqueror. Nemo queritur cum habet quod vult. — *Onager*. In hebræo est פרא *phere*, quæ vox feram significat, jumentum silvestre, bestiam agri, quæcumque illa sit, non cicurem, nec domesticam. Vehementer rudunt onagri, cum famem sentiunt.

6. *Aut poterit comedi insulsum*. Quasi dicat : Si quod sale conditum non est, comedi non potest; quanto minus quod est amarissimum et mortiferum, ut sunt dolores mei, ferrit poterit! LXX habent : *Numquid potest sine sale edi panis, aut est sapor in sermonibus vanis?* quibus verbis importunitas et fatuitas sermonum Eliphaz suggillatur.

7. *Prius*. Florente fortuna, et cum corpore valerem. — *Præ angustia*. Propter inopiam ad quam redactus sum.

8. *Petitio mea*. Ut vitam hanc abrumpere liceat.

9. *Qui cœpit*. Me malis affligere. — *Ipse me conterat*. Carcere vitæ educat, vel exturbet. — *Solvat manum suam*. Quasi ligatam manum suam Deus habere videtur, quia non percutit quantum potest, cum non extinguit.

10. *Nec contradicam sermonibus Sancti*. Nec Dei voluntati repugnem, sed libens me ejus jussis subjiciam, et voluntati acquiescam.

il m'accablera sans m'épargner, il me reste au moins cette consolation, que je ne contredise jamais en rien aux ordonnances de celui qui est saint!

11. Car quelle est ma force pour pouvoir me soutenir ou quelle est ma fin pour me conserver dans la patience?

12. Ma force n'est point la force des pierres, et ma chair n'est pas de bronze.

13. Je ne trouve en moi aucun secours, et mes propres amis m'ont abandonné;

14. Celui qui voyant souffrir son ami n'en a point compassion abandonne la crainte de Dieu.

15. Mes propres frères ont passé devant moi comme un torrent qui coule avec rapidité dans les vallées.

16. Ceux qui craignent la gelée sont accablés par la neige :

17. Dans le temps qu'ils commenceront à s'écouler ils périront; et lorsque la chaleur viendra, ils tomberont du lieu où ils étaient.

18. *Ces faux amis* vont par des sentiers embarrassés; ils marchent sur le vide, et ils périront.

19. Considérez les sentiers de Théman, les chemins de Saba, et attendez un peu.

20. Ils sont confus parce que j'ai espéré. *Quelques-uns* sont venus jusqu'à moi; et ils ont été couverts de confusion.

21. Vous ne faites que de venir, et aussitôt que vous voyez la plaie dont j'ai été frappé, vous craignez.

fligens me dolore, non parcat, nec contradicam sermonibus sancti.

11. Quæ est enim fortitudo mea, ut sustineam? aut quis finis meus, ut patienter agam?

12. Nec fortitudo lapidum fortitudo mea, nec caro mea ænea est.

13. Ecce, non est auxilium mihi in me, et necessarii quoque mei recesserunt a me.

14. Qui tollit ab amico suo misericordiam, timorem Domini derelinquit.

15. Fratres mei præterierunt me, sicut torrens qui raptim transit in convallibus.

16. Qui timent pruinam, irruet super eos nix.

17. Tempore, quo fuerint dissipati, peribunt; et ut incaluerit, solventur de loco suo.

18. Involutæ sunt semitæ gressuum eorum; ambulabunt in vacuum, et peribunt.

19. Considerate semitas Thema, itinera Saba, et expectate paulisper.

20. Confusi sunt, quia speravi; venerunt quoque usque ad me, et pudore cooperti sunt.

21. Nunc venistis; et modo videntes plagam meam timetis.

14. *Qui tollit ab amico.* Job a été accusé par ses amis, il retourne contre eux l'accusation et leur prouve qu'ils sont beaucoup plus coupables que lui. D'abord, ils ont manqué à leur devoir en l'abandonnant. Ils se sont écoulés comme un torrent, ils ont disparu parce qu'ils ont craint qu'il ne leur devînt à charge. Voyez les routes de Théman, les chemins de Saba, ils étaient couverts de visiteurs empressés qui venaient chez lui dans le temps de sa prospérité. Maintenant il n'y a plus personne, parce que sa misère les a tous éloignés. C'est le commentaire éloquent de ces mots du poète latin :

Donec eris felix multos numerabis amicos
Tempora si fuerint nubila solus eris.

---

11. *Quæ est enim.* Cur mortem non optem, cum tot ærumnis ferendis par esse non possim? *Quis finis meus?* Quis tandem apparet, aut apparebit finis malorum quibus conflictor?

12. *Fortitudo lapidum.* Non sum lapideus, aut æneus.

13. *Non est auxilium mihi in me.* Vires enim meæ plane defecerunt. Italice diceremus, *non mi posso ajutare.* — *Necessarii.* Propinqui et amici.

14. *Qui tollit.* Qui non exhibet amico misericordiam.

15. *Fratres mei.* Propinqui, cognati mei. — *Sicut torrens.* Statim me dereliquerunt, torrentis more qui æstivo tempore, cum aquæ magis sunt necessariæ, arentem habet alveum: sic amici et fratres mei, cum æstu tribulationum urgerer, aquas consolationis et auxilii, quibus refrigerari potuissem subduxerunt.

16. *Qui timent pruinam.* Qui me vitant, aliquod sibi a me incommodum aut molestiam timentes, in multo graviora mala incident.

17. *Tempore, quo fuerint dissipati.* Pergit Job in eadem allegoria torrentis, aitque perituros inhumanos propinquos et amicos, ad modum torrentium, qui cum sol incalescit, hoc est, æstate, siccantur, nec amplius per locum suum, alveum scilicet, decurrunt, aquis deficientibus. Quod in vulgata habemus *dissipati*, in hebræo est, יזרבו *jezorebu*, quod Pagninus vertit, *effluxerint.* LXX vertunt, *liquefacti*, quod bene torrentibus convenit, qui liquatarum et tabescentium nivium humore tumescunt.

18. *Involutæ sunt semitæ.* Nam flumina et torrentes variis mæandris et flexibus per alveum suum decurrunt. Similes vero torrenti etiam in hoc sunt fallaces amici, qui non recta progrediuntur, sed obliquas et tortuosas agendi rationes sectantur. — *Ambulabunt in vacuum.* Non illis succedent prava consilia ut voluissent, sed in irritum cadent.

19. * *Considerate semitas Thema.* Hujus rei infidelium scilicet et fallacium amicorum in me expressum habetis exemplum; considerate quam pauci ex Thema et Saba ad me visendum et consolandum venerint; et quomodo se mecum gesserint, advertite. — * *Expectate paulisper.* Et hujus rei causam vobis aperiam.

* 20. *Confusi sunt, quia speravi.* Puduit illos venire ad me, quia sciebant me in eorum auxilio sperare; ipsis vero certum erat nihil mihi opis afferre, ideoque declinaverunt congressum meum.

21. *Nunc venistis.* Tales vos estis, qui venistis quidem ut me inviseretis; at nunc me afflictum et ulceribus plenum videntes horretis.

22. Numquid dixi : Afferte mihi, et de substantia vestra donate mihi?
23. Vel, liberate me de manu hostis, et de manu robustorum eruite me?
24. Docete me, et ego tacebo; et si quid forte ignoravi, instruite me.
25. Quare detraxistis sermonibus veritatis, cum e vobis nullus sit qui possit arguere me?
26. Ad increpandum tantum eloquia concinnatis, et in ventum verba profertis.
27. Super pupillum irruitis, et subvertere nitimini amicum vestrum.
28. Verumtamen quod cœpistis explete; præbete aurem, et videte an mentiar.
29. Respondete obsecro absque contentione; et loquentes id quod justum est, judicate.
30. Et non invenietis in lingua mea iniquitatem, nec in faucibus meis stultitia personabit.

22. Vous ai-je dit : Apportez-moi quelque chose, ou donnez-moi de votre bien?
23. Ou délivrez-moi de la main de celui qui m'afflige, et tirez-moi de la puissance des forts :
24. Enseignez-le-moi, et je me tairai, et si j'ai ignoré quelque chose, instruisez-moi.
25. Pourquoi formez-vous des médisances contre des paroles de vérité, puisque nul d'entre vous ne me peut reprendre avec justice?
26. Vous n'étudiez dans vos discours qu'à trouver des moyens d'accuser les autres; et vous ne faites que parler en l'air.
27. Vous vous jetez sur un orphelin, et vous vous efforcez de perdre entièrement votre ami.
28. Cependant achevez ce que vous avez commencé; prêtez l'oreille, et voyez si je mens.
29. Répondez-*moi*, je vous prie, sans contention, et en parlant, jugez des choses selon la justice.
30. Vous ne trouverez point d'iniquité sur ma langue ni de folie dans ma bouche.

CHAPITRE VII.

Suite de la réponse de Job à Eliphaz.

1. Militia est vita hominis super terram; et sicut dies mercenarii, dies ejus.
2. Sicut servus desiderat umbram, et sicut mercenarius præstolatur finem operis sui;
3. Sic et ego habui menses vacuos, et noctes laboriosas enumeravi mihi.

1. Car la vie de l'homme sur la terre est une guerre continuelle : et ses jours sont comme les jours d'un mercenaire.
2. Comme un esclave soupire après l'ombre, et comme un mercenaire attend la fin de son ouvrage,
3. Ainsi se passent en ma vie des mois vides et des nuits pleines de travail et de douleurs.

26. *In ventum verba profertis.* Job, revenant aux reproches que lui faisaient ses amis, leur dit que toutes ces accusations ne sont que des paroles en l'air. Pour prouver, comme Eliphaz en a eu l'intention, que ses souffrances ne dépassent pas ses fautes, il faudrait pouvoir dire quelles fautes il a faites. Ses souffrances sont un fait incontestable; si ses fautes étaient établies et reconnues, on pourrait comparer. Mais Eliphaz se tenant dans des abstractions et des généralités, Job a raison de lui dire qu'il parle en l'air, puisqu'il ne peut donner aucune base, aucun fondement à ce qu'il avance.

Cap. VII. — 1. *Militia est vita hominis.* Eliphaz avait dit à Job, que s'il profitait du châtiment de Dieu, la paix et la prospérité l'accompagneraient jusqu'au tombeau. Job lui répond qu'il se fait une fausse idée de la condition de l'homme sur la terre. Le bonheur n'est pas de ce monde. La vie est une lutte continuelle, et il se compare à un esclave à qui l'on a ordonné un certain travail, à un artisan à qui l'on a commandé un certain ouvrage. L'homme est un soldat à qui la Providence a assigné son poste. Les maux qui l'accablent sont terribles, mais au lieu d'y voir le châtiment de ses fautes, il les considère comme un effet de la loi générale qui pèse sur l'humanité.

---

22. *Numquid dixi.* Sane vos amici mei timere non debuistis ne dira hæc paupertas mea quidquam de vestris divitiis minueret; nihil enim mihi dari postulavi ad sublevandam inopiam meam.

23. *Liberate me.* Nec auxilium a vobis postulavi contra hostes, aut potentiores principes; itaque vobis gravis nec fui, nec esse volui.

24. *Docete me.* Quod si quippiam minus vere asserui, redargui paratus sum, et doceri.

25. *Detraxistis sermonibus veritatis.* Veritatem oppugnastis. — *Arguere me.* Revincere quasi falsum aliquid dixerim.

26. *Ad increpandum.* Non ducimini studio exquirendæ veritatis, sed illud tantum spectat oratio vestra, ut me vexetis, laceretis, et dictis configatis. — *In ventum.* Inaniter.

27. *Pupillum.* Se vocat pupillum, quia ab omnibus desertus erat.

28. *Quod cœpistis explete.* Neque enim disputationi me subtraho, sed hac conditione disserere nos velim, ut mihi etiam benignas aures præbeatis, et rationum mearum vim ponderetis, seduloque dispiciatis an quæ dicturus sum vera sint.

29. *Loquentes id quod justum est.* Æquam sententiam pronuntiantes.

Cap. VII. — 1. *Militia est vita hominis.* Quasi dicat : Scio non esse sperandum ut in hac vita quiete et sine molestiis vivamus, cum sit quædam militia laboribus et periculis plena. LXX habent, *tentatio est vita.* — *Sicut dies mercenarii.* Similes sumus mercenariis pretio ad opus faciendum conductis.

2. *Desiderat umbram.* Cum sub sole æstivo tempore laborare cogitur; vel *umbram*, id est, noctem. — *Et sicut mercenarius.* Qui nihil magis optat quam vesperam, ut accepta mercede quiescere liceat.

3. *Menses vacuos.* A quiete et præmio, imo molestos, laboriosos et graves.

4. Si je m'endors, je dis aussitôt : Quand me lèverai-je? Et étant levé, j'attends le soir et je suis rempli de douleur jusqu'aux ténèbres.

5. Ma chair est couverte de pourriture et d'une sale poussière; ma peau est toute sèche et toute retirée.

6. Mes jours ont été retranchés plus vite que le fil de la toile n'est coupé par le tisserand; ils se sont écoulés sans aucune espérance.

7. Souvenez-vous que ma vie n'est qu'un souffle, et que je ne vois aucun retour pour un temps favorable.

8. Celui qui m'a vu jusqu'à cette heure ne me verra plus, vous avez arrêté sur moi votre œil; et je ne pourrai subsister.

9. Comme une nuée se dissipe et passe, sans qu'il en reste de trace, ainsi celui qui descend sous la terre ne remonte plus.

10. Il ne reviendra plus jamais dans sa maison, et le lieu où il était ne le reconnaîtra plus.

11. C'est pourquoi je ne retiendrai pas ma langue plus longtemps; je parlerai dans l'affliction de mon esprit; je m'entretiendrai dans l'amertume de mon cœur.

12. Suis-je une mer ou une baleine, pour avoir été enfermé par vous comme dans une prison?

13. Si je dis en moi-même : Mon lit me consolera, et m'entretenant avec mes pensées, je me reposerai sur ma couche;

14. Vous me tourmentez par des songes, et vous me troublez par d'horribles visions.

15. C'est pourquoi je choisirais plutôt de mourir d'une mort violente, et il vaudrait mieux que mes os fussent réduits en poudre.

4. Si dormiero, dicam : Quando consurgam et rursum expectabo vesperam, et replebor doloribus usque ad tenebras.

5. Induta est caro mea putredine et sordibus pulveris, cutis mea aruit, et contracta est.

6. Dies mei velocius transierunt quam a texente tela succiditur, et consumpti sunt absque ulla spe.

7. Memento quia ventus est vita mea, et non revertetur oculus meus ut videat bona.

8. Nec aspiciet me visus hominis; oculi tui in me, et non subsistam.

9. Sicut consumitur nubes, et pertransit; sic qui descenderit ad inferos, non ascendet.

10. Nec revertetur ultra in domum suam, neque cognoscet eum amplius locus ejus.

11. Quapropter et ego non parcam ori meo, loquar in tribulatione spiritus mei; confabulabor cum amaritudine animæ meæ.

12. Numquid mare ego sum, aut cetus, quia circumdedisti me carcere?

13. Si dixero : Consolabitur me lectulus meus, et revelabor loquens mecum in strato meo;

14. Terrebis me per somnia, et per visiones horrore concuties.

15. Quamobrem elegit suspendium anima mea, et mortem ossa mea.

6. *Dies mei.* Mes jours heureux ont passé plus vite que la navette du tisserand. Ils ont été tranchés comme un fil. Cette figure, que nous trouvons souvent dans nos Ecritures, est aussi très-commune chez les Arabes.

11. *Quapropter et ego non parcam.* Après avoir dit à Dieu que la vie n'est qu'un souffle et que son cœur ne tient ni à l'existence, ni aux biens de ce monde, Job ajoute : C'est ce détachement, ô mon Dieu, qui me donnera la confiance de vous adresser la parole dans l'affliction de mon esprit, et de m'entretenir avec vous dans l'amertume de mon âme.

---

4. *Quando consurgam?* Quando lux redibit? hoc enim eorum votum est qui nocte dormire non possunt. — *Expectabo vesperam.* Laboribus et doloribus fatigatus; quid ergo mirum si mortem opto?

5. *Induta est caro mea putredine.* Totus computrui, et ulceribus plenus sum. — *Sordibus pulveris.* Quas sordes contraxi, quia in sterquilinio et in pulvere jaceo. — *Contracta est.* Arida et rugosa facta est.

6. *A texente tela succiditur.* Cum textoris radius filum subtegminis ab uno telæ margine ad alterum mira velocitate defert. Vel cum uno ictu tela jam absoluta, extrema straminis et liciorum textor præcidit. — *Absque ulla spe.* Nam vita et ætas est irrevocabilis.

7. *Memento.* Deum alloquitur. — *Non revertetur oculus meus.* Oculus meus non videbit iterum bona.

8. *Nec aspiciet me visus hominis.* Brevi enim condar sepulcro. — *Oculi tui in me.* Quærent me oculi tui, sed non invenient, morte scilicet sublatum. Loquitur humano more, quasi dicat : Quando mihi benefacere volueris, jam tempus non erit, quia jam extinctus ero.

9. *Pertransit.* Solvitur, abit in nihilum. — *Ad inferos.* Ad sepulcrum.

10. *Locus ejus.* Locum ejus, et dignitatem, et divitias alius obtinebit.

11. *Non parcam ori meo.* Non tacebo. — *Confabulabor.* Chaldæus, *meditabor.* — *Cum amaritudine.* Hebr. et Chald. *in amaritudine.*

12. *Numquid mare ego sum?* Sententia est : an ego mare sum fervens et tumens, cui littora objiciantur, ut iis claustris contineatur; aut sum bellua aliqua immanis et ferox, quæ, ne aliis exitio sit, caveis et clathris includitur? * Vox hebraica תנין *tannin*, non solum marinas feras, sed etiam terrestres significat, ut patet ex Jerem. 9, 11.

13. *Si dixero.* Cum aliquam spem concipio quietis inveniendæ, cum nocturno tempore me compono ad quietem. — *Loquens mecum.* Gemitu consolans me, et levamentum lacrymis et suspiriis quærens malis meis.

15. *Elegit suspendium anima mea.* Suspendium, aut crucem vita potiorem duco. Optarem potius mortem violentam mihi contingere.

16. Desperavi, nequaquam ultra jam vivam; parce mihi, nihil enim sunt dies mei.

17. Quid est homo, quia magnificas eum? aut quid apponis erga eum cor tuum?

18. Visitas eum diluculo, et subito probas illum;

19. Usquequo non parcis mihi, nec dimittis me ut glutiam salivam meam?

20. Peccavi, quid faciam tibi, o custos hominum? quare posuisti me contrarium tibi, et factus sum mihimetipsi gravis?

21. Cur non tollis peccatum meum, et quare non aufers iniquitatem meam? ecce, nunc in pulvere dormiam; et si mane me quæsieris, non subsistam.

16. J'ai perdu toute espérance de pouvoir vivre davantage. Epargnez-moi, puisque mes jours ne sont qu'un néant.

17. Qu'est-ce que l'homme pour mériter que vous le regardiez comme quelque chose de grand? et pourquoi daignez-vous appliquer votre cœur sur lui?

18. Vous le visitez le matin, et aussitôt vous le mettez à l'épreuve.

19. Jusqu'à quand différerez-vous de m'épargner et de me donner quelque relâche afin que je puisse un peu respirer?

20. J'ai péché, que ferai-je pour vous, ô Sauveur des hommes? Pourquoi m'avez-vous mis en butte à tous vos traits, et dans un état où je suis à charge à moi-même?

21. Pourquoi n'ôtez-vous point mon péché et ne me pardonnez-vous point mon iniquité? Je vais m'endormir dans la poussière, si vous me cherchez *dès* le *grand* matin, je ne serai plus.

CHAPITRE VIII.

with greater em
proves Elephaz
use meta.

Discours de Baldad.

1. Respondens autem Baldad Suhites, dixit :

2. Usquequo loqueris talia, et spiritus multiplex sermones oris tui?

3. Numquid Deus supplantat judicium? aut Omnipotens subvertit quod justum est?

4. Etiamsi filii tui peccaverunt ei, et dimisit eos in manu iniquitatis suæ;

1. Alors Baldad, de Suh, prenant la parole, dit :

2. Jusqu'à quand direz-vous toutes ces choses? et votre bouche proférera-t-elle des paroles qui sont comme un vent impétueux?

3. Dieu est-il injuste dans ses jugements? et le Tout-Puissant renverse-t-il sa justice.

4. Vos enfants ont péché contre lui; et il les a livrés à leurs passions injustes.

16. *Parce mihi.* Ces paroles, jusqu'à la fin du chapitre, font l'objet de la première leçon de l'office des morts. Après avoir décrit le néant de l'homme, Job s'étonne des soins que la Providence lui donne et de la grandeur de la destinée d'un être si chétif en apparence. Pourquoi Dieu le soumet-il à de si rudes épreuves? Il le conjure de lui rendre le calme et le repos, attendu qu'il est sur le point de s'endormir dans la poussière du tombeau.

21. *Et si mane me quæsieris.* Le pape saint Grégoire donne à ces paroles un sens spirituel très-remarquable. Si vous me cherchez le matin, dit-il, c'est-à-dire, si vous recherchez et examinez rigoureusement toute ma vie, au moment que je paraîtrai devant vous après ma mort, qui sera comme le *matin* et le lever du soleil de justice à mon égard après les ténèbres de la nuit obscure de ce siècle, je ne pourrai subsister en la présence de votre divine lumière.

---

16. *Desperavi.* Jam vitæ et incolumitatis nulla spes videtur superesse, cum igitur vitæ meæ filum non abrumpis? — *Parce mihi.* Jam flagellis parce, et manus vindices a me abstine. — *Nihil enim sunt dies mei.* Quasi dicat : Modicum est quod postulo; quantulum enim vitæ mihi adhuc superest!

17. *Magnificas eum.* Eum magni facis, quasi res esset momenti alicujus. — *Apponis erga eum cor tuum.* De illo cogitas.

18. *Visitas eum diluculo.* Ab ipso vitæ initio exordium capis, illum ærumnis visitas, probas et exerces. * Vel e contrario sensus est : initio demulces eum consolationibus et deliciis, sed, subtractis illis, cum statim laboribus exerces et ærumnis.

19. *Ut glutiam salivam meam.* Id est, respirem : sicut attrahitur aer, ita et saliva frequenter deglutitur; quasi dicat : Sine me quiete vivere.

20. *Peccavi.* Fateor me peccasse. — *Quid faciam tibi?* Ut te mihi placatum reddam. — *Custos hominum.* O Domine, qui servator hominum es et custos. — *Quare posuisti me contrarium tibi?* Cur ita mihi adversaris?

21. *Tollis.* Removes, aufers, deles. — *In pulvere dormiam.* Moriar, et solvar in pulverem. — *Si mane me quæsieris.* Loquitur more humano, ut supra n. 8; sententia est si me quæsieris, non invenies vivum.

Cap. VIII. — 2. *Loqueris talia.* In tua sententia pertinax, et te justum pronuntias. — *Multiplex.* In hebræo est, כבּיר *cabbir*, fortis, magnus, multiplex, copiosus, vehemens; spiritum ergo multum sive fortem in sermonibus Job Baldad esse dicebat, quod audacter libereque loqueretur, neque Eliphaz argumentis cederet.

3. *Supplantat judicium.* Evertit judicium, injustus est; quod idem sequenti hemistichio repetitur.

4. *Etiamsi.* Licet filii tui vitio suo perierint, Deo scelera eorum vindicante, et permittente ut ulciscerentur eos mores sui.

5. Mais pour vous, si vous vous empressez d'aller à Dieu, et de conjurer par vos prières le Tout-Puissant;

6. Si vous marchez pur et droit, il se lèvera aussitôt pour vous secourir, et il récompensera votre justice par la paix qu'il fera régner dans votre maison.

7. Il augmentera de telle sorte tout ce que vous avez eu, que votre premier état ne paraîtra rien en comparaison du second.

8. Interrogez les races passées, consultez avec soin les histoires de nos pères;

9. Car nous ne sommes que d'hier au monde, et nous ignorons *beaucoup de choses,* parce que nos jours s'écoulent sur la terre comme l'ombre.

10. Mais *nos ancêtres* vous enseigneront; ils vous parleront, et ils vous découvriront les sentiments de leur cœur.

11. Le jonc peut-il verdir sans l'humidité ? ou peut-il croître sans eau ?

12. Lorsqu'il ne fait que fleurir, sans même qu'on le cueille, il sèche plus tôt que toutes les autres herbes.

13. Telle est la voie de tous ceux qui oublient Dieu; et c'est ainsi que périra l'espérance de l'hypocrite;

14. Il sera forcé de condamner lui-même sa folie et toute sa confiance *se dissipera* comme des toiles d'araignées.

15. Il se voudra appuyer sur sa maison, et elle n'aura point de fermeté; il fera ses efforts pour la soutenir, et elle ne subsistera point.

16. Il est comme une plante qui paraît verte avant que le soleil se lève, et qui pousse sa tige aussitôt qu'il est levé.

5. Tu tamen si diluculo consurrexeris ad Deum, et omnipotentem fueris deprecatus:

6. Si mundus et rectus incesseris, statim evigilabit ad te, et pacatum reddet habitaculum justitiæ tuæ;

7. In tantum, ut si priora tua fuerint parva, et novissima tua multiplicentur nimis.

8. Interroga enim generationem pristinam, et diligenter investiga patrum memoriam;

9. (Hesterni quippe sumus, et ignoramus quoniam sicut *a* umbra dies nostri sunt super terram). [a *Infr.* 14. 2.]

10. Et ipsi docebunt te; loquentur tibi, et de corde suo proferent eloquia.

11. Numquid virere potest scirpus absque humore? aut crescere carectum sine aqua?

12. Cum adhuc sit in flore, nec carpatur manu, ante omnes herbas arescit;

13. Sic viæ omnium qui obliviscuntur Deum, et spes hypocritæ peribit;

14. Non ei placebit vecordia sua, et sicut tela aranearum fiducia ejus.

15. Innitetur super domum suam, et non stabit; fulciet eam, et non consurget;

16. Humectus videtur antequam veniat sol, et in ortu suo germen ejus egredietur.

CAP. VIII. — 6. *Si mundus.* Baldad soutient la même doctrine qu'Eliphaz. Il croit comme lui que c'est faire injure à Dieu que de supposer qu'il traite un innocent comme il a traité Job; que les biens de la vie présente sont le partage des bons, et que les peines et les afflictions sont exclusivement réservées aux méchants.

8. *Interroga enim generationem pristinam.* Baldad en appelle au principe traditionnel et au principe d'autorité. L'homme pris individuellement a de trop faibles lumières; sa science d'un jour ne lui suffit pas pour résoudre par lui-même toutes les questions religieuses et sociales. Il a besoin de s'éclairer de l'enseignement des siècles. C'est ce que Moïse recommande aux Juifs : *Interroga patrem tuum et annuntiabit tibi, majores tuos et dicent tibi* (Deut., XXXII, 7). C'est le fondement de la doctrine catholique qui accepte ce qui a été enseigné par tous, partout et toujours. Baldad, tout en invoquant l'autorité des anciens, leur fait dire, à l'exemple de tous les hérétiques, ce qui lui plaît, mais il ne cherche pas à savoir exactement leur pensée avec l'intention de s'y soumettre.

13. *Et spes hypocritæ peribit.* Comme Baldad n'a pas de preuve de l'iniquité de Job, il suppose qu'il n'était qu'un hypocrite, que sa vie était irréprochable en apparence, mais qu'au fond il était vicieux, et il compare l'hypocrite à une plante qui, après avoir poussé au milieu des cailloux et des pierres, ne laisse pas la moindre trace une fois qu'elle est arrachée.

---

6. *Evigilabit ad te.* Prompte tibi aderit. — *Pacatum reddet.* Bonis omnibus cumulabit familiam tuam, si justa fuerit, pietatemque coluerit.

7. *Priora tua.* Prior status rerum tuarum. — *Novissima tua.* Status posterior florens sit et felix.

9. *Hesterni.* Nuper nati. Italice dicimus, *siamo nati jeri.* — *Sicut umbra.* Sumus enim brevis ævi.

10. *Eloquia.* Cordata, et sapiens responsum dabunt.

11. *Scirpus.* Juncus. LXX, *papyrus.* Quemadmodum herbæ quæ in locis uliginosis proveniunt aqua destitutæ arescunt, ita homines si a bonorum fonte Deo recedant. — *Carectum.* Locus in quo multi confertique carices proveniunt. Est autem carex junci genus. Pro *carectum.* LXX habent, *pratum.*

13. *Hypocritæ.* Ejus qui serio Deum et pietatem non colit. Impii.

14. *Non ei placebit vecordia sua.* Tandem hypocrita et impius damnabit stultitiam suam. — * *Sicut tela aranearum.* Adagialis loquendi forma, ut Isa., 59. 15. — *Fiducia ejus.* Ea in quibus fiduciam suam posuerat.

15. *Innitetur super domum suam.* In temporalibus bonis spes suas fundabit, sed bono fine frustrabitur; nihil enim firmum est, aut fixum, quod Dei sit præsidio destitutum. — *Non consurget.* Non stabit, nec prosperabitur.

16. *Humectus videtur.* Respicit similitudinem, quam attulerat num. 11, ex scirapis petitam.

17. Super acervum petrarum radices ejus densabuntur, et inter lapides commorabitur.

18. Si absorbuerit eum de loco suo, negabit eum, et dicet : Non novi te.

19. Hæc est enim lætitia viæ ejus, ut rursum de terra alii germinentur.

20. Deus non projiciet simplicem, nec porriget manum malignis;

21. Donec impleatur risu os tuum, et labia tua jubilo.

22. Qui oderunt te, induentur confusione; et tabernaculum impiorum non subsistet.

17. Ses racines se multiplient dans un tas de pierres ; et elle demeure *ferme* au milieu des cailloux.

18. Si on l'arrache de sa place, le lieu où elle était la renoncera, et lui dira : Je ne vous ai jamais connue.

19. Car un des plaisirs du *soleil* est *de détruire ses ouvrages* dans sa course, afin que la terre en produise d'autres.

20. Mais Dieu ne rejettera point celui qui est simple; et il ne tendra point la main aux méchants.

21. C'est au point que votre bouche sera remplie de joie, et vos lèvres de chants d'allégresse.

22. Ceux qui vous haïssent seront couverts de confusion ; et la maison des impies ne subsistera plus.

CHAPITRE IX.

Réponse de Job à Baldad.

1. Et respondens Job, ait :

2. Vere scio quod ita sit, et quod non justificetur homo compositus Deo.

3. Si voluerit contendere cum eo, non poterit ei respondere unum pro mille.

4. Sapiens corde est, et fortis robore; quis vestitit ei, et pacem habuit?

1. Job répondit ensuite, et dit :

2. Je sais véritablement que cela est ainsi, et que l'homme, si on le compare avec Dieu, ne sera point juste;

3. Et que s'il veut disputer contre Dieu, il ne pourra lui répondre sur une seule chose de mille *que Dieu pourra lui objecter*.

4. Dieu est sage et tout-puissant. Qui lui a résisté, et est demeuré en paix?

19. *Hæc est enim lætitia.* Le P. de Carrières a continué la figure de la plante. Comme le soleil matériel détruit une plante pour en faire pousser d'autres; de même le Soleil de justice prend plaisir à renverser les méchants afin que d'autres prennent leur place. Quelques-uns traduisent l'Hébreu et même la Vulgate en cet autre sens : Si on l'arrache de sa place, le lieu même où elle était la renoncera et lui dira : Je ne vous connais point. Et voilà à quoi se termine la félicité de la vie de cet hypocrite; c'est une plante qui est à peine arrachée, qu'elle est aussitôt oubliée, d'autres s'élèvent de la poussière et prennent sa place.

Cap. IX. — 2. *Vere scio.* Job commence par reconnaître avec Baldad que Dieu est souverainement juste, et que la justice de l'homme n'est rien comparativement à celle de Dieu. Il en prend occasion de décrire en termes magnifiques la sagesse et la puissance de l'Etre suprême.

Sententia est : existimat se virere posse, et florere, et crescere; sed sol uliginosum illum locum arefaciet, tuncque intelliget se necessario humore destitutum. — *In ortu suo germen ejus egredietur.* Id est, initio, in ortu suo viret, germinat, incrementum capit. * In hebræo tamen, græco et chaldæo textu est, *in horto suo.*

17. *Super acervum petrarum.* Cum sol exsiccaverit humorem, adeo arebit ac si in petrarum acervo ac super lapides esset enatus.

18. *Si absorbuerit eum de loco suo.* Si accedat aliquis ut eum scirpum de loco suo evellat, *negavit eum*, supple evellentem, hoc est, non obediet evellenti, quia adeo siccum et durum erit solum, ut extrahi non possit. — *Dicet : Non novi te.* Extrahere volenti non obsequetur, sed resistet. * Vel sententia totius versiculi est : si vapor solis humorem quo scirpus alebatur absorbuerit, illo destitutus prorsus evanescet, ut possit ei dicere locus in quo fuerat : Non novi te, quia scilicet nullum tui superest vestigium.

19. *Hæc est enim lætitia.* Huc tandem recidit impii lætitia quam ex prioris status prosperitate conceperat. LXX habent, ὅτι καταστροφὴ ἀσεβοῦς τοιαύτη, id est, *quoniam catastrophe et exitus impii talis est.* — *Ut rursum de terra.* Ita arescunt impii ut pereant; ideoque aliis locum cedunt ex hac vita sublati.

20. *Deus non projiciet simplicem.* Non sic agetur cum piis. — *Simplicem.* Hebr. et Chald. *perfectum.* LXX, *innocentem.* — *Malignis.* Bonos ac simplices vexantibus.

21. *Donec impleatur risu os tuum.* Bonis adeo te augebit, ut lætitia et exultatione maxima perfundaris. Si bonus sis, Deus tibi favebit, in tantum ut impleatur, etc.

22. *Induentur confusione.* Pudefient.— *Tabernaculum impiorum.* Domus et familiæ impiorum, quamtumvis florentes et bonis affluentes.

Cap. IX. — 2. *Ita sit.* Deum scilicet esse justissimum. — *Compositus Deo.* Cum Deo comparatus.

3. *Respondere unum pro mille.* Si mille Deus objiciat, non habebit homo quomodo vel uni capiti satisfaciat.

4. *Restitit ei.* Hebr. *induravit ei.* Scilicet cor suum, quasi dicat : Se ei durum et pervicacem exhibuit.

5. C'est lui qui transporte les montagnes, et ceux qu'il renverse avec *elles* dans sa fureur ne s'en aperçoivent pas.
6. C'est lui qui remue la terre de sa place, et *qui fait que* ses colonnes sont ébranlées.
7. C'est lui qui commande au soleil, et le soleil ne se lève point : il tient les étoiles enfermées comme sous le sceau.
8. C'est lui qui a formé seul la vaste étendue des cieux, et qui marche sur les flots.
9. C'est lui qui a créé les étoiles de l'Ourse, de l'Orion, des Hyades, et celles qui sont plus proches du midi.
10. C'est lui qui fait des choses grandes, des choses incompréhensibles et des choses miraculeuses qui sont sans nombre.
11. S'il vient à moi, je ne le verrai point, et s'il s'en va, je ne m'en apercevrai point.
12. S'il interroge tout d'un coup, qui pourra lui répondre? ou qui pourra lui dire : Pourquoi faites-vous ainsi?
13. Nul ne peut résister à sa colère, parce qu'il est Dieu, et ceux mêmes qui portent le monde fléchissent sous lui.
14. Que suis-je donc moi pour lui répondre et pour oser lui parler?
15. Quand même il y aurait en moi quelque trace de justice : je ne répondrais point, mais je conjurerais mon juge de me pardonner.
16. Et lorsqu'il aurait exaucé ma prière; je ne croirais pas qu'il eût entendu ma voix.
17. Car il me brisera d'un coup de foudre, et il multipliera mes plaies, sans même *que j'en sache la* raison.
18. Il ne me laisse pas seulement respirer, et il remplit mon âme d'amertume.

5. Qui transtulit montes, et nescierunt hi quos subvertit in furore suo.
6. Qui commovet terram de loco suo, et columnæ ejus concutiuntur.
7. Qui præcipit soli, et non oritur; et stellas claudit quasi sub signaculo.
8. Qui extendit cœlos solus, et graditur super fluctus maris.
9. Qui facit Arcturum, et Oriona, et Hyadas; et interiora austri.
10. Qui facit magna, et incomprehensibilia, et mirabilia, quorum non est numerus.
11. Si venerit ad me, non videbo eum; si abierit, non intelligam.
12. Si repente interroget, quis respondebit ei? vel quis dicere potest : Cur ita facis?
13. Deus, cujus iræ nemo resistere potest, et sub quo curvantur qui portant orbem.
14. Quantus ergo sum ego, et respondeam ei, et loquar verbis meis cum eo?
15. Qui etiam si habuero quippiam justum, non respondebo, sed meum judicem deprecabor.
16. Et cum invocantem exaudierit me, non credo quod audierit vocem meam.
17. In turbine enim conteret me, et multiplicavit vulnera mea etiam sine causa.
18. Non concedit requiescere spiritum meum, et implet me amaritudinibus.

9. *Qui facit Arcturum.* La signification précise des termes originaux est assez incertaine; mais au moins ces termes signifient certainement des constellations et sans doute les plus brillantes, telles que la Grande-Ourse, l'Orion et le Taureau, dont les Hyades font partie; quelques-uns traduisent les Pléïades qui font aussi partie de la même constellation (Infr., XXXVIII, 31-32).

---

5. *Transtulit montes.* Transferre potest e suis sedibus convulsos. — *Nescierunt hi quos subvertit.* Homines qui in montibus illis degunt non sentient se alio cum ipsis montibus translatos.

6. *Columnæ ejus.* Terræ fundamenta, id est, infimæ et maxime stabiles ejus partes.

7. *Præcipit soli.* Præcipere potest. — *Quasi sub signaculo.* Quasi in arca sigillo munita obseratas.

8. *Extendit cœlos.* Qui cœlos fabricatus est, et eorum immensam capacitatem explicuit.

9. *Facit.* Fecit, creavit. — *Arcturum.* Stella est, sic dicta ab ursæ cauda prope quam est Ursa enim Græcis dicitur ἄρκτος, * et οὐρά, cauda. — *Oriona.* Stella est prope Taurum. — *Hyadas.* Stellæ sunt in capite Tauri. Dicuntur Hyadas ἀπὸ τοῦ ὕειν, quod pluvias concitent, ὕειν enim est *pluere.* — *Interiora austri.* Stellas et sidera quæ sunt circa polum antarcticum, quæ nobis sub altero polo degentibus occultantur, ideoque interiores sunt, reconditæ et ab oculis nostris remotæ.

11. *Si venerit ad me, non videbo.* Spiritus enim est, et invisibiliter operatur.

12. *Si repente interroget.* Si nos imparatos deprehendat, et judiciali quæstione actionum nostrarum examen instituat, etc. — *Quis dicere potest : Cur ita facis?* Ad quem alium superiorem judicem erit provocatio, a quo defendamur, et qui Deo dicat : Cur hunc damnas aut punis?

13. *Qui portant orbem.* Angeli, vel principes qui mundum gubernant.

14. *Respondeam ei.* Cum eo disputando, me illi opponendo audacter. — *Loquar verbis meis* Coram eo mutire audeam.

15. *Habuero quippiam justum.* Etiamsi aliquid, quo me justum probarem, afferre possem.

16. *Non credo quod audierit vocem meam.* Quamvis Deus pro sua clementia et benignitate me deprecantem audiat, non tamen precibus meis multum tribuo, nec me, nisi ex divina misericordia, auditum puto. Vel sensus est : mihi non constat an audierit vocem meam et placatus sit mihi, cum perinde habeam ut prius.

17. *In turbine.* Turbine tribulationum et malorum. — *Etiam sine causa.* Mihi cognita : mihi causam afflictionum et ærumnarum immissarum non indicans.

18. *Non concedit requiescere.* Nullum tantis malis levamentum tribuit.

Exposing his misery

19. Si fortitudo quæritur, robustissimus est; si æquitas judicii, nemo audet pro me testimonium dicere.

20. Si justificare me voluero, os meum condemnabit me; si innocentem ostendero, pravum me comprobabit.

21. Etiamsi simplex fuero, hoc ipsum ignorabit anima mea, et tædebit me vitæ meæ.

22. Unum est quod locutus sum, et innocentem et impium ipse consumit.

23. Si flagellat, occidat semel, et non de pœnis innocentum rideat.

24. Terra data est in manus impii, vultum judicum ejus operit; quod si non ille est, quis ergo est?

25. Dies mei velociores fuerunt cursore; fugerunt, et non viderunt bonum.

26. Pertransierunt quasi naves poma portantes, sicut aquila volans ad escam.

27. Cum dixero : Nequaquam ita loquar; commuto faciem meam, et dolore torqueor.

19. Si l'on implore *contre lui le secours de* quelque puissance, *il est tout-puissant;* si on en appelle à la justice d'un juge, il n'y a personne qui ose rendre témoignage en ma faveur.

20. Si j'entreprends de me justifier, ma propre bouche me condamnera; si je veux montrer que je suis innocent, il me convaincra d'être coupable.

21. Quand même je serais *juste et* simple, cela serait inconnu au fond de mon cœur, je ne penserais à ma vie qu'avec regret.

22. Tout ce que j'ai dit se réduit à ce principe : Dieu afflige le juste comme l'impie.

23. *S'il me* frappe de plaies, qu'il *me* tue tout d'un coup, et qu'il ne se rie pas des peines des innocents.

24. La terre est livrée entre les mains de l'impie qui couvre *comme* d'un voile les yeux de ses juges. Que si *vous prétendez que* ce n'est pas Dieu *qui donne des biens et qui permet ces maux,* qui est-ce donc?

25. Les jours *heureux* de ma vie ont passé plus vite qu'un homme qui court; ils se sont évanouis, et ils n'ont vu aucun bien.

26. Ils ont passé avec la même vitesse que des vaisseaux portent du fruit, qu'un aigle qui fond sur sa proie.

27. Que si je dis : Je ne parlerai plus ainsi, je sens que mon visage se change aussitôt, et que la douleur me déchire.

24. *Terra data est.* Nous préférerions la traduction suivante faite sur l'Hébreu. « La terre est livrée au pouvoir de l'impie, et Dieu couvre d'un voile le visage de ses juges. Si ce n'est pas lui qui couvre leur esprit de ténèbres, qui est-ce? Et mes jours heureux ont passé plus vite qu'un courrier, etc. »

27. *Nequaquam ita loquar.* La douleur de Job est si grande, qu'il ne se sent pas capable de la contenir sans l'exprimer. En entendant les reproches de ses amis, il aurait voulu garder le silence. Mais lorsqu'il s'est dit : Je ne parlerai plus de la sorte, la nature se révolte, son visage se crispe, et la douleur l'oblige à protester de son innocence, parce qu'après tout c'est la seule consolation qui lui reste.

---

20. *Os meum condemnabit me.* Ipsum enim meum testimonium incredibili audaciæ et insolentiæ tribuetur, aut mendacii statim damnabor, qui ipsi veritati audeam contradicere.

21. *Simplex fuero.* Perfectus ut sim, tamen non hoc mihi constabit. — *Tædebit me vitæ meæ.* Quod facit ut ipse mihi displiceam, tædeatque vitæ, quæ, cum sit multis incommodis obnoxia, de sua tamen sanctitate nihil habet certi.

22. *Unum est quod locutus sum.* Hæc est summa a me dictorum et sententiæ meæ, cujus ne nunc quidem me pudet, aut me pœnitet. — *Innocentem et impium ipse consumit.* Quod quis cum multis malis a Deo immissis conflictetur, signum non est improbum eum esse, et propter scelera, ut vos asseritis, a Deo puniri.

23. *Si flagellat, occidat semel.* Quasi dicat : Quæ sit sententia mea explicavi; jam vero votum meum et desiderium meum quale sit aperio. Hoc opto, ut si statuit per tot acerbitates mihi vitam eripere, me semel occidat, nec longa et immortali morte discrucier. — *Non de pœnis innocentum rideat.* Non ita agat, ac si pœnis et malis meis delectaretur.

24. *Terra data est in manus impii.* Causa cur mori potius optem quam vivere, hæc est, quia terra data est in manibus impii dæmonis, qui rector est tenebrarum harum, meque ita vexat, ut præ vita, jucunda et optabilis mihi sit mors. — *Vultum judicum ejus operit.* Judices et principes mundi dæmones invisibiles in me sævire patitur. * Et malos etiam homines, quos malus dæmon excæcat, ut perverso ordine bonos deprimant, malos attollant. Vel sensus est : corruptor donis judicum oculos velat ne verum ac justum videant. Vide Exod., 23, 8, et Deut. 16, 19. — *Quod si non ille est, quis ergo est?* Si dæmon tantorum malorum auctor non est? vel si Deus non est qui hæc sua providentia fieri permittit, quis alius erit cui hæc tribuantur, * In hebræo est, *si non, ubi, quis ipse?* id est, si quis neget me verum dicere, ostendat ubi ille sit, scilicet juste agens.

26. *Naves poma portantes.* Quæ celerius a nautis incitantur remis, vel ut alios mercatores præveniant, vel ne si moras trahant interim poma corrumpantur : expeditius etiam currunt, cum non gravi pondere premantur. In hebræo est, *naves* אבה *ebeh*, *naves voluntatis*, quod interpretari possumus, naves quæ ultro et quasi voluntarie currunt; vel *naves voluntatis* eas esse dixeris, quas quis naulo dato solus conducit, nullis aliis vectaribus admissis; hæ enim statim a littore solvunt, cum ab unius tantum voluntate dependeant, et citissime feruntur, cum uno tantum, aut paucis vectoribus oneratæ sint. Pagnin. vertit, *naves rapidissimi fluminis Ebeh*, quem fluvium esse dicunt in Arabia incitatissimi cursus.

27. *Cum dixero : Nequaquam ita loquar.* Cum statuo a lamentationibus abstinere. — *Commuto faciem meam.* Tristem faciem tantisper depono. — *Dolore torqueor.* Gravius torqueor dolorem premens.

28. Je tremblais à chaque action que je faisais, sachant que vous ne pardonnez pas à celui qui pèche.

29. Que si après cela je suis un impie, pourquoi aurais-je travaillé en vain?

30. *Il est vrai que,* quand j'aurais été lavé dans l'eau de neige, et que la blancheur de mes mains éblouirait les yeux par son éclat,

31. *Votre lumière, Seigneur,* me ferait paraître à moi-même tout couvert d'ordures, et mes vêtements m'auraient en horreur.

32. Je n'aurais pas à répondre à un homme semblable à moi, ni à contester avec lui comme avec mon égal.

33. Il n'y a personne qui puisse reprendre *celle des* deux parties *qui se trouvera avoir tort,* ni mettre la main entre elles deux *pour les accommoder.*

34. Qu'il retire sa verge de dessus moi, et que sa terreur ne m'épouvante point;

35. Et alors je parlerai sans l'appréhender; car je ne puis pas répondre étant plein de crainte.

28. Verebar omnia opera mea, sciens quod non parceres delinquenti.

29. Si autem et sic impius sum, quare frustra laboravi?

30. Si lotus fuero quasi aquis nivis, et fulserint velut mundissimæ manus meæ;

31. Tamen sordibus intinges me, et abominabuntur me vestimenta mea.

32. Neque enim viro qui similis mei est, respondebo; nec qui mecum in judicio ex æquo possit audiri.

33. Non est qui utrumque valeat arguere, et ponere manum suam in ambobus.

34. Auferat a me virgam suam, et pavor ejus non me terreat.

35. Loquar, et non timebo eum; neque enim possum metuens respondere.

endeavors to move God to mercy

CHAPITRE X.

Suite de la réponse de Job à Baldad.

1. Ma vie même m'est devenue ennuyeuse. Je m'abandonnerai aux plaintes contre moi-même, je parlerai dans l'amertume de mon âme.

2. Je dirai à Dieu : Ne me condamnez pas; faites-moi connaître pourquoi vous me traitez de la sorte.

1. Tædet animam meam vitæ meæ, dimittam adversum me eloquium meum, loquar in amaritudine animæ meæ.

2. Dicam Deo : Noli me condemnare; indica mihi cur me ita judices.

31. *Tamen sordibus intinges me.* Quoique Job ne se sente coupable d'aucun crime, cependant il n'est pas assez sûr de lui-même pour oser dire que, devant Dieu, sa justice sera trouvée sans tache. Saint Paul dit de même : *Nihil mihi conscius sum, sed non in hoc justificatus sum* (I. Cor., IV, 4). Il n'ose pas entrer en jugement avec Dieu, suivant cette pensée du Psalmiste (Ps. CXLII) qui dit à Dieu : N'entrez pas en jugement avec votre serviteur, car il n'y a pas un homme qui puisse se justifier devant vous.

Cap. X. — 1. *Tædet animam meam vitæ.* Job continue ses plaintes. Il fait de nouveau le tableau de sa misère, et il conjure le Seigneur d'épargner en lui l'ouvrage de ses mains. Le début de ce chapitre jusqu'au verset 13, fait l'objet de la 2e et de la 3e leçon du premier nocturne de l'office des morts.

---

28. *Verebar omnia opera mea.* Quasi dicat : Illud etiam me cruciat, quod non satisfacio mihi ipsi; et si quæ bona agere mihi videor, timeo ne aliqua in eis pravitas lateat, aut defectus, quem tu justissimus impune abire non permittas.

29. *Si autem.* Quod si, quantumvis coner, adhuc mihi, tanquam impius essem, timendum est, quasi peccata peccatis cumulem, et frustra laboraverim et laborem, cur longiorem vitam optem tot anxietatibus plenam?

30. *Fulserint velut mundissimæ.* Chald. habet, *sapone mundatæ fuerint.*

31. *Sordibus intinges me.* Ostendes me sordibus maculatum esse. — *Abominabuntur me vestimenta mea.* Adeo fœdus, turpis, saniosus et purulentus apparebo, ut ipsa mea vestimenta, si sensus illis detur, me sint aversatura, * vel abominabilem ostensura; sordida enim vestimenta argumenta sunt scabiei et ulcerum latentium.

32. *Neque enim viro.* Non erit res cum alio homine, cum quo ex æquo disceptare possim, quem verbis circumvenire, aut mendaciis, etc., decipere.

33. *Non est qui utrumque.* Non agitur cum æquali, ut major sit aliquis; ad quem sit provocatio, aut quem arbitrum eligere possimus, qui possit arguere utrumque, et jubere dicto esse audientes, suam interponendo auctoritatem.

34. *Auferat a me.* Itaque tantam reformido potentiam, et postulo ut virgam punitionis auferat a me, nec me terreat, illam mihi intentando.

35. *Loquar, et non timebo.* Hoc si ille faciat, jam audentior factus, metu deposito, pro mea innocentia loqui aliquid audebo.

Cap. X. — 1. *Tædet animam meam vitæ meæ.* Licet eo deductus sim ut mihi ipsa vita gravis sit et odiosa. — *Dimittam.* Vel sensus est, prætermittam, omittam me tueri : vel sensus est, dolori habenas laxabo, et de rebus quæ mihi molestiam exhibent verba faciam. — *Adversum me.* Idem valet quod *super me,* vel *de rebus meis.* Nam particula עַל proprie *hal, super* significat.

2. *Cur me ita judices.* Quonam meo scelere offensus, aut qua causa impulsus, ita me affligas.

3. Numquid bonum tibi videtur, si calumnieris me, et opprimas me opus manuum tuarum, et consilium impiorum adjuves?

4. Numquid oculi carnei tibi sunt; aut sicut videt homo, et tu videbis?

5. Numquid sicut dies hominis dies tui, et anni tui sicut humana sunt tempora,

6. Ut quæras iniquitatem meam, et peccatum meum scruteris?

7. Et scias quia nihil impium fecerim, cum sit nemo qui de manu tua possit eruere?

8. Manus tuæ fecerunt me, et plasmaverunt me totum in circuitu; et sic repente præcipitas me?

9. Memento, quæso, quod sicut lutum feceris me, et in pulverem reduces me?

10. Nonne sicut lac mulsisti me, et sicut caseum me coagulasti?

11. Pelle et carnibus vestisti me; ossibus et nervis compegisti me;

12. Vitam et misericordiam tribuisti mihi, et visitatio tua custodivit spiritum meum.

13. Licet hæc celes in corde tuo, tamen scio quia universorum memineris.

14. Si peccavi, et ad horam pepercisti mihi; cur ab iniquitate mea mundum me esse non pateris?

15. Et si impius fuero, væ mihi est; et si justus, non levabo caput, saturatus afflictione et miseria.

3. Pourriez-vous vous plaire, *ô mon Dieu,* à me livrer à la calomnie et à m'accabler, moi qui suis l'ouvrage de vos mains? pourriez-vous favoriser les mauvais desseins des impies?

4. Avez-vous des yeux de chair? et regardez-vous les choses comme un homme les regarde?

5. Vos jours sont-ils semblables aux jours de l'homme, et vos années sont-elles comme ses années,

6. Pour vous informer de mon iniquité, et faire une exacte recherche de mon péché?

7. Et pour savoir que je n'ai rien fait d'impie, n'y ayant personne qui puisse me tirer de vos mains?

8. Ce sont vos mains qui m'ont formé; ce sont elles qui ont arrangé toutes les parties de mon corps : et voudriez-vous après cela m'abîmer en un moment?

9. Souvenez-vous, je vous prie, que vous m'avez fait comme un vase d'argile; et me réduiriez-vous en poudre?

10. Ne m'avez-vous pas fait d'abord comme un lait qui se caille, comme un lait qui s'épaissit *et* qui se durcit?

11. Vous m'avez revêtu de peau et de chair, vous m'avez affermi par des os et par des nerfs.

12. Vous m'avez donné la vie et comblé de bienfaits; et le secours continuel que j'ai reçu de vous a conservé mon âme.

13. Quoique vous teniez toutes ces choses cachées en vous-même, je sais néanmoins que vous vous souvenez de tout ce que vous avez fait *en ma faveur.*

14. Si j'ai péché, et si vous m'avez épargné sur l'heure, pourquoi ne permettez-vous pas que je sois à présent purifié de mon iniquité?

15. Si j'ai été méchant, malheur à moi! mais si je suis juste je ne lèverai point la tête, étant accablé d'affliction et de misère.

15. *Et si impius fuero.* Suivant l'Hébreu : Si je suis impie, malheur à moi ! Si je suis juste, je ne lèverai point la tête, je ne m'en glorifierai pas, étant rassasié d'opprobres, et voyant mon indigence et le besoin que j'ai continuellement de votre secours. Si j'osais lever la tête et me glorifier de vos dons, vous me poursuivriez comme une lionne.

---

3. *Numquid bonum tibi videtur, si calumnieris?* Quasi dicat : Nequaquam, cum justus sis et benignus. — *Consilium impiorum.* Qui me perditum eunt.

4. *Oculi carnei.* Oculi quales hominum sunt, qui ea tantum vident quæ exterius apparent; Deus enim corda et renes scrutatur.

5. *Sicut dies hominis dies tui.* Homines enim brevis ævi sunt, et experimento paulatim multa discunt; tu æternus es, et nihil te unquam latuit.

6. *Ut quæras iniquitatem.* Itaque cum noveris omnia, estne tibi opus diuturna inquisitione, ut veritatem explores, et an sim sceleris alicujus reus cognoscas? Nullo modo.

7. *Et scias.* Cum ipse plane noveris piusne sim an impius, me tamen mille modis versas, nec ut de sonte ultimum supplicium sumis, nec ut innocentem dimittis. Versiculum hunc ita vertunt Pagninus et Vatablus : *Tu scis quod non impie egi, et tamen non est qui de manu tua eruat.* — * *Cum sit nemo.* Cum scirem certissime neminem manus tuas scelerum ultrices evadere posse.

8. *In circuitu.* Omni ex parte. — *Et sic repente præcipitas me.* Cum opus manuum tuarum sim, potius decere videtur ut me conservatum velis integrum et incolumem.

9. *Et in pulverem reduces me.* Cito rediturus sum in pulverem ex naturali conditione mea; non est ergo quod me urgeas et premas malis, et vitæ meæ spatium contractius reddas.

10. *Sicut lac.* Nonne sicut ex coagulato pressoque lacte formatur caseus, sic tu me ex vili obscenaque materia finxisti?

12. *Misericordiam.* Beneficentiam. — *Visitatio.* Gubernatio. — *Spiritum meum.* Vitam meam.

13. *Celes.* Dissimules me malis atterendo.

14. *Ad horam.* Id est, postea, tunc in me non animadvertisti. — * *Cur ab iniquitate.* Cur jam, quando id tam obnixe precor, non mundas me ab illa iniquitate, ut sic et plagarum causas tollas, et ipsas plagas, tuumque beneficium sit perpetuum et constans?

15. *Si impius fuero.* Sive justus sim, sive injustus, obnoxius sum malis quæ immittis in me.

16. Vous vous saisirez de moi à cause de mon orgueil, comme une lionne, vous me tourmenterez de nouveau d'une manière terrible.

17. Vous produisez contre moi des témoins, vous multipliez sur moi votre colère, et je suis affligé des maux, comme d'une armée.

18. Pourquoi m'avez-vous tiré du ventre de ma mère? Plût à Dieu que je fusse mort et que personne ne m'eût jamais vu!

19. J'aurais été comme n'ayant point été, n'ayant fait que passer du sein de ma mère dans le tombeau.

20. Le peu de jours qui me restent à *vivre* ne finiront-ils point bientôt? Donnez-moi donc quelque relâche, afin que je puisse un peu respirer dans ma douleur,

21. Avant que j'aille, sans retour, en cette terre ténébreuse, qui est couverte de l'obscurité de la nuit;

22. Cette terre de misères et de ténèbres, où habite l'ombre de la mort, où tout est sans ordre, et dans une éternelle horreur.

16. Et propter superbiam quasi leænam capies me, reversusque mirabiliter me crucias.

17. Instauras testes tuos contra me, et multiplicas iram tuam adversum me, et pœnæ militant in me.

18. Quare de vulva eduxisti me? qui utinam consumptus essem ne oculus me videret.

19. Fuissem quasi non essem, de utero translatus ad tumulum.

20. Numquid non paucitas dierum meorum finietur brevi? dimitte ergo me, ut plangam paululum dolorem meum;

21. Antequam vadam et non revertar, ad terram tenebrosam, et opertam mortis caligine;

22. Terram miseriæ et tenebrarum, ubi umbra mortis, et nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat.

CHAPITRE XI.

Discours de Sophar.

1. Sophar, de Naamath, parla ensuite de cette sorte :

2. Celui donc qui parle beaucoup n'écoutera-t-il pas aussi? et suffira-t-il à un homme d'être un grand parleur pour paraître juste?

3. Pensez-vous que tous les hommes doivent se taire pour vous seul? et croyez-vous qu'après vous être moqué des autres, il n'y aura personne qui vous confondre.

4. Car vous avez dit : Mes paroles sont pures, et je suis sans tache devant vos yeux.

1. Respondens autem Sophar Naamathites, dixit :

2. Numquid qui multa loquitur, non et audiet? aut vir verbosus justificabitur?

3. Tibi soli tacebunt homines? et cum cæteros irriseris, a nullo confutaberis?

4. Dixisti enim : Purus est sermo meus, et mundus sum in conspectu tuo.

18. *Quare de vulva.* Job en revient à regretter sa naissance. Il déplore de se voir ainsi frappé par la colère de Dieu sans pouvoir désarmer ce qui a attiré sur lui de pareils châtiments. Il y a dans la vie de ces instants terribles où l'homme peut souhaiter la fin de son existence sans faire de péché. Il n'est pas défendu à celui qui est si fortement éprouvé de demander à Dieu de faire cesser l'épreuve, soit en l'appelant à lui, soit en lui donnant une vie meilleure. La fin de ce chapitre, depuis le verset 18, fait l'objet de la dernière leçon de l'office des morts.

21. *Antequam vadam.* Ces deux derniers versets ont beaucoup souffert dans l'Hébreu. Les uns croient que les expressions de Job doivent s'entendre du tombeau ; les autres les entendent du lieu où les âmes des justes étaient alors retenues.

Cap. XI. — 2. *Numquid qui multa loquitur.* Sophar est irrité de la résistance de Job, qui ne peut se ranger à l'avis de ses compagnons. Dès le premier mot son mécontentement perce, et il prétend que Job ressemble à ces adversaires qui multiplient les cris et les paroles à défaut de bonnes raisons.

---

16. *Propter superbiam.* Pro, *velut ob superbiam*, quasi dicat : Ita me tractas, ut soles superbos. — * *Quasi leænam.* Vocem hebraicam שחל *sciahal*, putant aliqui pantheram significare. *Reversusque.* Id est, denuo, rursus ; πάλιν, ut habent LXX.

17. *Instauras testes... contra me.* Quot afflictiones, et mala me premunt quasi tot testes sunt, quibus ut sceleratus, et tot pœnas meritus revinci videor. — *In me.* Contra me.

19. *Fuissem quasi non essem. Fuissem quasi non fuissem,* ut vertit Vatablus.

20. *Numquid non paucitas.* Quandoquidem, brevi finienda vita est, saltem exiguum hoc spatium mihi quietis indulge. — *Ut plangam paululum.* Hebr. *et confortabo paululum*, scilicet cor meum. Chald. *Et recolligam me paululum.* LXX, *ut quiescam parum.* — *Dolorem.* De peccatis, aut vitæ miseriis.

21. *Terram tenebrosam.* Sepulcrum. — *Mortis caligine.* Quam mors secum affert.

22. *Umbra mortis.* Tenebræ densissimæ. — *Nullus ordo.* Ordo enim non est in sepulcris in quibus solutorum cadaverum ossa et cineres confunduntur. — *Sempiternus horror.* Quem putredo et fœtor accedentibus ingerunt.

Cap. XI. — 2. *Qui multa loquitur.* Multa Job locutus amicis ejus videbatur, quia iis quæ dixerat non assentiebantur. — *Non et audiet?* In Hebr. *non respondebitur? Justificabitur.* Numquid multiloquio te justum ostendes.

3. *Tacebunt homines.* Tibi non audentes contradicere, nec quæ attulisti refutare. — *Irriseris.* Eorum dicta et rationes non admittendo. — *A nullo confutaberis?* In Hebr. est, *non confunderis*, aut *pudefies?*

4. *Purus est sermo meus.* Vera, sincera et sine labe est doctrina mea. — *In conspectu tuo* Scilicet, o Domine Deus.

the wisdom of God, the knowing—promising job
appearance of the upright

5. Atque utinam Deus loqueretur tecum, et aperiret labia sua tibi;

6. Ut ostenderet tibi secreta sapientiæ, et quod multiplex esset lex ejus, et intelligeres quod multo minora exigaris ab eo, quam meretur iniquitas tua.

7. Forsitan vestigia Dei comprehendes, et usque ad perfectum omnipotentem reperies?

8. Excelsior cœlo est, et quid facies? profundior inferno, et unde cognosces?

9. Longior terra mensura ejus, et latior mari.

10. Si subverterit omnia, vel in unum coarctaverit, quis contradicet ei;

11. Ipse enim novit hominum vanitatem, et videns iniquitatem, nonne considerat?

12. Vir vanus in superbiam erigitur, et tanquam pullum onagri se liberum natum putat.

13. Tu autem firmasti cor tuum, et expandisti ad eum manus tuas.

14. Si iniquitatem, quæ est in manu tua, abstuleris a te, et non manserit in tabernaculo tuo injustitia;

15. Tunc levare poteris faciem tuam absque macula, et eris stabilis, et non timebis.

16. Miseriæ quoque oblivisceris, et quasi aquarum quæ præterierunt recordaberis.

5. Qu'il serait à souhaiter que Dieu parlât lui-même avec vous, et qu'il ouvrît sa bouche,

6. Pour vous découvrir les secrets de sa sagesse, et la multitude des préceptes de sa loi! Vous comprendriez alors qu'il exige beaucoup moins de vous que ne mérite votre iniquité.

7. Prétendez-vous sonder *tout* ce qui est caché en Dieu, et connaître parfaitement le Tout-Puissant?

8. Il est plus élevé que le ciel; que ferez-vous? Il est plus profond que l'enfer; comment le connaître?

9. La longueur de la terre et la largeur de la mer *nous étonnent;* mais il s'étend au delà de l'une et de l'autre.

10. S'il renverse tout, s'il confond tout ensemble, qui pourra s'opposer à lui?

11. Car il connaît la vanité des hommes. Et leur iniquité étant présente à ses yeux, ne la considère-t-il pas attentivement?

12. L'homme vain s'élève en des sentiments d'orgueil, et il se croit né libre comme le petit de l'âne sauvage.

13. Mais pour vous, vous avez endurci votre cœur contre les châtiments de Dieu; et vous élevez vos mains vers lui.

14. Si vous bannissez l'iniquité de vos œuvres, et si l'injustice ne demeure point dans votre maison,

15. Vous pourrez alors élever votre visage sans tache, vous serez stable, et vous ne craindrez plus.

16. Vous oublierez même la misère, *elle* passera dans votre souvenir, comme un *torrent* qui s'est écoulé.

10. *Si subverterit omnia.* On ne peut nier le souverain domaine de Dieu sur ses créatures. Il a le droit assurément de renverser tout ce qu'il a fait et de détruire tout le monde physique. Il peut également frapper l'homme. Cependant il ne doit pas le faire sans motif. Comme le dit Bossuet, Dieu a besoin d'avoir raison. Sophar semble dire que la toute-puissance de Dieu lui permet de disposer de tout comme il lui plaît, et il y a ici de l'exagération.

---

5. *Deus loqueretur.* Si enim te Deus ipse responsione dignaretur, statim vecordiam tuam agnosceres.

6. *Multiplex esset lex ejus.* Pagnin. ex hebræo vertit, *quia meruisti duplicia secundum legem.* Vatablus, *quia duplo majora secundum legem.* Alii vertunt, *duplicia ad statutum.* Aliqui docent multiplicem dici legem, quod ad minima quæque se extendat, neque possit homo vel minimo verbo labi, quin a divina lege deviet; ita D. Thomas, Lyran. Burgens. Dionys. Alii multiplicem dici existimant, quod abdita sint, a nostra cognitione remota, et inscrutabilia divina judicia; ita Philip. in Catena. Alii, quod multa a nobis exigat; ita Titelmann. et Ferus. Alii, juxta allatas ex hebræo versiones multiplicem legem explicant, quod si secundum ejus rigorem agatur, multo graviorem pœnam exigat, quam sit irrogata; ita Pagnin. et hebraizantes. Alii multiplicem legem, id est, duplicem interpretantur, ut sensus sit: intelligeres duplicem esse divinam legem, et aliquando quidem severe punire, aliquando vero (quod tibi accidit) pro peccatorum gravitate, humaniter et benigne; ita Pineda. Vel tandem sensus est: multiplex est lex ejus, ideoque in eam multipliciter peccatur; ita Emman. Sa.

7. *Vestigia Dei comprehendes.* Per vestigia Dei. — *Usque ad perfectum.* Perfecte. Sententia versiculi est, Deum et illius opera ab homine comprehendi non posse, ideoque quæ ab illo fiunt accusari, aut damnari non debere.

8. *Excelsior.* Immensus est.

10. *In unum coarctaverit.* Si late diffusa ad breve loci spatium contraxerit.

11. *Ipse enim novit hominum vanitatem.* Videtur hoc referendum ad id quod dixerat supra, num. 5. Utinam Deus loqueretur tecum, etc., quasi dicat: Facile posset te redarguere, quia oculis ejus clarissime patet vanitas et iniquitas hominum.

12. *Vir vanus.* Insipiens. — *Tanquam pullum onagri.* Ut silvestris asini pullus stolide ferox est, et nulli se legi subjectum putat; talis tu, Job, videris, qui divinæ punitionis jugum fers impatienter.

13. *Firmasti.* Cum in tua sententia obstinatus sis et impatiens ad flagella Deum tamen oras, et te exaudiri posse putas.

15. *Levare poteris faciem.* Vultum attollere, et ad Deum erigere ut illum ores. — *Absque macula.* Scilicet eris. LXX habent: *Fulgebit facies tua tanquam aqua pura, exues autem sordem.* — *Eris stabilis.* In statu felici, quem tibi dabit Deus.

16. *Et quasi aquarum.* Ut enim de aqua quæ per alveum defluxit amplius non curamus, ita præteritarum ærumnarum oblivisceris. Vel vix, aut leviter recordaberis.

17. Lorsque votre vie semblera être dans son couchant, vous paraîtrez comme le soleil dans l'éclat de son midi; et lorsque vous vous croirez perdu, vous vous lèverez comme l'étoile du matin.

18. L'espérance qui vous sera proposée vous remplira de confiance, et vous dormirez en une entière assurance, étant environné de profonds fossés.

19. Vous jouirez d'un repos que personne ne pourra troubler; et plusieurs vous supplieront de les regarder favorablement.

20. Mais les yeux des méchants seront couverts de ténèbres; ils périront, sans qu'il leur reste aucun moyen d'échapper; l'abomination de l'âme, deviendra leur espérance.

17. Et quasi meridianus fulgor consurget tibi ad vesperam; et cum te consumptum putaveris, orieris ut lucifer.

18. Et habebis fiduciam, proposita tibi spe, et defossus securus dormies.

19. Requiesces, et *a* non erit qui te exterreat; et deprecabuntur faciem tuam plurimi. [a *Levit.* 26. 6.]

20. *a* Oculi autem impiorum deficient, et effugium peribit ab eis, et spes illorum abominatio animæ. [a *Lev.* 26. 16.]

CHAPITRE XII.

Réponse de Job à Sophar.

1. Job répondit, et dit :

2. N'y a-t-il donc que vous qui soyez hommes? Et la sagesse mourra-t-elle avec vous?

3. J'ai du sens aussi bien que vous, et je ne vous suis point inférieur, car qui est celui qui ignore ce que vous savez?

4. Celui qui devient comme moi l'objet des railleries de son ami invoquera Dieu, et Dieu l'exaucera : car on se moque de la simplicité du juste.

5. *C'est* une lampe que les riches regardent avec mépris, et qui est prête *à luire* au temps marqué.

6. *Les* maisons des voleurs publics sont dans

1. Respondens autem Job, dixit :

2. Ergo vos estis soli homines, et vobiscum morietur sapientia?

3. *a* Et mihi est cor, sicut et vobis, nec inferior vestrî sum; quis enim hæc, quæ nostis, ignorat? [a *Infr.* 21. 3.]

4. *a* Qui deridetur ab amico suo sicut ego, invocabit Deum, et exaudiet eum; deridetur enim justi simplicitas. [a *Prov.* 14. 2.]

5. Lampas contempta apud cogitationes divitum, parata ad tempus statutum.

6. Abundant tabernacula prædonum,

19. *Requiesces.* Sophar revient au sentiment d'Eliphaz et de Baldad. Il croit avec eux que quand Job se sera purifié de ses fautes, le bonheur matériel, la fortune avec tous ses avantages lui reviendront. Il fait ainsi du bien-être de cette vie la conséquence inévitable de la pratique de la vertu, et c'est là l'erreur philosophique qui leur est commune. La vertu cesserait, dans cette hypothèse, d'être désintéressée, et elle perdrait, par conséquent, un de ses plus grands charmes.

Cap. XII. — 6. *Abundant tabernacula prædonum.* L'homme injuste est dans l'opulence, tandis que l'innocent est dans la misère, voilà précisément le phénomène moral qu'il s'agissait d'expliquer. Job rappelle Sophar à la question. Son contradicteur avait été arrogant, il l'humilie d'abord dans sa science, en lui disant qu'il a le tort de se prévaloir de sa science comme s'il en savait plus que les autres, tandis que dans son argumentation il ne se repose que sur la toute-puissance de Dieu qui lui permet de disposer de tout avec une autorité souveraine. Job observe que c'est là une vérité élémentaire si connue, que les animaux eux-mêmes pourraient l'enseigner. Il développe à son tour cette vérité en termes plus magnifiques que Sophar lui-même, mais il observe que la question morale qui les occupe n'est pas par là résolue.

---

17. *Ad vesperam.* Cum tibi adesse credideris ultimum diem, tunc lux meridiana felicitatis affulgebit.

18. *Et habebis fiduciam.* In hebræo est, *et confides quod sit spes.* — *Defossus securus dormies.* Etiam sub terra, etiam in sepulcro, nullusque sepulcrum in quo jacueris violabit. * Vel sensus est, etiamsi defodiaris in terram. Fortasse vox *defossus* lecti mollitiem significat, in quo quis dum dormit quasi sepulcro defossus jacet, plumis aut lanis, quibus factus est lectulus, ponderi corporis cedentibus, * ἐντυπὰς ἐν λεχέεσι, dixit alicubi Apollonius Rhodius I, *impresso in lecto corporis vestigio.*

19. *Deprecabuntur faciem tuam.* Eris enim potens, et multi auxilio tuo indigebunt, * et tibi blandientur.

20. *Deficient.* Expectando, et non obtinendo quod optant. — *Effugium peribit ab eis.* Evadere, effugere non poterunt mala. — *Abominatio animæ.* In Hebr. est, *spes eorum erit dolor animæ*, ea credo de causa, quia *spes quæ differtur affligit animam*, Proverb. 13, 12. Vulgatæ sententia esse videtur; tandem spes illorum recident in rem odiosissimam, scilicet in æternum supplicium.

Cap. XII. — 2. *Et vobiscum.* Soline vos sapienties estis in mundo?

4. *Simplicitas.* Integritas.

5. *Apud cogitationes divitum.* Divites enim et potentes superbi nihili illam faciunt in cogitatione et mente sua. — *Parata ad tempus statutum.* Qualis sit et quanti facienda tempore a Deo constituto apparebit.

6. *Tabernacula prædonum.* Domus potentium, qui in alios violenti sunt et injusti.

et audacter provocant Deum, cum ipse dederit omnia in manus eorum.

7. Nimirum interroga jumenta, et docebunt te, et volatilia cœli, et indicabunt tibi.

8. Loquere terræ, et respondebit tibi; et narrabunt pisces maris.

9. Quis ignorat quod omnia hæc manus Domini fecerit?

10. In cujus manu anima omnis viventis, et spiritus universæ carnis hominis.

11. *a* Nonne auris verba dijudicat, et fauces comedentis, saporem? [a *Infr.* 34. 3.]

12. In antiquis est sapientia, et in multo tempore prudentia.

13. Apud ipsum est sapientia, et fortitudo, ipse habet consilium et intelligentiam.

14. *a* Si destruxerit, nemo est qui ædificet; si incluserit hominem, nullus est qui aperiat. [a *Isa.* 22. 22.]

15. *a* Si continuerit aquas, omnia siccabuntur; et si emiserit eas, subvertent terram. [a *Apoc.* 3. 7.]

16. Apud ipsum est fortitudo et sapientia; ipse novit et decipientem, et eum qui decipitur.

17. Adducit consiliarios in stultum finem, et judices in stuporem.

18. Balteum regum dissolvit, et præcingit fune renes eorum.

19. Ducit sacerdotes inglorios, et optimates supplantat;

20. Commutans labium veracium, et doctrinam senum auferens.

l'abondance, et ils s'élèvent audacieusement contre Dieu, quoique ce soit lui qui leur ait mis entre les mains tout *ce qu'ils possèdent.*

7. Interrogez les animaux, et ils vous enseigneront *la même vérité;* consultez les oiseaux du ciel, et ils seront vos maîtres.

8. Parlez à la terre, et elle vous répondra; et et les poissons de la mer vous *en* instruiront *aussi.*

9. Qui ignore que c'est la puissance de Dieu qui a fait toutes ces choses?

10. *C'est* lui qui tient dans sa main l'âme de tout ce qui a vie, et tous les esprits qui animent la chair des hommes.

11. L'oreille ne juge-t-elle pas des paroles, et le palais, de ce qui a du goût?

12. La sagesse est dans les vieillards; et la prudence est *le fruit* de la longue vie.

13. La sagesse et la puissance sont en Dieu; c'est lui qui possède le conseil et l'intelligence.

14. S'il détruit, nul ne pourra édifier; s'il tient un homme enfermé, nul ne lui pourra ouvrir :

15. S'il retient les eaux, tout deviendra sec; et s'il les lâche, ellesi nonderont la terre.

16. La force et la sagesse résident en lui; il connaît, et celui qui trompe, et celui qui est trompé.

17. Il fait tomber ceux qui donnent conseil *aux autres* en des pensées extravagantes, dont la fin est malheureuse; et il frappe d'étourdissement les juges.

18. Il ôte le baudrier aux rois; et il ceint leurs reins d'une corde.

19. Il fait que les pontifes sont privés de leur gloire, et que les grands tombent par terre.

20. Il fait changer de langage à ceux qui aimaient la vérité; et il retire la science des vieillards.

18. *Præcingit fune renes eorum.* La corde autour des reins était le signe de l'esclavage. C'est comme si Job disait : Il fait descendre les rois de leur trône et les réduit de maîtres qu'ils étaient, à la condition d'esclaves. Dans toute la dernière partie de ce chapitre, Job montre la souveraine puissance de Dieu qui n'est pas moins maître dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel, mais qui l'est d'une autre manière.

---

7. *Nimirum interroga.* Videtur necti hic versiculus cum superiore : nam proxime dixerat dedisse Deum omnia in manus hominum; nunc autem quod dixerat confirmat universorum testimonio, quæ sentire videntur et agnoscere non propter se, suique gratia, sed propter hominem condita esse. — *Docebunt te.* Per prosopopœiam personam intelligentiæ participem jumentis tribuit. Vel per metonymiam, quasi dicat : Ipse rerum aspectus faciet te cognoscere, ex ipsis scies.

11. *Nonne auris verba dijudicat.* Quasi dicat : Ipsi nos sensus ad Dei cognitionem per obscura licet vestigia deducunt.

12. *In antiquis.* Ideo in senibus major est prudentia, quia diuturnior experientia plura illos docuit, illique possunt melius de his judicium ferre quam juvenes, quales aliqui ex vobis sunt.

14. *Incluserit.* Ad extremas angustias redegerit. Chald. *incluserit hominem in sepulcro.*

17. *In stultum finem.* Illos *apprehendit in astutia eorum*, ut dicitur supra c. 5, n. 13, * facitque ut ipsorum consilia felicem exitum non sortiantur. — *In stuporem.* Reddit illos fatuos et stupidos, ut nesciant quid consilii capiant.

18. *Balteam regum dissolvit.* Regia dignitate et illius insignibus privat, et ad paupertatem et mendicitatem redigit.

19. *Sacerdotes.* Sacrorum principes. Aliquando tamen etiam laici principes sacerdotes appellantur in sacris Litteris; hoc enim etiam significat vox hebræa כהן *cohen.* Vide dicta Gen. 14, 18. — *Supplantat.* Evertit, de statu dejicit.

20. *Commutans labium veracium.* In hebræo est, *removet labium veracibus.* Sensus est, silere facit eos qui se voraces et sapientes putant. * Vel sapientium quorum consilia oracula videbantur, infatuat et irrita reddit. — *Auferens.* Consilia senum, qui sibi sapere videntur, insipientia esse ostendens.

21. Il fait tomber les princes dans le mépris; et il relève ceux qui avaient été opprimés.

22. Il découvre ce qui était caché dans de profondes ténèbres, et il produit au jour l'ombre de la mort.

23. Il multiplie les nations et il les perd, et il les rétablit après la ruine.

24. Il change le cœur des princes qui sont établis sur les peuples de la terre; il les trompe, et il les fait marcher inutilement par des routes égarées.

25. Ils marchent à tâtons parmi les ténèbres, au lieu de marcher dans la lumière du jour; et il les fera chanceler à chaque pas, comme un homme qui est ivre.

21. Effundit despectionem super principes, eos, qui oppressi fuerant, relevans.

22. Qui relevat profunda de tenebris, et producit in lucem umbram mortis.

23. Qui multiplicat gentes et perdit eas, et subversas in integrum restituit.

24. Qui immutat cor principum populi terræ, et decipit eos ut frustra incedant per invium;

25. Palpabunt quasi in tenebris, et non in luce et errare eos faciet quasi ebrios.

professing his confidence, his sins = not his love

CHAPITRE XIII.

Suite de la réponse de Job à Sophar.

1. J'ai vu de mes yeux toutes ces choses, je les ai toutes comprises.

2. Ce que vous savez ne m'est point inconnu, et je ne vous suis point inférieur.

3. Mais je veux néanmoins parler au Tout-Puissant; et je désire m'entretenir avec Dieu,

4. En faisant voir auparavant que vous êtes des fabricateurs de mensonges, et des défenseurs d'une doctrine corrompue.

5. Et plût à Dieu que vous demeurassiez dans le silence, afin que vous pussiez passer pour des sages.

6. Ecoutez donc les réprimandes que j'ai à vous faire; prêtez l'oreille au jugement que mes lèvres prononceront.

7. Dieu a-t-il besoin de votre mensonge? a-t-il besoin que vous inventiez des faussetés pour le défendre?

1. Ecce omnia hæc vidit oculus meus, et audivit auris mea, et intellexi singula.

2. Secundum scientiam vestram et ego novi; nec inferior vestrî sum.

3. Sed tamen ad Omnipotentem loquar, et disputare cum Deo cupio;

4. Prius vos ostendens fabricatores mendacii, et cultores perversorum dogmatum.

5. Atque utinam taceretis, ut putaremini esse sapientes.

6. Audite ergo correptionem meam, et judicium labiorum meorum attendite.

7. Numquid Deus indiget vestro mendacio, ut pro illo loquamini dolos?

Cap. XIII. — 4. *Et cultores perversorum dogmatum.* Les amis de Job, en voulant tout expliquer dans le monde moral par l'action exclusive de la puissance divine, se jetaient dans une erreur qui pouvait les conduire à des conséquences déplorables. Car, dans l'ordre moral il y a beaucoup de choses que Dieu laisse faire et qu'il ne fait pas lui-même. Il en était ainsi de l'affliction de Job. Ses amis voulant qu'elle ait Dieu pour auteur, comme Dieu ne peut punir que les coupables, ils se croyaient en droit de supposer que Job avait commis des crimes. Il proteste contre cette calomnie, et dit que Dieu n'a pas besoin du mensonge pour sa justification.

---

21. *Effundit despectionem.* Reddit illos contemptibiles.

22. *Profunda de tenebris.* Inclytos facit eos qui despecti jacuerant in tenebris, inglorii, et ab omnibus contempti. — *Umbram mortis.* Eos qui obscurissimi prius, et plane ignoti fuerant.

23. *Multiplicat gentes.* Incrementum dat regnis, populosque numero auget.

24. *Immutat cor principum.* Borda enim regum in manu Domini sunt. — *Decipit.* Errare facit, cum eorum consilia in irritum cadere facit. — *Frustra incedant per invium.* Frustra res novas moliantur, ut cum religionem mutare student, aut jura receptasque consuetudines convellere nituntur, et novas vias agendique rationes inducere : in Hebr. est *errare eos fecit in nihilo;* quod italico proverbio videtur respondere, *Perdersi in un cucchiaro d'acqua.*

25. *Palpabunt.* More cæcorum.

Cap. XIII. — 1. *Omnia hæc.* Quæ tam vos quam ego de divina potentia e providentia disputavimus.

2. *Secundum scientiam vestram.* Hoc est quod dixerat superiori cap. n. 3 : *Et mihi est cor sicut et vobis, neque inferior vestrî sum; quis enim hæc quæ nostis ignorat?*

3. *Sed tamen ad Omnipotentem.* Quia a vobis doceri nihil possum, ideo cum Deo, qui vera est sapientia, disceptare cupio, ut ab illo audiam quod mortalium nemo docere potest.

* 4. *Cultores perversorum dogmatum.* Aliqui ex hebræo vertunt, *medici inutiles vos omnes*

5. *Ut putaremini esse sapientes.* Nam juxta dictum Salomonis : *Stultus si tacuerit, sapiens reputabitur.* Proverb., 17. 28.

6. *Correptionem meam.* Hebr. *disputationam meam.* LXX, *increpationem meam.* — *Judicium labiorum meorum.* Quid ego de proposito argumento sentiam.

7. *Numquid.* Deus non indiget vestris dolis et mendaciis, ut scilicet mihi scelera, quæ non admisi, affingatis, quasi propter ea juste Deus me puniat.

8. Numquid faciem ejus accipitis, et pro Deo judicare nitimini :

9. Aut placebit ei quem celare nihil potest? aut decipietur ut homo, vestris fraudulentiis?

10. Ipse vos arguet, quoniam in abscondito faciem ejus accipitis.

11. Statim ut se commoverit, turbabit vos, et terror ejus irruet super vos.

12. Memoria vestra comparabitur cineri et redigentur in lutum cervices vestræ.

13. Tacete paulisper, ut loquar quodcumque mihi mens suggesserit.

14. Quare lacero carnes meas dentibus meis, et animam meam porto in manibus meis?

15. Etiam si occiderit me, in ipso sperabo; verumtamen vias meas in conspectu ejus arguam.

16. Et ipse erit salvator meus; non enim veniet in conspectu ejus omnis hypocrita.

17. Audite sermonem meum, et ænigmata percipite auribus vestris.

18. Si fuero judicatus, scio quod justus inveniar.

19. Quis est qui judicetur mecum? veniat; quare tacens consumor?

8. Est-ce que vous prétendez favoriser Dieu, *lorsque* vous vous efforcez de défendre sa justice *en offensant sa vérité?*

9. Dieu prendra-t-il plaisir *à ce déguisement*, lui à qui rien n'est caché? ou se laissera-t-il surprendre, comme un homme, à vos tromperies?

10. Lui-même vous condamnera, parce que vous entreprenez de défendre ses intérêts par des raisons qui vous sont entièrement cachées.

11. Aussitôt qu'il fera paraître sa colère, il vous épouvantera et il vous accablera par la terreur de son nom.

12. Votre mémoire sera semblable à la cendre, et vos têtes ne seront plus que comme de la boue.

13. Demeurez un peu dans le silence, afin que je dise tout ce que mon esprit me suggérera.

14. Pourquoi déchiré-je ma chair avec mes dents? et pourquoi est-ce que je porte ma vie entre mes mains?

15. Quand Dieu me tuerait, je ne laisserais pas d'espérer en lui. Ainsi j'exposerai mes voies en sa présence;

16. Et il sera lui-même mon Sauveur; car aucun hypocrite n'osera paraître devant ses yeux.

17. Rendez-vous attentifs à mes paroles; prêtez l'oreille aux vérités cachées que je vais vous dire.

18. Si ma cause était jugée, je sais que je serais reconnu innocent.

19. Qui est celui qui veut entrer avec moi en jugement? Qu'il vienne, pourquoi me laisserai-je consumer sans avoir parlé?

13. *Tacete paulisper.* Recueillez-vous. Job dit à ses amis, qu'en présence d'un problème aussi mystérieux, leur devoir aurait été d'adorer en silence les jugements de Dieu et qu'ils ne devaient pas recourir à une supposition injurieuse et fausse pour chercher à expliquer sa conduite. Il proteste de nouveau de son innocence, et il reste étonné de toutes les souffrances qu'il endure, parce qu'il ne peut concevoir pourquoi Dieu s'acharne à ce point contre lui; surtout quand il réfléchit à la faiblesse de l'homme et à la brièveté de la vie.

---

8. *Faciem ejus accipitis.* Id est, honoratis, quasi dicat : Numquid vultis Deo favere more hominum accipientium personam potentium? Vel vultisne Deum gratificari me opprimendo, ut soletis facere apud principes?

9. *Quem celare nihil potest.* *Tò celare* positum est pro *latere.* Novit ille quo spiritu ducamini dum hæc disputatis, scilicet non studio veritatis, sed temeritate judicii.

10. *Ipse vos arguet.* Vestrum istum agendi modum damnabit. — *In abscondito.* Latenter, dissimulanter. Non delectatur vestris mendaciis, etiamsi pro illo sententiam pronuntiare videamini; est enim recti et veri amator, nec vult mihi insonti crimina impingi.

11. *Commoverit.* In vos iratus. — *Turbabit vos.* LXX, *versabit,* circumaget, perterrefaciet, ad terram affliget.

12. *Comparabitur cineri.* Quem modicus ventus facile dispergit, et dissipat. — *Et redigentur.* Et superbæ cervices vestræ usque ad lutum curvabuntur, vel ut lutum calcabimini.

14. *Quare lacero.* Sententia versiculi hujus hæc esse videtur : existimatis me desperantis instar velle mihi mortem conciscere manibus meis? at quorsum ego me lacerem, et mihi ipsi vitam eripiam? Prius sane vita quam spe cadam; ita D. Thom. Cajet. Lyran. Pineda. Alii ita interpretantur : Tam dira patior ac si dentibus me dilaniarem; quæ est expositio Emman. Sa. — *Animam meam.* Non eo sum animo ut animam meam vitamque ipsam per impatientiam et melioris conditionis desperationem abjiciam, et voluntario discrimini atque morti objiciam.

15. *Etiamsi occiderit me.* LXX habent, *licet opprimat me qui potens est, quoniam cœpit, tamen loquar et coram eo arguam.* Hebræus, *ecce occidit me, non sperabo : verumtamen vias meas in conspectu ejus arguam;* ita vertit Pagninus. Sententia esse videtur : quamvis me occidat (quod illi facere licet, quando quidem Dominus est), adhuc tamen causam innocentiæ meæ ab illo cognosci et coram illo dicere, et argumenta proferre volo quibus ostendam me mala hæc non pati propter scelera mea, ut vos existimatis.

16. *Non enim veniet in conspectu ejus.* Venire in conspectum Dei est coram illo judice stare, apparere, loqui, fiducia aliqua de suæ causæ æquitate concepta. — *Hypocrita. Flagitiosus,* ut vertit Vatablus; vel *impius,* ut Pagninus interpretatur.

17. *Ænigmata.* Quæ scilicet vos intelligere nolle videmini. Hebr. habet, *narrationem.*

19. *Quis est qui judicetur mecum?* Quisnam mecum vult judicio contendere? — *Quare tacens consumor?* Quare in disceptationem nos descendimus, cujus desiderio maxime flagro, ideoque doleo quod nondum pro me coram judice loquor. Italice diceremus : *Che stiamo a fare? Perchè non si dà principio a questo giudicio? Mi struggo di desiderio di dir la mia ragione.*

20. Je vous demande seulement deux choses; et après cela je ne me cacherai point devant votre face.

21. Retirez votre main de dessus moi, et ne m'éprouvez point par la terreur de votre puissance.

22. Appelez-moi, et je vous répondrai; ou bien souffrez que je vous parle moi-même, et répondez-moi.

23. Combien ai-je *commis* d'iniquités et de péchés? Faites-moi voir mes crimes et mes offenses.

24. Pourquoi me cachez-vous votre visage? et pourquoi me croyez-vous votre ennemi?

25. Vous faites éclater votre puissance contre une feuille que le vent emporte, et vous poursuivez une paille sèche.

26. Car vous donnez contre moi des arrêts très-sévères; et, vous voulez me consumer pour les péchés de ma jeunesse.

27. Vous m'avez mis les pieds dans les ceps, vous avez observé tous mes sentiers, et vous avez considéré avec soin toutes les traces de mes pas,

28. Moi qui ne serai que pourriture, et qui deviendrai comme un vêtement mangé des vers.

20. Duo tantum ne facias mihi, et tunc a facie tua non abscondar;

21. Manum tuam longe fac a me, et formido tua non me terreat.

22. Voca me, et ego respondebo tibi; aut certe loquar, et tu responde mihi.

23. Quantas habeo iniquitates et peccata? Scelera mea et delicta ostende mihi.

24. Cur faciem tuam abscondis, et arbitraris me inimicum tuum?

25. Contra folium, quod vento rapitur, ostendis potentiam tuam, et stipulam siccam persequeris;

26. Scribis enim contra me amaritudines, et consumere me vis peccatis adolescentiæ meæ.

27. Posuisti in nervo pedem meum, et observasti omnes semitas meas, et vestigia pedum meorum considerasti;

28. Qui quasi putredo consumendus sum, et quasi vestimentum, quod comeditur a tinea.

Two reasons why Heu is not to be judged so severely

CHAPITRE XIV.

Suite de la réponse de Job à Sophar.

1. Car l'homme né de la femme vit très-peu de temps, il est rempli de beaucoup de misères.

2. Il naît comme une fleur qui n'est pas plus tôt éclose qu'elle est foulée aux pieds; il fuit comme l'ombre, et il ne demeure jamais en un même état.

3. Et vous croyez qu'il soit digne de vous d'ouvrir les yeux sur lui, et de le faire entrer en jugement avec vous?

1. Homo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miseriis.

2. *a* Qui quasi flos egreditur et conteritur, et fugit velut umbra, et nunquam in eodem statu permanet. [a *Supr.* 8. 9. *Psal.* 143. 4.]

3. Et dignum ducis super hujuscemodi aperire oculos tuos, et adducere eum tecum in judicium?

23. *Quantas habeo iniquitates?* Ce tableau des misères humaines qui se trouve à la fin de ce chapitre et au commencement du chapitre suivant, fait l'objet des leçons IVe et Ve au 2e nocturne de l'office des morts.

---

20. *Ne facias.* Tu Deus. — *Non abscondar.* Audebo comparere.

21. *Manum tuam longe fac.* Duo peto : alterum, ut respirare mihi tantisper liceat ab eo dolore qui liberam eripit loquendi facultatem; alterum, ne me terreas nimis; cum ante tuum tribunal stetero.

22. *Voca me.* Dat Deo optionem, sive velit contra Job objicere ipso respondente, sive respondere ipso objiciente.

23. *Quantas habeo iniquitates?* Jam incipit Job pro se ipso causam dicere, quasi responsum a Deo tulisset, ut quæ vellet pro justitia et innocentia sua proferret Tò *quantas* idem est ac *quot quantasque.*

24. *Faciem tuam abscondis.* Me non ut prius tuo favore prosequeris. — *Arbitraris.* Ita mecum agis, ita me tractas ac si inimicus mihi esses.

26. *Scribis contra me amaritudines.* Velut scripta contra me severa gravique sententia acerbe me mulctas. — *Consumere me vis.* Fortasse veteres adolescentiæ meæ culpas mihi objicis, et propter illas quas a pœnitentia et bonis operibus oblitteratas credidi, me malis atteris.

27. *In nervo.* In compede; est enim *nervus*, ex Festo, *vinculum ferreum quo pedes, vel cervices impediuntur*, quasi dicat : In carcerem tribulationum compulisti me. — *Semitas meas.* Actiones meas.

28. *Qui quasi putredo.* Ita mecum agis contra me potentiam tuam expromens, cum tamen vilis sim et corruptioni obnoxius, cujus miseranda potius videtur conditio, quam malis affligenda.

Cap. XIV. — 3. *Aperire oculos tuos.* Miror quod adeo te demittas ut hominem vel aspicere digneris. — *Adducere eum tecum in judicium.* LXX, *et hunc venire fecisti in judicium coram te.* Quasi dicat : Miror quod etiam de rebus minutissimis et levissimis hominem rationem reddere, tuque illum judicare velis.

4. *a* Quis potest facere mundum de immundo conceptum semine? nonne tu qui solus es? [a *Psal.* 50. 4.]

5. Breves dies hominis sunt, numerus mensium ejus apud te est; constituisti terminos ejus, qui præteriri non poterunt.

6. Recede paululum ab eo, ut quiescat, donec optata veniat, sicut mercenarii dies ejus.

7. Lignum habet spem; si præcisum fuerit, rursum virescit, et rami ejus pullulant.

8. Si senuerit in terra radix ejus, et in pulvere emortuus fuerit truncus illius,

9. Ad odorem aquæ germinabit, et faciet comam quasi cum primum plantatum est.

10. Homo vero cum mortuus fuerit, et nudatus atque consumptus, ubi quæso est?

11. Quomodo si recedant aquæ de mari, et fluvius vacuefactus arescat;

12. Sic homo cum dormierit, non resurget; donec atteratur cœlum; non evigilabit, nec consurget de somno suo.

4. Qui peut rendre pur celui qui est né d'un sang impur? N'est-ce pas vous seul qui le pouvez?

5. Les jours de l'homme sont courts, le nombre de ses mois est entre vos mains; vous avez marqué les bornes de sa vie qu'il ne peut passer.

6. Retirez-vous un peu de lui; afin qu'il ait quelque repos jusqu'à ce qu'il trouve, comme le mercenaire, la fin désirée de tous ses travaux.

7. Un arbre n'est point sans espérance : si on le coupe une fois, il reverdit ensuite, ses branches poussent.

8. Quand sa racine serait vieillie dans la terre, quand son tronc desséché serait mort dans la poussière,

9. Il ne laissera pas de pousser aussitôt qu'il aura senti l'eau, et il se couvrira de branches et de rameaux touffus, comme lorsqu'il a été planté.

10. Mais quand l'homme est mort et consumé, je vous prie, que devient-il?

11. De même que si les eaux se retiraient de la mer, à l'instant les fleuves se sécheraient :

12. Ainsi quand l'homme est mort, il ne ressuscitera point, jusqu'à ce que le ciel soit consumé, détruit; il ne se réveillera point de ce sommeil.

Cap. XIV. — 4. *Quis potest facere mundum de immundo conceptum semine?* S'agit-il ici du péché originel? Quelques-uns le nient, le plus grand nombre l'affirment, et tel est le sens naturel de l'original et de toutes les versions. Les Septante, en particulier, sont très-explicites : *Quis enim mundus erit a sorde? At nemo, etsi unius diei sit vita ejus super terram.* Le P. Houbigant remarque avec justesse que les expressions du texte Hébreu sont celles de Moïse parlant de la distinction des animaux purs et impurs. Or, dit-il, de même qu'il est impossible qu'un animal pur naisse d'un animal impur, ainsi ne peut-il arriver que l'homme, né d'une source corrompue, soit pur, si Dieu lui-même ne le purifie. Cette explication est enfin admise par un très-grand nombre de protestants, entre autres par Schultens et par Rosenmüller. Schultens démontre qu'elle est la seule qui puisse s'accorder avec le plan de Job et avec la propriété naturelle des termes. Rosenmüller n'est pas aussi formel; il reconnaît cependant que Job fait allusion à la corruption originelle de l'homme, et qu'il la rappelle pour engager Dieu à le traiter avec moins de sévérité (M. l'abbé Rault, *Cours élémentaire d'écriture sainte*, tom. 1, pag. 411-412).

8. *Si senuerit in terra radix ejus.* Si un tronc, dit le P. de Carrières, était entièrement mort, on ne pourrait, quoi que l'on pût employer, lui faire pousser des rejetons; mais il arrive souvent qu'un tronc qui paraît mort, conserve encore, dans l'intérieur, quelque fibre vivante que l'humidité met en action. C'est dans ce sens qu'il faut entendre les paroles de Job.

12. *Sic homo, cum dormierit.* Job ne veut pas dire que l'homme est anéanti par la mort, que son âme s'éteint sous le souffle du trépas, et qu'il disparaît à jamais, comme le prétendent les matérialistes. On ne peut lui prêter cette doctrine, puisqu'il dit précisément le contraire quelques versets plus loin. Il veut seulement dire qu'après la mort, nous ne renaissons pas pour la vie présente, comme l'arbre renaît dans le rameau qui s'échappe de sa souche.

---

4. *Quis potest facere mundum.* LXX habent, *quis enim mundus erit a sorde? Sane nemo, etiam si unius diei sit vita ejus super terram;* quæ interpretatio satis ostendit de peccato originali esse sermonem, ut passim fere omnes explicant. — *Nonne tu qui solus es?* Scilicet mundus. Vel intelligi potest de Verbi generatione æterna, in qua omnia mundissima, juxta illud Psalm. 109, 3 : *In splendoribus sanctorum ex utero ante luciferum genui te.* Vel de temporali nativitate, de qua dicitur Lucæ 1, 35 : *Quod nascetur ex te Sanctum, vocabitur Filius Dei.* Potest etiam esse sententiam ut non tam Job tribuat illam munditiam Deo, aut filio Dei, quam ejus in homines inducendi potentiam commemorat, quam præter ordinariam, legem in conceptione immaculata Virginis exercuit, quasi dicat : Quis dabit, vel facere poterit mundum de immundo semine? Nonne tu?

5. *Apud te est.* Tibi est notus, et in tua situs est potestate.

6. *Recede.* Ne crucies eum. — *Sicut mercenarii dies ejus.* Quietem a laboribus et ærumnis intelligit, quam comparat cum mercede mercenariorum diebus festivis quos avide expectant ut quiescant, et hilarius vivant.

9. *Ad odorem aquæ.* Odor phrasi sacræ Scripturæ levem alicujus rei contactum significat. Sic Daniel. 3, 94, dicitur : *Quoniam nihil potestatis habuisset ignis in corporibus eorum, et odor ignis non transisset per eos*, id est, ne leviter quidem igne essent afflati.

11. *Fluvius vacuefactus arescat.* Ita defecimus ut aquæ cum per alveum fluminis decurrunt, quæ eodem relabi non possunt unde defluxerunt.

12. *Cum dormierit.* Cum mortuus fuerit. — *Donec atteratur cœlum.* Sensus esse videtur : prius atteretur, comminuetur et deficiet cœlum, quam reviviscat homo : ut sit dicendi modus

13. Qui me pourra procurer cette grâce que vous me cachiez dans le tombeau, et que vous m'y mettiez à couvert, jusqu'à ce que votre fureur soit passée, et que vous me marquiez un temps auquel vous vous souviendrez de moi?

14. L'homme étant mort, pourrait-il bien vivre de nouveau? Dans cette guerre où je me trouve maintenant, j'attends tous les jours que mon changement arrive.

15. Vous m'appellerez, et je vous répondrai : vous tendrez la main droite à l'ouvrage de vos mains.

16. Il est vrai que vous avez compté tous mes pas; mais pardonnez-moi mes péchés.

17. Vous avez mis mes offenses en réserve, comme dans un sac cacheté; mais vous avez guéri mon iniquité.

18. *Comme* une montagne se détruit en tombant, et un rocher est arraché de sa place;

19. *Comme* les eaux cavent les pierres, et l'eau qui bat contre la terre la consume peu à peu : ainsi vous perdez l'homme.

20. Vous l'avez affermi pour un peu de temps, afin qu'il passât pour jamais; vous changerez son visage, et vous le ferez sortir.

21. Que ses enfants *y* soient dans l'éclat ou l'ignominie, il ne connaîtra ni l'un ni l'autre.

13. Quis mihi hoc tribuat, ut in inferno protegas me et abscondas me, donec pertranseat furor tuus, et constituas mihi tempus, in quo recorderis mei?

14. Putasne mortuus homo rursum vivat? cunctis diebus, quibus nunc milito, expecto donec veniat immutatio mea.

15. Vocabis me, et ego respondebo tibi; operi manuum tuarum porriges dexteram.

16. *a* Tu quidem gressus meos dinumerasti, sed parce peccatis meis. [a *Infr.* 31. 4. et 34. 21. *Prov.* 5. 21.]

17. Signasti quasi in sacculo delicta mea, sed curasti iniquitatem meam.

18. Mons cadens defluit, et saxum transfertur de loco suo.

19. Lapides excavant aquæ, et alluvione paulatim terra consumitur; et hominem ergo similiter perdes.

20. Roborasti eum paululum ut in perpetuum transiret, immutabis faciem ejus, et emittes eum.

21. Sive nobiles fuerint filii ejus, sive ignobiles, non intelliget.

13. *Quis mihi hoc tribuat.* Ces quatre versets font l'objet de la VIe leçon de l'office des morts. Il est à remarquer que, dans cette réplique, Job rappelle tous les dogmes qui permettent d'expliquer l'origine du mal. Il connaît le péché originel par lequel la mort est entrée dans le monde, et avec elle toutes les souffrances qui lui font cortége. Il connaît l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps qui doit avoir lieu à la fin des temps; il indique le jugement, ce qui lui fait pousser, vers la miséricorde de Dieu, ce cri : *Parce peccatis meis.* Il sait que les souffrances de cette vie sont expiatoires, puisqu'il dit à Dieu qu'il a guéri son iniquité par les maux qu'il lui a envoyés : *Curasti iniquitatem meam.* Mais il ne tire pas de ces vérités les conséquences qui en découlent, ou plutôt il n'en fait pas au problème qu'il avait à résoudre une application nette et positive. On était au début de la vie humaine, et la discussion n'avait pas donné aux solutions la précision qu'elles ont eue plus tard. Job parle en vers, et la poésie n'a jamais, dans son allure et dans son expression, l'exactitude et la précision de la prose. C'est ce qui rend l'analyse de ses discours toujours difficile.

---

illi similis quem habemus Matth. 24, 35 : *Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt.* Vel, ut alii volunt, sermo est de cœli immutatione in fine mundi, cum cœlum qualitatibus mutabitur.

13. *Quis mihi hoc tribuat.* Libenter, si fieri posset, vita carerem toto hoc tempore quo me cruciari sinis, quo exacto luci restituerer. — *Recorderis mei.* Ut me ad vitam revoces. Nam Deus mortuorum quodammodo oblitus esse videtur.

14. *Putasne.* Sed quid ego ea opto quæ fieri non possunt, cum a morte ad vitam regressus non sit? — *Cunctis diebus.* Hæc tamen comminiscor et mihi fingo, quia propter dolores et ærumnas mortis desiderium mihi semper ante oculos versatur. Vel sensus est : cum fieri non possit ut semel mortuo iterum vita restituatur, vitæ immortalis spe me sustento et consolor, * quam futuram esse fide certo credo.

15. *Vocabis me.* In resurrectione extrema tubæ sono evocabis et excitabis me. — *Respondebo tibi.* Adero redivivus. — *Porriges dexteram.* Ut me e sepulcro possim erigere.

16. *Tu quidem gressus meos dinumerasti.* Quia vero, cum me in extremo die excitabis, ratio reddenda mihi erit prioris vitæ, cujus tu progressus omnes compertos et exploratos habes, jam nunc precor ut mihi peccata condones ut tunc securus coram te apparere possim.

17. *Signasti.* Scio me multa peccasse in te, * quæ obsignata et recondita habes in memoria tua; sed illud etiam novi, me sordes illas abstergere per pœnitentiam conatum esse, ideoque spero te meas illas animi ægritudines et vulnera sanasse.

18. *Mons... defluit.* Iterum deplorat humanæ vitæ fragilem et morti obnoxiam conditionem. Sententia est : ut saxeos montes tempus exedit, et lapides qui in illis sunt, aut sua sponte, aut torrentium aquarum vi devolventur, et alio trahuntur : sic homines diuturnitas temporis absumit et in sepulcra compellit.

19. *Lapides.* Ut gutta paulatim lapidem cavat, et fluminis alluvione ripæ minuuntur : ita calore naturali agente, humidum consumitur, et ad mortem properamus.

20. *Roborasti eum paululum.* Virtutis, vigoris, virium aliquid homini dedisti, quibus aliquandiu contrariis resisteret; sed tandem in perpetuum transit domitus mortis necessitate. — *Immutabis faciem ejus.* Canitie inducta, senio et rugis. — *Emittes eum.* Ex hac vita in sepulcrum.

21. *Sive nobiles fuerint.* Emissus ex hac vita naturaliter filiorum suorum statum ignorabit.

22. Attamen caro ejus dum vivet dolebit, et anima illius super semetipso lugebit.

22. Sa chair pendant qu'il vivra sera dans la douleur, et son âme déplorera elle-même son état.

CHAPITRE XV.

Deuxième discours d'Eliphaz.

1. Respondens autem Eliphaz Themanites, dixit :
2. Numquid sapiens respondebit quasi in ventum loquens, et implebit ardore stomachum suum?
3. Arguis verbis eum qui non est æqualis tibi, et loqueris quod tibi non expedit.
4. Quantum in te est, evacuasti timorem, et tulisti preces coram Deo.
5. Docuit enim iniquitas tua os tuum et imitaris linguam blasphemantium.
6. Condemnabit te os tuum, et non ego, et labia tua respondebunt tibi.
7. Numquid primus homo tu natus es, et ante colles formatus?
8. Numquid consilium Dei audisti, et inferior te erit ejus sapientia?
9. Quid nosti quod ignoremus? quid intelligis quod nesciamus?

1. Après cela Eliphaz, de Théman, répondit *à Job*, et dit :
2. Le sage doit-il dans ses réponses parler comme en l'air, et remplir son cœur d'une chaleur *inconsidérée?*
3. Vous accusez dans vos discours celui qui n'a point d'égal; et vous parlez d'une manière qui ne peut vous être que désavantageuse.
4. Vous avez détruit, autant qu'il est en votre pouvoir, la crainte de Dieu, et vous avez banni toutes les prières qu'on devait lui offrir.
5. Parce que votre iniquité a instruit votre bouche; et vous imitez les discours des blasphémateurs.
6. Ce seront vos propres paroles qui vous condamneront, et non pas moi; et ce seront vos lèvres qui répondront.
7. Etes-vous le premier homme qui a été créé, et avez-vous été formé avant les collines?
8. Etes-vous entré dans le conseil de Dieu? et sa sagesse sera-t-elle inférieure à la vôtre?
9. Que savez-vous que nous ignorions? et quelle lumière avez-vous que nous n'ayons pas?

Cap. XV. — 1. *Respondens autem Eliphaz.* Ce poème, comme nous l'avons dit dans notre Préface, est un drame divisé en trois actes. Le premier acte est terminé. Les trois amis de Job ont parlé successivement, et Job a répondu à chacun d'eux. Le second acte commence par un nouveau discours d'Eliphaz. Il accuse Job de blasphême pour avoir dit que Dieu afflige l'innocent comme le coupable. Pour prouver que la justice de Dieu s'exerce dès ce monde, il décrit les tourments intérieurs qu'éprouvent les méchants.

4. *Et tulisti preces coram Deo.* Eliphaz donne aux paroles de Job un sens qu'elles n'ont pas, et il en tire par là même des conséquences fausses. Si l'on disait que Dieu traite également les bons et les méchants, qu'il est indifférent au bien et au mal que nous faisons ou qui nous arrive, qu'il ne s'occupe nullement de nous en ce monde, ce serait l'erreur des fatalistes ou des épicuriens. Dans ce cas, la prière est un non-sens, le culte est impossible. Mais Job ne l'entend pas ainsi. Il soutient seulement, et avec raison, que les biens et les maux ici-bas sont répandus sur l'humanité en vertu d'une loi générale, et que Dieu ne s'attache pas à punir ou à récompenser sur cette terre chacun selon ses mérites, parce qu'il a l'éternité pour satisfaire sa justice. Cette doctrine, qui est la nôtre, n'est pas un obstacle à la prière, c'est plutôt un encouragement. Aussi Job, du milieu de sa souffrance, ne cesse de prier Dieu de le soutenir dans la lutte ou d'y mettre fin, dans la crainte qu'il ne succombe. C'est ce que Notre Seigneur nous fait dire dans la prière qu'il nous a apprise : *Et ne nos inducas in tentationem, sed libera nos a malo.*

---

22. *Attamen.* Denique homo non potest esse non miser, cum nunquam a doloribus caro, neque ab angoribus animus vacet.

Cap. XV. — 2. *Numquid sapiens.* Non est sapientis vana, ut tu facis, respondere, et plena indignationis. — *Ardore.* In hebræo est קדים *quadim*, qui ventus flat ab oriente : eurus, subsolanus. Noster interpres vertit *ardore*, quia ventus calidus est et siccus; ideoque Exod. 10, 13, appellatur *ventus urens.*

3. *Eum qui non est æqualis tibi.* Deum qui infinite major te est.

4. *Quantum in te est.* Hebr. *et tu.* LXX, *nonne et tu.* — *Evacuasti timorem.* Peccas contra debitam Deo reverentiam. Italice diceremus, *ai, perso il rispetto a Dio.* — *Tulisti preces coram Deo.* Quod in te est fecisti ut nullus Deum precetur, sublato Dei timore, et divina providentia. Sustulisti etiam preces, quia non vis Deo supplex fieri, sed audacter cum eo disceptas, quasi qui innocentes opprimat. Pagninus vertit, *prohibuisti orationem coram Deo.* Vatablus, *diminuis orationem coram Deo.*

5. *Docuit... iniquitas tua os tuum.* Os tuum loquitur quod iniqua mentis cogitatio suggerit. — *Blasphemantium.* Proprie versutorum, malignorum, callidorum, a radice ערם *haram.* quod est varie et maligne agere. Illos igitur intelligit qui sermone et argumentatione fallaci veritati tenebras conantur offundere.

6. *Condemnabit te os tuum.* Ex ore tuo judicaberis. — *Respondebunt tibi. Testificabuntur contra te,* ut habent LXX.

7. *Numquid primus homo tu natus es?* Pagninus et Vatablus ex hebræo vertunt, *numquid ante primum hominem natus es?* quasi dicat : Numquid tu antiquissimus es mortalium et sapientissimus, quod longissima experientia omnes superes? — *Ante colles.* Ante ipsum mundum, antequam fundaretur terra et montes, et colles.

16. describes divine justice + exhorts to penitence

10. Il y a parmi nous des hommes vénérables par leur grand âge et par leur vieillesse, et il y en a de plus anciens que vos pères.

11. Serait-il difficile à Dieu de vous consoler? Mais vous l'en empêchez par *l'emportement de* vos paroles.

12. Pourquoi votre cœur conçoit-il de si hauts sentiments de lui-même? et pourquoi l'égarement de vos yeux témoigne-t-il l'orgueil de vos pensées?

13. Pourquoi votre esprit s'enfle-t-il contre Dieu, jusqu'à proférer de si étranges discours?

14. Qu'est-ce que l'homme, pour être sans tache, et pour paraître juste, étant né d'une femme?

15. Ses saints mêmes sont sujets au changement, les cieux ne sont pas purs devant Dieu.

16. Combien plus l'homme, qui boit l'iniquité comme l'eau, est-il abominable et inutile *devant lui?*

17. Ecoutez-moi, et je vous dirai *ce que je pense;* je vous rapporterai ce que j'ai vu.

18. Les sages publient ce qu'ils savent, et ils ne cachent point *ce qu'ils ont reçu de* leurs pères.

19. A qui seuls cette terre a été donnée, et qui l'ont défendue des courses des étrangers.

20. L'impie croît en orgueil de jour en jour; et le nombre des années de sa tyrannie est incertain.

10. *a* Et senes et antiqui sunt in nobis, multo vetustiores quam patres tui. [a *Eccli.* 18. 8.]

11. Numquid grande est ut consoletur te Deus? sed verba tua prava hoc prohibent.

12. Quid te elevat cor tuum, et quasi magna cogitans, attonitos habes oculos?

13. Quid tumet contra Deum spiritus tuus, ut proferas de ore tuo hujuscemodi sermones?

14. Quid est homo, ut immaculatus sit, et ut justus appareat natus de muliere?

15. *a* Ecce inter sanctos ejus nemo immutabilis, et cœli non sunt mundi in conspectu ejus. [a *Supr.* 4. 18.]

16. Quanto magis abominabilis et inutilis homo, qui bibit quasi aquam iniquitatem?

17. Ostendam tibi, audi me; quod vidi narrabo tibi.

18. Sapientes confitentur, et non abscondant patres suos.

19. Quibus solis data est terra, et non transivit alienus per eos.

20. Cunctis diebus suis impius superbit et numerus annorum incertus est tyrannidis ejus.

10. *Et senes et antiqui sunt in nobis.* Il est à remarquer que les amis de Job et Job lui-même tiennent à s'appuyer constamment sur la tradition. Ils l'interprètent différemment, puisqu'ils ne sont pas d'accord, mais aucun d'eux n'en appelle à sa propre raison. Ils regardent, au contraire, comme insensé, celui qui voudrait substituer ses lumières personnelles à ce grand enseignement du passé, qu'ils regardent comme la règle de leurs jugements.

20. *Cunctis diebus suis impius superbit.* Ce discours se termine par un tableau de tous les tourments intérieurs qu'éprouve l'impie en proie à la crainte, aux remords, et à toutes les agitations qui troublent l'homme, lorsqu'il n'a pas fait son devoir. Dans la littérature profane, on ne trouverait pas une peinture aussi vraie et aussi exacte de la vengeance que Dieu tire de l'impie et du tyran. Mais tout en reconnaissant que la faute porte avec elle son châtiment dans une certaine mesure, il n'en est pas moins vrai que cette sanction est insuffisante. Si le méchant réussit matériellement, ce qui arrive souvent, le remords moral s'éteint en lui, et plus il est coupable, plus le trouble intérieur des premières fautes s'apaise, et il finit, comme dit l'Ecriture, par boire l'iniquité comme l'eau. La conscience s'engourdit, une fausse sécurité s'empare de lui, et ce calme fait déjà partie de sa condamnation, puisqu'il le mène à l'impénitence finale.

---

10. *Vetustiores quam patres tui.* In Hebr. et LXX est, *patre tuo.*

11. *Numquid grande est.* Non esset arduum Deo te consolari; sed tu id prohibes linguæ tuæ intemperantia.

12. *Attonitos habes oculos.* Superbi, qui erecta cervice ambulant typho elationis inflati, oculos etiam multum aperiunt; qui habitus, licet in his ex tumore nascatur, alioqui tamen attonitorum et stupentium esse solet.

15. *Inter sanctos.* Inter angelos. Videtur repetere propositionem illam capitis quarti n. 18: *Ecce qui serviunt ei, non sunt stabiles.* — * *Non sunt mundi.* Quia polluti peccato angelorum.

16. *Bibit quasi aquam iniquitatem.* Qui valde proclivis est in peccatum, et, ut dicitur Proverb., 10. 23, *quasi per risum stultus operatur scelus.*

17. *Quod vidi.* Quod assidua contemplatione et experimento didici. Cajet. indicare videtur illam eamdem revelationem esse de qua supra, c. 4. Pineda novam aliam arbitratur. Alii doctrinam tantum significari putant a senioribus sapientioribusque acceptam, quorum sententiæ favet sequens versiculus.

18. *Sapientes confitentur.* Quæ proferam, mea inventa, aut commenta non erunt, sed solita veraque dogmata a patribus et antiquioribus magistris accepta; non enim me pudet profiteri hæc me ab aliis didicisse, cum sapientis est prodere et indicare eos per quos profecerit, et illis quod scit acceptum referre.

19. *Data est terra.* Regio eorum gubernationi tradita est. — *Alienus.* Hostis; quasi dicat: Eamque ab hostibus defenderunt.

20. *Cunctis diebus.* Jam profert Eliphaz dogmata illa, et axiomata quæ se a majoribus accepisse dixit. — *Superbit.* Radix hebraica חול *chul* varias habet significationes; hinc etiam variis interpretationibus locus factus est. LXX habent, *omnis vita impii in sollicitudine;* Aquila, *in dolore;* Pagninus, *dolet ut parturiens;* Theodotion, *frustratur, evanescit;* Symmachus, *effertur arrogantia.* — *Et numerus annorum.* Nescit quamdiu duratura sit ejus tyrannis.

21. Sonitus terroris semper in auribus illius; et cum pax sit, ille semper insidias suspicatur.

22. Non credit quod reverti possit de tenebris ad lucem, circumspectans undique gladium.

23. Cum se moverit ad quærendum panem, novit quod paratus sit in manu ejus tenebrarum dies.

24. Terrebit eum tribulatio, et angustia vallabit eum, sicut regem qui præparatur ad prælium.

25. Tetendit enim adversus Deum manum suam, et contra Omnipotentem roboratus est.

26. Cucurrit adversus eum erecto collo, et pingui cervice armatus est.

27. Operuit faciem ejus crassitudo, et de lateribus ejus arvina dependet.

28. Habitavit in civitatibus desolatis, et in domibus desertis, quæ in tumulos sunt redactæ.

29. Non ditabitur, nec perseverabit substantia ejus, nec mittet in terra radicem suam.

30. Non recedet de tenebris, ramos ejus arefaciet flamma, et auferetur spiritu oris sui.

31. Non credet frustra errore deceptus, quod aliquo pretio redimendus sit.

32. Antequam dies ejus impleantur, peribit; et manus ejus arescent.

21. Son oreille est toujours frappée des bruits effrayants, et durant la paix, il se figure qu'on forme contre lui de mauvais desseins.

22. Quand il est dans la nuit, il n'espère plus le retour de la lumière; il ne voit, de tous côtés, que des épées nues.

23. Lorsqu'il se remue pour chercher du pain, il se croit près d'être accablé par le jour des ténèbres.

24. L'adversité l'épouvante, et les malheurs l'assiégent comme un roi qui se prépare à donner une bataille.

25. *Or toutes ces inquiétudes agitent l'impie*, parce qu'il a porté sa main contre Dieu, et qu'il s'est cru assez fort pour combattre le Tout-Puissant.

26. Il a couru contre lui la tête levée; et il s'est armé d'un orgueil inflexible.

27. La graisse a couvert tout son visage, et elle lui pend de tous côtés.

28. Il a fait sa demeure dans des villes désolées *par lui*, dans des maisons désertes qui ne sont plus que des monceaux *de pierres*.

29. Il ne s'enrichira point *de ses violences;* son bien se dissipera en peu de temps, et il ne poussera point de racine sur la terre.

30. Il ne sortira point des ténèbres. Ses branches, la flamme *de la colère de Dieu* les brûlera, un souffle de sa bouche l'emportera.

31. Il ne croira point, dans la vaine erreur qui le possède, qu'il puisse être racheté d'aucun prix.

32. Il périra avant que ses jours soient accomplis; et ses mains se sécheront.

---

21. *Sonitus terroris.* Quolibet sono terrentur et percelluntur, semperque insidias sibi parari suspicantur.

22. *Non credit.* Existimat se infortunium aut mortem evadere non posse. — *Circumspectans.* Omni ex parte imminere sibi gladios existimat. * Descriptio tyranni. Nota est historia Dionysii et Damoclis, ad quam alludit Horatius, l. 3, Carm. ode 1, cum ait :

Districtus ensis cui super impia
Cervice pendet, non siculæ dapes
Dulcem elaborabunt saporem;
Non avium citharæque cantus
Somnum reducent.

23. *Ad quærendum panem.* Ad cibum capiendum. — *Novit.* Timet, sib persuadet. — * *In manu ejus.* In proximo; quod enim juxta nos, aut non longe abest a nobis, ad manum esse dicitur. — *Tenebrarum dies.* Mors, abscondito inter cibos veneno.

24. *Sicut regem qui præparatur ad prælium.* Versantur enim in magnis angustiis, et animi anxietate, et sollicitudine reges, cum jam exercitus concurrere debent et confligere, ex quo summa rerum pendet.

25. *Tetendit enim.* Merito tot tantaque mala superbum afficiunt, quia Deo ausus est resistere contumaciter, et contra legum ejus præscriptum operari.

26. *Pingui cervice armatus es.* Hoc videtur esse quod dicitur Deut., 32. 15 : *Incrassatus, impinguatus, dilatatus, dereliquit Deum factorem suum, et recessit a Deo salutari suo.*

27. *Operuit faciem ejus crassitudo.* Idem repetitur quod superiori versiculo. Emmam. Sa putat sensum esse : cutem curavit dum viveret.

29. *Habitavit in civitatibus desolatis.* Quæ desolatæ erant antequam ab ipso reædificarentur. Ita Vatablus, Isidorus Clarius, Emmam. Sa. Vel sensus est : habitavit in civitatibus desolatis, quia sibi ipse tyrannus solitudinem facit populos plus justo onerans tributis, et superbe vexans, et male tractans; quare sibi quisque consulit, et alias sedes quærit; ita Cajetan.

29. *Non ditabitur.* Non diu fruetur divitiis. Vel dives esse non poterit, cum desolentur civitates, et populi frequentia minuatur.

30. *Non recedet de tenebris.* Semper miser erit. Italice diceremus : *Non uscira mai di miseria.* — *Ramos ejus arefaciet flamma.* Perseverat in eadem arboris allegoria. Sententia est, non explicabit, nec late diffundet ramos, id est, *non crescet.* Alii ramos posteritatem interpretantur. — *Auferetur spiritu.* Tolletur de medio.

31. *Non credet frustra.* Sententia esse videtur : maximo metu cruciatur impius, sibique persuadet se redimi non posse, hoc est, a malis liberari; in quo tamen fallitur, nam patet effugium si velit resipiscere, et mentem moresque mutare.

32. *Dies.* Quibus vivere potuisset. — *Peribit.* Morte immatura. — *Manus ejus arescent.* LXX, ab arboris allegoria non recedentes dixerunt : *Ramus ejus non condensabitur :* πυκάσει densis foliis non vestietur. Symmachus, *non virebit* vel *non florebit.* Rami sunt quasi brachia aut manus arborum.

1. Job deplorung his misery, invokes to God, [illegible]

33. Il sera flétri comme la vigne tendre qui est *battue par la grêle, lorsqu'elle* ne commençait qu'à fleurir, et comme l'olivier qui laisse tomber sa fleur.

34. Car tout ce qu'amasse l'hypocrite sera sans fruit; et le feu dévorera les maisons de ceux qui aiment à recevoir des présents.

35. Il conçoit la douleur, et il enfante l'iniquité; et son cœur s'occupe à inventer de nouveaux piéges.

33. Lædetur quasi vinea in primo flore botrus ejus, et quasi oliva projiciens florem suum.

34. Congregatio enim hypocritæ sterilis, et ignis devorabit tabernacula eorum qui munera libenter accipiunt.

35. *a* Concepit dolorem, et peperit iniquitatem, et uterus ejus præparat dolos. [a *Ps.* 7. 15. *Isai.* 59. 4.]

CHAPITRE XVI.

Réponse de Job au deuxième discours d'Eliphaz.

1. Job répondit *à Eliphaz*, et lui dit :

2. J'ai entendu souvent de pareils discours. Vous êtes tous des consolateurs importuns.

3. Ces discours en l'air ne finiront-ils jamais? et qu'y a-t-il de plus aisé que de parler?

4. Je pourrais aussi moi-même parler comme vous : et plût à Dieu que votre âme fût au même état que la mienne!

5. Car je vous consolerais par mes discours, et je témoignerais, sur mon visage, ce que je ressentirais pour vous.

6. Je vous fortifierais par mes paroles; et je vous épargnerais dans tout ce qui sortirait de ma bouche.

7. Mais que ferai-je? Si je parle, ma douleur ne s'apaisera point; et si je demeure dans le silence, elle ne me quittera point.

8. Car ma douleur me presse et m'accable maintenant, et tous les membres de mon corps sont réduits à rien.

9. Les rides qui paraissaient sur ma peau ren-

1. Respondens autem Job, dixit :

2. Audivi frequenter talia, consolatores onerosi omnes vos estis.

3. Numquid habebunt finem verba ventosa? aut aliquid tibi molestum est si loquaris.

4. Poteram et ego similia vestri loqui; atque utinam esset anima vestra pro anima mea;

5. Consolarer et ego vos sermonibus, et moverem caput meum super vos;

6. Roborarem vos ore meo; et moverem labia mea, quasi parcens vobis.

7. Sed quid agam? Si locutus fuero, non quiescet dolor meus, et si tacuero, non recedet a me.

8. Nunc autem oppressit me dolor meus, et in nihilum redacti sunt omnes artus mei.

9. Rugæ meæ testimonium dicunt

Cap. XVI. — 3. *Numquid habebunt finem verba ventosa?* Quand même l'homme qui souffre aurait eu des torts, lorsqu'on le voit malheureux, ce n'est pas le moment de lui faire des reproches. Ces mauvaises paroles d'abord ne remédient à rien; elles ne servent qu'à aigrir celui qui souffre. Job dit à ses amis que s'il était à leur place, au lieu de les accuser, il se contenterait de les plaindre, et que ses paroles adouciraient ainsi leurs peines, loin de les exaspérer.

---

33. *Lædetur quasi vinea.* Mature, cito ipse et propagines ejus perdentur ac si quis erumpentes botros et florentes decutiat e vinea. Italico proverbio dicitur, *essere vendemmiato in agresta.* — *Quasi oliva projiciens.* Dimittens ut cadat et pereat, antequam convertatur in baccas.

34. *Congregatio... hypocritæ.* Impii familia. — *Sterilis.* Sine filiis. — *Ignis*, Divinæ ultionis. — *Qui munera libenter accipiunt.* Est quasi periphrasis quædam injusti judicis qui, ut loquitur David, *munera super innocentem accipit*, Psalm. 14, 5.

35. *Concepit dolorem.* Mente concepit, et machinatus est dolorem quem alteri inferre meditatur. — *Peperit iniquitatem.* Cum injustitia in externum opus erumpit. — *Uterus.* Mens, pectus, præcordia.

Cap. XVI. — 2. *Consolatores onerosi.* Quibus criminari potius me quam consolari cordi fuit.

8. *Verba ventosa.* Inflata, turgida, et superbiæ spiritu plena. — *Aut aliquid tibi molestum est si loquaris?* Quasi dicat : Mihi graves estis et molesti; at vos, cum adeo loquamini inconsiderate, nullum laborem in loquendo subitis.

4. *Utinam esset anima vestra.* Quasi dicat : Si commutata fortuna consolatione vos indigeretis, ut ego nunc indigeo. Neque enim malum ipsis optat. Si vos meo essetis loco, possem vobis similia dicere. Sic Terentius in Andria :

Facilè cum valemus, recta consilia ægrotis damus.
Tu si hic sis, aliter sentias.

5. *Moverem caput meum super vos.* Qui habitus est dolentis et commiserantis.

6. *Roborarem.* Consolarer, animos adderem ut fortiter ferretis adversa. — *Quasi parcens vobis.* Blanda et miti oratione, non dura, et, ut vos facitis, animum exasperante et lacerante.

7. *Sed quid agam.* Videtur Job occurrere objectioni quæ fieri potuisset. Diceret enim aliquis : Tu tuo dolori medicinam facito, quandoquidem profiteris posse te consolatione lenire dolorem alienum. Respondet dolorem suum adeo esse pertinacem, ut, sive quæ consolationem afferre posse videntur secum cogitet, ac quasi sibi loquatur, sive non cogitet, semper dolor, qui membra depascitur et animum cruciat, idem sit.

9. *Rugæ meæ.* Rugæ quæ sunt in cute mea arida testimonium dicunt contra me, quia probare videntur quod vos vultis, hoc est, me non esse innocentem, sed puniri propter scelera admissa. Fortasse non male dicentur rugæ dicere testimonium, illudque falsum contra Job, quia cum revera senex non esset, sed vi morbi ad maciem illam redactus, et se juvenem aut

contra me, et suscitatur falsiloquus adversus faciem meam contradicens mihi.

10. Collegit furorem suum in me, et comminans mihi, infremuit contra me dentibus suis; hostis meus terribilibus oculis me intuitus est.

11. Aperuerunt super me ora sua, et exprobrantes percusserunt maxillam meam, satiati sunt pœnis meis.

12. Conclusit me Deus apud iniquum, et manibus impiorum me tradidit.

13. Ego ille quondam opulentus, repente contritus sum; tenuit cervicem meam, confregit me, et posuit me sibi quasi in signum.

14. Circumdedit me lanceis suis, convulneravit lumbos meos, non pepercit, et effudit in terra viscera mea.

15. Concidit me vulnere super vulnus, irruit in me quasi gigas.

16. Saccum consui super cutem meam, et operui cinere carnem meam.

17. Facies mea intumuit a fletu, et palpebræ meæ caligaverunt.

18. Hæc passus sum absque iniquitate manus meæ, cum haberem mundas ad Deum preces.

19. Terra ne operias sanguinem meum, neque inveniat in te locum latendi clamor meus.

dent témoignage de l'extrémité où je suis; et un homme s'élève en même temps contre moi pour me contredire et me résister en face par de faux discours.

10. Il s'est armé contre moi de toute sa fureur, il a grincé les dents en me menaçant; mon ennemi m'a envisagé avec un regard terrible.

11. Ils ont ouvert leur bouche contre moi; et en me couvrant d'opprobres, ils m'ont frappé sur la joue, et ils se sont rassasiés de mes peines.

12. Dieu ma tenu lié sous la puissance de l'injuste, il m'a livré entre les mains des impies.

13. J'ai été tout d'un coup réduit en poudre, moi qui étais autrefois si puissant. Le Seigneur m'a fait plier le cou, il m'a brisé, et il m'a mis comme en butte *à tous ses traits*.

14. Il m'a environné de ses lances, il m'en a percé les reins de toutes parts; il ne m'a point épargné, et il a répandu mes entrailles sur la terre.

15. Il m'a déchiré, il m'a fait plaie sur plaie, et il est venu fondre sur moi comme un géant.

16. J'ai étendu un sac sur ma peau, et j'ai couvert ma tête de cendre.

17. Mon visage s'est bouffi à force de pleurer, et mes paupières se sont couvertes de ténèbres.

18. J'ai souffert tout cela sans que ma main fût souillée par l'iniquité, lorsque j'offrais à Dieu des prières pures.

19. Terre, ne couvre point mon sang, et que mes cris ne se trouvent point étouffés dans ton sein.

11. *Aperuerunt super me ora sua*. Il y a pour l'homme deux sortes de peines, la peine physique et la peine morale. La première n'est rien comparativement à la seconde. Qu'un homme soit malheureux, qu'il endure des souffrances inimaginables, cela n'est rien du moment qu'il conserve l'estime de ses semblables. La souffrance, courageusement supportée, ne fait que relever sa vertu et ajouter à la considération que l'on avait pour lui. Mais que l'homme soit atteint dans son honneur, qu'on l'accuse d'être un criminel, la calomnie est plus pénible que tous les autres maux. Il est de son devoir de protester avec indignation comme le fait Job. Ce patriarche était la figure du Christ, qui ne se contenta pas de souffrir sur la croix le plus douloureux des supplices, mais qui permit encore à ses ennemis de le juger et de le condamner comme un blasphémateur et de le faire mourir entre deux scélérats : *Inter sceleratos reputatus est*.

19. *Terra, ne operias*. Cette apostrophe éloquente est le cri qu'arrache à l'âme de Job le sen-

---

non senem profiteretur illis tamen probari videretur provectæ eum esse ætatis, qua ætate cutis rugosa naturaliter efficitur, quo sensu explicari etiam potest vox *falsiloquus*, quæ sequitur. — *Falsiloquus*. Testis falsiloquus vel sunt rugæ, ut diximus, vel ipse Eliphaz qui ex morbo et rerum externa facie pronuntiabat testimonium contra Job; vel tandem dolor et morbi, qui Jobum sceleris alicujus reum insimulare videbantur.

10. *Collegit furorem suum in me*. At quis collegit? *Falsiloquus* ille, cujus proxime mentio facta est, ut volunt aliqui. Alii dæmonem aut dolorem, morbosve intelligunt per prosopopæiam. Alii ipsum Deum, qui se quodammodo Jobi inimicum constituit. Sic dicebat Jeremias in Threnis c. 2, n. 4 : *Tetendit arcum suum quasi inimicus, firmavit dexteram suam quasi hostis, etc.*

11. *Aperuerunt*. Scilicet mihi contradicentes. Quæ hoc et sequentibus versiculis dicuntur, mirum quam apte Christo conveniant. — *Percusserunt maxillam meam*. Conviciati sunt in facie, seu coram.

12. *Conclusit*. Tradidit velut in carcerem et angustias. — *Apud iniquum*. Dolorem fortasse intelligit et morbum improbum, qui nunquam non illum in extremis angustiis constitutum cruciabat.

13. *Contritus sum*. Redactus sum ad paupertatem et miseriam. — *Tenuit cervicem meam*. Ut antagonistæ faciunt, cum eos quibuscum pugnant dejicere volunt. — *Confregit me*. Ad terram allisit. — *Signum*. In quod jaceret sagittas.

16. *Saccum consui super cutem meam*. Cum malis adeo essem afflitus, pœnitentis tamen habitum assumpsi, saccum indui, ut Deum placarem. Vel magnam status et fortunæ mutationem expertus sum; nam pro splendida et regali veste sacco amictus sum.

17. *Caligaverunt*. Lacrymarum fluxu oculos lædente.

18. *Haberem mundas ad Deum preces*. Cum manus supplices ad Deum elevarem, quas neque rapina, neque alio scelere contaminaveram.

19. *Ne operias sanguinem meum*. Velim toto mundo notam esse afflictionem meam; vel videat Deus afflictionem meam, et pro sua justitia eos coerceat qui mihi sunt adversati. Sic sanguis Abel clamabat ad Dominum. Vel sensus est : si aliquid tale patravi, quale hi existimant, caream sepulcro, et sanguinem meum lingant canes.

20. Car *le* témoin *de* mon *innocence* est dans le ciel, et celui qui connaît le fond de mon cœur réside en ces lieux sublimes.

21. Mes amis se répandent en paroles *contre moi;* mais mon œil fond en larmes devant *mon* Dieu.

22. Que je souhaiterais qu'un homme pût se justifier devant Dieu, comme il se peut justifier devant un homme comme lui!

23. Car mes années coulent et passent vite, et je marche par un sentier par lequel je ne reviendrai jamais.

20. Ecce enim in cœlo testis meus, et conscius meus in excelsis.

21. Verbosi amici mei; ad Deum stillat oculus meus.

22. Atque utinam sic judicaretur vir cum Deo, quomodo judicatur filius hominis cum collega suo.

23. Ecce enim breves anni transeunt, et semitam per quam non revertar, ambulo.

CHAPITRE XVII.

Suite de la réponse de Job au deuxième discours d'Eliphaz.

1. En *effet*, toutes mes forces sont épuisées, mes jours ont été abrégés, et il ne me reste plus que le tombeau.

2. Je n'ai point péché, et mon œil ne voit rien que de triste *et* d'affligeant.

3. Délivrez-moi, Seigneur, et mettez-moi auprès de vous; et après cela que la main de qui que ce soit s'arme contre moi.

4. Vous avez éloigné l'intelligence du cœur de ceux *qui me calomnient;* c'est pourquoi ils ne seront point élevés.

5. Il promet *déjà* le butin à ses compagnons; mais les yeux de ses enfants tomberont dans la défaillance.

6. Il m'a rendu la fable du peuple; et je suis *devenu* devant leurs yeux comme un exemple.

1. Spiritus meus attenuabitur, dies mei breviabuntur, et solum mihi superest sepulcrum.

2. Non peccavi, et in amaritudinibus moratur oculus meus.

3. Libera me, Domine, et pone me juxta te, et cujusvis manus pugnet contra me.

4. Cor eorum longe fecisti a disciplina, propterea non exaltabuntur.

5. Prædam pollicetur sociis, et oculi filiorum ejus deficient.

6. Posuit me quasi in proverbium vulgi, et exemplum sum coram eis.

timent qu'il a de son innocence. Il ne se prétend pas sans tache, car quel est l'homme qui peut avoir une telle prétention? Mais il voudrait que Dieu rendît public son jugement et qu'il expliquât la raison de sa conduite à son égard. Il est persuadé qu'il n'attribuerait pas ses souffrances uniquement à ses fautes, qu'il ne les présenterait pas exclusivement comme un châtiment, parce qu'il est sûr de n'avoir pas commis des fautes assez graves pour être ainsi puni.

Cap. XVII. — 1. *Spiritus meus.* Les trois premiers versets de ce chapitre, les versets 11-15, font l'objet de la leçon VIIe au IIIe nocturne de l'office des morts.

4. *Non exaltabuntur.* Ils ne seront pas élevés, c'est-à-dire, ils ne seront pas glorifiés au jour où vous rendrez à chacun selon ses œuvres. Les amis de Job avaient été sans doute jaloux de lui au temps de sa prospérité. Lorsqu'ils le virent renversé, ils l'accusèrent, et en l'accusant, il cherchèrent beaucoup moins à justifier Dieu qu'à ternir la réputation de celui qui les avait éclipsés au temps de sa gloire. Leurs suppositions calomnieuses partaient donc d'un mauvais sentiment, et c'est ce qui fait que Job leur dit plus loin de se convertir (vers. 10).

---

20. *Testis.* Meæ innocentiæ.

21. *Ad Deum stillat oculus meus.* Lacrymas fundo coram Domino.

22. *Judicaretur.* Posset judicio contendere. — *Collega.* Eum, arbitror, collegam vocat, cum quo quis litigat.

23. *Ecce enim breves anni transeunt.* Eadem videtur ratio quam supra attulerat c. 14, n. 5, 6, cum dixit: *Breves dies hominis sunt, numerus mensium ejus apud te est... Recede paululum a me, etc.* Non enim mirum si frequenter eadem repetat, et dolores subinde deprecetur; qui enim infortunio aut morbo aliquo vexantur, frequenter eo sermonem referre solunt.

Cap. XVII. — 1. *Attenuabitur.* Hebr. *attenuatus est;* jam laborat anguste attenuatus spiritus; vires imminutæ sunt, et me a morte proxime distare sentio.

2. *In amaritudinibus moratur oculus meus.* Multa videt plena amaritudine.

4. *Eorum.* Amicorum, qui tamen mihi adversantur. — *A disciplina.* A vera sapientia, a qua remoti sunt. LXX, *cor eorum abscondisti a prudentia*, id est, prudentiam abscondisti a corde ipsorum: est hypallage.

5. *Prædam pollicetur sociis.* Videtur hoc de Eliphaz intelligendum, qui inter Jobi amicos præcipuus erat. Sensus videtur esse hujusmodi: quemadmodum venatores aut milites prædam sibi, filiis et sociis pollicentur aliquando, et tamen illos spes frustratur; ita eveniet Eliphazo et ejus sodalibus, qui sibi victoriam de me promittebant, qui tamen succumbent. — *Oculi... deficient.* Fatigabuntur, lassabuntur frustra parentis, venatoris aut militis munus, a quo se aliquid accepturos putabant, præstolando.

6. *Posuit me.* Multa de me Eliphaz dixit audacter et falso, quæ propter sapientiæ opinionem quam apud vulgus nactus est, pro oraculis habentur; ideoque proverbii apud omnes locum obtineo, et in exemplum hypocrisis a Deo punitæ proponor.

Job Spurns his awkward comforters

7. Caligavit ab indignatione oculus meus, et membra mea quasi in nihilum redacta sunt.

8. Stupebunt juxti super hoc, et innocens contra hypocritam suscitabitur.

9. Et tenebit justus viam suam, et mundis manibus addet fortitudinem.

10. Igitur omnes vos convertimini, et venite, et non inveniam in vobis ullum sapientem.

11. Dies mei transierunt, cogitationes meæ dissipatæ sunt, torquentes cor meum.

12. Noctem verterunt in diem, et rursum post tenebras spero lucem.

13. Si sustinuero, infernus domus mea est, et in tenebris stravi lectulum meum.

14. Putredini dixi : Pater meus es; mater mea, et soror mea, vermibus.

15. Ubi est ergo nunc præstolatio mea, et patientiam meam quis considerat?

16. In profundissimum infernum descendent omnia mea; putasne saltem ibi erit requies mihi?

7. L'indignation m'obscurcit les yeux, et les membres de mon corps sont comme réduits à rien.

8. Les justes seront épouvantés de cet état, l'innocence s'élèvera contre l'hypocrite.

9. Et le juste demeurera toujours ferme dans sa voie; et celui qui a les mains pures, en deviendra plus fort.

10. Revenez donc tous et convertissez-vous, et je vous ferai voir qu'il ne se trouve point de sage parmi vous.

11. Mes jours se sont écoulés; et toutes les pensées que j'avais, ayant été renversées, ne servent *plus* qu'à me déchirer le cœur.

12. Elles ont changé la nuit en jour, j'attends la lumière après les ténèbres.

13. Quand j'attendrais, le tombeau sera *dans peu* ma maison. Et je me suis préparé mon lit dans les ténèbres.

14. J'ai dit à la pourriture : Vous êtes mon père; et aux vers : Vous êtes ma mère et ma sœur.

15. Où est donc maintenant toute mon attente? et qui est celui qui considère ma patience?

16. Tout ce que j'ai descendra *avec moi* dans la profondeur du tombeau. Croyez-vous qu'au moins en ce lieu je puisse avoir du repos?

10. *Non inveniam in vobis ullum sapientem.* Le sage est le philosophe ou le savant qui croit pouvoir rendre raison des événements. Les amis de Job se croyaient sages, et ils ne l'étaient pas, puisqu'ils croyaient que le juste est toujours heureux ici-bas et qu'il n'y a que le méchant qui souffre. Job avait vu passer ses heureux jours; toutes ses pensées de grandeur et de fortune s'étaient évanouies; à la prospérité le malheur avait succédé; ses espérances n'étaient plus, comme l'auraient voulu ses amis, pour la vie présente. Il n'espérait plus d'autres biens que ceux qui nous attendent au delà du tombeau. Toute autre attente lui semblait vaine, parce qu'il se voyait près de sa fin : *Infernus domus mea est.*

---

7. *Ab indignatione.* Dei, qua affligor. Vel ab indignatione mea, dolore scilicet et mœstitia. Simile illud Psalm. 37, 11 : *Cor meum conturbatum est, dereliquit me virtus mea : et lumen oculorum meorum, et ipsum non est mecum.*

8. *Stupebunt justi.* Apud vulgus ignarum et vecors Eliphaz et sociorum melior videtur esse causa, sed justi stupebunt quidem super hoc quod mihi accidit; importunitatem tamen ejus et amicorum damnabunt, aversabuntur, et contra illam in meam defensionem consurgent.

9. *Viam suam.* Viam virtutis, per quam ambulat. — *Addet fortitudinem.* Confirmabitur in bene agendi proposito; tantum abest ut meo infortunio ad deferendum officium moveatur.

10. *Convertimini.* Videtur Job amicos provocare ad instaurandam disputationem; quasi jam illis obmutescentibus insultet, aut illos lacessat ad pugnam. — *Non inveniam... sapientem.* Faxo ut insipientes appareatis.

11. *Dies mei transierunt.* Redit ad querelas suas, quod miseri faciunt et ægrotantes, qui semper eodem revolvuntur et eadem sæpius inculcant. Vide dicta superiori c. n. 23. — *Dissipatæ.* Variis motibus agitatæ, doloris, timoris, spei, etc., qui affectus animum meum incursant et turbant.

12. *Noctem verterunt in diem.* Angores, quibus crucior, faciunt ut noctem insomnem transigam. — *Post tenebras spero lucem.* Cum in nocte nihil inveniam levamenti, iterum lucem reddi et diem oriri desidero.

13. *Si sustinuero.* Si patienter expectavero, tandem mors aderit, ea me sepulcro condet, et æternæ quieti pacatoquo somno quo nunc careo, tradet, ibi ad diuturnum tempus sternam lectulum meum. Vel sententia est : quantumvis patienter feram, ut facio, et vos monetis, non tamen in priorem statum restituar, sed moriar, etc.

14. *Putredini dixi.* Spero autem brevi adfuturam mihi mortem quam opto; nam magna mihi propinquitas cum morte et vermibus sepulcri contracta est, propter corpus quod mihi jam nunc putrescit et vermibus scatet. Italice diceremus : *Mi vò domesticando con la putredine, e con li vermi, con li quali in questa mia infermità hò contratta gran parentela.*

15. *Ubi est ergo nunc præstolatio mea.* Cur ergo animo alacri mihi lætum mortis diem non præstolor? * Vel ubi est pristina felicitas quam me præstolari jubetis? — *Et patientiam meam quis considerat?* In Hebr. est, *quis videbit eam?* quasi dicat : Utinam patienter agere mihi contingat, et omnes patientiam meam impletam videant.

16. *In profundissimum.* Sepulcro condar, ibi quietem spero.

after rebuking Job for his loquacity, 13. describes the fall of the impious, insinuating that such will befall Job

CHAPITRE XVIII.

Deuxième discours de Baldad à Job.

1. Baldad, de Suh, répondit *à Job*, et dit :

2. Jusqu'à quand vous répandrez-vous en tant de paroles? Comprenez *ce que nous vous disons;* et après cela nous vous parlerons.

3. Pourquoi passons-nous dans votre esprit pour des animaux sans raison? et pourquoi n'avez-vous que du mépris pour nous.

4. Si vous êtes résolu de perdre votre âme dans votre fureur, la terre sera-t-elle abandonnée à cause de vous? et les rochers seront-ils transportés de leur place?

5. La lumière de l'impie ne s'éteindra-t-elle pas? et la flamme qui sort de son feu ne sera-t-elle pas sans éclat?

6. La clarté qui luisait dans sa maison sera obscurcie; la lampe qui éclairait au-dessus de lui perdra sa lumière.

7. Avec toute sa force il ne marchera qu'à l'étroit; et ses conseils le feront tomber dans le précipice.

8. Car il a engagé ses pieds dans les rets, et il marche au milieu du filet.

9. Son pied sera pris dans ce filet; et la soif le dévorera.

10. Le piége qu'on lui a préparé est caché sous la terre; et on lui tend un appât le long du sentier.

11. *Ainsi* les terreurs l'assiégeront de toutes parts et l'envelopperont dans ses démarches.

12. La faim *qu'il souffrira* changera sa force en langueur, et son estomac n'ayant point de nourriture deviendra tout faible.

1. Respondens autem Baldad Suhites, dixit :

2. Usque ad quem finem verba jactabitis? intelligite prius, et sic loquamur.

3. Quare reputati sumus ut jumenta, et sorduimus coram vobis?

4. Qui perdis animam tuam in furore tuo, numquid propter te derelinquetur terra, et transferentur rupes de loco suo?

5. Nonne lux impii extinguetur; nec splendebit flamma ignis ejus.

6. Lux obtenebrescet in tabernaculo illius, et lucerna quæ super eum est, extinguetur.

7. Arctabuntur gressus virtutis ejus, et præcipitabit eum consilium suum.

8. Immisit enim in rete pedes suos, et in maculis ejus ambulat.

9. Tenebitur planta illius laqueo, et exardescet contra eum sitis,

10. Abscondita est in terra pedica ejus, et decipula illius super semitam.

11. Undique terrebunt eum formidines, et involvent pedes ejus.

12. Attenuetur fame robur ejus, et inedia invadat costas illius.

Cap. XVIII. — 2. *Intelligite prius.* Baldad avait sans doute été blessé des accusations portées par Job lui-même contre ses amis, qu'il avait engagés à se convertir avant de censurer les autres. Il reproche à Job de vouloir déplacer la question et renouvelle le principe établi par Eliphaz et par Sophar; c'est que la justice de Dieu ne fait jamais souffrir que les méchants. Ce principe lui semble une des lois du monde moral, et il certifie à Job que ses négations n'ébranleront pas cette loi, parce qu'il n'est pas plus donné à l'homme de changer les lois morales que les lois physiques (vers. 4-6).

5. *Nonne lux impii exstinguetur.* D'après cet ordre immuable, la lumière de l'impie ne s'éteindra-t-elle pas? Tout le reste du chapitre est une peinture des maux dont les méchants sont affligés. Cette description avait déjà été faite par Eliphaz en termes plus éclatants. Cette déclamation ne fait donc pas avancer la question d'un pas, mais si elle n'a pas de valeur au point de vue philosophique, elle est d'une grande richesse littéraire.

Cap. XVIII. — 2. *Usque ad quem finem.* Quandonam finis erit tantæ verbositatis? Insimulat Job loquacitatis. — *Intelligite prius.* Quasi dicat : Non intelligis, o Job, quinam sit orationis nostræ scopus, nec quæ tu profers sunt ad rem.

3. *Reputati sumus ut jumenta.* Nos enim plane rudes et indoctos pronuntiasti cum dixisti : *Cor eorum longe fecisti a disciplina*, c. 17, n. 4. — *Sorduimus.* Viles habiti sumus.

4. *Perdis animam tuam.* Vitæ usuram tibi adimis. — *In furore tuo.* Cum indignaris, impatienter agis, nec tuarum ærumnarum causam agnoscis. — *Numquid propter te derelinquetur terra.* Putasne tua causa Deum providentiæ suæ ordinem immutare velle, ut solemne suum non teneat, scelestos et impios, qui se a culpa abstrahi non sinunt, puniendo?

5. *Lux impii.* Felicitas impii.

6. *Super eum est.* Quæ illi fulget.

7. *Arctabuntur gressus.* In magnas angustias et difficultates incidet, ex quibus non possit emergere. — *Virtutis.* Potentiæ, quasi dicat : Non poterit facere quæ vellet. — *Præcipitabit eum consilium suum.* Vitæ ratio, et propositum pravum quod sequetur.

8. *Immisit.* Seipsum in rete et in laqueos induxit. — *Maculis.* Maculæ sunt retium foramina.

9. *Sitis.* In Hebr. *sitibundi*, aut *sitientes*, grassatores scilicet, aut prædones, qui illius exitium optant, et quodammodo sitiunt.

11. *Involvent pedes ejus.* Dum fugam glomerat, præ trepidatione et festinatione, pedibus implicatis inter se, in terram ruet.

12. *Robur ejus.* Corporis fortitudo fame languescat. Alii *robur* filios interpretantur.

13. Devoret pulchritudinem cutis ejus, consumat brachia illius primogenita mors.
14. Avellatur de tabernaculo suo fiducia ejus, et calcet super eum, quasi rex, interitus.
15. Habitent in tabernaculo illius socii ejus, qui non est; aspergatur in tabernaculo ejus sulphur.
16. Deorsum radices ejus siccentur, sursum autem atteratur messis ejus.

17. *a* Memoria illius pereat de terra, et non celebretur nomen ejus in plateis. [a *Prov.* 2. 22.]
18. Expellet eum de luce in tenebras, et de orbe transferet eum.
19. Non erit semen ejus neque progenies in populo suo, nec ullæ reliquiæ in regionibus ejus.
20. In die ejus stupebunt novissimi, et primos invadet horror.

21. Hæc sunt ergo tabernacula iniqui, et iste locus ejus qui ignorat Deum.

13. La mort la plus terrible dévorera l'éclat de son teint; elle consumera toute la force de ses bras.
14. Les choses où il mettait sa confiance seront arrachées de sa maison; et la mort le foulera aux pieds, comme *ferait* un roi.
15. Les compagnons de celui qui n'est plus habiteront dans sa maison: et on y répandra le soufre.
16. Ses racines qui tendaient en bas se sècheront; ses branches qui montaient en haut seront retranchées.
17. Sa mémoire périra de dessus la terre, et on ne parlera plus de son nom dans les places publiques.
18. On le précipitera de la lumière dans les ténèbres, et il sera transporté hors de ce monde.
19. Sa race ne subsistera plus, il n'aura point de postérité parmi son peuple, et il ne restera rien *de sa famille* dans son pays.
20. Ceux qui viendront après lui seront étonnés de sa perte, et ceux qui seront de son temps en seront saisis d'horreur.
21. Telle sera la *ruine de la* maison de l'injuste, et la fin de celui qui ignore Dieu.

CHAPITRE XIX. Job. Sorry to hear those words

Réponse de Job au deuxième discours de Baldad.

1. Respondens autem Job, dixit:
2. Usquequo affligitis animam meam, et atteritis me sermonibus.
3. En, decies confunditis me, et non erubescitis opprimentes me.

4. Nempe, etsi ignoravi, mecum erit ignorantia mea.
5. At vos contra me erigimini, et arguitis me opprobriis meis.

6. Saltem nunc intelligite, quia Deus non æquo judicio afflixerit me, et flagellis suis me cinxerit.

1. Alors Job répondit, et dit:
2. Jusqu'à quand affligerez-vous mon âme, et me tourmenterez-vous par vos discours.
3. Voilà déjà dix fois que vous voulez me confondre, et que vous ne rougissez point de m'accabler.
4. Quand je serais dans l'ignorance, mon ignorance ne regarde que moi seul.
5. Mais vous vous élevez contre moi, et vous prétendez que l'état où je suis réduit est une preuve que je suis coupable.
6. Comprenez au moins maintenant que ce n'est point par un jugement de justice que Dieu m'a affligé, et qu'il m'a frappé de ses plaies.

Cap. XIX. — 6. *Deus non æquo judicio afflixerit me.* La souffrance peut être un châtiment; dans ce cas elle doit être proportionnée au crime. C'est à la justice à en fixer la me-

---

13. *Primogenita mors.* Mors cæteris acerbior, feralior et funestior.
14. *Fiducia ejus.* Divitiæ et supellex. — *Quasi rex.* Adeo potenter et violenter ut resisti non possit.
15. *Socii ejus, qui non est.* Mors, vastitas, inanitas, omnium rerum nuditas, et egestas. Nam qui alii socii sunt ejus, qui non est? cum enim pares paribus socientur, ejus *qui non est* socius esse non potest, id quod est, quod floret, et quod bene habet. — *Aspergatur... sulphur.* Hæc phrasis vel vastitatem et sterilitatem a Deo immissam significat, qui *pluet super peccatores laqueos, ignis, et sulphur*, ut dicitur Psalm. 10, 7. Vel luctum in morte domesticorum; solebant enim, ut aliquibus placet, sulphureos suffitus sensibus ingratos in mœroris argumentum domini excitare. Vel significat domum primis habitatoribus vacuam ab eis qui eam postea incolent sulphure purgandam et lustrandam. Vide Martin. Delrio, tom. 2, adagiali 8.
16. *Atteratur.* Hebr. *succidetur.* — *Messis ejus.* Hebr. *ramus ejus.* Germina, propagines, rami, familia scilicet et filii.
18. *Expellet eum.* Dominus, vel mors, aut calamitas.
20. *In die ejus.* In morte, aut genere mortis ejus. — *Novissimi.* Posteri qui deinceps vivent. — *Primos.* Coætaneos impii. Omnes, primos et novissimos, stupor et horror occupabit.
21. *Hæc sunt... tabernacula.* Hic exitus manet impium, ejusque domum et familiam.

Cap. XIX. — 3. *Decies.* Sæpe. — *Confunditis me.* Ignominia et pudore afficitis, * et confundere conamini.
4. *Nempe et si ignoravi.* Si quid erravi disputans, respondens, meamque innocentiam defendens, nihil vos læsi; meo periculo et damno ignoravi.
5. *Opprobriis meis.* In me jactis, quibus me petitis. * Vel meas miserias, quæ mihi sunt opprobrio, objicientes, quasi sint peccatorum meorum supplicium.
6. *Non æquo judicio.* Non pœnas peccatis ad æqualitatem rependens, * sed alias habens causas, calamitates has immisit in me.

Renews his complaints. He hopes that one day, afl

7. Si je crie dans la violence que je souffre, on ne m'écoutera point; si j'élève ma voix, on ne me rendra point justice.

8. Le Seigneur a fermé de toutes parts le sentier par lequel il me fait marcher, et je ne puis plus passer, car il a répandu des ténèbres dans le chemin étroit où il m'a fait entrer.

9. Il m'a dépouillé de ma gloire, et il m'a ôté la couronne de dessus la tête.

10. Il m'a détruit de tous côtés, et je péris; et il m'a ôté toute espérance, comme à un arbre qui est arraché.

11. Sa fureur s'est allumée contre moi, et il m'a traité comme son ennemi.

12. Il est venu accompagné de ses soldats, ils se sont fait un chemin au travers de moi; et ils ont assiégé ma tente de toutes parts.

13. Il a écarté mes frères loin de moi; et mes amis m'ont fui comme ceux qui m'étaient les plus étrangers.

14. Mes proches m'ont abandonné, et ceux qui me connaissaient m'ont oublié.

15. Ceux qui demeuraient dans ma maison, et mes servantes, m'ont regardé comme un inconnu, et je leur ai paru comme un étranger.

16. J'ai appelé mon serviteur, et il ne m'a point répondu, *lorsque* je le priais, en lui parlant de ma propre bouche.

17. Ma femme a eu horreur de mon haleine; et j'usais de prières envers les enfants qui sont sortis de mon sein.

18. Les insensés mêmes me méprisaient; et je ne les avais pas plus tôt quittés, qu'ils médisaient de moi.

19. Ceux du conseil desquels je me servais autrefois m'ont eu en exécration, et celui que j'aimais le plus s'est déclaré mon ennemi.

20. Mes chairs ont été réduites à rien, mes os se sont collés à ma peau, et il ne me reste que les lèvres autour des dents.

21. Ayez pitié de moi, vous au moins qui êtes

7. Ecce clamabo vim patiens, et nemo audiet; vociferabor, et non est qui judicet.

8. Semitam meam circumsepsit, et transire non possum, et in calle meo tenebras posuit.

9. Spoliavit me gloria mea, et abstulit coronam de capite meo.

10. Destruxit me undique, et pereo, et quasi evulsæ arbori abstulit spem meam.

11. Iratus est contra me furor ejus, et sic me habuit quasi hostem suum.

12. Simul venerunt latrones ejus, et fecerunt sibi viam per me, et obsederunt in gyro tabernaculum meum.

13. Fratres meos longe fecit a me, et noti mei quasi alieni recesserunt a me.

14. Dereliquerunt me propinqui mei, et qui me noverant, obliti sunt mei.

15. Inquilini domus meæ, et ancillæ meæ, sicut alienum habuerunt me, et quasi peregrinus fui in oculis eorum.

16. Servum meum vocavi, et non respondit, ore proprio deprecabar illum.

17. Halitum meum exhorruit uxor mea, et orabam filios uteri mei.

18. Stulti quoque despiciebant me, et cum ab eis recessissem, detrahebant mihi.

19. Abominati sunt me quondam consiliarii mei, et quem maxime diligebam, aversatus est me.

20. Pelli meæ, consumptis carnibus, adhæsit os meum, et derelicta sunt tantummodo labia circa dentes meos.

21. Miseremini mei, miseremini mei,

sure. Mais la souffrance peut être aussi une épreuve, soit pour nous préserver du mal, soit pour nous faire acquérir des mérites. Job était innocent. Les maux qui l'affligeaient ne venaient pas de Dieu; il pouvait donc dire que ce n'était pas par sa justice qu'il avait été frappé. C'était Satan qui avait demandé à l'éprouver. Ses amis étaient donc tout à fait dans l'erreur, lorsqu'ils voulaient à tout prix le trouver coupable et le forcer à reconnaître qu'il avait commis des fautes aussi grandes que ses souffrances.

8. *Semitam meam circumsepsit.* Dans ce tableau des souffrances de Job, on ne peut s'empêcher de reconnaître le tableau des souffrances du Christ, le juste par excellence.

20. *Pelli meæ.* Du verset 20 au verset 28, ce passage fait l'objet de la VIIIe leçon du IIIe nocturne de l'office des morts.

---

7. *Ecce clamabo.* Erumpit in querelas inchoatum sermonem abrumpens, ut ii subinde faciunt qui magno aliquo dolore cruciantur. — *Nemo audiet.* Liberabit. — *Judicet.* Me tanquam reum ab inimicis circumventum sua sententia pronuntiet innocentem, et a malis eximat.

8. *Semitam meam circumsepsit.* Ita mihi Deus impedivit iter, ut progredi non valeam. Italice diceremus, *mi ha traversata la strada.* — *Tenebras posuit.* Ut quo iter intendam videre non possim. Significat hisce metaphoris se in magnis tenebris et difficultatibus versari.

9. *Gloria mea.* Divitiis, liberis et bonis omnibus. — *Abstulit coronam.* Est usitata repetitio ejus quod primo hemistichio dictum est, sed alia phrasi.

10. *Spem.* Status felicioris.

12. *Latrones ejus.* Ministri ejus, morbi, paupertas, mors filios perimens, etc. — *Fecerunt sibi viam per me.* Hebr. et LXX, *super me;* conculcaverunt me.

13. *Fratres meos.* Consanguineos, propinquos. — *Noti mei.* Amici.

15. *Inquilini.* Qui domui meæ habitabant.

17. *Filios uteri mei.* LXX habent, *filios concubinarum mearum;* nam filii quos ex primaria uxore susceperat, procumbentis domus ruina oppressi perierant.

18. *Stulti.* Impii, petulantes.

19. *Consiliarii mei.* Familiarissimi, quibuscum arcana communicabam. — *Quem maxime diligebam.* Amicissimus quisque.

* 20. *Pelli meæ.* Marasmum describere videtur, cum scilicet, exhausto corporis succo, ossa cuti præ siccitate adhærescunt. — * *Derelicta sunt tantummodo.* Absumptis gingivis et genis.

resurrection, his Redeemer will manifest his innocen

saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.

22. Quare persequimini me sicut Deus, et carnibus meis saturamini?

23. Quis mihi tribuat ut scribantur sermones mei? quis mihi det ut exarentur in libro,

24. Stylo ferreo, et plumbi lamina, vel celte sculpantur in silice?

25. Scio enim quod Redemptor meus vivit, et in novissimo die de terra surrecturus sum;

26. Et rursum circumdabor pelle mea, et in carne mea videbo Deum meum.

27. Quem visurus sum ego ipse, et oculi mei conspecturi sunt, et non alius; reposita est hæc spes mea in sinu meo.

28. Quare ergo nunc dicitis : Persequamur eum, et radicem verbi inveniamus contra eum?

29. Fugite ergo a facie gladii, quoniam ultor iniquitatum gladius est; et scitote esse judicium.

mes amis, ayez pitié de moi, puisque la main du Seigneur m'a frappé.

22. Pourquoi me persécutez-vous, comme Dieu *même?* et vous plaisez-vous à vous rassasier de ma chair?

23. Oh! qui m'accordera que mes paroles soient écrites? qui me donnera qu'elles soient tracées dans un livre,

24. Qu'elles soient gravées sur une lame de plomb avec un style de fer, ou sur la pierre avec le ciseau?

25. Car je sais que mon Rédempteur est vivant, et que je ressusciterai de la terre au dernier jour.

26. Et *alors* je serai revêtu de nouveau de ma peau, et je verrai mon Dieu dans ma chair.

27. Je le verrai, *dis-je*, moi-même, et non un autre; et je le contemplerai de mes propres yeux. C'est là l'espérance que j'ai, et qui reposera toujours dans mon sein.

28. Pourquoi donc, dites-vous : Persécutons-le, et cherchons en lui des prétextes pour le décrier.

29. Fuyez donc de devant l'épée qui vous menace, parce qu'il y a une épée vengeresse de l'iniquité, et songez qu'il y a un juge.

CHAPITRE XX.

Deuxième discours de Sophar.

1. Respondens autem Sophar Naamathites, dixit :

1. Sophar de Naamath répondit ensuite, *et* dit :

23. *Ut scribantur sermones mei.* D'après ce verset et les suivants, on voit que l'on n'écrivait pas comme aujourd'hui, mais qu'on gravait les caractères sur des corps durs. On les gravait sur des tables de pierre avec un ciseau, comme le furent les inscriptions découvertes au Sinaï, ou bien sur des lames de plomb, ou de cuivre ou d'airain, et, dans ce cas, on se servait d'un stylet de fer. On gravait aussi, dès cette époque, sur l'écorce de certains arbres, comme on le déduit de ce que Job dit plus loin (chap. XXXI, 36). Job aurait voulu que ses paroles fussent écrites dans un livre, afin que la postérité, plus équitable que ses amis, y apprît que, dans ses douleurs excessives, il n'avait point perdu la patience et ne s'était pas laissé aller au désespoir; mais que si la grandeur des maux lui avait ôté l'espérance des biens de la vie présente, la fermeté de sa foi ne lui avait pas permis de douter des récompenses éternelles

25. *Scio enim quod Redemptor meus vivit.* La tradition catholique a toujours entendu ces paroles du Rédempteur futur et de la foi à la résurrection des corps. Tel est le sentiment d'Origène (*In Matth.*, tom. XVII, n. 29), de saint Augustin (*De civit. Dei*, lib. XXII, cap. 4), de saint Grégoire (*Moral.*, lib. XIV, cap. 55-58), et surtout de saint Jérôme, qui dit qu'après le Christ, personne n'a parlé de la résurrection plus clairement que Job avant le Christ. C'est le sens que présentent, non-seulement la Vulgate, mais les plus anciennes versions, les Septante, la version syriaque, le grec de Théodotion, le Chaldéen, etc. Le mot *Rédempteur*, chez les Juifs, *Goël*, était donné à celui qui était tenu par droit de parenté, de venger le meurtre d'une personne et de régler ses affaires après sa mort (Nomb., XXXV, 12, 19, 21; Deut., XIX, 6, 12). Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a vaincu la mort et qui nous a délivrés de la puissance du tombeau, pour nous faire entrer avec lui dans la gloire, est le *Vengeur*, le *Rédempteur* du genre humain.

---

22. *Sicut Deus.* Sicut me Deus affligit ærumnis, morbis, etc. — *Carnibus meis saturamini.* Simile illud Psalmi 26, 2 : *Appropiant super me nocentes, ut edant carnes meas :* ita me vexant, ut ferinum in morem carnibus meis explere se velle videantur.

23. *Quis mihi tribuat.* Magnum esse oportet quod dicturus est Job, optatque ut ad perpetuam rei memoriam marmori inscribatur.

24. *Celte.* Instrumentum est sculptorium.

25. *Redemptor meus vivit.* Deus qui est immortalis. Hæc sunt quæ scribi volebat in marmore, scilicet a Deo immortali, et vitæ in nobis auctore, suscitandum se esse ad meliorem vitam et perpetuo duraturam.

26. *In carne mea videbo Deum meum.* Christum Dominum oculis corporeis, oculis vero mentis divinam essentiam.

27. *Et non alius.* Non alius pro me videbit, sed egomet tam beato spectaculo fruar.

28. *Quare ergo nunc dicitis?* Cur me innocentem, et olim tanti boni compotem futurum in resurrectione, pergitis insectari et persequi? — *Radicem verbi.* Occasionem calumniandi.

29. *Fugite... a facie gladii.* Timete vobis ab ultrice Dei dextera. — *Scitote esse judicium.* Itaque ne putetis vos impune laturos quæ peccaveritis.

2. C'est pour cela même qu'il me vient pensées sur pensées, et que mon esprit est diversement agité.
3. J'écouterai les reproches que vous me faites, et l'esprit d'intelligence qui est en moi répondra pour moi.
4. Ce que je sais, *et* ce qui a été toujours également vrai depuis que l'homme a été créé sur la terre,
5. C'est que la gloire des impies est bientôt passée, et que la joie de l'hypocrite n'est que d'un moment.
6. Quand son orgueil s'élèverait jusqu'au ciel, et que sa tête toucherait les nues,
7. Il périra à la fin, comme un fumier; et ceux qui l'avaient vu diront : Où est-il?
8. Il s'évanouira comme un songe, et il disparaîtra comme un fantôme qu'on voit durant la nuit.
9. L'œil qui l'avait vu ne le verra plus, et le lieu où il était né ne le connaîtra plus.
10. Ses enfants seront accablés de pauvreté; et ses propres mains lui rendront le mal qu'il a fait aux autres.
11. Les dérèglements de sa jeunesse pénétreront jusque dans ses os, et se reposeront avec lui dans la poussière.
12. Car lorsque le mal est doux à sa bouche, il le cache sous sa langue,
13. Il ménage cette viande, il ne cesse point de la goûter, et il la retient dans son palais :

2. Idcirco cogitationes meæ variæ succedunt sibi, et mens in diversa rapitur.
3. Doctrinam qua me arguis, audiam, et spiritus intelligentiæ meæ respondebit mihi.
4. Hoc scio a principio, ex quo positus est homo super terram,
5. Quod laus impiorum brevis sit, et gaudium hypocritæ ad instar puncti.
6. Si ascenderit usque ad cœlum superbia ejus, et caput ejus nubes tetigerit;
7. Quasi sterquilinium in fine perdetur; et qui eum viderant, dicent : Ubi est?
8. Velut somnium avolans non invenietur, transiet sicut visio nocturna.
9. Oculus qui eum viderat, non videbit, neque ultra intuebitur eum locus suus.
10. Filii ejus atterentur egestate, et manus illius reddent ei dolorem suum.
11. Ossa ejus implebuntur vitiis adolescentiæ ejus, et cum eo in pulvere dormient.
12. Cum enim dulce fuerit in ore ejus malum, abscondet illud sub lingua sua,
13. Parcet illi, et non derelinquet illud, et celabit in gutture suo :

Cap. XX. — 2. *Et mens in diversa rapitur.* Sophar est ému de ce que Job vient de dire. Les sentiments du patriarche sont si élevés, ses espérances si belles et si pures qu'on ne peut voir en lui un méchant. Cependant Sophar est imbu des mêmes préventions que ses amis, et comme ses regards ne veulent pas aller au delà de la vie présente pour y chercher une satisfaction à la justice de Dieu, il ne peut concilier l'innocence de Job avec les maux qu'il souffre et il lui semble que la justice de Dieu, qui rend à chacun selon ses œuvres, ne permet pas d'expliquer cette espèce de scandale.

7. *In fine perdetur.* Assurément, le vrai bonheur ne se rencontre qu'avec la vertu. Le triomphe de l'impie tourne à la fin contre lui. Car il faut qu'il arrive devant le souverain Juge, et alors aurait-il été heureux pendant le temps qu'il a été sur la terre, il expie cette félicité usurpée. Mais pour que la loi morale ait sa sanction, il faut voir l'action de Dieu au delà de ce monde.

8. *Velut somnium avolans non invenietur.* Ce tableau est tracé avec une grande énergie. Il peut fournir à l'orateur de la chaire de magnifiques images et des traits sublimes pour peindre la peine effroyable de l'hypocrite et de l'impie.

Cap. XX. — 2. *Idcirco.* Quia scilicet dixisti gladium esse iniquitatis ultorem.

3. *Doctrinam qua me arguis.* Quasi dicat : Non invitus audio quæ tu contra sententiam nostram profers argumenta; tantum tamen suppetit doctrinæ, ut ea dissolvere possimus.

5. *Laus impiorum.* Lætitia, ut habent LXX; exultatio, ut habet D. Chrysostomus, prosperitas, etc. — *Ad instar puncti.* Momentanea.

6. *Superbia ejus.* Sublimitas ejus, ut vertit Pagninus.

7. *Quasi sterquilinium... perdetur.* Abjicietur ut res vilissima et sordidissima. — *Qui eum viderant.* Qui prius viderant superbem cum floreret. — *Ubi est?* Quomodo periit, et gloria illius evanuit?

8. *Visio nocturna.* Idem significat quod somnium in priore hemistichio; est enim repetitio sacræ Scripturæ familiaris.

9. *Locus suus.* Sic supra, c. 7, n. 10, dicitur : *Neque cognoscet eum amplius locus ejus.* Non occupabit amplius locum suum. Simili phrasi dicimus italice : *Questa casa non mi vedrà più.*

10. *Manus illius.* Opera ejus, quasi dicat : Punietur ob mala sua opera. — *Dolorem.* Quem aliis intulit, violentiam, injustitiam.

11. *Ossa ejus.* Per totam vitam vitiis vacabit, illique tenaciter adhærebit culpa et pœna quæ ad sepulcrum usque illum comitabuntur.

12. *Cum enim dulce fuerit.* Sententia est, malos a consuetudine peccandi, de qua superiori versiculo dixerat, difficile abstrahi; nam cum ejus dulcedinem, qua inescantur, gustaverint, gulones imitantur, qui cum suavem cibum habent in ore, ut voluptatem ex ejus gustu captent, non atterunt dentibus, sed illi parcunt donec liquatus per se defluat per fauces.

14. Panis ejus in utero illius vertetur in fel aspidum intrinsecus.

15. Divitias quas devoravit, evomet, et de ventre illius extrahet eas Deus.

16. Caput aspidum suget, et occidet eum lingua viperæ.

17. (Non videat rivulos fluminis, torrentes mellis, et butyri.)

18. Luet quæ fecit omnia, nec tamen consumetur; juxta multitudinem adinventionum suarum, sic et sustinebit.

19. Quoniam confringens nudavit pauperes; domum rapuit, et non ædificavit eam.

20. *a* Nec est satiatus venter ejus; et cum habuerit quæ concupierat, possidere non poterit. [a *Eccli.* 5. 9.]

21. Non remansit de cibo ejus, et propterea nihil permanebit de bonis ejus.

22. Cum satiatus fuerit, arctabitur, æstuabit, et omnis dolor irruet super eum.

23. Utinam impleatur venter ejus, ut emittat in eum iram furoris sui, et pluat super illum bellum suum.

24. Fugiet arma ferrea, et irruet in arcum æreum.

25. Eductus, et egrediens de vagina sua, et fulgurans in amaritudine sua; vadent et venient super eum horribiles.

26. Omnes tenebræ absconditæ sunt in occultis ejus; devorabit eum ignis,

14. *Mais* le pain, dans son estomac, sera changé dans ses entrailles en un fiel d'aspic.

15. Il rejettera les richesses qu'il avait dévorées, et Dieu les arrachera par force de son estomac.

16. Il sucera la tête des aspics, et la langue de la vipère le tuera.

17. Il ne verra point les ruisseaux du fleuve, ni les torrents de miel et de lait.

18. *Mais* il souffrira les peines des maux qu'il a faits, sans en être consumé, et l'excès de ses tourments égalera celui de ses crimes;

19. Car il a dépouillé les pauvres, et il les a foulés aux pieds; il leur a ravi leurs maisons qu'il n'avait point fait bâtir.

20. Mais son ventre n'en a point été rassasié; et après qu'il a obtenu ce qu'il avait tant désiré, il n'en a pu jouir.

21. Quand il a mangé, il n'a rien laissé : c'est pour cela qu'il ne lui demeurera rien de tous ses biens.

22. Après qu'il se sera bien soûlé, il se trouvera dans des étouffements qui le déchireront, et les douleurs l'accableront de toutes parts.

23. Après qu'il aura pris plaisir à remplir son estomac de viandes, Dieu l'attaquera dans sa fureur, et fera pleuvoir sur lui ses traits *et* ses foudres.

24. S'il fuit les pointes de fer, il tombera sur un arc d'airain.

25. L'épée tirée du fourreau, l'épée foudroyante le percera cruellement, et des *spectres* horribles passeront et repasseront sur lui.

26. Les ténèbres les plus épaisses sont cachées dans le secret de son âme. Il sera dévoré par un

17. *Non videat rivulos fluminis.* Dans son commentaire, le P. de Carrières a entendu ce vers et le suivant des peines réservées à l'impie dans l'autre vie. « Il viendra un jour, dit-il, où il ne verra point couler sur lui les ruisseaux du fleuve dont Dieu enivre ses saints, ni les torrents de miel et de lait qu'il répand sur les justes. » Mais les amis de Job ne portent pas ordinairement leur vue au delà de la vie présente, et nous croyons qu'il est plus exact d'entendre seulement ceci de la prospérité et de l'abondance dont seront privés en ce monde les méchants.

---

14. *Panis ejus.* Sed cibus ille qui visus est suavissimus, tandem amarissimus evadet, et, ut subditur, vertetur in venenum.

16. *Caput aspidum.* Alii vertunt, *venenum aspidum;* eadem enim vox ראש *rosch,* et caput significat, et venenum, quod venenum sit in capite serpentum.

17. *Non videat.* Non videbit. — *Rivulos fluminis.* Rerum suavium abundantiam.

18. *Luet.* Pœnas dabit. — *Nec tamen consumetur.* Ut perpetuo pœnis locus esse possit. — *Adinventionum suarum.* Operum suorum, peccatorum suorum, in quibus fuit ingeniosus ad sensus oblectandos, et captandam voluptatem, aut ad exhauriendos pauperes.

19. *Confringens.* Opprimens. — *Rapuit.* Diripuit. — *Non ædificavit.* Est miosis; minus enim dicitur quam significatur; nam *non ædificavit* idem est ac *evertit, perdidit.*

20. *Nec est satiatus.* Nunquam enim cupiditas expletur. — *Possidere non poterit.* Nam Deus extrahet de ventre ejus, ut dicitur n. 15.

21. *Non remansit de cibo ejus.* Omnia abligurivit, nihilque reliquum fecit. — *Nihil permanebit.* In quo peccavit punietur, et ingluvies ejus inopia vindicabitur; quæcumque enim devoraverat, refundere cogetur.

22. *Arctabitur, æstuabit.* Ut solent qui cibum aliquem comederunt a quo abhorret stomachus, nec illum ferre potest.

23. *Utinam impleatur venter ejus.* Quasi dicat : Impleat licet quantum vult ventrem suum, qui affectus non est optantis, sed permittentis, et quodnam immineat malum denuntiantis. — *Ut emittat in eum.* Nam emittet Deus in illum, etc.

24. *Fugiet arma ferrea.* Est forma loquendi adagialis, quæ in eos quadrat qui minus malum vitantes incidunt in aliud gravius, * juxta vulgatum illud :

Incidit in Scyllam, cupiens vitare Charybdim.

Loquitur autem Sophar de peccatoribus qui, dum conantur effugere manus hominum, incidunt in manus Dei. Vide Martin. Delrio, tom. 2, adagiali 9.

25. *Eductus, et egrediens.* Gladius, calamus eductus est e vagina et pharetra. — *Fulgurans in amaritudine sua.* Vibratus fulgurat, et mortis amaritudinem minatur. — *Horribiles.* Terribiles hostes. Alii ex hebræo et græco legunt *terrores*, aut *horrores.*

26. *Omnes tenebræ.* Si quod perfugium aut latibulum quæret, semper tamen illum funesti terrores comitabuntur. — *Ignis, qui non succenditur.* Quia nec unquam extinguitur, qualis

feu qui ne s'allume point *et* il sera laissé dans sa tente, *pénétré* d'affliction.

27. Les cieux révéleront son iniquité, et la terre s'élèvera contre lui.

28. Les enfants de sa maison seront exposés à la violence. Ils seront retranchés *du monde* au jour de la fureur de Dieu.

29. C'est là le partage que Dieu réserve à l'impie, et l'héritage qu'il recevra du Seigneur pour ses paroles.

qui non succenditur; affligetur relictus in tabernaculo suo.

27. Revelabunt cœli iniquitatem ejus, et terra consurget adversus eum.

28. Apertum erit germen domus illius, detrahetur in die furoris Dei.

29. Hæc est pars hominis impii a Deo, et hæreditas verborum ejus a Domino.

CHAPITRE XXI.

Réponse de Job au deuxième discours de Sophar.

1. Job répondit ensuite, *et* dit :

2. Ecoutez, je vous prie, mes paroles, et changez de conduite.

3. Souffrez que je parle; et après cela moquez-vous, si vous voulez, de ce que je dis.

4. Est-ce avec un homme que j'ai à disputer, pour que je n'aie pas lieu de m'affliger?

5. Jetez les yeux sur moi, et vous serez frappés d'étonnement, et vous mettrez le doigt sur votre bouche.

6. Pour moi, quand je me souviens, je suis épouvanté et je tremble de tout le corps.

7. Pourquoi donc les impies vivent-ils? Pourquoi sont-ils *si* élevés et *si* remplis de richesses?

8. Ils voient leur race fleurir et se conserver devant leurs yeux; ils sont environnés d'une multitude de parents et de leurs petits-enfants.

1. Respondens autem Job, dixit :

2. Audite, quæso, sermones meos, et agite pœnitentiam.

3. Sustinete me, et ego loquar, et post mea, si videbitur, verba ridete.

4. Numquid contra hominem disputatio mea est, ut merito non debeam contristari?

5. Attendite me, et obstupescite, et superponite digitum ori vestro;

6. Et ego quando recordatus fuero, pertimesco, et concutit carnem meam tremor.

7. *a* Quare ergo impii vivunt, sublevati sunt, confortatique divitiis. [a *Jer.* 12. 1. *Habac.* 1. 13.]

8. Semen eorum permanet coram eis; propinquorum turba et nepotum in conspectu eorum.

Cap. XXI. — 2. *Agite pœnitentiam.* Changez de conduite et de manière de voir. Vous vous obstinez à me croire coupable, sous prétexte que Dieu est trop juste pour punir un innocent. Je ne puis donc, à votre sens, affirmer mon innocence sans contredire la justice de Dieu. Ce n'est donc pas avec un homme qu'il a affaire, mais c'est avec Dieu lui-même. C'est ce qui fait trembler Job. Quand il se rappelle son passé et qu'il voit son état présent, il se sent en présence d'un problème profond, et il voudrait du moins que ses adversaires en comprissent la gravité, et qu'ils s'imposassent silence pour y réfléchir avec plus de maturité.

7. *Quare ergo impii vivunt.* Les amis de Job ont tous fait, à plusieurs reprises, le tableau des peines qui frappent l'impie. S'il y a des méchants qui sont punis de leurs forfaits dès ici-bas, il y en a d'autres, au contraire, qui sont dans la prospérité. Job fait le tableau de ces heureux du siècle à qui tout réussit.

---

infernus est ignis. Sanchez intelligit de igne vibrato e cœlo. — *Relictus in tabernaculo suo.* Filius aut nepos impio patri superstes. Vel sensus est : conjectus in locum supplicii, et in eo desertus a Deo.

27. *Revelabunt.* Armabitur creatura contra impium, atque illius iniquitatem suo testimonio prodet.

28. *Germen domus illius.* Malis exposita ejus posteritas. — *Detrahetur.* Auferetur, defluet, perdetur.

29. *Pars hominis.* Id quod impius a Deo timere potest et debet. — *Et hæreditas.* Est usitata repetitio prioris hemistichii. — *Verborum.* Operum.

Cap. XXI. — 2. *Agite pœnitentiam.* Mutate mentem, aliud jam sentite quam hactenus senseritis, pœniteat vos et pudeat pristini erroris.

3. *Sustinete.* Expectate, patienter audite.

4. *Numquid contra hominem.* Sententia esse videtur : merito vos attentos esse cupio, quia de re magna agitur, nimirum de divina providentia, de impiorum suppliciis, de piorum ærumnis; nec cum homine disputo, sed cum Deo. * Id est, non est mihi quæstio de offensione, vel inimicitia hominum, quam parvipenderem, sed de offensa Dei, quam si incurrissem merito contristarer et angerer. — *Ut merito non debeam contristari?* Proprie ex hebræo, *cur non abbreviabitur*, vel *arctabitur spiritus meus?* LXX, *cur non irascar?* id est, cur non patiar angustias, mœrorem aperiam, et parum docilibus amicis vehementius respondeam? * Vel sensus est : cur Deus non statim vitam mihi adimit, si nempe, ita ut vos dicitis, nec malum evenit sine culpa, nec culpa ulla manet impunita?

6. *Recordatus fuero.* Ejus quod dicturus sum. — *Pertimesco.* Stupore defigor et horreo.

7. *Quare ergo impii vivunt.* Si, ut vos asseritis, hujus vitæ ærumnæ in scelerum vindictam immittuntur.

8. *Semen eorum.* Filii eorum. — *Permanet...* Vivunt, et incolumes sunt.

9. Domus eorum securæ sunt et pacatæ, et non est virga Dei super illos.
10. Bos eorum concepit, et non abortivit : vacca peperit, et non est privata fœtu suo.
11. Egrediuntur quasi greges parvuli eorum, et infantes eorum exultant lusibus.
12. Tenent tympanum, et cytharam, et gaudent ad sonitum organi.
13. Ducunt in bonis dies suos, et in puncto ad inferna descendunt.
14. Qui dixerunt Deo : Recede a nobis, et scientiam viarum tuarum nolumus.
15. *a* Quis est Omnipotens ut serviamus ei? et quid nobis prodest si oraverimus illum? [a *Malac.* 3. 14.]
16. Verumtamen quia non sunt in manu eorum bona sua, consilium impiorum longe sit a me.
17. Quoties lucerna impiorum extinguetur, et superveniet eis inundatio, et dolores dividet furoris sui!
18. Erunt sicut paleæ ante faciem venti, et sicut favilla quam turbo dispergit.
19. Deus servabit filiis illius dolorem patris; et cum reddiderit, tunc sciet.
20. Videbunt oculi ejus interfectionem suam, et de furore Omnipotentis bibet.

9. Leurs maisons jouissent d'une profonde paix, et la verge de Dieu ne les touche point.
10. Leurs vaches conçoivent et conservent leurs fruits, elles s'en déchargent sans avorter jamais.
11. On voit sortir, comme des troupeaux, leurs enfants, qui dansent *et* sautent en se jouant.
12. Ils ont la harpe et les timbales à la main; et ils se divertissent au son des instruments de musique.
13. Ils passent leurs jours dans les plaisirs; et en un moment ils descendent dans le tombeau.
14. *Cependant* ils ont dit à Dieu : Retirez-vous de nous; nous ne voulons point connaître vos voies.
15. Qui est le Tout-Puissant, pour nous obliger à le servir? et quel est le bien qui nous reviendra quand nous le prierons?
16. Mais que les pensées de ces impies soient bien loin de moi, puisque les biens dont ils jouissent ne sont point en leur puissance.
17. Combien de fois voyons-nous que la lumière des impies s'éteint! et *alors* il leur survient un déluge *de maux, Dieu les* accable de douleurs, et il leur distribue les effets de sa fureur.
18. Ils deviennent comme la paille que le vent dissipe, et comme la poussière qui est enlevée par un tourbillon.
19. Dieu fera porter aux enfants la peine du père; et lorsqu'il lui rendra *ainsi ce qu'il mérite*, alors il comprendra.
20. *L'impie* verra de ses propres yeux sa ruine entière, et il boira de la fureur du Tout-Puissant.

13. *In puncto ad inferna descendunt.* Dans l'état de souffrance où est Job, il regarde une mort subite comme un bienfait. Les impies, qui n'ont aucun souci de la vie future, estiment aussi comme un avantage de sortir de ce monde sans douleurs, sans agonie. Dans l'ordre surnaturel, c'est un malheur de sortir de ce monde sans avoir le temps de se préparer à paraître devant Dieu. Mais Job, répondant à ses amis qui voulaient circonscrire l'action de la justice divine dans la vie présente, ne devait pas se placer ici à ce point de vue.

16. *Consilium impiorum longe sit à me.* Job ne porte pas pour cela envie à la prospérité des méchants, parce qu'il sait qu'elle n'est que passagère. Il ne nie pas qu'un grand nombre d'entre eux ne soient malheureux, et il fait le tableau de leur misère. Mais il soutient que par là même que leur sort est divers, il n'y a pas lieu d'établir la doctrine de ses contradicteurs, qui veulent que la justice de Dieu ait lieu en ce monde. Au contraire, cette justice est voilée, et le bon et le méchant sont également soumis ici-bas à la loi générale de la souffrance; c'est le sens des versets 23-26.

---

9. *Virga Dei.* Divinitus illatum flagellum.

11. *Egrediuntur.* Infantes eorum et pueruli circum domos lusitant et lasciviunt, sani, vegeti, hilares.

12. *Organi.* Musici alicujus instrumenti.

13. *In puncto ad inferna descendunt*, LXX, *in requie;* quasi dicat : Cito, et sine dolore, prius vitam absolvunt quam se in morbum, aut vitæ discrimen incidisse cognoscant. Infernus hoc loco ad litteram sepulcrum significat.

14. *Qui dixerunt Deo.* Est impii periphrasis. — *Recede a nobis.* Conantur enim impii excutere animo omnem salutarem cogitationem, et omne cum divinis rebus commercium, quasi fastidientes divinam præsentiam. — *Scientiam viarum tuarum.* Nolunt enim experiri qualis sit divinæ legis via.

16. *Non sunt in manu eorum bona sua.* Quia scilicet nec perpetua est eorum felicitas, nec in illorum arbitrio posita. — *Consilium.* Agendi modus quo se et rationes suas dirigunt.

17. *Quoties lucerna impiorum extinguetur?* Videtur respondere interrogationi n. 7 propositæ, *quare impii vivunt, etc.?* Respondet enim illis brevem hanc felicitatem indulgeri, æternum perituris, quasi dicat : Quam frequenter et quam facile videmus felicitatem impiorum infelici et deprecanda morte obscurari? — *Inundatio.* Malorum. — *Dividet.* Deus pœnas cuique pro meritis tribuens.

19. *Servabit filiis illius dolorem patris.* Ærumnæ enim parentum in filios redundant, et filii multa patiuntur propter patrum scelera. Sic propter Salomonis peccata ejus filii et nepotes majori regni Israelitici parte caruerunt. — *Cum reddiderit.* Cum Deus merito supplicio peccatores affecerit, filios impii, v. g., immaturæ morti tradendo, parente superstite. — *Tunc sciet.* Tunc peccator intelliget gravitatem sceleris, et divinam providentiam res humanas non negligere.

20. *Interfectionem.* Interitum familiæ suæ. — *De furore Omnipotentis bibet.* De calice, imo de torrente divinæ indignationis.

21. Car que lui importe après sa mort ce que deviendra sa maison? Et quand Dieu retrancherait par la moitié le nombre des années.

22. Qui entreprendra d'enseigner à Dieu quelque chose, lui qui est le juge des *plus* grands, *et des plus puissants?*

23. *Car* tel homme, *par exemple,* meurt étant fort de corps, sain, riche, heureux,

24. Dont les entrailles sont chargées de graisse, et les os *comme* arrosés de moëlle.

25. Un autre meurt dans l'amertume de son âme, sans jouir d'aucun bien.

26. Et néanmoins ils dormiront tous deux dans la poussière, ils seront tous deux mangés des vers.

27. Je connais bien vos pensées et les jugements injustes que vous faites de moi,

28. Car vous dites : Qu'est donc devenue la maison de ce prince? et où sont maintenant les tentes des impies?

29. *Mais* consultez le premier que vous trouverez dans votre chemin, et vous verrez qu'il connaît

30. Que le méchant est réservé pour le moment où il doit périr, et que Dieu le conduira jusqu'au jour où il doit répandre sur lui sa fureur.

31. Qui le reprendra en sa présence de ses voies? et qui lui rendra le mal qu'il a fait?

32. On le conduira au tombeau; et il veillera sur l'assemblée des morts.

33. Sa présence a été agréable sur le rivage

21. Quid enim ad eum pertinet de domo sua post se, et si numerus mensium ejus dimidietur?

22. Numquid Deum docebit quispiam scientiam, qui excelsos judicat?

23. Iste moritur robustus et sanus, dives et felix.

24. Viscera ejus plena sunt adipe, et medullis ossa illius irrigantur :

25. Alius vero moritur in amaritudine animæ absque ullis opibus.

26. Et tamen simul in pulvere dormient, et vermes operient eos.

27. Certe novi cogitationes vestras, et sententias contra me iniquas.

28. Dicitis enim : Ubi est domus principis, et ubi tabernacula impiorum?

29. Interrogate quemlibet de viatoribus, et hæc eadem illum intelligere cognoscetis.

30. Quia in diem perditionis servatur malus, et ad diem furoris ducetur.

31. Quis arguet coram eo viam ejus? et quæ fecit, quis reddet illi?

32. Ipse ad sepulcra ducetur, et in congerie mortuorum vigilabit.

33. Dulcis fuit glareis Cocyti, et post

29. *Interrogate quemlibet de viatoribus.* La vie étant souvent comparée à un voyage, par ce voyageur on peut entendre toute espèce d'hommes qui a observé ce qui se passe dans le monde qu'il a parcouru. Job remarque que souvent le méchant favorisé de la fortune, jouit ici-bas de tous les honneurs. Après sa mort on lui fait de magnifiques funérailles, on lui élève des statues, et il règne encore parmi les morts.

33. *Dulcis fuit glareis Cocyti.* Le mot hébreu peut signifier *vallée* et *torrent*, et cette idée de *torrent* a pu amener dans la Vulgate celle de *Cocyte*. C'est une expression poétique qui désigne l'enfer. Le Cocyte est un des fleuves fabuleux qui arrosent l'enfer, selon l'opinion des poètes.

---

21. *Quid enim ad eum pertinet.* Sententia est : Deum graviter aliquando etiam in hac vita punire peccatores morte filiorum, etc., quia si post eorum mortem mala illis evenirent, non inde cruciarentur, cum naturaliter domus suæ statum cognoscere non possint. — *Si numerus mensium ejus dimidietur.* Si Deus tempus vitæ filiorum ejus dimidiet aut brevius faciat.

22. *Scientiam.* Qua scilicet ratione mundum gubernare debeat, sontes in hac aut in futura vita plectere. — *Excelsos.* Potentes et sapientes.

23. *Robustus et sanus.* Bona valetudine per totam vitam usus.

25. *Amaritudine animæ.* Multis molestiis vexatus.

26. *In pulvere dormient.* Jacebunt in sepulcro. Ex dictis quatuor hisce versiculis videtur Job velle colligere veram non esse amicorum sententiam, qui putabant ærumnas, quæ hominibus in hac vita contingunt, necessarium esse argumentum sceleratæ vitæ ejus qui malis illis vexatur.

2. *Novi cogitationes vestras.* Animadverto vos dictis meis non assentiri. — *Et sententias contra me iniquas.* Video vos de me male sentire, et in opinione vestra hærere, et quæ universim contra impios disseritis, de me dicere.

28. *Principis.* Iniqui, quasi dicat, Jobi.

29. *Interrogate quemlibet de viatoribus.* Viatores ii esse videntur qui multas lustrarunt regiones, multamque peregrinando experientiam collegerunt : ita Vatabl., Eugubinus, Clarius, Dionysius, Cajetanus, Titelman., quasi dicat : Sapientes interrogate, ex eis rei quam assero veritatem cognoscetis. Alii viatoris nomine vulgarem quemlibet intelligunt, quasi dicat : Res est notissima et exploratissima. Italice diceremus : *Quanti passano per la strada ne sono informati.* Ita Philippus in Catena, et ex riceneioribus Sanchez.

30. *Quia in diem perditionis.* Etiamsi prospere agere videatur impius, tamen illum suo tempore pœna manet æterna. — *Ducetur.* Digno supplicio afficiendus.

31. *Coram eo.* Ipso vivente. — *Viam ejus.* Perditos ejus mores. — *Quis reddet.* Quis audet aut potest punire, cum sit dives aut potens?

32. *Ad sepulcra ducetur.* Ingenti propinquorum, amicorum, clientium turba comitatus. — *In congerie mortuorum vigilabit.* Nobili sepulcro inclusus, epitaphio laudatus, addita etiam fortasse tantum non viva ac spirante defuncti statua marmorea aut ærea, quæ omnia defunctorum memoriam intercidere non patiuntur, et cum extincti sint, eos tamen viventes et vigilantes nobis exhibent. * Vel sensus est : inter mortuos vivet in inferno.

33. *Dulcis fuit glareis Cocyti.* Tartareus inferni sinus non gravate illum excipiet, quasi complexu suo dignum. * In hebræo est, *dulcescunt ei cespites vallis.* Sepulcra in vallibus

se omnem hominem trahet, et ante se innumerabiles.

34. Quomodo igitur consolamini me frustra, cum responsio vestra repugnare ostensa sit veritati?

du Cocyte, *car* un nombre innombrable de personnes marchaient devant lui; et il était suivi d'une multitude infinie d'hommes.

34. Comment donc voulez-vous me donner une vaine consolation, puisque j'ai fait voir que ce que vous dites est contraire à la vérité?

CHAPITRE XXII.

Troisième discours d'Eliphaz.

1. Respondens autem Eliphaz Themanites, dixit:

2. Numquid Deo potest comparari homo, etiam cum perfectæ fuerit scientiæ?

3. Quid prodest Deo si justus fueris? aut quid ei confers, si immaculata fuerit via tua?

4. Numquid timens arguet te, et veniet tecum in judicium,

5. Et non propter malitiam tuam plurimam, et infinitas iniquitates tuas?

6. Abstulisti enim pignus fratrum tuorum sine causa, et nudos spoliasti vestibus.

7. Aquam lasso non dedisti, et esurienti subtraxisti panem.

8. In fortitudine brachii tui possidebas terram, et potentissimus obtinebas eam.

9. Viduas dimisisti vacuas, et lacertos pupillorum comminuisti.

10. Propterea circumdatus es laqueis, et conturbat te formido subita.

11. Et putabas te tenebras non visurum, et impetu aquarum inundantium non oppressum iri?

1. Eliphaz de Théman, prenant la parole, dit:

2. L'homme peut-il être comparé à Dieu, quand même il aurait une science consommée?

3. Que sert à Dieu que vous soyez juste? ou que lui donnerez-vous, quand votre conduite sera sans tache?

4. Vous craindra-t-il, lorsqu'il vous accusera? et lorsqu'il viendra pour vous juger?

5. Et ne trouvera-t-il pas plutôt en vous des dérèglements très-grands, et une infinité d'actions injustes?

6. Car vous avez enlevé sans raison des gages à vos frères; et vous avez dépouillé de leurs vêtements ceux qui étaient nus.

7. Vous avez refusé de l'eau à celui qui était abattu de lassitude, et du pain à celui qui souffrait la faim.

8. Vous vous êtes mis en possession de la terre par la force de votre bras; et vous vous la conserviez, comme étant le plus puissant.

9. Vous avez renvoyé la veuve les mains vides; et vous avez détruit l'appui des orphelins.

10. C'est pour cela que vous vous trouvez environné de piéges, et frappé tout d'un coup de trouble et de crainte.

11. Et vous vous imaginiez ne devoir point tomber dans les ténèbres, ni être accablé par un impétueux débordement d'eaux.

Cap. XXII. — 1. *Respondens autem Eliphaz.* Ici commence le troisième acte du drame. Les trois amis de Job ont prononcé chacun deux discours; Job leur a répondu successivement. Eliphaz de Théman, leur chef, reprend une troisième attaque. Au lieu de se tenir, comme auparavant, dans le vague, il précise cette fois ses accusations, et désigne les fautes que Job a commises.

6. *Abstulisti enim pignus fratrum.* Les premières fautes qu'Eliphaz reproche à Job sont des injustices ou des cruautés. Il l'accuse d'avoir manqué à ses devoirs envers le prochain, soit en violant la justice, soit en manquant de charité. Il lui reproche d'avoir été un mauvais riche, d'avoir abusé de sa fortune pour opprimer les autres.

---

esse solebant. Ibi placida compositus pace quiescit. — *Post se.* Sermo esse videtur de pompa funeris, multisque ante et post feretrum comitantibus defunctum. Vel sensus est: omnes eum suo ordine sequentur.

34. *Frustra.* LXX, *inaniter.*

Cap. XXII. — 3. *Quid prodest Deo.* Nihil in Deum redundat utilitatis aut voluptatis, si, justus cum sis, crucieris malis.

4. *Numquid timens.* Si te vexat, non propterea vexat quod aut utilitatem inde capiat, aut fructum, aut quod aliquod sibi timeat incommodum ni faciat. Tota ergo ratio ex illius justitia et peccatis tuis petenda est.

6. *Abstulisti enim pignus.* Pauperes vexans, et ab illis exigens quod solvere non poterant. — *Nudos.* Egentes, inopes.

7. *Aquam.* Nec potum, nec cibum pauperi dedisti.

8. *In fortitudine.* Tyrannice dominabaris. — *Potentissimus.* Violentus, et in subditos injurius et injustus.

9. *Vacuas.* Omnibus vitæ subsidiis spoliatas. — *Lacertos.* Omnem opem subtraxisti, omne auxilium, facultates omnes.

10. *Circumdatus es laqueis.* Nullum tibi patet effugium a malis quibus premeris. — *Conturbat te formido.* Cum enim gravia sint quæ pateris, adhuc tamen graviorum expectatione conturbaris.

11. *Et putabas.* Cum inique ageres, existimabas tibi omnia belle processura, nec impendentem Dei manum vindicem formidabas.

12. Vous pensez sans doute que Dieu est plus élevé que le ciel, et qu'il est beaucoup au-dessus des astres.
13. Et vous dites : Que peut connaître *Dieu de si loin?* Il juge comme au travers d'un voile.
14. Il est environné d'un nuage; il ne considère point ce qui se passe parmi nous : il se promène dans le ciel d'un pôle à l'autre.
15. Voulez-vous suivre la route des siècles, *et marcher sur* les traces de ces impies,

16. Qui ont été emportés par une mort précipitée, et que le déluge a renversés jusqu'aux fondements :
17. Qui disaient à Dieu : Retirez-vous de nous; et qui s'imaginaient que le Tout-Puissant ne pouvait rien :
18. Quoique ce fût lui qui eût comblé leurs maisons de biens? Que ces pensées *des impies* soient bien loin de moi.
19. Les justes les verront *périr*, et ils s'en réjouiront, et l'innocent leur insultera.

20. Ce qu'ils avaient élevé n'a-t-il pas été détruit, et le feu n'en a-t-il pas dévoré les restes?
21. Soumettez-vous donc à Dieu, et demeurez en paix, vous vous trouverez comblé de biens.

22. Recevez la loi de sa bouche, et gravez ses paroles dans votre cœur.
23. Si vous retournez au Tout-Puissant, vous serez rétabli de nouveau, et vous bannirez de votre maison l'iniquité.
24. Il vous donnera, au lieu de la terre, le rocher, et au lieu de la pierre, des torrents d'or.
25. Le Tout-Puissant se déclarera contre vos ennemis; vous aurez des montagnes d'argent.
26. Vous trouverez vos délices dans le Tout-Puissant, et vous élèverez votre visage vers Dieu.

12. An non cogitas quod Deus excelsior cœlo sit, et super stellarum verticem sublimetur?
13. Et dicis : Quid enim novit Deus? et quasi per caliginem judicat.
14. Nubes latibulum ejus, nec nostra considerat, et circa cardines cœli perambulat.
15. Numquid semitam sæculorum custodire cupis, quam calcaverunt viri iniqui?
16. Qui sublati sunt ante tempus suum, et fluvius subvertit fundamentum eorum;
17. Qui dicebant Deo : Recede a nobis; et quasi nihil posset facere Omnipotens, æstimabant eum;
18. Cum ille implesset domos eorum bonis quorum sententia procul sit a me.

19. *a* Videbunt justi, et lætabuntur, et innocens subsannabit eos. [*Ps.* 106, 42.]
20. Nonne succisa est erectio eorum, et reliquias eorum devoravit ignis?
21. Acquiesce igitur ei, et habeto pacem; et per hæc habebis fructus optimos.
22. Suscipe ex ore illius legem, et pone sermones ejus in corde tuo.
23. Si reversus fueris ad Omnipotentem, ædificaberis, et longe facies iniquitatem a tabernaculo tuo.
24. Dabit pro terra silicem, et pro silice torrentes aureos.
25. Eritque Omnipotens contra hostes tuos, et argentum coacervabitur tibi.
26. Tunc super Omnipotentem deliciis affluès, et elevabis ad Deum faciem tuam.

13. *Quid enim novit Deus?* Eliphaz reproche aussi à Job d'avoir manqué à ses devoirs envers Dieu. Il suppose qu'il a méconnu sa providence et qu'il a été de l'avis de ces épicuriens qui, pour satisfaire plus librement leurs passions, prétendaient que Dieu ne s'occupe pas des choses d'ici-bas, le reléguant derrière les cieux et le déclarant étranger à tout ce que nous faisons. Les hommes d'avant le déluge, les habitants de Sodome et de Gomorrhe avaient, d'après Eliphaz, ces doctrines impies, et c'est ce qui explique leur affreux châtiment.

21. *Per hæc habebis fructus optimos.* Eliphaz engage Job à faire pénitence de ses fautes, à les reconnaître généreusement, plutôt que de se laisser aller à l'impatience et aux murmures, et il lui promet, s'il se convertit, des richesses beaucoup plus grandes que celles qu'il a possédées. C'est l'idée judaïque qui croit qu'à l'observation de la loi sont attachées, comme récompense, surtout des jouissances matérielles.

---

12. *Deus excelsior cœlo sit.* Et intra cœlum se contineat, nec rebus humanis intersit, aut illas curet.
13. *Quasi per caliginem judicat.* Non clare et distincte quæ peccantur cognoscendo.
14. *Cardines cœli.* Circa ambitum cœli spatiatur humanorum negligens.
15. *Semitam sæculorum.* Veterum impiorum dogmata et mores.
16. *Fluvius.* Diluvii aquæ.
17. *Recede a nobis.* Vide dicta supra, c. 21, n. 14.
19. *Videbunt.* Punitionem impiorum, de qua statim.
20. *Erectio eorum.* Superbia eorum, vel ea propter quæ erigebantur, seu efferebantur. — *Reliquias eorum.* Filios, divitias, memoriam eorum. — *Ignis.* Ultionis divinæ.
21. *Acquiesce.* Deo scilicet. — *Habeto pacem.* Habebis pacem.
22. *Legem.* Cui te subjicias et obtemperes.
23. *Reversus fueris.* Per peccatorum pœnitentiam. — *Ædificaberis.* Prospere tibi cedent omnia. — *Iniquitatem.* Et culpam et culpæ pœnam.
24. *Pro terra silicem.* Cui fundamentum domus tuæ firmiter innitatur, vel ex quibus domum tuam construas. Vel etiam adagialis formula dicendi est, significans pro infirmitate robur. — *Pro silice torrentes aureos.* Unde exciderís silices erumpent tibi auri venæ, auri fontes et flumina.
26. *Super omnipotentem deliciis affluès.* In Domino delectaberis. — *Elevabis ad Deum faciem.* Ex animi voluptate et fiducia.

27. Rogabis eum, et exaudiet te, et vota tua reddes.
28. Decernes rem, et veniet tibi, et in viis tuis splendebit lumen.

29. *a* Qui enim humiliatus fuerit erit in gloria et qui inclinaverit oculos, ipse salvabitur. [a *Prov.* 29. 23.]
30. Salvabitur innocens, salvabitur autem in munditia manuum suarum.

27. Vous le prierez, et il vous accordera, vous vous acquitterez avec joie de vos vœux.
28. Vous formerez des desseins, et ils vous réussiront; et la lumière brillera dans les voies par lesquelles vous marcherez.
29. Car celui qui aura été humilié sera dans la gloire; et celui qui aura abaissé ses yeux sera sauvé.
30. L'innocent sera sauvé, et il sera sauvé, parce que ses mains auront été pures.

CHAPITRE XXIII.

Réponse de Job au troisième discours d'Eliphaz.

1. Respondens autem Job, ait:

2. Nunc quoque in amaritudine est sermo meus, et manus plagæ meæ aggravata est super gemitum meum.
3. Quis mihi tribuat ut cognoscam et inveniam illum, et veniam usque ad solium ejus.
4. Ponam coram eo judicium, et os meum replebo increpationibus.

5. Ut sciam verba quæ mihi respondeat, et intelligam quid loquatur mihi.
6. Nolo multa fortitudine contendat mecum, nec magnitudinis suæ mole me premat.
7. Proponat æquitatem contra me, et perveniat ad victoriam judicium meum.
8. Si ad orientem iero, non apparet; si ad occidentem, non intelligam eum.

9. Si ad sinistram, quid agam? non

1. Job parla ensuite de cette sorte *à ses amis*, et dit:
2. Mes paroles sont encore pleines d'amertume, et la violence de ma plaie est beaucoup au-dessus de mes gémissements et de mes soupirs.
3. Que je souhaiterais de savoir comment je pourrais aller trouver Dieu, et m'aller présenter à lui jusqu'à son trône?
4. Je proposerais ma cause devant lui, je remplirais ma bouche des preuves *de mon innocence*,
5. Afin que je susse ce qu'il me répondrait, et que je comprisse ce qu'il me pourrait dire.
6. Je ne voudrais point qu'il me combattît de toute sa force, ni qu'il m'accablât par le poids de sa grandeur.
7. Mais qu'il proposât contre moi l'équité; et j'espérerais gagner ma cause devant un tel juge.

8. Mais que ferai-je? Si je vais en orient, il ne paraît point: si je vais en occident, je ne l'aperçois point.
9. Si je me tourne à gauche, je ne puis l'at-

Cap. XXIII. — 1. *Respondens autem Job.* En rendant ses accusations plus précises, Eliphaz semble avoir fait faire un pas, sinon à la question en général, du moins à la situation particulière de Job. On s'attend que le patriarche va entrer dans le détail de sa vie; mais cette marche est trop méthodique pour convenir au génie oriental. Job revient sur des idées générales qu'il a déjà émises; ainsi il voudrait avoir à discuter avec Dieu lui-même, mais Dieu est accessible et invisible. Ce n'est que plus loin, à la fin de la discussion, qu'il nous fera pénétrer dans son passé et qu'il nous montrera qu'il n'est pas un pécheur, comme le prétendent ses adversaires.

---

27. *Vota tua reddes.* Postquam quod promissione voti postulaveras obtinueris.
28. *Decernes rem.* Optabis. — *In viis tuis splendebit lumen.* Aderit actionibus tuis divinus favor, qui te resque tuas prosequetur.
29. *Qui enim humiliatus fuerit.* Qui se demiserit. — *Inclinaverit oculos.* Qui habitus est demisse de se sentientium, et majores suos reverentium.
30. *Manuum suarum.* Operum suorum.

Cap. XXIII. — 2. *Manus plagæ meæ. Manus plagæ est fortitudo percussionis*, inquit D. Greg. In hebræo est tantum, *manus mea*, sed per metonymiam manus pro effectu, id est, pro vulnere et plaga quæ Dei manu fit accipitur. — *Super gemitum meum.* Gravior est et vehementior gemitu meo.
3. *Illum.* Deum.
4. *Ponam... judicium.* Exponam causam meam — *Increpationibus.* Vel significat argumenta contra adversarios calumniatores, vel querelas ex dolente quidem animo, sed amante profectas, qualis et illa Jeremiæ cap. 12, 1: *Justus quidem tu es, Domine, si disputem tecum; verumtamen justa loquar ad te.*
5. *Ut sciam.* Ut scirem quid spectarit, cum me tam longa et dura vexatione cruciavit.
6. *Nolo.* Nollem. — *Multa fortitudine.* Nollem cum divina potentia, sed cum ejus justitia et æquitate mihi rem esse.
7. *Judicium meum.* Causa mea.
8. *Ad orientem iero.* Dixerat Job n. 3: *Quis mihi tribuat ut cognoscam et inveniam illum?* Jam vero votum suum damnat, quod nesciat qua mundi plaga Deum, qui invisibilis est; quærat. Loquitur Job humano more; alioquin enim non ignorabat Deum esse immensum, et omnibus locis nobis adesse.
9. *Ad sinistram.* Septentrionem. Antiqui qui ad orientem obversi orare consueverant, septentrionem habebant ad sinistram, meridiem ad dexteram. Hinc factum ut duæ cœli plagæ sinistræ et dextræ nomine intelligerentur et appellarentur.

teindre : si je vais à droite, je ne le verrai point.

10. Mais, pour lui, il connaît la voie par laquelle je marche, et il m'éprouve comme l'or qui passe par le feu.

11. Mon pied a suivi ses traces, j'ai gardé sa voie, et je ne m'en suis point détourné.

12. Je ne me suis point écarté des commandements qui sont sortis de ses lèvres, et j'ai caché dans mon sein les paroles de sa bouche?

13. Parce qu'il est; nul ne peut empêcher que ce qu'il a résolu ne s'exécute, et il fait absolument tout ce qu'il lui plaît.

14. Quand il aura accompli sur moi ce qu'il avait ordonné, il lui reste encore un grand nombre d'autres moyens semblables.

15. C'est pourquoi le trouble me saisit en sa présence : et lorsque je le considère, je suis agité de crainte.

16. Dieu a amolli mon cœur, et le Tout-Puissant m'a jeté dans le trouble.

17. Car les ténèbres qui m'environnent n'ont pu me donner la mort, et l'obscurité n'a point encore couvert mon visage.

apprehendam eum; si me vertam ad dexteram, non videbo illum.

10. Ipse vero scit viam meam, et probavit me quasi aurum, quod per ignem transit.

11. Vestigia ejus secutus est pes meus, viam ejus custodivi, et non declivavi ex ea.

12. A mandatis labiorum ejus non recessi, et in sinu meo abscondi verba oris ejus.

13. Ipse enim solus est, et nemo avertere potest cogitationem ejus; et anima ejus quodcumque voluit, hoc fecit.

14. Cum expleverit in me voluntatem suam, et alia multa similia præsto sunt ei.

15. Et idcirco a facie ejus turbatus sum, et considerans eum, timore sollicitor.

16. Deus mollivit cor meum, et Omnipotens conturbavit me.

17. Non enim perii propter imminentes tenebras, nec faciem meam operuit caligo.

CHAPITRE XXIV.

Suite de la réponse de Job au troisième discours d'Eliphaz.

1. Car les temps ne sont point cachés au Tout-Puissant, mais *ceux* qui le connaissent, ignorent ses jours.

2. Les uns passent au delà des limites de leurs terres, ravissent des troupeaux, et les mènent dans leurs pâturages.

1. Ab Omnipotente non sunt abscondita tempora; qui autem noverunt eum, ignorant dies illius.

2. Alii terminos transtulerunt, diripuerunt greges, et paverunt eos.

10. *Et probavit me quasi aurum.* Job sent bien que ses souffrances ne sont pas un châtiment, sa conscience le lui atteste. Il les regarde comme une épreuve, mais il ne développe pas cette idée avec le même éclat que la première. C'est qu'il a fallu que le Christ souffrît lui-même pour bien nous faire comprendre comment il se fait que le juste souffre en ce monde, et quelle est la cause, quel est le mérite de ses souffrances.

16. *Deus mollivit cor meum.* Dieu a anéanti mon courage et le Tout-Puissant m'a rempli d'épouvante. Cependant je ne suis pas encore mort au milieu de ces ténèbres qui m'enveloppent, et le voile du trépas n'a pas encore couvert mon visage. Par conséquent, je puis craindre qu'une plus longue vie ne m'assujétisse à de plus cruels tourments. Il viendra certainement un temps où la patience des justes sera récompensée et où les crimes des méchants seront punis. Le Tout-Puissant connaît ces temps, mais ses amis les ignorent. Cette phrase est la traduction du 2e verset du chapitre suivant. La division en chapitres est ici défectueuse; en séparant en deux le discours de Job, on a séparé des versets que l'on est obligé de rapprocher pour les comprendre.

---

10. *Ipse... scit viam meam.* Ego Deum invenire non possum; contra Deus invenire me non tantum potest, sed habet etiam in potestate, ideoque, quod fecit, me ærumnarum camino probare potest.

11. *Vestigia ejus secutus est pes meus.* Dixerat n. 7, paratum se esse ad subeundum judicium cum Deo; jam explicat quo fundamento nitatur spes victoriæ quam concepit, quod scilicet virtutem coluerit, divinæ legi sit obsecutus, etc.

13. *Ipse enim solus est.* Scilicet Omnipotens, cui omnes parere debent. — *Avertere potest cogitationem ejus.* Impedire ne quod voluerit effectum det. — *Anima ejus.* Ipse.

14. *Cum expleverit.* Deus omnipotens est, nec ullus ei potest resistere; quare flagellis meis alia, si voluerit, addere poterit.

15. *Et idcirco.* Itaque non immerito divinam potentiam reformido.

16. *Mollivit.* Timore, quo quasi dissolvitur cor, diffluit et liquescit.

17. *Non enim perii.* Non factus sum insensibilis, licet multis exercitus sim malis. — *Propter imminentes tenebras.* In Hebr. est, *a facie tenebrarum*, ærumnarum scilicet et malorum quæ passus sum. — *Operuit caligo.* Ut non videam quanta me premant mala.

Cap. XXIV. — 1. *Tempora.* Ea quæ in tempore fiunt. Quæ geruntur ab hominibus. Scit etiam articulos temporis opportunitatesque peccata plectendi. — *Qui... noverunt eum.* Amici ejus, et ei addicti homines, non tam familiarem cum eo habent consuetudinem, ut ejus consilia in rebus humanis administrandis intelligant. — *Dies illius.* Tempus quo peccata punienda sunt.

2. *Terminos transtulerunt.* Vicinis per injuriam submotis, et quæ eorum erant occupatis. — *Paverunt eos.* Tanquam proprios.

3. Asinum pupillorum abegerunt, et abstulerunt pro pignore bovem viduæ.
4. Subverterunt pauperum viam, et oppresserunt pariter mansuetos terræ.

5. Alii quasi onagri in deserto egrediuntur ad opus suum, vigilantes ad prædam, præparant panem liberis.

6. Agrum non suum demetunt : et vineam ejus, quem vi oppresserint, vindemiant.
7. Nudos dimittunt homines, indumenta tollentes, quibus non est operimentum in frigore;
8. Quos imbres montium rigant; et non habentes velamen, amplexantur lapides.
9. Vim fecerunt deprædantes pupillos, et vulgum pauperem spoliaverunt.
10. Nudis et incedentibus absque vestitu, et esurientibus tulerunt spicas.

11. Inter acervos eorum meridiati sunt, qui calcatis torcularibus sitiunt.

12. De civitatibus fecerunt viros gemere, et anima vulneratorum clamavit, et Deus inultum abire non patitur.

13. Ipsi fuerunt rebelles lumini, nescierunt vias ejus, nec reversi sunt per semitas ejus.
14. Mane primo consurgit homicida, interficit egenum et pauperem; per noctem vero erit quasi fur.

3. Ils saisissent l'âne des pupilles, et ils emmènent pour gage le bœuf de la veuve.
4. Ils renversent la voie des pauvres, et ils oppriment tous ceux qui sont doux *et* humbles sur la terre.
5. D'autres, comme des ânes sauvages dans le désert, vont à leur ouvrage; ils cherchent leur proie dès le matin, pour donner de quoi vivre à leurs enfants.
6. Ils moissonnent le champ qui n'est point à eux, et ils vendangent la vigne de celui qu'ils ont opprimé par violence.
7. Ils renvoient les hommes tout nus, et ils ôtent les habits à ceux qui n'ont pas de quoi se couvrir pendant le froid;
8. Qui sont percés par les pluies des montagnes; et qui, se trouvant sans vêtements, embrassent les pierres.
9. Ils ravissent le bien des pupilles par force, et ils dépouillent le pauvre peuple.
10. Ils arrachent jusqu'à quelque peu d'épis à ceux qui sont nus, qui vont sans habits, et qui meurent de faim.
11. Ils se reposent sur le midi au milieu des tas de *fruits qu'ils ont enlevés* à ceux qui, après avoir foulé le vin dans leurs pressoirs, sont dans la soif.
12. Ils font soupirer les hommes dans les villes, *et* les âmes blessées poussent des cris. Et *cependant* Dieu ne laisse-*t-il* point ces désordres impunis?
13. Ils ont été rebelles à la lumière; ils n'ont point connu les voies de Dieu; et ils ne sont point revenus dans ses sentiers.
14. Le meurtrier se lève dès le matin; il tue le faible et le pauvre; et durant la nuit il dérobe comme un larron.

Cap. XXIV. — 8. *Amplexantur lapides.* Selon l'Hébreu : Ils sont tout trempés par les eaux qui tombent des montagnes, et n'ayant pas de refuge, ils se tiennent collés contre un rocher.

10. *Et esurientibus tulerunt spicas.* Selon l'Hébreu : Celui-ci marche nu et sans vêtement, celui-là est consumé par la faim, après avoir porté l'un et l'autre les gerbes de cet impie qui les a frustrés de leur récompense.

12. *Et Deus inultum abire non patitur. Non* est ici pour *nonne*, et il faut entendre ce verset, comme s'il y avait un point d'interrogation. Job voulant démontrer que Dieu ne punit pas les méchants en ce monde, s'attache à peindre ce qu'il y a d'hommes injustes et impies qui prospèrent dans les villes aussi bien que dans les campagnes.

---

4. *Subverterunt pauperum viam.* Infesti fuerunt pauperibus, eos turbantes, vexantes, et impedientes quominus quiete suo agerent negotia. — *Mansuetos.* Humiles, abjectos.

5. *Quasi onagri.* Ex leges, vagi, liberi sui juris; aliis tamen molesti, et infesti — *Egrediuntur ad opus suum.* Ad aliena rapienda et invadenda; quod quasi munus aut artem suam exercent. — *Præparant panem liberis.* Cum aliorum injuria et damno.

8. *Imbres montium.* LXX habent, *de stillicidiis montium madescunt*, quibus scilicet stillant cavernæ montanæ in quibus degunt. — *Amplexantur lapides.* Cum nihil habeant quo se protegere possint, subeunt antra et in lapide excisas cavernas. Vel amplexari lapides est corpus ad lapides applicare, ne nuditas videatur.

10. *Nudis et incedentibus absque vestitu.* In Hebr. et Græco est, *nudum ambulare fecerunt absque vestitu.* — *Spicas.* Quas in demessis agris hinc inde collegerant.

11. *Meridiati sunt.* At quinam meridiati sunt? Duplex esse potest interpretatio : altera, ut pauperes, qui calcatis torcularibus (quod fere agricolis usu venire solet) sitiunt, meridiati sint, id est, etiam meridie in summo æstu coacti sint inter divitum acervos versari excutiendis ex spicis granis, aut aliis hujusmodi operibus rusticis occupati. Altera, ut divites in pauperes injusti meridiati sint inter acervos pauperum, ex alieno saturi, et sine proprio labore laboribus aliorum fruentes.

12. *De civitatibus.* Dixerat proxime quomodo se potens injusti gerant cum agricolis; jam hic quæ ratio agendi sit cum civibus. — *De civitatibus*, idem est ac in civitatibus. — *Anima vulneratorum.* Vulnerati.

13. *Rebelles lumini.* Nolunt enim divinæ legis lumen admittere. — *Nescierunt vias ejus.* Experti non sunt, eas non sunt ingressi, eas non probarunt, imo contempserunt.

14. *Mane primo.* Hæc enim prior et potior ejus cura est occidere, insidiari, etc. — *Erit quasi fur.* Furabitur, fur erit; nam particula *quasi* non dicit similitudinem, sed proprietatem. Italice diceremus : *Si portera da ladro*, vel *fara del ladro.*

15. L'œil de l'adultère épie l'obscurité; il dit : Personne ne me verra; et il couvre son visage.

16. Il perce les maisons dans les ténèbres, à l'heure qu'ils s'étaient donnée pendant le jour; et ils n'ont point connu la lumière.

17. Si l'aurore paraît tout d'un coup, ils croient que c'est l'ombre de la mort, et ils marchent dans les ténèbres comme dans la lumière.

18. Il est plus léger que la surface de l'eau. *Mais* qu'il soit maudit sur la terre; qu'il ne marche point par le chemin de la vigne.

19. Qu'il passe des eaux *froides* de la neige à une chaleur excessive: et que son péché le conduise jusqu'au tombeau.

20. Que la miséricorde le mette en oubli; que les vers soient sa douceur et ses délices; qu'on ne se souvienne point de lui; mais qu'il soit arraché comme un arbre qui ne porte point de fruit.

21. Car il a nourri celle qui était stérile, et qui n'enfantait point, et il n'a point fait de bien à la veuve.

22. Il a fait tomber les *plus* forts par la grandeur de sa puissance, et lorsqu'il sera le plus ferme, il ne s'assurera point de sa vie.

23. *Car* Dieu lui a donné du temps pour faire pénitence, et il en a abusé pour devenir superbe : aussi les yeux de Dieu sont sur ses voies.

24. Ils s'élèvent pour un moment, et après cela ils ne subsistent plus : ils seront humiliés comme toutes choses; ils seront emportés et retranchés comme le haut des épis.

15. Oculus adulteri observat caliginem, dicens : Non me videbit oculus : et operiet vultam suum.

16. Perfodit in tenebris domos, sicut in die condixerant sibi, et ignoraverunt lucem.

17. Si subito apparuerit aurora, arbitrantur umbram mortis, et sic in tenebris quasi in luce ambulant.

18. Levis est super faciem aquæ : maledicta sit pars ejus in terra, nec ambulet per viam vinearum.

19. Ad nimium calorem transeat ab aquis nivium, et usque ad inferos peccatum illius.

20. Obliviscatur ejus misericordia; dulcedo illius vermes; non sit in recordatione, sed conteratur quasi lignum infructuosum.

21. Pavit enim sterilem, quæ non parit, et viduæ bene non fecit.

22. Detraxit fortes in fortitudine sua; et cum steterit, non credet vitæ suæ.

23. *a* Dedit eis Deus locum pœnitentiæ, et ille abutitur eo in superbiam; oculi autem ejus sunt in viis illius. [a *Apoc.* 2. 21.]

24. Elevati sunt ad modicum, et non subsistent, et humiliabuntur sicut omnia, et auferentur, et sicut summitates spicarum conterentur.

18. *Levis est super faciem aquæ.* D'autres traduisent : Cet autre court sur les eaux de la mer et ne vit que de brigandage; il méprise les fonds de terre, et il néglige la culture des vignes, préférant au travail le produit de ses pirateries.

23. *Oculi autem ejus sunt in viis illius.* Loin de nier la Providence et de reléguer la Divinité au delà de ce monde, comme si elle était étrangère à tout ce qui s'y passe, Job dit au contraire que Dieu a l'œil ouvert sur toutes les voies de l'impie, qu'il connaît toutes ses démarches et qu'il perdra un jour l'impie et tous ceux qui l'imitent.

---

15. *Oculus adulteri.* Alienis etiam matrimoniis insidiabitur. — *Observat caliginem.* Noctis tenebras, ut latere possit. — *Operiet vultum suum.* Ne agnoscatur.

16. *Perfodit.* Adulteri parietes perfodiunt, ut perveniant ad adulteras. — *Condixerant.* Adulter et adultera. — *Ignoraverunt lucem.* Tenebras quæsierunt.

17. *Umbram mortis.* Auroram et lucem, ut mortem refugiunt.

18. *Levis est super faciem aquæ.* Adeo velox est et agilis in fugiendo, ut super ipsas aquas ambulare posse videatur. — *Maledicta sit pars ejus in terra.* Tellus, quæ illis in partem et possessionem obvenit, maledicta sit, nec utile quidquam germinet. — *Nec ambulet per viam vinearum.* Nullam habeat impius partem in agris locisque frugiferis ex quibus ullum fructum percipere possit. Alii explicant, abstinebit a via regia et frequentia hominum, ne agnoscatur.

19. *Ad nimium calorem.* Extremis malis inter se contrariis et pugnantibus conflictetur. — *Usque ad inferos peccatum illius.* Peccatum illum comitabitur usque ad sepulcrum, imo et ad infernum deducet.

20. *Obliviscatur ejus misericordia.* Nemo misericordia illius moveatur. — *Dulcedo illius vermes.* Vermes sint illius deliciæ.

21. *Pavit... sterilem.* Aliqui meretricem intelligunt; meretrices enim fere non concipiunt. Alii de virginibus stupratis intelligunt, quibus dederit pocula medicata ad faciendam sterilitatem, ne facinus detegatur. * Vel sensus est : depastus est et spoliavit sterilem, satis per se alioqui malo sterilitatis afflictam. — *Bene non fecit.* Est miosis; significatur enim etiam male fecisse, quod Cajetanus de re turpi intelligit, viduam scilicet ad venerem sollicitando, etc. : et simplicius est, si explicemus de quacumque injuria viduis illata.

22. *Detraxit.* LXX, *furore evertit.* — *In fortitudine sua.* Potentia sua. — *Cum steterit, non credet vitæ suæ.* In sua felicitate timore vacuus non est; multos enim timeat necesse est, qui a multis timetur.

23. *Locum pœnitentiæ.* Tempus ad resipiscendum et mutandos mores. — *Abutitur... in superbiam.* Fit enim semper magis superbus, immanis, truculentus. — *Oculi autem ejus sunt in viis illius.* Diligenter notat illius acta.

24. *Sicut omnia.* Quemadmodum res omnes humanæ ad interitum tendunt. — *Sicut summitates spicarum.* Summitas vel caput spicarum sumitur pro ipsis spicis natis in summitate et capite calami.

25. Quod si non est ita, quis me potest arguere esse mentitum et ponere ante Deum verba mea?

25. Que si cela n'est pas ainsi, qui pourra me convaincre de mensonge et accuser mes paroles devant Dieu?

CHAPITRE XXV.

Troisième discours de Baldad.

1. Respondens autem Baldad Suhites, dixit :
2. Potestas et terror apud eum est, qui facit concordiam in sublimibus suis.
3. Numquid est numerus militum ejus? et super quem non surget lumen illius?
4. Numquid justificari potest homo comparatus Deo, aut apparere mundus natus de muliere?
5. Ecce luna etiam non splendet, et stellæ non sunt mundæ in conspectu ejus;
6. Quanto magis homo putredo, et filius hominis vermis?

1. Baldad, de Suh, parla ensuite *à Job* en ces termes :
2. Celui-là *seul* est puissant et redoutable, qui fait régner la paix dans ses hauts lieux.
3. Peut-on compter le nombre de ses soldats? et sur quoi sa lumière ne s'élève-t-elle point?
4. L'homme peut-il être justifié, étant comparé à Dieu? et celui qui est né d'une femme paraîtra-t-il pur?
5. La lune même ne brille pas, et les étoiles ne sont pas pures devant ses yeux.
6. Combien moins le sera un homme qui n'est que pourriture, et le fils de l'homme qui n'est qu'un ver?

CHAPITRE XXVI.

Dernier discours de Job. Sa réponse à Baldad.

1. Respondens autem Job, dixit :
2. Cujus adjutor es? numquid imbecillis? et sustentas brachium ejus, qui non est fortis?
3. Cui dedisti consilium? forsitan illi qui non habet sapientiam, et prudentiam tuam ostendisti plurimam.

1. Alors Job répondit :
2. Qui prétendez-vous assister? est-ce un homme faible? ou soutenez-vous celui qui n'a pas le bras fort?
3. A qui donnez-vous conseil? est-ce à celui qui n'a pas de sagesse? et voulez-vous signaler votre prudence?

Cap. XXV. — 2. *Potestas et terror apud eum est.* Ce discours de Baldad n'est qu'un intermède qui interrompt Job dans sa justification, en répétant ce que ses amis ont déjà dit maintes fois, c'est que l'homme est trop misérable pour oser jamais se croire absolument innocent devant Dieu. Cette idée est exacte à un certain point de vue, mais elle embrasse, dans sa généralité tous les humains, et par conséquent, elle ne suffit pas pour expliquer les souffrances de Job. Car si la souffrance a pour cause unique le mal moral, il faut que celui qui souffre le plus soit le plus coupable. A ce compte, Job aurait été le plus criminel des hommes, et c'est contre cette accusation que proteste avec raison la conscience de ce patriarche.

Cap. XXVI. — 2. *Cujus adjutor es?* Ces paroles sont ironiques. Job dit à Baldad : Puisque Dieu est tout-puissant, qu'avez-vous besoin de lui venir en aide? Au lieu de me défendre, c'est contre moi que vous vous portez. Qu'êtes-vous pour vous faire l'appui du Tout-Puissant? Est-ce un être faible? N'est-ce pas lui, au contraire, qui a tout créé? Et il prend de là occasion de décrire en termes sublimes la grandeur et la puissance de Dieu.

---

25. *Quod si non est ita.* Quod si impii non statim scelerum pœnas luunt. — *Esse mentitum.* Cum id jam sæpius affirmo. — *Ponere ante Deum.* Accusando, et quasi falso dictum arguendo.

Cap. XXV. — 2. *Apud eum.* Deum scilicet. — *Qui facit concordiam.* Qui ea quæ in cœlo et aere natura discordant, eadem ad consiliorum suorum effectus componit et sociat.

3. *Militum.* Angelorum. Aliii de militia cœli intelligunt juxta phrasim Scripturæ, quæ hoc nomine appellat solem, lunam, et astra. Vel intellige generatim de omnibus creaturis quæ Deo et illius providentiæ militant et serviunt. — *Super quem non surget lumen illius?* Quis est qui ab illo non illuminetur? vel quis est qui se abscondat ab illius lumine, et ab illo non videatur et cognoscatur?

5. *Non splendet.* Deo comparata.

6. *Filius hominis.* Homo.

Cap. XXVI. — 2. *Cujus adjutor es?* Non dat crimini quod Dei partes suscepisset Baldad, sed quod Jobum sine causa condemnaret; ita Chrysostomus. Potuit etiam reprehendi quod licet de Deo, tamen tumide et insolenter loqueretur, quasi magno aliquo defensionis et patrocinii beneficio devinxisset Deum. Vel quod non zelo divini honoris defendendi disputaret, sed provectus spiritu contentionis et pertinaciæ. Vel tandem quod Jobo desideranti Dei conspectum, ut pro se diceret, Baldad repugnaret, quasi vereretur ne Job superior evaderet, ideoque a provocatione ad divinum tribunal conaretur avertere.

* 3. *Cui dedisti consilium?* Est ironia, quasi dicat : Deum vis instruere quomodo ipse pro se contra me causam agat?

4. Qui entreprenez-vous d'enseigner? n'est-ce pas celui qui a créé les âmes et les esprits?

5. Les géants mêmes, et ceux qui habitent avec eux, gémissent sous les eaux.

6. L'enfer est nu devant ses yeux, et l'abîme n'a point de voile pour se couvrir *devant lui*.

7. C'est lui qui fait reposer le *pôle* du septentrion sur le vide, et qui suspend la terre sur le néant.

8. C'est lui qui lie les eaux dans les nuées, afin qu'elles ne fondent pas tout à la fois sur la terre.

9. *C'est lui* qui empêche que son trône ne paraisse à découvert, et qui répand au devant les nuages qu'il a formés.

10. *C'est lui* qui a marqué les bornes aux eaux tant que dureront la lumière et les ténèbres.

11. Les colonnes du ciel frémissent *devant lui*, et il les fait trembler au moindre clin d'œil.

12. Sa puissance a rassemblé les mers en un instant; et sa sagesse a dompté leur orgueil.

13. Son esprit a orné les cieux; et l'adresse de

4. Quem docere voluisti? nonne eum qui fecit spiramentum?

5. Ecce gigantes gemunt sub aquis, et qui habitant cum eis.

6. Nudus est infernus coram illo, et nullum est operimentum perditioni.

7. Qui extendit aquilonem super vacuum, et appendit terram super nihilum.

8. Qui ligat aquas in nubibus suis, ut non erumpant pariter deorsum.

9. Qui tenet vultum solii sui, et expandit super illud nebulam suam.

10. Terminum circumdedit aquis, usque dum finiantur lux et tenebræ.

11. Columnæ cœli contremiscunt, et pavent ad nutum ejus.

12. In fortitudine illius repente maria congregata sunt, et prudentia ejus percussit superbum.

13. Spiritus ejus ornavit cœlos; et,

5. *Ecce gigantes.* Baldad avait voulu faire ressortir la grandeur de Dieu en décrivant les merveilles qu'il a faites dans le ciel. Job lui répond que ce ne sont pas les seules merveilles que Dieu fait dans le ciel qui méritent du respect et de l'adoration, mais que celles qu'il opère dans les vastes abîmes de la mer, sont capables d'inspirer ces sentiments a un esprit attentif; et que pour lui, non-seulement il est persuadé que la divine Providence s'étend à ce qui se passe parmi les hommes sur la terre, mais qu'elle ne néglige pas même ce qui se passe sous les eaux, et qu'elle prend soin des poissons. Je commence, dit-il, par ces poissons gigantesques, par ces masses énormes qui se meuvent sous les eaux (Duguet).

6. *Nudus est infernus.* Son œil pénètre jusque dans les entrailles de la terre.

7. *Qui extendit aquilonem.* Job ne parle que du pôle nord, parce qu'il n'avait que cette partie du ciel sous les yeux; le midi lui était caché comme à nous (Sap., IX, 9; XXIII, 9).

11. *Et pavent ad nutum ejus.* On a beaucoup admiré le Jupiter d'Homère, qui, d'un signe de sa tête, fait trembler tout l'Olympe : *Annuit et totum nutu tremefecit Olympum.* Les images qu'emploie ici Job ont bien plus de grandeur et de magnificence.

13. *Eductus est coluber tortuosus.* Ce serpent fugitif, aux replis tortueux, est sans doute la constellation du Dragon, dont Virgile a marqué aussi la position au pôle nord :

Maximus hic flexu sinuoso elabitur anguis
Circum, perque duas in morem fluminis Arctos. (Georg., I, 244).

C'est aussi ce serpent qu'Ovide décrit et qu'il nous représente rendu furieux par le char du Soleil que l'inexpérience de Phaëton a fait trop approcher du pôle nord :

Quæque polo posita est glaciali proxima Serpens,
Frigore pigra prius, nec formidabilis ulli,
Incaluit; sumpsitque novas fervoribus iras. (Metam., lib. II, v. 173-175).

---

4. *Spiramentum.* Animam, vel vim respirandi.

5. *Gigantes.* Pisces immanis magnitudinis; cete quæ mari innatant, et marini gigantes propter vastam corporis molem appellari possunt. — *Gemunt sub aquis.* Qui pisces profundis gurgitibus maris demersi possunt gemere quasi premantur aquarum mole. — *Et qui habitant cum eis.* Pisces alii minores.

6. *Nudus est infernus coram illo.* Videt quæ geruntur in inferno, licet sit in intimis terræ visceribus. — *Perditioni.* Idem est quod inferno.

7. *Extendit aquilonem super vacuum.* Emittit aquilones et alios ventos per aerem. — *Vacuum.* Ita loquitur ex vulgi opinione. Vel vacuum appellat, quia aer solido corpore non occupatur. — *Super nihilum.* Terra enim et res graves nulla alia re sustentantur, quam naturali propensione qua feruntur ad centrum, et circa illud detinentur.

8. *Ligat aquas.* Poeticum schema, quasi aquæ nubibus quasi utribus continerentur. — *Ut non erumpant pariter deorsum.* Sed placide, et guttatim.

9. *Tenet vultum solii sui.* Vultus divini solii est visibilis iste cœli conspectus. Cœlum vero dicitur solium Dei, quia in eo præcipue majestatem suam cœli civibus exhibet, illudque habitat et *tenet*, ut loquitur hoc loco sacer textus. — *Expandit.* Expandit aliquando nubes quæ cœli conspectum eripiunt.

10. *Usque dum finiantur lux et tenebræ.* Perpetuo, quamdiu erit lucis et tenebrarum vicissitudo.

11. *Columnæ cœli.* Ipsa cœli machina; aliqui de angelis intelligunt, aut de montibus qui arduo vertice cœlum fulcire videntur.

12. *Fortitudine.* Potentia illius. — *Prudentia ejus.* Sapientia ejus. — *Percussit superbum.* Mare superbum ac tumens coercuit.

13. *Spiritus ejus.* Verbum et præceptum ejus. — *Ornavit cœlos.* Sole, luna, astris. — *Obstetricante manu ejus.* Aliqui de dracone apostata lucifero explicant, qui divinæ manus potentia eductus est. Alii de fulmine oblique volante, et tortuoso tractu per aerem labente. * Alii de circulo seu via lactea, aut de sidere draconis, aut de quolibet naturali colubro intelligunt.

obstetricante manu ejus, eductus est coluber tortuosus.

14. Ecce, hæc ex parte dicta sunt viarum ejus; et cum vix parvam stillam sermonis ejus audierimus, quis poterit tonitruum magnitudinis illius intueri?

sa main *puissante* a fait paraître *la figure d'*un serpent plein de replis.

14. Ce que nous venons de dire n'est qu'une petite partie de ses œuvres. Que si ce que nous avons entendu *de sa puissance* est seulement comme une goutte en comparaison de ce que l'on en peut dire, qui pourra soutenir l'éclat du tonnerre de sa grandeur?

CHAPITRE XXVII.

Suite du dernier discours de Job.

1. Addidit quoque Job, assumens parabolam suam, et dixit:

2. Vivit Deus, qui abstulit judicium meum, et Omnipotens, qui ad amaritudinem adduxit animam meam;

3. Quia donec superest halitus in me, et spiritus Dei in naribus meis,

4. Non loquentur labia mea iniquitatem, nec lingua mea meditabitur mendacium.

5. Absit a me ut justos vos esse judicem; donec deficiam, non recedam ab innocentia mea.

6. Justificationem meam, quam cœpi tenere, non deseram; neque enim reprehendit me cor meum in omni vita mea.

7. Sit ut impius, inimicus meus; et adversarius meus quasi iniquus.

8. Quæ est enim spes hypocritæ si avare rapiat, et non liberet Deus animam ejus?

1. Job prenant encore la parole, et usant du même discours figuré, continua en ces termes:

2. Je prends à témoin le Dieu vivant, qui m'a ôté tout moyen de justifier mon innocence, et le Tout-Puissant, qui a rempli mon âme d'amertume,

3. Que tant que j'aurai un souffle, et que Dieu me laissera l'air que je respire,

4. Mes lèvres ne prononceront rien d'injuste, et ma langue ne dira point de mensonge.

5. Dieu me garde de vous croire équitables. Tant que je vivrai, je ne me désisterai point *de* mon innocence.

6. Je n'abandonnerai point la justification que j'ai commencé à faire de ma conduite; car mon cœur ne me reproche rien dans toute ma vie.

7. Que mon ennemi passe lui-même pour un impie, et celui qui me combat, comme un injuste;

8. Car quelle est l'espérance de l'hypocrite, s'il ravit *le bien d'autrui* par son avarice, et que Dieu ne délivre pas son âme?

Cap. XXVII. — 1. *Assumens parabolam suam.* Le langage de Job est appelé parabolique, parce qu'il est tout à la fois allégorique et poétique, et que sous un sens simple il en cache d'autres sublimes et mystérieux.

5. *Absit a me ut justos vos esse judicem.* Il n'en aurait sans doute pas coûté à Job de reconnaître la vertu personnelle de ses amis qu'il aurait été, au contraire, fort heureux de regarder comme des hommes justes et honnêtes. Mais il faut distinguer entre les personnes et les doctrines; on doit être très-tolérant pour les personnes, mais inexorable pour les fausses doctrines. Les amis de Job étaient dans l'erreur en croyant qu'il n'y a que les coupables qui souffrent en ce monde; c'est cette erreur qu'il répudie énergiquement.

7. *Sit ut impius.* C'est comme s'il disait: Celui qui se déclare l'ennemi des justes affligés comme je le suis, et qui prétend que l'affliction où ils sont tombés est une preuve des crimes qu'ils ont commis, mérite d'être regardé lui-même comme un impie, parce qu'il combat la piété et qu'il fait paraître une injustice visible, en voulant faire passer pour méchants ceux qui sont justes devant Dieu (Sacy).

---

14. *Viarum ejus.* Divinorum operum. — *Et cum vix.* Si paucula hæc quæ commemoravi mentes nostras obstupefaciunt, quid nobis accideret majora audientibus, aut commemorantibus? — *Sermonis.* Operis. — *Tonitruum.* Vim. — *Intueri.* Intelligere, mente comprehendere.

Cap. XXVII. — 1. *Assumens parabolam.* Sermonem suum gravem et sapientem continuans. Vide dicta Num., 23. 7.

2. *Vivit Deus.* Per viventem Deum juro. — *Abstulit judicium meum.* Qui non concessit ut, quod postulabam, ante illius tribunal sisterer, et de mea innocentia judicaretur. — *Ad amaritudinem adduxit.* Tot et tantis ærumnis pressum.

3. *Spiritus Dei.* Vita, anima, quam a Deo accipimus, halitus. Italice dicimus: *Finche averò fiato.*

4. *Meditabitur mendacium.* Mentietur.

5. *Justos vos esse.* Qui sentitis et pronuntiatis mala sceleratis tantum evenire in hac vita. — *Non recedam ab innocentia mea.* Defendenda

6. *Justificationem meam.* Justitiam, sanctitatem.

7. *Sit ut impius, inimicus meus.* Quasi dicat: Vos existimastis felices eos qui bonis in hac vita abundant, imo hoc in sanctitatis et justitiæ argumentum vertitis; contra ego sentio, magnumque potius infortunium puto bonis affluere, et nullis prorsus vexari malis: itaque si velim meis inimicis male precari, nihil hoc gravius occurrit quod illis optem.

8. *Quæ est... spes hypocritæ?* Quid tandem boni impius expectare potest; imo quod malum timere non debet? — *Avare rapiat.* Injuste alios vexando. — *Et non liberet Deus animam ejus.* Nisi sua misericordia eum respiciat Deus, et meliorem illi mentem injiciat.

9. Dieu entendra-t-il ses cris lorsque l'affliction viendra fondre sur lui?
10. Ou pourra-t-il trouver sa joie dans le Tout-Puissant, et invoquer Dieu en tout temps?
11. *Mais* je vous enseignerai, avec le secours de Dieu, je ne vous cacherai point ce qui est renfermé dans le Tout-Puissant;
12. Mais vous le savez déjà tous : Pourquoi donc vous répandez-vous en de vains discours?
13. Voici le partage de l'homme impie devant Dieu, et l'héritage que le Tout-Puissant réserve pour les violents.
14. Quand ses enfants seraient en grand nombre, ils passeront tous au fil de l'épée, et ses petits-enfants ne seront point rassasiés de pain :
15. Ceux qui resteront de sa race seront ensevelis dans sa ruine, et les veuves ne les pleureront point.
16. S'il fait un monceau d'argent comme de terre, s'il amasse des habits comme de la boue,
17. Il les préparera à la vérité, mais le juste s'en revêtira, et l'innocent partagera son argent.
18. Il s'est bâti, comme le ver, une maison; et il s'est fait, comme le gardien *d'une vigne,* une cabane.
19. Lorsque le riche s'endormira, il n'emportera rien avec lui; il ouvrira les yeux, et il ne trouvera rien.
20. Il sera surpris de la pauvreté comme d'une *inondation,* il sera accablé de la tempête au milieu d'une nuit *profonde.*
21. Un vent brûlant le saisira et l'emportera, il l'enlèvera de sa place comme un tourbillon.

9. Numquid Deus audiet clamorem ejus, cum venerit super eum angustia?
10. Aut poterit in Omnipotente delectari, et invocare Deum omni tempore?
11. Docebo vos per manum Dei quæ Omnipotens habeat, nec abscondam.
12. Ecce, vos omnes nostis, et quid sine causa vana loquimini?
13. Hæc est pars hominis impii apud Deum, et hæreditas violentorum, quam ab Omnipotente suscipient.
14. Si multiplicati fuerint filii ejus, in gladio erunt, et nepotes ejus non saturabuntur pane.
15. Qui reliqui fuerint ex eo, sepelientur in interitu, et viduæ illius non plorabunt.
16. Si comportaverit quasi terram argentum, et sicut lutum præparaverit vestimenta;
17. Præparabit quidem, sed justus vestietur illis; et argentum innocens dividet.
18. Ædificavit sicut tinea domum suam, et sicut custos fecit umbraculum.
19. *a* Dives cum dormierit, nihil secum auferet, aperiet oculos suos, et nihil inveniet. [a *Ps.* 48. 18.]
20. Apprehendet eum quasi aqua inopia, nocte opprimet eum tempestas.
21. Tollet eum ventus urens, et auferet, et velut turbo rapiet eum de loco suo.

12. *Ecce, vos omnes nostis.* Job, tout en disant qu'il n'y a pas que le méchant qui souffre ici-bas, est cependant d'accord avec ses contradicteurs : c'est que le bonheur de l'impie n'est qu'apparent. Il peut avoir en ce monde beaucoup de succès, mais cette réussite est mauvaise. Souvent elle n'est que passagère. Le bien mal acquis ne profite pas longtemps; la fortune qui repose sur l'injustice s'écroule, et le méchant est puni sinon dans sa personne, du moins dans celle de ses enfants. S'il prospère pendant sa vie, du moins, à la mort, ses yeux s'ouvrent et son réveil est terrible.

---

9. *Numquid Deus audiet clamorem.* Accidet enim illis quod de Antiocho dicitur II. Machab., 9, 13 : *Orabat autem hic scelestus Dominum, a quo non esset misericordiam consecuturus;* nam impii timore tantum supplicii moventur, non odio sceleris quod amant.

11. *Per manum Dei.* Quæ divina inspiratione docente didici. Vel Deo juvante. Chald. habet, *per prophetiam Dei.* — *Quæ Omnipotens habeat.* Quam ille agendi rationem teneat cum hominibus, quid facere possit, quid velit. August. *quid disponat Deus.*

12. *Ecce, vos omnes nostis.* Confidenter loquar apud eos, quibus mea oratio neque nova erit, neque inaudita; et qui cum cætera tam acute videant, hac in parte minus quod verum, quodque justum est, perviderunt.

13. *Hæc est pars... impii.* Hic exitus manet impium; hic est fructus quem ex impietate percipiet.

14. *In gladio erunt.* Gladio peribunt.

15. *Qui reliqui fuerint.* Qui gladium evaserint. — *Sepelientur in interitu.* LXX habent, *morte morientur.* Acerba morte extincti sepelientur. Chald. pro *interitu* vertit *pestem.* Absumpti peste. — *Viduæ illius.* Uxores illorum. — *Non plorabunt.* LXX, *viduis eorum nemo miserebitur,* quasi dicat : Non plorabuntur. Sic Psalm., 77. 63 : *Virgines eorum non sunt lamentatæ.*

16. *Quasi terram.* In magna quantitate.

18. *Sicut tinea.* Quæ dum domunculam in putri ligno excavat, sibi perniciem parat; nam lignum debilitat, quo confracto etiam ipsa excutitur et perit. — *Umbraculum.* Quod ad breve tempus durat; nam uvis collectis, aut fructibus agri, tabernaculum dissolvitur.

19. *Cum dormierit.* Cum morietur. — *Aperiet oculos suos.* Postquam dormivit expergefactus, et rerum vanarum discussis imaginibus, cum seipsam intuebitur anima, vere et clare de rebus judicatura.

20. *Quasi aqua.* Quasi repentinus imber viatorem. — *Tempestas.* Venti, imber, grando, fulmina.

21. *Tollet.* Efferet sublimem, sublatum auferet. — *Ventus urens.* LXX habent, καύσων *æstus.* Heb. קדים *quadim,* de quo vide dicta supra, c. 15, n. 2. * Per hunc ventum urentem mortem intelligit.

22. Et mittet super eum, et non parcet; de manu ejus fugiens fugiet.

23. Stringet super eum manus suas, et sibilabit super illum, intuens locum ejus.

22. *Dieu* enverra sur lui *plaie sur plaie*, et il ne l'épargnera point; il fera tout son possible pour s'enfuir de ses mains;

23. *Alors* celui qui verra le lieu d'où il est tombé frappera des mains, et il sifflera en lui insultant.

CHAPITRE XXVIII.

Suite du dernier discours de Job.

1. Habet argentum venarum suarum principia; et auro locus est, in quo conflatur.

2. Ferrum de terra tollitur; et lapis solutus calore, in æs vertitur.

3. Tempus posuit tenebris, et universorum finem ipse considerat, lapidem quoque caliginis, et umbram mortis.

4. Dividit torrens a populo peregrinante, eos quos oblitus est pes egentis hominis, et invios.

5. Terra, de qua oriebatur panis in loco suo, igni subversa est.

1. L'argent a un principe *et une source* de ses veines, et l'or a un lieu où il se forme;

2. Le fer se tire de la terre; et la pierre étant fondue par la chaleur se change en airain.

3. L'homme a borné le temps des ténèbres : il considère lui-même la fin de toutes choses, et la pierre ensevelie dans l'obscurité et dans l'ombre de la mort.

4. Le torrent immense divise d'avec le peuple voyageur ceux que le pied de l'homme pauvre a oubliés, étant hors de la voie.

5. La terre, d'où le pain naissait comme de son lieu, a été renversée par le feu.

23. *Et sibilabit super illum.* En s'exprimant ainsi, Job parle de ce qu'il a fait lui-même, en considérant l'impie, non dans le temps de son élévation, mais de sa chute, et ayant conçu, non pour sa personne, mais pour son état, un mépris qui l'a porté à se moquer de ce qui paraît le plus florissant dans une fortune qui dure si peu, et dont la fin est si malheureuse.

Cap. XXVIII. — 1. *Habet argentum.* Ce chapitre est un des plus beaux du livre. Les commentateurs ont cherché à le rattacher à ce qui précède, et ont imaginé différentes transitions. Nous ferons observer que chez les poètes, surtout chez les Orientaux, il suffit qu'il y ait entre deux idées une certaine affinité pour qu'ils les rapprochent sans faire connaître au lecteur le lien qu'ils ont dans leur pensée. Job a précédemment décrit les merveilles de la Providence. Il passe de là aux découvertes que l'homme a faites. Il nous montre ce qu'il a fait de prodigieux pour l'exploitation des métaux; mais comme ses amis en avaient appelé souvent à leur sagesse, Job leur fait voir que le génie de l'homme, tout étendu et tout varié qu'il est, ne renferme pas la véritable sagesse, qu'elle est en Dieu, et qu'elle n'est autre que le Verbe éternel.

4. *Dividit torrens.* La mer était déjà franchie par les navigateurs qui rapportaient d'immenses trésors des pays qu'ils visitaient. Job touchait à la Phénicie, et il avait vu les Phéniciens revenir avec des métaux précieux des contrées les plus éloignées. Mais il dit que ce trafic ne peut être fait que par les riches, parce que, pour les pauvres, ils ne peuvent faire d'aussi longs voyages, et la mer leur est inaccessible.

---

22. *Mittet super eum.* Illam ipsam tempestatem, de qua proxime dictum. — *Ejus.* Tempestatis, vel Dei tempestatem immittentis. — *Fugiens fugiet.* Quantum poterunt fugere fugient, sed non effugient.

23. *Stringet super eum manus suas.* Manuum complosione irridebit impium Deus (nam ut est in Psalm. 2, 4 : *Qui habitat in cœlis irridebit eos, et Dominus subsannabit eos.* Vel quicumque impii cladem cognoverit. — *Sibilabit super illum.* Quod etiam ad irrisionem spectat. — *Intuens locum ejus.* Sedem felicitatis, ex qua excidit impius.

Cap. XXVIII. — 2. *Lapis.* Rudis massa metalli, quæ lapidi similis est, et terra admixta igne purgatur, et in æs solvitur. Vide Plinium, lib. 36, c. 27.

3. *Tempus posuit tenebris.* Statuit quando tempore metalla et alias res pretiosas tenebris obrutas esse pateretur. *Universorum finem.* Latendi finem ipse statuit. — *Lapidem... caliginis.* Lapidem pretiosum, aut metallicum, qui latet tenebris et caligine abstrusus, quem eumdem etiam *umbram mortis* appellat, et merito; sunt enim profundissimæ et obscurissimæ cavernæ fodinarum auri, et argenti, et metallorum.

4. *Dividit torrens.* Mare interfusum dividit et separat. — *A populo peregrinante.* A populo longe dissito, apud quem sunt auri argentique metalla. — *Eos quos oblitus est pes egentis hominis.* Quos assequi et assectari non potest pauper, qui longi itineris magnis sumptibus faciendus par esse non potest. Alii aliter locum hunc difficillimum interpretantur. Inter quos Emman. Sa sic explicat *dividit, etc.*, quasi dicat : Crescit aliquando torrens adeo ut peregrini transire nequeant, et socios consequi, qui prius transierant, tamque longe distant ut possint dari oblivioni. Quod vero dicitur *invios*, idem Emm. Sa eos interpretatur quibus via est intercisa ob inundationem. Porro juxta hanc explicationem cum superioribus versiculis cohæret; significatur enim defluxu et arrosione aquæ torrentis lapides metallicos, qui latuerant, aperiri, et in lucem aliquando proferri. — *Invios.* Mercatores, qui per loca devia ignota confragosa et salebrosa aurum, etc., et res pretiosas quærunt.

5. *Terra, de qua oriebatur panis.* Terra quæ prius arabatur, et frumenti ferax erat, antequam scilicet homines scirent metalla illius sinu contineri. — *In loco suo, igni subversa est.* Nunc retectis metallis effossa est, et propter fornaces conflandis metallis idoneas varie versata et subversa est.

6. *Pour en tirer* le saphir *qui* se trouve dans ses pierres, et l'or de ses mottes.
7. L'oiseau a ignoré cette route, et l'œil du vautour ne l'a point vue.
8. Les enfants des marchands, n'y ont point marché, et la lionne n'y a point passé :
9. Il a étendu sa main contre les rochers; il a renversé les montagnes jusque dans leurs racines.
10. Il a ouvert les pierres, pour en faire sortir les ruisseaux, et son œil a vu tout ce qu'il y a de précieux.
11. Il a pénétré jusqu'au fond des fleuves, et il a produit au jour les choses *les plus* secrètes.
12. Mais la sagesse, où se trouve-t-elle? et quel est le lieu de l'intelligence?
13. L'homme n'en connaît point le prix, et elle ne se trouve point en la terre de ceux qui vivent dans les délices.
14. L'abîme dit : Elle n'est point en moi; et la mer : Elle n'est point avec moi.
15. Elle ne se donne point pour l'or le plus pur, et elle ne s'achète point au poids de l'argent.
16. On ne la mettra point en comparaison avec *l'or d'Ophir, ni avec* les marchandises des Indes, dont les couleurs sont les plus vives ni avec la sardoine la plus précieuse, ni avec le saphir.
17. On ne lui égalera point l'or ni le cristal, et on ne la donnera point en échange pour des vases d'or.
18. Ce qu'il y a de *plus* grand et de *plus* élevé

6. Locus sapphiri lapides ejus, et glebæ illius aurum.
7. Semitam ignorabit avis, nec intuitus est eam oculus vulturis.
8. Non calcaverunt eam filii institorum, nec pertransivit per eam leæna.
9. Ad silicem extendit manum suam, subvertit a radicibus montes.
10. In petris rivos excidit, et omne pretiosum vidit oculus ejus.
11. Profunda quoque fluviorum scrutatus est, et abscondita in lucem produxit.
12. Sapientia vero ubi invenitur? et quis est locus intelligentiæ?
13. Nescit homo pretium ejus, nec invenitur in terra suaviter viventium.
14. Abyssus dicit : Non est in me; et mare loquitur : Non est mecum.
15. *a* Non dabitur aurum obrizum pro ea, nec appendetur argentum in commutatione ejus. [a *Sap.* 7. 9.]
16. Non conferetur tinctis Indiæ coloribus, nec lapidi sardonycho pretiosissimo, vel sapphiro.
17. Non adæquabitur ei aurum vel vitrum, nec commutabuntur pro ea vasa auri.
18. Excelsa et eminentia non memo-

11. *Profunda quoque fluviorum.* Dans ce tableau, on peut se faire une idée de l'état de la métallurgie à cette époque. On voit que l'on était sorti de l'âge de pierre, et qu'on se trouvait tout à la fois dans l'âge d'airain et l'âge de fer.

13. *Nescit homo pretium ejus.* Cette description de la Sagesse éternelle a beaucoup d'analogie avec celle qui se trouve aux Proverbes, chap. VIII. Cette Sagesse éternelle est le Verbe par lequel Dieu a tout fait. Job dit (vers. 27) que Dieu l'a vue, comme l'idée sur laquelle il voulait créer toutes choses ; il l'a découverte aux anges et aux hommes, comme le modèle de toute perfection ; il l'a préparée pour être en eux le principe de toutes lumières, de toutes grâces et de toute sainteté ; et il l'a recherchée et consultée, comme l'art divin par lequel il devait opérer toutes ces merveilles.

---

6. *Locus sapphiri lapides ejus.* Est terra et locus in quo proveniunt sapphiri vel qui sapphiris quasi lapidibus abundat. — *Glebæ illius aurum.* Terræ illius sapphiriferæ glebæ auro mixtæ sunt. Vel, ut in hebræo est, *pulveres illius sunt auriferi.* Non enim sapphiri alibi quam in terra aurifera inveniuntur.

7. *Semitam ignoravit avis.* Adeo abstrusis et remotis quibusdam locis metallorum fodinæ sunt, ut quodammodo avibus ipsis sint incognitæ et inviæ.

8. *Filii institorum.* Institores, mercatores.

9. *Ad scilicem extendit manum suam.* Is qui metalli venas quærit.

10. *In petris rivos excidit.* Alte terram et montium lapides effodit, donec scaturigines aquarum subterranearum nanciscerentur.

12. *Sapientia vero ubi invenitur?* Quasi dicat : Aurum quæritur et invenitur in aurifodinis ; non sic sapientia.

13. *In terra suaviter viventium.* Nam qui luxum et voluptates sectantur, longe sunt a sapientia.

14. *Abyssus.* Maris profunditas.

15. *Non dabitur.* Sapientia pecunia emi non potest. — *Obrizum.* Vide infra, c. 31, n. 24.

16. *Non conferetur.* Est enim multo pretiosior quam sint lapilli pretiosi ex India advecti, variis coloribus vernantes.

17. *Vitrum.* Crystallum intelligit, aut adamantem, qui lapides vitro similes sunt. Alii, ut vox sonat, de vitro ipso accipiunt, quod olim fuit in pretio.

18. *Excelsa et eminentia.* Quæ excellunt et eminent, et propter pretium commendantur. Tò *excelsa* in Hebr. est ראמות *ramoth*, quam vocem aliqui *coralium*, alii *cornu rhinocerotis*, significare volunt. Tò vero *eminentia* in Hebr. in גביש *gobis*, quam vocem Pagninus et alii *unionem* vertunt. — *Trahitur autem sapientia de occultis.* Hebræus apud Cajet. vertit : *Tractus sapientiæ plus quam margaritarum*, id est, extractio et investigatio sapientiæ pluris facienda investigatione margaritarum. — *De occultis.* Hebr est מפנינים *mippeninim*, id est, *præ margaritis*, quas occultas vocavit Vulgatus, quia gemmæ et uniones obviæ non sunt, sed a natura ipsa abditæ et abstrusæ.

rabuntur comparatione ejus; trahitur autem sapientia de occultis.

19. Non adæquabitur ei topazius de Æthiopia, nec tincturæ mundissimæ componetur.

20. Unde ergo sapientia venit? et quis est locus intelligentiæ?

21. Abscondita est ab oculis omnium viventium, volucres quoque cœli latet.

22. Perditio et mors dixerunt : Auribus nostris audivimus famam ejus.

23. Deus intelligit viam ejus, et ipse novit locum illius.

24. Ipse enim fines mundi intuetur; et omnia, quæ sub cœlo sunt, respicit.

25. Qui fecit ventis pondus, et aquas appendit in mensura.

26. Quando ponebat pluviis legem, et viam procellis sonantibus;

27. Tunc vidit illam, et enarravit, et præparavit, et investigavit.

28. Et dixit homini : Ecce timor Domini, ipsa est sapientia; et recedere a malo, intelligentia.

ne sera pas seulement nommé auprès d'elle; mais la sagesse a une secrète origine.

19. On ne la comparera point avec la topaze de l'Ethiopie, ni avec les teintures les plus éclatantes.

20. D'où vient donc la sagesse? et où l'intelligence se trouve-t-elle?

21. Elle est cachée aux yeux de tous ceux qui vivent *sur la terre;* elle est inconnue aux oiseaux mêmes du ciel.

22. La perdition et la mort, ont dit : Nous avons ouï parler d'elle.

23. C'est Dieu *seul* qui comprend quelle est sa voie; c'est lui qui connaît le lieu où elle habite.

24. Car il voit le monde d'une extrémité à l'autre, et il considère tout ce qui se passe sous le ciel.

25. C'est lui qui a donné du poids aux vents, et c'est lui qui a pesé et mesuré l'eau.

26. Lorsqu'il prescrivait une loi aux pluies, lorsqu'il marquait un chemin aux foudres et aux tempêtes,

27. C'est alors qu'il l'a vue, qu'il l'a découverte qu'il l'a préparée, et qu'il l'a recherchée.

28. Et il a dit à l'homme : La sagesse est de craindre le Seigneur; et l'intelligence est de se retirer du mal.

CHAPITRE XXIX.

Suite du discours de Job.

1. Addidit quoque Job, assumens parabolam suam, et dixit :

2. Quis mihi tribuat, ut sim juxta menses pristinos, secundum dies quibus Deus custodiebat me?

3. Quando splendebat lucerna ejus super caput meum, et ad lumen ejus ambulabam in tenebris?

1. Job prenant la parole, continua son discours figuré, et dit :

2. Qui m'accordera d'être comme j'ai été autrefois, comme j'étais dans ces jours où Dieu prenait soin de me garder?

3. Lorsque sa lampe luisait sur ma tête, et que je marchais dans les ténèbres à *la lueur* de sa lumière?

28. *Ecce timor Domini, ipsa est sapientia.* Cette sagesse est la sagesse pratique de l'homme; elle consiste d'abord à craindre Dieu et ensuite à s'éloigner du mal en raison de cette crainte : *Initium sapientiæ, timor Domini* (Eccli., I, 16).

Cap. XXIX. — 1. *Addidit quoque Job.* D'après la marche du poème, ce serait à Sophar à prendre la parole. Peut-être que ce discours a été perdu. Alors on aura marqué la pause que fait Job par ce mot *addidit.* Les idées générales qu'il a émises précédemment n'ayant pas fait d'impression sur le cœur de ses amis, il revient sur son passé et se justifie en rappelant le bien qu'il a fait.

---

19. *Tincturæ mundissimæ.* Variis coloribus tinctis lapidibus pretiosis. Vide dicta n. 16. Vel de vestibus pretiosis coloribus infectis intellige.

22. *Perditio et mors dixerunt.* Sententiam esse puto sapientiam longe a nobis esse dissitam, et habitare quodammodo in remotissimis locis. Porro loca remotissima *perditio* et *mors* dicuntur, quod qui illuc se conferunt periculum mortis subeant propter longam peregrinationem, etc. Itali eum quem ex remotissima regione venisse significare volunt, dicunt proverbiali schemate : *Et venuto da casa del diavolo.* — *Auribus nostris audivimus famam ejus.* Ubi sedem habeat sapientia non est nobis plane ignotum.

25. *Pondus.* LXX, *libramentum.* Certam vim eis dando, et præscribendo quando, quatenus, et quantum spirare debeant. — *Aquas appendit in mensura.* — Aquæ globum definitæ cujusdam mensuræ faciens, et littoribus coercens.

26. *Viam procellis sonantibus.* Venti enim, procellæ et tempestates, quæ vago et incerto cursu ferri videntur, viam tenent quam illis præscripsit Dominus.

27. *Tunc vidit illam.* Cum Deus mundum condidit, tunc veram ostendit docuitque sapientiæ viam, et rationem illam parandi et investigandi tradidit homini. — *Investigavit.* Investigare docuit.

28. *Homini.* Adamo. — *Ecce timor Domini.* LXX habent, θεοσέβεια, *Dei cultus*, religio, pietas in Deum vera et germana, hæc est sapientia. — *Recedere a malo, intelligentia.* Recedere a malo est sapere.

Cap. XXIX. — 1. *Assumens parabolam.* Vide dicta c. 27, n. 1.

2. *Juxta menses pristinos.* Cum scilicet bonis omnibus affluebam. — *Deus custodiebat me.* Nec sinebat me patere incursibus tot ærumnarum.

3. *Lucerna ejus.* Lucerna divini favoris et benevolentiæ. — *Ad lumen ejus ambulabam in tenebris.* Favor divinus mihi in rebus difficilibus aderat, eoque adjutus, quidquid arduum occurrebat superabam.

4. Comme j'étais aux jours de ma jeunesse, lorsque Dieu habitait en secret dans ma maison,

5. Lorsque le Tout-Puissant était avec moi, et toute ma famille autour de moi;

6. Lorsque je lavais mes pieds dans le beurre, et que la pierre répandait pour moi des ruisseaux d'huile;

7. Lorsque j'allais à la porte de la ville, et qu'on me préparait un siége dans la place publique;

8. Les jeunes gens, me voyant, se retiraient; et les vieillards, se levant, se tenaient debout.

9. Les princes cessaient de parler; ils mettaient le doigt sur leur bouche.

10. Les grands s'imposaient silence, et leur langue demeurait attachée à leur palais.

11. L'oreille qui m'écoutait me publiait bienheureux, et l'œil qui me voyait me rendait témoignage

12. Que j'avais délivré le pauvre qui criait, et l'orphelin qui n'avait personne pour le secourir.

13. Celui qui était près de périr me comblait de bénédictions, et je remplissais de consolation le cœur de la veuve.

14. Je me suis revêtu de la justice; et l'équité m'a servi comme d'un vêtement royal et d'un diadême.

4. Sicut fui in diebus adolescentiæ meæ, quando secreto Deus erat in tabernaculo meo?

5. Quando erat Omnipotens mecum: et in circuitu meo pueri mei?

6. Quando lavabam pedes meos butyro, et petra fundebat mihi rivos olei?

7. Quando procedebam ad portam civitatis, et in platea parabant cathedram mihi?

8. Videbant me juvenes, et abscondebantur; et senes assurgentes stabant.

9. Principes cessabant loqui, et digitum superponebant ori suo.

10. Vocem suam cohibebant duces, et lingua eorum gutturi suo adhærebat.

11. Auris audiens beatificabat me, et oculus videns testimonium reddebat mihi

12. Eo quod liberassem pauperem vociferantem, et pupillum, cui non esset adjutor.

13. Benedictio perituri super me veniebat, et cor viduæ consolatus sum.

14. Justitia indutus sum; et vestivi me, sicut vestimento et diademate, judicio meo.

6. *Quando lavabam pedes meos butyro.* En faisant le tableau de sa félicité passée, Job nous montre d'abord l'abondance dans laquelle il se trouvait. Il nageait dans le lait, et lavait pour ainsi dire ses pieds dans le beurre, à cause de la multitude de ses troupeaux. Les terrains pierreux étaient couverts d'oliviers, et ces oliviers étaient si chargés de fruits qu'on pouvait dire en quelque sorte qu'il sortait de là des ruisseaux d'huile. A la richesse s'attachaient naturellement le respect et la considération que l'on a toujours pour les riches et les puissants.

12. *Eo quod liberassem pauperem.* Lorsqu'il avait précisé ses accusations contre Job, Eliphaz lui avait reproché d'avoir été injuste dans ses jugements, de s'être montré dur et cruel envers le pauvre, d'avoir méconnu les droits de la veuve et de l'orphelin (Vid. supr., XXII, 6 et suiv.). Job, en faisant l'histoire de son passé, rappelle que quand il était dans la prospérité, on tenait sur son compte un tout autre langage. Ceux qui le voyaient disaient, au contraire, qu'il était impartial dans ses arrêts, qu'il ne faisait pas d'acception de personne, et il rappelle sa bonté envers les pauvres : *Pater eram pauperum.* Ce mot dit tout.

---

4. *Quando secreto Deus erat in tabernaculo meo* LXX habent, *cum Deus visitationem faciebat domus meæ.* Alii legunt, *dum esset societas Dei super tabernaculum meum*, cum scilicet Deus mecum familiariter agebat, sua mihi communicabat secreta, et multis modis favebat.

5. *Quando erat Omnipotens mecum.* Inculcatio est ejusdem divini favoris, LXX peculiariter de divitiis intelligunt; habent enim, *cum eram materiatus nimis*, græce, ὑλώδης. *Cum mihi*, inquit Scoliastes, *materies divitiarum suppetebat, etc.* — *Pueri mei.* Filii, vel famuli mei.

6. *Lavabam pedes meos butyro.* Lavare poteram, tanta ejus copia suppetebat; LXX habent, *fluebant viæ meæ butyro, et montes mei fluebant lacte*, id est tanta erat copia numerusque meorum gregum, ut quocumque me verterem, viderem notas lactis ex distentis uberibus diffluentis, indeque fiebat ut tingerem pedes lacte et butyro. — *Petra fundebat mihi rivos olei.* Pretiosi et lapidosi montes oleis abundantes. Cajet. et Emman. Sa de petra torcularis explicant.

7. *Ad portam civitatis.* Ubi forum erat et prætorium ex antiquo ritu. — *Parabant cathedram mihi.* Tanquam vîro primario, aut principi.

8. *Abscondebantur.* Præ reverentia.

9. *Principes.* LXX, *potentes*, proceres ipsi.

11. *Auris audiens beatificabat me.* Ut mulier illa evangelica, quæ audito Christo dicebat: *Beatus venter qui te portavit, et ubera quæ suxisti.* Lucæ 11, 27. —*Testimonium reddebat mihi.* Integritatem meam extollendo.

12. *Vociferantem.* Auxilium meum implorantem.

13. *Perituri.* Periclitantis, qui proxime aberat a magno periculo. — *Super me veniebat.* Mihi enim bene precabatur, et laudabat me, quod illi in necessitate præsto fuissem. — *Viduæ.* Afflictæ et mœrentis.

14. *Justitia indutus sum.* Quod idem repetit et explicat sequenti particula, cum ait : *Vestivi me, sicut vestimento.* LXX, *sicut diploïde*, vel *sicut pallio*, quod scilicet totum hominem tegit, quasi dicat : Justitia in actionibus et judiciis meis omni ex parte apparebat et eminebat. — *Diademate, judicio meo.* Meum decus et ornamentum erat recte judicare, hoc gaudebam, hoc gloriabar.

15. Oculus fui cæco, et pes claudo.

16. Pater eram pauperum; et causam quam nesciebam, diligentissime investigabam.

17. Conterebam molas iniqui, et de dentibus illius auferebam prædam.

18. Dicebamque : In nidulo meo moriar, et sicut palma multiplicabo dies.

19. Radix mea aperta est secus aquas et ros morabitur in messione mea.

20. Gloria mea semper innovabitur, et arcus meus in manu mea instaurabitur.

21. Qui me audiebant, expectabant sententiam, et intenti tacebant ad consilium meum.

22. Verbis meis addere nihil audebant, et super illos stillabat eloquium meum.

23. Expectabant me sicut pluviam, et os suum aperiebant quasi ad imbrem serotinum.

24. Si quando ridebam ad eos, non credebant et lux vultus mei non cadebat in terram.

25. Si voluissem ire ad eos, sedebam primus; cumque sederem quasi rex, circumstante exercitu, eram tamen mœrentium consolator.

15. J'ai été l'œil de l'aveugle et le pied du boiteux.

16. J'étais le père des pauvres; je m'instruisais avec un extrême soin des affaires que je ne savais pas.

17. Je brisais les mâchoires de l'injuste, et je lui arrachais sa proie d'entre les dents.

18. Je disais alors : Je mourrai *en paix* dans le petit nid que je me suis fait, et je multiplierai mes jours comme le palmier.

19. Je suis comme un arbre dont la racine s'étend le long des eaux; et la rosée se reposera sur mes branches.

20. Ma gloire se renouvellera de jour en jour; mon arc se fortifiera dans ma main.

21. Ceux qui m'écoutaient attendaient que j'eusse parlé, et ils recevaient mon avis avec un silence plein de respect.

22. Ils n'osaient rien ajouter à mes paroles, et elles tombaient sur eux comme les gouttes de la rosée.

23. Ils me souhaitaient comme l'eau du ciel; et leur bouche s'ouvrait comme aux pluies de l'arrière-saison.

24. Si je riais quelquefois avec eux, ils ne pouvaient pas le croire, la lumière de mon visage ne tombait point à terre.

25. Si je voulais aller parmi eux, je prenais ma place au-dessus de tous; et lorsque j'étais assis comme un roi au milieu des gardes qui m'environnaient, je ne laissais pas d'être le consolateur des affligés.

24. *Si quando ridebam ad eos.* De la part de celui qui a le pouvoir et la richesse, la moindre attention est remarquée. Il suffit qu'il sourie à quelqu'un, pour que cette personne en soit heureuse. Job nous dit qu'il le faisait volontiers, et qu'il donnait ces marques de bonté sans rien perdre de son autorité, et qu'au lieu d'être superbe et dédaigneux, comme le sont trop souvent les grands, il aimait à tempérer l'éclat de sa grandeur et de sa majesté par une condescendance et une familiarité qui lui gagnaient tous les cœurs.

---

15. *Oculus fui cæco.* Consilio omnes, ut potui, juvi. — *Pes claudo.* Studium meum fuit egentium imbecillitatem fulcire.

16. *Diligentissime investigabam.* Ne forte contra eum pronuntiarem, cujus jus potius erat.

17. *Molas.* Dentes molares, potentiam et violentiam comprimebam. — *Prædam.* Injuste partam per pauperum, viduarum, aut pupillorum oppressionem.

18. *Dicebamque.* In animo meo cogitabam. — *In nidulo meo.* Quiete, pacate, et domi meæ. — *Sicut palma.* LXX habent, *sicut truncus palmæ.* Est autem palma arbor admodum vivax. Aliqui vertunt, *sicut phœnix;* nam apud Græcos, φοίνιξ utrumque significat, palmam scilicet, et phœnicem avem, quod etiam significare volunt aliqui hebræam vocem חול *hol*, quam tamen alibi noster interpres *arenam* vertit; ideoque non desunt qui hoc loco legant : *Sicut arena multiplicabo dies.* Verius et noster interpres et LXX pro arbore acceperunt, ut patet ex eorum interpretatione.

19. *Radix mea.* Est eadem felicitas quæ viro justo tribuitur Psalmo 1, n. 3, cum dicitur : *Erit tanquam lignum, quod plantatum est secus decursus aquarum*, etc. — *Aperta.* Ita ut aqua ad illam possit accedere. — *Ros morabitur in messione mea.* Aer enim roridus messi commodus est, nimia autem siccitas adversa; tunc enim grana e spicis facilius cadunt. Sic Isaias c. 18, 4, in bono posuit rorem tempore messis, cum ait : *Sicut nubes roris in die messis.*

20. *Gloria mea semper innovabitur.* Putabam gloriam meam nullis unquam adversis posse obsolescere. — *Arcus.* Robur intelligit et potentiam.

21. *Expectabant sententiam.* In judicio enim et voluntate mea acquiescebant.

22. *Stillabat eloquium meum.* In morem sedatæ pluviæ arvis gratæ fundebatur.

23. *Pluviam.* Desideratam, et opportunam. — *Os suum aperiebant.* Ut illi facere solent qui valde attente audiunt. — *Imbrem serotinum.* De imbre serotino et temporaneo vide dicta Deut. 11, 14.

24. *Si quando ridebam ad eos, non credebant.* Si illis arrisissem, non tamen audebant familiarius mecum agere, sed nihilominus meam reverebantur auctoritatem. Non enim credebant me illis potestatem facere ut liberius solito agerent. — *Lux vultus mei.* Majestas oris et auctoritas. — *Non cadebat in terram.* Nihil ex illa peribat.

25. *Si voluissem ire ad eos.* Cum subditos meos adibam, primo et honestissimo loco sedebam ut princeps.

CHAPITRE XXX.

Suite du dernier discours de Job.

1. Mais maintenant je suis méprisé par des personnes plus jeunes que moi, dont je n'aurais pas daigné mettre les pères avec les chiens de mon troupeau :

2. Dont la force et le travail des mains étaient moins que rien à mon égard, et qui étaient même regardés comme indignes de la vie;

3. Des gens tout secs de faim et de pauvreté, qui allaient ronger dans un désert, dont l'affliction et la misère avaient défiguré le visage;

4. Qui mangeaient l'herbe et les écorces des arbres, et qui se nourrissaient des racines de genièvres;

5. Qui allaient ravir ces choses dans le fond des vallées, et qui, en ayant trouvé quelqu'une, y accouraient avec de grands cris de joie;

6. Qui habitaient dans les creux des torrents, dans les cavernes de la terre, ou dans les rochers;

7. Qui trouvaient même leur joie dans cet état, et qui faisaient leurs délices d'être sous les ronces et les épines;

8. Ces hommes, *dis-je*, dont les pères sont des insensés et de la naissance la plus basse, qui sont le mépris et le rebut de la terre,

9. Je suis devenu le sujet de leurs chansons; je suis l'objet de leurs railleries.

1. Nunc autem derident me juniores tempore, quorum non dignabar patres ponere cum canibus gregis mei;

2. Quorum virtus manuum mihi erat pro nihilo, et vita ipsa putabantur indigni.

3. Egestate et fame steriles, qui rodebant in solitudine, squalentes calamitate et miseria;

4. Et mandebant herbas, et arborum cortices, et radix juniperorum erat cibus eorum;

5. Qui de convallibus ista rapientes, cum singula reperissent, ad ea cum clamore currebant;

6. In desertis habitabant torrentium, et in cavernis terræ, vel super glaream;

7. Qui inter hujuscemodi lætabantur, et esse sub sentibus delicias computabant;

8. Filii stultorum et ignobilium, et in terra penitus non parentes,

9. Nunc in eorum canticum versus sum, et factus sum eis in proverbium.

Cap. XXX. — 1. *Nunc autem derident me juniores.* Saint Grégoire, prenant ces paroles dans un sens spirituel, dit que les hérétiques, comparés à l'Eglise de Jésus-Christ, doivent être regardés comme plus jeunes, puisqu'ils sont eux-mêmes sortis de l'Eglise. Quoique plus jeunes qu'elle, ils s'en moquent néanmoins, et la méprisent, lorsqu'après l'avoir quittée, ils insultent à sa doctrine. Il est vrai encore qu'elle n'a jamais daigné mettre leurs pères au rang des chiens de son troupeau. Car le troupeau de la sainte Eglise, c'est la multitude des fidèles. Et les saints Docteurs sont appelés les chiens fidèles de ce troupeau, parce qu'ils en étaient les gardiens. Ce qui fait qu'un saint prophète reproche la lâcheté des faux prophètes d'Israël en les appelant des chiens muets qui ne pouvaient aboyer. L'Eglise n'a donc jamais cru devoir mettre au rang de ses vrais pasteurs et des chiens fidèles destinés pour la garde du troupeau, les Arius, les Macédonius, les Nestorius et tous ces inventeurs de dogmes pervers qu'elle a dû retrancher de son sein.

9. *Factus sum eis in proverbium.* C'est là le tort de tous ceux qui tombent de haut. Plus leur position a été brillante, et plus sont amères les injures qu'on leur adresse. Le dernier des hommes se croit le droit d'insulter à leur misère et de charger le tableau.

Cap. XXX. — 1. *Ponere cum canibus gregis mei.* Quibus canum meorum cura committeretur. Ita Chrysost. Hoc non dicitur a Job per contemptum, fuit enim mitissimus erga omnes, comis et urbanus, sed ut eorum vilitatem ostendat. Alii sensum esse volunt : quibus non perinde ut canibus meis rerum copia suppeditabat; ita Nicetas. Alii *ponere cum canibus* putant esse proverbium, et sensum esse : non dignabar eorum parentes eo loco et numero habere quo pastoritios canes meos; ita ex recentioribus Sanchez.

2. *Virtus manuum.* Agendi facultas, actiones ipsæ, vires et robur. — *Mihi erat pro nihilo.* Nihil faciebam.

3. *Fame steriles.* Pagninus vertit, *propter penuriam, et propter esuriem solitarii errant.* Vatabl. *coacti fame fugiebant ad locum siccum et arentem.* Nimirum aliquid quæsituri quo famem sedarent. — *Qui rodebant in solitudine.* Aut cortices, aut radices arborum et herbarum.

4. *Radix juniperorum.* In Hebr. est, רתמים *rethamim*, quam alii aliter vertunt : sunt enim qui רתם *rothem* juniperum significare velint, sunt etiam qui genistam esse putent. An vero radices juniperorum esui aptæ sint non invenio. Fortasse in Idumæa et Arabia illum usum habere aliquo modo potuerunt, præsertim apud admodum pauperes.

5. *Ista.* Herbarum et juniperorum radices, arborumque cortices. — *Ad ea cum clamore currebant.* Alter alteri præripere studentes.

6. *Super glaream.* Torrentium, quorum paulo ante meminerat.

7. *Inter hujuscemodi...* Has miserias delicias putabant præ paupertate.

8. *Parentes.* Apparentes, viles, sine honore.

9. *Canticum.* Fabula, ludibrium, quasi dicat : Componunt de me cantilenas, ut fit de miseris et ridiculis. — *In proverbium.* Job enim infortunium proverbio usurpabant, ut significarent magnam aliquam et merito illatam calamitatem. Vel simpliciter sensus est : versor frequenter in ore illorum, qui me rident et subsannant.

10. Abominantur me, et longe fugiunt à me, et faciem meam conspuere non verentur.

11. Pharetram enim suam aperuit, et afflixit me, et frenum posuit in os meum.

12. Ad dexteram orientis calamitates meæ illico surrexerunt; pedes meos subverterunt, et oppresserunt quasi fluctibus semitis suis.

13. Dissipaverunt itinera mea, insidiati sunt mihi, et prævaluerunt, et non fuit qui ferret auxilium.

14. Quasi rupto muro, et aperta janua, irruerunt super me, et ad meas miserias devoluti sunt.

15. Redactus sum in nihilum; abstulisti quasi ventus desiderium meum; et velut nubes pertransiit salus mea.

16. Nunc autem in memetipso marcessit anima mea, et possident me dies afflictionis.

17. Nocte os meum perforatur doloribus; et qui me comedunt, non dormiunt.

18. In multitudine eorum consumitur vestimentum meum, et quasi capitio tunicæ succinxerunt me.

19. Comparatus sum luto, et assimilatus sum favillæ et cineri.

20. Clamo ad te, et non exaudis me; sto, et non respicis me.

21. Mutatus es mihi in crudelem, et in duritia manus tuæ adversaris mihi.

10. Ils m'ont en horreur, et ils fuient loin de moi : ils ne craignent pas de me cracher au visage.

11. Car *Dieu* a ouvert son carquois pour me percer de douleur, il a mis un frein à ma bouche.

12. Aussitôt mes maux se sont élevés à côté de moi, m'ont renversé par terre, et ils m'ont foulé aux pieds, comme par les flots.

13. Ils ont rompu les chemins par où je marchais, ils m'ont dressé des piéges, ils ont eu *sur moi* l'avantage; et il ne s'est trouvé personne pour me secourir.

14. Ils se sont jetés sur moi comme par la brèche d'une muraille et par une porte ouverte; et ils sont venus en foule m'accabler de misères.

15. J'ai été réduit dans le néant, vous avez emporté comme un tourbillon ce qui m'était le plus cher, et *ce qui faisait le bonheur de* ma vie a passé comme un nuage.

16. Mon âme est maintenant toute languissante en moi-même, et je suis tout possédé des maux qui m'accablent.

17. Mes douleurs pendant la nuit transpercent mes os; et les vers qui me dévorent ne dorment point.

18. Leur multitude consume mon vêtement; et ils m'environnent de toutes parts, et me couvrent comme le capuchon d'une tunique.

19. Je suis devenu comme de la boue; je suis semblable à la poussière et à la cendre.

20. Je crie vers vous, *ô mon Dieu*, et vous ne m'écoutez point : je me tiens devant vous, et vous ne me regardez point.

21. Vous êtes changé à mon égard, vous m'êtes devenu cruel, et vous employez la dureté de votre main pour me combattre.

11. *Frenum posuit in os meum.* Cette métaphore peut indiquer que Dieu a arrêté Job dans sa course en mettant tout à coup un terme à sa prospérité, ou qu'il lui a imposé silence en l'empêchant, dans l'excès de ses maux, de trouver de quoi répondre à ses ennemis qui l'accablent de leurs reproches et qui le foulent aux pieds par la violence de leurs attaques qu'il compare aux flots redoublés d'une mer en furie.

---

10. *Faciem meam conspuere.* Aliqui putant conspuendi metaphora injurias et contumelias in Jobum jactatas significari. Verior et communior sententia est revera a vilibus hisce homuncionibus Job consputum fuisse, qua in re Christi fuit egregia figura, qui idem passus est.

11. *Aperuit.* Deus scilicet. Eadem metaphora sagittarum usus est David Psalm. 37, 3 : *Quoniam sagittæ tuæ infixæ sunt mihi.* — *Frenum posuit in os meum.* Ut fieri solet cum ferocibus equis quos domare volumus.

12. *Ad dexteram.* Pagnin. ex Hebr. ita vertit : *Juxta dexteram pueri steterunt, pedes meos impulerunt, et fecerunt super me semitas contritionis suæ.* Sententia esse videtur, opposito pede suo, pedes meos supplantaverunt ut caderem. Vox Hebr. quem Pagnin. vertit *pueri*, et Vulgat. *orientis*, est פרחה *pirchach*, quæ germen erumpens significat, aut florem, et per metaphoram pueros, qui quasi nova sunt hominum germina. Vulgatæ ergo sensus esse potest : *ad dexteram orientis*, aut germinis, id est, simul cum orientibus malis meis, cum primum in me morbi et alia infortunia germinarunt, cum effloruit lepra, etc., adfuerunt etiam calamitates mihi infestæ, inter quas non ultimum habet locum adolescentum licentia et lascivia, qui illuserunt mihi, etc.

13. *Dissipaverunt.* Corruperunt, subverterunt. — *Itinera.* Studia, opera : quidquid vellem, quidquid pararem, dissiparunt.

14. *Ad meas miserias.* Ut me miserum facerent. — *Devoluti sunt.* In me irruerunt ad eum modum quo gravia saxa magno impetu per declive rotantur, et in subjectam planitiem devolvuntur.

15. *Abstulisti.* Deus scilicet. — *Desiderium meum.* Quæ optabam; res mihi charissimas. — *Velut nubes.* Quæ facile vento solvitur. — *Salus mea.* Incolumitas et florens status.

16. *Marcessit anima mea.* Vita, corpus meum tabescit, diffluit, corrumpitur doloribus et morbis.

17. *Os meum.* Ossa mea. — *Qui me comedunt.* Vermes, aut dolores.

18. *Consumitur.* Putredine et sanie. — *Quasi capitio.* Immensa enim vermiculorum multitudo per collum sursum repens, quasi capitium Jobi capiti inducebat.

19. *Comparatus sum luto.* Adeo sordibus scateo, ut cum vilissimis et sordidissimis rebus, cinere et luto conferri possim.

21. *Mutatus es mihi in crudelem.* Ita mecum agis ac si crudelis esses.

22. Vous m'avez élevé; et me tenant comme suspendu en l'air, vous m'avez entièrement brisé.
23. Je sais que vous me livrerez à la mort, où est marquée la demeure de tous ceux qui vivent.
24. Vous n'étendez pas votre main sur eux jusqu'à les consumer entièrement; car, lorsqu'ils sont abattus, vous les sauvez.
25. *Car* je pleurais autrefois sur celui qui était affligé, et mon âme était compatissante envers le pauvre.
26. J'attendais les biens, et les maux sont venus *fondre* sur moi; j'espérais la lumière, et les ténèbres m'ont enveloppé.
27. Un feu brûle dans mes entrailles, sans me donner aucun repos; les jours de l'affliction m'ont prévenu.
28. Je marchais tout triste, sans me laisser aller à l'emportement; je me levais et je poussais des cris au milieu du peuple.
29. J'ai été le frère des dragons et le compagnon des autruches.
30. Ma peau est devenue toute noire sur ma chair, et mes os sont desséchés dans l'ardeur qui me consume.
31. Ma harpe s'est changée en de tristes plaintes, et mes instruments de musique en des voix lugubres.

22. Elevasti me, et quasi super ventum ponens elisisti me valide.
23. Scio quia morti trades me, ubi constituta est domus omni viventi.
24. Verumtamen non ad consumptionem eorum emittis manum tuam; et si corruerint, ipse salvabis.
25. Flebam quondam super eo qui afflictus erat; et compatiebatur anima mea pauperi.
26. Expectabam bona, et venerunt mihi mala; præstolabar lucem, et eruperunt tenebræ.
27. Interiora mea efferbuerunt absque ulla requie, prævenerunt me dies afflictionis.
28. Mœrens incedebam, sine furore; consurgens, in turba clamabam.
29. Frater fui draconum, et socius struthionum.
30. Cutis mea denigrata est super me, et ossa mea aruerunt præ caumate.
31. Versa est in luctum cithara mea, et organum meum in vocem flentium.

CHAPITRE XXXI.

Dernières paroles de Job.

1. Car j'ai fait un accord avec mes yeux pour ne penser pas seulement à une vierge.

1. Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine.

24. *Verumtamen non ad consumptionem eorum.* A la fin de ses souffrances comme au commencement, Job reconnaît que ses maux viennent de Dieu. Il ne les attribue ni à Satan, ni aux Chaldéens, parce qu'il ne voit dans tous ses ennemis, que les instruments de la Providence. La mort mettra nécessairement un terme à ses maux. Mais à peine a-t-il prononcé ce mot, qu'il voit la miséricorde de Dieu s'étendant sur tous les affligés. « Vous ne les punissez pas, dit-il, jusqu'à leur entier anéantissement, vous les sauvez lorsqu'ils sont abattus. Ne dois-je pas espérer de votre bonté la même faveur? N'aurez-vous pas compassion de ma misère, en considération de ce que j'ai été autrefois moi-même pour les malheureux. Car je pleurais autrefois, etc. (vers. 28). »

Cap. XXXI. — 1. *Pepigi fœdus.* J'ai fait un pacte avec mes yeux, dit Job, c'est-à-dire, j'ai pris la forte résolution de ne leur point accorder la liberté de regarder une vierge, beaucoup moins une femme qui soit mariée, de peur que de ce regard il ne m'en vînt une pensée contre moi et la pureté. Et j'ai fait ce pacte non-seulement depuis mon affliction, puisque l'état où je suis ne me permet point de penser à autre chose qu'à ma douleur; mais dès le temps de ma plus grande prospérité où j'étais plus obligé de veiller sur moi pour me défendre de l'attrait impur des sens. Pour conserver l'âme dans sa pureté, dit saint Grégoire, il faut répri-

---

22. *Super ventum.* Loco editissimo. — *Elisisti me valide.* Videris me prius extulisse, ut gravior et nocentior esset ruina.

24. *Non ad consumptionem eorum.* Sensus esse potest : non omnino perdis; nam immortalis est anima, et licet morte corruam, tu tamen restitues vitæ. Aliqui illud, *si corruerint*, de oratione interpretantur hoc modo : Non plane homines perdis; nam si ad te preces fuderint, salutem impertis. Potest etiam esse sententia : non emittis manum tuam ad consumptionem eorum, scilicet hominum qui cum misero vitæ statu conflictantur, qui si corruerent morte absumpti, ipsam mortem, qua malis eriperentur, loco salutis et ingentis boni haberent.

26. *Expectabam bona.* Quia nimirum in miseros et egentes misericors fueram.

27. *Efferbuerunt.* Æstu et cruciatu mea uruntur præcordia.

28. *Mœrens incedebam, sine furore.* Bonis et liberis orbatus dolui, sed non excandui. — *Clamabam.* Ad solandum et levandum dolorem meum.

29. *Frater fui draconum.* Similis fui draconibus; nam ut illi cum vincuntur et opprimuntur ab elephantis, horribiliter sibilant, ut tradit hoc loco. D. Hieron.; ita ego malis pressus multum dolui et clamavi. — *Socius struthionum.* Pulli enim struthionum a matribus derelicti vehementer dolent, et clamant præ fame : vide Delrio Adagialium, tom. 2, adagiali 18.

30. *Super me.* In corpore meo. — *Caumate.* Propter vim caumatis, id est, ardoris.

31. *Cithara.* Gaudium. — *Organum.* LXX, *psalmus*, quasi dicat : Lætus canebam, mæstus fleo et queror. Prospere ageham, sed nunc miser sum et infelix.

Cap. XXXI. — 1. *Ne cogitarem. Ne respicerem*, ut habet chaldæus. Oculi dicuntur cogitare, ut etiam dicuntur desiderare : sic Eccesiastes c. 2, n. 10, *Quæ desideraverunt*, inquit, *oculi mei, non negavi eis.* Facilis enim transitus, et valde frequens ab aspectu ad cogitationem et desiderium.

2. Quam enim partem haberet in me Deus desuper, et hæreditatem Omnipotens de excelsis?
3. Numquid non perditio est iniquo, et alienatio operantibus injustitiam?
4. Nonne ipse considerat vias meas, et cunctos gressus meos dinumerat?
5. Si ambulavi in vanitate, et festinavit in dolo pes meus,
6. Appendat me in statera justa, et sciat Deus simplicitatem meam.
7. Si declinavit gressus meus de via, et si secutum est oculos meos cor meum, et si manibus meis adhæsit macula;
8. Seram, et alius comedat; et progenies mea eradicetur.
9. Si deceptum est cor meum super muliere, et si ad ostium amici mei insidiatus sum;
10. Scortum alterius sit uxor mea, et super illam incurventur alii.
11. Hoc enim nefas est, et iniquitas maxima.
12. Ignis est usque ad perditionem devorans, et omnia eradicans genimina.

2. Quelle union Dieu aurait-il avec moi? et quelle part le Tout-Puissant *me donnerait-il* à son céleste héritage?
3. Ne perdra-t-il pas les méchants? et ne rejettera-t-il pas celui qui commet l'injustice?
4. Ne considère-t-il pas mes voies? et ne compte-t-il pas toutes mes démarches?
5. Si j'ai marché dans la vanité, et si mes pieds se sont hâtés pour dresser des piéges *aux autres*,
6. Que Dieu pèse mes actions dans une balance juste, et qu'il connaisse la simplicité de mon cœur.
7. *Qu'il examine* si mes pas se sont détournés de la voie, si mon cœur a suivi *l'attrait de* mes yeux, et si quelque souillure s'est attachée à mes mains.
8. Que je sème, et qu'un autre mange; et que ma race soit retranchée jusqu'à la racine.
9. Si l'égarement d'une femme a séduit mon cœur, et si j'ai dressé des embûches à la porte de mon ami,
10. Que ma femme soit déshonorée par un autre, et qu'elle soit exposée à une prostitution honteuse.
11. Car l'adultère est un crime énorme, et une très-grande iniquité.
12. C'est un feu qui dévore jusqu'à une perte entière, qui extermine jusqu'aux moindres rejetons.

mer les regards lascifs des yeux qui entraînent aisément le cœur dans le crime. Car Eve n'aurait pas touché au fruit défendu, si elle ne l'avait auparavant regardé d'un œil inconsidéré. C'est pourquoi, pour conserver le cœur pur, il faut veiller sur la garde de ses sens; car quelque vigueur qu'ait l'âme, si les sens qui sont charnels et qui l'obsèdent sans cesse ne sont réprimés, ils l'entraînent infailliblement dans le désordre (Sacy).

11. *Hoc enim nefas est.* Dans la loi de Moïse, l'adultère est puni de mort. Job va, sur la foi du serment, assurer qu'il n'a manqué ni de bonté envers les domestiques, ni de charité à l'égard des pauvres, qu'il a toujours été juste envers le faible, qu'il n'a pas perdu de vue un seul instant la crainte de Dieu, qu'il n'a pratiqué aucune superstition idolâtrique, qu'il est allé jusqu'à aimer ses ennemis, au lieu de s'en venger, qu'il a été en tout droit, humble et sincère, qu'il n'a point agrandi ses propriétés au détriment de son voisin, et qu'il n'a jamais retenu le salaire à l'ouvrier qu'il a employé. S'il énumère ainsi le bien qu'il a fait, ce n'est pas par vanité, mais pour répondre à ses ennemis qui s'obstinaient à voir en lui un homme injuste. Notre Seigneur Jésus-Christ ne craindra pas de protester ainsi de son innocence en face de ses ennemis, en leur disant : *Quis ex vobis arguet me de peccato?*

---

2. *Partem... et hæreditatem.* Cum turpis cogitatio cor hominis contaminet, quomodo, si illas ad animum admitterem, divinam mihi præsentiam, familiaritatem et inhabitationem in corde meo polliceri possem?

3. *Perditio.* Pernicies, calamitas, interitus. — *Alienatio.* A Deo, nam qui impuritati serviunt se a Deo separant, et Deus etiam illos a se rejicit, nisi resipiscant.

4. *Nonne ipse considerat.* Semper ab omni turpitudine abhorrui, ea etiam ductus causa, quod omnia quæ fiunt aut cogitantur oculis tuis aperta esse non ignorabam. Alii hoc putant a Jobo dici, quasi in testem veritatis eorum quæ de se mox est dicturus invocando.

5. *Si ambulavi.* Pro non ambulavi, seu absit ut ambulaverim. Porro *ambulare in vanitate* est mendacem esse, aut fraudes et dolos nectere, quod altera pars hemistichii, quæ sequitur, satis ostendit.

6. *In statera justa.* In statera sua justa. In statera justitiæ. — *Sciat Deus.* Loquitur humano more, quasi Deus aliquid de novo cognoscat; vel sensus est, apparere faciat.

7. *Declinavit... de via.* Rectitudinis, aut divinæ voluntatis aut legis. — *Secutum est oculos meos cor meum.* Hebr. *si abiit cor meum post oculos.* LXX, *si oculo obsecutum est cor meum,* hoc est, si interius optavi quæ exterioribus oculis vidi. — *Manibus meis.* Operibus meis. — *Macula.* Peccati labes.

9. *Deceptum est cor meum.* Si turpi mulieris amore captus sum. — *Insidiatus sum.* Ejus uxori.

10. *Sit.* Non recuso quin sit, vel mereor ut sit. — *Super illam incurventur.* Pudenter res turpis dicitur.

11. *Hoc enim nefas est.* Adulterium enim, quod me non admisisse dixi, magnum est scelus, magna iniquitas.

12. *Ignis est.* Quia omnis amor calefacit, aut urit; quia qui turpi amore flagrant bona sua frequenter perdunt, dum amicis largius donant; quia libidini multum indulgentes fere liberos non suscipiunt, eorumque stirps quasi igne ambusta sobolem non procreat, quod quæ hoc versiculo sequuntur significare videntur, *omnia eradicans genimina;* quia olim adulteris rogus parabatur. Vide Gen. 38, 24. Tandem quia adulterium, vel illius suspicio, zelotypiæ ignem excitat inter conjugatos.

13. Si j'ai dédaigné d'entrer en jugement avec mon serviteur et avec ma servante, lorsqu'ils disputaient contre moi.
14. Car que ferai-je quand Dieu se lèvera pour *me* juger? et lorsqu'il me redemandera compte *de ma vie*, que lui répondrai-je?
15. Celui qui m'a créé dans le sein de ma mère n'a-t-il pas aussi créé celui *qui me sert?* et n'est-ce pas le même *Dieu* qui nous a formés?
16. Si j'ai refusé aux pauvres ce qu'ils voulaient, et si j'ai fait attendre les yeux de la veuve;
17. Si j'ai mangé seul mon pain, et si l'orphelin n'en a pas aussi mangé *avec moi,*
18. (Car la compassion est crûe avec moi dès mon enfance, et elle est sortie avec moi du sein de ma mère.)
19. Si j'ai négligé celui qui, n'ayant point d'habit, mourait *de froid,* et le pauvre qui était sans vêtements;
20. Si les membres de son corps ne m'ont pas béni, lorsqu'ils ont été échauffés par les toisons de mes brebis;
21. Si j'ai levé la main sur le pupille, lors même que je me voyais le plus fort dans l'assemblée des juges :
22. Que mon épaule tombe de sa jointure, et que mon bras se brise avec tous ses os.
23. Car j'ai toujours craint Dieu, comme des flots suspendus au-dessus de moi, et je n'ai pu supporter le poids de sa *colère.*
24. Si j'ai cru que l'or était ma force, et si j'ai dit à l'or le plus pur : *Vous êtes* ma confiance;
25. Si j'ai mis ma joie dans mes grandes richesses et dans les grands biens que j'ai amassés par mon travail;
26. Si j'ai regardé le soleil dans son plus grand éclat, la lune, lorsqu'elle était la plus claire;

13. Si contempsi subire judicium cum servo meo, et ancilla mea, cum disceptarent adversum me.
14. Quid enim faciam cum surrexerit ad judicandum Deus? et cum quæsierit, quid respondebo illi?
15. Numquid non in utero fecit me qui et illum operatus est; et formavit me in vulva unus?
16. Si negavi quod volebant, pauperibus, et oculos viduæ expectare feci.
17. Si comedi buccellam meam solus, et non comedit pupillus ex ea;
18. (Quia ab infantia mea crevit mecum miseratio; et de utero matris meæ egressa est mecum.)
19. Si despexi pereuntem, eo quod non habuerit indumentum, et absque operimento pauperem.
20. Si non benedixerunt mihi latera ejus, et de velleribus ovium mearum calefactus est;
21. Si levavi super pupillum manum meam, etiam cum viderem me in porta superiorem;
22. Humerus meus a junctura sua cadat, et brachium meum cum suis ossibus confringatur.
23. Semper enim quasi tumentes super me fluctus timui Deum, et pondus ejus ferre non potui.
24. Si putavi aurum robur meum, et obrizo dixi : Fiducia mea.
25. Si lætatus sum super multis divitiis meis, et quia plurima reperit manus mea.
26. Si vidi solem cum fulgeret, et lunam incedentem clare;

26. *Si vidi solem.* Le polythéisme a commencé en Chaldée par l'adoration du soleil, de la lune et des astres. Cette erreur commençait à se répandre du temps de Job. Ce patriarche proteste de son attachement au vrai Dieu et au culte primitif. Quand il dit qu'il n'a jamais porté sa main à sa bouche pour la baiser, il fait allusion à un usage qui attachait à ce signe un sens idolâtrique. Ainsi, dans les synagogues, les Juifs touchaient le *Pentateuque* et baisaient ensuite leur main pour montrer la vénération qu'ils avaient pour ce livre divin.

---

13. *Si contempsi.* Sententia est, adeo æquum etiam mancipiis suis se præbuisse, ut sibi illi a domini sui potentia non timerent, sed jus suum contra illum prosequerentur, nec illum adversarium, sed patronum et æquum judicem experirentur.

14. *Quid enim faciam.* Si secus facerem, quid probabilis excusationis in extremo judicio afferre possem? — *Cum quæsierit.* LXX, *si visitationem aliquam faciat.*

15. *Numquid non in utero?* Aliam affert rationem propter quam cum servis benignus fuit, quia nimirum ejusdem naturæ participes sunt, et eumdem auctorem et factorem Deum habent servi et domini.

16. *Oculos viduæ expectare feci.* Oculi viduarum respicientes in me a quo expectabant auxilium, desiderio et expectatione sua frustrati non sunt.

17. *Buccellam meam.* Magna misericordiæ Jobi commendatio, qui vel exiguam panis particulam partiebatur egentibus.

18. *Ab infantia.* A puero misericors fui.

20. *Benedixerunt mihi latera ejus.* Corpora enim, aut membra pauperum, quibus datis vestibus benefacimus. quodammodo nobis benedicunt et gratias agunt.

21. *Levavi... manum meam.* Vel ad minandum, vel ad percutiendum. — *Cum viderem me in porta superiorem.* In portis enim urbium olim exercebantur judicia. LXX habent, *confidens quia mihi est adjutorium multum.*

22. *Humerus meus.* Precatur, si peccavit, ut in membro quo deliquit plectatur.

23. *Pondus ejus ferre non potui.* Nunquam me parem existimavi ad pugnandum Deo, et sustinendum illius impetum et fortitudinem in me incurrentem.

24. *Si putavi.* Spem meam in auro et divitiis non collocavi. — *Obrizo.* Est aurum nobilissimum et purissimum. — *Aurum.* Inquit Plinius, lib. 33, c. 3, *quo magis arsit, eo magis proficit ad bonitatem, aurique experimentum ignis est, ut simili colore rubeat ut ignis, atque ipsum obrizum vocatur.*

25. *Reperit.* Congessit, aggeravit.

27. Et lætatum est in abscondito cor meum, et osculatus sum manum meam ore meo.

28. Quæ est iniquitas maxima, et negatio contra Deum altissimum.

29. Si gavisus sum ad ruinam ejus qui me operat, et exultavi quod invenisset eum malum.

30. Non enim dedi ad peccandum guttur meum, ut expeterem maledicens animam ejus.

31. Si non dixerunt viri tabernaculi mei : Quis det de carnibus ejus ut saturemur?

32. Foris non mansit peregrinus, ostium meum viatori patuit.

33. Si abscondi quasi homo peccatum meum, et celavi in sinu meo iniquitatem meam ;

34. Si expavi ad multitudinem nimiam, et despectio propinquorum terruit me; et non magis tacui, nec egressus sum ostium.

35. Quis mihi tribuat auditorem, ut desiderium meum audiat Omnipotens; et librum scribat ipse qui judicat,

27. Si mon cœur alors a ressenti une secrète joie; et si j'ai porté ma main à ma bouche pour la baiser.

28. Ce qui est le comble de l'iniquité, et un renoncement du Dieu très-haut;

29. Si je me suis réjoui de la ruine de celui qui me haïssait; si j'ai été ravi de ce qu'il était tombé dans quelque mal.

30. Car je n'ai point abandonné ma langue au péché, pour faire des imprécations contre celui *qui ne m'aimait pas*.

31. Si les gens de ma maison n'ont pas dit : Qui nous donnera de sa chair, afin que nous en soyons rassasiés?

32. *En effet*, l'étranger n'est point demeuré dehors, ma porte a été ouverte au voyageur.

33. Si j'ai tenu mon péché secret, comme les hommes, et si j'ai caché dans mon sein mon iniquité;

34. Si la grande multitude *des méchants* m'a épouvanté; ou si j'ai été effrayé par le mépris de mes proches; et si je ne suis pas au contraire demeuré dans le silence sans sortir de la porte de ma maison.

35. Qui me donnera *donc* une personne qui m'entende, afin que le Tout-Puissant écoute ce que je désire; et que celui qui juge écrive lui-même un livre,

31. *Quis det de carnibus ejus.* Dans le transport d'une vive affection, dit Drach, qui ne sait qu'on se mange, qu'on se dévore, qu'on voudrait s'incorporer en toutes manières, et, comme disait un poète, enlever jusqu'avec les dents ce qu'on aime pour le posséder, pour s'en nourrir, pour s'y unir, pour en vivre? Ces expressions de tendresse sont conformes au génie et aux langues des Orientaux. Les serviteurs de Job auraient voulu pouvoir le placer dans leur cœur et le recevoir dans leurs entrailles. Les femmes juives, dont l'excessive tendresse pour leurs enfants pourrait se comparer à la fureur maternelle de la tigresse et de la lionne, ne cessent de les couvrir de caresses en leur répétant avec transport : O mon or! mon argent! mon diamant! mon trésor! mon tout! mon roi d'Israël! Ah! que je voudrais te manger, te croquer entre mes dents, boire tout ton sang, etc. Voilà ce qui regarde le sens grossier du texte, et l'écorce de la lettre, pour contenter les philologues qui lisent la Bible comme ils lisent Homère et Virgile. Mais le chrétien qui aime à méditer dans un autre esprit la sainte parole de Dieu, ne peut manquer d'appliquer les paroles des serviteurs de Job aux fidèles serviteurs de Jésus-Christ, dont Job était la figure. Le langage des premiers exprime la sainte ardeur, la faim insatiable des fidèles qui ne mettent rien au-dessus du bonheur de s'asseoir à la table des anges, de se nourrir de la manne céleste, de la propre chair de leur Seigneur et Dieu, en un mot, de faire entrer dans tout leur être tout ce qui constitue l'adorable personne de Notre Seigneur Jesus-Christ. Notre divin Maître a dit (Joan., VI, 57): *Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang demeure en moi et moi en lui.* Toutefois, le texte Hébreu donne un autre sens qui se lie mieux avec ce qui suit et ce qui précède. On le traduit : Les gens de ma maison ne disaient-ils pas : Qui montrera quelqu'un qui n'ait pas été rassasié à sa table? Job veut dire qu'aucun de ceux qui étaient allés lui demander de quoi apaiser leur faim n'était sorti de chez lui sans être rassasié; ce qui était arrivé si fréquemment, que tous ses serviteurs en rendaient témoignage.

---

27. *Et lætatum est in abscondito cor.* Heb. et Chald. *seductum*, scilicet putans esse deos. — *Osculatus sum.* In signum adorationis; solebant enim olim adorantes protensa manu idola tangere, et deinde manum ad osculum reducere.

28. *Negatio contra Deum altissimum.* Divinitatem enim vero Deo abrogat, qui illam cum aliis diis communicat.

30. *Non enim dedi ad peccandum.* Non peccavi adversario meo maledicens, aut vindictam de illo expetens.

31. *Viri tabernaculi mei.* Famuli, mancipia, domestici. — *Quis det de carnibus ejus?* Oderant enim illum, vel quod eos pietatis operibus fatigaret, vel quod severa disciplina illos coerceret, et a peccatis et illorum illecebris eos arceret. Alii ut symbolum amoris accipiunt, quasi optarent, si fieri posset, ipsum intra sua viscera condere.

33. *Si abscondi.* Nolui videri quod non eram; ideoque si quid peccavi, excusatione aut mendacio tegere non studii. — *Quasi homo.* Vertere etiam possis, *quasi Adam*, qui primus peccato suo excusationes prætexere conatus est.

34. *Si expavi.* Non expavi multitudinem; neque enim timui ne quid mihi objici posset in quo peccassem in populum, ut princeps. — *Despectio propinquorum.* Qua me propinqui et domestici despiciebant, quasi animo essem humili, aut timido, aut superstitiose religioso, cum ea quæ principes aliqui faciunt, superbe imperando, jura violando, etc., facere non auderem. — *Nec egressus sum ostium.* Ut quererer, aut ulciscerer vel cognoscerem quid ad domus ostium otiosi garrirent.

35. *Auditorem.* Ipsum Deum causæ meæ. — *Librum scribat.* Quem vulgus processum appellat.

36. Afin que je porte ce livre sur mon épaule, et que je le mette autour de ma tête comme une couronne?

37. A chaque pas que je ferai, j'en prononcerai les paroles, et je le présenterai, comme à mon prince.

38. Si la terre que je possède crie contre moi, et si les sillons pleurent avec elle *mon usurpation;*

39. Si j'en ai mangé les fruits sans donner d'argent *pour les payer;* et si j'ai affligé le cœur de ceux qui l'ont cultivée,

40. Qu'elle produise pour moi des ronces au lieu de froment, et des épines au lieu d'orge.

Fin des paroles de Job.

36. Ut in humero meo portem illum, et circumdem illum quasi coronam mihi?

37. Per singulos gradus meos pronuntiabo illum, et quasi principi offeram eum.

38. Si adversum me terra mea clamat, et cum ipsa sulci ejus deflent;

39. Si fructus ejus comedi absque pecunia, et animam agricolarum ejus afflixi;

40. Pro frumento oriatur mihi tribulus, et pro hordeo spina.

Finita sunt verba Job.

CHAPITRE XXXII.

Discours d'Eliu.

1. Après cela les trois amis de Job cessèrent de lui répondre, voyant qu'il continuait à se croire juste.

2. Et Eliu, fils de Barachel de Buz, de la famille de Ram, entra dans une grande colère, et se fâcha contre Job de ce qu'il assurait qu'il était juste devant Dieu.

3. Il s'irrita aussi contre ses amis de ce qu'ils n'avaient rien trouvé de raisonnable pour répondre à Job, mais de ce qu'ils s'étaient contentés de le condamner.

4. Eliu attendit donc tant que Job parla, parce qu'il était moins âgé que ceux qui lui avaient répondu.

5. Mais voyant qu'ils n'avaient pu tous trois répondre, il fut transporté de colère.

6. Et voici la manière dont Eliu, fils de Barachel, originaire de Buz, leur parla : Je suis le plus jeune, et vous êtes plus vieux *que moi;* c'est pourquoi *je suis resté* la tête baissée, sans oser dire mon avis.

1. Omiserunt autem tres viri isti respondere Job, eo quod justus sibi videretur.

2. Et iratus, indignatusque est Eliu filius Barachel Buzites, de cognatione Ram; iratus est autem adversum Job, eo quod justum se esse diceret coram Deo.

3. Porro adversum amicos ejus indignatus est, eo quod non invenissent responsionem rationabilem, sed tantummodo condemnassent Job.

4. Igitur Eliu expectavit Job loquentem, eo quod seniores essent qui loquebantur.

5. Cum autem vidisset quod tres respondere non potuissent, iratus est vehementer.

6. Respondensque Eliu filius Barachel Buzites, dixit : Junior sum tempore, vos autem antiquiores, idcirco demisso capite, veritus sum vobis indicare meam sententiam.

Cap. XXXII.—2. *Eliu, filius Barachel, Buzites.* Dans une discussion, il faut toujours trois personnages; les deux parties adverses qui soutiennent le pour et le contre sur un point donné, et un troisième personnage qui fasse la fonction de juge et qui décide où est la vérité. Job et ses amis ont discuté la question de l'origine, de la cause et du but du mal physique en ce monde. Après leurs discours, Eliu intervient et entreprend de dire de quel côté est la vérité. Ici commence donc le quatrième acte ou la quatrième partie du drame. Eliu reproche à Job de se croire juste et sans tache devant Dieu. Le patriarche n'avait pas commis de crime, mais il était allé trop loin en soutenant qu'il était irrépréhensible. Si nous disons, dit saint Jean, que nous n'avons pas de péché, nous nous faisons illusion, et la vérité n'est pas en nous (I. Jean, I, 8).

3. *Porro adversum amicos ejus indignatus est.* Eliu condamne plus vivement les amis de Job, et leur dit qu'en s'obstinant à soutenir que les souffrances des hommes n'ont pas d'autres causes que leurs crimes, ils ont avancé une doctrine fausse et déraisonnable.

---

36. *Illum.* Librum intelligit quo se gloriari posse putabat, cum ejus virtutes contineret.

37. *Gradus.* Passus. — *Principi.* Deo, ut juxta illum judicer et absolvar.

38. *Terra... clamat.* Quasi injuste possessa, aut aliquo scelere violata, quod idem significat altera sequens hemistichii pars.

39. *Absque pecunia.* Violenter rapiens.

40. *Finita sunt verba Job.* Quasi dicat : Atque hic fecit loquendi finem.

Cap. XXXII. — 1. *Eo quod justus sibi videretur.* Quod obfirmato animo suam justitiam tueretur, nec jam sperarent posse se illum ab ea opinione deducere.

2. *Buzites.* Buz civitas est Idumææ. Alii interpretantur ex progenie Buz filii Nachor, Abrahæ fratris. Genes. 22, 21. — *Ram.* Chald. Abraham. — *Coram Deo.* Etiam Deo judice, cujus oculi minimas etiam peccatorum maculas deprehendunt.

3. *Tantummodo condemnassent Job.* Cum tamen, quod fieri oportebat nulla illum necessaria et firma ratione convicissent.

4. *Expectavit Job loquentem.* Job scilicet et tribus sociis ætate grandioribus locum disputandi concessit.

6. *Respondens.* Linguam et silentium solvens.

7. Sperabam enim quod ætas prolixior loqueretur, et annorum multitudo doceret sapientiam.

8. Sed, ut video, spiritus est in hominibus, et inspiratio Omnipotentis dat intelligentiam.

9. Non sunt longævi sapientes, nec senes intelligunt judicium.

10. Ideo dicam : Audite me, ostendam vobis etiam ego meam sapientiam.

11. Expectavi enim sermones vestros, audivi prudentiam vestram, donec disceptaremini sermonibus;

12. Et donec putabam vos aliquid dicere, considerabam; sed, ut video, non est qui possit arguere Job, et respondere ex vobis sermonibus ejus.

13. Ne forte dicatis : Invenimus sapientiam, Deus projecit eum, non homo.

14. Nihil locutus est mihi, et ego non secundum sermones vestros respondebo illi.

15. Extimuerunt, nec responderunt ultra, abstuleruntque a se eloquia.

16. Quoniam igitur expectavi, et non sunt locuti; steterunt, nec ultra responderunt;

17. Respondebo et ego partem meam, et ostendam scientiam meam.

18. Plenus sum enim sermonibus, et coarctat me spiritus uteri mei.

19. En venter meus quasi mustum

7. Car je m'attendais qu'un âge si avancé vous donnerait des paroles, et que le grand nombre de vos années *vous* instruirait de la sagesse.

8. Mais, à ce que je vois, quoique l'esprit soit dans tous les hommes, c'est l'inspiration du Tout-Puissant qui donne l'intelligence :

9. Ce ne sont pas ceux qui ont vécu longtemps qui sont sages; et la lumière de la justice n'est pas toujours le partage de la vieillesse.

10. C'est pourquoi je dirai *mon avis :* Ecoutez-moi, et je vous ferai voir quelle est ma sagesse.

11. J'ai attendu que vous eussiez achevé de parler; j'ai voulu voir, tant que vous avez disputé, votre sagesse.

12. Je me suis contenté de vous regarder, tant que j'ai cru que vous diriez quelque chose; mais, à ce que je vois, nul d'entre vous ne peut convaincre Job, ni répondre à ce qu'il dit;

13. Ce serait en vain que vous diriez peut-être : Nous avons trouvé la sagesse, *c'est* Dieu *qui* l'a rejeté, et non pas un homme.

14. *Comme* ce n'est point à moi qu'il a adressé la parole, ce ne sera point aussi selon vos raisonnements que je lui répondrai.

15. Les voilà intimidés, ils n'ont plus rien à répondre, ils se sont eux-mêmes fermé la bouche.

16. Puis donc que j'ai attendu, et qu'ils n'ont point parlé, qu'ils demeurent sans réponse;

17. Je parlerai aussi à mon tour, et je ferai voir ma science.

18. Car je suis rempli des choses que j'ai à dire; et mon esprit est comme en travail, voulant enfanter toutes les pensées qu'il a conçues.

19. Mon estomac est comme un vin nouveau

8. *Et inspiratio Omnipotentis dat intelligentiam.* Il est à remarquer que, dans ces temps primitifs, ce n'est point le rationalisme qui est la doctrine dominante. L'homme n'en appelle jamais à sa raison, dont il reconnaît l'incertitude et la faiblesse. Il remonte toujours à la révélation divine ; il croit que Dieu lui a parlé en particulier, et il s'appuie sur la tradition qui n'est pas autre chose que la transmission de la lumière céleste, de génération en génération.

13. *Deus projecit eum, non homo.* Eliu dit aux trois amis de Job : « Vous avez eu tort de dire que c'est Dieu qui a frappé Job à cause de ses péchés, et que ce n'est point un autre. Quand vous avez vu que cette doctrine ne faisait aucune impression sur son esprit, parce qu'il avait pour lui le témoignage de sa conscience qui le rassurait, vous avez encore eu tort de ne pas chercher à ce problème une autre solution. Pour moi, je n'imiterai pas votre silence. Je ne lui répondrai pas selon vos raisonnements, je considérerai la question à un autre point de vue, je la verrai avec assez d'élévation et d'impartialité pour ne pas me laisser influencer par des acceptions de personne. » Eliu arrive ainsi pour clôre le débat avec les meilleures intentions. Mais comme il est homme, sa solution se ressentira des imperfections de notre nature, et c'est ce qui obligera Dieu à paraître à la fin du drame, dans tout l'éclat de sa majesté et avec toute l'autorité de sa puissance.

---

8. *Spiritus est in hominibus.* Spiritus intelligentiæ et sapientiæ, qui reddit hominem facilem et idoneum ad intelligenda divina, etiam in junioribus esse potest. — *Inspiratio.* Illuminatio.

9. *Non sunt.* Non semper sunt, non necessario sunt. — *Judicium.* Justam et æquam rerum ponderationem et æstimationem intelligit.

12. *Considerabam.* Tacitus audiebam, et quæ dicebatis mente volvebam.

13. *Ne forte dicatis.* Sententia est : excusare vos non potestis quod Job amplius non urgeatis, cum causa vestra bona sit. — *Invenimus sapientiam.* Sapientem rationem qua Jobum confutarémus et convinceremus. Itaque non est quod loquaris; jam satis a nobis de hoc argumento disputatum est. — *Deus projecit eum, non homo.* Deus propter peccata illum percussit. Non est alius quam Deus qui Job tantis malis afflixit, idque propter ejus peccata.

14. *Nihil locutus est mihi.* Nondum Job et ego congressi sumus, nec simul disputavimus. — *Non secundum sermones vestros.* Alia urgebo argumenta, non illud inculcabo quo vos usi estis.

15. *Abstulerunt... eloquia.* Desierunt loqui, non sunt locuti. Transit a secunda ad tertiam personam; loquitur enim de amicis iisdem qui hactenus contra Job disputaverant.

17. *Respondebo.* Loquar, disseram, cum Job disputabo.

18. *Plenus sum... sermonibus.* Multa menti occurrunt argumenta et rationes. — *Coarctat me spiritus uteri mei.* Quæ mente concepi erumpere gestiunt, et pectus urgent, dum sibi exitum in morem venti vehementis aperire conantur.

19. *Mustum absque spiraculo.* Quod fervet, et nisi exitus detur, vas dirumpit in quo continetur. — *Lagunculas.* Lagenas parvas. In hebræo est אבות *oboth*, id est, *utres.*

qui n'a point d'air, qui rompt les vaisseaux neufs.

20. Je parlerai donc pour respirer un peu, j'ouvrirai mes lèvres et je répondrai.

21. Je n'aurai aucun égard à la personne de l'homme, et je n'égalerai point l'homme à Dieu.

22. Car je ne sais point combien de temps je subsisterai *sur la terre*, et *j'ignore* si celui qui m'a créé ne n'ôtera point bientôt *du monde*.

absque spiraculo, quod lagunculas novas disrumpit.

20. Loquar, et respirabo paululum; aperiam labia mea, et respondebo.

21. Non accipiam personam viri, et Deum homini non æquabo.

22. Nescio enim quamdiu subsistam, et si post modicum tollat me factor meus.

CHAPITRE XXXIII.

Suite du discours d'Eliu.

1. Ecoutez donc, Job, mes paroles, et soyez attentif à tous mes discours.

2. J'ai ouvert ma bouche, afin que ma langue vous fasse entendre distinctement les paroles qu'elle aura formées.

3. Mes discours sortiront de la simplicité de mon cœur, et mes lèvres ne prononceront que la pure vérité.

4. C'est l'esprit de Dieu qui m'a créé, et c'est le souffle du Tout-Puissant qui m'a donné la vie.

5. Répondez-moi, si vous pouvez, et opposez vos raisons aux miennes.

6. Dieu est mon créateur comme il est le vôtre, et j'ai été formé de la même boue.

7. De sorte que vous ne verrez rien de merveilleux en moi qui vous épouvante, et vous n'y trouverez pas non plus une éloquence qui vous accable.

8. Vous avez dit devant moi, et je vous ai entendu lorsque vous prononciez ces paroles :

9. Je suis pur et sans péché; je suis sans tache, et il n'y a point d'iniquité en moi.

10. *Mais* parce que Dieu a trouvé contre moi de *vains* sujets de plaintes, c'est pourquoi il m'a regardé comme son ennemi.

11. Il a mis mes pieds dans des entraves, et il a observé toutes mes démarches.

12. C'est donc en cela même que vous avez

1. Audi igitur, Job, eloquia mea, et omnes sermones meos ausculta.

2. Ecce aperui os meum, loquatur lingua mea in faucibus meis.

3. Simplici corde meo sermones mei, et sententiam puram labia mea loquentur.

4. Spiritus Dei fecit me, et spiraculum Omnipotentis vivificavit me.

5. Si potes, responde mihi, et adversus faciem meam consiste.

6. Ecce, et me sicut et te fecit Deus, et de eodem luto ego quoque formatus sum.

7. Verumtamen miraculum meum non te terreat, et eloquentia mea non sit tibi gravis.

8. Dixisti ergo in auribus meis, et vocem verborum tuorum audivi;

9. Mundus sum ego, et absque delicto; immaculatus, et non est iniquitas in me.

10. Quia querelas in me reperit, ideo arbitratus est in me inimicum sibi.

11. Posuit in nervo pedes meos, custodivit omnes semitas meas.

12. Hoc est ergo, in quo non es ju-

Cap. XXXIIII. — 10. *Quia querelas in me reperit.* Job, trop confiant dans son innocence, avait eu le tort de se plaindre de ce que Dieu l'avait traité en ennemi. Sans perdre patience, il n'avait pas assez compris que Dieu n'est pas un tyran qui cherche à nous accabler, et que même, quand il nous envoie des maux, c'est par affection pour nous; afin de nous donner l'occasion d'acquérir des mérites, que sans cela nous n'aurions pas. Cependant Eliu prend ici en un mauvais sens les paroles de Job, n'ayant pas compris avec quel esprit il les avait dites; car ces paroles de Job, que Dieu avait entièrement observé toutes ses démarches, étaient, comme le remarque le vénérable Bède, les paroles d'un juste affligé qui demandait miséricorde à Dieu, et non d'un homme emporté qui blasphémât contre Dieu (Sacy).

---

21. *Non accipiam personam viri.* Libere quæ sentio loquar, nec cujusquam reverentia impediar quominus proloquar quod verum esse puto. — *Deum homini non æquabo.* Videtur proponere totius disputationis suæ argumentum, et polliceri se probaturum hominem cum Deo conferri nulla ratione posse, in quo peccasse Jobum Eliu existimabat, cum provocabat ad divinum judicium, et se cum Deo disputare velle asserebat.

22. *Nescio... quandiu subsistam.* Ita vere loquar ac si proxime moriendum sit, et divino judicio sistendus sim.

Cap. XXXIII. — 4. *Spiritus Dei fecit me.* Non est, Job, quod disputationem hanc et congressum dedigneris, nec tu major homine, nec ego minor sum. Pares sumus, cum eumdem nostri auctorem agnoscamus, et ex eadem materia conditi simus, etc.

7. *Miraculum meum non te terreat.* Admirabilis eloquentia mea, et res admirabiles quas dicturus sum.

10. *Quia querelas in me reperit.* Dixisti te justum, ac nihilominus Deum de te conquestum esse graviter, et te hostilem in modum accepisse crudeliter.

11. *Posuit in nervo.* Compedibus vinxit pedes. — *Custodivit omnes semitas meas.* Observavit gressus meos.

12. *In quo non est justificatus.* In quo peccasti et ostendisti te justum non esse. — *Quia major sit Deus homine.* Quia Deus major sit quam ut homo ab illo exigere rationem possit cur hoc aut illud faciat, quod tentare audacis et impudentis est.

stificatus; respondebo tibi quia major sit Deus homine.

13. Adversus eum contendis, quod non ad omnia verba responderit tibi.

14. Semel loquitur Deus, et secundo id ipsum non repetit.

15. Per somnium in visione nocturna quando irruit sopor super homines, et dormiunt in lectulo;

16. Tunc aperit aures virorum, et erudiens eos instruit disciplina,

17. Ut avertat hominem ab his quæ facit, et liberet eum de superbia;

18. Eruens animam ejus a corruptione; et vitam illius, ut non transeat in gladium.

19. Increpat quoque per dolorem in lectulo, et omnia ossa ejus marcescere facit.

20. Abominabilis ei fit in via sua panis, et animæ illius cibus ante desiderabilis.

21. Tabescet caro ejus; et ossa quæ tecta fuerant, nudabuntur.

22. Appropinquavit corruptioni anima ejus, et vita illius mortiferis.

23. Si fuerit pro eo angelus loquens, unus de millibus, ut annuntiet hominis æquitatem :

24. Miserebitur ejus, et dicet : Libera eum, ut non descendat in corruptionem; inveni in quo ei propitier.

25. Consumpta est caro ejus a sup-

montré que vous n'êtes pas juste. Je vous répondrai que Dieu est plus grand que l'homme.

13. Disputerez-vous *donc* contre lui, parce qu'il n'a pas répondu à toutes vos paroles.

14. Dieu ne parle qu'une fois et il ne répète point ce qu'il a dit.

15. *Il parle* pendant les songes, dans les visions de la nuit, lorsque les hommes sont accablés de sommeil et qu'ils dorment dans leur lit.

16. Alors Dieu leur ouvre l'oreille; il les avertit, il les instruit de ce qu'ils doivent savoir.

17. *Il en use ainsi* pour détourner l'homme *du mal* qu'il fait, et pour le délivrer de l'orgueil.

18. Pour tirer son âme de la corruption, et pour sauver sa vie de l'épée *qui le menace*.

19. *Il lui parle* encore *lorsqu'*il le châtie par la douleur dans son lit, et *lorsqu'*il fait sécher tous ses os.

20. Dans cet état le pain devient pour lui abominable; et la nourriture qu'il trouvait auparavant délicieuse devient l'aversion de son âme.

21. Toute sa chair se consume; et ses os qui étaient couverts paraissent nus.

22. *Ainsi* il se voit près de la corruption, et sa vie est menacée d'une mort prochaine.

23. Si l'ange choisi entre mille *pour avoir soin de lui*, parle pour lui et qu'il annonce *au Seigneur* l'équité de cet homme,

24. *Alors Dieu* aura compassion de lui, et il dira : Délivrez-le, afin qu'il ne descende point au *tombeau;* j'ai trouvé lieu de lui faire grâce.

25. Sa chair est consumée par les maux qui

14. *Semel loquitur Deus.* Il y avait eu aussi de la témérité de la part de Job à demander à entrer en discussion avec Dieu. Comme le dit ici Eliu, il n'est pas nécessaire que Dieu entre en rapport avec chacun de nous. Il a parlé une fois, c'est-à-dire, dès le commencement il a fait connaître à l'homme sa destinée. C'est à cet enseignement primitif que nous devons nous en rapporter pour entrer dans les voies de sa Providence. Il parle cependant quelquefois encore aux hommes en songe, en vision et par ses actes. C'est de cette manière qu'il a parlé à Job, et c'est à Job à comprendre son langage.

19. *Increpat quoque per dolorem.* La douleur a pour but d'éloigner l'homme du mal, en le faisant réfléchir sur les misères de la vie.

23. *Si fuerit pro eo angelus.* Si l'homme instruit par le châtiment rentre en lui-même, et que son ange parle à Dieu en sa faveur et lui inspire ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu, et revenir à la justice, alors Dieu aura compassion, etc.

---

13. *Adversus eum contendis.* Tu vero cum Deo expostulas quod non tibi ad singula respondeat.

14. *Semel loquitur Deus.* Id est, quasi aliter responsurus sit Dominus quam ante fecit, aut non tibi satis ad interrogata responderit.

15. *Per somnium.* Respondet Deus, et quid velit homines docet.

16. *Aperit aures.* Discooperit aures ut audire possint : sic I. Reg., 9, 15, legimus, *Dominus autem revelaverat auriculam Samuelis.* Non significavit mihi, reliquit auriculam meam velatam, ideoque non percepi arcanum. —*Disciplina.* Doctrina eorum quæ sciri vult, aut fieri.

17. *Ut avertat hominem.* Docet quæ fugienda sunt. — *Liberet eum de superbia.* Omni peccato, et præsertim superbia quam pejus odit.

18. *A corruptione.* Ab exitio. — *Transeat in gladium.* Ne gladio iræ divinæ feriatur.

19. *Increpat... per dolorem.* Alter est loquendi modus et admonendi quo utitur Deus per corporis ægritudines, quasi dicat : Per hos dolores tibi aperte locutus est Deus.

20. *Panis.* Ciborum genus omne; nam de ægrotis fere omnibus illud Psal. 106. 18, dici potest : *Omnem escam abominata est anima eorum, et appropinquaverunt usque ad portas mortis.* — *Animæ illius.* Illi.

22. *Corruptioni.* Morti. — *Anima ejus.* Vita illius. — *Mortiferis.* Mortiferis morbis, aut mortiferorum morborum indiciis, causis et effectibus : in Hebr. enim est, ממותים *memithim*, id est, *mortificantibus*, ut vertit Pagnin.

23. *Pro eo.* Qui graviter ægrotat. — *Annuntiet.* Ante Deum pro illius incolumitate preces fundendo.

24. *Non descendat in corruptionem.* Non moriatur. — *Inveni in quo ei propitier.* Placet quod causa jam subsit propter quam illi parcere possim et conciliari. Loquitur de Deo more humano, quasi aliquid illi proponatur quod prius non cognoverit.

25. *A suppliciis.* Morbis, ægritudinibus corporis. — *Revertatur ad dies adolescentiæ suæ* Pristinæ valetudini restituatur, et ita bene habeat ut habuit cum esset adolescens.

sont la peine *de ses péchés;* qu'il retourne aux jours de sa jeunesse.

26. Il priera Dieu de lui pardonner; et Dieu lui sera favorable; il verra avec un ravissement de joie sa face, et Dieu justifiera de nouveau cet homme.

27. En regardant les *autres* hommes, il *leur* dira: J'ai péché, j'ai vraiment offensé Dieu, et je n'ai point été châtié comme je le méritais.

28. Dieu a délivré son âme, afin qu'elle ne tombât point dans la mort, et qu'en vivant elle jouît de la lumière.

29. Or Dieu fait toutes ces choses *deux ou* trois fois en chacun,

30. Pour rappeler leurs âmes de la corruption, et pour les éclairer de la lumière des vivants.

31. Job, soyez *attentif,* et écoutez-moi; soyez dans le silence pendant que je parle.

32. Que si vous avez quelque chose à dire, répondez-moi, parlez, car je veux bien vous donner lieu de vous justifier.

33. Que si vous n'avez rien, écoutez-moi : demeurez dans le silence, et je vous enseignerai la sagesse.

pliciis, revertatur ad dies adolescentiæ suæ.

26. Deprecabitur Deum, et placabilis ei erit : et videbit faciem ejus in jubilo, et reddet homini justitiam suam.

27. Respiciet homines, et dicet : Peccavi, et vere deliqui, et ut eram dignus, non recepi.

28. Liberavit animam suam ne pergeret in interitum, sed vivens lucem videret.

29. Ecce, hæc omnia operatur Deus tribus vicibus per singulos;

30. Ut revocet animas eorum a corruptione, et illuminet luce viventium.

21. Attende, Job, et audi me, et tace, dum ego loquor.

32. Si autem habes quod loquaris, responde mihi, loquere; volo enim te apparere justum.

33. Quod si non habes, audi me; tace, et docebo te sapientiam.

CHAPITRE XXXIV.

Suite du discours d'Eliu.

1. Eliu continuant encore de parler, prononça ce qui suit :

2. Sages, écoutez mes paroles; savants, soyez attentifs.

3. Car l'oreille juge des discours, comme le palais juge des viandes par le goût.

4. Arrêtons ensemble ce qui est selon la justice; voyons entre nous ce qui doit être regardé comme le meilleur.

1. Pronuntians itaque Eliu, etiam hæc locutus est :

2. Audite, sapientes, verba mea, et eruditi, auscultate me.

3. *a* Auris enim verba probat; et guttur escas gustu dijudicat. [a *Supr.* 12. 11.]

4. Judicium eligamus nobis, et inter nos videamus quid sit melius.

29. *Operatur Deus tribus vicibus.* Le nombre de trois se prend souvent dans les Ecritures pour un nombre indéterminé. Ainsi, il ne signifie pas que Dieu ne pardonne le pécheur que trois fois, et que s'il retombe dans son péché une quatrième fois il l'abandonne. Mais il veut dire que Dieu est toujours prêt à pardonner.

31. *Tace, dum ego loquor.* Saint Grégoire nous fait remarquer ici l'horrible présomption d'Eliu qui demande à Job, quoique beaucoup plus âgé que lui, une attention extraordinaire, comme s'il avait connu quelque chose que Job ignorât. « Il fait paraître, dit ce Père, un très-grand orgueil, lorsqu'il exige du respect d'un homme que sa vieillesse lui devait rendre vénérable, et qu'il impose silence à une personne meilleure que lui. Il est vrai qu'il lui témoigne aussitôt après, que s'il avait quelque chose à dire, il voulait bien lui donner lieu de se justifier; mais parce que le fond de son cœur ne s'accordait pas avec ce qu'il lui disait, il n'attendit point que Job lui pût faire entendre ce qu'il demandait. Il se hâta, au contraire, de produire son vrai sentiment au dehors; et il fit voir combien il était rempli de lui-même, en disant à Job : *Taisez-vous, et je vous enseignerai la sagesse.* Tels sont, ajoute ce saint, tous les superbes, qui ont quelquefois des paroles d'humilité dans la bouche, mais qui ne peuvent garder longtemps cette apparence d'une humilité trompeuse. »

---

26. *Deprecabitur Deum.* Ægrotus scilicet. — *Videbit faciem ejus in jubilo.* Ostendet e Deus vultum lætum, non iratum. — *Reddet homini justitiam suam.* Secundum justitiam et bona opera ejus retribuet illi. * Emendatum eum eo loco habebit, quasi nunquam peccasset.

27. *Respiciet homines.* Convertet se ægrotus ad amicos, socios aut cives suos. — *Ut eram dignus, non recepi.* Multo enim graviora peccatis meis debebantur.

28. *Liberavit.* Qui sic dispositus fuerit vitam suam ab interitu eripiet.

29. *Tribus vicibus.* Aliquoties, propensus enim Deus est ad ignoscendum.

32. *Volo... te apparere justum.* Ut cupio te esse, ita etiam justum apparere velim. Cupio ut te justifices, si potes.

Cap. XXXIV. — 1. *Pronuntians.* Sermonem prosequens. In Hebr., Chald. et LXX est, *respondens.* Apud Hebræos autem *respondere* idem frequenter significat quod *dicere.*

2. *Sapientes.* Videtur socios suos appellare; nam Jobum, qui eorum dictis non acquiescebat, sapere non putabat.

3. *Auris enim verba probat.* Ut fauces et palatum de saporibus, ita aures de iis quæ dicuntur judicium ferunt. Eadem sententia supra habetur, c. 12, n. 11.

4. *Judicium eligamus nobis.* Recte, sincere et incorrupte judicemus. Vel sensus est : nolo mihi credatur, alii judicent et pronuntient benene et vere dicam, an secus. — *Quid sit melius.* Quid verius existimandum sit.

5. Quia dixit Job : Justus sum, et Deus subvertit judicium meum.
6. In judicando enim me, mendacium est; violenta sagitta mea absque ullo peccato.
7. Quis est vir ut est Job qui bibit subsannationem quasi aquam;
8. Qui graditur cum operantibus iniquitatem, et ambulat cum viris impiis ?
9. Dixit enim : Non placebit vir Deo, etiamsi cucurrerit cum eo.
10. Ideo viri cordati, audite me, absit a Deo impietas, et ab Omnipotente iniquitas.
11. Opus enim hominis reddet ei, et juxta vias singulorum restituet eis.
12. Vere enim Deus non condemnabit frustra, nec Omnipotens subvertet judicium.
13. Quem constituit alium super terram? aut quem posuit super orbem, quem fabricatus est?
14. Si direxerit ad eum cor suum, spiritum illius et flatum ad se trahet.
15. Deficiet omnis caro simul, et homo in cinerem revertetur.
16. Si habes ergo intellectum, audi quod dicitur, et ausculta vocem eloquii mei.
17. Numquid qui non amat judicium, sanari potest? et quomodo tu eum qui justus est, in tantum condemnas?

5. Car Job a dit : Je suis juste; et Dieu ne me traite pas selon l'équité.
6. Il y a de la fausseté dans le jugement qu'on exerce contre moi : je suis percé par des flèches très-cuisantes sans que j'aie péché.
7. Où trouvera-t-on un homme semblable à Job, qui insulte *à Dieu* avec une impiété qu'il avale comme l'eau;
8. Qui marche avec ceux qui commettent l'iniquité, et qui se joint avec les impies.
9. Car il a dit : L'homme ne sera point agréable à Dieu, quand même il aurait couru dans sa voie.
10. Vous donc qui avez du sens et de la sagesse, écoutez-moi : l'impiété est infiniment éloignée de Dieu, et l'injustice, du Tout-Puissant.
11. Car il rendra à l'homme selon ses œuvres, et il traitera chacun selon le mérite de sa vie.
12. Certainement Dieu ne condamne point sans sujet, et le Tout-Puissant ne renverse point la justice.
13. En a-t-il donc mis un autre à sa place sur la terre? et qui est celui qu'il a établi pour gouverner *au lieu de lui* le monde qu'il a créé,
14. S'il le regardait dans sa rigueur, il attirerait à soi l'esprit qui l'anime.
15. Toute chair périrait en même temps, et tous les hommes retourneraient en cendre.
16. Si vous avez donc de l'intelligence, écoutez ce que l'on *vous* dit, et soyez attentif à mes paroles.
17. Peut-on guérir celui qui n'aime point la justice? Et comment condamnez-vous avec tant de hardiesse celui qui est juste?

Cap. XXXIV. — 7. *Qui bibit subsannationem quasi aquam.* Eliu calomnie Job en donnant à ses paroles une fausse interprétation. Job avait dit que Dieu, en l'accablant de maux, avait donné prétexte à ses adversaires de le condamner comme un pécheur (Vid. cap. XXVII, 2), mais il n'avait pas pour cela attaqué la justice de Dieu. Il prend aussi en mauvaise part ce que Job a dit (cap. XIX, 6), et il l'accuse faussement de croire que Dieu est indifférent aux bonnes actions du juste, et qu'il ne lui en tiendra pas compte (Vid. inf., verset 9). Après avoir ainsi faussé la pensée de Job, Eliu la combat, en s'efforçant de démontrer la justice de Dieu; mais ses coups portent à faux, puisque jamais Job n'a contesté cette vérité.

13. *Quem posuit super orbem.* Qui a-t-il mis à sa place pour gouverner le monde? Et s'il gouverne le monde par lui-même, les mauvaises pensées que vous avez, ô Job! sur la justice éternelle à l'égard des hommes, ne peuvent pas en offenser un autre que Dieu (Martini).

---

5. *Quia dixit Job.* Proponit verba Job quæ falsitatis vel temeritatis et insolentiæ convincere conatur. Vide supra, c. 27, initio. — *Subvertit judicium meum.* Potentia potius usus est Deus quam justitia, cum me afflixit, nec mihi immerenti pepercit.

6. *Mendacium est.* LXX, *mentitus est in judicio meo*, id est, in meo judicio erratum est. *Violenta.* Sæva, noxia, mortifera. — *Sagitta mea.* Dolores et mala, quibus quasi telis confixus sum.

7. *Bibit subsannationem quasi aquam.* Qui nihilo difficilius subsannat alios, iisque insultat quam sitiens aquam bibat.

8. *Graditur.* Sentit et loquitur ut impii et iniqui.

9. *Cucurrerit cum eo.* Etiamsi sollicite ejus jussa capessere et effecta dare studuerit.

10. *Absit a Deo impietas.* Absit ut Job similes simus, et Deo, quod ipse facit, impietatem affingamus.

11. *Opus enim hominis reddet ei.* Rependet homini, et reddet juxta id quod fuerit operatus. — *Vias.* Opera, actiones.

12. *Frustra.* Innocentem et sine causa. — *Subvertet judicium.* Injuste judicando.

13. *Quem constituit alium super terram?* Sententia est : Deus mundum fabricatus est, et illum gubernat. Si ergo opus suum ipse perdat, aut male tractet sine causa, jam damnare videtur tanquam malum quod ipse fecit, et illud odisse, cum tamen scriptum sit : *Diligis enim omnia quæ sunt, et nihil odisti eorum quæ fecisti.* Sap. 11, 25. Vel sensus est : Deus ipsemet et per seipsum gubernat mundum quem creavit, nec aliis regendum ita permittit, quin providentiæ illius omnia subsint. A tam bono igitur sapiente et potente Domino nihil nisi justum et sanctum aut proficisci potest, aut expectari debet.

14. *Si direxerit ad eum cor suum.* Si se contra hominem converterit ut illum perdat. — *Spiritum illius et flatum.* Animam hominis. — *Ad se trahet.* Ex hominis corpore educet, et revocabit ad sese.

17. *Numquid.* Sententia esse videtur : sanari, o Job, desideras, neque ullus est qui huic morbo possit facere medicinam nisi solus Deus : quomodo ergo ab illo sanitatem speras, tu qui judicium non amas, cum Deum, qui justissimus est, accusas injustitiæ, et illum perversi et violati judicii tam aperte condemnas?

18. *Car* c'est lui qui dit à un roi : Vous êtes un apostat. *C'est lui* qui appelle impies les grands;
19. Qui n'a point d'égard à la personne des princes; qui n'a point connu le tyran, lorsqu'il disputait contre le pauvre : car ils sont tous l'ouvrage de ses mains.

20. Ils mourront tout d'un coup; et au milieu de la nuit, les peuples se soulèveront. Ils passeront, ils ôteront le *prince* violent *qui les opprimait* sans *qu'on voie* la main *qui l'aura frappé.*
21. Car les yeux de Dieu sont sur les voies des hommes, et il considère toutes leurs démarches.

22. Il n'y a point de ténèbres, il n'y a point d'ombres de la mort qui puissent dérober à ses yeux ceux qui commettent l'iniquité.
23. Car il n'est plus au pouvoir de l'homme de venir en jugement devant Dieu.

24. *Mais* il en examinera une multitude innombrable, et il en établira d'autres en leur place.
25. Car il connaît leurs œuvres, et c'est pour cela qu'il répandra sur eux une nuit *obscure,* et qu'il les brisera.
26. Il les frappera comme des impies, à la vue de tout le monde,
27. Eux qui ont fait un dessein formé de se retirer de lui, et qui n'ont pas voulu comprendre ses voies :
28. Afin qu'ils fissent monter jusqu'à lui les cris de l'indigent, et qu'il entendît la voix des pauvres?
29. Car s'il donne la paix, qui est celui qui le

18. Qui dicit regi : Apostata; qui vocat duces impios;
19. *a* Qui non accipit personas principum; nec cognovit tyrannum, cum disceptaret contra pauperem; opus enim manuum ejus sunt universi. [a *Deut.* 10. 17. *II. Par.* 19. 7. *Sap.* 6. 8. *Eccli.* 35. 15. *Act.* 10. 34. *Rom.* 2. 11. *Gal.* 2. 6. *Ephes.* 6. 9. *Col.* 3. 25. *I. Pet.* 1. 17.]
20. Subito morientur, et in media nocte turbabuntur populi, et transibunt, et auferent violentum absque manu.

21. Oculi enim ejus super vias hominum, et omnes gressus eorum considerat.
22. Non sunt tenebræ, et non est umbra mortis, ut abscondantur ibi qui operantur iniquitatem.
23. Neque enim ultra in hominis potestate est, ut veniat ad Deum in judicium.
24. Conteret multos, et innumerabiles, et stare faciet alios pro eis.
25. Novit enim opera eorum; et idcirco inducet noctem, et conterentur.

26. Quasi impios percussit eos in loco videntium.
27. Qui quasi de industria recesserunt ab eo, et omnes vias ejus intelligere noluerunt;
28. Ut pervenire facerent ad eum clamorem egeni, et audiret vocem pauperum.
29. Ipso enim concedente pacem, quis

18. *Qui dicit regi : Apostata.* C'est-à-dire que la grandeur et la souveraineté de Dieu se font connaître en ce que les rois qui ne reconnaissent aucun supérieur sur la terre, lui sont néanmoins soumis comme à leur Seigneur; en sorte qu'il se déclare avec une souveraine liberté contre eux tous lorsqu'ils sont impies et qu'il condamne leur impiété et leur apostasie, sans avoir aucun égard à ce rang si élevé qu'ils tiennent parmi les hommes; parce qu'ils sont, aussi bien que tous leurs peuples, ses créatures et l'ouvrage de ses mains. C'est ce qu'on peut voir en divers endroits de l'Écriture, où Dieu fait parler, par ses prophètes, aux rois de son peuple, qui avaient péché contre lui, et leur prononce des arrêts auxquels ils sont obligés de se soumettre (Sacy).

29. *Et super gentes, et super omnes homines.* A l'égard des nations comme des individus, la

---

18. *Qui dicit regi : Apostata.* Qui nullum timet, nihil a quoquam sperat, sed etiam reges et principes iis appellat nominibus quibus merentur. — *Apostata.* Hebr. *impius es.*

19. *Cognovit.* Reveritus est : sic de judice integro, qui nullius respicit personam, dicimus cum laude : *Non conosce niuno, non guarda in facia a niuno.*

20. *Subito morientur.* Si voluerit Deus, nec resistere poterunt. — *Media nocte.* Quod tempus insidiis parandis opportunum est. — *Turbabuntur populi.* Audito inopinato casu sublati principis. Alii explicant de seditione populari. — *Pertransibunt.* Huc et illuc discurrent. — *Violentum.* Tyrannum violenter regnantem. — *Absque manu.* Aliqui interpretantur *facile;* alii, absque acie et armata exercitus manu, sed tantum factione paucorum; alii explicant *absque manu*, id est, absque præsidio erit.

21. *Ejus.* Dei. — *Vias hominum.* Actiones, opera.

22. *Non sunt tenebræ.* Nullæ adeo densæ sunt tenebræ, ut peccantes mortales tegere possint, ne ab oculis Domini videantur. — *Umbra mortis.* Umbra densissima et obscurissima.

23. *Neque enim ultra.* Non est in hominis potestate divinum judicium declinare, aut Dominum celare scelera quæ admisit; omnia enim illi nuda sunt et aperta. — *Ultra.* Postquam peccavit. — *Ut veniat.* Ut sistat se judici, aut se subtrahat ab illius judicio, * aut postulet causam semel judicatam recognosci.

24. *Conteret.* Morte sublatos. — *Pro eis.* Loco ipsorum.

25. *Noctem.* Obscuritatem ac tenebras mortis.

26. *Quasi.* Non est nota similitudinis, sed sensus est : percussit eos, quippe impios. — *In loco videntium.* In multorum spectatorum præsentia.

27. *Qui.* Impii scilicet, de quibus sermo versiculo præcedenti.

28. *Ut pervenire facerent.* Qui pervenire fecerunt, etc. — *Ad eum.* Ad Dominum scelerum vindicem. — *Pauperum.* Ab ipsis oppressorum.

29. *Ipso.* Deo. — *Concedente pacem.* Quietem, et a malis immunitatem tribuente. — *Quis*

est qui condemnet? ex quo absconderit vultum, quis est qui contempletur eum, et super gentes, et super omnes homines?

30. Qui regnare facit hominem hypocritam propter peccata populi.

31. Quia ergo ego locutus sum ad Deum, te quoque non prohibebo.

32. Si erravi, tu doce me; si iniquitatem locutus sum, ultra non addam.

33. Numquid a te Deus expetit eam, quia displicuit tibi? tu enim cœpisti loqui, et non ego; quod si quid nosti melius, loquere.

34. Viri intelligentes loquantur mihi, et vir sapiens audiat me.

35. Job autem stulte locutus est, et verba illius non sonant disciplinam.

36. Pater mi, probetur Job usque ad finem; ne desinas ab homine iniquitatis.

37. Quia addit super peccata sua blasphemiam, inter nos interim constringatur; et tunc ad judicium provocet sermonibus suis Deum.

condamnera? et s'il cache une fois son visage, qui pourra le contempler sur toutes les nations et sur tous les hommes?

30. C'est lui qui fait régner l'homme hypocrite à cause des péchés du peuple.

31. Puis donc que j'ai parlé de Dieu, je ne vous empêcherai point *de parler* aussi *à votre tour*.

32. Si je suis tombé dans quelque erreur, enseignez-*le*-moi, *et* si ce que j'ai dit n'est pas selon la justice, je ne dirai rien davantage.

33. Dieu ne vous redemandera-t-il point compte de ce que je puis avoir dit contre la justice, qui vous a déplu? puisque c'est vous qui avez commencé à parler, et non pas moi. Si vous savez quelque chose de meilleur, parlez.

34. *Ou plutôt* que des personnes intelligentes me parlent, et qu'un homme sage m'écoute.

35. Car pour Job, il a parlé inconsidérément, et il ne paraît point de sagesse dans ses discours.

36. Mon père, que Job soit éprouvé jusqu'à la fin : ne cessez point *de frapper* un homme injuste.

37. Parce qu'il ajoute le blasphême à ses péchés. Qu'il soit cependant pressé de nouveau par nos raisons; et qu'après cela il appelle Dieu en jugement par ses discours.

loi de Dieu est la même. « Que nul, s'écrie saint Grégoire, n'entreprenne d'approfondir pourquoi les Gentils sont demeurés si longtemps dans les ténèbres de l'infidélité, lorsque les Juifs, au contraire, étaient dans la connaissance du vrai Dieu; et pourquoi ces mêmes Gentils, ayant été éclairés par la lumière de la foi, le peuple Juif est tombé dans l'aveuglement. Que nul n'approfondisse pourquoi l'un est attiré par un effet de la grâce, et l'autre est rejeté par sa faute. » Si l'on admire la vocation des nations, Dieu leur ayant accordé la paix, *qui osera le condamner?* Et si l'on s'étonne de la réprobation des Juifs, depuis que Dieu *leur a caché son visage*, *qui sera capable de le contempler* dans la profondeur de cette conduite? Ce que nous voyons, ajoute ce Père, arriver dans un peuple, nous doit imprimer une humble crainte à chacun de nous. Car les jugements de Dieu s'exercent sur une âme en particulier, comme sur toute une ville; et sur une nation comme sur les hommes répandus dans toute la terre.

36. *Usque ad finem.* C'est-à-dire jusqu'à ce qu'il confesse ses fautes et qu'il reconnaisse, ô mon Dieu! que vous êtes la justice par excellence.

---

est qui condemnet? Quis turbet, aut vexet? si Deus pro illis, quis contra illos? — *Absconderit vultum.* Opem, auxilium et favorem suum subtrahendo. — *Quis est qui contempletur eum?* Quis dignetur videre hominem a Deo contemptum? Sic nemo solare horologium aspicit, nisi ipsum horologium sol aspiciat et illuminet. Vel sensus est : Deum se occultantem quis cognoscere poterit, aut invenire? — *Et super gentes, et super omnes homines.* Divina porrigitur providentia, tutela et favor. Mala enim et flagella indidem proveniunt, provocantibus hominum peccatis iram Domini.

30. *Regnare facit.* Permittit regnare et dominari impium, ut populus malis eruditus resipiscat, et patratorum scelerum pœnas luat.

31. *Ad Deum.* De Deo. — *Non prohibebo.* Si loqui velis, sed patienter audiam.

32. *Non addam.* Loqui.

33. *Numquid a te Deus expetit eam?* Non turberis si ego male locutus sum; ego etiam pœnas dabo, non tu lues peccatum meum, nec a te Dominus vindictam expetet. — *Quia displicuit ibi.* Orationis meæ, quæ tibi displicuit, ego dabo pœnas. — *Tu enim cœpisti loqui, et non ego.* Neque tamen ego, si quid dixi quod probari non debeat, reprehendendus sum; tum enim sermoni huic occasionem dedisti, et a te provocatus illum sum ingressus.

34. *Viri intelligentes.* Opto tamen potius cum sapientibus, quale sunt hi communes amici nostri, verba facere, quam tecum, in quo sane, ut vere loquar, sapientiam desidero.

36. *Pater mi.* Aliqui ad Deum putant esse apostrophen; ita Chaldæus qui habet : *Pater mi, qui es in cœlis.* Sanchez putat Eliu Eliphazum alloqui, quem honoris et grandioris ætatis causa patrem appellet, quæ explicatio cum sequentibus melius cohærere videtur. Sunt qui putent vocem אבי *abi*, quæ est in hebræo, significare *velim*, vel *utinam*. — *Desinas.* Urgere scilicet rationibus, ut ad sanam mentem revocetur. Vel si Deum alloquitur, non desinas malis et calamitatibus atterere. — *Homine iniquitatis.* Homine iniquo.

37. *Blasphemiam.* Temere de Deo locutus. — *Constringatur.* Urgeatur a nobis. — *Ad judicium provocet... Deum.* Cum quo se litigare et disputare velle professus est.

CHAPITRE XXXV.

Suite du discours d'Eliu.

1. Eliu dit encore ce qui suit :
2. Croyez-vous avoir eu une pensée raisonnable, en disant : Je suis plus juste que Dieu?
3. Car vous avez dit : Ce qui est juste ne vous plaît point ; ou quel avantage retirez-vous si je pèche ?
4. Je répondrai donc à vos discours, et à vos amis, aussi bien qu'à vous.
5. Levez les yeux au ciel, voyez, et contemplez combien les cieux sont plus hauts que vous.
6. Si vous péchez, en quoi nuirez-vous à Dieu? et si vos iniquités se multiplient, que ferez-vous contre lui?
7. Que si vous êtes juste, que donnerez-vous à Dieu? ou que recevra-t-il de votre main?
8. Votre impiété peut nuire à un homme semblable à vous ; et votre justice peut servir à l'enfant de l'homme.
9. Ils crieront, à cause de la multitude des calomniateurs; et ils se répandront en pleurs, à cause de la domination violente des tyrans.
10. Nul *de ces malheureux* ne dit : Où est le Dieu qui m'a créé, qui fait chanter pendant la nuit des cantiques;
11. Qui nous rend plus éclairés que les animaux de la terre, plus instruits que les oiseaux du ciel?
12. Ils crieront alors, et il ne les exaucera point, à cause de l'orgueil des méchants.

1. Igitur Eliu hæc rursum locutus est;
2. Numquid æqua tibi videtur tua cogitatio, ut diceres : Justior sum Deo?
3. Dixisti enim : Non tibi placet quod rectum est; vel quid tibi proderit, si ego peccavero?
4. Itaque ego respondebo sermonibus tuis, et amicis tuis tecum.
5. Suspice cœlum et intuere, et contemplare æthera quod altior te sit.
6. Si peccaveris, quid ei nocebis ? et si multiplicatæ fuerint iniquitates tuæ quid facies contra eum?
7. Porro si juste egeris, quid donabis ei, aut quid de manu tua accipiet?
8. Homini qui similis tuî est, nocebit impietas tua ; et filium hominis adjuvabit justitia tua.
9. Propter multitudinem calumniatorum clamabunt; et ejulabunt propter vim brachii tyrannorum.
10. Et non dixit : Ubi est Deus qui fecit me, qui dedit carmina in nocte;
11. Qui docet nos super jumenta terræ, et super volucres cœli erudit nos?
12. Ibi clamabunt et non exaudiet, propter superbiam malorum.

Cap. XXXV. — 2. *Justior sum Deo.* Voici de nouvelles calomnies qu'Eliu imagine contre Job. Ce patriarche a protesté de son innocence, mais il n'a jamais dit qu'il était plus juste que Dieu. Il n'a pas dit non plus que Dieu était indifférent à nos bonnes ou à nos mauvaises actions. Qu'on examine tout ce livre, dit saint Grégoire, et on n'y trouvera jamais rien de semblable. Mais les hommes qui sont pleins d'eux-mêmes, tel qu'était Eliu, ont cela de propre, dit ce Père, que, s'abandonnant à l'invective, ils y joignent ordinairement le mensonge; et que ne pouvant trouver de justes sujets qui méritent d'être repris, ils en forgent qui ne sont point véritables, pour avoir au moins de quoi exercer leur invective.

9. *Propter multitudinem calumniatorum clamabunt.* On ne voit pas, dit Sacy, une grande liaison entre ce verset et les précédents. Mais il semble qu'on pourrait les joindre de cette sorte : « Quoiqu'il soit vrai que l'impiété de l'impie ne puisse nuire à Dieu, cependant, comme elle nuit à ses membres, c'est-à-dire aux pauvres et aux affligés, qui crient dans les maux qu'ils souffrent et qui pleurent dans l'extrémité où ils sont réduits, il ne laissera pas de la punir comme si elle pouvait lui nuire à lui-même. »

12. *Ibi clamabunt et non exaudiet.* Dieu ne les exauce pas, parce que leur cri n'est pas une prière. Le sentiment qu'ils ont de leurs souffrances les fait crier, mais ils ne s'adressent pas à Dieu avec humilité et confiance. Le Seigneur ne prête pas inutilement l'oreille aux plaintes de l'affligé. Il examine les dispositions intérieures de chacun, et traite ceux qui souffrent selon leurs mérites.

Cap. XXXV. — 3. *Non tibi placet quod rectum est.* Quia non semel professus es te innocentem malis vexari, quod idem videtur esse ac si diceres Deum non probare justitiam, nec favere virtuti. — *Quid tibi proderit, si ego peccavero?* Quasi dicat : Nihil proderit aut oberit; ideo non curas peccem necne, omnia enim utilitate tua metiris.

4. *Et amicis tuis tecum.* Jobum cum amicis ideo conjungit, propterea quod jam victi eidem assentiebantur.

6. *Quid ei nocebis?* Ostendit Eliu, quamvis Deo neque noceat, neque prosit mortalium sive pietas, sive impietas, eum tamen pro suo munere integre et incorrupte omnia judicaturum.

8. *Homini.* Hominis peccantis, aut juste viventis, nocebit alteri homini aut proderit justitia, aut impietas et peccatum, non autem Deo.

9. *Clamabunt.* Homines quibus calumniæ nocent.

10. *Dixit.* Qui ab iniquis opprimebatur, non invocavit Dei opem et auxilium. — *Dedit carmina in nocte.* Quæ aliqui divinas revelationes interpretantur nocte factas et per somnium. Alii stellas excitantes ad Dei laudem. Alii cantus avicularum, cujusmodi sunt lusciniæ, quæ per noctem canere solent. Alii, quod vero propius videtur, de lætitia in tribulatione explicant.

11. *Super jumenta.* Plus quam jumenta et volucres, quarum tamen naturalis quædam est solertia ad ea quærenda quæ prosunt et quæ obsunt fugienda.

12. *Ibi clamabunt.* Tunc clamabunt, ii scilicet quos superbi et mali premunt et male tractant. — *Non exaudiet.* Malis non eripiet. — *Propter superbiam malorum.* In Hebr. est, *a facie superbiæ malorum*, a potentioribus oppressos.

13. Non ergo frustra audiet Deus, et Omnipotens causas singulorum intuebitur.

14. Etiam cum dixeris : Non considerat ; judicare coram illo, et expecta eum.

15. Nunc enim non infert furorem suum, nec ulciscitur scelus valde.

16. Ergo Job frustra aperit os suum, et absque scientia verba multiplicat.

13. Dieu n'écoutera donc pas en vain ; et le Seigneur considérera avec attention la cause de chacun.

14. Ainsi lorsque vous avez dit, *en parlant de Dieu :* Il ne considère point *ce qui se passe sur la terre*, jugez vous-même en sa présence, attendez-le.

15. Car il n'exerce pas maintenant *toute* sa fureur, et il ne punit pas les crimes dans sa sévérité.

16. C'est donc en vain que Job ouvre sa bouche, et *c'est en vain* qu'il se répand en beaucoup de paroles, sans science.

CHAPITRE XXXVI.

Suite du discours d'Eliu.

1. Addens quoque Eliu, hæc locutus est :

2. Sustine me paululum, et indicabo tibi ; adhuc enim habeo quod pro Deo loquar.

3. Repetam scientiam meam a principio, et Operatorem meum probabo justum.

4. Vere enim absque mendacio sermones mei, et perfecta scientia probabitur tibi.

5. Deus potentes non abjicit, cum et ipse sit potens.

6. Sed non salvat impios, et judicium pauperibus tribuit.

7. Non auferet a justo oculos suos, et reges in solio collocat in perpetuum, et illi eriguntur.

1. Eliu continuant encore son discours, *dit :*

2. Ecoutez-moi un peu, et je vous découvrirai *ce que je pense;* car j'ai encore à parler pour *la cause de* Dieu.

3. Je reprendrai mon discours dès le commencement, et je prouverai que mon Créateur est juste.

4. Car il est certain qu'il n'y a point de mensonge dans mes discours, et vous serez convaincu qu'ils enferment une parfaite science.

5. Dieu ne rejette point les puissants, étant puissant lui-même.

6. Mais il ne sauve point les impies ; et il fait justice aux pauvres.

7. Il ne retirera point les yeux de dessus le juste : et les rois, il les établit sur le trône pour toujours, et il les conserve dans leur élévation.

14. *Expecta eum.* Soyez patient. N'oubliez pas que le Seigneur jugera l'homme dans son temps, et parce qu'il ne le juge pas aujourd'hui, ne croyez pas qu'il ne s'occupe nullement de ce qui se passe parmi nous. S'il n'exerce pas maintenant sa fureur contre les méchants, soyez sûr qu'ils ne seront pas pour cela épargnés.

Cap. XXXVI. — 7. *Et reges in solio collocat.* D'après Eliu, Dieu ne permet pas que les justes soient privés de sa protection. Par conséquent, les bons princes sont affermis sur leur trône tant qu'ils vivent et y croissent toujours en puissance. Il retombe ainsi dans l'erreur des amis de Job qui voulaient qu'il n'y eût de souffrant sur terre que l'homme méchant, et qui concluaient que Job était un impie et un hypocrite.

---

13. *Non ergo frustra audiet Deus.* Licet Deus preces clamantium statim non exaudiat, nec eos liberet ab incommodis quibus premuntur, videt tamen omnia et audit, nec frustra ; nam suo tempore pro sua providentia et sontes puniet, et insontium ærumnis finem dabit, et large munerabitur. * Tò *frustra*, in hebræo est, *vanitatem.* LXX varo habent, *indecentia*, et sensus cohærentior esse videtur, eos qui vane et indecenter cum Deo agunt, eum negligendo, aut ejus opem demisse non implorando, sperare non posse divinum auxilium, quasi dicat Eliu : Tibi auctor sum, o Job, ut id quamprimum facias, et divinam opem humiliter postulantibus paratam implores.

14. *Cum dixeris : Non considerat.* Cum putaveris illum non attendere, cum ita se gerit ut nostri oblitus videatur. * Si talis tibi subrepat cogitatio. — *Judicare coram illo.* Adhuc tamen illum judicem habere velis, tibique persuadeas suo tempore de malis vindictam sumpturum, et bonis opem laturum. — *Expecta eum.* Esto patiens et longanimis.

15. *Nunc.* In hac vita, * licet peccatores pro meritis puniat. — *Furorem.* Gravem pœnam, qualis ab irato proficisci solet, * non infert, nec laxat habenas iracundiæ suæ.

16. *Job frustra aperit os suum.* Dum de divina providentia et clementia queritur, et a malis postulat liberari.

Cap. XXXVI. — 2. *Quod pro Deo loquar.* Ut illius causam et justitiam adversus tuam temeritatem tuear.

3. *Repetam scientiam meam a principio.* Paulo altius disserendi initium sumam. — *Operatorem.* Factorem.

4. *Perfecta scientia probabitur tibi.* Solidæ meæ rationes tibi non probari non poterunt.

6. *Sed non salvat impios.* Sed in potentibus hominibus impietatem punit. — *Judicium pauperibus tribuit.* Tuetur pauperes, humiles, innocentes.

7. *Oculos suos.* Suæ providentiæ, favoris et protectionis. — *In perpetuum.* Ad longum tempus. Vel quasi dicat : Semper ipse est qui collocat. — *Illi eriguntur.* In solio et regno exaltantur reges.

8. Que si quelques-uns sont dans les chaînes, et resserrés par les liens de la pauvreté,

9. Dieu leur découvrira leurs œuvres et leurs crimes, parce qu'ils ont été violents.

10. Il leur ouvrira aussi l'oreille, pour les reprendre, et il leur parlera, afin qu'ils reviennent de leur iniquité.

11. S'ils l'écoutent et s'ils observent *ce qu'il leur dit,* ils passeront tous leurs jours en joie, et leurs années en gloire.

12. Mais s'ils ne l'écoutent point, ils passeront par l'épée, et ils périront dans leur folie.

13. Ceux qui sont dissimulés et doubles de cœur attirent sur eux la colère de Dieu. Et *ces hypocrites* ne crieront point, lorsqu'il les aura liés.

14. Leur âme mourra d'une mort précipitée, et leur vie aura le même sort que celle des efféminés.

15. Dieu tirera le pauvre des maux qui l'accablent; et il lui ouvrira l'oreille au jour de l'affliction.

16. Après vous avoir sauvé de l'abîme étroit et sans fond, il vous mettra fort au large; et vous vous reposerez à votre table, qui sera pleine de viandes très-délicieuses.

17. Votre cause a été jugée comme celle d'un impie; mais vous gagnerez votre cause, et l'on vous rendra la justice.

18. Que la colère donc ne vous surmonte point, pour vous porter à opprimer l'innocent; et que la multitude des dons ne vous détourne point.

19. Abaissez votre grandeur, sans affliction, et ceux qui abusent de l'excès de leur puissance.

8. Et si fuerint in catenis, et vinciantur funibus paupertatis :

9. Indicabit eis opera eorum, scelera eorum, quia violenti fuerunt.

10. Revelabit quoque aurem eorum, ut corripiat; et loquetur, ut revertantur ab iniquitate.

11. Si audierint et observaverint, complebunt dies suos in bono, et annos suos in gloria;

12. Si autem non audierint, transibunt per gladium, et consumentur in stultitia.

13. Simulatores et callidi provocant iram Dei, neque clamabunt cum vincti fuerint.

14. Morietur in tempestate anima eorum, et vita eorum inter effeminatos,

15. Eripiet de angustia sua pauperem, et revelabit in tribulatione aurem ejus.

16. Igitur salvabit te de ore angusto latissime, et non habente fundamentum subter se; requies autem mensæ tuæ erit plena pinguedine.

17. Causa tua quasi impii judicata est, causam judiciumque recipies.

18. Non te ergo superet ira, ut aliquem opprimas; nec multitudo donorum inclinet te.

19. Depone magnitudinem tuam absque tribulatione, et omnes robustos fortitudine.

13. *Neque clamabunt cum vincti fuerint.* Quand le malheur les aura frappés, ils ne s'efforceront pas d'attirer sur eux la miséricorde de Dieu par une humble confession de leurs crimes, mais ils irriteront de plus en plus sa colère par leurs emportements et leurs murmures. Eliu met Job du nombre de ces hypocrites.

16. *Igitur salvabit te.* Si donc, ô Job! vous êtes du nombre de ces pauvres affligés qui ouvrent l'oreille aux instructions du Seigneur, et que Dieu voie dans votre cœur cette droiture et cette simplicité, il vous tirera de l'abîme où vous êtes plongé. Il vous rendra votre puissance, votre autorité et votre fortune d'autrefois. C'était précisément ce qu'avaient dit les trois amis de Job, voyant toujours dans la félicité de la vie présente la récompense de nos bonnes actions.

---

8. *Fuerint in catenis.* Impii et scelesti. Catenas autem vel proprie sumit, vel metaphorice pro afflictionibus et angustiis paupertatis, aut aliarum ærumnarum.

9. *Quia violenti fuerunt.* Ideoque a Deo puniti.

10. *Revelabit quoque aurem eorum.* Quid sit revelare aurem, diximus c. 33, n. 16.

12. *Transibunt per gladium.* Gladius eos absumet. — *Consumentur in stultitia.* Eo modo peribunt quo stulti solent, peccatores scilicet, et pœnas illis paratas subibunt.

13. *Neque clamabunt cum vincti fuerint.* Non ita clamabunt ut exaudiantur, nisi hypocrisim exuant ex animo, et peccatum aversentur.

14. *In tempestate.* Calamitate. LXX proprie ex Hebr., *in juventute.* — *Vita eorum inter effeminatos.* LXX habent, *et vita eorum vulnerata ab angelis;* quod commode intelligi potest de Sodomitis quos angeli incendio sustulerunt. Bene autem iidem dicuntur effeminati propter impuram venerem quam exercebant.

15. *Revelabit in tribulatione aurem ejus.* Benigne alloquens. Vide dicta c. 33, num. 16.

16. *De ore angusto latissime.* Ex barathro, cujus os angustum est, et in latitudinis locum educet, id est, ex angustiis et calamitatibus liberatum felicitati restituet. — *Non habente fundamentum.* Cujus ingens est profunditas, ut non sit in quo stare, et quodammodo fundari pes possit. — *Requies autem.* Mensam prius inopem, et propter curas animi inquietam, omnium ciborum suavitate complebit. Uno verbo, omnium bonorum copia affluet.

17. *Causa tua quasi impii judicata est.* Hactenus tecum actum est, quasi cum magnorum multorumque scelerum reo. — *Causam judiciumque recipies.* Si deinceps tuos Domino mores probaveris, ipse bona rependet et justitiam tuam munerabitur, et pro tuæ causæ meritis judicaberis.

18. *Non te... superet ira.* Incipit tradere Jobo documenta honeste vivendi.

19. *Depone magnitudinem tuam absque tribulatione.* Depone tumorem magnitudinis tuæ, ne iniqua potentia tua humiles et infirmi tribulentur. Vel *absque tribulatione* idem est atque sine flagello, quasi dicat : Ne differas tumorem deponere donec tribulatione cogaris. — *Omnes*

20. Ne protrahas noctem, ut ascendant populi pro eis.
21. Cave ne declines ad iniquitatem ; hanc enim cœpisti sequi post miseriam.

22. Ecce, Deus excelsus in fortitudine sua, et nullus ei similis in legislatoribus.
23. Quis poterit scrutari vias ejus? aut quis potest ei dicere : Operatus es iniquitatem?
24. Memento quod ignores opus ejus, de quo cecinerunt viri.

25. Omnes homines vident eum, unusquisque intuetur procul.
26. Ecce Deus magnus vincens scientiam nostram; numerus annorum ejus inæstimabilis.
27. Qui aufert stillas pluviæ, et effundit imbres ad instar gurgitum;

28. Qui de nubibus fluunt, quæ prætexunt cuncta desuper.
29. Si voluerit extendere nubes quasi tentorium suum,
30. Et fulgurare lumine suo desuper, cardines quoque maris operiet.

31. Per hæc enim judicat populos, et dat escas multis mortalibus.

20. N'allongez point votre nuit, afin que les peuples puissent monter pour leurs intérêts.
21. Prenez garde de ne vous point laisser aller à l'iniquité ; car vous avez commencé de la suivre après que vous êtes tombé dans la misère.
22. Ne voyez-vous pas que Dieu est *infiniment* élevé dans sa puissance; que nul de ceux qui ont imposé des lois ne lui est semblable.
23. Qui pourra approfondir ses voies, ou qui pourra lui dire : Vous avez fait une injustice?

24. Souvenez-vous que vous ne connaissez point ses ouvrages, dont les hommes ont parlé dans leurs cantiques.
25. Tous les hommes le voient, mais chacun le regarde de loin.
26. En effet, Dieu est grand; il passe toute notre science; et ses années sont innombrables.

27. *C'est lui* qui, après avoir élevé en l'air jusqu'aux moindres gouttes de la pluie, répand ensuite les eaux du ciel comme des torrents;
28. Qui fondent des nuées et qui couvrent toute la face de la terre.
29. *C'est lui* qui étend les nuées quand il lui plaît, pour s'en servir comme d'un pavillon;
30. Qui fait briller au-dessus *d'elles* sa lumière *avec tant d'éclat qu'*elle pénètre même jusqu'au fond de la mer;
31. Car c'est par elles qu'il juge les peuples, et *c'est par elles qu'*il distribue la nourriture à un grand nombre de mortels.

20. *Ne protrahas noctem*. Ce verset est obscur. Eliu, dit Sacy, semble reprocher à Job qu'il n'avait pas eu assez de soin autrefois de donner audience aux peuples pour juger leurs différends, et qu'il dormait trop longtemps ; ce qui était cause que les peuples, c'est-à-dire les petits, ne pouvaient point lui parler dans le temps qui leur eût été le plus favorable; mais que les riches et les puissants qui les opprimaient, trouvaient seuls accès près de lui. La manière dont l'Hébreu s'exprime est beaucoup plus claire; car c'est un avis qu'Eliu donne à Job, de ne se point fatiguer durant la nuit à songer comment il pourrait renverser les peuples. Ce qui était un reproche plus sanglant qu'il lui faisait; comme si toute son occupation, lorsqu'il ne dormait point dans la nuit, avait été autrefois de chercher divers moyens d'absorber le bien des peuples pour s'enrichir de leurs dépouilles.

31. *Per hæc enim judicat populos*. Dieu se sert des nuées pour exercer ses jugements. En certains cas, il épargne les peuples en détournant d'eux le tonnerre et la grêle qui sont de terribles fléaux. D'autres fois, ces mêmes nuées ne portent dans leurs flancs que des pluies salutaires qui rendent le sol fertile et abondantes les récoltes.

---

robustos fortitudine. Omnes motus depone fortitudine superbiæ roboratos, ut explicat D. Gregorius. Vel sensus est : potentiorum violentiam adversus pauperes coerce. Cave ne quibus faves, et quos ad reipublicæ administrationem adhibes, in pauperes et humiles violenti sint.

20. *Ne protrahas noctem*. Ne in longam noctem detineas eos qui te conveniunt, ut possint ad sua redire negotia. — *Pro eis*. Pro se, pro rebus suis.

21. *Ad iniquitatem*. Blasphemiam videtur intelligere cujus Jobum Eliu insimulavit, cap. 34, num. 37, cum ait : *Quia addit super peccata sua blasphemiam*. — *Hanc enim cœpisti sequi post miseriam*. Veteribus peccatis recens blasphemiæ post calamitates addidisti, cum temere de Deo et illius justitia locutus es.

23. *Vias ejus*. Rationes providentiæ illius, consilia ejus.

24. *Opus ejus*. Quid et cur faciat quæ facit. — *De quo*. Opere. — *Cecinerunt viri*. Vulgare carmen passim usurpatum et omnium ore tritum videtur intelligere, quo diceretur divina opera esse magna, et Deum ab omnibus cognosci, sed quasi procul et non distincte.

25. *Omnes homines vident eum*. In creaturis et effectis. — *Intuetur procul*. Quia per scalas creaturarum aliquam Dei, sed obscuram, cognitionem assequitur.

26. *Vincens scientiam nostram*. Major quam ut scientia nostra illum comprehendere possimus. — *Inæstimabilis*. Est enim Deus æternus.

27. *Aufert stillas pluviæ*. In altum tollit per vapores. Vel sensus est, serenitatem inducit post pluviam. — *Ad instar gurgitum*. Quasi subductis cœli cataractis, et ad instar fluvii aut gurgitis aquis erumpentibus.

28. *Qui*. Gurgites. — *Prætexerunt cuncta desuper*. Quæ totam cœli faciem tegunt et velant.

30. *Lumine suo*. Fulgetris inter nubes micantibus. — *Cardines... maris*. Maris extrema. — *Operiet*. Nubibus.

31. *Per hæc... judicat populos*. Per nubes et pluvias immodicas, eluviones camporum, et fulmina quæ ejaculatur, sontes punit. — *Dat escas multis mortalibus*. Per easdem nubes, cum suo tempore imbres effundunt, et campos fecundos reddunt, ubertatem et largum frugum proventum largitur, quo mortales alantur.

32. Il cache la lumière dans ses mains, et il lui commande ensuite de paraître de nouveau.
33. Il annonce sa venue à son ami; *il l'avertit* que la lumière est son partage, et qu'il peut s'élever jusqu'à elle.

32. In manibus abscondit lucem, et præcipit ei ut rursus adveniat.
33. Annuntiat de ea amico suo, quod possessio ejus sit, et ad eam possit ascendere.

CHAPITRE XXXVII.

Fin du discours d'Eliu.

1. C'est pour cela que mon cœur est saisi d'effroi, et qu'il sort comme hors de lui-même,
2. Ecoutez avec une profonde attention sa voix terrible et les sons qui sortent de sa bouche.
3. Il considère lui-même *ce qui se passe* sous le ciel, et il répand sa lumière jusqu'aux extrémités de la terre.
4. Un grand bruit s'élèvera après lui, il tonnera par la voix de sa grandeur; et après qu'on aura entendu sa voix, on ne pourra la comprendre.
5. Dieu se rendra *ainsi* admirable par la voix de son tonnerre. C'est lui qui fait des choses grandes et impénétrables.
6. Qui commande à la neige de descendre sur la terre, aux pluies de l'hiver, et aux eaux impétueuses des grands orages.
7. *C'est lui* qui met comme un sceau sur la main de tous les hommes, afin qu'ils reconnaissent tous que leurs œuvres dépendent de lui.

1. Super hoc expavit cor meum, et emotum est de loco suo.
2. Audite auditionem in terrore vocis ejus et sonum de ore illius procedentem.
3. Subter omnes cœlos ipse considerat, et lumen illius super terminos terræ.
4. Post eum rugiet sonitus, tonabit voce magnitudinis suæ; et non investigabitur, cum audita fuerit vox ejus.
5. Tonabit Deus in voce sua mirabiliter, qui facit magna et inscrutabilia.
6. Qui præcipit nivi ut descendat in terram, et hiemis pluviis, et imbri fortitudinis suæ.
7. Qui in manu omnium hominum signat, ut noverint singuli opera sua.

33. *Annuntiat de ea amico suo.* Il révèle à ses véritables amis que la lumière est leur partage, et qu'ils peuvent s'élever jusqu'à elle, sans craindre de s'attirer la haine ou l'envie de personne, parce que la lumière du soleil est un bien commun dont tout le monde peut jouir sans en rien enlever à qui que ce soit. Quelques interprètes entendent aussi ces paroles de la gloire céleste qui est le domaine de Dieu et que sa bonté nous réserve comme notre héritage.

Cap. XXXVII. — 1. *Super hoc expavit cor meum.* La description que vient de faire Eliu de la grandeur et de la puissance de Dieu a glacé son cœur d'effroi. Mais pour pénétrer Job de cette crainte salutaire et le détourner de vouloir entrer en jugement avec l'Eternel, il va continuer cette peinture sous des images nouvelles.

7. *Qui in manu omnium hominum signat.* Ce verset est très-obscur, et il a donné lieu à beaucoup d'interprétations différentes. On pourrait ainsi le traduire : C'est lui qui a donné à l'homme la main, et qui lui a fait connaître par là qu'il était propre à exercer tous les arts. Les animaux n'ont pas reçu cet organe que les anciens appelaient l'instrument des instruments : οργανον οργανων, ou du moins il n'est pas aussi parfait dans les quadrumanes.

---

32. *In manibus abscondit lucem.* Lucem habet in postestate, eam subtrahit cum vult, emittit etiam cum ei visum fuerit.

33. *Annuntiat de ea.* De nube, et luce, et serenitate. — *Quod possessio ejus sit.* Quod ejus causa nubes moveantur, aquas etiam in ejus commodum effundant, eique serviant. — *Et ad eam possit ascendere.* Vita innocente et precibus, quibus etiam temporalia conceduntur, et datur ut justus quodammodo ascendat ad nubes, aut lucem, easque in usum promat, aut sistat, ut voluerit, et fuerit ex usu.

Cap. XXXVII. — 1. *Super hoc.* Quod jam dicam. — *Expavit.* Vehementi admiratione. — *Emotum est.* Eodem affectu.

Audite auditionem. Tonitu intélligit; est enim Scripturis familiare, tonitrua appellare Dei voces. Sic Psal. 28, 3 et 4, habemus : *Vox Domini super aquas..... vox Domini in virtute : vox Domini in magnificentia.*

3. *Subter omnes cœlos.* Quæ sub cœlo sunt omnia ipse videt. — *Lumen illius super terminos terræ.* Fulgurationem intelligit et ejus splendorem cujus maxima est celeritas : *Fulgur exit ab oriente, et paret usque in occidentem,* Matth., 24, 27. Quanquam illud, *super terminos terræ,* simpliciter accipi potest pro *super terram.*

4. *Rugiet sonitus.* Tonitrui. — *Non investigabitur.* Non intelligitur perfecte quomodo facta sit.

6. *Et imbri fortitudinis suæ.* Imbres fortitudinis sunt imbres vehementes et copiosi, quales aliquando calidiore cœlo repente effunduntur.

7. *Qui in manu omnium hominum signat.* Sensus est : qui manus hominum claudit et quasi obsignat, interim dum imbres cadunt; neque enim possunt eas ad opus admovere, sed cessare coguntur. — *Signare in manu* dicitur eadem phrasi, ut *interrogare in ligno,* Oseæ 4, 12, pro *interrogare lignum. Ut noverint singuli opera sua.* Ne cognoscere et inspicere possint singuli opera sua, nimirum opera ruris, a quibus cœli injuriis et adversa tempestate prohibentur. Totum hunc versiculum ita ex hebræo vertit Vatablus : *Vehementia omnem hominem recludit, quominus recognoscat homo omnes homines operis sui.* Itaque illud *in manu* idem est, ex Vatabli sententia, atque *fortiter, vehementer.* * Alii vertunt : ut noverint omnes homines opus (nempe rusticum) esse ipsius, id est, in ipsius arbitrio ac potestate.

8. Ingredietur bestia latibulum, et in antro suo morabitur.
9. Ab interioribus egredietur tempestas, et ab arcturo frigus.
10. Flante Deo concrescit gelu, et rursum latissimæ funduntur aquæ.

11. Frumentum desiderat nubes, et nubes spargunt lumen suum.
12. Quæ lustrant per circuitum, quocumque est voluntas gubernantis duxerit, ad omne quod præceperit illis super faciem orbis terrarum;
13. Sive in una tribu, sive in terra sua, sive in quocumque loco misericordiæ suæ eas jusserit inveniri.

14. Ausculta hæc Job; sta et considera mirabilia Dei.
15. Numquid scis quando præceperit Deus pluviis, ut ostenderent lucem nubium ejus?
16. Numquid nosti semitas nubium magnas, et perfectas scientias?

17. Nonne vestimenta tua calida sunt, cum perflata fuerit terra austro?
18. Tu forsitan cum eo fabricatus es cœlos, qui solidissimi quasi ære fusi sunt.
19. Ostende nobis quid dicamus illi; nos quippe involvimur tenebris.

8. La bête rentrera dans sa tanière, et elle demeura dans sa caverne;
9. La tempête sortira des lieux les plus cachés, et le froid des vents d'aquilon.
10. La glace se forme au souffle de Dieu; et les eaux se répandent ensuite dans une grande abondance.
11. Le froment désire les nuées; et les nuées répandent leur lumière.
12. Elles éclairent de toutes parts sur la face de la terre, partout où elles sont conduites par la volonté de celui qui les gouverne, et selon les ordres qu'elles ont reçus de lui.
13. Soit dans une tribu, soit dans une terre qui soit à lui, soit en quelque lieu que ce puisse être, où il veut répandre sa miséricorde, et où il leur aura commandé de se trouver.
14. Job, écoutez ceci avec attention; arrêtez-vous, et considérez les merveilles de Dieu.
15. Savez-vous quand Dieu a commandé aux pluies de faire paraître dans *l'arc-en-ciel* la lumière de ses nuées?
16. Connaissez-vous les grandes routes de ces mêmes nuées, et la parfaite science *de celui qui les conduit?*
17. Vos vêtements ne sont-ils pas échauffés lorsque le vent du midi souffle sur la terre?
18. Vous avez peut-être formé avec lui les cieux qui sont aussi solides que s'ils étaient d'airain.
19. Faites-nous voir ce que nous lui dirons; car pour nous autres, nous sommes enveloppés de ténèbres.

17. *Nonne vestimenta tua calida sunt.* En Arabie, il y a des vents brûlants qui soufflent du midi et qui rendent l'existence intolérable. Quelquefois le vent ne souffle pas, on subit ce qu'on appelle un calme plat. La chaleur n'en est que plus pénible, et l'on se sent enveloppé d'un air brûlant qui échauffe les habits, comme si l'on était devant un grand feu. Eliu demande à Job s'il sait la raison de ces phénomènes. S'il ne connaît pas la cause des faits qui se produisent tous les jours dans l'ordre naturel, il n'est pas étonnant qu'il ignore l'explication de tant de mystères qui se passent dans l'ordre moral.

---

8. *Ingredietur.* Tempore pluvio.

9. *Ab interioribus.* LXX, *de promptuariis.* Vulgatus intelligit austri interiora, id est, plagam australem, ex qua parte nimbosi venti aspirant. — *Ab arcturo frigus.* Inde enim frigidi flant aquilones.

10. *Flante Deo.* Boream emittente. — *Latissimæ funduntur aquæ.* Soluta glacie et nive, cum venti calidi et humidi flant, qualis est auster. Sic David Ps. 147. 17. 18 : *Mittit crystallum suam sicut buccellas; ante faciem frigoris ejus quis sustinebit? Emittet verbum suum, et liquefaciet ea : flabit spiritus ejus, et fluent aquæ.*

11. *Frumentum desiderat nubes.* Et pluviam, qua rigatum crescere possit. — *Et nubes spargunt lumen suum.* Et nubes frumenti votum audiunt, et lumen suum spargunt, emittendo imbres, quos comitari solent fulgura quæ nubium lumen sunt.

12. *Lustrant per circuitum.* Ad varias plagas huc illuc deferuntur. — *Gubernantis.* Venti, vel potius Dei.

13. *Sive in una tribu.* Nam, ut dicit Dominus, Amos 4. 7 : *Plui super unam civitatem, et super alteram civitatem non plui : pars una compluta est, et pars, super quam non plui, aruit.* — *Sive in terra sua.* Terram videtur intelligere quæ religiosa est, verum Deum colit, ut sit locus hic illi similis quem habemus Psalm. 67. 10 : *Pluviam voluntariam segregabis, Deus, hæreditati tuæ.* Vel terram appellat eam quæ deserta est, et nullos habet cultores; quæ enim est habitabilis; ea hominibus tradita videtur. — *Misericordiæ suæ.* Cui loco misericordiam suam voluerit impertiri.

15. *Ostenderent lucem nubium ejus.* Quænam sit lux nubium dictum est hoc capite, n. 3 et 11.

16. *Magnas, et perfectas scientias.* Res multas scitu cognitioneque dignas, quæ de nubibus dici possunt.

17. *Nonne vestimenta.* Pagninus ex hebræo vertit, *numquid nosti cur vestimenta tua sint calida, etc.*

18. *Cum eo.* Cum Deo.

19. *Ostende nobis quid dicamus illi.* Si Deus circa res hasce naturales nostram sapientiam explorare velit. Videtur esse argumentum a minori ad majus : si naturæ arcana ignoramus, quanto magis secreta divinæ providentiæ ignorabimus.

20. Qui *de nous* pourra lui rendre raison des choses que je viens de dire? Que si quelqu'un entreprenait d'en parler, il serait comme absorbé.
21. Car tantôt on ne voit point la lumière, l'air s'épaissit tout d'un coup en nuées; et le vent qui passe les dissipe.
22. L'or vient du côté de l'aquilon. Et la louange même que l'on donne à Dieu doit être accompagnée de tremblement.
23. Nous ne pouvons le comprendre d'une manière digne de lui : Il est *infiniment* grand par sa puissance, par son jugement et par sa justice; il est véritablement ineffable.
24. C'est pourquoi les hommes le craindront; et nul de ceux qui se croient sages n'osera envisager sa grandeur.

20. Quis narrabit ei quæ loquor? etiamsi locutus fuerit homo, devorabitur.
21. At nunc non vident lucem; subito aer cogetur in nubes, et ventus transiens fugabit eas.
22. Ab aquilone aurum venit, et ad Deum formidolosa laudatio.
23. Digne eum invenire non possumus; magnus fortitudine, et judicio, et justitia, et enarrari non potest.
24. Ideo timebunt eum viri, et non audebunt contemplari omnes, qui sibi videntur esse sapientes.

CHAPITRE XXXVIII.

Discours de Dieu.

1. Alors le Seigneur parlant à Job du milieu d'un tourbillon, dit :
2. Qui est celui-là qui mêle des sentences avec des discours inconsidérés et ignorants?

1. Respondens autem Dominus Job de turbine, dixit :
2. Quis est iste involvens sententias sermonibus imperitis?

20. *Etiamsi locutus fuerit homo, devorabitur.* L'homme ne pouvant pénétrer dans les secrets de la grandeur, de la puissance et de la justice de Dieu, Eliu en conclut que nous devons nous humilier profondément devant les perfections divines, reconnaître notre néant, et ne pas chercher à découvrir le plan de Dieu dans la conduite des hommes, puisque nous ne comprenons rien au changement de temps et de saisons qui arrive perpétuellement dans la nature.

24. *Qui sibi videntur esse sapientes.* Ce dernier trait est à l'adresse de Job et peut-être aussi de ses trois amis qui avaient eu la prétention de se dire sages, ou au moins, comme disaient les Grecs, philosophes ou amis de la sagesse.

Cap. XV. — 1. *Respondens autem Dominus Job de turbine.* Eliu s'était proposé de dirimer la question de l'origine du mal physique, mais cette question était trop élevée et trop profonde pour qu'un homme pût la résoudre. Le discours d'Eliu est tout empreint de l'orgueil de notre nature, il se croit supérieur à Job et à ses amis, il veut qu'on l'écoute comme un oracle et il ne rencontre que des considérations vaines et des déclamations creuses. Il faut donc, pour clôre le débat, une autorité plus élevée. Dieu intervint par le moyen d'un de ses anges, et pour imprimer dans l'âme de Job et de ses amis le respect dû à sa puissance, c'est du milieu d'une tempête qu'il leur parle. Car dans l'Ancien Testament, les nuées sont comme le tribunal de Dieu, le tonnerre est sa voix, les tempêtes et les tourbillons sont ses avant-coureurs. C'est ainsi qu'il se manifesta sur le Sinaï.

2. *Involvens sententias sermonibus imperitis.* Le discours de Dieu s'adresse à Job; c'est donc à Job que ces paroles se rapportent. Dieu lui reproche de n'avoir pas parlé avec assez de netteté de sa providence et de son éternelle justice, et surtout de s'être montré téméraire en se disant tout prêt de discuter avec Dieu lui-même. A la lumière de l'Evangile, cette question du mal physique, considérée dans ses rapports avec le mal moral, est pour nous aussi

---

20. *Devorabitur.* Ipse et ejus sapientia rei magnitudine obruetur : sic Psalm. 106, 27, dicitur : *Omnis sapientia eorum devorata est.*

21. *At nunc non vident lucem.* Quasi dicat : Accidit interdum solem nubibus impediri, ne videatur, rursumque, his per ventum dissipatis, apparere. — Vel certe hæc per similitudinem explicanda sunt, hoc sensu : ut est pluviæ et serenitatis vicissitudo, ita felicitatis et ærumnarum.

22. *Aurum venit.* Aurea serenitas. * LXX *a borea veniunt nubes aurei fulgoris.* — *Ad Deum formidolosa laudatio.* Deo laus tribuenda cum timore tantæ majestatis; ipse enim harum vicissitudinum auctor est.

23. *Invenire.* Agnoscere. — *Magnus fortitudine.* Potentissimus et justissimus est. — *Enarrari non potest.* Est ineffabilis.

24. *Timebunt eum viri.* Verebuntur et venerabuntur. — *Contemplari.* Scrutari.

Cap. XXXVIII. — 1. *Respondens.* Loquens, verba faciens. — *Dominus.* Angelus, Domini loco; nulla tamen visibili specie apparens. — *De turbine.* De nube caliginosa, quæ cum vento vehementi supra disputantes adfuit. Aliqui legunt, aut vertunt, *de caligine.*

2. *Quis est iste.* Aliqui putant reprehendi Eliu, alii Jobum ipsum. Utraque sententia suos habet auctores et sua rationum firmamenta, quæ late persequitur Pineda, pro neutra parte pronuntians; utramque enim probabilem censet, quamvis in eam magis inclinet quæ Jobum argui censet. Sanchez et Emmanuel Sa Eliu peti hac reprehensione existimant, licet Sanchez etiam contrariam sententiam probabilem putet. — *Sermonibus imperitis.* Bene Job quoad sententiam fuerat locutus, sed nonnunquam *sermonibus imperitis* usus fuerat, quia scilicet plus æquo ardenter et audacter erat locutus, quoad loquendi modum fines debitæ moderationis transiliens. * Si de Eliu intelligamus, dicemus usum fuisse imperitis sermonibus, quia falso convincere fuerat conatus Jobum impietatis, et quia parum moderate, imo inurbane et insolenter contra illum disputaverat.

3. Accinge sicut vir lumbos tuos; interrogabo te, et responde mihi.

4. Ubi eras quando ponebam fundamenta terræ? indica mihi si habes intelligentiam.

5. Quis posuit mensuras ejus, si nosti? vel quis tetendit super eam lineam?

6. Super quo bases illius solidatæ sunt? aut quis demisit lapidem angularem ejus,

7. Cum me laudarent simul astra matutina, et jubilarent omnes filii Dei?

8. Quis conclusit ostiis mare, quando erumpebat quasi de vulva procedens;

9. Cum ponerem nubem vestimentum ejus, et caligine illud quasi pannis infantiæ obvolverem?

10. Cincumdedi illud terminis meis, et posui vectem et ostia?

11. Et dixi : Usque huc venies, et non procedes amplius, et hic confringes tumentes fluctus tuos.

12. Numquid post ortum tuum præ-

3. Ceignez donc vos reins comme un homme. Je vous interrogerai, et vous me répondrez.

4. Où étiez-vous quand je jetais les fondements de la terre? Dites-le-moi, si vous avez de l'intelligence.

5. Savez-vous qui en a réglé toutes les mesures, ou qui a tendu sur elle le cordeau?

6. Sur quoi ses bases sont affermies, ou qui en a posé la pierre angulaire?

7. *Où étiez-vous* lorsque les astres du matin me louaient tous ensemble, et que tous les enfants de Dieu étaient transportés de joie?

8. *Savez-vous* qui a mis des digues à la mer, pour la tenir enfermée, lorsqu'elle se débordait, en sortant *de mes mains*, comme du sein *de sa mère;*

9. Lorsque pour vêtement je la couvrais d'un nuage, et que je l'enveloppais d'obscurité, comme *on enveloppe* de bandelettes les enfants?

10. Je l'ai resserrée dans les bornes que je lui ai marquées; j'y ai mis des portes et des barrières.

11. Je lui ai dit : Vous viendrez jusque-là, et vous ne passerez pas plus loin; et vous briserez ici l'orgueil de vos flots.

12. Est-ce vous qui, depuis que vous êtes au

claire qu'une question de cette nature peut l'être. Nous savons que toutes les souffrances ne sont pas des châtiments. Au pied de la croix, sur laquelle expire le Juste par excellence, nous apprenons que la souffrance est méritoire, et que Dieu, dans sa miséricorde, y a attaché un si grand prix, que nous devons toujours la bénir. Mais il n'en est pas moins vrai que si nous voulons pénétrer dans le mystère, et nous demander en vertu de quelle loi la souffrance est répartie sur la terre, pourquoi les uns souffrent peu et les autres beaucoup, nous trouvons immédiatement une foule de phénomènes dont nous ne pouvons rendre compte. C'est pourquoi Dieu dit à Job de ne pas tant raisonner sur des choses qui sont au-dessus de son intelligence, et pour le convaincre de l'impuissance de sa raison, il lui déroule, dans un tableau sublime, les merveilles de la création, et lui demande s'il en a l'intelligence.

7. *Et jubilarent omnes filii Dei.* On ne peut douter, dit Duguet, que les enfants de Dieu ne soient les anges. Ce qui est dans le premier chapitre, verset 6, et dans le second, verset 1, ne laisse sur ce point aucune difficulté. Et il me semble que cette seconde partie du verset n'est qu'une explication de la première, selon l'usage ordinaire de l'Ecriture, et que les astres du matin sont les mêmes que les enfants de Dieu. Les mêmes louanges et la même joie leur sont attribuées, et par conséquent, la même intelligence. Et ils sont appelés astres du matin, au lieu que les étoiles ordinaires ne brillent que la nuit, pour montrer que ce nom ne leur convient que dans un sens figuré.

---

3. *Accinge.* Para te, ut, si potes, mihi respondeas.

4. *Ubi eras.* Punctum difficultatis potissimæ de rerum humanarum providentia Deus aggreditur exponere Jobo et ejus amicis, ex rebus naturæ mirabilibus argumentum ducens, quæ cum propter hominem creentur et curentur ab ipso Deo, satis apparet hominem et res humanas non negligi, sed potissimum curari. — *Si habes intelligentiam.* Si quid habes intelligentiæ et sapientiæ.

5. *Quis posuit mensuras ejus.* Ut architecti faciunt, qui ex artis suæ præscripto curant et omnes ædificii partes sibi bene respondeant, et omnia applicatis artis instrumentis commensurentur et commodulentur. — *Lineam. Funiculum mensuræ*, ut vertit Symmachus.

6. *Super quo bases.* Pergit de terræ globo ita loqui, atque de palatii, aut basilicæ alicujus fabrica. — *Lapidem angularem.* Lapis angularis ille est in ædificiis qui duos parietes in angulo nectit.

7. *Cum me laudarent.* Propter egregium opus fundatæ et ornatæ terræ. Vel repetendum est ἀπὸ κοινοῦ, illud, *ubi eras*, quasi dicat : *Ubi eras cum me laudarent astra matutina, etc.* — *Astra matutina.* Astra recens creata, et lumine donata. — *Omnes filii Dei.* Angeli.

8. *Ostiis mare.* Littora intelligit, quibus quasi repagulis cohibetur vis maris. — *Quando erumpebat quasi de vulva procedens.* In ortu suo, quando creatum est. LXX habent : *Cum fremeret ex utero matris suæ egrediens.* * Mater autem maris est divina omnipotentia ex cujus sinu erupit cum creatum est.

9. *Cum ponerem.* De mari loquitur allegoria infantis recens nati. — *Nubem vestimentum ejus.* Nubes et caligines quæ mari incubant quasi tenuissimum velum sunt, quo ipsum mare obvolvitur.

10. *Terminis meis.* A me statutis et fixis. — *Vectem et ostia.* Freta et littora quibus coercetur.

11. *Hic confringes.* Hisce scopulis, hac arena.

12. *Numquid post ortum tuum.* Numquid natus eras, et aderas tu, cum aurora et diurna lux creata est? — *Diluculo.* Ut oriretur, et lumen suum spargeret. — *Ostendisti auroræ locum suum?* Ostendisti qua cœli parte sol supra horizontem deberet emergere?

monde, avez donné ordre à l'étoile du matin *d'annoncer l'approche du jour,* et qui avez montré à l'aurore le lieu où elle doit naître?

13. Est-ce vous qui, tenant les extrémités de la terre, l'avez ébranlée, et en avez secoué les impies?

14. Elle sera rétablie comme *l'on réimprime* sur la terre molle un cachet? Et elle sera comme un vêtement.

15. La lumière des impies leur sera ôtée; et leur bras élevé, sera brisé.

16. Etes-vous entré jusqu'au fond de la mer? et avez-vous marché dans les extrémités de l'abîme?

17. Les portes de la mort vous ont-elles été ouvertes? les avez-vous vues, ces portes ténébreuses?

18. Avez-vous considéré toute l'étendue de la terre? Déclarez-moi toutes ces choses, si vous en avez la connaissance,

19. Où habite la lumière, et quel est le lieu des ténèbres;

20. Afin que vous les conduisiez chacune en son propre lieu, ayant connu le chemin et les routes de leur demeure.

21. Saviez-vous alors que vous deviez naître? et connaissiez-vous le nombre de vos jours?

22. Etes-vous entré dans la connaissance des trésors de la neige? ou avez-vous vu les trésors de la grêle,

23. Que j'ai préparés pour le temps de l'ennemi, pour le jour de la guerre et du combat.

24. Par quelle voie la lumière descend *du ciel,* et *comment* la chaleur se répand sur la terre?

cepisti diluculo, et ostendisti auroræ locum suum?

13. Et tenuisti concutiens extrema terræ, et excussisti impios ex ea?

14. Restituetur ut lutum signaculum, et stabit sicut vestimentum;

15. Auferetur ab impiis lux sua, et brachium excelsum confringetur.

16. Numquid ingressus es profunda maris, et in novissimis abyssi deambulasti?

17. Numquid apertæ sunt tibi portæ mortis et ostia tenebrosa vidisti?

18. Numquid considerasti latitudinem terræ? Indica mihi, si nosti omnia,

19. In qua via lux habitet, et tenebrarum quis locus sit;

20. Ut ducas unumquodque ad terminos suos, et intelligas semitas domus ejus.

21. Sciebas tunc quod nasciturus esses? et numerum dierum tuorum noveras?

22. Numquid ingressus es thesauros nivis, aut thesauros grandinis aspexisti,

23. Quæ præparavi in tempus hostis, in diem pugnæ et belli?

24. Per quam viam spargitur lux, dividitur æstus super terram?

13. *Et tenuisti concutiens extrema terræ.* Il y a dans ce verset, dit Sacy, une métaphore dont Dieu se sert pour exprimer, d'une manière très-relevée, sa toute-puissance. La terre, dans toute cette prodigieuse masse qu'elle contient, n'est à son égard, que ce qu'un manteau ou ce qu'un habit est à l'égard de chaque homme. Et les méchants sont sur la terre ce que la boue ou la poussière est sur ce manteau. Dieu tenant donc le vaste corps de la terre entre ses mains, comme un homme tient un habit dans les siennes, la secoue, et l'ébranlant très-fortement, il en rejette les impies par une mort violente; de même que l'homme, en secouant son habit, en fait sortir toute l'ordure et la poussière. Rien n'est plus propre à nous donner une idée vive de la toute-puissance de Dieu et du néant des impies, qui sont comparés en quelque sorte à la poussière d'un vêtement.

---

13. *Tenuisti concutiens extrema terræ.* Tribus sequentibus versiculis brevis digressio, quæ poeticum stylum non dedecet, interseritur de terræ gubernatione et peccantium vindicta. In hebræo ad verbum est, *ad tenendum in aliis terram*, et videtur metaphora ab iis sumpta qui vestimentum stragulum, aut tapetem a pulvere, tineis et aliis hujusmodi excutiunt. Sic enim Deus e sinu terræ malos excutit, quasi dicat : An tu, cum Deus de scelestis hominibus vindictam sumere voluit, illi adfuisti, et quasi tuo indigeret auxilio, opem tulisti?

14. *Restituetur ut lutum signaculum.* In demortuorum locum alii substituentur, ex eadem materia, quasi luto, post varias mutationes aliis hominibus in hanc lucem eductis. — *Signaculum.* Hominem videtur intelligere, qui divina imagine et similitudine signatus est. — *Stabit sicut vestimentum.* Sunt enim humana corpora quasi vestimenta quædam animorum : hæc autem vestimenta, ut dicitur Psalm. 101, 27, *veterascunt, et sicut opertorium mutantur,* et pereunt.

15. *Lux sua.* Vitæ lux, quæ morte extinguitur. — *Brachium excelsum.* Potentium et superborum vis.

17. *Portæ mortis.* Subterranei aditus et cavernæ, infernus. LXX habent : *Aut tibi aperientur metu portæ mortis, aut janitores inferni videntes te timebunt?*

19. *In qua via lux habitet.* Ubi lux et tenebræ habitent, quæ adveniunt et recedunt, et sibi vicissim succedunt. Describuntur hæc stylo et figuris poeticis.

20. *Ut ducas unumquodque ad terminos suos.* LXX, *si duces me in fines eorum*, ubi scilicet lux et tenebræ habitant. — *Semitas domus ejus.* Semitam quæ ad domum earum ducit.

21. *Sciebas tunc.* Tantum aberat ut diei ac nocti spatia dispensares, ut neque tunc scires an unquam visurus esses lucem, etc.

22. *Thesauros nivis.* Poetice et ex vulgari opinione loquitur, putat enim vulgus magnam vim nivium aut grandinis intra nubes collectam deprimi, et effundi super terram.

23. *In tempus hostis.* Perdendi, aut male mulctandi. Hostem peccatorem intelligit — *In diem pugnæ et belli.* Cum hisce armis contra peccatores pugnare voluero.

24. *Lux.* Vel solis lucem, vel fulguris intelligit. Aliqui etiam interpretantur de ignitis impressionibus et accensis exhalationibus, quæ per aerem discurrunt. — *Æstus.* In Hebr. est קדים *quadim,* de quo vide dicta c. 15, num. 2, significat ventum urentem et æstum facientem.

25. Quis dedit vehementissimo imbri cursum, et viam sonantis tonitrui?

26. Ut plueret super terram absque homine in deserto, ubi nullus mortalium commoratur,

27. Ut impleret inviam et desolatam, et produceret herbas virentes?

28. Quis est pluviæ pater? vel quis genuit stillas roris?

29. De cujus utero egressa est glacies? et gelu de cœlo quis genuit?

30. In similitudinem lapidis aquæ durantur, et superficies abyssi constringitur.

31. Numquid conjungere valebis micantes stellas Pleiadas, aut gyrum Arcturi poteris dissipare?

32. Numquid producis Luciferum in tempore suo, et vesperum super filios terræ consurgere facis?

33. Numquid nosti ordinem cœli, et pones rationem ejus in terra?

34. Numquid elevabis in nebula vocem tuam, et impetus aquarum operiet te?

35. Numquid mittes fulgura, et ibunt, et revertentia dicent tibi : Adsumus?

36. Quis posuit in visceribus hominis sapientiam? vel quis dedit gallo intelligentiam?

37. Quis enarrabit cœlorum rationem, et concentum cœli quis dormire faciet?

38. Quando fundebatur pulvis in terra, et glebæ compingebantur?

25. Qui a donné cours aux pluies impétueuses, et un passage au bruit éclatant du tonnerre,

26. Pour faire pleuvoir dans une terre sans hommes, *c'est-à-dire* dans un désert où personne ne demeure,

27. Pour inonder des champs affreux et inhabités, et pour y produire des herbes vertes?

28. Qui est le père de la pluie, et qui a produit les gouttes de la rosée?

29. Du sein de qui la glace est-elle sortie? et qui a produit dans l'air la gelée,

30. *Par laquelle* les eaux se durcissent comme la pierre, et la surface de l'abîme se presse et devient solide?

31. Pourrez-vous joindre ensemble les étoiles brillantes des Pléiades, et détourner l'Ourse de son cours?

32. Est-ce vous qui faites paraître en son temps sur les enfants des hommes l'étoile du matin, ou qui faites lever l'étoile du soir?

33. Savez-vous l'ordre et les mouvements du ciel? et en rendrez-vous bien la raison sur la terre?

34. Elèverez-vous votre voix jusqu'aux nuées pour faire fondre leurs eaux sur vous avec abondance?

35. Commanderez-vous aux tonnerres, et partiront-ils dans l'instant? et en revenant ensuite vous diront-ils : Nous voici?

36. Qui a mis la sagesse dans le cœur de l'homme? ou qui a donné au coq l'intelligence?

37. Qui racontera toute la conduite des cieux, ou qui pourra faire cesser toute l'harmonie du ciel?

38. Lorsque la poussière se répandait sur la terre, et que les mottes se formaient *et* se durcissaient, *où étiez-vous?*

36. *Quis dedit gallo intelligentiam.* Si Dieu est admirable dans cette multitude de corps célestes dont il a peuplé les espaces, il ne l'est pas moins dans l'instinct particulier qu'il a donné à chaque animal pour veiller à sa conservation et à celle de ses petits, ou pour rendre à l'homme certains services dont il a besoin.

---

25. *Cursum.* Impetum.

26. *Super terram absque homine.* Terram desertam, et quæ nullos habet homines a quibus colatur.

27. *Impleret.* Humore molliret, et fecundam redderet, quod ad liberalitatem et magnificentiam Dei pertinet, qui in desertis etiam herbas alit nemini profuturas.

28. *Pater.* Auctor : phrasis poetica, ut etiam quæ sequuntur.

30. *Durantur.* In glaciem. — *Abyssi.* Aquarum profundarum.

31. *Conjungere valebis.* Ut ego conjunxi et vim indidi ad ciendas pluvias. — *Pleiadas.* Sunt septem stellæ, caudæ Tauri inhærentes, ex Plin., lib. 2, c. 41, quas etiam Virgilius nominat. In Hebr. est, כימה *cimah*, quam vocem Vulgatus varie vertit; nam supra, c. 9. n. 9, vertit *Hyadas;* Amos vero c. 5, n. 8, *Arcturum;* hic autem *Pleiadas.* — *Gyrum Arcturi.* Stellas quæ sunt circa polum arcticum : in Hebræo est כסיל *cesil*, quam vocem alii *Arcturum*, alii *Oriona*, alii *Cynosuram* interpretantur.

32. *Luciferum.* Lucifer et Vesper eadem stella est : sed Lucifer dicitur cum mane solem mox oriturum antecedit; Vesper, cum illum jam sub horizonte conditum subsequitur.

33. *Ordinem cœli.* Astrorum scilicet, et quoad ordinem quem servant inter se, et quoad motum eorum. — *Pones rationem ejus in terra.* Astrorum rationem se putabant assecuti mathematici, et illam se in terra posuisse et machinis expressisse existimabant; sed nimirum multa adhuc incognita latere, tubus dioptricus his diebus ostendit. * Vel ponere rationes et ordinem cœli in terra, est exequi et explicare leges cœli, motum et influentias ejusdem in hæc inferiora.

34. *Elevabis in nebula vocem tuam.* Præcipiens ut pluat. — *Aquarum.* Ad tuum jussum depluentium.

36. *Gallo intelligentiam.* Ut cantu noctis horas distinguat.

37. *Rationem.* Dispositionem, ordinem, ornatum. — *Concentum cœli.* Ordinatissimum cursum. — *Dormire.* Cessare.

38. *Fundebatur pulvis in terra.* Quando tellus de se arida et pulveri similis compingebatur, et quasi concrescebat in glebas.

39. Prendrez-vous la proie pour la lionne, et en rassasierez-vous la faim de ses petits,
40. Lorsqu'ils sont couchés dans leurs antres, et qu'ils épient *les passants* dans leurs cavernes?
41. Qui prépare au corbeau sa nourriture lorsque ses petits étant vagabonds, crient à Dieu, parce qu'ils n'ont rien à manger?

39. Numquid capies leænæ prædam, et animam catulorum ejus implebis,
40. Quando cubant in antris, et in speccubus insidiantur?
41. *a* Quis præparat corvo escam suam, quando pulli ejus clamant ad Deum, vagantes, eo quod non habeant cibos? [a *Ps.* 146. 9.]

CHAPITRE XXXIX.

Suite du discours de Dieu.

1. Savez-vous le temps auquel les chèvres sauvages enfantent dans les rochers? ou avez-vous observé l'enfantement des biches?
2. Avez-vous compté les mois qu'elles portent leur fruit? et savez-vous le temps auquel elles s'en déchargent?
3. Elles se courbent pour faire sortir leur faon, et elles le mettent au jour en jetant des cris *et* des hurlements.
4. Leurs petits se séparent d'elles pour aller chercher leur nourriture; et étant sortis, ils ne reviennent plus à elles.
5. Qui a laissé libre l'âne sauvage? et qui lui a rompu ses liens?
6. Je lui ai donné une maison dans la solitude, et des lieux de retraite dans une terre stérile.
7. Il méprise toutes les assemblées des villes; il n'entend point la voix d'un maître dur et impérieux.
8. Il regarde de tous côtés les montagnes où il trouvera ses pâturages, et il cherche partout des herbages verts.
9. Le rhinocéros voudra-t-il bien vous servir? et demeurera-t-il à votre étable?
10. Lierez-vous le rhinocéros aux traits, afin qu'il laboure et qu'il rompe après vous les mottes des vallons?

1. Numquid nosti tempus partus ibicum in petris, vel parturientes cervas observasti?
2. Dinumerasti menses conceptus earum, et scisti tempus partus earum?
3. Incurvantur ad fœtum, et pariunt, et rugitus emittunt.
4. Separantur filii earum, et pergunt ad pastum; egrediuntur, et non revertuntur ad eas.
5. Quis dimisit onagrum liberum, et vincula ejus quis solvit?
6. Cui dedi in solitudine domum, et tabernacula ejus in terra salsuginis.
7. Contemnit multitudinem civitatis, clamorem exactoris non audit.
8. Circumspicit montes pascuæ suæ, et virentia quæque perquirit.
9. Numquid volet rhinoceros servire tibi, aut morabitur ad præsepe tuum?
10. Numquid alligabis rhinocerota ad arandum loro tuo? aut confringet glebas vallium post te?

Cap. XXXIX. — 1. *Numquid nosti tempus.* Dans ce chapitre, Dieu passe en revue les animaux et nous fait admirer leur instinct. Car, comme le dit Bossuet, il est manifeste qu'il n'y a dans les animaux ni art, ni réflexion, ni invention, ni liberté. Mais moins il y a de raison en eux, plus il y en a dans celui qui les a faits (*De la connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. V, x).

---

39. *Capies leænæ prædam.* Docebis leænæ rationem venandi et prædam capiendi. — *Animam... implebis.* Naturale prædæ desiderium, est enim leo animal voracissimum.

41. *Quis præparat corvo escam suam?* Cum a parentibus in nido deseruntur, sive naturali quadam oblivione, sive quod plumis albicantibus vestitos pro suis non agnoscant : interim vero a Deo aluntur vel rore, vel bestiolis, quales sunt vermiculi aut muscæ circumvolitantes.

Cap. XXXIX. — 1. *Ibicum.* Hebraica vox יעלה *jahala*, non eodem modo ab omnibus vertitur; nam D. Hieron. Prov. 5, 19, transtulit *hinnulum;* LXX vero hoc loco habent τράγέλαφον, quod latine dicas *hirco cervum.* Alii *capream* maluerunt. Porro ibices sunt capræ silvestres. Vide Plin., lib. 8, c. 53. Ignoratur autem tempus partus ibicum, quia in præruptis montium jugis et cavernis nemini perviis habitant. — *Parturientes cervas observasti?* Propter eamdem rationem difficile est cervarum partum observare, cum cervæ fere degant in silvis. Pineda putat sensum esse : tuane sapientia atque providentia, o Job, præscripsit cervis certum et statutum tempus pariendi?

3. *Incurvantur.* Ad enitendum fœtum. — *Rugitus emittunt.* Præ dolore.

4. *Separantur filii earum.* Cito enim hinnuli crescunt, ut docet Aristot., lib. 6 de Histor. animal., c. 29, ac proinde per se sibi victum quærunt a matribus separati.

5. *Quis dimisit onagrum liberum?* Quis eam onagro, id est, silvestri asino, naturam indidit, ut liber et vinculis solutus vagaretur in saltibus?

6. *Domum.* Habitationem. — *In terra salsuginis.* In solitudine, in deserto.

7. *Multitudinem civitatis.* Urbis frequentiam non novit, cum degat in solitudine. — *Clamorem exactoris.* Opus exigentis et opus imponentis, quod domestici et cicures asini patiuntur.

9. *Rhinoceros.* Ferum est animal, in summa nare habens cornu, quod vis ipsa græcæ vocis satis indicat. Vide Plin., lib. 8, cap. 10. — *Servire tibi.* Nulla enim arte rhinocerotes cicurari possunt.

11. Numquid fiduciam habebis in magna fortitudine ejus, et derelinques ei labores tuos?

12. Numquid credes illi quod sementem reddat tibi, et aream tuam congreget?

13. Penna struthionis similis est pennis herodii, et accipitris.

14. Quando derelinquit ova sua in terra, tu forsitan in pulvere calefacies ea?

15. Obliviscitur quod pes conculcet ea, aut bestia agri conterat.

16. Duratur ad filios suos quasi non sint sui, frustra laboravit, nullo timore cogente.

17. Privavit enim eam Deus sapientia, nec dedit illi intelligentiam.

18. Cum tempus fuerit, in altum alas erigit; deridet equum et ascensorem ejus.

19. Numquid præbebis equo fortitudinem, aut circumdabis collo ejus hinnitum?

11. Aurez-vous confiance en sa grande force? et lui laisserez-vous le soin de vos travaux?

12. Croirez-vous qu'il vous rendra ce que vous aurez semé, et qu'il remplira votre aire *de blé?*

13. La plume de l'autruche est semblable à celle de la cigogne et de l'épervier.

14. Lorsqu'elle abandonne ses œufs sur la terre, sera-ce vous qui les échaufferez dans la poussière?

15. Elle oublie qu'on les foulera aux pieds, ou que les bêtes sauvages les écraseront.

16. Elle est dure et insensible à ses petits comme s'ils n'étaient point à elle : elle a rendu son travail inutile, sans y être forcée par aucune crainte.

17. Car Dieu l'a privée de sagesse, et ne lui a point donné l'intelligence.

18. A la première occasion *elle court*, élevant ses ailes elle se moque du cheval, et de celui qui est dessus.

19. Est-ce vous qui donnerez au cheval sa force, qui lui ferez pousser des hennissements?

12. *Numquid credes illi quod sementem reddat tibi.* Le poète oppose dans sa pensée l'animal sauvage à l'animal domestique. Le rhinocéros a la force, mais comme il n'obéit pas à l'homme, il ne lui rend pas de service. Le bœuf, au contraire, travaille pour nous. Il laboure la terre, il transporte des fardeaux. D'où vient cette différence? sinon de l'instinct que Dieu a mis en lui; instinct qui le rend docile à son maître et lui fait préférer son étable à la vie errante de l'animal qui court en liberté dans les forêts et les prairies.

13. *Penna struthionis.* D'après l'Hébreu, il faut traduire : « Est-ce vous qui donnez au paon son riche plumage, au héron son aigrette, à l'autruche ses superbes plumes? » Le sens de ce verset paraît être celui-ci : Quoique l'autruche ait des plumes ainsi que les oiseaux, on ne peut cependant pas le classer dans l'espèce des volatiles, n'ayant ni leur vol, ni leurs autres habitudes. Les anciens ne sachant à quel genre appartient l'autruche, qui, pourvu de plumes et d'ailes, ressemble par ses jambes et son cou de chameau, ainsi que sa tête, aux animaux terrestres, l'ont désignée par le nom d'oiseau-chameau, car telle est la signification du mot grec στρουθοκαμηλος, qui a passé dans la langue latine *struthiocamelus* (Drach).

14. *Quando derelinquit ova sua.* L'autruche n'abandonne pas ses œufs. Mais les Ethiopiens croient encore qu'elles les abandonnent. L'Ecriture n'a pas pour but de nous donner des leçons de physique ou d'histoire naturelle. Comme elle parle du mouvement du soleil autour de la terre suivant l'opinion reçue; de même elle parle de l'autruche suivant l'idée qu'on s'en faisait du temps de Job. Les anciens avaient d'ailleurs tous la même persuasion, car ils citent toujours l'autruche comme un symbole de cruauté, surtout envers les enfants.

19. *Numquid præbebis equo fortitudinem.* Cette description du cheval a fait l'admiration de tous les poètes, et il y en a plus de vingt qui ont essayé de l'imiter ou de le traduire. Tous sont restés infiniment au-dessous de leur modèle. Pour en faire voir la beauté, nous citerons

---

11. *Derelinques ei labores tuos?* Committes ei laborem tuum glebas versandi aratro?

12. *Sementem reddat.* Cum usura agro subacto. — *Aream tuam congreget.* Fruges maturas in aeram plaustro trahat, ut faciunt boves.

13. *Struthionis.* De struthione et ejus natura vide Plin. l. I, 10, c. 11 : in Hebr. est רננים *renanim*, quam vocem aliqui *pavonem* reddiderunt; alii, ut Chaldæus, *gallum silvestrem.* Sed recolendum est, quod non semel monuimus, in propriis nominibus animalium, stirpium, gemmarum, etc., miram esse varietatem inter interpretes. — *Herodii et accipitris.* Hebræa vox una tantum est, חסידה *hasidah*, quam alii *ciconiam*, alii *milvum*, alii *porphyrionem*, alii *cygnum*, alii *accipitrem*, alii *upupam* vertunt. Varie etiam noster reddidit interpres. Porro herodius ex genere aquilino est falco, aut hierofalcus. Contextus vero sententia esse videtur : agnosce meam in struthione providentiam, qui, cum avis non sit, alas tamen illi herodii atque accipitris similes affixi, ut illius cursus in magna corporis mole incitatior esse posset.

14. *Derelinquit ova sua in terra.* Nec illa fovet ut pullos excludat, sed temere derelicta fotu pulveris animantur.

15. *Pes.* Alicujus transeuntis. * Plurima ova pariunt struthiocameli, ut docet Plin., lib. 10, c. 52; itaque facile fit ut aliqua a feris conculcentur.

16. *Duratur.* Immisericors est. — *Frustra laboravit.* Quod ad se attinet, frustra laborasset ova * illa defodiens et derelinquens, nisi aliunde Deus providisset ut pulli nascerentur. — *Nullo timore cogente.* Sed ex stupiditate et stoliditate naturæ. Neque enim causam ullam habet ova defodiendi ex timore, cum viribus validus sit, et vim arcere possit si inferatur.

18. *Cum tempus fuerit.* Fugiendi. — *Deridet equum.* Equum et equitem quodammodo ridet, quia eos cursus velocitate superat.

19. *Circumdabis collo ejus hinnitum?* Vim hinniendi equi collo et faucibus inseres?

20. Ou qui le ferez bondir comme les sauterelles? Le souffle si fier de ses narines répand la terreur.

21. Il frappe du pied la terre; il s'élance avec audace : il court au devant des hommes armés.

22. Il ne peut être touché de la peur; le tranchant des épées ne l'arrête point.

23. Les flèches sifflent autour de lui, le fer des lances et des dards le frappe de ses éclairs.

24. Il écume, il frémit et mange la terre; il est intrépide au bruit des trompettes.

25. Lorsqu'on sonne la charge, il dit : Allons! Il sent de loin l'approche des troupes; la voix des capitaines qui encouragent les soldats, et les cris confus d'une armée.

26. Est-ce par votre sagesse que l'épervier se couvre de plumes, étendant ses ailes vers le midi?

27. L'aigle à votre commandement s'élévera-t-il en haut? et fera-t-il son nid dans les lieux les plus élevés?

28. Il demeure dans des pierres, dans des montagnes escarpées et dans des rochers inaccessibles.

20. Numquid suscitabis eum quasi locustas? gloria narium ejus terror.

21. Terram ungula fodit, exultat audacter; in occursum pergit armatis.

22. Contemnit pavorem, nec cedit gladio.

23. Super ipsum sonabit pharetra, vibrabit hasta et clypeus.

24. Fervens et fremens sorbet terram, nec reputat tubæ sonare clangorem.

25. Ubi audierit buccinam, dicit : Vah! procul odoratur bellum, exhortationem ducum, et ululatum exercitus.

26. Numquid per sapientiam tuam plumescit accipiter, expandens alas suas ad austrum?

27. Numquid ad præceptum tuum elevabitur aquila, et in arduis ponet nidum suum?

28. In petris manet et in præruptis silicibus commoratur, atque inaccessis rupibus.

ici celle de Virgile, et en comparant le poète latin au poète oriental, on sentira tout le mérite de ce dernier :

Si qua sonum procul arma dedere,
Stare loco nescit; micat auribus, et tremit artus,
Collectumque premens volvit sub naribus ignem.
Densa juba, et dextro jactata recumbit in armo.
At duplex agitur per lumbos spina, cavatque
Tellurem et solido graviter sonat ungula cornu. (Georg., III, 83-88.)

Cette peinture est magnifique et présente plus d'une analogie avec celle de Job. Comme Job, Virgile saisit le cheval au moment où le clairon sonne; comme Job, il le représente qui bondit, qui frissonne, qui bat du pied la terre et la creuse, qui fait flotter son ondoyante crinière et lance la flamme de ses naseaux; mais cette comparaison si dégagée, *Numquid suscitabis eum quasi locustas?* mais ce *gloria narium terror*, intraduisible dans aucune langue, tant il est audacieux et fécond; mais ce fier, *contemnit pavorem;* mais cet énergique, *sorbet terram;* mais cette ivresse guerrière qui l'empêche de croire aux accents de la trompette qui cependant le frappent; mais cette exhortation par laquelle il s'encourage à prendre essor; mais cet incomparable *odoratur bellum;* mais tout cet ensemble, dis-je, et de traits étourdissants et d'expressions à part, comme parle l'époque, de termes imprévus, Virgile n'a rien qui le représente ou le rachète, et s'il est vrai de dire que le poète romain soit sublime, le poète biblique est divin (Mgr Plantier)!

27. *Numquid ad præceptum tuum elevabitur aquila.* Cette description de l'aigle ne nous semble pas moins remarquable que celle du cheval. On peut la comparer à celle de M. de Lamartine :

L'aigle, roi des déserts, dédaigne ainsi la plaine.
Il ne veut, comme toi (Byron), que des rocs escarpés,
Que l'hiver a blanchis, que la foudre a frappés;
Des rivages couverts des débris du naufrage,
Ou des champs tout noircis des restes du carnage;
Et tandis que l'oiseau qui chante ses douleurs,
Bâtit, au bord des eaux, son nid parmi les fleurs,
Lui, des sommets d'Athos, franchit l'horrible cîme,
Suspend aux flancs des monts son aire sur l'abîme,
Et là, seul, entouré de membres palpitants,
De rochers, d'un sang noir sans cesse dégoûtants,
Trouvant sa volupté dans les cris de sa proie,
Bercé par la tempête, il s'endort dans la joie.

---

20. *Quasi locustas.* Saltu enim se equi ita attollunt, ut locustas videantur imitari. — *Gloria narium ejus.* Generosi nares diducunt, et, ut ille ait, *spirant de naribus ignem.* — *Terror.* Quem aliis sua ferocia incutiunt.

23. *Sonabit pharetra.* Qua eques instructus est.

24. *Sorbet terram.* Terram ungula fodit. — *Nec reputabat tubæ sonare clangorem.* Non curat signum tubæ, cum receptui canit.

25. *Dixit : Vah!* Vah est interjectio lætantis et exultantis. Cum audit tubæ clangorem, lætatur, exultat, stare loco nescit. — *Procul odoratur bellum.* Ex castrorum fremitu a militibus excitato et tubarum cantu præsagit bellum, et mira alacritate ad illud fertur. — *Exhortationem ducum.* Clamorem quo milites et equi excitantur et animantur.

26. *Expandens alas suas ad austrum.* Mutant enim novis veteres plumas accipitres, flante austro, alas quatientes ut decidant veteres.

29. Inde contemplatur escam, et de longe oculi ejus prospiciunt.
30. Pulli ejus lambent sanguinem; et ubicumque cadaver fuerit, statim adest.
31. Et adjecit Dominus, et locutus est ad Job :
32. Numquid qui contendit cum Deo, tam facile conquiescit? utique qui arguit Deum, debet respondere ei.
33. Respondens autem Job Domino, dixit :
34. Qui leviter locutus sum, respondere quid possum? manum meam ponam super os meum.
35. Unum locutus sum, quod utinam non dixissem; et alterum, quibus ultra non addam.

29. Il contemple de là sa proie, et ses yeux la découvrent de loin.
30. Ses petits sucent le sang; et en quelque lieu que paraisse un corps mort, il fond dessus.
31. Le Seigneur parla de nouveau à Job, et dit :
32. Celui qui dispute contre Dieu se réduit si facilement au silence? Certainement quiconque reprend Dieu doit lui répondre.
33. Job répondant au Seigneur, lui dit :
34. Puisque, j'ai parlé avec légèreté, comment pourrai-je répondre? Je n'ai plus qu'à mettre ma main sur ma bouche.
35. J'ai dit une chose que je souhaiterais n'avoir pas dite, et une autre encore, et je n'y ajouterai rien davantage.

CHAPITRE XL.

Suite du discours de Dieu. Description de béhémoth et de léviathan.

1. Respondens autem Dominus Job de turbine, dixit :
2. Accinge sicut vir lumbos tuos; interrogabo te, et indica mihi.
3. Numquid irritum facies judicium meum; et condemnabis me, ut tu justificeris?
4. Et si habes brachium sicut Deus, et si voce simili tonas?
5. Circumda tibi decorem, et in sublime erigere, et esto gloriosus, et speciosis induere vestibus.
6. Disperge superbos in furore tuo, et respiciens omnem arrogantem, humilia.
7. Respice cunctos superbos, et confunde eos, et contere impios in loco suo.
8. Absconde eos in pulvere simul, et facies eorum demerge in foveam;

1. Le Seigneur parlant à Job du milieu d'un tourbillon, dit :
2. Ceignez vos reins comme un homme, je vous interrogerai, et répondez-moi.
3. Est-ce que vous prétendez détruire l'équité de mes jugements, et me condamner pour vous justifier?
4. Avez-vous comme Dieu un bras, et votre voix tonne-t-elle comme la sienne?
5. Revêtez-vous d'éclat et de beauté, montez sur un trône sublime, soyez plein de gloire, et parez-vous des vêtements les plus magnifiques.
6. Dissipez les superbes dans votre fureur, et humiliez les insolents par vos regards.
7. Jetez les yeux sur les orgueilleux, et confondez-les; brisez et foulez aux pieds les impies dans le lieu même où ils s'élèvent.
8. Cachez-les ensemble dans la poussière, ensevelissez leurs visages, et les jetez dans la fosse.

35. *Unum locutus sum*. La première parole que Job regrette, c'est d'avoir eu la témérité de demander à discuter avec Dieu, et à traiter d'égal à égal. La seconde, *alterum*, c'est d'avoir exagéré son innocence, parce que l'homme le plus pur n'est jamais sans péché. Il reconnaît qu'il a parlé avec légèreté dans ces deux circonstances; et c'est ce qui fait qu'il s'anéantit devant Dieu et qu'il demande à garder un profond et respectueux silence.

Cap. XL. — 1. *Respondens autem Dominus*. Après l'aveu que Job vient de faire de ses fautes, on croirait le drame terminé. Aussi il s'est trouvé des commentateurs qui ont vu dans les deux chapitres suivants une addition apocryphe. Théodore de Mopsueste ne craignit pas de dire qu'ils avaient été ajoutés par un auteur qui n'avait ni discernement, ni autorité; mais ce blasphème fut condamné par le Ve concile œcuménique.

---

30. *Pulli ejus lambent sanguinem*. Sanguine pascuntur defluente ex præda quam matres aquilæ deferunt ad nidum. — *Ubicumque cadaver fuerit*. Vultures enim qui ex aquilarum genere sunt, in cadavera involant, Simile est quod habemus Matth. 24, 28 : *Ubicumque fuerit corpus, illuc congregabuntur et aquilæ*.

32. *Tam facile conquiescit*. Urget Deus Jobum, et quodammodo ridet, quod se cum Deo disputare velle dixisset, nunc quod respondere non haberet.

35. *Unum... et alterum*. Pauca quædam locutus sum parum considerate, quæ jam, si fieri possit, dicta nolim.

Cap. XL. — 1. *Respondens*. Vide supra, c. 8, n. 1 et 3.

3. *Irritum facies judicium meum*. Improbabis judicium meum, et illud injustum esse dices et iniquum.

4. *Et si*. Id est, numquid. — *Brachium*. Vires, potentiam. — *Voce simili tonas*. Voce, imo fragore, qualis auditur cum ego tonitru aerem et terram concutio.

5. *Circumda tibi decorem*. Quantumvis ad majestatem te compone.

6. *Disperge superbos*. Disperge, coerce, malis mulcta, perde superbos peccatores, si potes.

7. *In loco suo*. In eodem loco in quo superbiunt, violenti sunt et injusti.

8. *Absconde eos in pulvere*. In pulvere et fovea sepulcri.

9. Et alors je confesserai que votre droite a le pouvoir de vous sauver.
10. Considérez béhémoth que j'ai créé avec vous, il mangera le foin comme le bœuf.
11. Sa force est dans ses reins. Sa vigueur est dans le nombril de son ventre.
12. Sa queue se serre et s'élève comme un cèdre; les nerfs de cette partie qui sert à la conservation de l'espèce sont entrelacés l'un dans l'autre.
13. Ses os sont comme des tuyaux d'airain, ses cartillages sont comme des lames.
14. Il est le commencement des voies de Dieu. *Cependant* celui qui l'a fait appliquera son épée.
15. Les montagnes lui produisent des herbages; et c'est là que toutes les bêtes des champs viendront se jouer *avec lui*.
16. Il dort sous l'ombre, dans le secret des roseaux et dans des lieux humides.
17. Les ombres protégent son ombre; *et les* saules du torrent l'environnent.
18. Il absorbera le fleuve; et il croira que

9. Et ego confitebor quod salvare te possit dextera tua.
10. Ecce, behemoth, quem feci tecum, fœnum quasi bos comedet;
11. Fortitudo ejus in lumbis ejus, et virtus illius in umbilico ventris ejus.
12. Stringit caudam suam quasi cedrum, nervi testiculorum ejus perplexi sunt.
13. Ossa ejus velut fistulæ æris, cartilago illius quasi laminæ ferreæ.
14. Ipse est principium viarum Dei, qui fecit eum, applicabit gladium ejus.
15. Huic montes herbas ferunt: omnes bestiæ agri ludent ibi.
16. Sub umbra dormit in secreto calami, et in locis humentibus.
17. Protegunt umbræ umbram ejus, circumdabunt eum salices torrentis.
18. Ecce, absorbebit fluvium, et non

10. *Ecce behemoth.* Dieu, dit Sacy, voulant faire révérer à Job sa grandeur, lui parle dans ce chapitre des deux animaux qu'on peut regarder comme des prodiges entre toutes les bêtes de la terre et de la mer, c'est-à-dire de l'éléphant et de la baleine. Les interprètes les plus habiles conviennent que, par le nom de béhémoth, nous devons entendre l'éléphant, qui est le plus grand des animaux de la terre. C'est donc de même que si Dieu disait à Job : Considérez la grandeur monstrueuse et la force sans égale de l'éléphant que j'ai créé avec vous, c'est-à-dire aussi bien que vous; ou le même jour, ou pour votre service, et sur la terre dans laquelle vous habitez et non dans la mer. Mais quelque grand, quelque fort et quelque terrible qu'il vous paraisse, il n'est pas d'un naturel carnassier, comme beaucoup d'autres bêtes sans comparaison plus petites; et s'accoutumant à la vue des hommes, il s'apprivoise et mange de l'herbe et du foin, ainsi qu'un bœuf. C'est ce que Dieu a dessein de représenter à Job comme un miracle de sa divine miséricorde envers les hommes et de l'empire absolu qu'il a sur ses créatures. Car, si cette bête était carnassière comme les tigres et les lions, quels ravages ne pourrait-elle point faire, ayant la force qu'elle a et étant si monstrueuse en grandeur?

18. *Ecce absorbebit fluvium.* L'Hébreu pourrait signifier : Lorsqu'un fleuve le submergera, il ne s'effrayera point; il demeurera plein de confiance, quand même le Jourdain s'élancerait contre sa bouche.

---

9. *Et ego confitebor.* Si id præstare poteris, ego etiam confitebor et prædicabo te fortissimum, cujus salus alieno auxilio non indigeat.

10. *Behemoth.* בהמה *behema;* hebraica vox animal significat, et est generale nomen sub forma femina utrumque sexum comprehendens. In plurali dicitur כהמות *behemoth*, bestiæ, animalia, jumenta. Hoc tamen loco unum aliquod peculiare animal designatur, quod numero plurali behemoth dicitur, quod mole corporis, aut feritate pluribus bestiis par censeri possit. Plures auctores in eam abeunt sententiam, ut elephantum esse velint. Sanchez taurum describi existimat. — *Quem fecit tecum.* Ut te, vel apud te, id est, ut apud te esset, et tibi deserviret, quod tam elephas quam taurus facit, ille in bello, hic domi.

11. *Fortitudo ejus in lumbis ejus.* Vis generandi in lumbis ejus et in umbilico. — *In umbilico ventris.* In ea ventris parte in qua est genitale membrum, quod ut notat Sanchez, in tauris est ad umbilicum in ventris medio.

12. *Stringit caudam suam quasi cedrum.* LXX habent, *erexit caudam sicut cupressum.* Honeste et pudenter hoc loco cauda dicitur pro genitali membro. * Alii de proboscide elephanti hoc intelligunt. — *Perplexi.* Venis et nervis miro artificio formati.

13. *Ossa ejus velut fistulæ æris.* Solida enim et dura sunt elephanti et tauri ossa, et veluti fistulæ, quia perforata sunt. — *Quasi lamine ferreæ.* Quia durissimæ, et rumpi difficile possunt.

14. *Principium viarum Dei.* Præcipuum inter opera divina, excellentissimum, et maximum inter quadrupedia, quia elephantus magnitudine et mole corporis excellit. Taurus etiam dici potest præcipuus, quia maxime homini utilis, et propagandæ soboli, et usibus agriculturæ. — *Applicabit gladium ejus.* Particulam *ejus* Emman. Sa putat positum esse pro *suum*, et sensum esse : Deus potest facile interimere elephantum; alioqui nullus aggredi audeat. Alii nomine gladii intelligunt cornu rhinocerotis, quo elephas confoditur. Sanchez de asilo, sive œstro interpretatur, quo agitantur, et quasi gladio fodiuntur; et favet vox hebraica חרב *hereb*, quæ gladium significat, et à radice חרב *harab* deducitur, quæ siccare, ebibere et haurire significat, quod asilis tauri sanguinem sugentibus bene convenit.

15. *Huic montes herbas ferunt.* Fœno enim elephas et taurus pascuntur. — *Bestiæ agri ludent ibi.* Prope eum, nihil timentes ob assuetudinem, et quia nec elephas nec taurus carnibus vescitur.

16. *Et in locis humentibus.* Ælianus de Animalibus, lib. 1, cap. 7 et 25, docet elephantos locis humentibus delectari, imo genus quoddam elephantorum ipse appellat *palustre.* De tauris et bobus idem constat, et satis indicat somnium Pharaonis, cui vaccæ ostensæ sunt per visum juxta humentem Nili ripam pascentes.

18. *Absorbebit fluvium.* Hyperbole; licet pro mole corporis tam elephas quam taurus largo potu indigeant. — *Influat Jordanis in os ejus.* Sperat se fluvium exhaurire posse.

mirabitur; et habet fiduciam quod influat Jordanis in os ejus.

19. In oculis ejus quasi hamo capiet eum, et in sudibus perforabit nares ejus.

20. An extrahere poteris leviathan hamo, et fune ligabis linguam ejus?

21. Numquid pones circulum in naribus ejus, aut armilla perforabis maxillam ejus?

22. Numquid multiplicabit ad te preces, aut loquetur tibi mollia?

23. Numquid feriet tecum pactum, et accipies eum servum sempiternum?

24. Numquid illudes ei quasi avi, aut ligabis eum ancillis tuis?

25. Concident eum amici, divident illum negotiatores?

26. Numquid implebis sagenas pelle ejus, et gurgustium piscium capite illius?

27. Pone super eum manum tuam; memento belli, nec ultra addas loqui.

28. Ecce, spes ejus frustrabitur eum, et videntibus cunctis præcipitabitur.

c'est peu encore; il se promet même que le Jourdain viendra couler dans sa gueule.

19. Cependant on le prendra par les yeux, comme un poisson se prend à l'amorce; et on lui percera les narines avec des pieux.

20. Pourrez-vous enlever léviathan avec l'hameçon, et lier sa langue avec une corde?

21. Lui mettrez-vous un cercle au nez? *et* lui percerez-vous la mâchoire pour *y passer* un anneau?

22. Le réduirez-vous à vous faire d'instantes prières, et à vous dire des paroles douces.

23. Fera-t-il un pacte avec vous, et le recevrez-vous comme un esclave éternel?

24. Vous jouerez-vous de lui comme d'un oiseau? et le lierez-vous pour *servir de jouet à* vos servantes?

25. Ferez-vous que vos amis le coupent par pièces, et que ceux qui trafiquent le divisent par morceaux?

26. Remplirez-vous de sa peau les filets des pêcheurs, et de sa tête le réservoir des poissons?

27. Mettez votre main sur lui, *mais* souvenez-vous de la guerre, et ne parlez plus.

28. Le pécheur se verra enfin trompé dans ses espérances; et *ce poisson furieux* se précipitera *dans le fond de la mer* à la vue de tous *ceux qui le poursuivront.*

20. *An extrahere poteris leviathan?* Samuel Bochard, D. Calmet et le P. Houbigant, prennent léviathan pour le crocodile; les autres interprètes, pour la baleine. Il n'est pas étonnant que Job ait décrit ce cétacé, puisque les Grecs et les Romains en ont parlé et qu'il s'en trouve dans toutes les parties de l'Océan et même dans la Méditerranée. Job n'était pas assez éloigné de ces deux mers pour n'en avoir pas eu connaissance.

27. *Memento belli.* D'après l'Hébreu : Mettez la main sur lui, et vous vous souviendrez du combat, à tel point que vous ne recommencerez pas.

---

19. *In oculis ejus.* Ipso tauro, vel elephanto vidente. *Quasi hamo capiet eum.* Naribus perforatis et circulo immisso, quod cum juvencis fieri constat; an vero etiam cum elephantis fiat, non satis compertum habeo. Vel sensus est : an capiet quisquam elephantum aperte et sine insidiis? Nequaquam. — *In sudibus.* Sude, ligno aliquo acuminato et fastigiato. — *Perforabit nares.* Ad ferreum circulum immittendum.

20. *Leviathan.* Id est, balænam. Non tamen desunt qui terrestrem draconem esse velint. Vide Pinedam ad hunc versiculum, quæst. 3, n. 10, et sequentibus. Hebraica vox לויתן idem est quod *copulatio*, vel *societas sua*, vel *sibimet traditus*, vel *additamentum*, vel *comitatum*, a radice לוה *lava*, quod est *copulare*, et תנין *thanin, serpens*, vel *draco*, quasi dicatur : *Draco copulans sibi*, aut *aliis copulatus*, quod scilicet magnitudine corporis multos dracones, seu pisces continere videatur; vel quod ejus squamæ sibi mutuo tenaciter copulentur et adhæreant; vel quod minores pisces cete grandia comitentur, et illis associentur. — *Hamo.* Hamo pisces parvi capi, et ex aquis extrahi possunt, balænæ non possunt. — *Fune ligabis linguam ejus.* Est expositio præcedentis hemistichii; cum enim hamo pisces capiuntur, ori aut linguæ hamus e fune pendens infigitur, et lingua quasi ligatur, cum ab animante pro arbitrio moveri non possit.

21. *Numquid pones circulum?* Significat ferox hoc animal cicurari non posse, ut cicuratur taurus et parere cogitur circulo naribus inserto, ut diximus n. 19. — *Armilla.* Annulo, fibula, sive uncino.

22. *Multiplicabit... preces.* Mitescet, blandietur, precabitur, fracta ejus ferocia.

23. *Feriet tecum pactum.* Ut ii faciunt qui, cum resistere non possint, in hostium manus quibusdam conditionibus se tradunt.

24. *Quasi avi.* Ut fit, cum filo, aut resticula pedi injecta, aviculæ ligantur, et pueris aut ancillis ad lusum traduntur.

25. *Concident eum amici.* Non id de leviathan fieri poterit, quod de thynnis, v. g., fieri solet, quos captos, et in frustra concisos, et muria conditos aut amicis donant piscatores, aut negotiatoribus vendendos tradunt.

26. *Pelle ejus.* Synecdoche; pars pro toto corpore ejus, quod magnæ molis est. — *Gurgustium piscium.* Piscellam, nassam piscatoriam, in qua parvi pisces facile ingrediuntur, non autem grandiores.

27. *Pone super eum manum.* Si aggrediaris injicere illi manum. — *Memento belli.* Puta tibi bellandum esse cum ferocissima bellua. Vel sensus est : ita te lædet, ut perpetuo recorderis tam temerarii prælii, nec ultra sis ausurus cogitare, aut loqui de pugna cum ceto iterum ineunda.

28. *Spes ejus frustrabitur eum.* Piscatorem leviathan extrahere conantem

CHAPITRE XLI.

Suite de la description de léviathan.

1. Je ne le susciterai point *contre les hommes* par un esprit de cruauté. Car qui est-ce qui peut répondre à mon visage?
2. Qui m'a donné le premier, afin que je lui rende? Tout ce qui est sous le ciel est à moi.
3. Je ne l'épargnerai point, à la force de ses paroles, ni à ses prières les plus touchantes, *mais je disposerai de lui comme je le souhaiterai.*
4. *Car* qui découvrira la superficie de son vêtement? et qui entrera dans le milieu de sa gueule.
5. Qui ouvrira l'entrée de ses mâchoires? la terreur habite autour de ses dents.
6. Son corps est semblable à des boucliers d'airain fondu; il est couvert d'écailles qui se serrent et qui se pressent.
7. L'une est jointe à l'autre, sans que le moindre souffle passe entre deux.
8. Elles s'attachent ensemble, et elles s'entretiennent, sans que jamais elles se séparent.
9. Lorsqu'il éternue il jette des éclats de feu, et ses yeux *étincellent* comme la lumière du point du jour.
10. Il sort de sa gueule des lampes *qui brûlent* comme des torches ardentes.
11. Une fumée se répand de ses narines, comme d'un pot qui bout sur un brasier.
12. Son haleine allume des charbons de feu; et la flamme sort de sa gueule.

1. Non quasi crudelis suscitabo eum? quis enim resistere potest vultui meo?
2. Quis ante dedit mihi, ut reddam ei? omnia quæ sub cœlo sunt, mea sunt.
3. Non parcam ei, et verbis potentibus, et ad deprecandum compositis.
4. Quis revelabit faciem indumenti ejus? et in medium oris ejus quis intrabit?
5. Portas vultus ejus quis aperiet? per gyrum dentium ejus formido.
6. Corpus illius quasi scuta fusilia, compactum squamis se prementibus.
7. Una uni conjungitur, et ne spiraculum quidem incedit per eas;
8. Una alteri adhærebit, et tenentes se nequaquam separabuntur.
9. Sternutatio ejus splendor ignis, et oculi ejus, ut palpebræ diluculi.
10. De ore ejus lampades procedunt; sicut tædæ ignis accensæ.
11. De naribus ejus procedit fumus, sicut ollæ succensæ atque ferventis.
12. Halitus ejus prunas ardere facit, et flamma de ore ejus egreditur.

Cap. XLI. — 10. *De ore ejus lampades procedunt.* Poétiquement, on peut entendre tout ceci de la baleine ou du crocodile. Mais pourquoi une description si détaillée de ces deux monstres? Comment ceci se rattache-t-il à l'ensemble du poème? Les Pères de l'Eglise ont tous vu dans cette description physique une allégorie qui se rapporte au démon ou aux méchants animés de son esprit. Job avait cru que Dieu était l'auteur des maux qu'il endurait, et il n'avait pas compris pourquoi Dieu le traitait si durement. Ici le Seigneur lui rappelle que l'homme a un autre ennemi; cet ennemi est Satan. C'est lui qui s'est acharné contre Job, et sous l'image de béhémoth et de léviathan, Dieu décrit la nature, les caractères et la puissance de l'esprit méchant. Sa force est terrible, mais il n'en est pas moins la créature de Dieu, et son action s'arrête à la limite que Dieu lui assigne.

Cap. XLI. — 1. *Non quasi crudelis.* Sententia versiculi hujus videtur esse : quanquam leviathan potentissimum creaverim et tanquam maris tyrannum, non tamen hoc mihi vitio vertendum est, quasi sim crudelis, sed potius meæ tribuendum potentiæ, cui nullus resistere potest. Sanchez putat olim fuisse carmen quoddam quo leviathan tanquam quid dirum et exitiale advocaretur contra eos quis odisset. Sensus ergo est : non ego quasi crudelis et alienæ opis indigus precabor leviathan alicui esse infestum, cum meis polleam viribus, nec sit qui meæ resistere possit voluntati.

2. *Quis ante dedit mihi?* Potentissimus sum, nec ullius egeo.

3. *Non parcam ei.* Si velim leviathan perdere, facile possim. — *Et verbis potentibus.* Verbis ad persuadendum potentibus non utar, cum cogere possim pro potestate.

4. *Quis revelabit faciem indumenti ejus?* Facies illa res est quæ prima videnda occurrit. Accipitur ergo hic pro capite et facie, sive rictu balænæ, hoc sensu : quis rictum faciei ejus maxillis diductis aperiet? Indumentum appellatur pellis, qua caput et facies absolvitur. * Quis cetum excoriare, et pellem ei detrahere poterit, vel audebit? Hunc sensum esse hujus loci patet ex sequentibus.

9. *Sternutatio ejus splendor ignis.* Id est, vehementi motu sternutationis ejus excitatur ignis, sicut cum duo lapides inter se colliduntur; ita Stunica. Pineda de respiratione interpretatur; reflat enim balæna et eructat magnam aquæ copiam, quæ cum in sublime spargitur magno impetu, sternutamentum, quod ex humano capite magna vi erumpit, imitari videtur. Dicitur *splendor ignis*, quia aqua quam in altum ejaculatur candicat et splendet. — *Oculi ejus, ut palpebræ diluculi.* Id est splendentes. Testis Olaus Magnus, qui lib. 21, c. 5, ita scribit de balænis : *Oculi noctu coruscant, ingentium flammarum modo; procul enim visi a piscatoribus, ignes esse grandes putantur.*

10. *De ore ejus lampades procedunt.* Ore enim candicantem et pellucidam aquæ vim emittentes, lampades videntur eructare.

11. *Fumus.* Vehemens respiratio, et halitus densus, fumi speciem exhibet. Vel fumus etiam dicitur aqua per fistulas a balæna in altum emissa.

12. *Halitus ejus prunas ardere facit.* Similis est ejus halitus fabrorum ferrariorum follibus quibus ignis suscitatur. Sic balænæ respiratio ignem excitare videtur, ut explicatum est n. 10.

13. In collo ejus morabitur fortitudo, et faciem ejus præcedit egestas.
14. Membra carnium ejus cohærentia sibi; mittet contra eum fulmina, et ad locum alium non ferentur.
15. Cor ejus indurabitur tanquam lapis, et stringetur quasi malleatoris incus.
16. Cum sublatus fuerit, timebunt angeli, et territi purgabuntur.

17. Cum apprehenderit eum gladius, subsistere non poterit neque hasta, neque thorax;
18. Reputabit enim quasi paleas ferrum, et quasi lignum putridum, æs.
19. Non fugabit eum vir sagittarius, in stipulam versi sunt ei lapides fundæ.

20. Quasi stipulam æstimabit malleum, et deridebit vibrantem hastam.

21. Sub ipso erunt radii solis, et sternet sibi aurum quasi lutum.
22. Fervescere faciet quasi ollam profundum mare, et ponet quasi cum unguenta bulliunt.

23. Post eum lucebit semita, æstimabit abyssum quasi senescentem.
24. Non est super terram potestas quæ comparetur ei, qui factus est ut nullum timeret.
25. Omne sublime videt, ipse est rex super universos filios superbiæ.

13. La force est dans son cou; et la famine marche devant sa face.
14. Les membres de son corps sont liés l'un à l'autre : les foudres tomberont sur lui sans qu'il s'en remue ni d'un côté ni d'autre.
15. Son cœur s'endurcira comme la pierre, et se resserrera comme l'enclume sur laquelle on bat sans cesse.
16. Lorsqu'il sera élevé *au-dessus des eaux*, les anges, craindront, et dans leur frayeur ils se purifieront.
17. Si *on le veut* percer de l'épée, ni les dards, ni les cuirasses ne pourront subsister.

18. Car il méprisera le fer comme la paille, et l'airain comme un bois pourri.
19. L'archer ne le mettra point en fuite : les pierres de la fronde sont pour lui de la paille sèche.
20. Le marteau n'est encore pour lui qu'une paille légère; et il se rira des dards lancés contre lui.
21. Les rayons du soleil seront sous lui; et il marchera sur l'or comme sur la boue;
22. Il fera bouillir le fond de la mer, comme un pot, et il la fera paraître comme *un vaisseau plein* d'onguents qui s'élèvent par l'ardeur du feu.
23. La lumière brillera sur ses traces; il verra l'abîme blanchir.
24. Il n'y a point de puissance sur la terre qui lui puisse être comparée, puisqu'il a été créé pour ne rien craindre.
25. Il voit tout ce qu'il y a de grand et de sublime; et c'est lui qui est le roi de tous les enfants d'orgueil.

25. *Ipse est rex super universos filios superbiæ.* Allégoriquement, tel est le caractère de Satan. Tout orgueil lui-même, il est le roi de tous les enfants de l'orgueil, c'est-à-dire de tous les hommes que ce vice tient captifs dans ses chaînes. Car c'est de l'orgueil que naissent

---

13. *In collo ejus.* In faucibus ejus maxima est fortitudo; sunt enim dentibus armatæ, et illis hauriunt et devorant pisces, etc. — *Faciem ejus præcedit egestas.* Pernicies eorum in quos incurrit.

14. *Membra carnium ejus.* Partes totius corporis bene compactæ sunt, et inter se apte cohærent. — *Mittet.* Si mittantur. — *Ad locum alium non ferentur.* Scilicet membra ejus, quasi dicat : Non movebitur loco.

15. *Cor ejus indurabitur tanquam lapis.* Pineda de naturali duritia cordis balænæ interpretatur. Addit Sanchez posse intelligi de morali duritia, sævitia et crudelitate. Duratur cor ejus, quia timore non commovetur.

16. *Sublatus fuerit.* Cum se in aquis erexerit. — *Angeli.* In Hebræo est, אלים *elim*, id est, fortes, fortissimi quique. — *Purgabuntur.* Soluta alvo præ timore; ita explicat Emman. Sa. Sic ad timoris magnitudinem experimendam scriptum est in Ezechiele, c. 21, n. 7 : *Per cuncta genua fluent aquæ*, urina scilicet madebunt. Sanchez de purgatione peccatorum accipit; qui enim periclitantur Numen sibi propitiare student per pœnitentiam. Alias duas explicationes vide apud eumdem.

17. *Cum apprehenderit eum gladius.* Si quis eum gladio percusserit. — *Subsistere non poterit.* Vulnus infliget, sed resiliet. — *Neque thorax.* Balænæ vi, aut dentibus resistet.

19. *In stipulam versi sunt ei lapides.* Non plus virium habuerunt lapides quam si levis stipula fuissent.

21. *Sub ipso erunt radii solis.* Agitatis fluctibus, et aqua subsiliente, solis eripiet aspectum. Sanchez putat radios solis pro re pretiosa poni, quasi dicat : Non curat res splendentes et pretiosas, ut radii solis sunt : ut etiam aurum negligit, quod non pluris facit quam lutum.

22. *Fervescere faciet.* Motu suo, vel cum aquam evomit.

23. *Post eum lucebit semita.* Ut cum magnæ naves concito cursu feruntur, aquæ planities, quæ pone relinquitur, albescit. — *Quasi senescentem.* Canescentem, præ spuma quam motu suo efficit.

24. *Non est super terram potestas, quæ comparetur ei.* Vel sensus est, nullam esse in mundo vim, aut fortitudinem parem fortitudini balænæ, vel nullum terrestre animal cum illo, quod attinet ad vires immanes, conferri posse.

25. *Omne sublime videt.* Despicit. Vel *videt*, id est, spectat, molitur; nihil nisi magnum aggreditur. Vel significatur nulla re terreri, quamvis magna sit et violenta; cuilibet rei, quantumvis magnæ, etc., occurrit interrita. — *Rex super universos filios superbiæ.* Principatum tenet inter omnes, qui fortitudine sua superbire possunt. Filii superbiæ phrasi hebraica sunt superbi.

CHAPITRE XLII.

Epilogue. Rétablissement de Job. Sa mort.

1. Job répondit au Seigneur et dit :

2. Je sais que vous pouvez toutes choses, et qu'il n'y a point de pensée qui vous soit cachée.
3. Qui est celui-là qui, par un effet de son ignorance, prétend dérober *à Dieu* le conseil : c'est pourquoi j'ai parlé indiscrètement, et de choses qui surpassaient sans comparaison toute ma science.
4. *Mais* écoutez-moi; et je parlerai, je vous interrogerai : répondez-moi.
5. Mon oreille *auparavant* avait ouï parler de vous, mais, maintenant je vous vois de mes propres yeux.
6. C'est pourquoi je m'accuse moi-même, et je fais pénitence dans la poussière et dans la cendre.
7. Le Seigneur ayant parlé à Job de cette sorte, dit à Eliphaz de Théman : Ma fureur s'est allumée contre vous et contre vos deux amis, parce que vous n'avez point parlé devant moi dans la droiture, comme Job, mon serviteur.

8. Prenez donc sept taureaux et sept béliers, et allez à mon serviteur Job; et offrez-les pour vous en holocauste. Job, mon serviteur, priera pour vous; je le regarderai et je l'écouterai favorablement, afin que cette imprudence ne vous

1. Respondens autem Job Domino, dixit :
2. Scio quia omnia potes, et nulla te latet cogitatio.
3. Quis est iste qui celat consilium absque scientia; ideo insipienter locutus sum, et quæ ultra modum excederent scientiam meam.

4. Audi, et ego loquar; interrogabo te, et responde mihi.
5. Auditu auris audivi te, nunc autem oculus meus videt te.

6. Idcirco ipse me reprehendo, et ago pœnitentiam in favilla et cinere.
7. Postquam autem locutus est Dominus verba hæc ad Job, dixit ad Eliphaz Themanitem : Iratus est furor meus in te, et in duos amicos tuos, quoniam non estis locuti coram me rectum : sicut servus meus Job.
8. Sumite ergo vobis septem tauros, et septem arietes, et ite ad servum meum Job, et offerte holocaustum pro vobis; Job autem servus meus orabit pro vobis; faciem ejus suscipiam ut

tous les crimes, et il est avec raison appelé le premier de tous les péchés capitaux. Littéralement, léviathan est appelé le roi de tous les poissons les plus grands qu'il y ait sous les eaux. D. Calmet, qui prend léviathan pour le crocodile, dit que les enfants d'orgueil sont les Egyptiens, que le crocodile est appelé leur roi, parce que c'était une de leurs principales divinités. Les Egyptiens sont désignés, par leur orgueil, en plus d'un endroit de l'Ecriture (Sup. XXVI, 12; Ps. LXXXVII, 11; Is., LI, 9).

Cap. XLII. — 5. *Auditu auris audivi te.* Auparavant, je ne vous connaissais que par ce que j'en avais entendu dire, c'est-à-dire, par la tradition générale qui m'avait transmis l'objet de la révélation primitivement, mais maintenant je vous connais par la connaissance que vous me donnez vous-même de vous, c'est-à-dire par la révélation particulière que vous venez de me faire. C'est pourquoi je me reconnais coupable d'avoir parlé de vous si indiscrètement.

7. *Quoniam non estis locuti coram me rectum.* Dieu s'élève avec indignation contre Eliphaz et ses deux amis, et condamne leurs discours, parce qu'ils avaient accusé sans preuve Job d'avoir commis de grands crimes; sous prétexte qu'il n'y a que les méchants qui souffrent en ce monde. Cette doctrine excite l'indignation du Seigneur, parce qu'elle aurait pour conséquence de flétrir le juste précisément dans le plus beau moment de sa vie; c'est-à-dire lorsqu'il lutte avec héroïsme contre la douleur. Dieu ne parle pas d'Eliu, parce qu'ayant partagé les erreurs d'Eliphaz et de ses compagnons, il mérite le même blâme.

8. *Job autem, servus meus, orabit pro vobis.* Ce passage établit clairement l'efficacité de l'intercession et de l'invocation des saints. Dieu approuve en même temps les discours de Job qui est resté dans le vrai, tandis que ses amis se sont égarés en avançant des principes impossibles à soutenir. Fort heureusement ils se rachetèrent de leurs erreurs en faisant ce que le Seigneur leur avait ordonné.

Cap. XLII. — 3. *Quis est iste, qui celat consilium?* Quasi dicat : Vere stulti illi sunt, et sapientiæ expertes, qui putant sua consilia ita celare se posse, ut Deus illa non cognoscat, et putant aliquid esse quod divinos oculos fugiat. — *Ideo insipienter locutus sum.* Cum non ita parce et moderate locutus sum, ut pars fuisset.

4. *Audi, et ego loquar.* Precor ut si quid eorum quæ me latent interrogavero, benigne me docere velis.

5. *Auditu auris.* Te antea tantum auditione noveram, nunc vero perfectius te agnosco.

6. *Ago pœnitentiam.* Statuo pœnitentiam agere eorum quæ peccavi.

7. *Non estis locuti... rectum.* Multa temere locuti estis, et iniquam de servo meo sententiam tulistis. * Neque enim impii tantum, quod vos contendebatis, sed pii etiam et sancti hujus vitæ malis exercentur. — *Sicut servus meus Job.* In quo præter loquendi modum nihil admodum est quod reprehendatur.

8. *Ite ad servum meum Job.* Qui sacerdotis munere fungetur. — *Offerte.* LXX, *offeret.* — *Faciem ejus suscipiam.* Preces ejus audiam. — * *Ut non vobis imputetur stultitia.* In Hebr. est, *ne vos afficiam ignominia*, id est pœna aliqua gravi, et dedecus afferente. Græci, εἰ μὴ γὰρ αὐτον, ἀπώλεσα ἂν ὑμᾶς, *nisi me illius respectus detinuisset, utique vos perdidissem.*

non vobis imputetur stultitia; neque enim locuti estis ad me recta, sicut servus meus Job.

9. Abierunt ergo, Eliphaz Themanites, et Baldad Suhites, et Sophar Naamathites, et fecerunt sicut locutus fuerat Dominus ad eos; et suscepit Dominus faciem Job.

10. Dominus quoque conversus est ad pœnitentiam Job, cum oraret ille pro amicis suis. Et addidit Dominus omnia quæcumque fuerant Job, duplicia.

11. Venerunt autem ad eum omnes fratres sui, et universæ sorores suæ, et cuncti qui noverant eum prius, et comederunt cum eo panem in domo ejus; et moverunt super eum caput, et consolati sunt eum super omni malo quod intulerat Dominus super eum; et dederunt ei unusquisque ovem unam, et inaurem auream unam.

12. Dominus autem benedixit novissimis Job magis quam principio ejus. Et facta sunt ei quatuordecim millia ovium, et sex millia camelorum, et mille juga boum, et mille asinæ.

13. Et fuerunt ei septem filii, et tres filiæ.

14. Et vocavit nomen unius Diem, et nomen secundæ Cassiam, et nomen tertiæ Cornustibii.

soit point imputée, parce que vous n'avez point parlé comme mon serviteur Job.

9. Eliphaz de Théman, Baldad de Suh, et Sophar de Naamath s'en allèrent donc, et firent ce que le Seigneur leur avait dit : et le Seigneur écouta Job.

10. Le Seigneur aussi se laissa fléchir à la pénitence de Job; et lorsqu'il priait pour ses amis, il lui rendit au double tout ce qu'il possédait auparavant.

11. Tous ses frères et toutes ses sœurs, et tous ceux qui l'avaient connu dans son premier état, le vinrent trouver, et mangèrent avec lui dans sa maison. Ils furent touchés de compassion pour lui, et ils le consolèrent de toutes les afflictions que le Seigneur lui avait envoyées, et ils lui donnèrent chacun une brebis, et un pendant d'oreille d'or.

12. Mais le Seigneur bénit Job dans son dernier état, encore plus que dans le premier; et il eut quatorze mille brebis, six mille chameaux, mille paires de bœufs, et mille ânesses.

13. Il eut aussi sept fils et trois filles.

14. Il appela la première Die, la seconde Cassie, et la troisième Cornustibie.

11. *Dederunt ei unusquisque ovem unam.* Certains interprètes prennent ces mots à la lettre et entendent ceci d'une brebis. Job aurait ainsi reconstitué ses troupeaux. Mais nous croyons plus naturel de prendre cette expression pour une monnaie (Cf. Gen. XXXIII, 19; et Jos., XXIV, 32). Les premières pièces de monnaie portaient l'empreinte d'une brebis ou d'un bœuf. C'est ainsi qu'en latin *pecunia* (argent) est venu de *pecus* (troupeau).

14. *Et vocavit nomen unius Diem.* La première de ses filles fut appelée *Jour*, parce qu'elle était belle comme la lumière, la seconde *Cassie*, parce qu'elle était plus agréable que les plus doux parfums; la troisième *Cornustibie* à cause de l'éclat de son teint qui surpassait celui des plus belles fleurs. L'usage de donner des noms semblables existe encore chez les Arabes et les Persans. Dans les *Mille et une Nuits*, on en voit des exemples à chaque page. Le nom de la princesse Schemelnihar est composé de deux mots arabes qui signifient *lumière du jour*. Quand *Tourmente*, favorite du calife, revient de son évanouissement, elle appelle les femmes esclaves qui avaient coutume de la servir : Fleur de jardin! Branche de corail! Canne de sucre! Lumière du jour! Etoile du matin! Délices du temps! parlez donc : où êtes-vous? Celle qui était au chevet et qui s'appelait *Aube du jour*, voyant le calife endormi, dit tout bas à l'autre dame : *Etoile du matin!* il y a bien des nouvelles (Drach).

---

10. *Conversus est ad pœnitentiam Job.* Pagninus ex hebræo interpretatus est, *Dominus conversus est ad conversionem Job.* Vatablus, *Dominus convertit captivitatem Job.* Conversus ergo est Dominus ut Jobo parceret, illumque liberaret. — *Duplicia.* Quomodo duplicata sint bona Job, habemus sequenti versiculo duodecimo. Non statim factum est hoc incrementum bonorum Jobi, sed brevi tempore, Domino illi benedicente. * Addita autem sunt duplicia bona et proventus, non autem proles, ut apparet infra, n. 13. Causam reddunt Hebræi, quia liberi priores ei manebant apud Deum. Vide infra, citato n. 13.

11. *Moverunt super eum caput.* Capitis agitatio habitus est commiserantis, ut patet ex dictis c. 16, n. 5; qui affectus etiam locum habere potest cum agimus cum iis qui dira passi sunt, licet ex malis illis jam emerserint. — *Ovem unam, et inaurem auream unam.* Velut inopi et adhuc nihil habenti, licet postea ejus divitias Dominus multum auxerit. — *Inaurem auream.* LXX habent, *tetra drachmum auri.* Inaures ponderis unius sicli aurei.

12. *Novissimis Job.* Extremæ Jobi ætati.

13. *Septem filii, et tres filiæ.* Quod scilicet prius habuerat. Filiorum numerus duplicatus non est, quia ut Job post calamitatem duplo ditior factus est Dei beneficio, ita voluit etiam Dominus ejus filios duplo esse locupletiores quam primi illi futuri fuissent; quod esse non poterat si Jobo, post restitutam feliciorem fortunam duplo copiosior soboles contigisset.

14. *Diem.* Hebr. ימימה *Jemimah*, a radice יום *iom*, quod est *dies*, cum terminatione feminina, quasi dicas : *Diaria*, vel *Diurna*. Ita appellata videtur ob pulchritudinem, quasi decore cum sole contenderet, vel a commutata in melius fortuna, quod post tenebras quasi luci et diei redditus esset. — *Cassiam.* Quod nomen est odorati fruticis, quasi dicat : Odorata, pretiosa, grata ut cassia. Vel quod ex sordibus ulcerum et male olenti fimeto, in quo jacuerat, emersisset. — *Cornustibii.* Quasi dicat : Elegantem. Stibio enim in cornu asservato solebant mulieres faciem, ac præsertim oculos fucare. Videtur esse idem ac si diceretur italice, *bossolo di billetto*. Vide dicta IV. Reg. 9, 30. Aliqui, ut LXX, vertunt *Cornu Amaltheæ*, quasi diceretur : Copiosam, seu divitem, indicans se ex paupere rursus divitem factum esse.

15. Car il ne se trouva point dans tout le reste du monde de femmes aussi belles que ces filles de Job. Et leur père leur donna leur part dans son héritage comme à leurs frères.

16. Job vécut après cela cent quarante ans. Il vit ses fils et les enfants de ses fils, jusqu'à la quatrième génération, et il mourut fort âgé et plein de jours.

15. Non sunt autem inventæ mulieres speciosæ sicut filiæ Job in universa terra; deditque eis pater suus hæreditatem inter fratres earum.

16. Vixit autem Job post hæc, centum quadraginta annis, et vidit filios suos, et filios filiorum suorum usque ad quartam generationem, et mortuus est senex et plenus dierum.

16. *Vixit autem Job post hæc.* Dans la version grecque, dans l'Arabe et dans l'ancienne version latine on lit à la suite de ce verset : « Il est écrit qu'il ressuscitera avec ceux que le Seigneur doit rappeler à la vie. » Ce qui suit est tiré du syriaque : « Job habitait dans la terre de Us, sur les confins de l'Idumée et de l'Arabie. Il s'appelait primitivement Jobab. Il épousa une femme étrangère, une Arabe, et il en eut un fils nommé Ennon. Pour lui, il était fils de Zara, des descendants d'Esaü et de Bozra; et il était le cinquième depuis Abraham et Arabs le sixième. Or, voici les rois qui ont régné dans l'Idumée où Job régna lui-même; le premier fut Balac, fils de Beor, dont la ville était Dennaba. Après lui vint Jobab, qui est appelé Job, et après Job, Azomi qui était prince dans la terre de Théman. Il eut pour successeur Cadad, fils de Barac; c'est lui qui extermina et mit en fuite les Madianites dans la plaine de Moab; le nom de sa ville était Géthiem. Les amis de Job qui vinrent le trouver étaient Eliphaz, de la race d'Esaü et roi de Théman; Baldad, roi des Sauchéens, et Sophar, roi des Minéens. » Assurément cette addition est très-ancienne. Théodotion l'a conservée, Aristée, Philon et Polyhistor l'ont connue, avant saint Jérôme, les Pères grecs et latins l'ont citée, mais sans lui donner la même autorité qu'au reste du livre. Mais saint Jérôme ne l'a pas insérée dans le texte sacré.

---

15. *In universa terra.* Vel est hyperbole, vel de regione tantum intelligendum in qua degebat Job. — *Hæreditatem inter fratres.* Simul cum fratribus ex æquo paternam hæreditatem partitæ sunt. An hoc factum sit juxta regionis leges, an vero ex privilegio, sacer textus non expressit; hoc tamen secundum videtur indicari.

PRÉFACE SUR LE LIVRE DES PSAUMES.

1. De l'ode sacrée. — 2. Des anciens cantiques. — 3. Des Psaumes et de leur origine. — 4. De leur caractère. — 5. Supériorité de cette poésie sur la poésie profane. — 6. Des divers auteurs des Psaumes. — 7. Du style des Psaumes. — 8. Du mètre et du rhythme. — 9. Des prophéties renfermées dans le livre des Psaumes. — 10. Du caractère dogmatique des Psaumes. — 11. De leur morale. — 12. De la manière de lire et de méditer les Psaumes.

1. La poésie et la musique sont sœurs, et on les trouve intimement unies au début de la civilisation de tous les peuples. Comme il est naturel à l'homme de chanter, et qu'il n'y a pas de chant sans une certaine cadence et sans une certaine mesure, il en résulte que pour approprier les paroles à la musique il faut les soumettre à certaines règles et les assujétir à un rhythme déterminé. De là la poésie avec la prosodie qui en fixe et en détermine les lois et le caractère.

Dans la poésie, la forme la plus ancienne est, dans toutes les littératures, l'ode, c'est-à-dire le genre de pièce faite pour être chantée. Et parmi les différentes espèces d'odes, la plus ancienne est, sans contredit, l'ode sacrée.

Le sentiment de la Divinité s'est emparé dès le commencement, du cœur de l'homme, et son premier besoin a été d'exprimer, dans un style animé, tout ce qu'il éprouvait d'admiration et de reconnaissance à la vue de tous les bienfaits dont il a été comblé par le Créateur.

Son premier chant a donc dû être un hymne de louange et d'action de grâces pour l'Auteur de tout bien. C'est ce qu'a remarqué Horace lui-même :

Musa dedit fidibus Divos, puerosque Deorum.

Si la muse lyrique a chanté les héros, elle les a considérés avant tout comme les enfants des dieux.

2. Dans la littérature sacrée, les premières poésies que nous avons rencontrées sont des cantiques, et ces cantiques sont des hymnes de reconnaissance inspirés à leur auteur par les merveilles que Dieu avait opérées en leur faveur. Ainsi, après le passage de la mer Rouge, Moïse, témoin du prodige qui vient de délivrer Israël de ses ennemis, s'écrie dans son enthousiasme : *Cantemus Domino :* Chantons un cantique au Seigneur (Exod., xv). A la fin de sa carrière, il trouve encore des accents plus élevés pour célébrer la loi confirmée par tant de prodiges et l'inculquer dans tous les cœurs. *Audite, cœli, quæ loquor :* Ecoutez, cieux, ce que je vais dire (Deut., xxxii).

Debbora célèbre aussi sa victoire sur l'orgueilleux Sisara, par un cantique plein d'audace et de fierté dans lequel elle renvoie à Dieu toute la gloire de ce mémorable triomphe (Jud., v). Anne, mère de Samuel, sachant ses vœux exaucés, s'élève si haut dans le cantique d'action de grâces qu'elle adresse au Seigneur qu'on peut y voir le prélude du *Magnificat,* c'est-à-dire de l'ode par excellence que l'Esprit-Saint a mise sur les lèvres de Marie, lorsqu'elle voulut remercier le Seigneur, de la grâce ineffable qu'il lui avait faite en la choisissant pour être la mère de son Fils.

Ces cantiques étaient chantés par le peuple au son du tambourin et de tous les instruments de musique alors connus.

3. David parut à l'époque où le peuple de Dieu fut définitivement formé sous le rapport civil comme sous le rapport religieux.

Il avait cessé d'être nomade depuis qu'il était entré sous la conduite de Josué dans la terre promise. Mais il avait toujours eu à lutter contre les restes des peuplades chananéennes. David donna le dernier coup à ces nations condamnées, en s'emparant de la forteresse de Sion sur les Jébuséens. Ses victoires lui permirent même de reculer les limites de son royaume jusqu'au centre de la Syrie, et le peuple de Dieu atteignit pendant son règne l'apogée de son étendue et de sa puissance.

Jérusalem, devenue sa capitale, s'enrichit des monuments et des édifices les plus splendides, et s'il ne bâtit pas le temple, il donna du moins au culte tout l'éclat qu'il eut sous Salomon quand le temple fût bâti. Il régla l'emploi des lévites, désigna les chefs du chant et de la musique, et organisa toutes les cérémonies qui devaient à chaque fête faire ressortir aux yeux de la nation la grandeur du Dieu qu'elle servait.

Il fallait à ces chants nouveaux des motifs nouveaux comme eux. C'est ce qui engagea David à composer ses odes à la louange du Seigneur. Le livre qui les renferme est nommé dans l'Hébreu *Tehillim*, c'est-à-dire *louanges*, en raison du but que s'est proposé son auteur. Les Septante lui ont donné le nom de *Psalmoi*, du mot grec *Psallo*, qui signifie toucher un instrument de musique, parce que ces odes ayant été composées pour être chantées, les musiciens accompagnaient toujours ceux qui les chantaient.

4. L'existence de David a été très-agitée. Il a connu, comme dit Bossuet, toutes les extrémités des choses humaines. Né à Béthléhem, dans une condition obscure, Samuel est allé le chercher dans les champs, au milieu de ses troupeaux, pour l'oindre de l'onction royale. A la cour de Saül, il s'est trouvé d'abord parmi ses plus humbles serviteurs. Il a dû son élévation à son mérite. Sa victoire sur Goliath lui a valu la main de la fille du roi; il s'est vu alors l'ami et l'égal de Jonathas et des autres princes; mais ses succès ont déchaîné contre lui l envie. Les courtisans l'ont calomnié et il a dû fuir le courroux de Saül et mener la vie d'un exilé. Dans cette persécution, il a couru les plus grands dangers, et s'il est arrivé au trône, il a acheté sa couronne par de rudes privations et de terribles fatigues. Sur le trône il a vu ses droits contestés, et il a subi toutes les horreurs de la guerre civile. La prospérité l'ayant amolli, il est ensuite tombé dans de graves fautes qu'il a déplorées toute sa vie. L'amertume de sa pénitence n'a pas détourné le châtiment temporel dont Dieu voulait le frapper, et il a eu la douleur de voir la division pénétrer dans sa famille, et d'être trahi par Absalom et ses conseillers les plus intimes.

A travers ses vicissitudes, le cœur de David a été en proie à tous les sentiments que l'homme peut éprouver ici-bas. Comme il a composé ses Psaumes à l'occasion de chacun de ces événements, il s'ensuit qu'ils reflètent tous les états dans lesquels l'âme humaine peut se trouver. Chacun, dit saint Athanase, s'y voit dépeint et y remarque les différents mouvements qui se passent au fond de son cœur, s'il est dans la joie ou la tristesse, dans la ferveur ou l'attendrissement, dans l'espérance ou la crainte. Il y apprend à gémir sur ses fautes, à implorer le secours de Dieu dans les périls et les tentations, à lui témoigner sa reconnaissance pour les grâces obtenues, à chanter ses louanges avec amour, à apprécier les hommes à leur juste valeur, et à ne mettre sa confiance que dans le Seigneur.

5. Comme ces hymnes répondent perpétuellement à nos besoins, et qu'elles nous offrent, dans tous les temps, un remède à nos maux, de là l'intérêt qu'elles nous inspirent, et leur incontestable supériorité sur les poésies profanes. Comme l'a très-bien dit Marot :

Quant est de l'art aux muses réservé,
Homère, grec, ne l'a mieux observé,
Pas ne faut donc qu'auprès de lui Horace
Se mette en jeu, s'il ne veut perdre grâce;
Car par sus lui vole notre poète
Comme ferait l'aigle sur l'alouette,
Soit à écrire en beaux lyriques vers,
Soit à toucher la lyre en sons divers.

Si Orphéus jadis l'eut entendue,
La sienne il eut à quelque arbre pendue;
Si Arion l'eut ouï sonner;
Et si Phébus un coup l'eut écoutée,
La sienne il eut en cent pièces boutée.

Pindare est le prince des poètes lyriques d'Athènes et de Rome. Néanmoins ses odes nous offrent aujourd'hui peu d'intérêt. Ce sont, dit M. de Maistre, des espèces de cadavres dont l'esprit s'est retiré pour toujours. Que nous importent les chevaux d'Hiéron ou les mules d'Agésias? Quel intérêt pouvons-nous prendre à la noblesse des villes et de leurs fondateurs, aux miracles des dieux, aux exploits des héros, aux amours des nymphes? Le charme tenait aux temps et aux lieux; aucun effet de notre imagination ne peut le faire renaître. Il n'y a plus d'Olympie, plus d'Elide, plus d'Alphée; celui qui se flatterait de trouver le Péloponèse au Pérou, serait moins ridicule que celui qui le chercherait en Morée.

David, au contraire, brave le temps et l'espace, parce qu'il n'a rien accordé aux lieux ni aux circonstances : il n'a chanté que Dieu et la vérité immortelle comme lui. Jérusalem n'a point disparu pour nous : elle est toute où nous sommes; et c'est David surtout qui nous la rend présente (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, VIIe entretien).

6. Quoique Moïse et d'autres auteurs inspirés aient composé des cantiques longtemps avant David, on peut néanmoins considérer ce prince comme le créateur de ce genre particulier de composition que l'on a désigné sous le nom de *Psaumes*. Et comme il est certain qu'il a écrit la plus grande partie des 150 Psaumes que nous possédons. il n'en a pas fallu davantage pour mettre sous son nom le Psautier tout entier, tel qu'il a été recueilli et disposé par Esdras.

Cette ancienne dénomination a accrédité l'opinion de quelques Pères de l'Eglise qui veulent que tous les Psaumes soient de David. On cite à l'appui de ce sentiment les témoignages de saint Augustin, de Théodoret, de Cassiodore et de la plupart des anciens. Saint Philastre, évêque de Bresse, taxe même d'hérésie l'opinion contraire.

Mais saint Hilaire, Eusèbe de Césarée et saint Jérôme croient qu'il y a un certain nombre de Psaumes qui ne sont pas de David, et c'est le sentiment qui a prévalu en général parmi les commentateurs modernes. Bossuet, D. Calmet, Jahn, Brentano, Bellanger, Glaire, Gilly et une foule d'autres n'hésitent pas à ce sujet.

Ils reconnaissent qu'il y a quelques Psaumes qui ont été composés avant David et qu'ils attribuent à Moïse. D'autres lui sont contemporains comme ceux qu'ils mettent sous les noms d'Asaph, d'Idithun et des enfants de Coré qu'il avait établis à la tête des musiciens chargés d'exécuter ses compositions. D'autres lui sont postérieurs, comme ceux qu'on croit avoir été composés par Daniel et Ezéchiel pendant la captivité, ou par Aggée et Zacharie après le retour des Juifs à Jérusalem.

Les titres qui se trouvent à la tête des Psaumes dans la Vulgate ne sont pas d'une autorité irréfragable. Nous avons eu soin de les discuter à mesure que l'occasion s'en est présentée. Mais l'auteur de ces titres s'accorde souvent avec les Septante et l'Hébreu, pour attribuer certains Psaumes à d'autres auteurs qu'à David.

Indépendamment de ce témoignage qui, dans ces circonstances, est d'un grand poids, il y a des Psaumes qui parlent de la captivité de Babylone ou du retour des Juifs comme d'un événement passé. Tel est, par exemple, le Psaume : *Super flumina Babylonis sedimus*. Tout en reconnaissant que David a pu, comme prophète, connaître à l'avance cet événement, nous croyons que c'est faire violence au texte que de vouloir y lire sans motif une prédiction, lorsque d'ailleurs le sens littéral et historique présente une interprétation plausible qui n'offre aucune difficulté.

C'est sur cette raison que nous appuyons principalement notre sentiment, et non sur la différence de style que M. Laurens et d'autres critiques ont cru remarquer entre les Psaumes de David et ceux que l'on donne aux autres poètes inspirés.

7. Pour nous, au contraire, cette différence de style n'existe pas, ou ne nous

semble pas susceptible d'être remarquée. Le style de tous les Psaumes, quels qu'ils soient, est merveilleux de concision, de rapidité et d'éclat. Diverses mains ont pu tenir le pinceau, mais c'est le même esprit qui anime chaque tableau. Rien de plus simple et de plus sublime, que ce que les Psalmistes nous disent de la grandeur de Dieu et de son Christ (Ps. VIII, 2; XVIII, 1; CXXXV, 4; CIX, 1 et seq.; XLIV, 3, 5, 7, 8). Veulent-ils nous peindre la rage de leurs ennemis, d'un mot ils mettent sous nos yeux leur dédain et leur fureur : *Viderunt me et moverunt capita sua* (CVIII, 25), *frenduerunt super me dentibus suis* (XXXIV, 16). Ils nous représentent le captif dans sa prison comme dans un lac souterrain, au milieu d'un antre ténébreux, dans l'obscurité, sous l'ombre de la mort. Ils n'ont pas des images moins vives pour représenter le médisant ou le calomniateur. Leurs paroles sont autant de flèches empoisonnées, et leurs discours insidieux sont comme des filets dont ils étreignent leur victime (LVI, 5).

Parlent-ils des différentes vertus, ils les personnifient et les animent avec une puissance de coloris surprenante. La Justice a regardé du haut du ciel, disent-ils (LXXXIV, 12); elle est allée au devant de la Paix, et elles se sont embrassées (*Ibid.*, 11). La Paix a rompu l'arc, elle brisera toutes les armes et jettera au feu les boucliers (XLV, 10).

Leurs comparaisons sont toutes empruntées aux objets les plus familiers et les plus vulgaires; mais elles sont rendues avec tant d'exactitude et de naturel, que cette simplicité l'emporte de beaucoup sur la recherche prétentieuse des écrivains ordinaires. Comme la cire coule en présence du feu, que les pécheurs périssent devant la face du Seigneur (LXVII, 3). Gardez-moi, Seigneur, comme la prunelle de l'œil (XVI, 8). Ils nous montrent la fragilité de la vie sous l'image de la fleur des champs, ou de l'ombre qui s'en va, ou des songes de l'homme qui s'éveille.

La nature qu'ils décrivent n'est pas cette nature de convention que trop souvent nos poètes nous représentent. C'est la nature orientale telle qu'ils l'avaient sous les yeux. Seulement comme ils ne voient jamais la nature sans s'élever au Créateur, derrière ces phénomènes, tantôt grandioses et terribles, tantôt riants et gracieux, ils nous montrent toujours le Dieu qui en est la cause et le régulateur : *Dixit et adstitit spiritus procellæ* (CVI, 25-26). *Respicis terram et tremit : tangit montes et fumant* (CIII, 32). *Das eis, colligunt; aperis manum tuam saturantur boni* (*Ibid.*, 28).

8. On s'est demandé à quelles règles était soumise cette poésie si vive, si impétueuse dans ses élans, si hardie et si étonnante dans ses expressions. Etait-elle assujétie à la rime comme dans la plupart des langues modernes? Devait-on compter et mesurer les syllabes, comme chez les Grecs et les Romains? Les auteurs les plus habiles et les plus anciens l'ont pensé. Josèphe, Origène, Eusèbe et saint Jérôme ont été de ce sentiment. Ils ont cru que les cantiques de Moïse avaient été écrits en vers, et Josèphe affirme, en plusieurs endroits, que le vers choisi par le législateur des Hébreux est le vers héroïque, ou l'alexandrin. Origène et Eusèbe ont adopté la même opinion, et saint Jérôme est allé jusqu'à dire que les Psaumes étaient des odes formées de vers iambiques, alcaïques et saphiques, à la façon de celles de Pindare, et que les cantiques du Deutéronome, d'Isaïe, le livre de Job, ceux de Salomon, sont en vers hexamètres et pentamètres (Epist. CLV, *ad Paulam.*).

Parmi les modernes, Lowth, le célèbre professeur d'Oxford, a soutenu l'opinion de saint Jérôme, et D. Calmet, dans sa *Dissertation sur la poésie des anciens Hébreux*, cite les noms de Mercérus, de Herbert, de Meibonius, de Gomare et de quelques docteurs hébreux qui se sont rangés, comme le savant orientaliste anglais, du côté des anciens.

Le système contraire est appuyé des autorités les plus graves. Scaliger, Guarin, Newman, Glaire, Silvestre de Sacy, et une foule d'autres philologues, prétendent que la poésie des anciens Hébreux n'était ni rimée, ni mesurée. Mgr Plantier, après avoir analysé leurs raisons dans ses *Etudes littéraires sur les poètes bibliques*, embrasse leur sentiment. « Je ne nie point, dit-il, qu'il ne se rencontre dans nos chants bibliques une cadence marquée, un je ne sais quoi qui respire et vous imprime à la lecture le mouvement musical; je ne nie pas non plus que çà et là ne puissent être quelques strophes dont les incises se

répondent, et pour le nombre des mots et pour celui des syllabes, comme se répondent des vers réguliers et formés sur des lois constantes de prosodie. Mais tous ces accidents qui, du reste, peuvent exister dans une prose artistement combinée et découpée musicalement, me paraissent insuffisants pour établir en théorie que les Hébreux reconnurent l'empire du rythme et consacrèrent son emploi. » (Tom. I, pag. 117-118).

D. Calmet va donc trop loin quand il conclut que toute la poésie des anciens Hébreux ne consistait que dans la grandeur, la noblesse et l'élévation des pensées et du style, dans la hardiesse des expressions, dans des manières vives et pathétiques, dans un discours concis et coupé, dans un tour plus fleuri, plus animé, plus expressif, plus propre à peindre et à mettre la chose devant les yeux que le discours ordinaire.

Indépendamment de ces caractères généraux qui distinguent, dans toutes les langues, la poésie de la prose, la poésie hébraïque avait évidemment sa forme propre qui au simple aspect la distinguait de la prose. Maintenant que nous ne connaissons les voyelles hébraïques que par le travail plus ou moins suspect des massorètes, et que nous avons perdu leur prononciation, il nous est impossible de nous rendre compte de la valeur qu'ils attachaient aux syllabes.

Mais dans les Psaumes principalement, on voit que chaque verset est une incise, que toutes ces incises ont à peu près la même étendue, qu'elles sont toutes divisées en deux parties exprimant la même idée en termes différents ou présentant une antithèse très-marquée. C'est ce qu'on a appelé le *parallélisme*, qui, en l'absence de la structure des mots dont nous ne pouvons plus analyser le mécanisme, révèle un procédé qui suffisait à lui seul pour caractériser la poésie et la distinguer du langage ordinaire.

Monseigneur Plantier donne pour exemple de ce parallélisme le début du Psaume II.

Quare fremuerunt gentes — et populi meditati sunt inania?
Dirumpamus vincula eorum — et projiciamus à nobis jugum ipsorum.
Qui habitat in cœlis irridebit eos — et Dominus subsannabit eos.
Tunc loquetur ad eos in ira sua — et in furore suo conturbabit eos.

En psalmodiant, nous coupons ainsi chaque verset en deux parties, et nous faisons ressortir l'opposition des deux membres de l'incise, comme en lisant nos vers alexandrins, nous indiquons, par un arrêt, la césure de l'hémistiche, d'après ce précepte du législateur du Parnasse :

Que toujours dans vos vers — le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche — en marque le repos.

9. De tous les livres de l'Ancien Testament il n'y en a aucun qui renferme autant de prophéties que le livre des Psaumes. Jésus le met pour ce motif sur la même ligne que la Loi et tous les Prophètes réunis. « Il fallait, dit-il, que tout ce qui est écrit de moi, dans la Loi, dans les Prophètes et dans les Psaumes s'accomplît (Luc, XXIV, 44). »

Saint Paul nous y montre la divinité du Christ clairement exprimée : « A qui des anges, dit-il dans son épître aux Hébreux, Dieu a-t-il jamais dit : « Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui? » Et plus loin : « Je serai son père et il sera mon fils. » Et lorsqu'il introduit une seconde fois son premier-né dans le monde, il ordonne que tous les anges de Dieu l'adorent. C'est pourquoi, en parlant des anges, l'Ecriture dit : « Dieu se sert des esprits pour en faire des anges et des flammes pour en faire des ministres; » mais quant à ce qui regarde le Fils de Dieu, elle dit : « Votre trône, ô mon Dieu, sera un trône éternel; le sceptre de votre empire sera un sceptre d'équité. Vous avez aimé la justice et vous avez haï l'iniquité; aussi, votre Dieu vous a oint d'une huile de joie d'une manière plus particulière que tous ceux qui participent à votre gloire (Hebr., I, 5 et seq.). »

Jésus-Christ couvrit lui-même de confusion les pharisiens par ce passage où le Psalmiste, supposant la pluralité des personnes en Dieu, nous montre le Christ comme l'une de ces personnes égales à son Père : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marchepied (Matth., XXII, 42 et seq.). »

David, qui était prophète, savait, dit saint Pierre, que le Christ naîtrait de son sang et s'assoierait sur son trône. C'est ce qu'expriment ces paroles des

Psaumes : « Le Seigneur a fait à David un serment véritable et qu'il ne rétractera point : Je ferai naître de votre sang un fils qui sera assis sur votre trône (Act., II, 30). » Et saint Paul applique à Jésus-Christ entrant dans ce monde, cet autre passage qui exprime clairement l'incarnation du Verbe : « Vous n'avez point voulu d'hostie, ni d'oblation, mais vous m'avez formé un corps : vous n'avez point agréé les holocaustes et les sacrifices pour le péché ; alors j'ai dit : Me voici ; je viens selon qu'il est écrit de moi dans le livre, pour faire, ô Dieu, votre volonté (Hebr., X, 5 et seq.). »

Sa passion est admirablement décrite dans le psaume XXI, qui commence par ces paroles de Jésus-Christ sur la croix : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* et qui continue par l'énumération de toutes ses souffrances. « Je suis, s'écrie l'Homme-Dieu par la bouche de son prophète, je suis un ver de terre et non un homme ; je suis l'opprobre des hommes et l'objet du mépris de mon peuple. Tous ceux qui me voient, m'insultent. Il a mis, disent-ils, son espérance dans le Seigneur ; que le Seigneur le délivre, qu'il le sauve, s'il est vrai qu'il l'aime. Un grand nombre de bêtes féroces m'ont environné et m'ont assiégé de toutes parts. Ils ont ouvert leur bouche comme des lions rugissants pour me dévorer. Je me suis écoulé comme l'eau et mon cœur s'est fondu comme la cire au milieu de mes entrailles. Ma vigueur s'est desséchée comme l'argile cuite au feu ; ma langue s'est attachée à mon palais et vous allez me faire descendre dans la poussière avec les morts. Car je suis environné d'une troupe de furieux ; une multitude de gens qui veulent me perdre m'assiégent ; ils ont percé mes pieds et mes mains. On compterait tous mes os et ils prennent plaisir à me considérer en cet état. Ils partagent mes vêtements et jettent ma robe au sort. »

Pour compléter ce tableau des souffrances de l'Homme-Dieu on peut ajouter la trahison de Judas (Joan., XIII, 18), le vinaigre dont le Christ fut abreuvé sur la croix (Joan., XIX, 29), et, enfin, ces paroles du Psalmiste qu'il s'appliqua lui-même avant de rendre le dernier soupir : « Mon Père, je remets mon âme entre vos mains (Luc, XIII, 46). »

Quand saint Pierre annonça aux Juifs la résurrection de son divin Maître, il leur montra ce fait miraculeux comme l'accomplissement de ces paroles de David : « Ma chair même reposera avec confiance, parce que vous ne laisserez point mon âme dans l'enfer et que vous ne permettrez point que votre saint éprouve la corruption du tombeau (Act., II, 23 et seq.). »

Lorsqu'il fait donner à un autre la place du perfide Judas dans le collége des apôtres, saint Pierre voit encore cet événement prédit dans le livre des Psaumes.

« Mes frères, dit-il, il faut que la prédiction faite par le Saint-Esprit dans l'Ecriture, par la bouche de David, touchant Judas, qui a été le chef et le guide de ceux qui ont pris Jésus, soit accomplie. Or, il est écrit dans le livre des Psaumes : « Que sa demeure devienne déserte, que personne ne l'habite et qu'un autre prenne sa place dans le ministère apostolique. » Il faut donc, qu'entre ceux qui nous ont accompagnés pendant tout le temps que Jésus a vécu, on en choisisse un qui soit, comme nous, témoin de sa résurrection, afin qu'il entre dans son ministère et prenne possession de l'apostolat dont Judas a été déchu par son crime (Act., I, 16). »

David a vu les nations se soulever contre l'établissement du christianisme : « Pourquoi, s'écrie-t-il, les nations ont-elles frémi et les peuples ont-ils formé de vains complots? Les rois de la terre se sont levés et les princes se sont ligués contre le Seigneur et contre son Christ. Rompons leurs liens, ont-ils dit, et rejetons loin de nous les chaînes dont ils veulent nous charger.

» Mais celui qui habite dans les cieux se rira de leurs efforts, le Seigneur se moquera d'eux. Il leur parlera alors dans sa colère et les troublera dans sa fureur. Il leur dira : J'ai été établi roi par Dieu sur sa montagne sainte pour faire connaître sa loi. C'est à moi que le Seigneur a dit : Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui. Demande-moi toutes les nations et je te les donnerai pour héritage ; tu posséderas toute l'étendue de la terre. Tu mèneras ces hommes avec un sceptre de fer et tu les briseras comme un vase d'argile (Ps., II, 1 et seq.). »

Le Roi-Prophète a vu les rapides progrès de l'Evangile, malgré les persécutions que devaient éprouver les fidèles. Ainsi après avoir décrit les souffrances que le Christ devait endurer dans sa passion, il peint son triomphe en lui faisant tenir ce discours : « Vous m'avez exaucé, Seigneur, j'annoncerai votre nom

à mes frères et je vous louerai au milieu de l'assemblée des peuples. Vous qui craignez le Seigneur, louez-le, enfants de Jacob, glorifiez-le tous ; tremblez devant lui, vous qui êtes de la race d'Israël ; parce qu'il n'a ni méprisé ni rejeté la prière du pauvre, et qu'il n'a point détourné de moi son visage et qu'il m'a exaucé quand je criais vers lui.

» Je vous louerai, Seigneur, au milieu d'une grande assemblée et je vous rendrai mes hommages en présence de tous ceux qui vous craignent. Les pauvres participeront à la victime et ils seront rassasiés ; ils loueront le Seigneur et le rechercheront et leur cœur vivra éternellement. Tous les peuples, jusqu'aux extrémités de la terre, se souviendront du Seigneur et retourneront à lui ; toutes les tribus des nations se prosterneront en sa présence.

» Tous les riches de la terre l'adoreront et se nourriront de lui ; ils se prosterneront en sa présence, s'humiliant jusque dans la poussière. Mon âme vivra pour lui et ma race le servira : ce sera la race des enfants de Dieu. Il viendra des hommes qui annonceront sa justice au peuple qu'il aura fait naître, et ils apprendront à ce peuple nouveau qu'il est l'auteur de toutes ces merveilles. »

Au milieu de ce concert des nations qui louent le Christ et qui suivent sa loi, David a vu l'indocilité et l'incrédulité des Juifs, mais il a en même temps prédit leur rappel futur, dans ce magnifique Psaume : « Ecoutez-nous, ô pasteur d'Israël, vous qui conduisez Joseph comme un troupeau de brebis, vous êtes assis sur les chérubins, montrez-vous devant Ephraïm, Benjamin et Manassé, faites éclater votre puissance et venez pour nous sauver.

« O Dieu, faites-nous retourner à vous, montrez-nous votre face et nous serons sauvés. Seigneur, Dieu des armées, jusques à quand rejetterez-vous dans votre colère la prière de votre peuple? Jusques à quand nous donnerez-vous pour nourriture le pain des larmes et pour breuvage des pleurs aussi abondants qu'amers? Vous nous avez mis en butte à nos voisins et nos ennemis nous ont insultés.

» O Dieu des armées, faites-nous retourner à vous, montrez-nous votre face et nous serons sauvés (Ps. LXXIX, 2 et seq.).

» Vous avez transporté votre vigne de l'Egypte ; vous avez chassé les nations et vous l'avez plantée dans leur terre. Vous avez été vous-même le guide de ceux qui l'ont transportée ; elle a jeté de profondes racines et rempli la terre Son ombre a couvert les montagnes et ses branches sont comme les cèdres de Dieu. Elle a étendu ses pampres jusqu'à la mer et ses rejetons jusqu'au fleuve. Pourquoi avez-vous rompu la haie qui la protégeait et l'avez-vous exposée au pillage de tous les passants? Le sanglier de la forêt la ravage et elle sert de pâture aux bêtes farouches.

» Dieu des armées, retournez à nous, regardez du ciel, voyez cette vigne et visitez-la. Rétablissez celle que votre main a plantée ; elle a été brûlée et coupée, mais ceux qui l'ont maltraitée périront sous le souffle de votre colère. Que votre main s'étende donc sur l'homme de votre droite et sur le fils de l'homme que vous avez fortifié. Alors nous ne nous éloignerons pas de vous ; vous nous rendrez la vie et nous invoquerons votre nom.

» Seigneur, Dieu des armées, faites-nous retourner à vous, montrez-nous votre visage et nous serons sauvés. »

Enfin, le Psalmiste nous représente le Christ paraissant à la fin des temps pour juger tous les hommes et frapper les méchants d'un anathème éternel. « Le Seigneur demeure éternellement ; il a préparé son trône pour juger. Il jugera lui-même l'univers selon la justice, il jugera les peuples selon l'équité. Le Seigneur est le refuge du peuple et il est son appui dans la tribulation.

» Ceux qui connaissent votre nom, Seigneur, espéreront en vous ; parce que vous n'abandonnez point ceux qui vous cherchent. Chantez les louanges du Seigneur qui habite dans Sion ; annoncez ses œuvres parmi les peuples ; parce qu'il redemandera compte du sang innocent et qu'il n'a point oublié les cris du pauvre.

» Les nations sont tombées dans la fosse qu'elles avaient creusée, leur pied s'est pris dans le piége qu'elles avaient tendu en secret. Le Seigneur s'est fait connaître en rendant justice ; le pécheur s'est trouvé pris dans les œuvres de ses propres mains. Les méchants tomberont dans l'enfer ; tous les peuples qui oublient Dieu y seront précipités. Car le pauvre ne sera pas toujours oublié et l'attente des humbles ne sera pas vaine à jamais.

» Levez-vous, Seigneur, que l'homme ne prévale pas ; que les nations soient

jugées à votre tribunal. Seigneur, frappez-les de terreur, afin que tous les peuples sachent qu'ils ne sont que des hommes faibles. »

10. Tout en plongeant dans l'avenir pour nous dire ce qui se passerait plus de mille ans après lui, ce prophète inspiré tient perpétuellement ses regards attachés sur le passé et relie par la tradition la chaîne des temps. Pour lui, le monde qui l'environne n'est pas l'effet du hasard. Ce n'est pas non plus une matière éternelle que l'intelligence divine a élaborée. Son Dieu, comme le Dieu de Moïse, est un Dieu créateur, qui d'un mot a fait le ciel et la terre, et qui tient tous les êtres sous sa loi. *Il a dit et tout a été fait, il a ordonné et tout a été créé* (Ps. CXLVIII, 5, 6). *Il étend le ciel comme un vêtement, il a assis la terre sur sa base, les montagnes s'élèvent, les plaines s'abaissent à l'endroit qu'il leur a assigné, il a marqué à chaque être les limites dans lesquelles il doit se renfermer* (Ps. CIII, 2 et seq.).

Il sait que notre nature a été viciée et que l'homme *conçu dans l'iniquité est en révolte contre Dieu dès le sein de sa mère* (L, 7). Il sait, comme saint Paul, qu'il faut que Dieu agisse avec nous, que, sans sa grâce, nous sommes incapables de prier (LXII, 6), et qu'en vain ferions-nous des efforts pour élever l'édifice de notre salut, s'il n'est là pour y coopérer, nous travaillerons en vain (CXXVI). La pensée du Rédempteur lui est constamment présente, et il nous rappelle à cette occasion la foi d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, les bénédictions que Dieu a répandues sur ces patriarches, les songes et les prédictions de Joseph, et tous les prodiges opérés en faveur du peuple saint, soit en Egypte par les dix plaies, soit au passage de la mer Rouge, soit dans le désert.

Le *Pentateuque* tout entier avec ses faits historiques, ses lois, ses rites, ses usages se retrouve dans les Psaumes. David y fait perpétuellement allusion, tantôt pour rappeler à sa nation les bienfaits dont la Providence l'a comblée, tantôt pour lui remettre sous les yeux la loi elle-même dont l'observation doit faire sa grandeur et sa puissance.

Quoique le mosaïsme ait été une religion d'attente et qu'il ait dû se tenir resserré dans les étroites limites de la Judée pendant la période de la préparation évangélique, David, qui de son regard prophétique avait vu toutes les nations venir à Jésus-Christ, veut qu'en attendant cette diffusion universelle de la lumière, tous les peuples louent le Dieu de ses pères, et il s'écrie à chaque instant et de toutes les manières : *Nations de l'univers, louez toutes le Seigneur... Peuples de la terre, poussez vers Dieu des cris d'allégresse ; chantez des hymnes à la gloire de son nom, dites à Dieu : La terre entière vous adorera* (LXVI, 1 et seq.). *Rois, princes, grands de la terre, peuples qui la couvrez, louez le nom du Seigneur, car il n'y a de grand que son nom* (CXLVII, 11, 12).

11. La morale de ces divins cantiques ne se borne pas à nous recommander la justice et les autres vertus naturelles dont les philosophes de l'antiquité ont fait l'éloge. David connaît la fin surnaturelle de l'homme, et il nous excite à mettre perpétuellement en pratique les trois grandes vertus théologales que le christianisme seul prêche : la Foi, l'Espérance et la Charité.

L'objet de notre foi est le Christ, et c'est Jésus-Christ, dit la Bible de Vence, qui parle dans les Psaumes. C'est sa voix qui s'y fait entendre et qui éclate souvent d'une manière si distincte, qu'on est forcé d'oublier le serviteur pour ne plus écouter que le maître, à qui seul le langage des Psaumes convient avec une parfaite justesse, surtout quand on ne le sépare pas de son corps mystique qui est l'Eglise. Tantôt il y parle avec la supériorité d'un Dieu, avec la liberté du Fils unique de Dieu égal à son Père ; tantôt il y parle avec la confiance d'un juste parfait à qui la justice divine n'a rien à reprocher ; tantôt il y parle avec l'humilité et les sentiments d'un pauvre à qui rien n'est dû ; tantôt il y prend le langage d'un pécheur couvert de crimes, digne de toute la colère de Dieu, saisi de douleur et de confusion à la vue des péchés sans nombre par lesquels il a outragé la Divinité, anéanti et tremblant devant une Majesté justement irritée et dont la puissance égale la colère ; tantôt il gémit, il soupire, et du fond de l'abîme pousse des cris perçants comme un homme de douleurs, qui souffre les maux les plus cuisants, qui est environné d'infirmités, dépouillé de tout bien, dénué de tout secours, livré à l'ignominie, et devenu l'opprobre et la fable des plus méprisables d'entre les hommes ; trahi par ses proches et ses amis,

abandonné de tout le monde, assiégé de toutes parts, et persécuté sans relâche par une multitude d'ennemis également cruels, puissants, calomniateurs, artificieux; tantôt il regarde ses humiliations et ses douleurs comme étant ordonnées par une justice pleine de sévérité, qui le repousse, qui poursuit en lui les crimes dont il est chargé, qui appesantit sur lui son bras fort, et qui l'accable de tous les traits de sa colère; mais au milieu de tant d'afflictions et d'épreuves, il paraît toujours animé de la confiance la plus vive et de la plus ferme espérance.

D'autres fois, il envisage la colère de Dieu comme étant apaisée; et il parle comme un homme devenu l'objet des complaisances de Dieu, sur qui Dieu répand les trésors de ses bénédictions, à qui il donne toute la terre pour héritage, qu'il revêt de toute sa puissance, et du droit de juger tout l'univers; qu'il venge de tous ses ennemis; à qui il donne une famille innombrable; qu'il récompense d'une félicité proportionnée à ses douleurs; d'une gloire qui répond à ses humiliations, et qui l'élève au-dessus des anges mêmes. Dans d'autres Psaumes, il parle comme un vainqueur qui a terrassé tous ses ennemis, et qui a fait la conquête du monde entier : dans d'autres, comme un protecteur tout-puissant et un père plein de tendresse, qui prend en main la cause de la veuve, du pauvre et de l'orphelin, et qui les arrache à la malice et à la puissance de ceux qui les oppriment. Tantôt il y parle comme s'il était seul; et tantôt comme au nom d'une multitude d'hommes. Quelquefois, dans un même Psaume, il se di exaucé et délivré, et cependant il demande sa délivrance comme un hommet encore affligé et opprimé.

Cette diversité de langage, en apparence contradictoire, est le meilleur aliment pour la foi, puisque, par son opposition même, il fait perpétuellement ressortir la dualité de nature du Sauveur, sa nature divine et sa nature humaine.

Moïse, dans sa législation, avait appuyé sur les récompenses de la vie présente plutôt que sur celles de la vie future, parce qu'il avait craint que le dogme de l'immortalité de l'âme n'entraînât les Juifs grossiers dans les erreurs de l'idolâtrie. Mais l'espérance de David n'a pas pour but seulement les biens de ce monde, il sait que le désir du juste doit s'étendre plus loin. Pour lui, comme pour saint Paul, Dieu doit être lui-même la récompense de ceux qui le servent, et il y a dans le ciel des demeures éternelles que le Seigneur a préparées à ses élus et dans lesquelles il leur réserve une félicité qui ne s'épuisera, et qui ne s'altérera jamais : *Deus cordis mei et pars mea in æternum* (LXII, 20). *Beati, qui habitant in domo tua, Domine : in sæcula sæculorum laudabunt te* (LXXXIII, 5). *Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ : et torrente voluptatis tuæ potabis eos* (XXXV, 9).

En ordonnant à ses disciples de s'aimer les uns les autres, Jésus-Christ leur dit : Je vous donne un commandement nouveau. C'était un commandement nouveau pour les Gentils qui ne l'avaient pas connu, et il était également nouveau pour les Juifs qui ne le mettaient pas en pratique. Mais dans les accents de David, on trouve le pressentiment de ce règne de la charité évangélique.

Son cœur est embrasé du double amour que commande cette vertu, de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain. Il n'aime pas Dieu d'un amour contemplatif à la façon des platoniciens, mais son amour pénètre toute son âme. C'est une soif qui la dévore, c'est un transport qui fait tressaillir tout son être : *Sitivit in te anima mea, quam multipliciter tibi caro mea* (LXII, 2). *Cor meum, et caro mea, exultaverunt in Deum vivum* (LXXXIII, 3).

Cet amour excite dans son cœur une piété ardente. Lorsqu'il est loin de Jérusalem, il ne soupire pas après les plaisirs dont l'exil l'a privé. Ses regrets sont pour l'arche, qu'il ne voit plus et près de laquelle il ne peut plus prier. Ses meilleurs instants, ses plus belles journées sont celles qu'il passe dans le tabernacle, dans le parvis du Seigneur : *Quam dilecta tabernacula tua, Domine, virtutum* (LXXXIII, 2). *Melior est dies una in atriis tuis super millia* (*Id.*, 11).

Son amour du prochain le rend sourd aux mauvais discours de ses ennemis. *Ego autem tanquam surdus non audiebam : et sicut mutus non aperiens os suum* (XXXVII, 14, 18). Au lieu d'avoir recours contre eux aux armes et à la violence, il se couvrait d'un cilice, s'humiliait par le jeûne et priait pour ses persécuteurs : *Cum mihi molesti essent, induebar cilicio. Humiliabam in jejunio animam meam : et oratio mea in sinu meo convertetur* (XXXIV, 12).

A la vérité, il y a dans certains endroits des Psaumes des malédictions affreuses

et de terribles imprécations contre le méchant. Les termes en sont si durs et si violents, qu'un docteur moderne de l'Eglise, saint Alphonse de Liguori, dit que l'on ne pourrait, sans péché, assumer sur un individu quelconque de pareils anathèmes.

Mais il est à remarquer, qu'en les prononçant, David n'a jamais en vue une personne déterminée. Parfois ces paroles sont une menace, qui a pour objet de détourner le méchant de ses funestes desseins, en lui mettant sous les yeux les peines qu'il va encourir. D'autres fois, ces anathèmes sont une prophétie qui annonce au coupable l'avenir effroyable qui l'attend s'il continue à s'inspirer des mauvaises passions.

Comme le Psalmiste ne s'adresse jamais aux personnes, ses paroles les plus acerbes et les plus violentes n'atteignent que le vice et l'impiété, considérés d'une manière générale et abstraite. On conçoit qu'alors sa vertu indignée ne connaisse pas de bornes, et que le poète ait recours aux expressions les plus énergiques pour rendre cette haine, cette horreur du mal dont il est transporté.

12. Mais on fait aux Psaumes un autre reproche qui nous semble plus fondé. On regrette qu'ils soient souvent si difficiles à comprendre.

Cette obscurité tient d'abord à la nature du texte primitif. La langue hébraïque, dit D. Calmet, est peu connue, et quelque effort que l'on fasse, il y a certains termes dont on ne saura jamais parfaitement la signification. Les moyens qui pourraient nous conduire à une connaissance certaine nous manquent. Il y a très-peu de livres écrits dans cette langue; aucune grammaire, aucun dictionnaire ancien.

Le sens que le texte hébreu moderne présente, est d'ordinaire plus embarrassé et moins naturel que celui des Septante et de la Vulgate. Les auteurs de ces traductions se sont tellement attachés au texte primitif, qu'ils ont fait passer dans leur langue une foule d'idiotismes hébraïques qui gênent la phrase latine ou grecque. En certains endroits, à force d'être littérale, leur version devient très-difficile à saisir.

A ces difficultés matérielles s'en ajoutent d'autres qui proviennent du fond et de la forme de ces odes sacrées.

Les sujets qui y sont traités ne sont pas des sujets ordinaires. Ce sont des sujets moraux ou philosophiques, des prophéties ou des mystères profonds qui dépassent de beaucoup la portée de notre esprit. Ce sont des révélations merveilleuses souvent exprimées en un seul mot dont nous n'avons pas toujours la clé.

La poésie n'a non plus jamais par elle-même la précision de la prose. La forme lyrique, qui est celle qui s'adapte le mieux à l'enthousiasme de l'écrivain inspiré, a ses élans et sa marche impétueuse. Elle ne connaît pas les transitions et supprime, dans la liberté de son allure, une foule d'idées intermédiaires que l'on est obligé de retrouver par la pensée pour saisir la liaison des différentes parties d'un même morceau. Horace ne se lit pas aussi facilement que Tite-Live, et l'hélléniste le plus distingué ne suit qu'avec grande peine la marche de Pindare. La poésie orientale étant encore plus hardie dans ses expressions et ses images que la poésie grecque et latine, il n'est pas surprenant que les Psaumes aient occupé un si grand nombre de commentateurs.

On n'en compte pas moins de 1400, et dans cette multitude prodigieuse d'interprètes, il n'y en a pas dont on soit pleinement satisfait. Les uns sont trop longs, les autres trop courts, celui-ci étale une érudition contestable, celui-là est trop sobre de citations et d'études.

En venant après tant d'autres, nous n'avons pas la prétention de résoudre un problème si complexe et si difficile; mais nous croyons qu'à l'aide de la traduction du P. de Carrières, des notes de Ménochius et des observations que nous avons empruntées à d'autres commentateurs, on pourra du moins s'assurer du sens littéral des Psaumes, et donner ainsi une base solide aux sens mystiques que l'on voudra établir.

Or, pour bien saisir la pensée d'un ouvrage, la première chose à faire est d'en rechercher l'auteur, de se dire à quelle époque il a vécu, quel but il s'est proposé, quel sujet il a traité et dans quelles circonstances il s'est trouvé au moment de sa composition.

C'est pour cela qu'au commencement de chaque Psaume nous avons tenu à en indiquer le caractère. Le titre fait connaître s'il est moral ou prophétique, si c'est une action de grâces ou une prière. Autant qu'il nous a été possible, nous en avons désigné l'auteur et l'époque, et nous avons exposé à quelle occasion ce poème avait été composé. D'un mot nous avons aussi marqué le point de vue auquel il fallait se mettre pour en saisir l'ensemble.

Lorsqu'après la traduction du P. de Carrières et les notes de Ménochius il s'est trouvé encore des points douteux ou obscurs, nous avons cherché à les éclaircir en nous aidant des lumières des interprètes les plus autorisés. Nous avons principalement relevé toutes les allusions historiques qui rendent si intéressants ces hymnes populaires, et nous avons mis sur la voie des sens mystiques ou anagogiques que l'on peut déduire du sens littéral.

Nous n'avons pas eu l'ambition d'être dans une telle matière, irréprochable et complet. Mais nous serons arrivé à notre but, si, comme le dit D. Calmet dans sa *Préface sur le livre des Psaumes*, nous avons réussi à découvrir au lecteur pieux et éclairé le fonds inépuisable d'instructions et de mystères renfermés dans ce livre divin. *Beatus homo quem tu erudieris, Domine, et de lege tua docueris eum* (Ps. XCIII, 12).

LES PSAUMES.

PSAUME PREMIER.

Bonheur du juste et malheur de l'impie.

1. Heureux l'homme qui ne s'est point laissé aller au conseil des impies, qui ne s'est point arrêté dans la voie des pécheurs, et qui ne s'est point assis dans la chaire de pestilence;

2. Mais qui met son affection dans la loi du Seigneur, et qui médite jour et nuit cette loi *sainte*.

3. *Heureux, dis-je, cet homme,* car il sera comme un arbre planté proche le courant des eaux, qui donnera son fruit dans son temps.

Et sa feuille ne tombera point : et toutes les choses qu'il fera auront un heureux succès.

4. Il n'en est pas ainsi des impies, il n'en est pas ainsi : mais ils sont comme la poussière que le vent disperse de dessus la face de la terre.

1. Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentiæ non sedit;

2. *a* Sed in lege Domini voluntas ejus, et in lege ejus meditabitur die ac nocte. [a *Jos.* 1. 8.]

3. *a* Et erit tanquam lignum, quod plantatum est secus decursus aquarum, quod fructum suum dabit in tempore suo. [a *Jerem.* 17. 8.]

Et folium ejus non defluet; et omnia quæcumque faciet prosperabuntur.

4. Non sic impii, non sic; sed tanquam pulvis, quem projicit ventus a facie terræ.

Psal. I. — 1. *Beatus vir.* Ce Psaume est purement moral. Il n'a point de titre, ni dans l'Hébreu, ni dans les Septante, et on l'attribue communément à David. Il a pour objet de peindre le bonheur du juste et par opposition, de montrer le sort funeste qui est réservé à l'impie. Il est, dit Berthier, comme la préface du Psautier. Car pour engager les fidèles à s'occuper de la lecture et du chant des Psaumes, il n'y a pas de motif plus puissant que les avantages que l'on retire de la méditation et de l'observation de la loi du Seigneur.

Psal. I. — 1. *Beatus.* Hebr. אשרי *ascre;* Pagninus et alii vertunt, *beatitudines*, quasi dicat multis modis esse beatum eum qui quæ subduntur præstare studet. Alii, quos sequitur Bellarmin., putant vocem illam esse indeclinabilem, et significare tum beatum, tum beatitudinem. — *Non abiit in consilio impiorum.* Non est secutus consilia impiorum. — *Impiorum.* Impii proprie dicuntur contemptores Dei et religionis, qui Deum non colunt, vel plures colunt. In Hebr. רשעים *rescahim*, quæ vox inquietos animo et conscientia significat, quasi inconstantes in fide et religione. — *In via peccatorum non stetit.* Non institit viam per quam peccatores et impii ambulant, nec eos secutus est. Est repetitio, sed aliis verbis, prioris hemistichii. — *In cathedra pestilentiæ.* In consessu impiorum et peccatorum, quorum pestilens est consuetudo, cum rectam fidem et bonos mores corrumpat. — *Pestilentiæ.* In Heb. est לצים *lezim, derisorum :* sed sensus idem est; nam nulla deterior est pestilentia quam deridere legem Dei et eos qui juste et pie vivere student; quanquam etiam לץ *lez*, ab Hebræis, et λοιμὸς *pestilens*, a LXX interpretibus sceleratus quilibet generatim dicitur, ex quo factum ut vocem hebræam aliter sint interpretati; nam LXX λοιμὸν *pestilentem*, aut ὑπερήφανον *superbum* verterunt; Aquila χλευαστὴν *derisorem;* Symmachus ἐπιθέτην *impostorem;* quinta et sexta editio παράνομον *iniquum*, seu *legem transgredientem.* * Tres hoc versu notantur gradus male viventium, scilicet eorum qui incipiunt, qui perstant, et eorum qui plane jam in mala vita acquiescunt, abeunt, stant, sedent. Eleganter Joachimus Hopperus gradationem hanc his verbis expressit : Admirabilis gradatio, qua per tres quasi gradus a malo receditur; nempe non abeundo, quod suggestionis est; non stando quod delectationis; non sedendo, quod consensus. In consilio, quod principii est; in via, quod progressionis, et in cathedra, quod perfectionis. Impiorum, qui male de Deo sentiunt; peccatorum, qui male erga se agunt; et derisorum, qui proximum lædunt.

2. *In lege Domini.* Præceptis Domini. — *Voluntas ejus.* Voluptas, delectatio, studium, desiderium, negotium, amor et propensio. — *Meditabitur.* Se exercebit, cogitatione scilicet, voce et opere; hoc enim latina vox, græca etiam μελετήσει et hebræa יהגה *ieghe*, significant.

3. *Lignum.* Arbor, Hebræi enim arbores עצים *hezim*, ligna appellant. — *Secus decursus aquarum.* Eadem metaphora utitur Jerem., c. 17, 8, cum ait : *Et erit quasi lignum, quod transplantatur super aquas, quod ad humorem mittit radices suas, et non timebit cum venerit æstus. Et erit folium ejus viride et in tempore siccitatis non erit sollicitum, nec aliquando desinet facere fructum.* — *Folium ejus non defluet.* Sunt enim aliquæ arbores fructiferæ, quarum folia autumno decidunt; aliæ quæ comarum honorem semper retinent, ut pinus, palma, olea : his justum comparat David.

4. *Tamquam pulvis. Sicut gluma,* ut vertit Pagninus; nam vox hebraica מוץ *moz*, proprie paleam significat minutissimam et levissimam, quam facile ventus raptat, quales sunt aceres, glumæ et aliæ hujusmodi quisquiliæ.

5. Ideo non resurgent impii in judicio; neque peccatores in concilio justorum.

6. Quoniam novit Dominus viam justorum; et iter impiorum peribit.

5. C'est pourquoi les impies ne ressusciteront point au *jour du* jugement; et les pécheurs *alors n'auront point de place* dans l'assemblée des justes.

6. Car le Seigneur connaît la voie des justes; et la voie des impies périra.

PSAUME II.

angry murmur

Inutilité de la ligue formée contre le Christ.

1. Quare *a* fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania? [a *Act.* 4. 25.]

2. Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum, adversus Dominum, et adversus Christum ejus.

refuse

3. Dirumpamus vincula eorum; et projiciamus a nobis jugum ipsorum.

4. Qui habitat in cœlis irridebit eos; et Dominus subsannabit eos.

5. Tunc loquetur ad eos in ira sua, et in furore suo conturbabit eos.

1. Pourquoi les nations se sont-elles soulevées avec un grand bruit? et les peuples ont-ils formé de vains projets?

2. Les rois de la terre se sont assemblés, et les princes se sont joints ensemble contre le Seigneur et contre son Christ.

3. Rompons, *ont-ils dit*, leurs liens, et rejetons *loin* de nous leur joug.

4. Celui qui habite dans les cieux se rira d'eux; et le Seigneur se moquera d'eux.

5. Alors il leur parlera dans sa colère, et il les remplira de trouble dans sa fureur.

6. *Quoniam novit Dominus viam justorum.* Il y a pour l'homme deux voies : la bonne et la mauvaise. La bonne voie est étroite : *Arcta via est quæ ducit ad vitam.* (Matth., VII, 14). C'est celle que suivent les justes. Dieu observe tous leurs pas et connaît toutes leurs actions. Il les enregistre pour les récompenser dans son paradis. La voie mauvaise est large, attrayante et facile. La foule des méchants s'y précipite; mais elle mène à la perdition.

Psal. II. — 1. *Quare fremuerunt gentes.* Ce Psaume n'a point de titre dans l'Hébreu; dans quelques exemplaires grecs ou latins, il a pour titre *Psaume de David.* Tous les interprètes conviennent qu'il est de ce prince. D. Calmet croit qu'il le composa à l'occasion du soulèvement des Philistins contre lui au commencement de son règne (II. Reg., V, 17 et suiv.). Ce Psaume est prophétique. Selon le témoignage des apôtres et de Jésus-Christ lui-même, ce Psaume se rapporte à Jésus-Christ dont David était la figure (Act., IV, 25, XIII, 33; Hebr., I, 5, V, 5; Apoc., II, 26-27, XII, 5, XIX, 15). Les nations dont il est ici parlé sont les Juifs et les Romains, dont les efforts n'ont pas empêché l'Eglise de s'établir et de se propager dans le monde entier.

---

5. *Ideo non resurgent impii in judicio... justorum.* Non sese efferent, non erigent caput, non audebunt prodire coram Dei tribunali. Vel non consistent cum justis; inter justos locum non habebunt. Quod autem spectat ad particulam illativam *ideo*, varie accipitur. Nam vel deducitur ex supradictis, hoc modo : quia impii similes sunt pulveri, ideo stare non poterunt in judicio : vel nectitur cum sequentibus, hoc sensu : merito non resurgent, etc, quia viam justorum novit Dominus, non autem impiorum, sed potius illam odit et execratur. — *In concilio.* Concilium hic cœtum et congregationem significat et perscribi debet, ut hebræo עדת *hadath*, respondeat. Versu primo scribendum per *s;* enim alia vox עצת *hazath*, etsi græce sit eadem vox, licet ambigua, βουλὴ.

6. *Novit Dominus viam justorum.* Probat Dominus vias justorum, hoc est, mores et agendi vivendique rationem quam sequuntur, bene etiam fortunat, et muneratur : italice dicimus *riconoscere.* — *Peribit.* Infelicem et infaustum exitum sortietur : iter hoc in exitium impios ducet.

Psal. II. — 1. *Fremuerunt.* Aliqui hebræum רגשו *ragescu*, vertunt, *congregabunt se;* alii, *tumultuatæ sunt gentes.* — *Gentes.* Vox Hebræa גוים *goim*, passim in sacris Litteris accipitur pro ethnicis sive gentilibus. — *Populi.* Per populos intelliguntur Hebræi, ut patet ex Act., cap. 4, n. 27, ubi legimus : *Convenerunt enim vere in civitate ista adversus sanctum puerum tuum Jesum, quem unxisti, Herodes, et Pontius Pilatus, cum gentibus et populis Israel, facere quæ manus tua, etc.* — *Inania.* Inanes conatus adhibuerunt.

2. *Astiterunt.* In unum coierunt, conspirarunt. — *Reges... et principes.* Herodes et Pilatus; sic enim explicare videtur locus ex Apostolorum actis proxime citatus. — *Adversus Dominum.* Adversus ipsum Deum qui regem constituit Christum. — *Christum ejus.* Jesum Christum, ab ipso unctum in regem.

3. *Dirumpamus.* Sunt voces gentium et populorum Christi jugum subire recusantium. — *Vincula eorum.* Impiis divina præcepta vincula videntur et compedes, laqueus et jugum durissimum, cum tamen sit jugum suave et onus leve.

4. *Qui habitat in cœlis.* Deus. — *Irridebit eos.* Significatur securitas quædam Dei nihil timentis, ne forte ab impiis consilii sui decretum irritetur.

5. *Tunc.* Cum Deo adversabuntur et conabuntur illius jugum excutere. — *Loquetur ad eos in ira sua.* Quid dicturus sit Christus habes versiculo proxime sequenti. Vel etiam loquetur non verbis, sed verberibus, gravissimis pœnis illos admonens. Dici etiam potest tunc ad eos locutus, cum per apostolos aliosque sanctos divino Spiritu instinctos illos acriter voluit objurgari. Sic S. Stephanus dicebat : *Dura cervice et incircumcisis cordibus, et auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis, etc.* Act., 7, 51. — *Conturbabit.* Terrebit, ut vertit Pagninus.

6. Pour moi, j'ai été établi roi par lui sur Sion, sa sainte montagne, afin que j'annonce ses préceptes.
7. Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui.
8. Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour votre héritage, et j'étendrai votre possession jusqu'aux extrémités de la terre.
9. Vous les gouvernerez avec une verge de fer, et vous les briserez comme le vase du potier.
10. Vous donc maintenant, ô rois! ouvrez votre cœur à l'intelligence ; instruisez-vous, vous qui jugez la terre.
11. Servez dans la crainte le Seigneur, et réjouissez-vous en lui, avec tremblement.
12. Embrassez étroitement la discipline, de peur qu'enfin le Seigneur ne se mette en colère, et que vous ne périssiez, *étant* hors de la voie de la justice.

6. Ego autem constitutus sum rex ab eo super Sion montem sanctum ejus, prædicans præceptum ejus.
7. *a* Dominus dixit ad me : Filius meus es tu, ego hodie genui te. [a *Act.* 13. 33. *Heb.* 1. 5. et 5. 5.]
8. Postula a me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ.
9. *a* Reges eos in virga ferrea, et tanquam vas figuli confringes eos. [a *Apoc.* 2. 27. et 19. 15.]
10. Et nunc reges intelligite; erudimini qui judicatis terram.
11. Servite Domino in timore; et exultate ei cum tremore.
12. Apprehendite disciplinam, nequando irascatur Dominus, et pereatis de via justa.

12. *Apprehendite disciplinam.* Pour être sauvé, il faut adorer le Fils comme on adore le Père, et accepter l'enseignement que notre divin Sauveur nous a apporté : car, comme le dit le disciple bien-aimé, celui qui n'honore pas le Fils, n'honore pas le Père : *Qui non honorificat filium, non honorificat Patrem* (Joan., V, 23).

---

6. *Ego autem.* Particula *autem* objurgationi adjunctam emphasim habet; idem enim est ac si diceretur : Vos mihi adversamini, et tamen ego constitutus sum rex, etc. — *Ab eo.* A Deo. — *Super Sion.* Super Ecclesiam quæ est civitas in monte posita, et cujus typus fuit Jerusalem, cujus pars præcipua, et magis a Deo dilecta et sanctificata est Sion, juxta illud : *Diligit Dominus portas Sion, super omnia tabernacula Jacob*, Psalm. 86, 2. — *Prædicans præceptum ejus.* Vox Hebræa חֹק *choq*, decretum sive statutum significat; nimirum decretum, quo Deus statuit Christi regnum in totum orbem propagandum. Hoc autem decretum Christus Dominus sua prædicatione hominibus patefecit.

7. *Genui te.* Triplex ex hujus loci sensus litteralis, ut patet ex aliis præsertim Scripturæ locis; ad litteram enim sermo est de æterna Verbi generatione, ex D. Paulo ad Hebr. 1; de nativitate Christi secundum carnem, ex sanctorum Patrum interpretatione et accommodatione Ecclesiæ. Tandem de resurrectione corporis Christi ex sepulcro, quæ est quædam regeneratio, ex eodem D. Paulo, Act., 13, 30.

8. *Postula a me.* Hæc verba humanæ Christi naturæ tantum aptari possunt : in hac enim oravit et accepit gentes hæreditatem ; in divina enim æqualis est cum Patre majestatis. Patris autem proprium est hæreditatem filiis relinquere ; ideoque apte, postquam illum filium appellavit, hæreditatis mentionem induxit. — *Hæreditatem tuam.* In hæreditatem tuam, ut scilicet sit possessio tua, ut statim subditur. Nomen hæreditatis in Scripturis accipitur pro quacumque re quæ possidetur ut propria, etiamsi proprie non sit relicta a patre defuncto; et ideo tam populus Dei dicitur hæreditas Dei, quam ipse Deus hæreditas populi sui. — *Terminos terræ.* Omnes enim præcipuas orbis partes etiam longe dissitas pervasit Evangelii prædicatio, et Ecclesia in iis fundata est.

9. *Reges eos.* LXX habent, ποιμανεῖς, pastoraliter reges, quam lectionem et interpretationem sequitur D. Joannes, Apoc. c. 2, et c. 19. — *In virga ferrea.* Sceptro, pedo, sive pastorali baculo ferreo. Significatur hac metaphora non solum vindicta scelerum et sontium punitio, sed etiam regimen totius Ecclesiæ justum, rectum, ad justitiam inflexibile et potens. — *Tanquam vas figuli.* Quod comminutum refici non potest. Ita iis accidit qui ad æterna damnantur supplicia. Potest etiam intelligi de vasis nondum fornace excoctis, quæ iterum aqua macerari possunt, subigi et formari. Hoc Deus in iis facit, in quibus confringit infidelitatem, et ex vasis contumeliæ vasa honoris format.

10. *Nunc.* Tempestive, mature, dum pœnitentiæ locus et tempus conceditur. — *Intelligite.* Sapite, prudenter agite, resipiscite, et hunc regem agnoscite. — *Erudimini.* Est ejusdem hemistichii usitata repetitio; quare idem est *erudimini* quod *intelligite*, quemadmodum *qui judicatis terram* idem est quod *reges.*

11. *Timore.* In hebræo est יִרְאָה *jirah*, quæ vox pietatem, seu amorem filialem significat. — *Exultate.* Ut amantes filii faciunt. Itaque est ejusdem sensus repetitio in secunda parte versiculi, sed aliis verbis, ac si dictum fuisset : Servite et timete cum amore, exultate et amate cum timore.

12. *Apprehendite disciplinam.* Hunc locum ex hebræo alii reddunt, *osculamini filium;* alii, *adorate filium;* alii; *adorate pure;* posset etiam reddi, *complectimini puritatem.* Sensus est : adorate filium, scilicet Christum Dominum, in subjectionis et obedientiæ signum, et illius leges admittite, quod idem est atque *apprehendite disciplinam.* * Tunc enim vere filium sive Christum, quem hoc vaticinio intelligit propheta, colimus, osculamur et adoramus, cum ejus disciplinam fidemque recipimus. Non dixit accipite, vel admittite disciplinam, sed apprehendite, id est, complectimini, et magno affectu suscipite. Novum regem osculo venerari vetus mos erat. Sic Samuel Saulem in regem inunctum osculatur, I. Reg. 10, 1; sic quod Genesis 41, 40 legimus : *Ad tui oris imperium cunctus populus obediet*, in hebræo est : *Ad os tuum cunctus populus osculabitur.* — *De via justa.* De via justitiæ ; et a bonorum remuneratione et felicitate æterna excidatis.

13. Cum exarserit in brevi ira ejus, beati omnes qui confidunt in eo.

13. Lorsque sa colère se sera embrasée sous peu, heureux tous ceux qui mettent en lui leur confiance.

PSAUME III.

David se console et met sa confiance en Dieu.

1. Psalmus David, cum fugeret a facie Absalom filii sui. [*II. Reg.* 15. 14.]

2. Domine, quid multiplicati sunt qui tribulant me? multi insurgunt adversum me.

3. Multi dicunt animæ meæ : Non est salus ipsi in Deo ejus.

4. Tu autem, Domine, susceptor meus es, gloria mea, et exaltans caput meum.

5. Voce mea ad Dominum clamavi; et exaudivit me de monte sancto suo.

6. Ego dormivi, et soporatus sum; et exsurrexi, quia Dominus suscepit me.

7. Non timebo millia populi circum-

1. Psaume de David, lorsqu'il fuyait devant son fils Absalom.

2. Seigneur, pourquoi le nombre de ceux qui me persécutent s'est-il si fort augmenté? une multitude s'élève contre moi.

3. Plusieurs disent à mon âme : Elle n'a point de salut à espérer de son Dieu.

4. Mais, Seigneur, vous êtes mon protecteur et ma gloire, et *c'est* vous *qui* élevez ma tête.

5. J'ai élevé ma voix vers le Seigneur, et il m'a exaucé de sa sainte montagne.

6. Je me suis endormi et laissé aller au sommeil; et je me suis levé, parce que le Seigneur m'a pris en sa protection.

7. Je ne craindrai *donc* point ces milliers de

Psal. III. — 1. *Psalmus David.* C'est le premier Psaume qui ait un titre, et ce titre nous fait connaître en quelle circonstance David le composa. Il fuyait devant son fils Absalom (II. Reg., XV, 14), et il se voyait réduit à la plus grande détresse. Tout Israël l'avait abandonné, et à chaque instant il apprenait de nouvelles défections. Ceux qui l'entouraient le crurent perdu et lui dirent que c'était en vain qu'il mettait sa confiance dans le Seigneur. Mais dans cette extrémité, la foi de David le soutient et il continue à espérer en Dieu plus que jamais, parce qu'il sait que c'est de lui que vient le véritable salut et la vraie protection. Ce Psaume est historique et moral. Il est historique, puisqu'il nous rappelle un des grands faits du règne de David, et il est moral, car il nous apprend à ne jamais désespérer de la protection divine, en quelque détresse que nous nous trouvions.

---

13. *In brevi.* Significat cito venturum diem illum terribilem quo Dominus mortales omnes judicaturus est, et pro meritis bona aut mala æterna est redditurus; nam mille anni in conspectu Domini, sicut dies hesterna quæ præteriit. — *Qui confidunt in eo.* Qui merito fidere possunt, quia Dei amicitiam et servitutem sancte coluerunt.

Psal. III. — 1. *Psalmus David.* Vox *David* est dativi casus, ut patet ex græco τῷ Δαυὶδ, *Davidi*, et sensus esse videtur, psalmus a Deo inspiratus Davidi. — *Cum fugeret.* Historiam habemus II. Reg. 15.

2. *Quid multiplicati sunt.* Queritur hostium numerum auctum esse; nam ut habetur loco indicato, n. 13 : *Toto corde universus Israel sequebatur Absalom.* Idem accidit Christo qui omnium ordinum homines adversarios passus est, Hebræos et gentiles, sacros et profanos, etc.

3. *Multi dicunt animæ meæ.* Multi mihi, vel de anima vitaque mea, de me loquentes dicunt, etc. Bellarmin. putat hoc etiam referri posse ad internas tentationes, dæmone interius suggerente cogitationes diffidentiæ — *Non est salus ipsi in Deo ejus.* Non illum juvabit, aut eripiet Deus. Hic in textu hebræo additur vox סלה *selah*, quam aliqui putant significare *elevationem*, quod scilicet hic cantores vocem intenderent ad exprimendam rei indignitatem, seu calamitatem, quasi dicat : O gravem calamitatem. LXX, Theodotion et Symmachus διάψαλμα interpretantur, hoc est, *psallendi intervallum*, quod ibi esset interquiescendum, et animus ad rei magnitudinem cum attentione advertendus. Aquila vertit ἀεὶ *semper*, ut etiam chaldæus, quod D. Hieronymus probat epistola ad Marcellam, quasi dicatur : Salus semper erit in Deo. Alii putant hanc notam adscribi cum sententiæ, rhythmi, aut personæ mutatio inducitur, aut cum chori præfectus reliquam psalmi partem alterum chorum canere jubet.

4. *Susceptor meus.* In Hebr. est, *clypeus meus.* Tu, Domine, me protegendum suscepisti contra hostium tela — *Gloria mea.* Causa gloriæ meæ. — *Exaltans caput meum.* Erigens caput meum : qui eorum habitus est quibus res prospere succedunt.

5. *De monte sancto suo.* De cœlo sublimi et alto sanctitati ejus dicato, de sublimi throno gloriæ suæ. Cœlum enim ab Apostolo ad Heb., 12, 22, vocatur mons Sion et Jerusalem cœlestis. Vel de monte Sion, in quo erat propitiatorium, et arca in tentorio ibi a Davide constructo, ut habemus I. Paral. 15.

6. *Dormivi, et soporatus sum.* Quia latebam sub alis divinæ protectionis, non timui, sed quieto et sedato animo fui. Timor et sollicitudo somnum mihi non abstulerunt. Vel sensus est : jacui quodammodo quasi oppressus essem, et inimicis cederem. Hæc optime Christo conveniunt, qui obdormivit in cruce et in sepulcro. — *Exsurrexi.* In hostes me persequentes. Vel, si de Christo explicemus, a morte surrexi. — *Quia Dominus suscepit me.* Dominus adjuvit me : vide dicta num. 3. Bene hæc Christo conveniunt, qui non humano fretus auxilio surrexit a mortuis, sed innixus potentia infinita divinitatis.

7. *Non timebo millia populi.* Millia populi, Israelitas intelligit qui fere universi erant cum Absalom. Christo hæc conveniunt, quem multa populi millia postularunt ad necem. — *Exsurge Domine.* Ita dictum, quasi Dominus jaceret, segnis quodammodo esset, nec quidquam opis afferret.

peuples qui m'environnent : Levez-vous, Seigneur ; sauvez-moi, mon Dieu.

8. Parce que *c'est* vous *qui* avez frappé tous ceux qui se déclarent contre moi sans raison : vous avez brisé les dents des pécheurs.

9. Le salut vient du Seigneur ; c'est vous, mon Dieu, qui bénissez votre peuple.

dantis me ; exsurge, Domine, salvum me fac Deus meus.

8. Quoniam tu percussisti omnes adversantes mihi sine causa ; dentes peccatorum contrivisti.

9. Domini est salus ; et super populum tuum benedictio tua.

PSAUME IV.

David remercie Dieu de la grâce qu'il lui a accordée.

1. Psaume de David, pour la fin, sur les cantiques.

2. Dieu *l'auteur* de ma justice, m'a exaucé dans le temps que je l'invoquais. Lorsque j'étais dans l'affliction, vous m'avez mis au large.
Ayez pitié de moi, et exaucez ma prière.

3. Enfants des hommes, jusqu'à quand aurez-vous le cœur appesanti? Pourquoi aimez-vous la vanité, et cherchez-vous le mensonge?

4. Car sachez que c'est le Seigneur qui a rempli son saint de la gloire admirable, et *que* le Seigneur m'exaucera quand j'aurai crié vers lui.

1. In finem in carminibus, Psalmus David.

2. Cum invocarem, exaudivit me Deus justitiæ meæ; in tribulatione dilatasti mihi.
Miserere mei, et exaudi orationem meam.

3. Filii hominum usquequo gravi corde? ut quid diligitis vanitatem, et quæritis mendacium?

4. Et scitote quoniam mirificavit Dominus sanctum suum; Dominus exaudiet me cum clamavero ad eum.

Psal. IV. — 1. *In finem in carminibus*. L'Hébreu se traduit par *Victori in canticis*, ce qui signifie : Psaume de David, adressé au maître de la musique, à celui qui préside aux instruments, au chef d'orchestre. En admettant la traduction grecque des Septante *In finem*, il faudrait entendre que ce Psaume devait être perpétuellement ou très-souvent chanté. Dans le sens mystique, les Pères ont fait l'application des Psaumes qui portent cette inscription, au Christ qui est la fin de la Loi et des Prophètes. Ils sont au nombre de cinquante-huit.

2. *Cum invocarem*. Ce Psaume est en quelque sorte la conséquence du précédent. David, dans sa détresse, a mis sa confiance en Dieu et il a été exaucé. De retour à Jérusalem, se voyant rétabli sur son trône qu'il avait été à la veille de perdre, il remercie le Seigneur de la protection qu'il lui a accordée et implore de nouveau son secours. Il engage ses ennemis à revenir dans leur cœur à de meilleurs sentiments et à demander à Dieu pardon des fautes qu'ils ont commises.

---

8. *Adversantes mihi sine causa*. Qui me nihil tale meritum persequuntur. — *Dentes peccatorum*. Eorum vim quam ad me perdendum exerunt.

9. *Domini est salus*. Domini est salvare, et benedicere populo suo. Benedictio autem favorem et bonorum copiam significat.

Psal. IV. — 1. *In finem*. In Hebræo est למנצח *lamnazeach*, id est, victori. Nomine autem victoris cantorum magister, aut optimus cantor significatur, is scilicet qui hymnis et psalmis canendis præfectus est; italice appellamus, *il maestro di capella*, et sensus est Psalmum hunc victori datum fuisse ut caneretur. LXX in Hebræo legerunt לנצח *lannezach*, *in finem;* vel, ut ipsi græce dicunt, εἰς τὸ τέλος, et sensus est, Psalmum canendum esse usque in finem, id est, perpetuo, sive frequentissime, non statis tantum temporibus, aut certis diebus, puta sabbato, aut prima sabbati, sed assidue. Vel quia assidue usque ad finem sacrificii, vel dum assiduum et juge sacrificium celebrabatur. Genebrardus putat dici *in finem*, hoc est, de iis quæ ad finem et extremum sæculorum referuntur, id est, ad tempora christiana, quæ I. Joan. 2, 18, Novissima appellantur. Mystice significatur Psalmum hunc ad Christum pertinere, qui est finis legum et prophetarum. — *In carminibus*. Hebræice est *binginoth*, quod etiam verti posset in pulsatione instrumentorum musicorum, siquidem *nagan*, significat pulsare instrumentum, unde deductum nomen femininum *neghina*, pulsatio, cujus plurale est נגינות *neghinoth*, quod hic habemus. Verum latius hæc vox accipitur, ut laudem etiam, carmen, aut hymnum significet. — *Psalmus David*. Vide dicta in explicatione tituli Psalmi tertii.

2. *Deus justitiæ meæ*. Qui meæ justitiæ auctor est et defensor. — *Dilatasti mihi*. Hebraica phrasis, pro *dilatasti me*. Tu Deus, non solum tribuisti ut patienter, sed etiam hilariter ferrem adversa, ex angustiis in latitudinem lætitiæ eduxisti me, relaxasti cordis mei angustias. Vel *dilatasti mihi*, viam scilicet, ut ex angusto et periculoso tramite evaderem. * Dicebat ille in Heautontimorumeno Terentii :

In angustum oppido nunc meæ coguntur copiæ.

Metaphora de exercitu sumpta. — *Miserere mei*. Qui subinde iisdem, aut consimilibus premor angustiis.

3. *Filii hominum*. Convertit sermonem ad eos a quibus oppugnabatur. — *Gravi corde*. Obtuso, crasso, carnali, animali, gravi, quod ad ima et vilia fertur, non spirituali, subtili et levi, quod tendat ad cœlestia. — *Vanitatem, et quæritis mendacium*. Res vanas et mendaces, quæ solida et vera bona non sunt, sed insana et fucata.

4. *Mirificavit*. Mirumfecit, miris beneficiis affecit, admirabilem et celebrem reddidit. — *Sanctum suum*. Seipsum intelligit, qui a Deo sanctificatus fuerat per unctionem, ut esset rex

5. *a* Irascimini, et nolite peccare; quæ dicitis in cordibus vestris, in cubilibus vestris compungimini. [a *Ephes.* 4. 26.]
6. Sacrificate sacrificium justitiæ, et sperate in Domino; multi dicunt : Quis ostendit nobis bona?
7. Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine; dedisti lætitiam in corde meo.
8. A fructu frumenti, vini, et olei sui, multiplicati sunt.
9. In pace in idipsum dormiam et requiescam;
10. Quoniam tu, Domine, singulariter in spe, constituisti me.

5. Mettez-vous donc en colère, et cessez de pécher. Soyez touchés de componction dans *le repos de* vos lits sur les choses que vous méditez au fond de vos cœurs.
6. Offrez à Dieu le sacrifice de justice, espérez au Seigneur. Plusieurs disent : Qui nous fera voir ses biens?
7. La lumière de votre visage est gravée sur nous, Seigneur, vous avez fait naître la joie dans mon cœur.
8. Ils se sont multipliés par l'abondance de leurs fruits, de leur froment, de leur vin et de leur huile.
9. Je dormirai et me reposerai dans la paix.
10. Parce que vous m'avez, Seigneur, affermi d'une manière toute singulière dans l'espérance.

8. *A fructu frumenti.* D'après l'Hébreu : « Vous avez répandu la joie dans mon cœur, depuis que leur froment, leur vin et leur huile ont été multipliés : » ce qui peut avoir rapport aux rafraîchissements qui furent apportés aux troupes de David, lorsqu'il fuyait devant Absalom (II. Reg., XVII, 27, 28). Ces mots *olei sui* ne sont pas dans l'Hébreu, mais ils sont dans les Septante. Saint Hilaire, saint Augustin et Cassiodore ont lu dans le latin de la Vulgate : *A tempore frumenti*, etc., et saint Jérôme traduit : *In tempore frumentum eorum et vinum eorum multiplicata sunt.*

Israel. Vox hebraica חסיד *hasid*, pium, beneficum, bonum significat. LXX eodem sensu ὅσιον vertunt, *pium*. Theodoretus innocentem intelligit, qui scilicet nihil criminis contra hostes admiserit. Optime hæc Christo conveniunt. — *Dominus exaudiet me.* Tam multis me Dominus beneficiis ornavit, ut merito sperare possim me, cum oravero, exaudiendum.

5. *Irascimini, et nolite peccare.* Si mihi irascimini, nolite peccare, id est, perficere quod iratus animus suggerit; iram cohibete. — *Quæ dicitis in cordibus vestris, in cubilibus vestris.* Quæ interdiu vel noctu contra me et Deum cogitatis, ea nolite perficere, imo de iis compungimini, dolete, et pœnitentiam agite. Aliqui *in cubilibus vestris* jungunt cum sequentibus, hoc sensu, cum quiete et otio delete.

6. *Sacrificate sacrificium justitiæ.* Bonis et justis operibus vos exercete, quod gratissimum est Deo sacrificium. — *Et sperate in Domino.* Deus enim pietatem et virtutem colentes potissimum adjuvat, et bona illorum opera large muneratur. — *Multi dicunt : Quis ostendit nobis bona?* Est impiorum objectio, quasi dicant : Quis ostendet, vel ubinam sunt hæc bona quæ promittitis? vel quis ostendet nobis bona, hoc est, justitiam hanc et pietatem quam nobis tantopere commendatis? vel sunt verba sociorum David, qui cum viderent regem suum urbe pulsum periclitari, dicebant : Quis ostendet nobis bona, id est, redibitne aliquando læta rerum facies? quando in pristinum statum restituemur?

7. *Signatum est super nos lumen vultus tui.* Quasi dicat : Satis apparet merito nos bona a Domino expectare, a quo tam multis beneficiis ornati sumus, et qui nos favore suo mirum quantum prosecutus est : *Lumen vultus* hilaritatem significat et favorem : sic Prov. 16, 15, ubi habemus : *in hilaritate vultus regis vita*, in Hebr., est, *in lumine vultus regis vita.* Quod dicitur, *signatum*, in Hebr. est, נסה *nesa*, *eleva*, scilicet quasi signum et vexillum favorem tuum; nam apud hebr. נס *nes*, vexillum significat. Itaque *signatum* erit quasi elevatum ut signum, ut vexillum Latini interpretes fere intelligunt de rationis lumine signato, impresso, et quasi insculpto in animis nostris, cujus beneficio mala a bonis, petenda a fugiendis possumus internoscere. * Aliqui hunc versiculum ex hebræo ita vertunt : *Si extuleris super nos lumen vultus tui, Domine* (id est, nos benignus aspexeris), *dabis lætitiam corde meo.* — *Dedisti lætitiam in corde meo.* Elevatione vexilli favoris tui, quo ad bonam spem erigor.

8. *A fructu frumenti.* Quasi dicat : Quærant alii divitias et bona temporalia, iisque augeri velint, ut inimici mei faciunt, qui iis se abundare lætantur; ego, *in pace in idipsum dormiam*, etc. * Sensus etiam esse potest : majorem capiam ex hoc voluptatem, quam esse soleat, ubi frumentum, vinum et oleum ubertim proveniunt. In hebræo est, *frumentum eorum, et mustum eorum multiplicata sunt.*

9. *In pace.* Securus, et divino favore tutus, dormiam, in ejus protectione acquiescens. — *In idipsum.* Græce, ἐπὶ τὸ αὐτὸ, in idem, in eodem loco ubi hostes mei degunt, quasi dicat : Vel in medio inimicorum, divina protectione fretus, securus dormiam. * Vel *in idipsum* idem est ac ea spe animatus dormiam, scilicet securus.

10. *Singulariter.* In græco, καταμόνας, *solitarie.* Id est, ita me custodis ac si me tantum custodiendum suscepisses; quem sensum etiam Aquila repræsentat qui habet κατ' ἰδίαν εἰς πεπιθησιν καθίσεις με, *singulariter in fiducia sedere facies me.* Seorsim scilicet et peculiari studio custoditum. — *In spe constituisti me.* Tua hac protectione bona spe me plane confirmasti.

PSAUME V.

Prière de David implorant le secours du Seigneur.

1. Pour la fin, pour celle qui obtient l'héritage, Psaume de David.

2. Seigneur, prêtez l'oreille à mes paroles, entendez mes cris.

3. Soyez attentif à la voix de ma prière, vous qui êtes mon roi et mon Dieu.

4. Car je vous adresserai ma prière, Seigneur, vous entendrez ma voix dès le matin.

5. Dès le matin je me présenterai devant vous, et je reconnaîtrai que vous n'êtes pas un Dieu qui aime l'iniquité.

6. L'homme malin ne demeurera point auprès de vous, et les injustes ne subsisteront point devant vos yeux.

7. Vous haïssez tous ceux qui commettent l'iniquité; vous perdrez tous ceux qui profèrent le mensonge.

Le Seigneur a en abomination l'homme sanguinaire et trompeur.

8. Mais moi, *mon Dieu*, me confiant dans l'abondance de votre miséricorde,

1. In finem pro ea, quæ hæreditatem consequitur, Psalmus David.

2. Verba mea auribus percipe, Domine, intellige clamorem meum.

3. Intende voci orationis meæ, rex meus et Deus meus.

4. Quoniam ad te orabo; Domine, mane exaudies vocem meam.

5. Mane astabo tibi et videbo; quoniam non Deus volens iniquitatem tu es.

6. Neque habitabit juxta te malignus; neque permanebunt injusti ante oculos tuos.

7. Odisti omnes, qui operantur iniquitatem; perdes omnes, qui loquuntur mendacium.

Virum sanguinum et dolosum abominabitur Dominus :

8. Ego autem in multitudine misericordiæ tuæ,

Psal. V. — 1. *In finem pro ea, quæ hæreditatem consequitur.* Les premiers et les derniers mots de ce titre ayant été expliqués, il reste à rendre compte de ceux-ci : *Pro ea quæ hæreditatem consequitur.* Les rabbins les remplacent par ceux-ci : *Super instrumentis pneumaticis*, pour faire entendre que ce Psaume devait être exécuté en musique avec des instruments à vent, comme flûtes et trompettes, etc. D'autres disent que ces mots indiquent l'air sur lequel ce Psaume devait être chanté. Saint Jérôme a traduit *pro hæreditatibus*. Dans le sens mystique, les Pères ont entendu ces paroles de l'Eglise à qui doit appartenir l'héritage du salut.

2. *Verba mea auribus percipe.* Le P. de Carrières croit, avec assez de vraisemblance, que ce Psaume fut composé par David lorsque, poursuivi par son fils Absalom, il se vit éloigné de Jérusalem et du tabernacle du Seigneur. Le Roi-Prophète, éloigné du tabernacle, implore le secours de Dieu, et espère revoir le tabernacle dont il s'est séparé avec tant de regret. D'autres l'appliquent au temps où David était persécuté par la haine de Saül et les calomnies de ses ennemis. Il est tout à la fois historique et moral. En ce dernier sens, c'est une excellente prière du matin, dit le P. Berthier, et une sorte d'armure spirituelle que l'Esprit de Dieu présente aux fidèles de tous les temps, contre les ennemis du salut.

Psal. V. — 1. *In finem* Vide dicta supra in explicatione tituli Psalmi quarti. — *Pro ea quæ hæreditatem consequitur.* In Hebr. est אל הנחילות *el hannechiloth.* Hebræi dicunt נחילה *nechila,* musicum esse intrumentum, quod sonum reddat ei persimilem quem edit volans apis, quem sibilum נסיל *nechil* ea lingua appellant. LXX legerunt נחלות *nachaloth,* quæ vox hæreditates significat, et de populo hebraico intellexerunt, cui dictum est : *Tibi dabo terram Chanaan, funiculum hæreditatis vestræ*, Psalm. 104, 11 ; vel potius de Ecclesia, cujus typus fuit populus ille, et quæ hæreditam salutis æternæ quotidie in suis membris consequitur, et in fine mundi tota consequetur. Potest etiam, *ea quæ hæreditatem consequitur*, esse periphrasis animæ fidelis et piæ. — *Psalmus David.* Vide dicta initio Psalmi tertii.

2. *Auribus percipe.* Omnia quæ obstare solent ne quis audiatur, sublata cupit David. Primum impedimentum est, cum quis vocis sonum non percipit; secundum, cum significationem non intelligit; tertium, cum, licet hæc duo adsint, animus tamen ad alia intentus ad ea quæ dicuntur non attendit. Illis tria respondent, *percipe*, *intellige*, *intende*. — *Clamorem meum.* In Hebr. est הגיגי *hagigi*, *meditationem meam.*

4. *Mane exaudies vocem meam.* Quia, ut statim additur, matutino tempore tibi adstabo fusus in preces. * Non ero minus sollicitus quam matutini salutatores apud dominos suos esse soleant.

5. *Et videbo.* Et hoc erit orationis sive meditationis argumentum, quod scilicet peccatum oderis.

6. *Neque habitabit juxta te malignus.* Peccantes enim a tua submoves amicitia.

7. *Mendacium.* Perniciosum. — *Virum sanguinum.* Crudelem, sanguinarium. * Etiam antiquitas naturæ lumine percussores diis invisos existimavit, et a sacris arcuit. Julius Pollux, lib. 8 :

Εἴργοντο ἱερῶν καὶ ἀγορᾶς οἱ ἐν κατηγορίᾳ φόνου.

Arcebantur a sacris et a foro qui de cæde causam dicerent.

— *Dolosum.* Qui aliis suis dolis nocet, aut nocere studet.

8. *In multitudine misericordiæ tuæ.* Confisus tuæ misericordiæ. — *Domum tuam.* Tabernaculum intelligit, nondum enim excitatum erat templum quod postea Salomon excitavit. — *In timore tuo.* Timens et reverens te.

Introibo in domum tuam; adorabo ad templum sanctum tuum in timore tuo.

9. Domine, deduc me in justitia tua; propter inimicos meos dirige in conspectu tuo viam meam.

10. Quoniam non est in ore eorum veritas : cor eorum vanum est.

11. *a* Sepulcrum patens est guttur eorum, linguis suis dolose agebant, judica illos Deus. [a *Infr.* 13. 3. *Rom.* 3. 13.]

Decidant a cogitationibus suis, secundum multitudinem impietatum eorum expelle eos, quoniam irritaverunt te, Domine.

12. Et lætantur omnes, qui sperant in te, in æternum exultabunt; et habitabis in eis.

Et gloriabuntur in te omnes, qui diligunt nomen tuum,

13. Quoniam tu benedices justo.

Domine, ut scuto bonæ voluntatis tuæ coronasti nos.

J'entrerai dans votre maison; et rempli de votre crainte, je vous adorerai dans votre saint temple.

9. Conduisez-moi, Seigneur, dans *la voie de* votre justice, rendez droite ma voie devant vos yeux à cause de mes ennemis.

10. Car la vérité n'est point dans leur bouche; leur cœur est rempli de vanité.

11. Leur gosier est un sépulcre ouvert; ils se sont servi de leurs langues pour tromper avec adresse. Jugez-les, mon Dieu.

Que leurs desseins soient renversés : repoussez-les, à cause de la multitude de leurs impiétés, parce qu'ils vous ont irrité, Seigneur.

12. Et *au contraire* que tous ceux qui espèrent en vous soient dans la joie. Ils se réjouiront éternellement *en vous*, et vous habiterez en eux.

Et *alors* tous ceux qui aiment votre nom se glorifieront en vous,

13. Parce que vous répandrez votre bénédiction sur le juste.

Seigneur, vous nous avez couverts de votre amour, comme d'un bouclier.

PSAUME VI.

Sur la pénitence.

1. In finem in carminibus, Psalmus David, pro octava.

2. Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripias me.

1. Pour la fin, sur les cantiques, Psaume de David, pour l'octave.

2. Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colère.

Psal. VI. — 1. *Pro octava*. Indépendamment des sens donnés à ces mots par Ménochius, il y en a qui prétendent qu'ils signifient que ce Psaume était destiné au culte public dans l'octave de quelque grande fête, ou qu'il était donné au huitième chœur des musiciens pour être exécuté dans l'assemblée des fidèles. On sait, en effet, ajoute le P. Berthier, qu'il y avait pour le service du temple vingt-quatre chœurs ou classes de musiciens, présidés par les enfants d'Asaph, d'Héman et d'Ethan.

2. *Domine, ne in furore tuo*. Ce Psaume est le premier des sept Psaumes pénitentiaux; il est tout moral. D. Calmet et la plupart des interprètes croient que David le composa à l'occasion d'une maladie dont il fut frappé après son péché. Il reconnaît dans son mal le doigt de Dieu, et il déplore ses fautes. L'Eglise l'applique aux pénitents, puisque le péché est la maladie de l'âme et souvent la cause de nos souffrances corporelles.

---

9. *Deduc me in justitia tua*. Per semitas rectas justitiæ tuæ. *Propter inimicos meos*. Ut inimicorum meorum insidias possim evadere. — *Dirige viam meam*. Actiones meas. — *In conspectu tuo*. Ut oculis placeam, et ego meminerim me semper versari in conspectu tuo.

10. *Cor eorum vanum est*. Hebr. *intimum eorum pravitates*.

11. *Sepulcrum patens est guttur eorum*. Eructans virulentiam, fetidos detestandos, aut etiam mortiferos sermones proferens; ut enim mors e sepulcris erumpere videtur, in quibus censetur habere domicilium; ita ex impiorum faucibus verba mortem afferentia. — *Dolose*. Blande, ut significant hebræa, et ad decipiendum et dolo fallendum apte. — *Judica illos Deus*. Damna eos et mulcta. Vel damnabis et mulctabis; non enim odientis et execrantis animo, sed prædicentis notitia hæc dicitur. — *Decidant a cogitationibus suis*. Quæ cogitant et optant non consequantur, sed spe sua frustrentur. — *Expelle eos*. Exclude ab hæreditate tua.

12. *Habitabis in eis*. Cum eis, ut eos protegas. Hebræus, *obumbrabis eos*. *Nomen tuum*. Qui gloriam tuam, et teipsum diligunt. Ponitur enim sæpe *nomen* pro re ipsa, ut Deuteron. 18, 15 : *Ut ministret nomini Domini*, et alibi sæpe.

13. *Benedices*. Benedicendo benefacies. — *Ut scuto bonæ voluntatis tuæ coronasti nos*. Armatura favoris benignitatisque tuæ circumdedisti et vallasti nos.

Psal. VI. — 1. *In finem in carminibus*. Vide dicta initio Psalmi quarti. — *Pro octava*. Nonnulli ex Hebræis speciem citharæ esse volunt, quæ octo chordis esset instructa; quam sententiam chaldæus secutus est, et probatur priore libro I. Paral., c. 15, n. 21, ubi describuntur varia instrumenta quibus canendi erant psalmi, et inter alia ponitur *cithara super octavam* : vide quæ ibi notavimus. Alii, carminis genus quod tonis octo constaret, aut ad octavum tonum caneretur. Nostri fere omnes tum Græci, tum Latini, de mysterio resurrectionis octavam accipiunt, quæ (cum præsens sæculum septem diebus circumagatur) octavo die tanquam illius fine continget. Prior Hebræorum opinio valde probabilis est et expedita, et nihilominus resurrectionis mysterium retinet.

2. *Arguas me*. Increpes, objurges, flagellum simul intentando et cædendo. Sic Job., 33, 19, legimus : *Increpat quoque per dolorem in lectulo, et omnia ossa ejus marcescere facit*. — *Corripias me*. Est ejusdem hemistichii usitata repetitio.

3. Ayez pitié de moi, Seigneur, parce que je suis faible; guérissez-moi, Seigneur, parce que mes os sont ébranlés.

4. Et mon âme est toute troublée. Mais vous, Seigneur, jusqu'à quand?

5. Tournez-vous *vers moi*, Seigneur, et délivrez mon âme; sauvez-moi en considération de votre miséricorde.

6. Car il n'y a personne qui se souvienne de vous dans la mort : et qui est celui qui vous louera dans l'enfer?

7. Je me suis épuisé à force de gémir. Je laverai toutes les nuits mon lit *de mes pleurs*, j'arroserai de mes larmes le lieu où je serai couché.

8. La fureur *de ceux qui me persécutent* a rempli mon œil de trouble, je suis devenu vieux au milieu de tous mes ennemis.

9. Retirez-vous de moi, vous tous qui commettez l'iniquité, parce que le Seigneur a exaucé la voix de mes larmes.

10. Le Seigneur a exaucé l'humble supplication que je lui ai faite, le Seigneur a agréé ma prière.

11. Que tous mes ennemis rougissent et soient remplis de trouble; qu'ils se retirent très-promptement, et qu'ils soient couverts de confusion.

3. Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum; sana me, Domine, quoniam conturbata sunt ossa mea.

4. Et anima mea turbata est valde; sed tu, Domine, usquequo?

5. Convertere, Domine, et eripe animam meam; salvum me fac propter misericordiam tuam.

6. Quoniam non est in morte qui memor sit tui; in inferno autem quis confitebitur tibi?

7. Laboravi in gemitu meo, lavabo per singulas noctes lectum meum; lacrymis meis stratum meum rigabo.

8. Turbatus est à furore oculus meus; inveteravi inter omnes inimicos meos.

9. *a* Discedite a me omnes qui operamini iniquitatem; quoniam exaudivit Dominus vocem fletus mei. [a *Matth.* 7. 23. et 25. 41. *Luc.* 13. 27.]

10. Exaudivit Dominus deprecationem meam, Dominus orationem meam suscepit.

11. Erubescant, et conturbentur vehementer omnes inimici mei; convertantur et erubescant valde velociter.

9. *Discedite a me.* Jésus-Christ nous montre dans ces paroles, le dernier anathème dont il frappera les méchants au dernier jour. On peut d'ailleurs lui appliquer ce Psaume tout entier. A ce point de vue, le P. Berthier l'analyse ainsi : Les trois premiers versets et les versets 6 et 7 nous présentent les sentiments de Jésus-Christ chargé de nos péchés et portant le poids de la justice divine : c'est le modèle des pénitents. Dans les versets 4 et 5, il prie pour obtenir sa résurrection, qui devait être le modèle et le principe de notre justification. Enfin, depuis le verset 8 jusqu'à la fin, il annonce les châtiments qui tomberont sur ses ennemis.

---

3. *Conturbata sunt ossa mea.* Vis enim morbi ad ipsa pervasit ossa, et vires meas imminuit et affligit. Bene morbi allegoria peccatum significatur quo spiritus vires franguntur.

4. *Anima mea turbata est.* Animæ vigor debilitatus est, vis scilicet nutriendi alendique corporis. Sic peccatum animam turbat, et rerum spiritualium fastidium inducit, ut de iis qui ita sunt affecti usurpari possit illud quod legimus Psalm. 106, 18 : *Omnem escam abominata est anima eorum, et appropinquaverunt usque ad portas mortis.* — *Sed tu, Domine, usquequo?* Quamdiu permittes me hisce malis conflictari?

5. *Convertere Domine.* Qui mihi iratus es, propterea vultum avertis, mihi placare et ad me redi. — *Eripe animam meam.* Vitam meam a mortis discrimine, animam a peccati malis eripe.

6. *Non est in morte qui memor sit tui.* Sermo est de confessione et laude illa quæ Deo exhibetur corporis adminiculo; hanc enim mortui exercere non possunt. Eos vero qui æternæ morti traditi sunt non est dubium Dei memores non esse, nec sollicitos ad eum laudandum; sunt enim ibi voces blasphemantium Deum, non celebrantium, et hic sensus potior est et sublimior. — *In inferno.* In sepulcro, vel in inferno damnatorum, juxta ea quæ diximus in prioris hemistichii explicatione. — *Quis confitebitur tibi?* Quis palam et publice celebrabit, laudabit, efferet te?

7. *Laboravi.* Fatigatus sum gemendo et suspirando. Fatisco præ gemitibus et suspiriis. — *Lavabo.* Madefaciam largiter, adeo ut præ copia lacrymarum lavari possit fletu meo. In Hebræo est elegans hyperbole : *Natare faciam qualibet nocte lectum meum.* — *Per singulas noctes.* Verti etiam potest ex hebræo, *per totam noctem.* Utrumque fortasse verum fuit; qualibet nocte et per totam noctem lacrymis indulsit.

8. *Turbatus est.* In Hebr. est עששה *hasesa*, *erosus est*, caligavit. Symmachus vertit ἐφλέγμαινεν ἀπὸ πικρασμου, *inflammatus est propter exacerbationem*, acrimoniam scilicet lacrymarum oculum erodentium. — *A furore.* Vel intelligit divinum furorem quo morbus immissus est, ut initio Psalmi, *in furore tuo arguas me.* Vel suum, quasi dicat : Præ indignatione mea, præ ira e maximo mærore a me concepta. Vel furorem inimicorum, quasi dicat : Propter furorem inimicorum meorum turbatus sum. Secunda explicatio magis est genuina et litteræ convenientior. — *Inveteravi.* Jam senex factus sum, nec ulla vitæ meæ pars hostium infestationibus vacavit. — Indignor et doleo quod jam senuerim, et animæ meæ hostes, dæmones, vitia, pravos habitus non vicerim. Fortasse etiam significat mala et curas senium accelerare : sic apud Homerum legimus Odyss. l. 19 :

Αἶψα γὰρ ἐν κακότητι βροτοί καταγηράσκουσι.
Quippe repente homines curisque malisque senescunt.

9. *Discedite a me omnes.* Jam voti compos factus, inimicis insultat.

10. *Suscepit.* Acceptam et gratam habuit.

11. *Erubescant.* Pudeat illos irriti conatus. — *Conturbentur.* Timeant etiam eum quem tam præsenti ope juvat Dominus. — *Convertantur et erubescant.* Tantus illos pudor occupet, ut in publico ne ad breve quidem tempus versari audeant. Sic Psalm. 69, 4, legimus, *avertantur statim erubescentes.*

PSAUME VII.

David invoque le secours du Seigneur contre ses ennemis.

1. Psalmus David quem cantavit Domino pro verbis Chusi filii Jemini [*II. Reg.* 16. 7.]

2. Domine Deus meus, in te speravi; salvum me fac ex omnibus persequentibus me, et libera me.

3. Nequando rapiat ut leo animam meam, dum non est qui redimat, neque qui salvum faciat.

4. Domine Deus meus, si feci istud, si est iniquitas in manibus meis;

5. Si reddidi retribuentibus mihi mala, decidam merito ab inimicis meis inanis.

6. Persequatur inimicus animam meam, et comprehendat, et conculcet in terra vitam meam, et gloriam meam in pulverem deducat.

7. Exurge, Domine, in ira tua; et exaltare in finibus inimicorum meorum.

Et exurge, Domine Deus meus, in præcepto quod mandasti;

8. Et synagoga populorum circumdabit te.

1. Psaume de David, qu'il chanta au Seigneur à cause des paroles de Chus, fils de Jémini.

2. Seigneur mon Dieu, c'est en vous que j'ai mis mon espérance : sauvez-moi de tous ceux qui me persécutent, et délivrez-moi.

3. De peur qu'enfin il ne ravisse mon âme comme un lion, lorsqu'il n'y a personne qui *me* tire *d'entre ses mains*, et qui me sauve.

4. Seigneur mon Dieu, si j'ai fait ce *que l'on m'impute*, si mes mains se trouvent coupables de l'iniquité,

5. Si j'ai rendu le mal à ceux qui m'en avaient fait, je consens de succomber sous mes ennemis, frustré de mes espérances.

6. Que l'ennemi poursuive mon âme et s'en rende maître, qu'il me foule aux pieds sur la terre, *en m'ôtant* la vie, et qu'il réduise ma gloire en poussière.

7. Levez-vous, Seigneur, dans votre colère, et faites éclater votre grandeur au milieu de mes ennemis.

Levez-vous, *dis-je*, Seigneur mon Dieu, suivant le précepte que vous avez établi :

8. Et l'assemblée des peuples vous environnera.

PSAL. VII. — 1. *Pro verbis Chusi, filii Jemini.* D. Calmet pense que celui qui a mis à ce Psaume ce titre, avait en vue la révolte d'Absalom, qui fut déconcertée par Chusaï, ami de David. Mais il convient que le Psaume doit se rapporter à la persécution de Saül. David, persécuté par ce prince, implore le secours du Seigneur; il prend le Seigneur à témoin de son innocence; il annonce la ruine de ses ennemis.

PSAL. VII. — 1. *Psalmus David.* In Hebr. non est Psalmus, sed שגיון *sigaion*, quo proprie *ignorantiam* significat. Tamen quia LXX et D. Hieronymus reddiderunt, *psalmus*, dicendum vocem illam utrumque significare; radix enim hebraica שגה *saga*, et ignorare significat, et oblectare; hoc autem Psalmo qui cani solet bene convenit. — *Pro verbis Chusi.* S. Hier. Saulem intelligit, qui vocatur Chus, id est, Æthiops, ob nigredinem morum, et erat de tribu Benjamin, seu, quod idem est, filius Jemini, I. Reg. 9. 1. Verba autem Saulis quæ Psalmo huic occasionem dedisse videntur, illa sunt quæ habemus I. Reg., 22, 8 : *Non est qui vicem meam doleat ex vobis, nec qui annuntiet mihi, eo quod suscitaverit filius meus servum meum adversum me, insidiantem mihi usque hodie.* Hanc ergo calumniam refutat David hoc Psalmo juxta D. Hieronymi opinionem. Bellarminus putat æque probabile Semei hoc Psalmo perstringi, qui erat ex tribu Benjamin, et Davidem cum Absalomem fugeret contumeliis insectatus est; dicebat enim ut habemus II. Reg., c. 16, n. 7 et 8 : *Egredere, egredere, vir sanguinum, et vir Belial. Reddidit tibi Dominus universum sanguinem domus Saul : quoniam invasisti regnum pro eo.*

3. *Nequando rapiat.* Saul et Absalom. — *Animam meam.* Ne mihi vitam eripiat. Sic anima pro vita accipitur Joan., 10, 11, cum dicitur : *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* Eodem etiam sensu hæc vox a profanis scriptoribus usurpatur, Juven., Sat. 8 :

Summum crede nefas animam præferre pudori.

— *Qui redimat.* Qui me a tanto eximat discrimine.

4. *Si feci istud.* Quod mihi imponitur, et in me jactatur. — *Iniquitas.* Quam de me suspicatur Saul, aut quam mihi impingit Semei.

5. *Retribuentibus.* Inferentibus mihi malum, nocentibus mihi. — *Decidam merito.* Non recuso quin me inimici mei a patria extorrem, omnium rerum egentem et vacuum ejiciant.

6. *Animam meam.* Me. — *Conculcet in terra vitam meam.* Me pedibus tamdiu proterat, donec vitam eripiat. — *Gloriam meam in pulverem deducat.* Deprimat, et dejiciat ignominiosissime, et velut in nihilum redigat.

7. *Exsurge Domine.* Dicit exsurge, quasi prius remisse ageret, et inimicorum Davidis iniquitatem dissimularet. — *In ira tua.* Ira tua, quasi cote potentiam et fortitudinem tuam exacuens. — *Exaltare in finibus inimicorum meorum.* Appare sublimis in finibus inimicorum, ut omnes te videant; id est, ut omnes præsentiam tuam sentiant, eosque mihi subde, sterne, in terram dejice. — *Exsurge... in præcepto quod mandasti.* Nimirum servans id quod aliis ut facerent mandasti, ut scilicet neminem injuste opprimi permittant. Vel in præcepto quo mandasti ut ego pro Saul regnem.

8. *Synagoga populorum.* Hoc si præstiteris, multi se tibi adjungent, potentiam tuam, et curam videntes quam de tuis suscipis. — *Circumdabit te.* Se tibi adjunget, vel circa tabernaculum in preces fusa laudabit te. — *Et propter hanc in altum regredere.* Ad sublime judicii tui tribunal revertere, in eo sede, et pro tuorum synagoga pronuntia contra insurgentes in eam injuste.

En considération de cette *assemblée* remontez en haut;

9. *Car* c'est le Seigneur qui juge les peuples. Jugez-moi *donc*, Seigneur, selon ma justice et selon l'innocence qui est en moi.

10. La malice des pécheurs finira, et vous conduirez le juste *en paix*, ô Dieu! qui sondez les cœurs et les reins.

Or c'est avec justice,

11. Que j'attends le secours du Seigneur qui sauve ceux qui ont le cœur droit.

12. Dieu est un juge juste, fort et patient, se met-il en colère tous les jours?

13. Si vous ne vous convertissez, il fera briller son épée. Il a déjà tendu son arc : il le tient tout prêt;

14. Et il y a mis des instruments de mort; il a préparé ses flèches *de feu* contre ceux qui sont ardents *à me persécuter*.

15. Car mon ennemi a produit au dehors son injustice, il a conçu de la douleur, et il a enfanté l'iniquité.

16. Il a ouvert une fosse; il l'a creusée, et il est tombé dans la fosse qu'il avait faite.

17. La douleur retournera sur lui, et son injustice descendra sur sa tête.

18. Je rendrai gloire au Seigneur à cause de sa justice, et je chanterai des cantiques au nom du Seigneur très-haut.

Et propter hanc in altum regredere;

9. Dominus judicat populos. Judica me, Domine, secundum justitiam meam, et secundum innocentiam meam super me.

10. *a* Consumetur nequitia peccatorum, et diriges justum, scrutans corda et renes Deus. [a *I. Par.* 28. 9. *Jer.* 11. 20. 17. 10. et 20. 12.]

11. Justum adjutorium meum a Domino, qui salvos facit rectos corde.

12. Deus judex justus, fortis, et patiens; numquid irascitur per singulos dies?

13. Nisi conversi fueritis, gladium suum vibrabit; arcum suum tetendit, et paravit illum.

14. Et in eo paravit vasa mortis, sagittas suas ardentibus effecit.

15. *a* Ecce parturiit injustitiam; concepit dolorem, et peperit iniquitatem. [a *Job.* 15. 35. *Isa.* 59. 4.]

16. Lacum aperuit, et effodit eum; et incidit in foveam, quam fecit.

17. Convertetur dolor ejus in caput ejus; et in verticem ipsius iniquitas ejus descendet.

18. Confitebor Domino secundum justitiam ejus; et psalmam nomini Domini altissimi.

18. *Confitebor Domino.* S. Augustin pense que ce Psaume peut s'entendre tout entier de la personne de Jésus-Christ. Ainsi c'est Jésus-Christ, le juste par excellence, calomnié et persécuté, qui adresse ses vœux à son Père, pour implorer son secours (v. 1). C'est lui dont la délivrance sera une source de gloire pour le Seigneur, parce que sa résurrection et sa royauté authentiquement reconnues, assembleront les peuples pour chanter les louanges de Dieu et adorer ses infinies perfections (v. 6). C'est lui qui, étant établi pour régner et juger l'univers, annonce à ses ennemis le mauvais succès de leurs desseins pervers et les châtiments terribles que Dieu leur prépare, s'ils ne se convertissent (v. 12). C'est lui, enfin, qui rend à son Père, pendant toute l'éternité, de solennelles actions de grâces (v. 18).

---

9. *Super me.* Secundum justitiam quæ est in me.

10. *Consumetur.* Est imperativus; in græco enim est, συντελεσθήτω, *perficiatur.* — *Nequitia.* Non significat peccatum, sed peccati pœnam : clare Symmachus, ἀπαρτισθήτω κάκωσις κατὰ τῶν ασεβῶν. *Perficiatur malum*, seu *afflictio adversus impios;* quasi dicat : Jam pœna expediatur et infligatur impiis. — *Et diriges justum.* Benefacies justo, eumque in bono stabilies, quod vox hebraica תכנן *theconem* significat. — *Scrutans corda et renes, Deus.* Quasi dicat : Hoc præstare, et justos ab injustis secernere tibi difficile non est, cui omne cor patet et nihil latet.

11. *Justum adjutorium meum a Domino.* Jure auxilium a Domino postulo et expecto.

12. *Numquid irascitur per singulos dies?* Idem est ac si sine interrogatione dictum esset, *et non irascitur per singulos dies;* non facile et passim irascitur. * Referri hoc potest ad seram numinis vindictam de qua egregie dictum a Val. Maximo : *Lento gradu ad vindictam sui divina procedit ira, tarditamque supplicii gravitate compensat.* Ita ille lib. 1. cap. 12. Sapiens etiam, Eccli. 5, 4 : *Ne dixeris : Peccavi, et quid mihi accidit triste? Altissimus enim est patiens redditor.*

13. *Nisi conversi fueritis.* Licet Deus tardus sit ad irascendum et ad condonandum, pronus tamen, nisi aliam agendi rationem instituatis, et mores mutetis, etc. — *Arcum suum tetendit.* Jam vobis exitium impendere animadverto; nam expedivit arcum, etc.

14. *Vasa mortis.* Instrumenta mortis; nomen enim vasis passim accipitur in Scriptura pro instrumento, ut Psal. 70, 22 : *In vasis psalmi.* Isa. 22, 24 : *Vasa musicorum.* Jerem. 50, 25 : *Vasa iræ*, et c. 51, 20 : *Vasi belli.* — *Ardentibus effecit.* Ex ardenti materia, ita ut sint tela ignita velocissima et nocentissima.

15. *Parturiit in justitiam.* Est in versiculo hujus membri hysterologia, hoc est, inversus ordo; prius enim est concipere, deinde parturire, sive eniti, tandem vero parere. Remota allegoria idem est ac si diceretur : Machinatus est malum, et in externum opus erupit. * Utitur hac eadem metaphora Job., c. 15, 35 : *Concepit dolorem, et peperit iniquitatem, et uterus ejus præparat dolos.* Isaias etiam c. 59, 4 : *Conceperunt laborem, et pepererunt iniquitatem.*

16. *Lacum.* Cippum, foveam, scrobem. — *In foveam.* In perditionem quam aliis struxit.

17. *Dolor ejus.* Malum quod ipse mihi parabat.

18. *Secundum justitiam ejus.* Ut meretur justitia ejus. — *Nomini Domini.* Vide dicta Psal. 5, n. 14.

PSAUME VIII.

Sur la majesté de Dieu et la dignité de l'homme.

1. In finem pro torcularibus, Psalmus David.

2. Domine, Dominus noster, quam admirabile est nomen tuum in universa terra!
Quoniam elevata est magnificentia tua super cœlos.
3. Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem propter inimicos tuos, ut destruas inimicum et ultorem.

4. Quoniam videbo cœlos tuos, opera digitorum tuorum; lunam et stellas, quæ tu fundasti,
5. Quid est homo, quod memor es ejus? aut filius hominus, quoniam visitas eum?

1. Pour la fin, pour les pressoirs, Psaume de David.

2. Seigneur, notre Seigneur, que votre nom est admirable dans toute la terre!

Car votre magnificence est élevée au-dessus des cieux.
3. Vous avez tiré la louange la plus parfaite de la bouche des enfants et de ceux qui sont à la mamelle à cause de vos adversaires, pour détruire ceux qu'animent contre vous la haine et la vengeance.
4. Quand *donc, ô mon Dieu!* je considère vos cieux, qui sont les ouvrages de vos doigts; la lune et les étoiles, que vous avez affermies,
5. Je m'écrie : Qu'est-ce que l'homme, pour que vous vous souveniez de lui? ou le fils de l'homme, pour que vous le visitiez?

Psal. VIII. — 1. *Pro torcularibus.* Aux interprétations de Ménochius, nous ajouterons l'interprétation mystique qui entend ces paroles de l'Eglise ou de ses souffrances, ou qui les applique à Jésus-Christ, le seul qui ait foulé le pressoir, selon Isaïe, soit en satisfaisant pour les hommes au prix de son sang, soit en tirant vengeance des ennemis de Dieu.

2. *Domine, Dominus noster.* On ne sait pas à quelle occasion David a composé ce Psaume. Littéralement, il y célèbre la dignité de l'homme et les merveilles de la création. Mais l'Esprit de Dieu couvre sous ces dernières paroles les merveilles de la Rédemption. Ce Psaume, cité trois fois dans le Nouveau Testament; une fois par Jésus-Christ lui-même, dans l'Evangile de saint Matthieu (XI, 25), et deux fois par saint Paul (I. Cor., XV, 26; Hebr., II, 7), peut-être rapporté à Jésus-Christ tout entier. C'est Jésus-Christ qui a rendu le nom de Dieu célèbre dans le monde entier et qui a fait briller sa magnificence avec plus d'éclat. Dieu a délié la langue des petits enfants pour confondre ses ennemis. Les cieux dont il est parlé plus loin sont l'image de l'Eglise où brillent la Vierge et les apôtres, figurés par la lune et les étoiles. Son incarnation l'a placé un moment au-dessous des anges, mais il a été ensuite couronné de gloire et d'honneur dans sa résurrection. La peinture du domaine de l'homme sur tous les animaux de la terre, du ciel et de la mer, est ici une image du souverain domaine de Jésus-Christ sur tout ce qui existe sur la terre, dans le ciel et les enfers (I. Cor., XV, 25-28; Hebr., II, 5-9; Philip., II, 9-10).

Psal. VIII. — 1. *In finem.* Vide dicta ad titulum psalmi quarti. — *Pro torcularibus.* Aliqui putant esse nomèn musici instrumenti. Alii Psalmos qui *pro torcularibus* inscribuntur, existimant usurpari solitos in festo Scenopegiæ, quod incidit in autumnale tempus et vindemiam, cum scilicet gratiæ agendæ sunt Deo pro collectis frugibus, et uvarum liquore quo redundant torcularia. Nihil est certi.

2. *Nomen tuum.* Fama nominis tui. Vel quasi dicat : Valde mirabilis apparet potentia tua iis qui terræ molem considerant. — *Elevata est... super cœlos.* Altior est cœlo, nec illo capitur. Nam, ut ait Habacuc in cantico suo : *operuit cœlos gloria ejus, et laudis ejus plena est terra.* Habac. 3, 3.

3. *Ex ore infantium.* Adeo perspicua est gloria tua, ut eam etiam infantes et lactentes quodammodo videre et celebrare possint. * Percontatur Arnobius, lib. I, adversus gentes : *Quisquamne est hominum, qui non cum istius principis notione diem primæ nativitatis intraverit, cui non sit ingenitum, non affixum, imo ipsi pene in genitalibus matris impressum, non insitum esse regem ac dominum cunctorum, quæcumque sunt moderatorem?* Vel significat David Deum non ab omnibus, ut par esset, laudari propter opera admirabilia quæ fecit, quia *abscondit hæc a sapientibus et prudentibus, et revelavit ea parvulis.* Matth., II, 25. Vel non nobiles, non potentes, sed infirmos, ignobiles et contemptibiles Christum confessos fuisse, et ad alios per prædicationem detulisse. Vel tandem nomine infantium homines quilibet intelligi possunt, qui angelorum comparatione infantes sunt quoad sapientiam, etc. — *Perfecisti laudem.* In Hebr. est, *fundasti,* stabilivisti, firmasti, ut inconcussa firmaque esset, nec ullis perfidorum verbis aut minis concuti posset. — *Ut destruas.* Hebr. *ut quiescere facias,* stultam faciendo sapientiam hujus mundi, ut loquitur Apostolus I. Cor., 1. — *Inimicum et ultorem.* Sapientes hujus mundi intelligit, et defensores ipsorum.

4. *Videbo.* Considerabo. * Nam, ut infra dicitur Psalm., 18, 1 : *Cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum.* — *Digitorum tuorum.* Manuum tuarum. Vel dicit digitorum, ad ostendendum quam facile Deus hæc omnia molitus sit, vel ut ostendat ea esse nobilia et pretiosa, qualia ea sunt quæ digitis elaborantur. Facit versiculus hic contra eos hæreticos qui angelorum ministerio hæc visibilia creata fuisse asserebant. — *Lunam et stellas.* Solis non meminit, vel quia David nocturno tempore hæc contemplabatur. Vel quia cum stellarum meminisse vellet, solis mentionem quodammodo facere non poterat, quia simul non lucent. Vel quia cum lunæ et stellarum lumen celebrat, celebrat etiam lumen solis, a quo hæc habent ut splendeant. — *Quæ tu fundasti.* A fundamentis fecisti, cum prius illorum nihil esset. Vel idem est ac firmiter stabilisti, fixisti.

5. *Visitas eum.* Tam studiose curas, ac tanta providentia prosequeris.

6. Vous l'avez un peu abaissé au-dessous des anges :

7. Vous l'avez couronné de gloire et d'honneur : vous l'avez établi sur les ouvrages de vos mains.

8. Vous avez mis toutes choses sous ses pieds; toutes les brebis et tous les bœufs, et même les bêtes des champs;

9. Les oiseaux du ciel, et les poissons de la mer, qui se promènent dans les sentiers de l'Océan.

10. Seigneur, notre Seigneur, que votre nom est admirable dans toute la terre !

6. *a* Minuisti eum paulo minus ab angelis gloria et honore coronasti eum : [*Heb.* 2. 7.]

7. Et constituisti eum super opera manuum tuarum.

8. *a* Omnia subjecisti sub pedibus ejus, oves et boves universas, insuper et pecora campi; [a *Gen.* 1. 28. *I. Cor.* 15. 26.]

9. Volucres cœli, et pisces maris, qui perambulant semitas maris.

10. Domine, Dominus noster, quam admirabile est nomen tuum in universa terra ?

PSAUME IX.

David rend grâces au Seigneur des victoires qu'il a remportées.

1. Pour la fin, Psaume de David, pour les secrets du fils.

2. Je vous louerai, Seigneur, de toute l'étendue de mon cœur : je raconterai toutes vos merveilles.

3. Je me réjouirai en vous, et vous serez le sujet de mon ravissement; je chanterai votre nom, vous qui êtes le Très-Haut;

4. Parce que vous avez mis mon ennemi en fuite; *et que ceux qui me persécutent*, tomberont dans la défaillance et périront devant votre face.

1. In finem pro occultis filii, Psalmus David.

2. Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo; narrabo omnia mirabilia tua.

3. Lætabor et exultabo in te; psallam nomini tuo, Altissime,

4. In convertendo inimicum meum retrorsum; infirmabuntur, et peribunt a facie tua. Stumble at thy presence

Psal. IX. — 1. *Pro occultis filii.* Saint Jérôme a traduit : *Super morte filii.* Les Pères entendent ces paroles de la mort triomphante du Christ, et reconnaissent dans les victoires d'Israël, dont il est ici parlé, les victoires de l'Eglise; et dans les afflictions du peuple de Dieu, les afflictions des chrétiens, surtout à la fin des siècles.

2. *Confitebor tibi, Domine.* Le P. de Carrières croyait que David avait composé ce Psaume à l'occasion de la victoire qu'il remporta sur Goliath. D. Calmet pense que ce fut à l'occasion du transport de l'arche. D'autres supposent que ce fut à l'occasion des dernières guerres de David contre les Philistins. Quoiqu'on ne puisse pas préciser l'événement auquel il se rapporte, il est certain que c'est un cantique d'action de grâces pour des victoires remportées par David ou Israël.

---

6. *Minuisti eum paulo minus ab angelis.* Aliquantulum infra angelorum honorem et gradum eum constituisti. *Gloria et honore coronasti eum.* Donis singularibus, imagine et similitudine tui, filiorum adoptione, vitæ beatæ et immortalis participatione, etc.

7. *Constituisti eum.* Dominum eum constituisti omnium quæ sunt in terra. Nam *cœlum cœli Domino, terram autem dedit filiis hominum.* Ps. 113, 16, * Idem etiam luminis naturæ ductu senserunt olim Stoici teste Lactantio, lib. de Ira Dei, c. 13 : *Si*, inquit, *consideret aliquis universam mundi administrationem, intelliget profecto quam vera sit Stoicorum sententia, qui aiunt nostra causa mundum esse constructum. Omnia enim quibus constat quæque generat ex se mundus, ad utilitatem hominis accommodata sunt.*

8. *Oves et boves.* Animalia omnia domestica intelligit. — *Pecora campi.* Animalia silvestria et feras.

9. *Perambulant semitas maris.* Qui per aquas maris natatu feruntur, vel repunt in ejus fundo, et circa littora et scopulos.

10. *Nomen tuum.* Vide dicta n. 2.

Psal. IX. — 1. *In finem.* Vide dicta initio Psalmi 4. — *Pro occultis filii.* Quid sit *pro occultis* diximus I. Paralip. 15. n. 20. Quid vero significat vox addita, *filii*, obscurum est. Aliqui Christum Dei filium intelligunt. Alii Nabal Carmeli; est enim in Hebr. לבן *laben*, putantque esse positas litteras ordine inverso et retrogrado pro נבל *Nabal.* Sed si litteras hoc modo ordinatas dicamus, vero proprius esse videtur ut נבל *nebel* legendum sit, quæ vox nablum, musicum instrumentum significat, et sociari solet cum alio musico instrumento quod עלמות *halamoth* appellabant, et *occultum* noster interpretatus est. Vide quæ dixi loco citato I. Paralipom. 15, n. 20, cum explicarem verba illa : *Et Banaias in nablis arcana seu occulta canebat.* Alii בן *Ben* non putant esse nomen appellativum, sed proprium cantoris cujus mentio I. Paral. 15, n. 18, cui traditurus sit Psalmus concinendus. Nihil est certi.

2. *Confitebor tibi.* Laudabo te. — *In toto corde meo.* Non remisse ac negligenter, sed alacri animo et summo studio, totisque animi viribus.

4. *In convertendo inimicum meum retrorsum.* Cum inimicum meum in fugam eger is. — *Infirmabuntur.* Infirmi et debiles reddentur. — *A facie tua.* Coram te, faciem tuam et indignationem tuam sustinere non valentes.

5. Quoniam fecisti judicium meum et causam meam; sedisti super thronum qui judicas justitiam.

6. Increpasti gentes, et periit impius; nomen eorum delesti in æternum, et in sæculum sæculi.

7. Inimici defecerunt frameæ in finem, et civitates eorum destruxisti,

Periit memoria eorum cum sonitu;

8. Et Dominus in æternum permanet.

Paravit in judicio thronum suum;

9. Et ipse judicabit orbem terræ in æquitate, judicabit populos in justitia.

10. Et factus est Dominus refugium pauperi; adjutor in opportunitatibus, in tribulatione. *at failing times*

11. Et sperent in te qui noverunt nomen tuum; quoniam non dereliquisti quærentes te, Domine.

12. Psallite Domino, qui habitat in Sion; annuntiate inter gentes studia ejus; [illegible]

13. Quoniam requirens sanguinem eorum recordatus est; non est oblitus clamorem pauperum.

14. Miserere mei, Domine; vide humilitatem meam de inimicis meis,

15. Qui exaltas me de portis mortis, ut annuntiem omnes laudationes tuas in portis filiæ Sion.

16. Exultabo in salutari tuo; infixæ sunt gentes in interitu quem fecerunt.

In laqueo isto, quem absconderunt, comprehensus est pes eorum.

17. Cognoscetur Dominus judicia faciens; in operibus manuum suarum comprehensus est peccator.

5. Car vous m'avez rendu justice, et vous avez pris la défense de ma cause. Vous vous êtes assis sur votre trône, vous qui jugez selon la justice.

6. Vous avez repris les nations, et l'impie a péri. Vous avez effacé leur nom pour toute l'éternité et pour tous les siècles des siècles.

7. Les armes de l'ennemi ont perdu leur force pour toujours, et vous avez détruit leurs villes.

Leur mémoire a péri avec éclat,

8. Le Seigneur demeure éternellement.

Il a préparé son trône pour son jugement;

9. Et il jugera lui-même toute la terre dans l'équité : il jugera les peuples avec justice.

10. Le Seigneur est devenu le refuge du pauvre; il vient à son secours lorsqu'il en a besoin, et qu'il est dans l'affliction.

11. Que ceux-là espèrent en vous, qui connaissent votre saint nom, parce que vous n'avez point abandonné, Seigneur, ceux qui vous cherchent.

12. Chantez des cantiques au Seigneur qui demeure dans Sion; annoncez parmi les nations ses conseils;

13. Il s'est souvenu du sang de ses serviteurs pour en prendre la vengeance, et il n'a point mis en oubli le cri des pauvres.

14. Ayez pitié de moi, Seigneur; voyez l'état d'humiliation où mes ennemis m'ont réduit,

15. Vous qui me retirez des portes de la mort, afin que j'annonce vos louanges aux portes de la fille de Sion.

16. Je serai transporté de joie, à cause du salut que vous m'avez procuré, et je dirai : Les nations *qui cherchaient ma mort* sont tombées dans la fosse qu'elles avaient faite pour m'y faire périr.

Leur pied a été pris dans le piége même qu'ils m'avaient tendu en secret.

17. *Ainsi*, on reconnaîtra que le Seigneur rend justice, puisque le méchant s'est trouvé pris dans les œuvres de ses mains.

---

5. *Fecisti judicium meum.* Absolvisti judicium, et litem mihi atque causam adjudicasti; pro me sententiam pronuntiasti.

6. *Increpasti gentes.* Perdidisti. Deus enim increpat et objurgat immissione gravium pœnarum. — *Nomen eorum.* Memoriam eorum.

7. *Inimici.* Est genitivi casus; nam in græco est ἐχθρῶν — *Defecerunt frameæ in finem.* Gladii et arma quæ in nos exacuebant cessaverunt in perpetuum. — *Cum sonitu.* Cum strepitu, ut accidit cum magna aliqua moles subita ruina procumbit.

8. *Paravit in judicio thronum suum.* In Hebr. ad verbum est, *paravit ad judicium thronum suum.*

9. *In æquitate.* Idem est quod in justitia, quod mox additur.

11. *Qui noverunt nomen tuum.* Fideles tui.

12. *Qui habitat in Sion.* In quo monte colitur. Est autem mons Sion typus Ecclesiæ. — *Studia.* Adinventiones, consilia, opera, voluntatem et gesta ejus insignia.

13. *Requirens sanguinem.* Ulciscens et puniens propter sanguinem fusum. Sic in Genesi legimus, *sanguinem... requiram*, c. 9, 5. — *Eorum.* Israelitici populi, fidelis populi.

14. *Vide humilitatem meam.* Afflictionem meam. — *De inimicis meis.* Quam patior, qua ab inimicis meis premor.

15. *Exaltas me.* Eruis, educis me de portis mortis, qui me a limine mortis revocas. — *Portis mortis.* Portæ mortis sunt extrema pericula, cum ab ipsa morte proxime absumus. — *In portis filiæ Sion.* In maxima frequentia Jerusalem, qualis esse solet in portis, ubi prætorium est et judicia exercentur. — *Filiæ Sion.* Filia Sion est populus, vel civitas Sion. Hanc autem diximus Ecclesiam significare.

16. *In salutari tuo.* In salute quam tuo beneficio consecutus sum. — *Infixæ sunt gentes.* Hoc quoque ad laudem Dei pertinet, quod non modo salutem illi tribuerit, verum etiam hostes profligaverit. Infixæ sunt, hoc est, in foveam, quam mihi foderant, sunt delatæ, et ibi adeo tenaciter luto implicatæ, ut emergere non queant. — *In interitu quem fecerunt.* In cippo, in fovea, quam aperuerunt, ut ego perirem in illa. — *In laqueo.* Eadem sententia quæ superioris versiculi, sed aliis verbis repetita.

17. *Cognoscetur Dominus.* Ex hoc judicio et vindicta sumpta de inimicis meis cognoscetur Dominum justum esse, et juste judicare. — *In operibus manuum suarum.* Iterum inculcat quod versiculis superioribus 15 et 16 dixerat.

18. Que les pécheurs soient précipités dans l'enfer, tous ces peuples qui oublient Dieu.

19. Car le pauvre ne sera pas toujours en oubli devant vous; la patience des pauvres ne sera pas frustrée pour toujours.

20. Levez-vous, Seigneur! Que l'homme méchant ne se fortifie point. Que les nations impies soient jugées devant vous.

21. Etablissez, Seigneur, un législateur sur eux, afin que les peuples sachent qu'ils sont hommes.

18. Convertantur peccatores in infernum, omnes gentes quæ obliviscuntur Deum.

19. Quoniam non in finem oblivio erit pauperis; patientia pauperum non peribit in finem.

20. Exurge, Domine, non confortetur homo; judicentur gentes in conspectu tuo.

21. Constitue, Domine, legislatorem super eos, ut sciant gentes quoniam homines sunt.

PSAUME X (*selon les Hébreux*).

1. Pourquoi, Seigneur, vous êtes-vous retiré loin *de moi? pourquoi* dédaignez-vous de *me* regarder dans le temps de mon besoin *et* de mon affliction?

2. Tandis que l'impie s'enfle d'orgueil, le pauvre est brûlé *par* l'excès de sa misère; ils seront surpris dans les desseins qu'ils forment.

3. Parce que le pécheur est loué dans les désirs *déréglés* de son âme, et que le méchant est béni.

4. Le pécheur a irrité le Seigneur, à cause de

1. Ut quid, Domine, recessisti longe, despicis in opportunitatibus, in tribulatione?

2. Dum superbit impius, incenditur pauper; comprehenduntur in consiliis quibus cogitant.

3. Quoniam laudatur peccator in desideriis animæ suæ, et iniquus benedicitur.

4. Exacerbavit Dominum peccator,

Psal. X. — 1. *Ut quid, Domine, recessisti.* On peut diviser le Psaume IX en deux parties. Les hébraïsants ayant trouvé beaucoup de différence entre ce qui suit et ce qui précède, en ont fait un Psaume particulier. Mais comme l'observe le P. Berthier, cette raison ne paraît pas suffisante. Car les Psaumes sont des odes, et dans ce genre de composition il n'est pas rare que le poète passe d'un ton à un autre et qu'il aborde sans transition un ordre d'idées tout nouveau. D'ailleurs l'objet de ces deux parties n'est pas si disparate. Dans la première, David s'attache particulièrement à exalter la protection que le Seigneur accorde aux justes contre les pécheurs et les impies. Dans la seconde, il insiste davantage sur les procédés des méchants, sur les persécutions qu'ils suscitent aux justes. Il développe cette pensée, c'est que Dieu est l'unique appui du pauvre contre les incroyants qui l'oppriment.

---

18. *Convertantur.* Hebr. *revertantur*, pereant. sepulcro condantur et revertantur ad terram, in illamque solvantur. Sic Psalm. 103, 29, dicitur, *et in pulverem suum revertentur.* — *In infernum.* Sepulcrum. Vel etiam est ejus quod peccatoribus accidit prædictio; qui enim peccare pergunt, tandem ultricibus inferni flammis traduntur. Non enim sepulcrum tantum significatur hoc loco nomine inferni, sed etiam pœnarum locus. — *Gentes quæ obliviscuntur Deum.* Et ad idola et vitia convertuntur, quibus illud ex cantico Mosis occini possit : *Deum qui te genuit dereliquisti, et oblitus est Domini creatoris tui.* Deut. 32, 18.

19. *In finem.* In perpetuum. — *Pauperis.* Ejus qui a potentioribus premitur et vexatur. — *Patientia... non peribit.* Spe sua perpetuo non frustrabitur, sed tandem quod expectat et postulat obtinebit.

20. *Exsurge.* Exere, Domine; ostende vires et potentiam tuam. — *Non confortetur homo.* Non prævaleat contra me inimicus meus, qui mihi malum molitur. — *Judicentur gentes.* Plectantur, puniantur, vim tuam experiantur. — *In conspectu tuo.* A te, te vindice et percussore.

21. *Legislatorem.* In Hebr. est מורה *morah*, quod doctorem, et etiam terrorem significat, ut vertit D. Hieron.; et quia propheta loquitur de doctore terribili, qui imperio præcipit et docet, ideo recte legislatorem dixerunt LXX interpretes. Sensus ergo est : impone illis, suscita illis potentem legislatorem et principem, qui illos terrore coercerat, et id quod nollent timore pœnæ facere compellat. — *Quoniam homines sunt.* Imbecilli et nullarum virium, qui proinde cum Deo pugnare non debent.

Psal. X. — 1. *Ut quid, Domine. Hic decimus incipit psalmus juxta Hebræorum partitionem.* — *In opportunitatibus.* Cum auxilium tuum maxime est opportunum, hoc est, cum nos urget tribulatio.

2. *Dum superbit impius.* Prospere agit, et gloriosus apparet. — *Incenditur pauper.* Scandalizatur, et uritur æstu cogitationum justus pauper, et prope abest ut divinam requirat providentiam. — *Comprehenduntur in consiliis quibus cogitant.* Referri potest tantum ad impios, ut sensus sit : Dum superbit impius, cruciatur quidem pauper, at impii comprehenduntur in consiliis suis, quæ in ipsorum caput vertuntur, et illis sunt perniciosa. Bellarminus refert ad utrosque, potentes scilicet impios, et pauperes pios, pro quo notandum, cum dicitur, *in consiliis quibus cogitant*, græcismum esse, pro *consiliis de quibus cogitant*, vel *quæ cogitant.* Sensus ergo est : uterque tam impius gloriosus quam justus propter hoc comprehenditur et illaqueatur consilio, id est, cogitatione sua. Nam impius cogitat sibi deberi felicitatem illam, et ipse se decipit : justus vero videns impium prospere agere, cogitat quid hoc sibi velit, et cum quæstionem solvere non possit, magis ac magis se implicat et involvit.

3. *Quoniam laudatur peccator.* Incipit ea commemorare quæ justi animum urunt et cruciant. Laudatur enim peccator in desideriis animæ suæ, cum scilicet cupiditatibus suis obsequitur, avarus est et impurus, laudem refert quasi bene ageret.

4. *Exacerbavit.* Irritavit peccatis suis. — *Secundum multitudinem iræ suæ.* In Hebr. est, secundum elationem faciei suæ, id est, propter superbiam suam, quia tumidus, inflatus, Dei contemptor. — *Non quæret.* Non curabit, nec quæret Deo reconciliari.

secundum multitudinem iræ suæ non quæret.

5. Non est Deus in conspectu ejus; inquinatæ sunt viæ illius in omni tempore.

Auferuntur judicia tua a facie ejus; omnium inimicorum suorum dominabitur.

6. Dixit enim in corde suo : Non movebor a generatione in generationem, sine malo.

7. *a* Cujus maledictione os plenum est, et amaritudine, et dolo; sub lingua ejus labor et dolor. [a *Infr.* 13. 3. *Rom.* 3. 14.]

8. Sedet in insidiis cum divitibus in occultis, ut interficiat innocentem.

9. Oculi ejus in pauperem respiciunt; insidiatur in abscondito, quasi leo in spelunca sua.

Insidiatur ut rapiat pauperem; rapere pauperem dum attrahit eum

10. In laqueo suo humiliabit eum, inclinabit se, et cadet cum dominatus fuerit pauperum.

11. Dixit enim in corde suo : Oblitus est Deus, avertit faciem suam ne videat in finem.

12. Exurge, Domine Deus, exaltetur manus tua; ne obliviscaris pauperum :

13. Propter quid irritavit impius Deum? dixit enim in corde suo : Non requiret.

14. Vides, quoniam tu laborem et dolorem consideras; ut tradas eos in manus tuas.

Tibi derelictus est pauper; orphano tu eris adjutor.

la grandeur de sa colère, il ne s'en mettra pas en peine.

5. Il n'a point *la crainte de* Dieu devant les yeux, ses voies sont souillées en tout temps.

Vos jugements sont ôtés de devant sa vue, *et* il dominera tous ses ennemis.

6. Car il a dit en son cœur : Je ne serai jamais ébranlé; *je vivrai toujours*, sans *souffrir aucun* mal.

7. Sa bouche est pleine de malédiction, d'amertume et de tromperie : le travail et la douleur sont sous sa langue.

8. Il se tient assis en embuscade avec les riches dans des lieux cachés, afin de tuer l'innocent.

9. Il a les yeux attachés sur le pauvre; il lui dresse des embûches en secret, ainsi qu'un lion dans sa caverne.

Il se tient en embuscade, afin d'enlever le pauvre; afin, dis-je, d'enlever le pauvre lorsqu'il l'attire

10. Dans son piége, il le jettera par terre, il se baissera *sur lui;* et il tombera sur les pauvres lorsqu'il se sera rendu maître d'eux.

11. Car il a dit dans son cœur : Dieu a oublié *ce qui se passe ici-bas;* il a détourné son visage pour n'en voir jamais rien.

12. Levez-vous, Seigneur mon Dieu; élevez votre main, *et* n'oubliez pas les pauvres.

13. Pour quelle raison l'impie a-t-il *ainsi* irrité Dieu? c'est qu'il a dit dans son cœur : Il ne s'en mettra point en peine.

14. *Mais* vous *le* voyez, parce que vous considérez le travail et la douleur, afin de les livrer entre vos mains.

C'est à vous que le soin du pauvre a été laissé, *c'est* vous *qui* serez le protecteur de l'orphelin.

---

5. *Non est Deus in conspectu ejus.* Ita se gerit ac si Deus non esset. — *Inquinatæ.* Immundæ, profanæ, sceleratæ sunt actiones et cogitationes ejus. — *Auferuntur judicia tua a facie ejus.* Longe sunt ab illius animo et cogitatione præcepta tua, et pœnarum non recordatur, quas ea violantibus infligis. Contra faciebat David, cujus illa sunt verba Psalm. 17, 23 : *Quoniam omnia judicia ejus in conspectu meo; et justitias ejus non repuli a me.* — *Omnium inimicorum suorum dominabitur.* Tyrannice opprimet omnes quos inimicos putat. Pro *dominabitur*, Symmachus vertit, ἐκφυσᾷ, *exsufflat*, ventilat; quod vel ad iram referri potest; sic enim Saulus in Actis, c. 9, n. 1, dicitur *spirans minarum et cædis in discipulos Domini;* vel ad superbiam et contemptum.

6. *Non movebor.* Nunquam excidam de hoc felici statu. Symmach. οὐ περιτραπήσομαι, non evertar, non deturbabor. — *Sine malo.* Ero immunis ab omni malo. Symmach. οὐκ ἔσομαι ἐν κακώσει, neque ero in malo, quo scilicet premar et affligar.

7. *Amaritudine.* Verborum acerbitate, contumeliis, detractionibus, etc. — *Labor et dolor,* Quem aliis inferunt mali.

8. *Cum divitibus.* Cum potentibus.

9. *In pauperem respiciunt.* Ut in illum violenti cooriantur. — *Quasi leo in spelunca sua.* In qua latet aliis feris insidians. — *Rapere pauperem dum attrahit eum.* Nectendum cum verbo *insidiatur*, hoc sensu : insidiatur, et conatur rapere, et prædam suam facere pauperem, dum attrahit eum in rete suum.

10. *In laqueo suo.* Auxilio laquei sui. — *Humiliabit eum.* Eum dejiciet in terram. — *Inclinabit se.* Impius insidiator ad colligendam prædam, ut aucupes faciunt cum aviculam ceperint, vel etiam antequam capiant, dum illi insidias struunt; incurvant enim se ne conspiciantur, et aliquando manibus genibusque nixi prorepunt. — *Cadet.* Idem fere est atque *inclinabit se*, irruet, insiliet. Sic quod habemus Job. 1, 15, *irruerunt Sabæi;* in Hebr. est, *cecidit Saba.* — *Cum dominatus fuerit pauperum.* Cum pauperes in suam potestatem redegerit.

11. *Oblitus est Deus.* Humana non curat, non videt quæ aguntur, aut si videt obliviscetur. — *Avertit faciem suam.* Qui habitus eorum est qui data opera aliquid cognoscere nolunt. — *Ne videat in finem.* Chald. et D. Hier. *in perpetuum*, quasi dicat nunquam esse curaturum.

12. *Manus tua.* Potentia tua.

13. *Propter quid irritavit.* Iterum repetit causam cur impius Deum irritet peccando, quia scilicet cogitat Deus ista non requirere.

14. *Vides.* Quasi dicat : Fallitur impius, imo vides et consideras laborem et dolorem quo impius justum premit. — *Ut tradas eos in manus tuas.* Ut suo tempore illis manus tuas ultrices injicias. — *Tibi.* Tuæ curæ et providentiæ.

15. Brisez le bras du pécheur et du méchant : *et alors* on cherchera *le fruit de* son péché, sans qu'on puisse le trouver.

16. Le Seigneur régnera éternellement, et dans les siècles des siècles. Vous, nations *infidèles*, vous périrez de sa terre.

17. *Car* le Seigneur a exaucé le désir des pauvres. Votre oreille, *ô mon Dieu!* a entendu la préparation de leur cœur.

18. *Et vous allez* juger en faveur de l'orphelin et de celui qui est opprimé, afin que l'homme *puissant qui les opprime* n'entreprenne plus de s'élever sur la terre.

15. Contere brachium peccatoris et maligni; quæretur peccatum illius, et non invenietur.

16. Dominus regnabit in æternum, et in sæculum sæculi; peribitis gentes de terra illius.

17. Desiderium pauperum exaudivit Dominus; præparationem cordis eorum audivit auris tua.

18. Judicare pupillo et humili, ut non apponat ultra magnificare se homo super terram.

PSAUME X (XI).

Chant de consolation.

1. Pour la fin, Psaume de David.

2. Je mets ma confiance au Seigneur. Comment dites-vous à mon âme : Passez sur la montagne comme un passereau?

3. Parce que voilà les pécheurs qui ont tendu leur arc : ils ont préparé leurs flèches dans leur carquois, afin d'en tirer dans l'obscurité contre ceux qui ont le cœur droit.

4. Parce qu'ils ont détruit tout ce que vous avez fait de plus grand. Mais le juste qu'a-t-il fait?

5. Le Seigneur est dans son saint temple : le Seigneur a son trône dans le ciel.

1. In finem, Psalmus David.

2. In Domino confido; quomodo dicitis animæ meæ : Transmigra in montem sicut passer?

3. Quoniam ecce peccatores intenderunt arcum, paraverunt sagittas suas in pharetra, ut sagittent in obscuro rectos corde.

4. Quoniam quæ perfecisti, destruxerunt; justus autem quid fecit?

5. *a* Dominus in templo sancto suo; Dominus in cœlo sedes ejus; [a *Hab.* 2. 20.]

Psal. X. — 2. *In Domino confido.* David composa ce Psaume au commencement des persécutions qu'il eut à soutenir de la part de Saül. Ses amis lui disaient de se cacher dans les montagnes, dans les creux des rochers. Il leur répond que c'est en Dieu qu'il met sa confiance, qu'il n'a pas besoin de fuir, comme un passereau; qu'en vain ses ennemis préparent contre lui leurs flèches, le Seigneur, qui a son trône dans le ciel, a les yeux ouverts sur tout ce que font les enfants des hommes, et qu'il fera pleuvoir, s'il le faut, des charbons ardents sur les méchants; que le feu, le soufre et le souffle impétueux des tempêtes sera leur héritage, tandis que ses faveurs seront pour le juste. Ce Psaume est le XIe d'après les Hébreux. A côté du chiffre de la Vulgate nous continuerons à indiquer ainsi le chiffre adopté par les Hébreux dans la classification du Psautier.

---

15. *Brachium.* Potentiam, violentiam comprime. — *Quæretur peccatum illius, et non invenietur.* Hoc si feceris, quæretur peccatum ejus et impietas, et non invenietur, quia a te per vindictam excisa, nusquam apparebit. Sic Psalmo 36, 36 de peccatore dicitur : *Transivi, et ecce non erat : et quæsivi eum, et non inventus locus ejus.* Vel sensus est : si quæstio de ejus impietate habeatur, non sistet se in conspectum, improbitatis suæ conscius. Sic Psal., 1, 5 : *Non resurgent impii in judicio, neque peccatores in concilio justorum.*

16. *Peribitis gentes de terra illius.* Gentes impiæ peribunt de terra Domini, hoc est, de universa terrarum orbe; nam *Domini est terra, et plenitudo ejus.*

17. *Præparationem cordis eorum.* Præparationem ad orandum desiderium quod orationem præcedere solet; Symmach. vertit πρόθεσιν *propositum.*

18. *Judicare pupillo et humili.* Ut judicet, et sententiam ferat pro humili et pupillo. — *Ut non apponat.* Ut homo humilis et imbecillus in superbiam amplius non erigatur, impius in Deum, et injustus in proximos.

Psal. X. — 1. *In finem.* Vide dicta initio Psalmi 4. — *Psalmus David.* Vide dicta initio Psalmi 3.

2. *Quomodo dicitis.* Alloquitur vel dæmones tentantes, vel ipsas internas cogitationes, et suggestiones ab ipsis immissas; vel etiam amicos fugam suadentes, ut se e Saulis manibus eriperet. — *Animæ meæ.* Mihi. — *Sicut passer.* Vox hebraica צִפּוֹר *tsippor* quamlibet aviculam significat. Eadem aviculæ similitudine usus est Salomon Proverb. 27, 8. *Sicut avis,* inquit, *transmigrans de nido suo, sic qui vir derelinquit locum suum.*

3. *In pharetra.* In Hebr. est, *in nervo*, quod præsentius discrimen significat. Magnam tamen vim significandi habet vulgata lectio, qua innuitur Davidis et cujuslibet justi hostes magna teneri nocendi cupiditate, ideoque pharetram, sagittis complesse, ne tela desint, quæ subinde in innocentem dirigant. — *In obscuro.* Ex insidiis : in græco est, ἐν σκοτομήνῃ; quasi dicat : *In obscurilunio*, quando scilicet luna obscura est, et densiores tenebræ et caligo nocturna.

4. *Quæ perfecisti.* Leges tuas, sanctiones et consilia tua. Symmach. ὅτι οἱ θεσμοὶ κατελύθησαν, *quoniam decreta*, seu *statuta destructa* seu *dissoluta sunt.* — *Quid fecit?* Nihil tale fecit, cum sit legum tenax et reverens.

5. *Dominus in templo sancto suo.* Hoc est, in cœlo, quasi dicat : Licet Dominus longe positus videatur, ubique tamen est, et humilia respicit, et alta a longe cognoscit. — *Palpebræ ejus.* Oculi jus. — *Interrogant filios hominum.* Explorant, dijudicant, probant. Ita cognoscunt, et omnia illi patent ac si minutim interrogandi quid actum sit responderent.

Oculi ejus in pauperem respiciunt; palpebræ ejus interrogant filios hominum.

6. Dominus interrogat justum et impium; qui autem diligit iniquitatem, odit animam suam.

7. Pluet super peccatores laqueos; ignis, et sulphur, et spiritus procellarum, pars calicis eorum.

8. Quoniam justus Dominus et justitias dilexit; æquitatem vidit vultus ejus.

Ses yeux sont attentifs à regarder le pauvre; ses paupières interrogent les enfants des hommes.

6. Le Seigneur interroge le juste et l'impie; ainsi celui qui commet l'iniquité hait son âme.

7. *Car le Seigneur* fera pleuvoir des piéges sur les pécheurs. Le feu et le soufre, et le vent impétueux des tempêtes sont le calice *qui leur sera donné* pour leur partage.

8. Car le Seigneur est juste : il aime la justice, son visage a regardé *favorablement celui en qui règne l'équité.*

PSAUME XI (XII).

Sur la perversité des hommes.

1. In finem pro octava, Psalmus David.

2. Salvum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus; quoniam diminutæ sunt veritates a filiis hominum.

3. Vana locuti sunt unusquisque ad proximum suum; labia dolosa, in corde et corde locuti sunt.

4. Disperdat Dominus universa labia dolosa, et linguam magniloquam.

5. Qui dixerunt : Linguam nostram magnificabimus, labia nostra a nobis sunt, quis noster Dominus est?

1. Pour la fin, pour l'octave, Psaume de David.

2. Sauvez-moi, Seigneur, parce qu'il n'y a plus de saint *sur la terre*, car les vérités ont été altérées par les enfants des hommes.

3. Chacun *ne* dit *que* des choses vaines *et fausses à* son prochain : leurs lèvres sont pleines de tromperies; et ils parlent avec un cœur double.

4. Que le Seigneur perde entièrement toutes les lèvres trompeuses et la langue qui parle avec insolence.

5. Ils ont dit : Nous acquerrons de la gloire *et* de l'éclat par notre langue; nos lèvres dépendent de nous, *et* qui est notre maître?

PSAL. XI. — 2. *Salvum me fac, Domine.* Le sujet de ce Psaume est une lamentation sur la perversité des hommes. La plupart des interprètes le rapportent à l'époque où David était à la cour de Saül, entouré de gens perfides qui lui disaient : Vous plaisez au Roi, tous ses serviteurs vous aiment (I. Reg., XVIII, 22), et qui se disposaient en même temps à le faire mourir. Cette duplicité, si commune dans les cours, le porte à s'adresser à Dieu pour le conjurer de le tirer de tous les périls qui l'environnent. Les Pères ont appliqué ce Psaume à Jésus-Christ, victime de la fureur des Juifs pendant sa passion.

---

6. *Odit animam suam.* Seipsum odit, cum plurima et gravissima mala sibi accersat cum peccat.

7. — *Pluet.* Dominus. — *Laqueos.* His omnibus nominibus iram et ultionem divinam designat. — *Ignis et sulphur.* Vindictam divinam cœlitus demissam, ut in punitione Sodomæ et Gomorrhæ, impiis minatur. — *Pars calicis eorum.* Hæc sunt eorum sors, hæc portio quæ illis debetur; hæc veluti hæreditate consequentur. Metaphora ducitur a symposiarchis et modimperatoribus qui quantum quisque vini haurire deberet præscribebant, atque ita vini aut calicis partem assignare vibebantur.

8. *Quoniam justus Dominus.* Hæc mala illis evenient, quia Dominus justus est, nec mala inulta abire permittit. — *Vultus ejus.* Oculi ejus.

PSAL. XI. — 1. *In finem.* Vide Psalm. 4. — *Pro octava.* Vide Psalm. 6.

2. *Defecit sanctus.* Defecit sanctitas, pietas, veritas. Eadem Michææ querela, cap. 7, 2 : *Periit sanctus de terra, et rectus in hominibus non est.* — *Diminutæ sunt veritates.* Crescentibus dolis, mendaciis, fraudibus.

3. *Vana.* Falsa, deceptoria. — *In corde et corde.* Duplici corde locuti sunt, aliud loquentes, aliud sentientes. Infra Psalm., 27, 3 : *Qui loquuntur pacem cum proximo suo, mala autem in cordibus eorum;* et Psalm. 61, 5 : *Ore suo benedicebant, et corde suo maledicebant.* Homer. Iliad., 9, v. 312 :

Ἐχθρὸς γάρ μοι κείνος ὁμῶς Ἀΐδαο πύλῃσιν,
Ὅς γ' ἕτερον μὲν κεύθει ἐνὶ φρεσίν, ἄλλο δὲ βάζει.

Haud secus atque Orci portas hominem exsecror illum
Quisquis corde aliud celans, aliud sonat ore.

4. *Linguam magniloquam.* Loquentem superbe, insolenter se efferentem contra probos et sua merita, aliorumque peccata augentem apud principem, ut deprimat adversarios. Vel linguam magniloquam intelligit juxta id quod sequitur proximo versiculo.

5. *Linguam nostram magnificabimus.* Roborabimus, invalescere faciemus. Itali dicerent : *Ci faremo valere con la nostra lingua.* Græcus quidam interpres in scholiis Vaticanis habet δυναστεύσομεν *dominabimur.* — *Labia nostra a nobis sunt.* Pro nobis sunt labia nostra, eloquentia nostra. — *Quis noster Dominus est?* Quis contra nos tanto præsidio munitos prævalere poterit?

6. Mais je me lèverai maintenant, dit le Seigneur, à cause de la misère de ceux qui sont sans secours, et du gémissement des pauvres.

Je procurerai leur salut, en les mettant en un lieu sûr; *et* j'agirai en cela avec liberté.

7. Les paroles du Seigneur sont des paroles chastes : c'est un argent éprouvé au feu, purifié *dans le creuset* de terre, et raffiné jusqu'à sept fois.

8. Seigneur, vous nous garderez; et vous nous mettrez éternellement à couvert de cette race *corrompue*.

9. Les impies marchent en tournant. Et vous avez multiplié les enfants des hommes, selon la profondeur de votre *sagesse*.

6. Propter miseriam inopum, et gemitum pauperum, nunc exurgam, dicit Dominus.

Ponam in salutari; fiducialiter agam in eo.

7. *a* Eloquia Domini, eloquia casta; argentum igne examinatum, probatum terræ, purgatum septuplum. [a *Prov.* 30. 5.]

8. Tu, Domine, servabis nos; et custodies nos a generatione hac in æternum.

9. In circuitu impii ambulant; secundum altitudinem tuam multiplicasti filios hominum.

PSAUME XII (XIII).

Confiance en Dieu.

1. Pour la fin, Psaume de David.

Jusqu'à quand, Seigneur, m'oublierez-vous? *Sera-ce* pour toujours? Jusqu'à quand détournerez-vous de moi votre face?

2. Jusqu'à quand remplirai-je mon âme de projets *différents?* Mon cœur sera-t-il chaque jour dans la douleur?

3. Jusqu'à quand mon ennemi sera-t-il élevé au-dessus de moi?

4. Regardez-moi, et exaucez-moi, Seigneur mon Dieu.

1. In finem, Psalmus David.

Usquequo, Domine, oblivisceris me in finem? usquequo avertis faciem tuam a me?

2. Quamdiu ponam consilia in anima mea dolorem in corde meo per diem?

3. Usquequo exaltabitur inimicus meus super me?

4. Respice, et exaudi me, Domine Deus meus.

9. *In circuitu impii ambulant.* D'après l'Hébreu : Les méchants affluent de toutes parts, par là même que les plus vils d'entre les enfants des hommes sont élevés en honneur. C'est le sens adopté par saint Jérôme qui traduit : *In circuitu impii ambulabunt : cum exaltati fuerint vilissimi filiorum hominum.*

Psal. XII. — 1. *Usquequo, Domine, oblivisceris me.* David se voit abandonné des hommes et, en quelque sorte, délaissé de Dieu. Ce fut sans doute dans un des mauvais jours de la persécution de Saül qu'il éprouva cette affliction profonde. Mais, au lieu de se laisser aller au découragement, il se relève par cette prière dans laquelle il invoque avec confiance le secours de Dieu. Il n'est personne, dit le P. Berthier, qui ne puisse en faire usage, puisqu'il n'est personne qui ne soit exposé à des traverses de la part des hommes, ou à des dangers de la part des ennemis du salut.

---

6. *Ponam in salutari.* Justum in loco tuto constituam, in quo ab impii petitionibus salvus sit. Sic Job. 5, 11, dicitur : *Qui ponit humiles in sublime, et mærentes erigit sospitate;* quod in hebræo est, *in salute*, tanquam scilicet in edito loco, ad quem peccatorum tela non perveniant. — *Fiducialiter agam in eo.* Nemo mihi resistere poterit, audacter et libere agam in hac re; hoc enim significare videtur græcum παῤῥησιάσομαι ἐν αὐτῷ.

7. *Eloquia Domini.* Verba et promissa Domini. — *Casta.* Pura, sincera, nihil falsitatis aut doli admixtum habentia. — *Probatum terræ.* In græco est δοκίμιον τῇ γῇ quod significare videtur *probatum populis terræ*, hominibus scilicet metallorum peritis qui purum argentum a mixto vel adulterino noverunt internoscere. Hieronym. vertit, *separatum a terra.* Genebrardus putat illud τῇ γῇ terræ, positum esse pro ἐν τῇ γῇ *in terra*, hoc est, in vase, vel camino terreo, in fornace argillacea. — *Purgatum septuplum.* Septies, sive sæpius purgatum.

8. *A generatione hac.* Vel sensus est : ab hoc tempore usque in æternum, vel a pravis hujus sæculi hominibus.

9. *In circuitu impii ambulant.* Ad nocendum undique circumdant probos. — *Secundum attitudinem tuam.* Secundum alta et profunda tua judicia. — *Multiplicasti filios hominum.* Multos et potentes esse pateris homines impios, quibus pii et innocentes oppugnantur. Alii *filios hominum* in bonum accipiunt, hoc sensu : impii quidem omnia circumquaque obtinent ad justos opprimendos; at tu multiplicas, foves, et bonis omnibus auges filios hominum, humiles quidem et pauperes, sed sub tua protectione latentes.

Psal. XII. — 1. *Oblivisceris me in finem.* Plane, in perpetuum oblivisceris. — *Avertis faciem tuam.* Ut iratus.

2. *Quamdiu ponam consilia in anima mea.* Quamdiu cogar rationes excogitare, aut nova consilia comminisci, quibus inimicis meis resistam, vel ab eorum nanibus effugiam. — *Dolorem in corde meo.* Quæ evadendi sollicitudo timorem affert et dolorem. — *Per diem.* Quod tempus actioni potius tribuendum est, quam consultationi et investigationi rationum quibus nobis consulamus. In textu græco additur, *et per noctem.*

3. *Exultabitur..... super me.* Elevabitur contra me; torquebit, deprimet me, insultabit mihi.

4. *Illumina oculos meos.* Videtur idem petere quod Psalmo 30, 17, cum ait : *Illustra faciem*

Illumina oculos meos ne unquam obdormiam in morte;

5. Nequando dicat inimicus meus : Prævalui adversus eum.

Qui tribulant me, exultabunt si motus fuero;

6. Ego autem in misericordia tua speravi.

Exultabit cor meum in salutari tuo; cantabo Domino qui bona tribuit mihi; et psallam nomini Domini altissimi.

Eclairez mes yeux, afin que je ne m'endorme jamais dans la mort,

5. De peur que mon ennemi ne dise : J'ai eu l'avantage sur lui.

Car ceux qui me persécutent seront ravis de joie s'il arrive que je sois ébranlé;

6. Mais j'ai mis mon espérance dans votre miséricorde.

Mon cœur sera transporté de joie, à cause du salut que vous me procurerez. Je chanterai des *des canticques* au Seigneur qui m'a comblé de biens; et je ferai retentir des airs à la gloire du Seigneur très-haut.

PSAUME XIII (XIV).

Captivité et délivrance d'Israël.

1. In finem, Psalmus David.

Dixit *a* insipiens in corde suo : Non est Deus. [a *Ps.* 52. 1.]

Corrupti sunt, et abominabiles facti sunt in studiis suis; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.

2. Dominus de cœlo prospexit super filios hominum, ut videat si est intelligens, aut requirens Deum.

1. Pour la fin, Psaume de David.

L'insensé a dit dans son cœur : Il n'y a point de Dieu.

Ils se sont corrompus; et ils sont devenus abominables dans toutes leurs affections : *de sorte qu'*il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

2. Le Seigneur a regardé du haut du ciel sur les enfants des hommes, afin de voir s'il en trouvera quelqu'un qui ait de l'intelligence, ou qui cherche Dieu.

6. *Et psallam nomini Domini altissimi.* Ces mots ne se trouvent pas dans l'Hébreu; mais ils sont dans la version des Septante.

Psal. XIII. — 1. *Dixit insipiens.* D'après le titre, ce Psaume est attribué à David, et plusieurs interprètes croient qu'il le composa à l'époque de la révolte d'Absalom, lorsque le peuple était horriblement agité et tyrannisé Mais la plupart l'entendent de la captivité de Babylone. Les uns disent que David vit, par l'esprit de prophétie, cet événement, et d'autres pensent, avec D. Calm et, qu'il aurait été composé au temps de la captivité elle-même. C'est un tableau de la corruption générale qui envahit l'humanité une fois que les peuples ont perdu de vue la véritable notion de Dieu. Saint Paul en conclut que, pour tirer les hommes de l'abîme où les avait jetés le paganisme, il fallait la grâce du Rédempteur (Rom., III, 9 et seq.).

2. *Super filios hominum.* Le nom d'enfants des hommes désigne ici les infidèles devenus oppresseurs des enfants de Dieu, c'est-à-dire du peuple que Dieu s'était choisi. Cette distinction d'enfants de Dieu et d'enfants des hommes est expressément marquée dans la Genèse, VI, 1.

---

tuam super servum tuum. Benigno me et hilari vultu aspice, mihi rebusque meis afflictis. — *Ne unquam obdormiam in morte.* Ne a te desertus jaceam mœstitiæ et doloris tenebris obvolutus. Ne animus calamitatibus victus, malis succumbat, quod est obdormire in morte. Hoc significare videtur versiculus hic juxta litteræ corticem. Hoc autem posito, sublimiorem sensum possumus investigare, ut scilicet illuminatio oculorum sit divina inspiratio, vel auxilium cœlestis gratiæ, qua a peccati consensu serventur, qui lethalis animæ somnus est. Vel ut sensus sit : illumina oculos meos ne sim velut mortuus, sine sensu, cogitatione, agnitione, et amore tui. * Mortui dormientes appellantur in sacris Litteris. Sic Christus Lazarum mortuum dormire dixit. Magna affinitas somni et mortis : somnus quippe brevis mors esse videtur, mors autem somnus diuturnus; itaque Homerus somnum dixit κασίγνητον θανάτοιο, Iliad. 14; ut etiam Hesiodus in Theogonia, quod imitatur Virgilius 6. Æneid. cum ait :

Tum consanguineus lethi sopor.

5. *Si motus fuero.* Si impingam, titubem, cadam. Si res improspere cedant, si in peccatum lapsus fuero.

6. *In misericordia tua speravi.* Quæ me labentem sustinebit. Ita etiam Psalm., 93, 18 : *Si dicebam : Motus est pes meus : misericordia tua, Domine, adjuvabat me.* — *In salutari tuo.* In salute quam tuo beneficio consecutus fuero. Vel *salutare* locum tutum ab inimicorum insidiis et petitionibus significat, ut superiori Psalmo, num. 6. — *Cantabo Domino.* Hymnum eucharisticum in gratiarum actionem.

Psal. XIII. — 1. *Dixit insipiens in corde suo.* Cogitavit; nam ore proloqui tam impia verba non est ausus. * Plato l. 10 de Legibus, tripliciter in Deum impie peccari docet : primo, ab iis qui Deum esse negant; secundo, ab iis qui profligatorum hominum muneribus, aut precibus placari posse putant, ut ad eorum scelera conniveat. — *Non est Deus.* In Hebr. est אלהים *elohim,* quæ vox Deum significat quatenus judex, moderator et providens est, quasi dicat : Impune peccare licet, Deus humana non curat. — *Corrupti sunt.* Intellectu et voluntate : pravis doctrinis, et omni vitiorum genere. — *In studiis suis.* Consiliis, actionibus.

2. *Prospexit.* In græco est διέκυψεν, exerto aliquantulum capite prospexit, ut ii faciunt qui videre volunt quid agatur, sed ipsi videri nolunt. — *Intelligens.* Deum intelligens et cognoscens, ut illi obediat. — *Requirens.* Quærens.

3. Tous se sont détournés *de la voie*, et sont devenus inutiles. Il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

Leur gosier est un sépulcre ouvert ; ils se sont servi de leurs langues pour tromper avec adresse ; ils ont sur leurs lèvres le venin des aspics.

Leur bouche est remplie de malédiction et d'amertume : leurs pieds courent avec vitesse pour répandre le sang.

Toutes leurs voies ne tendent qu'à affliger et à opprimer : et ils n'ont point connu la voie de la paix; la crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux.

4. Tous ces hommes qui commettent l'iniquité ne connaîtront-ils *donc* point ma justice, eux qui dévorent mon peuple comme un morceau de pain?

5. Ils n'ont point invoqué le Seigneur, ils ont tremblé et ont été effrayés là où il n'y avait aucun lieu d'appréhender ;

6. Parce que le Seigneur *ne* se trouve *que* parmi les justes. *Impies,* vous vous êtes moqués de la résolution du pauvre; parce que le Seigneur est son espérance.

7. *Cependant qui* fera sortir de Sion le salut d'Israël? quand le Seigneur aura fait finir la captivité de son peuple, Jacob sera transporté de joie *et* Israël d'allégresse.

3. Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.

Sepulcrum patens est guttur eorum; linguis suis dolose agebant; venenum aspidum sub labiis eorum.

Quorum os maledictione et amaritudine plenum est; veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem.

Contritio et infelicitas in viis eorum, et viam pacis non cognoverunt; non est timor Dei ante oculos eorum.

4. Nonne cognoscent omnes qui operantur iniquitatem, qui devorant plebem meam sicut escam panis?

5. Dominum non invocaverunt, illic trepidaverunt timore, ubi non erat timor.

6. Quoniam Dominus in generatione justa est, consilium inopis confudistis; quoniam Dominus spes ejus est.

7. Quis dabit ex Sion salutare Israel? cum averterit Dominus captivitatem plebis suæ, exultabit Jacob, et lætabitur Israel.

3. *Sepulcrum patens.* Ces trois versets ne se trouvent pas dans l'Hébreu, et saint Jérôme observe que tous les commentateurs grecs les ont marqués d'un obèle, pour faire voir qu'ils n'étaient ni dans l'Hébreu, ni dans les Septante, mais seulement dans l'édition grecque qu'ils appelaient *commune* et qui avait souffert beaucoup de changements. On les trouve dans l'édition du Vatican, dans l'arabe et l'éthiopien. On les lit aussi mot à mot dans saint Paul (Rom., III, 13 et seq.). On a conjecturé que l'Apôtre les avait rassemblés des Psaumes 5, 9, 35, 139, etc., et que de son texte ils étaient passés dans notre version et dans l'exemplaire grec du Vatican. Mais pourquoi ne pas admettre tout simplement qu'il les a lus dans l'exemplaire dont il se servait? Ces versets n'ont pas, d'ailleurs, d'importance dogmatique, puisqu'ils ne sont que le développement de l'idée morale exprimée plus haut : *Omnes declinaverunt.*

6. *Quoniam Dominus in generatione justa est.* En comparant ce Psaume avec le Psaume LII, il y a lieu de conjecturer qu'on lisait originairement dans l'un et l'autre : Car Dieu est au milieu de la race des justes : Dieu dissipera les forces de ceux qui vous assiégent, vous qui êtes le peuple du Seigneur. Pour vous, impies, vous avez voulu confondre le pauvre et vous vous êtes moqués de ses pensées, parce qu'il a mis son espérance en Dieu : mais vous serez vous-mêmes confondus, parce que Dieu vous rejettera.

---

3. *Declinaverunt.* A recto tramite, quem tenere debuissent. — *Inutiles facti sunt.* Hebr. נאלחו *neelachu,* fetuerunt; vel, ut alii vertunt, *rancidi facti sunt;* quæ autem sunt hujusmodi, inutilia sunt, et projiciuntur. — *Sepulcrum patens.* Vide dicta n. 11. Psal. 5. — *Venenum aspidum sub labiis eorum.* Id est, pestifera loquuntur. — *Quorum os maledictione.* Vide dicta Psalm. 9, sive decimo secundum Hebræos, n. 7. — *Contritio et infelicitas.* Active sumitur, quasi dicat : Toti sunt in conferendis, et ad infelicitatem redigendis iis quibus adversantur. — *In viis eorum.* In eorum vitæ instituto; in eorum actionibus et studiis.

4. *Nonne cognoscent omnes.* Me, iramque meam adversum peccata, divinam ultionem. — *Qui devorant plebem meam.* Hos graphice describit Salomon. Prov., 30, 14 : *Generatio*, inquit, *quæ pro dentibus gladios habet, et commandit molaribus suis, ut comedat inopes de terra, et pauperes ex hominibus.* * De regibus populum plus justo onerantibus loquens Homerus, Iliad., lib. I, vocat δημοβόρους, βασιλῆας *reges voratores populi.* — *Sicut escam panis.* Avide, cupide, ac si sapidus admodum cibus esset.

5. *Dominum non invocaverunt.* Mirum non est eum Dominum non invocare, qui dixit in corde suo : *Non est Deus.* — *Illic trapidaverunt timore.* Timere debuissent Deum, et æternæ salutis damnum; at illi bona temporalia amittere timent, quorum jactura comparatione æterni mali metuenda non esset.

6. *Quoniam Dominus in generatione justa est.* Timent impii ubi timendum non est, quia divino lumine carent, quo petenda et fugienda internoscant; hoc enim lumen divinum in generatione justorum est, et illis datur; impii autem in tenebris versantur, quas magis amant quam lucem. — *Consilium inopis confudistis.* Quasi inanem spem despexistis et irrisistis, ut illum erubescere faceretis.

7. *Qui dabit ex Sion salutare Israel?* Quasi dicat : O utinam daret Deus salutem Israel, et salutare Domini Messiam, qui non solum ex Sion civitate David, sed ex ejusdem familia nasciturus est. — *Cum averterit Dominus captivitatem.* Eveniet hoc postquam ex captivitatibus, quibus abducti sunt Judæi in Babylonem et in Assyrios, reversi fuerint. Vel sensus est : Cum Christus venerit, vitiorum et dæmonis captivitate et servitute liberabuntur Israelitæ? non ii tantum qui carne habent Abrahamum generis sui auctorem, sed ii etiam qui ex gentibus, fidei communione, in Abrahæ stipitem inserti sunt.

PSAUME XIV (XV).

De la sainteté de ceux qui habitent avec Dieu.

1. Psalmus David.

Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo? aut quis requiescet in monte sancto tuo?

2. Qui ingreditur sine macula, et operatur justitiam;

3. Qui loquitur veritatem in corde suo, qui non egit dolum in lingua sua;

Nec fecit proximo suo malum, et opprobrium non accepit adversus proximos suos.

4. Ad nihilum deductus est in conspectu ejus malignus; timentes autem Dominum glorificat;

Qui jurat proximo suo, et non decipit,

5. Qui pecuniam suam non dedit ad usuram, et munera super innocentem non accepit.

Qui facit hæc, non movebitur in æternum.

1. Psaume de David.

Seigneur, qui demeurera dans votre tabernacle? ou qui reposera sur votre sainte montagne?

2. *Ce sera* celui qui vit sans tache, et qui pratique la justice;

3. Qui parle *selon* la vérité *qui est* dans son cœur; qui n'a point usé de tromperie dans ses paroles;

Qui n'a point fait de mal à son prochain, et qui n'a point écouté les calomnies contre ses frères;

4. Qui regarde le méchant comme un néant; et qui honore ceux qui craignent le Seigneur;

Qui ayant fait un serment à son prochain, ne le trompe point;

5. Qui n'a point donné son argent à usure; et qui n'a point reçu des présents pour opprimer l'innocent.

Celui qui fait ces choses ne sera jamais ébranlé.

PSAUME XV (XVI).

Jésus-Christ prie par la bouche de David pour sa résurrection.

1. Tituli inscriptio ipsi David.

Conserva me, Domine, quoniam speravi in te.

1. Inscription gravée sur une colonne pour David, ou par David.

Conservez-moi, Seigneur, parce que j'ai mis en vous mon espérance.

Psal. XIV. — 1. *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo?* Le P. de Carrières croit que David composa ce Psaume lorsqu'il fit transporter l'arche sur la montagne de Sion. Il y expose les qualités nécessaires pour habiter dans la maison de Dieu. Ces qualités représentent celles que nous devons avoir pour être élevés à la gloire suréminente que Dieu réserve à ses élus dans la Jérusalem céleste dont l'arche de Sion n'était que la figure.

5. *Qui facit hæc.* Ce que Dieu exige de nous, pour nous recevoir dans son sanctuaire éternel, c'est que nous observions fidèlement sa loi, que nous remplissions tous nos devoirs envers Dieu et le prochain. Ce Psaume est un résumé complet de la morale du Décalogue et de l'Evangile. Il appuie surtout sur nos devoirs envers le prochain; parce que leur accomplissement est le signe certain d'une piété sincère et bien entendue.

Psal. XV. — 1. *Conserva me.* Ce Psaume est un des plus beaux du Psautier. L'apôtre saint Pierre en cite quatre versets qu'il applique à Jésus-Christ seul, et il fait de cette citation une des bases fondamentales de son premier discours, où il convertit trois mille personnes. Saint Paul cite une partie du verset 10, dans son discours aux habitants d'Antioche, et l'applique

---

Psal. XIV. — 1. *In tabernaculo tuo.* In domo tua, in cœlo, quod etiam instar habet tabernaculi; nam de cœlo dicitur Psalm., 103, 2: *Extendens cœlum sicut pellem.* — *In monte sancto tuo.* Est ejusdem hemistichii repetitis aliis verbis. In monte cœlesti, in quo sedem tuam locasti.

2. *Qui ingreditur sine macula.* In græco est, *ambulans perfectus*, qui nullam labem peccati admittit.

3. *In corde suo.* Ex corde, sincere. — *Opprobrium non accepit adversus proximos suos.* Non admisit calumnias, detractiones, etc., de proximis. In græco est ὀνειδισμὸν οὐκ ἔλαβεν ἐπὶ τοὺς ἐγγίζα αὐτοῦ, *opprobrium non sustinuit propter proximos suos;* quia ita ipse vixit et ita suos filios et domesticos instituit, ut nullus quidquam objicere posset, nec obloqui de illius familia. In hebræo est, *opprobrium non detulit super propinquum suum*, quod significare videtur non fuisse calumniatum proximum, nec sinistros de illo sermones sparsisse.

4. *Ad nihilum deductus est.* Contemptus, quamvis potens sit aut dives; reverentes autem Deum, etiamsi mundo sint contemptui, honore afficit. — *Malignus.* Malus.

5. *Super innocentem.* Ut innocentem, aut jus illius violet. — *Non movebitur in æternum.* Nunquam felici statu excidet, quem in monte sancto fuerit adeptus.

Psal. XV. — 1. *Tituli inscriptio ipsi David.* In hebræo est מכתם לדויד *mictham le David*, quod aliqui vertunt, *insigne aureolum.* S. Hieron. *humilis et simplicis David.* Aquila, ταπεινοῦ καὶ τελείου, *humilis et perfecti.* Symmach. ταπεινόφρονος, καὶ ἀμώμου, *humilis et immaculati David.* Harum autem interpretationum rationes quærere longum esset, et ab

2. J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu : car vous n'avez aucun besoin de mes biens.

3. Le Seigneur ! il a fait paraître d'une manière admirable toutes mes bonnes volontés, pour ses saints qui sont sur la terre.

4. Ils ont multiplié leurs infirmités, ensuite ils se sont hâtés.

Je ne les réunirai point dans des assemblées particulières pour le sang des sacrifices; je ne me souviendrai pas seulement de leurs noms, pour les prononcer sur mes lèvres.

5. Le Seigneur, est la part qui m'est échue en héritage, et la portion qui m'est destinée. C'est vous qui me rendez cet héritage qui m'est propre.

6. Le sort m'est échu d'une manière très-avantageuse : car mon héritage est excellent.

7. Je bénirai donc le Seigneur de m'avoir donné

2. Dixi Domino : Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges.

3. Sanctis, qui sunt in terra ejus, mirificavit omnes voluntates meas in eis.

4. Multiplicatæ sunt infirmitates eorum; postea acceleraverunt.

Non congregabo conventicula eorum de sanguinibus; nec memor ero nominum eorum per labia mea.

5. Dominus pars hæreditatis meæ, et calicis mei; tu es, qui restitues hæreditatem meam mihi.

6. Funes ceciderunt mihi in præclaris; etenim hæreditas mea præclara est mihi.

7. Benedicam Dominum, qui tribuit

aussi à Jésus-Christ (Act. XIII, 35); Comme la personne qui parle dans tout le Psaume est toujours la même, il suit qu'on doit l'entendre tout entier de Jésus-Christ. C'est une prière que Jésus fait à son Père. Il parle comme homme et comme Fils de David et il demande au Seigneur de le conserver et de lui rendre la vie.

4. *Multiplicatæ sunt.* On peut traduire : Leurs iniquités s'étaient multipliées, mais les voilà qui courent dans les sentiers de la vertu. Je ne les rassemblerai point pour immoler des victimes sanglantes, leurs noms mêmes ne souilleront point mes lèvres.

7. *Increpuerunt me renes mei.* La nuit, dont parle le Prophète, est la nuit des tribulations, et les reins qui l'ont instruit ce sont les affections intimes qui l'ont dirigé. On est accoutumé à rapporter ces affections aux reins, comme si c'était leur siége. Les livres saints emploient souvent cette métaphore.

---

instituto nostro alienum. Alii vocem hebraicam, quippe obscuram, immutatam reliquerunt, ut quarta et quinta editio. LXX vertunt, Στηλογραφία τῷ Δαυίδ, id est, *tituli inscriptio ipsi David.* Quanquam non מכתם *mictham*, legisse videntur, sed מכתב *micthab*, quæ vox *scripturam* significat, exigua ultimæ litteræ mutatione. Et sensus erit : Psalmum hunc scripturam continere in marmorea tabula, aut ærea insculpendam ad æternam rei memoriam. Hoc enim significat vox græca Στηλογραφία, quæ idem est ac scriptura litterarum in columna exarata. Nec aliud significatur a Vulgata latina cum dicitur, *tituli inscriptio;* nam tituli soliori alicui materiæ, quale est marmor, aut æs, incidi solent. * Videtur optare David ut quæ hoc Psalmo est dicturus titulo alicui, id est, marmoreæ columellæ, inscribantur ad perennem rei memoriam. Idem Jobi votum cap. 19, 24. — *Ipsi David.* Vide dicta in explicatione tituli Psalmi tertii. — *Conserva.* Græce est φύλαξον *custodi*, scilicet ab inimicis meis.

2. *Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges.* Vox *quoniam* abundat, vel posita est pro particula conjunctiva *et;* sensus ergo est : Dominus meus es tu, a quo ego pendeo in omnibus; cum interim tu mea opera, aut meis bonis plane non indigeas. * Bonum quod undique perfectum est, ipsum per se satis est, nullamque rem externam desiderat, inquit Arist. l. 1, Ethic., c. 5.

3. *Sanctis.* Videtur esse hebraica transpositio verborum, quæ hoc pacto ordinanda sunt : *Mirificavit* (Deus scilicet) *omnes voluntates meas in sanctis, qui sunt in terra ejus :* quasi dicat : Mire perfecit omnes voluntates meas, etc. Ita fere Genebrardus. Bellarminus vero putat nexum cum superiori versiculo esse hujusmodi : quandoquidem, Domine, bonorum meorum non indiges, beneficus ero et misericors in sanctos qui in terra sunt. Et bene convenit hæc interpretatio cum textu hebræo in quo habemus : *Sanctis qui in terra ipsi, et magnificis, omnis voluntas mea in eis.* Quod ergo dicitur, *mirificavit, etc.*, hunc sensum exhibet : Deus miris modis juvit, fovit et promovit voluntates et studia mea circa fideles ac sanctos.

4. *Multiplicatæ sunt.* Explicatur effectus benevolentiæ Christi in suos. Horum enim cum prius multæ essent spirituales infirmitates, id est, peccata, non modo per Christum convaluerunt, sed etiam fortes adeo facti sunt, ut currere possent viam mandatorum et consiliorum ejusdem Christi. * Peccata *infirmitates* vocat etiam D. Paulus ad Rom. 5, 6, cum ait : *Ut quid enim Christus, cum adhuc infirmi essemus, secundum tempus pro impiis mortuus est?* — *Non congregabo conventicula eorum de sanguinibus.* Non placebunt mihi congregationes eorum ad sacrificia cruentia celebranda, qualia primum, cum scilicet infirmitates eorum multiplicabantur, offerebant idolis; proinde non congregabo eas, nec ero auctor ut hujusmodi cætus fiant. — *Nec memor ero nominum eorum.* Adeo mihi cœtus illi et sacrificia displicent, ut ne nomen quidem illorum usurpare sustineam, quasi timens ne os meum contaminet.

5. *Dominus pars hæreditatis meæ.* Dixerat se detestari idola et peccata; jam addit hujus rei rationem, quod scilicet omnia bona sua in Deo collocata habeat, quem hæreditatem suam esse velit. — *Pars hereditatis meæ* idem est ac pars ea hæreditatis quæ mihi obvenit. — *Et calicis mei.* Vide dicta Psal., 10, n. 7. — *Restitues hæreditatem meam mihi.* Christo quidem restituta, id est, tributa est in die resurrectionis; nobis autem in novissimo die, cum beati erimus animo et corpore. Interim enim hæreditas hæc sive pars illius quasi deposita est apud Deum, nec ea nisi altera ex parte, licet potiori, fruuntur beati, qui corpore nondum sunt glorificato.

6. *Funes ceciderunt mihi.* Olim enim Palæstini funibus agros metiebantur. — *In præclaris.* Locis eximiis; quasi dicat : Hæreditatem egregiam nactus sum, quod sequenti hemistichio explicatur.

7. *Qui tribuit mihi intellectum.* Ut scilicet optimam partem eligerem, et vellem Deum esse hæreditatem meam. — *Usque ad noctem.* Tam diurno quam nocturno tempore, tam in pros-

mihi intellectum; insuper et usque ad noctem increpuerunt me renes mei.

8. *a* Providebam Dominum in conspectu meo semper; quoniam a dextris est mihi, ne commovear. [a *Act.* 2. 25.]

9. Propter hoc lætatum est cor meum, et exultavit lingua mea; insuper et caro mea requiescet in spe.

10. *a* Quoniam non derelinqus animam meam in inferno; nec dabis sanctum tuum videre corruptionem. [a *Act.* 2. 31. et 13. 35.]

11. Notas mihi fecisti vias vitæ, adimplebis me lætitia cum vultu tuo; delectationes in dextera tua usque in finem.

l'intelligence; et jusque dans la nuit même, mon cœur m'engage à le louer.

8. Je regardais le Seigneur, et je l'avais toujours devant mes yeux, parce qu'il est à ma droite, pour empêcher que je ne sois ébranlé.

9. C'est pourquoi mon cœur s'est réjoui, et ma langue a chanté des cantiques; et ma chair, reposera dans l'espérance.

10. Parce que vous ne laisserez point mon âme dans l'enfer, et que vous ne souffrirez point que votre saint éprouve la corruption *du tombeau.*

11. Vous m'avez fait connaître les voies de la vie, vous me comblerez de joie par la vue de votre visage, par les délices ineffables que je goûterai éternellement, assis à votre droite.

PSAUME XVI (XVII).

David prie Dieu de le délivrer de la cruauté et des embûches de ses ennemis.

1. Oratio David.

Exaudi, Domine, justitiam meam; intende deprecationem meam.

Auribus percipe orationem meam; non in labiis dolosis.

2. De vultu tuo judicium meum prodeat; oculi tui videant æquitates.

1. Prière de David.

Seigneur, écoutez favorablement ma justice : soyez attentif à mon humble supplication.

Ouvrez vos oreilles à la prière que je vous présente avec des lèvres qui ne sont point trompeuses.

2. Que mon jugement sorte de votre visage; que vos yeux regardent l'équité *de ma cause.*

10. *Quoniam non derelinques.* La résurrection de Jésus-Christ est prédite dans ce verset. Les rationalistes, afin d'enlever aux chrétiens cette prophétie, traduisent par *fosse* ou *sépulcre* l'expression hébraïque que les Septante, longtemps avant Jésus-Christ, avaient rendue par διαφθοράν en latin *corruptionem*, *perditionem.* L'Hébreu a quelquefois le sens de *fosse* ou *sépulcre*, mais on ne prouvera jamais qu'il n'a pas celui de *ruine* et de *corruption*, que les Septante et les apôtres lui ont donné. La racine même du mot justifie cette traduction : elle signifie *perdre, consumer, corrompre,* etc. Enfin, les Juifs, non moins intéressés que les rationalistes à entendre ces paroles de la résurrection du Messie, étaient si persuadés que tel était le véritable sens de cette expression qu'ils ne trouvèrent rien à répondre aux arguments des apôtres (Act. XIII, 33). L'interprétation rationaliste, inconnue jusqu'ici et entachée d'une nouveauté d'autant plus suspecte qu'elle s'attaque à une vérité plus importante, n'est pas seulement téméraire, elle est certainement fausse (L'abbé Rault, *Cours élémentaire d'Ecriture sainte*, tom. II, pag. 105-106).

Psal. XVI. — 1. *Oratio David.* Ce titre indique le sujet de ce Psaume; c'est une prière. Les meilleurs interprètes croient que David la composa au temps de la persécution qu'il souffrit de la part de Saül. Il implore le secours du Seigneur contre ses ennemis, il le prend à témoin de son innocence, et lui expose la violence de ses ennemis : il se console par l'espérance des miséricordes du Seigneur.

---

peris quam in adversis. — *Increpuerunt me.* Docuerunt me, ἐπαίδευσαν, erudierunt, instituerunt ad pietatem, etc. — *Renes mei.* Cor meum per salutares inspirationes a Deo immissas. Renes in Scriptura pro mente et ejus affectibus sumuntur. Sic alibi dicitur, *scrutans corda et renes Deus.*

8. *Providebam Dominum in conspectu meo semper.* Dominum semper præ oculis habebam. — *A dextris est mihi.* Adest mihi, et juxta me est. — *Ne commovear.* Ne tentationum impulsu vacillem, sed stabilis in eodem statu et gradu perseverem.

9. *Propter hoc.* Propter hæc beneficia divinamque tutelam. — *Caro mea requiescet in spe.* Caro ipsa, id est corpus, sopietur morte placida et secura ob certam expectationem resurrectionis * et felicitatis æternæ.

10. *Non derelinques animam meam in inferno.* In limbo patrum, ad quem descendit anima Christi. — *Sanctum tuum.* Corpus sanctum meum, divinitati unitum. Hic est hujus versiculi sensus litteralis, ut patet ex apostolorum Petri et Pauli explicatione, Act., c. 2, 31; et c. 13, 35.

11. *Notas mihi fecisti vias vitæ.* Docuisti me modum redeundi ad vitam post mortem. — *Adimplebis me lætitia cum vultu tuo.* Beatum me faciendo ostensione faciei tuæ. — *Delectationes in dextera tua usque in finem.* Est enim cœlestis patria paradisus suavissimis et sanctissimis redundans voluptatibus, quas manus tua non ad tempus, sed in æternum beatis ibi agentibus communicat.

Psal. XVI. — 1. *David.* Est dativi casus. Vide dicta ad titulum Psalmi tertii. — *Justitiam meam. Jus meum*, ut vertit Aquila, qui habet τὸ δίκαιον. — *Non in labiis dolosis.* Quam fundo sincero animo et citra omne mendacium.

2. *De vultu tuo.* A te, ex ore tuo. — *Judicium meum.* Jus meum, defensio mea, et pro me pronuntiata sententia, ultio etiam de inimicis qui me vexant. — *Videant æquitates.* Faveant iis quæ æqua sunt, æquæ causæ meæ, juri meo, appareatque te videre omnia et probare quod justum est.

3. Vous avez mis mon cœur à l'épreuve, et vous l'avez visité durant la nuit. Vous m'avez éprouvé par le feu, et l'iniquité ne s'est point trouvée en moi.

4. Afin que ma bouche ne parle point *selon* les œuvres des hommes, j'ai eu soin de garder des voies dures *et pénibles*, à cause des paroles de vos lèvres.

5. Affermissez mes pas dans vos sentiers; afin que je ne sois point ébranlé.

6. J'ai crié, parce que vous m'avez exaucé, ô mon Dieu, prêtez l'oreille pour m'écouter, et exaucez mes paroles.

7. Faites paraître d'une manière éclatante vos miséricordes, vous qui sauvez ceux qui espèrent en vous.

8. Gardez-moi de ceux qui résistent à votre droite; *gardez-moi, dis-je*, comme la prunelle de *votre* œil.

Protégez-moi, en me mettant à couvert sous l'ombre de vos ailes,

9. Contre les impies qui me comblent d'affliction.

Mes ennemis ont environné mon âme.

10. Ils ont fermé leurs entrailles, leur bouche a parlé avec orgueil.

11. Ils m'avaient rejeté, maintenant ils m'assiégent *de toutes parts*, ils ont résolu de tenir leurs yeux baissés vers la terre.

12. Ils m'ont attendu, comme un lion prêt à ravir sa proie, et comme le petit d'un lion qui habite dans les lieux cachés.

13. Levez-vous, Seigneur, prévenez-le; faites-

3. Probasti cor meum, et visitasti nocte; igne me examinasti, et non est inventa in me iniquitas.

4. Ut non loquatur os meum opera hominum; propter verba labiorum tuorum ego custodivi vias duras.

5. Perfice gressus meos in semitis tuis, ut non moveantur vestigia mea.

6. Ego clamavi, quoniam exaudisti me, Deus; inclina aurem tuam mihi, et exaudi verba mea.

7. Mirifica misericordias tuas, qui salvos facis sperantes in te.

8. A resistentibus dexteræ tuæ custodi me, ut pupillam oculi.

Sub umbra alarum tuarum protege me;

9. A facie impiorum qui me afflixerunt.

Inimici mei animam meam circumdederunt.

10. Adipem suum concluserunt; os eorum locutum est superbiam.

11. Projicientes me nunc circumdederunt me; oculos suos statuerunt declinare in terram.

12. Susceperunt me sicut leo paratus ad prædam; et sicut catulus leonis habitans in abditis.

13. Exurge, Domine, præveni eum,

4. *Ut non loquatur os meum.* D'après l'Hébreu, il faudrait traduire : Pour ce qui concerne les œuvres des hommes, à cause de la parole de votre bouche, j'ai observé les routes du brigand, c'est-à-dire, je me suis tenu en garde contre les démarches des méchants. C'est le sens de la version de saint Jérôme.

---

3. *Visitasti.* Examinasti, dijudicasti, diligenter actiones meas scrutatus es. — *Nocte.* Ex improviso, repente, vel cum remotis arbitris facultas erat impune peccandi. — *Igne.* Tribulationum. Sic Psal. 65, 10 et 11, eadem ignis metaphora tribulationes significavit : *Igne nos examinasti, sicut examinatur argentum. Induxisti nos in laqueum, posuisti tribulationes in dorso nostro.* * Vel sensus est, examine acri et rigido.

4. *Opera hominum.* Prava, carnalia, qualia sunt plerumque hominum opera; quasi dicat : A via perversorum ego mihi tempero, et a pravis illorum studiis et actionibus. — *Verba labiorum tuorum.* Præcepta tua. — *Vias duras.* Asperas et arduas, quales sunt semitæ virtutis.

5. *Perfice gressus meos.* In Hebr. est, *sustenta gressus meos.* — *Moveantur.* Labent, deficiant, fatigentur pedes mei.

6. *Quoniam exaudisti me.* In Hebr. est, *quoniam exaudies me.*

7. *Mirifica misericordias tuas.* Mirabiliter ostende, miris utere miserationibus tuis ad me eruendum. Nunc opus est eximia misericordia tua, quia periculum est maximum.

8. *A resistentibus dexteræ tuæ.* Servas sperantes in te, et eos ab inimicis tuis, qui tibi resistere conantur, eripis. — *Ut pupillam oculi.* Diligentissima et intentissima cura. Sumptum est hoc ex Deut. 32, n. 10. — *Sub umbra alarum tuarum.* Quasi potens aquila; quæ similitudo est etiam in Deuteronomii loco indicato.

9. *Animam meam.* Me.

10. *Adipem suum concluserunt.* Viscera sua clauserunt, nec ulla misericordia mei tanguntur. Similitudo ab adipe sumpta rem bene explicat; quemadmodum enim adeps in corporibus claudit viscera, ita divitiæ cum augentur mentem in superbiam elevant, et misericordiæ viscera obstruunt. * Vel sententia est : ego ab inimicis meis indignis modis tractor; illi interim laute vivunt, cutem curant, pingues, obesi, et adipem ubique inclusum habent. — *Superbiam.* Superbe.

11. *Projicientes me.* In græco est ἐκβάλοντές με, *cum me projecissent*, id est, cum antea a sua consuetudine me projecissent, ne fruerer communibus bonis; nunc iterum quærunt me et circumdant, ut malis afficiant. — *Declinare in terram.* Cœlum enim aspicere nolunt, nec Deum præ oculis habere, * nec ærumnas meas.

12. *Susceperunt me, sicut leo.* Exceperunt me quasi leones. — *Habitans in abditis.* In insdiis. Sic Psal. 9, 9, *quasi leo in spelunca sua.*

13. *Præveni eum.* Antequam in me impetum faciat. — *Supplanta eum.* Supplantare est objectu pedis in terram dejicere. Sterne eum, in terram afflige, abjice. — *Frameam tuam.* Scilicet eripe ab inimicis manus tuæ. Eripe gladium et potestatem de manibus inimicorum tuorum, quia illa abutuntur.

et supplanta eum, eripe animam meam ab impio, frameam tuam

14. Ab inimicis manus tuæ.

Domine, a paucis de terra divide eos in vita eorum; de absconditis tuis adimpletus est venter eorum.

Saturati sunt filiis, et dimiserunt reliquias suas parvulis suis.

15. Ego autem in justitia apparebo conspectui tuo; satiabor cum apparuerit gloria tua.

le tomber lui-même *dans les piéges qu'il m'a dressés;* délivrez mon âme de l'impie; *et arrachez* votre épée

14. D'entre les mains des ennemis de votre droite.

Seigneur, séparez-les dès leur vie du petit nombre de *ceux qui sont à vous* sur la terre. Car leur ventre est rempli des richesses que vous cachez.

Ils ont des enfants en abondance, et ils ont encore laissé le reste de leurs biens à leurs petits-enfants.

15. Mais pour moi, je paraîtrai devant vos yeux dans la justice. Et je serai rassasié, lorsque vous m'aurez fait paraître votre gloire.

PSAUME XVII (XVIII).

Cantique d'action de grâces.

1. In finem puero Domini David, qui locutus est Domino verba cantici hujus, in die, *a* qua eripuit eum Dominus de manu omnium inimicorum ejus, et de manu Saul, et dixit : [a *II. Reg.* 22. 2.]

2. Diligam te, Domine, fortitudo mea :

1. Pour la fin, à David, serviteur du Seigneur, lequel a prononcé à la gloire du Seigneur les paroles de ce cantique au jour où le Seigneur l'a délivré de la main de tous ses ennemis, ainsi que de la main de Saül, et a dit :

2. Je vous aimerai, Seigneur, vous qui êtes ma force.

14. *De absconditis tuis.* Les riches de la terre sont comblés de tous les biens d'ici-bas. Ils ont la fortune avec toutes ses jouissances, ils ont de nombreuses familles, ce qui était chez les Juifs, préférable encore à la richesse, et ils laissent à leurs descendants de riches possessions. David ne leur envie rien de ces faveurs; pour lui il compte sur les biens éternels dans la vie future : *Satiabor cum apparuerit gloria tua.*

Psal. XVII. — 1. *In finem puero Domini David.* On ne peut douter de l'objet de ce Psaume, ni des circonstances dans lesquelles il fut composé. Il se trouve intercalé au IIe *livre des Rois*, chapitre XXII, et il est évident par le contexte même de la narration, que David le composa lorsque Dieu l'eût délivré non-seulement des mains de Saül qui le persécutait avant qu'il fût monté sur le trône, mais encore des mains de tous ceux qui se déclarèrent ensuite contre lui. David y rend grâces au Seigneur pour toutes les victoires qu'il lui a fait remporter; mais comme ces victoires étaient une figure des victoires de Jésus-Christ et de son Eglise, saint Paul découvre dans ce Psaume le mystère de la vocation des Gentils (Rom., XV, 8, 9), et on y a reconnu également, clairement marqués, le règne de Jésus-Christ et la réprobation des Juifs.

2. *Diligam tè, Domine.* On ne trouve point ces mots au IIe *livre des Rois*, chapitre XXII; mais en comparant ce Psaume avec le cantique inséré dans le récit du règne de David, il est évident que c'est le même morceau de poésie. Cependant on trouve entre ces deux morceaux un très-grand nombre de différences de détails qu'on appelle *variantes*. Les critiques en ont relevé jusqu'à soixante-quatorze. Ce qui fait croire que David a retouché sa composition première, lorsqu'il l'inséra dans le *livre des Psaumes* qui comprenait toutes les pièces destinées à être chantées dans le culte public.

---

14. *Inimicis manus tuæ.* Hi sunt quos versiculo 8 appellavit *resistentes dexteræ* (*Dei*). — *A paucis de terra divide eos.* Separa multitudinem impiorum a pusillo grege piorum tuorum. * Vel a modica illa rerum terrenarum portione cujus possessione superbiunt. Est prophetica imprecatio, id est, prædictio per modum imprecationis. — *In vita eorum.* Brevius faciens tempus vitæ eorum, ita ut moriantur et exscindantur, cum adhuc multum vivere possent si pietatem colerent, ideoque, ut alibi loquitur idem Psaltes, *non dimidiabunt dies suos.* — *De absconditis tuis.* Bonis terræ a Deo creatis et conservatis, et quæ veluti de thesauro abscondito singulis annis emanant, adimplent ventrem suum. Ita communis interpretatio. Sed fortasse dicere possimus participium τῶν κεκρυμμένων, *absconditorum*, non esse neutrius generis sed masculini, ut sensus sit, eos vexasse et devorasse sanctos; sic Psalm. 13. 4, dixerat, *qui devorant plebem meam sicut escam panis.* Sic quod Psalm. 82, 4, habemus, *cogitaverunt adversus sanctos tuos.* Pagninus vertit *absconditos tuos :* sunt enim sancti Deo sepositi et sub ejus tutela absconditi. — *Saturati sunt filiis.* Prole abundant. Vel, juxta proxime dicta, idem erit saturatum esse filiis quod ventrem implesse de absconditis, filiis scilicet populi tui. * Vitio scriptorum factum est ut pro ὑιῶν *filiorum*, vel, ut Vulgata editio legit, *filiis*, irreperet ὑῶν *porcorum*, vel *porcis*, id est carne suilla, quod et inarabicum et in romanum psalterium fluxerat; estque ejus corruptæ lectionis mentio apud sanctos Paulinum et Augustinum, et apud Arnobium. — *Reliquias suas.* Bona sua filiis suis. Vel sensus erit : quod leones hi non lacerarunt aut vastarunt, leunculis filiis suis potestatis et scelerum successoribus, lacerandum et perdendum reliquerunt.

15. *In justitia apparebo conspectui tuo.* Juste coram te vivere studebo. — *Cum apparuerit gloria tua.* Cum oculis meis scena gloriæ tuæ revelabitur in cœlis.

Psal. XVII. — 1. *In finem.* Vide dicta initio Psalmi 4. — *Puero Domini.* Servo Domini.

3. Le Seigneur est mon ferme appui, mon refuge et mon libérateur.
Mon Dieu est mon aide, et j'espérerai en lui.

Il est mon défenseur et la force de mon salut; et il m'a reçu sous sa protection.
4. J'invoquerai le Seigneur en le louant : et il me sauvera de mes ennemis.
5. Les douleurs de la mort m'ont environné; et les torrents de l'iniquité m'ont rempli de trouble.
6. J'ai été assiégé par les douleurs de l'enfer; les piéges de la mort ont été tendus devant moi.
7. Dans mon affliction j'ai invoqué le Seigneur, et j'ai poussé mes cris vers mon Dieu;
Et de son saint temple il a exaucé ma voix; et le cri que j'ai poussé en sa présence a pénétré jusqu'à ses oreilles.
8. La terre fut émue, et elle trembla; les fondements des montagnes furent secoués et ébranlés, parce que le *Seigneur* s'était mis en colère contre eux.
9. Sa colère fit élever la fumée; et un feu dévorant sortit de sa face; des charbons en furent allumés.
10. Il abaissa les cieux, et il descendit ayant un nuage sombre sous ses pieds.
11. Et il monta sur les chérubins; et il prit son vol, et il vola sur les ailes des vents.

3. Dominus firmamentum meum, et refugium meum; et liberator meus.
a Deus meus adjutor meus, et sperabo in eum. [a *Hebr.* 2. 13.]
Protector meus, et cornu salutis meæ, et susceptor meus.
4. Laudans invocabo Dominum; et ab inimicis meis salvus ero.
5. Circumdederunt me dolores mortis; et torrentes iniquitatis conturbaverunt me.
6. Dolores inferni circumdederunt me; præoccupaverunt me laquei mortis.
7. In tribulatione mea invocavi Dominum, et ad Deum meum clamavi;
Et exaudivit de templo sancto suo vocem meam; et clamor meus in conspectu ejus, introivit in aures ejus.
8. Commota est, et contremuit terra; fundamenta montium conturbata sunt, et commota sunt, quoniam iratus est eis.
9. Ascendit fumus in ira ejus; et ignis a facie ejus exarsit; carbones succensi sunt ab eo.
10. Inclinavit cœlos, et descendit; et caligo sub pedibus ejus.
11. Et ascendit super cherubim, et volavit; volavit super pennas ventorum.

3. *Deus meus adjutor meus. Mon aide*, dans l'Hébreu, *mon rocher*. Dans la Palestine, pays de montagnes, il y a des rochers escarpés où l'on se retirait comme dans une forteresse en temps de guerre. Dieu était le rocher, l'asile assuré de David. *La force*, proprement, *la corne de mon salut*, qui me sauve. C'est une image tirée des animaux pourvus de cornes, dans lesquelles est leur force, et dont ils se servent pour se défendre.

5. *Circumdederunt me dolores.* La marche de ce poème est très-régulière. David rend d'abord grâces à Dieu; il expose ensuite ses afflictions et ses misères; puis il nous représente Dieu lui venant en aide dans toute sa majesté, le délivrant à cause de son innocence, le rendant victorieux, renversant ses ennemis, étendant au loin son empire, et après avoir décrit toutes ces merveilles, il termine par de nouvelles actions de grâces qu'il adresse au Tout-Puissant.

---

3. *Firmamentum meum.* D. Hieron. et LXX, lib. II. Reg., cap. 22, 2, ubi hic idem Psalmus habetur, pro *firmamento petram* verterunt, *Dominus, petra mea.* Itaque firmamentum firmum et editum locum significat, quales sunt rupes et saxa ardua. — *Refugium meum.* In II. Reg.; LXX dixerunt ὀχύρωμα μου. Est autem ὀχύρωμα *arx*, locus munitus, muris cintus, etc. — *Cornu salutis meæ.* Cornu salutiferum, firmitas et robur invictum ad me salvandum : metaphora sumpta ab iis animantibus quæ cornibus instructa sunt, et in iis robur habent. — *Susceptor.* Vide dicta Psal. 3, 4.

5. *Dolores mortis.* Maximi, quales in morte esse solent. — *Torrentes iniquitatis.* Impetus et violentia iniquorum. — *Conturbaverunt. Terruerunt*, ut ex Hebr. vertit D. Hieron.

6. *Dolores inferni.* Dolores mortis, id est, vehementissimi. — *Præoccupaverunt me.* Circumdederunt me, exceperunt me. — *Laquei mortis.* Pericula ad mortem.

7. *De templo sancto suo.* De tabernaculo, vel de cœlo in quo sedem et quasi tabernaculum suum fixit.

8. *Commota est.* Est poetica descripto vehementis et horribilis tempestatis quæ vindicem Deum comitatur. — *Iratus est eis.* Meis inimicis.

9. *In ira ejus.* Ex hebræo verti potest, *in naso ejus.* Spiravit fumum et ignem e naribus præ iræ vehementia contra hostes meos. — *Carbones succensi sunt.* Tantus ignis erupit e naribus ejus, ut carbones extincti potuerint succendi. — *Ab eo.* Igne, vel Deo.

10. *Inclinavit cœlos.* Demisit, depressit. Inclinari cœli videntur cum apparent nubes terræ viciniores. — *Caligo.* Caliginosus aer, nimbus, nubes. Vel significatur celeritas adventus Domini et gradus incitatus, qualis iratorum esse solet. Excitatur autem pulvis, et quasi caligo et nebula ex motu, pedum in solo pulverulento. Sic Nahum., c. 1, n. 3 : *Dominus in tempestate, et turbine viæ ejus, et nebulæ pulvis pedum ejus.*

11. *Ascendit super cherubim.* In Hebr. est, *equitavit.* Vox *cherubim* est pluralis numeri; nam sancti hi angeli currum gloriæ Dei comitantur, ipse vero excelso throno, in eo sublimis residet. * Eadem currus allegoria utitur Plato in Phædro, cum ait de Jove : Πτηνὸν ἅρμα ἐλαύνων πορεύεται διακοσμῶν πάντα, καὶ ἐπιμελούμενος. *Alatum agens currum fertur, omnia componens et ordinans, et omnium curam gerens.* — *Super pennas ventorum.* Qui poetico schemate alati finguntur, ut currum velocissime traherent.

12. Et posuit tenebras latibulum suum, in circuitu ejus tabernaculum ejus; tenebrosa aqua in nubibus aeris.

12. Il se cacha dans les ténèbres, et il se servit de l'eau ténébreuse renfermée dans les nuées de l'air, comme d'une tente qui l'environnait.

13. Præ fulgore in conspectu ejus nubes transierunt, grando, et carbones ignis.

13. Les nuées se fendirent par l'éclat de sa présence, *et il en fit sortir* de la grêle et des charbons de feu.

14. Et intonuit de cœlo Dominus, et Altissimus dedit vocem suam; grando et carbones ignis.

14. Et le Seigneur tonna *du haut* du ciel; le Très-Haut fit entendre sa voix, *et il fit tomber* de la grêle et des charbons de feu.

15. Et misit sagittas suas, et dissipavit eos, fulgura multiplicavit, et conturbavit eos.

15. Et il tira ses flèches, et il les dissipa; il fit briller partout ses éclairs, et il les troubla.

16. Et apparuerunt fontes aquarum, et revelata sunt fundamenta orbis terrarum,
Ab increpatione tua, Domine, ab inspiratione spiritus iræ tuæ.

16. *En même temps* des eaux parurent et les fondements du corps de la terre furent découverts.
Tout cela se fit par un effet de vos menaces, Seigneur, et par le souffle impétueux de votre colère.

17. Misit de summo, et accepit me; et assumpsit me de aquis multis.

17. Le Seigneur m'a envoyé *son secours* du haut *du ciel:* et m'ayant pris *par la main*, il m'a tiré *du milieu* des grandes eaux.

18. Eripuit me de inimicis meis fortissimis, et ab his qui oderunt me; quoniam confortati sunt super me.

18. Il m'a arraché de mes ennemis qui *étaient* très-forts, et de ceux qui me haïssent, parce qu'ils étaient devenus plus puissants que moi.

19. Prævenerunt me in die afflictionis meæ; et factus est Dominus protector meus.

19. Ils m'ont surpris au jour de mon affliction : et le Seigneur s'est rendu mon protecteur.

20. Et eduxit me in latitudinem; salvum me fecit, quoniam voluit me.

20. Il m'a tiré *d'entre leurs mains*, et m'a mis au large : il m'a sauvé par un effet de sa bonne volonté pour moi.

21. Et retribuet mihi Dominus secundum justitiam meam; et secundum puritatem manuum mearum retribuet mihi;

21. Et le Seigneur me rendra selon ma justice, et il me récompensera selon la pureté de mes mains,

22. Quia custodivi vias Domini, nec impie gessi a Deo meo.

22. Parce que j'ai gardé les voies du Seigneur, et que je ne me suis point abandonné à l'impiété, en m'éloignant de mon Dieu;

23. Quoniam omnia judicia ejus in

23. Parce que tous ses jugements sont présents

14. *Et intonuit de cœlo.* Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer la sublimité de cette description. Nulle part la majesté de Dieu n'a été peinte sous des images aussi vives et aussi fortes. Qu'il y a loin de la poésie profane à la sublimité de ces tableaux qu'on ne trouve que dans nos saintes Ecritures !

---

12. *Posuit tenebras latibulum suum.* Ipse quidem Deus erat in curru, sed tectus circumfusis nubibus, quæ quasi tabernaculi speciem referebant. — *Tenebrosa aqua.* Nubes hæ tabernaculum conficientes densæ erant et obscuræ, quales sunt eæ quæ multis aquis gravidæ pluviam afferunt.

13. *Præ fulgore in conspectu ejus nubes transierunt.* Cum Dominus nube prius tectus voluit erumpere, divinus fulgor viam aperuit per nubes quæ confestim solutæ sunt. — *Grando et carbones ignis.* Scilicet e nube processit grando et fulmina emicuerunt.

14. *Vocem suam.* Idem est quod ante dixerat, intonuit.

15. *Sagittas suas.* Fulmina jaculatus est, et crebra coruscatione terruit hostes. Hæc omnia poetice describuntur, et per continuatam tempestatis allegoriam. Nubes, grando, carbones igniti, tonitru, fulgura, etc., pœnæ sunt et supplicia gravissima quæ Deus sceleratis infligit.

16. *Apparuerunt fontes aquarum.* Montibus fulmine abruptis, occultæ aquarum scatebræ retectæ sunt, et terræ ima fundamenta per terræ hiatum patuerunt. Poetica hyperbole. — *Ab increpatione tua Domine.* Per increpationem et minas tuas. — *Ab inspiratione.* Flatu venti vehementis a te immissi.

17. *Misit de summo.* Auxiliatricem manum suam, et ex aquis et eluvione illa extraxit Eduxit me ex periculis et inundantibus calamitatibus.

18. *Quoniam confortati sunt super me.* Chald. *invaluerunt.* D. Hier. *robustiores me erant;* nam illud *super me* idem est ac *præ me.*

19. *Prævenerunt me.* Nulla scilicet a me injuria lacessiti. Vel me incautum et nihil ab illis timentem adorti sunt.

20. *Eduxit me in latitudinem.* Ex angustiis in locum spatiosum. — *Quoniam voluit me.* Me dilexit et acceptum habuit.

21. *Retribuet mihi Dominus.* Ait se etiam in futurum perpetuo liberandum, neque id ex sola misericordia, sed etiam ex justitia futurum, propterea quod juste vixerit et vivere deinceps in animo habeat. — *Secundum justitiam meam.* Ut meretur justitia mea. * Sic Matth., cap. 16, 27, dicitur: *Filius enim hominis venturus est in gloria Patris sui cum angelis suis: et tunc reddet unicuique secundum opera ejus.* Non enim, juxta stoicos, peccata apud Deum æqualia sunt; sed rerum gestarum præmia aut pœnas unusquisque pro merito suo consequitur.

22. *A Deo meo.* Contra Deum meum, vel a Deo meo recedens.

23. *Judicia ejus.* Præcepta, leges.

devant mes yeux, et que je n'ai point rejeté de devant moi ses *ordonnances pleines de justice.*

24. Et je me conserverai pur avec lui, et j'aurai soin de me garder *du fonds* d'iniquité qui est en moi.

25. Et le Seigneur me rendra selon ma justice et selon la pureté de mes mains, qui est présente devant ses yeux.

26. *Car, Seigneur,* vous serez saint avec celui qui est saint, et innocent avec l'homme *innocent.*

27. Vous serez pur avec celui qui est pur; et à l'égard de celui dont la conduite n'est pas droite, vous vous conduirez avec détour.

28. Car vous sauverez le peuple *qui est* humble, et vous humilierez les yeux des superbes.

29. *Mais* puisque c'est vous, Seigneur, qui allumez ma lampe, éclairez, mon Dieu, mes ténèbres.

30. Car c'est par vous que je serai délivré de la tentation, et ce sera par *le secours de* mon Dieu que je passerai le mur *où je suis comme renfermé.*

31. La voie de mon Dieu est toute pure. Les paroles du Seigneur sont éprouvées au feu, il est le protecteur de tous ceux qui espèrent en lui.

32. Car quel autre Dieu y a-t-il que le Seigneur? et quel autre Dieu y a-t-il que notre Dieu?

33. *Il est* le Dieu qui m'a revêtu de force, et qui a fait que ma voie a été pure.

34. *C'est lui* qui a rendu mes pieds aussi vites que ceux des cerfs, *lui* qui m'a établi sur les hauts lieux.

35. *C'est lui* qui instruit mes mains au combat, et c'est vous, *ô mon Dieu!* qui avez fait de mes bras comme un arc d'airain.

conspectu meo; et justitias ejus non repuli a me.

24. Et ero immaculatus cum eo; et observabo me ab iniquitate mea.

25. Et retribuet mihi Dominus secundam justitiam meam, et secundum puritatem manuum mearum in conspectu oculorum ejus.

26. Cum sancto sanctus eris, et cum viro innocente innocens eris;

27. Et cum electo electus eris, et cum perverso perverteris.

28. Quoniam tu populum humilem salvum facies, et oculos superborum humiliabis.

29. Quoniam tu illuminas lucernam meam, Domine; Deus meus illumina tenebras meas.

30. Quoniam in te eripiar a tentatione, et in Deo meo transgrediar murum.

31. Deus meus impolluta via ejus; eloquia Domini igne examinata; protector est omnium sperantium in se.

32. Quoniam quis Deus præter Dominum; aut quis Deus præter Deum nostrum?

33. Deus qui præcinxit me virtute; et posuit immaculatam viam meam.

34. *a* Qui perfecit pedes meos tanquam cervorum, et super excelsa statuens me. [a. *II. Reg.* 22. 34.]

35. *a* Qui docet manus meas ad prælium; et posuisti ut arcum æreum, brachia mea. [a *II. Reg.* 22. 35.]

27. *Et cum perverso perverteris.* Le Psalmiste veut dire que Dieu rend à chacun selon ses œuvres. Si nous sommes droits et généreux dans son service, il nous traitera de même; mais si nous ne marchons pas droit en sa présence, il se détournera de nous et nous laissera nous engager dans une voie mauvaise.

34. *Pedes meos tanquam cervorum.* Il a rendu mes pieds agiles comme ceux des cerfs pour poursuivre mes ennemis et me délivrer de leurs mains.

---

24. *Immaculatus.* Purum me et absque labe peccati servabo. Videtur respicere illud Deuter., 18, 13 : *Perfectus eris, et absque macula cum Domino Deo tuo.*

25. *In conspectu oculorum ejus.* Id est, quam videt et probat. Clare Symmachus, τὴν ἀντικρὺ τῶν ὀφθαλμῶν αὐτου; *quæ in conspectu oculorum ejus est*, vel *fuit.*

26. *Cum sancto sanctus eris.* Quasi dicat : Reddis enim unicuique secundum opera sua, et cum misericorde misericors es. Vox enim *sanctus,* Hebr. חסיד *chasid,* proprie misericordem et pium significat. — *Innocens eris.* Non nocebis; nec sævies in eum qui innocens est et ab aliorum injuria abstinet.

27. *Cum electo.* Sincero, puro, hoc enim significat hebræum נבר *nabar.* — *Perverteris.* Tractabis eum, ut ejus perversitas meretur.

28. *Oculos superborum.* Superbiam, quæ in oculis et elato supercilio eminet.

29. *Tu illuminas lucernam meam.* Quia de se magnifice locutus videbatur David, ostendit unde habuerit justitiam et alia dona. Itaque *tu illuminas lucernam meam*, idem esse videtur ac, tu mihi lumen impertiris, quo fugienda a quærendis et persequendis agnoscam. Vel generatim favorem divinum significat, quasi dicat : Prosperas res meas, felicitate me afficis, pristinum splendorem reddis.

30. *In te.* Tuo auxilio. — *Transgrediar murum.* Superabo et transiliam murum, domitis difficultatibus omnibus quæ sese objiciunt.

31. *Impolluta via ejus.* Pura, casta, et omni labe carens est via quam nobis Deus proponit ut per eam ambulemus. — *Eloquia Domini.* Vide dicta Psalm., 11, n. 7.

33. *Præcinxit me virtute.* Roborans et confirmans me.

34. *Perfecit.* Veloces reddidit. — *Super excelsa statuens me.* Sic Psalm. 39, 3 : *Et statuit super petram pedes meos.*

35. *Ut arcum æreum.* Adeo magnum robur brachiis meis indidisti, ut arcus ferreus viderentur.

36. Et dedisti mihi protectionem salutis tuæ; et dextera tua suscepit me;

Et disciplina tua correxit me in finem, et disciplina tua ipsa me docebit

37. Dilatasti gressus meos subtus me; et non sunt infirmata vestigia mea.

38. Persequar inimicos meos, et comprehendam illos, et non convertar donec deficiant.

39. Confringam illos, nec poterunt stare; cadent subtus pedes meos,

40. Et præcinxisti me virtute ad bellum; et supplantasti insurgentes in me subtus me.

41. Et inimicos meos dedisti mihi dorsum; et odientes me disperdidisti.

42. Clamaverunt, nec erat qui salvos faceret ad Dominum; nec exaudivit eos.

43. Et comminuam eos, ut pulverem ante faciem venti, ut lutum platearum delebo eos.

44. Eripies me de contradictionibus populi : constitues me in caput gentium.

45. Populus, quem non cognovi, servivit mihi, in auditu auris obedivit mihi.

46. Filii alieni mentiti sunt mihi, filii alieni inveterati sunt, et claudicaverunt a semitis suis.

47. Vivit Dominus, et benedictus Deus meus, et exaltetur Deus salutis meæ.

48. Deus qui das vindictas mihi, et subdis populos sub me, liberator meus de inimicis meis iracundis.

36. *C'est vous* qui m'avez donné votre protection pour me sauver, et qui m'avez soutenu avec votre droite.

Votre discipline m'a corrigé jusqu'à la fin; et cette même discipline m'instruira *encore*.

37. Vous avez élargi sous moi la voie où je marchais, et mes pieds ne se sont point affaiblis.

38. Je poursuivrai mes ennemis et je les atteindrai; et je ne m'en retournerai point qu'ils ne soient entièrement défaits.

39. Je les romprai, et ils ne pourront tenir *ferme devant moi;* ils tomberont sous mes pieds.

40. Parce que vous m'avez revêtu de force pour la guerre, et que vous avez abattu sous moi ceux qui s'élevaient contre moi.

41. Et vous avez fait tourner le dos à mes ennemis devant moi; et vous avez exterminé ceux qui me haïssaient.

42. Ils ont crié : mais il n'y avait personne pour les sauver : *ils se sont adressés* au Seigneur, et il ne les a point exaucés.

43. Et *ainsi* je les briserai comme la poussière que le vent emporte; je les anéantirai comme la boue qui était dans les rues.

44. *Alors, ô mon Dieu!* vous me délivrerez de ce peuple rebelle, et vous m'établirez chef des nations.

45. *Alors je pourrai dire avec vérité :* Un peuple que je n'avais point connu m'a été assujéti : il m'a obéi aussitôt qu'il a entendu *ma voix;*

46. Des enfants étrangers ont agi à mon égard avec dissimulation. *Aussi ces* enfants étrangers sont tombés dans la vieillesse; ils ont boité dans leurs voies.

47. Vive le Seigneur, et que mon Dieu soit béni! que le Dieu de mon salut soit élevé *au-dessus de tout.*

48. *Car* c'est vous, mon Dieu, qui prenez soin de me venger, et qui me soumettez les peuples : c'est vous qui me délivrez de la fureur de mes ennemis.

---

36. *Protectionem salutis tuæ.* Protectionem salutarem tuam. — *Suscepit me.* Juvit, tutata est me. — *Et disciplina tua.* Pro toto hoc versiculo in hebræo tantum est, *mansuetudo tua multiplicabit me.* Vox hebraica ענוה *hanava*, humiliationem et mansuetudinem significat, et sensus erit : correptio, qua me afflictionibus humiliasti, ipsa me multis auxit bonis. — *In finem.* Semper.

37. *Dilatasti gressus meos.* Idem est quod supra dixit n. 20 : *Eduxit me in latitudinem.* — *Vestigia mea.* Pedes, vel gressus mei.

38. *Non convertar.* Pedem non referam. — *Donec deficiant.* Donec eos plane deleam.

39. *Confringam.* Cædam, percutiam.

40. *Et præcinxisti me virtute.* Fortitudine me roborasti et confirmasti. — *Supplantasti.* Cadere fecisti, prostrasti. D. Hieronym. vertit, *incurvasti.*

41. *Dedisti mihi deorsum.* In hebræo est, *inimicorum meorum dedisti mihi cervicem :* quod accidit cum inimici fugientes terga vertunt.

43. *Delebo.* In græco est λεανῶ, molam, conteram.

44. *Contradictionibus.* Seditionibus, contentionibus, rixis, rebellionibus. — *Populi.* In II. Reg., c. 22, n. 44, dicitur, *populi mei.* — *Gentium.* Gentilium : intellige de Christi regno spirituali, cui gentes barbaræ subjecerunt se. * Davidi etiam contermini gentiles tributa pependerunt et subditi fuerunt.

45. *Quem non cognovi.* Qui non erat de gente mea judaica. — *In auditu auris.* Ad primum auditum, ad solum nominis mei rumorem; cum primam Evangelii prædicationem audiit.

46. *Filii alieni.* Sic appellant Hebræi spurios et nothos. Sensus est : gentes prompte mihi paruerunt, at Israelitæ filii meretrici et nothi refractarii fuerunt, et mentiti sunt, hoc est, fidem mihi negarunt et debitum obsequium. * Vel per filios alienos intelligit alienigenas subditos, serviliter blandientes et mentientes præ timore, ut ii faciunt qui coacti obediunt. Sensus ergo est : alienigenæ subjecti mihi sunt tanquam servi. — *Inveterati sunt.* * Mihi servientes. Vel senuerunt in pravitatibus suis. — *Claudicaverunt a semitis suis.* In suis studiis et ratione agendi non recte, ut par erat, se gesserunt. * Chaldeus vertit; *Migrabunt de prætoriis suis*, inviti deserent domicilia sua magnifica, et mihi famulabuntur.

47. *Vivit Dominus.* Vivat; non enim est jurantis. — *Salutis.* Scilicet auctor.

48. *Das vindictas mihi.* Qui tribuis ulciscendi potestatem, si velim.

49. Et *ainsi* vous m'élèverez au-dessus de ceux qui s'élèvent contre moi; vous m'arracherez *des mains* de l'homme injuste.

50. C'est pourquoi je vous louerai, Seigneur, parmi les nations, et je chanterai un cantique *à la gloire de* votre nom.

51. *A la gloire du Seigneur* qui procure avec tant de magnificence le salut de son roi, et qui fait miséricorde à David, son christ, et à sa postérité dans tous les siècles.

49. *a* Et ab insurgentibus in me exaltabis me : a viro iniquo eripies me [a *II. Reg.* 22. 49.]

50. *a* Propterea confitebor tibi in nationibus, Domine, et nomini tuo psalmum dicam. [a *Ibid.* 50. *Rom.* 15. 9.]

51. Magnificans salutes regis ejus, et faciens misericordiam christo suo David, et semini ejus usque in sæculum.

PSAUME XVIII (XIX).

Contre les athées.

1. Pour la fin, Psaume de David.

2. Les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament publie les ouvrages de ses mains.

3. Le jour *qui succède* au jour, annonce cette *même* vérité; et la nuit *succédant* à la nuit, *en* donne la connaissance.

4. Il n'y a point de langues ni de langage par qui leurs voix ne soient entendues.

5. Leur voix a éclaté dans toute la terre; et leurs paroles *se font entendre* jusqu'aux extrémités du monde.

1. In finem, Psalmus David.

2. Cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum.

3. Dies diei eructat verbum, et nox nocti indicat scientiam.

4. Non sunt loquelæ, neque sermones, quorum non audiantur voces eorum.

5. *a* In omnem terram exivit sonus eorum : et in fines orbis terræ verba eorum. [a *Rom.* 10. 18.]

50. *Propterea confitebor tibi.* Il est évident que depuis le verset 44 il est question de la vocation des Gentils qui doivent se substituer aux Juifs pour la prédication de l'Evangile. Saint Paul cite dans ce sens le verset 50, et un Anglais, Jacques Pierre, en a appliqué tous les versets à Jésus-Christ, établissant qu'ils ne conviennent qu'à lui, à ses souffrances, à sa mort, à sa résurrection et à la vengeance qu'il a tirée de ses ennemis dans le dernier siége de Jérusalem.

PSAL. XVIII. — 2. *Cœli enarrant gloriam Dei.* On ne sait à quelle occasion David a composé ce Psaume. Il y relève la puissance, la sagesse et la bonté de Dieu manifestées aux hommes par ses ouvrages et par la loi donnée aux Juifs, aussi bien que par la loi naturelle gravée dans la conscience de chacun de nous.

5. *In omnem terram exivit.* Saint Paul voit ici la prédication des ministres de l'Evangile, dont la voix s'est fait entendre indistinctement à toutes les nations (Rom., X, 17, 18). Les Pères, fondés sur son témoignage, ont ainsi entendu les versets précédents. Sous le nom de *cieux*, ils ont entendu les apôtres qui, depuis le lever du soleil, c'est-à-dire depuis que Jésus-Christ est venu, publient sa gloire dans le monde entier, et cette predication s'est succédée d'années en annees, de siècles en siècles, comme le jour succède au jour et la nuit à la nuit.

---

49. *Exaltabis me.* Superiorem me illis faciens.

50. *Confitebor tibi in nationibus.* Confitetur, hoc est, laudat Deum David in nationibus, hoc est, in omnibus populis, quia ubique recitantur et canuntur ejus Psalmi.

51. *Magnificans.* Quasi dicat : O Domine, qui magnificas salutem regis tui, qui salvas et liberas regem tuum magnifice, * qui magnam et multiplicem salutem impertis. — *Semini ejus.* * Salomoni, et Christo qui de semine ejus ortus est. — *Usque in sæculum.* Nam regni Christi nullus erit finis.

PSAL. XVIII. — 1. *In finem.* Vide Psalm. 4. — *Psalmus David.* Vide Psalm. 3.

2. *Enarrant.* Est prosopopœia; ipsi enim non enarrant, sed homines excitant ad narrandam, hoc est, celebrandam Dei potentiam et sapientiam. Itaque Chald. pro voce *cœli* dixit, *qui suspiciunt cœlos.* — *Opera...* Sensus est : firmamentum ostendit quam egregia sint opera Domini. — *Firmamentum.* Quid sit firmamentum diximus Gen. I, 6.

3. *Dies diei eructat verbum.* Vicissitudo tam rata et constans dierum ac noctium, diesque diei succedens, et nox nocti, ostendit divinam vim et potestatem. Vel sensus est : dies cum finitur tradit alteri diei verbum laudis divinæ, ut etiam nox sequenti nocti scientiam laudandi Deum; atque ita Dei laus perpetua est, nec unquam intermissa. Vel ea quæ diebus et noctibus contingunt, ut prospera et adversa, variaque alia Dei judicia, Verbum Dei declarant et de eo sermonem faciunt.

4. *Non sunt loquelæ.* Vel sensus est : in omnibus populis cujuscumque tandem sint nationis aut linguæ, voces has cœlorum audiri et percipi. Itaque τὸ *quorum* positum erit pro *quibus*, per antiptosin. Vel sensus est, quasi dicat : Nec vero sunt ejusmodi voces hæ quæ ab omnibus non intelligantur; juxta quam interpretationem vox *eorum* abundat more hebræo. * Non sunt populi quantumvis linguis et moribus differentes, quantumvis barbari, qui si cœlum contemplentur, ad ejus opificis notitiam non trahantur. Cicero, lib. 1 de Legibus : *Nulla*, inquit, *gens est neque tam immansueta, neque tam fera, quæ etiamsi ignoret qualem Deum habere deceat, habendum tamen esse nesciat.*

5. *Exivit.* Pervagatus est. — *Sonus eorum.* Vox eorum, per prosopopœiam, ut dictum est, n. 2. In hebræo est, *linea eorum*, קום *quavam*, id est, structura eorum ad lineam exacta. LXX videntur legisse קולם *quolam*, quod est *sonus eorum*. Vel, ut suspicatur Genebrardus, positum est קו *quau*, pro קול *quol*, per poeticam apocopen.

6. In sole posuit tabernaculum suum : *a* et ipse tanquam sponsus procedens de thalamo suo : [a *Luc.* 24. 46.]
Exultavit ut gigas ad currendam viam;

7. A summo cœlo egressio ejus,
Et occursus ejus usque ad summum ejus : nec est qui se abscondat a calore ejus.
8. Lex Domini immaculata, convertens animas : testimonium Domini fidele, sapientiam præstans parvulis.
9. Justitiæ Domini rectæ lætificantes corda : præceptum Domini lucidum, illuminans oculos.

10. Timor Domini sanctus, permanens in sæculum sæculi : judicia Domini vera, justificata in semetipsa.

11. Desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum multum : et dulciora super mel et favum.
12. Etenim servus tuus custodit ea, in custodiendis illis retributio multa.
13. Delicta quis intelligit? ab occultis meis munda me :

14. Et ab alienis parce servo tuo.

Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero : et emundabor a delicto maximo.

6. Ce Dieu a établi sa tente dans le soleil; semblable à un époux sortant de sa chambre nuptiale,
Et part avec ardeur pour courir comme un géant dans sa carrière.
7. Il part de l'extrémité du ciel,
Et il va jusqu'à *l'autre* extrémité, il n'y a personne qui se cache à sa chaleur.

8. La loi du Seigneur est sans tache; elle convertit les âmes. Le témoignage du Seigneur est fidèle : il donne la sagesse aux petits.
9. Les *ordonnances* du Seigneur sont droites; elles font naître la joie dans les cœurs : le précepte du Seigneur est tout rempli de lumière *et éclaire* les yeux.
10. La crainte du Seigneur est sainte; elle subsiste dans tous les siècles; les jugements du Seigneur sont véritables *et* pleins de justice en eux-mêmes.
11. Ils sont plus désirables que l'abondance de l'or et des pierres précieuses, et plus doux que n'est le miel, et que le rayon de miel.
12. Aussi votre serviteur les garde, et en les gardant, *il espère* une grande récompense.
13. *Car* qui est celui qui connaît *toutes* ses fautes? Purifiez-moi *donc*, *ô mon Dieu!* de ceux qui me sont cachés,
14. Et préservez votre serviteur *de la corruption* des étrangers.
Si je n'en suis point dominé, je serai alors sans tache, et purifié d'un très-grand péché.

8. *Lex Domini.* Ici commence la seconde partie du Psaume. Dans la première, le Psalmiste a fait ressortir la sagesse de Dieu, de l'ordre qui règne dans le monde physique. Il passe ensuite au monde moral et nous fait voir ses mêmes perfections briller dans la loi qu'il a donnée aux Juifs par Moïse.

---

6. *In sole posuit tabernaculum suum.* Posuit solem in tabernaculo suo, hoc est, in cœlis. Est hypallage. Hunc sensum exhibet textus hebræus qui habet, *soli posuit tentorium in eis.* Bellarmin. putat Vulgatæ latinæ editionis sensum esse, Deum posuisse in sole tabernaculum suum, quia sol, tanquam præstantissima cœli pars, Deum et ejus gloriam enarrat. — *Tanquam sponsus.* Decorus scilicet, nitidus, ornatus. — *Ut gigas.* Ut vir fortis et strenuus. Pagninus vertit, *ut potens.*

7. *A summo cœlo.* Ab oriente, quasi dicat : Ab una cœli extremitate ad alteram, taudemque in eadem. — *Occursus.* Procursus, seu recursus et revolutio. — *Nec est qui abscondat.* Omnia enim caloris sui vi penetrat, omnia fovet, etiam quæ sunt in terræ penetralibus, in quibus plurima generantur pretiosa solis vi et efficientia.

8. *Immaculata.* Hebr. et Chald. *perfecta.* — *Convertens animas.* A malo et ab erroribus revocans in viam, corrigens, reducens. Vox hebraica משיבת *mescibath*, verti potest, *tranquillans*, quod legi divinæ bene convenit, quæ conscientiam tranquillat et pacat, restituit et reficit. — *Testimonium.* Præcepta Domini, quæ ejus voluntatem testantur. — *Fidele.* Certum, verax, non fallens. — *Parvulis.* Sinceris, simplicibus, docilibus; qui enim est hujusmodi dicitur פתי *pethi*, a פתה *patha*, quod in *Piel* significat suadere, et in partem quam velis inclinare.

9. *Justitiæ.* Præcepta, ut vertit Pagninus. — *Rectæ.* Rectum iter ad vitam docentes. — *Lucidum.* Purum, mundum. — *Oculos.* Intelligentiam, mentem hominis.

10. *Timor Domini.* Præcepta Domini docentia Dei timorem casta sunt, pura et sancta. — *Permanens in sæculum.* Quoad fructum suum, qui est perpetuus; nam durat in cœlo et hinc migrantem hominem sequitur. — *Judicia.* Præcepta, vel decreta et acta Domini, et exempla misericordiæ et iræ, quibus punit scelera, et virtutes compensat. — *In semetipsa.* Per se et suapte natura. Vel pariter, seu omnia, vel omnibus modis. Chald. *simul.*

11. *Desiderabilia.* Amabilia. — *Super aurum.* Cujus desiderio multi capiuntur, unde a Xenophonte vocatur πολύευκτον, lib. 1, Cyropæd., id est *multum desideratum.* — *Multum.* Non est adverbium, sed nomen, cum in græco sit πολὺν, et in Hebr. רב *rab.*

12. *Servus tuus.* Ego qui servus tuus sum. In Hebr. est, *etiam servus tuus illustratur in eis*, clarus fit, cautus, sedulus in illis servandis. — *Retributio.* Merces, præmium.

13. *Delicta.* Errores, ut vertit D. Hieron., Chald. et Pagninus. — *Quis intelligit?* Quis potest enumerare, cum tot et tanti sint? — *Occultis.* Quæ me latent.

14 *Ab alienis.* Ab alienis hominibus pravis et perversis, quorum alieni sunt mores. — *Parce servo tuo.* Parcendo remove a me, et serva me ab illis. — *Mei.* Est genitivi casus μοῦ. — *Tunc immaculatus ero.* Nam quando improbi imperant, cŏguntur probi multa facere per impatientiam, exemplum, adulationem, etc., ne gravius ab eis vexentur. — *Maximo.* In Hebr. est רב *rab*, multo.

15. Alors les paroles de ma bouche vous seront agréables, aussi bien que la méditation *secrète* de mon cœur, *que je ferai* toujours en votre présence.

Seigneur, vous êtes mon aide et mon rédempteur.

15. Et erunt ut complaceant eloquia oris mei : et meditatio cordis mei in conspectu tuo semper.

Domine adjutor meus, et redemptor meus.

PSAUME XIX (XX).

Prière pour le roi partant à la guerre.

1. Pour la fin, Psaume de David.

2. Que le Seigneur vous exauce, dans le jour de l'affliction; que le nom du Dieu de Jacob vous protége.

3. Qu'il vous envoie du secours de son *lieu* saint; et que de Sion il soit votre défenseur.

4. Qu'il se souvienne de tous vos sacrifices; et que l'holocauste que vous lui offrez lui soit agréable.

5. Qu'il vous accorde *toutes choses* selon *les désirs de* votre cœur; et qu'il accomplisse tous vos justes desseins.

6. Nous nous réjouirons de votre salut, et nous nous glorifierons dans le nom de notre Dieu.

7. Que le Seigneur accomplisse toutes vos demandes. J'ai maintenant reconnu que le Seigneur a sauvé son christ.

Il l'exaucera *du haut* du ciel, *qui est* son sanctuaire ; et il *le* sauvera par la force invincible de sa droite.

8. Ceux-là *se confient dans* leurs chariots, et ceux-ci dans leurs chevaux : mais pour nous, nous aurons recours à l'invocation du nom du Seigneur notre Dieu.

1. In finem, Psalmus David.

2. Exaudiat te Dominus in die tribulationis protegat te nomen Dei Jacob.

3. Mittat tibi auxilium de sancto : et de Sion tueatur te.

4. Memor sit omnis sacrificii tui : et holocaustum tuum pingue fiat.

5. Tribuat tibi secundum cor tuum : et omne consilium tuum confirmet.

6. Lætabimur in salutari tuo : et in nomine Dei nostri magnificabimur.

7. Impleat Dominus omnes petitiones tuas : nunc cognovi quoniam salvum fecit Dominus CHRISTUM suum.

Exaudiet illum de cœlo sancto suo : in potentatibus salus dexteræ ejus.

8. Hi in curribus, et hi in equis : nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus.

15. *Et meditatio cordis mei.* Théodoret voit dans ce Psaume les trois lois : la loi naturelle (1-8), la loi mosaïque (8-13), et la loi nouvelle ou la loi évangélique qui remet les péchés et exige une vie nouvelle (13 *ad finem*).

Psal. XIX. — 2. *Exaudiat te Dominus.* On croit que David a composé ce Psaume à l'occasion de son expédition contre les Ammonites et les Syriens (II. Reg., X, 6 et suiv.). Il renferme les vœux qu'Israël faisait pour l'heureux succès des armes de son roi. L'Eglise s'en sert pour implorer le secours de Dieu en faveur des princes chrétiens.

---

15. *Et erunt ut complaceant eloquia auris mei.* In Hebr. est, *erunt ad voluntatem eloquia oris mei*, id est, oratio mea tibi erit grata et accepta. — *Meditatio.* Sic etiam tibi probabitur cogitatio mentis meæ. — *Adjutor meus.* In Hebr. *petra mea.* Vide dicta Psal. 17, 3.

Psal. XIX. — 2. *In die.* In tempore tribulationis. — *Protegat te. Elevet te*, ut ex Hebr. vertit Pagninus. — *Nomen Dei Jacob.* Deus nominatus et invocatus a Jacob. Vel nomen idem est ac virtus et potestas Dei Jacob. Vel *nomen Dei*, phrasis Scripturæ, idem est quod *Deus.*

3. *De sancto.* De sanctuario, de loco sancto in quo servatur arca. Vel de cœlo. — *De Sion.* In quo monte erat arca tempore Davidis. Mons autem Sion terrestris figura et typus est cœlestis.

4. *Pingue fiat.* Acceptum sit, ut holocausta pinguia : quare Dan., 3, 40, habemus : *Sicut in millibus agnorum pinguium, sic fiat sacrificium nostrum in conspectu tuo hodie, ut placeat tibi.*

5. *Secundum cor.* Ut optas. — *Confirmet.* Hier. *impleat.* Chald. *perficiat.*

6. *In salutari tuo.* In salute quam attuleris, cum incolumis et victor ex bello redieris. — *In nomine Dei nostri.* In potentia divina, vel in Deo. — *Magnificabimur.* Magnos nos esse ducemus et dicemus.

7. *Nunc cognovi.* Quasi dicat : Pro certo habeo. — *Salvum fecit.* Salvum faciet, vel salvum facere constituit. *In potentatibus salus dexteræ ejus.* Sensus est : potentia et viribus Dei salus sit dexteræ ejus, scilicet regis : vel dextera ejus (scilicet Dei) salvet eum potentissime. Vel sententia est : Deus potenter salvet. In græco est, ἐν δυναστείαις, quæ vox potentatus, principatus et imperia significat; quare græco vocabulo inhærendo sensus erit : in principatibus constituendis et conservandis præcipue necessaria est salus dexteræ Dei.

8. *Hi in curribus, et hi in equis.* Confident in humanis præsidiis et armis. * Mos fuit orientalium populorum de curribus pugnare. Vide quæ diximus l. 6, c. 11, q. 8, de rep. Hebræorum. Adstipulatur Eustach. ad l. 16 Iliad. cum ait Συνήθες τοῖς Ἀχαιοῖς ἁρματομαχεῖν ἐφαπτρωμένοις χρωμένοις δόρασι, *usitatum Achivis e curribus pugnare teretibus hastis.* — *In nomine.* Nomen, nam verba invocandi apud Hebræos construuntur cum præpositione.

9. Ipsi obligati sunt, et ceciderunt : nos autem surreximus et erecti sumus.

10. Domine salvum fac regem : et exaudi nos in die, qua invocaverimus te.

9. Quant à eux, ils se sont trouvés comme liés, *et* ils sont tombés; au lieu que nous nous sommes relevés, et nous avons été redressés.

10. Seigneur, sauvez le roi; exaucez-nous au jour que nous vous aurons invoqué.

PSAUME XX (XXI).

Actions de grâces après la victoire.

1. In finem, Psalmus David.

2. Domine, in virtute tua lætabitur rex : et super salutare tuum exultabit vehementer.

3. Desiderium cordis ejus tribuisti ei : et voluntate labiorum ejus non fraudasti eum.

4. Quoniam prævenisti eum in benedictionibus dulcedinis : posuisti in capite ejus coronam de lapide pretioso.

5. Vitam petiit a te, et tribuisti ei longitudinem dierum in sæculum, et in sæculum sæculi.

6. Magna est gloria ejus in salutari tuo : gloriam et magnum decorem impones super eum.

7. Quoniam dabis eum in benedictionem in sæculum sæculi : lætificabis eum in gaudio cum vultu tuo.

8. Quoniam rex sperat in Domino : et in misericordia Altissimi non commovebitur.

9. Inveniatur manus tua omnibus

1. Pour la fin, Psaume de David.

2. Seigneur, le roi se réjouira dans votre force, et il sera transporté de joie, à cause du salut que vous lui avez procuré.

3. Vous lui avez accordé le désir de son cœur, et vous ne l'avez point frustré de la demande de ses lèvres.

4. Car vous l'avez prévenu de bénédictions *et* de douceurs; vous avez mis sur sa tête une couronne de pierres précieuses.

5. Il a *seulement* demandé la vie, et vous lui avez accordé des jours qui s'étendront dans tous les siècles des siècles.

6. Le salut que vous lui avez procuré est accompagné d'une grande gloire : *mais* vous couvrirez *encore* sa tête d'une gloire *plus éclatante;* et vous lui donnerez une beauté *plus* admirable.

7. Car vous le comblerez de vos bénédictions éternelles, *et* vous lui donnerez une joie parfaite en lui montrant votre visage,

8. Parce que le roi espère au Seigneur, et *que s'appuyant* sur la miséricorde du Très-Haut, il ne sera *jamais* ébranlé.

9. Que votre main s'appesantisse sur tous vos

Psal. XX. — 1. *Domine, in virtute tua.* On croit que David composa ce Psaume après que Dieu lui eût fait remporter la victoire sur les Ammonites (II. Reg., 29 et seq.); ce qui donne lieu de le lier au Psaume précédent. Celui-là était une prière pour l'heureux succès des armes du prince; celui-ci est une action de grâces pour sa victoire; c'est la remarque de D. Calmet et du P. de Carrières. Le Paraphaste chaldéen et les rabbins le rapportent à Jésus-Christ.

4. *Posuisti in capite ejus coronam.* Après la défaite des Ammonites, David prit la couronne de Melchom, leur dieu, et la mit sur sa tête (II. Reg., XII, 30, et I. Par., XX, 2). Il était en cela une figure de Jésus-Christ, couronné d'un diadème immortel dont les saints sont rendus participants (Apoc., II, 26, III, 21, VI, 2, XII, 5, XIX, 11, XX, 4, 6).

---

9. *Obligati sunt.* Vincti, inflexi, constricti, prostrati, viribus destituti. Hebr. *incurvati sunt,* succubuerunt; quare quidam existimant in Vulgata nostra legendum *obliquati*, qui tamen falluntur; nam vulgata nostra interpretatio exprimit LXX versionem, in qua habemus, συνεποδίσθησαν, id est, colligati sunt quasi compedibus. — *Erecti sumus.* Chald. *corroborati sumus.*

Psal. XX. — 2. *In virtute tua.* Potentia et ope. — *Salutare tuum.* Propter salutem quam tuo munere consecutus est.

3. *Desiderium cordis ejus.* Id quod ipse optabat. — *Voluntate labiorum ejus.* Voto et desiderio quod labiis expressit, et se velle et postulare orando significavit.

4. *Prævenisti eum.* Prius dedisti quam ille peteret, prompte et liberaliter dedisti. — *In benedictionibus dulcedinis.* Beneficiis suavissimis et jucundissimis. In græco pro *dulcedinis,* est χρηστότητος, *benignitatis*, vel *bonitatis.* — *Coronam.* Regium diadema. — *De lapide pretioso.* D. Hieron. vertit, *obrizo.* Chald. *auro puro.* Putat Agellius vulgatum latinum interpretem topazium intelligere, quæ inter gemmas nobilissima habebatur eo tempore, et colore aurum refert; ideoque mirum non esse si aliqui aurum, vel obrizum transtulerunt.

5. *Vitam petiit a te.* Postulavit Christus ut revocaretur a morte ad vitam immortalem, et quod optavit obtinuit.

6. *Magna.* Magnam gloriam consecutus est simul cum salute quam illi tribuisti, cum scilicet pro hac mortali vita æternam illi tribuisti. — *Decorem.* Splendorem.

7. *Dabis eum in benedictionem.* In Hebr. est, *pones eum in benedictiones.* Adeo illi benedices, ut qui in posterum voluerint alicui bene precari, illum in exemplum rerum optabilium commemorent; illi et se, et eos quibus bene velint, similes esse cupiant. Vel sensus est : pones eum ut communem benedictionum materiam, id est, facies ut omnes illi benedicant. Vel facies illum benedictum et felicem. — *Lætificabis.* Claro tui luminis aspectu eum lætificabis. Vel illud *cum vultu tuo*, idem est ac *coram te.*

8. *Non commovebitur.* Bona enim quæ illi tribuet Deus stabilia erunt et firma, nec ullus poterit eripere.

9. *Inveniatur manus tua omnibus inimicis tuis.* Id est, invenietur. In Hebr. est, *Inveniat manus tua omnes inimicos tuos.* Inveniat idem est ac apprehendat. — *Dextera tua.* Est primi hemistichii usitata repetitio.

ennemis. Que votre droite se fasse sentir à tous ceux qui vous haïssent.

10. Vous les embraserez comme un four ardent au temps que vous *leur* montrerez votre visage. *Alors* la colère du Seigneur les jettera dans le trouble, et le feu les dévorera.

11. Vous exterminerez leurs enfants de dessus la terre, et leur race du milieu des hommes.

12. Parce qu'ils ont travaillé à faire tomber *toutes sortes* de maux sur vous. Ils ont conçu des desseins qu'ils n'ont pu exécuter.

13. Car vous leur ferez tourner le dos *devant vos armées :* et vous disposerez leur visage à *recevoir les coups* qui vous restent.

14. Elevez-vous, Seigneur, en faisant paraître votre puissance. Nous chanterons *vos louanges*, et nous publierons dans nos cantiques votre *souverain* pouvoir.

inimicis tuis ; dextera tua inveniat omnes, qui te oderunt.

10. Pones eos ut clibanum ignis in tempore vultus tui : Dominus in ira sua conturbabit eos, et devorabit eos ignis.

11. Fructum eorum de terra perdes : et semen eorum a filiis hominum.

12. Quoniam declinaverunt in te mala, cogitaverunt consilia, quæ non potuerunt stabilire.

13. Quoniam pones eos dorsum : in reliquiis tuis præparabis vultum eorum.

14. Exaltare, Domine, in virtute tua : cantabimus et psallemus virtutes tuas.

PSAUME XXI (XXII).

Prophétie sur la passion du Christ et sur son règne.

1. Pour la fin, Psaume de David, pour le secours du matin.

2. O Dieu! ô mon Dieu! jetez sur moi vos regards. Pourquoi m'avez-vous abandonné? Les

1. In finem pro susceptione matutina, Psalmus David.

2. Deus, Deus meus, respice in me : quare me dereliquisti? longe a salute

10. *Dominus in ira sua conturbabit eos.* Quelques interprètes croient que ce verset fait allusion à la vengeance que David exerça contre les Ammonites, qu'il fit écraser sous des chariots à triturer et qu'il fit jeter dans un four à briques (II. Reg., XII, 31). Cette vengeance peut être regardée comme un symbole de celle que Jésus-Christ devait exercer sur Rome païenne, qui est cette Babylone dont la ruine et l'embrasement sont annoncés dans l'*Apocalypse* (Apoc., XVII, 16, XVIII, 8, XIX, 3).

Psal. XXI. — 2. *Quare me dereliquisti?* Ce sont les paroles que Jésus-Christ a prononcées lui-même sur la croix (Matth., XXVII, 46; Marc., XV, 34). Il nous a avertis par là que tout ce Psaume se rapporte à lui. Il se divise en deux parties : la première, qui va jusqu'au verset 22, est un tableau de la passion de Notre Seigneur. On le voit abandonné de son Père, livré aux insultes de ses ennemis, attaché à la croix, ses habits partagés, sa robe jetée au sort. Dans la seconde partie il a retrouvé une vie nouvelle, il console ses apôtres, établit l'Eglise, y appelle toutes les nations et nous montre les pauvres aussi bien que les riches assis au banquet divin qu'il leur a préparé dans l'Eucharistie, pour faire de son peuple un peuple nouveau, entièrement régénéré par la grâce réparatrice de sa Rédemption devenue une création nouvelle.

---

10. *Pones eos ut clibanum ignis.* Inflammabis eos, exures et cremabis, ut incenditur clibanus sive fornax ardens. Perdes eos ut ligna, aut sarmenta; et stipulas quæ in ardentem fornacem injiciuntur. — *Vultus tui.* Iræ tuæ; nam signa iræ in vultu eminent. — *Conturbabit.* Timore percellet.

11. *Fructum eorum.* Prolem, stirpem. Hunc esse sensum patet ex reliquo versiculo. — *A filiis hominum.* Ex hominum numero.

12. *Declinaverunt.* Inclinaverunt, imposuerunt, conati sunt devolvere super te mala. Sic Isaiæ cap. 66, 12, dicitur : *Ecce ego declinabo super eam quasi fluvium pacis.* — *Te.* Tuos : tribuit Deo quod Dei cultoribus convenit. Sic in Actis : *Saule, Saule, quid me persequeris?* — Perficere. *Stabilire.*

13. *Pones eos dorsum.* In fugam eos convertes, et dorsum vertere coges. Bene Symmach. τάξεις αὐτοὺς ἀποστρόφους, *constitues eos adversos.* — *In reliquiis tuis.* In his quos tu reliqueris et residuos feceris e tanta strage, quasi dicat : Reliquias telis jaculisque persequeris, et recta in eorum vultum collineabis. Vocem hebraicam מיתריך *metarecha,* S. Hieronym. et alii vertunt, *funibus tuis,* quasi dicat : In chordis ac nervis arcus tui præparabis sagittas adversus vultum eorum. Crediderim ego esse usitatam prioris hemistichii repetitionem, hoc sensu : convertes eos in fugam, et faciem eorum præparabis, et ita constitues ut eos aspiciant, et pone sequantur, qui pridem simili clade a te perculsi fugæ se tradiderunt; hi autem reliquiæ appellantur, quia ex majori numero residui et reliqui sunt.

14. *Exaltare, Domine.* Ostende quantus sis, quantaque virtute polleas. — *Virtutes tuas.* Potentiam tuam.

Psal. XXI. — 1. *Pro susceptione matutina.* Susceptio matutina Christi resurrectionem significat, quæ facta est tempore matutino, et per virtutem Dei suscipientis quodammodo de sepulcro, et eum educentis ad auram vitalem, juxta illud Psalm., 3, 6 : *Exsurrexi, quia Dominus suscepit me.* S. Hieronymus vertit, *pro cerva matutina,* scilicet Christo, quem Judæi ut canes venatici cervam lacerarunt. Mariana putat titulum hunc esse initium cantilenæ, ad cujus modos jubet hunc Psalmum decantari. Quamvis autem Psalmus hic de Passione agat, quia tamen pro obtinenda resurrectione orat, ideo ab ea inscriptione nactus est.

2. *Respice in me.* Quare, ut iratus, faciem tuam avertis? — *Quare me dereliquisti?* Cur destituisti me auxilio, tuum influxum, vim et actionem suspendens, ac si essem divinitate

mea verba delictorum meorum. [a *Matth.* 27. 46. *Marc.* 15. 34.]

3. Deus meus clamabo per diem, et non exaudies : et nocte, et non ad insipientiam mihi.

4. Tu autem in sancto habitas, laus Israel.

5. In te speraverunt patres nostri ; speraverunt, et liberasti eos.

6. Ad te clamaverunt, et salvi facti sunt : in te speraverunt, et non sunt confusi.

7. Ego autem sum vermis, et non homo : opprobrium hominum, et abjectio plebis.

8. Omnes videntes me, deriserunt me : locuti sunt labiis, et moverunt caput. [a *Matth.* 27. 39. *Marc.* 15. 29.]

9. Speravit in Domino, eripiat eum : salvum faciat eum, quoniam vult eum. [a *Matth.* 27. 43.]

10. Quoniam tu es, qui extraxisti me de ventre : spes mea ab uberibus matris meæ.

11. In te projectus sum ex utero : de ventre matris meæ Deus meus es tu,

12. Ne discesseris a me :

cris de mes péchés sont cause que le salut est bien éloigné de moi.

3. Mon Dieu, je crierai pendant le jour, et vous ne m'exaucerez pas; *je crierai* pendant la nuit, et l'on ne me l'imputera point à folie.

4. Car pour vous, vous habitez dans le lieu saint, la louange d'Israël.

5. Nos pères ont espéré en vous; ils y ont espéré, et vous les avez délivrés.

6. Ils ont crié vers vous, et ils ont été sauvés. Ils ont espéré en vous, et ils n'ont point été confondus.

7. Mais pour moi, je suis un ver de terre et non plus un homme, l'opprobre des hommes et le rebut du peuple.

8. Tous ceux qui me voyaient se sont moqués de moi; ils en ont parlé *avec outrage*, et ils ont branlé la tête.

9. *En disant :* Il a espéré au Seigneur : que le Seigneur le délivre : qu'il le sauve, s'il l'aime.

10. Parce que c'est vous qui m'avez tiré du ventre de ma mère, *et que vous avez été* mon espérance dès le temps que je suçais ses mamelles.

11. Je me jetai entre vos bras au sortir de son sein, et vous avez été mon Dieu dès que je quittai les entrailles de ma mère.

12. Ne vous retirez donc pas de moi,

---

orbatus et purus homo? Non est affectus quærentis et expostulantis, sed admirantis potius aut dolorum magnitudinem protestantis. — *Longe a salute mea.* Sententia est : merito me dixi derelictum in doloribus, quia delicta totius mundi, quæ in me suscepi, non possunt conjungi cum mea salute, scilicet hujus vitæ meæ corporalis et temporalis. — *Verba delictorum.* Delicta. Verbum enim apud Hebræos rem aut negotium in genere significat.

3. *Et nocte.* Scilicet clamabo, quasi dicat : Clamabo die et nocte, et non exaudiar. Videtur respicere duplicem Christi orationem, alteram de nocte habitam in horto, alteram de die in cruce. — *Et non ad insipientiam mihi.* Et tamen hoc mihi ad insipientiam non imputabitur; quia licet sciam me non exaudiendum ut mortem temporalem evadem, tamen prudenter clamo, quia scio me exaudiendum quoad id quod præcipue specto, humanam scilicet redemptionem, et resurrectionem meam ad vitam immortalem. Potest etiam sensus totius versiculi esse : clamabo per diem, hoc est dum vivo, ut liberer a morte temporali, et non exaudies : clamabo per noctem, cum scilicet mortuus fuero, ut resurgam, et non ero insipiens, quia clamorem hunc nocturnum exaudies. Cum hac expositione convenit textus hebræus, qui habet ad verbum : *Clamabo interdiu, et non respondebis : et nocte, et non silentium mihi*, hoc est, respondebis. Genebrard. et Emman. Sa putant, *et non ad insipientiam mihi* idem esse ac si diceret : Quod non exaudiar, non est ex ulla mea insipientia aut culpa. Eusebius Cæsar et illum secutus Angellius, καὶ οὐκ εἰς ἄνοιαν ἐμοί, quod est in textu græco, ita interpretantur, quasi dicat : Quod ita clamem, non debet tribui iræ, superbiæ et insanæ desperationi, sed maximis doloribus quibus vexor. Sic quod Luc. 4. 28, dicitur : *Repleti sunt... ira*, in græco est ἐπλήσθησαν ἄνοιας, *repleti sunt insipientia*, hoc est, impotenti quadam ira et superbia.

4. *Tu autem in sancto habitas.* Quasi dicat : Isthic in cœlo securus desides et quiescis, nec progrederis ad me juvandum, quasi nihil de malis meis sollicitus. Vel sensus est : spero me in nocte exaudiendum, quia habitas in sanctitate, ipse sanctus, pius et misericors. — *Laus Israel.* Quem laudant et colunt Israelitæ, vel propter quem Israelitæ laudantur, qui tantum Deum colunt.

7. *Ego autem sum vermis.* Abjectus, contemptus, proculcationi omnium expositus, sine specie et decore. — * *Et non homo.* Potius vermis quam homo. — *Opprobrium hominum.* Chal. *portans hominum vituperia.* — *Abjectio plebis.* Contemptus, et quasi ludicrum populi.

8. *Locuti sunt labiis.* Hoc impetum cognoscimus ex Evangelio sancti Matthæi, c. 27, 39, ubi legimus : *Blasphemabant eum moventes capita sua, et dicentes*, etc. * Ex hebræo verti potest, *hiatum fecerunt labiis suis*, qui mos irridentium, ut apparet Job. 16, 11, et Psalm., 34. 21. — * *Moverunt caput.* Qui gestus est deridentis et subsannantis. Sic infra, Psal. 43, 15 : *Posuisti nos in similitudinem gentibus; commotionem capitis in populis.* Sic sæpius alibi, ut IV. Reg. 19, 21 ; Job. 16, 5.

9. *Speravit in Domino.* Eædem fuerunt Judæorum voces, ut discimus ex S. Matthæo loco citato : *Confidit*, alebant, *in Deo, liberet nunc eum, si vult.*

10. *Quoniam.* Hæc particula, *quoniam*, ut etiam græcum ὅτι, non est ubique nota causæ, sed sæpe ponitur loco conjunctionis *et*, vel *autem*; aliquando etiam nihil significat, sed additur ornatus gratia. — *Extraxisti me de ventre.* Ex præteritis beneficiis bene sperat de futuris. Sensus est : ut unicus meæ humanæ originis pater atque auctor me miro modo citra humanam opem eduxisti e materno utero, salvis claustris virginalibus. — *Ab uberibus.* Ab infantia mea.

11. *In te projectus sum.* In tuam tutelam et fidem. Prodiens ex utero, in sinum tuum cecidi. — *De ventre matris meæ.* Idem quod ab uberibus matris meæ, ab infantia mea.

12. *Ne discesseris.* Ne elongaveris. — *Tribulatio.* Mors imminens et proxima.

Parce que l'affliction approche, et qu'il n'y a personne qui m'assiste.

13. *Car* un grand nombre de jeunes bœufs *en furie* m'ont environné, et des taureaux gras m'ont assiégé.

14. Ils ont ouvert leur bouche pour me dévorer, comme un lion ravissant et rugissant.

15. Je me suis écoulé comme l'eau; tous mes os se sont déplacés.

Mon cœur au milieu de mes entrailles est devenu semblable à la cire qui se fond.

16. Toute ma force s'est desséchée comme la terre : ma langue est demeurée attachée à mon palais; et vous m'avez conduit jusqu'à la poussière du tombeau.

17. Car j'ai été environné par un grand nombre de chiens *enragés;* une assemblée de personnes remplies de malice m'ont assiégé.

Ils ont percé *de clous* mes mains et mes pieds.

18. Ils ont compté tous mes os.

Ils ont pris plaisir à me regarder et à me considérer.

19. Ils ont partagé mes habits, et ils ont jeté le sort sur ma robe.

20. Mais pour vous, Seigneur, n'éloignez pas de moi votre assistance; appliquez-vous à me défendre.

21. Délivrez mon âme, *ô mon* Dieu! de l'épée *qui la poursuit,* et de la puissance du chien, elle qui est unique *et abandonnée.*

Quoniam tribulatio proxima est : quoniam non est qui adjuvet.

13. Circumdederunt me vituli multi : tauri pingues obsederunt me.

14. Aperuerunt super me os suum, sicut leo rapiens et rugiens.

15. Sicut aqua effusus sum : et dispersa sunt omnia ossa mea.

Factum est cor meum tanquam cera liquescens in medio ventris mei.

16. Aruit tanquam testa virtus mea, et lingua mea adhæsit faucibus meis : et in pulverem mortis deduxisti me.

17. Quoniam circumdederunt me canes multi : concilium malignantium obsedit me.

Foderunt manus meas et pedes meos :

18. Dinumeraverunt omnia ossa mea.

Ipsi vero consideraverunt et inspexerunt me :

19. *a* Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem. [a *Matth.* 27. 35. *Joan.* 19. 23. 24.]

20. Tu autem, Domine, ne elongaveris auxilium tuum a me : ad defensionem meam conspice.

21. Erue a framea Deus animam meam : et de manu canis unicam meam.

17. *Foderunt manus meas.* Ces paroles conviennent parfaitement à Notre Seigneur, mais elles ne peuvent nullement s'appliquer à David. Elles ont été, pour ce motif, très-embarrassantes pour les Juifs et les rationalistes qui ont voulu détourner cette prophétie de son vrai sens. Ils ont cherché à altérer le texte primitif et à substituer à la leçon ancienne une leçon nouvelle. Ainsi au mot *câri*, traduit par le mot *foderunt* dans la Vulgate, *fixerunt* dans saint Jérôme, ὤρυξαν dans les Septante, ils ont substitué le mot *câarou* ou *cârou* qu'ils ont traduit par *sicut leo.* La phrase alors n'a plus de sens ou n'a qu'un sens forcé. *Sicut leo pedes meos et manus meas;* il faut ajouter un sous-entendu comme *lacerans* pour arriver à une signification quelconque. Mais cette prophétie ne repose pas sur un mot. Nous voyons auparavant Notre Seigneur insulté par ses ennemis, et plus loin ses vêtements sont jetés au sort, on compte ses os comme il arrive aux suppliciés. Les applications faites par saint Matthieu, saint Marc et saint Jean de tous ces passages ne laissent pas le moindre doute.

---

13. *Vituli multi.* Judæos et milites intelligit, qui instar vitulorum et taurorum pinguium populantes erant et efferati.

15. *Sicut aqua effusus sum.* Viribus destitutus. Vel significat Christus sanguinem suum totum effusum esse. Bellarminus refert ad mansuetudinem et patientiam, quasi dicat : Non restiti ullo modo, sed instar mollissimæ aquæ me præbui versandum et in omnem partem impellendum. Referri etiam potest ad timorem quem Christus naturaliter in tantis malis passus est. Vide versiculum sequentem. — *Dispersa.* Divulsa, separata, dum in cruce pendeo. — *Tanquam cera liquescens.* Nam et cor dissolvi dicitur et tabescere, cum pertimescimus; quare II. Reg., 17, 10, dicitur : *Et fortissimus quisque, cujus cor est quasi leonis, pavore solvetur.*

16. *Tanquam testa.* Tanquam vas fictile igne fornacis arefactum et duratum. — *Virtus mea.* Chald. *humor meus;* succum et humorem carnis intelligit. — *Adhæsit faucibus meis.* Præ siti. Sic Jerem. in Threnis, c. 4, n. 4 : *Adhæsit*, inquit, *lingua lactentis ad palatum ejus in siti.* — *In pulverem mortis.* Non quod corpus Christi solutum sit in pulverem, sed quod sit traditum sepulcro, quod pulveris vocabulo designatur, quia sepulcra in terra et pulvere fodiuntur.

17. *Canes.* Judæi et milites, quos supra vitulos et tauros pingues appellaverat. — *Malignantium.* Pessimorum, ut vertit D. Hieronymus. — *Foderunt manus meas.* Vaticinium est de passione Domini, cum versibus sequentibus de vestimentorum divisione per sortem loquatur; siquidem, ut argumentatur Justinus martyr, Apolog. 2 pro Christianis, David, qui hæc scripsit, nihil tale passus est.

18. *Dinumeraverunt omnia ossa mea.* Ita extenderunt ut possent dinumerare. — *Consideraverunt, et inspexerunt me.* Me sic manibus et pedibus confossum, et ossibus, luxatum cum contemptu contemplati sunt, oculos pascentes tali spectaculo. Vel peculiariter hoc pertinet ad ignominiam nuditatis, quasi dicat : Ipsi curiose inspexerunt totum corpus meum, quoniam nudatum erat omnibus vestibus. Cui explicationi favet hebraicus textus, qui ad verbum habet : *Ipsi aspicient, inspicient in me.*

20. *Conspice.* Hebr. *festina.*

21. *A framea.* A gladio, a morte violenta. — *Canis.* Intelligit eos quos supra vocavit canes, vitulos et tauros pingues. — *Unicam meam.* Animam quam unicam habeo; vitam meam.

22. Salva me ex ore leonis : et a cornibus unicornium humilitatem meam.

23. *a* Narrabo nomen tuum fratribus meis : in medio ecclesiæ laudabo te. [a *Hebr.* 2. 12.]

24. Qui timetis Dominum, laudate eum : universum semen Jacob glorificate eum :

25. Timeat eum omne semen Israel, quoniam non sprevit, neque despexit deprecationem pauperis :

Nec avertit faciem suam a me : et cum clamarem ad eum, exaudivit me.

26. Apud te laus mea in ecclesia magna : vota mea reddam in conspectu timentium eum.

27. Edent pauperes, et saturabuntur : et laudabunt Dominum qui requirunt eum ; vivent corda eorum in sæculum sæculi.

28. Reminiscentur, et convertentur ad Dominum universi fines terræ :

Et adorabunt in conspectu ejus universæ familiæ gentium.

29. Quoniam Domini est regnum : et ipse dominabitur gentium.

30. Manducaverunt, et adoraverunt

22. Sauvez-moi de la gueule du lion et des cornes des licornes ; *ayez pitié de moi* dans cet état d'humiliation où je suis.

23. *Alors* je ferai connaître votre nom à mes frères ; je publierai vos louanges au milieu de l'assemblée *des peuples*.

24. *Je leur dirai :* O vous qui craignez le Seigneur, louez-le tous ; glorifiez-le, vous tous qui êtes de la race de Jacob.

25. Qu'il soit craint par toute la postérité d'Israël, parce qu'il n'a point méprisé ni dédaigné l'humble supplication du pauvre,

Et qu'il n'a point détourné de moi son visage ; mais qu'il m'a exaucé lorsque je criais vers lui.

26. Vous serez, *ô mon Dieu !* le sujet de mes louanges dans une grande assemblée ; je m'acquitterai des vœux que j'ai faits en présence de ceux qui le craignent.

27. Les pauvres mangeront, et seront rassasiés ; et ceux qui cherchent le Seigneur le loueront ; leurs cœurs vivront dans toute l'éternité.

28. La terre dans toute son étendue se souviendra *des bontés qu'il aura eues pour moi,* et elle se convertira au Seigneur.

Et tous les peuples différents des nations seront dans l'adoration en sa présence,

29. Parce que le règne est au Seigneur, et que c'est lui qui régnera sur les nations.

30. *Alors il sera vrai de dire :* Tous les riches de

22. *Et a cornibus unicornium.* L'animal désigné dans ce verset, et dont il est parlé en plusieurs endroits des Psaumes, est probablement, dit M. Rault, l'oryx connu des anciens par son caractère indomptable et féroce. Oppien l'appelle l'effroi des animaux sauvages, et Martial a dit :

Matutinarum non ultima præda ferarum.
Sævus oryx, constat quot mihi morte canum !

EPIG., lib. XII, 95.

27. *Edent pauperes, et saturabuntur.* Dans les sacrifices d'action de grâces, les pauvres, les veuves, les orphelins, les étrangers étaient invités dans le parvis du temple et on leur distribuait des parts de la victime (Deut., XVI, 11, 44). Ces sacrifices étaient une figure de l'Eucharistie. Le Prophète fait allusion à ce sacrement et aux agapes qui se faisaient dans les assemblées des premiers chrétiens, lorsque les Juifs, récemment convertis, mangeaient ensemble en signe de fraternité (Act., II, 46).

30. *Manducaverunt et adoraverunt omnes pingues terræ.* Les grands et les puissants, représentent ici les nations étrangères, et principalement les Romains, qui étaient alors maîtres des Juifs et qui les dominaient. Les Juifs sont, pour ce motif, désignés sous le nom de pauvres

---

22. *A cornibus unicornium.* Magis carnificum exaggerat ferociam ; nam unicornes ipsis tauris ferociores sunt. — *Humilitatem meam.* Afflictionem meam et miseriam.

23. *Narrabo... fratribus meis.* Apostolis. Matth., 28, 10, dicebat Christus : *Nuntiate fratribus meis, ut eant in Galilæam.* Vel hominibus in genere. — *In medio Ecclesiæ.* Quod præstitit per seipsum ; nam legimus Act., 1, 3 : *Per dies quadraginta apparens eis, et loquens de regno Dei*, et postea per apostolorum suorum prædicationem. — *Laudabo te.* Dicendo quod sequitur.

25. *Pauperis.* Meam qui sum pauper et omni humano auxilio destitutus.

26. *Apud te laus mea.* In Hebr. est, *a te laus mea,* ut etiam in græco παρὰ σου, et sententia erit : a te hoc habeo, ut te laudem in magna et frequenti ecclesia. At noster videtur legisse παρὰ σοι. Sensus latini textus est : laus, qua te celebrabo, erit coram te in magno ecclesiæ cœtu. — *Vota meam reddam.* Per ministros meos sacerdotes Novi Testamenti assidue immolabo sacrificium Deo gratissimum, idque in conspectu timentium te, id est, fidelium te colentium. * Respicit ad sacrificium pacificum quod in rebus arduis imminente periculo vovebant Hebræi, ac votis potiti exsolvebant.

27. *Edent pauperes.* Ex hoc sacrificio. — *Qui requirunt eum.* Pii et fideles, qui Dominum et cibum illum cœlestem quærunt. — *In sæculum sæculi.* Nam ut est Joan., 6, 59 : *Qui manducat hunc panem, vivet in æternum.*

28. *Reminiscentur.* Principii unde prodierunt ; petræ ex qua sunt excisi. Vel recordabuntur beneficiorum, seu bonitatis Dei. Chald., *recordabuntur miraculorum ejus.* — *Universi fines terræ.* Populi et gentes omnes. — *Familiæ gentium.* Omnes nationes.

29. *Domini est regnum.* Merito gentes ad illum convertentur et eum adorabunt, quia ipse est verus et naturalis eorum princeps et rex.

30. *Omnes pingues terræ.* Non pauperes tantum et humiles, sed potentes etiam et nobiles adorabunt, et sacrorum mysteriorum principes erunt. — *Cadent.* Humi procumbentes et se ut adorent submittentes. — *Omnes qui descendunt in terram.* Mortales omnes qui tandem in terram solvuntur.

la terre ont mangé *la victime* et l'ont adorée; *et* tous ceux qui descendent dans la terre tomberont *un jour* en sa présence.

31. Cependant mon âme vivra pour lui, et ma race le servira.

32. *Car* la postérité qui doit venir sera déclarée *appartenir* au Seigneur; et les cieux annonceront sa justice au peuple qui doit naître et qui a été fait par le Seigneur.

omnes pingues terræ : in conspectu ejus cadent omnes qui descendunt in terram.

31. Et anima mea illi vivet : et semen meum serviet ipsi.

32. Annuntiabitur Domino generatio ventura : et annuntiabunt cœli justitiam ejus populo qui nascetur, quem fecit Dominus.

PSAUME XXII (XXIII).

Celui dont Dieu est le pasteur ne manque de rien.

1. Psaume de David.

Le Seigneur me conduit. Rien ne pourra me manquer.

2. Il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages.

Il a converti mon âme;

3. Il m'a élevé auprès d'une eau qui me nourrit.

Il m'a conduit par les sentiers de la justice, pour *la gloire de* son nom.

4. Car quand même je marcherais au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindrai aucun mal, parce que vous êtes avec moi.

Votre verge et votre bâton ont été pour moi le sujet d'une *grande* consolation.

1. Psalmus David.

Dominus *a* regit me, et nihil mihi deerit : [a *Isa.* 40. 15. *Jer.* 23. 4. *Ezec.* 34. 11. 23. 1. *Pet.* 2. 25. et 5. 4.]

2. In loco pascuæ ibi me collocavit.

Super aquam refectionis educavit me :

3. Animam meam convertit.

Deduxit me super semitas justitiæ, propter nomen suum.

4. Nam, et si ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo mala : quoniam tu mecum es.

Virga tua, et baculus tuus, ipsa me consolata sunt.

et d'opprimés. Devant le Christ, ces distinctions sociales s'effaceront, il n'y aura plus, comme dira saint Paul, ni Juifs, ni Gentils, mais de simples mortels qui se prosterneront tous indistinctement devant Jésus-Christ, qui s'est fait leur nourriture pour leur donner à tous la vie éternelle.

Psal. XXII. — 1. *Dominus regit me.* Ce Psaume est purement moral. Il s'applique à l'âme que Dieu conduit lui-même, qu'il nourrit de sa grâce, de sa parole et de ses instructions comme le pasteur nourrit sa brebis. A quelle époque David l'a-t-il composé? Nous croyons, avec le P. de Carrières, qu'il le composa dans la persécution de Saül, lorsqu'il était dans le désert de Ziph. Ayant trouvé dans ce désert tout ce qu'il lui fallait pour sa subsistance, et se voyant à l'abri de la fureur de ses ennemis, il se rappelle ce que le Seigneur a fait pour lui. Le souvenir de son ancienne profession le porte à se comparer à une brebis qui a Dieu pour pasteur. Notre Seigneur affectionnera d'ailleurs cette image qu'il aimera à s'appliquer.

4. *Virga tua, et baculus.* L'allégorie est jusqu'ici parfaitement suivie. *Baculus* est la houlette qui sert à défendre les brebis, à les rassembler, et aussi à soutenir le berger quand il marche ou qu'il se repose. C'est de là qu'est venue la crosse ou le bâton pastoral des évêques La *verge* peut être prise pour le même instrument ou bien pour une baguette destinée à punir les brebis rebelles. La table et le calice dont il est parlé au verset suivant sont une allusion à l'Eucharistie.

---

31. *Anima mea illi vivet.* Perpetuo, æternum vivam ad Dei gloriam. — *Semen meum.* Fideles mei, qui me patrem agnoscunt.

32. *Annuntiabitur Domino.* Narrabitur, appellabitur, adscribetur, numerabitur Domino, ætas Christum secutura. Illa ætas appellabitur christiana et populus Domini. Sic Psal. 101. 19, dicitur, *populus qui creabitur*, de populo christiano. Vel sensus est : de Domino audiet generatio ventura. Sic dictum : *Pauperes evangelizatur*, id est, audiunt Evangelium. — *Cœli.* Homines cœlestes. — *Populo qui nascetur.* Futuris populis. — *Quem fecit Dominus.* Quem Deus regnaverit per fidem et sacramenta, et ita suum fecit.

Psal. XXII. — 1. *Regit me.* In Hebr. *pascit me.* Sic etiam in græco, in quo habemus, ποιμαίνει. Sed latinus sic est interpretatus, ne quis ad alimenta tantum restringeret.

2. *In loco pascuæ.* Uberibus et herbidis pascuis divinarum Scripturarum, notitiæ rerum divinarum, sacræ eucharistiæ, verbi divini, etc. — *Aquam refectionis.* Aquas reficientes et pascentes, non tantum potabiles, sed etiam pinguefacientes. In græco est ἀναπαύσεως *quietis*, quod etiam significat vox hebræa pluralis, מנוחות *menuchoth.* Aquæ in quarum ripis cum voluptate et quiete versantur oves, quarum visu et potu ab æstu et fatigatione ambulationis reficiuntur.

3. *Animam meam convertit.* Ab errore ad se reduxit, aliquando enim oves a caulis et a reliquo grege aberrant. Symmachus vertit ανεκτήσατο με, recreavit, refecit me fatigatum et ærumnis vexatum. — *Super semitas justitiæ.* Per actiones justas quæ sunt semitæ æquabiles, et non ut viæ impiorum difficiles et periculum afferentes. — *Propter nomen suum.* Propter seipsum : nam, ut supra monui, nomen Domini sæpe in Scripturis idem significat quod ipsum Dominum.

4. *Umbræ mortis.* In locis periculosis in quibus ante oculos est mortis discrimen. — *Virga tua et baculus tuus.* Quo scilicet regor : alludit enim ad pastorale pedum. Nemo nescit pastores virga oves suas regere, et illa ferro præfixa contra lupos pugnare.

5. Parasti in conspectu meo mensam, adversus eos, qui tribulant me.
Impinguasti in oleo caput meum : et calix meus inebrians quam præclarus est.
6. Et misericordia tua subsequetur me omnibus diebus vitæ meæ :
Et ut inhabitem in domo Domini, in longitudinem dierum.

5. Vous avez préparé une table devant moi, contrairement à ceux qui me persécutent,
Et vous avez oint ma tête d'une huile. *O mon Dieu!* que mon calice qui a la force d'enivrer est admirable!
6. Votre miséricorde me suivra tous les jours de ma vie,
Afin que j'habite très-longtemps dans la maison du Seigneur.

PSAUME XXIII (XXIV).

Entrée triomphante du Seigneur dans son sanctuaire.

1. Prima sabbati, Psalmus David.

Domini est terra, et plenitudo ejus; *a* orbis terrarum, et universi qui habitant in eo. [a *Ps.* 49. 12. *I. Cor.* 10. 26.]
2. Quia ipse super maria fundavit eum : et super flumina præparavit eum,
3. Quis ascendet in montem Domini? aut quis stabit in loco sancto ejus?

4. Innocens manibus et mundo corde, qui non accepit in vano animam suam, nec juravit in dolo proximo suo.

1. Pour le premier de la semaine, Psaume de David.

La terre et tout ce qu'elle contient est au Seigneur. Toute la terre et tous ceux qui l'habitent sont à lui;
2. Parce que c'est lui qui l'a fondée au-dessus des mers et qu'il l'a établie au-dessus des fleuves.
3. Qui est-ce qui montera sur la montagne du Seigneur? ou qui est-ce qui s'arrêtera dans son lieu saint?
4. *Ce sera* celui dont les mains sont innocentes et dont le cœur est pur; qui n'a point pris son âme en vain, ni fait un serment trompeur à son prochain.

Psal. XXIII. — 1. *Domini est terra.* On croit que David composa ce Psaume à l'occasion du transport de l'arche, lorsqu'elle fut conduite dans la maison d'Obédédom dans le tabernacle qu'il lui avait fait dresser. Il connaissait l'endroit où le temple serait bâti, et, dans son esprit prophétique, il voit le moment où l'arche entrera dans le Saint des saints, et il dicte les paroles qu'Israël devra alors chanter. Cette entrée triomphale de l'arche dans le Saint des saints étant la figure de Jesus-Christ entrant dans le ciel, tout ce Psaume peut s'entendre de son Ascension.

2. *Quia ipse super maria fundavit eum.* Cette figure est empruntée à l'idée que les anciens se faisaient de la terre, qu'ils se représentaient comme une île qui surnage au-dessus des eaux. Elle est d'ailleurs encore explicable en admettant ce qui est vrai, c'est que la terre habitée ou habitable est plus élevée que le lit des mers et des fleuves.

---

5. *Mensam.* Qua me alis liberaliter, laute et magnifice. Jam loquitur remota allegoria; mensa enim hominibus instruitur, non ovibus. — *Adversus eos qui tribulant me.* Vox hebraica נגד *neged*, et græca ἐξ ἐναντίας significant e regione, sive ex adverso, ut vertit S. Hieronimus, et sensus est : ut inimici mei propinant mihi amaros molestiarum et ærumnarum calices, ita tu, Deus meus, ex adverso et contra quam ipsi faciunt, miris me suavitatibus recreas. — *Impinguasti in oleo caput meum.* Solebant enim convivatores capita convivarum inungere. Sic Christus Lucæ, c. 7, 46, Simonem pharisæum inofficiosæ rusticitatis accusans, ait : *Oleo caput meum non unxisti, etc.* — *Calix meus inebrians.* Significat se generoso vino potatum fuisse; tale enim est quod si largius hauriatur, vim habet inebriandi, * exhilarandi et mordaces curas sopiendi. Ponitur calix pro vino calice contento. * Porro hoc vinum est copia bonorum spiritualium quæ Dominus propinat electis suis ac præsertim eucharistia.

6. *Subsequetur me.* Benefacta Dei subsequitur misericordia, largitas et benignitas : ut etiam e contrario, peccantes divina ultio. Itaque Salomon Proverb. 13, 21 : *Peccatores persequitur malum, et justis retribuentur bona.* — *In domo Domini.* In cœlesti domicilio. Aliqui de loco arcæ intelligunt, et sane frequens hoc fuit Davidis votum. Sic Psalm., 26, 4, dicebat : *Unam petii a Domino, hanc requiram, ut inhabitem in domo Domini omnibus diebus vitæ meæ;* et Psal., 83, 11 : *Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum.* — *In longitudinem dierum.* Diuturno tempore, imo in æternum.

Psal. XXIII. — 1. *Prima sabbati.* Ita videtur inscribi hic Psalmus, quod proxima post sabbatum die, qui prima sabbati dicitur ab Hebræis, caneretur, hoc est, die dominica. David enim, ut habemus Eccli., 47, 12 : *Dedit in celebrationibus decus, et ornavit tempora usque ad consummationem.* Τὸ *ornavit tempora* significat illum constituisse ut certi quidem Psalmi certis temporibus aut diebus canerentur. Cur autem potissimum caneretur die dominica hæc ratio afferri potest probabiliter, quia initio Psalmi mentio fit creationis terræ quæ die dominica creata est, ut habemus ex initio libri Genesis. — *Plenitudo ejus.* Id quod terra plena est, germina, plantæ, pecudes, homines.

2. *Super maria.* Mari fluminibusque super eminentem. — *Præparavit.* Hebr. *firmavit.*

3. *In montem Domini.* In cœlum. Aliqui de loco arcæ et tabernaculi intelligunt, quasi quærat David qualis esse debeat ille qui oraturus ad Dominum, et illum sacrificiis placaturus, ascendit ad tabernaculum.

4. *Non accepit in vano animam suam.* Qui non pejeravit, neque juravit falso in damnationem animæ suæ, ut chaldæus explicat. Aliqui *animam suam* græce ψυχὴν αὐτοῦ, Dei animam interpretantur, quasi dicat : Qui non juravit per Deum, aut per Dei animam. Verbum autem *accipere* usurpatur in Scriptura, cum sermo est de juramento, ut patet ex capite 20, 7, Exodi : *Non assumes nomen Domini Dei tui in vanum.*

5. C'est celui-là qui recevra du Seigneur la bénédiction, et *qui obtiendra* miséricorde de Dieu, son sauveur.

6. Telle est la race de ceux qui le cherchent *sincèrement*, de ceux qui cherchent à voir la face du Dieu de Jacob.

7. Levez vos portes, ô princes, et vous, portes éternelles, levez-vous, afin de laisser entrer le roi de gloire.

8. Qui est ce roi de gloire? *c'est* le Seigneur fort et puissant; le Seigneur puissant dans les combats.

9. Levez vos portes, ô princes! et vous, portes éternelles, levez-vous, afin de laisser entrer le roi de gloire.

10. Qui est ce roi de gloire? le Seigneur tout-puissant est lui-même ce roi de gloire.

5. Hic accipiet benedictionem a Domino : et misericordiam a Deo salutari suo.

6. Hæc est generatio quærentium eum, quærentium faciem Dei Jacob.

7. Attollite portas principes vestras, et elevamini portæ æternales, et introibit rex gloriæ.

8. Quis est iste rex gloriæ? Dominus fortis et potens, Dominus potens in prælio.

9. Attollite portas principes vestras, et elevamini portæ æternales, et introibit rex gloriæ.

10. Quis est iste rex gloriæ? Dominus virtutum ipse est rex gloriæ.

PSAUME XXIV (XXV).

Prière pour obtenir le pardon de ses péchés et la délivrance de ses ennemis.

1. Pour la fin, Psaume de David.
J'ai élevé mon âme vers vous, Seigneur.

1. In finem, Psalmus David.
Ad te, Domine, levavi animam meam.

7. *Attollite portas.* Levez vos portes : cette expression est empruntée à la manière dont les portes s'ouvraient. Au lieu de tourner sur leurs gonds, on les soulevait. Le chœur devait répondre : *Quis est iste rex gloriæ?* A la cérémonie du dimanche des Rameaux, l'Eglise fait usage de cette espèce de dialogue. Ces versets peuvent littéralement s'entendre de l'arche qui représentait le Seigneur, le Dieu fort et puissant, mais tout le Psaume s'applique plus exactement à Jésus-Christ, comme l'a fait Ménochius dans ses notes.

PSAL. XXIV. — 1. *Ad te, Domine, levavi.* David, pressé par ses ennemis et réduit à la dernière extrémité, demande à Dieu pardon de ses péchés et le conjure de le conduire dans la droite voie et de le délivrer de ses ennemis. On croit qu'il composa ce Psaume à l'occasion de la révolte d'Absalom, et il y paraît comme troublé encore du souvenir de son crime envers Bethsabée et Urie. Il peut s'appliquer, comme l'a fait D. Calmet, aux Israélites captifs à Babylone, et en général à toutes les âmes qui sont dans l'affliction et qui, du sein de leurs misères, en appellent à Dieu comme à leur libérateur. C'est le premier Psaume acrostiche ou alphabétique, c'est-à-dire dont les versets commencent par les lettres de l'alphabet suivant l'ordre de l'alphabet lui-même. Ainsi le premier commence par aleph, le second par beth, et ainsi de suite. Cet ordre n'est pourtant pas exactement suivi, comme l'observe Ménochius. Il y a des lettres qui manquent, d'autres qui sont répétées plusieurs fois. Certains interprètes ont voulu donner une valeur mystique à ces omissions ou à ces répétitions, qui ne sont peut-être que le fait de la négligence des copistes.

---

5. *Benedictionem.* Beneficia. — *Salutari.* Salvatore, seu auctore salutis.

6. *Hæc est generatio.* Quasi dicat : Quinam sunt qui ascendent in montem Domini, etc.? Respondet : Homines illius sæculi, aut ætatis, in qua quærent Dominum et quærent faciem Dei Jacob. Generatio quædam hominum in Christo regeneratorum, quorum studium erit Deum quærere, etc. — *Faciem Dei Jacob.* Faciem Dei quærunt qui ejus conspectui se frequenter sistunt, ut aulici faciunt, qui in principum suorum conspectum quam frequentissime venire student. Sic Proverb. 29, 26, habemus : *Multi requirunt faciem principis.* Τὸ *requirunt* dixerunt θεραπεύουσι colunt.

7. *Attollite portas.* Cum prævidisset propheta inventum esse Christum, qui dignus esset ascendere in montem Dei, per prosopopœiam alloquitur principes cœli, id est, angelos, et jubet pandere cœli fores, et gloriæ regem recipere. — *Elevamini, portæ.* Dicitur attollite et elevamini, quia portæ cœli non sunt quasi in pariete, ut ad latera moveri debeant, sed quasi in tecto, vel laqueari, ut sursum versus aperiendæ sint. Vel propheta similes illas facit portis iis quas καταῤῥάκτας Græci vocant, quæ ubi admovendæ sunt, attolluntur in sublime. Sic Genes., c. 7, 11, dicitur : *Cataractæ cœli apertæ sunt.* — *Rex gloriæ.* Christus Dominus.

8. *Quis est iste.* Non ignorabant angeli Christum; sed David ita repræsentat, quasi si quis ignorans interrogasset, ut quis sit explicet, et ut exprimat admirationem rei novæ, quod scilicet homo cœlos ipsos ascenderet et ingrederetur.

10. *Dominus virtutum.* In Hebr. est, צבאות *tsebaoth*, *exercituum*, angelorum, hominum et omnium creaturarum quæ Deo militant.

PSAL. XXIV. — 1. *Ad te, Domine.* Primus hic versiculus in textu Hebræo ab aleph incipit, secundus a beth, et sic deinceps, juxta numerum et ordinem litterarum alphabeti; quod etiam servatur in aliquibus aliis Psalmis, nimirum 33, 35, 110, 111, 118 et 144, qui propterea alphabetici appellantur, et hoc artificio videntur esse contexti, vel ad juvandam memoriam, vel quia Psalmi scripti sunt carmine, poetis autem hi lusus familiares esse solent. Notandum tamen in hoc Psalmo nullum versiculum incipere a littera ק *coph;* sed ut damnum hoc compensetur in fine Psalmi, post ultimam litteram ponit alium versiculum qui incipit a littera פ *phe.* Hujus rei causa ignoratur, nec quærere et operæ pretium. — *Levavi.* Ad orandum; nam oratio est mentis in Deum elevatio.

2. Deus meus in te confido, non erubescam;
3. Neque irrideant me inimici mei; etenim universi, qui sustinent te, non confundentur.
4. Confundantur omnes iniqua agentes supervacue.
Vias tuas, Domine, demonstra mihi; et semitas tuas edoce me.
5. Dirige me in veritate tua, et doce me; quia tu es Deus salvator meus, et te sustinui tota die.

6. Reminiscere miserationum tuarum, Domine, et misericordiarum tuarum quæ a sæculo sunt.
7. Delicta juventutis meæ, et ignorantias meas ne memineris.
Secundum misericordiam tuam memento mei tu : propter bonitatem tuam, Domine.
8. Dulcis et rectus Dominus; propter hoc legem dabit delinquentibus in via.

9. Diriget mansuetos in judicio : docebit mites vias suas.

10. Universæ viæ Domini, misericordia et veritas, requirentibus testamentum ejus et testimonia ejus.
11. Propter nomen tuum, Domine, propitiaberis peccato meo; multum est enim.
12. Quis est homo qui timet Dominum? legem statuit ei in via, quam elegit.
13. Anima ejus in bonis demorabitur; et semen ejus hæreditabit terram.

2. Je mets ma confiance en vous, mon Dieu : ne permettez pas que je tombe dans la confusion,
3. Ni que mes ennemis se moquent de moi, car tous ceux qui vous attendent *avec patience* ne seront point confondus.
4. Que ceux-là *au contraire* soient couverts de confusion qui commettent l'iniquité sans sujet.
Montrez-moi, Seigneur, vos voies, et enseignez-moi vos sentiers.
5. Conduisez-moi dans *la voie de* votre vérité; instruisez-moi, parce que vous êtes le Dieu mon sauveur, et que je vous ai attendu durant tout le jour.
6. Souvenez-vous de vos bontés, Seigneur, de vos miséricordes que vous avez fait paraître de tout temps.
7. Ne vous souvenez point des fautes de ma jeunesse ni de mes ignorances.
Mais souvenez-vous de moi selon votre miséricorde, Seigneur, à cause de votre bonté.

8. Le Seigneur *est* plein de douceur et de droiture; *et* c'est pour cela qu'il donnera à ceux qui pèchent la loi pour rentrer dans la voie.
9. Il conduira dans la justice ceux qui sont dociles; il enseignera ses voies à ceux qui sont doux.
10. *Car* toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité pour ceux qui recherchent son alliance et ses préceptes.
11. Seigneur, vous me pardonnerez mon péché *pour la gloire de* votre nom, parce qu'il est grand.

12. Qui est l'homme qui craint le Seigneur? Il lui a prescrit la loi *pour marcher* dans la voie qu'il a choisie.
13. *Et* son âme demeurera dans la jouissance des biens *du Seigneur;* et sa race aura pour héritage la terre.

12. *Quis est homo*. D'après l'Hébreu : Qui est l'homme qui craindra le Seigneur, et à qui le Seigneur enseignera la voie qu'il doit choisir?

---

2. *Non erubescam*. Si spe concepta excidero et me frustratum sensero.

3. *Irrideant*. Spem meam tanquam inanem. — *Qui sustinent te*. Qui patienter sperant in te. — *Non confundentur*. Non erubescent, non pudebit illos, quasi repulsam in oratione passos.

4. *Supervacue*. Temere, sine causa, nulla utilitate ducti, aut nihil ab alio violati, sed ex malitia sua. — *Vias tuas*. Quibus ad te itur; per quas nos jubes ambulare.

5. *In veritate*. In vera doctrina, quæ intellectum bene disponit, et viam ac mores regit. Vel mandata Dei intelligit de quibus dicitur in Psalmo : *Omnia mandata tua veritas*. — *Sustinui*. Patienter expectavi.

6. *Quæ a sæculo sunt*. Quarum exempla multa edidisti omnibus sæculis. Sic Psalm. 88, 50, ait : *Ubi sunt misericordiæ tuæ antiquæ, Domine?*

7. *Ignorantias*. Quæ ignoranter peccavi, in quibus tamen est aliqua culpa quæ facilius condonatur. Sic D. Paulus I. Tim. 1, 13, inquit : *Misericordiam Dei consecutus sum, quia ignorans feci*.

8. *Dulcis*. Græce χρηστός, benignus, clemens, bonus. — *Rectus*. Justus. — *Legem dabit delinquentibus in via*. Viam rectam indicabit per quam delinquentes, hoc est, peccantes ad iter rectum redeant.

9. *Mansuetos*. Non pertinaces et cervicosos, sed mites et monitis obtemperantes. — *In judicio*. Dirigere in judicio, sive in judicium est docere judicium et justitiam, ut supra, n. 5, dirigere in veritate est docere veritatem. — *Docebit mites*. Est repetitio prioris partis versiculi.

10. *Viæ Domini*. Præcepta Domini. — *Misericordia*. Nam antequam operemur, et cum operamur, benigne nobiscum agit, et suæ gratiæ auxilio nos juvat. — *Veritas*. Fidelitas; nam præmium quod pollicitus est fideliter nobis, cum benefecimus, repræsentant. — *Requirentibus testamentum*. Ergà requirentes testamentum, id est, legem fœdere inter Deum et homines sancitam; testamentum enim phrasi Scripturæ fœdus et pactum significat. — *Testimonia*. Præcepta dicuntur testimonia, quod divinam voluntatem nobis testentur.

11. *Propter nomen tuum*. Ut cognoscatur nomen tuum; ad nominis tui gloriam. — *Multum est enim*. Decet autem magnum et maxime bonum peccata magna et multa condonare.

12. *Quis est homo*. Non est interrogantis, sed admirantis, quasi dicat : Quantus! quam beatus et felix! — *Statuit*. Deus. — *In via*. Se illi ducem vitæ et actionum præbens. — *Quam elegit*. Quam Deus probat, et per quam suos ambulare cupit.

13. *Anima ejus*. Ille qui viam divinorum mandatorum insistit. — *In bonis demorabitur*.

14. *Car* le Seigneur est le ferme appui de ceux qui le craignent; et leur testament pour se manifester à eux.

15. *Aussi* mes yeux sont toujours *élevés* vers le Seigneur, parce que c'est lui qui retirera mes pieds du piége.

16. Jetez, *Seigneur,* vos regards sur moi, et ayez compassion de moi, car je suis seul, pauvre.

17. Les afflictions se sont multipliées au fond de mon cœur. Délivrez-moi des nécessités où je suis réduit.

18. Regardez l'état *si* humilié et *si* pénible où je me trouve; et remettez-moi tous mes péchés.

19. Jetez les yeux sur mes ennemis : *considérez* combien est grande leur multitude, et combien est injuste la haine qu'ils me portent.

20. Gardez mon âme *de leur fureur,* et délivrez-moi : ne permettez pas que je rougisse après avoir espéré en vous.

21. Les innocents et ceux qui ont le cœur droit sont demeurés attachés à moi, parce que je vous ai attendu avec patience.

22. *O mon* Dieu ! délivrez Israël de tant de sujets d'affliction.

14. Firmamentum est Dominus timentibus eum, et testamentum ipsius ut manifestetur illis.

15. Oculi mei semper ad Dominum; quoniam ipse evellet de laqueo pedes meos.

16. Respice in me, et miserere mei; quia unicus et pauper sum ego.

17. Tribulationes cordis mei multiplicatæ sunt; de necessatibus meis erue me.

18. Vide humilitatem meam, et laborem meum; et dimitte universa delicta mea.

19. Respice inimicos meos quoniam multiplicati sunt, et *a* odio iniquo oderunt me. [a *Joan.* 15. 25.]

20. Custodi animam meam, et erue me; non erubescam, quoniam speravi in te.

21. Innocentes et recti adhæserunt mihi; quia sustinui te.

22. Libera, Deus, Israel, ex omnibus tribulationibus suis.

PSAUME XXV (XXVI).

David prend Dieu à témoin de son innocence, et le conjure de ne pas le perdre avec les impies.

1. Pour la fin, Psaume de David.

Jugez-moi, Seigneur, parce que j'ai marché dans mon innocence, et *qu'*ayant mis mon espérance au Seigneur, je ne serai point affaibli.

1. In finem, Psalmus David.

Judica me, Domine; quoniam ego in innocentia mea ingressus sum; et in Domino sperans non infirmabor.

Psal. XXV. — 1. *Judica me.* On croit que David a composé ce Psaume lorsque, poursuivi par Saül, il fut obligé de se retirer chez des rois étrangers où il se trouvait éloigné du tabernacle du Seigneur. Il y expose à Dieu son innocence, l'attachement qu'il a pour la maison du Seigneur et le conjure de ne pas le perdre avec les impies. Ces sentiments conviennent à toute personne calomniée qui prend Dieu à témoin de son innocence et qui invoque sa justice contre ses ennemis. On peut aussi y voir l'état du Christ indignement persécuté qui s'adresse à son Père pour être délivré, et qui lui rappelle son innocence, son amour pour son Eglise et le zèle dont il a toujours été embrasé pour la glorification de son nom.

Omni genere bonorum constanter et perenniter affluet. — *Semen ejus.* Filii et repotes ejus. — *Hæreditabit terram.* Similis promissio habetur Psal. 68, 36 : *Quoniam Deus salvam faciet Sion : et ædificabuntur civitates Juda. Et inhabitabunt ibi, et hæreditate acquirent eam. Et semen servorum ejus possidebit eam ; et qui diligunt nomen ejus, habitabunt in ea.* Porro piis terra viventium etiam continget, quæ per terram promissionis allegorice significatur.

14. *Firmamentum.* Fulcrum quo nitantur. D. Hieronymus et Chaldæus vertunt, *secretum Domini*, scilicet revelatur. — *Testamentum ipsius ut manifestetur illis.* To *testamentum* est nominativi casus, et sensus est : Deus quasi pactum cum timentibus se iniit, ut manifestetur illis, ut illos doceat secreta sua. Sic Psal., 50, 8, dicebat David : *Incerta et occulta sapientiæ tuæ manifestati mihi.*

15. *Oculi mei.* Spes mea; nam ad eum oculos convertimus a quo auxilium et opem flagitamus et expectamus. — *De laqueo.* De tendiculis et insidiis inimicorum.

16. *Unicus.* Omni aliena ope destitutus. — *Pauper.* Afflictus, malis pressus.

17. *Multiplicatæ.* In Hebr. est, *dilatatæ sunt,* quasi dicat : Omnes jam cordis mei partes occuparunt.

18. *Humilitatem meam.* Afflictionem. — *Dimitte.* D. Hieron. vertit, *porta.*

19. *Odio iniquo.* Inique, injuste, et citra meam culpam concepto.

20. *Animam meam.* Vitam meam. — *Non erubescam.* Ne erubescam obsecro, nec confundar et pudefiam quod in te spem meam locaverim.

21. *Innocentes et recti.* Innocentes et recti cum viderent innocentiam et rectitudinem meam, et me spem omnem in Deum collocasse, adhæserunt mihi, et tanquam ad sui similem accurrentes, se mihi adjunxerunt. Nolim ergo coram hisce amicis meis, quibus ego verbis et exemplo auctor fio, ut etiam ipsi in Deum sperent, erubescere; quod procul dubio eveniret, si quod postulo non impetrarem.

22. *Israel.* Israelitas.

Psal. XXV. — 1. *Judica.* Defende, vindica, esto innocentiæ meæ contra meos adversarios judex et vindex. — *In innocentia mea ingressus sum.* Ambulavi innocenter, simpliciter et sine fraude. — *Non infirmabor.* Non vacillabo, non cadam.

2. Proba me, Domine, et tenta me; ure renes meos et cor meum.
3. Quoniam misericordia tua ante oculos meos est : et complacui in veritate tua.
4. Non sedi cum consilio vanitatis ; et cum iniqua gerentibus non introibo.
5. Odivi ecclesiam malignantium : et cum impiis non sedebo.
6. Lavabo inter innocentes manus meas; et circumdabo altare tuum, Domine ;
7. Ut audiam vocem laudis, et enarrem universa mirabilia tua.
8. Domine, dilexi decorem domus tuæ, et locum habitationis gloriæ tuæ.
9. Ne perdas cum impiis, Deus, animam meam, et cum viris sanguinum vitam meam.
10. In quorum manibus iniquitates sunt; dextera eorum repleta est muneribus.
11. Ego autem in innocentia mea ingressus sum; redime me, et miserere mei.
12. Pes meus stetit in directo ; in ecclesiis benedicam te, Domine.

2. Eprouvez-moi, Seigneur, et sondez-moi; brûlez mes reins et mon cœur.
3. Parce que votre miséricorde est devant mes yeux, et que je mets ma joie dans votre vérité.
4. Je ne me suis point assis dans l'assemblée de *ceux qui aiment* la vanité ; et je n'entrerai point *dans le lieu* où sont ceux qui commettent l'iniquité.
5. Je hais l'assemblée des personnes remplies de malignité; et je ne m'assiérai point avec les impies.
6. Je laverai mes mains dans la compagnie des innocents, et je me tiendrai, Seigneur, autour de votre autel,
7. Afin que j'entende la voie de vos louanges, et que je raconte toutes vos merveilles.
8. Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu où habite votre gloire.
9. Ne perdez pas, *ô mon* Dieu! mon âme avec les impies, ni ma vie avec les hommes sanguinaires,
10. De qui les mains sont souillées d'iniquités, et dont la droite est chargée de présents ;
11. Car pour moi j'ai marché dans mon innocence. Daignez me racheter et avoir pitié de moi.
12. Mon pied est demeuré ferme dans la droiture, je vous bénirai, Seigneur, dans l'assemblée *des peuples*.

6. *Lavabo inter innocentes.* L'Eglise fait réciter au prêtre la dernière partie de ce Psaume à la messe, lorsqu'il lave ses mains, pour nous montrer qu'il y a dans ce Psaume d'importantes instructions que doivent s'approprier ceux qui s'approchent de l'autel. Comme le Christ, dont ils sont les ministres, ils doivent être sans tache et imiter sa patience dans les maux, sa constance dans les persécutions, son zèle pour la gloire de Dieu, sa reconnaissance et son amour pour son Père.

---

2. *Proba.* Quod dicit proba, tenta, ure, metaphora est ab argentariis et aurificibus sumpta, qui metalla igne explorant an sint adulterina. — *Renes et cor.* Intimas meas cogitationes explora.

3. *Misericordia.* Misericordiam appellat legem quæ divinæ in nos benignitatis et misericordiæ munus est, et ad quam servandam juvamur auxiliis a divina misericordia profectis. — *Veritate.* Eadem divina præcepta dicuntur veritas, quia nihil habent falsi aut mendacii, et quia summa fidelitate quod promittunt nobis reddunt. Vide Psalm., 24, n. 10. * Vel sententia versiculi est : quia memor sum misericordiæ tuæ quam exerces in sublevandis iis quorum afflicta fortuna est, et veritatis ac fidelitatis promissorum tuorum, ideo erigo spem meam, et confido fore ut innocentiam meam protegas ab inimicorum incursu.

4. *Cum consilio vanitatis.* Cum viris vanis et mendacibus non sum versatus, sed plane sincere in omnibus egi. — *Iniqua gerentibus.* In Hebr. est, *cum occultantibus sese*, id est, cum versutis, vafris, et qui cordis pravitatem vultu tegunt et simulant. Vel cum insidiantibus. — *Non introibo.* Non ingrediar ad illorum concessus; cum illis non versabor.

5. *Ecclesiam.* Cœtum.

6. *Lavabo inter innocentes.* In Hebræo est, *in innocentia*, sive *in munditia;* sed Vulgatus interpres pro abstracto concretum posuit. Videtur alludere ad lotiones manuum quibus sacrificaturi utebantur. Vel ad veterem ritum lavandi manus, cum se innocentes profiteri volebant, quasi dicat : Ab omni scelere profitebor manus meas puras fuisse. Vide Deut. 21, 6. Sic Pilatus lavit manus, Matth., 27, 24. — *Circumdabo altare tuum.* Ut audiam et canam laudes tuas; hoc autem ita esse intelligendum patet ex sequenti versiculo, et ex Psal., 26, n. 6 : *Circuivi et immolavi in tabernaculo ejus hostiam vociferationis, etc.*

7. *Audiam... et enarrem.* Choris canentium immixtus.

8. *Decorem domus tuæ.* Splendorem et augustam majestatem tabernaculi, cultum, ornatum domus tuæ decoræ et augustæ. — *Et locum habitationis.* Usitata repetitio prioris hemistichii.

9. *Animam meam.* Vitam meam. — *Viris sanguinum.* Homicidiis, sanguinariis, impiis Crediderim peculiariter intelligere iniquos judices qui muneribus acceptis pauperum sanguinem sugunt, ut patet ex sequenti versiculo.

10. *In quorum manibus iniquitates sunt.* In quorum manibus facile deprehendi potest iniquitas acceptorum munerum, ut evertant justitiam et pauperes opprimant. * Magnum reipublicæ malum δωροδοκία. Jugurtha Numidiæ rex Roma egressus : *O urbem*, inquit, *venalem et cito perituram, modo emptorem inveniat.*

11. *In innocentia.* Vide dicta num. 1. — *Redime me.* A calumniis et periculis eripe.

12. *Pes meus stetit in directo.* In Hebr. est, *in rectitudine*, in recta via, nec a justitiæ vero tramite deerravit. — *In ecclesiis benedicam te, Domine.* Vide dicta n. 6. Laudabo te in cœtu et choro canentium et celebrantium laudes tuas. Notat Euthymius videri hanc prophetiam ejus quod contigit post Christum; in omnibus enim ecclesiis Psalmi Davidis canuntur, quibus Domino benedicimus et illum laudamus.

PSAUME XXVI (XXVII).

Confiance en Dieu.

1. Psaume de David avant qu'il fût oint.

Le Seigneur est ma lumière et mon salut : qui est-ce que je craindrai ?

Le Seigneur est le défenseur de ma vie : qui pourra me faire trembler ?

2. Lorsque ceux qui me veulent perdre sont près de fondre sur moi, comme pour dévorer ma chair.

Ces ennemis qui me persécutent *le plus* ont été eux-mêmes affaiblis et sont tombés.

3. Quand des armées *entières* seraient campées contre moi, mon cœur n'en serait point effrayé.

Quand on me livrerait un combat, j'espérerai même au milieu du combat;

4. Je n'ai demandé qu'une seule chose au Seigneur, je la rechercherai : c'est d'habiter dans la maison du Seigneur tous les jours de ma vie,

Afin que je contemple les délices du Seigneur, et que je considère son temple.

5. Car il m'a caché dans son tabernacle ; il m'a protégé au jour de l'affliction, *en me mettant* dans le secret de son tabernacle.

6. Il m'a élevé sur la pierre; et maintenant il a élevé ma tête au-dessus de mes ennemis.

J'ai fait plusieurs tours, j'ai immolé dans son

1. Psalmus David priusquam liniretur.

Dominus illuminatio mea, et salus mea, quem timebo?

Dominus protector vitæ meæ, a quo trepidabo?

2. Dum appropiant super me nocentes, ut edant carnes meas.

Qui tribulant me inimici mei, ipsi infirmati sunt et ceciderunt.

3. Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum.

Si exsurgat adversum me prælium in hoc ego sperabo.

4. Unam petii a Domino, hanc requiram, ut inhabitem in domo Domini omnibus diebus vitæ meæ;

Ut videam voluptatem Domini, et visitem templum ejus.

5. Quoniam abscondit me in tabernaculo suo; in die malorum protexit me in abscondito tabernaculi sui.

6. In petra exaltavit me; et nunc exaltavit caput meum super inimicos meos.

Circuivi, et immolavi in tabernaculo

Psal. XXVI. — 1. *Priusquam liniretur*. Cette addition faite à l'inscription ne se trouve pas dans l'Hébreu. Elle est dans le texte grec du Vatican, et il paraît qu'on la lisait dans quelques exemplaires des Septante dès le temps de Théodoret et d'Eusèbe. Mais il est probable qu'elle est postérieure à ces interprètes. Elle ne peut donc pas faire autorité d'une manière absolue. Cependant il est probable que David a composé ce Psaume lorsqu'il était persécuté par Saül et éloigné du tabernacle du Seigneur, avant qu'il fût sacré pour la deuxième fois à Hébron. Il met sa confiance en Dieu, il souhaite ardemment de revoir le tabernacle, et conjure le Seigneur de ne pas se détourner de lui. Les sentiments exprimés dans ce Psaume sont très-propres à consoler et à encourager les justes persécutés et souffrants.

6. *Circuivi*. Les Hébraïsants, dit le P. Berthier, ne traduisent point *circuivi*, mais *circa me*, ou *in circuitibus meis*, et joignent cette expression avec ce qui précède. C'est ce que fait saint Jérôme; il lit : *Caput meum super inimicos meos qui in circuitu meo*. Le sens est clair et il signifie : Il a élevé ma tête au-dessus des ennemis qui sont autour de moi. Les Septante ont rapporté ces *circuits* à David. Ils ont coupé la phrase et ont écrit : *J'ai fait des circuits*. C'est le sens de la Vulgate. On ne peut rejeter ce sens comme faux, et il faut entendre par ces circuits, ou les différents voyages de David, ou, ce qui est plus vraisemblable, la cérémonie même du sacrifice qui consistait à faire des évolutions autour de l'autel, en versant le sang des victimes, comme on le voit dans le Lévitique. Bossuet traduit : *Circuivi* par *Obambulavi loca sancta*.

Psal. XXVI. — 1. *Priusquam liniretur*. Secunda vice ungeretur in regem publica et solemni unctione, de qua vide II. Reg., c. 2, n. 4. — *Illuminatio*. Lux, ut vertit D. Hieronymus, in tenebris scilicet afflictionum, vel errorum. Vel generatim, tutela, præsidium, defensio aut prosperitas mea.

2. *Appropiant super me*. Invadunt me. — *Nocentes*. Scelesti, impii. — *Edant carnes meas*. Atterant et consumant me. — *Infirmati sunt*. In Hebr. est, *impegerunt*, sed quoad sententiam idem est; non enim cum periculo casus impingunt, nisi qui infirmis viribus sunt.

3. *In hoc*. Quod scilicet Deus sit salus et illuminatio mea.

4. *Unam. Unum*. Nam Hebræi non habent genus neutrum, sed pro illo utuntur feminino. Latinus secutus est textum græcum in quo habemus μίαν *unam;* et sensus etiam commodus est, nam subintelligitur *petitionem*. — *Hanc requiram*. Hoc est votum et postulatum meum. — *Inhabitem in domo Domini*. Ægrius ferebat David quod longe positus a tabernaculo, sacris interesse non posset, quam quod lare suo careret, uxore, domesticis ac familiaribus suis. — *Voluptatem Domini*. Hebr. *dulcedinem Domini*, id est, ut particeps sim dulcedinis illius quæ sentitur ab iis qui pie sacris ceremoniis divini cultus intersunt.

5. *Quoniam abscondit*. Ita me protexit Dominus et tutatus est me, ac si in tabernaculi penetrale me recepisset.

6. *In petra exaltavit me*. In locum editum et munitum sustulit me, et ibi me constituit tutum ab inimicorum petitionibus. — *Exaltavit caput meum*. Extulit me. — *Circuivi*. Circum altare steti. — *Immolavi*. Sacerdotum ministerio. — *Tabernaculo ejus*. Ante tabernaculum; nam altare holocaustorum non erat intra tabernaculum. — *Hostiam vociferationis*. Quasi dicat : Sacerdotes mactabant victimas, et eas immolabant; ego cantus et laudis sacrificium offerebam. * Mos etiam erat ut solemnia sacrificia cum cantu peragerentur et clangore tubarum. Vide Numer., c. 10, 10; et c. 29, 1; et I. Paral., 15, 24. Etiam gentiles ad sua sacrificia tibicines adhibuisse docet nos Virgilius II. Georg. cum ait :

Inflavit cum pinguis ebur Tyrrhenus ad aras.

ejus hostiam vociferationis; cantabo, et psalmum dicam Domino.

7. Exaudi, Domine, vocem meam, qua clamavi ad te; miserere mei, et exaudi me.

8. Tibi dixit cor meum, exquisivit te facies mea; faciem tuam, Domine, requiram.

9. Ne avertas faciem tuam a me; ne declines in ira a servo tuo.

Adjutor meus esto; ne derelinquas me, neque despicias me, Deus salutaris meus.

10. Quoniam pater meus, et mater mea, dereliquerunt me; Dominus autem assumpsit me.

11. Legem pone mihi, Domine, in via tua; et dirige me in semitam rectam propter inimicos meos.

12. Ne tradideris me in animas tribulantium me; quoniam insurrexerunt in me testes iniqui, et mentita est iniquitas sibi.

13. Credo videre bona Domini in terra viventium.

14. Exspecta Dominum, viriliter age; et confortetur cor tuum, et sustine Dominum.

tabernacle une hostie, avec des cris de joie. Je chanterai et je ferai retentir des hymnes à la gloire du Seigneur.

7. Exaucez, Seigneur, la voix par laquelle j'ai crié *vers vous :* ayez pitié de moi, et exaucez-moi.

8. Mon cœur vous a parlé, mes yeux vous ont cherché; je chercherai, Seigneur, *à voir* votre visage.

9. Ne détournez pas de moi, votre face, et ne vous retirez point de votre serviteur dans votre colère.

Soyez mon aide; ne m'abandonnez point, et ne me méprisez pas, ô Dieu mon Sauveur!

10. Car mon père et ma mère m'ont abandonné; mais le Seigneur m'a pris *sous sa protection.*

11. Prescrivez-moi, Seigneur, la loi *que je dois suivre pour marcher* dans votre voie; et daignez, à cause de mes ennemis, me conduire dans le droit sentier.

12. Ne me livrez pas à la mauvaise volonté de ceux qui m'affligent, parce que *ce sont* des témoins d'iniquité *qui* se sont élevés contre moi; *mais* l'iniquité a menti contre elle-même.

13. *Car* je crois voir les biens du Seigneur dans la terre des vivants.

14. *Mon âme*, attends le Seigneur, agis avec courage : que ton cœur prenne une nouvelle force, et sois ferme dans l'attente du Seigneur.

PSAUME XXVII (XXVIII).

Prière dans laquelle David implore le secours de Dieu.

Psalmus ipsi David.

1. Ad te, Domine, clamabo; Deus meus, ne sileas a me; ne quando taceas

Psaume de David *ou* pour David.

1. Je crierai vers vous, Seigneur. Ne gardez pas le silence à mon égard, ô mon Dieu! de peur

PSAL. XXVII. — 1. *Ad te, Domine, clamabo.* D. Calmet a appliqué ces trois Psaumes (XXV, XXVI et XXVII) à un même objet, et il a cru qu'ils se rapportaient tous les trois à la captivité de Babylone. Nous avons préféré les rapporter à David, et nous croyons, avec le P. de Carrières, que s'il a composé les deux précédents à l'occasion de la persécution de Saül, ce-

---

8. *Exquisivit te facies mea.* Oculi, et facies mea quæsivit te. Ego conspectum tabernaculi tui quæsivi. — *Faciem tuam... requiram.* Vide dicta supra, Psal., 23, n. 6.

9. *In ira.* Iratus; ne tanquam iratus faciem avertas et me declines, quasi congressum meum vitans. — *Neque despicias me.* Aliqui codices, ut etiam Eusebius et Theodoretus, valde significanter habent, μὴ ἀποσκοραχίσῃς; quasi dicat : Ne me ad corvos, id est, in malam rem projicias.

10. *Dereliquerunt me.* Videtur alludere ad partus expositiitios, quos Græci χαμαιῤῥιφεῖς et χαμεύρετους appellant.

11. *Legem pone mihi, Domine.* In Hebræo est, *doce me, Domine, viam tuam.* — *Propter inimicos meos.* Qui me observant et in mea damna intenti sunt, ut, sicubi erravero, me carpant et calumnientur.

12. *In animas.* In voluntates, libidines, potestatem. Anima enim ponitur pro desiderio, cupiditate, libidine. — *Mentita est iniquitas sibi.* In damnum et dedecus suum seipsam implicans : ex quo mendacium deprehensum est, nam ἐπιφάνη ἀδικία, *apparuit injustitia,* ut verterunt Symmachus et Aquila.

13. *Credo videre bona.* Spero me felici statui restituendum. — *In terra viventium.* In terra Israelitarum, quæ terra viventium appellatur, quia ibi erat arca et verus cultus Dei viventis exhibitus a fidelibus, qui vita gratiæ vivebant. Aliqui terram viventium interpretantur terram in qua degitur hæc vita mortalis, sicut inferi sunt terra mortuorum. Porro terra viventium cœlestis illius erat imago quam potissimum Davidem, cum hæc diceret, spectasse crediderim.

14. *Expecta Dominum.* Qui tibi aderit auxiliator. Idem est quod sustine Dominum, quod hoc eodem versiculo habemus. Seipsum alloquitur David, et ad patientiam et perseverantiam excitat.

PSAL. XXVII. — 1. *Ne sileas.* D. Hieron. vertit, *ne obsurdescas mihi;* nam verbum Hebr. חרש *charas,* significat tacere, silere, surdum se ostendere. — *A me.* Id est, *mihi*, phrasi hebraica. — *Et assimilabor descendentibus in lacum.* Nisi me juves, similis ero mortuis qui anima motrice destituti nihil facere possunt.

que, si vous refusez de me répondre, je ne devienne semblable à ceux qui descendent dans la fosse.

2. Ecoutez, Seigneur, la voix de mon humble supplication, lorsque je vous prie, lorsque j'élève mes mains vers votre saint temple.

3. Ne m'entraînez pas avec les pécheurs, et ne me perdez pas avec ceux qui commettent l'iniquité;

Qui parlent de paix avec leur prochain, et qui, dans leurs cœurs, ne pensent qu'à faire du mal.

4. Rendez-leur selon leurs œuvres et selon la malignité de leurs desseins.

Traitez-les selon que les œuvres de leurs mains le méritent; et donnez-leur la récompense qui leur est due.

5. Car ils n'ont pas compris les ouvrages du Seigneur; et les œuvres de ses mains, vous les détruirez, et vous ne les rétablirez plus.

6. Que le Seigneur soit béni, parce qu'il a exaucé la voix de mon humble supplication.

7. Le Seigneur est mon aide et mon protecteur : mon cœur a mis en lui son espérance, et j'ai été secouru;

Et ma chair a refleuri : c'est pourquoi je le louerai de tout mon cœur.

8. Le Seigneur est la force de son peuple et le protecteur qui sauve son christ.

9. Sauvez votre peuple, Seigneur, et bénissez votre héritage; conduisez-les, et élevez-les *en gloire* jusque dans l'éternité.

a me, et assimilabor descendentibus in lacum.

2. Exaudi, Domine, vocem deprecationis meæ, dum oro ad te, dum extollo manus meas ad templum sanctum tuum.

3. Ne simul trahas me cum peccatoribus, et cum operantibus iniquitatem ne perdas me;

Qui loquuntur pacem cum proximo suo, mala autem in cordibus eorum.

4. Da illis secundum opera eorum, et secundum nequitiam adinventionum ipsorum.

Secundum opera manuum eorum tribue illis; redde retributionem eorum ipsis.

5. Quoniam non intellexerunt opera Domini, et in opera manuum ejus, destrues illos, et non ædificabis eos.

6. Benedictus Dominus; quoniam exaudivit vocem deprecationis meæ.

7. Dominus adjutor meus, et protector meus, in ipso speravit cor meum, et adjutus sum.

Et refloruit caro mea, et ex voluntate mea confitebor ei,

8. Dominus fortitudo plebis suæ, et protector salvationum christi sui est.

9. Salvum fac populum tuum, Domine, et benedic hæreditati tuæ, et rege eos, et extolle illos usque in æternum.

lui-ci aurait plutôt pour cause la conjuration d'Absalom. Le Psalmiste y prédit la perte de ses ennemis et attribue son succès à la protection de Dieu dont il a imploré le secours. C'est une prière assortie aux besoins de tout fidèle souffrant, persécuté et destitué de tout secours humain. Ce Psaume est purement moral.

---

2. *Ad templum sanctum tuum.* Ad tabernaculum, vel ad cœlum.

3. *Ne simul trahas me.* Ne trahas me, ne trahi me permittas in idem exitium cum peccatoribus. — *Loquuntur pacem.* Verba pacifica, benigna et humanitatis plena.

4. *A dinventionum.* Studiorum : hoc enim significat vox græca ἐπιτηδευμάτων, factorum in me. — *Retributionem eorum.* Id quod meriti sunt pravis studiis contra me agendo : non est mali imprecatio, sed prædictio eorum quæ illis eventura sunt.

5. *Quoniam non intellexerunt opera Domini.* Hæc est radix omnis mali; cum enim homines animum non advertunt ad cognoscenda mirabilia Dei opera, quale est opus creationis, redemptionis et gubernationis mundi, ruunt in omne nefas. Itaque dicebat Dominus de Jerusalem, Luc. 19, 42 : *Quia si cognovisses et tu, etc.;* et infra : *Non relinquent in te lapidem super lapidem, eo quod non cognoveris tempus visitationis tuæ.* — * *Et in opera manuum ejus*, S. Hieron. vertit : *Quod non intellexerunt opera Domini, et opus manuum ejus.* In nostra ergo Vulgata editione præpositio *in* redundat. Ne autem inutilem hanc repetitionem geminatæ illius vocis *opera,* esse dicamus; secundo loco loqui crediderim Psalmistam de operibus quæ Deus per seipsum facit, qualia fuerunt mundi creatio, incarnatio Verbi, etc., de hisce enim operibus maxime proprie dicitur quod sint opera manuum ejus. — *Non ædificabis eos.* Cum destruxeris, non te pœnitebit destruxisse, atque ideo non amplius ædificabis eos, restituendo scilicet in pristinum statum.

7. *Et refloruit caro mea.* Hieron. et Chald. *gavisum est cor meum.* Adeo magna fuit hilaritas animi, cum me sensi a tantis periculis liberatum, ut etiam in corpus redundarit; *animus gaudens ætatem floridam facit.* Prov. 17, 22. Videtur David Christi resurrectionem respexisse. — *Ex voluntate mea.* Ex animo. —*Confitebor ei.* Laudabo eum.

8. *Fortitudo plebis suæ.* Qui tanquam fortis adjutor populum suum defendit. — *Salvationum.* Σωτηρίων *multiplicis salutis,* dum scilicet a multis periculis et malis eruitur populus et ipse David. — *Christi sui.* Davidis qui unctus fuerat ad regnum. Vel Christi Domini nostri.

9. *Benedic hæreditati.* Est quædam gradatio in tribus membris hujus versiculi. *Benedic hæreditati,* tanquam inanimatæ possessioni : *rege eos*, tanquam gregem tuum : *extolle illos*, tanquam filios.

PSAUME XXVIII (XXIX).

Exhortation à louer Dieu.

1. Psalmus David, in consummatione tabernaculi.

Afferte Domino, filii Dei; afferte Domino filios arietum.

2. Afferte Domino gloriam et honorem; afferte Domino gloriam nomini ejus; adorate Dominum in atrio sancto ejus.

3. Vox Domini super aquas, Deus majestatis intonuit; Dominus super aquas multas.

4. Vox Domini in virtute; vox Domini in magnificentia.

5. Vox Domini confringentis cedros; et confringet Dominus cedros Libani.

6. Et comminuet eas tanquam vitulum Libani, et dilectus quemadmodum filius unicornium.

7. Vox Domini intercidentis flammam ignis;

8. Vox Domini concutientis desertum; et commovebit Dominus desertum Cades.

1. Psaume de David, pour la perfection *ou* la consommation du tabernacle.

Apportez au Seigneur, enfants de Dieu, apportez au Seigneur les petits des béliers.

2. Rendez au Seigneur la gloire et l'honneur : rendez au Seigneur la gloire *que vous devez* à son nom. Adorez le Seigneur à l'entrée de son tabernacle.

3. La voix du Seigneur *a retenti* sur les eaux : le Dieu de majesté a tonné : le Seigneur s'est fait *entendre* sur les grandes eaux.

4. La voix du Seigneur est accompagnée de force : la voix du Seigneur est pleine de magnificence.

5. C'est la voix du Seigneur qui brise les cèdres, et le Seigneur brisera les cèdres du Liban.

6. Il les mettra en pièce aussi aisément que si c'étaient de jeunes taureaux du Liban, ou les petits des licornes chéris *de leurs mères*.

7. C'est la voix du Seigneur qui divise les flammes et les feux *qui sortent des nuées :*

8. C'est la voix du Seigneur qui ébranle le désert; car le Seigneur agitera le désert de Cadès.

Psal. XXVIII. — 1. *In consummatione tabernaculi.* Ces paroles n'étant pas dans l'Hébreu, beaucoup d'interprètes les abandonnent. Dans ce cas, on n'a pas de motif pour croire que David a composé ce Psaume à l'occasion du transport de l'arche sur la montagne de Sion. On ne peut dire quelle circonstance de sa vie lui a inspiré cette sorte d'exhortation qu'il fait à Israël pour l'engager à louer Dieu. D. Calmet croit que David composa ce Psaume à l'occasion de la pluie qui tomba en Judée après une sécheresse de trois ans qui avait désolé le pays en punition des cruautés de Saül contre les Gabaonites (II. Reg., XXI, 1 et suiv.). Mais ce n'est là qu'une conjecture. Ce Psaume est purement moral. David décrit la puissance de Dieu qui éclate principalement dans son tonnerre qu'il appelle jusqu'à sept fois, sa voix redoutable, et il part de là pour engager tous les justes à lui rendre le tribut de louange, d'adoration et de gloire qu'ils lui doivent.

Psal. XXVIII. — 1. *In consummatione tabernaculi.* Existimat S. Hieron. Psalmum hunc compositum fuisse quando David perfecit tabernaculum, et collocavit in eo arcam Domini, II. Reg. 6. — *Filii Dei.* Populi fideles, qui Deum patrem vestrum esse agnoscitis. — *Filios arietum.* Arietes ad sacrificia.

2. *Afferte Domino gloriam et honorem.* Honorate et glorificate Deum sacrificiis, hymnis concinendis, et reliquo sacro et religioso cultu. — *In atrio sancto ejus.* Intelligit atria subdialia ad quæ omnes admittebantur; nam in tabernaculum ipsum soli sacerdotes ingrediebantur.

3. *Vox Domini.* Tonitru, fremitum et fragorem, et vim tempestatis describit, qua allegoria potentiam divinam quam Deus contra populi sui hostes exerit sanctus vates adumbrare voluisse videtur. — *Super aquas.* Fortasse aquas maris, vel intelligit aquas multas in nubibus quasi pendentes, cum scilicet densæ nubes magnam vim imbrium effundere parant. Videtur aquarum allegoria populos designare et exercitus ingentes qui contra Israelitas insurrexerunt, quo etiam sensu accipi potest illud Psalmi 143. 7 : *Emitte manum tuam de alto; eripe me, et libera me de aquis multis, de manu filiorum alienorum.*

4. *In virtute.* In potentia, ut est in hebræo. — *In magnificentia.* Nam maria et terras tremefacit, et lumine fulgurationum et coruscationum oculos perstringit.

5. *Confringentis cedros.* Tonitru enim vel fulmen ingentes arbores profundissime fixas sternit frangitque. — *Cedros Libani.* Quarum præcipue proceritas commendatur.

6. *Comminuet eas tanquam vitulum Libani.* In Hebr. ad verbum est, *et exsilire faciet eas sicut vitulum*, radicitus evellens, et vi procellæ auferens, et quasi exsilire, et ut habet Chald. *saltare faciens.* Idem sensus Vulgatæ nostræ editionis. Comminuet cedros, et venti vis fragmenta trunci, et ramorum temere auferet, et quasi saltare faciet more vitulorum. — *Et dilectus quemadmodum filius unicornium.* Eadem fragmenta exsilient, ut exsilit dilectus filius unicornium, pullus scilicet unicornis exultans et lasciviens. Dicitur *dilectus*, quia pulli unicornium elegantes sunt.

7. *Intercidentis flammam ignis.* Flamma ignis fulminei interciditur, quia in varias partes Dominus illam dividit, modo in hanc, modo in illam partem fulmina ejaculando; vel interciditur, quia dissecta fulmina et quasi plures cuspides habentia emittit; vel, quod verius puto, quia per fulgorem late splendentem coruscationis fulmina feruntur, et illam quomodo secant.

8. *Concutientis desertum.* Aliqui vertunt, *tremefaciet desertum.* Alii, *parturire faciet feras deserti.* Sensus esse videtur, Dominum terribili tonitru sui voce, qua deserti montes et valles concutit, tremefacere feras eisque terrifico illo fragore partum accelerare, quod peculiariter de cervis dicitur sequenti versiculo, quas ad partum difficiles esse aiunt, et tonitrui terrore facilius eniti fœtus suos. — *Desertum Cades.* Vide dicta Numer. 20, 1.

9. C'est la voix du Seigneur qui prépare les *jeunes* cerfs *à sortir du sein de leurs mères, elle* découvrira les lieux *sombres et* épais *des plus noires forêts :* et *tous viendront* dans son temple, *y* publier sa gloire

10. C'est le Seigneur qui fait demeurer *sur la terre* un déluge *d'eaux*, et le Seigneur sera éternellement assis *sur son trône*, comme un roi.

11. Le Seigneur donnera la force à son peuple : le Seigneur bénira son peuple en paix.

9. Vox Domini præparantis cervos, et revelabit condensa; et in templo ejus omnes dicent gloriam.

10. Dominus diluvium inhabitare facit; et sedebit Dominus rex in æternum.

11. Dominus virtutem populo suo dabit; Dominus benedicet populo suo in pace.

PSAUME XXIX (XXX).

Cantique d'action de grâces.

1. Psaume *pour servir* de cantique à la dédicace de la maison de David.

2. Je publierai vos grandeurs, Seigneur, parce que vous m'avez relevé, et que vous n'avez pas donné lieu à mes ennemis de se réjouir sur mon sujet.

3. *Mon* Seigneur *et* mon Dieu! j'ai crié vers vous, et vous m'avez guéri.

4. Vous avez, Seigneur, retiré mon âme de l'enfer; vous m'avez sauvé du milieu de ceux qui descendent dans la fosse.

5. Chantez des cantiques au Seigneur, vous qui êtes saints; et célébrez par vos louanges sa mémoire qui est sainte.

1. Psalmus cantici, in dedicatione domus David.

2. Exaltabo te, Domine, quoniam suscepisti me; nec delectasti inimicos meos super me.

3. Domine Deus meus, clamavi ad te, et sanasti me.

4. Domine, eduxisti ab inferno animam meam; salvasti me a descendentibus in lacum.

5. Psallite Domino sancti ejus, et confitemini memoriæ sanctitatis ejus.

Psal. XXIX. — 1. *In dedicatione domus David.* D'après ce titre, les interprètes ont cru que David avait composé ce Psaume à l'occasion de la dédicace de l'aire d'Ornan où il fit ériger un autel (II. Reg., XXIV, 25, et I. Paral., XXI, 26); les autres disent que ce fut après sa victoire sur Absalom, lorsqu'il purgea son palais des souillures dont son fils rebelle l'avait déshonoré, et qu'il en fit une nouvelle dédicace. Mais, comme il ne s'agit point de dédicace dans ce Psaume, nous aimons mieux y voir un cantique d'action de grâces que le saint roi composa pour remercier Dieu de tous les bienfaits qu'il en avait reçus. Les saints Pères l'ont appliqué à la résurrection de Jésus-Christ et à la fondation de son Eglise. Il convient à toutes les âmes qui ont éte guéries de toutes les faiblesses où leur orgueil les avait fait tomber.

---

9. *Præparantis cervos.* Vide dicta superiori versiculo. — *Revelabit condensa.* Stratis arboribus densis silvas aperiet et patere faciet. — *In templo ejus omnes dicent gloriam.* Potentiam Dei extollent, quæ mirabilia operatur et terribilia.

10. *Inhabitare facit.* Immittit. — *Et sedebit Dominus.* Cum Dominus sonantibus procellis, imbribus fragoreque tonitru, omnia hæc inferiora permisceat, ipse tamen quietus et tranquillus est.

11. *Virtutem populo suo dabit.* Ut inimicis resistere, et in eos, more tempestatis quam descripsit, detonare, eosque evertere radicitus possit. — *Benedicet.* Omnis generis bonis augebit. — *In pace.* Remotis belli tumultibus, et faciens ut animo sint pacato et tranquillo, et omnia illis bene cedant.

Psal. XXIX. — I. *Psalmus cantici.* Hoc interest, S. Hilario et S. Joan. Chrysostomo auctoribus in prologo Psalmorum, inter psalmum et canticum, psalmum cantici et canticum psalmi, quod *psalmus* est sonus organi solius, sine ulla voce hominis cantantis; *canticum* est vox cantantis hominis absque organi modulatione : *psalmus cantici* dicitur, cum cantico præcinente, psalmi sonus subsequitur; *canticum psalmi* cum sonitu præeunte æmula vox canentis auditur. — *In dedicatione domus David.* Cum Davidis domus, quam magnificentissime extruxit in Jerusalem, dedicata est. Vide historiam II. Regum, cap. 5; et I. Paralipom., 14. Quid sit *dedicare domum* diximus Deut., 20, 1.

2. *Suscepisti me.* Hebr. exaltasti, allevasti, sustulisti, et periculis eduxisti. — *Delectasti inimicos meos.* Ansam lætitiæ tribuisti inimicis meis. — *Super me.* Super malis meis : occasione malorum meorum.

3. *Sanasti me.* Ægritudinem animi mei, cum me malis premeres, et inimici mei vitæ meæ insidiarentur.

4. *Eduxisti ab inferno.* Ab ipsis mortis et orci faucibus. — *A descendentibus in lacum.* Exemisti me ab eorum numero quos absorbet mors et sepulcrum.

5. *Sancti ejus.* Pios et fideles intelligit. — *Confitemini.* Laudate. — *Memoriæ sanctitatis ejus.* Sanctam sacramque ejus memoriam colite et celebrate. Memorate beneficia quibus sanctos suos prosequitur. Memoriam etiam intelligi posset active, qua meminit et recordatur; quasi dicat : Celebrate memoriam ejus sanctam, qua nostri meminit in malis, nec nos oblitus deserit.

6. Quoniam ira in indignatione ejus; et vita in voluntate ejus.

Ad vesperum demorabitur fletus, et ad matutinum lætitia.

7. Ego autem dixi in abundantia mea : Non movebor in æternum.

8. Domine, in voluntate tua; præstitisti decori meo virtutem;

Avertisti faciem tuam a me, et factus sum conturbatus.

9. Ad te, Domine, clamabo; et ad Deum meum deprecabor.

10. Quæ utilitas in sanguine meo, dum descendo in corruptionem?

Numquid confitebitur tibi pulvis, aut annuntiabit veritatem tuam?

11. Audivit Dominus, et misertus est mei; Dominus factus est adjutor meus.

12. Convertisti planctum meum in gaudium mihi; conscidisti saccum meum et circumdedisti me lætitia;

13. Ut cantet tibi gloria mea, et non compungar; Domine Deus meus, in æternum confitebor tibi.

6. Car la colère est venue *d'un juste sujet* d'indignation; et la vie *qu'il m'a rendue* est un *pur* effet de sa *bonne* volonté.

Si les pleurs se répandent le soir *à cause de ses châtiments*, la joie viendra au matin.

7. Pour moi, j'avais dit, *étant* dans l'abondance : Je ne décherrai jamais.

8. C'était par un pur effet de votre *bonne* volonté, Seigneur, que vous m'aviez affermi dans l'état florissant où j'étais.

Vous avez détourné votre visage de moi, et j'ai été tout rempli de trouble.

9. Je crierai vers vous, Seigneur, et j'adresserai à Dieu mes prières.

10. Quelle utilité retirerez-vous de ma mort? lorsque je descendrai dans la pourriture?

Est-ce qu'une *créature réduite en* poussière pourra vous louer? ou publiera-t-elle votre vérité?

11. *Alors* le Seigneur *m'a* entendu, et il a eu pitié de moi. Le Seigneur s'est déclaré mon protecteur.

12. *Mon Dieu!* vous avez changé mes gémissements en réjouissance; vous avez déchiré mon sac; et vous m'avez tout environné de joie,

13. Afin que, dans ma gloire, *je* chante vos louanges, et que je ne sente plus *la tristesse.* Seigneur, mon Dieu, je vous louerai éternellement.

PSAUME XXX (XXXI).

Prière à Dieu pour implorer son secours.

1. In finem Psalmus David, pro exstasi.

2. In te, Domine, speravi, non con-

1. Pour la fin, Psaume de David, pour l'extase.

2. C'est en vous, Seigneur, que j'ai espéré; ne

6. *Ira in indignatione.* D'après l'Hébreu : Sa colère ne dure qu'un moment, et il veut sans cesse rendre la vie à celui qui l'a perdue; le soir on est dans les pleurs, et le matin on retrouve la joie et l'allégresse.

Psal. XXX. — 2. *In te, Domine, speravi.* Quelques interprètes rapportent, comme Méno-

---

6. *Ira in indignatione ejus.* Ex hebræo Pagninus vertit, *momentum in ira ejus*, et idem sensus Vulgatæ editionis latinæ; nam ira, furor brevis est, indignatio autem multo est gravior. Cum ergo Deus indignatur, brevi et celeriter indignationem remittit citoque placatur, ut non tam indignari quam irasci dicendus sit. * Vel sensus est : cum indignatur Deus infligit iram et pœnam. — *Vita in voluntate ejus.* Salvus in favore et benevolentia ejus. — *Ad vesperum demorabitur fletus.* Pagninus vertit, *pernoctabit*, per noctem manebit; tam brevis est ira ejus ut si vespere vel nocte fletus contingat, adsit mane lætitia.

7. *In abundantia.* In prosperitate et felicitate. — *Non movebor.* Non decidam e felicitate mea.

8. *In voluntate tua.* Gratia et favore tuo — *Decori meo.* Statui meo felici, prospero, florenti. — *Virtutem.* Firmitatem, quasi dicat : Quidquid habui firmitatis, a te habui, atque ideo non satis sum locutus considerate, cum dixi : *Non movebor in æternum;* nam te faciem avertente et favorem subtrahente, subsecuta est conturbatio. — *Factus sum conturbatus.* Hebr. *fui territus.*

10. *Quæ utilitas in sanguine meo?* Quid tibi proderit, si me necari et sanguinem meum fundi permittas? — *Descendo in corruptionem.* Descendere in corruptionem est mori, et in sepulcrum immiti, in quo cadavera corrumpuntur et putrescunt. — *Confitebitur tibi pulvis?* Corpus mortuum, cadaver inanime. Mortuus non laudat Deum palam et in media fidelium ecclesia, licet in altero sæculo laudet. — *Veritatem tuam.* Promissa tua fidelia.

12. *Conscidisti saccum meum.* Solvisti cilicium, vestem lugentis et pœnitentis qua me indueram.

13. *Cantet tibi gloria mea.* Status meus gloriosus. — *Non compungar.* Non doleam, neque me pœniteat cantare laudes tuas.

Psal. XXX. — 1. *Pro extasi.* Hæc tituli particula non est in textu hebræo, nec in omnibus græcis, ut testatur Theodoretus, et videtur accepta ex versiculo 23 : *Ego autem dixi in excessu mentis meæ, etc.*, ubi græce est vox ἔκστασις. Intelligendus est titulus de extasi ex timore repentino et maximo, quo David correptus est cum audivit Absalomem filium et omnem populum contra se conspirasse.

2. *Non confundar.* Non erit quod erubescam et me pudeat, quasi deceptus sim et spe mea exciderim. — *In justitia tua.* Ob justitiam tuam qua impios punire soles et innocentes liberare.

permettez pas que je sois confondu pour jamais, délivrez-moi selon votre justice.

3. Rendez votre oreille attentive à mes prières; hâtez-vous de me tirer de l'oppression.

Que je trouve en vous un Dieu qui soit mon protecteur et mon asile assuré, afin que vous me sauviez.

4. Parce que vous êtes ma force et mon refuge; et *qu'*à cause de votre nom vous me conduirez et me nourrirez.

5. Vous me tirerez de ce piége que *mes ennemis* m'ont tendu, parce que vous êtes mon protecteur.

6. Je remets mon âme entre vos mains. Vous m'avez racheté, Seigneur, Dieu de vérité.

7. Vous haïssez ceux qui observent des choses vaines *et* inutiles.

Mais pour moi, je n'ai espéré *que* dans le Seigneur :

8. Je me réjouirai, et je serai avec joie dans *le secours de* votre miséricorde.

Parce que vous avez regardé mon état si humilié, vous avez sauvé mon âme des tribulations;

9. Et vous ne m'avez point livré entre les mains de l'ennemi *qui me poursuivait;* vous avez mis mes pieds dans un lieu spacieux.

10. Ayez pitié de moi, Seigneur, parce que je suis très-affligé. Mon œil, mon âme et mes entrailles sont troublés par la colère *de mes ennemis.*

fundar in æternum; in justitia tua libera me.

3. Inclina ad me aurem tuam, accelera ut eruas me.

Esto mihi in Deum protectorem, et in domum refugii, ut salvum me facias.

4. Quoniam fortitudo mea, et refugium meum es tu; et propter nomen tuum deduces me, et enutries me.

5. Educes me de laqueo hoc, quem absconderunt mihi, quoniam tu es protector meus.

6. *a* In manus tuas commendo spiritum meum; redemisti me, Domine Deus veritatis. [a *Luc.* 23. 46.]

7. Odisti observantes vanitates, supervacue.

Ego autem in Domino speravi;

8. Exultabo, et lætabor in misericordia tua.

Quoniam respexisti humilitatem meam, salvasti de necessitatibus animam meam.

9. Nec conclusisti me in manibus inimici; statuisti in loco spatioso pedes meos.

10. Miserere mei, Domine, quoniam tribulor; conturbatus est in ira oculus meus, anima mea, et venter meus;

chius, ce Psaume à la révolte d'Absalom, mais il est plus probable que David le composa à l'occasion de la persécution de Saül. Nous croyons, avec Bossuet, que ce fut au moment critique où Saül l'ayant enfermé dans le désert de Maon, côtoyait d'un côté la même montagne que David côtoyait de l'autre, en sorte que celui-ci paraissait ne pouvoir plus lui échapper. Quand tout semblait humainement désespéré, David met sa confiance dans le Seigneur, lui expose son affliction et sa misère, et se repose uniquement sur sa puissance (Cf. I. Reg., XXIII, 26, etc.).

6. *In manus tuas commendo spiritum meum.* Jésus-Christ s'est appliqué lui-même ces paroles sur la croix (Luc., XXIII, 46), et, suivant la remarque de saint Augustin, il ne se les a appliquées que pour nous avertir que c'était de lui qu'il était question dans ce Psaume. Rien ne lui convient mieux que ce qui est dit aux vers. 12, 13 et 14, qui rappellent quelques-uns des sentiments exprimés au Psaume XXI. L'Eglise nous fait réciter les six premiers versets de ce Psaume à l'office de *Complies.* C'est une excellente prière que tout fidèle peut s'appliquer. Car il n'y a personne qui n'ait des peines, et nous ne pouvons trouver de consolation, de secours et d'espoir contre elles qu'en Dieu.

---

3. *Accelera ut eruas me.* Celeriter erue me. — *In Deum protectorem.* LXX, quos noster sequitur interpres, absque metaphora dixerunt, quod figurate habemus in hebræo : *Esto mihi in petram fortissimam, et in domum munitissimam ad salvandum me.*

4. *Fortitudo mea.* Hebr. *quoniam petra mea, et munitio mea tu es*, eadem metaphora versiculi superioris ab arce desumpta, in edita aliqua et inaccessa rupe constituta. — *Propter nomen tuum.* Propter te, vel propter gloriam tuam. — *Deduces me.* Ad locum tuum. — *Enutries me.* Ad victum necessaria suppeditando.

6. *Commendo.* Depono; hoc enim est παρατίθημι. Metaphora sumpta est a depositariis. — *Spiritum meum.* Vitam meam. — *Redemisti.* Liberasti nos semel. — *Deus veritatis.* Deus verax, fidelis et in promissis constans.

7. *Odisti.* In Hebr. est in prima persona, *odivi*, sed idem est : nam quod Deus odit, pii oderunt. — *Observantes vanitates.* Vanas et supertitiosas observationes in quibus aliqui spem suam ponunt; vel idola intelligit quæ frequenter in Scriptura nomine vanitatis appellantur. Sic Deut. 32, 21, ubi habemus : *Ipsi me provocaverunt... et irritaverunt in vanitatibus suis.* LXX transtulerunt, *irritaverunt in idolis suis.* — *Supervacue.* Nullo fructu, inaniter.

8. *Humilitatem meam.* Me qui vilis sum, miser et afflictus. — *Necessitatibus. Angustiis*, ut est in hebræo.

9. *Conclusisti me in manibus inimici.* Non tradidisti me tenendum manibus inimici. — *In loco spatioso.* Eductum ex angustiis, et in locum spatiosum et liberum traductum.

10. *Conturbatus est in ira oculus meus.* Præ ira et mœrore contabuit. Aquila vertit, ἀυχμαθη, *squalidus factus est.* Symmachus, ἐθολώθη, *turbidus factus est.* Eminent in oculis signa doloris et mœroris. — *Anima mea.* Chald. habet, *constricta est anima mea;* mœror enim et timor animum constringit, pusillum facit et in arctum cogit : at vero lætitia relaxat et dilatat. — *Venter meus.* Præcordia et interiora mea. * Sic Eccli., 51, 29 : *Venter meus conturbatus est quærendo illam;* et Thren., 1, 20 : *Vide, Domine, quoniam tribulor, conturbatus est venter meus.*

11. Quoniam defecit in dolore vita mea, et anni mei in gemitibus.

Infirmata est in paupertate virtus mea; et ossa mea conturbata sunt.

12. Super omnes inimicos meos factus sum opprobrium et vicinis meis valde, et timor notis meis.

Qui videbant me, foras fugerunt a me;

13. Oblivioni datus sum, tanquam mortuus a corde.

Factus sum tanquam vas perditum;

14. Quoniam audivi vituperationem multorum commorantium in circuitu.

In eo dum convenirent simul adversum me, accipere animam meam consiliati sunt.

15. Ego autem in te speravi, Domine. Dixi : Deus meus es tu;

16. In manibus tuis sortes meæ.

Eripe me de manu inimicorum meorum, et à persequentibus me.

17. Illustra faciem tuam super servum tuum, salvum me fac in misericordia tua;

18. Domine, non confundar, quoniam invocavi te.

Erubescant impii, et deducantur in infernum;

19. Muta fiant labia dolosa.

Quæ loquuntur adversus justum iniquitatem, in superbia, et in abusione.

11. *Ayez pitié de moi*, parce que ma vie se consume par la douleur, et mes années par les gémissements.

Ma force s'est affaiblie par la pauvreté, et je sens le trouble jusque dans mes os.

12. Je suis devenu un sujet d'opprobre à tous mes ennemis, et principalement à mes voisins; et *j'ai été une occasion* de frayeur pour ceux dont je suis connu :

Ceux qui me voyaient s'enfuyaient loin de moi.

13. J'ai été mis en oubli dans leur cœur, comme si j'eusse été mort.

Je suis devenu comme un vase brisé;

14. Car j'ai entendu les discours injurieux de plusieurs *de ceux* qui demeurent autour *de moi*,

Et qui, dans le temps qu'ils s'assemblaient contre moi, ont tenu conseil pour m'ôter la vie.

15. Mais j'ai espéré en vous, Seigneur. J'ai dit : Vous êtes mon Dieu;

16. Mon sort est entre vos mains.

Arrachez-moi des mains de mes ennemis et de mes persécuteurs.

17. Répandez sur votre serviteur la lumière de votre visage : sauvez-moi selon votre miséricorde.

18. Que je ne sois point confondu, Seigneur, parce que je vous ai invoqué.

Que les impies rougissent, et qu'ils soient conduits dans l'enfer.

19. Que les lèvres trompeuses soient rendues muettes.

Ces lèvres qui profèrent des paroles d'iniquité contre le juste, avec autant d'orgueil que d'ignorance.

---

11. *In dolore.* Præ dolore. — *In gemitibus.* Præ gemitibus, per gemitus. — *Paupertate.* Id est, *calamitate*, D. Hieronym. vertit, *iniquitate.* — *Virtus mea.* Virtus, membra, animi etiam alacritas. — *Ossa mea.* Idem quod *virtus mea*, est enim usitata repetitio primi hemistichii. — *Conturbata sunt.* Infirmata sunt.

12. *Super omnes inimicos meos.* Factus sum opprobrium vicinis et timor notis, quia malis vexatus magis quam unquam has miserias passi sint ulli inimici mei, quamvis impii et injusti. — *Timor notis meis.* Timent profiteri se amicos meos, ne propter me veniant in periculum. * Vulgi amicitiam notat, quod cum fortuna mutat fidem. * Recte Lucianus in Anthologia græcorum epigrammatum, titulo εἰς τυχην :

Ἂν πταίσῃς, οὐδεὶς ἔτι σοὶ φίλος, ἀλλ' ἅμα πάντα
Ἐχθρά, τύχης δὲ ῥόπαῖς συμμεταβαλλόμενα.
Si male res cedit, superest tibi nullus amicus;
Omnia fortunæ sunt inimica malæ.

— *Qui videbant me.* Qui me visere solebant, vel ii quibus occurrissem. — *Foras fugerunt a me.* Occursum meum declinabant et fugiebant.

13. *Oblivioni datus sum.* Necte cum *a corde;* oblivioni traditus sum, nec est qui in corde et animo suo meminerit mei, ut mihi benefaciat, non secus ac si mortuus essem. — *Tanquam vas perditum.* Vas confractum, abjectum, quod usui esse desiit, ideoque inter scruta et quisquilias, aut sterquilinium projectum est.

14. *Vituperationem.* Contumelias, oblocutiones. — *Commorantium in circuitu.* Vicinorum qui circa me habitant. Non incommode explicabitur de multis oblocutoribus in circulum collectis, famam Davidis lacerantibus. Sic quod Jerem., 20, 10, habemus in Vulgata : *Audivi enim contumelias multorum, et terrorem in circuitu.* LXX vertunt, ἤκουσα ψόγον πολλῶν παροικούντων κυκλόθεν, *audivi vituperationem multorum collectorum in circuitu.* Hanc autem explicationem confirmant quæ sequuntur. — *In eo dum convenirent.* Cum ad consultandum de me in unum locum congregarentur. Respondet italicæ locutioni : *Nel congregarsi insieme contro di me.* — *Accipere animam meam.* Perdere me, vitam mihi eripere. — *Consiliati sunt.* Constituerunt, machinati sunt.

16. *Sortes meæ.* Hebr. *tempora mea.* Casus, eventus mei; rerum mearum status.

17. *Illustra faciem tuam.* Hebr. *lucere fac faciem tuam*, favorem scilicet et benevolentiam tuam.

18. *Non confundar.* Hebr. *non pudore afficiar, quoniam invocavi te.* — *Erubescant impii, et deducantur in infernum.* Pudore afficiantur ipsi, exscindantur et pereant.

19. *In superbia et in abusione.* Præ contemptu et despectione. Præ fastu quo justis abutuntur et eos opprimunt. Vox *abusione*, græce ἐξουδενώσει, accipitur active, ut explicatum est.

20. Combien est grande, Seigneur, l'abondance de votre douceur, que vous avez cachée pour ceux qui vous craignent!

Vous l'avez rendue pleine et parfaite pour ceux qui espèrent en vous, à la vue des enfants des hommes.

21. *Car* vous les cacherez dans le secret de votre face, *afin qu'ils soient à couvert* de tout *le* trouble des hommes.

Vous les défendrez dans votre tabernacle contre les langues qui les attaquent.

22. Que le Seigneur soit béni, parce qu'il a fait paraître envers moi sa miséricorde, *comme* dans une ville bien fortifiée.

23. Pour moi, j'avais dit dans le transport de mon esprit : J'ai été rejeté de devant vos yeux.

C'est pourquoi vous avez exaucé la voix avec laquelle je vous ai prié lorsque je criais vers vous.

24. Aimez le Seigneur, vous tous qui êtes ses saints, parce que le Seigneur recherchera la vérité, et il rendra aux superbes *qui vous oppriment* selon la grandeur de leur orgueil.

25. Agissez avec courage, et que votre cœur s'affermisse, vous tous qui mettez votre espérance au Seigneur.

20. Quam magna multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quam abscondisti timentibus te!

Perfecisti eis, qui sperant in te, in conspectu filiorum hominum.

21. Abscondes eos in abscondito faciei tuæ a conturbatione hominum.

Proteges eos in tabernaculo tuo a contradictione linguarum.

22. Benedictus Dominus; quoniam mirificavit misericordiam suam mihi in civitate munita.

23. Ego autem dixi in excessu mentis meæ : Projectus sum a facie oculorum tuorum.

Ideo exaudisti vocem orationis meæ, dum clamarem ad te.

24. Diligite Dominum, omnes sancti ejus; quoniam veritatem requiret Dominus, et retribuet abundanter facientibus superbiam.

25. Viriliter agite, et confortetur cor vestrum, omnes qui speratis in Domino.

PSAUME XXXI (XXXII).

Bonheur du pécheur réconcilié avec Dieu.

Pour l'intelligence de David.

1. Heureux sont ceux à qui les iniquités ont été remises, et dont les péchés sont couverts.

Ipsi David intellectus.

1. Beati *a* quorum remissæ sunt iniquitates; et quorum tecta sunt peccata. [a *Rom.* 4. 7.]

Psal. XXXI. — 1. *Beati quorum remissæ sunt iniquitates.* Ce Psaume est le IIe des

---

20. *Quam magna multitudo!* Hebr. *quam multum bonum tuum, quod abscondisti timentibus te!* — *Dulcedinis tuæ.* Gratiæ, favoris, benignitatis tuæ. — *Quam abscondisti.* Quam seposuisti et recondidisti, ut in tuorum bonum eam promeres. Sic Psalmus 16, 14 : *De absconditis*, id est, de sepositis. — *Perfecisti.* Subintelligenda conjunctio, *et abscondisti et perfecisti.* Idem autem est *perfecisti* quod apparasti, operatus es, exhibuisti. — *In conspectu filiorum hominum.* Palam et publice.

21. *In abscondito faciei tuæ.* In interiori cubiculo et conclavi proteges, defendes, servabis. Illud, *faciei tuæ*, putat Genebrard. usurpatum esse ad eum modum quo Itali dicunt : *Vostra Eccellenza*, *Vostra Altezza*, *Vostra Maesta*, cum viros principes alloquuntur; itaque idem erit in abscondito faciei tuæ, quod in seposito et secreto loco tuo. Agellius vult in abscondito faciei Dei eos versari qui cum coram clara Domini facie versentur, non videntur ab iis qui eodem lumine non perfunduntur, ideoque locus ille, horum respectu, absconditus dici potest. Bellarminus interpretatur de requirentibus faciem Domini per contemplationem et amorem; qui enim his se actibus exercent, dum sic versantur coram divina facie, latibulum tutum nacti sunt, ad quod hominum contradictio ita pervenire non potest, ut illos conturbet et commoveat. — *Proteges eos.* Est repetitio præcedentis hemistichii.

22. *Mirificavit.* Mirifice ostendit. Mira usus est misericordia erga me. — *In civitate munita.* Symmachus addit notam similitudinis; nam vertit, *sicut in civitate munita.*

23. *In excessu mentis meæ.* In tempore quo præ nimio terrore quasi mentis inops factus eram. Consentit Symmachus, qui vertit ἐν τῇ ἐκπλήξει μου, *in perculsione mea.* — *Projectus.* Hebr. *excussus*, vel *excisus.* — *A facie oculorum tuorum.* Favore et benignitate tua. — *Ideo exaudisti.* Misertus mei, ne in tanta consternatione et felicis successus desperatione deficerem.

24. *Veritatem.* Homines qui veritatem et fidem colunt : ponitur abstractum pro concreto. D. Hieron. et Chald. vertunt, *fideles servat Dominus.* — *Requiret.* Non negliget, sed eos benigne intuetur, illis providet, etc., requirit ad remunerandum. — *Retribuet abundanter.* Supplicium quod meriti sunt rependet. — *Facientibus superbiam.* Ea quæ superbe cogitarunt exequentibus.

25. *Confortetur cor vestrum.* Hebr. *roborate vos.*

Psal. XXXI. — *Intellectus.* In græco est in genitivo συνέσεως, licet aliquando eamdem vocem aliis Psalmis præfigant in accusativo, εἰς σύνεσιν, *ad intellectum.* Porro ita Psalmus inscribitur, vel quo Davidi hoc carmen post peccatum scribendi divinæ gratiæ beneficio aperti sint oculi mentis, ut intelligeret quam graviter deliquisset; vel quo dono intelligentiæ opus sit ad sensum illius intelligendum propter obscuritatem; vel quo Psalmus salutari doctrina et eruditione plenus sit; vel tandem cantores hac inscriptione monentur ut ita Psalmum distincte canant, ut auditores verba sensumque percipiant.

1. *Tecta sunt peccata.* Remissa; est enim prioris hemistichii repetitio. Fortasse metaphora

2. Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum, nec est in spiritu ejus dolus.

3. Quoniam tacui, inveteraverunt ossa mea, dum clamarem tota die.

4. Quoniam die ac nocte gravata est super me manus tua; conversus sum in ærumna mea, dum configitur spina.

5. Delictum meum cognitum tibi feci; et injustitiam meam non abscondi.

a Dixi : Confitebor adversum me injustitiam meam Domino; et tu remisisti impietatem peccati mei. [a *Isa.* 65. 24.]

6. Pro hac orabit ad te omnis sanctus, in tempore opportuno.

2. Heureux l'homme à qui le Seigneur n'a imputé aucun péché, et dont l'esprit est exempt de tromperie.

3. Parce que je me suis tû, mes os ont vieilli ; pendant que je criais tout le jour.

4. Car votre main s'est appesantie sur moi durant le jour et durant la nuit. Je me suis tourné *vers vous* dans mon affliction, lorsque j'étais percé par la pointe de l'épine.

5. Je vous ai fait connaître mon péché ; et je n'ai point caché davantage mon injustice.

J'ai dit : Je confesserai contre moi-même mon injustice au Seigneur. Et vous m'avez remis l'impiété de mon péché.

6. C'est pour cette raison, *ô Dieu*, que tout *homme* saint vous priera dans le temps favorable.

Psaumes de la pénitence. David le composa après son péché, probablement lorsque Dieu, l'ayant frappé d'une grave maladie, lui envoya le prophete Nathan qui, après lui avoir fait faire l'aveu de son crime, lui déclara que le Seigneur lui remettait sa faute en considération de son repentir et qu'il ne mourrait point (II. Reg., XII, 13). David y relève le bonheur de ceux dont les péchés sont pardonnés. Il nous représente son état malheureux avant qu'il ne confessât sa faute, et, par opposition, il nous peint les effets de la miséricorde de Dieu, qui l'a comblé de toutes sortes de consolations depuis qu'il s'est montré docile à sa grâce. Il y a là de grandes instructions à recueillir pour le fidèle qui voit dans ce Psaume, le mal qu'on se fait en s'obstinant à rester dans le péché, et le bonheur qu'on éprouve lorsqu'on a le courage de s'en confesser et d'en demander à Dieu le pardon avec sincérité.

---

sumpta est a scriptione; nam peccata hominum in libro divinæ justitiæ scribuntur : teguntur autem cum delentur, ita ut legi non possint. Quod aptius etiam conveniet, si Hebræi ut Romani in tabulis cera illitis scripserunt; nam hoc genus scripturæ complanata rursus cera deletur, inducitur et tegitur.

2. *Non imputavit.* Vere indulsit, ita ut nullum omnino peccatum in eo amplius cogitet et agnoscat. — *In spiritu ejus.* In ore ejus; nam græcus textus Vaticanus habet, ἐν τῷ ϛωματι αὐτοῦ, licet alii legant, ἐν τῷ πνέυματι, *in spiritu.* Sed sensus idem est; nam cum in ore est dolus, est etiam in spiritu, sive spiritus cor significet, sive aerem quem respiramus, et cujus beneficio loquimur.

3. *Quoniam tacui.* Peccata mea, quia pro illis divinam misericordiam non imploravi, quia peccatum non sum confessus, non agnovi, malis affectus sum. Emman. Sa putat sensum esse, *tacui*, id est, finem feci clamandi, seu ejulandi, cum viderem me consumi, peneque deficere clamoribus et ejulatu assiduo. Ubi nota, cum dicitur *quoniam tacui*, τὸ *quoniam* non causam reddere, sed continuativum esse, more Scripturæ. — *Inveteraverunt.* Ossa mea ægerrime affecta sunt et pene consumpta. Omne robur meum elanguit. Simili locutione usus est Jerem. Threnorum 3, 4 : *Vetustam*, inquit, *fecit pellem meam.* — *Dum clamarem tota die.* Præ malis quibus tacens peccata mea et illa non agnoscens afficiebar. Quod dicitur in nostra versione *clamorem*, in hebræo ad verbum est, *rugirem*, quæ vox magnitudinem doloris significat, quæ non clamorem tantum, sed etiam rugitum expressit.

4. *Manus tua.* Feriens et percutiens me. — *Conversus sum in ærumna mea.* Volutatus sum, me versavi in mea ærumna et vastitate mihi inflicta. * Vel conversus sum ad te, Deus. — *Dum configitur spina.* Dum ærumnarum aculeis me pungis et affligis. Vel dum me pungit animæ aculeus sollicitudinibus et curis. In hebræo ad verbum est : *Versus est succus meus in siccitates æstatis*, id est, humor meus pene totus exaruit.

5. *Cognitum tibi feci.* Tibi commemoravi, tibi confessus sum. Loquitur humano more, quasi Deus incipiat tunc aliquid cognoscere, aut scire, quando id ei primum narratur et commemoratur. Vel *tibi*, id est, tuo ministro et sacerdoti qui tuas vices gerit, et per quem remittis peccatum. Tenebantur enim peccatores in veteri lege ad confessionem peccati, et oblationem pro peccato, si remissionem illius consequi vellent. Levit., c. 5, n. 6, et Numer., c. 5, n. 7. Hujus autem confessionis veteris testamenti hæ circumstantiæ memorantur : 1. fiebat coram sacerdote; 2. imponendo manus capiti hostiæ immolandæ, et id quidem inter cornua; 3. distincte commemorando peccatum de quo pœnitentiam ageret; 4. detestando peccatum, et promittendo se nunquam rursus illud peccatum admissurum. — *Dixi.* Apud me statui. — *Et tu remisisti.* Cum primum me vidisti peccatum detestari et de illo admisso dolore, culpam statim condonasti.

6. *Pro hac.* Ob hanc impietatem, ob hujus impietatis remissionem. — *Omnis sanctus.* D. Hieron. vertit *misericors.* Chald. *pius*, qui pietati studet et sanctitati, et is quem vere peccatorum pœnitet. — *In tempore opportuno.* Hebr. *in tempore inveniendi*, sive *inventionis*, quo scilicet Deus, vel remissio peccati invenitur. Tempus autem opportunum est antequam spatium misericordiæ impetrandæ finiatur, dum scilicet hæc vita durat. — *Verumtamen.* D. Hieron. hunc versiculum ita vertit : *Pro hac orabit ad te omnis misericors tempus inveniens, ut cum inundaverint aquæ multæ, ad illum non accedant.* Metaphora autem inundationis aquarum, vel ærumnarum copiam in hac vita significat, vel pœnarum multitudinem et quasi diluvium quo mergentur impii in novissimo die. Sensus etiam versiculi esse potest : orabit ad te omnis sanctus in tempore opportuno, et bene faciet et sapienter; nam in diluvio aquarum multarum cum in novissimo super impios mala inundaverint, tunc impii ad eum, hoc est, ad Deum non appropinquabunt, quia non erit amplius pœnitentiæ locus. * Vel tandem sententia est, ærumnarum diluvium ad eum qui studet Deo reconciliari non appropinquare, ita ut illi damnum inferant.

Et quand les grandes eaux du déluge inonderaient *toute la terre*, elles n'approcheront point de lui.

7. Vous êtes mon refuge dans l'affliction dont je suis environné. Arrachez-moi du milieu de ceux qui m'environnent; vous qui êtes ma joie,

8. *M'avez dit :* Je vous donnerai l'intelligence; je vous enseignerai la voie par laquelle vous devez marcher ; et j'arrêterai mes yeux sur vous.

9. Gardez-vous d'être comme le cheval et le mulet qui n'ont point d'intelligence,

Et dont il faut que vous resserriez la bouche avec le mors et le frein, parce qu'autrement ils ne s'approcheraient pas de vous,

10. Le pécheur sera exposé à un grand nombre de peines. Mais pour celui qui espère au Seigneur, il sera environné de sa miséricorde.

11. Réjouissez-vous *donc* au Seigneur et soyez transportés de joie, vous qui êtes justes, et publiez sa gloire, vous tous qui avez le cœur droit.

Verumtamen in diluvio aquarum multarum, ad eum non approximabunt.

7. Tu es refugium meum a tribulatione, quæ circumdedit me; exultatio mea erue me a circumdantibus me.

8. Intellectum tibi dabo, et instruam te in via hac, qua gradieris; firmabo super te oculos meos.

9. Nolite fieri sicut equus et mulus, quibus non est intellectus.

In camo et freno maxillas eorum constringe, qui non approximant ad te.

10. Multa flagella peccatoris, sperantem autem in Domino misericordia circumdabit.

11. Lætamini in Domino et exultate, justi, et gloriamini omnes recti corde,

PSAUME XXXII (XXXIII).

Exhortation à louer Dieu.

Psaume de David.

1. Justes, louez le Seigneur avec joie. C'est à ceux qui ont le cœur droit qu'il appartient de *lui* donner des louanges.

2. Louez le Seigneur avec la harpe, chantez sa gloire sur l'instrument à dix cordes.

3. Chantez à sa gloire un nouveau cantique : célébrez-la par un *juste* concert de voix et d'instruments.

1. Psalmus David.

Exultate, justi, in Domino; rectos decet collaudatio.

2. Confitemini Domino in cithara; in psalterio decem chordarum psallite illi.

3. Cantate ei canticum novum : bene psallite ei in vociferatione.

Psal. XXXII. — 1. *Exultate, justi.* Ce Psaume est purement moral. L'auteur exhorte les justes à louer Dieu, à le craindre et à mettre en lui leur confiance. Pour exciter en nous ces sentiments, il nous représente sa puissance, sa bonté qui se manifestent dans le monde sensible au milieu duquel nous vivons. Il nous fait voir que son action n'est pas moins réelle dans le monde moral que dans le monde physique, et il nous montre que les destinées des nations dépendent de la manière dont elles accomplissent leur volonté. Le titre qui est à la tête de ce Psaume n'existant pas dans l'Hébreu, on ne sait si ce Psaume est de David. Il n'y a pas de motif pour le lui attribuer, bien loin de trouver dans le Psaume lui-même aucune particularité qui doive se rapporter à quelques circonstances particulières de sa vie.

---

7. *Exultatio mea.* O Deus, qui es exultatio mea D. Hier. vertit, *laus mea.* Deus in quo exulto, quem laudo. — *Circumdantibus me.* Inimicis meis.

8. *Intellectum tibi dabo.* Respondet Dominus Davidis orationi. Sensus est : faciam te intelligere, erudiam te. — *In via... qua gradieris.* Promittit se illi adfuturum, et in actionibus, et studiis omnibus, et negotiis adjuturum. — *Firmabo.* Figam oculos super te ne erres, aut si erres, ut in viam rectam reducam. — *Oculos.* Meæ curæ et providentiæ.

9. *Nolite fieri sicut equus et mulus.* Sermonem convertit David ad peccatores quos hortatur ut nolint solis sensibus duci, cum ratione sint præditi : nec alienas uxores hinnire (quod ipse fecerat), nec, ut feroces equi et muli, pauperes et humiles morsu et calcibus impetere, quod etiam ipse fecerat adversus Uriam quem interfecit. — *In chamo.* Chamus funem significat, aut capistrum quo ligantur equi. * Hesychius tamen κημὸν vocat εἶδος χαλινοῦ *freni speciem,* fortasse quale equis iis qui mordere solent ori circumponitur cancellatum e ferreis bracteis, Italice appellamus, *la musoliera.* Id ita esse significant Xenophontis verba lib. De equestri : *Chamus,* inquit, *ut respirationem non impedit, ita mordere non sinit.* Sensus versiculi est : tu, Deus, capistro et freno quasi equos aut mulos eos coercebis qui recusant ut homines ratione præditi sponte accedere ad te per obedientiam possint. Metaphora chami et freni calamitates et ærumnæ significantur quibus Deus utitur ad coercendos homines a peccatis.

10. *Multa flagella peccatoris.* Supple *sunt.* In hebræo ad verbum, *multi dolores impio.* — *Misericordia circumdabit.* Ne ab ulla parte flagellum possit ad illum accedere.

11. *Gloriamini.* Hebr. *jubilate.* — *Recti corde.* Quorum cogitationes et intentiones rectæ sunt.

Psal. XXXII. — 1. *Rectos.* Justos, fideles. — *Decet collaudatio.* Consentaneum est justos Deum laudare.

2. *Confitemini.* Laudate. — *In cithara.* Cum animi lætitia et alacritate, non coacte, non mœste; musicis enim instrumentis utimur ad depellendam tristitiam et mœrorem. — *In psalterio decem chordarum.* Musicum enim instrumentum quod psalterium dicebatur, decem chordis erat instructum.

3. *Canticum novum.* Recenter compositum ob recentia beneficia. Aliqui interpretantur rarum, pretiosum, exquisitum. — *Bene.* Scite, concinne, cum modulatione et harmonia.

4. Quia rectum est verbum Domini, et omnia opera ejus in fide.
5. Diligit misericordiam et judicium; misericordia Domini plena est terra.

6. Verbo Domini cœli firmati sunt : et spiritu oris ejus omnis virtus eorum.

7. Congregans sicut in utre aquas maris : ponens in thesauris abyssos.

8. Timeat Dominum omnis terra : ab eo autem commoveantur omnes inhabitantes orbem.
9. *a* Quoniam ipse dixit, et facta sunt : ipse mandavit; et creata sunt. [a *Gen.* 1. S. *Judith.* 16. 17.]
10. Dominus dissipat consilia gentium; reprobat autem cogitationes populorum, et reprobat consilia principum.

11. Consilium autem Domini in æternum manet : cogitationes cordis ejus in generatione et generationem.
12. Beata gens cujus est Dominus, Deus ejus; populus quem elegit in hæreditatem sibi.
13. De cœlo respexit Dominus : vidit omnes filios hominum.
14. De præparato habitaculo suo respexit super omnes qui habitant terram.
15. Qui finxit sigillatim corda eorum : qui intelligit omnia opera eorum.

4. Parce que la parole du Seigneur est droite, et que sa fidélité éclate dans toutes ses œuvres.
5. Il aime la miséricorde et la justice. La terre est toute remplie *de* la miséricorde du Seigneur.
6. *Car* c'est par la parole du Seigneur que les cieux ont été affermis, et c'est le souffle de sa bouche qui a produit toute leur vertu.
7. C'est lui qui rassemble toutes les eaux de la mer, comme en un vaisseau, et qui *les* renferme *dans* les abîmes, *comme* dans des trésors.
8. Que toute la terre craigne le Seigneur; et que tous ceux qui habitent l'univers soient émus de sa présence.
9. Car il a parlé, et *toutes choses* ont été faites : il a commandé, et *toutes choses* ont été créées.
10. Le Seigneur dissipe *avec la même facilité* les desseins des nations; il rend vaines les pensées des peuples, et il renverse les conseils des princes.
11. Mais le conseil du Seigneur demeure éternellement, et les pensées de son cœur *subsistent* dans la suite de toutes les races.
12. Heureuse la nation qui a le Seigneur pour son Dieu : *heureux* le peuple qu'il a choisi pour son héritage.
13. *Car* le Seigneur a regardé *du haut* du ciel; il a vu tous les enfants des hommes.
14. De la demeure qu'il s'est préparée, il a jeté ses regards sur tous ceux qui habitent la terre.
15. C'est lui qui a formé le cœur de chacun d'eux, et qui a une connaissance de toutes leurs œuvres.

---

4. *Quia rectum est verbum Domini.* Hoc est quod aliis verbis dicitur Psal., 144, 13 : *Fidelis Dominus in omnibus verbis suis et sanctus in omnibus operibus suis.* Nihil enim prædicit aut promittit Dominus quod non perficiat

5. *Diligit misericordiam et judicium.* Misericordiam piis benefaciendo, judicium impios ulciscendo. — *Misericordia Domini plena est terra.* Ubique ejus misericordiæ vestigia apparent.

6. *Verbo Domini.* Jussu et præcepto Domini, quo etiam modo explicari potest quod sequitur, *et spiritu oris ejus.* Insinuatur tamen mysterium sanctæ Trinitatis, cum *verbum* et *spiritus* de Verbo æterno et Spiritu sancto cum multis Patribus possit explicari. — *Firmati sunt.* Adeo stabiliter in suis cardinibus constituti, ut semper eumdem cursum teneant. — *Omnis virtus eorum. Omnis exercitus eorum*, ut est in Hebræo. Frequenter noster interpres vocem hebream צבא *tsaba*, et græcam δύναμιν virtutem vertit; nam δύναμις utrumque significat, et exercitum, et virtutem, sive robur ac potentiam. Aliqui intelligunt stellas in cœlo tanquam in acie ordinatas; alii etiam, angelos, quasi in militia dispositos et sub Deo imperatore suo militantes exercitus instar.

7. *Sicut in utre.* In suo alveo coercens; nam initio erant terris superfusæ. — *Ponens in thesauris abyssos.* Certo loco servans magnam aquarum copiam, ut thesauri servari et reponi solent.

8. *Commoveantur.* Idem est quod priore hemistichio, dixerat, *timeat.*

9. *Facta sunt.* Omnes scilicet creaturæ. Hanc sententiam exprimit Judith c. 16, 17 : *Tibi serviat omnis creatura tua : quia dixisti, et facta sunt.* Significat etiam modus hic loquendi celeritatem creationis; sic latine dicimus, *dictum*, *factum*, hoc est, nulla interposita mora.

10. *Dissipat consilia gentium.* Tanta est divina sapientia ut hominum consilia, quæ ipsis videntur sapientissima, Deus in momento infatuare, dissolvere et irrita facere possit. — *Reprobat.* Inania facit, frustratur.

11. *Consilium.* Decretum, propositum voluntatis. — *In generatione et generationem.* Scilicet manet in æternum.

12. *Beata gens.* Beati sunt illi homines qui pro Deo non agnoscunt, nisi unum illum Dominum cujus verbo cœli firmati sunt, etc. — *Populus quem elegit.* Beatus populus ille quem Dominus sibi elegit in populum peculiarem, et quasi propriam possessionem et hæreditatem.

13. *De cœlo respexit Dominus.* Res humanas sua providentia curans, ne quis res humanas fortuito et nullo gubernatore temere ferri putet.

14. *De præparato habitaculo.* De cœlo empyreo, quod habitaculum sibi et piis præparavit a constitutione mundi. Hieron. vertit, *de firmissimo solio*, de firmitate ac stabilitate habitaculi sui, nihil de loco suo motus.

15. *Sigillatim.* Græce est καταμόνας, omnes et singulos, quod italice dicimus, *ad un per uno.* Ideoque cum corda nostra ipse finxerit, nullus adeo reconditus angulus in eo est qui oculis ejus non pateat.

16. *Et ainsi* ce n'est point dans sa grande puissance qu'un roi trouve son salut : et le géant ne se sauvera point par sa force extraordinaire.
17. Le cheval *le plus vigoureux* trompe celui qui en attend son salut : et toute sa force, quelque grande qu'elle soit, ne le sauvera point.
18. Mais les yeux du Seigneur *sont* sur ceux qui le craignent et sur ceux qui mettent leur espérance en sa miséricorde,
19. Pour délivrer leurs âmes de la mort, et les nourrir dans leur faim.
20. *Aussi* notre âme attend le Seigneur avec patience, parce qu'il est notre protecteur et notre appui ;
21. Parce que notre cœur trouvera sa joie en lui, et que nous avons espéré en son saint nom.
22. Faites *donc* paraître votre miséricorde sur nous, Seigneur, selon l'espérance que nous avons eue en vous.

16. Non salvatur rex per multam virtutem : et gigas non salvabitur in multitudine virtutis suæ.
17. Fallax equus ad salutem : in abundantia autem virtutis suæ non salvabitur.
18. Ecce oculi Domini super metuentes eum : et in eis qui sperant super misericordia ejus.
19. Ut eruat a morte animas eorum : et alat eos in fame.
20. Anima nostra sustinet Dominum : quoniam adjutor et protector noster est.
21. Quia in eo lætabitur cor nostrum, et in Domine sancto ejus speravimus.
22. Fiat misericordia tua, Domine, super nos : quemadmodum speravimus in te.

PSAUME XXXIII (XXXIV).

Action de grâces.

1. *Psaume* de David lorsqu'il changea son visage en présence d'Achimélech (*selon l'Hébreu*, d'Abimélech) qui le renvoya, et qu'il s'en alla.
2. Je bénirai le Seigneur en tout temps : sa louange sera toujours dans ma bouche.
3. Mon âme mettra sa gloire dans le Seigneur. Que ceux qui sont doux écoutent *ceci*, et se réjouissent *en lui*.

1. Davidi, cum immutavit vultum suum coram Achimelech, et dimisit eum et abiit [*I. Reg.* 21.]
2. Benedicam Dominum, in omni tempore : semper laus ejus in ore meo.
3. In Domino laudabitur anima mea : audiant mansueti, et lætentur.

16. *Et gigas non salvabitur*. Cette expression a fait croire à quelques interprètes que David avait composé ce Psaume à l'occasion de la défaite du géant Jesbibénob qui voulut tuer ce prince dans un combat que David avait livré aux Philistins (II. Reg., XXI, 15 et suiv.). Mais nous ne voyons dans le mot *gigas* qu'une personnification générale de la force humaine, comme dans le verset suivant, le mot *equus* personnifie un autre genre de forces dans l'armée. C'est, si l'on veut, l'infanterie et la cavalerie qui ne sont rien devant Dieu, puisque d'un mot il peut anéantir ces misérables espérances.

Psal. XXXIII. — 1. *Davidi, cum immutavit.* Ce titre étant dans les Septante et dans l'Hébreu, on ne peut douter de son authenticité. Il nous apprend que David composa ce Psaume, lorsqu'étant à la cour d'Achis, roi de Geth, il contrefit l'insensé pour que ce prince le rendît à la liberté (1. Reg., XXI, 10). Achis est ici appelé Achimélech, parce que c'était, comme l'observe Ménochius, le nom générique donné à tous les satrapes de la Palestine, comme on a donné le nom de *Pharaon* à tous les rois d'Egypte, et le nom de *César* aux empereurs romains. David rend grâces au Seigneur de l'avoir délivré des maux qu'il redoutait. Ce Psaume est acrostiche, c'est-à-dire que tous les versets commencent par une lettre nouvelle selon l'ordre de l'alphabet.

---

16. *Non salvatur rex per multam virtutem.* Non est regis salus in eo posita quod magnum habeat exercitum. — *Gigas.* Fortis athleta; heros, vir strenuus et validus. — *Virtutis suæ.* Roboris, fortitudinis.

17. *Fallax equus ad salutem.* Fallax est spes quam quis in equo aut equitatu ponit, quasi ejus viribus salvus esse possit. — *In abundantia... virtutis suæ.* In multo suo robore ac velocitate — *Non salvabitur.* Hebr. *non salvabit*, scilicet se et sessorem suum.

18. *Oculi Domini.* Divinus favor, benignitas, providentia singularis.

20. *Sustinet Dominum.* Sperat in Domino patienter, exspectat patienter divinum auxilium.

21. *In eo lætabitur cor nostrum.* Cum beneficio illius nos a malis erepti fuerimus. — *In nomine sancto ejus.* In ipso; vel in potentia et providentia ipsius.

22. *Fiat misericordia tua. Sit misericordia tua super nos*, ut est in hebræo. — *Quemadmodum speravimus in te.* Sicut de bonitate tua futurum speravimus, et nobis ipsi promisimus.

Psal. XXXIII. — 1. *Davidi.* Psalmus a Deo Davidi inspiratus. — *Cum immutavit.* Stultitiam simulando. Historiam habes I. Reg., cap. 21. — *Coram Achimelech.* Videtur hoc esse nomen commune regum Palestinæ, ut Ptolemæus et Pharao apud Ægyptios; nam hic proprio nomine Achis dicebatur, I. Reg., 21, 10. — *Dimisit eum*, Achis. Vox hebraica majorem etiam vim habet; nam significat : *Expulit eum, projecit eum*, vel *repudiavit eum*, scilicet tanquam fatuum.

2. *Benedicam Dominum.* Primus hic versiculus incipit a littera aleph, secundus a littera beth, et sic deinceps; nam Psalmus hic est unus ex alphabeticis, de quibus diximus in explicatione tit. Ps. 24. — *In omni tempore.* Tam prospero quam adverso. — *Semper.* Supple *erit*.

3. *Laudabitur.* Lætabitur, gloriabitur, sibi placebit. — *Audiant mansueti.* Mansueti, humiles, Deum timentes, mihi similes audiant quid mihi acciderit, ac lætentur et Deo benedicant.

4. Magnificate Dominum mecum : et exaltemus nomen ejus in idipsum.

5. Exquisivi Dominum, et exaudivit me : et ex omnibus tribulationibus meis eripuit me.

6. Accedite ad eum, et illuminamini ; et facies vestræ non confundentur.

7. Iste pauper clamavit et Dominus exaudivit eum : et de omnibus tribulationibus ejus salvavit eum.

8. Immittet angelus Domini in circuitu timentium eum : et eripiet eos.

9. Gustate, et videte quoniam suavis est Dominus : beatus vir qui sperat in eo.

10. Timete Dominum, omnes sancti ejus : quoniam non est inopia timentibus eum.

11. *a* Divites eguerunt et esurierunt : inquirentes autem Dominum non minuentur omni bono. [a *Luc.* 1. 53.]

12. Venite, filii, audite me : timorem Domini docebo vos.

13. *a* Quis est homo qui vult vitam : diligit dies videre bonos? [a *I. Petr.* 3. 10.]

14. Prohibe linguam tuam a malo : et labia tua ne loquantur dolum.

15. Diverte a malo, et fac bonum : inquire pacem, et persequere eam.

16. Oculi Domini *a* super justos : et aures ejus in preces eorum. [a *Eccli.* 15. 20. *Hebr.* 4. 13.]

17. Vultus autem Domini super facientes mala : ut perdat de terra memoriam eorum.

18. Clamaverunt justi, et Dominus exaudivit eos : et ex omnibus tribulationibus eorum liberavit eos.

19. Juxta est Dominus iis qui tribulato sunt corde : et humiles spiritu salvabit.

4. Publiez avec moi combien le Seigneur est grand ; et célébrons tous ensemble la gloire de son *saint* nom.

5. *Car* j'ai cherché le Seigneur, et il m'a exaucé : il m'a tiré de toutes mes peines.

6. Approchez-vous de lui, afin que vous en soyez éclairés ; et vos visages ne seront point couverts de confusion.

7. Ce pauvre a crié, et le Seigneur l'a exaucé et l'a sauvé de toutes ses afflictions ;

8. L'ange du Seigneur environnera *de même* ceux qui le craignent, et il les délivrera.

9. Goûtez *donc*, et voyez combien le Seigneur est doux. Heureux est l'homme qui espère en lui.

10. Craignez le Seigneur, vous tous qui êtes ses saints, parce que ceux qui le craignent ne tombent point dans l'indigence.

11. Les riches ont été dans le besoin et ont eu faim : mais pour ceux qui cherchent le Seigneur, ils ne seront privés d'aucun bien.

12. Venez, mes enfants, écoutez-moi ; je vous enseignerai la crainte du Seigneur.

13. Qui est l'homme qui souhaite une vie *heureuse?* et qui désire de voir des jours comblés de biens ?

14. Pour *avoir cet avantage*, gardez votre langue de *tout* mal, et que vos lèvres ne profèrent aucune parole de tromperie.

15. Détournez-vous du mal, faites le bien ; recherchez la paix, et poursuivez-la.

16. *Car* les yeux du Seigneur *sont* sur les justes, et ses oreilles *sont ouvertes* à leurs prières.

17. Mais le Seigneur regarde d'un œil *sévère* ceux qui font le mal, pour exterminer leur mémoire de dessus la terre.

18. Les justes ont crié, et le Seigneur les a exaucés, et il les a délivrés de toutes leurs peines.

19. Le Seigneur est proche de ceux dont le cœur est affligé ; et il sauvera les humbles d'esprit.

---

4. *In idipsum.* Pariter, simul.

5. *Exquisivi Dominum.* Per preces ad eum confugiendo.

6. *Et illuminamini.* Imperativus pro futuro, *et illuminabimini*, e tenebris calamitatum, errorum etiam et ignorantiæ liberabimini. — *Non confundentur.* Non erubescetis, non erit vobis pudendum, ut pœnitendum quod tam bonum et tam potentem Dominum colatis.

7. *Iste pauper.* Loquitur de se in tertia persona. Ego pauper clamavi.

8. *Immittet angelus Domini.* In Hebr. est, *castrametatur angelus Domini in circuitu timentium eum.* Vulgatæ sensus est : angelus Domini immittet ipse se in circuitu timentium Dominum, ut illos tueatur.

9. *Gustate, et videte.* Experimini ipsum invocando et requirendo, ad ipsum accedendo per obedientiam, fidem, bona opera, meditationes pias. — *Suavis.* Hebr. טוב *thob*, bonus, benignis, quod LXX eodem sensu dixerunt : χρηστός.

10. *Timete Dominum.* Illum reverentes et mandata ejus servantes. — *Non est inopia.* Nihil deest timentibus eum.

11. *Divites.* Divites hujus sæculi, ut vocat divus Paulus, I. Tim., 6. 17. — *Minuentur.* Deficient. — *Omni bono.* Nullo carebunt bono.

13. *Vitam.* Veram et æternam. — *Dies videre bonos.* Quibus videat verum bonum, et illo fruatur.

* 15. *Diverte a malo, et fac bonum. Virtus est vitium fugere*, inquit Horat., l. 1, ep. 1 : sed hoc ad officium faciendum non sufficit ; nam, ut idem ait lib 2, Serm. sat. 2 :

Nam frustra vitium vitaveris illud.
Si te alio pravum detorseris.

— *Et persequere eam.* Studiose inquire, et quasi fugientem retine.

16. *Oculi Domini.* Providentia, gratia, favor. — *Aures ejus in preces eorum.* Pronæ sunt.

17. *Vultus.* Iratus, nam in facie iræ et indignationis conceptæ eminent notæ.

19. *Juxta est.* Ut statim illis adsit, eosque juvet cum aliqua re opus habuerint.

20. Les justes sont exposés à beaucoup d'afflictions : et le Seigneur les délivrera de toutes ces peines.
21. Le Seigneur garde tous leurs os : un seul de ces os ne pourra être brisé.
22. La mort des pécheurs est très-funeste; et ceux qui ont de la haine pour le juste pécheront.
23. *Au lieu que* le Seigneur rachètera les âmes de ses serviteurs : et que tous ceux qui mettent en lui leur espérance ne périront point.

20. Multæ tribulationes justorum : et de omnibus his liberabit eos Dominus.
21. Custodit Dominus omnia ossa eorum : unum ex his non conteretur.
22. Mors peccatorum pessima : et qui oderunt justum delinquent.
23. Redimet Dominus animas servorum suorum : et non delinquent omnes qui sperant in eo.

PSAUME XXXIV (XXXV).

Prière dans laquelle David invoque le secours de Dieu contre ses ennemis.

1. A David ou pour David.
Jugez, Seigneur, ceux qui me font injustice; désarmez ceux qui combattent contre moi.
2. Prenez vos armes et votre bouclier : et levez-vous pour *venir* à mon secours.
3. Tirez votre épée, et fermez *tout passage* à ceux qui me persécutent : dites à mon âme : C'est moi qui suis ton salut.
4. Que ceux qui cherchent à m'ôter la vie soient couverts de confusion et de honte.
Que ceux qui ont de mauvais desseins contre moi soient renversés et confondus.
5. Qu'ils deviennent comme la poussière qui est emportée par le vent; et *que* l'ange du Seigneur *les pousse en* les serrant de fort près.
6. Que leur chemin soit obscur et glissant, et que l'ange du Seigneur soit attaché à les poursuivre.

1. Ipsi David.
Judica, Domine, nocentes me, expugna impugnantes me.
2. Apprehende arma et scutum; et exsurge in adjutorium mihi.
3. Effunde frameam, et conclude adversus eos qui persequuntur me; dic animæ meæ : Salus tua ego sum.
4. *a* Confundantur et revereantur, quærentes animam meam. [a *Ps.* 39. 15.]
Avertantur retrorsum, et confundantur cogitantes mihi mala.
5. Fiant tanquam pulvis ante faciem venti; et angelus Domini coarctans eos.
6. Fiat via illorum tenebræ et lubricum; et angelus Domini persequens eos.

21. *Unum ex his non conteretur.* Cette parole a eu son accomplissement littéral en la personne de Jésus-Christ, le Juste par excellence. On ne lui brisa point les os comme aux deux voleurs crucifiés à côté de lui. Saint Jean dit que ce fût pour accomplir ce qui avait été dit du Christ dans l'Ecriture : *Os non comminuetis ex eo* (Joan., XIX, 33, 36). A la vérité, ce fait avait été préfiguré dans l'institution de la pâque judaïque. Les Juifs ne devaient pas briser les os de l'agneau pascal qui était la figure de Jésus-Christ. Mais il n'y a dans l'Ancien Testament que le verset de ce Psaume que l'on puisse considérer comme ayant indiqué prophétiquement ce fait remarquable.

Psal. XXXIV. — 1. *Ipsi David.* Ce titre indique que David est l'auteur de ce Psaume. On croit qu'il le composa dans la persécution de Saül, lorsqu'il se voyait entouré d'embûches et d'ennemis de toutes parts. Ne pouvant les adoucir, ni par sa patience, ni par ses prières, il ne veut cependant pas s'en venger, mais il implore le secours de Dieu qu'il prend pour juge de sa cause, et plein de confiance dans sa justice, il annonce la ruine de ses ennemis. Il y a beaucoup de choses dans ce Psaume, dit Bossuet, qui conviennent à la situation de David, lorsque caché dans une caverne, il épargne Saül et se contente de lui couper un morceau de son manteau (I. Reg., XXIV, 5).

---

21. *Custodit Dominus... ossa eorum.* Nam licet aliquorum sanctorum ossa contrita fuerint, singula tamen integra recipient in resurrectione; imo non ossa tantum restituentur, sed ne capilli quidem peribunt, Luc., 21, 18, qui ut ait Christus Dominus, Matth., 10, 30, *omnes numerati sunt.* Alii exponunt hunc locum de ossibus interioribus, id est, de fortitudine animi, quæ in sanctis frangi non potuit, ne tum quidem cum persecutiones maxime sæviebant.

* 22. *Mors peccatorum pessima.* Hebræus tectus habet, *interimet impium malitia.* Notatu dignum Platonis dictum 1, 9 de Legibus : *Mors non est sane ultimum, sed extremum magis obtinent locum supplicia illa quæ profligatis hominibus apud inferos destinantur.* — *Delinquent.* Errabunt a suo scopo et proposito; frustrabuntur sua spe. Hebr. habet, *desolabuntur.*

23. *Redimet.* Ab omni malo et servitute. — *Non delinquent.* Non aberrabunt a sua spe, sed illam consequentur, vel non peribunt.

Psal. XXXIV. — 1. *Judica.* Puni. — *Nocentes me.* Nocentes mihi; est phrasis græca.

3. *Effunde frameam.* Expedi gladium, ensem tuum vagina libera, stringe illum et vibra in hostes. — *Conclude.* Interclude viam ne me assequi possint, vel ne gladium tuum evadere queant. — *Animæ meæ.* Mihi.

4. *Confundantur.* Pudefiant spe sua excidentes. — *Avertantur retrorsum.* Recedant victi et pudefacti.

5. *Et angelus Domini coarctans eos.* Græce ἐκθλίβων, quod proprie est ex arcto loco extrudere atque propellere. Hebræus habet, *et angelus Domini impellens.*

6. *Tenebræ et lubricum.* Ne videant quo sit fugiendum, imo cadant dum se periculo subducere student.

7. Quoniam gratis absconderunt mihi interitum laquei sui; supervacue exprobraverunt animam meam.

8. Veniat illi laqueus quem ignorat; et captio, quam abscondit, apprehendat eum; et in laqueum cadat in ipsum.

9. Anima autem mea exultabit in Domino; et delectabitur super salutari suo.

10. Omnia ossa mea dicent : Domine, quis similis tibi?
Eripiens inopem de manu fortiorum ejus; egenum et pauperem a diripientibus eum.

11. Surgentes testes iniqui, quæ ignorabam, interrogabant me.

12. Retribuebant mihi mala pro bonis; sterilitatem animæ meæ.

13. Ego autem cum mihi molesti essent, induebar cilicio.
Humiliabam in jejunio animam meam; et oratio mea in sinu meo convertetur.
14. Quasi proximum, et quasi fratrem nostrum, sic complacebam; quasi lugens et contristatus sic humiliabar.

7. Parce que, sans aucun sujet, ils ont voulu me faire périr dans le piége qu'ils m'ont dressé en secret, et qu'ils m'ont très-injustement couvert d'outrages.

8. Qu'un piége dont il ne se doute pas vienne le surprendre, qu'il soit pris dans celui qu'il avait caché et qu'il tombe dans le filet même qu'il avait tendu.

9. Mais *pour moi*, mon âme se réjouira au Seigneur; et elle trouvera sa consolation dans son Sauveur.

10. Tous mes os vous rendront gloire, en disant : Seigneur, qui est semblable à vous?
C'est vous qui tirez le pauvre avec force, des mains de ceux qui étaient plus forts que lui, *et qui arrachez* celui qui est abandonné et dans l'indigence, *des mains* de ses ennemis qui le pillaient.

11. Des témoins injustes s'étant élevés *contre moi*, m'ont interrogé sur des choses que je ne connaissais pas.

12. Ils me rendaient le mal pour le bien; *et ils voulaient jeter* mon âme dans une stérilité désolante.

13. Mais pour moi, lorsqu'ils m'accablaient, je me revêtais d'un cilice.
J'humiliais mon âme par le jeûne, et je répandais ma prière dans *le secret de* mon sein.

14. J'avais *pour chacun d'eux* de la complaisance, comme pour un proche *parent* et pour un frère; et j'étais abattu, comme étant touché d'une vraie douleur qui me portait à gémir.

12. *Sterilitatem animæ meæ.* D'après l'Hébreu : Ils m'ont rendu le mal pour le bien, et ils ont réduit mon âme à l'isolement le plus absolu. C'est le sens aussi de la version syriaque et de la paraphrase chaldaïque. Littéralement ceci se rapporte aux courtisans qui, pour plaire à Saül, supposaient à David toutes sortes d'intentions mauvaises qu'il n'avait pas. On peut aussi appliquer ce passage à Jésus-Christ qui, poursuivi par ses ennemis, s'est fait lui-même l'application de ce que dit le Psalmiste au verset 19 : *Odio habuerunt me gratis* (Joan., XV, 25).

---

7. *Gratis.* A me nihil læsi. — *Interitum laquei sui.* Laqueum perniciosum quo trahi potuissem ad interitum. — *Supervacue.* Immerito : est idem quod proxime dixit, *gratis.* — *Exprobraverunt.* Hebr., *foderunt animæ meæ.* Chald., *insidiati sunt animæ meæ.*

8. *Laqueus quem ignorat.* Rete, decipula, insidiis, quas non suspicatur nec timet, circumveniatur. Non est affectus optantis, sed prophetica prævisio ejus quod futurum est. — *Captio.* Insidiæ ad capiendum. Hoc est quod Ps., 7, 16, dictum est : *Lacum aperuit, et effodit eum et incidit in foveam quam fecit.* — *Cadat in ipsum.* In ipsum laqueum cadat. Est hebraica, constructio; sic enim ipsi pronomen aliquando transponunt.

9. *Exultiabit in Domino.* Gratias Deo agens pro accepto beneficio. — *Salutari suo.* Salute quam consecuta est.

10. *Omnia ossa mea dicent.* Omnes meæ vires, omnia membra mea laudabunt te. — *Eripiens.* Qui eripis. — *Fortiorum.* Ditiorum, potentiorum qui pauperes opprimunt aut vexant. — *Diripientibus eum.* Spoliantibus vita et bonis.

11. *Surgentes testes iniqui.* Redit ad malorum suorum commemorationem. — *Quæ ignorabam.* Quæ non admiseram, cum plane essem innocens. — *Interrogabant me.* Objiciebant mihi, coram judice me arguentes et interrogantes ut revincerent me et sontem esse probarent.

12. *Sterilitatem animæ meæ.* In hebræo est, *orbitatem animæ meæ.* Vita me orbare et privare studebant. Imo privarunt, si de Christo interpretemur. LXX habent, ἀτεκνίαν τῇ ψυχῇ μου, *filiorum orbitatem.* Quod bene de discipulis Christi intelligemus, percusso enim pastore dispersæ sunt oves.

13. *Cum mihi molesti essent.* In hebræo textu est, *ægrotantibus ipsis.* Quæ lectio misericordiam et charitatem Davidis ostendit, qui inimicis male habentibus oratione et pœnitentiæ operibus malum ab ipsis studebat avertere. LXX et D. Hieron. active acceperunt, hoc sensu : cum infirmarent illi me, cum me molestarent. — *Cilicio.* Sacco e pilis animalium contexto. — *Humiliabam.* Affligebam. — *In sinu meo convertetur.* Ad me redibit, in meam convertetur utilitatem. Sic Dominus dixit in Evangelio, Luc., 10, 6 : *Et si ibi fuerit filius pacis, requiescet super illum pax vestra; sin autem, ad vos revertetur.*

14. *Complacebam.* Illi placere studebam, et quod volebat indulgebam ac si amicus esset, imo propinquus aut frater, libens ejus voluntati acquiescebam : hoc enim significat græcum εὐαρεστεῖν. Optime respondet italica locutio : *gli compiaceva in tutto come se mi fosse stato fratello.* Ita me gerebam, ut quæ illis placebant vellem etiam mihi placere. — *Quasi lugens et contristatus.* Servans documentum charitatis, quod postea tradidit S. Paulus Roman. 12, 15 : *Flere cum flentibus.* In hebræo est, *tanquam lugens matrem,* qui luctus acerbissimus esse solet pro amore quo matris prosequimur. — *Sic humiliabar.* Sic affligebam me, cum ipsi malis premerentur.

15. Quant à eux, ils se sont réjouis sur mon sujet ; ils se sont assemblés contre moi; ils m'ont accablé de maux, sans que j'en connusse *la raison.*

16. *Cependant* ils ont été dissipés. Mais n'étant pas touchés de componction, ils m'ont tenté, ils m'ont insulté avec moquerie; ils ont grincé les dents contre moi.

17. Quand sera-ce, Seigneur, que vous ouvrirez les yeux? Rendez-moi la vie, *en me délivrant* de leur mauvaise volonté. *Sauvez de la cruauté* des lions mon unique vie.

18. *Alors* je publierai vos louanges dans une grande assemblée; je vous louerai au milieu d'un peuple très-nombreux.

19. Que je ne sois point un sujet de joie *et* d'insulte à ceux qui m'attaquent injustement, qui me haïssent sans aucun sujet, et qui feignent par leurs regards *d'être de mes amis.*

20. Car ils me parlaient avec un esprit de paix : mais lorsqu'ils parlaient au milieu des peuples émus de colère *contre moi,* ils ne pensaient qu'à *inventer* des tromperies *pour les irriter encore davantage.*

21. Enfin, ils ont ouvert *hardiment* leur bouche contre moi, *et* ils *leur* ont dit : Courage, courage. Nos yeux ont vu.

22. Vous l'avez vu, Seigneur; ne gardez pas le silence. Seigneur, ne vous éloignez pas de moi.

15. Et adversum me lætati sunt, et convenerunt; congregata sunt super me flagella, et ignoravi.

16. Dissipati sunt, nec compuncti, tentaverunt me, subsannaverunt me subsannatione; frenduerunt super me dentibus suis.

17. Domine, quando respicies? restitue animam meam a malignitate eorum, a leonibus unicam meam.

18. Confitebor tibi in ecclesia magna, in populo gravi laudabo te.

19. Non supergaudeant mihi qui adversantur mihi inique; *a* qui oderunt me gratis et annuunt oculis. [a *Joan.* 15. 25.]

20. Quoniam mihi quidem pacifice loquebantur; et in iracundia terræ loquentes, dolos cogitabant.

21. Et dilataverunt super me os suum: dixerunt: Euge! euge! viderunt oculi nostri.

22. Vidisti, Domine, ne sileas; Domine, ne discedas a me.

21. *Euge! euge!* Ces mots sont des exclamations que l'on pousse pour témoigner la joie que l'on a de voir son ennemi tombé. Saint Jérôme a traduit l'Hébreu : *Va! Vah! vidit oculus noster.* Cette dernière expression a le même sens dans l'Hébreu que les mots : *Vah! Euge!* Le Psalmiste veut dire que ses ennemis, après avoir usé de dissimulation, ont laissé éclater leur joie lorsqu'ils ont cru voir le succès de leur entreprise.

---

15. *Et adversum me lætati sunt.* In Hebr. est, *et in claudicatione mea lætati sunt.* In malis meis gavisi sunt. — *Congregata sunt super me flagella.* Optime Christo convenit, qui flagellis cæsus est. Symmachus vertit, συνήγοντο κατ' ἐμοῦ πλῆκται, *congregati sunt contra me percussores.* * Aliqui vertunt ex hebræo : *Congregati sunt adversum me homines viles.* Bene autem נכים *nechim* verti *viles*, apparet ex loco simili Job., 30, 8. — *Et ignoravi.* Quam ob causam me adeo vexarent, cum plane essem innocens. Alii ad personas vexantes referunt, quasi dicat : Et ego non cognovi eos de facie : tantum abest ut læserim, ut etiam mihi sint ignoti.

16. *Dissipati sunt.* Græce διεσχίσθησαν, sententiis sunt discordes, inter illos non convenit nec inter eorum testimonia contra me. — *Nec compuncti.* Nec tamen illos pœnitet, aut pudet calumniæ et sceleris. — *Tentaverunt me.* Experti sunt patientiam meam, illam variis modis exercentes. — *Frenduerunt super me.* Qui gestus est sævorum hominum et vindictæ cupidorum.

17. *Quando respicies?* Quandiu ista feres? — *Restitue.* Recrea, refice, eripe. — *A malignitate eorum.* A malignis eorum operibus. — *A leonibus.* Ab hostibus truculentis et feris. — *Unicam meam.* Animam, vel vitam quam unicam habeo.

18. *Confitebor tibi.* Laudabo te, ingratus non ero, sed accepisse me beneficium profitebor et prædicabo. — *In Ecclesia magna.* In magnis populi conventibus, palam et publice. — *In populo gravi.* In Hebr. est עצום *hazum*, quæ vox fortem et robustum significat, numero etiam et multitudine prævalidum; sic 1. Machab. 1, 18, dicitur de Antiocho : *Et intravit in Egyptum in multitudine gravi*, id est, magno cum exercitu.

19. *Supergaudeant mihi.* Gaudeant super me de meis malis et de meo exitio. — *Annuunt oculis.* Fingunt amicitiam annuendo oculis blande et amice salutantes, et quæ dico probantes. Quid est, inquit D. Augustinus, *annuere oculis? Pronuntiantes vultu, quod in corde non gerunt.* Vel sensus est, nutibus mutuis me derident : nutibus oculorum me designant, ut necem, vel aliud malum inferant.

20. *Iracundia terræ.* Hebræus significat scissiones et commotiones terræ, id est, populi terræ; et sensus erit : cum populus in factiones distrahitur (quod Vulgatus dixit in iracundiam terræ), ipsi sese insinuant per fraudes in diversarum partium animos, dolos nectunt et mala mihi machinantur. Aliqui putant vocem רגע *regah*, humilem, quietum, mansuetum significare, et sensum esse, inquietos et turbidos hosce homines vexare, et dolis circumvenire mansuetos et humiles. Quam explicationem si sequamur, non male fortasse dicemus mansuetos et humiles per antiphrasim a LXX interpretibus *iracundiam terræ* appellari id est, maxime moderatos, mites, et nullis molestos.

21. *Dilataverunt.* Laxarunt ad contumelias, ludibria et probra. * Irriserunt hiantibus labris, ut supra, Psal. 21, 8. Alioqui os dilatare etiam est audacter loqui. Vide I. Reg., 2, 1. — *Euge! euge!* Græca vox idem significans quod *bene, bene*, quasi dicerent : Bene res procedit, optime; facti sumus voti compotes, illum procul dubio perdemus.

22. *Vidisti.* Malitiam inimicorum meorum. — *Ne sileas.* Ne cesses, ne dissimules.

23. Exurge et intende judicio meo, Deus meus, et Dominus meus in causam meam.

24. Judica me secundum justitiam tuam, Domine Deus meus, et non supergaudeant mihi.

25. Non dicant in cordibus suis : Euge! euge! animæ nostræ; nec dicant : Devoravimus eum.

26. Erubescant et revereantur simul, qui gratulantur malis meis.

Induantur confusione et reverentia qui magna loquuntur super me.

27. Exultent et lætentur qui volunt justitiam meam; et dicant semper : Magnificetur Dominus, qui volunt pacem servi ejus.

28. Et lingua mea meditabitur justitiam tuam, tota die laudem tuam.

23. Levez-vous, et appliquez-vous à mon jugement. Mon Dieu et mon Seigneur, *songez à la défense de* ma cause.

24. Jugez-moi selon votre justice. Seigneur mon Dieu, et qu'ils ne se réjouissent pas en triomphant de moi.

25. Qu'ils ne disent pas dans leurs cœurs : Courage, réjouissons-nous. Qu'ils ne disent pas : Nous l'avons dévoré.

26. Que ceux qui témoignent de la joie de mes maux rougissent et soient confondus.

Que ceux qui parlent avec orgueil contre moi soient couverts de confusion et de honte.

27. Que ceux qui veulent *que* ma justice *soit reconnue* se réjouissent et soient transportés de joie : et qu'ils disent sans cesse : Que le Seigneur soit glorifié, ceux qui désirent la paix de son serviteur.

28. Et ma langue publiera votre justice, et vos louanges durant tout le jour.

PSAUME XXXV (XXXVI).

Sur la perversité des méchants, la profondeur des jugements de Dieu à leur égard et sa miséricorde envers les bons.

1. In finem, servo Domini ipsi David.

2. Dixit injustus ut delinquat in semetipso; non est timor Dei ante oculos ejus.

3. *a* Quoniam dolose egit in conspectu ejus ut inveniatur iniquitas ejus ad odium. [a *Supr.* 13. 3]

1. Pour la fin, à David, serviteur du Seigneur.

2. L'injuste a dit en lui-même qu'il voulait pécher. La crainte de Dieu n'est point devant ses yeux.

3. Car il a agi avec tromperie en sa présence; en sorte que son iniquité l'a rendu l'objet de *la haine*.

Psal. XXXV. — 2. *Dixit injustus*. Ce Psaume est purement moral. On croit que David le composa lorsqu'après avoir épargné Saül dans la caverne d'Engaddi, ce prince ne l'en poursuivit pas avec moins d'ardeur qu'auparavant. Mais rien ne fait allusion dans ce Psaume à ce fait particulier. Saül était inconstant, faible et superstitieux; mais était-il méchant au degré que David nous peint cet homme injuste qui n'a point la crainte de Dieu devant les yeux? Nous aimons mieux appliquer ce Psaume en général à l'impie dont le cœur est voué au mal, au point de prendre plaisir à faire la guerre à Dieu et à ses semblables. David nous montre la patience incompréhensible de Dieu à l'égard de ces malheureux et sa miséricorde inépuisable envers les gens de bien.

---

23. *Intende judicio meo*. Hebr., *evigila ad judicium meum*. Excitare ad causam meam juvandam, et tuendam innocentiam meam. — *In causam meam*. Scilicet intende.

24. *Supergaudeant mihi*. Vide dicta n. 19.

* 25. *In cordibus suis*. Id est, toto animi affectu. Sic Isa. 47, 8; et Psalm. 13, 1; et Apoc., 18, 7. — *Euge, euge, animæ nostræ*. Res bene procedit in commodum nostrum. Animæ nostræ, id est, nobis, est dativi casus τῇ ψυχῇ.

26. *Erubescant et revereantur*. Spe sua excidant, ideoque illos pudeat conatus contra me suscepti. — *Gratulantur*. Οἱ ἐπιχαίροντες, qui super malis meis gaudent. — *Induantur confusione*. Plane erubescant, et quasi pudore omni ex parte circumdentur et tegantur. — *Reverentia*. Hebr. habet, *erubescentia*. D. Hieron. *verecundia*. Afficiantur ignominia, retectis eorum machinationibus contra me, et in irritum vocatis. — *Magna loquuntur*. Qui se magno fastu attollunt contra me. — *Super me*. Contra me.

27. *Qui volunt justitiam meam*. Qui meum jus amant et illi favent. — *Pacem*. Salutem, prosperitatem.

28. *Meditabitur justitiam tuam*. Exercebitur in prædicanda et celebranda justitia tua. — *Tota die*. Quotidie, vel per totam diem, sine intermissione te laudabo.

Psal. XXXV. — *Servo Domini*. Inspiratus. Perhonorificus titulus Davidis, servum Domini appellari : *O Domine, quia ego servus tuus, et filius ancillæ tuæ*, Psalm. 115, n. 16.

2. *In semetipso*. Junge cum *dixit*. Injustus dixit in semetipso. Est autem hemistichii sensus : injustus hoc tantum agitat et molitur, ut delinquat, ut peccet. Nihil autem cogitat, aut loquitur, nisi de indulgendo sensibus et delinquendo et offendendo Deum.

3. *In conspectu ejus*. Scilicet Dei. — *Ut inveniatur iniquitas ejus ad odium*. Eo usque progrediatur, ut ejus improbitas sit omnibus intolerabilis, ut ne quidem Deus, licet sit patientissimus, eam diutius sustinere possit. In Hebræo est : *Quoniam dolose egit adversus eum in oculis ejus, ad inveniendam iniquitatem ejus ad odiendum*, et sensus est, injustum dolose agere, cum videtur velle redire ad cor, et confiteri peccata; * nam non quærit peccata sua, dum conscientiæ suæ secreta rimatur, ut vere illa odio habeat, sed tantum ut fallat Deum si possit, vel homines. Et hunc sensum persequitur S. Augustinus.

4. Les paroles de sa bouche sont iniquité et tromperie. Il n'a point voulu s'instruire pour faire le bien.

5. Il a médité dans son lit l'iniquité; il s'est arrêté dans toutes les voies qui n'étaient pas bonnes; et il n'a point eu de haine pour la malice.

6. Seigneur, votre miséricorde *s'élève jusque* dans le ciel; et votre vérité jusqu'aux nues.

7. Votre justice *est* comme les montagnes les plus élevées. Vos jugements sont un abîme profond.

Car vous sauverez *de la mort*, Seigneur, les hommes et les bêtes,

8. Selon l'abondance de votre infinie miséricorde, *ô mon* Dieu!

Mais les enfants des hommes, étant à couvert sous l'ombre de vos ailes, espéreront.

9. Ils seront enivrés de l'abondance qui est dans votre maison; et vous les ferez boire dans le torrent de vos délices :

10. Parce que la source de la vie est en vous, et *que c'est* dans votre lumière *que* nous verrons la lumière.

11. Etendez votre miséricorde sur ceux qui vous connaissent, et votre justice sur ceux qui ont le cœur droit.

12. *Faites* que le pied du superbe ne vienne point jusqu'à moi, et que la main du pécheur ne m'ébranle point.

13. C'est là où ceux qui commettent l'iniquité sont tombés. Ils ont été poussés, et ils n'ont pu se tenir debout.

4. Verba oris ejus iniquitas, et dolus; noluit intelligere ut bene ageret.

5. Iniquitatem mediatus est in cubili suo; astitit omni viæ non bonæ, malitiam autem non odivit.

6. Domine, in cœlo misericordia tua; et veritas tua usque ab nubes.

7. Justitia tua sicut montes Dei; judicia tua abyssus multa.

Homines et jumenta salvabis, Domine,

8. Quemadmodum multiplicasti misericordiam tuam Deus.

Filii autem hominum, in tegmine alarum tuarum sperabunt.

9. Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ; et torrente voluptatis tuæ potabis eos.

10. Quoniam apud te est fons vitæ; et in lumine tuo videbimus lumen.

11. Prætende misericordiam tuam scientibus te, et justitiam tuam his, qui recto sunt corde.

12. Non veniat mihi pes superbiæ; et manus peccatoris non moveat me.

13. Ibi ceciderunt qui operantur iniquitatem; expulsi sunt, nec potuerunt stare.

7. *Justitia tua sicut montes.* On ne peut nier la justice de Dieu. Elle est aussi sensible, et aussi palpable que les montagnes les plus élevées. Mais ses jugements sont aussi profonds que les abîmes de la mer. Comment les pénétrer? Il permet que le méchant soit élevé au faîte des honneurs, et sa providence s'étend non-seulement aux hommes, mais encore aux animaux. Comme traduit saint Jérôme : *Quam pretiosa est misericordia tua, Domine!* au lieu de *Quemadmodum multiplicasti misericordiam tuam, Deus,* qui est de la Vulgate. Qu'elle est étendue, qu'elle est riche votre miséricorde, Seigneur! Elle éclate surtout dans ces torrents de délices que vous réservez aux enfants des hommes qui seront vos élus.

13. *Expulsi sunt.* Littéralement : Mes ennemis ont été repoussés, c'est-à-dire, déchus de la

---

4. *Noluit intelligere ut bene ageret.* Non vult se corrigere, nec mentem aut mores mutare. Italice dicerimus : *Non la vuol intendere di far bene.* * Discimus hinc etiam voluntatem aliquid posse in intellectum, nempe ut imperet intellectui, ut his in hac vel illa re se occupet et laboret.

5. *In cubili suo.* Interdiu male agit, et nocte quid mali patraturus sit meditatur. — *Astitit omni viæ non bonæ.* Quæcumque scelera patrantibus adest, se illis socium, adjutorem et fautorem præbet.

6. *In cœlo misericordia tua.* Immensa est, et usque ad cœlum porrigitur. Tam alta et sublimis est ut cœli ipsi, cum hæc patiaris. — *Veritas tua.* Fidelitas qua quod promisisti præstas, ad unguem; nam, ut est in Psal. 144, 13 : *Fidelis Dominus in omnibus verbis suis.* — *Usque ad nubes.* Est maxima, ut ad nubes perveniat.

7. *Sicut montes Dei.* Montes altissimi. Sic *cedri Dei* dicuntur cedri procerissimæ. — *Abyssus multa.* Magna et profunda abyssus. Habent se instar profundissimi maris, cujus fundum perscrutari non licet. — *Homines et jumenta salvabis me, Domine.* Tam homines quam jumenta tua misericordia et providentia conservabis et ales, sic Psalm. 135, 25, habemus : *Qui dat escam omni carni, quoniam in æternum misericordia ejus.*

8. *Multiplicasti.* Pro magna et multiplici providentia et misericordia tua. — *Filii autem hominum.* Consulis quidem etiam bestiis et jumentis, sed homines peculiaribus majoribusque beneficiis prosequeris. —*In tegmine alarum tuarum.* In protectione et tutela.

9. *Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ.* Effuse fruentur cœlesti beatitudine. — *Et torrente.* Est repetitio ejusdem sententiæ, sed alia metaphora. * Sic Job., c. 20, 17, *torrentes mellis et butyri* dixit, pro ingenti abundantia; et supra, Psal. 17, 5, *torrentes iniquitatis.*

10. *Fons vitæ.* Vera et perennis vita. — *In lumine tuo videbimus lumen.* Lumine gloriæ illustrati, te videbimus, qui es verum et indeficiens lumen.

11. *Prætende.* Ut illa tegamur, et sub umbraculo illius tuti servemur. Vel extende, expande in eos qui te norunt, et fideles tui sunt, misericordiam tuam. — *Et justitiam tuam.* Et justitia tua tuere et protege justos. Æquum enim est rectos a justitia protegi, cum ipsa nihil aliud sit quam quædam rectitudo.

12. *Non veniat mihi pes superbiæ.* Pes superbi et peccatoris ne accedat ad me, ne invadat aut aggrediatur me. — *Et manus peccatoris non moveat me.* Et peccatores non audeant nec possint me de meo statu et sede dejicere, quam in virtute collocavi.

13. *Ibi.* In superbia. Superbia fuit lapis offensionis in quem impegerunt et ceciderunt. —

PSAUME XXXVI (XXXVII).

Sur la vanité de la grandeur des méchants et la solidité du bonheur des justes.

1. Psalmus ipsi David.

Noli æmulari in malignantibus; neque zelaveris facientes iniquitatem.

2. Quoniam tanquam fœnum velociter arescent; et quemadmodum olera herbarum cito decident.

3. Spera in Domino, et fac bonitatem; et inhabita terram, et pasceris in divitiis ejus.

4. Delectare in Domino; et dabit tibi petitiones cordis tui.

5. Revela Domino viam tuam, et spera in eo, et ipse faciet.

6. Et educet quasi lumen justitiam tuam, et judicium tuum tanquam meridiem;

7. Subditus esto Domino, et ora eum. Noli æmulari in eo qui prosperatur in via sua, in homine faciente injustitias.

8. Desine ab ira, et derelinque furorem; noli æmulari ut maligneris.

1. Psaume pour David.

Gardez-vous d'imiter les méchants; n'ayez point de jalousie contre ceux qui commettent l'iniquité;

2. Parce qu'ils se sècheront aussi promptement que le foin, et qu'ils se faneront aussi vite que les herbes et les légumes.

3. Mettez votre espérance au Seigneur, et faites le bien; et vous habiterez la terre, et vous serez nourris de ses richesses.

4. Mettez, *dis-je*, vos délices dans le Seigneur, et il vous accordera ce que votre cœur demande.

5. Découvrez au Seigneur votre voie; et espérez en lui; il fera lui-même *ce qu'il faut pour vous*.

6. Il fera éclater votre justice comme une lumière, et l'équité de votre cause comme le *soleil dans son* midi.

7. Soyez soumis au Seigneur, et priez-le. Ne portez point envie à celui qui est heureux dans sa *mauvaise* voie, à l'homme qui fait des injustices *avec succès*.

8. Quittez tous ces mouvements de colère et de fureur. Ne vous laissez point aller à une *mauvaise* émulation, qui vous porte à imiter les méchants.

position élevée qu'ils occupaient, et ils sont tombés dans l'abîme où ils voulaient me précipiter. Leur chute a été irrémédiable, ils n'ont plus pu se relever. C'est ainsi que Saül, qui voulait enlever sa couronne à David a perdu la sienne.

Psal. XXXVI. — 1. *Noli æmulari.* Ce Psaume est purement moral. On a été de tout temps scandalisé de la prospérité des méchants sur la terre. David s'en était étonné comme les autres, et il se voyait sans doute entouré d'hommes qui se demandaient comment on pouvait concilier avec la justice de Dieu ce triomphe constant et perpétuel des méchants qui insultent dans leur orgueil à l'humiliation et à la détresse des bons. C'est pour se fortifier lui-même, ou plutôt pour fortifier les autres contre cette espèce de tentation, qu'il a composé ce cantique dans lequel il montre que le succès de l'impie n'est qu'apparent; qu'à la mort tout ce vain éclat s'évanouira, et qu'il n'y a de vraiment solide que le bonheur du juste. Ce Psaume est acrostiche ou alphabétique; l'ordre de l'alphabet y est observé de deux versets en deux versets, de telle sorte que le premier verset commence par la première lettre de l'alphabet, le troisième par la seconde, le cinquième par la troisième et ainsi de suite. La sixième lettre omise dans les Psaumes XXIV et XXXIII se trouve dans celui-ci.

Qui operantur iniquitatem. Angeli nequam et peccatores illorum asseclæ. — *Expulsi sunt* A loco felicitatis, angeli scilicet et primi parentes. — *Nec potuerunt stare.* In hebræo est *surgere;* lapsus enim angelorum perpetuus est, adeo ut nunquam erigantur.

Psal. XXXVI. — 1. *Æmulari.* Imitari malos, aut commoveri invidia aut zelo ex eorum felicitate. Utrumque significat vox græca παραζηλοῦν. — * *In malignantibus.* Ob malignorum prosperitatem. — *Neque zelaveris.* Ejusdem sententiæ repetitio.

2. *Tanquam fœnum.* Hebr. *tanquam herba*, id est, tanquam viride gramen. * Sic D. Petrus epist. 1, c. 1, n. 24, et D. Jacob in sua canonica, 1, 10, dixerunt ἄνθος χόρτου, herbæ virorem significantes.

3. *Inhabita terram.* Imperativus pro futuro; et inhabitabis atque incoles terram. — *Ejus.* Terræ.

4. *Delectare in Domino.* Hebr. *deliciare*, id est, delicias tuas colloca in Domino.

5. *Revela Domino viam tuam.* Tua negotia, tuas necessitates patefac Domino. Pagninus vertit, *devolve super Dominum viam tuam.* Quasi dicat : Omnem sollicitudinem et curam tuam projice in Dominum, quia illi est cura de nobis, quod est D. Petri monitum I. ep., c. 5, n. 7. — *Ipse faciet.* Negotia tua perficiet.

6. *Educet.* Proferet in apertum, ut omnes intelligant te justum esse, et calumnias esse quæ tibi impinguntur. — *Et judicium tuum.* Usitata repetitio primæ partis versiculi.

7. *Subditus esto Domino.* Permitte te divinæ voluntati, ut te in quamcumque voluerit partem verset; interim tamen ora, et res tuas illis commenda. — *Noli æmulari.* Commoveri, succensere, excandescere, etiamsi videns florentes, divites, potentes, eos quos scis esse iniquos et injustitiam operari.

8. *Desine ab ira, et derelinque furorem.* Cum videris florentem impium, ne irascaris, ne furas, ne commovearis, quasi divinam providentiam requirens quod hæc permittat. — *Noli æmulari.* Imitari. — *Ut maligneris.* Ut etiam tu male agas.

9. Car les méchants seront exterminés : mais la terre sera donnée en héritage à ceux qui attendent le Seigneur avec patience.
10. Encore un peu de temps, et le pécheur ne sera plus : et vous chercherez le lieu où il était, et vous ne pourrez le trouver.
11. Mais la terre tombera en héritage à ceux qui sont doux, et ils se verront comblés de joie dans l'abondance de la paix.
12. Le pécheur observera le juste, il grincera les dents contre lui.
13. Mais le Seigneur s'en moquera, parce qu'il voit que son jour viendra.
14. Les pécheurs ont tiré l'épée du fourreau, et ils ont tendu leur arc,
Pour renverser celui qui est pauvre et dans l'indigence, pour égorger ceux qui ont le cœur droit.
15. *Mais* leur épée leur percera le cœur, et leur arc sera brisé.
16. Un bien médiocre vaut mieux au juste que les grandes richesses des pécheurs :
17. Parce que les bras des pécheurs seront brisés : mais le Seigneur affermit les justes.

18. *En effet*, le Seigneur connaît les jours de ceux qui vivent sans tache : et l'héritage qu'ils posséderont sera éternel.
19. Ils ne seront point confondus dans le temps mauvais, et dans les jours de famine ils seront rassasiés,
20. Mais les pécheurs périront.
Pour les ennemis du Seigneur, *ils* n'auront pas été plus tôt honorés et élevés *dans le monde*, qu'ils tomberont et s'évanouiront comme la fumée.
21. Le pécheur empruntera et ne paiera point;

9. Quoniam qui malignantur, exterminabuntur; sustinentes autem Dominum, ipsi hæreditabunt terram.
10. Et adhuc pusillum, et non erit peccator; et quæres locum ejus, et non invenies.
11. *a* Mansueti autem hæreditabunt terram, et delectabuntur in multitudine pacis. [a *Matth.* 5. 4.]
12. Observabit peccator justum; et stridebit super eum dentibus suis.
13. Dominus autem irridebit eum; quoniam prospicit quod veniet dies ejus.
14. Gladium evaginaverunt peccatores; intenderunt arcum suum.
Ut dejiciant pauperem et inopem; ut trucident rectos corde.

15. Gladius eorum intret in corda ipsorum; et arcus eorum confringatur.
16. Melius est modicum justo, super divitias peccatorum multas.
17. Quoniam brachia peccatorum conterentur : confirmat autem justos Dominus.
18. Novit Dominus dies immaculatorum; et hæreditas eorum in æternum erit.
19. Non confundentur in tempore malo, et in diebus famis saturabuntur;

20. Quia peccatores peribunt.
Inimici vero Domini mox ut honorificati fuerint et exaltati; deficientes, quemadmodum fumus deficient.
21. Mutuabitur peccator, et non sol-

16. *Melius est modicum justo.* Le bonheur n'est pas dans la grande fortune. Les philosophes épicuriens l'avaient eux-mêmes reconnu, et Horace, qui a mis en vers leur doctrine, exalte sans cesse ce que nous appelons la fortune moyenne ou la petite fortune qu'il appelle : *Aurea mediocritas*, parce qu'il la considère comme le vrai moyen pour l'homme, de trouver ici-bas la tranquillité de l'âge d'or. Quand, avec l'aisance que donne ce genre de fortune, on possède l'honorabilité, l'estime, la bonne conscience de l'homme juste, que peut-on désirer davantage ?

---

9. *Qui malignantur.* Qui male agunt. — *Sustinentes.* Sperantes, patienter expectantes Domini favorem et providentiam. — *Hæreditabunt terram.* Vivent in terra, et illius bonis fruentur, et ad illam etiam terram possidendam transferentur, quæ est terra viventium.

10. *Non erit peccator.* Vel quia mortuus, vel quia illo felicitatis statu in quo fuerat, depositus erit. — *Quæres locum ejus.* Non invenies eum in illo loco aut statu in quo illum paulo ante florentem videras.

11. *Mansueti.* Hebr. *humiles.* — *Hæreditabunt terram.* Vide n. 9. — *In multitudine pacis.* Fruentur multa pace, omni felicitatis genere.

12. *Observabit.* Attente inspiciet peccator omnes justi actiones, ut occasionem captet illum calumniandi. — *Stridebit... dentibus.* Hoc est quod Psal., 34, 16, dixit : *Frenduerunt super me, etc.*, qui gestus est crudelium hominum et in alios sævire cupientium.

13. *Irridebit eum.* Irritos faciendo ejus conatus. — *Dies ejus.* Interitus quo de medio sublatus, finis erit insidiarum et machinationum contra innocentes.

14. *Gladium.* Metaphoræ gladii et arcus varias nocendi rationes et artes significant, quibus peccatores armantur contra justos.

15. *Intret in corda ipsorum.* In ipsorum perniciem convertetur : est prophetica prædictio sub forma imprecationis.

16. *Super divitias.* Potius quam divitiæ.

17. *Brachia peccatorum.* Potentia et opes, ea omnia in quibus fiduciam suam locant. — *Confirmat.* Corroborat, sustinet, fulsit.

18. *Novit.* Approbat, tuetur, favore prosequitur. — *Dies immaculatorum.* Tempus vitæ, et actiones eorum qui justi sunt et puri a labe injustitiæ et peccati. — *Hæreditas eorum.* Bona eorum diuturna erunt, imo perpetua, iisque fruentur quandiu vivent.

19. *Malo.* Calamitoso belli, pestilentiæ, afflictionum.

20. *Quia.* Non reddit causam sed ponitur pro *at vero.*

21. *Mutuabitur peccator.* Confirmat quod supra dixerat, *Melius est modicum justo, etc.;* nam sæpe accidit ut divites solvendo non sint, quia illis pecuniæ multis modis male et cito dilabuntur. Vel etiam non solvunt, ex injustitia creditores trahentes, etiamsi quod debent reddere possint. — *Tuibuet.* Benigne largietur.

vet; justus autem miseretur et tribuet,
22. Quia benedicentes ei hæreditabunt terram; maledicentes autem ei disperibunt.
23. Apud Dominum gressus hominis dirigentur; et viam ejus volet.
24. Cum ceciderit, non collidetur; quia Dominus supponit manum suam.

25. Junior fui, etenim senui; et non vidi justum derelictum, nec semen ejus quærens panem.
26. Tota die miseretur et commodat; et semen illius in benedictione erit.

27. Declina a malo, et fac bonum; et inhabita in sæculum sæculi.
28. Quia Dominus amat judicium et non derelinquet sanctos suos; in æternum conservabuntur.
Injusti punientur; et semen impiorum peribit.
29. Justi autem hæreditabunt terram; et inhabitabunt in sæculum sæculi super eam.
30. *a* Os justi meditabitur sapientiam et lingua ejus loquetur judicium [a *Prov.* 31. 26.]
31. *a* Lex Dei ejus in corde ipsius; et non supplantabuntur gressus ejus. [a *Isa.* 51. 7.].

mais le juste est touché de compassion et il donne généreusement,
22. Parce que ceux qui bénissent Dieu, recevront la terre en héritage. Mais ceux qui le maudissent, périront.
23. Les pas de l'homme *juste* seront conduits par le Seigneur, et sa voie sera approuvée de lui.
24. Lors *même* qu'il tombera, il ne se brisera point, parce que le Seigneur met sa main sous *lui pour le soutenir.*
25. J'ai été jeune, et *maintenant* je suis vieux : mais je n'ai point vu que le juste ait été abandonné, ni que sa race ait cherché du pain.
26. *Au contraire*, il passe tout le jour à faire la charité et à prêter : et sa race sera *après lui* en bénédiction.
27. Détournez-vous *donc* du mal, et faites le bien : vous aurez une demeure éternelle.
28. Parce que le Seigneur aime l'équité et qu'il n'abandonnera point ses saints; *mais* ils seront éternellement conservés.
Et au contraire, ceux qui seront injustes seront punis, et la race des impies périra.
29. Mais les justes recevront la terre en héritage; et ils y demeureront durant tout le cours des siècles.
30. *Car* la bouche du juste méditera la sagesse, et sa langue parlera *selon* la justice.

31. La loi de son Dieu est dans son cœur; et il ne sera point renversé en marchant.

25. *Junior fui, etenim senui.* Quelques interprètes s'appuient sur ces paroles pour dire que David composa ce Psaume à l'occasion de la révolte d'Absalom, parce qu'il était alors déjà avancé en âge. Mais saint Jérôme traduit d'après l'Hébreu : *Puer fui, siquidem senui*, ce qui veut dire simplement : J'ai pris de l'expérience avec les années, ce qu'il pouvait dire dès le temps de la persécution de Saül. Quant à ce qu'il ajoute : *Non vidi justum derelictum*, on ne doit l'entendre que de sa propre expérience sans généraliser absolument cette observation. Toutefois, il est très-vrai de dire qu'il est très-rare de voir le juste dans un abandon absolu, comme celui de Job ou de Lazare. La Providence peut le permettre pour nous donner à tous des exemples héroïques de résignation et de patience. Mais habituellement, quand l'homme tombe dans la misère la plus profonde, s'il veut bien considérer attentivement sa vie, il verra qu'il a été lui-même, par ses imprudences ou ses fautes, l'artisan principal de sa peine.

26. *Miseretur et commodat.* Le prêt est ici mis au nombre des œuvres de miséricorde, parce que, chez les Juifs, d'après la loi, le prêt qu'ils se faisaient était sans intérêt. C'était donc un service gratuitement rendu. Ils ne devaient exiger d'intérêt que quand ils prêtaient à un étranger, et encore cet intérêt devait-il être très-restreint pour ne pas devenir usuraire.

---

22. *Benedicentes ei.* Qui Deo benedicunt, qui pii sunt. S. Hieronoym. passive legit, *Benedicti ab eo*, ii quibus Deus benevult et bene facit. — *Hæreditabunt terram.* Vide dicta n. 9. — *Maledicentes.* Impii, irreligiosi, blasphemi. S. Hieron. habet, *maledicti ab eo.*

23. *Apud Dominum.* A Domino. — *Gressus.* Actiones, vitæ institutum, studia, opera. — *Dirigentur.* Divino favore juvabuntur. — *Volet.* Grata erit Deo. Sensus est : Deus gressus ejus dirigit, cujus viam approbat.

24. *Cum ceciderit.* Si quid adversi acciderit, vel si in aliquo peccaverit. — *Non collidetur.* Non plane peribit, Deo illum juvante.

25. *Etenim senui.* Et postea senui. — *Derelictum.* Destitutum rebus ad vitam necessariis. — *Semen ejus.* Filios ejus. — *Quærens panem.* Ostiatim victum mendicans. Non repugnat veritati hujus sententiæ quod videamus in Ecclesia multos fideles mendicantes : nam primo David nihil aliud dicit quam se non vidisse; deinde religiosi mendicantes voluntariam sunt amplexi paupertatem et mendicitatem, nec derelicti dici possunt, quia Dominus sufficienter illis providet. Alii pauperes vel non sunt filii eorum qui consueverint misereri et largiri, ad quos hæc promissio spectat; vel etiam ipsi justi non sunt, et si qui justi carent necessariis, ut Lazarus ille evangelicus, inopiam temporalem compensat Dominus æternorum retributione bonorum, quæ potiora sunt.

26. *Tota die.* Frequentissime, quotidie. — *Miseretur.* Est liberalis et beneficus. — *Commodat.* Mutuo dat, vel commodat indigentibus. — *Et semen illius.* Et nihilominus filii ejus abundant, benedicente illis Domino.

27. *Et inhabita.* Et inhabitatis terram. Vide dicta n. 3.

28. *Amat judicium.* Opus justum et rectum, justos etiam qui illud operantur.

29. *Hæreditabunt terram.* Vide dicta n. 9. — *Inhabitabunt.* Vide dicta n. 3.

30. *Meditabitur.* Loquetur, resonabit meditatam sapientiam. — *Judicium.* Quod rectum et justum est.

31. *Non supplantabuntur gressus ejus.* Non vacillabunt, non nutabunt, sed firmi erunt et stabiles in bono.

32. *Cependant* le pécheur considère le juste; et il cherche à lui donner la mort.
33. Mais le Seigneur ne le laissera point entre ses mains, et ne le condamnera point, lorsqu'il sera jugé *en sa présence*.
34. Attendez *donc* le Seigneur, et ayez soin de garder sa voie : et il vous élèvera, afin que vous receviez la terre en héritage. Quand les pécheurs auront péri, vous verrez ce que vous espérez.
35. *Car* j'ai vu l'impie extrêmement élevé, et qui égalait en hauteur les cèdres du Liban.
36. Et j'ai passé, et dans le moment il n'était plus : et je l'ai cherché; mais on n'a pu trouver le lieu où il avait été.
37. Gardez *donc* l'innocence, et n'ayez en vue que l'équité, parce que plusieurs biens resteront à l'homme pacifique.
38. Mais les injustes périront tous également : et tout ce que les impies auront laissé périra aussi *avec eux*.
39. Mais le salut des justes vient du Seigneur ; et c'est lui qui est leur protecteur dans le temps de l'affliction.
40. Aussi le Seigneur les assistera et les délivrera ; il les arrachera d'entre les mains des pécheurs; et il les sauvera, parce qu'ils ont espéré en lui.

32. Considerat peccator justum; et quærit mortificare eum.
33. Dominus autem non derelinquet eum in manibus ejus; nec damnabit eum cum judicabitur illi.
34. Exspecta Dominum, et custodi viam ejus; et exaltabit te ut hæreditate capias terram, cum perierint peccatores, videbis.
35. Vidi impium superexaltatum, et elevatum sicut cedros Libani.
36. Et transivi, et ecce non erat; et quæsivi eum, et non est inventus locus ejus.
37. Custodi innocentiam, et vide æquitatem; quoniam sunt reliquiæ homini pacifico.
38. Injusti autem disperibunt simul; reliquiæ impiorum interibunt.
39. Salus autem justorum a Domino; et protector eorum in tempore tribulationis.
40. Et adjuvabit eos Dominus, et liberabit eos; et eruet eos à peccatoribus, et salvabit eos, quia speraverunt in eo.

PSAUME XXXVII (XXXVIII).

Prière du pécheur implorant la miséricorde de Dieu.

1. Psaume de David pour le souvenir du sabbat.

1. Psalmus David, in rememorationem de sabbato.

35. *Vidi impium.* David, dit Bossuet, avait vu la fin du règne de Saül, de Naas l'Ammonite, de Goliath le Philistin, de Doëg l'Iduméen, et il vit la chute de son fils Absalom. Ces divers exemples lui avaient montré ce que valent les grandeurs humaines. Dans notre histoire, nous avons vu bien des fois le même spectacle se renouveler. Plus l'élévation est extraordinaire et rapide, et plus la chute est prompte et terrible. Nos poètes les plus illustres ont essayé de reproduire ce tableau éloquent du Psalmiste. Mais ils n'ont jamais pu rendre l'énergie du contraste qui se trouve entre ces deux versets et la concision sublime de ces mots : *Et transivi et ecce non erat.*

J'ai vu l'impie exalté sur la terre
Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux
Son front audacieux.
Il semblait à son gré gouverner le tonnerre,
Foulait aux pieds ses ennemis vaincus,
Je n'ai fait que passer; il n'était déjà plus.

---

32. *Considerat.* Observat. Vide dicta n. 12. — *Mortificare.* Morti tradere, occidere.

33. *Eum.* Justum scilicet in manu et arbitrio peccatoris. — *Cum judicabitur illi.* Cum peccator et justus judicio contendent, et illis judicabitur, id est, eorum causa cognoscetur.

34. *Exspecta Dominum.* Auxilium et providentiam divinam. — *Custodi viam.* Divinorum præceptorum et virtutis. — *Hæreditate capias terram.* Vide dicta n. 9. — *Videbis.* Quod nunc speras.

35. *Sicut cedros Libani.* Inclytæ sunt cedri Libani propter proceritatem.

36. *Et transivi.* Vix illum pertransii, et ecce respicio post me, et evanuerat. — *Non est inventus locus ejus.* Nullum enim pristinæ magnitudinis et splendoris vestigium reliquum fuit.

37. *Custodi innocentiam.* Esto tenax innocentiæ. — *Vide æquitatem.* Attende ad id quod rectum est. Chaldæus, *respice iter rectum.* — *Sunt reliquiæ.* Hominis justi et pii post obitum supersunt reliquiæ, filii scilicet et bona quæ ad posteros suos transmittunt. Vel etiam sublimiori sensu intelligit bona æterna. — *Pacifico.* Qui pacem cum Deo colit et cum hominibus, per sanctitatem, justitiam, mansuetudinem et misericordiam.

38. *Disperibunt.* Male peribunt. — *Simul.* Ad unum omnes. * Penitus peribunt. Italice diceremus voce geminata *affatto affatto*, eo modo quo Græci dicunt ἅπαξ ἅπαξ. Vox Hebræa יחדו *iachdau* eumdem sensum exhibet, ut etiam Psal., 4, 9; et 18, 10; et 48, 11, et alibi. — *Reliquiæ impiorum.* Filii impiorum qui parentum scelera imitantur; in Hebr. est eodem sensu *postremum impiorum exscindetur.*

39. *Salus.* Chald. *redemptio.*

Psal. XXXVII. — 1. *In rememorationem.* Miseriarum et peccatorum, ut horum dolor excitetur. Alii *in rememorationem* idem esse putant quod in laudem, ut Isaias dixit c. 12, 4 : *Memento quoniam exceelsum est nomen ejus*, hoc est annuntiate, palam extollite et prædicate nomen ejus excelsum. Itaque in rememorationem idem erit ac laudationem et annuntiatio-

2. Domine, *a* ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripias me. [a *Ps*. 6. 2.]

3. Quoniam sagittæ tuæ infixæ sunt mihi; et confirmasti super me manum tuam.

4. Non est sanitas in carne mea a facie iræ tuæ, non est pax ossibus meis a facie peccatorum meorum.

5. Quoniam iniquitates meæ supergressæ sunt caput meum; et sicut onus grave gravatæ sunt super me.

6. Putruerunt et corruptæ sunt cicatrices meæ, a facie sapientiæ meæ.

7. Miser factus sum et curvatus sum usque in finem; tota die contristatus ingrediebar,

8. Quoniam lumbi mei impleti sunt illusionibus; et non est sanitas in carne mea.

9. Afflictus sum, et humiliatus sum nimis; rugiebam à gemitu cordis mei.

10. Domine, ante te omne desiderium meum, et gemitus meus a te non est absconditus.

11. Cor meum conturbatum est, de-

2. Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colère.

3. Parce que j'ai été percé de vos flèches, et que vous avez appesanti votre main sur moi.

4. A la vue de votre colère, il n'est rien resté de sain dans ma chair; à la vue de mes péchés, il n'y a plus aucune paix dans mes os.

5. Car mes iniquités se sont élevées jusqu'au-dessus de ma tête; et elles se sont appesanties sur moi comme un fardeau insupportable.

6. Mes plaies ont été remplies de corruption et de pourriture, à cause de ma folie.

7. Je suis devenu misérable et tout courbé. Je marchais accablé de tristesse durant tout le jour,

8. Parce que mes reins ont été remplis d'illusion, et qu'il n'y a dans ma chair aucune partie qui soit saine.

9. J'ai été affligé, et je suis tombé dans la dernière humiliation; et le gémissement de mon cœur me faisait pousser des rugissements.

10. Seigneur, tout mon désir est exposé à vos yeux, et mon gémissement ne vous est point caché.

11. Mon cœur est rempli de trouble; toute ma

PSAL. XXXVII. — 2. *Domine, ne in furore tuo*. Des sept Psaumes de la pénitence, celui-ci est le troisième, et il commence presque de la même manière que le Psaume VIe, qui est le premier des Psaumes pénitentiaux. Il n'y a pas de doute qu'il a été composé dans la même circonstance. Après son péché, David reconnut que Dieu l'accablait de maux pour le punir de ses fautes et l'obliger à en faire pénitence. La plus terrible de ses épreuves fut la révolte d'Absalom, qui entraîna pour un moment dans son parti les amis et les meilleurs conseillers de David. Ce prince, accablé sous la main de Dieu, se reconnaît coupable et implore la miséricorde divine, son unique refuge. Ces deux mots *de sabbato* qui sont dans le titre, ne se trouvent pas dans l'Hébreu.

11. *Lumen oculorum meorum*. Le propre du péché est d'éteindre la lumière qui doit moralement diriger l'esprit. Après son adultère et son homicide, David fut tellement aveuglé qu'il

---

nem Dei mirabilium. Alii *in rememorationem* dictum putant, quasi ad revocandum Deo in memoriam, illumque excitandum ut nos adjuvet, vel ad renovandam in nobis recordationem quod nos juverit. — *De sabbato*. Genebrardus putat additum ex usu synagogæ, quæ hunc Psalmum sabbatis caneret. Alii alias allegorias, vel morales, ut in re obscura explicationes afferunt, quas commemorare supersedeo, cum nihil certi haberi possit.

2. *Domine, ne in furore tuo*. Versiculus hic est idem cum primo versiculo psalmi sexti. Vide ibi dicta.

3. *Sagittæ tuæ*. Morbi ærumnæque a te immissæ, quibus graviter sauciatus sum. — *Confirmasti super me manum tuam*. Hebr. *descendere fecisti super me manum tuam*. Sic Job clamabat : *Miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me*, Job. 19, 21; sensus ergo est, plagam tuam prævalida tua manu firmiter mihi impressisti.

4. *Non est sanitas in carne mea*. Vel corporis intelligit valetudinem, vel potius sub hac allegoria sanitatem spiritualem animæ. — *A facie iræ tuæ*. Propter iram tuam. — *Pax*. Valetudo, salus. — *Ossibus meis*. Membris meis, mihi, animæ meæ. — *A facie peccatorum*. Propter peccata mea.

5. *Supergressæ sunt caput meum*. Cumulus earum adeo excrevit, ut me quasi obruant. — *Super me*. Super vires meas, ut significat textus hebraicus.

6. *Cicatrices*. Tumores et ulcera peccatorum meorum; vox enim hebraica, חבורות *chaburoth*, non significat cicatrices proprie dictas, cum scilicet vulnus convaluit et jam est obductum, sed livorem et plagam tumentem. — *A facie insipientiæ meæ*. Propter insipientiam meam. Recte autem peccata insipientiam vocat, ut ait Origenes, quia nemo sapiens ea admittit, sive virtutis amore, sive pœnæ formidine.

7. *Curvatus*. Depressus et humiliatus. — *Usque in finem*. Ut gravius deprimini et affligi non possim. — *Contristatus*. In Hebr. est, *omni die atratus ambulavi;* mœstus, et pallenti aut nigranti facie propter mœrorem animi.

8. *Lumbi mei impleti sunt illusionibus*. Motibus parvis, seu carnilibus. Alii ad morbum corporis referunt, ut significet David morbum usque ad ilia pervasisse, et in iis fœdum aliquod ulcus, aut apostema, vel aliquid tale enatum, cujus causa malevoli illuderent ei, et pudendum illum morbum exprobrarent. Ad hunc sensum trahi potest etiam versio D. Hieron. qui pro *illusionibus* interpretatus est *ignominia*, et chaldæus, qui vertit *combustione*, quod ardorem et dolorem significat ulceris, sive apostematis.

9. *Afflictus sum*. In Hebr. est *debilitatus sum*. — *Rugiebam a gemitu cordis mei*. Dolor interior cordis cogebat me erumpere in gemitus, querelas et rugitus.

10. *Ante te*. Patet tibi. Nosti quid optem et qua re indigeam.

11. *Conturbatum est*. In Hebr. *circuivit;* propter perturbationes quasi in gyrum agitur turbinis instar. — *Virtus mea*. Vires, robur. — *Lumen oculorum meorum*. Etiam ipsum oculo-

force m'a quitté, et même la lumière de mes yeux n'est plus avec moi.

12. Mes amis et mes proches se sont élevés et déclarés contre moi.

Ceux qui étaient proche de moi s'en sont tenus éloignés;

13. Et ceux qui cherchaient à m'ôter la vie usaient de violence *pour me la ravir*.

Ceux qui cherchaient à m'accabler de maux tenaient des discours pleins de vanité, et ne pensaient durant tout le jour qu'à *m'opprimer par* des tromperies.

14. Mais pour moi, comme si j'eusse été sourd, je n'entendais rien, et je n'ouvrais point la bouche, non plus que si j'eusse été muet.

15. Je suis devenu semblable à un homme qui n'entend point, et qui n'a rien dans la bouche pour répliquer;

16. Parce que j'ai espéré en vous, Seigneur : vous m'exaucerez, Seigneur mon Dieu.

17. Parce que *je vous* ai demandé : Que mes ennemis n'aient point la joie de triompher de moi, eux qui, ayant vu mes pieds ébranlés, ont parlé avec orgueil contre moi.

18. *J'espère*, parce que je suis préparé à souffrir les châtiments ; et que ma douleur est continuellement devant mes yeux ;

reliquit me virtus mea ; et lumen oculorum meorum, et ipsum non est mecum.

12. Amici mei, et proximi mei adversum me appropinquaverunt, et steterunt.

Et qui juxta me erant, de longe steterunt;

13. Et vim faciebant qui quærebant animam meam.

Et qui inquirebant mala mihi, locuti sunt vanitates; et dolos tota die meditabantur.

14. Ego autem tanquam surdus non audiebam; et sicut mutus non aperiens os suum.

15. Et factus sum sicut homo non audiens : et non habens in ore suo redargutiones.

16. Quoniam in te, Domine, speravi : tu exaudies me, Domine Deus meus.

17. Quia dixi : Nequando supergaudeant mihi inimici mei : Et dum commoventur pedes mei, super me magna locuti sunt.

18. Quoniam ego in flagella paratus sum ; et dolor meus in conspectu meo semper;

ne se douta pas de la grandeur de la double faute qu'il avait commise. La violence de la passion l'avait couvert de ténèbres si épaisses, que le prophète Nathan eut de la peine à réveiller sa conscience et à le retirer de cette nuit si profonde.

15. *Et factus sum sicut homo non audiens.* Allusion à ce qui se passa lorsque Séméï se mit à le maudire. Ses serviteurs auraient voulu punir cet homme de son insolence, mais David leur dit : Laissez-le me maudire: car le Seigneur lui a ordonné de maudire David, et qui oserait lui demander pourquoi il l'a fait (II. Reg., XVI, 10)?

---

rum lumen imminutum est propter copiam lacrymarum. Allegoricus sensus; sed a sancto vate præcipue intentus videtur esse, cor pravis affectionibus insurgentibus agitari, spirituale robur propter peccatum defecisse, lumenque illud, quo spiritualium bonorum excellentiam et peccatorum fœditatem videmus, hebetatum esse.

12. *Amici mei.* Simillimus est locus hic verbis Job. 19. 13 et 14 : *Fratres meos longe fecit a me, et noti mei quasi alieni recesserunt a me. Dereliquerunt me propinqui mei, et qui me noverant obliti sunt mei.* — *Adversum me appropinquaverunt.* Hebræus habet, *e regione plagæ meæ steterunt.* D. Hieron. *quasi contra lepram*, quasi dicat : Tantum spectatores calamitatis meæ, non adjutores erant. Horrebant accedere ad me, et sibi timebant. Accedebant quidem, sed ita a me distabant, ut a morbi contagio sibi timere non possent. Remota ægroti allegoria, significat se etiam ab amicis et propinquis derelictum, quod Davidi accidit, cum fugit Absalomem, et Christo Domino cum fugerunt discipuli posteaquam illum in horto captum viderunt. * Sic D. Petrus Christum sequebatur a longe. Plutarchus in opusculo περὶ πολυφιλίας, ex Thucydide refert in magna pestilentia cujus hic auctor meminit, *eos qui virtutem maxime sectabantur una cum amicis morbo laborantibus interiisse.* — *Qui juxta me erant.* Propinqui mei, οἱ ἔγγιστά μου, vel qui prope me habitabant, vicini mei. — *De longe steterunt.* Accedere non audentes.

13. *Vim faciebant.* In Hebr. est, *laqueos tetenderunt quærentes animam meam;* quærebant mihi vitam eripere, laqueos et tendiculas in meam perniciem adornantes. — *Inquirebant mala mihi.* Machinabantur mihi malum. — *Vanitates.* Mendacia in perniciem meam. In Hebr. est, *pravitates*, sive *confractiones*, dolos scilicet in meam calamitatem et ruinam.

14. *Non audiebam.* Ita me gerebam ac si non audirem. — * *Sicut mutus.* Conjungit surdum cum muto; qui enim natura surdi sunt, etiam sunt muti, ut docet experientia, et notavit Plin., lib. 10, c. 69, et Arist., de Hist. animal., lib. 4, c. 9.

15. *Redargutiones.* Quibus eos confutare possem, objecta diluere, et mendaces illos et calumniatores ostendere.

17. *Nequando supergaudeant.* Statui silere, ne si illos velim redarguere, et maledictum pro maledicto rependere, Deus me forte derelinquat, ipsique malo meo gaudeant. — *Dum commoventur pedes mei.* Egoque ad casum inclino, dum vacillant et labant pedes mei. * Dum res meæ ruinam minantur. — *Super me.* Adversum me. — *Magna locuti sunt.* Gloriose et superbe mihi insultant.

18. *In flagella paratus sum.* Propter peccata mea nullum flagelli genus recuso. Alia hæc est ratio cur silere velit, et inimicorum contumelias, et calumnias patienter ferre. — *Dolor meus.* Peccatum quo dolorem merui. Vocem Hebr., צלע *zalag*, aliqui vertunt *claudicationem.*

19. Quoniam iniquitatem meam annuntiabo : et cogitabo pro peccato meo.

20. Inimici autem mei vivunt, et confirmati sunt super me : et multiplicati sunt qui oderunt me inique.

21. Qui retribuunt mala pro bonis, detrahebant mihi : quoniam sequebar bonitatem.

22. Ne derelinquas me, Domine Deus meus : ne dicesseris a me.

23. Intende in adjutorium meum, Domine Deus salutis meæ.

19. Parce que je déclarerai moi-même mon iniquité, et que je serai *toujours* occupé de la pensée de mon péché.

20. Cependant mes ennemis vivent, et se sont fortifiés de plus en plus contre moi ; et le nombre de ceux qui me persécutent injustement s'est beaucoup augmenté.

21. Ceux qui me rendent le mal pour le bien me déchiraient par leurs médisances, à cause que je m'attachais au bien.

22. Ne m'abandonnez pas, Seigneur mon Dieu; ne vous retirez pas de moi.

23. Hâtez-vous de me secourir, Seigneur, *qui êtes le* Dieu de mon salut.

PSAUME XXXVIII (XXXIX).

Sur la brièveté de la vie et la vanité des choses humaines.

1. In finem, ipsi Idithun, Canticum David.

2. Dixi : Custodiam vias meas : ut non delinquam in lingua mea.

Posui ori meo custodiam cum consisteret peccator adversum me.

3. Obmutui, et humiliatus sum, et silui a bonis : et dolor meus renovatus est.

4. Concaluit cor meum intra me : et in meditatione mea exardescet ignis.

1. Pour la fin, à Idithun même, cantique de David.

2. J'ai dit : J'observerai avec soin mes voies : afin que je ne pèche point par ma langue.

J'ai mis *une* garde à ma bouche dans le temps que le pécheur s'élevait contre moi.

3. Je me suis tû, et je me suis humilié, et j'ai gardé le silence pour ne pas dire même de bonnes choses. Et ma douleur s'est renouvelée.

4. Mon cœur s'est échauffé au dedans de moi : et tandis que je méditais *ces choses*, un feu s'y est embrasé;

Psal. XXXVIII. — 2. *Dixi : Custodiam vias meas.* Ce Psaume paraît avoir été composé dans les mêmes circonstances que le précédent, c'est-à-dire lorsque David, poursuivi par Absalom, se vit outragé par Séméï. Il nous montre la résignation avec laquelle il accepta cette épreuve et le silence qu'il s'imposa en présence de cet outrage inouï. Il appuie principalement sur la frivolité et le néant de la vie, pour nous faire comprendre qu'il y a des biens supérieurs auxquels nous devons surtout nous attacher.

---

19. *Iniquitatem meam annuntiabo.* Agnoscam et confitebor. Vide dicta Psal., 31, n. 5. — *Cogitabo pro peccato meo.* Sollicitus ero, ut est in hebræo, quo scilicet modo Deum placem, et illi satisfaciam.

20. *Inimici mei vivunt.* Vivunt, exultant, florent, quod David commemorat ad commovendam status sui misericordiam apud Deum. — *Confirmati sunt super me.* Plus quam me fortes et potentes sunt. — *Multiplicati sunt.* Crevit numerus eorum. — *Inique.* Immerito, sine causa, cum non sint a me ullo pacto violati.

21. *Qui retribuunt mala pro bonis.* Quasi dicat : Sane me inique oderant; nam ego illis benefaciebam, licet illi mala mihi pro bonis rependerent. — *Detrahebant mihi. Adversabantur,* ut ex Hebr., vertit Pagninus. — *Sequebar bonitatem.* Sincero corde agebam, ideoque illi quod amare debuissent, in argumentum odii vertebant malignitate sua.

22. *Ne discesseris.* Hebr., *ne elonges*, ne longius abeas.

23. *Intende.* Hebr., *festina.* — *Deus salutis meæ.* Qui me servare soles, et in quo salutis meæ spem omnem constitui.

Psal. XXXVIII. — 1. *Ipsi Idithun.* Id est, datus Idithun decantandus, vel ad modos musicos concinnandus; erat enim Idithun unus ex tribus principibus cantorum, ut habemus lib. I. Paral., c. 16; et lib. II, c, 5.

* 2. *Dixi.* Firmiter statui. — *Custodiam vias meas.* Ita circumspecte me geram, ut ne in verbo quidem offendam. — *Posui ori meo custodiam.* Hebr., *frenum*, vel *chamum*, qua metaphora silentii propositum significatur. — *Consisteret... adversum me.* Me oppugnaret, et veluti in acie ex adverso mei staret.

3. *Obmutui.* Plane silui, pertinaci silentio linguam coercui. — *Humiliatus sum.* Humiliter et patienter tuli. — *Et silui a bonis.* Abstinui etiam ab iis quæ pro me in bona causa dicere potuissem. * Vel abstinui etiam a bonis dicendis, ne forte inter illa incante aliquid excideret, quod silere melius esset. Vel abstinui ab omnibus rebus lætis. — *Dolor meus renovatus est.* Auctus est dolor cum mihi vim facerem, et naturæ impetus comprimerem, ne in verba erumperem, quibus si non expostularem, saltem causam meam defenderem.

4. *Concaluit cor meum intra me.* Æstuavit, ferbuit sanguis circa cor ex naturali iræ affectu. — *In meditatione mea.* Cum mente reputarem quam indignis modis essem acceptus maleque vexatus. — *Exardescet ignis.* Hoc etiam passus est Jeremias, qui ita scribit c. 20, 9 : *Et dixi : Non recordabor ejus, neque loquar ultra in nomine illius : et factus est in corde meo quasi ignis exæstuans, claususque in ossibus meis : et defeci, ferre non sustinens.*

5. Je me suis servi de ma langue pour dire : Faites-moi connaître, Seigneur, ma fin,

Et quel est le nombre de mes jours, afin que je sache ce qui m'en reste.

6. Car vous avez mis à mes jours une mesure fort bornée, et le temps que j'ai à vivre est devant vous comme un néant.

En vérité, tout homme qui vit *sur la terre,* n'est que vanité.

7. En vérité, l'homme passe comme une image et néanmoins il ne laisse pas de se troubler inutilement.

Il amasse des trésors; et il ne sait pas pour qui il les aura amassés.

8. Aussi quelle est maintenant mon attente? n'est-ce pas le Seigneur? tout mon trésor est en vous.

9. Délivrez-moi donc de toutes mes iniquités. Vous m'avez rendu un objet de raillerie et de mépris à l'insensé.

10. Je suis devenu muet et je n'ai pas ouvert la bouche, parce que c'est vous qui l'avez fait.

11. Détournez vos plaies de *dessus* moi.

12. Je suis tombé en défaillance sous la force de votre main, lorsque vous m'avez châtié. *Car* vous avez puni l'homme à cause de son iniquité;

5. Locutus sum in lingua mea : Notum fac mihi, Domine, finem meum,

Et numerum dierum meorum quis est : ut sciam quid desit mihi.

6. Ecce mensurabiles posuisti dies meos : et substantia mea tanquam nihilum ante te.

Verumtamen universa vanitas, omnis homo vivens.

7. Verumtamen in imagine pertransit homo : sed et frustra conturbatur.

Thesaurizat : et ignorat cui congregabit ea.

8. Et nunc quæ est expectatio mea? nonne Dominus? et substantia mea apud te est.

9. Ab omnibus iniquitatibus meis erue me : opprobrium insipienti dedisti me.

10. Obtumui, et non aperui os meum, quoniam tu fecisti :

11. Amove a me plagas tuas.

12. A fortitudine manus tuæ ego defeci in increpationibus : propter iniquitatem corripuisti hominem.

---

5. *Locutus sum.* Os solvi ad orationem. — *In lingua mea.* Idem est phrasi hebræa ac de lingua mea. — *Finem meum.* Diem exitus mei, finem malorum meorum. — *Quid desit mihi.* Quantum adhuc vitæ supersit, quasi dicat : Adhucne multum, Domine, esse debeo in vivis, et tam multis ærumnis subjacere? cur non potius solvor vinculis mortalitatis hujus, et in pace requiesco cum patribus meis? In græco est τὶ ὑςερῶ ἐγώ. Est autem ὑςερειν posteriorem esse, serius venire, quasi dicat : Cur adeo tarde vocor ad quietem mortis, et serius venio quam exigant ærumnæ et mala mea.

6. *Mensurabiles.* Hebr. *palmares*, breves admodum, et quasi palmi unius longitudinem non excedentes. Idem significat latina nostra interpretatio; quod enim breve est, facile etiam est mensurabile. — *Substantia.* Hypostasis, meæ vitæ subsistentia, vigor et firmitas. — *Ante te.* Judicio tuo recto et vero; nam homines aliquorum qui senescunt apud illos longam vitam fuisse putant. Postulaverat a Deo ut sibi quantum vitæ superesset indicaretur. Hoc jam Spiritu sancto docente prosequitur, et vitam admodum brevem, hoc est, palmarem, imo etiam breviorem et propemodum nihil esse statuit. * Recte de hominis vita pronuntiavit D. Jacobus, c. 4, 15, cum ait : *Quæ est enim vita vestra? vapor est ad modicum parens, et deinceps exterminabitur :* et Cic. pro Marcello : *Quid est enim hoc ipsum diu, in quo est aliquod extremum? — Verumtamen.* Particula πλὴν utuntur LXX pro vero, sane, certe. — *Universa vanitas.* Mera vanitas, universitas vanitatis. Quidquid enim in homine est, totum fragile et momentaneum est.

7. *In imagine pertransit homo.* Quæcumque bona videntur in hac vita, non sunt vera et solida bona, sed tantum apparentia, quæ more præstigiarum falsis imaginibus illudunt oculis et sensibus nostris. Per hoc genus bonorum pertransimus in hac vita. Porro phrasis hæc, *in imagine pertransit*, similis est locutionibus frequentibus in sacris Scripturis, ambulare in luce, in tenebris, in fide, in timore, in dilectione, in veritate, etc. — *Sed et frustra conturbatur.* Sine causa et plus justo turbatur homo, anxius et sollicitus est pro rebus hisce vanis et falsis, dum pro illis parandis tuendisve laborat. — *Cui congregabit ea.* Justone et probo, an injusto et improbo? Ecclesiastes, c. 2, n. 18 et 19 : *Detestatus,* inquit, *sum omnem industriam meam, qua sub sole studiosissime laboravi, habiturus hæredem post me, quem ignoro, utrum sapiens an stultus futurus sit, et dominabitur in laboribus meis, quibus desudavi et sollicitus fui. Et est quidquam tam vanum?*

8. *Et nunc.* Cum tanta sit brevitas vitæ. — *Quæ est expectatio mea?* In quo spem meam collocabo nisi in te Domine, a quo vera et solida bona expecto? — *Substantia mea.* Subsistentia, firmitas et solida spes mea. Vel divitias meas in te quærendo et assequendo constituo.

9. *Opprobrium insipienti.* Hæc enuntiatio in textu hebræo ponitur per modum deprecantis : ne ponas, ne des me in opprobrium insipientis, hoc est, peccatoris. Vel certe hæc versiculi pars nectenda est cum sequentibus, hoc sensu : tu quidem opprobrium insipienti dedisti me; ego autem obmutui, et non aperui os meum. Significat autem se, propterea quod diceret vana esse et contemnenda hujus vitæ bona, et in solo Deo spem locandam, derideri solitum ab insipientibus qui animali spiritu ducuntur, nec ad ea quæ sunt Dei sese attollunt.

10. *Quoniam tu fecisti.* Quoniam voluntate tua calamitatibus vexor. Quia ærumnæ et plagæ mihi non contingunt absque consilio et voluntate tua.

11. *Amove a me plagas tuas.* Ubi peccata mea deleveris, spero et postulo ut etiam plagas quibus vexor, quæ pœna sunt peccatorum, amoveas a me. Vel sensus est : libenter admitto et tacitus audio contumelias et opprobria insipientium, qui mihi proterve illudunt. Plagas vero tuas, quas tu iratus infligis, reformido, eas deprecor, et te mihi placatum esse maxime desidero.

12. *A fortitudine manus tuæ.* Timeo plagas tuas; scio enim prævalidum esse brachium tuum, et graves admodum ictus infligere, quod in increpationibus tuis sum expertus. — *In increpationibus.* Quando arguis, increpas me propter peccata, et malis me vexari permittis, ut emendem mores meos et in virtute proficiam. — *Propter iniquitatem corripuisti hominem.*

Et tabescere fecisti sicut araneam animam ejus : verumtamen vane conturbatur omnis homo.

13. Exaudi orationem meam, Domine, et deprecationem meam : auribus percipe lacrymas meas.

Ne sileas : quoniam advena ego sum apud te, et peregrinus, sicut omnes patres mei.

14. Remitte mihi, ut refrigerer priusquam abeam, et amplius non ero.

Et vous avez fait dessécher son âme comme l'araignée. En vérité, c'est bien en vain que tout homme se trouble.

13. Exaucez, Seigneur, ma prière et mon humble supplication; rendez-vous attentif à mes larmes.

Ne gardez pas le silence, parce que je suis devant vous *comme* un étranger et un voyageur, de même que tous mes pères *l'ont été*.

14. Accordez-moi quelque relâche, afin que je reçoive quelque rafraîchissement avant que je parte et que je ne sois plus.

PSAUME XXXIX (XL).

Prophétie sur le Messie.

1. In finem, Psalmus ipsi David.

2. Exspectans exspectavi Dominum, et intendit mihi.

3. Et exaudivit preces meas : et eduxit me de lacu miseriæ, et de luto fecis.

Et statuit super petram pedes meos : et direxit gressus meos.

4. Et immisit in os meum canticum novum, carmen Deo nostro.

Videbunt multi et timebunt : et sperabunt in Domino.

1. Pour la fin, Psaume à David.

2. J'ai attendu le Seigneur avec une grande patience, et il s'est abaissé vers moi.

3. Il a exaucé mes prières; il m'a tiré de l'abîme de misère et de la boue profonde;

Et il a placé mes pieds sur la pierre ferme. Il a conduit mes pas.

4. Et il m'a mis dans la bouche un cantique nouveau pour être chanté *à la gloire* de notre Dieu.

Plusieurs verront, et ils seront remplis de crainte; et ils mettront leur espérance dans le Seigneur.

14. *Remitte mihi.* Ce Psaume, dit le P. Berthier, nous apprend que tous les maux qui nous arrivent en ce monde partent de la main de Dieu; que les maux les plus redoutables, maux que Dieu condamne et qu'il permet toutefois, sont nos péchés; que notre unique asile est dans la Miséricorde divine; que nous devons nous regarder comme étrangers sur la terre, et penser sans cesse à notre vraie patrie qui est le ciel.

PSAL. XXXIX. — 2. *Expectans, expectavi.* Littéralement, le sujet de ce Psaume est une action de grâces que David adresse à Dieu pour l'avoir délivré des maux qu'il nous a peints dans les deux Psaumes précédents. Il remercie le Seigneur des secours qu'il en a reçus, et lui en demande de nouveaux. David ayant été la figure de Jésus-Christ, tout ce qu'il dit de lui-même se rapporte au Christ. Saint Paul lui en a fait l'application dans son Epître aux Hébreux (Hebr., X, 5 et suiv.), et après lui tous les Pères ont entendu ce Psaume du Christ et de l'Eglise. Au début, c'est Jésus-Christ qui parle au nom de l'Eglise, marquant combien fut longue l'attente de la révélation.

Generatim de hominibus pronuntiat David Deum propter peccata graves morbos hominibus immittere, quibus eorum corpora vexentur. — *Tabescere fecisti sicut araneam.* Morbos immittis quibus ad eam redigatur gracilitatem quam cernimus in araneis. In Hebr. est : *liquescere fecisti ut tineam desiderium ejus :* quem sensum etiam habere potest Vulgata nostra editio, quasi diceretur : Hominum desideria et machinationes tabescere et dissolvi fecisti, ut tabescunt araneæ aut tineæ cum operibus earum. Sicut enim aranea captandis muscis texit telam, quæ facile laceratur, et tinea sibi in ligno cavernulam excavat, ex qua facile excutitur; ita hominum vota, desideria, conatus et opera in irritum cadunt, te resistente, et solvuntur in nihilum. — *Vane conturbatur.* Hoc explicatum est n. 7.

13. *Lacrymas meas.* Orationem quam fundo cum lacrymis. — *Ne sileas.* Vide dicta Psal., 27, n. 1. — *Quoniam advena ego sum.* Hospes prope diem discessurus ad mortem, peregrinus in terra habito, expectans, ut patres mei, habitationem cœlestem. Dictum etiam Platonis in Axiocho : παραπόδημία τις ἐστιν ὁ βίος, *peregrinatio quædam est hæc vita nostra.* — *Apud te.* Coram te.

14. *Remitte mihi.* Remisse et leniter mecum age. Abstine aliquantulum manus a flagellando. — *Ut refrigerer.* Ut vires recipiam. Da quietem et otium, ut in pietate convalescam, priusquam excedam ex hac vita. — *Abeam.* Ex hac mortalitate. — *Amplius non ero.* In vivis.

PSAL. XXXIX. — 2. *Expectans expectavi.* Habet hæc repetitio emphasim, quasi dicat : Vehementi desiderio et sollicite præstolatus sum Dominum. — *Et intendit mihi.* Nec mea spe frustratus sum. In Hebr. est, *et declinavit ad me*, divertit ad me, accessit ad me, ut mihi adesset et opem ferret.

3. *De lacu miseriæ.* De extremis periculis et calamitatibus. In Hebr. est, *et ascendere me fecit e cisterna sonitus.* Scilicet e cisterna, aut puteo in quem aquæ cum strepitu decidunt — *De luto fœcis.* Luto fœculento, sordido, fœdo. — *Super petram.* In loco edito et tuto. - *Direxit gressus meos.* Ne a recta mandatorum et virtutis via aberrarem.

4. *Canticum novum.* Novam suis beneficiis dedit materiam illum celebrandi. — *Carmen Deo nostro.* Novum argumentum carminis canendi Deus sua benignitate suggessit. — *Deo nostro.* Sibi. — *Videbunt.* Vel hanc meam liberationem, vel religiosum hunc meum cultum quo Deum celebro psalmis et canticis. Vel certe lacum ex quo eductus sum. — *Timebunt.* Reverebuntur et timebunt Dominum.

5. Heureux, *diront-ils*, est l'homme qui a mis son espérance au Seigneur, et n'a point arrêté sa vue sur des objets pleins d'extravagance *et* de tromperie.

6. Seigneur mon Dieu, vous avez fait un grand nombre d'œuvres admirables : et il n'y a personne qui vous soit semblable dans vos pensées.

Lorsque j'ai voulu les annoncer et en parler, leur multitude m'a paru innombrable.

7. Vous n'avez voulu ni sacrifice ni oblations : mais vous m'avez donné des oreilles parfaites *pour écouter vos commandements*.

Vous n'avez point demandé d'holocauste pour le péché :

8. Alors j'ai dit : Me voici, je viens.

Il est écrit de moi dans tout le livre *de votre sainte loi*,

9. Que je ferai votre volonté. C'est ce que j'ai

5. Beatus vir, cujus est nomen Domini spes ejus : et non respexit in vanitates et insanias falsas.

6. Multa fecisti, tu Domine Deus meus, mirabilia tua : et cogitationibus tuis non est qui similis sit tibi.

Annuntiavi et locutus sum : multiplicati sunt super numerum.

7. *a* Sacrificium et oblationem noluisti : aures autem perfecisti mihi. [a *Hebr.* 10. 5.]

Holocaustum et pro peccato non postulasti :

8. Tunc dixi : Ecce venio.

In capite libri scriptum est de me,

9. Ut facerem voluntatem tuam : Deus

7. *Sacrificium et oblationem noluisti.* Ici Jésus-Christ parle en son propre nom, et tous les interprètes conviennent que ces paroles ne peuvent, en aucune manière, s'entendre de David, qui n'a pu s'offrir à Dieu comme une victime capable de remplacer les sacrifices anciens. L'Apôtre, d'ailleurs, applique ces versets à Jésus-Christ, et nous montre dans l'incarnation, le fait fondamental qui a amené la substitution du culte chrétien au culte mosaïque.

8. *In capite libri.* L'Hébreu peut se traduire littéralement : Dans le rouleau du livre. Anciennement on ne reliait pas les livres comme on le fait maintenant, on les roulait autour d'un bâton. Ce livre est le livre par excellence, par conséquent le livre de la loi qui se rapporte tout entier au Messie.

---

5. *Nomen Domini.* Idem est ac si dictum fuisset *Dominus.* — *Non respexit.* Aliunde auxilium non quæsivit quam a Domino; nam alibi solidum solatium et in necessitatibus nostris opem nancisci non possumus, quam in Deo; cætera sunt vana et inania, nec id præstant quod pollicentur. Aliqui de idolis locum hunc intelligunt, quæ vana sunt et fallacia numina.

6. *Cogitationibus.* Adinventionibus. — *Annuntiavi.* Clarissime hunc versiculum extulit Symmachus, qui ita vertit : *Si velim annuntiare et eloqui* (opera scilicet tua, cogitationes et adinventiones tuas), *plura sunt quam ut enarrari possint.* Idem sensus interpretationis nostræ latinæ. — *Multiplicati sunt.* Cogitationes multiplicatæ sunt, sed noster interpres dixit *multiplicati*, respiciens ad vocem græcam διαλογισμοί, *cogitationes*, quæ est masculini generis. Simile quid habemus, Sap., 1, 7 : *Spiritus Domini replevit orbem terrarum : et hoc, quod continet omnia, scientiam habet vocis.* Ubi illud *hoc*, et illud *quod continet omnia*, referuntur ad vocem græcam neutrius generis πνεῦμα, *spiritus*, et genus neutrum retentum est etiam in textu latino, cum tamen vox *spiritus* sit generis masculini.

7. *Sacrificium.* Hæc verba D. Paulus ad Hebr. 10, n. 5, de Christo Domino intelligit; sensus est : noluisti placari sacrificio pecorum neque oblatione panum vel thuris, sed victima infiniti pretii; ideoque mortale corpus assumere me voluisti, ut per obedientiam usque ad mortem expiarem primi hominis inobedientiam. — *Et oblationem.* Differunt sacrificium, et oblatio; nam sacrificium, quod hebraice est זבח *zebach*, significat hostiam cruentam, cujusmodi sunt tauri, vituli, agni. Oblatio autem, Hebr. מנחה *minchah*, est similæ, panis, vini, olei et similium, quæ sunt incruenta. — *Noluisti.* Voluit quidem olim Deus sacrificia, oblationes, et holocausta, et victimas pro peccato, etc., sed voluit ad significandam, non ad faciendam expiationem; nam, ut docet D. Paulus ad Hebr. 10, 4 : *Impossibile enim est sanguine taurorum et hircorum auferri peccata.* — *Aures autem perfecisti mihi.* S. Paulus loco citato ex versione LXX interpretum legit, *corpus autem aptasti mihi.* Sed hæc diversa non sunt quoad rem, sed tantum quoad significandi modum; nam locutio quam hic habemus in Psalmo figurata est, quam vero habet D. Paulus est propria. Qui enim dicit, *aures perfecisti mihi*, ex parte significat totum, id est, corpus quod illi perfecit Dominus, et quasi indumentum apposuit et aptavit. Et non sine causa per aures potius quam per aliud membrum significatur hoc loco totum corpus, quia aures sunt instrumenta per quæ accipiuntur præcepta superiorum, quibus debetur obedientia, juxta illud Psalm., 17, 45 : *In auditu auris obedivit mihi.* * Ex hebræo verti potest, *aures perfodisti mihi*, nam כרה proprie perfodere significat, interdum et perficere. Sensus autem erit : me tibi perpetuo jure mancipatum tenes. Est allusio ad morem cujus mentio Deut. 15, 6. — *Holocaustum.* Sacrificii genus quo tota victima Deo cremabatur. Vide Lev. 1, 3, et Riberam de Templ., l. 4, c. 2. — *Pro peccato.* Sacrificium pro expiando peccato, de quo vide Lev., 4, n. 2, et Riberam, ibid., c. 6.

8. *Tunc dixi : Ecce venio.* Cum Deus decrevit nolle admittere sacrificia veteris Testamenti ad expiandum genus humanum, tunc dixit Filius Dei : Ecce venio ego, ut per sacrificium corporis et sanguinis mei reconciliatio impleatur. — *In capite libri scriptum est de me.* In Hebr. est, *in volumine libri scriptum est de me.* Itaque illud, *in capite*, idem est ac *in summa*, et significat summam totius Scripturæ Christum esse, quia, ut dixit Dominus, Luc., 24, 44 : *Necesse est impleri omnia, quæ scripta sunt in lege Moysis, et prophetis, et psalmis de me;* et Joan. 5, 39, dicebat idem Christus : *Scrutamini Scripturas, quia... illæ sunt quæ testimonium perhibent de me.* * Aquila et Symmachus verterunt ἐν εἰλήματι, *in volumine*, ut in hebræo esse diximus. Fuit autem Hebræorum mos ut contractus suos scriberent in membrana circa cylindrum volubili; juxta quam consuetudinem significari videtur contractum veluti præscriptum esse inter se et Deum, ut ipse quidem Deo serviat, Deus autem ipsum tueatur.

9. *Ut facerem voluntatem tuam.* Id est, Scripturæ omnes testantur me ad hoc venturum fuisse in mundum, ut facerem voluntatem tuam. — *Deus meus volui.* Conversus ad Patrem

meus, volui, et legem tuam in medio cordis mei.

10. Annuntiavi justitiam tuam in ecclesia magna, ecce labia mea non prohibebo : Domine, tu scisti.

11. Justitiam tuam non abscondi in corde meo : veritatem tuam et salutare tuum dixi.

Non abscondi misericordiam tuam, et veritatem tuam, a concilio multo.

12. Tu autem, Domine, ne longe facias miserationes tuas a me : misericordia tua et veritas tua semper susceperunt me.

13. Quoniam circumdederunt me mala, quorum non est numerus : comprehenderunt me iniquitates meæ, et non potui ut viderem.

Multiplicatæ sunt super capillos capitis mei : et cor meum dereliquit me.

14. Complaceat tibi, Domine, ut eruas me : *a* Domine, ad adjuvandum me respice. [a *Infr.* 69. 1.]

15. *a* Confundantur et revereantur simul, qui quærunt animam meam, ut auferant eam. [a *Supr.* 34. 4.].

Convertantur retrorsum, et revereantur qui volunt mihi mala.

16. Ferant confestim confusionem suam qui dicunt mihi : Euge! euge!

17. Exultent et lætentur super te omnes quærentes te : et dicant semper : Magnificetur Dominus : qui diligunt salutare tuum.

voulu, ô mon Dieu! et accomplir votre *sainte* loi *a toujours été* au fond de mon cœur.

10. J'ai publié votre justice dans une grande assemblée, et j'ai résolu de ne point fermer mes lèvres; Seigneur, vous le savez.

11. Je n'ai point caché votre justice au fond de mon cœur, j'ai publié votre vérité et votre miséricorde salutaire.

Je n'ai point caché votre miséricorde et votre vérité à une grande multitude de peuples;

12. Vous donc, Seigneur, n'éloignez pas de moi les effets de votre bonté. Votre miséricorde et votre vérité m'ont toujours soutenu.

13. Car je me trouve environné de maux qui sont innombrables; mes iniquités m'ont enveloppé, et je n'ai pu les voir.

Elles ont surpassé par la multitude le nombre des cheveux de ma tête; mon cœur même m'a manqué.

14. Qu'il vous plaise, Seigneur, de m'*en* délivrer. Seigneur, regardez vers moi pour me secourir.

15. Que ceux-là soient confondus et couverts de honte, qui cherchent ma vie pour me l'ôter.

Que ceux qui veulent m'accabler de maux, soient obligés de retourner en arrière chargés de confusion.

16. Que ceux qui me disent des paroles de raillerie, reçoivent promptement la confusion *qu'ils méritent.*

17. *Mais* que tous ceux qui vous cherchent se réjouissent en vous et soient transportés de joie : et que ceux qui aiment le salut qui vient de vous disent sans cesse : Que le Seigneur soit glorifié.

---

hæc dicit Christus, et sensus est : Libentissime acceptavi decretum tuum. — *In medio cordis mei.* Supple posui, seu statui, nihil enim majori affectu desideravi quam implere legem tuam.

10. *Annuntiavi justitiam tuam in Ecclesia magna.* Magnæ multitudini legem tuam et Evangelii doctrinam prædicavi. — *Labia mea non prohibebo.* A tuis laudibus et ab annuntiatione veritatis et Salutaris doctrinæ evangelicæ. — *Tu scisti. Nosti*, ut vertit D. Hieron.

11. *Non abscondi in corde meo.* Vel timore eorum qui mihi adversabantur, vel muneris mei negligentia. — *Salutare tuum.* Salutem tuam, vel etiam salvatorem tuum, id est, me quo uteris ad homines salvandos. — *Dixi.* Palam et sine timore annuntiavi. — *A consilio multo.* Hier. *in ecclesia multa;* sic vocat populum Judæorum, cui prædicavit Christus. Vel etiam totum orbem intelligit, per quem Apostoli Christi nuntii et legati christianam legem circumtulerunt.

12. *Ne longe facias miserationes tuas a me.* Non multum differendo post passionem resurrectionem corporis mei. — *Semper susceperunt me.* Quemadmodum semper mihi adfuit misericordia tua, et promissorum tuorum fidelitas et veritas.

13. *Quoniam.* Reddit nationem cur dixerit, *ne longe facias miserationes tuas a me.* — *Circumdederunt me mala.* Magnum enim agmen dolorum circumstetit me tempore passionis. — *Iniquitates meæ.* Iniquitates hominum, quas meas feci. Iniquitates enim omnium unus ille portavit, Isa. 53. 11. — *Non potui ut viderem.* Noverat Christus numerum gravitatemque peccatorum humani generis, sed loquitur humano more, et solum significare voluit peccata quæ expianda suscepit esse innumerabilia. Simile est quod dicitur, Marc. 6. 5 : *Et non poterat ibi virtutem ullam facere.* Poterat enim si voluisset, sed dicitur non potuisse, ut significaretur incredulitas illius populi, ob quam nolebat eo loco patrare miracula. — *Cor meum dereliquit me.* Ideo in me defecit et contabuit virtus vigorque cordis, imo etiam ipsa vita me dereliquit.

14. *Complaceat.* Placeat. — *Eruas me.* A tantis malis per celerem resurrectionem. — *Respice.* Græce πρόσχες, attende. Hebr. *festina.*

15. *Revereantur.* Pudore afficiantur in suis consiliis. — *Simul.* Omnes. — *Ut auferant.* Eripiant, perdant. — *Convertantur retrorsum.* Confusi recedant. — *Qui volunt mihi mala.* Qui me oderunt et persequuntur.

16. *Ferant... confusionem suam.* Id est, non in longum tempus differatur eorum confusio. — *Euge! euge!* In Hebr. est האה *heach*, quæ est interjectio insultantis et deridentis. S. Hieron. vertit, *qui dicunt mihi* : *Vah! vah!* quam vocem fuisse Judæorum deridentium Christum in cruce pendentem habemus ex Evangelio Matth. 27, 40, et Marc. 15, 29.

17. *Super te.* In te. — *Omnes quærentes te.* Fideles, sectatores tui. — *Salutare tuum.* Salutem a te profectam. Vel Christum salvatorem.

18. Pour moi, je suis pauvre et dans l'indigence ; et le Seigneur prend soin de moi.
C'est vous qui êtes mon aide et mon protecteur. Mon Dieu ne tardez pas *à me secourir*.

18. Ego autem mendicus sum, et pauper : Dominus sollicitus est mei.
Adjutor meus, et protector meus tu es : Deus meus, ne tardaveris.

PSAUME XL (XLI).

Sur le bonheur de celui qui est compatissant.

1. Pour la fin, Psaume à Dieu.
2. Heureux l'homme qui a de l'intelligence sur le pauvre et l'indigent. Le Seigneur le délivrera dans le jour mauvais.
3. Que le Seigneur le conserve et lui donne une *longue* vie : qu'il le rende heureux sur la terre, et qu'il ne le livre pas au désir de ses ennemis.
4. Que le Seigneur le soulage lorsqu'il sera sur le lit de sa douleur. *Car* vous avez *changé et* remué tout son lit dans son infirmité.
5. Pour moi, j'ai dit : Seigneur, ayez pitié de moi, guérissez mon âme, parce que j'ai péché contre vous.
6. Mes ennemis m'ont souhaité du mal, en *disant :* Quand mourra-t-il *donc*, et quand son nom sera-t-il exterminé?
7. S'il entrait pour *me* voir, il ne me tenait

1. In finem, Psalmus ipsi David.
2. Beatus qui intelligit super egenum, et pauperem; in die mala liberabit eum Dominus.
3. Dominus conservet eum, et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra; et non tradat eum in animam inimicorum ejus.
4. Dominus opem ferat illi super lectum doloris ejus : universum stratum ejus versasti in infirmitate ejus.
5. Ego dixi : Domine, miserere mei; sana animam meam, quia peccavi tibi.
6. Inimici mei dixerunt mala mihi : Quando morietur, et peribit nomen ejus?
7. Et si ingrediebatur ut videret, vana

Psal. XL. — 2. *Beatus qui intelligit.* David fuyant Absalom fut soutenu par les ressources que mirent à sa disposition le vieux Berzellaï et quelques autres (II. Reg., XVII, 27 et suiv.). Touché de leur fidélité et de leur générosité, ce prince vante le bonheur de ceux qui viennent en aide à ceux qui sont dans le besoin; puis se plaignant de son malheur et de la perfidie de ses amis, il met son espérance en Dieu. Voilà le sens littéral. Au point de vue prophétique, c'est Jésus-Christ qui parle. Il déclare heureux celui qui ne se scandalisera point de ses souffrances; il expose la haine de ses ennemis et la perfidie de Judas son apôtre; il réclame le secours de son Père; il annonce son triomphe et la ruine de ses ennemis.

7. *Si ingrediebatur ut videret.* Littéralement ceci se rapporte à Achitophel, le conseiller intime de David, qui avait ses entrées libres dans son palais, qui s'asseyait à sa table et qui le trahit lorsque Absalom eut levé l'étendard de la révolte. Mais Achitophel était la figure de Judas, dont l'horrible conspiration est ici dépeinte et prédite. Jésus-Christ lui a fait d'ailleurs lui-même l'application du verset 10 (Joan., XIII, 18).

---

18. *Ego autem.* Redit ad commemorationem status sui tempore passionis. — *Mendicus sum et pauper.* Egenus et destitutus humano auxilio. — *Dominus sollicitus est mei.* Hebr. *Dominus cogitat pro me.* — *Ne tardaveris.* Eripere me ab omnibus malis per celerem resurrectionem.

Psal. XL. — 2. *Qui intelligit super egenum et pauperem.* Qui attente considerat Christum pauperem; vel qui prospicit ægro et homini tenuis fortunæ. — *In die mala.* Adversa, calamitosa.

3. *Vivificet eum.* Vitam illi diuturnam largiatur. — *In terra.* In hac vita, et postea etiam in terra viventium, cum ex hac mortalitate excesserit. — *In animam.* Libidinem, voluntatem, potestatem.

4. *Super lectum doloris ejus.* Si ægrotare contigerit et lecto affixum esse, sive quocumque ærumnæ genere afflictum jacere. — *Universum stratum ejus versasti.* Est apostrophe ad Deum. Stravisti, et composuisti, o Domine, stratum ejus in ipsius infirmitate et morbo, ut quiete dormiat et molliter cubet. Docet hac allegoria Deum officia omnia et significationes humanitatis in eos conferre qui intelligunt super egenum et pauperem. Molle etiam stratum ægrotandi redditur, et dolores ei mitigantur, qui intelligit super egenum et pauperem, Christi dolores acerbissimos sibi per considerationem et meditationem proponendo.

5. *Sana animam meam.* Sana languores populi mei, quorum peccata mihi imputo, et expianda suscipio. Vel (si de corporali ægritudine intelligamus, sana me, et pristinæ valetudini restitue. — *Quia peccavi tibi.* Et peccatum est morbus animæ; vel valetudinem bonam mihi restitue, licet peccaverim tibi. Sic Dan., 9, 9 : *Tibi autem Domino Deo nostro misericordia, et propitiatio, quia recessimus a te, et non audivimus vocem Domini Dei nostri*, id est, quamvis recesserimus.

6. *Dixerunt mala mihi.* Optarunt mihi male esse et mala evenire. — *Quando morietur.* Sunt verba inimicorum David et Christi mortem illis optantium. Ita Pharisæi et sacerdotes Judæorum dispositi erant erga Christum. — *Peribit nomen ejus.* Ejus memoria cum ipso extinguetur.

7. *Si ingrediebatur ut videret.* Si me visebat velut officii causa, vana loquebatur, mentiebatur amicitiam simulando, cum tamen prava et inimica consilia corde tegeret et mente versaret. Sic Judas tanquam familiaris et amicus ingrediebatur ad Christum, cum tamen quæreret opportunitatem ut illum traderet. Vana etiam loquebatur, id est, falsi aliquid fingebat, ne animus ejus detegeretur. — *Cor ejus congregavit iniquitatem sibi.* Apud se improbum aliquid animo conflabat, quod foras egressus referret ad alios.

loquebatur, cor ejus congregavit iniquitatem sibi.
Egrediebatur foras, et loquebatur
8. In idipsum.
Adversum me susurrabant omnes inimici mei adversum me cogitabant mala mihi.
9. Verbum iniquum constituerunt adversum me; numquid qui dormit non adjiciet ut resurgat?
10. *a* Etenim homo pacis meæ, in quo speravi; qui edebat panes meos, magnificavit super me supplantationem. [a. *Act.* 1. 16.]
11. Tu autem, Domine, miserere mei, et ressuscita me; et retribuam eis.
12. In hoc cognovi quoniam voluisti me; quoniam non gaudebit inimicus meus super me.
13. Me autem propter innocentiam suscepisti : et confirmasti me in conspectu tuo in æternum.
14. Benedictus Dominus Deus Israel a sæculo, et usque in sæculum : Fiat, fiat!

que des discours vains, son cœur s'est amassé un trésor d'iniquité.
Il sortait dehors, et il allait s'entretenir
8. Avec les autres *de ma mort prochaine.*
Tous mes ennemis parlaient en secret contre moi; et ils conspiraient contre moi pour me faire du mal.
9. *Et* ils ont arrêté une chose très-injuste contre moi. Mais celui qui dort ne pourra-t-il *donc* pas ressusciter?
10. Car l'homme avec lequel je vivais en paix, en qui je me suis confié, qui mangeait mon *propre* pain, a fait éclater sa trahison contre moi.
11. Vous donc, Seigneur, ayez compassion de moi, et ressuscitez-moi; et je leur rendrai *ce qu'ils méritent.*
12. J'ai connu quel a été votre amour pour moi, en ce que mon ennemi ne se réjouira point *d'avoir eu l'avantage sur moi.*
13. Car vous m'avez pris en votre protection, à cause de mon innocence; et vous m'avez affermi, pour être toujours devant vous.
14. Que le Seigneur, le Dieu d'Israël, soit béni dans tous les siècles. Ainsi soit-il, ainsi soit-il.

PSAUME XLI (XLII).

Désir du culte et des cérémonies.

1. In finem, intellectus filiis Core.
2. Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus.

1. Pour la fin, intelligence aux enfants de Coré.
2. Comme le cerf soupire après les eaux; de même mon âme soupire après vous, ô *mon* Dieu.

14. *Fiat, fiat.* Les Juifs divisent le Psautier en cinq livres ou parties. Chacune de ces parties se termine par ces mots : *Fiat, fiat.* Cette conclusion paraît être d'ailleurs naturellement la conclusion de ce Psaume lui-même. On peut regarder ce double *Amen* comme une simple ratification des bénédictions données au Seigneur dans ce dernier verset.

PSAL. XLI. — 2. *Quemadmodum desiderat cervus.* Il est probable que ce Psaume, adressé

---

8. *In idipsum.* Simul cum pravi sui consilii participibus, eadem mala mihi optantibus. Tò *in idipsum*, quod in hebræo est יחד *jachad*, et significat *una*, jungendum cum sequentibus; ut sensus is sit quem diximus, scilicet, simul congregati in circulis, etc.

9. *Verbum iniquum constituerunt adversum me.* Decretum iniquum statuerunt contra me, ut scilicet me tollerent de medio. — *Numquid qui dormit, non adjiciet ut resurgat?* Quamvis illi tam injustum decretum facerint, numquid mihi auferent potestatem resurgendi? Vel nonne qui in lectulo decumbit non convalescet?

10. *Etenim homo pacis meæ.* Quasi dicat : Res sane indigna et dura, hominem amicum meum ita se mecum gessisse. Talis Judas, qui electus fuerat in collegium apostolorum, et quem Christus amicum appellavit. — *In quo speravi.* Cui fidebam, et cui pecunias credidi tanquam fideli et amico dispensatori. — *Edebat panes meos.* Meæ etiam mensæ particeps, mysteriorum etiam corporis et sanguinis mei. — *Magnificavit super me supplantationem.* Mihi magnas fecit insidias et fraudes, me egregie fefellit et circumvenit, Joan., 13, 18; hic textus ita citatur : *Levavit contra me calcaneum suum :* sed sententia est eadem; nam levare calcaneum contra aliquem est habitus alterum supplantantis.

11. *Resuscita me.* A mortuis. Vel ab ægritudine qua detineor. — *Retribuam eis.* Gratiam dignam ipsorum malefactis. Quid passi sint Judæi post Christi mortem nemo ignorat; nam et Hierosolyma a Romanis capta est et eversa, et usque ad hanc diem ignobile Judæorum vulgus omnium despectui et contumeliæ patet.

12. *Quoniam voluisti me.* Dilexisti, benevolentia prosecutus es. — *Super me.* De mea calamitate, vel de mea morte.

13. *Suscepisti.* Sustentasti, tutatus es. — *Confirmasti me.* Stabilisti me, in tuto collocasti. — *In conspectu tuo.* In cœlo. Vel simpliciter, coram te.

14. *Fiat, fiat.* In Hebr. *amen, amen.* Ita sit, ita fiat, ut scilicet omnes benedicant Domino a sæculo et usque in sæculum, id est, semper.

PSAL. XLI. — 1. *Intellectus.* Explicatum est hoc in titulo Psalm. 31. — *Filiis Core.* Datus filiis Core decantandus, vel ad modos musicos concinnandus : erant enim filii Core cantores, quorum spiritus hoc habuisse peculiare notant Hebræi, et D. Hier. in Ps. 84 et 85, ut lætis rebus canendis exercerentur.

2. *Desiderat.* Mugit, vel rugit; nam vox Hebræa ערג *harag*, cervorum est propria. — *Ad fontes aquarum.* Ad quas cursu et æstu fatigatus, anhelat. Alii siticulosum esse dicunt, eo quod serpentes edat. Elian., de Animalibus, l. 2, c. 9, et alii.

3. Mon âme est toute brûlante pour Dieu, pour le *Dieu* fort *et* vivant. Quand viendrai-je, et quand paraîtrai-je devant la face de *mon* Dieu?

4. Mes larmes m'ont servi de pain le jour et la nuit; lorsqu'on me dit tous les jours : Où est ton Dieu?

5. Je me suis souvenu de ces choses, et j'ai répandu mon âme au dedans de moi-même, parce que je passerai dans le lieu du tabernacle admirable, *j'irai* jusqu'à la maison de *mon* Dieu,

Au milieu des chants d'allégresse et des cris de joie *semblables aux cris* de ceux qui sont dans un grand festin.

6. Pourquoi *donc*, mon âme, êtes-vous triste? et pourquoi me troublez-vous?

Espérez en Dieu, parce que je dois encore le louer, *celui qui est* le salut de mon visage,

7. Et mon Dieu.

Mais mon âme a été toute troublée en moi-

3. Sitivit anima mea ad Deum fortem vivum; quando veniam et apparebo ante faciem Dei?

4. Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte, dum dicitur mihi quotidie : Ubi est Deus tuus?

5. Hæc recordatus sum, et effudi in me animam meam; quoniam transibo in locum tabernaculi admirabilis, usque ad domum Dei;

In voce exultationis, et confessionis, sonus epulantis.

6. Quare tristis es, anima mea? et quare conturbas me?

Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi; salutare vultus mei,

7. Et Deus meus.

Ad me ipsum anima mea conturbata

aux enfants de Coré, pour être mis en musique ou pour être chanté, fut composé par David, lorsqu'il vivait retiré chez Achis ou qu'il se vit éloigné de la maison de Dieu par la persécution de son fils Absalom. Au milieu de ses afflictions, ce qui attriste le plus ce pieux prince, c'est de se voir obligé de vivre loin du tabernacle de son Dieu, de ne pouvoir lui rendre un culte public et solennel, comme il avait l'habitude de le faire, et de ne plus assister à ces fêtes dont la pompe et l'éclat le remplissaient de consolation. Il espère que cet éloignement ne sera que momentané, et la pensée de revoir le tabernacle et l'arche sainte, le console. Ce Psaume, appliqué aux désirs de la céleste patrie, est un des plus propres à nous détacher des biens de la terre; c'est ainsi que la plupart des Pères l'ont entendu.

5. *Et effudi in me animam meam.* Selon l'Hébreu : « Je répands mon âme au dedans de moi, et je suis pénétré de douleur lorsque je me ressouviens du temps où je passais jusqu'au tabernacle du Seigneur, jusqu'à la maison de David, au son des chants et au milieu des actions de grâces d'une multitude assemblée pour célébrer les solennités. » Ces souvenirs impressionnaient péniblement aussi les Israélites captifs à Babylone, et ils ont toujours impressionné de même le chrétien exilé, toutes les fois que le malheur l'a contraint à vivre sur la terre étrangère, où l'on ne connaissait pas le culte de ses pères.

7. *Memor ero tui de terra Jordanis, et Hermoniim.* David rappelle ici les lieux qu'il avait parcourus, lorsqu'il avait été obligé de fuir devant Absalom. Sa petite troupe avait passé le Jourdain et avait campé non pas sur le mont Hermon, trop élevé pour cela, mais sur les petites collines qui sont à sa naissance. Ce sont ces petites collines qu'il désigne sous le nom d'*Hermoniim*, de petite montagne. Ces lieux avaient été témoins des merveilles opérées par Dieu en faveur de son peuple, et ce sont ces souvenirs qui soutenaient la foi et l'espérance de David au milieu de ses revers.

---

3. *Fortem.* Non fontem, ut corrupte prius legebatur in bibliis. Ita enim legendum esse patet ex textu Hebr. in quo est אל *el*, quæ vox Deum fortem significat; et ex græco in quo habemus, ἰσχυρὸν, significationis ejusdem. — *Apparebo ante faciem Dei.* * Ante arcam, ante tabernaculum. Chald. *quando respiciam splendorem divinitatis tuæ?*

4. *Fuerunt mihi... panes.* Quotidie plorabam, hic meus erat quotidianus cibus. * Sic infra, Ps. 79, 6 : *Cibabis nos pane lacrymarum.* — *Ubi est Deus tuus?* Deus tuus cur te tantis malis non eximit? Videtur Deus tuus nullius esse virtutis ac potestatis, cum tibi indigenti opem non ferat. Vel quænam est tua religio? quem Deum colis? versaris enim in montibus et desertis, nec ullum religiosum cultum videris usurpare.

5. *Hæc recordatus sum.* Nimirum exprobrationes de quibus proximo versiculo dixit. — *Effudi in me animam meam.* Laxavi dolori habenas, dum cogito quanto olim solerem gaudio ad tabernaculum accedere, quod nunc non possum. Porro sub allegoria tabernaculi ad cœlestem Jerusalem suspirat sanctus David. — *Quoniam transibo.* Quandonam transibo, id est, *veniam*, ut vertit D. Hieronym. Aliqui ex Hebræo vertunt : *eo quod transibam in numero, cœtu, multitudine, incedebam cum eis usque ad domum Dei.* Sensusque est : ideo dolco, quia sum memor illius temporis cum solemnitati intereram. — *In locum tabernaculi.* Ad ipsum tabernaculum. Aliqui intelligunt Jerusalem, sive alium locum in quo tempore Davidis arca servabatur in tabernaculo. — *Admirabilis.* Miri artificii, et circa quod mira opera a Deo illic inhabitante patrata sunt. Supernæ Jerusalem tabernaculum vere mirabile est, ad quod præcipue anhelasse Davidem credendum est. — *Sonus epulantis.* Id est, ubi est sonus epulantis. In qua Dei domo cum læta voce laudumque Dei celebratione populus festum agit, personat, plaudit, et post sacrificia ex oblatis victimis epulatur.

6. *Quare tristis es.* Quod scilicet festum cum aliis fidelibus in atriis Domini agitare hoc tempore non liceat. — *Conturbas me.* Mœrore affligis. — *Adhuc.* Nam restituar postliminio. — *Confitebor illi.* Illum laudabo cum cæteris reductus ab exilio. — *Salutare.* Pro *Salutari*, id est salvatore, qui est salvator et salus mea. — *Vultus mei.* Ad quem ego vultum converto, ab illo auxilium petens.

7. *Ad meipsum.* In meipso. Apud meipsum. — *Memor ero.* Recordabor mirabilium et beneficiorum tuorum, quæ ad Jordanem et ad montem Hermon populo tuo præstitisti. — *De terra Jordanis.* De regione ultra Jordanem, et de monte Hermonio, etc., ad quem aliquando accedo, licet ulterius versus locum ubi est tabernaculum progredi non audeam metu Saulis. — *Modico.* In Hebr. est, מצער *mizhar*, quam vocem putant Hebræi esse nomen proprium montis. Sed LXX et Vulgatus pro nomine appellativo acceperunt.

est; propterea memor ero tui de terra Jordanis, et Hermoniim a monte modico.

8. Abyssus abyssum invocat, in voce cataractarum tuarum.

Omnia excelsa tua, et fluctus tui super me transierunt.

9. In die mandavit Dominus misericordiam suam, et nocte canticum ejus.

Apud me oratio Deo vitæ meæ.

10. Dicam Deo : Susceptor meus es.

Quare oblitus es mei? et quare contristatus incedo, dum affligit me inimicus?

11. Dum confringuntur ossa mea, exprobraverunt mihi qui tribulant me inimici mei;

Dum dicunt mihi per singulos dies : Ubi est Deus tuus?

12. Quare tristis es, anima mea? et quare conturbas me?

Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi; salutare vultus mei, et Deus meus.

même. C'est pourquoi je me souviendrai de vous dans la terre du Jourdain, près d'Hermon et de la petite montagne.

8. Un abîme appelle un *autre* abîme, au bruit des orages que vous excitez sur les eaux;

Toutes vos *eaux*, élevées *comme des* montagnes et tous les flots *de votre colère* sont venus *fondre* sur moi.

9. Le Seigneur a envoyé sa miséricorde au jour *qu'il avait marqué :* et *au milieu de* la nuit *je chanterai* un cantique *d'action de grâces.*

Voici la prière que j'offrirai au dedans de moi au Dieu *de ma vie*.

10. Je dirai à Dieu : Vous êtes mon protecteur.

Pourquoi m'avez-vous oublié? et pourquoi faut-il que je marche tout accablé de tristesse, tandis que je suis affligé par l'ennemi?

11. Pendant qu'on brise mes os, mes ennemis qui me persécutent m'accablent par leurs reproches,

En me disant tous les jours : Où est ton Dieu?

12. Pourquoi, mon âme, êtes-vous triste? et pourquoi me remplissez-vous de trouble?

Espérez en Dieu, parce que je dois encore le louer, *lui qui est* le salut de mon visage, et mon Dieu.

PSAUME XLII (XLIII).

Prière pour obtenir de Dieu la grâce de s'approcher de lui

1. Psalmus David.

Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta : ab homine iniquo et doloso erue me.

2. Quia tu es, Deus, fortitudo mea; quare me repulisti? et quare tristis incedo, dum affligit me inimicus?

1. Psaume de David.

Jugez-moi, *mon* Dieu, et faites le discernement de ma cause, *défendez-moi* d'une nation qui n'est pas sainte. Tirez-moi *des mains* de l'homme méchant et trompeur.

2. Puisque vous êtes ma force, *ô mon Dieu!* pourquoi m'avez-vous repoussé? et pourquoi me vois-je réduit à marcher dans la tristesse, étant affligé par l'ennemi?

Psal. XLII. — 1. *Judica me, Deus.* Ce Psaume est considéré comme un abrégé du Psaume précédent. Le sujet est le même, et il a été composé dans les mêmes circonstances. C'est une prière que fit David au milieu de ses tribulations. Ce sont des paroles de consolation qui conviennent aux fidèles dans les peines. David leur apprend à chercher en Dieu le secours dont ils ont besoin, et à s'approcher de ses autels pour fortifier leur âme et la délivrer de la tristesse qui l'accable.

---

8. *Abyssus abyssum invocat.* Vertere possis : Abyssus ad abyssum clamat, id est calamitas calamitatem attrahit ut emergere non liceat. Alia aliam evocat, te de cœlo eas emittente et quasi vocante. Sumptam puto metaphoram ex magnis imbribus qui aliquando effunduntur, cœlo interim per tonitru resonante; nam magna vis aquæ e cœlo depluit, per torrentes profunda decurrit, et ex intervallo sæpius novis supervenientibus nubibus erumpit, ita ut nubes nubem, et inundatio inundationem videatur advocare; idque repetito sono cataractarum, id est tonitrui fragore. Vocatur autem tonitru *vox cataractarum* poetico schemate, quasi strepitus ille ex subductis cœli cataractis ad laxandum pluviis aditum oriretur. — *Omnia excelsa tua.* Pluviæ, imbres, procellæ, fulmina. — *Super me transierunt.* Venerunt super me.

9. *In die mandavit.* Mandabit, hoc est, præcipiet Dominus, quippe misericors, ut aliquid consolationis mihi concedatur; hoc autem erit argumentum cantici et divinæ laudis die ac nocte. Vel die me misericordia afficiet, et nocte eum canam, gratiasque ob illam agam. — *Apud me.* In sinu meo : est jugis oratio ad Deum auctorem vitæ meæ, cui cum fide et fiducia dicam : Susceptor meus es, id est, tu labentem me suspicies, et lapsum eriges.

11. *Dum confringuntur ossa mea.* Dum me homines torquent et enecant. — *Ubi est Deus tuus.* Hæc et quæ sequuntur usque ad finem explicata sunt hoc eodem Psal., n. 4 et 6.

Psal. XLII. — 1. *Judica me, Deus.* Defende me, suscipe patrocinium causæ meæ. — *Discerne.* Discute, dijudica, discepta. — *De gente non sancta.* Nectendum cum *erue me*, quasi dicat : Postulo liberari ab hoc exilio et ab horum incircumcisorum et infidelium consuetudine, cum quibus versari necesse habeo. Vel, quod verius puto, generatim gentem non sanctam appellat, homines iniquos, crudeles et sine misericordia, ut satis indicant voces hebraicæ לא חסיד *lo chasid.* — *Ab homine iniquo et doloso.* A quovis homine iniquo et doloso, vel certe ab aliquo certo homine iniquo et doloso a quo vexabatur, cujus tamen nomen non exprimit.

2. *Quare me repulisti?* Ita mecum agis ac si repulisses.

3. Répandez *sur moi* votre lumière et votre vérité. Ce sont elles qui m'ont conduit, et qui m'ont amené jusqu'à votre montagne sainte et à vos *divins* tabernacles.

4. Et j'entrerai jusqu'à l'autel de Dieu, jusqu'à Dieu *même*, qui remplit de joie ma jeunesse.

Je chanterai vos louanges sur la harpe, ô Dieu! ô mon Dieu!

5. Pourquoi *donc*, mon âme, êtes-vous triste, et pourquoi me troublez-vous?

Espérez en Dieu, parce que je dois encore le louer, *lui qui est* le salut de mon visage, et mon Dieu.

3. Emitte lucem tuam et veritatem tuam; ipsa me deduxerunt, et adduxerunt in montem sanctum tuum, et in tabernacula tua.

4. Et introibo ad altare Dei; ad Deum, qui lætificat juventutem meam.

Confitebor tibi in cithara, Deus, Deus meus:

5. Quare tristis es, anima mea? et quare conturbas me?

Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi: salutare vultus mei, et Deus meus.

PSAUME XLIII (XLIV).

Prière pour obtenir le secours de Dieu dans les temps de persécution.

1. Pour la fin, aux enfants de Coré, pour l'intelligence.

2. Nous avons, mon Dieu, entendu de nos oreilles, nos pères nous ont annoncé

L'ouvrage que vous avez fait dans leurs jours et dans les jours anciens.

3. Votre main a exterminé les nations, et vous les avez établis *en leur place;* vous avez affligé et chassé ces peuples *impies*.

1. In finem, filiis Core ad intellectum.

2. Deus auribus nostris audivimus, patres nostri annuntiaverunt nobis,

Opus quod operatus es in diebus eorum, et in diebus antiquis.

3. Manus tua gentes disperdidit, et plantasti eos: afflixisti populos, et expulisti eos:

5. *Quare tristis es, anima mea?* L'Eglise met dans la bouche du prêtre ce Psaume lorsqu'il se présente au pied de l'autel pour y offrir le saint sacrifice de la messe. Elle veut qu'il rentre d'abord en lui-même, et qu'il demande à Dieu de le juger et de le séparer de ces méchants qui ont le cœur corrompu et ne rendent pas à Dieu l'honneur qui lui est dû. Tant que nous serons sur la terre, nous serons environnés d'ennemis comme David, notre âme sera triste. Mais si nous appelons en nous sa lumière et sa vérité, elles nous conduiront vers ses tabernacles, nous pénétrerons jusqu'à son autel, et la tristesse de notre âme se changera en allégresse. D'où nous viendraient le trouble et la tristesse? Notre espérance en Dieu éloignera de nous ces sentiments et ne laissera paraître à nos yeux que la lumière qui doit être notre récompense et notre salut.

PSAL. XLIII. — 2. *Deus auribus nostris.* Nous croyons que ce Psaume a été composé dans le temps de la captivité de Babylone. On y voit les Israélites fidèles se rappeler les merveilles que Dieu a opérées autrefois en faveur de son peuple. Ils lui exposent l'humiliation profonde qu'ils subissent au milieu des nations étrangères, et ils le sollicitent instamment de mettre fin à cette rude épreuve. Ce Psaume convient aux fidèles persécutés de tous les temps, qui ont toujours eu besoin, au milieu de leurs souffrances, de se rappeler les bienfaits de Dieu, pour s'exciter à la patience et à la persévérance. Saint Paul applique le verset 22 de ce Psaume aux persécutions qu'éprouvaient les chrétiens de son temps (Rom., VIII, 36).

---

3. *Lucem tuam.* Gratiam, favorem et auxilium tuum. — *Veritatem tuam.* Tuarum promissionum fidem et effectum. — *Deduxerunt, et adduxerunt.* D. Hieron. et Chal. *ducent et introducent;* ponuntur enim præterita pro futuris, more prophetico, ad rei certitudinem indicandam. — *In montem sanctum tuum.* In montem Sion qui cœlestis Sionis est figura. — *In tabernacula tua.* Vel tabernacula cœlestia intelligit, vel dictum est *tabernacula* in plurali, pro *tabernaculum* in singulari.

4. *Ad altare Dei.* Ad locum in quo Deus colitur per sacrificia. Vel sub allegoria altaris divinam præsentiam significat, quam electis suis Deus exhibet in cœlo. — *Qui lætificat juventutem meam.* Hebr. *exultationem meam*, vel ad verbum *ad Deum lætitiam exultationis meæ*, quanquam vocem hebræam גיל *gil*, ex LXX virorum auctoritate, existimare debemus etiam juventutem significare. Exsultatio ergo appellatur juventus per metaphoram, sicut etiam per metaphoram juventus dicitur flos ætatis. Vel loquitur sanctus vates de juventute nostra, quæ renovabitur in patria, de qua dicitur Psal. 102, 5 : *Renovabitur ut aquilæ juventus tua. Confitebor tibi.* Laudabo te.

5. *Quare tristis es.* Hæc repetita sunt ex Psalmo superiori, n. 6.

PSAL. XLIII. — 1. *Filiis Core.* Vide dicta ad titulum Psal. 41. — *Ad intellectum.* Vide ibidem : nam est idem *intellectus filiis Core*, et *filiis Core intellectus*, ut in textu hebræo habemus hoc loco.

2. *Deus auribus nostris audivimus.* Iisdem pene verbis legimus Gedeonem angelo qui sibi apparuerat respondisse, Jud. 6, 13 : *Ubi sunt*, inquit, *mirabilia ejus quæ narraverunt patres nostri, atque dixerunt : De Ægypto eduxit nos Dominus; nunc autem dereliquit nos Dominus, et tradidit in manu Madian.* — *In diebus antiquis.* Tempore Mosis et Josue, etc.

3. *Gentes.* Septem illas nationes quæ olim terram sanctam incolebant, inter quas præcipui erant Chananæi. — *Plantasti eos.* Patres nostros in illorum locum firmiter statuisti. — *Populos.* Infideles incolas terræ promissæ. — *Expulisti eos.* In Hebr. est, *misisti eos*, quod tam potest significare Hebræos missos esse in possessionem terræ sanctæ, quam Chananæos emissos et expulsos, quæ est sententia Vulgatæ nostræ editionis, et LXX virorum.

4. Nec enim in gladio suo possederunt terram, et brachium eorum non salvavit eos.
Sed dextera tua, et brachium tuum, et illuminatio vultus tui; quoniam complacuisti in eis.
5. Tu es ipse rex meus et Deus meus; qui mandas salutes Jacob.

6. In te inimicos nostros ventilabimus cornu, et in nomine tuo spernemus insurgentes in nobis.

7. Non enim in arcu meo sperabo; et gladius meus non salvabit me.

8. Salvasti enim nos de affligentibus nos: et odientes nos confudisti.

9. In Deo laudabimur tota die; et in nomine tuo confitebimur in sæculum.

10. Nunc autem repulisti et confudisti nos: et non egredieris Deus in virtutibus nostris.

11. Avertisti nos retrorsum post inimicos nostros, et qui oderunt nos, diripiebant sibi.
12. Dedisti nos tanquam oves escarum: et in gentibus dispersisti nos.

13. Vendidisti populum tuum sine pretio: et non fuit multitudo in commutationibus eorum.
14. Posuisti nos opprobrium vicinis nostris, subsannationem et derisum his qui sunt in circuitu nostro.

4. Car ce n'a point été par leur épée qu'ils se sont mis en possession de cette terre; et ce n'a point été leur bras qui les a sauvés.
Mais ç'a été votre droite et votre bras *tout-puissant*, et la lumière de votre visage; parce qu'il vous a plu de les aimer.
5. C'est vous aussi, *Seigneur*, qui êtes mon roi et mon Dieu, vous qui avez sauvé Jacob par votre seul commandement.
6. Ce sera en vous que nous trouverons la force de renverser nos ennemis: et en *invoquant* votre nom, nous mépriserons ceux qui s'élèvent contre nous.
7. Car je ne mettrai point mon espérance dans mon arc, et ce ne sera point mon épée qui me sauvera.
8. Mais c'est vous qui nous avez sauvés de ceux qui nous affligeaient, et qui avez confondu ceux qui étaient animés de haine contre nous.
9. Ce sera *aussi* toujours en vous, *ô mon* Dieu! que nous mettrons notre gloire, et nous donnerons éternellement des louanges à votre *saint* nom.
10. Mais, maintenant vous nous avez repoussés et couverts de confusion; et vous ne voulez plus! *ô mon* Dieu! marcher à la tête de nos armées.
11. Vous nous avez fait tourner le dos à nos ennemis, et nous sommes devenus la proie de ceux qui nous haïssaient.
12. Vous nous avez livrés *entre leurs mains*, comme des brebis qu'on mène à la boucherie; et vous nous avez dispersés parmi les nations.
13. Vous avez vendu votre peuple sans en recevoir le prix; et dans l'achat qui s'en est fait ils ont été donnés presque pour rien.
14. Vous nous avez rendus un sujet d'opprobre à nos voisins, et un sujet d'insulte et de moquerie à ceux qui sont autour de nous.

---

4. *In gladiò suo.* Viribus suis, quod etiam significat id quod sequitur, *brachium eorum.* — *Salvavit eos.* Salvos fecit in periculis bellorum, et victoriam tribuit. — *Illuminatio vultus tui.* Favor tuus, quem serenitate vultus tui indicasti. — *Complacuisti in eis.* Benevolentia tua et benignitate illos fovisti et juvisti.

5. *Tu es ipse rex meus.* Ille idem qui patres nostros adjuvabas, etc. — *Mandas salutes Jacob.* Tò *Jacob.* est genitivi casus. Qui mandas salvari populum Jacob. Qui mandas angelis ut salvent Jacob; sic Ps. 90, 11, dicitur: *Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te, etc.*
In te. Tuo freti auxilio. — *Ventilabimus cornu.* Eos armis, veluti cornibus impetemus et agitabimus. — *Spernemus.* Pro nihilo reputabimus, quod vox græca ἐξουδενώσομεν significat. — *In nobis.* In nos. D. Hieron. vertit, *Conculcavimus adversarios nostros.*

7. *In arcu meo.* In viribus, aut armis meis.

9. *Laudabimur.* Gaudebimus, gloriabimur. — *Tota die.* Omni die, perpetuo semper. — *In nomine tuo confitebimur.* Nomen tuum prædicabimus.

10. *Nunc autem repulisti.* Incipit admiratio et conquestio, quod tantis malis permittat Deus atteri populum suum. — *Repulisti.* Videris projecisse. — *Confudisti.* Pudefecisti nos deserendo. — *Non egredieris... in virtutibus nostris.* Non soles egredi, non egredieris cum nostris exercitibus. Virtutes hic ponuntur pro exercitibus, ut Psal., 23, 10: *Dominus virtutum ipse est rex gloriæ.* Vide ibi dicta.

11. *Avertisti nos retrorsum.* Symmachus habet ἔναξας ἡμας ἐσχάτους παντὸς ἐναντίου: *Statuisti nos extremos omnis adversarii*, id est, fecisti ut qui primi eramus, jam ultimum locum teneamus, et tanquam victi et captivi sequamur inimicos nostros. Hoc est quod Dominus populo suo fuerat comminatus, Deuter. 28, 43: *Advena, qui tecum versatur in terra, ascendet super te, eritque sublimior: tu autem descendes, et eris inferior. Ipse erit in caput, et tu eris in caudam.* — *Diripiebant sibi.* Nos et nostra diripiebant, et in commodum suum convertebant.

12. *Dedisti nos.* Fecisti nos. — *Oves escarum.* Tanquam oves quæ ducuntur ad macellum. — *In gentibus.* Inter gentes, per populos externos, Assyrios, Babylonios, Persas, Medos, Græcos, Romanos.

13. *Sine pretio.* Nullo, vel vilissimo pretio. — *Non fuit multitudo in commutationibus eorum.* Non fuit multitudo pretii aut pecuniæ cum ii emerentur. Italice diceremus: *Non dieder o molto per comprarli.* Hebræus habet *non fœneratus es in pretiis eorum.* Quasi dicat: Hac venditione non es factus ditior: nullum lucrum reportasti.

14. *Posuisti nos opprobrium.* Fecisti nos viles et despicabiles. — *Qui sunt in circuitu nostro.* Vicinis nationibus, Syris, Arabibus, Philisthæis, Egyptiis, etc.

15. Vous nous avez fait devenir la fable des nations ; et les peuples *incirconcis* secouent la tête en nous regardant.

16. J'ai devant les yeux ma confusion durant tout le jour ; et la honte qui paraît sur mon visage me couvre entièrement,

17. *Surtout* lorsque j'entends la voix de celui qui m'accable de ses reproches et de ses calomnies, et quand je vois mon ennemi et mon persécuteur *qui triomphent de moi.*

18. Tous ces *maux* sont venus fondre sur nous; et cependant nous ne vous avons point oublié, et nous n'avons point commis d'iniquité contre votre alliance.

19. Et notre cœur ne *s'en* est point éloigné en arrière ; et *cependant* vous avez détourné nos pas de votre voie.

20. Car vous nous avez humiliés dans un lieu d'affliction, et *dans une terre étrangère* où l'ombre de la mort nous a *tout* couverts.

21. Si nous avons oublié le nom de notre Dieu, et si nous avons étendu nos mains vers un dieu étranger,

22. Dieu n'en redemandera-t-il pas compte? *oui*, car il connaît ce qu'il y a de *plus* caché au fond du cœur.

Puis *donc* que nous sommes tous les jours livrés à la mort à cause de vous, et que nous sommes regardés comme des brebis destinées à la boucherie,

23. Levez-vous, Seigneur. Pourquoi paraissez-

15. Posuisti nos in similitudinem gentibus : commotionem capitis in populis.

16. Tota die verecundia mea contra me est, et confusio faciei meæ cooperuit me,

17. A voce exprobrantis et obloquentis, a facie inimici et persequentis.

18. Hæc omnia venerunt super nos, nec obliti sumus te : et inique non egimus in testamento tuo.

19. Et non recessit retro cor nostrum : et declinasti semitas nostras a via tua.

20. Quoniam humiliasti nos in loco afflictionis, et cooperuit nos umbra mortis.

21. Si obliti sumus nomen Dei nostri, et si expandimus manus nostras ad deum alienum :

22. Nonne Deus requiret ista? ipse enim novit abscondita cordis.

a Quoniam propter te mortificamur tota die : æstimati sumus sicut oves occisionis, [a *Rom.* 8. 36.]

23. Exurge, quare obdormis, Do-

18. *Et inique non egimus in testamento tuo.* Le peuple Juif ne fût fidèle à Dieu qu'après son retour de la captivité. C'est ce qui a porté certains interprètes à entendre ce passage et tout le Psaume lui-même de la persécution d'Antiochus sous les Machabées. L'auteur y parle au nom des Machabées eux-mêmes, qui se plaignent de la cruauté d'Antiochus. Les Juifs furent alors vendus comme esclaves à vil prix (Cf. II. Mach., V, 14, VIII, 14); ils furent le jouet des Syriens, des Ammonites, des Iduméens et des autres nations voisines qui se moquèrent d'eux. Mais comme après Esdras on ne voit plus paraître de prophète, et que le canon des saintes Ecritures fut arrêté; ce Psaume ne peut pas avoir été composé à cette époque. Ceux qui admettent ce sentiment disent qu'il est prophétique, et que son auteur a vu dans l'avenir, les événements qu'il raconte, comme s'ils étaient sous ses yeux.

---

15. *In similitudinem.* Hoc est quod dicitur Psal., 68, 12 : *Factus sum illis in parabolam.* Fecisti ut gentiles de nostra calamitate parabolam sive proverbium sibi facerent, et cum vellent inter loquendum exemplum proponere rei valde detestandæ, nostram miseriam in medium afferrent. — *Commotionem capitis.* Vide dicta Job., 42, n. 11. Commotio capitis vel ad commiserationem pertinet, vel, ut hoc loco, ad irrisionem et ludibrium. Vide supra Psalm., 21, n. 8.

16. *Verecundia mea.* Assidue contemptus et ignominia mea ante oculos meos versatur, et vultus pudore velatur; non audeo attollere oculos præ pudore. — *Contra me.* Ex adverso mei.

17. *A voce exprobrantis.* Oritur hæc confusio et verecundia, quia exprobratores et oblocutores me contumeliis lacerant, et inimice persequuntur.

18. *Nec obliti sumus te.* Ut flagellum quo percutimur peccatis nostris possit adscribi. — *Inique non egimus.* Non violavimus legem tuam.

19. *Non recessit retro cor nostrum.* Non defecit a te, a tuo cultu et fide. — *Et declinasti.* Repetenda negatio ex prima parte versiculi : et non passus es ut declinaremus a recto tramite viæ tuæ; quare S. Hier. vertit clarissime : *Et non declinaverunt semitæ nostræ a via tua.*

20. *Quoniam.* Hæc particula *quoniam*, ut etiam græcum ὅτι, frequenter redundat in sacris Scripturis. Posset tamen ita explicari, ut reddat rationem sequentis sententiæ, hoc modo : *Quoniam humiliasti nos in loco afflictionis, ideo et cooperuit nos umbra mortis.* — *In loco afflictionis.* Dejecisti nos in profundum miseriarum. Sanct. Hieron. ex hebræo vertit, *in locum draconum*, nam תנים *thannim*, dracones significat; sed LXX sensum potius qui idem est exhibere studuerunt, quam verbum verbo reddere. Loca enim draconum cavernosa sunt, tetra et deserta, ideoque sunt loca afflictionis. — *Umbra mortis.* Acerbissima calamitas, et servitus morti similis. Umbræ mortis frequens mentio in Scripturis, illaque significatur magna obscuritas, et remota metaphora, magnæ calamitates et magnus mœror.

21. *Si obliti sumus nomen Dei nostri.* Si Deum et illius cultum negleximus. — *Expandimus manus nostras.* Qui habitus et gestus est adorantis. — *Ad deum alienum.* Ad idola.

22. *Nonne Deus requiret ista?* Quasi dicat : Sane requiret, et si deliquerimus reprehendet, quandoquidem nihil illum fugit. Et quia peccata inulta non relinquit, puniet nos. — *Propter te.* In odium tui. Convenit hoc optime sanctis martyribus, ut etiam totus hic Psalmus. — *Mortificamur.* Morti tradimur, occidimur. — *Oves occisionis.* Cædi et lanienæ destinatæ.

23. *Exsurge.* Videtur enim Deus in malis nostris velut obdormire, quando in eis nos hærere sinit. — *Ne repellas.* Ne nos rejicias. — *In finem.* In perpetuum; sed tandem nos benignus respice, et fave rebus nostris.

mine? exurge, et ne repellas in finem.

24. Quare faciem tuam avertis, obliviscéris inopiæ nostræ et tribulationis nostræ?

25. Quoniam humiliata est in pulvere anima nostra: conglutinatus est in terra venter noster.

26. Exurge, Domine, adjuva nos : et redime nos propter nomen tuum.

vous endormi? Levez-vous *et* ne *nous* rejetez pas toujours.

24. Pourquoi détournez-vous votre visage *de nous, et* oubliez-vous notre pauvreté, et notre affliction?

25. Car notre âme est humiliée jusqu'à la poussière, et notre ventre est *comme* collé à terre.

26. Levez-vous *donc*, Seigneur. Secourez-nous, et rachetez-nous pour *la gloire de* votre nom.

PSAUME XLIV (XLV).

Prophétie sur le Messie.

1. In finem, pro iis qui commutabuntur, filiis Core, ad intellectum. Canticum pro dilecto.

2. Eructavit cor meum verbum bonum : dico ego opera mea regi.

Lingua mea calamus scribæ, velociter scribentis.

3. Speciosus forma præ filiis hominum, diffusa est gratia in labiis tuis : propterea benedixit te Deus in æternum.

1. Pour la fin, pour ceux qui seront changés. Intelligence aux enfants de Coré. Cantique pour le bien-aimé.

2. Mon cœur a produit une excellente parole. C'est au roi que je consacre mes ouvrages.

Ma langue est *comme* la plume d'un écrivain qui écrit *très*-vite.

3. *O roi!* vous surpassez en beauté les enfants des hommes, et une grâce *admirable* est répandue sur vos lèvres; parce que Dieu vous a béni de toute éternité.

Psal. XLIV. — 2. *Eructavit cor meum verbum bonum.* On croit généralement que ce Psaume est un épithalame composé par Salomon à l'occasion de son mariage avec la fille du roi d'Egypte. Mais les expressions en sont si élevées qu'elles ne peuvent convenir ni à David, ni à Salomon, ni à aucun roi de la terre. Tous les interprètes reconnaissent donc qu'il faut les rapporter à Jésus-Christ, dont Salomon a été la figure, comme le dit saint Paul (Hebr., I, 8, 9). Le mariage de ce prince ayant été le symbole de l'alliance de Jésus-Christ avec son Eglise, il est manifeste qu'il y a dans ce Psaume deux sens, et que le sens prophétique doit nous faire oublier le sens littéral. C'est pourquoi tous les Pères de l'Eglise, les plus anciens des Juifs, le paraphraste Chaldéen, les exégètes protestants eux-mêmes, reconnaissent que tout ce Psaume regarde le Messie. La divinité de Jésus-Christ et son incarnation y sont clairement exprimées; la distinction des Personnes divines y est marquée; la victoire de Jésus-Christ sur le monde y est prédite en termes magnifiques, et l'Eglise chrétienne, sous le nom de reine et d'épouse, y est montrée avec tout l'éclat d'une éminente vertu. Elle a sa racine dans la tige d'Israël; mais toutes les Eglises des Gentils lui sont associées. Au milieu de cette multitude, l'unité subsiste; et quoique les filles des princes accourent, il n'y a qu'une épouse. Les apôtres, qui sont les enfants de ce Roi de gloire, partagent entre eux l'univers, et ils deviennent les douze chefs d'un peuple nouveau qui remplit toute la terre, et qui subsistera jusqu'à la fin des siècles.

3. *Speciosus forma.* Saint Augustin commente ainsi ce passage qu'il applique à Jésus-Christ : *Nobis credentibus, ubique sponsus pulcher occurrat, pulcher in cœlo, pulcher in terra, pulcher in utero, pulcher in manibus parentum, pulcher in miraculis, pulcher in*

---

24. *Avertis.* Quasi iratus. — *Inopiæ.* Calamitatis, afflictionis.

25. *Humiliata est in pulvere anima nostra.* Vita nostra allisa est pulveri, propinqua est sepulcro, non possumus dejici et affigi profundius. — *Conglutinatus est in terra venter noster.* Prostrati sumus, et reptandum nobis est, non gradiendum.

26. *Exsurge Domine.* Vide dicta n. 23. — *Redime nos.* Exime a tantis malis. — *Propter nomen tuum.* Hebr., *propter misericordiam tuam.*

Psal. XLIV. — 1. *Pro iis qui commutabuntur.* In Hebr., est על ששנים *hal sosannim*, id est, ut aliqui vertunt, *pro liliis.* Sed vex hebraica *sosannim* utrumque significare potest, videlicet *lilia*, et *qui commutabuntur*, ut Hieron., fatetur in epistola ad Principiam Porro particula hæc tituli, *qui commutabuntur*, eos significat qui ab infidelitate convertentur ad fidem. Satis etiam commode qui commutandi sunt lilia dici possunt, cum de Ecclesia, quæ est multitudo commutatorum, dicat sponsus in Cantico Canticorum : *Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias*, Cantic. 2, 2. — *Filiis Core, ad intellectum.* Hæc explicata sunt in titulo præcedentis Psalmi 43. — *Canticum pro dilecto.* Christo Domino. In hebræo est, *carmen dilectarum.* Ita, ut aliqui volunt, vocabantur virgines quæ novam nuptam comitabantur, quemadmodum illi qui novo marito aderant amici sponsi dicebantur. Vide Joan., 3, 29. Hoc ergo carmen conscriptum est, ut nuptiarum occasione cantetur.

2. *Eructavit cor meum.* Effudit ex plenitudine et copia divinæ illustrationis. — *Verbum bonum.* Verbum præstans, orationem et sermonem insignem, nempe laudes Christi. — *Dico.* Profero, propono, eloquor mea carmina quæ conscripsi. — *Regi.* Christo, quem celebro, et qui hujus carminis est argumentum. — *Calamus scribæ.* Quia sacri scriptores sunt quasi instrumenta et calami Spiritus sancti qui illis dictat quæ scribenda sunt, et dum scribunt illis adest eosque dirigit. Vide quæ diximus in Prolegomenis, c. 4. — *Velociter scribentis.* Nam bonus calamus et bene aptatus expediti et velocis scriptoris manum non moratur, sed illi plane obsequitur et characteres format quando et quales vult ille qui eum dirigit.

3. *Speciosus forma præ filiis hominum.* Tu, Christe, super omnes homines speciosus es et pulcher, tum forma et dignitate corporis, tum maxime mentis, omni carens nævo peccati, et omni donorum et gratiarum genere cumulatissimus. — *Diffusa est gratia in labiis tuis.* Gra-

4. Vous *donc* qui êtes très-puissant, ceignez votre épée sur votre cuisse.

5. Servez-vous de votre beauté et de votre majesté. Avancez-vous, soyez heureux *dans vos combats*, et établissez votre règne,

Par la vérité, par la douceur et par la justice : et *alors* votre droite vous fera faire des progrès merveilleux.

6. Vos flèches sont aiguës. Les peuples tomberont à vos pieds ; *car elles pénètreront jusqu'*au cœur des ennemis du roi.

7. Votre trône, ô Dieu! *subsistera* éternellement. Le sceptre de votre empire sera un sceptre de droiture.

8. *Car* vous avez aimé la justice et haï l'iniquité. C'est pourquoi, ô Dieu! *le Seigneur* votre Dieu vous a oint d'une huile de joie d'une manière plus excellente que tous ceux qui ont part à votre *gloire*.

9. *Il sort* de vos habits *tirés* de vos maisons d'ivoire, une odeur de myrrhe, d'aloès et d'ambre : ce qui a engagé

4. Accingere gladio tuo super femur tuum, potentissime.

5. Specie tua et pulchritudine tua intende, prospere procede, et regna,

Propter veritatem, et mansuetudinem, et justitiam : et deducet te mirabiliter dextera tua.

6. Sagittæ tuæ acutæ, populi sub te cadent, in corda inimicorum regis.

7. *a* Sedes tua Deus in sæculum sæculi : virga directionis virga regni tui. [a. *Hebr.* 1. 8.]

8. Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem : propterea unxit te Deus, Deus tuus oleo lætitiæ præ consortibus tuis.

9. Myrrha, et gutta, et casia a vestimentis tuis, à domibus eburneis : ex quibus delectaverunt te

flagellis, pulcher invitans ad vitam, pulcher non curans mortem, pulcher deponens animam, pulcher recipiens, pulcher in ligno, pulcher in sepulcro, pulcher in cœlo, pulcher in intellectu; summa enim et vera pulchritudo justitia est..., si ubique justus, ubique decorus.

8. *Propterea unxit te Deus.* C'est dans ce passage que les Pères de Nicée ont vu une indication des trois Personnes de la sainte Trinité. C'est Dieu, c'est le Père qui a oint ou sacré le Fils. Celui qui est sacré est Dieu lui-même. Car en prenant au vocatif, comme l'Hébreu l'exige, le premier *Deus*, et au nominatif le second, on a : O Dieu, votre Dieu vous a oint. *Votre Dieu* désigne ainsi le Père, c'est-à-dire celui qui engendre, et le mot *Dieu* indique le Fils qui est *Dieu de Dieu*, *Deus de Deo*, suivant l'expression du Symbole de Nicée. L'onction qui met le Christ au-dessus des anges et des hommes, c'est-à-dire au-dessus de tous les habitants de la terre et du ciel, c'est l'onction divine émanant de l'Esprit-Saint lui-même d'après ces paroles du Prophète : *Spiritus Domini super me; eo quod unxerit Dominus me* (Is., LXI, 1).

---

tia scilicet sermonis; nam, ut habemus ex Evangelio, erat *potens in opere et sermone*, Luc. 24, 19, *et* de ipso dicebant, *nunquam sic locutus est homo*, Joan. 7, 46. — *Propterea.* Propter hanc tuam pulchritudinem et gratiam labiorum. * Vel *propterea* ponitur pro *propterea quod.* — *Benedixit te Deus.* Omnis generis bonis ornavit et cumulavit. — *In æternum.* Quæ bona tibi in æternum manebunt.

4. *Accingere gladio tuo.* Cum non solum sis pulcherrimus, sed etiam fortissimus, accinge te gladio tuo super femur tuum, et te ad pugnam compara. — *Potentissime.* Est vocandi casus, quasi dicat : O heros, o strenue, o potens.

5. *Specie tua, et pulchritudine tua.* Accingere gladio tuo, qui tua species est et decor, quo præcinctus, pulchior appares et ornatior. Alii jungunt cum sequentibus, hoc sensu : cinge ensem tuum super latus tuum, o fortis, quo interficias et reges et principes splendore et gloria tua. — *Intende.* Græce ἐντεινον quod de arcu videtur accipiendum, quod etiam suadent quæ sequuntur, *sagittæ tuæ, etc.*; sic Psalm. 7, 13, *arcum suum tetendit.* LXX ἐνέτεινε. Alii magis generatim, intende, exere vires tuas, impetum fac in hostes. — *Prospere procede.* In cæptis tuis. — *Et regna.* Debellatis hostibus, regnum obtine. — *Propter veritatem.* Affertur ratio cur Christus merito regnare debeat, quasi dicat : Prospere procede, et regna propter veritatem et mansuetudinem, et justitiam, id est, quia non desunt tibi regiæ virtutes. — *Deducet et mirabiliter dextera tua.* Cum his virtutibus regnans, mirabiles progressus videbis regni tui, neque alieno indigebis auxilio; sed dextera tua et virtus tua sola sufficiet ut mirabiliter te deducat et progredi faciat in regno amplificando, donec ponas omnes inimicos tuos scabellum pedum tuorum.

6. *Sagittæ tuæ acutæ.* Sagittæ tuæ acutæ infigentur in corda inimicorum tuorum, o Christe, qui rex es. — *Populi sub te cadent.* A te domiti efficacitate prædicationis evangelicæ, vel pœnis a te contra rebelles lumini et veritati potenter inflictis.

7. *Sedes tua.* Solium, thronus regni tui stabilis erit in æternum. — *Virga directionis virga regni tui.* Sceptrum regni tui est sceptrum directionis, id est rectitudinis, æquitatis, justitiæ, * sceptrum rectissimum. Est phrasis hebraïca : sic dicitur *Deus scientiarum*, id est, Deus scientissimus.

8. *Propterea unxit te Deus.* Vel significatur effectus, ut sensus sit : quia dilexisti justitiam et odisti iniquitatem obediendo usque ad mortem crucis, propterea Deus unxit te oleo lætitiæ, id est, glorificavit et exaltavit te ad dexteram suam : quæ glorificatio recte dicitur unctio lætitiæ, quia per illam accepit finem omnis dolor. Vel significatur causa, ut sensus sit : dilexisti justitiam et odisti iniquitatem, propterea quod Deus unxit te oleo eximiæ illius gratiæ spiritualis, id est, unionis hypostaticæ. — *Præ consortibus tuis.* Sua participes, socios regni, cohæredes, et communicantes in regni possessione, quia scilicet inferiorem gloriæ gradum adepti sunt, nec ullus eorum divinitati hypostatice unitus est.

9. *Myrrha.* Lacryma est arbusculæ arabicæ. Vide quæ dixi Exod. 30, n. 23. — *Gutta.* Græce σταχτη *stacte*, myrrha stillatitia, et per se erumpens et exsudans : vide Exod. loco citato. —

10. Filiæ regum in honore tuo.

Astitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato : circumdata varietate.

11. Audi filia, et vide, et inclina autem tuam, et obliviscere populum tuum, et domum patris tui.

12. Et concupiscet rex decorem tuum : quoniam ipse est Dominus Deus tuus, et adorabunt eum.

13. Et filiæ Tyri in muneribus vultum tuum deprecabuntur, omnes divites plebis.

14. Omnis gloria ejus filiæ regis ab intus, in fimbriis aureis,

15. Circumamicta varietatibus.

10. Les filles des rois à faire votre joie *et* votre gloire.

La reine s'est tenue à votre droite, ayant un habit enrichi d'or, *et* étant environnée de ses divers ornements.

11. Ecoutez, ma fille, *lui a-t-on dit;* ouvrez vos yeux, et ayez l'oreille attentive; et oubliez votre peuple et la maison de votre père.

12. Et *alors* le roi concevra pour votre beauté un amour *qui vous comblera d'honneur,* parce qu'il est le Seigneur votre Dieu, et que *les peuples* l'adoreront.

13. Et les filles de Tyr *viendront aussi* avec leurs présents ; tous les riches d'entre le peuple vous offriront leurs humbles prières.

14. *Car* toute la gloire de celle qui est la fille du roi *lui* vient du dedans au milieu des franges d'or

15. Et des divers ornements dont elle est environnée.

Casia. Quid sit casia, dixi Exod. 30, n. 24. — *A vestimentis tuis.* Horum aromatum odores balant ex tuis vestimentis. Per aromata hæc virtutes et Spiritus sancti dona videntur significari, quæ late bonum odorem sanctitatis diffundunt. De hoc odore dicebat S. Paulus II. Cor. 2, 15 : *Christi bonus odor sumus.* — *A domibus eburneis.* Ex eburneis amplisque repositoriis, quæ propterea domus vel palatia dicuntur; nam vox Hebraica הֵיכָל *hechal,* basilicam, templum, aut palatium significat, ad quorum formum effingi solent. — *Ex quibus delectaverunt te filiæ regum.* Quibus vestibus odoratis, ex tua synthesi de proptis indutæ et ornatæ filiæ regum, te mirum quantum delectaverunt. Per filias regum fortasse intelligit sanctorum animas quæ virtutum infusis habitibus et cœlestis gratiæ decore amiciuntur.

10. *In honore tuo.* In tuo comitatu, gloriæ, honoris et majestatis pleno. Vel in honorem et obsequium tuum. — *Regina.* Ecclesia, præsertim ex gentibus collecta. Apertissime enim docet Apostolus ad Ephes., 5, Ecclesiam sponsam Christi esse. Possunt etiam hæc optime accommodari beatæ Virgini, quæ licet mater Christi secundum carnem, est tamen sponsa secundum spiritum. — *A dextris tuis.* Tibi proxima, et in loco summi honoris infra regalem thronum. — *In vestitu deaurato.* In vestitu aureo, ut sonat textus hebræus in quo tantum habemus *in auro de Ophir,* quæ verba S. Hieron. vertit, *in diademate aureo :* alii, aliis modis. — *Varietate.* Vario ornatu. Spiritualiter hæc charitatem et alias virtutes et dona significant.

11. *Audi filia.* Ecclesiam David vocat filiam, vel quia loquitur in persona Dei Patris, ut placet D. Hieron. Vel quia loquitur ut unus ex Patribus Ecclesiæ, ut dicit S. Augustinus. — *Vide.* Diligenter considera quæ audis. — *Inclina aurem tuam.* Ad evangelicæ legis obedientiam. — *Obliviscere populum tuum.* Nam non solum gentes transeuntes ad Evangelium oblivisci debent veteris sui populi et idololatriæ, sed etiam Judæi dediscere veterem suum cultum et cæremonias legis. — *Domum patris tui.* In qua paganismum aut judaismum didicisti.

12. *Concupiscet rex decorem tuum.* Placebit regi decor et pulchritudo tua; amabit te. — *Quoniam ipse est Dominus Deus tuus.* Nihil autem magis requirit a servis Dominus, neque Deus a creaturis, quam obedientiam. — *Et adorabunt eum.* Par est te aures et animam ad obsequium præpare, quia sponsus tuus Deus est, cui omnes se submittere debent, et illum adorare. In Hebr. est, *et adora ;* Græcus et Chaldeus habent, *adorabis.*

13. *Et filiæ Tyri.* Non solum nationes omnes regem adorabunt, sed tibi etiam aponsæ se submittent. Filiæ Tyri sunt mulieres Tyriæ, quo nomine gentes omnes significantur. Meminit potius mulierum quam virorum, quia illarum quam horum frequentior est accessus ad reginam. — *In muneribus.* Munera afferentes. — *Vultum tuum deprecabuntur.* Coram te supplices procumbent. Indicatur potestas clavium et sacramentorum. — *Divites plebis.* Ditissimi populorum. Proceres et viri principes.

14. *Ejus.* Redundat per pleonasmum. — *Ab intus.* Universa gloria filiæ regis, sive Ecclesiæ est intresecus, spiritualis et in animo. Illarum mulierum pulchritudo est *ab intus*, quæ est innata et fuco non accersita. — *In fimbriis aureis.* Fimbrias aureas appellat ornamenta ad oram vestimenti apposita. in Græco est, ἐν κρασσωτοῖς χρυσοῖς : est autem κρασσωτὸς χιτὼν tunica fimbriata, seu villis prætexta, qui imis vestibus assuebatur, nam κρασσός fimbriam, sive limbum significat, hoc est, extremam vestis oram, quæ eam circumquaque ambit. Alia versio in annotantibus ad editionem Vaticanam bibliorum LXX habet, διὰ συσφιγκτήρων χρυσῶν, quod crediderim non male intelligi de fibulis aureis quibus vestis ore necterentur. Porro hæc spiritualiter pro cujusque ingenio explicari possunt, ut de mutua charitate quæ nos invicem nectit, etc.

15. *Circumamicta varietatibus.* Hebræus habet, *ex intertextionibus auri vestimentum ejus in vestibus phrygiis.* Alii vertunt, *ex ocellaturis auri vestimentum ejus in recamatis.* Significatur ergo sponsam pretiosa et phrygio opere varie picta et elaborata veste, quam Itali appellant *veste ricamata*, indutam esse. Spiritualiter varia hæc vestis significare potest diversos status et varios colendi ritus qui sunt in Ecclesia. — *Regi.* Tibi, o rex. Sic versiculo proxime sequenti, *in templum regis*, id est in templum tuum. — *Virgines.* Singulares ecclesiæ, vel animæ castæ et incorruptæ, de quibus II. Cor., 11, 2, ait D. Paulus : *Despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo.* — *Post eam.* Post Ecclesiam catholicam. — *Proximæ ejus.* Propinquæ ejus et cognatæ gentes. Sociæ et amicæ nationes. — *Afferentur tibi.* Ad te, Christe, adducentur.

Des vierges seront amenées au roi *pour marcher* après elle : *et* l'on vous présentera, *Seigneur,* celles qui sont ses plus proches.

16. Elles *vous* seront présentées avec des transports de joie; on les conduira jusque dans le temple du roi.

17. Vous aurez, *ô reine!* plusieurs enfants pour *succéder à* vos pères. Vous les établirez princes sur toute la terre.

18. Ils se souviendront de votre nom dans la suite de toutes les races.

Et c'est pour cela que les peuples publieront éternellement vos louanges dans tous les siècles.

Adducentur regi virgines post eam : proximæ ejus afferentur tibi.

16. Afferentur in lætitia et exultatione : adducentur in templum regis.

17. Pro patribus tuis nati sunt tibi filii : constitues eos principes super omnem terram.

18. Memores erunt nominis tui in omni generatione et generationem.

Propterea populi confitebuntur tibi in æternum et in sæculum sæculi.

PSAUME XLV (XLVI).

Cantique d'action de grâces après la défaite des ennemis et la paix conclue.

1. Pour la fin, aux enfants de Coré, pour les secrets, Psaume.

2. Dieu est notre refuge et notre force. C'est lui qui nous a assistés dans les grandes afflictions qui sont venues fondre sur nous.

3. C'est pourquoi nous ne serons point saisis de crainte quand la terre serait renversée, et que les montagnes seraient transportées dans le fond de la mer.

4. Ses eaux ont fait un grand bruit et ont été agitées : les montagnes ont été ébranlées par la force des *flots.*

5. Un fleuve *tranquille* réjouit la cité de Dieu par l'abondance *de ses eaux :* le Très-Haut a sanctifié son tabernacle.

1. In finem, filiis Core pro arcanis, Psalmus.

2. Deus noster refugium, et virtus : adjutor in tribulationibus, quæ invenerunt nos nimis.

3. Propterea non timebimus dum turbabitur terra, et transferentur montes in cor maris.

4. Sonuerunt, et turbatæ sunt aquæ eorum : conturbati sunt montes in fortitudine ejus.

5. Fluminis impetus lætificat civitatem Dei : sanctificavit tabernaculum suum Altissimus.

Psal. XLV. — 2. *Deus noster refugium.* David avait vu se former contre lui une ligue redoutable. Les Philistins, les Moabites, les Syriens et les Iduméens s'étaient réunis pour renverser son trône. Lorsqu'il eut dissipé cette ligue et dicté la paix à tous ces peuples jaloux qui l'environnaient, il composa ce cantique dans lequel il remercie Dieu des succès qu'il a obtenus. Les victoires qu'il vient de remporter sur les nations infidèles sont à ses yeux un gage de la protection que le Seigneur continuera de donner à son peuple. Les Pères ont vu dans ce Psaume la sécurité de l'Eglise qui est entourée d'ennemis, mais qui en a toujours triomphé et qui est sûre, d'après les promesses divines, d'en triompher perpétuellement à l'avenir.

5. *Fluminis impetus.* Ces flots en furie n'ont jamais attaqué les remparts de Sion, la cité sainte. Le fleuve qui l'arrose coule doucement comme les eaux de Géhon et de Siloë (Is., VIII, 6), et répandent dans son sein l'abondance, sans y causer jamais le moindre effroi.

---

16. *In templum regis.* In cœlum ad Ecclesiam triumphantem, qaæ hic describi videtur cum dicitur *in lætitia et exultatione.*

17. *Pro patribus tuis nati sunt tibi filii.* Pro patriarchis et prophetis nati sunt, Domine, ex hac sponsa apostoli, episcopi, etc., et alii Ecclesiæ proceres, quibus nunquam destituitur Ecclesia, nova semper sobole succrescente in eorum locum qui moriuntur in Domino, * Vel sensus est : pro parentibus tuis quos reliquisti (dictum enim est n. 11, *obliviscere populum tuum, et domum patris tui*) nascentur tibi filii. Nomine patrum etiam matres, sic ad Hebræos 11, 23, de Mose dicitur : *Occultatus est mensibus tribus a parentibus suis.* In græco est, a patribus, ἀπὸ τῶν πατέρων. — *Constitues eos principes.* Facies eos principes et præsules ecclesiasticos instituendis et moderandis populis destinatos. — *Super omnem terram.* Per quam late fundetur Ecclesia.

18. *Memores erunt.* Non obliviscentur cultum tuum, sed perpetuo sancteque retinebunt christianam religionem. Memorabunt celebrabuntque potentiam, sapientiam et bonitatem tuam, etc. — *Confitebuntur tibi.* Te palam et sine metu celebrabunt in æternum.

Psal. XLV. — 1. *Filiis Core.* Vide dicta ad titulum Psal. 41. — *Pro arcanis.* Vide dicta ad tit. Psal. 9.

2. *Invenerunt.* Invaserunt. — *Nimis.* Hebr. מאד *meod*, significat *valde.*

3. *Turbabitur terra.* Etiamsi omnia sus deque vertantur, intrepidi erimus et inconcussi. — *In cor maris.* In medium mare : est poetica maximæ turbationis descriptio.

4. *Sonuerunt, et turbatæ sunt aquæ eorum.* Non timebimus, etiamsi ex translatione montium in cor maris resonarent et turbarentur aquæ. — *Eorum.* Marium, quia ubi nos habemus, *in cor maris,* in textu hebraico et græco est, *in cor marium.* — *Conturbati sunt montes.* Etiamsi conturbentur montes de terra in mare translati. — *In fortitudine ejus.* Potentia et robore divini brachii.

5. *Fluminis impetus.* Fluminis decursus. Alludit ad aquas Siloe, cujus aquæ quietæ et leniter labentes. Significatur pro amaritudinis abundantia quæ turbabit impios, dandam Ec-

6. Deus in medio ejus, non commovebitur : adjuvabit eam Deus mane diluculo.
7. Conturbatæ sunt gentes, et inclynata sunt regna : dedit vocem suam, mota est terra.
8. Dominus virtutum nobiscum : susceptor noster Deus Jacob.
9. Venite, et videte opera Domini, quæ posuit prodigia super terram :
10. Auferens bella usque ad finem terræ.
Arcum conteret, et confringet arma : et scuta comburet igni.
11. Vacate, et videte, quoniam ego sum Deus : exaltabor in gentibus, et exaltabor in terra.
12. Dominus virtutum nobiscum : susceptor noster Deus Jacob.

6. Dieu est au milieu d'elle, elle ne sera point ébranlée; et Dieu la protégera dès le grand matin.
7. Les nations ont été remplies de trouble, et les royaumes ont été abaissés. *Le Seigneur* a fait entendre sa voix, et la terre en a été ébranlée.
8. Le Seigneur des armées est avec nous : le Dieu de Jacob est notre défenseur.
9. Venez, et voyez les œuvres du Seigneur, *ces œuvres* qu'il a fait paraître, *comme* des prodiges sur la terre,
10. En faisant cesser les guerres jusqu'aux extrémités de la terre.
Il brisera l'arc *de nos ennemis*, et il mettra en pièces leurs armes, et il brûlera leurs boucliers *en les jetant* dans le feu.
11. Soyez dans un *saint* repos; et considérez que c'est moi qui suis Dieu; je serai élevé au milieu des nations, et je serai élevé dans toute la terre.
12. Le Seigneur des armées est avec nous, et le Dieu de Jacob est notre défenseur.

PSAUME XLVI (XLVII).

Tous les peuples sont invités à louer Dieu.

1. In finem, pro filiis Core, Psalmus.
2. Omnes gentes, plaudite manibus : jubilate Deo in voce exultationis,
3. Quoniam Dominus excelsus, terribilis, Rex magnus super omnem terram.
4. Subjecit populos nobis, et gentes sub pedibus nostris.

1. Pour la fin, pour les enfants de Coré, Psaume.
2. Nations, frappez toutes des mains; chantez la gloire de Dieu par des cris d'allégresse,
3. Parce que le Seigneur est très-élevé *et* redoutable; il est le Roi suprême sur toute la terre.
4. Il nous a assujéti les peuples, et *il a mis* les nations *infidèles* sous nos pieds.

Psal. XLVI. — 2. *Omnes gentes.* Le sujet de ce Psaume est entendu diversement par les interprètes. Les uns l'appliquent au transport de l'arche sur le mont de Sion, ou dans le temple de Salomon. Les autres, ce qui est beaucoup moins probable, croient qu'il a été composé pour la dédicace du second temple, après le retour de la captivité. Les saints Pères l'entendent presque unanimement de l'ascension triomphante de Jésus-Christ. On peut croire qu'il traite en général des victoires de cet Homme-Dieu sur l'enfer, sur l'idolâtrie et sur tous les ennemis du salut. C'est une sorte de chant de triomphe en l'honneur de ce Roi de gloire. Tout pécheur converti, et délivré de la captivité du démon, peut y puiser des sentiments de joie et de reconnaissance.

---

clesiæ abundantiam voluptatis, quæ eam lætificavit; et pro instabilitate montium qui transferentur in cor maris, Ecclesiam perpetuam stabilitatem habituram, quia Deus erit in medio ejus. — *Sanctificavit tabernaculum suum Altissimus.* Ideo lætificavit civitatem suam Deus, quia eam elegit et sanctificavit in tabernaculum sibi; eamque esse voluit propriam habitationem suam, juxta illud Apoc. 21. 3 : *Ecce tabernaculum Dei cum hominibus, et habitavit cum eis. Et ipsi populus ejus erunt.*

6. *Non commovebitur.* Deo illi dante ut firma sit et inconcussa. — *Mane diluculo.* Mature, opportuno tempore.

7. *Conturbatæ sunt gentes.* Deo pro nobis stante trepidaverunt gentes Ecclesiæ inimicæ. — *Inclinata sunt regna.* Nutaverunt et inclinata sunt ad ruinam. — *Dedit vocem suam.* Intonuit Dominus. — *Mota est terra.* Timore concussi sunt mortales.

8. *Virtutum.* Exercituum et angelorum. — *Susceptor.* Refugium, sustentaculum. — *Deus Jacob.* Deus Israel, id est, Israelitarum. Vel Deus quem coluit Jacob patriarcha, quippe ei in variis negotiis et casibus adfuit.

9. *Quæ posuit prodigia.* Admiranda, quæ in populi sui bonum patravit.

10. *Auferens bella.* Ponens fines Ecclesiæ pacem, et persecutiones auferens; quod Constantini tempore impletum est. — *Arcum conteret.* Poetica pacis descriptio.

11. *Vacate.* Soluto et quieto animo estote. — *Videte quoniam ego sum Deus.* Ex hoc intelligite me Deum esse, licet plerique gloriam meam nitantur obscurare. — *Exaltabor in gentibus.* Propter mirabilia quæ patrabo, magnam gloriam consequar apud omnes gentes.

12. *Dominus virtutum.* Vide dicta n. 8.

Psal. XLVI. — 1. *Pro filiis Core.* Vide dicta ad Psal., 41.

2. *Plaudite manibus.* Gestu lætitiam ostendite. — *Jubilate.* Hebr. *clangite.*

4. *Subjecit populos nobis.* Nostræ potestati et religioni. — *Sub pedibus nostris.* Est repetitio ejusdem sententiæ primo hemistichio expressæ.

5. Il a choisi dans nous son héritage, *dans nous, dis-je, qui sommes* la beauté *et la race* de Jacob qu'il a aimée.

6. Dieu est monté au milieu des cris de joie; et le Seigneur est entré au bruit des trompettes.

7. Chantez à la gloire de notre Dieu; chantez, chantez à la gloire de notre Roi; chantez :

8. Chantez avec sagesse; car *notre* Dieu est le roi de toute la terre.

9. Dieu régnera sur *toutes* les nations. Dieu est *déjà* assis sur son trône saint.

10. Les princes des peuples se sont *unis* avec le Dieu d'Abraham, parce que les dieux puissants de la terre ont été extraordinairement élevés.

5. Elegit nobis hæreditatem suam, speciem Jacob, quam dilexit.

6. *a* Ascendit Deus in jubilo, et Dominus in voce tubæ. [a *II. Reg.* 6. 15.]

7. Psallite Deo nostro, psallite; psallite Regi nostro, psallite.

8. Quoniam rex omnis terræ Deus; psallite sapienter.

9. Regnabit Deus super gentes; Deus sedet super sedem sanctam suam.

10. Principes populorum congregati sum cum Deo Abraham; quoniam dii fortes terræ, vehementer elevati sunt.

PSAUME XLVII (XLVIII).

Perpétuité de l'Eglise.

1. Psaume qui doit servir de Cantique aux enfants de Coré, le second jour de la semaine.

2. Le Seigneur est grand et digne de toute louange dans la cité de notre Dieu et sur sa sainte montagne.

1. Psalmus Cantici filiis Core secunda sabbati.

2. Magnus Dominus, et laudabilis nimis in civitate Dei nostri, in monte sancto ejus.

10. *Quoniam dii fortes terræ.* Les hébraïsants ne s'accordent pas dans la traduction de ce verset. Il y en a qui traduisent : « Les princes des peuples se sont rassemblés auprès du Dieu d'Abraham ; car Dieu est le maître des protecteurs de la terre et il est infiniment élevé. » D'autres disent : « Les princes des peuples se sont réunis, et pareillement le peuple du Dieu d'Abraham; car les boucliers (ou les protecteurs) de la terre sont soumis à Dieu; il est grandement exalté. » Mais le sens de la Vulgate est aussi clair que remarquable.

PSAL. XLVII. — 2. *Magnus Dominus.* Il est évident que ce Psaume a été composé pour louer Dieu de quelque victoire signalée. De quelle victoire s'agit-il? Les uns pensent qu'il s'agit de la délivrance de Jérusalem attaquée par les Moabites, les Syriens et les Ammonites, et menacée d'une ruine totale sous le règne de Josaphat (II. Par., XX); les autres croient que l'auteur a en vue la défaite de Sennachérib (IV. Reg., XVIII et XIX; et II. Par., XXXII). Quoi qu'il en soit, le Psalmiste y est tout particulièrement occupé de la protection singulière dont le Seigneur a favorisé la ville sainte, et il considère cette faveur comme un gage de la protection qu'il lui accordera toujours à l'avenir. Jérusalem étant la figure de l'Eglise, les saints Pères ont appliqué ce Psaume à l'Eglise elle-même, et y ont vu une peinture de sa perpétuité et de son indéfectibilité. Toujours attaquée, mais jamais vaincue, les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contre elle.

---

5. *Elegit nobis.* Ordo et sensus versiculi est hujusmodi : speciem, id est, quidquid erat speciosum et excellens in familia Jacob, vel pulchritudinem eximiam populi judaici, quem dilexit, selegit sibi pro sua hæreditate, sive in hæreditatem suam, id est, adlegit ad Ecclesiam quæ hæreditas illius est.

6. *Ascendit Deus.* Est alia ratio propter quam plaudere oporteat et exultare, quia scilicet posteaquam Dominus elegit sibi hæreditatem in populo Hebræorum, id est, inchoavit Ecclesiam in apostolis et discipulis, ascendit in cœlum. Licet enim hic exprimatur locus quo ascendit, habemus tamen ex Psal., 67, 19, ubi legimus : *Ascendisti in altum, cepisti captivitatem;* et ibid. 34 : *Ascendit super cœlum cœli, ad orientem.* Alii explicant verba hæc de arca, cum in sublime a levitis elevata est tubis clangentibus, de quo habemus II. Reg., 6. 12 : *Abiit ergo David, et adduxit arcam Dei de domo Obededom in civitatem David cum gaudio.* — *In jubilo.* Quod de spirituali jubilo et sono intelligendum est; nam, ut Chrysost. notat, quod ad corporalem strepitum attinet, ascendit Christus in silentio, nec, ut in nativitate, auditi sunt angelorum chori.

8. *Sapienter.* Græce συνετῶς intelligenter, attenta mente, non lingua tantum, sed etiam corde et animo.

9. *Regnabit Deus.* Est alia ratio propter quam oportet exultare et plaudere, quia scilicet non contentus Christus hæreditate quam sibi acquisivit ex populo Hebræorum, per apostolorum prædicationem sibi gentiles subjiciet, et super eos regnabit. Si de arca intelligamus, et Deo illi insidente, dicemus has esse faustas populi acclamationes, quarum sensus est, regnum Dei Israel late amplificandum, et illi circumjectas omnes gentes subjiciendas. — *Sedet super sedem.* Ad dexteram Patris. Vel super cherubim arcam alis inumbrantes. — *Sanctam.* Justissimam, in quam nulla cadere potest iniquitas. Vocatur etiam sedes Dei sancta, quoniam anima justi sedes est sapientiæ, et Deus sedet super cherubim, qui sunt sanctissimi et beatissimi spiritus.

10. *Principes populorum.* Reges et principes terræ. — *Congregati sunt cum Deo Abraham.* Declarat quod dixit, *regnabit Deus super gentes :* nam principes gentiles cum populis suis agregaverunt se, et secuti sunt Deum Abraham, id est, verum Deum quem coluit Abrahamus. — *Dii fortes terræ.* Principes potentes, et quasi dii in terris: — *Vehementer elevati sunt.* Ad dignitatem evecti, filiorum Dei.

PSAL. XLVII. — 1. *Filiis Core.* Vide dicta ad titulum Psalmi 41. — *Secunda sabbati.* Id est, quem canerent secunda sabbati. Est autem secunda sabbati dies illa quæ immediate sequitur diem dominicam, quæ est prima sabbati : nam apud Judæos sabbatum censebatur esse ultima dies hebdomadæ.

2. *In civitate Dei nostri.* In Jerusalem. — *In monte sancto ejus.* In monte Sion quem sibi peculiariter in habitationem et cultum suum elegit Dominus.

3. Fundatur exultatione universæ terræ mons Sion, latera aquilonis, civitas Regis magni.
4. Deus in domibus ejus cognoscetur, cum suscipiet eam.
5. Quoniam ecce reges terræ congregati sunt; convenerunt in unum.
6. Ipsi videntes sic admirati sunt, conturbati sunt, commoti sunt;
7. Tremor apprehendit eos.
Ibi dolores ut parturientis;
8. In spiritu vehementi conteres naves Tharsis.
9. Sicut audivimus, sic vidimus in civitate Domini virtutum, in civitate Dei nostri; Deus fundavit eam in æternum.
10. Suscepimus Deus misericordiam tuam, in medio templi tui.
11. Secundum nomen tuum Deus, sic

3. Car le mont de Sion *fait* la joie de toute la terre. La ville du grand Roi est du côté de l'aquilon.
4. *Or* Dieu sera connu dans ses murs lorsqu'il prendra sa défense;
5. *Car*, les rois de la terre se sont assemblés, et ont conspiré unanimement contre elle.
6. *Mais* l'ayant vue eux-mêmes, ils ont été tout étonnés, tout remplis de trouble et d'une émotion extraordinaire,
7. *Et* le tremblement les a saisis.
Alors ils ont ressenti les douleurs que sent une femme qui est en travail d'enfant;
8. C'est ainsi que vous briserez, par le souffle d'un vent impétueux, les vaisseaux de Tharsis.
9. Nous avons vu dans la cité du Seigneur des armées, dans la cité de notre Dieu, les mêmes choses que nous avons entendues *de la bouche de ses prophètes;* Dieu l'a *affermie* pour toute l'éternité.
10. Nous avons ressenti, ô *mon* Dieu! votre miséricorde au milieu de votre temple.
11. Comme votre nom s'étend jusqu'aux extré-

5. *Ecce reges terræ.* Ces rois étaient les alliés de Sennachérib, qui avaient suivi ce prince dans l'expédition qu'il avait entreprise contre la ville sainte. Ils figurent tous les rois de la terre qui, en différents temps, se sont ligués contre le Christ et son Église : *Astiterunt reges terræ et principes convenerunt in unum, adversus Dominum et adversus Christum ejus* (Ps. II, 2).

9. *Sicut audivimus.* Ces paroles semblent une allusion à la prophétie d'Isaïe et signifient : Comme nous avons appris du prophète Isaïe, que la ville sainte serait miraculeusement délivrée, que Rabsacès et son armée seraient exterminés, ainsi nous avons vu l'accomplissement de cet oracle (Is., XXXVII, 21 et IV. Reg., XIX, 20). Dans le ciel, les habitants de la Jérusalem éternelle chantent aussi : Ce que nous avons appris, par les oreilles de la foi (Gal., III, 2, 5), nous l'avons vu réalisé, maintenant que tous les voiles sont levés et que nous voyons Dieu face à face. — *Deus fundavit eam.* C'est la pensée de tous les fidèles à l'égard de l'Église. Quelles que soient les attaques dont elle est l'objet, nous n'avons rien à craindre. C'est Dieu qui l'a établie, il l'a mise sur un roc inébranlable (Matth., XVI, 18), elle ne peut être renversée. *Si ergo eam Deus fundavit in æternum, quid times ne cadat firmamentum?* dit saint Augustin (*In Ps.* XLVII, n. 7).

---

3. *Fundatur.* S. Chrysost., Theodoret., et Euthymius existimant ad litteram agi de reædificatione Jerusalem post reversionem e captivitate Babylonica. SS. Ambros., Augustinus, Hieronym. et alii de Ecclesia accipiunt; qui tamen sensus præcipue intentus velatur allegoria ædificationis Jerusalem, ut in argumento dictum est. — *Exultatione universæ terræ.* Cum exultatione et gaudio universæ terræ. — *Latera aquilonis.* Aliqui per latera aquilonis intelligunt ipsum montem Sion, ut sit appositio, mons Sion, qui est in latere aquilonari; sed falluntur, quia, ut ex aliquot auctoribus docet Genebrard. mons Sion erat in latere australi. Vide etiam Villalpandum, tom. 3, in Ezech., part. 1, l. 1, c. 11; et lib. 2, c. 18. Itaque per latera aquilonis ea pars urbis inferioris significatur quæ ad boream erat obversa, et Salem dicebatur, et imposita erat colli Acra. — *Regis magni.* Nomen regis magni rectius convenit Deo cœli terræque Domino, quam Persarum et Assyriorum olim regibus, qui *magni* cognomentum sibi assumebant. Sic Persam vocat ex communi usu Josephus Antiq., l. 11, c. 6 : βασιλεὺς ὁ μέγας Ἀρταξέρξης, *Magnus rex Artaxerxes.* Sic Judith 3, 2, de rege Assyriorum : *Serviamus Nabuchodonosor regi magno.* Simili adulatione Turcarum imperator *magnus Dominus* appellatur, *il grand signore.*

4. *Deus in domibus ejus.* Sensus versiculi est : cognoscetur Deus habitare in Jerusalem illamque tueri, cum contra hostes defendet eam.

5. *Quoniam ecce reges.* Reges inimici, et crescentis Jerusalem gloriæ invidentes congregati sunt ut ædificationem impedirent.

6. *Videntes.* Cum in conspectum urbis, quam exscindere cupiebant, venissent.

7. *Ibi dolores ut parturientis.* Scilicet passi sunt. Τὸ *ibi* positum est pro *tunc*, cum scilicet ad Jerusalem venissent.

8. *In spiritu vehementi.* In spiritu vehementi conteres eos, quo modo ventus validus conterit naves Tharsis. Vel sensus est : non solum terrestres copias, sed etiam classes maris conteres. — *Tharsis.* Alii volunt esse Ciliciam, alii Carthaginem, alii Indiam, quod verius videtur.

9. *Sicut audivimus, sic vidimus.* Ut olim audivimus fecisse Deum mirabilia ut populum suum tueretur : sic nos idem auxilium et præsentem opem experti sumus, et vidimus oculis nostris in ædificatione civitatis hujus. — *Domini virtutum.* Dominus exercituum. — *Fundavit eam in æternum.* Ut sit in æternum, nec ulla vis possit illam evertere. Convenit Ecclesiæ adversus quam portæ inferi non prævalebunt.

10. *Suscepimus.* Consecuti sumus. — *In medio templi tui.* Ubi eam in maximis hisce periculis implorabamus.

11. *Secundum nomen tuum.* Sicut nomen Dei in universa terra notum factum est, ob mirabilia quæ in fundanda Jerusalem et Ecclesia patravit; sic etiam toto orbe laudatur. — *Justitia plena est dextera tua.* Laudatur quia justissime pios defendit potenti dextera sua, et eadem impios plectit, ut meriti sunt.

mités de la terre, votre louange s'y étend de même; votre droite est pleine de justice.

12. Que le mont de Sion se réjouisse, et que les filles de Juda soient dans des transports de joie à cause de vos jugements, Seigneur.

13. Faites le tour de Sion, regardez son étendue, comptez le nombre de ses tours.

14. Appliquez-vous à considérer sa force, et faites le dénombrement de ses maisons, afin que vous en fassiez le récit à la postérité.

15. Parce que ce Dieu est notre Dieu pour toute l'éternité : et il régnera sur nous dans les siècles *des siècles*.

et laus tua in fines terræ; justitia plena est dextera tua.

12. Lætetur mons Sion, et exultent filiæ Judæ, propter judicia tua, Domine.

13. Circumdate Sion, et complectimini eam; narrate in turribus ejus.

14. Ponite corda vestra in virtute ejus, et distribuite domos ejus, ut enarretis in progenie altera.

15. Quoniam hic est Deus, Deus noster in æternum, et in sæculum sæculi; ipse reget nos in sæcula.

PSAUME XLVIII (XLIX).

Sur la vanité des biens de ce monde.

1. Pour la fin, aux enfants de Coré, Psaume.

2. Peuples, écoutez tous ceci : soyez attentifs, vous tous qui habitez l'univers;

3. Soit que vous soyez d'une base ou d'une illustre naissance, que vous soyez riches ou pauvres,

4. *Car* ma bouche proférera *des paroles de* sagesse; et la méditation de mon cœur *vous découvrira des paroles de* prudence.

5. Je rendrai mon oreille attentive à la parabole : *et* je découvrirai sur la harpe, ce que j'ai à vous proposer.

1. In finem, filiis Core, Psalmus.

2. Audite hæc, omnes gentes; auribus percipite, omnes qui habitatis orbem;

3. Quique terrigenæ, et filii hominum: simul in unum dives et pauper.

4. Os meum loquetur sapientiam; et meditatio cordis mei prudentiam.

5. *a* Inclinabo in parabolam aurem meam; aperiam in psalterio propositionem meam. [a *Ps.* 77. 2. *Matth.* 13. 35.]

Psal. XLVIII. — 2. *Audite hæc.* Ce Psaume est purement moral. On ne sait quel en est l'auteur, ni dans quelles circonstances il a été composé. On ne trouve le nom de David ni dans l'Hébreu, ni dans le grec des Septante, ni dans le latin de la Vulgate. L'auteur y démontre contre ceux qui s'enorgueillissent des richesses, que les biens de ce monde ne sont que vanité, puisqu'ils ne peuvent préserver ceux qui les possèdent, ni de la mort, ni de l'enfer. Ce Psaume est très-obscur; l'auteur nous avertit (v. 5) qu'il va parler un langage énigmatique. Les auteurs spirituels pensent que le Psalmiste n'insiste sur la vanité des biens de ce monde que pour nous faire comprendre que ce n'est pas par des choses corruptibles comme l'or ou l'argent, que nous pouvons être rachetés, mais par le sang précieux de Jésus-Christ.

---

12. *Mons Sion.* Invitat per prosopopœiam montem Sion ad lætitiam : lætetur mons Sion, lætetur Jerusalem, et incolæ ejus. — *Filiæ Judæ.* Oppida et castella Judææ, quorum mater quodammodo erat Jerusalem earum metropolis. — *Propter judicia tua Domine.* Quod Dominus in hostes qui bellum intulerant judicia exercuerit, et illos ultus sit

13. *Circumdate Sion.* Mœnibus. — *Complectimini eam.* Ambitu murorum. — *Narrate in turribus ejus.* Consultate, discurrite quomodo turres ejus ædificari possint. De turribus excitandis deliberate. Hoc sensu narrandi verbum accipitur Psal. 63, 6 : *Narraverunt ut absconderent laqueos.* In hebræo est, *numerate turres ejus*, quasi dicatur ædificatoribus ut numerent turres, ac reputent quanto turrium numero Jerusalem cingi æquum sit.

14. *Ponite corda vestra.* Intenti estote et diligentissime curate ut firma sint ejus propugnacula et antemurale. — *In virtute ejus.* In fortitudine ejus : curate ut validi et fortes sint muri. In hebr. est, *ponite cor vestrum ad antemurale.* — *Distribuite domos ejus.* Variis civibus et operariis areas assignate, in quibus sibi domos excitent. — *Ut enarretis in progenie altera.* Ut per nos reædificata civitate et multiplicato populo fideli, ad posteros Dei notitiam transmittatis, ea quæ sequuntur proximo versiculo posteris narrantes, et vestro exemplo confirmantes.

Psal. XLVIII. 3. *Terrigenæ.* Plebeii, ignobiles; *poetæ* γηγενεῖς, *terræ filios* appellant. In hebræo est, בני אדם *bene adam*, *filii adam.* * Callimachus hymno in Jovem gigantes simili dicendi modo πηλόγονους *ex luto generatos* appellat terræ filios. — *Filii hominum.* Nobiles; in Hebr. בני איש *bene isc.* Vox אדם *adam* sonat hominem obscurum et quasi terreum : איש *isc* autem insignem nobilitate, virtute, aut aliis notis illustrem. — *In unum.* Pariter, simul.

4. *Sapientiam.* Verba sapientiæ. — *Meditatio cordis mei.* Per os erumpens eloquetur documenta prudentiæ, quæ accurata et diuturna consideratione vera esse deprehendit.

5. *Inclinabo in parabolam aurem meam.* Subjiciam obedienter aurem spiritui loquenti et mihi suggerenti parabolam. * Vel sensus est : diligenter auscultabo, et attendam ne quid inconcinne canam : et sumpta est metaphora a musicis qui, ut explorent quam concinnus sit sonus, aurem admovent citharæ : quasi dicat : Res gravis est admodum, cui merito attendere debeo. Hebræi sententiam elegantem, eruditam et gravem, parabolam appellant. — *Aperiam in psalterio.* Adhibebo musicos modos et psalterii sonum, ut suavius parabola in animum eorum illabatur qui me audiunt. — *Propositionem meam.* Meum problema, ut vertunt LXX : meam propositam sententiam.

6. Cur timebo in die mala? iniquitas calcanei mei circumdabit me.

7. Qui confidunt in virtute sua; et in multitudine divitiarum suarum gloriantur.

8. Frater non redimit, redimet homo; non dabit Deo placationem suam.

9. Et pretium redemptionis animæ suæ; et laboravit in æternum,

10. Et vivet adhuc in finem.

11. Non videbit interitum, cum viderit sapientes morientes; simul insipiens et stultus peribunt.

Et relinquent alienis divitias suas;

12. Et sepulcra eorum domus illorum in æternum.

Tabernacula eorum in progenie, et progenie; vocaverunt nomina sua in terris suis.

13. Et homo, cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis.

6. Quel sujet aurai-je de craindre au jour mauvais? *Ce serait* de me trouver enveloppé dans l'iniquité de ma voie.

7. Les hommes se confient dans leur force et se glorifient dans l'abondance de leurs richesses.

8. *Si* le frère ne rachète point *son* propre frère, l'homme *étranger* le rachètera-t-il? *non, puisqu'*il ne pourra pas *seulement* pour soi-même rien donner à Dieu qui puisse l'apaiser,

9. Ni *lui offrir* un prix qui soit capable de racheter son âme : ce riche souffrira éternellement,

10. Et la mort ne viendra jamais mettre un terme à son supplice.

11. *Il se flattera* de ne pas voir la mort, lors *même* qu'il verra les sages mourir. Mais il *se trompe;* l'insensé et le fou périront comme les autres.

Et ils laisseront leurs richesses à des étrangers;

12. Et leurs sépulcres seront leurs maisons jusqu'à la consommation des siècles.

Telles seront leurs demeures dans la suite de toutes les races, eux qui ont donné leurs noms à leurs terres.

13. Mais l'homme, tandis qu'il était *élevé* en honneur, n'a point compris, il a été comparé aux bêtes qui n'ont point de raison, et il leur est devenu semblable.

11. *Non videbit interitum.* Ceci est pris ironiquement. C'est comme si le Psalmiste disait : Se figure-t-il vivre éternellement, quoiqu'il ait vu les sages mourir? Les Pères rapportent au Christ les versets précédents : Un homme ne peut racheter un autre homme, pour nous racheter il n'y a que celui qui est Dieu et homme tout ensemble.

13. *Et homo... non intellexit.* L'homme n'a compris ni sa dignité, ni sa destinée. Au lieu de regarder les biens et la gloire dont il était environné comme une figure qui passe, comme une ombre qui s'évanouit, il s'est attaché aux biens présents, comme s'ils ne devaient jamais finir, et il s'est ainsi dégradé en descendant au niveau de la brute, parce que, comme elle, il n'a pas voulu s'élever au-dessus des biens présents.

---

6. *Cur timebo in die mala?* Hæc est parabola, seu propositio quam se elocuturum dixit. Sensus est : cur ea committere velim, quæ mihi in novissimo die terrorem creent et æternæ salutis sollicitudinem? — *Iniquitas calcanei mei circumdabit me.* Cur ob alias causas, sed præsertim ob divitias, quibus illectus alios quasi calcaneo supplantare inique studui, eo deveniam ut circumdet et accuset me scelus meum, et in summæ rei periculum adducat? * Vel *iniquitas calcanei*, quæ humani corporis pars est extrema, illa dicitur in qua deprehensus moritur aliquis. Vel certe idem est dicere *iniquitas calcanei*, quod iniquitas operum meorum; quare Symmachus pro *calcanei*, vertit *gressum*. Hæc ergo iniquitas circumdabit me, obsidebit, et ad magnas rediget angustias.

* 7. *Qui confidunt.* Quasi dicat : Illi timeant. — *In virtute sua.* In potentia et divitiis suis.

8. *Frater non redimit.* Quasi dicat : Quam hujusmodi homines falluntur! Quam vanæ sunt opes et divitiæ, cum earum beneficio nullius vita, utpote in manu Dei posita, redimi possit! Si frater, si propinquus de angustiis et calamitate mortis data pecunia redimere te non potest, cum tamen probabile sit eum nihil prætermissurum quo tibi consulat in tam gravi periculo constituto, multo minus redimet te alius quilibet homo, qui te propinquitate non attingat. — *Non dabit Deo placationem suam.* Nemo dabit pro se quidquam quo Deum placatum reddat, ne mortem immittat.

9. *Et pretium redemptionis animæ suæ.* Nemo dare potest pretium pro anima sua, id est, pro vita sua, quo se a necessitate moriendi eximat. — *Et laborabit.* Hoc est, ut laboret in æternum, ut semper in hac laboriosa vita versetur cum viventibus, et usque in finem extendens vivendi tempus, donec mundi finis adveniat. Vel sensus est : adeo non poterit data pecunia spatium prolixius præsentis vitæ impetrare, ut potius sit laboraturus in tormentis, in quibus cum damnatis in suum malum æternum vivet.

11. *Non videbit interitum.* Impius dives suum interitum non prævidebit, sed securus erit, sibi nihil timens, animadvertens etiam sapientes, pios et religiosos properata morte aliquando e vivis eripi, et promiscue bonos et malos mori, et nonnunquam citius bonos quam malos. — *Relinquent alienis divitias suas.* Sic dictum stulto illi, Luc., 12, 20 : *Quæ autem parasti, cujus erunt?*

12. *Domus illorum.* In quibus erunt usque ad consummationem sæculi. — *Tabernacula eorum.* Hoc est, sepulcra erunt eorum tabernacula in perpetuum. — *Vocaverunt nomina sua in terris suis.* Vocaverunt nominibus suis terras suas, suas appellationes et vocabula eis indiderunt, ut sua nomina et titulos redderent immortales. Sic ab Alexandro et Romulo Alexandria et Roma nomen acceperunt.

13. *Cum in honore esset.* Cum inter mortales magni fieret, et habetur in pretio. Imo cum in honore a Deo esset constitutus, quippe factus ad divinam imaginem. — *Non intellexit.* Quæ recta sunt, quæ post vitam manent, et quid deceret dignitatem quam fuerat consecutus. — *Comparatus est jumentis insipientibus.* Per mores belluinos, præsentia tantum, et quæ sub sensus cadunt, considerans.

14. *Quoique* cette voie par laquelle ils marchaient leur fût une occasion de scandale, ils ne laissaient pas néanmoins de s'y complaire.

15. Ils ont été placés dans l'enfer, comme des brebis. La mort les dévorera.

Et *les justes* auront l'empire sur eux, au matin *de l'éternité;* et *tout* l'appui sur lequel ils se confiaient sera détruit dans l'enfer, y étant dépouillés de toute leur gloire.

16. Mais Dieu rachètera mon âme, *et la délivrera* de la puissance de l'enfer lorsqu'il m'aura reçu.

17. Ne craignez *donc* point en voyant un homme devenu riche et sa maison comblée de gloire,

18. Parce que lorsqu'il sera mort il n'emportera point tous ses biens, et que sa gloire ne descendra point avec lui *dans le tombeau.*

19. Car *comme* son âme recevra la bénédiction pendant sa vie, il *ne* vous louera *que* lorsque vous lui ferez du bien.

20. *Mais enfin* il entrera dans la demeure de ses pères : et durant toute l'éternité il ne verra plus de lumière.

21. *Car* l'homme, tandis qu'il était en honneur, n'a point compris, il a été comparé aux bêtes qui n'ont aucune raison; et il leur est devenu semblable.

14. Hæc via illorum scandalum ipsis; et postea in ore suo complacebunt.

15. Sicut oves in inferno positi sunt; mors depascet eos.

Et dominabuntur eorum justi in matutino; et auxilium eorum veterascet in inferno a gloria eorum.

16. Verumtamen Deus redimet animam meam de manu inferi, cum acceperit me.

17. Ne timueris cum dives factus fuerit homo et cum multiplicata fuerit gloria domus ejus.

18. Quoniam cum interierit, non sumet omnia; neque descendet cum eo gloria ejus.

19. Quia anima ejus in vita ipsius benedicetur confitebitur tibi cum benefeceris ei.

20. Introibit usque in progenies patrum suorum et usque in æternum non videbit lumen.

21. Homo, cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis.

PSAUME XLIX (L).

Du jugement dernier et de l'inutilité des sacrifices de l'ancienne loi.

1. Psaume d'Asaph *ou* pour Asaph.

Le Seigneur Dieu des dieux a parlé; et il a appelé la terre,

Depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant.

1. Psalmus Asaph.

Deus deorum Dominus locutus est; et vocavit terram,

A solis ortu usque ad occasum :

19. *Quia anima ejus in vita ipsius benedicetur.* Il recevra sa récompense en ce monde, et si tout lui prospère ici-bas, c'est parce qu'il n'a rien à attendre dans l'autre vie. On peut même dire qu'il ne songe nullement aux biens éternels, car les richesses sont tellement l'objet de tous ses désirs qu'il ne vous louera que quand vous lui ferez du bien.

---

14. *Hæc via illorum.* Hæc vivendi ratio quam tenent hujusmodi homines. — *Scandalum ipsis.* Offendiculum ipsis est et causa ruinæ. — *Et postea in ore suo complacebunt.* Et tamen cum ita vivant, sibi placent, et gloriantur in studiis suis pessimis, quasi bene agerent.

15. *Sicut oves in inferno.* Gregatim et magno numero in infernum detrusi sunt. — *Depascet eos.* Pabulum erunt æternorum cruciatuum, et ignis qui non extinguitur. — *Dominabuntur eorum justi in matutino.* Justi, quibus in hac vita impii dominabantur, ubi clarum mane futuræ vitæ illuxerit, versa vice illorum dominabuntur. — *Auxilium eorum.* Divitiæ et alia præsidia quibus nitebantur. — *Veterascet in inferno.* Putrescent, peribunt, inutiles reddentur. — *A gloria eorum.* Post eorum gloriam. Sic latine dicimus, a prandio, a cœna, id est, post prandium, aut cœnam.

16. *Verumtamen.* At verum, cum obiero, non sinet me descendere in infernum. — *Cum acceperit me.* Ad sese ex hac vita mortali, cum mortuus fuero.

17. *Ne timueris.* Ne commovearis, ne mireris, nec illi invideas.

18. *Non sumet omnia.* Hebraismus : nihil sumet, nihil secum auferet.

19. *Anima ejus in vita ipsius benedicetur.* In hac vita felix et fortunatus prædicabitur. — *Confitebitur tibi.* Laudabit te, et beniguum se ostendet. — *Cum benefeceris ei.* Cum illum obsequiis et muneribus colueris, ut divites faciunt se amantes, et hæc omnia sibi deberi existimantes.

20. *Introibit.* Sepulcrum, vel infernum in quo majores illius sunt, ubi lumen hujus vitæ, et multo minus beatæ illius et æternæ, non videbit.

21. *Homo, cum in honore esset.* Est repetitio versiculi 13 hujus Psalmi, quem supra explicavimus.

Psal. XLIX. — 1. *Psalmus Asaph.* Primo Paralip., c. 16, legimus Asaph fuisse principem cantorum a Davide constitutum. Utrum ipse composuerit Psalmos qui illius nomen præferunt, an illi tantum a Davide dati ad canendum, incertum est, licet hoc secundum verius videatur, juxta ea quæ in explicatione tituli hujus libri supra diximus. — * *Deus deorum Dominus.* Deus, qui principum omnium et judicum est Dominus. — * *Locutus est.* Statuit, decrevit ultimum et universale judicium instituit. — *Vocavit terram.* Terrigenas terræ incolas ad judicium, eosque ab omnibus terræ finibus adesse jussit ab oriente et occidente, etc.

2. Ex Sion species decoris ejus.

3. Deus manifeste veniet : Deus noster et non silebit.

Ignis in conspectu ejus exardescet; et in circuitu ejus tempestas valida.

4. Advocabit cœlum desursum, et terram discernere populum suum.

5. Congregate illi sanctos ejus; qui ordinant testamentum ejus super sacrificia.

6. Et annuntiabunt cœli justitiam ejus; quoniam Deus judex est.

7. Audi, populus meus, et loquar; Israel, et testificabor tibi; Deus, Deus tuus ego sum.

8. Non in sacrificiis tuis arguam te; holocausta autem tua in conspectu meo sunt semper.

9. Non accipiam de domo tua vitulos, neque de gregibus tuis hircos.

2. *Il sortira* de *la céleste* Sion *tout* l'éclat de sa gloire.

3. *Car* Dieu viendra manifestement. Notre Dieu *viendra*, et il ne demeurera point dans le silence.

Un feu *dévorant* brûlera devant sa face; et une tempête violente l'environnera.

4. Il appellera d'en haut le ciel et *d'en bas* la terre pour faire le discernement de son peuple.

5. Assemblez devant lui *tous* les saints qui ont fait alliance avec lui par les sacrifices.

6. Et les cieux annonceront sa justice; car Dieu est le *juste* juge.

7. Ecoutez, mon peuple, et je parlerai; Israël, *écoutez-moi*, et je vous attesterai *la vérité* : c'est moi qui suis Dieu, qui suis votre Dieu.

8. Je ne vous reprendrai point pour vos sacrifices; car vos holocaustes sont toujours devant moi,

9. Je n'ai pas besoin de prendre des veaux de votre maison, ni des boucs *du milieu* de vos troupeaux.

Psal. XLIX. — 2. *Deus... Dominus, locutus est.* On ne sait ni l'auteur de ce Psaume, ni les circonstances dans lesquelles il a été composé. L'auteur rappelle aux fidèles le jugement de Dieu; et aux Juifs charnels qui croyaient que le culte extérieur suffisait à tout, il représente que leurs sacrifices ne leur serviront de rien au jugement, que le Seigneur considèrera leurs sentiments intérieurs, et non pas les veaux ou les boucs qu'ils lui auront offerts. En annonçant ainsi la nécessité d'adorer Dieu en esprit et en vérité plutôt que par de vaines cérémonies, il prépare la voie au Nouveau Testament, sous lequel l'inutilité des sacrifices de l'ancienne loi sera proclamée et l'ombre fera place à la réalité représentée par le sacrifice eucharistique (Vide Ps. L, 17-19; Is., I, 11 et seq.; Jerem., VII, 21).

8. *Non in sacrificiis tuis arguam.* Je ne vous reprocherai pas de ne pas m'avoir offert de sacrifices. Vous m'en avez offert, au contraire, d'innombrables. Mais votre erreur est de croire que ces sacrifices justifient par eux-mêmes ceux qui les offrent. Le Juif charnel ne craignait pas de transgresser la loi. Il se figurait que pour obtenir le pardon de ses fautes, il n'avait qu'à offrir une victime pour le péché, et qu'il lui était pardonné, sans qu'il en eût fait pénitence. Le Psalmiste s'élève contre cette superstition, et il dit que le sacrifice agréable, c'est le sacrifice de louange, *sacrificium laudis*, c'est-à-dire le sacrifice offert du fond du cœur et qui a pour objet d'honorer Dieu par une vie pénitente et sainte.

---

2. *Ex Sion species decoris ejus.* Ex superna Sion, nimirum ex cœlo species et ornatus gloriæ ejus prodibit.

3. *Manifeste veniet.* Cum gloria et majestate, non, ut in primo adventu, obscure et humiliter. — *Et non silebit.* Ut modo facit, sed hominum peccata redarguet, et scelestos debitis pœnis addicet. * Et non veniet in silentio et occulte, quemadmodum fecit in primo suo adventu, sed palam et cum majestate. — *Ignis in conspectu ejus exardescet.* Ante ipsum accendetur ignis totum mundum exurens et purgans. Vel allegoria ignis gravissima supplicia significat, quibus afficiet impios. — *Tempestas valida.* Mira commotio eorum omnium quæ sunt in mundo.

4. *Advocabit.* In testes. Ut enim lex horum elementorum obtestatione data est, cum dicat Moses Deut. 32, 1 : *Audite, cœli, quæ loquor : audiat terra verba oris mei;* sic illius violatæ recte eorumdem testimonio homines coarguuntur. * Advocabit etiam cœlum et terram, quia aderunt cœlites et homines pii; nam etiam sancti cum Christo judicabunt mundum, I. Cor., 6, 2, id est, judicio ejus assistent et suffragabuntur. — *Discernere.* Ut judicent mortales omnes, et agnos ab hædis discernant.

5. *Congregate illi sanctos ejus.* Est apostrophe ad angelos, qui jubentur fideles judicio sistere : quamvis enim omnes omnino homines vocandi sint, tamen peculiari ratione judicium pertinebit ad fideles, qui enim non credunt, jam judicati sunt, Joan., 3, 18. — *Qui ordinant testamentum ejus super sacrificia.* In Hebr. est, *qui feriunt pactum ejus super sacrificio*, id est, qui pactum cum Deo faciunt, ut sint populus ejus, et ipse sit Deus eorum; et hoc pactum faciunt, præmisso sacrificio, ut fecit Abraham, Genes., 15, 17. Vide ibi dicta. Ordinare testamentum idem est ac disponere et stabilire; ut cum dicitur, I. Machab., 1, 12 : *Eamus, et disponamus testamentum cum gentibus, etc.*

6. *Et annuntiabunt cœli justitiam ejus.* Cœli, sive cœlites, angeli et sancti prædicabunt, profitebuntur Deum esse justum judicem. — *Quaniam Deus judex est.* Quasi dicat : Neque poterit hæc annuntiatio et prædicatio esse falsa, quoniam qui judicabit Deus est, in quem injustitia cadere non potest.

7. *Audi populus meus.* Sunt verba judicis. — *Loquar.* Alloquar te. — *Testificabor.* Palam annuntiabo tibi.

8. *Non in sacrificiis tuis arguam te.* Non arguam te de neglectis externis sacrificiis. — *Holocausta autem tua.* Nam holocausta tua semper mihi adsunt præsentia, sunt perpetuo ante me, satis frequenter mihi sacrificatur.

9. *Accipiam.* Acceptos habebo; neque enim ista admodum requiro, cum omnium sim Dominus.

10. Parce que toutes les bêtes des forêts m'appartiennent, *aussi bien que* celles qui sont répandues sur les montagnes, et les bœufs.

11. Je connais tous les oiseaux du ciel; et *tout ce qui fait* la beauté des champs est en ma puissance.

12. Si j'ai faim, je ne vous le dirai pas, puisque toute la terre est à moi, avec tout ce qu'elle renferme.

13. Est-ce que je mangerai la chair des taureaux? ou boirai-je le sang des boucs *que vous m'offrez?*

14. Immolez *donc* à Dieu un sacrifice de louanges, et rendez vos vœux au Très-Haut.

15. Invoquez-moi au jour de l'affliction : je vous en délivrerai; et vous m'honorerez.

16. Mais Dieu a dit au pécheur : Pourquoi racontez-vous mes justices? et pourquoi avez-vous mon alliance dans la bouche?

17. Vous qui avez haï la discipline, et qui avez rejeté loin de vous mes paroles?

18. *Car* si vous voyiez un larron, vous couriez avec lui, et vous faisiez alliance avec les adultères.

19. Votre bouche était remplie de malice; et votre langue ne s'exerçait qu'à inventer des tromperies.

20. Etant assis vous parliez contre votre frère et vous prépariez un piége pour faire tomber le fils de votre mère.

21. Vous avez fait ces choses, et je me suis tû. *Et* vous avez cru, ô *homme* plein d'iniquité! que je vous serai semblable. Je vous reprendrai et je vous exposerai *vous-même* devant votre face.

10. Quoniam meæ sunt omnes feræ silvarum, jumenta in montibus et boves.

11. Cognovi omnia volatilia cœli; et pulchritudo agri mecum est.

12. Si esuriero, non dicam tibi; meus est enim orbis terræ, et plenitudo ejus.

13. Numquid manducabo carnes taurorum; aut sanguinem hircorum potabo?

14. Immola Deo sacrificium laudis; et redde Altissimo vota tua.

15. Et invoca me in die tribulationis; eruam te, et honorificabis me.

16. Peccatori autem dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum?

17. Tu vero audisti disciplinam; et projecisti sermones meos retrorsum.

18. Si videbas furem, currebas cum eo, et cum adulteris portionem tuam ponebas.

19. Os tuum abundavit malitia, et lingua tua concinnabat dolos.

20. Sedens adversus fratrem tuum loquebaris et adversus filium matris tuæ ponebas scandalum :

21. Hæc fecisti, et tacui. Existimasti inique quod ero tui similis; arguam te, et statuam contra faciem tuam.

14. *Immola Deo sacrificium laudis.* C'est le nom qui convient au sacrifice eucharistique qui est, comme son nom l'indique, le sacrifice d'action de grâces par excellence. C'était ce sacrifice qui devait être substitué aux sacrifices de l'ancienne loi, dont le Prophète proclame l'inutilité et fait pressentir l'abrogation.

---

11. *Cognovi omnia volatilia cœli.* Tanquam certissimus eorum Dominus enumerata habeo. — *Pulchritudo agri mecum est.* Quidquid in agris pulchrum est et eximium, meum est.

12. *Si esuriero.* Si fieri posset ut esurirem. — *Plenitudo ejus.* Omnia quibus mundus plenus est.

13. *Numquid manducabo carnes taurorum.* An quisquam vestrum adeo stolidus est, ut putet me, qui corporeus non sum, carnes taurorum manducaturum et sanguinem hircorum potaturum?

14. *Immola Deo sacrificium laudis.* Cum taurorum sacrificiis opus non habeam, exhibe potius in sacrificium, laudem et gratiarum actionem pro acceptis beneficiis, et alia hujusmodi opera pietatis, justitiæ, charitatis, etc. — *Redde Altissimo vota tua.* Promissum cultum, fidem, obedientiam in circumcisione ac aliis publicis religionis professionibus, quæ vota sunt omnium fidelium communia. Item promissa quæ Deo sponte ac privatim nuncupaveris.

15. *Invoca me in die tribulationis.* Si quando tribulationis tempus inciderit, a me totus pendeas, me solum invoca, non confugias ad superstitiones et idola. — *Eruam te.* Hoc si feceris, eripiam te a malis, tuque gratiarum actione me apud homines celebrabis et glorificabis.

16. *Peccatori autem dixit Deus.* Verba sunt Psalmistæ orationem Dei ad peccatorem parantis recensere. — *Quare tu enarras justitias meas.* Qua fronte tu memoras præcepta et justificationes meas? — *Assumis.* Ore tuo jactas pactum quod cum populo meo inii, in eo pacto gloriando, et tibi placendo.

17. *Disciplinam.* Eruditionem divinæ legis. — *Projecisti.* Ita te gessisti ac si præcepta mea oblitus esses, eaque post tergum haberes.

18. *Cum adulteris portionem tuam ponebas.* Fiebas socius eorum qui alienis thoris insidiabantur, et uxores corrumpebant alienas.

19. *Malitia.* Maledictis. Hebr. *os tuum laxasti ad malum.* — *Concinnabat dolos.* Artificiose dolos aptabat.

20. *Sedens.* Quietus, otiosus, nihil aliud agens, per delectationem et cum voluptate detrahebas fratri tuo, proximo tuo. Non in rixa et animi perturbatione provectus, sed ex malitia et prava consuetudine. — *Filium matris tuæ.* Fratrem tuum. — *Scandalum.* Offendiculum, in quod inopinato impengens caderet. Calumniis illum circumveniendo, et qua ratione posses illi tuis verbis nocendo.

21. *Tacui.* Dissimulavi magna lenitate et patientia. — *Existimasti inique.* LXX, ὑπέλαβες ἀνομίαν *existimasti iniquitatem.* — *Quod ero tui similis.* Probans mala. — *Statuam contra faciem tuam.* Quæ gessisti. Cogam te cognoscere in judicio quæ patrasti.

22. Intelligite hæc qui obliviscimini Deum; nequando rapiat, et non sit qui eripiat.

23. Sacrificium laudis honorificabit me; et illic iter quo ostendam illi salutare Dei.

22. Comprenez ces choses, vous qui tombez dans l'oubli de Dieu, de peur qu'il ne vous enlève tout d'un coup, et que nul ne puisse vous délivrer.

23. Le sacrifice de louanges m'honorera; et c'est là la voie par laquelle je lui montrerai le salut *qui vient* de Dieu.

PSAUME L (LI).

Sentiments de contrition.

1. In finem, Psalmus David.

2. Cum venit ad eum Nathan propheta, quando intravit ad Bethsabee. [*II. Reg.* 12.]

3. Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.
Et secundum multitudinem miserationum tuarum, dele iniquitatem meam.

4. Amplius lava me ab iniquitate mea, et peccato meo manda me.

5. Quoniam iniquitatem meam ego cognosco; et peccatum meum contra me est semper.

6. Tibi soli peccavi, et malum coram te feci ut *a* justificeris in sermonibus tuis, et vincas cum judicaris. [a *Rom.* 3. 4].

1. Pour la fin, Psaume que David composa

2. Lorsque le prophète Nathan vint le trouver à cause qu'il avait péché avec Bethsabée.

3. Ayez pitié de moi, *mon* Dieu, selon votre grande miséricorde;
Et effacez mon iniquité, selon la multitude de vos bontés.

4. Lavez-moi de plus en plus de mon iniquité, et purifiez-moi de mon péché.

5. Parce que je connais mon iniquité, et que j'ai toujours mon péché devant les yeux.

6. J'ai péché devant vous seul; j'ai fait le mal en votre présence. *Accordez-moi le pardon*, afin que vous soyez reconnu juste dans vos paroles et vous demeuriez victorieux dans les jugements que l'on fera de vous.

Psal. L. — 3. *Miserere mei, Deus.* Ce Psaume est le IVe des Psaumes pénitentiaux. L'Eglise l'emploie souvent dans ses offices, parce qu'il renferme tous les sentiments de pénitence que doit avoir le pécheur, lorsqu'il sollicite de Dieu le pardon de ses péchés. On y retrouve la contrition avec tous ses caractères. L'inscription qui est en tête de ce Psaume nous apprend qu'il fut inspiré à David, lorsque le prophète Nathan lui eut reproché son adultère avec Bethsabée, et le meurtre qu'il avait commis en la personne d'Urie (II. Reg., XII); il y avait déjà près d'un an que David avait commis la première faute, lorsque Nathan le fit rentrer en lui-même. Effraye de l'étendue de son péché, il composa ce Psaume qui est une prière pénétrée des accents les plus profonds de la pénitence.

6. *Tibi soli peccavi.* J'ai péché contre toi seul; car j'ai caché aux autres hommes ma faute. Je ne puis craindre que toi, puisqu'en ma qualité de roi, personne ne peut m'atteindre pour me punir de ma faute. Mais tu as fait paraître au jour mes iniquités secrètes, l'adultère que j'ai cherché à voiler en le couvrant d'un homicide; tu as prouvé en me punissant que rien ne t'échappe, et tu as agi ainsi pour montrer que tu es l'exécuteur fidèle de tes paroles et qu'on ne peut te reprocher aucune acception de personne dans tes jugements.

---

22. *Qui obliviscimini Deum.* Qui secure peccatis ac si Deus non esset. — *Nequando rapiat.* Ad pœnam, imparatos et nihil tale metuentes deprehendens. — *Non sit qui eripiat.* A potenti et ultrice dextera ejus.

23. *Sacrificium laudis.* Repetit dicta n. 14. — *Honorificabit me.* Glorificabit me apud homines, et qui hujusmodi obtulerit sacrificia gratus mihi erit, et ab eo me honoratum esse profitebor. — *Illic iter.* In hoc genere sacrificii iter erit ad salutem, nam per illud iter perveniet ad locum in quo ostendam illi salutare Dei, divinam scilicet, plenam atque perfectam salutem.

Psal. L. — 2. *Cum venit ad eum Nathan propheta.* Historiam habes II. Reg., 12. — *Quando intravit ad Bethsabee.* Honeste de re turpi.

3. *Secundum magnam misericordiam tuam.* Pro tua magna misericordia. — *Dele.* Hebr. *absterge.* Metaphora desumpta a maculis, quasi dicat : Macula tam alte inhæsit, ut copiosa lotione opus sit ad eam eluendam.

4. *Amplius lava me.* Copiose, plurimum lava me; ponitur enim comparativus pro positivo, vel superlativo. Vel sensus est : amplius et copiosius quam antea lava me, ne in peccata recidam. Copiosiorem postulo mihi adhiberi lotionem et uberiorem gratiam.

5. *Contra me.* Coram me, ex adverso. Peccatum meum assidue video, illudque mihi semper ob oculos versatur.

6. *Tibi soli peccavi.* Quamvis enim alios etiam læserim, tu tamen solus es cujus leges transgressus sum, et quem solum judicem et vindicem timeo. — *Ut justificeris in sermonibus tuis.* Particula *ut* non significat causam, sed consequentiam, et sensus est : tibi soli peccavi, et malum coram te feci; ex quo secutum est ut tu justificeris, id est, justus, rectus et verax appareas in sermonibus tuis, dum me peccatorem et injustum esse pronuntias. * Vel refer ad superiora hoc sensu : dele iniquitatem meam, ut pateat te justum, fidelem et veracem esse; sæpius enim promisisti veniam pœnitentibus ex animo. — *Et vincas cum judicaris.* Repetitio est ejusdem sententiæ, quasi dicat : Et si judicium inter te et me instituatur, et ego negare velim crimen cujus tu reum me esse dixisti, tu omnino vincas causam, et ego causa cadam, cum mecum judicaris. * Vel cum judicaris et ab inimicis meis pronuntiatur te mihi non esse parciturum, tunc vincas tu, et ipsi mendaces appareant et de misericordia tua temere locuti.

7. Car j'ai été formé dans l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché.

8. Car vous avez aimé la vérité. Vous m'avez révélé les secrets et les mystères de votre sagesse.

9. Vous m'arroserez avec l'hysope, et je serai purifié : vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige.

10. Vous ferez entendre à mon cœur une parole de consolation et de joie : mes os humiliés, tressailleront d'allégresse.

11. Détournez votre face de dessus mes péchés; et effacez toutes mes iniquités.

12. Créez en moi, ô mon Dieu! un cœur pur, et rétablissez de nouveau un esprit droit dans le fond de mes entrailles.

13. Ne me rejetez pas de devant votre face, et ne retirez pas de moi votre esprit saint.

14. Rendez-moi la joie *qui vient* de votre *assistance* salutaire et affermissez-moi, en me donnant un esprit de force.

15. *Alors* j'enseignerai vos voies aux méchants; et les impies se convertiront à vous.

16. Délivrez-moi *donc, ô mon* Dieu! vous qui

7. Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum; et in peccatis concepit me mater mea.

8. Ecce enim veritatem dilexisti; incerta et occulta sapientiæ tuæ manifestati mihi.

9. *a* Asperges me hyssopo, et mundabor : lavabis me, et super nivem dealbabor [a *Lev.* 14. *Num.* 19.]

10. Auditui meo dabis gaudium et lætitiam; et exultabunt ossa humiliata.

11. Averte faciem tuam a peccatis meis, et omnes iniquitates meas dele.

12. Cor mundum crea in me Deus; et spiritum rectum innova in visceribus meis.

13. Ne projicias me a facie tua; et spiritum sanctum tuum ne auferas a me.

14. Redde mihi lætitiam salutaris tui; et spiritu principali confirma me.

15. Docebo iniquos vias tuas; et impii ad te convertentur.

16. Libera me de sanguinibus Deus,

---

7. *In iniquitatibus conceptus sum.* Cum originali peccato quod in nos per generationem transfunditur, ex quo fit ut infirmisimus et ad peccandum proclives, ideoque ob hanc quasi naturalem miseriam misericordia digni. — *In peccatis.* S. Hieron. vertit *in peccato,* ut etiam est in hebræo. Peccatum enim originale quod in conceptione contrahimus unum est, non plura. Sed LXX verterunt in numero multitudinis, cum dixerunt, *in iniquitatibus et in peccatis*, quia unum illud peccatum est quasi fons omnium aliorum peccatorum, et in illo includuntur omnia.

8. *Ecce enim veritatem dilexisti.* Quasi dicat : Nolo tamen culpam meam in naturæ corruptionem rejicere; scio enim te veritatis amantem esse, et iis magis esse placatum qui sincere agunt, et quæ peccarunt agnoscunt, nec excusationes prætexunt. — *Incerta et occulta sapientiæ tuæ.* Nec enim ignorantiæ lapsum eum tribuere possum, cum non solum communia tua præcepta noverim, sed interiora etiam et magis arcana mysteria quæ mihi revelare dignatus es.

9. *Asperge me hyssopo.* * Plene et perfecte mundabis et purificabis me. Meminit hyssopi, quod in solemnibus cæremoniis ad expiationem institutis hyssopus adhiberetur, ut patet Levit., 14, 6, in expiatione leprosi, et Num. 19, 6, in expiatione quæ fiebat per aquam lustrationis. Vide quæ diximus ad citatum locum Levitici. Porro vocem אזוב *ezob*, quæ hic habetur, alii hyssopum, alii origanum, alii serpyllum silvestrem, alii rosmarinum interpretantur. Quod autem postulat ab ipso Domino aspergi, id propterea facit quia aspersiones sacerdotum veteris legis per se sumptæ abstergere peccata non poterant, sed tantum munditiam quamdam legalem adferre; nam *sanguis hircorum et taurorum, et cinis vitulæ aspersus, inquinatos sanctificat ad emundationem carnis*, ut docet D. Paulus ad Hebr. 9, 13, non autem ad purgandum spiritum et conscientiam, nisi accederet contritio.

10. *Auditui meo dabis gaudium et lætitiam.* Fac me, quæso, in conscientia audire vocem gaudii et lætitiæ qua intelligam mihi condonata esse peccata mea. — *Exultabunt ossa humiliata.* Id ubi feceris, omnes vires animi et corporis pœnitentiæ dolore et iræ tuæ timore afflictæ exultabunt, et ad tibi alacrius serviendum excitabuntur.

11. *Averte faciem tuam a peccatis meis.* Ut eorum amplius non recorderis ad vindicandum.

12. *Cor mundum.* Puram mentem, integram conscientiam. — *Spiritum rectum.* Spiritum illum tuum ab omni pravitatis obliquitate alienum, et quidquid rectum ac bonum est docentem, rursum immittas intimis animæ meæ viribus.

13. *Ne projicias me a facie tua.* Ne, quæso, meis offensus peccatis, me solito tuo favore, cura et custodia destituas. — *Spiritum sanctum tuum.* Per quem tua dona nobis distribuis, et nos consolaris et foves, nec auferas divinam ejus inspirationem et afflatum.

14. *Lætitiam salutaris tui.* Quam de salute mihi per te præstanda concepi. Vel lætitiam quam de salvatore Messia ex me nascituro, de que salute per eum exhibenda humano generi habueram. — *Spiritu principali.* Spiritu præcipuo, principe et primario sustenta et corrobora me. In Hebr. est, נדביה *nediva,* quæ vox significat principem et spontaneum, sive liberalem, et potest referri tum ad Spiritum sanctum qui vere princeps est omnium spirituum, et liberalissimus et munificentissimus, cum sit fons omnium donorum : tum ad spiritum, id est, affectum ipsius Davidis, qui petitur a Deo talis qualis decet optimum principem, qui debet esse spontaneus erga Deum et liberalis erga populum. * Idem significat πνεῦμα ἡγεμονικον, spiritus regalis, imperatorius, qualem scilicet regem aut imperatorem decet.

15. *Docebo iniquos vias tuas.* Species quædam est satisfactionis; pollicetur enim in significationem grati animi se daturum operam, et suo exemplo et verbis peccatores resipiscant, et via Dei agnoscant et sequantur, hoc est, voluntatem et legem quam Dominus hominibus præscripsit.

16. *De sanguinibus.* A voce sanguinis Uriæ * et sociorum ejus, qui clamat contra me, et a tua justitia vindictam postulat. Dixit autem de sanguinibus, ad significandam magnam effusionem sanguinis. Sic Genes., 4, 10, ubi habemus, *vox sanguinis fratris tui clamat ad me*,

Deus salutis meæ; et exultabit lingua mea justitiam tuam.

17. Domine, labia mea aperies, et os meum annuntiabit laudem tuam.

18. Quoniam si voluisses sacrificium, dedissem utique; holocaustis non delectaberis.

19. Sacrificium Deo spiritus contribulatus; cor contritum et humiliatum Deus non despicies.

20. Benigne fac, Domine, in bona voluntate tua Sion; ut ædificentur muri Jerusalem.

21. Tunc acceptabis sacrificium justitiæ, oblationes, et holocausta; tunc imponent super altare tuum vitulos.

êtes le Dieu de mon salut; *délivrez-moi du cri* du sang, ma langue relèvera votre justice par des cantiques de joie.

17. *Et* vous ouvrirez, Seigneur, mes lèvres, et ma bouche publiera vos louanges.

18. Que si vous aviez souhaité un sacrifice, *je n'aurais pas manqué de vous en offrir;* mais vous n'auriez pas les holocaustes pour agréables.

19. Un esprit brisé *de douleur* est le sacrifice *qu'un pécheur doit offrir* à Dieu. *Car* vous ne mépriserez pas, ô *mon* Dieu! un cœur contrit et humilié.

20. Seigneur, traitez *donc* favorablement Sion; et faites-lui sentir les effets de votre bonté, afin que les murs de Jérusalem soient bâtis.

21. C'est alors que vous agréerez le sacrifice de justice, les oblations et les holocaustes *qu'on vous y offrira;* c'est alors qu'on mettra des veaux sur votre autel.

PSAUME LI (LII).

Contre les délateurs.

1. In finem, intellectus David.

2. Cum venit Doeg, Idumæus, et nuntiavit Sauli: Venit David in domum Achimelech. [*I. Reg.* 22. 9.]

1. Pour la fin, intelligence à David.

2. Lorsque Doeg Iduméen vint annoncer à Saül que David était venu dans la maison d'Achimélech.

20. *Ut ædificentur muri Jerusalem.* D. Calmet et quelques autres interprètes se sont appuyés sur ces paroles pour établir que ce Psaume a été composé au temps de la captivité des Juifs à Babylone, mais il nous semble que cette conclusion est forcée. Car avant son péché, David s'était emparé à la vérité de la montagne de Sion sur les Jébuséens, et il avait commencé à la joindre au reste de Jérusalem par un mur. Mais ces travaux ne furent pas terminés sous son règne, puisque nous les voyons se continuer sous Salomon, qui bâtit le temple et de splendides palais (III. Reg., IX). Il est donc tout naturel que David demande à Dieu que les travaux commencés se terminent heureusement, et on n'a pas besoin de recours à la supposition de D. Calmet qui croit qu'il s'agit là d'une réédification des murs de Jérusalem qui eut lieu sous Néhémias.

---

in hebræo est, *vox sanguinum*, id est, vox multi sanguinis effusi. — *Deus salutis meæ.* Deus a quo tantum salutem expecto. — *Exultabit lingua mea justitiam tuam.* Laudabit cum gaudio, modulabitur, exultando canet justitiam tuam, qua scilicet impios justificas.

17. *Aperies.* Aperi, vel sensus est: si labia mea aperias rumpendo peccatorum atque doloris vincula, quibus constriguntur, et novam materiam et argumentum te laudandi suppeditando, miserationes scilicet tuas erga me exercendo, os meum laudes tuas annuntiabit et celebrabit.

18. *Quoniam si voluisses sacrificium dedissem utique.* Dixi me laudem tuam annuntiaturum, potius quam externum aliquod sacrificium oblaturum, quia, si pro expiatione peccatorum meorum a me exegisses sacrificium aliquod externum, obtulissem sane illud. — *Holocaustis non delectaberis.* Non est sensus sacrificia pecorum nullo modo placere Deo, cum satis constet a Deo fuisse instituta et offerri jussa; sed dicuntur non placere ex seipsis, quasi mactatio pecorum sit ex se opus Deo gratum, vel utile aut necessarium. Vel ait Deum sacrificiis non delectari, quia per se sumpta sine cordis contritione idonea non sunt ad delenda peccata. Vide dicta n. 9, et quæ statim adduntur a S. vate, n. 19.

19. *Sacrificium Deo spiritus contribulatus.* Sacrificium tibi, Domine, gratum, et ad expiationem peccati idoneum, est spiritus seipsum dolore peccati affligens et mactans.

20. *Benigne fac Domine.* Est alia ratio qua David utitur ad placandum Deum et impetrandam perfectam peccatorum remissionem et reparationem ad justitiam, quod scilicet toti populo sit profutura, quemadmodum toti reipublicæ nocent principum peccata. Itaque Dominus benigne faciens Davidi, benigne etiam faciet populo universo; quasi dicat: Si ego venia dignus non sum, saltem hoc populi tui fidelis meritis concede, cui utilis est mea ad tuam gratiam restitutio. — *In bona voluntate tua.* Hebraismus idem est ac si dictum fuisset sine præpositione, *bona voluntate tua.* — *Ut ædificentur muri Jerusalem.* Durent, vigeant, stabiliantur; et si destrui contingat, stabiliantur. Ædificari est firmari, stabiliri, manere in sua firmitate et statu, ex usu Scripturæ. Vel etiam significat David urbem Jerusalem nondum plane extructam esse, cum præcipua illius pars adhuc deesset, templum scilicet.

21. *Tunc.* Tempore illo favoris, benignitatis et bonæ voluntatis tuæ. — *Acceptabis sacrificium justitiæ.* Acceptam habebis justitiam nostram, opera justa nostra, quæ hoc iræ tempore tibi minus placent, nec tuam merentur gratiam, et tuo altari vitulos imponemus qui tibi grati erunt et accepti.

PSAL. LI. — 1. *Intellectus David.* Vide dicta ad titulum Psalm. 31.

2. *Cum venit Doeg.* Historiam habes I. Reg., 22, 9.

3. Pourquoi vous glorifiez-vous dans votre malice, vous qui n'êtes puissant *que* pour l'iniquité?

4. Votre langue a médité l'injustice durant tout le jour. Vous avez, comme un rasoir affilé, opéré votre tromperie.

5. Vous avez plus aimé la malice que la bonté; et vous avez préféré un langage d'iniquité à celui de la justice.

6. Vous avez aimé, ô langue trompeuse! toutes les paroles qui tendaient à précipiter *et à* nuire.

7. C'est pourquoi Dieu vous détruira pour toujours. Il vous arrachera et vous fera sortir de votre tente, et il *ôtera* votre racine de la terre des vivants.

8. Les justes *le* verront, et ils seront dans la crainte; et ils se riront du méchant en disant :

9. Voilà l'homme qui n'a point pris Dieu pour son protecteur,

Mais qui a mis son espérance dans la multitude de ses richesses, et qui s'est prévalu de son vain pouvoir.

10. Pour moi, *je serai stable* dans la maison de Dieu, comme un olivier qui porte du fruit, j'ai mis mon espérance dans la miséricorde de Dieu, pour l'éternité et pour tous les siècles des siècles.

3. Quid gloriaris in malitia, qui potens es in iniquitate?

4. Tota die injustiam cogitavit lingua tua : sicut novacula acuta fecisti dolum.

5. Dilexisti malitiam super benignitatem ; iniquitatem magis quam loqui æquitatem.

6. Dilexisti omnia verba præcipitationis, lingua dolosa.

7. Propterea Deus destruet te in finem : evellet te, et emigrabit te de tabernaculo tuo; et radicem tuam de terra viventium.

8. Videbunt justi, et timebunt, et super eum ridebunt, et dicent :

9. Ecce homo, qui non posuit Deum adjutorem suum :

Sed speravit in multitudine divitiarum suarum ; et prævaluit in vanitate sua.

10. Ego autem, sicut oliva fructifera in domo Dei, speravi in misericordia Dei in æternum, et in sæculum sæculi.

Psal. LI. — 3. *Quid gloriaris.* Ce Psaume fut inspiré à David, à l'occasion de la délation de Doëg, l'Iduméen, tous les interprètes le reconnaissent. Lorsque Saül cherchait à faire périr David, il se plaignit un jour de ne trouver personne qui l'avertît des démarches de son rival. Alors Doëg, pour flatter ce prince et obtenir ses bonnes grâces, lui dit qu'il avait vu David dans la maison du grand-prêtre Achimélech. Sur cette délation, Saül fit tuer le grand-prêtre et tous les prêtres de sa famille (I. Reg., XXII, 6 et seq.). A cette nouvelle, David composa ce Psaume dont les premières paroles sont une apostrophe à Doëg, qui avait été lui-même le ministre de cette horrible exécution. L'Esprit-Saint a voulu nous faire comprendre, dans ce Psaume, l'aveuglement des méchants qui calomnient et persécutent les gens de bien, et la manière dont doivent se comporter ces derniers au milieu de leurs disgrâces.

4. *Sicut novacula acuta.* Quand le rasoir paraît glisser légèrement sur la peau pour la raser, il s'enfonce tout à coup profondément dans la chair et fait une large blessure souvent inguérissable. Ainsi Doëg, qui vivait dans la tente d'Achimélech, son maître, et qui lui paraissait attaché, trahit, par une délation honteuse, ces hommes honnêtes qui lui ont rendu de si grands services.

9. *In multitudine divitiarum suarum.* Doëg était très-riche, et c'est à sa position de fortune que David fait allusion. Il était le plus puissant des officiers de la maison de Saül, et il croyait que le crédit dont il jouissait lui permettait de tout entreprendre contre ceux qu'il n'aimait pas. C'est le sentiment de l'homme méchant que la fortune favorise.

---

3. *Quid gloriaris in malitia.* Gloriabatur enim Doeg, quod accusatione sua perdidisset sacerdotem Domini et omnem familiam ejus. — *Qui potens es in iniquitate.* Qui potentia qua apud Saulem vales abuteris ad scelus. Vel qui promptus es et alacer ad iniquitatem patrandam.

4. *Tota die.* Quovis tempore, vel *per singulos dies*, καθ' ἕκαστην ἡμέραν, ut habet Symmachus. — *Cogitavit lingua tua.* Lingua tua non est lapsa per imprudentiam, sed cogitatam et præmeditatam malitiam locuta est. — *Sicut novacula acuta.* Quæ præter expectationem aberrans secat carnem et jugulum, loco capillorum et barbæ.

5. *Super benignitatem.* Hebr. et Chald. *magis quam bonum.* — *Æquitatem.* Justitiam, id quod justum est.

6. *Verba præcipitationis.* In græco est, καταποντισμοῦ, *demersionis;* in hebræo, בלע *balang, devorationis.* Verba quæ bonis, præsertim sacerdotibus Domini, præcipitationem, devorationem, perniciemque attulerunt. — *Lingua dolosa.* O lingua dolosa; est enim vocativi casus.

7. *Destruet te in finem.* In perpetuum, funditus, ut feras pœnem talionis, quod indicat textus hebræus, in quo habemus, *etiam te destruet Deus.* — *Emigrabit te.* Active : expellet, transferet te. — * *Radicem tuam.* Progeniem tuam. — *De terra viventium.* Hominum qui in hac vita degunt.

8. *Videbunt.* Exitium tuum. — *Timebunt.* Deum timebunt, venerabuntur, reverebuntur; nam timor hoc loco non servilem significat, sed filialem. — *Super eum ridebunt.* Ejus supplicio et ultione lætabuntur, judicia Dei comprobando, tanquam justarum ultionum spectacula et exempla quibus cæteri erudiantur.

9. *Ecce homo.* In Hebr. est הנה הגבר *hinne haggeber.* Vox autem גבר *geber*, non sonat hominem quemlibet, sed aliis præcellentem virtute, vel potentia. Videtur esse ironia. Italice diceremus : *Ecco la il bravo.* — *Non posuit Deum adjutorem suum.* Spem suam in Deo non constituit. — *Prævaluit in vanitate sua.* In Hebr. est, *roboratus est in pravitate sua*, id est, per dolos ac scelera roboravit se contra innocentes, et illis prævaluit.

10. *Sicut oliva fructifera.* Doeg quidem eradicabitur, ego autem similis ero virenti et florenti olivæ. — *In domo Dei.* In regno Israelitico, in quo Deus colitur, et e quo non exulo.

11. Confitebor tibi in sæculum quia fecisti, et expectabo nomen tuum quoniam bonum est in conspectu sanctorum tuorum.

11. *Oui, Seigneur*, je vous louerai éternellement, parce que vous en avez usé ainsi, et j'attendrai *l'assistance de* votre *saint* nom, parce qu'il est rempli de bonté devant les yeux de vos saints.

PSAUME LII (LIII).

Captivité et délivrance d'Israël.

1. In finem, pro Maeleth intelligentiæ David.

Dixit *a* insipiens in corde suo : Non est Deus. [a *Ps.* 13. 1.]

2. Corrupti sunt, et abominabiles facti sunt in iniquitatibus; non est qui faciat bonum.

3. Deus de cœlo prospexit super filios hominum; ut videat si est intelligens, aut requirens Deum.

4. *a* Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. [*Rom.* 3. 12.]

5. Nonne scient omnes qui operantur iniquitatem, qui devorant plebem meam ut cibum panis?

6. Deum non invocaverunt; illic trepidaverunt timore, ubi non erat timor.

Quoniam Deus dissipavit ossa eorum qui hominibus placent, confusi sunt; quoniam Deus sprevit eos.

7. Quis dabit ex Sion salutare Israel? cum converterit Deus captivitatem plebis suæ, exultabit Jacob, et lætabitur Israel.

1. Pour la fin, sur les instructions de musique, intelligence à David.

L'insensé a dit dans son cœur : Il n'y a point de Dieu.

2. Les hommes se sont corrompus et sont devenus abominables dans leurs iniquités : *en sorte qu'*il n'y en a point qui fasse le bien.

3. Dieu a regardé *du haut* du ciel sur les enfants des hommes; pour voir s'il en trouvera quelqu'un qui connaisse ou qui cherche Dieu.

4. Tous se sont détournés *de la voie*, et sont devenus inutiles. Il n'y en a point qui fassent le bien, il n'y a pas un seul.

5. Ne connaîtront-ils *donc* point *enfin ma justice*, tous ces hommes qui commettent l'iniquité et qui dévorent mon peuple, ainsi qu'un morceau de pain?

6. Ils n'ont point invoqué Dieu, ils ont tremblé et ont été effrayés là où il n'y avait aucun lieu de craindre;

Parce que Dieu a brisé les os de ceux qui veulent plaire aux hommes. Ils sont tombés dans la confusion, *ces insensés*, parce que Dieu les a méprisés.

7. Qui fera sortir de Sion le salut d'Israël? Quand Dieu aura fait finir la captivité de son peuple, Jacob sera transporté de joie et Israël d'allégresse.

PSAUME LIII (LIV).

Dieu est le gardien et le vengeur des siens.

1. In finem, in carminibus intellectus David.

2. Cum venissent Ziphæi, et dixissent ad Saul : Nonne David absconditus est apud nos? [*I. Reg.* 23. 19. et 26. 1.]

1. Pour la fin, sur les cantiques, intelligence de David.

2. Lorsque les habitants du pays de Ziph furent venus, et eurent dit à Saül : David n'est-il pas caché au milieu de nous?

PSAL. LII. — 1. *Dixit insipiens in corde suo.* Ce Psaume n'est qu'une répétition du Psaume XIII (Voy. nos notes sur le sujet de ce Psaume).

---

11. *Confitebor tibi.* Laudabo te. — *Quia fecisti.* Misericordiam mecum, et cum Doeg insignem vindictam. — *Expectabo nomen tuum.* Te, tuum auxilium, vim, virtutem et efficaciam tui nominis. — *Quoniam bonum est.* Quoniam bonum est expectare nomen tuum. Vel quoniam nomen tuum dulce est et suave in conspectu sanctorum tuorum, id est, sanctis tuis, judicio sanctorum tuorum, * in græco enim est, χρηστὸν.

PSAL. LII. — 1. *Pro Maeleh.* Hebr. אל מחלת *al machalath.* Videtur esse nomen musici instrumenti cui Psalmus sit associandus. D. Hieronymus vertit, *per chorum.* Chald. *super choros*, ut sensus sit, Psalmum compositum fuisse ut a choro musicorum canatur. * Id ita esse colligitur ex Psal. 29, 13; et 149, 1, ex Cant. 6, 1; et Judic. 21, 13. — *Intelligentiæ David.* Vertere etiam possis, *intellectus David.* Vide dicta ad titulum Psalmi 31. — *Dixit insipiens. Est hic Psalmus non solum ejusdem argumenti cum Psalmo* 13, *sed etiam quæcumque in hoc continentur, in illo etiam habentur, exceptis verbis illis versiculi sexti :* Quoniam Deus dissipavit, etc., *quæ hic explicabuntur : reliqua petes ex loco indicato.*

6. *Dissipavit ossa eorum.* Ad nihilum redegit vires omnemque fortitudinem eorum qui Deo placere non student, nec illum invocant, sed quærunt hominibus gratificari, pendentque ab illorum auxilio et favore. — *Confusi sunt.* Pudore afficientur a Deo, quoniam eos a se abjiciet in æternas miserias.

PSAL. LIII. — 1. *In carminibus.* Vide dicta ad titulum Psalmi 4. — *Intellectus David* Vide dicta ad titulum Psalmi 31.

2. *Cum venissent Ziphæi.* Historiam habes I. Reg. 26, et 23, n. 19.

3. Sauvez-moi, *mon* Dieu, par *la vertu de* votre nom, et faites éclater votre puissance en jugeant en ma faveur.

4. O Dieu, exaucez ma prière! rendez vos oreilles attentives aux paroles de ma bouche,

5. Parce que des *soldats* étrangers se sont élevés contre moi; des *ennemis* puissants ont cherché à m'ôter la vie; et ils ne se sont point proposé *la volonté de* Dieu devant les yeux.

6. Voilà que Dieu prend ma défense et que le Seigneur se déclare le protecteur de ma vie.

7. Faites retomber sur mes ennemis les maux *dont ils veulent m'accabler*, et exterminez-les selon la vérité de votre parole.

8. Je vous offrirai volontairement un sacrifice, et je louerai votre nom, parce qu'il est rempli de bonté, Seigneur?

9. Car vous m'avez délivré de toutes mes afflictions. Et *c'est pour cela que* mon œil a regardé avec assurance mes ennemis.

3. Deus, in nomine tuo salvum me fac; et in virtute tua judica me.

4. Deus exaudi orationem meam; auribus percipe verba oris mei.

5. Quoniam alieni insurrexerunt adversum me, et fortes quæsierunt animam meam; et non proposuerunt Deum ante conspectum suum.

6. Ecce enim Deus adjuvat me; et Dominus susceptor est animæ meæ.

7. Averte mala inimicis meis; et in veritate tua disperde illos.

8. Voluntarie sacrificabo tibi, et confitebor nomini tuo, Domine, quoniam bonum est.

9. Quoniam ex omni tribulatione eripuisti me; et super inimicos meos despexit oculus meus.

PSAUME LIV (LV).

Contre les traîtres.

1. Pour la fin, sur les cantiques, intelligence à David.

2. Exaucez, ô *mon* Dieu! ma prière, et ne méprisez pas mon humble supplication:

3. Regardez-moi *favorablement*, et exaucez-moi.

1. In finem, in carminibus intellectus David.

2. Exaudi, Deus, orationem meam, et ne despexeris deprecationem meam;

3. Intende mihi, et exaudi me.

PSAL. LIII. — 3. *Deus, in nomine tuo.* L'inscription de ce Psaume nous fait connaître qu'il fut inspiré à David, lorsque les habitants de Ziph, dans la tribu de Juda, vinrent dire à Saül que David dont il avait résolu la perte était caché au milieu d'eux. Saül rassembla aussitôt une armée pour prendre son rival. C'est alors que David composa ce Psaume qui est une prière qu'il adresse à Dieu, pour le conjurer de le délivrer du danger. Ce Psaume convient parfaitement aux prêtres et aux fidèles pour les prémunir contre les dangers du salut, et c'est pour cela que l'Eglise nous le fait réciter à la première des petites heures nommées *prime.*

PSAL. LIV. — 2. *Exaudi, Deus, orationem meam.* Les commentateurs conviennent généralement que ce Psaume fut composé par David lorsque, trahi par Achitophel, il fut obligé de fuir devant Absalom. Il reproche au traître sa perfidie et met toute sa confiance en Dieu dont il implore le secours. David persécuté, étant la figure de Jésus-Christ, les Pères ont attribué au Sauveur souffrant et mourant, la plupart des traits de ce Psaume. Il convient parfaitement aux justes persécutés et leur apprend à ne se reposer que sur Dieu au milieu de leurs afflictions.

---

3. *In nomine tuo.* Potentia, et virtute tua, cui omnia cedunt. — *In virtute tua.* Idem est quod dixerat, *in nomine tuo.* — *Judica me.* Patrocinare mihi, et pro me innocente sententiam fer, cum sis justus judex.

5. *Alieni.* Extranei, alienigenæ; sic appellant Ziphæos, qui proximi videbantur, sed corde a Davide erant alieni: vel certe universum Saulis exercitum. — *Fortes.* Violenti, sævi. — *Animam meam.* Vitam meam. — *Non proposuerunt Deum ante conspectum suum.* Ob oculos mentis suæ Deum sibi non constituerunt, ut ejus timore proposito revocarentur a scelere.

6. *Ecce enim Deus adjuvat me.* Non tamen est quod illos metuam, cum pro me Deum habeam. — *Susceptor.* Tutor, adjutor, defensor vitæ meæ.

7. *Averte mala inimicis meis.* In caput et perniciem eorum convertens quæ contra me machinantur. — *In veritate tua.* Per tuum verum promissum. Per tuorum dictorum fidem et veritatem. — *Disperde illos.* Exscinde, dissipa.

8. *Voluntarie sacrificabo tibi.* Animo voluntario, ultro, sponte, libenter vel ultra debitum, spontanea oblatione, non tantum persolvam quæ lege tua imperasti, sed alia sponte insuper addam. — *Confitebor nomini tuo.* Laudabo et celebrabo nomen tuum.

9. *Super inimicos meos despexit oculus meus.* In Hebr. est, *et in inimicis meis vidit oculus meus*, id est, ultionem a Deo immissam. Itaque est oratio imperfecta, quæ aliquo addito supplenda est, ut non infrequenter occurrit in Scriptura. Vox illa *despexit* non significat contemptum, ut patet ex hebraica voce ראתה *raatha*, et vertit potuisset, *respexit.* Sensus ergo est: inimicos meos libere et sine timore rexpexit oculus meus, et quomodo illos ultus sit Deus contemplatus est.

PSAL. LIV. — 1. *In carminibus.* Vide dicta ad titulum Psal. 4. — *Intellectus David.* Vide dicta ad titul. Psal. 31.

3. *Intende.* D. Hieron, vertit *attende.* — *Contristatus sum.* Hebr., *vociferatus sum*, vel ejulavi in loquela, vel prece mea. — *In exercitatione mea.* In oratione mea; preces enim sunt piorum exercitatio. In græco est, ἀδολεσχία; solet autem ἀδολεσχεῖν, apud sacros scriptores sumi pro contemplari, assidue se exercere, meditari, ut etiam vox hebraica שוח *suach.* Vide Gen. 24, 63, et ibi dicta. Sensus etiam esse potest: in calamitate qua me exerces et probas.

Contristatus sum in exercitatione mea : et conturbatus sum

4. A voce inimici, et a tribulatione peccatoris.

Quoniam declinaverunt in me iniquitates : et in ira molesti erant mihi.

5. Cor meum conturbatum est in me : et formido mortis cecidit super me.

6. Timor et tremor venerunt super me : et contexerunt me tenebræ :

7. Et dixi : Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo, et requiescam?

8. Ecce elongavi fugiens : et mansi in solitudine.

9. Expectabam eum qui salvum me fecit a pusillanimitate spiritus, et tempestate.

10. Præcipita, Domine, divide linguas eorum, quoniam vidi iniquitatem, et contradictionem in civitate.

11. Die ac nocte circumdabit eam super muros ejus iniquitas : et labor in medio ejus,

12. Et injustitia.

Et non defecit de plateis ejus usura, et dolus.

13. Quoniam si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique.

J'ai été rempli de tristesse dans mon épreuve; et le trouble m'a saisi.

4. A la voix de mon ennemi, et à cause de l'oppression du pécheur.

Car ils m'ont chargé d'iniquités : et dans leur colère, ils m'ont affligé.

5. Mon cœur s'est troublé au dedans de moi, et la crainte de la mort est venue fondre sur moi.

6. J'ai été saisi de frayeur et de tremblement; et j'ai été couvert de ténèbres.

7. Alors j'ai dit : Qui me donnera des ailes comme à la colombe, afin que je puisse m'envoler et me reposer?

8. Je me suis éloigné par la fuite, et j'ai demeuré dans la solitude.

9. J'attendais *là* celui qui m'a sauvé de l'abattement de *mon* esprit et de la tempête.

10. Précipitez-*les*, Seigneur; divisez leurs langues, car j'ai vu la ville *toute* pleine d'iniquité et de contradiction.

11. L'iniquité l'environnera jour et nuit; *elle est montée* sur ses murailles. Le travail

12. Et l'injustice sont au milieu d'elle.

Il n'y a qu'usure et tromperie dans ses places publiques;

13. Car si celui qui était mon ennemi m'avait chargé de malédiction, je l'aurais plutôt souffert.

10. *Divide linguas eorum.* Faites que, comme à Babel, ils ne s'entendent pas. Ce fut précisément ce qui arriva. Dans le conseil, il y eut division entre Chusaï et Achitophel qui ouvrirent chacun un avis différent. Le sentiment d'Achitophel ne fut pas suivi, et c'est ce qui perdit Absalom (II. Reg., XVII). La ville coupable dont parle ici David était Hébron, où Absalom avait appelé ses partisans pour se faire proclamer roi (II. Reg., XV, 9, 11). Comme dans tous les temps de révolution, la populace avait envahi cette ville, et on n'y voyait alors que violence, désordre et contradiction. Tous les systèmes les plus opposés cherchaient à se faire jour et les gens d'argent exploitaient cette horrible situation.

---

4. *A voce inimici.* Propter calumnias et minas inimicorum. — *A tribulatione peccatoris.* Me injuste persequentis. — *Declinaverunt.* Vide dicta Psal. 20, n. 12. — *In ira molesti erant mihi.* Cum magna ira et indignatione adversabantur mihi, et odio habuerunt me.

5. *Conturbatum est in me.* In Hebr. est : *cor meum doluit, in medio mei :* dolores passus sum quales experiuntur mulieres in partu, id enim significat חול *chol*, in conjugatione *hiphil*, ut hoc loco.

6. *Tenebræ.* Magnæ calamitates consilium propemodum eripientes, et menti tenebras offundentes.

7. *Sicut columbæ.* Columbæ alas expetit, vel quod leviores sint et expeditiores ad volandum, vel quod Spiritum sanctum adumbrent, cujus auxilio omnia pericula effugimus. — *Volabo.* Ad locum veræ quietis, quæ in hac vita haberi non potest. — *Et requiescam.* Longe positus a periculis et insidiis.

8. *Ecce elongavi fugiens.* Elongarem, procul discederem et manerem in locis desertis. Vel sensus est, quia alterius vitæ quies adhuc differtur, saltem deserta loca petendo, declinavi pericula a Saule, aut Absalome persequente, imminentia.

9. *Expectabam eum.* Auxilium divinum ibi expectabam. — *A pusillanimitate spiritus.* Ab animi angustia, mœmore, dejectione. — *Tempestate.* Vehementi tentationum et periculorum procella.

10. *Præcipita Domine.* Hebraicus, *absorbe;* græcus, καταπόντισον, *demerge* inimicos meos. Quomodo autem præcipitari velit statim addit. — *Divide linguas eorum.* Scinde eos in diversas sententias et studia. Id accidisse videtur cum infatuavit Dominus consilium Achitophel. Vide lib. II. Reg., 17 et 18. — *Quoniam vidi iniquitatem et contradictionem in civitate.* Vel loquitur de injustis factiosorum coitionibus contra ipsum, qui illi adversabantur et contradicebant, obsistentes ne regnaret. Sensus etiam esse potest, quasi dicat : Et nunc sentio me voti compotem factum; nam inter inimicos meos non convenit, alter alteri adversatur et contradicit; quare in proximo est ut conatus eorum irriti reddantur. Vel generatim notat corruptelam sui sæculi eamque poetice duobus versiculis proxime sequentibus depingit.

11. *Die ac nocte.* Semper iniquitas muros hujus civitatis obambulat in morem militaris nocturnæ diurnæque custodiæ, justitiam arcens ne qua ingrediatur. — *Labor.* Miserorum et pauperum est in civitate.

12. *Injustitia.* Potentiorum. — *Non defecit.* Abundant doli, fraudes, usuræ, etc., in foro, in contractibus et in judiciis.

13. *Si inimicus meus.* Postquam conquestus est David de tota civitate et populo, jam de peculiari quodam proditore quæritur, qui videtur fuisse Achitophel, si Psalmus exponatur de Davide; Judas autem, si exponatur de Christo. — *Sustinuissem utique.* Æquo animo tulissem, quia solent hoc facere inimici, et non est mirum si faciant. — *Super me magna locutus fuisset.* Contra me magna graviaque convicia jactasset. — *Abscondissem me forsitan ab eo.* Facile potuissem me ab illius consuetudine subtrahere.

Et si celui qui me haïssait avait parlé de moi avec mépris, peut-être que je me serais caché de lui.

14. Mais c'est vous qui viviez dans un même esprit avec moi, qui étiez le chef de mon conseil, et dans mon étroite confidence;

15. Qui trouviez tant de douceur à vous nourrir des mêmes viandes que moi, et avec qui je marchais avec tant d'union dans la maison de Dieu.

16. Que la mort les vienne accabler et qu'ils descendent tout vivants dans l'enfer.

Parce que leurs demeures sont pleines de malice, et qu'eux-mêmes en sont tout remplis.

17. Mais pour moi, j'ai crié vers Dieu, et le Seigneur me sauvera.

18. Le soir, le matin et à midi je raconterai et j'annoncerai *ma misère au Seigneur;* et il exaucera ma voix.

19. Il me donnera la paix; et il rachètera mon âme *des mains* de ceux qui s'approchent de moi, car ils étaient en grand nombre contre moi.

20. Dieu m'exaucera, *dis-je;* et il les humiliera, lui qui subsiste avant *tous* les siècles.

Car il n'y a point de changement *à attendre* en eux, parce qu'ils n'ont point la crainte de Dieu.

21. *C'est pourquoi* il a étendu sa main pour leur rendre ce qu'ils méritaient.

Ils ont souillé son alliance.

22. Et ils ont été dissipés par la colère de son visage : et son cœur s'est approché *de moi.*

Car ses discours sont plus doux que l'huile; mais ils sont des flèches *qui donnent la mort.*

Et si is qui oderat me, super me magna locutus fuisset : abscondissem me forsitan ab eo.

14. Tu vero homo unanimis, dux meus, et notus meus :

15. Qui simul mecum dulces capiebas cibos : in domo Dei ambulavimus cum consensu.

16. Veniat mors super illos : et descendant in infernum viventes :

Quoniam nequitiæ in habitaculis eorum, in medio eorum.

17. Ego autem ad Deum clamavi; et Dominus salvabit me.

18. Vespere, et mane, et meridie narrabo et annuntiabo : et exaudiet vocem meam.

19. Redimet in pace animam meam ab his qui appropinquant mihi, quoniam inter multos erant mecum.

20. Exaudiet Deus, et humiliabit illos, qui est ante sæcula.

Non enim est illis commutatio, et non timuerunt Deum :

21. Extendit manum suam in retribuendo.

Contaminaverunt testamentum ejus,

22. Divisi sunt ab ira vultus ejus : et appropinquavit cor illius.

Molliti sunt sermones ejus super oleum : et ipsi sunt jacula.

14. *Tu vero homo unanimis.* David apostrophe ici Achitophel qui avait été son ami intime, qu'il avait regardé comme un autre lui-même, dont il avait fait un de ses premiers ministres, un de ses compagnons qui le suivaient partout, un de ses commensaux. Il rappelle ici toutes ces marques d'amitié pour faire ressortir la noirceur de sa perfidie.

---

14. *Homo unanimis.* Unius mecum animi, et quondam dilectissimi. — *Dux meus.* Consiliarius meus primarius, cujus ego sententiam in deliberationibus sequi solebam. Erat enim Achitophel Davidis consiliarius, tantaque sapientiæ existimatione, ut consulere Achitophelem idem fere esset ac consulere Deum, ut est II. Reg., 16, 23. Judas etiam bene dux appellari potest; nam constitutus fuerat simul cum aliis apostolis dux populorum, juxta illud Ps. 44, 17 : *Constitues eos principes super omnem terram.* — *Notus.* Socius, amicus familiaris.

15. *Mecum dulces capiebos cibos.* Qui mihi jucunde, et suaviter convivebas. — *In domo Dei ambulavimus cum consensu.* Id est, in profanis rebus, et in divinis et in sacris conjunctissime viximus. Vel qui in templum ventitabamus conjunctim et familiariter.

16. *Veniat mors super illos.* Imprecatur, seu potius prædicit hujusmodi sceleratorum exitium. — *Descendant in infernum viventes.* Adhuc viventes terra dehiscente absorbeantur, ut Dathan et Abiron accidit Num., 16. — *Nequitiæ.* Scelera, injustitiæ, doli. — *In habitaculis.* In domibus eorum. Perpetuo habitent cum pœnis, qui elegerunt habitare cum vitiis. — *In medio eorum.* Inter eos.

18. *Vespere, et mane, et meridie.* Alludit ad tres statas et solemnes præcationis Judæorum horas, quæ dicuntur sacrificium vespertinum, matutinum et pomeridianum. Etiam Daniel ter in die adorabat, ut habemus ejus prophetiæ c. 6. — *Narrabo et annuntiabo.* Miserias et necessitates meas, et Domini misericordias.

19. *Redimet in pace animam meam.* Asseret in pacem et prosperitatem, in pacificum et securum statum vindicabit. — *Qui appropinquant mihi.* Qui de propinquo et cominus me petunt et impugnant. — *Inter multos.* Cum multis, in multorum medio et comitatu. — *Erant mecum.* Mecum dimicantes.

20. *Exaudiet Deus.* Preces meas. — *Qui est ante sæcula.* Deus enim æternus est. Significantius in hebræo, *qui sedet ab initio*, id est, qui ab initio mundi judex sedet omnium hominum, quasi dicat : Ipse pro me judicabit. — *Non enim est illis commutatio.* Conversio morum in melius.

21. *Extendit manum suam in retribuendo.* Mittit impius manum suam ad retribuendum malum, non solum cum injuria violatus est, sed etiam cum beneficiis est affectus. Alii ad Deum rependentem pœnam pro sceleribus referunt. — *Contaminaverunt testamentum ejus.* Violaverunt, profanaverunt pactum cum Deo initum.

22. *Divisi sunt ab ira vultus ejus.* Ideo ab ira vultus divini et ab ultione indignationis ejus dissipabuntur et dispergentur. * Vel sensus est : iram vultu non indicant inimici mei. — *Appropinquavit cor illius.* Deus enim apposuit cor suum ad vindictam de illis sumendam. * Vel appropinquat tamen, inclinat, et fertur cor illorum ad nocendum mihi. D. Hieron. vertit, *nitidius butyro os ejus, pugnat autem cor illius.* — *Molliti sunt.* Sensus est : utuntur verbis oleo mollioribus ad homines inescandos et fallendos, cum ipsi sermones sint spiculis nocentiores.

23. *a* Jacta super Dominum curam tuam, et ipse te enutriet; non dabit in æternum fluctuationem justo. [a *Matth.* 6. 25. *Luc.* 12. 22. *I. Petr.* 5. 7.]

24. Tu vero Deus deduces eos in puteum interitus.

Viri sanguinum, et dolosi non dimidiabunt dies suos : ego autem sperabo in te, Domine.

23. Abandonnez *donc aussi* au Seigneur le soin de tout ce qui vous regarde, et lui-même vous nourrira; *car* il ne laissera point le juste dans une éternelle agitation.

24. Mais, *mon* Dieu, vous les conduirez dans le puits de la mort.

Car les hommes sanguinaires et trompeurs n'arriveront point à la moitié de leurs jours. Mais pour moi, Seigneur, je mettrai en vous mon espérance.

PSAUME LV (LVI).

Prière pour obtenir le secours de Dieu dans la persécution.

1. In finem, pro populo, qui a sanctis longe factus est, David in tituli inscriptionem, cum tenuerunt eum Allophyli in Geth. [*I. Reg.* 21. 12.]

2. Miserere mei, Deus, quoniam conculcavit me homo : tota die impugnans tribulavit me.

3. Conculcaverunt me inimici mei tota die : quoniam multi bellantes adversum me.

4. Ab altitudine diei timebo : ego vero in te sperabo.

5. In Deo laudabo sermones meos, in Deo speravi : non timebo qui faciat mihi caro.

6. Tota die verba mea execrabantur :

1. Pour la fin, pour le peuple qui a été éloigné des saints : David mit cette inscription pour titre lorsque des étrangers l'eurent arrêté dans Geth.

2. Ayez pitié de moi, mon Dieu, parce que l'homme *qui me persécute* m'a foulé aux pieds; il n'a point cessé de m'attaquer tout le jour, et de m'accabler d'affliction.

3. Mes ennemis m'ont foulé aux pieds durant tout le jour, parce que le nombre de ceux qui me font la guerre est très-grand.

4. La hauteur du jour me fera craindre : mais j'espérerai en vous.

5. Je louerai en Dieu les paroles qu'il m'a fait entendre. J'ai mis en Dieu mon espérance, *et* je ne craindrai point tout ce que les hommes pourront faire contre moi.

6. Ils témoignaient tout le jour avoir mes pa-

PSAL. LV. — 2. *Miserere mei, Deus.* David composa ce Psaume lorsqu'il était retenu captif chez Achis, roi de Geth (I. Reg., XXI, 10). Il y console ses amis qui étaient comme lui affligés de se voir éloignés de Jérusalem et du sanctuaire. Il implore le secours du Seigneur et la confiance qu'il a en lui le fortifie et le met à l'abri des craintes que pouvaient lui inspirer les injustices des hommes. Tout fidèle persécuté ou souffrant peut s'inspirer des sentiments que respire cette belle prière. Les Pères ont entendu ce Psaume de Jésus-Christ dans sa passion.

---

23. *Jacta super Dominum curam tuam.* Omnes tuas sollicitudines, curas, angores, etc., Deo commenda, et te illi permitte. Ita etiam faciendum docuit D. Petrus epist. 1, c. 5, 7 : *Omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis.* — *Ipse te enutriet.* Omnia necessaria suppeditabit, et tanquam sedula nutrix, curabit ne quid tibi desit. — *Fluctuationem.* Quanquam enim ad tempus commoveri patitur et agitari, tamen mox reddet tranquillitatem.

24. *Eos.* Impios. — *In puteum interitus.* In perditionis foveam, in interitum gehennæ. — *Viri sanguinum.* Homicidæ, sanguinarii. — *Non dimidiabunt dies suos.* Immatura morte peribunt, non pervenient ad medium ætatis spatium quod juxta naturalis complexionis cursum vivere potuissent. — *Sperabo in te Domine.* Confidens non ante tempus me ex hac vita auferendum, quod conantur inimici mei.

PSAL. LV. — 1. *Pro populo qui a sanctis longe factus est.* Intelligit exules qui Davidem comitabantur, et ad Dei tabernaculum accedere non poterant, cum in exilio essent constituti. — *In tituli inscriptionem.* Hoc explicatum est initio, Psal. 15. — *Cum tenuerunt eum.* Historiam habes, I. Reg. 21, 12. — *Allophyli.* Vox est græca, ἀλλόφυλοι, et idem est quod *alienigenæ*, ἄλλης φυλῆς alterius tribus, generationis, gentis.

2. *Conculcavit me.* Conterere, opprimere me conatus est. — *Homo.* Achis et ejus aulici, I. Reg. 21.

3. *Bellantes.* Supple, *sunt.*

4. *Ab altitudine diei timebo.* Ab altis et summis periculis, propter profundas calamitates quæ quotidie oriuntur propter mea periculosa tempora, timebo quidem, sed non sine spe in tuo auxilio. Alii cum D. Hieronymo, a divinis judiciis timebo, quæ prodeunt ab altissimo lumine, quale est meridianum. Sed cum timore spem quoque adjungam. * Vel sensus est : timebo ortum diei, et exorientem solem, et se elevantem attollentemque, veritus ne quid incommodi et periculi rebus meis afferat novus dies.

5. *In Deo laudabo sermones.* Hebr. habet, *in Deo laudabo verbum ejus.* Sensus est : in Deo laudabo, et cum laude prædicabo sermones ejus ad me pertinentes, quibus promisit mihi exhibiturum se magnifica beneficia et liberationem ab inimicis meis. — *Caro.* Carnalis homo et mortalis, homo infirmus.

6. *Tota die.* Assidue, singulis diebus. — *Verba mea execrabantur.* Abominabantur quidquid dicerem, vel facerem, calumniantes illud, et in pejorem partem rapientes. Apud Hebræos hæc vox, *verbum*, et verba et opera significat. — *Adversum me.* Omnes eorum cogitationes huc spectabant ut aliquod mihi malum inferrent.

roles en exécration et toutes leurs pensées ne tendaient qu'à me faire du mal.

7. Ils s'assembleront *pour cela,* et ils se cacheront : ils observeront *toutes* mes démarches.

Comme ils se sont attendus à m'ôter la vie *injustement,*

8. Vous ne les sauverez en aucune sorte, *Seigneur :* vous briserez ces peuples dans votre colère.

Car, ô *mon* Dieu !

9. Je vous ai exposé ma vie. Vous avez vu mes larmes *et vous en avez été touché,*

Comme *vous vous y étiez engagé* par votre promesse.

10. *Et ainsi* mes ennemis seront enfin renversés.

En quelque jour que je vous invoque, je connais que vous êtes mon Dieu.

11. Je louerai en Dieu la parole *qu'il m'a donnée;* je louerai dans le Seigneur *la vérité de* ce qu'il lui a plu de me faire entendre : j'ai mis en Dieu mon espérance, je ne craindrai point tout ce que l'homme peut me faire.

12. Je conserve, ô *mon* Dieu ! le souvenir des vœux que je vous ai faits et des louanges *que je vous dois, et* dont je m'acquitterai envers vous.

13. Parce que vous avez délivré mon âme de la mort, et mes pieds de la chute, afin que je puisse me rendre agréable devant Dieu, *en marchant* dans la lumière des vivants.

adversum me omnes cogitationes eorum, in malum.

7. Inhabitabunt et abscondent : ipsi calcaneum meum observabunt.

Sicut sustinuerunt animam meam,

8. Pro nihilo salvos facies illos : in ira populos confringes,

Deus,

9. Vitam meam annuntiavi tibi : posuisti lacrymas meas in conspectu tuo.

Sicut et in promissione tua :

10. Tunc convertentur inimici mei retrorsum.

In quacumque die invocavero te : ecce cognovi quoniam Deus meus es.

11. In Deo laudabo verbum, in Domino laudabo sermones : in Deo speravi, non timebo quid faciat mihi homo.

12. In me sunt, Deus, vota tua, quæ reddam laudationes tibi.

13. Quoniam eripuisti animam meam de morte, et pedes meos de lapsu : ut placeam coram Deo in lumine viventium.

PSAUME LVI (LVII).

Dieu est l'aide de celui qui est dépourvu de tout secours.

1. Pour la fin; ne m'exterminez pas. David a mis cette inscription pour titre lorsqu'il s'enfuit de devant la face de Saül dans une caverne.

2. Ayez pitié de moi, *mon* Dieu, ayez pitié de moi, parce que mon âme a mis en vous sa confiance,

1. In finem, ne disperdas, David in tituli inscriptionem, cum fugeret a facie Saul in speluncam. [*II. Reg.* 22. 1. et 24. 4.]

2. Miserere mei, Deus, miserere mei, quoniam in te confidit anima mea.

Psal. LVI. — 2. *Miserere mei, Deus.* D'après le titre de ce Psaume, on voit que David le composa lorsque, fuyant devant Saül, il se retira dans une caverne. Le P. de Carrières et

---

7. *Inhabitabunt.* Aliqui ex hebræo vertunt, *congregantur,* ut scilicet mihi insidientur. Nostræ Vulgatæ sensus est videtur : mecum simul habitabunt tanquam amici et contubernales, et interim abscondent se, tecte et occulte dolos machinantes. — *Calcaneum meum observabunt.* Gressus et vestigia mea, quo irem, quid facerem, etc. — *Sicut sustinuerunt animam meam.* Quemadmodum ipsi expectaverunt et desideraverunt animam meam perdere, ita et tu pro nihilo, etc.

8. *Pro nihilo salvos facies illos.* Nullis precibus, nullo pretio, nulla conditione salvos illos facies, sed omnino perdes. Italice diceremus : *Non perdonerai loro a modo niuno : * per cosa niuna.* — *In ira populos confringes.* Sed in furore tuo illos atteres et perdes.

9. *Vitam meam.* Vitæ meæ necessitates et ærumnas. — *In conspectu tuo.* Ut illarum recorderis. — *Sicut et in promissione tua.* Sicut hoc ipsum promisisti te facturum, ut nimirum earum recorderis, et miseris opem feras.

10. *Tunc.* Cum me exaudiveris et mihi opem tuleris. — *Convertentur.* In fugam dabunt se. — *Ecce cognovi.* Cum te invocavi, experimento didici quoniam tu Deus meus, et qui mihi ades, et a malis eripis.

11. *In Deo laudabo verbum.* Vide dicta n. 5.

12. *In me sunt Deus vota tua.* In memoria mea sunt, sive in intimis præcordiis : apud me conservantur, ut non excidant vota tua, id est, promissiones a me tibi factæ. — *Quæ reddam, laudationes tibi.* Quæ vota continent laudationes et gratiarum actiones tibi assidue a me concinendas.

13. *Animam meam.* Vitam meam. — *Ut placeam.* Ut ambulem placens Deo in lumine viventium, id est, in hac vita.

Psal. LVI. — 1. *Ne disperdas.* Quid hæc verba significent incertum est. Alii aliter explicant. Probabilior videtur eorum sententia qui volunt Davidem pro se orare Deum, ut non sinat eum occidi et perdi. — *In tituli inscriptionem.* Explicatum hoc est ad titulum Psal. 15. — *Cum fugeret.* Historiam habes I. Reg. 24.

2. *In umbra alarum tuarum.* In protectione tua : metaphora sumpta est a gallinis et volucribus. — *Donec transeat iniquitas.* Iniquorum hominum conatus et studia contra me.

Et in umbra alarum tuarum sperabo, donec transeat iniquitas.

Et *que* j'espérerai, à l'ombre de vos ailes, jusqu'à ce que l'iniquité soit passée.

3. Clamabo ad Deum altissimum : Deum qui benefecit mihi.

3. Je crierai vers le Dieu très-haut, vers le Dieu qui m'a comblé de ses bienfaits.

4. Misit de cœlo, et liberavit me : dedit in opprobrium conculcantes me.

4. Il a envoyé *son secours du haut* du ciel, et il m'a délivré, il a couvert d'opprobre ceux qui me foulaient aux pieds.

Misit Deus misericordiam suam, et veritatem suam,

Dieu a envoyé *à mon secours* sa miséricorde et sa vérité;

5. Et eripuit animam meam de medio catulorum leonum : dormivi conturbatus.

5. Et il a arraché mon âme du milieu des lionceaux, j'ai dormi plein de trouble.

Filii hominum dentes eorum arma et sagittæ; et lingua eorum gladius acutus.

Car les enfants des hommes ont des dents qui sont *comme* des armes et des flèches, et leur langue est *comme* une épée très-aiguë.

6. Exaltare super cœlos Deus; et in omnem terram gloria tua.

6. O *mon* Dieu! vous êtes élevé au-dessus des cieux : et votre gloire *éclate* dans toute la terre.

7. Laqueum paraverunt pedibus meis; et incurvaverunt animam meam. Foderunt ante faciem meam foveam; et inciderunt in eam.

7. *Car* ils ont tendu un piége à mes pieds, et ils ont tenu mon âme toute courbée. Ils ont creusé une fosse devant mes yeux; et, ils y sont eux-mêmes tombés.

8. Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum; cantabo, et psalmum dicam.

8. Mon cœur est préparé, *ô mon* Dieu! mon cœur est préparé *à vous en louer*. Je chanterai *vos louanges*, et je *les* ferai retentir *sur* les instruments.

9. Exurge gloria mea, exurge psalterium et cithara, exurgam diluculo.

9. Levez-vous ma gloire : excitez-vous mon luth et ma harpe. *Pour moi*, je me lèverai de grand matin,

10. Confitebor tibi in populis, Domine; et psalmum dicam tibi in gentibus.

10. *Et* je vous louerai, au milieu des peuples, et je chanterai votre gloire parmi les nations.

11. Quoniam magnificata est usque ad cœlos misericordia tua, et usque ad nubes veritas tua.

11. Parce que votre miséricorde s'est élevée jusqu'aux cieux, et votre vérité jusqu'aux nuées.

12. Exaltare super cœlos, Deus; et super omnem terram gloria tua.

12. *O mon* Dieu, vous êtes élevé au-dessus des cieux : et votre gloire *éclate* dans toute la terre.

D. Calmet croient que ce fut lorsque, sortant du désert de Mahon, où il s'était vu près de tomber entre les mains de Saül, il se retira dans la caverne d'Engaddi (I. Reg., XXIV). David y implore le secours du Seigneur, attend de lui avec une ferme confiance sa délivrance, et promet de lui en rendre ses actions de grâces. Les Pères reconnaissent dans ce Psaume le mystère de la passion de Jésus-Christ et de sa résurrection.

9. *Exsurge, gloria mea.* Le mot *gloria* a ici le même sens que le mot *lingua*. C'est par la langue que l'on rend gloire à Dieu, ce qui est très-agréable et très glorieux pour les âmes pieuses (Cf. Ps. XV, 9; et Act., II, 26). — *Exurge psalterium et cithara.* Quelques anciens remarquent que le psaltérion et la cithare étaient des instruments à cordes qui avaient la figure du Delta, et dont le premier se touchait par le bas et résonnait par le haut où était l'ouverture, et le second se touchait par le haut, et résonnait par le bas : *Exurgam diluculo.* Sur ce passage, saint Augustin reconnaît que Jésus-Christ annonce ici l'heure de sa résurrection.

---

4. *Misit de cœlo.* Auxilium, vel misericordiam suam. * Reipsa ostendit quam verax et fidus sit in complendis promissis sois, de ope submittenda justis in necessitate. — *Dedit in opprobrium.* Opprobrio affecit. — *Conculcantes me.* Eos qui me atterunt et premunt, et perdere conantur. — *Veritatem suam.* Misit veritatem suam fideliter servando quod promiserat.

5. *Catulorum leonum.* Saulis et militum ejus, hostium truculentorum et ferocium. — *Dormivi conturbatus.* Inter quos cum magna animi perturbatione dormivi, præ nimio timore plenam requiem nunquam habens. — *Filii hominum.* Filii hominum tales sunt ut dentes eorum sint veluti lanceæ (hoc enim sonat vox hebraica, pro qua LXX reddiderunt, *arma*) et sagittæ, et lingua eorum veluti gladius acutus. Nota linguæ virulentiam, quæ detractione, maledictis, etc., expromitur.

6. *Exaltare super cœlos Deus.* Sublimis esto, excelsior apparere cœlis, vim et potestatem tuam declarando in impios. — *Gloria tua.* Sit, diffundatur, spargatur.

7. *Incurvaverunt.* Depresserunt, humiliaverunt. — *Inciderunt in eam.* Nam Saul incautus dum me persequitur, non semel incidit in manus meas. I. Reg. 24 et 26.

8. *Paratum cor meum.* Ad exequendas laudes tuas et celebrandum te.

9. *Exsurge gloria mea.* Non invocat musas, ut profani poetæ, sed prophetiæ spiritum, quo actus, psalmos et hymnos ad Dei laudem componebat. Vel etiam gloriam suam appellat psalterium et citharam musica instrumenta quæ scitissime pulsabat, unde etiam illi decus proveniebat. — *Exsurgam diluculo.* Adeste mihi, instrumenta mea musica, cum matutino tempore exsurgens divina laudes cantabo.

10. *Confitebor.* Laudabo te.

11. *Quoniam magnificata est.* Hæc est materia laudis apud omnes gentes, quod scilicet misericordia et fidelitas Dei se maximas ostenderint in Davide, a periculis eripiendo.

12. *Exaltare.* Quo modo misericordia et veritas Domini pertingunt usque ad cœlos, sic etiam par est ut gloria et laus ejus cœlum et terram repleat.

PSAUME LVII (LVIII).

Contre les calomniateurs.

1. Pour la fin; ne m'exterminez pas. David a mis cette inscription pour titre.

2. Si vous parlez véritablement *selon* la justice, jugez *donc aussi* selon *la même* équité, ô enfants des hommes!

3. Car vous formez dans le *fond de votre* cœur des desseins injustes; *et* vos mains *ne* s'emploient *qu'*à commettre avec adresse des iniquités sur la terre.

4. Les pécheurs se sont éloignés *de la justice* dès leur naissance. Ils se sont égarés dès qu'ils sont sortis du sein de leur mère; *et* ils ont dit des choses fausses.

5. Leur fureur est semblable à celle du serpent et de l'aspic qui se rend sourd en se bouchant les oreilles,

6. Et qui ne veut point entendre la voix des enchanteurs et du magicien qui use d'adresse pour l'enchanter.

7. Dieu brisera leurs dents dans leur bouche : le Seigneur mettra en poudre les mâchoires de ces lions.

8. Il seront réduits à rien, comme une eau qui passe; *car* il a tendu son arc *pour tirer sur eux* jusqu'à ce qu'ils tombent dans la *dernière* faiblesse.

9. Ils seront détruits comme la cire que la chaleur fait couler : *car* un feu *dévorant* est tombé sur eux, et ils n'ont plus vu le soleil.

1. In finem, ne disperdas, David in tituli inscriptionem.

2. Si vere utique justitiam loquimini : recta judicate, filii hominum.

3. Etenim in corde iniquitates operamini : in terra injustitias manus vestræ concinnant.

4. Alienati sunt peccatores a vulva, erraverunt ab utero : locuti sunt falsa.

5. Furor illis secundum similitudinem serpentis : sicut aspidis surdæ, et obturantis aures suas,

6. Quæ non exaudiet vocem incantantium, et venefici incantantis sapienter.

7. Deus conteret dentes eorum in ore ipsorum : molas leonum confringet Dominus.

8. Ad nihilum devenient tanquam aqua decurrens : intendit arcum suum donec infirmentur.

9. Sicut cera quæ fluit, auferentur : supercecidit ignis, et non viderunt solem.

PSAL. LVII. — 2. *Si vere utique.* Ce Psaume a peut-être été composé dans les mêmes circonstances que le précédent. D. Calmet et le P. de Carrières le regardent comme la suite du Psaume LVI. Toutefois cette seconde partie a un autre caractère que la première. Le Psaume LVI est une prière, tandis que le Psaume LVII est une invective. David reproche à ses ennemis de parler beaucoup de justice, mais de ne l'observer jamais. Cette opposition entre leurs actes et leurs paroles l'indigne, et il voit la colère de Dieu briser ces infâmes calomniateurs.

5. *Obturantis aures suas.* On croyait que certains magiciens avaient la vertu d'enchanter les serpents, et que ceux-ci, pour résister à leurs enchantements, se bouchaient les oreilles. Si l'on en croit M. de Châteaubriand dans son *Génie du christianisme* (Ire part., liv. III, ch. 2), la musique aurait une très-grande influence sur certains de ces animaux. Quoi qu'il en soit, David parle d'après l'opinion reçue, et il compare aux serpents qui se bouchent les oreilles, les méchants qui ne veulent pas écouter ceux qui les pourraient tirer de l'erreur ou du crime.

PSAL. LVII. — 1. *Ne disperdas.* Hæc explicata sunt initio psalmi superioris.

2. *Si vere.* Si ex animo et mentis sententia, et non fucate, juste de rebus pronuntiatis. — *Recta judicate.* In meo negotio, nam me innocentem esse invenietis.

3. *Etenim in corde.* Quasi dicat : Verum nihil minus facitis quam ut justitiam loquamini, aut quæ justa sunt judicetis; nam corde iniqua machinamini. — *In terra.* In qua potestatem nacti estis. — *Concinnant.* Tam apte componitis, ut iniquitatem pro æquitate venditetis.

4. *Alienati sunt peccatores a vulva.* Vix nati se dant vitiis. Ab utero matris statim a virtute deficiunt ad vitium. — *Erraverunt ab utero.* Est ejusdem sententiæ repetitio.

5. *Furor illis.* Vox חמת *chamath*, etiam venenum significat. Rabiem, furorem, venenum habet quale serpens, non quilibet, sed nocentissimus, quem præ veneni et rabiei copia incantator magico suo carmine mulcere aut sopire non possit. — *Obturantis aures suas.* Utrum verum sit an fabulosum quod dicitur de aspide aures obturante ne audiat maleficum incantantem, non multum refert ad hujus loci explicationem; nam David similitudinem ducit ab eo quod vulgo jactabatur, nihil definiens verumne sit an falsum.

6. *Incantantis sapienter.* In arte magica exercitatissimi; non enim laudat, aut probat artem magicam.

7. *Dentes eorum.* Potentiam qua ad innocentes lacerandos et devorandos quasi dentibus utuntur. — *Molas leonum.* Tyrannidem et potentiam impiorum : molæ sunt molares, seu duriores dentes quibus teritur ac molitur quod manducatur.

8. *Ad nihilum.* Liquefient, evanescent tanquam aqua torrentium, quæ magno quidem impetu fertur, sed statim delabitur; et cum perennis non sit, alveum arentem relinquit. — *Intendit.* Dominus. — *Donec infirmentur.* Debilitentur impii, imo excindantur et pereant.

9. *Sicut cera.* Igni admota. — *Auferentur.* Tabescent, tollentur e medio. — *Supercecidit ignis.* Divinæ ultionis. — *Et non viderunt solem.* E vita erepti lucis et solis hujus usura caruerunt.

10. Priusquam intelligerent spinæ vestræ rhamnum : sicut viventes, sic in ira absorbet eos.

11. Lætabitur justus cum viderit vindictam : manus suas lavabit in sanguine peccatoris.

12. Et dicet homo : Si utique est fructus justo : utique est Deus judicans eos in terra.

10. Avant qu'ils aient vu leurs épines parvenues jusqu'à la force d'un arbrisseau, *le Seigneur* les engloutira, comme tout vivants, dans sa colère.

11. *Alors* le juste se réjouira en voyant la vengeance *de Dieu;* et il lavera ses mains dans le sang du pécheur.

12. Et les hommes diront : Puisque le juste retire du fruit *de sa justice*, il y a sans doute un Dieu qui juge les hommes sur la terre.

PSAUME LVIII (LIX).

Prière et prophétie.

1. In finem, ne disperdas, David in tituli inscriptionem, quando misit Saul, et custodivit domum ejus, ut eum interficeret. [*I. Reg.* 19.11].

2. Eripe me de inimicis meis, Deus meus : et ab insurgentibus in me libera me.

3. Eripe me de operantibus iniquitatem : et de viris sanguinum salva me.

4. Quia ecce ceperunt animam meam : irruerunt in me fortes.

5. Neque iniquitas mea, neque peccatum meum, Domine : sine iniquitate cucurri, et direxi.

1. Pour la fin; ne m'exterminez pas. David a mis cette inscription pour titre, quand Saül envoya des gens et fit garder sa maison pour le tuer.

2. Sauvez-moi, mon Dieu, des mains de mes ennemis, et délivrez-moi de ceux qui s'élèvent contre moi.

3. Arrachez-moi du milieu de ces ouvriers d'iniquité, de ces hommes de sang.

4. Car les voilà qui se sont rendus maîtres de ma vie. Des *hommes* puissants sont venus fondre sur moi.

5. Ce n'est point, Seigneur, mon iniquité, ni mon péché *qui en est la cause*. J'ai couru et j'ai conduit *tous mes pas* sans injustice.

10. *Spinæ vestræ rhamnum*. Le *rhamnus* est le noirprun ou bourg-épine, arbrisseau qui croît dans les bois et les endroits humides : il est armé d'épines longues et droites; ses fruits ou baies servent aux peintres et aux teinturiers. Voyez l'apologue cité au livre des Juges (IX, 14 et suiv.).

PSAL. LVIII. — 2. *Eripe me de inimicis meis*. D'après le titre de ce Psaume, il fut composé lorsque Saül envoya des gardes autour de la maison de David pour le faire mourir. Il avait donné l'ordre de le tuer aussitôt que le jour paraîtrait. Mais Michol, la femme de David, lui fit connaître de quelles embûches il était entouré, et le sauva en le faisant sauter par la fenêtre. C'est dans cette circonstance que David implore le secours de Dieu. Mais il y a dans ce Psaume beaucoup de traits qui se rapportent moins à David qu'à Jésus-Christ dont il était la figure. Ainsi les Pères y ont vu annoncées la résurrection de Jésus-Christ, la prédication des apôtres et la réprobation des Juifs.

---

10. *Priusquam intelligerent spinæ vestræ rhamnum*. Priusquam spinæ vestræ tenuiores assecutæ sint rhamni modum, magnitudinem et duritiem. * Cum adhuc immatura sunt ætate, et de morte non cogitant. Rhamnus est spina major, quæ speciem arboris gerit. * Aliqui versiculum hunc ita vertunt : *Priusquam caldaria vestra* (sive lebetes) *sentiant rhamnum* (id est, ignem ex rhamno, qui celerrime ardescit et calefacit); *sic vos quasi viventes absorbebit ira* (Dei) *turbine*, id est rapidissime : סִירֹת *siroth*, sunt caldaria; apparet id Eccles. 7, 7, ubi etiam ignis e spinis mentio. Vide et Exod. 22, 6 : et a ne vocem Græci modo λέβητα vertunt, *lebetem;* modo χαλκεῖον, *ahenum*. — *Sicut viventes*. Ordo inversus; sic enim verba disponenda sunt, *sic in ira absorbet eos sicut viventes*. Dominus iratus ita illos absorbebit, quasi viventes. Furor iræ divinæ illos vivos devorabit. Vivos, virentes et quasi crudos absumet. Italice diceremus, *Se li mangera vivi*.

11. *Lætabitur justus cum viderit vindictam*. Tum quod hoc pacto justi liberentur a periculo, tum quod in Dei gloriam cedat. — *Manus suas levabit*. De morte et ultione impii ita lætabitur, quemadmodum solent victores insultantes et gaudentes sanguinem hostium conculcare, et in eo manus suas tingere. Vel dici potest cum S. Augustino justum lavare manus suas, id est, mundare opera sua, et in bene operando fieri diligentiorem, dum cernit sanguinem, id est, mortem ac supplicia impiorum. * Vel sensus est : tam luculentam de hostibus victoriam reportabit, ut, si libeat, manus suas lavare possit in sanguine occisorum.

12. *Et dicet homo*. Dicet quicumque hoc viderit. — *Si utique est fructus justo*. Si justitia fructum aliquem affert, ut vere affert, ille maximus est, quod Deus summus omnium judex non sinit impios impunitos, quemadmodum, etiam justis benefactorum mercedem tribuit.

PSAL. LVIII. — 1. *Ne disperdas*. Vide dicta ad tit. Psalm. 56. *Quando misit Saul*. Historiam habes I. Reg. 19, 11.

3. *De viris sanguinum*. Sanguinariis et homicidis.

4. *Ceperunt animam meam*. Hebr. *insidiati sunt*. Græcus, ἐθήρευσαν, *venati sunt*, ut legi, D. August. — *Fortes*. Viri potentes, qualis erat Saul rex, Abner dux militiæ, et similes.

5. *Neque iniquitas mea*. Scilicet in causa est ut ad mortem persequantur. — *Cucurri*. Vitæ cursum peregi. — *Direxi*. Actiones meas rectas facere conatus sum.

6. Levez-vous pour venir au devant de moi, et considérez *le péril où je me trouve,* vous, Seigneur, qui êtes le Dieu des armées, le Dieu d'Israël.

Appliquez-vous à visiter toutes les nations. Ne faites point de miséricorde à tous ceux qui commettent l'iniquité.

7. Ils viendront vers le soir, et seront affamés comme des chiens. Et ils tourneront autour de la ville.

8. Ils parleront dans leur bouche, et ils ont une épée sur leurs lèvres. Car, *disent-ils,* qui *nous* a écoutés?

9. Mais vous, Seigneur, vous vous rirez d'eux : vous regarderez toutes les nations comme un néant.

10. *Car* c'est en vous que je conserverai ma force, parce que vous êtes, ô *mon* Dieu! mon défenseur.

11. La miséricorde de mon Dieu me préviendra.

12. Dieu me fera voir la manière dont il veut traiter mes ennemis. Ne les faites pas mourir, de peur que mon peuple n'oublie *ce qu'il vous doit.*

Mais dispersez-les par votre puissance, et faites-les déchoir, vous, Seigneur, qui êtes mon protecteur.

13. *A cause du* crime *sorti* de leur bouche, et du discours *qu'ils ont* eu sur leurs lèvres, et *faites* qu'ils soient surpris dans leur orgueil.

6. Exurge in occursum meum, et vide : et tu, Domine, Deus virtutum, Deus Israël.

Intende ad visitandas omnes gentes : non miserearis omnibus qui operantur iniquitatem.

7. Convertentur ad vesperam : et famem patientur ut canes, et circuibunt civitatem.

8. Ecce loquentur in ore suo, et gladius in labiis eorum : quoniam quis audivit?

9. Et tu, Domine, deridebis eos : ad nihilum deduces omnes gentes.

10. Fortitudinem meam ad te custodiam, quia Deus susceptor meus es :

11. Deus meus, misericordia ejus præveniet me.

12. Deus ostendet mihi super inimicos meos, ne occidas eos : nequando obliviscantur populi mei.

Disperge illos in virtute tua : et depone eos, protector meus, Domine;

13. Delictum oris eorum, sermonem labiorum ipsorum : et comprehendantur in superbia sua.

7. *Et circuibunt civitatem.* Cette description se rapporte littéralement à Saül et à ses satellites qui avaient investi la maison de David et qui s'étaient acharnés à sa perte avec l'ardeur de chiens affamés qui courent après leur proie. Mais tous ces traits conviennent également aux ennemis de l'Eglise et du Christ.

12. *Nequando obliviscantur populi mei.* Ceci ne se comprend bien qu'en l'appliquant à Jésus-Christ. Le Psalmiste lui fait dire : Ne tuez pas les Juifs qui ont été les auteurs de ma mort, pour que mon peuple, les chrétiens, n'oublient pas la vengeance de mon Père. Car en survivant à leur déicide, les Juifs errants et dispersés dans le monde entier rendent témoignage à notre foi. Car, comme on l'a dit, s'ils avaient tous été convertis par Jésus-Christ, nous n'aurions eu que des témoins suspects, et s'ils eussent été tous exterminés, nous n'en aurions pas du tout.

---

6. *In occursum meum.* Mihi te quærenti occurre, præsentem exhibe, et opem fer indigenti. — *Vide.* Ostende te videre vesaniam illorum et innocentiam meam. — *Et tu, Domine... intende.* Animum adhibe. — *Ad visitandas omnes gentes.* Puniendas, judicandas, ultionem sumendam. — *Gentes.* Gentes vocat homines feros et impios, etiamsi sint de sua gente, ut etiam infra, n. 9.

7. *Convertentur ad vesperam.* Sententia est : si non miserearis eorum ubi pervenerint ad vesperam, quo tempore solent homines requiescere a diurnis negotiis ac laboribus, ac cibum quiete capere, famem patientur et frement ut canes, nihilque habentes, neque quidquam per diem consecuti, cogentur discursare quærendi victus et hospitii causa. Vaticinium esse videtur de Judæorum calamitatibus. * Vel est descriptio sedulitatis quærentium Davidem ad necem, quasi dicat : Vesperi, postquam me diu frustra quæsierunt, revertuntur non exsaturata fame et siti sanguinis mei; sed, ut canes qui fugientem feram non sunt assecuti, huc illuc vage feruntur prædæ adhuc inhiantes.

8. *Ecce loquentur.* Revertitur ad malitiam iniquorum. Loquentur in ore suo, hoc est, submissa voce inter se loquentur. — *Gladius in labiis eorum.* Verba ipsorum quasi gladius erunt. * Vel perpetuo loquuntur et mussitant de me occidendo. — *Quoniam quis audivit?* Nam dicent impii : Quis audivit? id est, nemo audivit, secretus erit sermo.

9. *Ad nihilum deduces.* Eorum conatus irritos reddes.

10. *Fortitudinem meam ad te custodiam.* Tibi servabo et tibi acceptam feram fortitudinem meam, qua inimicis meis superior ero. — *Susceptor meus.* Adjutor meus.

11. *Misericordia ejus præveniet me.* Mihi prius opem feret quam illam implorem.

12. *Ostendet mihi.* Supplicium et ultionem de inimicis meis. — *Ne occidas eos.* Sed serva eos ad vitam miseram, ut langueant et diu portent tuum judicium : lento et diuturno supplicio eos affice. Optime convenit Judæis, quorum genus durat miserum et contemptum. — *Nequando obliviscantur populi mei.* Populi mei est nominativus : ne ultio inimicorum meorum penitus tradatur oblivioni a populo meo, sed illi semper versetur ob oculos. — *Disperge.* Dissipa, et vagari coge egentes, despicabiles et miseros. — *In virtute tua.* Tua potentia et fortitudine. — *Depone.* Dejice de dignitatis gradu in quo sunt.

13. *Delictum oris eorum.* Ita, quæso, Domine, eos puni ob delictum oris eorum impiumque sermonem labiorum ipsorum contra me. — *Comprehendantur in superbia sua.* Ut nihil eorum quæ illi superbe et impie loquuntur, impleatur. In Hebræo est, *capiantur in elevatione sua,* quod optime possumus interpretari de Judæis a Romanis captis ob superbiam suam, qua glo-

Et de execratione et mendacio annuntiabuntur.

14. In consummatione : in ira consummationis, et non erunt.

Et scient quia Deus dominabitur Jacob, et finium terræ.

15. Convertentur ad vesperam, et famem patientur ut canes : et circuibunt civitatem.

16. Ipsi dispergentur ad manducandum : si vero non fuerint saturati, et murmurabunt.

17. Ego autem cantabo fortitudinem tuam : et exultabo mane misericordiam tuam.

Quia factus es susceptor meus, et refugium meum, in die tribulationis meæ.

18. Adjutor meus tibi psallam, quia Deus susceptor meus es : Deus meus misericordia mea.

Et *alors* on publiera l'exécration et le mensonge qu'ils ont proférés *contre moi;*

14. *On les publiera, dis-je,* au jour de leur consommation, *lorsqu'*ils seront consumés par votre colère, et *qu'*ils ne subsisteront plus.

Ils connaîtront aussi que Dieu possédera l'empire *non-seulement* sur Jacob, *mais encore* sur toute l'étendue de la terre.

15. Ils reviendront vers le soir, et ils souffriront la faim, comme des chiens. Et ils tourneront autour de la ville.

16. Ils se disperseront pour chercher de quoi manger : et s'ils ne sont point rassasiés, ils s'abandonneront au murmure.

17. Mais pour moi, je chanterai les louanges de votre puissance, et je rendrai gloire dès le matin à votre miséricorde, par des chants de joie ;

Parce que vous vous êtes déclaré mon protecteur, et *que vous êtes devenu* mon refuge au jour de mon affliction.

18. Je chanterai, *dis-je,* votre gloire, ô mon défenseur! parce que vous êtes le Dieu qui me protégez : vous êtes, mon Dieu, ma miséricorde.

PSAUME LIX (LX).

Action de grâces.

1. In finem, pro his qui immutabuntur, in tituli inscriptionem ipsi David in doctrinam,

2. Cum succendit Mesopotamiam Sy-

1. Pour la fin, pour ceux qui seront changés. Ceci est l'inscription du titre, pour servir d'instruction à David,

2. Lorsqu'il brûla la Mésopotamie de Syrie et

16. *Si vero non fuerint saturati.* Ces paroles conviennent parfaitement aux Juifs qui, depuis leur affreux déicide, errent à travers le monde sans demeure fixe, courant après les biens terrestres, sans pouvoir se rassasier. Ils cherchent encore une ressource et une excuse dans les promesses de la loi ; mais à la fin, cette loi qu'ils comprennent mal, fera elle-même leur condamnation. Et alors ils n'auront plus à faire entendre que des plaintes et des gémissements.

---

riabantur se esse filios Abrahæ et liberos, et nemini unquam servisse, ut perspicuum est ex cap. 8, n. 33 D. Joannis. — *De execratione et mendacio annuntiabuntur.* Propter execrationem et mendacia annuntiabuntur, id est, vocabuntur, accersentur, mittentur ad consummationem et exitium. Vel annuntiabuntur in consummatione, id est, divulgabuntur et infames erunt toto orbe terrarum, quando eversa civitate consumetur omnis potentia eorum. Convenit enim Judæis qui non modo Christum crucifixerunt, sed etiam adversus eum injurias, blasphemias, execrationes protulerunt, et mendacia concinnarunt.

14. *In ira consummationis.* In ira consummante peribunt, nec amplius erunt inter vivos, aut in sua civitate et regno, sed huc illucque vagi et profugi fixas sedes non habebunt. — *Et scient.* Id ubi factum fuerit, tum et ipsi et omnes homines agnoscent Deum Judæis, gentibus et universo orbi dominari. In græco est, *dominatur,* δεσπόζει, in præsenti.

15. *Convertentur ad vesperam.* Hoc supra explicatum est n. 7.

16. *Ipsi dispergentur ad manducandum.* More mendicorum panem ostiatim quærentium. — *Si vero non fuerint saturati.* Et quia frequenter accidet ut inopiam patiantur nec saturari possint, propter impatientiam murmurabunt.

17. *Cantabo.* Celebrabo. — *Fortitudinem tuam.* Potentiam tuam. — *Exultabo mane.* Exultans laudabo misericordiam tuam. Id autem faciam mane, id est primo quoque tempore, ante omnia alia negotia : vel mane, id est, inchoante die felicitatis æternæ in cœlesti patria. — *Susceptor meus.* Adjutor meus.

18. *Tibi psallam.* In laudem tuam. — *Misericordia mea.* Deus meus, qui es misericordia mea, qui mihi misereris

Psal. LIX. — 1. *Pro his qui immutabuntur.* Vide dicta ad titulum Psal. 44. — *In tituli inscriptionem.* Vide dicta initio Psal. 15. — *In doctrinam.* Sive ad docendos posteros quæ a se recte gesta essent, sive quod cantori præcipuo datus sit Psalmus, qui cæteros inferiores doceret; sive, sublimiori sensu, ad docendum quid Ecclesiæ Christi esset eventurum, quod ad illius incrementum attinet.

2. *Cum succendit Mesopotamiam.* Historia refertur II. Reg. 8, 10. Non legitur quidem in libris Regum quod David succenderit Mesopotamiam et Sobal, sed tantum quod ceperit. Cæterum non omnia scripta sunt in libris Regum, neque pugnat hic titulus cum ea historia, cum utrumque fieri potuerit. — * *Convertit Joab.* Id est, reversus est Joab a cæde in Syros edita, cujus mentio II. Reg. 8, 13.— *Duodecim millia.* Lib. I. Paralip., c. 18, n. 12, dicuntur cæsi Idumæi ab Abisai fratre Joab ad decem et octo millia; sed non est necesse ut de eadem cæde intelligamus titulum hujus Psalmi et locum Paralipomenon. Potest enim fieri ut et Joab interfecerit duodecim millia, et Abisai alio tempore decem et octo millia. * Fecisse autem dicitur Joab id quod per Abisai fratrem suum fecit, quia Joab summus erat rei militaris præfectus sub Davide, et quod per inferiores sibi subjectos duces faciebat, illi etiam merito tribui potest.

la province de Sobal, et que Joab étant revenu frappa l'Idumée dans la vallée des Salines par la défaite de douze mille hommes.

3. O Dieu! vous nous avez rejetés et vous nous avez détruits; vous vous êtes mis en colère *contre nous;* et vous avez eu pitié de nous.

4. Vous avez ébranlé la terre, et vous l'avez toute troublée. Guérissez en elle ce qu'il y a de brisé, parce qu'elle a été tout ébranlée.

5. Vous avez fait voir à votre peuple des choses dures. Vous nous avez fait boire du vin de compponction *et de douleur.*

6. Vous avez donné à ceux qui vous craignent un signal, afin qu'ils fuient devant l'arc *de votre colère.*

Et que vos bien-aimés, soient délivrés.

7. Sauvez-moi par votre droite, et exaucez-moi.

8. Dieu a parlé dans son sanctuaire. *Ainsi* je me réjouirai : et je ferai le partage *des terres* de Sichem, et je prendrai les mesures de la vallée des Tentes.

9. Galaad est *déjà* à moi, aussi bien que Manassé; et Ephraïm est la force de ma tête.

Juda est le roi de mon *empire.*

riæ, et Sobal, et convertit Joab, et percussit Idumæam in valle Salinarum duodecim millia. [*II. Reg.* 8. 1 et 10. 7. et *I. Par.* 18. 1.]

3. Deus repulisti nos, et destruxitis nos : iratus es, et misertus es nobis.

4. Commovisti terram, et conturbasti eam : sana contritiones ejus, quia commota est.

5. Ostendisti populo tuo dura : potasti nos vino compunctionis.

6. Dedisti metuentibus te significationem : ut fugiant a facie arcus :

Ut liberentur dilecti tui :

7. Salvum fac dextera tua, et exaudi me.

8. Deus locutus est in sancto suo : Lætabor, et partibor Sichimam : et convallem Tabernaculorum metibor.

9. Meus est Galaad, et meus est Manasses : et Ephraim fortitudo capitis mei.

Juda rex meus :

PSAL. LIX. — 3. *Deus, repulisti nos.* Le titre de ce Psaume en détermine incomplétement l'objet. David rend grâces à Dieu de la victoire qu'il a remportée par lui-même ou par ses généraux sur ses ennemis, mais auparavant il décrit l'état d'oppression sous lequel gémissait son peuple, accablé, comme il l'était, par les Philistins, les Iduméens, les Syriens et les autres nations infidèles. L'instruction que ce Psaume offre aux fidèles, a pour but de les faire réfléchir sur leurs misères et de les engager à se réfugier dans le sein de Dieu pour y trouver les grâces dont ils ont besoin.

---

3. *Repulisti nos.* Quasi paterna tua cura et protectione indignos. — *Destruxisti nos.* Permittens nos vexari, opprimi et destrui a Philisthæis, Idumæis, Moabitis, etc.— *Iratus es.* Ob peccata patrum nostrorum et nostra. — *Et misertus es nobis.* Tamen postea nobis pœnitentibus placatus, misericorditer nobiscum egisti, et a periculis et malis liberasti.

4. *Commovisti terram.* Populum nostrum gravi terrore et magnis ærumnis concussisti. Sumpta est metaphora a terræ motu, nam in Hebr. est, *fecisti tremere terram.* — *Conturbasti eam.* In hebræo est, *scidisti eam*, quod pertinet ad continuationem allegoriæ terræ motus, quo concusso tellus dehiscere solet. — *Contritiones ejus.* Fracturas ejus quas scilicet terræ motus induxit. Medere malis populi tui, quæ nobis præteritæ ærumnæ attulerunt.

5. *Ostendisti populo tuo dura.* Populum tuum gravia damna experiri voluisti. — *Vino compunctionis.* Id est, occasione hujus flagelli fecisti ut rediremus ad cor, et biberemus calicem amarum, sed salutarem compunctionis. In hebræo est vox תרעלה *targelah,* quam aliqui *soporis* interpretantur. Itaque secundum hoc sensus esset : potasti nos vino soporifero stuporem inducente, id est, malis adeo gravibus, ut stupidi et attoniti redderemur.

6. *Dedisti metuentibus te significationem.* O Domine! qui dedisti olim signum cultoribus tuis, ut se servarent a malis imminentibus sibique fuga consulerent, nunc idem præsta, et me salvum fac; vel sensus est : malis quibus populum tuum attrivisti, significationem dedisti metuentibus te, ut sibi consulant et a peccatis caveant, ne eadem damna incurrant. — *Arcus.* Allegoria arcus et sagittarum pœnas divinitus mortalibus immissas intelligit. — *Ut liberentur dilecti tui.* Quasi dicat : Ut ergo liberentur dilecti tui, salvum fac dextera tua me regem populi tui, et exaudi me pro universo populo deprecantem.

8. *Deus locutus est in sancto suo.* Vel sensus est : locutus est in me, quem sibi in prophetam sanctificavit, quasi dicat : Jam divinum in me sentio responsum, victoriam promittens de inimicis. Vel *in sancto suo* idem est quod in suo sanctuario, in suo oraculo, in domo sanctuarii, in qua ex propitiatorio responsa dabat Dominus. — *Lætabor.* Victoriam adeptus. — *Partibor Sichimam.* Samariam intelligit in qua fuit Sichima, sive Sichem. Eam dividam, numerabo urbes, oppida, pagos, constituam in eis judices et magistratus. — *Convallem tabernaculorum metibor.* Idem faciam in regione proxima, quæ convallis Tabernaculorum dicitur. Convallis Tabernaculorum, sive Socoth, quod *tabernacula* significat, fuit in tribu Gad ultra Jordanem. Vide Genes., 33, 18. Fortasse etiam nomine convallis Tabernaculorum intelligit Arabes qui in tabernaculis habitabant, per deserta loca cum suis gregibus errantes.

9. *Meus est Galaad.* Pergit David enumerare præcipuas regni sui partes. Galaad et Manasses regni portiones erant, sitæ trans Jordanem. — *Ephraim.* Alia regni pars cis Jordanem. — *Fortitudo capitis mei.* Sic appellatur tribus Ephraïm, quod strenuis abundaret militibus; quasi diceret : in quibus consistit præcipuum robur et defensio capitis mei, seu vitæ et regni mei. — *Juda.* Enumeratis decem tribubus sub nomine Ephraim et Manasse, nunc etiam Judæ meminit, cum qua tribu etiam Benjamin intelligitur. Sensus est : mea est tribus Juda et tribus Benjamin. — *Rex meus.* Tribus Juda quæ principatum gerit in populo meo, vel ex qua prodierunt principes patres mei, et prodibunt reges filii mei.

10. Moab olla spei meæ.

In Idumæam extendam calceamentum meum : mihi alienigenæ subditi sunt.

11. Quis deducet me in civitatem munitam, quis deducet me usque in Idumæam?

12. Nonne tu, Deus, qui repulisti nos; et non egredieris, Deus, in virtutibus nostris?

13. Da nobis auxilium de tribulatione : quia vana salus hominis.

14. In Deo faciemus virtutem : et ipse ad nihilum deducet tribulantes nos.

10. Moab est *comme* un vase qui nourrit mon espérance.

Je m'avancerai dans l'Idumée, et je la foulerai aux pieds ; *et* ces *peuples* étrangers me seront assujétis.

11. Qui est-ce qui me conduira dans la ville *bien* fortifiée? Qui est-ce qui me mènera jusque dans le *cœur de* l'Idumée?

12. Ne sera-ce pas vous, ô *mon* Dieu, vous qui nous aviez rejeté? et ne marcherez-vous pas, ô *mon* Dieu ! à la tête de nos armées?

13. Donnez-nous votre secours pour nous tirer de l'affliction; car c'est en vain qu'on espère son salut de la part de l'homme.

14. *Mais* avec Dieu nous ferons des actions de vertu; et il réduira lui-même au néant tous ceux qui nous persécutent.

PSAUME LX (LXI).

Ayant éprouvé la bonté de Dieu, David l'implore avec assurance.

1. In finem, in hymnis David.

2. Exaudi Deus deprecationem meam; intende orationi meæ.

3. A finibus terræ ad te clamavi; dum anxiaretur cor meum in petra exaltasti me.

Deduxisti me,

1. Pour la fin, sur les cantiques de David.

2. Exaucez, *ô mon* Dieu! l'ardente supplication que je vous fais : soyez attentif à ma prière.

3. J'ai crié vers vous des extrémités de la terre lorsque mon cœur était accablé de tristesse et vous m'avez placé sur la pierre en un lieu élevé.

Vous m'avez conduit,

11. *Quis deducet me in civitatem munitam?* La plupart entendent par cette ville fortifiée, Bosra, la capitale de l'Idumée, dont il est parlé dans Isaïe (chap. LXIII). Dans cette énumération de ses conquêtes, David ne parle ni de la Mésopotamie de Syrie, ni de la province de Sobal; il ne cite que l'Idumée et le pays des Philistins; car, par le mot d'*étrangers* (*alienigenæ*), c'est ce peuple qu'il faut entendre, comme le dit très-bien Ménochius.

Psal. LX. — 2. *Exaudi, Deus, deprecationem meam.* Il est difficile de dire en quelles circonstances ce Psaume a été composé. L'auteur se tient dans des généralités qui ne nous permettent pas de préciser un fait quelconque. Peut-être David l'a-t-il composé après ses grandes victoires sur les Syriens, lorsqu'il eut reculé les limites de son royaume jusqu'à l'Euphrate, et qu'il l'eut élevé à l'apogée de son étendue. Cette prière est un cantique d'action de grâces que les Pères ont appliqué au Messie, et dans lequel ils ont vu annoncé l'éternité de son règne.

---

10. *Moab olla spei meæ.* Aliqui ex hebræo vertunt, *lebes lotionis meæ;* * quasi dicat : Vas in quo lavabo pedes meos. Sic Aquila, et hac metaphora significari dicunt subigendos esse Moabitas, adeo ut ad vilissima ministeria adigantur. Huic expositioni consentit Syrorum versio, quæ dicitur habuisse λεχανη τῆς καταπατήσεως μοῦ, *pelvis conculcationis meæ*; Alii volunt vocari ollam spei, quod regio esset uber et abundans, quasi dicat : Provincia Moab mihi jam subjecta est instar ollæ plenæ canibus, in cujus abundantia et ubertate sperare possum. — *In Idumæam.* Idumæa erat regio quam possidebant qui ab Esau fratre Jacob ortum ducebant. — *Extendam calceamentum.* Porro sequar prosequi victoriam de Idumæis obtentam, et vestigia ponere in regione et solo prius ab illis possesso. * Vel sensus est : porrigam pedem ut mihi detrahat calceamentum, ut solent servi dominis suis. — *Mihi alienigenæ subditi sunt.* Nomine alienigenarum Philisthæos intelligit, qui nullam cum Israelitis affinitatem habebant. Idumæi enim, Ammonitæ et Moabitæ, quamvis non essent filii Jacob, tamen erant affinitate aliqua illi conjuncti : nam Idumæi descendebant ab Esau fratre Jacob, Ammonitæ et Moabitæ a Loth nepote Abraham. Sensus ergo est : pergam occupare Idumæam, non jam mihi parent Philisthæi.

11. *Quis deducet me in civitatem munitam?* Quo duce, quo auxiliante ingredi potero victor in regiam Idumææ, quæ est civitas valde munita?

12. *Qui repulisti nos.* Qui favore et auxilio tuo longo nos tempore destitutos esse voluisti. — *Et non egredieris.* Non egredieris; futurum pro præsenti : non comitaris nos et exercitus nostros ad bellum prodeuntes. Bellarm. putat sensum esse : qui non egredieris confisus in virtutibus nostris, hoc est, nostris exercitibus, sed in tua sola potentia.

13. *Salus hominis.* Quæ ab hominibus expectari potest.

14. *In Deo.* Dei auxilio. — *Faciemus virtutem.* Fortiter faciemus, hostes vincemus. — *Ad nihilum deducet.* Perdet inimicos nostros qui vexant nos.

Psal. LX. — 1. *In hymnis David.* Vide dicta ad titulum Psal., 4.

2. *Intende.* Hebr. *ausculta.*

3. *A finibus terræ.* Ab extremis terris in quibus exul vitam inopem, vagam et miseram dego. * Fugerat David ultra Jordanem, Absalomis metu. Vide II. Reg., 17, 22. — *Dum anxiaretur cor meum.* Hebr. *in deficiendo cor meum.* Cum adeo cor meum esset anxium ut prope deficeret. — *In petra exaltasti me.* In sublimi et tuto loco me constituisti. — *Deduxisti me.* In petram, in locum tutum et munitum.

4. Parce que vous êtes devenu mon *unique* espérance, *et comme* une forte tour contre mon ennemi.

5. *Et* je demeurerai pour toujours dans votre *saint* tabernacle. Je serai en sûreté *étant* à couvert sous vos ailes,

6. Parce que vous avez exaucé, ô mon Dieu, ma prière, vous m'avez donné un héritage *que je dois laisser* à ceux qui craignent votre nom.

7. Vous multiplierez *donc* les jours du roi, *et vous étendrez* ses années de race en race.

8. Il demeure éternellement en la présence de Dieu. Qui *donc* recherchera sa miséricorde et sa vérité?

9. Ainsi je chanterai dans toute la suite des siècles des cantiques à *la gloire de* votre nom, *ô mon Dieu!* pour m'acquitter chaque jour des vœux dont je vous suis redevable.

4. Quia factus es spes mea; turris fortitudinis a facie inimici.

5. Inhabitabo in tabernaculo tuo in sæcula; protegar in velamento alarum tuarum.

6. Quoniam tu, Deus meus, exaudisti orationem meam; dedisti hæreditatem timentibus nomen tuum.

7. Dies super dies regis adjicies; annos ejus usque in diem generationis et generationis.

8. Permanet in æternum in conspectu Dei; misericordiam et veritatem ejus quis requiret?

9. Sic psalmum dicam nomini tuo in sæculum sæculi; ut reddam vota mea de die in diem.

PSAUME LXI (LXII).

Soumission à la volonté de Dieu.

1. Pour la fin, pour Idithun, Psaume de David.

2. Mon âme ne serait-elle pas soumise à Dieu? puisque c'est de lui que j'attends mon salut?

3. Car c'est lui-même qui est mon Dieu et mon Sauveur; c'est lui qui est mon protecteur. *Ainsi* je ne serai plus ébranlé.

4. Jusqu'à quand vous jetterez-vous sur un homme *qui est sous la protection de Dieu?* et vous joignant tous ensemble pour le tuer, *le pousserez-vous* comme une muraille qui penche déjà, et *comme* une masure tout ébranlée.

1. In finem, pro Idithun, Psalmus David.

2. Nonne Deo subjecta erit anima mea? ab ipso enim salutare meum.

3. Nam et ipse Deus meus, et salutaris meus susceptor meus, non movebor amplius.

4. Quousque irruitis in hominem? interficitis universi vos; tanquam parieti inclinato et maceriæ depulsæ?

8. *Permanet in æternum.* Saint Jérôme traduit ainsi ce verset: *Sedebit semper ante faciem Dei, misericordia et veritas servabunt eum.* « Il sera perpétuellement assis devant la face de Dieu, la miséricorde et la vérité le conserveront. » Dieu avait promis à David et à ses descendants un règne qui n'aurait pas de fin, en ce sens, que leur trône devait être un jour celui du Christ qui doit régner à jamais sur Israël (Luc., I, 32).

PSAL. LXI. — 2. *Nonne Deo subjecta erit.* Ce Psaume est purement moral. Rien n'indique la circonstance dans laquelle David l'a composé. Le Roi-Prophète s'excite à la soumission de Dieu. En comparant la puissance de Dieu à l'inanité des efforts de ses ennemis, il prend confiance et se rit de leurs folles entreprises. Il dit à Israël de ne pas faire reposer ses espérances sur les richesses et de ne pas s'attacher aux biens de la terre. C'est la recommandation que tout chrétien doit se faire, parce qu'il n'y a d'appui véritable qu'en Dieu qui saura rendre à chacun selon ses œuvres.

---

4. *Factus es spes mea.* Te enim elegi in quem sperarem. — *Turris fortitudinis.* Turris fortis contra inimicos.

5. *Inhabitabo.* Commorabor restitutus ab exilio, in tuo templo : manebo membrum Ecclesiæ tuæ in hac vita, et in alia transferar ad æterna tabernacula, ibi semper futurus. — *In velamento alarum tuarum.* In protectione et præsidio tuo. Similes affectus habes, Psal., 26, 4.

6. *Dedisti hæreditatem.* Terræ sanctæ a qua ejectus sum : cœlestis regni possessionem.

7. *Dies super dies regis adjicies.* Regem Christum immortalitate et immortali imperio donabis. * Facies ut Davidis regnum sit diuturnum, et in omnes generationes extendatur per posteros ejus et Christum Dominum ex ejus semine nasciturum.

8. *Permanet in æternum.* Ad dexteram Patris sedens. — * *Ejus.* Scilicet Dei. — *Quis requiret?* Quis requiret et scrutari poterit? Quis plane observare et considerare possit quanta sit illius misericordia et veritas, sive fides in promissis præstandis?

9. *Sic.* Quasi dicat : Itaque si mihi quæ precatus sum concesseris, Psalmis nomen tuum celebrabo. — *Ut reddam.* Ut per singulos dies reddam tibi, quas novi, gratiarum actiones.

PSAL. LXI. — 1. *Pro Idithun.* Vide dicta ad titulum Psalm. 38.

2. *Nonne Deo.* Certe Deo subjecta erit anima mea, et ejus judicia patienter feret et voluntatem expectabit. — *Salutare meum.* Nam ab ipso pendet salus mea.

3. *Susceptor meus.* Qui me ad se confugientem suscipit; qui mihi fert auxilium. — *Non movebor amplius.* Etiamsi ab inimicis meis graviter impugner.

4. *Quousque irruitis in hominem?* Convertit orationem ad inimicos suos, quasi dicat : Nunquamne cessabitis me impetere et vexare? — *Interficitis.* Perdere et interficere conamini. — *Tanquam parieti inclinato.* In me incurritis qui sum infirmus et ruinæ proximus, similis parieti ruinam minanti, aut maceria cujus lapides disjecti sunt, male compositi et sibi cohærentes.

5. Verumtamen pretium meum cogitaverunt repellere, cucurri in siti; ore suo benedicebant, et corde suo maledicebant.

6. Verumtamen Deo subjecta esto anima mea; quoniam ab ipso patientia mea.

7. Quia ipse Deus meus, et salvator meus; adjutor meus, non emigrabo.

8. In Deo salutare meum, et gloria mea; Deus auxilii mei, et spes mea in Deo est

9. Sperate in eo, omnis congregatio populi, effundite coram illo corda vestra; Deus adjutor noster in æternum.

10. Verumtamen vani filii hominum, mendaces filii hominum in stateris; ut decipiant ipsi de vanitate in idipsum.

11. Nolite sperare in iniquitate, et rapinas nolite concupiscere; divitiæ si affluant, nolite cor apponere.

12. Semel locutus est Deus, duo hæc audivi, quia potestas Dei est. Et tibi Domine, misericordia; *a* quia tu reddes unicuique juxta opera sua. [a *Matth.* 16. 27. *Rom.* 2. 6. *I. Cor.* 3. 8. *Gal.* 6. 5.]

5. Car ils ont entrepris de me dépouiller de mon bien. J'ai couru avec une soif *extrême; car* ils me bénissaient de bouche et me maudissaient dans leur cœur.

6. Mais, ô mon âme! tenez-vous soumise à Dieu; puisque c'est de lui que vient ma patience.

7. Car c'est lui-même qui est mon Dieu et mon sauveur; c'est lui qui prend ma défense; je serai inébranlable.

8. *Oui*, c'est en Dieu que je trouve mon salut et ma gloire : c'est de Dieu que j'attends du secours, et mon espérance est en Dieu.

9. Espérez en lui, vous tous *qui composez* l'assemblée de son peuple. Répandez vos cœurs en sa présence : *car* Dieu est notre protecteur pour jamais.

10. Mais les enfants des hommes sont vains *et trompeurs*. Les enfants des hommes ont de fausses balances. Ils s'accordent ensemble dans la vanité pour user de tromperie.

11. Gardez-vous bien de mettre votre espérance dans l'iniquité et de désirer avoir du bien par violence : et *même* si vous avez beaucoup de richesses, gardez-vous d'y attacher votre cœur.

12. *Car* Dieu a parlé une fois, et j'ai entendu ces deux choses, que la puissance appartient à Dieu, et que vous êtes, Seigneur, rempli de miséricorde, parce que *c'est* vous *qui* rendrez à chacun selon ses œuvres.

PSAUME LXII (LXIII).

Prière d'un exilé.

1. Psalmus David, cum esset in deserto Idumææ. [*I. Reg.* 22. 5.]

1. Psaume de David, lorsqu'il était dans le désert de l'Idumée.

5. *Verumtamen pretium meum cogitaverunt.* Ils ont entrepris de m'enlever la portion de mon héritage, c'est-à-dire Dieu lui-même qu'ils avaient cru séparer, éloigner de moi. Saint Jérôme remplace *pretium* par *partem*, qui désigne la part d'héritage échue à chacun de nous. C'est dans ce sens que le Psalmiste dit : *Dominus pars hæreditatis meæ* (Ps. XV, 5). — *Cucurri in siti* : J'ai couru avec la rapidité du cerf alteré qui se sent poursuivi par le chasseur. A la place de ces mots, saint Jérôme met : *Placuerunt sibi in mendacio;* ce qui s'accorde mieux avec ce qui suit : *Ore suo benedicebant et corde suo maledicebant.*

---

5. *Pretium.* In Hebr. est משאת *masseoth*, *exaltationem.* LXX habent τιμὴν, quæ vox et honorem significat, et pretium : sensus erit : honorem meum, ad quem videbant me a Deo evectum, a me auferre meditati sunt. Idem potest esse sensus latinæ nostræ editionis, quod mihi est pretiosum eripere mihi conati sunt, hoc est, honorem a Deo mihi collatum. — *Cucurri in siti.* Græcum ἔδραμον verti potest, cucurrerunt, et cucurri. In Hebr. est רצו *jirtsu: complacuerunt;* sed legi potest רצו *jarutsu*, *cucurrerunt*, et sensus erit : magno studio me persecuti sunt, cucurrerunt usque ad sitim contrahendam. Quod vero ad sententiam attinet, parum refert sive legamus *cucurrit*, sive *cucurrerunt*, quia etiam David cucurrit usque ad sitim, ut persequentes inimicos evaderet. — *Ore suo.* Ficte etiam loquebantur, in præsentia quidem blande et benigne appellantes, intrinsecus autem mihi malum machinantes.

6. *Ab ipso patientia mea.* Expectatio mea et spes salutis.

7. *Non emigrabo.* Non movebor de meo statu, non vacillabo, non labar.

8. *Salutare meum.* Salus mea. — *Deus auxilii mei.* Auxiliator meus.

9. *Omnis congregatio populi.* Omnes plane populi. — *Effundite coram illo corda vestra.* Vota et postulata vestra illi aperientes.

10. *Vani filii hominum.* Vani sunt homines, imbecilli, mendaces, ut stultum sit in ipsis spem locare. — *In stateris.* Sensus est : adeo sunt homines inanes et vani, ut si in alteram libræ lancem ipsa vanitas ponatur, in altera omnes simul homines, præponderatura sit ipsa inanitas. Ita ut ipsi pariter, id est, simul in stateris positi, decipiant de vanitate; id est, quod ad vanitatem attinet, decipiant, quia nullus fuisset qui adeo inanes credidisset ut reverasunt.

11. *In iniquitate.* In calumnia et bonorum oppressione. — *Rapinas.* Bona ex rapina, et aliena cum injuria parta. — *Cor apponere.* Multum ad illas affici et in eis spem locare.

12. *Semel locutus est Deus.* Concludit, rationem reddens cur divitiæ appetendæ non sint, et cur ab omni iniquitate et rapina sit abstinendum. Semel, id est, immutabiliter locutus est Deus; sic namque Psal. 88, 36, dictum est : *Semel juravi in sancto meo, si David mentiar;* et Job, 33, 14, *semel loquitur Deus, et secundo idipsum non repetit.* — *Duo hæc audivi.* Quæ statim subdit, quod scilicet Deus misericors sit, et quod simul sit justus, ideoque reddat unicuique secundum opera ejus.

Psal. LXII. — 1. *Cum esset in deserto Idumææ.* In textu Hebræo et Græco est, *in deserto Judææ,* in quo eum latuisse discimus ex I. Reg. 22 et 23. Desertum Judææ videtur vocari

2. O Dieu! ô mon Dieu! je veille *et j'aspire* vers vous dès *que* la lumière *commence*.
Mon âme brûle d'une soif *ardente* pour vous. Et en combien de manières ma chair se sent-elle *aussi* pressée de cette ardeur!
3. Dans cette terre déserte où il n'y a ni chemin ni eau, je me suis présenté devant vous, comme *si j'eusse été* dans votre sanctuaire, pour contempler votre puissance et votre gloire;
4. Car *la méditation de* votre miséricorde est préférable à toutes les vies *les plus délicieuses. Ainsi* mes lèvres seront toujours occupées à vous louer.
5. Ainsi je vous bénirai tant que je vivrai, et je lèverai mes mains *vers le ciel, en invoquant* votre nom,
6. *Afin* que mon âme soit comme rassasiée et engraissée; et *alors* ma bouche vous louera dans de *saints* transports de joie.
7. *Car si* je me suis souvenu de vous étant sur mon lit, je serai tout occupé le matin de la méditation de votre *grandeur*.
8. Parce que vous avez pris ma défense.
Et je me réjouirai à l'ombre de vos ailes,
9. *Parce que* mon âme s'est attachée à vous *et que* votre droite m'a soutenu.
10. C'est en vain que mes ennemis ont cherché à m'ôter la vie. Ils entreront dans les parties les plus basses de la terre, ils seront livrés à l'épée.
11. Ils deviendront *la proie* des renards.

2. Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo.
Sitivit in te anima mea, quam multipliciter tibi caro mea.
3. In terra deserta, et invia, et inaquosa; sic in sancto apparui tibi, ut viderem virtutem tuam, et gloriam tuam.
4. Quoniam melior est misericordia tua super vitas; labia mea laudabunt te.
5. Sic benedicam te in vita mea; et in nomine tuo levabo manus meas.
6. Sicut adipe et pinguedine repleatur anima mea; et labiis exultationis laudabit os meum.
7. Si memor fui tui super stratum meum, in matutinis meditabor in te;
8. Quia fuisti adjutor meus.
Et in velamento alarum tuarum exultabo,
9. Adhæsit anima mea post te; me suscepit dextera tua.
10. Ipsi vero in vanum quæsierunt animam meam, introibunt in inferiora terræ;
11. Tradentur in manus gladii, partes vulpium erunt.

PSAL. LXII. — 2. *Deus, Deus meus.* D'après le titre de ce Psaume, David l'aurait composé dans un désert de l'Idumée. Mais nous ne voyons pas qu'il se soit jamais retiré dans l'Idumée. Aussi nous préférons la leçon de l'Hébreu, du Chaldéen, de l'édition des Septante, de Complute et de plusieurs manuscrits qui portent dans un désert de la Judée, et nous croyons que David composa ce Psaume lorsqu'il se fut sauvé de la cour d'Achis, et qu'il se fut retiré dans le désert de Ziph, au midi de Juda. Il y exprime l'ardent désir qu'il a de revoir le tabernacle du Seigneur, et il trouve en Dieu toute sa consolation. Ces sentiments conviennent à tout exilé. Ce Psaume était appelé le Psaume du matin, parce que David nous dit qu'il se lève dès l'aurore pour le chanter, *De luce vigilo*. Et plus loin : *In matutinis meditabor in te*, vers. 7. L'Eglise nous le fait réciter pour ce motif à Laudes.

---

desertum Idumææ, amplificandi causa; hoc enim latius patens et longius dissitum erat a Jerusalem : sic amplificandi causa Jerusalem aliquando a prophetis vocatur Sodoma.

2. *Ad te de luce vigilo.* Te quærens, ad te suspirans et de te attente meditans. — *Sitivit in te.* Sitivit te anima mea quæ summo desiderio in te fertur — *Quam multipliciter tibi caro mea.* Quia animi affectus etiam in corpus redundant. Videtur sensus versiculi esse : ego omnibus viribus meis, corporis scilicet et animæ frequenter et multis de causis te sitio.

3. *In terra deserta.* In hac solitudine in qua dego. — *Invia, et inaquosa.* Quæ vestigiis hominum non teritur, quæ arida est et aquis carens. — *Sic in sancto apparui tibi.* Sensus esse videtur : sicut in sanctis locis sistebam me tibi, ut te colerem et orarem; sic facio in deserto, non secus ac sic Jerosolymis essem ante ipsam arcam; nam corpore sum absens, præsens spiritu. — *Ut viderem.* Ut contemplarer. — *Virtutem tuam.* Potentiam tuam.

4. *Melior est misericordia tua super vitas.* Pluris facio benignitatem et misericordiam tuam, quæ me consolatur, in his angustiis quam vitas, id est, quam ea omnia quæ ad corpus bene habendum pertinent, et in quibus mortales cum voluptate acquiescunt, imo quam ipsam vitam. Latinus interpres dixit in plurali *vitas*, quia vox hebræa חיים *chajim*, formam habet numeri multitudinis, licet significationem habeat numeri singularis.

5. *Sic.* Itaque, ob hanc causam. — *In vita mea.* Dum vixero — *In nomine tuo.* Et qum invocatione nominis tui extollam in oratione manus meas.

6. *Sicut adipe et pinguedine.* Adeps et pinguedo symbola sunt gratiæ et consolationum divinarum. Gratia tua saginetur anima mea, tunc te lætis labiis os meum celebrabit.

7. *Si memor.* Sententia est : si etiam postquam me vesperi in lectulo composui ad quietem capiendam tui memor fui, multo magis cum mane evigilavi jam non amplius somno gravis de te meditabor, illud præsertim recolens, quod fuisti adjutor meus.

8. *In velamento alarum tuarum exultabo.* Inter meditandum ea cogitatione potissimum excitabor ad lætitiam, quod me umbra alarum tuarum veles et protegas.

9. *Adhæsit anima mea post te.* Per fiduciam et amorem, nunquam tui immemor, ideoque me dextera tua juvit, et e periculis eripuit.

10. *Ipsi vero.* Inimici nimirum mei. — *In vanum.* Frustra nulloque successu. — *Quæsierunt animam meam.* Ut illam perderent : vitam mihi eripere conati sunt. — *Introibunt in inferiora terræ.* In infernum detrudentur.

11. *Tradentur in manus gladii.* Gladiis hostilibus conficientur. — *Partes vulpium erunt.* Eorum corpora vulpibus cedent, quæ illa lacerabunt et discerpent.

12. Rex vero lætabitur in Deo, laudabuntur omnes qui jurant in eo; quia obstructum est os loquentium iniqua.

12. Mais le roi se réjouira en Dieu; et tous ceux qui gardent le serment qu'ils ont prêté, recevront des louanges *de leur fidélité*, parce que la bouche de ceux qui disaient des choses injustes a été fermée.

PSAUME LXIII (LXIV).

Contre les persécuteurs.

1. In finem, Psalmus David.

2. Exaudi, Deus, orationem meam cum deprecor; à timore inimici eripe animam meam.

3. Protexisti me a conventu malignantium, à multitudine operantium iniquitatem.

4. Quia exacuerunt ut gladium linguas suas; intenderunt arcum rem amaram,

5. Ut sagittent in occultis immaculatum.

6. Subito sagittabunt eum, et non timebunt : firmaverunt sibi sermonem nequam.

Narraverunt ut absconderent laqueos; dixerunt : Quis videbit eos?

7. Scrutati sunt iniquitates; defecerunt scrutantes scrutinio.

Accedet homo ad cor altum;

1. Pour la fin, Psaume de David.

2. Exaucez, ô mon Dieu, la prière que *je vous* offre avec ardeur; délivrez mon âme de la crainte de l'ennemi.

3. Vous m'avez déjà protégé contre l'assemblée des méchants et contre la multitude de ceux qui commettent l'iniquité :

4. Car ils ont aiguisé leurs langues comme une épée ; ils ont tendu leur arc avec aigreur,

5. Afin de percer de leurs flèches l'innocent dans l'obscurité.

6. Ils le perceront tout d'un coup *sans être retenus par* aucune crainte, s'étant affermis dans l'impie résolution qu'ils ont prise.

Ils ont consulté ensemble des moyens de cacher leurs piéges, *et* ils ont dit : Qui pourra les découvrir?

7. Ils ont cherché des crimes; *mais* ils se sont épuisés inutilement dans cette recherche.

L'homme *impie* entrera dans le fond du cœur;

12. *Rex vero lætabitur.* Par le roi, en peut entendre David lui-même ou Jésus-Christ dont il était la figure. Dans l'Apocalypse, dit le P. Berthier, les prédestinés sont aussi appelés des rois, parce qu'ils régneront avec Jésus-Christ à la consommation des siècles. Leur gloire sera manifestée aux yeux de l'univers; ils recevront les éloges des anges et des hommes, parce qu'ils auront été fidèles aux promesses qu'ils avaient faites à Dieu. Ils ne craindront désormais ni la calomnie, ni l'injustice de leurs persécuteurs. Ils ouvriront la bouche pour louer éternellement le Seigneur, et les impies seront réduits à un silence qui ne sera interrompu que par les éclats de leur désespoir.

PSAL. LXIII. — 2. *Exaudi, Deus, orationem meam.* On ne peut déterminer dans quelles circonstances ce Psaume a été composé. L'inscription l'attribue à David, mais ne dit rien autre chose. C'est une prière mêlée d'invectives contre ses ennemis, ce qui indique qu'il le composa dans un temps de persécution. Etait-ce sous Saül ou à l'occasion de la révolte d'Absalom! Nous ne pouvons le dire. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que les sentiments qu'il renferme sont parfaitement appropriés aux besoins des fidèles malheureux et persécutés. Comme nous avons tous des peines sur la terre, nous pouvons tous en faire notre profit, en nous excitant à la confiance qu'avait le prophète en Dieu, comme en son Sauveur.

7. *Accedet homo ad cor altum.* Le méchant n'ayant point d'actions coupables à reprocher à l'homme de bien, pénètre dans ses pensées, et cherche à lui trouver des intentions mauvaises qui empoisonnent tout ce qu'il fait. David s'en plaint à Saül : Pourquoi écoutez-vous, lui dit-il, les paroles de ces hommes qui vous disent que je cherche à vous faire du mal? (I. Reg., XXIV, 10.) Dans un autre sens, l'impie remue le ciel et la terre pour trouver la religion en défaut. Mais que peut-il contre Dieu? Ses efforts ne servent qu'à faire paraître avec plus d'éclat la vérité de ses enseignements.

---

12. *Rex vero.* Ego vero rex. — *Lætabitur in Deo.* Quem tam benignum in se experitur. — *Laudabuntur.* Gloriabuntur, vel laudabuntur ab iis qui recte sentiunt, et a Deo judice. — *Qui jurant in eo.* Qui eum colunt ut Deum, et cum jurare opus habuerint, non aliud numen agnoscunt per quod juramenta concipiant. — *Quia obstructum est eos loquntium iniqua.* Gloriabuntur et lætabuntur, quod ora mendacium et iniqua loquentium tum insignibus suppliciis Deus obstruxerit.

PSAL. LXIII. — 2. *A timore inimici.* Ne inimicum timeam.

3. *Protexisti me.* In græco est σκέπασόν, *protege.* — *A conventu malignantium.* A factiosa coitione eorum qui maligne agunt et mihi malum machinantur. — *A multitudine.* Hebr. *a tumultu,* vel *fremitu.* — *Operantium iniquitatem* Hominum deditorum iniquitati exercendæ.

4. *Rem amaram.* Arcum amare et perniciose ferientem.

5. *In occultis.* Ex occulto loco, per insidias. — *Immaculatum.* Innocentem.

6. *Subito.* De improviso, citra ullum Dei aut hominum metum. — *Firmaverunt sibi sermonem nequam* Firmiter et pertinaciter statuerunt sibi sermonem, id est, consilium suum nefarium perficere; confirmaverunt se ad rem malam perpetrandam. — *Narraverunt ut absconderent laqueos.* Consilium inierunt ut tenderent insidias.

7. *Scrutati sunt iniquitates.* Vestigarunt iniquas nocendi vias, excogitarunt varias nocendi rationes et modos. — *Defecerunt.* Excogitando et quærendo dolosas artes fatigati sunt. — *Accedet homo ad cor altum.* Ad altas, profundas et callidas cogitationes.

8. Et *alors* Dieu sera élevé :
Car les plaies qu'ils *lui* font sont comme celles des flèches des petits enfants;
9. Et leurs langues *médisantes* ont perdu leur force *et se sont tournées* contre eux-mêmes.
Tous ceux qui les voyaient ont été remplis de trouble;
10. Et tout homme a été saisi de frayeur.
Et ils ont *tous* annoncé les œuvres de Dieu; et ils ont eu l'intelligence de ses ouvrages.
11. Le juste se réjouira au Seigneur et espérera en lui; et tous ceux qui ont le cœur droit seront loués.

8. Et exaltabitur Deus.
Sagittæ parvulorum factæ sunt plagæ eorum;
9. Et infirmitatæ sunt contra eos linguæ eorum,
Conturbati sunt omnes qui videbant eos;
10. Et timuit omnis homo.
Et annuntiaverunt opera Dei; et facta ejus intellexerunt.
11. Lætabitur justus in Domino, et sperabit in eo, et laudabuntur omnes recti corde.

PSAUME LXIV (LXV).

Cantique d'action de grâces.

1. Pour la fin, Psaume de David, Cantique de Jérémie et d'Ezéchiel pour le peuple qui a été transporté lorsqu'il commençait à sortir.
2. Il est digne de vous, ô *mon* Dieu! qu'on chante dans Sion des hymnes, et qu'on vous rende des vœux dans Jérusalem.
3. Exaucez *donc* ma prière; *et* toute chair viendra à vous.
4. Les paroles des méchants ont prévalu contre nous : mais vous nous accorderez, *Seigneur,* le pardon de nos impiétés.
5. Heureux celui que vous avez choisi et pris à votre service; il demeurera dans votre temple.

1. In finem, Psalmus David, Canticum Jeremiæ et Ezechielis populo transmigrationis, cum inciperent exire.
2. Te decet hymnus, Deus, in Sion; et tibi reddetur votum in Jerusalem.
3. Exaudi orationem meam; ad te omnis caro veniet.
4. Verba iniquorum prævaluerunt super nos; et impietatibus nostris tu propitiaberis,
5. Beatus, quem elegisti et assumpsisti, inhabitabit in atriis tuis.

PSAL. LXIV. — 2. *Te decet hymnus.* L'inscription que porte la Vulgate se trouve dans quelques exemplaires de la version des Septante, mais elle n'est pas dans l'Hébreu. Cette inscription est d'ailleurs insoutenable. Elle suppose que ce cantique a été compesé par Jérémie et Ezéchiel au retour de la captivité, et l'histoire de ces prophètes nous apprend que Jérémie n'est jamais allé à Babylone, et qu'Ezéchiel était probablement mort avant cette epoque. Dans quelques exemplaires on lit le nom d'Aggée au lieu de celui d'Ezéchiel; mais Aggée n'était pas le contemporain de Jérémie. Nous croyons qu'il faut abandonner cette inscription et attribuer, d'après l'Hébreu, ce Psaume à David qui l'a composé pour être chanté à l'occasion de la Pentecôte, lorsqu'on faisait l'offrande des prémices de la moisson.

4. *Verba iniquorum.* Saint Jérôme traduit *verba iniquitatum.*

5. *Beatus quem elegisti.* Heureux les prêtres et les lévites qui habitent dans le temple.

---

8. *Exaltabitur Deus.* Quasi dicat : Conati sunt Deum quodammodo fallere et comprehendere suis astutiis et cordis profunditatibus, sed Deus profundiore et altiore sua sapientia conatus illorum lusit; vel sensus est : verum, hæc illis agentibus, exaltabitur Deus, qui inefficacia reddet eorum cogitata et inventa, comprehendens sapientes in sapientia sua. — *Sagittæ parvulorum.* Invalidæ et vulnus inferre non valentes. — *Plagæ eorum.* Ictus eorum.

9. *Infirmatæ sunt contra eos linguæ eorum.* Infirmæ factæ sunt, ut eis nocere non possent. — *Conturbati sunt.* Timuerunt, horruerunt, videntes quam graviter illos punivisset Deus.

10. *Annuntiaverunt.* Celebraverunt divinam justitiam. — *Facta ejus intellexerunt.* Quam scilicet sit in bonos beneficus et in malos severus vindex.

11. *Lætabitur justus in Domino.* Dei opem in se expertus. — *Laudabuntur omnes recti corde.* Cum laude gloriabuntur justi omnes, vel justi laudabuntur quod recte vixerint, ideoque a Deo bona consecuti sint.

PSAL. LXIV. — 1. *Canticum Jeremiæ.* Hæc inscriptio non est in textu hebraico, sed postea addita est. Non significatur Jeremiam cantici, sive Psalmi hujus esse auctorem, sed Jeremiæ et Ezechieli tribuitur, quoniam hi duo prophetæ prædixerunt reditum populi de Babylone in Jerusalem, et fingitur decantatus ab his prophetis initio egressionis Hebræorum de captivitate in patriam. Hinc vero ad sublimiorem sensum aditus aperitur, ut scilicet psalmum interpretemur de conversione infidelium ad Ecclesiam, et reditu spiritualium peregrinorum ad patriam cœlestem.

2. *Te decet.* Tibi debet tribui laus. — *In Sion.* Peculiariter in Sion, in quo etiam peculiarem sedem tibi delegisti. — *Tibi reddetur.* Tibi persolventur vota in Jerusalem civitate quam elegisti.

3. *Ad te omnis caro veniet.* Id si feceris, omnis generis homines confluent ad te laudandum et adorandum in monte Sion. Videtur prædictio vocationis gentium.

4. *Verba iniquorum.* Facta injusta; nam *verbum*, ut notum est, frequentissime apud Hebræos *rem* significat. Vel verba calumniæ, blasphemiæ, etc. — *Prævaluerunt super nos.* Adeo multiplicata et aggravata sunt ut vires nostras superent. — *Et impietatibus nostris tu propitiaberis.* Quia propter peccata nostra prævaluerunt impii super nos, petimus ut nobis reddatis propitias, ut e tantis malis emergere possimus.

5. *Elegisti et assumpsisti.* Hebr. *appropinquare fecisti* eum quem voluisti ad te accedere

Replebimur in bonis domus tuæ; sanctum est templum tuum,

6. Mirabile in æquitate.

Exaudi nos, Deus salutaris noster, spes omnium finium terræ, et in mari longe.

7. Præparans montes in virtute tua, accinctus potentia;

8. Qui conturbas profundum maris, sonum fluctuum ejus.

Turbabuntur gentes,

9. Et timebunt qui habitant terminos a signis tuis; exitus matutini et vespere delectabis.

10. Visitasti terram et inebriasti eam; multiplicasti locupletare eam.

Flumen Dei repletum est aquis, parasti cibum illorum; quoniam ita est præparatio ejus.

11. Rivos ejus inebria, multiplica genimina ejus; in stillicidiis ejus lætabitur germinans.

12. Benedices coronæ anni benignitatis tuæ, et campi tui replebuntur ubertate.

Nous serons remplis des biens de votre maison; *car* votre temple est saint.

6. Il est admirable par son équité.

Exaucez-nous *donc*, ô Dieu! vous qui êtes notre sauveur, vous qui êtes l'espérance de toutes les nations de la terre, et *même* de celles qui sont les plus éloignées, dans *les îles* de la mer.

7. Vous qui êtes tout rempli de force, qui affermissez les montagnes par votre puissance;

8. Qui troublez la mer jusque dans son fond, *et faites retentir* le bruit de ses flots.

Les nations seront troublées;

9. Et ceux qui habitent les extrémités *de la terre* seront effrayés par les signes *éclatants* que vous ferez *en notre faveur*. Vous répandrez la joie jusque dans l'orient et dans l'occident.

10. *Car* vous avez visité la terre *d'Israël;* vous l'avez enivrée, et vous l'avez comblée de toutes sortes de richesses.

Le fleuve de Dieu a été rempli d'eaux, vous avez préparé *aux habitants de cette terre* de quoi les nourrir abondamment : car c'est ainsi que vous préparez la terre pour leur nourriture.

11. Enivrez ses sillons, multipliez ses productions; et elle semblera se réjouir de ses pluies par les fruits *abondants* qu'elle produira.

12. Vous comblerez *ainsi* de bénédictions tout le cours de l'année, par votre bonté; et vos champs seront remplis par l'abondance de toutes sortes de fruits.

10. *Visitasti terram.* Toute cette description convient parfaitement au temps des récoltes, lorsque le peuple recueillait le fruit de ses travaux. La fécondité du sol tenait aux pluies qui tombaient avec abondance dans la saison favorable, et aussi à la crûe du Jourdain qui fertilisait par ses débordements la vallée qu'il arrosait. Les troupeaux étaient aussi pour les Israélites une grande source de richesse; c'est pour cela que le Psalmiste ajoute : *Induti sunt arietes ovium.* Saint Jérôme traduit : *Vestientur agnis greges.*

---

per fidem et bona opera, et ad vitam æternam ordinasti. — *In atriis tuis.* In Ecclesia, et postea in cœlo. — *Replebimur in bonis domus tuæ.* Se cum electis numerans David, ex eorum omnium persona ait fruituros se bonis sempiternis in domo Dei. — *Sanctum est templum tuum.* In quo Deus ipse sanctissimus, et chorus omnis angelorum et sanctorum inhabitat.

6. *Mirabile in æquitate.* Plenissimum æquitate, admirandæ æquitatis; nam illinc impii, polluti, profani, peccatores excluduntur; illic regnat justitia, puritas, sanctitas, castimonia, religio, etc. — *Spes omnium finium terræ.* In te sperant gentes omnes, etiam quæ longe dissitæ sunt et in remotissimis insulis habitant.

7. *Præparans montes in virtute tua.* Deus, qui tua potentia disponis montes, illosque instruis herbis, arboribus, metallis, etc. — *Accinctus potentia.* Omnipotentia instructus, ut quæcumque vis facere possis.

8. *Qui conturbas profundum maris.* Qui cum vis, profundum maris tempestatibus commoves, et excitas fremitum fluctuum ejus. — *Turbabuntur.* Timebunt.

9. *Qui habitant terminos.* Omnes gentes, illæ etiam quæ extremos terræ fines habitant. — *A signis tuis.* Timebunt propter signa tua; id est, coruscationes, tonitrua, fulmina, etc., juxta illud I. Reg., 2. 10 : *Dominum formidabunt adversarii ejus; et super ipsos in cœlis tonabit.* — *Exitus matutini.* Exortum auroræ. * Græce, ἐξόδους πρωΐας, *exitus auroræ.* — *Et vespere.* Hoc etiam est genitivi casus in græco, ἑσπέρας. — *Delectabis.* Delectabilem facies exortum et occasum solis; utrumque enim homines delectat ortus quidem, quia lux redditur post tenebras et opera intermissa licet repetere; occasus vero, quia fatigatis per noctis caliginem quiescendi opportunitas conceditur.

10. *Visitasti terram.* Laudavit divinam potentiam, nunc etiam bonitatem celebrat, quæ ex pluviis fertilitatis conciliatricibus apparet. *Visitare terram.* Hoc loco idem est quod beneficio afficere, illam arentem et sitientem aquis moliendo et satiando, et multipliciter ditando floribus et frugibus. — *Flumen Dei.* Singulare pro plurali, flumina ingentia; quæ enim magna sunt phrasi Scripturæ; *Dei* dicuntur, ut montes Dei, cedri Dei. — *Repletum est aquis.* Etiam ingentes fluminum alveos aquis reples, ut largius rigari terra, et homines illorum beneficio mercimonia exercere, et alias commoditates percipere possint. — *Parasti cibum illorum.* Sicque beneficio aquarum terras fœcundantium paras victum hominum. — *Quoniam ita est præparatio ejus.* Quoniam sic fundata et disposita est terra, ut per aquarum irrigationem fœcundetur et fructus suos pariat.

11. *Rivos ejus inebria.* Sulcos terræ copioso aquæ humore madefacito. — *Multiplica genimina ejus.* Germina terræ. — *In stillicidiis ejus.* Pluvia Dei desuper cadente, lætabitur terra germinans.

12. *Benedices coronæ anni.* Fœcundabis coronam anni qui tua benignitate erit fertilissimus. Coronam anni vocat gyrum, circulum et revolutionem omnium anni partium.

13. Les lieux déserts *que les pâturages rendent* agréables seront engraissés, et les collines deviendront riantes par la multitude des biens dont elles seront couvertes.

14. Les béliers ont été environnés d'une multitude de brebis; et les vallées seront pleines de froment. Tout retentira des cris *de joie* et de cantiques *à votre gloire.*

13. Pinguescent speciosa deserti; et exultatione colles accingentur.

14. Induti sunt arietes ovium, et valles abundabunt frumento; clamabunt, etenim hymnum dicent.

PSAUME LXV (LXVI).

Sur la délivrance d'Israël.

1. Pour la fin, Cantique *ou* Psaume de la résurrection.

Témoignez à Dieu de saints transports de joie, vous tous habitants de la terre :

2. Chantez des cantiques à son honneur; rendez-lui la gloire qui lui est due par vos louanges.

3. Dites à Dieu : Que vos ouvrages sont terribles, Seigneur! la grandeur de votre puissance convaincra vos ennemis de mensonge.

4. Que toute la terre vous adore, et qu'elle chante des cantiques à *la gloire de* votre nom.

5. Venez et voyez les œuvres de Dieu, il est terrible dans ses desseins sur les enfants des hommes.

6. *Car* c'est lui qui a changé la mer en une terre sèche, et c'est lui qui a fait que les mêmes Israélites ont passé le fleuve *du Jourdain* à pied *sec.* C'est à cause de ces merveilles que nous nous réjouirons en lui.

1. In finem, Canticum Psalmi resurrectionis.

Jubilate Deo, omnis terra :

2. Psalmum dicite nomini ejus; date gloriam laudi ejus.

3. Dicite Deo : Quam terribilia sunt opera tua, Domine! in multitudine virtutis tuæ mentientur tibi inimici tui.

4. Omnis terra adoret te, et psallat tibi; psalmum dicat nomini tuo.

5. Venite, et videte opera Dei; terribilis in consiliis super filios hominum.

6. Qui convertit mare in aridam, in flumine pertransibunt pede; ibi lætabimur in ipso.

Psal. LXV. — 1. *Jubilate Deo.* Ce Psaume est évidemment un cantique de louanges et d'action de grâces. Israël remercie Dieu de sa délivrance, mais de quelle délivrance est-il question? Les uns disent de la sortie d'Egypte, les autres de la délivrance de David lui-même, d'autres plus nombreux veulent que ce soit après le retour de la captivité de Babylone. Le mot *résurrection,* qui est dans le titre ne se trouve pas dans l'Hébreu, et il est postérieur aux Septante. Les Grecs l'ont ajouté parce qu'ils entendaient ce Psaume de la résurrection de Jésus-Christ ou de notre résurrection en général. On peut adopter ce sens après les saints Pères; mais le sens littéral se rapporte à une des délivrances que nous avons indiquées plus haut.

---

13. *Pinguescent speciosa deserti.* Pinguia fient et speciosa pascua deserti olim sterilis. — *Exultatione colles accingentur.* Lœtis segetibus, fructibus et ubere omnium rerum proventu, quasi præclaro quodam amictu exornabuntur.

14. *Induti sunt arietes ovium.* Copiosis, puris et nitidis velleribus. Arietes ovium sunt arietes qui inter oves versantur ad creandam agnorum sobolem. In hebræo ad verbum est, *induti sunt agni pecore,* id est, agni in uberibus pascuis habiti facile adolescunt, et a parvitate agnorum ad justam molem ovis aut arietis crescunt, eamque magnitudinem quodammodo induunt. — *Valles abundabunt frumento.* Quod felicius in planitie provenit quam in supinis collibus. — *Clamabunt.* Jubilabunt, lætitia gestient. Est non infrequens prosopopœia qua montes et colles, aut aliæ res inanimatæ plaudere, aut alia lætitiæ signa edere finguntur.

Psal. LXV. — 1. *Canticum psalmi.* Vide dicta ad tit. Psal. 29. — *Resurrectionis.* Hæc vox non est in textu hebræo, sed postea addita ad indicandum mysterium; nam Psalmus est propheticus de mundi regeneratione et quasi resuscitatione, id est, de gentium conversione et martyribus; ita Genebrardus. Bellarminus putat additam illam vocem, quia Psalmus continet gratiarum actionem pro beneficiis Dei, sed potissimum pro perfecta felicitate post omnes finitas calamitates, quod sine dubio in resurrectione erit. — *Omnis terra.* Omnes terræ incolæ.

2. *Dicite.* Canite. — *Nomini ejus.* In nominis ejus honorem. — *Date gloriam laudi ejus.* Laudem ejus gloriosam dicite et celebrate. Hebr. *ponite gloriam laudem ejus,* id est, non solum laudate, sed etiam (quod majus est) glorificate.

3. *Dicite. Deo.* Hæc est materia laudis Dei, opera scilicet potentiæ et sapientiæ ejus. — *Quam terribilia.* — Quam miranda et stupenda. — *In multitudine virtutis tuæ.* Propter multam tuam potentiam. — *Mentientur tibi.* Non solum tibi subjicientur qui te diligunt, sed etiam inimici tui serviliter fictoque animo tibi supplices fient, voluntariam subjectionem simulantes, quamvis inimicos contra te animos gerant.

5. *Terribilis.* Est genitivi casus, licet in græco nominativus habeatur, ὡς φοβερὸς, *quam terribilis.* — *In consiliis.* Symmachus vocat μηχανήματα *machinas*, sapientes scilicet machinationes quibus humanum genus gubernat.

6. *Qui convertit mare in aridam.* Duo subjicit exempla operum mirabilium Dei, quæ nullo unquam humano consilio fieri potuissent. *Qui convertit mare in aridam*, quod Dominum fecisse discimus ex 14 Exodi. — *In flumine pertransibunt pede.* Quod factum est siccato alveo Jordanis, Josue, 3. — *Ibi.* In hisce mirabilibus. — *Lætabimur in ipso.* Lætabimur et gloriabimur in Deo nostro, qui, ut olim, sic nostris temporibus, cum opus fuerit, veterem miraculorum suorum memoriam renovabit.

7. Qui dominatur in virtute sua in æternum, oculi ejus super gentes respiciunt; qui exasperant non exaltentur in semetipsis.

8. Benedicite, gentes, Deum nostrum; et auditam facite vocem laudis ejus,

9. Qui posuit animam meam ad vitam; et non dedit in commotionem pedes meos.

10. Quoniam probasti nos, Deus; igne nos examinasti, sicut examinatur argentum.

11. Induxisti nos in laqueum, posuisti tribulationes in dorso nostro;

12. Imposuisti homines super capita nostra.

Transivimus per ignem et aquam; et eduxisti nos in refrigerium.

13. Introibo in domum tuam in holocaustis; reddam tibi vota mea,

14. Quæ distinxerunt labia mea.

Et locutum est os meum, in tribulatione mea.

15. Holocausta medullata offeram tibi cum incenso arietum; offeram tibi boves cum hircis.

16. Venite, audite, et narrabo, omnes qui timetis Deum, quanta fecit animæ meæ.

17. Ad ipsum ore meo clamavi, et exaltavi sub lingua mea.

18. Iniquitatem si aspexi in corde meo, non exaudiet Dominus.

7. *Lui* qui a par lui-même un empire souverain et éternel *sur toutes choses*, et dont les yeux sont appliqués à regarder les nations. Que ceux-là *donc* qui irritent *sa colère* ne s'élèvent point en eux-mêmes.

8. Oui, nations, bénissez notre Dieu : et faites entendre vos voix, en publiant ses louanges.

9. C'est lui qui a conservé la vie à mon âme et qui n'a point permis que mes pieds aient été ébranlés.

10. Car vous nous avez éprouvés, ô Dieu! vous nous avez éprouvés par le feu des *tribulations*, comme on éprouve l'argent.

11. Vous nous avez fait tomber dans le piége, vous avez chargé nos épaules d'afflictions.

12. Vous avez mis sur nos têtes des hommes *qui nous ont accablés*.

Nous avons passé par le feu et par l'eau; et vous nous avez *enfin* conduits dans un lieu de rafraîchissement.

13. J'entrerai dans votre maison avec les holocaustes : je m'acquitterai envers vous, des vœux

14. Que mes lèvres ont proférés.

Car ma bouche l'a déclaré durant mon affliction.

15. Je vous offrirai en holocaustes des victimes grasses avec la fumée des béliers ; je vous offrirai des bœufs avec des boucs.

16. Venez et écoutez-*moi*, vous tous qui avez la crainte de Dieu, et je vous raconterai combien il a fait *de grâces* à mon âme.

17. J'ai ouvert la bouche et crié vers lui, et je me suis servi de ma langue pour relever sa grandeur.

18. Si j'ai gardé l'iniquité au fond de mon cœur, le Seigneur ne m'exaucera point.

18. *Iniquitatem si aspexi.* On peut ainsi compléter la pensée du Psalmiste : Avant d'offrir à Dieu ma prière, je me suis dit : Si j'ai gardé l'iniquité au fond de mon cœur, le Seigneur ne m'exaucera point. Aussi j'ai eu grand soin de me purifier de toute attache au péché, et c'est pour cela que Dieu m'a exaucé, etc. — Celui qui prie avec un cœur attaché au péché, mérite cette imprécation de saint Augustin : « Malheur à ceux qui se partagent entre Dieu et le démon. Dieu s'irrite de ce partage, il se retire, et le démon possède le cœur tout entier (Aug., *in Joan.*). »

---

7. *Qui dominatur.* In ipso qui dominatur. — *In virtute sua.* Per suam potestatem et omnipotentiam. — *Super gentes respiciunt.* Omnia contemplantes, et omnibus sua providentia prospicientes. — *Qui exasperant.* Qui Deum irritant peccatis. — *Non exaltentur in semetipsis.* — Non superbiant nec cristas erigant; nam omnipotens illos deprimet.

8. *Auditam facite.* Ita enuntiate divinas laudes, alii exaudiant. — *Vocem laudis ejus.* Vocem qua illum laudatis.

9. *Qui posuit.* Qui me in vita conservavit, vel vitæ restituit. — *Non dedit in commotionem.* Nec permisit ut laberentur pedes mei, egoque in exitium ruerem.

10. *Quoniam probasti nos Deus.* Variis experimentis et tentationibus nos exercuisti. — *Examinasti.* Probasti.

11. *Induxisti nos in laqueum* Permisisti nos laqueis variarum calamitatum constringi. — *Posuisti tribulationes.* Onere tribulationum nos premi civisti.

12. *Imposuisti homines super capita nostra.* Impios homines et tyrannice dominantes nobis præesse passus es. — *Transivimus per ignem et aquam.* Proverbialis loquendi formula : contrariis malis per vices vexati sumus. Conveniunt hæc martyribus. — *Eduxisti nos in refrigerium.* Ex malis eductos recreasti et refocillasti.

13. *In domum tuam.* In templum. — *In holocaustis.* Holocausta et sacrificia gratiarum actionis immolaturus. *Reddam... vota.* Persolvam vota quæ concepi.

14. *Distinxerunt labia mea.* Quæ distincte et clare protulerunt labia mea. — *Et locutum est.* Repetitio ejusdem sententiæ. — *In tribulatione mea.* Cum malis premerer.

15. *Holocausta medullata.* Pinguia, adipe et medulla plena. — *Cum incenso arietum.* Incensum arietum appellat odorem, sive nidorem qui ex incensis arietum carnibus exhalat.

16. *Venite, audite.* Ordo est, venite omnes qui timetis Deum, audite, et narrabo quanta fecit animæ meæ.

17. *Exaltavi sub lingua mea.* In corde et pectore quæ subsunt linguæ. Vel certe idem est *sub lingua mea* quod in lingua mea, vel simpliciter lingua mea.

18. *Iniquitatem si aspexi in corde meo.* Si aspexissem iniquitatem in corde; si animo fuissem iniquo et improbo, me Dominus non exaudivisset.

19. *Et* c'est pour cela que Dieu m'a exaucé et qu'il a été attentif à la voix de mon humble supplication.

20. Que Dieu soit béni, lui qui n'a point rejeté ma prière ni retiré sa miséricorde de dessus moi.

19. Propterea exaudivit Deus, et attendit voci deprecationis meæ.

20. Benedictus Deus, qui non amovit orationem meam, et misericordiam suam a me.

PSAUME LXVI (LXVII).

Sur l'universalité du culte.

1. Pour la fin, sur les hymnes; Psaume *ou* Cantique de David.

2. Que Dieu ait pitié de nous, et qu'il nous bénisse : et qu'il répande sur nous la lumière de son visage; et qu'il fasse éclater sur nous sa miséricorde,

3. Afin que nous connaissions votre voie sur la terre, et que le salut que vous procurez *à ceux qui vous craignent* soit reconnu de toutes les nations.

4. *Seigneur, faites que tous* les peuples publient vos louanges, que tous les peuples vous louent.

5. Que les nations se réjouissent et soient transportées de joie, parce que vous jugez les peuples dans l'équité, et que vous conduisez dans la droiture les nations sur la terre.

6. Que les peuples, ô Dieu! publient vos louanges : que tous les peuples vous louent;

7. La terre *de Chanaan*, a donné son fruit.

Que Dieu, que notre Dieu nous bénisse.

8. Que Dieu nous comble de ses bénédictions : et qu'il soit craint jusqu'aux extrémités de la terre.

1. In finem, in hymnis, Psalmus Cantici David.

2. Deus misereatur nostri, et benedicat nobis; illuminet vultum suum super nos, et misereatur nostri.

3. Ut cognoscamus in terra viam tuam, in omnibus gentibus salutare tuum.

4. Confiteantur tibi populi, Deus; confiteantur tibi populi omnes.

5. Lætentur et exultent gentes; quoniam judicas populos in æquitate, et gentes in terra dirigis.

6. Confiteantur tibi populi, Deus; confiteantur tibi populi omnes;

7. Terra dedit fructum suum.

Benedicat nos Deus, Deus noster,

8. Benedicat nos Deus; et metuant eum omnes fines terræ.

PSAUME LXVII (LXVIII).

Chant de triomphe.

1. Pour la fin, Psaume et Cantique à David.

2. Que le Seigneur se lève, et que ses ennemis soient dissipés, et que ceux qui le haïssent fuient de devant sa face.

1. In finem, Psalmus Cantici ipsi David.

2. Exurgat Deus, et dissipentur inimici ejus, et fugiant qui oderunt eum, a facie ejus.

Psal. LXVI. — 2. *Deus misereatur nostri.* On ne peut dire par qui, ni à quelle occasion ce Psaume a été composé. Le peuple d'Israël, heureux de la protection que Dieu lui accorde, désire que toutes les nations se joignent à lui, qu'elles chantent toutes un hymne au Seigneur et qu'il n'y ait pas d'autre culte sur la terre que celui de Jéhovah. Les Pères de l'Eglise ont vu dans ce Psaume les désirs du saint roi David à l'égard du Messie futur, de la rédemption des hommes et de la vocation des Gentils. Dans sa brièveté, dit le P. Berthier, il est fort vif et fort touchant. L'Eglise le récite tous les jours à l'office de Laudes.

Psal. LXVII. — 2. *Exurgat Deus.* Ce Psaume est considéré avec raison comme un des plus difficiles de l'Ecriture. C'est un chant de triomphe que David a composé à l'occasion de

---

19. *Propterea exaudivit Deus.* Quia nimirum ipse scrutatur corda, et vidit me ab iniquitate abhorrere. — *Attendit.* Exaudivit me.

20. *Amovit.* Repulit, sprevit.

Psal. LXVI. — 1. *In hymnis.* Vide dicta ad titulum Psalmi 4. — *Psalmus cantici.* Vide dicta ad titulum Psalmi 29.

2. *Illuminet vultum suum super nos.* Lucere faciat, lucidum, faventem, placidum exhibeat.

3. *Viam tuam.* Rectam religionem et viam divinæ legis per quam ambulare debemus. — *Salutare tuum.* Tuam salutem, sive salvatorem Christum a te missum.

5. *Dirigis.* Tanquam bonus pastor fideles tuos deducis, dirigens ad viam veritatis, ne errent, nec aliquo eos bono carere permittens qui se tibi committunt.

7. *Terra dedit fructum suum.* Christum intelligit, hic est enim fructus terræ sublimis de quo Isaiæ, c. 4, 2 dicitur : *Erit germen Domini in magnificentia et gloria, et fructus terræ sublimis.* Utitur autem David tempore præterito pro futuro, quia in ejus prænotione jam factum erat quod nobis futurum prædicabat.

8. *Metuant eum.* Deum verum timeant timore sancto, reddentes ei tributum obedientiæ et laudis usque in æternum.

Psal. LXVII. — 1. *Psalmus cantici.* Quid sit diximus ad Psal. 29.

2. *Exsurgat Deus.* Nec amplius quasi dormiens suam potentiam dissimulet.

3. Sicut deficit fumus, deficiant; sicut fluit cera a facie ignis, sic pereant peccatores a facie Dei.

4. Et justi epulentur, et exultent in conspectu Dei; et delectentur in lætitia.

5. Cantate Deo, psalmum dicite nomini ejus; iter facite ei, qui ascendit super occasum; Dominus nomen illi.

Exultate in conspectu ejus, turbabuntur a facie ejus,

6. Patris orphanorum, et judicis viduarum.
Deus in loco sancto suo;
7. Deus qui inhabitare facit unius moris in domo;
Qui educit vinctos in fortitudine, similiter eos qui exasperant, qui habitant in sepulcris.

8. Deus cum egredereris in conspectu populi tui, cum pertransires in deserto;

9. Terra mota est, etenim cœli distillaverunt a facie Dei Sinai, a facie Dei Israel.

3. Comme la fumée disparaît, qu'ils disparaissent de même; *et* comme la cire fond au feu, que les pécheurs périssent aussi devant la face de Dieu.

4. Mais que les justes soient comme dans un festin; qu'ils se réjouissent en la présence de Dieu, et qu'ils soient dans des transports de joie.

5. Chantez les louanges de Dieu; faites retentir des cantiques à *la gloire de* son nom : préparez le chemin à celui qui monte vers le couchant. Le Seigneur est son nom.

Soyez dans de *saints* transports de joie en sa présence, *les méchants*, ils seront remplis de trouble à la vue de son visage,

6. *Parce qu'*il est le père des orphelins et le juge des veuves.
Dieu est dans son lieu saint.
7. Dieu fait habiter dans la même maison ceux qui sont du même sentiment.
Il fait *de même* sortir par sa puissance ceux qui sont dans les liens *d'un injuste esclavage* : et *il fait* aussi *que* ceux qui irritent *sa colère*, habitent dans des sépulcres.

8. O *mon* Dieu! quand vous marchiez devant votre peuple, quand vous passiez *avec lui* dans le désert,

9. La terre fut ébranlée; les cieux se fondirent en eaux à la présence du Dieu du Sinaï : à la présence du Dieu d'Israël.

la translation de l'arche sur le mont Sion (II. Reg., VI, 5; I. Par., XV). Il y rappelle tous les bienfaits dont Dieu a comblé son peuple ; la sortie d'Egypte, les miracles du désert, les merveilles du Sinaï et la conquête de la terre promise. A la façon des poètes lyriques, le Psalmiste passe d'une pensée à une autre sans transition. Ce beau désordre, ces mouvements poétiques qui rendent si bien la pompe et l'éclat de cette auguste cérémonie déroutent les interprètes, et donnent en même temps à cette ode cette élévation qui en fait un des morceaux les plus sublimes de nos Ecritures. Laharpe était émerveillé du lyrisme de cette pièce. « Tout, dit-il, n'est-il pas mouvement dans cette composition comme dans la fête qu'elle célèbre? L'ode a-t-elle un élan plus rapide ? Demandez aux Pindare, aux Horace, aux Malherbe, aux Rousseau, s'ils désireraient autre chose dans un chant d'inauguration, et s'ils voudraient être autrement inspirés. »

---

5. *Iter facite.* Parate viam, cedite, concedite locum ei omnes. Italice dicimus : *Date luogo, fate largo.* — *Qui ascendit super occasum.* Hebr. *qui equitat in occasum.* Videtur prophetia de christiana religione quæ, relictis Europæ orientalibus partibus, concessit in occidentem. Alii, *qui ascendit super occasum*, idem esse putant ac qui omnem transcendit mortalitatem. Alii referunt ad populi adventum in terram promissam Deo duce, qui adventus fuit per occasum, hoc est, per Arabiæ desertum. — *Dominus nomen illi.* Merito Dominus appellatur. — *Turbabuntur a facie ejus.* Nihil timete, vos qui Deum ducem sequimini et ei exultatis; ne, inquam, timeatis hostes vestros; nam turbabuntur et timebunt ipsi, ejus adventum et potentiam sustinere non valentes.

6. *Patris orphanorum.* Timebunt Deum nostrum qui pupillorum et viduarum pater est, eosque defendit et protegit qui humano destituuntur auxilio. — *Deus in loco sancto suo.* Licet Deus in loco sancto suo sit, hoc est, in cœlo, et videatur a miseris ejus opem expectantibus longe remotus, illis tamen adest; juxta illud Psalm. 112, 5 : *Qui in altis habitat, et humilia respicit.*

7. *Qui inhabitare facit.* Probat Deum, licet sit in loco sancto suo, rebus tamen humanis interesse providentia sua cuncta regere, et piis peculiari cura favere; nam fideles suos ejusdem legis cultores, ac proinde iisdem moribus præditos habitare facit in domo, id est, in terram promissam, et in Ecclesiam inducit, et ibi fixam illis sedem et domum quam incolant attribuit. Sensus ergo est : nolite timere, Deus est qui vobis adest et in regionem promissam inducit, etc. — *Qui educit vinctos in fortitudine.* Deus est qui populum suum ex Ægypti et Babylonis ergastulis educit, idque in manu excelsa et brachio extento. Vel certe illud, *in fortitudine*, nectendum est cum *vinctos*, non cum *educit*, ut sensus sit, Deum educere et libertati restituere Israelitas vinculis et compedibus fortiter vinctos ab Ægyptiis. — *Similiter eos qui exasperant.* Ægyptios fortasse intelligit iram Dei suis sceleribus et contumacia exasperantes. Hos autem Dominus eduxit, quia Israelitas sequi permisit, cum de Ægypto egressi sunt. — *Qui habitant in sepulcris.* Cujus gentis pars magna occisa est et sepulcris condita, cum angelus primogenitos occidit; pars etiam magna pro sepulcro habuit maris fluctus et piscium ventres. Vel etiam Israelitas intelligit qui variis modis Deum exasperarunt in deserto, ibique mortui sunt et sepulti.

8. *Cum egredereris in conspectu populi tui.* Scilicet in deserto populum in columna nubis præcedens in morem ducis.

9. *Terra mota est.* Cum legem dares in monte Sina — *Etenim.* Etiam vide infra, Psal. 82, 9, — *Cœli distillaverunt.* Manna : vel sensus est, fluxerunt, diffluxerunt, soluti sunt metu, signo externo, hoc est, terræ motu, ostendentes se commoveri ad Dei præsentiam. — *Dei Sinai.* Qui in monte Sinai legem daturus apparuit. Potest etiam sic interpungi, *a facie Dei Sinai, a facie Dei Israel.* Scilicet motus et conturbatus est.

10. Et vous fîtes tomber sur votre héritage, une pluie toute volontaire. Votre peuple était tombé dans la défaillance, mais vous l'avez parfaitement fortifié.

11. Vos animaux y ont trouvé une demeure et vous avez, ô Dieu! préparé la nourriture à *ce* pauvre *peuple*, par *un effet admirable de* votre douceur.

12. Le Seigneur donnera *de même* sa parole aux hérauts de sa gloire, afin qu'ils l'annoncent avec une grande force.

13. Le roi des armées de *son peuple* chéri et bien-aimé *donnera aux femmes, occupées* à *entretenir* la beauté *et la propreté* de la maison, *le plaisir* de partager les dépouilles *de ces ennemis vaincus.*

14. Quand vous dormiriez au milieu des plus grands dangers, vous deviendriez *brillants* comme la colombe dont les ailes sont argentées et dont l'extrémité du dos représente l'éclat de l'or.

15. *Car* lorsque *le roi* du ciel exercera son jugement sur le rois ligués contre cette *ville,* ses habits deviendront blancs comme la neige du mont de Selmon.

10. Pluviam voluntariam segregabis, Deus, hæreditati tuæ; et infirmata est, tu vero perfecisti eam.

11. Animalia tua habitabunt in ea; parasti in dulcedine tua pauperi, Deus.

12. Dominus dabit verbum evangelizantibus, virtute multa.

13. Rex virtutum dilecti dilecti; et speciei domus dividere spolia.

14. Si dormiatis inter medios cleros, pennæ columbæ deargentatæ, et posteriora dorsi ejus in pallore auri.

15. Dum discernit cœlestis reges super eam, nive dealbabuntur in Selmon;

11. *Animalia tua.* Votre peuple, votre troupeau a habité là.

12. *Dominus dabit verbum.* Saint Jérôme a traduit ainsi ce verset : *Domine, dabis sermonem annuntiatricibus fortitudinis plurimæ.* Il s'agit ici de cette multitude de femmes qui accompagnaient Marie, la sœur de Moïse, et qui célébraient les prodiges et les victoires du Seigneur au son de la flûte et du tambourin. Elles exécutèrent le cantique de Moïse : *Cantemus Domino* (Exod., XV, 20 et seq.). Le Psalmiste leur fait dire : Les rois des armées se liguent contre nous, ils se ligueront, et les femmes qui sont l'ornement de nos maisons se partageront leurs dépouilles. Lorsque vous dormirez au milieu de vos possessions, vous y serez paisibles comme la colombe aux ailes d'argent et à la queue rutilante d'or. Quand le Tout-Puissant dispersait les rois de la terre, votre héritage est devenu éclatant comme la neige qui brille sur le Selmon (Pour éclaicir ce passage, nous avons eu recours à la traduction de saint Jérôme, laquelle est ici beaucoup plus claire que la Vulgate).

---

10. *Pluviam voluntariam segregabis.* Quemadmodum populo tuo dedisti et depluisti manna in deserto, ita Ecclesiæ, quæ est hereditas tua, cœlestium donorum et beneficiorum gratiam sepones, et super eam beneficia tua voluntate deplues. * Pluvia voluntaria est pluvia liberalis et abundans. — *Infirmata est.* Si vero illius membra langueant aliquando, fatigentur, aut opprimantur malis. — *Perfecisti eam.* Stabilies et roborabis eam, efficiesque ut adversis rebus exercita, magis in virtute et sanctitate proficiat.

11. *Animalia tua habitabunt in ea.* Grex tuus in Ecclesiæ caulis habitabit. — *Parasti.* Res necessarias. — *In dulcedine tua.* Quæ tua est benignitas. Vel sensus est, non solum res necessarias parasse Deum, sed eas etiam quæ ad delicias pertinent. — *Pauperi.* Humili.

12. *David verbum.* Sermonis copiam. — *Evangelizantibus.* Evangelicis præconibus. — *Virtute multa.* Vel necte cum *dabit verbum*, ut sensus sit : Deus virtute et potentia sua magna dabit verbum. Vel necte cum *evangelizantibus*, ut sensus sit : evangelizantibus virtute multa christiana scilicet libertate, nihil eos timendo qui Evangelii præconium impedire conantur.

13. *Rex virtutum.* Deus rex exercituum. — *Dilecti dilecti.* Dilectissimi Christi, videlicet dilectissimi Deo et hominibus. — *Et speciei domus.* Ipse dabit speciei domus, id est, ad speciem et decorem domus Dei, quæ est Ecclesia. * Vel *speciei domus,* idem est quod speciosæ domui, Ecclesiæ scilicet. Aliqui vertunt : *habitatrix domus dividet spolia.* Tanta erit prædæ multitudo, ut etiam mulieres, quæ domui manere solent, in ejus partem sint venturæ. Id factum per sanctas aliquas mulieres quæ res Ecclesiæ promoverunt. Per speciem autem domus mulieres significari habemus ex lib. Job. c. 5. 24. — *Dividere spolia.* Gentium videlicet, ad Christi fidem conversarum per evangelizantium prædicationem. Gentes ad salutem ipsarum Ecclesia prædabitur, hoc est, capiet, et ad suas partes trahet. Dividet autem spolia, quia apostolorum unus Asiam, v. g., alter Europam, vel Europæ regionem aliquam jugo Christi subdet.

14. *Si dormiatis inter medios cleros.* Κλῆρος Græcis sortem significat ut notum est. Videtur esse sensus : si versemini in mediis periculis et inter medias sortes, ita ut de vobis et vestro capite jam alea jaciatur, et hostes vestra bona et vos etiam captivos sorte dividant, gloriose liberamini a tanto periculo, eritisque sicut columbæ cujus alæ nitentes sunt et puræ, cujus pennæ dorsi virent, aut pallent ut aurum purum, ita Genebrardus. Porro illud, *si dormiatis*, positum est pro *si jaceatis.* Communior patrum latinorum græcorumque sententia per duos cleros (nam vox hebraica שפתים *sephathaim*, dualis est numeri) intelligit duo testamenta, vetus et novum, et sensus erit : si dormiatis inter medios cleros, id est, si vos, qui evangelizatis verbum Domini, dormiatis, id est', quiescatis in medio duorum testamentorum, novi et veteris, acquiescentes scilicet veritati divinitus inspiratæ prophetis et apostolis, tunc pennæ columbæ, id est, Ecclesiæ fides et mores erunt deargentatæ puritate sapientiæ, et deauratæ fervore charitatis. *Alias hujus per difficilis versiculi interpretationes alii afferunt, quas referre piget, cum sint propemodum infinitæ; eas qui nosse volet, legat apud Joannem Lorinum aliosque recentiores.*

15. *Dum discernit cœlestis reges super eam.* Descripsit propheta prædicatores per similitudinem dormientium inter cleros, et Ecclesiam per similitudinem columbæ, etc. : nunc des-

16. Mons Dei, mons pinguis.

Mons coagulatus, mons pinguis;

17. Ut quid suspicamini montes coagulatos?

Mons in quo beneplacitum est Deo habitare in eo; etenim Dominus habitabit in finem.

18. Currus Dei decem millibus multiplex, millia lætantium; Dominus in eis in Sina in sancto.

19. Ascendisti in altum, cepisti captivitatem; accepisti dona in hominibus;

Etenim non credentes, inhabitare Dominum Deum.

20. Benedictus Dominus die quotidie; prosperum iter faciet nobis Deus salutarium nostrorum.

16. *Parce que* la montagne de Dieu est une montagne grasse.

C'est une montagne grasse, une montagne fertile.

17. Pourquoi croyez-vous qu'il y ait d'autres montagnes grasses *et favorisées du Seigneur?*

C'est *là* la montagne où il a plu à Dieu d'habiter. En effet, le Seigneur y demeurera jusqu'à la fin *des siècles*.

18. Le char de Dieu est plus *fort* que dix mille *chariots de guerre, parce que* des millions *d'anges*, qui sont dans la joie, *veillent pour sa conservation*. Le Seigneur au Sinaï est au milieu d'eux dans son sanctuaire.

19. Vous êtes monté en haut *sur cette sainte montagne :* vous avez pris un grand nombre de captifs; *et* vous avez fait des présents aux hommes *d'entre votre peuple*.

De sorte que ceux qui ne croyaient pas que Dieu habitât *parmi nous en ont été convaincus*.

20. Que le Seigneur *en* soit béni dans toute la suite des jours: le Dieu qui nous sauve en tant de manières nous rendra *toujours* heureux le chemin où nous marchons.

19. *Ascendisti in altum.* Dieu, monté sur un char, a tiré les Israélites de la servitude d'Egypte et leur a distribué des présents comme un triomphateur. Saint Paul applique ce passage à Jésus-Christ (Eph., IV, 8), qui est monté au ciel conduisant après lui les captifs qu'il a délivrés.

---

cribit eosdem prædicatores per similitudinem regum a summo Rege constitutorum, et Ecclesiam per similitudinem montis Selmon. Sententia ergo est hujusmodi.— *Dum discernit.* Id est, dividit ac segregat unicuique provinciæ suum concionatorem, aut apostolum, tauquam regem et gubernatorem animarum. — *Cœlestis.* Christus Dominus rex cœlestis et omnipotens. Græce est, ἐπουράνιος, quasi dicas, *super cœlestis.* —*Nive dealbabuntur.* Tunc populi multi justificabuntur, et nigrore peccatorum in candorem justitiæ mutato, super nivem dealbabuntur. — *In Selmon.* In Ecclesia. Selmon mons est altissimus, et ideo nivibus in vertice coopertus, sed in ima sui parte fertilis, cujus mentio fit in libro Judicum, cap. 9, 48. Vide quæ ibi diximus.

16. *Mons Dei.* Id est, altissimus; ut enim alibi non semel notavimus, quæ altissima aut amplissima sunt, *Dei* dicuntur. Sic *cedri Dei* sunt maxime proceræ. Vel *mons Dei*, quia Ecclesia est locus in quo Deus habitat. — *Mons pinguis.* Ob abundantiam gratiæ et donorum Spiritus sancti. — *Mons caagulatus.* Et per hoc pinguissimus, quia lac divinæ gratiæ non defluit, sed quasi coagulatum in ea semper manet. Mons coagulatus, græce τετυρωμένος, secundum litteræ corticem, ille est qui caseo abundat; itaque legunt aliqui, *mons incaseatus.*

17. *Ut quid suspicamini montes coagulatos?* Quare suspicamini, aut opinamini esse alios montes æque coagulatos et pingues? nullus Selmon hunc, id est Ecclesiam æquat. Ex hebræo verti potest: *Cur saltatis vos, mantes pleni caseo?* id est, cur lætamini? Respondent montes per prosopopœiam, quia in hoc monte, in hac Ecclesia, vult Deus habitare, et habitabit perpetuo. — *Mons in quo beneplacitum.* Hic est enim mons unicus in quo beneplacitum est Deo habitare in eo; nec in eo habitabit ad tempus sed *in finem*, hoc est, semper.

18. *Currus Dei.* Nunc comparat propheta descensum Dei in montem Sina, ut daret legem veterem populo judaico, cum ascensione Christi in cœlum, ut inde mitteret Spiritum sanctum et legem novam populo christiano. Quam comparationem videtur instituere propheta, ut ostendat unde tanta lætis abundantia et tantus candor Ecclesiæ datus sit. — *Currus Dei.* Quo vehebatur Deus, cum descendit in montem Sina. — *Decem millibus multiplex.* In hebræo est unica tantum vox רבותים *rabbolhaim,* quæ proprie significat *bis decem millia*, sed accipitur pro pluribus millibus. Idem significat græcum μυριοπλάσιον, quasi dicas: *Decies millecuplex;* sensus ergo est currum Dei multis angelorum millibus stipatum fuisse. — *Millia lætantium.* Quæ angelorum myriades Deo aderant lætæ et alacres. — *Dominus in eis.* Scilicet fuit in angelis, angelis insedit, et illorum dorsis et alis vectus quodammodo est in Sina montem sanctum.

19. *Ascendisti in altum.* Apostrophe ad Christum ascendentem in cœlos. — *Cepisti captivitatem.* Captivos Satanæ de illius manu in libertatem tecum abduxisti. — *Accepisti dona in hominibus.* Accepisti a Deo Patre dona quæ hominibus largireris: sic explicat hunc locum D. Paulus ad Ephesios 4, 8: *Ascendens,* inquit, *in altum, captivam duxit captivitatem, dedit dona hominibus.* — *Etenim.* Pro *etiam;* nam vox hebraica אף *aphe* significat *etiam, verumtamen, insuper.* — *Non credentes.* Sensus est: etiam incredulos et rebelles cepisti, tibi subegisti et tui juris fecisti. — *Inhabitare Dominum Deum.* Τοῦ κατασκηνῶσαι subintellige ἕνεκα, *causa inhabitandi*, ut inhabitet in illis Dominus per gratiam, et apud illos resideat, quibus antea erat infestus; vel sensus est: qui non credebant Verbum carnem factum esse et habitasse in nobis, vel non credebant Deum habitare in monte sancto, id est, Ecclesia christianorum.

20. *Die quotidie.* Per singulos dies, semper. — *Prosperum iter faciet nobis.* Benefaciet nobis, nec deseret in hoc itinere, in quo pergimus semper, donec ad æternitatis diem perveniamus. — *Deus salutarium nostrorum.* Deus qui salutis nostræ auctor est.

21. *Car* notre Dieu est le Dieu qui a la vertu de sauver; et comme il est le Seigneur des seigneurs, c'est à lui qu'il appartient de délivrer de la mort.

22. Mais Dieu brisera les têtes de ses ennemis, les têtes superbes de ceux qui marchent avec complaisance dans leurs péchés.

23. *Car* le Seigneur a dit : Je les arracherai de Basan; je les précipiterai dans le fond de la mer,

24. De telle sorte que vous rougirez vos pieds dans leur sang, et que la langue de vos chiens en sera teinte.

25. Ils ont vu, ô Dieu ! votre entrée *dans Jérusalem, ils ont vu* l'entrée *triomphante* de mon Dieu et de mon roi qui réside dans son sanctuaire.

26. Les princes, conjointement avec ceux qui chantent de saints cantiques, se hâtèrent de venir au devant de lui. *Ils marchaient* au milieu des jeunes filles qui jouaient des instruments et qui battaient du tambour.

27. Bénissez *Dieu* dans les assemblées, *disaient-ils : bénissez* le Seigneur, vous qui êtes sortis des sources d'Israël.

28. Là *se trouvait* le petit Benjamin, *qui était* dans l'étonnement.

Là *se trouvaient aussi* les princes de Juda leurs chefs, les princes de Zabulon, les princes de Nephthalie :

29. Faites, *ô* Dieu ! éclater votre vertu : O Dieu ! affermissez ce que vous avez fait en nous.

21. Deus noster, Deus salvos faciendi; et Domini Domini exitus mortis.

22. Verumtamen Deus confringet capita inimicorum suorum; verticem capilli perambulantium in delictis suis.

23. Dixit Dominus : Ex Basan convertam, convertam in profundum maris;

24. Ut intingatur pes tuus in sanguine; lingua canum tuorum ex inimicis, ab ipso.

25. Viderunt ingressus tuos, Deus, ingressus Dei mei; regis mei qui est in sancto.

26. Prævenerunt principes conjuncti psallentibus, in medio juvencularum tympanistriarum.

27. In ecclesiis benedicite Deo Domino, de fontibus Israel.

28. Ibi Benjamin adolescentulus, in mentis excessu.

Principes Juda, duces eorum; principes Zabulon, principes Nephthali.

29. Manda, Deus, virtuti tuæ, confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.

---

21. *Deus salvos faciendi.* Deus salvationis, Deus qui nos salvos facere et vult et potest. — *Domini exitus mortis.* Cujus sunt exitus mortis, ereptio et liberatio a morte.

22. *Verumtamen.* Docuit quid facturus sit Dominus amicis suis; jam docet quomodo se cum inimicis geret et rebellibus jugum ejus detrectantibus. — *Confringet capita.* Superbiam contundet. — *Verticem capilli.* Verticem comantem et capillatum superborum confringet. Est repetitio primæ partis versiculi. — *Perambulantium in delictis suis.* Hærentium in suis sceleribus.

23. *Dixit Dominus.* Minatus est Dominus. — *Ex Basan convertam.* Abstraham hostes meos ex Basan regione uberrima et pinguissima, et projiciam in profundum maris, ut olim egi cum Pharaone.

24. *Ut intingatur.* Tuque populus meus victoriam de iisdem reportabis, et magnam eorumdem stragem edes, ideoque rubescent et quasi lavabuntur pedes tui sanguine illorum. — *Lingua canum tuorum.* Et lingua canum tuorum tingetur ex ipso sanguine manante e cadaveribus inimicorum tuorum.

25. *Viderunt ingressus tuos, Deus.* Non desunt qui viderint itinera tua, Christus, actiones tuas, prælia tua, victorias tuas. — *Ingressus Dei mei.* Ingressus, inquam, tuos, qui es Deus meus, qui es in sanctuario tuo, cœlo scilicet, vel Ecclesia.

26. *Prævenerunt principes.* Convenerunt cantores et fidicines utriusque sexus ad personandas tuas victorias; ita ut alii cantu præeant, alii sequantur. Alludit propheta ad factum Israelitarum; quando Deus liberavit populum suum de manu Pharaonis; tunc enim Moyses princeps populi cum aliis filiis Israel cantavit canticum illud : *Cantemus Domino; gloriose enim magnificatus est.* Et Maria soror Mosis cum sequentibus se mulieribus sumpsit tympanum, et ludebat laudans Deum, Exod. 15.

27. *In ecclesiis benedicite Deo.* Videntur esse verba cantorum et fidicinum quæ ingeminabant, et quibus se ad laudandum Deum excitabant. — *De fontibus Israel.* Vos qui estis de origine et stirpe Israel, qui ex ejus semine tanquam ex fonte manatis. Vel etiam sensus est : *Benedicite Deo Domino de fontibus Israel*, id est, Christo Domino ortum habenti ex Israel, et inde secundum carnem propagato.

28. *Ibi Benjamin.* Explicat quinam sint illi principes de quibus dixi, *prævenerunt principes*, etc. Per Benjamin sancti Patres D. Paulum intelligunt; qui fuit ex hac tribu. — *Adolescentulus.* Si de tribu Benjamin intelligamus, explicabimus, quasi dicat : Ibi adsunt ex tribu Benjamin, qui minimus fuit natu filiorum Jacob, ideoque adolescentulus merito appellatur. Vel certe intelligitur D. Paulus, qui ætate juvenis et vocatione minimus, id est, ultimus fuit apostolorum. — *In mentis excessu.* D. enim Paulus in mentis excessu ita conjunctus fuit psallentibus in tertio cœlo et in paradiso, ut nesciret an tunc in corpore esset, vel extra corpus : ut ipse testatur II. Cor., 12, 3. — *Principes Juda.* Per principes Juda intelliguntur ii apostoli qui ad hanc tribum pertinebant, et Christi fratres dicuntur in Evangelio, quod essent filii Cleophæ fratris sponsi B. Virginis, videlicet Jacobus, Simon, Judas. — *Duces eorum.* Populi tui fidelis duces sunt. — *Principes Zabulon, Principes Nephthali.* Principes Zabulon et Nephthali dicuntur apostoli cæteri, Petrus et Andræas, Jacobus et Joannes, Philippus : Matthæus, et cæteri qui erant a Bethsaida, vel Capharnaum, et vicinis civitatibus ad sortem Zabulon et Nephthali pertinentibus.

29. *Manda Deus virtuti tuæ.* Præcipe, o Deus, potentiæ tuæ, et fac eam semper nobis adesse, ut quæ bene inchoata sunt stabiliantur et perficiantur.

30. A templo tuo in Jerusalem, tibi offerent reges munera.

31. Increpa feras arundinis, congregatio taurorum in vaccis populorum; ut excludant eos qui probati sunt argento.

Dissipa gentes quæ bella volunt.

32. Venient legati ex Ægypto; Æthiopia præveniet manus ejus Deo.

33. Regna terræ, cantate Deo, psallite Domino; psallite Deo

34. Qui ascendit super cœlum cœli ad orientem.
Ecce dabit voci suæ vocem virtutis.
35. Date gloriam Deo super Israel, magnificentia ejus, et virtus ejus in nubibus.
36. Mirabilis Deus in sanctis suis, Deus Israel ipse dabit virtutem et fortitudinem plebi suæ : benedictus Deus.

30. *Protégez-nous du milieu* de votre temple qui est dans Jérusalem : *et* les rois vous offriront leurs présents.

31. Réprimez ces bêtes sauvages qui habitent dans les roseaux; *je veux dire* cette assemblée de peuples semblable à un troupeau de jeunes vaches *en fureur*, qui a conspiré de chasser *de votre héritage* ceux qui ont été éprouvés *par les tribulations* comme *on éprouve* l'argent *par le feu.*
Dissipez, *dis-je*, ces nations qui *ne* respirent *que* la guerre.

32. *Alors* il viendra de l'Egypte des ambassadeurs : l'Ethiopie sera la première à tendre ses mains vers *notre* Dieu.

33. Royaumes de la terre, chantez les louanges de Dieu; faites retentir des cantiques *à la gloire du* Seigneur; chantez en l'honneur de Dieu

34. Qui est monté au-dessus de tous les cieux vers l'orient.
Sachez qu'il rendra sa voix une voix puissante.
35. Rendez gloire à Dieu pour Israël. Sa magnificence et sa force *paraissent* dans les nuées.

36. *Mais* Dieu est *encore plus* admirable dans ses saints. Le Dieu d'Israël donnera lui-même à son peuple la vertu et la force. Que Dieu *en* soit béni.

31. *Increpa feras arundinis.* Cette bête qui habite au milieu des roseaux est l'hippopotame ou le crocodile. Ce monstre désigne ici le roi d'Egypte ainsi figuré dans Ezéchiel (XXIX, 2, 3 et 4). — *Congregatio taurorum.* Cette troupe de taureaux furieux figure cette conjuration de toutes les nations infidèles qui s'étaient précipitées sur le peuple de Dieu pour l'anéantir.

---

30. *A templo tuo in Jerusalem.* Vel sensus est : a templo quod est in cœlesti Jerusalem tibi Deo sancti regnantes cum Christo offerent munera, id est, sacrificia laudis perpetuæ. Vel a templo tuo, quod est Ecclesia catholica, tibi Deo sacerdotes, qui sunt ministri regni tui et populum vice tua regunt, offerent munera, id est, sacrificia eucharistica, sacrificia item laudum et præcum, sacrificia denique conversionis animarum. Vel a templo, id est, propter templum, hoc est, propter sanctitatem templi tui, quod est in Ecclesia, offerent tibi reges terræ munera pretiosa ad ipsius templi ornatum et ad alendos templi ministros, de qua oblatione regum multa prædicit Isaias, c. 60 et 66.

31. *Increpa.* Exterre, coerce, reprime. — *Feras arundinis.* Per feras arundinis intelligun tur bestiæ silvestres quæ latent inter arundineta. Allegorica descriptio dæmonum qui libenter versantur inter homines leves et vanos, et in locis humentibus ubi regnet luxuria. Sic de diabolo sub figura Behemoth dicitur Job., 40, 16 : *Sub umbra dormit in secreto calami, et in locis humentibus.* Vel generatim sensus est : cohibe inimicos nostros lanceis armatos vel sagittis ex arundine. — *Congregatio taurorum.* Congregatio enim coacta est ferocissimorum principum quasi taurorum, simul cum populis suis in modum vitularum lascivientibus. — *Ut excludant.* Ut e sua hæreditate dejiciant eos, qui tibi probati sunt ad similitudinem purissimi argenti. — *Gentes quæ bella volunt.* Quæ tuos fideles quietos esse non sinunt, sed illis molesti sunt et infesti.

32. *Venient legati ex Ægypto.* Pacem petentes, et se subditos profitentes. — *Æthiopia.* Quæ longius distat ab Jerusalem quam Ægyptus. — *Præveniet manus ejus.* Scilicet Ægypti munera offerentis, et pacem postulantis. — *Deo.* Apud Deum. * In Hebræo est, *Æthiopia currere faciet manus suas Deo*, id est, festinabit dona ad Deum afferre. Impletum hoc est cum Ægypti et Æthiopes oblationes quas christiani solent, in ecclesia obtulerunt.

33. *Regna terræ.* Omnia regna terræ.

34. *Ad orientem.* Versus orientem; nam Christus ascendit in cœlum ex monte Oliveti, qui est ad orientem urbis Jerusalem. — *Dabit voci suæ vocem virtutis.* Hoc Patres latini, Hilarius, Augustinus et Hieronymus referunt ad adventum Domini ad extremum judicium. Tunc enim Dominus dabit vocem virtutis, hoc est, vocem potentissimam et efficacissimam, cum scilicet canet tuba et mortui reviviscent, cum malis dicet : *Ite in ignem æternum, etc.*; bonis autem : *Venite, benedicti, etc.*

35. *Date gloriam Deo super Israel.* Glorificate Deum propter beneficia in electos suos collata, quoniam magnificentia et potentia Dei maxima manifestabitur super Israel in nubibus cœli, cum scilicet rapientur electi in nubibus obviam Christo, et in ipsis nubibus erunt sedentes quasi in soliis a dextris et a sinistris judicis Christi.

36. *Mirabilis Deus in sanctis suis.* Quos Deus miris modis dirigit ut salutem æternam consequantur, et miris honoribus ornat in patria. In Hebræo est, *in sanctuariis suis*, sed sancti Dei sanctuaria recte appellari possunt. — *Dabit virtutem et fortitudinem plebi suæ.* Cum electos suos immortalitate et impassibilitate donabit.

PSAUME LXVIII (LXIX).

Prophétie sur le Christ et l'Eglise.

1. Pour la fin, pour ceux qui seront changés, *Psaume* de David.

2. Sauvez-moi, *mon* Dieu! parce que les eaux *des tribulations* sont entrées jusque dans mon âme.

3. Je suis enfoncé dans une boue profonde, où il n'y a point de fond.

Je suis tombé dans la profondeur de la mer, et la tempête m'a submergé.

4. Je me suis lassé à force de crier *vers vous;* et ma gorge en a été enrouée. Mes yeux se sont épuisés, dans l'espérance où j'étais que mon Dieu me secourrait.

5. *Car* ceux qui me haïssent sans sujet sont en plus grand nombre que les cheveux de ma tête.

Mes ennemis qui me persécutent injustement se sont fortifiés contre moi. Et j'ai payé ce que je n'ai pas pris.

Vous connaissez ma folie; et mes péchés ne vous sont point cachés.

7. Seigneur, Seigneur des armées, que ceux qui vous attendent ne rougissent point à mon sujet.

1. In finem, pro iis qui commutabuntur, David.

2. Salvum me fac, Deus; quoniam intraverunt aquæ usque ad animam meam.

3. Infixus sum in limo profundi; et non est substantia.

Veni in altitudinem maris; et tempestas demersit me.

4. Laboravi clamans, raucæ factæ sunt fauces meæ; defecerunt oculi mei, dum spero in Deum meum.

5. Multiplicati sunt super capillos capitis mei, qui oderunt me gratis.

Confortati sunt qui persecuti sunt me inimici mei injuste; quæ non rapui, tunc exsolvebam.

6. Deus, tu scis insipientiam meam; et delicta mea a te non sunt abscondita.

7. Non erubescant in me qui expectant te, Domine, Domine virtutum.

Psal. LXVIII. — 2. *Salvum me fac, Deus.* David a composé ce Psaume, soit dans la persécution d'Absalom, soit dans celle de Saül. Il y raconte ses souffrances; mais comme il était la figure du Christ, ce qu'il dit se rapporte à la passion du Sauveur. Dans la personne des Israélites révoltés contre lui, on peut voir celle des Juifs persécutant Jésus-Christ. Saint Jean, saint Luc et saint Paul ayant appliqué cinq ou six versets de ce Psaume à Notre Seigneur, on ne peut douter qu'il ne soit prophétique. Les saints Pères l'ont entendu des souffrances du Messie, de la réprobation des Juifs, de leur conversion à la fin des temps et de l'établissement de l'Eglise. Il a la plus grande analogie avec le Psaume XXI, et ces deux Psaumes réunis sont comme une histoire anticipée de la Passion.

6. *Deus, tu scis insipientiam.* Ces paroles semblent d'abord ne pas convenir à Jésus-Christ. Ces paroles, dit l'abbé Rault, ne sont point un aveu de ses péchés; elles sont une solennelle protestation de son innocence. Il faut traduire : « Vous savez, ô Dieu, si je suis coupable! Mes fautes, si j'en avais commis, ne vous seraient point cachées. » Comme s'il y avait : *Tu scis an aliquid per insipientiam*, etc. Le contexte ne permet pas d'autre sens. On pourrait aussi dire : *Tu scis incipientiam meam et delicta... quæ suscepi in me*, d'après ces paroles d'Isaïe : *Posuit in eo Dominus iniquitates omnium nostrûm* (Is., LIII, 6).

Psal. LVIII. — 1. *Pro iis qui commutabuntur.* Hoc explicatum est ad titulum Psalmi 44.

2. *Salvum me fac Deus.* Non petit Christus a Patre salutem animæ, quam habebat, et amittere non poterat, cum esset beatus; sed salutem corporis, eamque non absolute petit, sed ut ostendat magnitudinem doloris, et quam naturalis appetitus mortem refugeret, eo prorsus modo quo in horto dixit : *Pater, si vis, transfer calicem istum a me.* Luc., 22, 42. — *Intraverunt aquæ usque ad animam meam.* Ita calamitatibus et malis circumobsessus sum, ut iis similis sim qui in profundo aliquo aquarum gurgite ita sunt constituti, ut jam aquæ os ingrediantur ad suffocandum cor et extinguendam animam. Hæc enim et quæ sequuntur per allegoriam periclitantis in fluctibus, et alienum auxilium implorantis, magnitudinem dolorum Christi ponunt ob oculos.

3. *Infixus sum in limo profundi.* Demergor in limo maris et abyssi, et semper profundius infigor. — *Et non est substantia.* Non est ὑποςασις, ut est in græco : locus scilicet quam possim firmiter premere vestigiis, stabilisque consistere. Italice diceremus : *Non c'è fermezza.* — *Veni in altitudinem maris.* Ingressus sum mare altum, profundum et amplum. — *Tempestas demersit me.* Vox Hebr. rapidum aquarum cursum designat et inundationem; quare aliqui vertunt, *et flumen*, sive *alveus* operuit me. Italice dicimus : *La corrente del fiume o del mare.*

4. *Laboravi clamans.* Defatigatus sum clamando et implorando auxilium. — *Defecerunt oculi mei.* Fatigati sunt aspiciendo num aliquis veniret ut opem ferret. — *Dum spero in Deum meum.* Dum auxilium ab illo expecto, et tamen ille me non eripit a tormentis.

5. *Gratis.* Sine causa, nulla in re a me offensi, aut violati. — *Confortati sunt.* Invaluerunt. — *Quæ non rapui, tunc exsolvebam.* Reddere cogebar quæ non rapueram. Pœnas luebam peccatorum quæ non feceram.

6. *Insipientiam meam.* Peccatum mihi impositum : scis, Deus, an sim insipiens, an sim in vitio, quod hi mihi impingunt.

7. *Non erubescant in me.* Ne, quæso, rubore et pudore propter me afficiantur qui in te sperant et a te salutem meam expectant : si enim preces meas non exaudias, eos mei pudebit, neque me audebunt confiteri. Vel etiam sensus est : non erubescant qui idem a te postulant quod ego postulo; erubescant autem si irriti et voti minime compotes dimittantur. — *Domine virtutum. Domine exercituum*, ut est in hebræo.

Non confundantur super me qui quærunt te, Deus Israel.

8. Quoniam propter te sustinui opprobrium; operuit confusio faciem meam.

9. Extraneus factus sum fratribus meis, et peregrinus filiis matris meæ,

10. *a* Quoniam zelus domus tuæ comedit me; et opprobria exprobrantium tibi, ceciderunt super me. [a *Joan.* 2. 17. *Rom.* 15. 3.]

11. Et operui in jejunio animam meam, et factum est in opprobrium mihi.

12. Et posui vestimentum meum cilicium; et factus sum illis in parabolam.

13. Adversum me loquebantur qui sedebant in porta; et in me psallebant qui bibebant vinum.

14. Ego vero orationem meam ad te, Domine, tempus beneplaciti, Deus.

In multitudine misericordiæ tuæ exaudi me, in veritate salutis tuæ.

15. Eripe me de luto, ut non infigar; libera me ab iis qui oderunt me, et de profundis aquarum.

16. Non me demergat tempestas aquæ, neque absorbeat me profundum; neque urgeat super me puteus os suum.

Que ceux-là, *dis-je*, qui vous cherchent, ô Dieu d'Israël! ne soient point confondus sur mon sujet:

8. Puisque c'est pour votre gloire que j'ai souffert tant d'opprobres et que mon visage a été couvert de confusion.

9. Je suis devenu *comme* un étranger à mes frères, et *comme* un inconnu aux enfants de ma mère,

10. Parce que le zèle *de la gloire* de votre maison m'a dévoré. Et *ainsi* les outrages de ceux qui vous insultaient sont tombés sur moi.

11. *Car* je me suis couvert *d'un sac*, en jeûnant, et cela a été pour moi un sujet d'opprobre.

12. J'ai pris pour mon vêtement un cilice, et je suis devenu le sujet de leur raillerie.

13. Ceux qui étaient assis à la porte *de la ville* parlaient contre moi : et ceux qui buvaient du vin me prenaient pour le sujet de leurs chansons.

14. Pour moi, Seigneur, voici le temps, ô mon Dieu! *de faire éclater* votre bonté.

Exaucez-moi selon la grandeur de votre miséricorde et selon la vérité *des promesses que vous m'avez faites* de me sauver.

15. Retirez-moi du milieu de cette boue, afin que je n'y demeure point enfoncé. Délivrez-moi de ceux qui me haïssent, et du fond des eaux *des afflictions*.

16. Que la tempête ne me submerge point; que je ne sois point enseveli dans cet abîme *de maux*; et que l'ouverture du puits *où je suis tombé* ne se ferme point sur moi.

---

8. *Propter te sustinui opprobrium.* Quasi dicat : Quod peto, juste postulo; non enim ob meas culpas, sed propter honorem tuum hæc patior. — *Operuit confusio faciem meam.* Sustinui contumelias, flagella, irrisiones, sputa in faciem, et alia id genus quæ verecundia et rubore vultum meum impleverunt.

9. *Extraneus factus sum fratribus meis.* Tanquam extraneum me reputaverunt fratres mei Judæi. — *Et peregrinus filiis matris meæ.* Repetitio ejusdem sententiæ. Tanquam alienigena habitus sum a filiis synagogæ matris meæ. Hoc est quod ait S. Joan. in suo Evangelio, c. 1, 11 : *In propria venit, et sui eum non receperunt.*

10. *Quoniam zelus domus tuæ.* Reddit rationem cur habitus sit tanquam extraneus, quia scilicet illum urebat et dolore afficiebat zelus domus Dei, non solum materiatæ, cum negotiatores e templo ejiciebat, sed multo magis spiritualis, id est, congregationis fidelium quam multorum vitiorum fœditate inquinatam videbat. — *Opprobria exprobrantium tibi.* Opprobria eorum qui tibi exprobraverunt non minus molesta mihi acciderunt quam si ego illis impeterer. Vel sensus est : *ceciderunt super me*, id est, super caput meum, in meam perniciem et exitium.

11. *Operui in jejunio animam meam.* Contexi, obrui jejunio animam meam. Vel subintellige vocem *lacrymis*, quasi dicat : Meipsum jejunando lacrymis maceravi. Jejunium et lacrymas possumus explicare de esurie, siti et desiderio salutis animarum. Nam propter jejunium, etc., non legimus Christum Dominum irrisum fuisse, aut male tractatum a Judæis. — *Et factum est in opprobrium mihi.* Cum hoc nomine illis charior esse deberem, e contra illud apud eos factum est mihi occasio opprobrii mei.

12. *Posui vestimentum.* Indutus sum cilicio. — *Factus sum illis in parabolam.* Etiam propter hoc factus sum illis in fabulam, ludibrium et dicterium. Non legimus Christum cilicio indutum incessisse, aut propterea ludibrio habitum : quare cum S. Augustino et aliis de sacro carnis humanæ et mortalitatis nostræ commode locum hunc possumus interpretari.

13. *Qui sedebant in porta.* Principes et judices populi, qui in portis sedebant, ubi juxta veterum morem erant prætoria et judicia exercebantur. — *In me psallebant.* Id est, non solum publice in conventibus, sed etiam privatim in domibus tempore conviviorum inter pocula de me garriebant et cantabant, ludentes et irridentes.

14. *Ego vero orationem meam.* Orationem meam ad te dirigebam. — *Tempus beneplaciti Deus.* Jam advenit tempus beneplaciti, tempus a te definitum quo ego his cruciatibus liberer, tu vero mundum tibi reconcilies. — *In multitudine misericordiæ tuæ.* Propter magnam misericordiam tuam. — *In veritate salutis tuæ.* Per fidelem et certam tuam salutem, auxilium et tutelam.

15. *Eripe me de luto, ut non infigar.* Vide dicta n. 3.

16. *Tempestas aquæ.* Vide dicta eodem n. 3. — *Neque urgeat super me puteus os suum.* Puteus in quem cecidi non claudat os suum; nam verbum Hebr. אטר *atar*, proprie claudere significat.

17. Exaucez-moi, Seigneur, parce que votre miséricorde est toute remplie de douceur. Regardez-moi favorablement, selon l'abondance de vos miséricordes.

18. Ne détournez point votre visage de dessus votre serviteur. Exaucez-moi promptement, parce que je suis accablé d'affliction.

19. Soyez attentif sur *les besoins de* mon âme, et délivrez-la. Tirez-moi de cet état pour *humilier* mes ennemis.

20. Vous connaissez les opprobres dont ils m'ont chargé, la confusion et la honte dont je suis couvert.

21. *Car* tous ceux qui me persécutent sont exposés à vos yeux : mon cœur s'est préparé *à* toutes sortes d'opprobres et de misère.

J'ai attendu que quelqu'un s'attristât avec moi; mais nul ne l'a fait; *j'ai attendu* que quelqu'un me consolât; mais je n'ai trouvé personne.

22. Au contraire, ils m'ont donné du fiel pour ma nourriture; et dans ma soif, ils m'ont présenté du vinaigre à boire.

23. Que leur table soit dèvant eux *comme* un filet; qu'elle soit une juste rétribution, une pierre de scandale.

24. Que leurs yeux soient tellement obscurcis qu'ils ne voient point. Et faites que leur dos soit toujours courbé.

25. Faites fondre sur eux votre colère; et qu'ils se trouvent exposés *à toute* la violence de votre fureur.

26. Que leur demeure devienne déserte ; et qu'il n'y ait personne qui habite dans leurs tentes ;

27. Parce qu'ils ont persécuté celui que vous avez frappé; et qu'ils ont ajouté à la douleur de mes plaies.

28. Faites qu'ils ajoutent iniquité sur iniquité, et qu'ils n'entrent point dans les *voies* de votre justice.

17. Exaudi me, Domine, quoniam benigna est misericordia tua; secundum multitudinem miserationum tuarum respice in me.

18. Et ne avertas faciem tuam a puero tuo; quoniam tribulor, velociter exaudi me.

19. Intende animæ meæ, et libera eam; propter inimicos meos eripe me.

20. Tu scis improperium meum, et confusionem meam, et reverentiam meam.

21. In conspectu tuo sunt omnes qui tribulant me; improperium expectavit cor meum, et miseriam.

Et sustinui qui simul contristaretur, et non fuit; et qui consolaretur, et non inveni.

22. *a* Et dederunt in escam meam fel; et in siti mea potaverunt me aceto. [a *Matth.* 27. 48.]

23. *a* Fiat mensa eorum coram ipsis in laqueum et in retributiones, et in scandalum. [a *Rom.* 11. 9.]

24. Obscurentur oculi eorum ne videant; et dorsum eorum semper incurva.

25. Effunde super eos iram tuam; et furor iræ tuæ comprehendat eos.

26. *a* Fiat habitatio eorum deserta; et in tabernaculis eorum non sit qui inhabitet. [a *Act.* 1. 20.]

27. Quoniam quem tu percussisti, persecuti sunt; et super dolorem vulnerum meorum addiderunt.

28. Appone iniquitatem super iniquitatem eorum; et non intrent in justitiam tuam.

---

17. *Benigna*. Suavis, vel copiosa.

18. *Puero tuo*. Servo tuo.

19. *Intende animæ meæ*. Hebræa vox significat proprie *appropinqua*, *accede*, aurem precibus meis accommodando, et me a malis eripiendo. — *Propter inimicos meos*. Ut scilicet animadvertentes se prævalere non potuisse, aut confundantur, aut convertantur.

20. *Improperium meum*. Improperia et calumnias quibus lacerant me. — *Confusionem meam*. Quæ ex improperiis in me jactatis nascitur. — *Reverentiam meam*. Verecundiam; erubescunt enim qui apud alios confunduntur, etiamsi injuste confundantur.

21. *In conspectu tuo*. Sicut non te latet afflictio mea, ita non te latent qui me affligunt, a quibus nihil aliud expectare possum quam improperium et miseriam, sicut semper expectavit cor meum multo ante quam advenirent. — *Sustinui*. Expectavi. — *Qui simul contristaretur*. Qui compateretur.

22. *Dederunt in escam meam fel*. Ut narrat S. Matth., c. 27, n. 48.

23. *Fiat*. Per modum imprecationis prædicit mala quæ eventura erant Judæis ob ingratitudinem et crudelitatem in Christum. — *Mensa eorum... in laqueum*. Cibus qui iis apponetur similis sit escæ quæ avibus aut feris absconditur juxta laqueum, ut illo capiantur et strangulentur. — *In retributiones*. Quibus illis malum quod mihi struxerunt rependatur. — *Et in scandalum*. Sit illis causa, vel occasio ruinæ. Mensa quæ Judæis facta est in laqueum, etc., videtur esse lex et libri prophetarum, quorum lectione et cognitione cum animas ad salutem pascere potuissent, e contra vitio ipsorum facti sunt illis in laqueum quo implicantur et constringuntur, plurimisque noxiis erroribus tenentur, cum male illa utantur, cum sint cæci, et verum lumen non admittant.

24. *Obscurentur*. Hoc patiuntur Judæi, cum velamen sit super cor eorum ut ait D. Paulus II. Cor. 3, 14. — *Dorsum eorum semper incurva*. Miseri, captivi, oneribus fere importabilibus oppressi. Dorso etiam semper incurvo, et facie ad terram prona, cum oculos attolere nesciant, et terrena tantum intelligant.

26. *Fiat habitatio eorum deserta*. Factum videmus ad unguem; nam Judæi alibi potius degunt quam in Judæa, maxime Jerosolymis, suntque e regione sua exules, templo celeberrimo et privatis ædibus excisis et dirutis.

27. *Quem tu percussisti*. Quem tu pro humani generis peccatis cruci subjecisti. — *Addiderunt*. Dolorem meum contumeliis, flagellis, etc., exasperarunt.

28. *Appone iniquitatem*. Permittes eos peccata peccatis addere, et de una iniquitate in alias ruere. — *Non intrent in justitiam tuam*. Nec eo pervenient ut participes eos facias justitiæ tuæ, fidei scilicet et gratiæ tuæ.

92. Deleantur de libro viventium; et cum justis non scribantur.
30. Ego sum pauper et dolens; salus tua Deus suscepit me.
31. Laudabo nomen Dei cum cantico; et magnificabo eum in laude;

32. Et placebit Deo super vitulum novellum, cornua producentem et ungulas.
33. Videant pauperes et lætentur; quærite Deum, et vivet anima vestra:

34. Quoniam exaudivit pauperes Dominus; et vinctos suos non despexit.

35. Laudent illum cœli et terra, mare, et omnia reptilia in eis.

36. Quoniam Deus salvam faciet Sion; et ædificabuntur civitates Juda. Et inhabitabunt ibi, et hæreditate acquirent eam.

37. Et semen servorum ejus possidebit eam et qui diligunt nomen ejus, habitabunt in ea.

29. Qu'ils soient effacés du livre des vivants; qu'ils ne soient point écrit avec les justes.
30. Pour moi, je suis pauvre et dans la douleur : *mais* votre puissance, ô Dieu! m'a sauvé.
31. Je louerai le nom de Dieu en chantant un cantique; et je relèverai sa grandeur par mes louanges.
32. Et cela sera plus agréable à Dieu que le sacrifice d'un jeune veau à qui les cornes et les ongles ont commencé à pousser.
33. Que les pauvres voient et qu'ils se réjouissent. Cherchez Dieu *de tout votre cœur*, et votre âme vivra.
34. Parce que le Seigneur a exaucé les pauvres et qu'il n'a point méprisé ses *serviteurs* qui étaient dans les liens.
35. Que les cieux et la terre le louent, aussi bien que la mer et tous les animaux qu'ils contiennent,
36. Parce que Dieu sauvera Sion, et que les villes de Juda seront bâties *de nouveau*.
Et *ceux qui en avaient été chassés* y demeureront, après qu'ils l'auront acquise comme leur héritage.
37. Et la race de ses serviteurs la possédera : et ceux qui aiment son nom y établiront leur demeure.

PSAUME LXIX (LXX).

Prière dans les grands dangers.

1. In finem, Psalmus David, in rememorationem, quod salvum fecerit eum Dominus.

1. Pour la fin, Psaume de David, en mémoire de ce que Dieu l'avait sauvé.

36. *Quoniam Deus salvam faciet Sion.* Ceux qui veulent que ce Psaume ait été composé après la captivité de Babylone s'appuient sur ces versets qu'ils rapportent à cet événement. Mais ils nous semblent plutôt applicables à la fondation de l'Eglise et à sa perpétuité. D'ailleurs, si David a prévu l'établissement de l'Eglise, il a pu prévoir également la captivité de Babylone. Par conséquent, en quelque sens que l'on prenne ces versets, rien n'empêche d'en considérer David comme l'auteur aussi bien que du reste du Psaume.

---

29. *Deleantur de libro viventium.* Non erunt in albo fidelium qui per veram religionem te colunt. — *Justis.* Solis enim fidelibus vera justificatio contingit.

30. *Ego sum.* Nunc tandem in fine Psalmi prædicit propheta Christi gloriam et Ecclesiæ ædificationem. — *Pauper et dolens.* Pauper, quia etiam vestibus carui in cruce dolens; quia acerbissimos cruciatus pertuli dum in ea penderem. — *Salus tua... suscepit me.* Cum essem pauper bonis, et malis abundans, salutaris manus tua me a mortuis excitans, mala omnia abstersit, bona omnia adduxit.

31. *Laudabo.* Celebrabo, canam, etc., laudes Domini.

32. *Super vitulum novellum.* Erit mea laus Deo gratio et acceptior quam sacrificia vituli novelli. — *Cornua producentem et ungulas.* Quo statu vituli maxime apti sunt ad sacrificium.

33. *Videant pauperes, et lætentur.* Intelligant et considerent hæc pauperes, et lætentur, et exemplo meo spem bonam concipiant. — *Quærite Deum, et vivet anima vestra.* Virtutem colite et Deum invocate, et bene vobis erit; Deus enim largietur salutem et vitam.

34. *Pauperes.* Afflictos, humiles. — *Vinctos suos.* Vinctos propter se, id est, pro nominis sui confessione, pro pietate et virtute martyres.

35. *Reptilia.* Omnia quæ repunt in aquis, quæ in illis moventur.

36. *Sion.* Ecclesiam. — *Ædificabuntur civitates Juda.* Propagabitur prima illa Ecclesia, multis vivis lapidibus accedentibus. Multæ etiam novæ Ecclesiæ in provinciis excitabuntur, populis ad Christum per fidem aggregatis. Hæ autem dicuntur civitates Juda, id est, confessionis, quia veram fidem confitebuntur et profitebuntur. — *Inhabitabunt ibi.* Firmiter habitabunt in Ecclesia, nec illam deserent, et tanquam hæreditatem possidebunt eam.

37. *Et semen servorum ejus.* Sion possidebunt non solum primi fideles, sed etiam deinceps posteri eorum. — *Qui diligunt nomen ejus.* Non inimici Christi, sed qui fide, spe et charitate illi adhærent, et illum amant.

PSAL LXIX. — 1. *In rememorationem.* Salutis acceptæ; sicut enim David spiritu prophetico prævidit orationem Christi pro salute fundendam, sic etiam prævidit salutem sine dubio secuturam, et in ejus memoriam Psalmum Deo cecinit.

2. Venez à mon aide, *ô mon* Dieu! Hâtez-vous, Seigneur, de me secourir.

3. Que ceux-là soient confondus et couverts de honte qui cherchent à m'ôter la vie.

4. Que ceux qui veulent m'accabler de maux soient obligés de retourner en arrière, et qu'ils soient chargés de confusion.

Que ceux qui me disent des paroles de raillerie et d'insulte soient renversés aussitôt avec honte.

5. Mais que tous ceux qui vous cherchent se réjouissent en vous et soient transportés de joie; et que ceux qui aiment le salut qui vient de vous disent sans cesse : Que le Seigneur soit glorifié dans sa grandeur.

6. Pour moi, je suis pauvre et dans l'indigence. O Dieu! aidez-moi.

C'est vous qui êtes mon protecteur et mon libérateur. Seigneur, ne tardez pas davantage *à me secourir.*

2. Deus, in adjutorium meum intende; Domine, ad adjuvandum me festina.

3. Confundantur, et revereantur, qui quærunt animam meam :

4. Avertantur retrorsum, et erubescant, qui volunt mihi mala;

Avertantur statim erubescentes, qui dicunt mihi : Euge! euge!

5. Exultent et lætentur in te omnes qui quærunt te, et dicant semper : Magnificetur Dominus; qui diligunt salutare tuum.

6. Ego vero egenus, et pauper sum; Deus adjuva me.

Adjutor meus, et liberator meus es tu; Domine, ne moreris.

PSAUME LXX (LXXI).

Prière et consolation.

1. Psaume de David, des enfants de Jonadab et des premiers captifs.

C'est en vous, Seigneur, que j'ai espéré : ne permettez pas que je sois confondu pour toujours.

2. Délivrez-moi par un effet de votre justice et sauvez-moi.

Rendez votre oreille attentive pour m'écouter, et sauvez-moi.

3. Que je trouve en vous un Dieu qui me protége et un asile assuré, afin que vous me sauviez;

Parce que vous êtes ma force et mon refuge.

4. Tirez-moi, ô mon Dieu! d'entre les mains du pécheur, et de la puissance de celui qui agit contre votre loi, et de l'homme injuste;

1. Psalmus David, filiorum Jonadab, et priorum captivorum.

In te, Domine, speravi non confundar in æternum :

2. In justitia tua libera me, et eripe me.

Inclina ad me aurem tuam, et salva me.

3. Esto mihi in Deum protectorem, et in locum munitum, ut salvum me facias;

Quoniam firmamentum meum, et refugium meum es tu.

4. Deus meus eripe me de manu peccatoris, et de manu contra legem agentis et iniqui;

Psal. LXIX. — 2. *Deus, in adjutorium.* Ce Psaume est une prière que David avait sans doute l'habitude de faire dans les grands dangers. Elle convient à tous les chrétiens qui se trouvent dans une situation critique. Le texte en est clair, et comme ce n'est qu'une répétition de la fin du Psaume XXXIX, nous n'avons pas d'observations particulières à faire.

Psal. LXX. — 1. *In te, Domine, speravi.* D'après ce Psaume lui-même (vers. 9 et 18), on voit que David l'a composé dans sa vieillesse. Se voyant, probablement à l'occasion de la révolte d'Absalom, réduit à la plus grande détresse, il se rappelle que depuis son enfance il a été l'objet des faveurs spéciales du Seigneur, et il espère que son secours ne lui fera pas défaut à la fin de sa carrière. Ces pensées consolantes sont très-propres à ranimer le courage des fidèles qui se voient tout à coup en proie à de grandes tribulations, après avoir passé, sous la protection de Dieu, une série de jours heureux et prosperes.

---

2. *In adjutorium meum intende.* Intentus et attentus esto ut mihi opem feras. — *Ad adjuvandum me festina.* Quandoquidem periculum imminet et urget.

3. *Confundantur.* (*Quæ hic habentur usque ad finem Psalmi explicata sunt Psal.* 39, *a versiculo* 14 *usque ad finem, et cum sint plane eadem, non est quod hic repetantur*).

Psal. LXX. — 1. *Filiorum Jonadab.* Hæc inscriptio non est in textu hebræo, sed postea addita. Videtur significare titulus Psalmum hunc ex usu synagogæ cani solitum in persona filiorum Jonadab (quorum celebris est obedientia ex c. 35, Jeremiæ), et cæterorum qui sponte in priorem captivitatem cum rege Joachin profecti sunt, IV. Reg., c. 24, n. 12. Jeremia propheta ut ita facerent hortante, et filiis Jonadab exemplo suæ obedientiæ præeuntibus, et prædicationi Jeremiæ parentibus, ut conjicit Bellarminus. — *Priorum captivorum.* Dicitur *priorum*, quia post captivitatem quam proxime memoravimus, iterum qui remanserant abducti sunt in captivitatem sub Sedecia rege Juda, ut habemus IV. Reg., n. 11, capite 25. — *Non confundar.* Ne confundar; nam particula אל *al*, est prohibentis. Ne repulsam patiar, unde mihi non exaudito sit erubescendum.

2. *In justitia tua.* Quia justus es afflictorum vindex.

3. *In Deum protectorem.* Deus protector. — *In locum munitum.* Ad quem tuto confugere possim. — *Firmamentum meum.* Cui tanquam firmissimæ rupi innitor, ut indicant hebraica.

4. *De manu peccatoris.* Vel Absalomem intelligit, vel ponitur singulare pro plurali, ut sensus sit, de manu peccatorum. — *Contra legem agentis et iniqui.* Violenti, iniqui et me injuste persequentis.

5. Quoniam tu es patientia mea, Domine; Domine spes mea a juventute mea.
6. In te confirmatus sum ex utero; de ventre matris meæ tu es protector meus.

In te cantatio mea semper;

7. Tanquam prodigium factus sum multis; et tu adjutor fortis.
8. Repleatur os meum laude, ut cantem gloriam tuam; tota die magnitudinem tuam.

9. Ne projicias me in tempore senectutis; cum defecerit virtus mea, ne derelinquas me.
10. Quia dixerunt inimici mei mihi; et qui custodiebant animam meam, consilium fecerunt in unum,
11. Dicentes: Deus dereliquit eum, persequimini, et comprehendite eum; quia non est qui eripiat.
12. Deus ne elongeris a me; Deus meus in auxilium meum respice.
13. Confundantur, et deficiant detrahentes animæ meæ; operiantur confusione et pudore qui quærunt mala mihi.

14. Ego autem semper sperabo; et adjiciam super omnem laudem tuam.

15. Os meum annuntiabit justitiam tuam; tota die salutare tuum,
Quoniam non cognovi litteraturam.

5. Parce que vous êtes, Seigneur, ma patience : Seigneur, vous êtes mon espérance dès ma jeunesse.
6. Je me suis appuyé sur vous dès que je suis venu au monde : *et* vous avez été mon protecteur dès le ventre de ma mère.
Vous avez toujours été le sujet de mes cantiques.
7. J'ai paru comme un prodige à plusieurs; mais vous êtes mon protecteur tout-puissant.
8. Que ma bouche soit remplie de vos louanges; afin que je chante votre gloire et que je sois continuellement appliqué à publier votre grandeur.
9. Ne me rejetez pas dans le temps de ma vieillesse; et maintenant que ma force s'est affaiblie, ne m'abandonnez pas.
10. Parce que mes ennemis ont parlé contre moi; et ceux qui veillaient pour me conserver la vie ont tenu ensemble conseil,
11. En disant : Dieu l'a abandonné. Attachez-vous à le poursuivre et à le perdre; parce qu'il n'y a personne pour le délivrer.
12. O Dieu! ne vous éloignez point de moi. Regardez-moi, mon Dieu, pour me secourir.
13. Que ceux qui répandent des calomnies contre moi soient confondus et frustrés de leur espérance. Que ceux qui cherchent à m'accabler de maux soient couverts de confusion et de honte.
14. Mais pour moi, je ne cesserai jamais d'espérer *en vous*, et je vous donnerai toujours de nouvelles louanges.
15. Ma bouche publiera votre justice, et racontera tout le jour votre assistance salutaire,
Parce que je ne connais point la science.

15. *Quoniam non cognovi litteraturam.* Saint Jérôme a traduit : *Non cognovi litteraturas*, et Bossuet adoptant le sens de Symmaque, lie ainsi la pensée exprimée dans ce verset : J'annoncerai votre justice et votre miséricorde, mais comme je ne puis les énumérer, et que cette tâche est au-dessus de mes forces, j'entrerai sous votre direction et sous votre inspiration dans les mystères insondables de votre grandeur et de votre justice. D'après le P. Berthier, le mot *cognovi* signifie souvent, dans l'Ecriture, n'avoir pas l'usage de quelque chose, ne pas pouvoir ou ne pas vouloir la faire. Il suppose David dans l'impossibilité d'écrire sur le moment, et disant qu'il se contentera alors de méditer et de louer, de vive voix, la justice du Seigneur. La traduction qu'il propose serait celle-ci : « Puisque je ne peux écrire présentement, je me contenterai de célébrer la puissance du Seigneur et sa justice. » On peut accepter ce sens, qui est ingénieux, mais il nous semble impossible de faire dire à David, avec certains interprètes, qu'il ne connaît pas la science des écritures ou qu'il n'a pas usage de lettres, puisqu'il fut un des plus grands écrivains inspirés, et que, comme homme, il était le premier poète et le premier génie de son temps. Ce verset est d'ailleurs le seul qui présente quelque difficulté dans ce Psaume.

---

5. *Tu es patientia mea.* A quo nunc expecto patienter, et semper auxilium expectavi.
6. *In te confirmatus sum ex utero.* In Hebr. est : *super te innixus sum de ventre.* — *De ventre matris meæ.* A prima infantia mea. — *In te cantatio mea semper.* Tu perpetuum hymnorum et canticorum meorum argumentum fuisti, semper cantavi et cantabo te, et beneficentiam tuam.
7. *Prodigium.* Res stupenda et portentosa ob malorum et calamitatum magnitudinem.
9. *Ne projicias me in tempore senectutis.* Cum me semper ab infantia protexeris, ne me destituas aut abjicias nunc cum senex factus sum. — *Cum defecerit.* Repetitio primi hemistichii; nunc cum virtus mea, scilicet vires meæ præ senio defecerunt, ne me derelinquas.
10. *Dixerunt... mihi.* Locuti sunt contra me. — *Custodiebant.* Observabant me, nocendi occasiones captantes. — *In unum.* Collecti.
12. *Respice.* In Hebr. est, *festina;* in græco, *intende.*
13. *Detrahentes animæ meæ.* Hebr. *adversarii animæ meæ.* Calumniantes me. — *Operiantur confusione.* Confundantur, pudefiant.
14. *Adjiciam super omnem laudem tuam.* Ad tot laudes tuas aliquid semper addam; semper laudibus laudes cumulabo.
15. *Annuntiabit.* Celebrabit. — *Salutare tuum.* Salutem quam tuo beneficio consequar. — *Quoniam non cognovi litteraturam.* Pro *litteraturam* hebræo est, ספרות *sephoroth*, quæ vox a radice ספר *saphar* deducta, significare potest numerationes, scripturas, libros, litteras, sive litteraturas. Alii aliter hunc locum interpretantur. [illegible] per litteraturam intelligit humanam sapientiam et astutiam, quali abundabat. [illegible] adque *non cognovi* idem est ac *non probavi*, quasi dicat : Non novi sapientiam videtur [illegible] on confido in humanis consiliis, non approbo astutiam et prudentiam Christi [illegible] st : quia humana institutione

16. Je me renfermerai dans la considération de la puissance du Seigneur. *Oui*, Seigneur, je me souviendrai seulement de votre justice.

17. C'est vous-même, ô *mon* Dieu! qui m'avez appris *à vous louer* dès ma jeunesse. Et je publierai vos merveilles, *que j'ai éprouvées* jusqu'à présent.

18. Et *je les publierai* jusque dans ma plus grande vieillesse. Ne m'abandonnez pas, ô *mon* Dieu!

Jusqu'à ce que j'aie annoncé *la force de* votre bras à toute la postérité qui doit venir;

Votre puissance,

19. Et votre justice, ô Dieu! jusqu'au plus haut des cieux par les grandes choses que vous avez faites : O Dieu! qui est semblable à vous?

20. Combien m'avez-vous fait éprouver d'afflictions différentes et très-pénibles, et lorsque vous vous êtes tourné de nouveau vers moi, vous m'avez redonné la vie, et retiré des abîmes de la terre.

21. Vous avez fait éclater en plusieurs manières la magnificence *de* votre *gloire*, et en me regardant de nouveau, vous m'avez rempli de consolation.

22. Je vous glorifierai donc encore, ô *mon* Dieu! je publierai votre vérité au son des instruments de musique : je chanterai vos louanges sur la harpe, ô saint d'Israël!

23. Mes lèvres feront retentir leur joie au milieu des airs que je chanterai à votre louange, et mon âme que vous avez délivrée *tressaillira d'allégresse*.

24. Enfin ma langue sera appliquée tout le jour à annoncer votre justice, lorsque ceux qui cherchent à m'accabler seront couverts de confusion et de honte.

16. Introibo in potentias Domini; Domine, memerabor justitiæ tuæ solius.

17. Deus docuisti me a juventute mea; et usque nunc pronuntiabo mirabilia tua;

18. Et usque in senectam et senium: Deus ne derelinquas me,

Donec annuntiem brachium tuum generationi omni quæ ventura est;

Potentiam tuam,

19. Et justitiam tuam, Deus, usque in altissima, quæ fecisti magnalia: Deus, quis similis tibi?

20. Quantas ostendisti mihi tribulationes multas et malas : et conversus vivificasti me, et de abyssis terræ iterum reduxisti me :

21. Multiplicasti magnificentiam tuam: et conversus consolatus es me.

22. Nam et ego confitebor tibi in vasis psalmi veritatem tuam : Deus psallam tibi in cithara, sanctus Israel.

23. Exultabunt labia mea cum cantavero tibi : et anima mea, quam redemisti.

24. Sed et lingua mea tota die meditabitur justitiam tuam : cum confusi et reveriti fuerint qui quærunt mala mihi.

---

in litteris admodum eruditus non sum, ut qui de post fætantes et ex rustico pastore assumptus sum in militiam, et postea in regnum, tamen, etc. * Potest etiam esse sensus simplicissimus : quamvis numerum bonitatum tuarum non noverim, nam mirabilia tua et beneficia tua, ut dicitur Psal., 39, 6, *multiplicata sunt super numerum*, illis tamen pro captu recolendis occupabor. Hoc secutus est Symmachus qui vertit, οὐ γὰρ δύναμαι ἐξαριθμῆσαι, *non enim possum dinumerare*.

16. *Introibo in potentias Domini*. Vel sensus est : adhærebo penitus divinæ potentiæ, in illa confidam, * illam meditabor, in illa quasi arce munitissima abscondar. Vel ingrediar ad contemplanda magnifica Dei opera, et ad ea aliis prædicanda accingar. * Illa mihi erunt pro libris. — *Memorabor justitiæ tuæ solius*. Recordabor et mente retinebo justitiam tuam, qua servas promissa, punis impios, et bonos bonis afficis.

17. *Docuisti me a juventute mea*. Spiritu tuo instruxisti, et multa experientia docuisti, hoc præsertim ut in te confiderem. — *Et usque nunc*. Et quandiu vivam prædicabo mirabilia tua, eaque præsertim quæ circa me acta sunt cum a periculis me eruisti, etc.

18. *Et usque in senectam et senium*. Scilicet pronuntiabo mirabilia tua. Per *senium* intelligit extremam senectutem, ætatem decrepitam. — *Brachium tuum*. Auxilium, robur, potentiam tuam, qua nos protegis.

19. *Usque in altissima quæ fecisti magnalia*. Celebrando potentiam et justitiam tuam, quæ extenditur usque ad altissima magnalia quæ fecisti. Non enim solum cœlum et terram fecisti, sed ea etiam quæ magis sublimia sunt, ut angeli : nec homines tantum peccatores punis, sed justitia tua usque ad angelos porrigitur, quibus peccantibus non pepercisti.

20. *Ostendisti mihi*. Experiri me voluisti. — *Malas*. Graves. — *Conversus*. Placatus. Vel phrasis est hebraica, ut *conversus* idem sit quod *iterum*. — *De abyssis terræ*. De extremis malis. — *Reduxisti*. Eduxisti.

21. *Multiplicasti magnificentiam tuam*. Multis modis ostendisti mihi magnificentiam bonitatis tuæ. — *Et conversus consolatus es me*. Et post tribulationes et ærumnas iterum solatus es me, molestiis omnibus abstersis.

22. *Confitebor tibi*. Laudabo te. — *In vasis psalmi*. In musicis instrumentis. — *Veritatem tuam*. Promissorum tuorum veritatem et fidelitatem celebrabo. — *Sanctus Israel*. O sancte Israel, qui scilicet Israelem sanctificas.

23. *Exultabunt labia mea cum cantavero tibi*. Non solum per psalterium et citharam tibi gratias agam et te laudabo, sed etiam exultabunt labia mea, os scilicet meum et præcordia mea tibi jubilabunt. — *Quam redemisti*. Et periculis eripuisti.

24. *Meditabitur justitiam tuam*. Exercebit se celebrando justitiam tuam. — *Cum confusi*. Cum qui mihi mala machinantur spe sua [illegible] fuerint et pudore affecti.

PSAUME LXXI (LXXII).

Prophétie sur le règne heureux et pacifique du Messie.

1. Psalmus, in Salomonem,

2. Deus judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis :

Judicare populum tuum in justitia, et pauperes tuos in judicio.

3. Suscipiant montes pacem populo, et colles justitiam.

4. Judicabit pauperes populi, et salvos faciet filios pauperum : et humiliabit calumniatorem.

5. Et permanebit cum sole, et ante luman, in generatione et generationem.

6. Descendet sicut pluvia in vellus, et sicut stillicidia stillantia super terram.

7. Orietur in diebus ejus justitia, et abundantia pacis; donec auferatur luna.

8. Et dominabitur a mari usque ad

1. Psaume pour Salomon.

2. O Dieu! donnez au roi *la droiture de* vos jugements, et au fils du roi *la lumière de* votre justice,

Afin qu'il juge votre peuple selon les règles de la justice, et vos pauvres selon l'équité de ses jugements.

3. Que les montagnes reçoivent la paix pour le peuple, et les collines la justice.

4. Il jugera les pauvres d'entre le peuple; il sauvera les enfants des pauvres, et il humiliera le calomniateur.

5. Et il demeurera autant que le soleil et la lune, dans toutes les générations.

6. Il descendra comme la pluie sur une toison, et comme l'eau qui tombe goutte à goutte sur la terre.

7. La justice paraîtra de son temps avec une abondance de paix qui durera autant que la lune.

8. Et il régnera depuis une mer jusqu'à une

Psal. LXXI. — 2. *Deus, judicium tuum regi da.* David, étant sur le point de mourir, établit roi Salomon, qu'il avait désigné pour son successeur. Aussitôt que le jeune prince fût proclamé, ses serviteurs vinrent féliciter David en lui disant : « Que Dieu rende le nom de Salomon encore plus illustre que le vôtre, et qu'il élève son trône au-dessus de votre trône. » Le vieux roi adorant Dieu dans son lit, répondit : Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël qui m'a fait voir aujourd'hui, de mes propres yeux, mon fils assis sur mon trône (III. Reg., I, 47, 48). C'est dans cette circonstance que le pieux monarque composa ce Psaume. Après avoir donné à Salomon les instructions qui lui étaient nécessaires, David s'adresse à Dieu pour lui demander de répandre sur son fils cet esprit de sagesse et d'équité nécessaire pour l'administration d'un royaume. Mais emporté tout à coup par son esprit prophétique au-dessus de Salomon, il voit le Christ et décrit son règne heureux et pacifique. Ce qui est dit aux versets 5, 11, 12, 17, ne convient qu'à l'Homme-Dieu, il n'y a que lui qui puisse procurer à son peuple une paix profonde (vers. 7), il n'y a qu'à lui que toutes les nations de la terre obéissent (vers. 8 et 9). Lowth dit que dans ce Psaume, la beauté et la variété des images, la noblesse du plan et du style sont portées à un tel point, que rien n'égalera jamais la grâce, la douceur mêlées du plus haut sublime qui éclatent dans cette composition entière (*De la poésie sacrée des Hébreux*, IIIe partie, leç. 25, tom. II, pag. 75).

Psal. LXXI. — 1. *In Salomonem.* Psalmus hic inscribitur *in Salomonem*, quia occasio illius scribendi fuit Salomon, cui recens in solio paterni regni collocato, bene precatur. Et sane primi versiculi apte Salomoni conveniunt : sed mox sancti vatis mens et lingua in Deum elevata sermonem convertit ad Christum, cujus Salomon figura fuit, illiusque adventum describit, propagationem regni et rectitudinem gubernationis ejusdem.

2. *Judicium tuum.* Judicium tale quale est tuum, rectum, sapiens, justum. Vel facultatem et gratiam judicandi juxta legem et voluntatem tuam. — *Regi.* Salmoni vel Christo. — *Justitiam tuam.* Est repetitio primæ partis versiculi. — *Filio regis.* Salomoni filio meo, vel Christo, quorum majores reges fuerunt, et cujus pater est rex regum. — *Judicare.* Ut judicet, regat, vindicet — *In judicio.* Recto et justo.

3. *Suscipiant montes pacem.* Descendat de cœlo pax et justitia, et super regnum Israeliticum requiescat.

4. *Judicabit pauperes populi.* Non sinet opprimi pauperes. Italice diceremus : *Fara ragione ai poveri.* — *Salvos faciet filios pauperum.* Est eadem sententia aliis verbis de more repetita. — *Humiliabit.* Comprimet, ne suis calumniis pauperibus noceat.

5. *Permanebit.* Jam sanctus vates transit ad Christum, cujus regni diuturnitatem describit — *Cum sole.* Dum sol erit. — *Ante lunam.* In hebræo est, *coram luna*, seu ante faciem lunæ, quandiu scilicet erit luna. — *In generatione et generationem.* Durabit ejus regnum.

6. *Descendet sicut pluvia in vellus.* Quemadmodum olim ros in aridum Gedeonis vellus descendit, Judic. 6, 38, absque strepitu, et nihil noxæ inferens velleri, sic tacite virginis visceribus illabetur Deus, nec illius virginitatem aut in conceptu, aut in nativitate diminuet. — *Et sicut stillicidia.* Quemadmodum est minutæ pluviæ guttulæ sine strepitu in gremium terræ cadunt, et illam fœcundam reddunt, ita Christus in sinum virginis veniet, et ex terra illa virgine, præclarum Jesseæ gentis germen orietur.

7. *Orietur in diebus ejus.* Afferet Christus mundo veram justitiam et sanctitatem, et pacem æternam conciliabit inter Deum et homines. — *Donec auferatur luna.* In Hebr. est, *donec non sit luna.* Usque ad consummationem sæculi.

8. *A mari usque ad mare.* Si de Salomone hæc accipiantur, dicemus a mari usque ad mare significare a mari Rubro usque ad mare Mediterraneum, et a flumine Euphrate, qui est ad aquilonem, usque ad extremum terræ, id est, usque ad Ægyptum, sive Ægypti rivum Rhinocoluram, qui erat versus austrum extremus terræ sanctæ terminus. Vide dicta Genes., cap. 15, n. 18. Si vero de regno Christi, a mari Indico usque ad mare Oceanum ultra Gades, et a flumine Tanai usque ad fines Æthiopiæ. Videtur enim S. David describere terram habitabilem et eo tempore cognitam, quam totam Christi regnum comprehensurum affirmat.

autre mer, depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de la terre.

9. Les Ethiopiens se prosterneront devant lui; et ses ennemis baiseront la terre.

10. Les rois de Tharse et les îles lui offriront des présents : les rois de l'Arabie et de Saba lui apporteront des dons.

11. Et tous les rois de la terre l'adoreront. Toutes les nations lui seront assujéties.

12. Parce qu'il délivrera le pauvre *des mains* du puissant, le pauvre qui n'avait personne qui l'assistât.

13. Il aura compassion de celui qui est pauvre et dans l'indigence; et il sauvera les âmes des pauvres.

14. Il rachètera leurs âmes des usures et de l'iniquité; et leur nom sera en honneur devant ses yeux.

15. Et il vivra, et on lui donnera de l'or de l'Arabie : et *les peuples* adoreront *Dieu* continuellement à son sujet. Et ils le béniront durant tout le jour.

16. Et l'on verra le froment semé dans la terre, sur le haut des montagnes, pousser son fruit, qui s'élèvera plus haut que *les cèdres du* Liban; et la cité *sainte* produira une multitude de peuples semblable à l'herbe de la terre.

17. Que son nom soit béni dans tous les siècles. Son nom subsistera autant que le soleil.

mare, et a flumine usque ad terminos orbis terrarum.

9. Coram illo procident Æthiopes : et inimici ejus terram lingent.

10. Reges Tharsis, et insulæ munera offerent : reges Arabum et Saba dona adducent :

11. Et adorabunt eum omnes reges terræ; omnes gentes servient ei :

12. Quia liberabit pauperem a potente : et pauperem, cui non erat adjutor.

13. Parcet pauperi et inopi : et animas pauperum salvas faciet.

14. Ex usuris et iniquitate redimet animas eorum : et honorabile nomen eorum coram illo.

15. Et vivet, et dabitur ei de auro Arabiæ, et adorabunt de ipso semper : tota die benedicent ei.

16. Et erit firmamentum in terra in summis montium, superextolletur super Libanum fructus ejus : et florebunt de civitate sicut fœnum terræ.

17. Sit nomen ejus benedictum in sæcula : ante solem permanet nomen ejus.

---

9. *Coram illo procident Æthiopes.* Qui juxta proxime dicta habitabant fines terræ ad austrum; vel nominantur Æthiopes propter eunuchum Candacis reginæ Æthiopum, qui primus ex iis qui extra terram promissionis habitabant, ad Christum conversus est, Act. 8, 27. — *Terram lingent.* Osculabuntur in signum reverentiæ et servitutis.

10. *Reges Tharsis.* Reges insularum orientalium; hoc enim significat Tharsis, ut diximus Psal. 47, n. 8. — *Et insulæ.* Et ipsæ insulæ, id est, populi insularum. — *Reges Arabum et Saba.* Impletum est in Salomone cum venit in Jerusalem regina Saba, quæ dominabatur Arabiæ Felicis, et præterea Madian et Epha, et totius regionis Sabæorum. Impletum etiam in Christo Domino, quia eorum regionum principes et populi Christo se subjecerunt per fidem, et quia Magi inde venerunt ad Christum Dominum adorandum, Matth., 2.

12. *Liberabit pauperem a potente.* Liberabit fideles suos a servitute dæmonis, qui potens et princeps erat hujus mundi. Salomon curabit ne potentes tenuioris fortunæ homines premant injuste.

13. *Parcet pauperi et inopi.* Miserebitur pauperis, et illi propitius erit.

14. *Ex usuris et iniquitate.* A fraudibus, violentiis et injuriis diaboli.— *Honorabile.* Græce, ἔντιμον, *pretiosum.* Vita eorum illi erit chara et pretiosa, neque impunem habebit eum qui se eorum sanguine cruentaverit; nam quod nos habemus in nostra Vulgata, *nomen eorum*, in hebræo est *sanguis eorum.*

15. *Et vivet.* Quia illi mors non dominabitur; nam gustata per triduum morte revixit, nunquam amplius moriturus. — *Dabitur ei de auro Arabiæ.* Pretiosis muneribus coletur. — *De ipso.* * Ipsum, ut interpretantur Mariana et Emman. Sa. In græco est, περὶ αὐτοῦ, et sensus est, *pro ipso orabunt;* hoc enim faciunt populi qui principem suum amant. Hoc non Salomoni tantum, sed Christo etiam convenit, quo ingrediendi Jerusalem clamabant turbæ Matth., 21, 9: *Hosanna filio David..., Hosanna in altissimis;* quorum verborum sententia est : o tu Deus, qui es in excelsis, salva, quæso, salva filium David. Vox hebraica בעדו *bahado* verti etiam potest, *per ipsum*, vel *propter ipsum*, ejus nomine. Sic nos perpetuo facimus, qui nostras preces claudentes, dicimus : Per Dominum nostrum Jesum Christum, etc. Noster interpres particulam περὶ, quam bene vertisset *pro*, vertit *de*, quia hæc est communior illius significatio. — *Tota die benedicent ei.* Assidue ipsi et ipsius regno bene precabuntur.

16. *Firmamentum.* Nomine firmamenti triticum intelligit, quia tritico et pane ex illo confecto vita hominis sustentatur : sic Isa., 3, 1, habemus : *Robur panis;* et Psal. 104, 16 : *Omne firmamentum panis contrivit.* * In græco est στήριγμα, *firmamentum;* sed suspicantur aliqui prius fuisse σίτου δράγμα, *pugillus frumenti*, hoc enim significat פסת בר *pissat bar*, quod est in hebræo. — *Superextolletur.* Est hyperbole : ex paucis granis, etiam in cacuminibus montium quæ solent alioqui esse infrugifera, maxima provenit seges, quæ altitudine superet etiam Libani cedros maxime proceras. — *Florebunt de civitate.* Qui erunt cives in regis hujus civitate florebunt sicut gramen terræ, et multiplicabuntur, etc. Hisce allegoriis describitur cœlestium bonorum copia qua in Christi regno circumfluimus.

17. *Ante solem.* Coram sole; quandiu sol erit. Vide dicta sup. n. 5. — *Permanet.* In Hebr. est, יגון *innon*, quod verti potest, *filiabitur*, id est, *propagabitur*, quod satis proprie convenit nomine Christi quod per prædicatores propagatur, et propagabitur usque ad mundi consummationem. — *Benedicentur in ipso omnes tribus terræ.* Hoc desumptum est ex Genes., c. 22,

Et benedicentur in ipso omnes tribus terræ : omnes gentes magnificabunt eum.

18. Benedictus Dominus, Deus Israel! qui facit mirabilia solus.

19. Et benedictum nomen majestatis ejus in æternum : et replebitur majestate ejus omnis terra : Fiat! fiat!

20. Defecerunt laudes David filii Jesse.

Et tous les peuples de la terre seront bénis en lui. Toutes les nations rendront gloire à sa grandeur.

18. Que le Seigneur le Dieu d'Israël soit béni, lui qui seul opère ces merveilles.

19. Et que le nom de sa majesté soit béni éternellement ; et que toute la terre soit remplie de sa majesté. Que cela soit ainsi ; que cela soit ainsi.

20. Ici finissent les cantiques de David, fils de Jessé.

PSAUME LXXII (LXXIII).

Que le juste ne se scandalise pas de la prospérité du méchant.

1. Psalmus Asaph.

Quam bonus Israel Deus, his qui recto sunt corde!

2. Mei autem pene moti sunt pedes : pene effusi sunt gressus mei.

3. Quia zelavi super iniquos, pacem peccatorum videns.

4. Quia non est respectus morti eorum : et firmamentum in plaga eorum.

1. Psaume d'Asaph.

Que Dieu est bon à Israël, et à ceux qui ont le cœur droit.

2. Mais mes pieds m'ont pensé manquer, et je suis presque tombé.

3. Car j'ai été touché d'un zèle *d'indignation* contre *la prospérité des* méchants, en voyant la paix des pécheurs.

4. Car il n'arrive rien d'extraordinaire à leur mort ; et les plaies dont ils sont frappés ne durent pas.

19. *Fiat! fiat!* Ici se termine le deuxième livre des Psaumes (Voyez l'observation que nous avons faite à la fin du Psaume XL). Le verset 20, qui a été ajouté évidemment par un auteur de la collection des Psaumes, est ainsi traduit par saint Jérôme : *Completæ sunt orationes David, filii Jesse.* Le P. Berthier croit que la première collection des Psaumes s'arrêtait ici, et que ce n'est qu'après la mort de David qu'on a recueilli les Psaumes suivants et qu'on les a coordonnés de manière à en faire trois autres livres.

Psal. LXXII. — 1. *Quam bonus Israël.* Ce Psaume est purement moral. L'auteur y traite la question de la Providence et de la répartition des biens et des maux physiques en ce monde. Souvent Dieu ne se hâte pas de punir l'impie ; il le laisse même dans une prospérité matérielle qui scandalise les bons. Le Psalmiste a pour but de relever le courage des justes en leur montrant que si Dieu ne se hâte pas de punir les méchants, il n'en est que plus sévère dans le châtiment qu'il leur inflige. Le sujet qui est ici traité a beaucoup occupé les philosophes anciens et il revient souvent dans les saintes Ecritures (Vid. Eccl., VIII, 10, et XI, 9, XII, 14 ; Sap., II, III, IV, V, *et alibi passim*). Quel est l'auteur de ce Psaume ? L'inscription porte le nom d'Asaph, le chef des musiciens du temps de David (I. Par., VI, 18, et XVI, 30), et il y a onze Psaumes qui ont le même titre. Cela signifie-t-il qu'Asaph est l'auteur de ces Psaumes, ou qu'il a été seulement chargé de les mettre en musique ou de les faire chanter, c'est ce que l'on ne peut savoir.

2. *Pene effusi sunt gressus mei.* L'objection que les impies tiraient de la prospérité des méchants contre la Providence a paru si forte au Psalmiste que sa foi en a été ébranlée et qu'il a presque douté de la justice de Dieu. Mais une étude plus attentive et plus approfondie lui a fait voir la solution dont le dénouement se trouve dans l'existence qui nous attend au delà de cette vie et où chacun sera puni ou récompensé selon ses œuvres. Dieu est patient, comme l'a dit Bossuet, parce qu'il est éternel.

18, ubi legimus, *Benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ.* Omnes autem gentes benedicentur a Deo in Christo, id est, nemo benedicetur nisi in Christo, et in ipso benedicentur quotquot ex ipso renati fuerint, et in ipso perseveraverint, audientque illud : *Venite benedicti, etc.*

19. *Benedictum nomen majestatis ejus.* Benedicatur nomen majestatis ejus. — *Replebitur majestate ejus.* In universa terra majestas illius potentiæ, bonitatis, sapientiæ, etc., magnificetur et prædicetur.

20. *Defecerunt laudes. (Hic enim Psalmus videtur esse omnium postremus, quamvis ultimo loco collocatus non sit. Scriptus est enim eo tempore quo David morti vicinus, Salomonem filium suum in regni possessionem immisit.)*

Psal. LXXII. — 1. *Psalmus Asaph.* Vide dicta ad tit. Psal. 49. — *Israel.* Est dativi casus. Benignus est Deus, et beneficus in populum Israeliticum. — *His qui recto sunt corde.* Non omnibus qui ex Jacob prognati sunt, sed iis demum qui puro sunt animo et conscientia.

2. *Moti sunt pedes.* Moveri pedes, effundi gressus, est vacillare, labi, aut declinare a rectis cogitationibus, quasi dicat : Parum abfuit quin tentationi succumberem.

3. *Zelavi.* Gravi et ardenti zelo commotus sum. Zelus est fervor quidam animi propter res indigne factas. — *Pacem.* Felicitatem, prosperitatem.

4. *Non est respectus morti eorum.* In Hebr. est, *non sunt constrictiones,* sive *vincula morti eorum.* Id est, non trahuntur violenter et quasi vincti ad mortem ; sed, cum moriantur admodum senes, volentes ad gremium mortis, quasi ad portum quietis, properant. Vel metaphora desumpta est ex arboribus, quasi dicat : Non decerpuntur a morte quasi fructus immaturi qui arboris ramo tenaciter adhærescunt ; sed sponte labuntur, ut poma præmatura. In græco est, ὅτι οὐκ ἔζιν ἀνάνευσις ἐν τῷ θανάτῳ αὐτῶν, quod noster vertit, *non est respectus morti eo-*

5. Ils ne participent point aux peines des hommes, et ils n'éprouvent point les fléaux auxquels les *autres* sont exposés.

6. C'est ce qui les rend superbes; et *c'est pour cela qu'*ils se couvrent de leurs crimes et de leurs impiétés.

7. Leur iniquité est comme née *de leur abondance* : ils se sont abandonnés à toutes les passions de leur cœur.

8. Toutes leurs pensées et toutes leurs paroles ont été remplies de malice. Ils ont proféré hautement l'iniquité.

9. Ils ont ouvert leur bouche contre le ciel, et leur langue a répandu par toute la terre *leurs calomnie.s*

10. C'est pourquoi mon peuple tournant sa vue sur *ces crimes* et trouvant en eux des jours pleins *et heureux*,

11. S'est laissé aller à dire : Comment est-il possible que Dieu connaisse *ce qui se passe sur la terre?* et le Très-Haut a-t-il véritablement la science?

12. Voilà les pécheurs eux-mêmes dans l'abondance de tous les biens de ce monde. Ils ont acquis de grandes richesses.

13. Et j'ai dit : C'est donc inutilement que j'ai travaillé à purifier mon cœur, et que j'ai lavé mes mains dans la compagnie des innocents,

14. Puisque j'ai été affligé durant tout le jour et châtié dès le matin?

15. Mais je me suis dit : Je parlerai de la sorte; j'ai reconnu ne pouvoir le faire sans condamner *de folie* toute la *sainte* société de vos enfants.

5. In labore hominum non sunt, et cum hominibus non flagellabuntur.

6. Ideo tenuit eos superbia, operti sunt iniquitate et impietate sua.

7. Prodiit quasi ex adipe iniquitas eorum : transierunt in affectum cordis.

8. Cogitaverunt, et locuti sunt nequitiam : iniquitatem in excelso locuti sunt.

9. Posuerunt in cœlum os suum : et lingua eorum transivit in terra.

10. Ideo convertetur populus meus hic : et dies pleni invenientur in eis.

11. Et dixerunt : Quomodo sit Deus, et si est scientia in excelso?

12. Ecce ipsi peccatores, et abundantes in sæculo, obtinuerunt divitias.

13. Et dixi : Ergo sine causa justificavi cor meum, et lavi inter innocentes manus meas :

14. Et fui flagellatus tota die, et castigatio mea in matutinis.

15. Si dicebam : Narrabo sic; ecce nationem filiorum tuorum reprobavi.

15. *Si dicebam.* Saint Jérôme traduit : *Dixi : Si narravero sic, ecce generationem*, etc. Le texte ne présente plus de difficulté. On lit alors : Je me suis dit : Si je parle ainsi, voilà que je vais condamner toute la génération de vos enfants, c'est-à-dire de vos élus qui ont tous passé par les tribulations et les souffrances, et qui ont renoncé d'eux-mêmes à tous les biens et à tous les plaisirs de cette vie pour s'assurer la félicité éternelle que vous leur réservez.

---

rum, quæ verba alii aliter interpretantur. Ego hunc esse puto sensum hebraico textui consentientem : cum ducuntur ad mortem non eam adnuunt, non reluctantur, non respiciunt, ut faciunt ii qui inviti rapiuntur ad necem, qui subinde respectant ut videant an aliquod effugium pateat, et an aliquis opem laturus adveniat; sed annis saturi, mortem admittunt non inviti. — *Et firmamentum in plaga eorum.* Si quando morbo aliquo tententur, aut alio premantur infortunio, non est firmitas, stabilitas, duratio in plagis eorum, sed celeriter ex illis evadunt.

5. *In labore hominum non sunt.* Non conflictantur cum inopia, fatigatione, litibus, angoribus, aliisque malis quibus plerique hominum vexantur et flagellantur.

6. *Ideo tenuit eos superbia.* Propterea superbiunt. — *Operti sunt.* Cooperti flagitiis, iniquitate et impietate.

7. *Prodiit quasi ex adipe iniquitas eorum.* Ex abundantia, saturitate, prosperitate, bono rum affluentia, iniquitas eorum prodit. Italice diceremus : *Sono cattivi perchè sono troppo grassi, e morbidi.* — *Transierunt in affectum cordis.* Assecuti sunt quidquid optarunt affectu cordis. Vel sensus est, se totos tradunt affectibus animi. In Hebr. ad verbum est, *transierunt cogitationes cordis*, quasi dicat : Ad eam felicitatem pervenerunt quam nunquam cogitassent.

8. *In excelso.* In excelso loco positi, palam et impudenter locuti sunt.

9. *In cœlum.* Super cœlum, non timentes Deum et angelos blasphemare. — *Transivit in terra.* Hebr. *perambulavit*, scilicet detrahens cultoribus Dei eosque irridens, quasi spes illorum sit inanis.

10. *Convertetur populus meus hic.* Populus fidelis ad hæc consideranda convertetur. — *Dies pleni invenientur in eis.* Considerando invenient vere felices esse impios, ita ut etiam diutissime vivant, et impleant dies suos pervenientes ad ultimam senectutem.

11. *Et dixerunt.* Cogitationibus fluctuantes, et divinam providentiam propemodum accusantes. — *Quomodo scit Deus?* Qui fieri potest ut Deus hæc videat, et sciat, et toleret? estne harum rerum scientia in excelso Deo.

13. *Ergo sine causa justificavi cor meum.* Id est, ergo frustra sollicitus fui ut opera mea essent pura. — *Inter innocentes.* Hebr. *in innocentia.* Id est, manus meas puras ab omni scelere et improborum consortio conservavi.

14. *Et fui flagellatus tota die.* Et tamen cum justitiam et pietatem colerem, malis assidue attritus sum. — *Castigatio mea in matutinis.* Singuli solis exortus aliquam novam afferebant calamitatem.

15. *Si dicebam : Narrabo sic.* Si in hunc modum loquar, si statuam Deum bonos negligere et malis indulgere, aut favere. — *Nationem filiorum tuorum reprobavi.* Omnium piorum congregationem damno, quasi male sentiant; nam ipsi divinam agnoscunt et prædicant providentiam.

16. Existimabam ut cognoscerem hoc, labor est ante me :
17. Donec intrem in sanctuarium Dei : et intelligam in novissimis eorum.

18. Verumtamen propter dolos posuisti eis : dejecisti eos dum allevarentur.

19. Quomodo facti sunt in desolationem, subito defecerunt : perierunt propter iniquitatem suam.
20. Velut somnium surgentium, Domine, in civitate tua imaginem ipsorum ad nihilum rediges.

21. Quia inflammatum est cor meum, et renes mei commutati sunt :
22. Et ego ad nihilum redactus sum, et nescivi.
23. Ut jumentum factus sum apud te : et ego semper tecum.
24. Tenuisti manum dexteram meam, et in voluntate tua deduxisti me, et cum gloria suscepisti me.

25. Quid enim mihi est in cœlo? et a te quid volui super terram?
26. Defecit caro mea, et cor meum :

16. J'ai pensé à vouloir pénétrer ce secret : mais un grand travail s'est présenté devant moi.
17. Jusqu'à ce que j'entre dans le sanctuaire de Dieu et que j'y apprenne quelle doit être leur fin.
18. Cette prospérité où vous les avez établis est *comme* un piége que vous leur avez tendu, *puisque* vous les avez renversés dans le temps même qu'ils s'élevaient.
19. *Or* comment sont-ils tombés dans la dernière désolation? Ils ont manqué tout d'un coup et ils ont péri à cause de leur iniquité.
20. Seigneur, vous réduirez *ainsi* au néant, dans votre cité *sainte*, l'image *trompeuse du bonheur des méchants*, comme le songe de ceux qui s'éveillent.
21. Mon cœur a été tout enflammé et mes reins tout altérés,
22. Et je me suis vu réduit au néant, et je n'ai point su où me tourner.
23. J'ai été devant vous comme une bête, je me suis toujours tenu attaché à vous;
24. Vous m'avez tenu par la main droite; vous m'avez conduit, selon votre volonté; et vous m'avez comblé de gloire en me recevant entre vos bras.
25. Car qu'y a-t-il pour moi dans le ciel? et que désirè-je sur la terre, sinon vous?
26. Ma chair et mon cœur ont été dans la dé-

---

16. *Existimabam ut cognoscerem.* Animo reputabam rationes quæ mihi occurrebant ut veritatem assequerer. — *Labor est ante me.* Sed in magna versabar animi perplexitate, nec quid sentiendum esset facile poteram expedire.

17. *In sanctuarium Dei.* Ut per orationem lumen a Deo obtineam. Vel certe sanctuarium Dei Ecclesiam significat, ubi unica est veritatis et sapientiæ schola ad dissolvendas hujusmodi quæstiones. Vel sanctuarium Dei est cœlum, quod cum fuerimus ingressi, seriem et rationem divinæ providentiæ intelligimus. — *Intelligam in novissimis eorum.* Intelligam quisnam futurus sit eorum exitus; quid eis ad extremum eveniat, si non in hac, saltem in futura vita.

18. *Verumtamen propter dolos posuisti eis.* Subintellige *mala*, ut habent aliqui textus græci; et sensus erit : propter dolos quibus injusti et impii usi sunt erga proximos suos ut divitias augerent, etc., reposuisti eis mala, et fecisti ut doli in eorum perniciem verterentur. Hebraica lectio quæ est apud D. Hieron. sic habet : *Verumtamen in lucro posuisti eos, dejecisti eos in interitum :* id est, dum injustis divitias et felicitatem dedisti, posuisti in loco unde facile labi possent in interitum; et quia suo vitio nescierunt in lubrico caute ambulare, lapsi sunt justo judicio tuo in interitum. — *Dejecisti eos dum allevarentur.* Dum extollerent se ad honores et dignitates, per eas dejecti sunt in præcipitium mortis æternæ justo judicio tuo.

19. *Quomodo facti sunt in desolationem?* Facti sunt similes civitati desolatæ et dirutæ, ubi nihil apparet præter ruinas. — *Subito defecerunt.* Quia licet impiis diuturna vita interdum contingat, tamen breve est quidquid tempore circumscribitur, et gaudium hypocritæ ad instar puncti.

20. *Surgentium.* A somno evigilantium. — *In civitate tua.* In sanctorum tuorum consortio, et superna illa civitate Jerusalem. — *Imaginem ipsorum.* Imaginariam illorum felicitatem ad nihilum rediges; umbratilis enim felicitas evanescet, cum vera felicitas apparebit.

21. *Quia.* Particula hæc causalis *quia* non reddit rationem superiorum, sed eorum quæ sequuntur, et habentur n. 24 : *Tenuisti manum dexteram meam.* — *Inflammatum est cor meum.* Ustum et cruciatum; vel oratione incaluit. — *Et renes mei commutati sunt.* Alterati et male affecti; vel quia affectio mea carnalis in spiritualem mutata est.

22. *Ad nihilum redactus sum.* Varie humiliatus et abjectus; vel humilitatis spiritum concepi. — *Et nescivi.* Quorsum hæc fierent a Deo, vel quo me verterem. Vel in bonum sensum interpretando, et ignorantiam meam confessus sum.

23. *Ut jumentum factus sum.* Oneribus pressus et flagellis cæsus. Vel ut insipiens jumentum esse volui, et sine contradictione obedire, et quod onus imponere volueris portare. — *Et ego semper tecum.* Nullis rebus, quamvis difficilibus et adversis, abductus a tuo cultu.

24. *Tenuisti manum dexteram meam.* Ne fortasse tentatio gravissima me aberrare faceret a te. — *In voluntate tua.* In tua lege, in tuis præceptis et consiliis, vel in beneplacito tuo deduxisti me. In græco est, ἐν τῇ βουλῇ σου, in consilio tuo, ut etiam in hebræo, — *Cum gloria suscepisti me.* In domum et civitatem tuam, nunc quidem in spe, suscepturus postea in re.

25. *Quid enim mihi est in cœlo?* Quid pretiosi aut pulchri est in cœlo, quod appetam sine te? — *Et a te quid volui super terram?* Quid est pretiosum aut elegans super terram quod a te postulem? quasi dicat : Nihil est in quo plane acquiescat cor meum præter te.

26. *Defecit caro mea, et cor meum.* Præ languore et desiderio tui. — *Pars mea.* Quam portionem et hæreditatem meam esse volo.

faillance, ô Dieu! qui êtes le Dieu de mon cœur et mon partage pour toute l'éternité.

27. Car ceux qui s'éloignent de vous périront; et vous avez résolu de perdre tous ceux qui vous abandonnent pour se prostituer *à de vaines idoles*.

28. Mais pour moi, c'est mon avantage de demeurer attaché à Dieu et de mettre mon espérance dans celui qui est le Seigneur, *et le* Dieu *véritable :*

Afin que je publie toutes vos louanges aux portes de la fille de Sion.

Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum.

27. Quia ecce, qui elongant se a te, peribunt : perdidisti omnes qui fornicantur abs te.

28. Mihi autem adhærere Deo bonum est : ponere in Domino Deo spem meam :

Ut annuntiem omnes prædicationes tuas, in portis filiæ Sion.

PSAUME LXXIII (LXXIV).

Prophétie sur les malheurs de Jérusalem.

1. Intelligence à Asaph.

Pourquoi, ô Dieu! nous avez-vous rejetés pour toujours? *pourquoi* votre fureur s'est-elle allumée contre les brebis que vous nourrissez dans vos pâturages?

2. Souvenez-vous de ceux que vous avez assemblés en un *seul* peuple, *et* que vous avez possédés dès le commencement.

Vous avez vous-même racheté *ce peuple, comme* votre héritage; *vous l'avez établi sur* le mont de Sion où il vous a plu d'habiter.

3. Levez vos mains, afin d'abattre pour jamais l'orgueil de ceux *qui osent attaquer cette sainte montagne.* Combien l'ennemi a-t-il commis d'abominations dans le *lieu* saint.

4. Ceux qui vous haïssent ont fait leur gloire *de vous insulter* au milieu de votre solennité.

Ils ont, sans connaître ce qu'ils faisaient, placé leurs étendards en forme de trophées

5. Au haut de votre temple, comme *ils auraient fait* aux portes *d'une ville.*

1. Intellectus Asaph.

Ut quid Deus repulisti in finem : iratus est furor tuus super oves pascuæ tuæ?

2. Memor esto congregationis tuæ, quam possedisti ab initio.

Redemisti virgam hæreditatis tuæ : mons Sion, in quo habitasti in eo.

3. Leva manus tuas in superbias eorum in finem; quanta malignatus est inimicus in sancto!

4. Et gloriati sunt qui oderunt te, in medio solemnitatis tuæ.

Posuerunt signa sua, signa :

5. Et non cognoverunt sicut in exitu super summum.

PSAL. LXXIII. — 1. *Ut quid, Deus, repulisti.* Ce Psaume est une prophétie sur les malheurs de Jérusalem. Il y en a qui le rapportent à la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor. Mais d'après les versets 7 et 9, nous croyons qu'il s'agit plutôt de la persécution d'Antiochus. Car tout ce que dit là le Psalmiste convient parfaitement aux Machabées. Sous Nabuchodonosor le temple ne fut pas seulement souillé, mais détruit. Il y avait alors de très-grands prophètes; Jérémie avait fixé le terme de la captivité à 70 ans. Mais Jérusalem étant la figure de l'Eglise, les Pères ont vu dans la description de ces grandes catastrophes une peinture des persécutions de l'Eglise, qui devait avoir tout à souffrir de la cruauté et de la mauvaise foi des impies.

---

27. *Qui fornicantur abs te.* Quia a tua fide et cultu deficiunt et aberrant : metaphora a conjugibus matrimonii fidem violantibus sumitur.

28. *Ut annuntiem.* Ut per hanc adhæsionem ad Deum liberatus ab omni cupiditate terrena, totus occuper in laudibus tuis. — *In portis filiæ Sion.* Coram multitudine fidelium, in publico ecclesiæ conventu.

PSAL. LXXIII. — 1. *Intellectus Asaph.* Vide dicta ad titul. Psalm. 31: — *Repulisti in finem.* Omnino abjecisti populum tuum. Ita te geris, ut populum tuum omnino deseruisse videaris. — *Oves pascuæ tuæ.* Populum tuum, quem peculiari providentia regere solebas, ut pastor gregem suum.

2. *Congregationis tuæ. Synagogæ tuæ*, ut est in græco. Populi tui quem congregasti. — *Quam possedisti ab initio.* Quæ nullum habuit regem, aut dominum ante te. — *Redemisti virgam hæreditatis tuæ.* Id est, ut esset virga et sceptrum hæreditatis tuæ, ut esset hæreditas in qua regnares et sceptrum teneres. Vel redemisti virgam, id est, sceptrum hæreditatis tuæ, regnum tuum hæreditarium asseruisti et liberasti hactenus. — *Mons Sion.* Quæ hæreditas tua est mons Sion. — *In quo habitasti in eo.* Quem tibi delegisti ut in eo habitares.

3. *Leva manus tuas.* Ad feriendum. — *In superbias eorum in finem.* Ad comprimendam et conterendam penitus eorum superbiam. — *Quanta malignatus est inimicus in sancto!* Sunt enim multa et gravia mala quæ inimici tui in sanctuario fecerunt. In hebræo est, *omne malum fecit inimicus in sanctuario.* Antiochus, ut habemus I. Machab. 1, spoliavit et profanavit sanctuarium Dei.

4. *Gloriati sunt.* In Hebr. est, *rugierunt :* gloriati sunt, et fremuerunt quasi victores capta præda. — *Qui oderunt te.* Sacra scilicet tua et religiones tuas. — *In medio solemnitatis tuæ.* Ingressi templum et sanctuarium tuum, dum sacra solemnia peragerentur. — *Signa sua.* Vexilla sua. — *Signa.* Trophæa et monumenta victoriæ.

5. *Non cognoverunt.* Aliquid supplendum est, v. g., non cognoverunt te; vel non cognoverunt nos. Nos hæc spectantes non curarunt; te Dominum templi non agnoverunt, nec reveriti sunt; non distinguentes inter sacrum et profanum. Duæ hæ voces, *non cognoverunt*, legendæ

Quasi in silva lignorum securibus.

6. Exciderunt januas ejus in idipsum : in securi, et ascia dejecerunt eam.

7. *a* Incenderunt igni sanctuarium tuum : in terra polluerunt tabernaculum nominis tui. [a *IV. Reg.* 23. 9.]

8. Dixerunt in corde suo cognatio eorum simul : Quiescere faciamus omnes dies festos Dei a terra.

9. Signa nostra non vidimus, jam non est propheta : et nos non cognoscet amplius.

10. Usquequo Deus improperabit inimicus : irritat adversarius nomen tuum in finem?

11. Ut quid avertis manum tuam, et dexteram tuam, de medio sinu tuo in finem?

12. *a* Deus autem rex noster ante sæcula, operatus est salutem in medio terræ. [a *Luc.* 1. 68.]

13. Tu confirmasti in virtute tua mare : contribulasti capita draconum in aquis.

14. Tu confregisti capita draconis : dedisti eum escam populis Æthiopum.

15. Tu dirupisti fontes et torrentes : tu siccasti fluvios Ethan.

Ils ont, d'un commun accord, abattu *et* mis en pièces ses portes *sacrées* à coup de hache,

6. Ainsi qu'ils auraient coupé des arbres au milieu d'une forêt. Ils ont avec la cognée et la hache renversé votre héritage.

7. Ils ont mis le feu à votre sanctuaire et ils l'ont brûlé; ils ont souillé le tabernacle *consacré à* votre *saint* nom en le renversant par terre.

8. Ils ont conspiré tous ensemble, et ils ont dit au fond de leur cœur : Faisons cesser de dessus la terre tous les jours de fêtes consacrés à Dieu.

9. Nous ne voyons plus vos prodiges. Il n'y a plus de prophète; et *nul* ne nous connaîtra plus.

10. Jusqu'à quand, ô Dieu! l'ennemi *nous* insultera-t-il? et notre adversaire continuera-t-il toujours *à vous* irriter *par ses blasphèmes* contre votre *saint* nom?

11. Pourquoi votre main cesse-t-elle de nous protéger? et *tenez-vous* toujours votre droite dans votre sein?

12. Cependant Dieu, qui est notre roi depuis tant de siècles, a opéré notre salut au milieu de la terre.

13. *Car* c'est vous, *Seigneur*, qui avez affermi la mer par votre puissance, et *c'est* vous *qui* avez brisé les têtes des dragons dans le fond des eaux.

14. C'est vous qui avez écrasé les têtes du *grand* dragon; et vous l'avez donné pour nourriture aux peuples d'Ethiopie.

15. Vous avez fait sortir des fontaines et des torrents du sein de la pierre; *et* vous avez séché les grands fleuves.

---

sunt per parenthesim. — *Sicut in exitu.* Non discreverunt templum ab exitu, sive compito et loco profano. Exitus hoc loco significat locum in quem plures vici desinunt, qua significatione, Matth. 22, 9, dicitur : *Ite... ad exitus viarum.* — *Super summum.* In suprema parte portarum vel turrium signa locaverunt. — *Quasi in silva lignorum.* Non aliter quam si silvam arborum essent ingressi, ita sine ulla loci sancti reverentia, nulli rei parcentes januas exciderunt.

6. *In idipsum.* Omnes simul, uno animo, uno conatu. — *In securi et ascia.* Ascia est fabrile instrumentum, quo dolatur fabricæ materia. — *Dejecerunt eam.* Scilicet Jerusalem.

7. *Incenderunt igni sanctuarium tuum.* Sic legimus, I. Machab. 4, 38 : *Et viderunt (Machabæi) sanctificationem desertam, et altare profanatum, et portas exustas, etc.* — *In terra.* In terram alliserunt et dejecerunt. Bellarm. putat jungendum cum *tabernaculum tuum* hoc ordine et sensu : polluerunt tabernaculum tuum quod habes in terra.

8. *Dixerunt in corde suo.* Ordo est inversus : sententia vero et ordo rectus est hujusmodi : omnis cognatio eorum simul dixit in corde suo, id est, omnis eorum natio et gens. — *Quiescere faciamus.* Cessare faciamus in terra omnes festivitates omnemque cultum Dei, quo utitur populus iste.

9. *Signa nostra.* Sunt verba populi fidelis in malis fatiscentis, et de divino auxilio propemodum desperantis. — *Signa nostra non vidimus.* Non videmus aliqua talia Dei miracula, qualia nobis promissa sunt in lege et tempore majorum nostrorum, qui in eorum beneficium edita sunt. — *Non est propheta.* Nullos habemus prophetas qui populo adsint, et illum voce solentur, et miraculis juvent contra hostes. — *Nos non cognoscet amplius.* Non amplius Deus ut populum suum non cognoscet, nec favebit nobis.

10. *Improperabit inimicus.* Insultabit nobis et tibi, quasi non possis nos e tantis malis eruere. — *Irritat... nomen tuum.* Irritat te, blasphemando nomen tuum. — *In finem.* Perpetuo, assidue.

11. *Ut quid avertis.* Cur manus tuas de sinu tuo eductas non regeris in inimicos nostros, sed eas post tergum vertis et jungis more hominum nihil negotii habentium. — *Manum tuam.* Sinistram, nam nomen generis more hebraico de deteriore dicitur. — *In finem.* Perpetuo abstinens ab ope nobis ferenda.

12. *Ante sæcula.* Qui scilicet Deus est ante sæcula. Vel jam ante aliquot sæcula Deus noster est. — *Operatus est salutem.* Judæorum. — *In medio terræ.* In terra promissionis in quam nos introduxit post Ægypti servitutem.

13. *Confirmasti.* Solidasti potentia tua mare Rubrum. — *Contribulasti capita draconum in aquis.* Draconum nomine Ægyptios intelligit immanes et feros.

14. *Draconis.* Pharaonis. — *Dedisti eum escam populis Æthiopum.* Arabibus, qui Pharaonis et Ægyptiorum cadavera ad littus ejecta spoliaverunt.

15 *Dirupisti fontes.* Aperuisti petram ut aquas funderet copiosas in morem torrentis. — *Siccasti fluvios Ethan.* Siccasti fluvium Jordanem, qui rapidus est; hoc enim significat vox hebraica איתן *ethan*, id est, fortis, vehemens, rapidus.

16. *Seigneur,* le jour vous appartient et la nuit est à vous. C'est vous qui avez créé l'aurore et le soleil.

17. Vous avez formé toute l'étendue de la terre : vous avez créé l'été et le printemps.

18. Souvenez-vous de ceci : *que* l'ennemi a outragé le Seigneur par ses reproches injurieux; et *qu'*un peuple extravagant a irrité votre nom.

19. Ne livrez pas aux bêtes les âmes de ceux qui s'occupent à vous louer ; et n'oubliez pas pour toujours les âmes de vos pauvres.

20. *Mais* jetez les yeux sur votre alliance, parce que les hommes les plus méprisables de la terre se sont emparés injustement de toutes les maisons qu'ils occupent.

21. Que celui qui est dans l'humiliation ne soit pas renvoyé couvert de confusion. Le pauvre et celui qui est sans secours vous loueront.

22. Levez-vous, ô Dieu! jugez votre cause. Souvenez-vous des reproches injurieux qu'on vous fait, de ces *reproches* qu'un *peuple* insensé vous fait tout le jour.

23. N'oubliez pas ce que disent vos ennemis. L'orgueil de ceux qui vous haïssent monte toujours.

16. Tuus est dies, et tua est nox : tu fabricatus es auroram et solem.

17. Tu fecisti omnes terminos terræ : æstatem et ver tu plasmasti ea.

18. Memor esto hujus, inimicus improperavit Domino : et populus insipiens incitavit nomen tuum.

19. Ne tradas bestiis animas confitentes tibi, et animas pauperum tuorum ne obliviscaris in finem.

20. Respice in testamentum tuum : quia repleti sunt, qui obscurati sunt terræ domibus iniquitatum.

21. Ne avertatur humilis factus confusus : pauper et inops laudabunt nomen tuum.

22. Exurge, Deus, judica causam tuam : memor esto improperiorum tuorum, eorum quæ ab insipiente sunt tota die.

23. Ne obliviscaris voces inimicorum tuorum : superbia eorum, qui te oderunt, ascendit semper.

PSAUME LXXIV (LXXV).

Aux orgueilleux.

1. Pour la fin, ne *nous* détruisez pas : Psaume et Cantique d'Asaph.

2. Nous vous louerons, ô Dieu! nous vous louerons, et nous invoquerons votre nom.
Nous raconterons vos merveilles.

1. In finem, ne corrumpas, Psalmus Cantici Asaph.

2. Confitemur tibi Deus : confitebimur, et invocabimus nomen tuum.
Narrabimus mirabilia tua :

20. *Quia repleti sunt.* D'après l'Hébreu et le Syriaque on traduit : La terre est couverte de ténèbres et les maisons sont pleines d'iniquités.

PSAL. LXXIV. — 2. *Confitebimur tibi.* Ce Psaume est purement moral. Rien n'en indique l'auteur, ni les circonstances dans lesquelles il a été composé. L'auteur s'adresse aux orgueilleux, et il les menace des terribles châtiments de Dieu. Dans le début (vers. 2-3), ce sont les justes qui parlent. Le Psalmiste, pour donner plus de force à son exhortation, fait parler Dieu du verset 3 à la fin du Psaume. Dieu, après avoir affirmé sa puissance, fulmine ses terribles arrêts contre les impies qui, remplis d'eux-mêmes, ne craignent pas de parler contre lui. Il leur signifie qu'ils ne pourront se soustraire à ses coups.

---

17. *Tu plasmasti ea.* Tu temporum vicissitudinis auctor fuisti. Figurate de quatuor anni temporibus loquitur, ut de re corporea.

18. *Memor esto hujus.* Neutrius generis, id est, hujus rei, potentiæ hujus, horumque facinorum, ut paria nunc edas et patres. — *Inimicus improperavit Domino.* Nam tibi inimicus infirmitatem et impotentiam exprobrat, quasi non possis, ut maxime velis, nobis opem ferre. — *Incitavit.* Contumeliis irritavit, provocavit blasphemiis.

19. *Bestiis.* Hostibus ferocibus et rationis quodammodo expertibus. — *Confitentes tibi.* Te Deum agnoscentes, colentes et laudibus celebrantes. — *In finem.* Omnino.

20. *In testamentum tuum.* Ostende te meminisse testamenti et pacti quod cum patribus nostris pepigisti. — *Quia repleti sunt.* Bonis nostris, et divitiis nostris ditati sunt. — *Qui obscurati sunt terræ.* Obscuri, ignobiles et plebeii divitias ingenuorum et nobilium rapuerunt. — *Domibus iniquitatum.* Repleti sunt domibus inique partis.

21. *Ne avertatur.* Discedens ab oratione. — *Humilis.* Populus tuus, qui humiles ad te preces fundit. — *Factus confusus.* Erubescens, quod frustra oraverit, voti compos minime factus. — *Pauper et inops laudabunt nomen tuum.* Non enim divites in se ipsis confidentes laudabunt te, sed pauperes et humiles qui spem suam omnem in te locaverunt.

22. *Exsurge, Deus.* Evigila, excitare. — *Judica.* Vindica. — *Causam tuam.* Causam pauperis quæ etiam tua est, quia tibi derelictus est pauper, ei quia etiam de tuo honore agitur. — *Improperiorum tuorum.* Blasphemiarum quibus te scelerati impetunt. — *Ab insipiente sunt.* A populo hoc barbaro et insipiente proferuntur.

23. *Voces.* Blasphemias. — *Ascendit.* Crescit semper, ideoque comprimenda et malis inflictis contundenda.

PSAL. LXXIV. — 1. *Ne corrumpas.* Vide dicta ad titulum Psalmi 56 in illud, *Ne disperdas* : sunt enim eædem voces in Hebr. אל תשחת *al thaschet.* — *Psalmus cantici.* Vide dicta ad titulum Psalmi 29.

2. *Confitebimur tibi.* Laudabimus te.

3. Cum accepero tempus, ego justitias judicabo.
4. Liquefacta est terra, et omnes qui habitant in ea : ego confirmavi columnas ejus.
5. Dixi iniquis : Nolite inique agere : et delinquentibus : Nolite exaltare cornu.
6. Nolite extollere in altum cornu vestrum ; nolite loqui adversus Deum iniquitatem.
7. Quia neque ab oriente, neque ab occidente, neque a desertis montibus ;
8. Quoniam Deus judex est.
Hunc humiliat, et hunc exaltat ;
9. Quia calix in manu Domini vini meri plenus misto.
Et inclinavit ex hoc in hoc ; verumtamen fæx ejus non est exinanita ; bibent omnes peccatores terræ.
10. Ego autem annuntiabo in sæculum ; cantabo Deo Jacob.
11. Et omnia cornua peccatorum confringam ; et exaltabuntur cornua justi.

3. Et *moi*, lorsque j'aurai pris mon temps, *je vous* jugerai avec justice.
4. La terre *d'Israël* s'est fondue avec tous les habitants. *Mais* j'ai affermi ses colonnes.
5. J'ai dit aux méchants : Ne commettez plus d'iniquité ; et aux pécheurs : Cessez de vous élever avec orgueil :
6. Cessez d'élever vos têtes avec insolence : cessez de parler contre Dieu, et de proférer des blasphèmes.
7. Parce que ni de l'orient, ni de l'occident, ni du côté des déserts des montagnes, *il ne vous viendra aucun secours.*
8. Car c'est Dieu même qui est votre juge.
Il abaisse l'un et il élève l'autre.
9. Parce que le Seigneur tient en sa main une coupe de vin pur pleine d'amertume.
Et il en verse tantôt à l'un et tantôt à l'autre. Cependant la lie n'*en* est point épuisée ; tous les pécheurs de la terre la boiront.
10. Mais pour moi, j'annoncerai *ses louanges* dans toute l'éternité ; je chanterai des cantiques *à la gloire* du Dieu de Jacob.
11. Je briserai toute la force des pécheurs ; et le juste sera élevé en gloire et en puissance.

PSAUME LXXV (LXXVI).

Action de grâces.

1. In finem, in laudibus, Psalmus Asaph, Canticum ad Assyrios.

1. Pour la fin, sur les cantiques, psaume d'Asaph ; cantique qui regarde les Assyriens.

9. *Calix in manu Domini.* Cette image est très-fréquente dans nos Ecritures. Isaïe parle de la coupe de la colère et de l'indignation (LI, 17, 12) ; Ezéchiel de la coupe de la tristesse et du chagrin (XXIII, 33). La coupe pleine de vin est le signe de la vengeance (Cf. Jer., LI, 7 ; Apoc., XVI, 10).

---

3. *Cum accepero tempus.* Psalmus hic videtur esse compositus per modum dialogismi ; itaque verba hæc sunt Christi, ut quæ superiori versiculo præcesserunt, sunt populi justorum. — *Cum accepero tempus.* Cum otium nactus fuero, cum fuerit tempus opportunum. — *Justitias judicabo.* Juste et recte judicabo.

4. *Liquefacta est terra.* Terra sentiet iram meam, et timore hominum corda liquescent ; vel significat id quod dicitur II. Petr. 3, 10 : *Adveniet autem dies Domini ut fur : in quo cœli magno impetu transient, elementa vero calore solventur, terra autem et quæ in ipsa sunt opera, exurentur. Ego confirmavi columnas ejus.* Ego ejus fundamenta jeci, et velut columnas stabilivi ; quare et concutere eam mihi difficile non erit, cum voluero.

5. *Dixi iniquis.* Jam loquitur propheta tanquam unus de numero justorum. — *Exaltare cornu.* Superbire ; nolite vos efferre contra Deum et ejus legem.

6. *Loqui adversus Deum iniquitatem.* In blasphemias erumpendo, aut sacra irridendo, etc. In Hebr. est, *ne loquamini in loco pingui, vel in colle duro ;* id est, nolite esse superbi, contumaces, dura cervice ; sed Deo obedite et illius jugo colla submittite.

7. *Quia neque ab oriente.* Subintellige, vobis erit evasio, vel quid simile.

8. *Quoniam Deus judex est.* Qui ubique est, et a cujus potestate nemo se potest subducere. — *Hunc humiliat, et hunc exaltat.* Pro sua justitia, et pro judicandorum meritis aut peccatis, humilem exaltat, deprimit superbum.

9. *Calix in manu Domini.* Calix iræ et furoris sui. — *Vini meri.* Generosi, et non diluti admixtione misericordiæ aut favoris. — *Plenus misto.* Id est, plenus non simplici vino unius generis, sed mixtione variorum generum vini meri, qua mixtione non temperatur neque diluitur vis vini, sed fortius redditur. Id significat justitiam Dei vindicativam abundare multitudine et varietate pœnarum ; nam, ut dicitur Psal. 10, 7 : *Ignis et sulphur, et spiritus procellarum, pars calicis eorum.* — *Et inclinavit ex hoc in hoc.* Jam multis propinavit Deus hunc calicem iræ suæ, inclinavit calicem ex hoc ore in hoc os, transtulit ad varias gentes, ut cum punivit Sodomitas, Chaldæos, Ægyptios, etc. — *Verumtamen fæx ejus non est exinanita.* Adhuc remanet gravissima pars justitiæ vindicativæ, quæ servatur in diem ultimi judicii ; et tunc eam bibent omnes peccatores terræ.

10. *Annuntiabo.* Laudes Dei.

11. *Cornua peccatorum confringam.* Vox est Christi. Peccatorum superbiam contundam. — *Exaltabuntur cornua justi.* Potentia, dignitas, gloria justi, exaltabitur.

Psal. LXXV. — 1. *In laudibus.* Idem est quod in carminibus, vel in hymnis : vide dicta ad tit. Psal. 4. — *Psalmus Asaph.* Vide dicta in titulo Psalmi 49. — *Ad Assyrios.* Propter hanc inscriptionem putant aliqui cani prophetice internecionem exercitus Sennacherib, IV. Reg., 19 ; et sane multa cladi illi conveniunt ; sed argumentum latius patere videtur, et generatim celebrari victoria electorum Dei adversus omnes hostes visibiles.

2. Dieu s'est fait connaître dans la Judée : son nom est grand dans Israël.

3. Il a choisi *Jérusalem*, la *ville de* paix, pour son lieu, et *le mont de* Sion pour sa demeure.

4. C'est là qu'il a brisé toute la force des arcs, les boucliers et les épées *de ses ennemis*, et *qu'il a éteint* la guerre.

5. Vous avez, ô Dieu ! fait éclater votre secours d'une manière admirable du haut des montagnes éternelles.

6. Et tous ceux dont le cœur était insensé ont été remplis de trouble.

Et ils se sont endormis du sommeil *de la mort*. Et tous ces hommes *superbes* qui se glorifiaient de leurs richesses, n'ont rien trouvé dans leurs mains.

7. Ça été, ô Dieu de Jacob! par un effet de votre *juste* sévérité, que ceux qui étaient montés sur des chevaux, se sont endormis *d'un sommeil de mort*.

8. Vous êtes vraiment terrible, et qui pourra vous résister au moment que vous vous mettez en colère ?

9. Vous avez fait entendre du ciel le jugement. La terre a tremblé, et elle est *ensuite* demeurée en paix.

10. Lorsque Dieu s'est levé pour *nous* rendre

2. Notus in Judæa Deus; in Israel magnum nomen ejus.

3. Et factus est in pace locus ejus; et habitatio ejus in Sion.

4. Ibi confregit potentias arcuum, scutum, gladium, et bellum.

5. Illuminans tu mirabiliter a montibus æternis;

6. Turbati sunt omnes insipientes corde.

Dormierunt somnum suum; et nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis.

7. Ab increpatione tua Deus Jacob, dormitaverunt qui ascenderunt equos.

8. Tu terribilis es, et quis resistet tibi ? ex tunc ira tua.

9. De cœlo auditum fecisti judicium; terra tremuit et quievit.

10. Cum exurgeret in judicium Deus,

Psal. LXXV. — 2. *Notus in Judæa*. Ce Psaume a été composé à l'occasion d'une victoire signalée remportée par le peuple de Dieu. David l'a peut-être composé après la défaite des Ammonites, ou à l'occasion d'une autre bataille qu'il a gagnée (II. Reg., V, VIII, X). On croit qu'après la défaite miraculeuse de Sennachérib, Ezéchias le fit chanter, comme étant parfaitement approprié à la circonstance. Cela aurait donné lieu à l'inscription *Canticum ad Assyrios*, inscription qu'on ne trouve ni dans l'Hébreu, ni dans l'édition grecque du Vatican. Quoi qu'il en soit, le sujet moral du Psaume est la reconnaissance de l'âme fidèle pour les bienfaits qu'elle a reçus de Dieu.

4. *Ibi confregit potentias arcuum*. Ces expressions conviennent parfaitement à l'armée de Sennachérib que l'ange du Seigneur détruisit miraculeusement sous les murs de Jérusalem. Mais elles s'appliquent également bien à David qui, en mémoire du secours qu'il avait reçu de Dieu, lui consacra les armes et les dépouilles de l'ennemi (II. Reg., VIII, 7, 11, 12, etc.).

---

2. *Notus in Judæa Deus*. Nam apud illam gentem veri Dei notitia et cultus viguit. Notus in Ecclesia, quæ constat ex veris Judæis, hoc est, Deum confitentibus. — *Magnum nomen ejus*. Celebre et inclytum, quia Deus verus habebatur, et quia multa mirabilia et memoranda patraverat in gentis illius bonum.

3. *Factus est in pace locus ejus*. Habitationem sibi delegit in *Salem*, quæ vox *pacem* significat. In urbe pacifica Deus sedem habet, hoc est, in Ecclesia in qua est pax Christi diffusa in corde fidelium. — *In Sion*. In monte Sion, in Ecclesia, cujus typus fuit mons Sion.

4. *Confregit potentias arcuum*. Convenit hoc victoriæ de Assyriis cujus facta est mentio in titulo; nam liberavit Deus Jerusalem ab obsidione Sennacherib sine ulla pugna Judæorum. Sensu sublimiore per jacula ignita et gladios, etc., significantur arma, hoc est, tentationes quibus spirituales hostes nos aggrediuntur.

5. *Illuminans tu mirabiliter a montibus æternis*. Confregit Dominus arma Assyriorum; ille autem Dominus tu es, qui hæc fecisti, dum ex cœlis quasi ab æternis quibusdam montibus tuis, ac veluti altissima arce ac specula tua mirabiliter fulgurasti, et angelum tuum tanquam cœleste fulmen misisti in exercitum Assyriorum.

6. *Turbati sunt omnes insipientes corde*. Omnes milites Sennacherib obstupefacti et de statu mentis dejecti sunt. — *Dormierunt somnum suum*. Mortui sunt. —*Nihil invenerunt*. Qui aliena rapere studebant, suis non contenti, licet essent ditissimi; quare etiam appellantur *viri divitiarum*, scilicet multarum. Sublimiore sensu hæc intelliguntur de insipientibus qui magni faciunt bona temporalia quibus vacui erunt cum dormierint somnum mortis; neque enim hinc quidquam licebit efferre.

7. *Ab increpatione tua*. Propter minas et animadversionem tuam in eos.— *Dormitaverunt*. Extincti sunt. — *Qui ascenderunt equos*. Equites Assyriorum, et qui de curribus juxta ævi illius morem pugnabant.

8. *Ex tunc ira tua*. Ex quo tempore desæviret cœperit ira tua. Vel sensus est : ira tua est pridem concepta contra hostes Sion et inveterata; ideoque maxima. Vel simul atque blasphemarunt te Assyrii, in eos exarsit ira tua.

9. *De cœlo auditum fecisti judicium*. E cœlo tu pro nobis protulisti justum judicium, illudque omnibus gentibus auditum fecisti, cum palam cœlesti virtute tua pro nobis pugnasti. Altiori sensu videtur judicii extremi dies indicari, cum Deus, signis in sole et luna exhibitis, judicium jam imminere significabit. — *Terra tremuit*. Homines terram incolentes timore concutiuntur.— *Et quievit*. Non de laboribus et operibus loquitur, sed de taciturnitate et silentio ob timorem.

10. *Cum exsurgeret in judicium Deus*. Contra Assyrios, vel contra humanum genus, scelera eorum vindicaturus. — *Mansuetos*. Humiles.

ut salvos faceret omnes mansuetos terræ.

11. Quoniam cogitatio hominis confitebitur tibi : et reliquiæ cogitationis diem festum agent tibi.

12. Vovete, et reddite Domino Deo vestro omnes qui in circuitu ejus affertis munera,
Terribili

13. Et ei qui aufert spiritum principum, terribili apud reges terræ.

justice, afin de sauver tous ceux qui sont doux et *paisibles* sur la terre.

11. La pensée de l'homme sera *tout* occupée à vous louer ; et le souvenir qui lui restera de cette pensée le tiendra devant vous comme dans une fête perpétuelle.

12. Faites des vœux au Seigneur votre Dieu, et acquittez-vous de ces vœux, vous tous qui environnez son autel pour lui offrir des présents.
Faites des vœux à celui qui est vraiment terrible,

13. Qui ôte la vie aux princes, qui est terrible aux rois de la terre.

PSAUME LXXVI (LXXVII).

Sur la misère de l'homme et ses espérances.

1. In finem, pro Idithun, Psalmus Asaph.

2. Voce mea ad Dominum clamavi ; voce mea ad Deum, et intendit mihi.

3. In die tribulationis meæ Deum exquisivi, manibus meis nocte contra eum ; et non sum deceptus.
Renuit consolari anima mea ;

4. Memor fui Dei, et delectatus sum, et exercitatus sum, et defecit spiritus meus.

5. Anticipaverunt vigilias oculi mei ; turbatus sum, et non sum locutus.

1. Pour la fin, pour Idithun, Psaume à Asaph.

2. J'ai élevé ma voix, et j'ai crié au Seigneur ; j'ai poussé ma voix vers Dieu, et il m'a écouté.

3. J'ai cherché Dieu au jour de mon affliction ; et j'ai tendu mes mains vers lui durant la nuit : et je n'ai pas été trompé.
Mon âme a refusé toute consolation.

4. *Mais* je me suis souvenu de Dieu et j'y ai trouvé ma joie. Je me suis exercé dans la méditation et mon esprit est tombé dans la défaillance.

5. Mes yeux devançaient les veilles *et* les sentinelles de la nuit : j'étais plein de trouble, et je ne pouvais parler.

PSAL. LXXVI. — 2. *Voce mea ad Dominum clamavi.* On croit que ce Psaume fut composé par Asaph et envoyé à Idithun pour être chanté. Ce sentiment repose sur l'inscription dont l'autorité n'est pas incontestable. On peut admettre qu'il fut composé à l'époque de la révolte d'Absalom, lorsque David tremblait sous le joug des jugements de Dieu. On pourrait aussi l'appliquer à Israël, affligé par Nabuchodonosor, et espérant un meilleur avenir à la pensée des prodiges que Dieu a autrefois opérés en sa faveur. Mais sans chercher à donner à ce Psaume un sens historique qu'il est impossible de préciser, il vaut mieux le prendre dans un sens moral et y chercher une consolation pour l'homme malheureux sur la terre qui, au souvenir de la miséricorde de Dieu, espère un avenir meilleur.

5. *Anticipaverunt vigilias.* D'après l'Hébreu : En considérant mes péchés, je n'osais lever les yeux vers le ciel, j'étais dans la stupéfaction et je ne pouvais parler. Saint Jérôme a traduit : *Prohibebam suspectum oculorum meorum ; stupebam et non loquebar.*

---

11. *Quoniam cogitatio hominis confitebitur tibi.* Sane homines tam insigne beneficium liberati populi animo reputantes, laudabunt te. — *Reliquiæ cogitationis.* Effectus cogitationis hujus beneficii, lætitia nimirum, quæ pectus tuum pervadet. — *Diem festum agent tibi.* Ita te afficiet ac si festus dies esset, qui hilariter transigi consuevit.

12. *Vovete, et reddite.* In tanti ergo beneficii memoriam et actionem gratiarum, vos, omnes Israelitæ, spontaneas oblationes illi vovete, et cum voveritis, fideliter eas repræsentate. — *In circuitu ejus.* Id est, vos omnes qui frequentatis aras Domini, et in circuitu altaris existentes offerre munera soletis.

13. *Spiritum.* Fastum, arrogantiam, animositatem : vel certe spiritus vitam significat : sic Psal. 103, 29, dicitur : *Auferes spiritum eorum, et deficient, et in pulverem suum revertentur.* — *Terribili apud reges terræ.* Ei qui etiam regibus est formidabilis.

PSAL. LXXVI. — 1. *Pro Idithun, psalmus Asaph.* Aliqui volunt hunc ita inscribi, quod esset ab Idithun et Asaph alternis canendus. De Idithon cantore diximus ad Psal. 38; de Asaph vero Psal. 49. Alii putant Idithun non esse nomen cantoris, sed vel instrumenti musici, vel modulationis alicujus ad cujus formam Psalmus canendus esset, quæ explicatio placuit Bellarmino : nihil est certi.

2. *Intendit mihi. Aures præbuit mihi*, ut est in hebræo.

3. *Manibus meis nocte contra eum.* Nocturno tempore expansis, et in cœlum ad Dominum sublatis manibus eum quæsivi. — *Non sum deceptus.* Non sum mea spe frustratus. — *Renuit consolari anima mea.* Cum adeo mœrerem, ut anima mea nullam consolationem admitteret. Vel sensus est : quantumvis blandirentur terrenæ voluptates, noluit inde gaudere anima mea, non ignorans eas secum trahere graviores tristitias.

4. *Memor fui Dei.* Ejus potentiam, sapientiam et bonitatem in mentem revocans. — *Delectatus sum.* Hæc cogitans, magno voluptatis sensu perfusus sum. — *Exercitatus sum. Precatus* sive *meditatus sum*, ut est in hebræo. — *Deficit spiritus meus.* Suavitate consolationis tuæ liquefactus; sit Psal. 83, 2, dicitur : *Concupiscit, et deficit anima mea in atria Domini.*

5. *Anticipaverunt vigilias oculi mei.* Noctu surgebam ad meditandum, antequam militares excubiæ vigilare inciperent. — *Turbatus sum.* Calamitates, vel pericula hujus vitæ reputando. — *Et non sum locutus.* Nihil ausus sum pronuntiare, sciens justissima esse judicia tua.

6. Je songeais aux jours anciens; et j'avais les années éternelles dans l'esprit.

7. *Ainsi* je méditais durant la nuit au fond de mon cœur, et m'entretenant en moi-même, j'agitais et je roulais dans mon esprit plusieurs pensées.

8. *Je disais :* Dieu nous rejettera-t-il pour toujours? ou ne pourra-t-il plus se résoudre à nous être favorable?

9. Nous privera-t-il éternellement, et dans toute la suite des races, de sa miséricorde?

10. Dieu oublièra-t-il sa bonté compatissante? et sa colère arrêtera-t-elle le cours de sa miséricorde?

11. J'ai dit : C'est maintenant que je commence. Ce changement est *l'ouvrage* de la droite du Très-Haut.

12. Je me suis souvenu *des* œuvres du Seigneur, parce que je me souviendrai de toutes les merveilles que vous avez faites, *ô mon Dieu!* depuis le commencement *du monde*,

13. Et je méditerai sur toutes vos œuvres. Je considérerai les secrets de votre conduite.

14. O Dieu! vos voies sont *toutes* dans la sainteté. Quel est le Dieu aussi grand que notre Dieu?

15. Vous êtes le Dieu qui opérez des merveilles. Vous avait fait connaître parmi les peuples votre puissance.

16. Vous avez racheté votre peuple, les enfants de Joseph et de Jacob par la force de votre bras.

6. Cogitavi dies antiquos; et annos æternos in mente habui.

7. Et meditatus sum nocte cum corde meo, et exercitabar, et scopebam spiritum meum.

8. Numquid in æternum projiciet Deus; aut non apponet ut complacitior sit adhuc?

9. Aut in finem misericordiam suam abscindet, a generatione in generationem?

10. Aut obliviscetur misereri Deus? aut continebit in ira sua misericordias suas?

11. Et dixi : Nunc cœpi; hæc mutatio dexteræ Excelsi.

12. Memor fui operum Domini; quia memor ero ab initio mirabilium tuorum.

13. Et meditabor in omnibus operibus tuis; et in adinventionibus tuis exercebor.

14. Deus in sancto via tua; quis Deus magnus sicut Deus noster?

15. Tu es Deus qui facis mirabilia. Notam fecisti in populis virtutem tuam;

16. Redemisti in brachio tuo populum tuum, filios Jacob, et Joseph.

11. *Et dixi : Nunc cœpi.* Saint Jérôme a traduit : *Et dixi, imbecillitas mea est.* C'est-à-dire, ce que je souffre n'est pas un effet de la cruauté de Dieu, mais c'est le résultat de mes fautes. C'est à Dieu qu'il appartient d'apporter un changement dans ce trouble, dans ce bouleversement. Par conséquent, après les revers nous pouvons espérer le succès. Ce qui nous en donne l'assurance, c'est le souvenir que nous avons conservé de toutes les merveilles qu'il a opérées en notre faveur. Vient la description de ces prodiges.

---

6. *Cogitavi dies antiquos.* Tempora præterita mente repetens, et quæ olim beneficia populo Israelitico contulisti. — *Et annos æternos.* Vitæ futuræ. Vel est repetitio ejusdem sententiæ, quæ habetur prima parte versiculi, et sensus erit : et annos a multis jam sæculis elapsos in mente habui.

7. *Exercitabar.* Meditabar, apud me loquebar. — *Scopebam spiritum meum.* In hebræo est, *scrutabar spiritum meum*, ut etiam legit S. Augustinus. Quod autem in nostra versione dicitur *scopebam*, non significat, scopis mundabam aut purgabam, sed scopis verrebam et agitabam, et sic scrutabar spiritum meum et veritatem indagabam; ut etiam mulier illa evangelica drachmam quærebat.

8. *Numquid in æternum projiciet Deus?* Hoc est quod in meditatione sua cum animo suo volvebat. Num in æternum sua cura et favore destituet nos Deus? — *Aut non apponet, ut complacitior sit adhuc?* Id est, numquid Deus non addet aliquando ad iram suam misericordiam, ut nobis reddatur placatior?

9. *In finem.* In perpetuum. — *Misericordiam suam abscindet.* Misericordiam suam tollet, et volet nos illius esse expertes. — *A generatione in generationem.* In sequentia omnia sæcula.

10. *Obliviscetur misereri Deus.* Idem repetit aliis verbis. — *Continebit... misericordias suas?* Nos misericordiæ suæ participes non efficiet? — *In ira sua.* Nobis iratus.

11. *Et dixi.* Post diuturnam meditationem. — *Nunc cœpi.* Sperare, vel respirare, vel misericordia affici, vel Dei consolatione, vel quid simile. — *Hæc mutatio dexteræ Excelsi.* Hæc vicissitudo tribulationis et consolationis opus est divinæ providentiæ. Digitus Dei est hic.

12. *Memor fui operum Domini.* Memor fui eorum quæ olim gessit Dominus erga afflictos mei similes. — *Quia memor ero.* Quin et memor ero; hæ enim particulæ *quia*, *quoniam*, transitionibus non infrequenter inserviunt. — *Ab initio mirabilium tuorum.* Est ordo inversus : memor ero mirabilium tuorum quæ olim ab orbe condito sæculis omnibus patrasti.

13. *In omnibus operibus tuis.* Considerans opera justitiæ, potentiæ, misericordiæ tuæ, etc. — *A dinventionibus tuis.* Consiliis et rationibus quas inivisti ut tuis opem ferres. — *Exercebor.* Cogitando et meditando.

14. *In sancto via tua. In sanctitate*, ut est in hebræo.

15. *Notam fecisti.* Ostendisti. — *In populis.* Ægypti, Chanaan, Arabiæ, Philisthæorum. — *Virtutem tuam.* Potentiam tuam, fortitudinem tuam.

16. *Redemisti.* Ex Ægypti servitute. — *In brachio tuo.* Potentia et fortitudine tua. — *Filios Jacob et Joseph.* Nominatur Joseph, quia duæ tribus a duobus Josephi filiis nomen habuerunt, Ephraim scilicet et Manasse.

17. Viderunt te aquæ Deus, viderunt te aquæ, et timuerunt; et turbatæ sunt abyssi.

18. Multitudo sonitus aquarum : vocem dederunt nubes.

Etenim sagittæ tuæ transeunt :

19. Vox tonitrui tui in rota.

Illuxerunt coruscationes tuæ orbi terræ : commota est et contremuit terra.

20. In mari via tua, et semitæ tuæ in aquis multis : et vestigia tua non cognoscentur.

21. *a* Deduxisti sicut oves populum tuum, in manu Moysi et Aaron. [a *Exod.* 14. 29.]

17. *Alors* les eaux vous ont vu, ô Dieu! les eaux vous ont vu : et elles ont eu peur. Et les abîmes ont été troublés.

18. Les eaux *du ciel* sont tombées *sur vos ennemis* en abondance et avec un grand bruit : *et* les nuées ont fait retentir leur voix.

Vos flèches ont été aussi lancées *contre eux :*

19. Et la voix de votre tonnerre a éclaté sur les roues *de leurs chariots.*

Vos éclairs ont fait briller leur lumière dans toute la terre. Elle en a été émue et elle en a tremblé.

20. Vous vous êtes ouvert un chemin dans la mer. Vous avez marché *devant lui* au milieu des eaux. Les traces de vos pieds n'y ont point été connues.

21. Vous avez conduit votre peuple, comme un troupeau de brebis, par les mains de Moïse et d'Aaron.

PSAUME LXXVII (LXXVIII).

Enumération des merveilles que Dieu a opérées en faveur d'Israël.

1. Intellectus Asaph.

Attendite, popule meus, legem meam : inclinate aurem vestram in verba oris mei.

2. Aperiam in parabolis os meum : loquar propositiones ab initio.

1. Intelligence à Asaph.

Ecoutez ma loi, ô mon peuple! et rendrez vos oreilles attentives aux paroles de ma bouche.

2. J'ouvrirai ma bouche en paraboles : je vous parlerai en énigmes *de ce qui s'est fait* dès le commencement.

Psal. LXXVII. — 1. *Attendite, popule meus.* Ce Psaume est historique. C'est une sorte de narration de tous les prodiges que le Seigneur a opérés en faveur de son peuple. L'auteur a eu pour but d'engager les dix tribus à s'attacher à la famille de Juda, et il a cherché à prévenir le schisme que l'on voyait se préparer dès le commencement du règne de David. Car ce prince ayant été proclamé à Hébron et reconnu par Juda, les dix autres tribus s'attachèrent à Isboseth (II. Reg., II, III). Après la défaite d'Absalom, Juda rentra sans peine dans le devoir, mais il n'en fut pas de même des autres tribus (II. Reg., XIX, 11, et seq., 40 et seq.). Les paroles de Saba indiquèrent même la scission qui devait éclater plus tard (II. Reg., XX, 1, 2). Les autres tribus étaient jalouses de celle de Juda, parce qu'elle était à la tête des autres; elle avait le temple et la royauté. Asaph veut apaiser ces mauvais sentiments, et il observe aux autres tribus que Dieu a choisi David et sa famille, qu'il a désigné Jérusalem pour la capitale, qu'il a désigné la montagne de Sion pour le lieu où l'on construirait le temple (II. Reg., XXIV, 25; I. Par., XXI, 22, et II. Par., III, 1, etc.), et que c'est lui qui a fait sortir l'arche de Silo; que, par conséquent, il a créé les liens civils et religieux qui doivent les rattacher à Juda, et pour les empêcher de les rompre, il leur rappelle tout ce que Dieu a fait pour eux, et s'efforce de leur faire comprendre la reconnaissance qu'ils lui doivent et le respect avec lequel ils sont tenus de se soumettre à sa volonté.

2. *Aperiam in parabolis os meum.* Saint Matthieu, dans son évangile, applique ce pas-

---

17. *Viderunt te aquæ Deus.* Aquas maris Rubri intelligit. Est descriptio poetica quæ rebus inanimatis sensum tribuit. — *Timuerunt.* Præsentiam ut potentiam tuam timuerunt, et quasi refugientes iter populo per alveum maris præbuerunt. — *Abyssi.* Abyssus est altitudo, sive profunditas aquarum.

18. *Multitudo sonitus aquarum.* Magnus fremitus maris successit, cum egresso jam populo, aquæ, quæ murorum instar steterant, magno impetu cadentes obruerunt Ægyptios. — *Vocem dederunt nubes.* Tonitru et fulguratione dederunt ad persequentium terrorem. — *Etenim sagittæ tuæ transeunt.* Sed et sagittæ tuæ, fulmina scilicet, fulgura, grandines et hujusmodi e cœlo decidebant.

19. *Vox tonitrui tui in rota.* Pro in rotis. Synecdoche numeri. In rotis Ægyptiorum erat, illas cum curribus subvertens. Vide Exod. 14. Alii rotam cœlum figuræ rotundæ interpretantur, vel potius aeris sphæram et circulum; est enim aer formæ circularis. — *Illuxerunt coruscationes tuæ orbi terræ.* Emicuerunt et splendorem dederunt fulgura tua. — *Commota est.* Ipsa terra concussa est, et ejus incolæ timuerunt.

20. *In mari via tua.* Per ipsum mare ambulasti ante populum tuum. — *In aquis multis.* Quæ utrinque stabant dum transiret Israel. — *Vestigia tua non cognoscentur.* Aquis iterum alveo per quem ambulaveras superfusis.

21. *Sicut oves.* Ad modum gregis. — *In manu Moysi et Aaron.* Ducibus Mose et Aaron.

Psal. LXXVII. — 1. *Intellectus Asaph.* Vide dicta ad tit. Psalm. 31. — *Legem meam.* Doctrinam meam et præcepta mea. — *Inclinate aurem.* Pronis et benevolis auribus audite.

2. *In parabolis.* Loquar parabolas insignes, memorabiles, figuratas, propheticasque sententias. — *Propositiones.* Græce, προβλήματα, problemata, ænigmata, sententias involucris quibusdam tegentes res arcanas et mysteriis plenas. — *Ab initio.* Repetens ab initio libe rationis a servitute Ægypti.

3. De ce que nous avons entendu et connu, et que nos pères nous ont raconté.

4. Ils ne l'ont point caché à leurs enfants ni à leur postérité.

Ils ont publié les louanges du Seigneur, les effets de sa puissance et les merveilles qu'il a faites.

5. Il a fait une ordonnance dans Jacob, et il a été établi une loi dans Israël,

Par laquelle il a ordonné à nos pères de faire connaître à leurs enfants les grandes choses *qu'il avait faites en leur faveur,*

6. Afin que les autres races en aient *aussi* la connaissance,

Et que les enfants qui naîtront et qui s'élèveront après eux racontent aussi à leurs enfants;

7. Et qu'ils mettent *tous* en Dieu leur espérance; qu'ils n'oublient jamais les œuvres de Dieu, et qu'ils cherchent de plus en plus ses commandements;

8. De peur qu'ils ne deviennent, comme leurs pères, une race corrompue qui irrite Dieu :

Une race qui n'a point eu soin de conserver son cœur droit, et dont l'esprit n'est point demeuré fidèle à Dieu.

9. Les enfants d'Ephraïm, *quoiqu'*habiles à tendre l'arc et à en tirer, ont tourné le dos le jour du combat,

10. Parce qu'ils n'ont point gardé l'alliance faite avec Dieu, et n'ont point voulu marcher dans l'*observation de* sa loi.

11. Ils ont oublié ses bienfaits et les autres merveilles qu'il a faites devant eux.

12. *Car* il a fait devant les yeux de leurs pères des œuvres merveilleuses dans la terre de l'Egypte, dans la plaine de Tanès.

3. Quanta audivimus et cognovimus ea : et patres nostri narraverunt nobis.

4. Non sunt occultata a filiis eorum, in generatione altera.

Narrantes laudes Domini, et virtutes ejus, et mirabilia ejus quæ fecit.

5. Et suscitavit testimonium in Jacob : et legem posuit in Israel.

Quanta mandavit patribus nostris nota facere ea filiis suis :

6. Ut cognoscat generatio altera.

Filii qui nascentur, et exsurgent, et narrabunt filiis suis,

7. Ut ponant in Deo spem suam, et non obliviscantur operum Dei : et mandata ejus exquirant.

8. Ne fiant sicut patres eorum, generatio prava et exasperans :

Generatio quæ non direxit cor suum : et non est creditus cum Deo spiritus ejus.

9. Filii Ephrem intendentes et mittentes arcum : conversi sunt in die belli.

10. Non custodierunt testamentum Dei : et in lege ejus noluerunt ambulare.

11. Et obliti sunt benefactorum ejus, et mirabilium ejus quæ ostendit eis.

12. Coram patribus eorum fecit mirabilia in terra Ægypti, in campo Taneos.

sage à Notre Seigneur. Le Psalmiste veut nous prévenir par là que dans l'Ancien Testament tout se passait en figures, suivant l'expression de saint Paul. Par conséquent, tous les faits historiques qu'il rappelle dans ce Psaume sont autant de paraboles ou de figures qui se rapportent à la loi nouvelle, à l'Evangile ou à l'Eglise. C'est ainsi que dans ce qu'il dit de la manne (vers. 24 et 25), Jésus-Christ lui-même nous découvre le mystère de l'Eucharistie (Joan., VI, 31 et seq.).

9. *Filii Ephrem.* Les Ephraïmites sont ici spécialement désignés, parce que cette tribu fut toujours la tribu rivale de Juda. Des deux fils de Joseph, Ephraïm avait été mis au premier rang avant Manassé, quoiqu'il ne fut pas l'aîné (Gen., LXVIII, 17). Cette tribu était très-nombreuse; elle se mit à la tête du schisme, et c'est dans son sein que s'éleva Samarie, qui devint la capitale du nouveau royaume d'Israël.

---

3. *Quanta audivimus.* Quæ audivimus, quæcumque audivimus et cognovimus narrantibus nobis majoribus nostris.

4. *Non sunt occultata.* Majores nostri non permiserunt ea esse occultata posteris suis in generatione quæ post eos ventura erat. — *Narrantes laudes Domini.* Sed narraverunt laudes Domini. -- *Virtutes ejus.* Ea quæ patravit eximia sua potentia et fortitudine.

5. *Suscitavit.* Statuit, stabilivit. In Hebr. est, *Surgere fecit.* — *Testimonium.* Legem scriptam datam per Mosem, quam testimonium vocat, quia per eam Deus testatus est de voluntate sua, et quid a populo suo fieri vellet : vel quia eam cum contestatione dedit. — *In Jacob.* Israelitis, filiis Jacob. — *Legem posuit.* Repetitio prioris hemistichii. — *Quanta.* Quæ, ut supra, n. 3. — *Nota facere.* Ut patres filiis, filii nepotibus narrarent et nota facerent.

6. *Ut cognoscat generatio altera.* Ne venturæ generationes ignorent divina beneficia, et quid ex legis præscripto facere debeant.

7. *Exquirant.* Sollicite custodiant.

8. *Generatio... exasperans.* Quæ peccatis et nominatim idololatria Deum exasperavit et provocavit ad iracundiam. — *Non direxit cor suum.* Ad rectitudinem et justitiam non paravit, neque disposuit. In Hebr. est, *generatio quæ non præparavit cor suum. Non est creditus cum Deo spiritus ejus.* Non fuit fidelis spiritus populi cum Deo, quia sæpe defecit a fide et obedientia. In græco est οὐκ ἐπιστώθη, non fuit firmus, fidus, fixus in Deo.

9. *Flii Ephrem.* Alludit ad historiam quæ narratur I. Paralip. 7, 21. Vide quæ ibi diximus. — *Intendentes et mittentes arcum.* Egregii sagittarii et bellatores. Mittentes arcum idem est ac remittentes arcum ad sagittas ejaculandas. — *Conversi sunt.* In fugam se dederunt.

10. *Testamentum Dei.* Legem Dei.

12. *In campo Taneos.* In planitie Ægypti, cujus regia dicitur Tanis. Est enim Tanis urbs ad Nili ostium, quod propterea Taniticum appellatur apud Ptolomæum et Strabonem, lib. 17.

13. *a* Interrupit mare, et perduxit eos : et statuit aquas quasi in utre. [a *Exod.* 14. 21. 22.]

14. Et deduxit eos in nube diei : et tota nocte in illuminatione ignis.

15. *a* Interrupit petram in eremo : et adaquavit eos velut in abysso multa. [a *Exod.* 17. 6. *Ps.* 104. 41.]

16. Et eduxit aquam de petra : et deduxit tanquam flumina aquas.

17. Et apposuerunt adhuc peccare ei : in iram excitaverunt Excelsum in inaquoso,

18. Et tentaverunt Deum in cordibus suis : ut peterent escas animabus suis.

19. Et male locuti sunt de Deo; dixerunt : Numquid poterit Deus parare mensam in deserto?

20. Quoniam percussit petram, et fluxerunt aquæ, et torrentes inundaverunt.

Numquid et panem poterit dare, aut parare mensam populo suo?

21. *a* Ideo audivit Dominus, et distulit : et ignis accensus est in Jacob, et ira ascendit in Israel : [a *Num.* 11. 1.]

22. Quia non crediderunt in Deo, nec speraverunt in salutari ejus.

23. Et mandavit nubibus desuper, et januas cœli aperuit.

24. *a* Et pluit illis manna ad manducandum, et panem cœli dedit eis. [a *Exod.* 16. 4. *Num.* 11. 7.]

25. *a* Panem angelorum manducavit homo : cibaria misit eis in abundantia. [a *Joan.* 6. 31. *I. Cor.* 10. 3.]

13. Il divisa la mer *Rouge*, et il les y fit passer à *pied sec;* et il resserra ses eaux, comme dans un vase.

14. Il les conduisit durant le jour avec la nuée, et durant toute la nuit, avec un feu qui les éclairait.

15. Il fendit la pierre dans le désert, et leur donna à boire comme s'il y avait eu là des abîmes d'eaux.

16. Car il fit sortir l'eau de la pierre, et la fit couler comme des fleuves.

17. *Et cependant* ils ne laissaient pas de pécher encore contre lui. Ils excitèrent la colère du Très-Haut dans un lieu qui était sans eau,

18. Et ils tentèrent Dieu dans leurs cœurs en lui demandant des viandes qui leur fussent agréables.

19. Et ils parlèrent mal de Dieu, en disant : Dieu pourra-t-il bien préparer une table dans le désert?

20. A cause qu'il a frappé la pierre et que les eaux en ont coulé, et que des torrents ont inondé *la terre.*

Pourra-t-il de même *nous* donner du pain, ou préparer une table pour son peuple?

21. C'est pourquoi le Seigneur ayant ouï ces discours différa. Et un feu s'alluma contre Jacob, et la colère *du Seigneur* s'éleva contre Israël,

22. Parce qu'ils ne crurent point à Dieu et qu'ils n'espérèrent point en son assistance salutaire;

23. Car il commanda aux nuées qui étaient au-dessus d'eux *de s'ouvrir;* et il ouvrit les portes du ciel;

24. Et il *en* fit tomber la manne comme une pluie pour leur servir de nourriture; et il leur donna un pain du ciel :

25. L'homme mangea le pain des anges; il leur envoya de la nourriture en abondance.

---

13. *Interrupit mare.* Divisit mare. Vide Exodi 14, n. 22. — *Statuit aquas.* Collegit aquas maris.

14. *Deduxit eos in nube diei.* Interdiu enim nubes castra Israelitarum præcedebat, quemadmodum nocte columna ignis de qua subditur, *et tota nocte in illuminatione ignis.*

15. *Interrupit petram.* Aperuit petram. Historiam habes Exod. 17, 6. — *Adaquavit.* Aquæ potum large dedit. Sumpta est similitudo a gregibus qui proprie adaquantur. — *Velut in abysso multa.* Tantam aquarum copiam suppeditavit, ac si essent ad ripam profundissimi alicujus fluminis.

17. *Apposuerunt... peccare.* Iterum peccaverunt. — *In inaquoso.* In deserto aquis carente.

18. *Tentaverunt Deum.* Quasi experimentum capere volentes quantum facere posset Deus. — *In cordibus suis.* In desideriis suis quæ corde versabant et ore promebant, carnium esum postulantes. — *Animabus suis.* Sibi, vel cupiditatibus suis.

19. *Male locuti sunt de Deo.* Murmurantes et dubitantes an populum suum Deus in deserto pascere posset; ut ex sequentibus patet. — *Numquid poterit, etc.*

20. *Quoniam percussit petram.* Quasi dicerent : Poteritne Deus cibum dare, quemadmodum potum dedit? — *Panem.* Cibum.

21. *Distulit.* Promissam terram populo suo dare. Vel sensus est : longe fecit a se populum suum; amovit benevolentiam et favorem suum. — *Ignis accensus est in Jacob.* Iratus misit ignem qui devoraret eos qui erant in extremis castris. Vide Num. 11. — *Ascendit in Israel.* Israelitas invasit.

22. *Non crediderunt in Deo.* Post tot miracula et beneficia non crediderunt Deum posse et velle illis adesse, et curam illorum genere. — *In salutari ejus.* In salute ejus. Nec ab eo salutem speraverunt.

23. *Et mandavit nubibus.* Quasi dicat : Et tamen sperare debebant, quandoquidem prius nubibus mandaverat ut pluerent manna, Exod. 16, 4. — *Januas cœli.* Dictum poetice. Cœli nomine aer significatur, ut sæpe alibi in Scriptura.

24. *Panem cœli.* Manna, cibum de cœlo venientem.

25. *Panem angelorum.* Manna quod angelorum ministerio formabatur. — *Cibaria.* Commeatum. — *In abundantia.* Nam manna late per desertum et circum castra spargebat, ut longe pluribus sufficere posset.

26. Il changea dans l'air le vent du midi, et substitua par sa puissance le vent du couchant.

27. Et il fit pleuvoir sur eux des viandes, comme la poussière de la terre : et *le vent leur porta* des oiseaux, comme le sable de la mer.

28. Ils tombèrent dans le milieu de leur camp et autour de leurs tentes.

29. Et ils en mangèrent et en furent pleinement rassasiés. Dieu leur accorda ce qu'ils désiraient;

30. Et ils ne furent point frustrés de ce qu'ils avaient souhaité.

Ces viandes étaient encore dans leur bouche

31. Lorsque la colère de Dieu s'éleva contre eux :

Et il tua les plus gras d'entre eux; et il fit tomber *morts* ceux qui étaient comme l'élite d'Israël.

32. Après tout cela ils ne laissèrent pas de pécher encore; et ils n'ajoutèrent point de foi à ses merveilles.

33. Et leurs jours passèrent comme une ombre, et leurs années s'écoulèrent très-promptement.

34. Lorsqu'il les faisait mourir, ils le recherchaient et ils retournaient à lui, et ils se hâtaient de venir le trouver.

35. Ils se souvenaient *alors* que Dieu était leur défenseur, et que le Dieu très-haut était leur sauveur.

36. Mais ils l'aimaient *seulement* de bouche, et ils lui mentaient de la langue.

37. Car leur cœur n'était point droit devant lui : et ils ne furent point fidèles dans *l'observation* de son alliance.

38. Mais pour lui, il usait de miséricorde à leur égard; il leur pardonnait leurs péchés; et il ne les perdait pas entièrement.

26. *a* Transtulit austrum de cœlo : et induxit in virtute sua africum. [a *Num.* 11. 31.]

27. Et pluit super eos sicut pulverem carnes : et sicut arenam maris volatilia pennata.

28. Et ceciderunt in medio castrorum eorum, circa tabernacula eorum.

29. Et manducaverunt et saturati sunt nimis, et desiderium eorum attulit eis :

30. Non sunt fraudati a desiderio suo.

a Adhuc escæ eorum erant in ore ipsorum : [a *Num.* 11. 33.]

31. Et ira Dei ascendit super eos.

Et occidit pingues eorum, et electos Israel impedivit.

32. In omnibus his peccaverunt adhuc : et non crediderunt in mirabilibus ejus.

33. Et defecerunt in vanitate dies eorum, et anni eorum cum festinatione.

34. Cum occideret eos, quærebant eum : et revertebantur, et diluculo veniebant ad eum.

35. Et rememorati sunt quia Deus adjutor est eorum : et Deus excelsus redemptor eorum est.

36. Et dilexerunt eum in ore suo, et lingua sua mentiti sunt ei :

37. Cor autem eorum non erat rectum cum eo : nec fideles habiti sunt in testamento ejus.

38. Ipse autem et misericors, et propitius fiet peccatis eorum : et non disperdet eos.

---

26. *Transtulit.* Græce, ἀπῆρεν, abstulit, cessare fecit, removit. — *Austrum.* Austrum orientalem, qui dicitur eurus; nam in Hebræo est, *transtulit ventum orientalem.* — *In virtute sua.* Potentia sua. — *Africum.* Ventum Libycum euro quidem vicinum et conjunctum, sed adducendis avibus illis magis opportunum.

27. *Sicut pulverem carnes.* Tanta copia quanta est pulvis, innumerabili. — *Carnes.* Coturnices.

28. *Ceciderunt.* Volabant enim in aere duorum cubitorum altitudine super terram, ut habemus Num. c. 11, n. 31.

29. *Desiderium eorum attulit eis.* Dedit eis quod desideraverunt.

30. *Non sunt fraudati a desiderio suo.* Plane impletum est desiderium et votum ipsorum. — *Adhuc escæ eorum erant in ore ipsorum.* Nondum defecerat hujusmodi carnium cibus, sed adhuc hærebat in dentibus eorum.

31. *Ira Dei ascendit super eos.* Ultio divina illos invasit. — *Occidit.* Plaga ignis, de quo vide Num. 11, 33. — *Pingues.* Magnates, proceres, primarios viros. — *Electos.* Præcipuos Israelitarum. — *Impedivit.* Græce, συνεμπόδισεν, compedivit quasi pedes stringendo, et prohibendo ne in terram permissionis possent ascendere, per mortis scilicet immissionem.

32. *In omnibus his.* His omnibus suppliciis et plagis non obstantibus. — *Non crediderunt in mirabilibus ejus.* Non resipuerunt, nec miraculis fidem adhibuerunt.

33. *Defecerunt in vanitate dies eorum.* Absumpti sunt dies vitæ eorum in vanitate, ita ut sine honore et sine aliquo præclaro facinore otiose in deserto vitam absolverent. — *Et anni eorum cum festinatione.* Accisa est et contractior facta vita eorum, nam quadraginta annorum spatio omnes qui ex Ægypto egressi fuerant morte assumpti sunt, præter duos, Josue scilicet et Caleb.

34. *Cum occideret eos.* Cum eos Deus plagis affligebat et atterebat malis. — *Quærebant eum.* Convertebantur ad Dominum. — *Diluculo.* Festinanter, perniciter.

35. *Et rememorati sunt.* Vexatione dante intellectum recordabantur.

36. *In ore suo.* Ore tenus. Multa pollicebantur, pauca præstabant. — *Mentiti sunt.* Quia nimirum cor eorum non erat rectum et sincerum, ut statim subditur.

37. *Nec fideles habiti sunt.* Nec inventi sunt fideles. — *In testamento ejus.* In lege et præceptis ejus.

38. *Abundavit ut averteret iram suam.* Abunde avertit iram suam, imo omnino non accendit iram suam, adeo misericors est.

Et abundavit ut averteret iram suam : et non accendit omnem iram suam :

39. Et recordatus est quia caro sunt : spiritus vadens, et non rediens.

40. Quoties exacerbaverunt eum in deserto, in iram concitaverunt eum in inaquoso ?

41. Et conversi sunt, et tentaverunt Deum : et Sanctum Israel exacerbaverunt.

42. Non sunt recordati manus ejus, die qua redemit eos de manu tribulantis :

43. Sicut posuit in Ægypto signa sua, et prodigia sua in campo Taneos.

44. *a* Et convertit in sanguinem flumina eorum, et imbres eorum, ne biberent. [a *Exod.* 7. 20.]

45. *a* Misit in eos cœnomyiam, et comedit eos; et ranam, et disperdidit eos. [a *Exod.* 8. 6. 24.]

46. *a* Et dedit ærugini fructus eorum, et labores eorum locustæ. [a *Exod.* 10. 15.]

47. *a* Et occidit in grandine vineas eorum, et moros eorum in pruina. [a *Exod.* 9. 25.]

48. Et tradidit grandini jumenta eorum, et possessionem eorum igni.

49. Misit in eos iram indignationis suæ : indignationem, et iram, et tribu-

Et il arrêtait beaucoup les effets de sa colère, et il n'allumait point contre eux toute sa fureur.

39. Il se souvenait de leur chair et de leur vie, *semblable* à une vapeur qui passe et ne revient plus.

40. Combien de fois l'ont-ils irrité dans le désert, et ont-ils excité sa colère dans les lieux secs et sans eau !

41. Ils recommençaient à tenter Dieu, et à irriter le Saint d'Israël.

42. Ils ne se souvenaient point de la puissance qu'il fit paraître au jour qu'il les délivra des mains de celui qui les affligeait ;

43. De quelle sorte il fit éclater dans l'Egypte les signes de sa puissance et ses prodiges dans la plaine de Tanès,

44. Lorsqu'il changea en sang leurs fleuves et toutes leurs eaux, afin qu'ils n'en pussent boire ;

45. Qu'il leur envoya une infinité de mouches différentes qui les dévoraient, et des grenouilles qui perdaient tout ;

46. Qu'il fit consumer leurs fruits par des vers et leurs travaux par des sauterelles :

47. Qu'il fit mourir leurs vignes par la grêle, et leurs mûriers par la gelée ;

48. Qu'il extermina leurs bêtes par cette grêle, et tout ce qu'ils possédaient par le feu *du ciel ;*

49. Qu'il leur fit sentir les effets de sa colère et de son indignation ; qu'il les accabla par le

---

39. *Recordatus est quia caro sunt.* Id est, res infirma, corrupta, obnoxia peccatis et miseriis. — *Spiritus vadens et non rediens.* Res tenuis quasi ventus, et, ut dicitur Jacobi 4, 15 : *Vapor est ad modicum parens*, qui scilicet evanescit, nec amplius apparet.

40. *Quoties exacerbaverunt eum.* Id est, sane frequenter illum ad iracundiam provocaverunt in deserto, murmurantes, non credentes Deo, nec fidentes divinæ illius providentiæ, aliisque peccatis. — *In iram.* Usitata repetitio præcedentis hemistichii. — *In inaquoso.* Deserto arenti et sine aquis.

41. *Conversi sunt.* Hebraismus, pro et rursum tentaverunt Deum. Alii interpretantur : et redierunt ad ingenium et ad pristinos mores. — *Sanctum Israel exacerbaverunt.* In Hebræo est, *sanctum Israel limitaverunt.* התוו, *hituu*, a radice תוה quasi Deus tantum duntaxat posset quantum ipsi volebant et sibi fingebant.

42. *Manus ejus.* Auxilii, defensionis, potentiæ divinæ. — *Die qua redemit.* Obliti sunt illius temporis cum e potestate Pharaonis liberati sunt a Deo.

43. *Sicut posuit.* Qua ratione prodigia patrarit in Ægypto. — *In campo Taneos.* Vide dicta supra, n. 12.

44. *Convertit in sanguinem.* Historia nota est ex lib. Exod., cap. 7, 20. — *Imbres.* Fluenta rivos. — *Ne biberent.* Adeo ut quod biberent non haberent.

45. *Cœnomyam.* Vide Exod., 8, 24. Κυνόμυια omne genus muscarum significat, quasi mixtionem, seu mixturam muscarum. Aquila vocavit παμμυῖαν eodem sensu, id est, *omnimodam muscam.* — *Comedit eos.* Musca Ægyptios. — *Et ranam.* De plaga ranarum vide Exod., 8, 6. — *Disperdidit eos.* Græce διέφθειρεν αὐτοὺς, *perdidit, corrupit eos.*

46. *Ærugini.* D. Hieronymus bruchum vertit; hoc enim significat hebraicum חסיל, *chasil.* Ita per æruginem intelligendi sunt bruchi et locustæ, quæ animantia devorant herbas ad modum æruginis. Alioqui ærugo, græce ἐρυσίβη, vitium segetum est, cujus meminit Ovid., 1. Fastor. cum ait :

Interea crescat scabræ rubiginis expers,
Nec vitio cœli palleat ægra seges.

De plaga locustarum vide Exod., 10.

47. *Occidit.* Perdidit; metaphora. Etiam plantæ suo modo vivunt anima vegetante. Sic Aristæus apud Virgil., 4, Georg. dicebat : *Interfice messes.* — *Moros.* Vox שקמות *siqmoth*, sycomoros significat, genus ficuum silvestrium, quibus Ægyptus abundat. — *In pruina.* S. Hieronymus vertit, *in frigore*, scilicet pruinæ.

48. *Et tradidit grandini.* De hac plaga vide Exod., 9. 23, 25. — *Igni.* Grandini enim fulgura et fulmina miscebantur.

49. *Iram indignationis.* Hoc versiculo generatim complectitur propheta omnes alias plagas quas omiserat, ut ulcera et vesicas, et alia id genus. — *Immissiones per angelos malos.* Calamitates ab angelis malis immissas. Insinuat etiam plagam primogenitorum occisorum qui ab angelo percutiente interfecti sunt, Exod., 12. — *Angelos malos.* Vel dæmones intelligit, vel bonos nocentes.

poids de sa fureur, et les affligea par les différents fléaux qu'il leur envoya par le ministère des mauvais anges;

50. Qu'il ouvrit un chemin spacieux à sa colère pour n'épargner plus leur vie, et pour envelopper dans une mort *commune* leurs bestiaux;

51. Qu'il frappa tous les premiers-nés dans la terre de l'Egypte, et les prémices de tous leurs travaux dans la terre de Cham;

52. Et qu'il enleva son peuple comme des brebis, et les conduisit comme un troupeau dans le désert;

53. Qu'il les mena plein d'espérance et leur ôta toute crainte, leurs ennemis ayant été couverts par la mer.

54. Il les emmena ensuite sur la montagne *de Sion* qu'il s'était consacrée, sur la montagne que sa droite a acquise.

Car il chassa de devant leur face les nations *qui l'habitaient;* et il leur distribua au sort la terre *qu'il leur avait promise,* après l'avoir partagée avec le cordeau.

55. Et il établit les tribus d'Israël dans les demeures de ces nations.

56. Mais ils tentèrent et irritèrent de nouveau le Dieu très-haut, et ils ne gardèrent point ses préceptes.

57. Ils se détournèrent de lui et n'observèrent point son alliance : et à l'exemple de leurs pères, ils devinrent comme un arc faussé dont on tire de travers.

58. *Car* ils irritèrent sa colère sur leurs collines; et ils le piquèrent de jalousie par les idoles qu'ils se fabriquèrent.

59. Dieu entendit *leurs blasphèmes :* et il n'eut plus que du mépris pour Israël, qu'il réduisit à la dernière humiliation.

60. Et il rejeta le tabernacle qui était à Silo, son propre tabernacle où il avait demeuré parmi les hommes.

lationem, immissiones per angelos malos.

50. Viam fecit semitæ iræ suæ, non pepercit a morte animabus eorum : et jumenta eorum in morte conclusit.

51. *a* Et percussit omne primogenitum in terra Ægypti : primitias omnis laboris eorum in tabernaculis Cham. [a *Exod.* 12. 29.]

52. Et abstulit sicut oves populum suum : et perduxit eos tanquam gregem in deserto.

53. Et deduxit eos in spe, et non timuerunt : *a* et inimicos eorum operuit mare. [a *Exod.* 14. 27.]

54. Et induxit eos in montem sanctificationis suæ : montem, quem acquisivit dextera ejus.

Et ejecit a facie eorum gentes : et *a* sorte divisit eis in terram in funiculo distributionis. [a *Jos.* 13. 17.]

55. Et habitare fecit in tabernaculis eorum tribus Israel.

56. Et tentaverunt, et exacerbaverunt, Deum excelsum : et testimonia ejus non custodierunt.

57. Et averterunt se : et non servaverunt pactum quemadmodum patres eorum, conversi sunt in arcum pravum.

58. In iram concitaverunt eum in collibus suis : et in sculptilibus suis ad æmulationem eum provocaverunt.

59. Audivit Deus, et sprevit : et ad nihilum redegit valde Israel.

60. Et repulit tabernaculum Silo, tabernaculum suum, *a* ubi habitavit in hominibus. [a *I. Reg.* 4. 4. *Jerem.* 7. 12. 14. et 26. 6].

58. *Concitaverunt eum in collibus suis.* C'est un reproche indirect adressé aux dix tribus qui sacrifièrent toujours sur les hauts lieux, abandonnant ainsi le temple (HI. Reg., XII, 31).

---

50. *Viam fecit semitæ iræ suæ.* Præscripsit iræ suæ viam per quam transiret, Ægyptiis nimirum nocendo, parcendo Hebræis. — *Non perpecit a morte.* Quominus morti traderet. — *Animabus eorum.* Vitæ eorum. — *In morte conclusit.* Morti tradidit.

51. *Omne primogenitum.* Vide Exod., 12, 20. — *Primitias omnis laboris eorum.* Periphrasis primogenitorum, qui sunt primitiæ laborum patrum. Genes., 49, 3, Ruben primogenitus dicitur *principium doloris patris.* — *In tabernaculis Cham.* Ægyptiorum, qui sunt a Cham Noe filio prognati per Misraim, Genes., 10, 6.

52. *Abstulit.* Eduxit.

53. *In spe.* Tuto, secure, confidenter. — *Inimicos eorum.* Ægyptios persequentes Israelem.

54. *In montem sanctificationis suæ.* Sic appellat Judæam magna ex parte montosam, quam sibi sanctificaverat et consecraverat pro loco et sede primaria religionis. — *Acquisivit.* Possedit, bello ejectis Chananæis. — *Gentes.* Chananæos. — *Sorte divisit eis terram.* Quod factum legimus Jos., 13, 8. — *In funiculo distributionis.* Quia ad dividendos agros et eorum fines constituendos olim funiculis utebantur, sive materiati essent, sive mathematici et imaginarii.

55. *Habitare fecit.* Collocavit. — *In tabernaculis eorum.* In sedibus et regionibus Chananæorum.

56. *Et tentaverunt.* Rursum tentaverunt et irritaverunt Deum. — *Testimonia ejus.* Legem et præcepta ejus. Vide dicta num. 5.

57. *Conversi sunt in arcum pravum.* In modum arcus pravi et fallacis, qui in scopum sagittas non dirigit, sed fractus vel inversus nocet sagittario.

58. *In collibus suis.* In collibus excelsis, in quibus tanquam in templis idolis sacrificabant. — *Sculptilibus.* Idolis ex lapide, vel ligno sculptis. — *Ad æmulationem.* Ad zelum et iracundiam.

59. *Audivit Deus.* Audivit et vidit scelera eorum. — *Sprevit.* Abominatus est Israelem. — *Ad nihilum redegit.* Perdidit, et ab hostibus vexari et dura servitute premi permisit.

60. *Repulit tabernaculum Silo.* Tabernaculum quod erat in Silo, in quo servabatur arca fœderis, deseruit, et arcam in Philisthæorum manus venire permisit. I. Reg., 4, 4. — *In hominibus.* Inter homines.

61. Et tradidit in captivitatem virtutem eorum et pulchritudinem eorum in manus inimici.

62. Et conclusit in gladio populum suum : et hæreditatem suam sprevit.

63. Juvenes eorum comedit ignis; et virgines eorum non sunt lamentatæ.

64. Sacerdotes eorum in gladio ceciderunt : et viduæ eorum non plorabantur.

65. Et excitatus est tanquam dormiens Dominus, tanquam potens crapulatus a vino.

66. Et percussit inimicos suos in posteriora ; opprobrium sempiternum dedit illis.

67. Et repulit tabernaculum Joseph : et tribum Ephraim non elegit.

68. Sed elegit tribum Juda, montem Sion quem dilexit.

69. Et ædificavit sicut unicornium sanctificium suum in terra, quam fundavit in sæcula.

70. Et elegit David servum suum, et sustulit eum de gregibus ovium; de post fœtantes accepit eum.

71. Pascere Jacob servum suum, et Israel hæreditatem suam.

72. Et pavit eos in innocentia cordis sui; et in intellectibus manuum suarum deduxit eos.

61. Il livra l'arche, leur force et leur gloire, entre les mains de l'ennemi, la rendant captive.

62. Et il exposa de tous côtés son peuple à l'épée; et il regarda son héritage avec mépris.

63. Le feu *de la guerre* dévora leurs jeunes hommes ; et leurs filles ne furent point pleurées.

64. Leurs prêtres furent mis *à* mort par l'épée : et nul ne versait des larmes sur leurs veuves.

65. Et le Seigneur se réveilla, comme s'il avait dormi, et comme un homme que le vin qui l'avait enivré rend plus fort.

66. Et il frappa ses ennemis par derrière ; et il les couvrit d'une confusion éternelle.

67. Et il rejeta *son* tabernacle de Joseph : et il ne choisit point la tribu d'Ephraïm ;

68. Mais il choisit la tribu de Juda, la montagne de Sion qu'il a aimée.

69. Et il bâtit dans la terre qu'il avait affermie pour tous les siècles son sanctuaire, qu'il a rendu *fort* comme *la corne de* la licorne.

70. Il a choisi David son serviteur; et il l'a tiré *de la garde* des troupeaux de brebis; et il l'a pris, lorsqu'il suivait celles qui étaient pleines,

71. Afin qu'il servît de pasteur à son serviteur Jacob, et à Israël *qui est* son héritage.

72. Car il les a nourris; avec un cœur plein d'innocence ; et il les a conduits avec *une* intelligence *qui a paru* dans toutes ses actions.

70. *Elegit David, servum suum.* Il lui a donné la royauté pour jamais, à lui et à ses descendants, comme le disait Abia, le fils de Roboam, aux tribus révoltées (II. Par., XIII, 5). Ce Psaume, dit le P. Berthier, est consolant et terrible ; consolant pour les vrais Israëlites de tous les temps, terrible pour les incrédules, les opiniâtres et les rebelles. Jésus-Christ, dont le Prophète rend les pensées, a voulu qu'il fût très-étendu et très-détaillé, afin de nous faire connaitre ses deux grands attributs qui sont la miséricorde et la justice, la clémence et la sévérité. C'est comme un grand tableau où l'Evangile est peint en symboles. Nous en découvrons mieux que le peuple Juif les rapports et les convenances. En profitons-nous mieux que cette nation indocile? Ce doit être le sujet de nos réflexions, tandis qu'il est encore temps d'entendre celui qui dit : « O mon peuple, écoutez ma voix, rendez-vous attentif à ma loi, ne perdez rien des paroles qui sortent de ma bouche. »

---

61. *Virtutem eorum.* Arcam, quæ robur et ornamentum præstabat populo.

62. *Conclusit in gladio.* Objecit undique gladiis hostilibus. — *Hæreditatem suam.* Israelitas, quos prius ut populum et peculium suum diligebat et fovebat.

63. *Ignis.* Ultio et indignatio divina. — *Non sunt lamentatæ.* Hebr. *non sunt ejulatæ*, nemo eas lugebat; passive enim sumitur illud *lamentatæ.* Quare D. Hieronymus vertit, *et virgines ejus nemo luxit.*

64. *Sacerdotes eorum.* Ophni et Phinees qui eadem clade perierunt, I. Reg., 4. — *Viduæ eorum.* Sacerdotum. — *Non plorabantur.* Nemo illas consolabatur, cum illis extinctos maritos lugendo; omnes enim domestico luctu et funere tenebantur.

65. *Excitatus est.* Ad ferendum auxilium populo suo. — *Tanquam dormiens.* Ad modum ejus qui post longum somnum exsurgit. — *Tanquam potens.* Tanquam prævalidus aliquis pugnator. — *Crapulatus a vino.* Vino madidus, qui omnia clamoribus et plagis miscet, vino vires et animum suggerente. Loquitur de Deo humano more.

66. *In posteriora.* Morbo natium, de quo I. Reg. 5, 9. — *Opprobrium.* Dedecus, propter pudendum morbi genus.

67. *Repulit tabernaculum Joseph.* Noluit enim Deus tabernaculum suum amplius esse in Silo urbe tribus Ephraim, sive Joseph, quod idem est. — *Non elegit.* Idem quod dixerat, *repulit.*

68. *Tribum Juda.* Et in ea montem Sion, ubi regni et templi sedem constituit, idque propter Christum, qui ex illa tribu erat exoriturus.

69. *Sicut unicornium sanctificium suum.* Id est, sanctuarium suum firmissimum quasi cornu monocerotis, quod est durissimum et solidissimum Hæc est præcipua parabola et propositio, sive ænigma potissimum quod initio Psalmi propheta promisit; neque enim sanctuarium veteris Testamenti fuit firmum ut cornu monocerotis, nisi quatenus fuit figura sanctuarii novi Testamenti; quemadmodum nec Sion aut Jerusalem fundata est in sæcula, nisi quatenus typus fuit Christi Ecclesiæ.

70. *De post fœtantes.* Euntem post fœtas oves; ab agendis fœtis ovibus.

71. *Pascere Jacob.* Populum Hebræum gubernare. — *Hæreditatem suam.* Quem Deus suam peculiarem hæreditatem esse voluit.

72. *In innocentia cordis.* Mente integra et sincera. — *In intellectibus manum suarum.* Prudenter, intelligenter, peritis manibus peritum se illis ducem præbuit : sic pastores manu et pede oves dirigunt.

PSAUME LXXVIII (LXXIX).

Prophétie sur les malheurs de Jérusalem.

1. Psaume à Asaph.

O Dieu! les nations sont entrées dans votre héritage : elles ont souillé votre saint temple; elles ont réduit Jérusalem à *être comme une cabane qui sert à* garder les fruits.

2. Elles ont exposé les corps morts de vos serviteurs pour servir de nourriture aux oiseaux du ciel: les chairs de vos saints, pour être la proie des bêtes de la terre.

3. Elles ont répandu leur sang comme l'eau autour de Jérusalem : et il n'y avait personne qui leur donnât la sépulture.

4. *Ainsi* nous sommes devenus un sujet d'opprobre *à* nos voisins : ceux qui sont autour de nous se moquent de nous et nous insultent.

5. Jusqu'à quand, Seigneur, vous mettrez-vous en colère, comme si votre colère devait être éternelle? Jusqu'à quand votre fureur s'allumera-t-elle comme un feu *pour nous dévorer?*

6. Répandez abondamment votre colère sur les nations qui ne vous connaissent pas, et sur les royaumes qui n'invoquent point votre nom,

7. Parce qu'ils ont dévoré Jacob, et rempli de désolation *le lieu* de sa demeure.

8. Ne vous souvenez point de nos anciennes iniquités; *mais* que vos miséricordes nous préviennent promptement, parce que nous sommes réduits à la dernière misère.

9. Aidez-nous, ô Dieu qui êtes notre sauveur! délivrez-nous, Seigneur, pour la gloire de votre nom; et pardonnez-nous nos péchés, à cause du nom qui vous est propre;

10. De peur qu'on ne dise *de nous* parmi les *autres* peuples : Où est maintenant leur Dieu? Faites éclater contre les nations devant nos yeux,

1. Psalmus Asaph.

Deus, venerunt gentes in hæreditatem tuam, polluerunt templum sanctum tuum; posuerunt Jerusalem in pomorum custodiam.

2. Posuerunt morticina servorum tuorum, escas volatilibus cœli; carnes sanctorum tuorum, bestiis terræ.

3. Effuderunt sanguinem eorum tanquam aquam in circuitu Jerusalem; et non erat qui sepeliret.

4. Facti sumus opprobrium vicinis nostris; subsannatio et illusio his qui in circuitu nostro sunt.

5. Usquequo, Domine, irasceris in finem; ascendetur velut ignis zelus tuus?

6. *a* Effunde iram tuam in gentes quæ te non noverunt; et in regna quæ nomen tuum non invocaverunt; [a *Jerem.* 10. 25.]

7. Quia comederunt Jacob; et locum ejus desolaverunt.

8. *a* Ne memineris iniquitatum nostrarum antiquarum, cito anticipent nos misericordiæ tuæ; quia pauperes facti sumus nimis. [a *Isa.* 64. 9.]

9. Adjuva nos, Deus, salutaris noster; et propter gloriam nominis tui, Domine, libera nos; et propitius esto peccatis nostris, propter nomen tuum;

10. Ne forte dicant in gentibus : Ubi est Deus eorum? et innotescat in nationibus coram oculis nostris,

PSAL. LXXVIII. — 1. *Deus, venerunt gentes.* Ce Psaume est une prophétie qui a pour objet les malheurs de Jérusalem. L'auteur du livre des Machabées (I. Mach., VII, 17), ayant cité les premiers versets de ce Psaume, plusieurs interprètes se sont appuyés sur cette autorité pour dire qu'il s'agissait ici des maux que Jérusalem et la Judée souffrirent d'Antiochus. D'autres ont prétendu qu'il fallait rapporter cette prophétie à la ruine de Jérusalem sous Nabuchodonosor. On peut même accepter cette double application, mais on ne peut entendre les paroles du Psalmiste de la ruine de Jérusalem sous Titus, parce que, comme l'observe saint Augustin, ce Psaume est une prière, et l'Esprit-Saint n'aurait pas engagé le Prophète à prier pour une ville que le Seigneur avait condamnée à une ruine totale et sans retour.

9. *Adjuva nos Deus.* Les malheurs de Jérusalem ayant été l'image des persécutions qu'a essuyées l'Eglise sous les empereurs romains, les chrétiens ont pu adresser à Dieu cette prière qui est d'un style si énergique et si pressant. Les fidèles soumis à de rudes épreuves, peuvent aussi en faire usage au milieu de leurs peines intérieures ou extérieures, et solliciter de Dieu leur délivrance, comme le Prophète sollicite celle d'Israël.

PSAL. LXXVIII. — 1. *Psalmus Asaph.* Vide dicta ad titulum Psalm. 49. — *Hæreditatem tuam.* Vide dicta superiori Psalmo n. 71. — *In pomorum custodiam.* Id est, de urbe amplissima exiguum et vile tuguriolum fecerunt, qualia sunt ea in quibus custodiuntur poma, vel quibus pomorum custodes excubant.

2. *Morticina.* Cadavera. — *Carnes.* Objecerunt in escam et lanienam volucribus et bestiis.

3. *Tanquam aquam.* Magna copia.

4. *Facti sumus opprobrium.* Viles, despicabiles, contempti apud populos nobis conterminos.

5. *Usquequo... irasceris.* Nobis. — *Zelus tuus.* Vehemens ira tua.

7. *Comederunt Jacob.* Perdiderunt, consumpserunt, — *Locum ejus.* Regionem quam inhabitat. — *Desolaverunt.* In solitudinem et vastitatem redegerunt.

8. *Antiquarum.* Quas majores nostri perpetrarunt, vel nos olim commisimus. — *Anticipent.* Priusquam pereamus, adsint nobis misericordiæ tuæ. — *Pauperes.* Afflicti et miseri.

9. *Salutaris noster.* Salvator et salus nostra. — *Propter gloriam nominis tui.* Ut nobis ereptis gloriosum sit nomen tuum, quod rursus repetitur secunda versiculi parte.

10. *Ubi est Deus eorum?* Cur eorum, Deus, in quo gloriantur, opem illis non fert? an impotens est, et mala ab illorum capitibus avertere non potest? — *Innotescat.* Ultio sanguinis; cadit enim hoc verbum in sequentem versum.

Ultio sanguinis servorum tuorum, qui effusus est;

11. Introeat in conspectu tuo gemitus compeditorum.

Secundum magnitudinem brachii tui, posside filios mortificatorum.

12. Et redde vicinis nostris septuplum in sinu eorum; improperium ipsorum, quod exprobaverunt tibi, Domine.

13. Nos autem populus tuus, et oves pascuæ tuæ, confitebimur tibi in sæculum;

In generationem et generationem annuntiabimus laudem tuam.

La vengeance du sang de vos serviteurs, qui a été *injustement* répandu.

11. Que les gémissements de ceux qui sont captifs s'élèvent jusqu'à vous.

Possédez, par la force toute-puissante de votre bras, les enfants de ceux qu'on a fait mourir;

12. Et rendez dans le sein de nos voisins sept fois autant *de maux qu'ils nous en ont fait;* faites retomber sur eux sept fois plus d'opprobres qu'ils ne vous en ont fait, Seigneur.

13. Mais pour nous, qui sommes votre peuple et les brebis que vous nourrissez, nous vous louerons éternellement;

Et nous publierons vos louanges dans la suite de toutes les races.

PSAUME LXXIX (LXXX).

Prière pour Israël en captivité.

1. In finem pro iis qui commutabuntur. testimonium Asaph, Psalmus.

2. Qui regis Israel, intende, qui deducis velut ovem Joseph.

Qui sedes super cherubim, manifestare

3. Coram Ephraim, Benjamin et Manasse.

Excita potentiam tuam, et veni ut salvos facias nos.

4. Deus, converte nos, et ostende faciem tuam, et salvi erimus.

1. Pour la fin, pour ceux qui seront changés : témoignage à Asaph, Psaume.

2. Vous, qui gouvernez Israël et qui conduisez Joseph comme une brebis, écoutez-nous.

Vous qui êtes assis sur les chérubins, manifestez-vous

3. Devant Ephraïm, Benjamin et Manassé.

Excitez et faites paraître votre puissance, et venez pour nous sauver.

4. O Dieu! convertissez-nous, et montrez-*nous* votre visage, et nous serons sauvés.

PSAL. LXXIX. — 2. *Qui regis Israel.* Les Septante ont ajouté au titre de ce Psaume ces mots : *Super Assyrios.* Ils ont voulu indiquer qu'il se rapportait aux Juifs captifs à Babylone. C'est, en effet, le sentiment commun des interprètes. Le Psalmiste, voyant dans l'avenir, l'épreuve qui attend Israël, supplie le Seigneur de délivrer son peuple. Cette prière convient à l'Eglise persécutée et aux malheureux de tous les temps et de toutes les nations qui, dans leur extrême affliction, invoquent le secours du Très-Haut.

---

11. *Introeat in conspectu tuo.* Preces nostræ admittantur ad conspectum tuum et exaudiantur. — *Compeditorum.* Vinctorum, vinculis vel captivitate oppressorum. — *Brachii tui.* Potentiæ tuæ. — *Posside.* Conserva, vindica, assere. — *Mortificatorum.* Occisorum.

12. *Septuplum.* Supplicium nostro multis partibus gravius; ut sit quasi pœna septupli. — *In sinu eorum.* In ipsomet, in ipsorum gremium, in caput ipsorum. — *Improperium ipsorum.* Redde vicinis nostris improprium ipsorum; quod exprobraverunt nobis, repende et regere in eos.

13. *Populus tuus.* Qui sumus populus tuus. — *Pascuæ tuæ.* Gregis tui, quos tu pascis. — *Confitebimur tibi.* Laudabimus te. — *Annuntiabimus.* Prædicabimus et celebrabimus.

PSAL. LXXIX. — 1. *Pro iis qui commutabuntur.* Vide dicta ad titulum Psalmi 44. — *Testimonium Asaph.* Significatur hunc Psal. esse testimonium per Asaph decantatum, quo Spiritus sanctus testificatur captivitatem Israel, et liberationem ejusdem.

2. *Qui regis.* Pastoraliter et suaviter; hoc enim significat hebræum רעה *rohe*, et græcum ποιμαίνων. — *Intende.* Populum tuum respice, et ejus orationem audi. — *Qui deducis velut ovem.* Est repetitio ejus quod dixit, *qui regis.* Dixit *ovem* in singulari, quia hebraicum צאן *tson*, est collectivum, numero singulari multitudinem significans. — *Joseph.* Id est, Israel, gentem Hebræorum a Josepho patriarcha partim originem ducentem, partim cum illo cognationem habentem. Item universæ eos vocat Joseph, quia ei datum est ejus primogeniturae. I. Paral. 5, 1. Primogenitus enim denominat totam familiam. Bellarminus putat Joseph totum populum significare, quia in Ægypto totum populum pavit, illique toti præfuit. — *Qui sedes super cherubim.* Qui sedes in cœlo super primarios angelos qui cherubim appellantur, et in typum hujus rei in sanctuario tuo super imagines cherubim quasi thronum tuum habes propitiatorium, et arcam quasi scabellum pedum tuorum. — *Manifestare.* Ostende faciem tuam placatam et propitiam.

3. *Ephraim, Benjamin et Manasse.* Cur per has tres tribus totus populus significetur non est facile divinare. Fortasse quia hæ tres præcipuæ terræ promissæ partes fuerunt : nam in Ephraim erat Samaria caput regni Israel; in tribu Benjamin saltem ex parte erat Jerusalem caput regni Juda; Manassis vero tribus magnam partem regionis trans Jordanem complectebatur. Vel certe has tres nominavit tribus, quia quando Hebræi armati ordine procedebant, hæ tres simul post arcam incedebant : vide Num. 2, 10; et prophetæ sententia videtur esse; quemadmodum Deus olim singulari favore, dum populus desertum obambularet tribus hisce tribubus aderas, easque præcedebas arcæ insidens; ita nunc adsis eidem populo tuo, etc. — *Excita potentiam tuam.* Quæ sopita quodammodo videtur, quam dissimulas.

4. *Converte nos.* Ad te per pœnitentiam nos tibi reconcilia. Vel nos ab hac captivitate revoca. — *Faciem tuam.* Favorem tuum.

5. Seigneur, Dieu des armées, jusqu'à quand vous mettrez-vous en colère sans vouloir écouter la prière de votre serviteur?

6. *Jusqu'à quand* nous nourrirez-vous d'un pain de larmes et nous ferez-vous boire l'eau de nos pleurs avec abondance?

7. Vous nous avez mis en butte à tous nos voisins, et nos ennemis, se sont moqués de nous avec insulte.

8. Dieu des armées, convertissez-nous, montrez-*nous* votre visage : et nous serons sauvés.

9. Vous avez transporté votre vigne de l'Egypte, et après avoir chassé les nations vous l'avez plantée.

10. Vous lui avez servi de guide dans le chemin, en marchant devant elle : vous avez affermi ses racines, et elle a rempli la terre.

11. Son ombre a couvert les montagnes, et ses branches les cèdres les plus hauts.

12. Elle a étendu ses branches jusqu'à la mer et ses rejetons jusqu'au fleuve.

13. Pourquoi avez-vous détruit la muraille qui l'environnait? *et pourquoi souffrez-vous que* tous ceux qui passent dans le chemin la pillent?

14. Le sanglier de la forêt l'a toute ruinée ; et la bête sauvage l'a dévorée.

15. Dieu des armées! tournez-vous vers nous; regardez du haut du ciel, et voyez, et visitez cette vigne.

16. Donnez la perfection à celle que votre

5. Domine Deus virtutum, quousque irasceris super orationem servi tui?

6. Cibabis nos pane lacrymarum; et potum dabis nobis in lacrymis in mensura?

7. Posuisti nos in contradictionem vicinis nostris; et inimici nostri subsannaverunt nos.

8. Deus virtutum converte nos; et ostende faciem tuam; et salvi erimus,

9. Vineam de Ægypto transtulisti; et ejecisti gentes, et plantasti eam.

10. Dux itineris fuisti in conspectu ejus; plantasti radices ejus, et implevit terram.

11. Operuit montes umbra ejus; et arbusta ejus cedros Dei.

12. Extendit palmites suos usque ad mare; et usque ad flumen propagines ejus.

13. Ut quid destruxisti maceriam ejus; et vindemiant eam omnes qui prætergrediuntur viam?

14. Exterminavit eam aper de silva, et singularis ferus depastus est eam.

15. Deus virtutum, convertere; respice de cœlo, et vide, et visita vineam istam.

16. Et perfice eam quam plantavit

9. *Vineam de Ægypto transtulisti.* Lowth fait remarquer la beauté de cette allégorie. La métaphore qui lui sert de base est enrichie d'une foule de circonstances accessoires qui lui donnent beaucoup d'eclat. En quelques versets, le Psalmiste résume toute l'histoire du peuple de Dieu depuis sa sortie d'Egypte jusqu'aux invasions des Assyriens et des Babyloniens sous Salmanasar et Nabuchodonosor.

---

5. *Deus virtutum.* Deus exercituum. — *Irasceris super orationem servi tui.* Dedignaberis audire orationem meam, et illam rejicies iratus.

6. *Cibabis nos pane lacrymarum.* Quousque nos largis et diuturnis lacrymis conficies? — *Potum dabis nobis in lacrymis.* Potum lacrymarum, lacrymas in potum, ita ut lacrymæ sint nobis cibus et potus. — *In mensura.* In Hebr. est, שלוש *schalisch*, quæ vox grandem mensuram significat et quasi triplicatam.

7. *In contradictionem.* In jurgium, ut inter se de nobis contendant dum quisque nos sibi asserit, ut ii faciunt qui de agri alicujus possessione jurgantur. Alii intelligunt de hostium contradictione non ad invicem, sed cum Hebræis; quasi dicat : Omnes nobis contradicunt, nos impetunt, pugnant contra nos.

8. *Deus virtutum.* Est repetitio versiculi 4.

9. *Vineam de Ægypto transtulisti.* Loquitur de populo Israelitico sub vineæ allegoria. — *Ejecisti gentes.* Chananæos, qui prius terram promissam occupabant. — *Plantasti eam.* Populo tuo fixas et stabiles sedes dedisti.

10. *Dux itineris fuisti.* In exitu de Ægypto et per desertum. — *In conspectu ejus.* Ante faciem ejus, præcedendo in columna nubis et ignis. — *Plantasti radices ejus.* Plantasti, et profundas firmasque radices agere fecisti. — *Implevit terram.* Promissionis, mirum in modum multiplicatis Hebræis.

11. *Operuit montes umbra ejus.* Alludit ad Judæam quæ fere tota montosa erat, quam incolarum multitudo operuit. — *Arbusta ejus. Rami ejus*, ut vertit D. Hieronymus. — *Cedros Dei.* Altissimas cedros superarunt. Qua allegoria significatur reges et principes Hebræorum vicinos reges dignitate et potentia superasse.

12. *Extendit palmites suos.* Fines suos. Vel incolas e gente Hebræorum. — *Usque ad mare.* Mediterraneum. — *Usque ad flumen.* Euphraten. Nam a mari Mediterraneo ad Euphraten erat terræ promissæ amplitudo. Exod. 23, 31. et Deut. 11, 24. — *Propagines.* Idem quod paulo ante dixit palmites.

13. *Destruxisti maceriam.* Cura et tutela tua destituisti populum tuum. — *Vindemiant eam.* Diripiunt, ut fit in vineis quarum dirutæ sunt maceriæ et dissipatæ sepes.

14. *Aper de silva.* Vel Salmanasarem intelligit, qui decem tribus : vel Nabuchodonosor, qui duas reliquas transtulit in Assyrios. *Aper de silva* idem est quod aper silvestris. — *Singularis ferus.* Hebr. זיז שדי *ziz sadai*, *fera agri.* Græce. μονὸς ἄγριος, animal præ ferocitate solitarie vivens.

15. *Virtutum.* Exercituum. — *Convertere.* Revertere, reconciliare, nobis esto placatus. — *Visita.* Cura sollicite. Videtur esse desiderium et postulatio incarnationis Christi.

16. *Perfice eam.* In melius promovens vineam quam plantasti. — *Et super filium hominis.* Respice super filium hominis, hoc est, super Christum Dominum Messiam, et illius causa qui ex hac gente nascetur, benefac toti populo Israelis. — *Quem confirmasti tibi.* Quem vineæ tuæ colonum præcipuum et populi tui ducem stabiliter constituisti.

dextera tua; et super filium hominis quem confirmasti tibi.

17. Incensa igni, et suffossa ab increpatione vultus tui peribunt.

18. Fiat manus tua super virum dexteræ tuæ; et super filium hominis quem confirmasti tibi.

19. Et non discedimus a te, vivificabis nos, et nomen tuum invocabimus.

20. Domine, Deus virtutum, converte nos, et ostende faciem tuam, et salvi erimus.

droite a plantée; et *jetez les yeux* sur le fils de l'homme que vous avez affermi pour vous *être consacré*.

17. Elle a été toute brûlée par le feu, et toute renversée, et *ses habitants* sont sur le point de périr par la sévérité menaçante de votre visage.

18. Étendez votre main sur l'homme de votre droite, sur le fils de l'homme que vous avez *choisi*, et affermi pour vous-mêmes,

19. Et *alors* nous ne nous éloignerons plus de vous. Vous nous donnerez une vie *nouvelle* : et nous invoquerons votre nom.

20. Seigneur, Dieu des armées, convertissez-nous, et montrez-*nous* votre visage ; et nous serons sauvés.

PSAUME LXXX (LXXXI).

Louange et action de grâces.

1. In finem pro torcularibus, Psalmus ipsi Asaph.

2. Exultate Deo adjutori nostro; jubilate Deo Jacob.

3. Sumite psalmum, et date tympanum; psalterium jucundum cum cithara.

4. Buccinate in neomenia tuba, in insigni die solemnitatis vestræ;

1. Pour la fin, pour les pressoirs, Psaume qui est pour Asaph.

2. Réjouissez-vous, en louant Dieu notre protecteur; chantez dans des transports *de joie* les louanges du Dieu de Jacob.

3. Entonnez le cantique, et faites entendre le tambour, l'instrument harmonieux avec la harpe.

4. Sonnez de la trompette en ce premier jour du mois, en ce jour *le plus* célèbre de votre grande solennité.

18. *Fiat manus tua super virum dexteræ tuæ*. Dans l'Ecriture, l'homme est désigné sous une multitude de dénominations. Il est appelé l'homme de Dieu, l'homme de désirs, l'homme de douleurs, l'homme de miséricorde, l'homme de paix. Mais il n'y a que le Christ qui soit l'homme de la droite du Seigneur. Il est ainsi appelé parce qu'il est le dispensateur de toutes les faveurs célestes. C'est par lui que tout est fait et que tout a été fait : *Per ipsum omnia facta sunt*.

PSAL. LXXX. — 2. *Exultate Deo*. Ce Psaume a été composé pour être chanté à la fête des Trompettes. Cette fête se célébrait le premier du septième mois de l'année sainte, qui était le premier de l'année civile. Dieu avait ordonné aux Juifs de célébrer cette fête au son des trompettes, en mémoire de l'alliance qu'il avait faite avec eux, et de la loi qu'il leur donna sur le Sinaï au bruit des trompettes, à la sortie de l'Egypte (Lév., XXIII, 24). Le Psalmiste en prend occasion de rappeler aux Israélites les bienfaits de Dieu, de leur reprocher leur ingratitude et de les engager à se faire pardonner leurs fautes en redoublant de zèle pour la gloire du Seigneur.

4. *Buccinate in neomenia*. Saint Jérôme traduit : *Buccinate in neomenia buccina, et in medio mense, die solemnitatis vestræ*. D'après cette traduction, la première partie du verset se rapporterait à la fête des Trompettes qui avait lieu à la néoménie du septième mois; et la seconde partie désignerait la fête des Tabernacles qui arrivait au milieu de ce même mois (Lév., XXIII, 34). Ce Psaume aurait pu être chanté dans ces deux grandes fêtes.

---

17. *Incensa igni*. Vinea quam plantasti igne est incensa. — *Suffossa*. In Hebr. est, *excisa*. — *Ab increpatione vultus tui peribunt*. Si hæc increpatio et castigatio tua perseverat, profecto populus tuus funditus peribit.

18. *Fiat manus tua*. Adsit omnipotentia tua protegens. — *Super virum dexteræ tuæ*. Christum Dominum quem dextera tua sola proprie formasti. Christum enim ut hominem non cooperatio viri, sed sola divina virtus in utero Virginis formavit. — *Super filium hominis*. Vide dicta n. 16.

19. *Et non discedimus a te*. Christo nos regente non deficiemus a te. — *Vivificabis nos*. Vita gratiæ in terris, et in cœlis vita gloriæ. — *Nomen tuum invocabimus*. Invocabimus, laudabimus, gratias tibi referemus.

20. *Domine Deus virtutum*. Vide dicta n. 8.

PSAL. LXXX. — 1. *Pro torcularibus*. Vide dicta ad tit. Psal. 8. — *Psalmus ipsi Asaph*. Vide dicta ad tit. Psal. 49.

2. *Exultate*. Acclamate, cum exultatione laudate Deum. — *Jubilate*. Læti canite.

3. *Sumite psalmum*. Vocem canendo tollite. — *Date tympanum*. Aliis etiam date musica instrumenta, qualia sunt tympana, psalteria suaviter resonantia, et citharæ.

4. *Buccinate*. Tubis et buccinis clangite. — *In neomenia*. Græca vox νεομηνία novam lunam significat, cum scilicet menses auspicabantur Hebræi, et festum celebrabant. — *In insigni die solemnitatis*. Videtur restringere nomen neomeniæ ad unam neomeniam insignem et solemnem, in qua potissimum erat usus tubarum, quæ sine dubio erat neomenia septembris, quæ dicitur Num., c. 29, 1, *dies clangoris et tubarum*.

5. Car c'est un commandement *qui a été fait* en Israël, et une ordonnance *établie* à l'honneur du Dieu de Jacob.

6. *Le Seigneur* a institué *cette solennité,* pour être à Joseph un monument lorsqu'il sortit de l'Egypte *où* il entendit *parler* une langue qui lui était inconnue.

7. *Alors* il déchargea leur dos des fardeaux *qui les accablaient, et il délivra* leurs mains asservies à porter sans cesse des corbeilles.

8. Vous m'avez, *leur dit-il,* invoqué dans l'affliction, et je vous ai délivrés; je vous ai exaucés, en me cachant au milieu de la tempête. Je vous ai éprouvés proche les eaux de Contradiction.

9. Ecoutez, mon peuple, je vous déclarerai ma volonté. Israël, si vous voulez m'écouter,

10. Vous n'aurez point parmi vous un dieu nouveau, et vous n'adorerez point un dieu étranger.

11. Car je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai fait sortir de la terre de l'Egypte; élargissez votre bouche : et je la remplirai.

12. Mais mon peuple n'a point écouté ma voix, et Israël ne s'est point appliqué à m'entendre.

13. C'est pourquoi je les ai abandonnés au désir de leur cœur : et ils marcheront dans des voies qu'ils ont inventées.

14. *Ah!* si mon peuple m'avait écouté, si Israël avait marché dans mes voies,

15. J'aurais pu facilement humilier leurs ennemis, et j'aurais appesanti ma main sur ceux qui les affligeaient.

5. Quia præceptum in Israel est; et judicium Deo Jacob.

6. *a* Testimonium in Joseph posuit illud, cum exiret de terra Ægypti; linguam quam non noverat, audivit. [a *Gen.* 41. 9.]

7. Divertit ab oneribus dorsum ejus; manus ejus in cophino servierunt.

8. In tribulatione invocasti me, et liberavi te; exaudivi te in abscondito tempestatis; *a* probavi te apud aquam Contradictionis. [a *Exod.* 17. 5.]

9. Audi, populus meus, et contestabor te; Israel si audieris me,

10. Non erit in te deus recens, neque adorabis deum alienum.

11. *a* Ego enim sum Dominus Deus tuus, qui eduxi te de terra Ægypti; dilata os tuum, et implebo illud. [a *Exod.* 20. 2.]

12. Et non audivit populus meus vocem meam; et Israel non intendit mihi.

13. *a* Et dimisit eos secundum desideria cordis eorum, ibunt in adinventionibus suis. [a *Act.* 14. 15.]

14. *a* Si populus meus audisset me; Israel si in viis meis ambulasset; [a *Baruch.* 3. 13.]

15. Pro nihilo forsitan inimicos eorum humiliassem; et super tribulantes eos misissem manum meam.

6. *Testimonium in Joseph.* Voulant raconter les bienfaits de Dieu envers son peuple, le Psalmiste commence par Joseph, parce que ce fut lui qui fut cause que Jacob vint avec ses fils se retirer en Egypte et habiter la terre de Gessen. Il passe ensuite aux travaux qui accablèrent Israël dans la servitude pour mieux faire ressortir le bienfait de la délivrance.

8. *Exaudivi te in abscondito.* Menochius donne à ce passage un autre sens que la traduction, mais ce dernier est plus généralement admis.

---

5. *Quia præceptum in Israel est.* Quia Deus ita fieri præcepit, Num. 10. — *Judicium.* Quia Deus Jacob ita faciendum judicavit et constituit.

6. *Testimonium in Joseph posuit illud.* Hoc præceptum in testimonium et memoriam beneficiorum suorum constituit Deus, et ab Israelitis custodiri voluit. Cur nomine Joseph totus Israel significetur dixi Psal. 79, 2. — *Linguam quam non noverat audivit.* Cum populus Dei legislatoris vocem prius inauditam audivit e monte Sinai. Vel sensus est : cum exirent de terra Ægypti, ubi linguam quam non intelligebant audire coacti sunt, juxta illud Psal. 113. 1 : *In exitu Israel de Ægypto, domus Jacob de populo barbaro;* id est, barbara lingua et Hebræis ignota loquente.

7. *Divertit ab oneribus, etc.* Commemorat beneficia propter quæ Deus extollendus est, voceque et organis celebrandus. — *Divertit ab oneribus.* Liberavit, subduxit a ferendis oneribus, ad quæ bajulanda adigebantur ab Ægyptiis. — *Manus ejus in cophino servierunt.* Portando lutum in corbibus ad explenda opera quæ illis imperabantur.

8. *In tribulatione invocasti me.* Inducit propheta loquentem Dominum. — *In abscondito tempestatis.* Quando te abscondebas propter tempestatem, hoc est, propter vexationem qua vexabaris ab Ægyptiis. — *Probavi te apud aquam Contradictionis.* Tentavi te per aquæ penuriam, ut explorarem fidem et patientiam tuam. Vide historiam Exod., 17, et Num. 20. — *Aquam Contradictionis.* Sic appellata est aqua, quia propter illam cœpit populus Mosi contradicere, et ejus imperium detrectare.

9. *Audi populus.* Refert propheta ex persona Dei quam æquas conditiones Deus populo suo proposuerit, et quanta promiserit si legem servarent. — *Contestabor te.* Palam et publice commonefaciam. — *Si audieris me.* Si mihi paruerís.

10. *Deus recens.* Falsa enim gentium numina dii sunt recentes, hoc est, homines errore vulgi paulatim coli cœpisti ac si divinitatem haberent. — *Deum alienum.* Aliarum gentium externarum.

11. *Dilata os tuum.* Oris tui precem et postulationem late aperi et pande mihi. — *Et implebo illud.* Quidquid petieris effectum dabo.

12. *Non audivit.* Non obedivit. — *Non intendit.* Non mihi credidit, non acquievit.

13. *Dimisi eos.* Pœna rebellionis maxima, de qua ad Rom., 1, 24; permisi ruere et ferri præcipites quo liberet, ut sequerentur desideria sua. — *In adinventionibus suis.* Studiis, consiliis, cupiditatibus suis obsequentes.

15. *Pro nihilo.* Nullo labore, tempore; facillime, celerrime. — *Forsitan.* Modus loquendi ad ostendendam loquentis vel facientis libertatem, aut modestiam. — *Manum meam.* Ultricem.

16. Inimici Domini mentiti sunt ei; et erit tempus eorum in sæcula.

17. Et cibavit eos ex adipe frumenti; et de petra, melle saturavit eos.

16. *Mais ils sont devenus* les ennemis du Seigneur, *ils* lui ont manqué de paroles : et *ainsi* le temps de leur misère durera autant que les siècles.

17. *Le Seigneur* les a nourris du plus pur froment; et il les a rassasiés du miel de la pierre.

PSAUME LXXXI (LXXXII).

Aux juges.

1. Psalmus Asaph.

Deus stetit in synagoga deorum; in medio autem deos dijudicat.

2. Usquequo judicatis iniquitatem; et facies peccatorum sumitis?

3. Judicate egeno et pupillo; humilem et pauperem justificate.

4. *a* Eripite pauperem : et egenum de manu peccatoris liberate. [a *Prov.* 24. 11.]

5. Nescierunt, neque intellexerunt, in tenebris ambulant; movebuntur omnia fundamenta terræ.

6. *a* Ego dixi : Dii estis, et filii Excelsi omnes. [a *Joan.* 10. 34.]

7. Vos autem sicut homines moriemini; et sicut unus de principibus cadetis.

1. Psaume à Asaph.

Dieu s'est trouvé dans l'assemblée des dieux, et il juge les dieux, étant au milieu d'eux.

2. Jusqu'à quand jugerez-vous injustement? et jusqu'à quand aurez-vous égard aux personnes des pécheurs?

3. Jugez la cause du pauvre et de l'orphelin. Rendez justice aux petits et aux pauvres.

4. Délivrez le pauvre, et arrachez l'indigent des mains du pécheur.

5. Les juges sont dans l'ignorance; et ils ne comprennent point. Ils marchent dans des ténèbres. *C'est pourquoi* tous les fondements de la terre sont ébranlés.

6. J'ai dit : *Que* vous êtes des dieux, et vous êtes tous enfants du Très-Haut.

7. Mais vous mourrez comme les hommes; et vous tomberez comme l'un des princes.

Psal. LXXXI. — 1. *Deus stetit in synagoga.* Ce Psaume est purement moral. Peut-être fût-il composé sous Josaphat à l'occasion des ordonnances que ce prince rendit pour rétablir l'ordre judiciaire dans ses Etats (II. Par., XIX). L'auteur exhorte tous les juges à remplir, avec impartialité, leurs devoirs. Il les exhorte à rendre justice à la veuve, au pauvre et à l'orphelin, parce que le Seigneur est au-dessus d'eux pour les punir, et que d'ailleurs ils se dégradent en manquant à leur mission.

---

16. *Inimici Domini mentiti sunt ei.* Hebræi fidem non servarunt quam Domino promiserant, cum dixerunt Exod., 24, 3 : *Omnia verba Domini, quæ locutus est, faciemus.* — *Et erit tempus eorum in sæcula.* Et tempus defectionis et rebellionis eorum erit in sæcula, quia vix in fine mundi reliquiæ Judæorum convertentur. Vel, ut interpretatur S. August., tempus supplicii ejus erit in sæcula.

17. *Cibavit eos ex adipe frumenti.* Tritico optimo et lectissimo, quod Judæorum ingratitudinem magis arguit, qui tam bene habiti, tamen a Domino defecerunt. Per adipem frumenti commode manna intelligi potest; erat enim cibus suavissimus et angelorum ministerio paratus. — *De petra, melle.* Forte intelligit aquam e rupe scaturientem tactu virgæ Mosis, quæ præsiti visa est Hebræis suavissima et melle dulcior. Vel intelligit dulces et mellitos fructus Palæstinæ, quæ fere montosa est. Vel certe ipsum mel quod apes in petris et tophi cavernulis conficiunt.

Psal. LXXXI. — 1. *Psalmus Asaph.* Vide dicta ad tit. Psalmi 49. — *Deus.* In Hebr. est vox אלהים *elohim*, quæ Deum judicem et ultorem significat. — *Stetit.* Hebr. *collocavit se*, ut scilicet eorum actiones contempletur, et de eorum judiciis et sententiis censuram ferat. — *In synagoga deorum.* In judicum vicem Dei in terris gerentium congregatione et concessu. — *In medio.* Ipsorum judicum. — *Deos dijudicat.* Quid judices dicant aut faciant examinat et attendit.

2. *Usquequo judicatis iniquitatem?* Verba sunt Domini judices increpantis. Quousque inique et injuste pronuntiabitis in judiciis? — *Et facies peccatorum sumitis?* Et vultus impiorum in judicio honoratis, in gratiam eorum justum judicium depravantes?

3. *Judicate egeno.* Pro egeno et pupillo pronuntiate, cujus causa æquior est. — *Justificate.* Absolvite, defendite innocentem, et potius jus habentem pronuntiate.

4. *De manu peccatoris.* De manu potentis injusti.

5. *Nescierunt.* Deum et justitiam. — *In tenebris ambulant.* In tenebris malitiæ, et ignorationis juris et æquitatis. — *Movebuntur omnia fundamenta terræ.* Totus orbis terrarum urbabitur : si enim judices pravis moribus sint et earum rerum ignari quæ ad munus suum spectant, perturbari necesse est universam rempublicam.

6. *Ego dixi.* Ostendit quam indigna sint hæc vitia quæ commemoravit; argumento ducto ex sublimi gradu honoris in quo judices a Deo collocati sunt; sensus est : ego vos dignitatus sum mea appellatione præ hominibus cæteris, et in tam celso dignitatis gradu constitui, ut diis quam hominibus propiores videamini. — *Excelsi.* Dei qui in sublimi loco sedet supremus omnium judex.

7. *Sicut homines moriemini.* Meo quidem munere dii propemodum estis; sed vestro vitio vos demittitis, et parem cum vulgaribus hominibus exitum habebitis. — *Et sicut unus de principibus cadetis.* Male peribitis, ut multis plerisque tyrannis accidit; vel similes eritis angelis principibus qui de sede sua propter peccatum suum lapsi sunt.

8. Levez-vous. O Dieu ! jugez la terre, parce que vous devez avoir toutes les nations pour votre héritage.

8. Surge, Deus, judica terram; quoniam tu hæreditabis in omnibus gentibus.

PSAUME LXXXII (LXXXIII).

Prière à l'occasion de la guerre.

1. Cantique, ou Psaume à Asaph.

2. O Dieu! qui sera semblable à vous? Ne vous taisez pas, ô Dieu! *et* n'arrêtez pas *plus longtemps* les effets de votre puissance.

3. Parce que vous voyez que vos ennemis ont excité un grand bruit, et que ceux qui vous haïssent ont élevé leur tête *contre vous*.

4. Ils ont formé un dessein plein de malice contre votre peuple; et ils ont conspiré contre vos saints.

5. Ils ont dit : Venez, et exterminons-les du milieu des peuples; et qu'on ne se souvienne plus à l'avenir du nom d'Israël.

6. *C'est pour cela qu'*on a vu conspirer ensemble et faire alliance contre vous,

7. Les tentes des Iduméens et les Ismaélites,

Moab, les Agaréniens,

1. Canticum Psalmi Asaph.

2. Deus, quis similis erit tibi? ne taceas, neque compescaris Deus;

3. Quoniam ecce inimici tui sonuerunt; et qui oderunt te, extulerunt caput.

4. Super populum tuum malignaverunt consilium; et cogitaverunt adversus sanctos tuos.

5. Dixerunt : Venite, et disperdamus eos de gente; et non memoretur nomen Israel ultra.

6. Quoniam cogitaverunt unanimiter, simul adversum te testamentum disposuerunt

7. Tabernacula Idumæorum et Ismaelitæ;

Moab, et Agareni,

8. *Surge, Deus.* Les Pères et la plupart des interprètes ont vu dans ce verset une prophétie sur la vocation des Gentils. Jésus-Christ est celui à qui les nations doivent être données en héritage (Ps. II, 8), et il est le seul juge infaillible des vivants et des morts.

PSAL. LXXXII. — 2. *Deus..... ne taceas.* Ce Psaume a été composé évidemment à l'occasion d'une guerre qu'Israël eut à soutenir contre les peuples voisins. Quelle est cette guerre? Les uns ont voulu qu'il s'agît de la guerre qu'eut à soutenir Josaphat contre les Ammonites, les Moabites et les Iduméens ligués avec d'autres peuples (II. Par., XX). Les autres ont cru qu'il s'agissait des combats que les Israélites eurent à soutenir après le retour de la captivité. Enfin, il y en a qui ont reculé cette guerre jusqu'au temps des Machabées. Nous croyons plus probable qu'il s'agit de la ligue qui se forma contre David lorsqu'il fut reconnu par les douze tribus. Le Psalmiste implore le secours du Seigneur, lui expose la conspiration de tous les ennemis de son nom et prédit leur défaite.

7. *Tabernacula Idumæorum.* Les peuples qui se soulevèrent contre David furent les Iduméens, les Philistins désignés dans ce Psaume sous le nom d'étrangers (*alienigenæ*), les Moabites et les Ammonites, issus de Loth, et les Amalécites (II. Reg., VIII, X, XI; I. Paral., XVIII, XX). Les Agaréniens et les Ismaélites dont parle le Psalmiste, étaient des Arabes ou des Iduméens, situés au delà du Jourdain; et comme il est dit que David soumit l'Idumée, il est tout naturel qu'il ait eu ces peuplades pour ennemies. Gébal était une ville assez voisine de Tyr et de Sidon, et ses habitants ont pu, ainsi que les Tyriens, entrer dans cette même ligue dont les Philistins étaient l'âme. Assur ne doit pas être pris ici pour les Assyriens proprement dits, mais plutôt pour une peuplade descendant de Céthura, et qui était voisine des Ammonites, dont elle aura suivi la politique. Cette énumération de peuples convient donc au temps de David, et il n'est pas nécessaire de recourir à d'autres hypothèses.

---

8. *Surge Deus.* Quia frustra a judicibus hisce pravis justum judicium expectamus, tu Deus, mundum judica. Vel certe est votum et oratio prophetæ Messiam postulantis. *Hæreditabis in omnibus gentibus.* Hæreditatem consequeris omnium gentium; omnia ubique possidebis; omnes habebis in hæreditatem.

PSAL. LXXXII. — 1. *Canticum psalmi Asaph.* Vide dicta ad titulum Psalm. 29 et 49.

2. *Deus, quis similis erit tibi?* Cum nullus tibi sit similis, nec tibi in potentia conferendus, cur taces? cur teipsum cohibes, etc. — *Neque compescaris.* Ne compesce iram tuam.

3. *Sonuerunt.* Tumultuantes et frementes contra nos, super et minaciter vocem attollentes. — *Extulerunt caput.* Superbientes contra nos.

4. *Malignaverunt consilium.* Malitiose consultaverunt, ut nos, si possint, perdant. — *Cogitaverunt.* Callidum consilium excogitarunt. — *Sanctos tuos.* Populum tuum, quem tanquam rem sanctam a nullo violari permittis. In Hebr. est, *absconditos tuos*, populum quem tueris et defendis; absconditus enim est, et latet sub tua tutela.

5. *De gente.* Ne amplius sit gens, ne amplius quisquam audeat se profiteri ex hac gente. Vel, ut explicat D. Aug., disperdamus eos de gente, id est, de gentibus ut inter gentes, sive homines amplius locum non habeant. — *Et non memoretur.* Ne nomen quidem Dei Israel supersit.

6. *Cogitaverunt.* Consultaverunt, conspiraverunt. — *Unanimiter.* In Hebr. est, *corde pariter*, summo consensu, quasi unum cor habentes. — *Testamentum disposuerunt.* Pactum et fœdus inierunt contra te.

7. *Tabernacula Idumæorum et Ismaelitæ.* Idumæi et Ismaelitæ in tabernaculis habitantes. Idumæi populi sunt qui ab Esau trahunt originem; nam Esau etiam Edom dictus est, unde dicti Idumæi. Ismaelitæ vero populi sunt progeniti ab Ismaele filio Abrahæ ex Agar ancilla. — *Moab.* Moabitæ, ex Moab filio Loth, Genes., 19, 37. — *Agareni.* Populi qui descendunt ex eadem Agar ancilla Abrahæ, sed ex alio marito, cui nupsit, postquam dimissa est ab Abrahamo.

8. Gebal, et Ammon, et Amalec : alienigenæ cum habitantibus Tyrum.
9. Etenim Assur venit cum illis; facti sunt in adjutorium filiis Loth.

10. Fac illis sicut *a* Madian, *b* et Sisaræ; sicut *c* Jabin in torrente Cisson. [a *Judic.* 7. 22. || b *Id.* 4. 15. || c *Ibid.* 4. 24.]
11. Disperierunt in Endor; facti sunt ut stercus terræ.

12. *a* Pone principes eorum sicut Oreb, et Zeb, et Zebee, et Salmana. [a *Judic.* 7. 25. et 8. 21.]
Omnes principes eorum,
13. Qui dixerunt : Hæreditate possideamus sanctuarium Dei.
14. Deus meus, pone illos ut rotam; et sicut stipulam ante faciem venti.

15. Sicut ignis qui comburit sylvam, et sicut flamma comburens montes;
16. Ita persequeris illos in tempestate tua; et in ira tua turbabis eos.

17. Imple facies eorum ignominia : et quærent nomen tuum, Domine.
18. Erubescant et conturbentur in sæculum sæculi; et confundantur, et pereant.

8. Gébal, et Ammon, et Amalec, les étrangers et les habitants de Tyr.
9. Les Assyriens sont aussi venus avec eux, et se sont joints aux enfants de Loth, pour les assister.
10. Traitez-les comme les Madianites; comme vous avez traité Sisara et Jabin proche le torrent de Cisson.

11. Ils périrent à Endor, et *leurs corps privés de sépulture* devinrent comme le fumier de la terre.
12. Traitez leurs princes comme Oreb, et Zeb, et Zébée, et Salmana.

Traitez ainsi tous les princes
13. Qui ont dit : Mettons-nous en possession du sanctuaire de Dieu, comme de notre héritage.
14. Rendez-les, ô mon Dieu ! comme une roue *qui tourne sans cesse*, et comme la paille qui est emportée par le vent.
15. *Car*, comme un feu qui brûle une forêt, et une flamme qui consume les montagnes,
16. Vous les poursuivrez de même par *le souffle de* votre tempête, et vous les troublerez entièrement dans votre colère.
17. Couvrez leurs visages de confusion. Et *alors* ils chercheront votre nom, Seigneur.
18. Qu'ils rougissent et soient troublés pour toujours; qu'ils soient confondus et qu'ils périssent;

---

8. *Gebal.* Populus qui descendit a Gebal : utrum autem sit nomen viri, aut regionis, incertum est, cum hoc nomen non inveniatur in Scripturis nisi hoc loco. — *Ammon.* Ammonitæ, ex Ammon filio Loth, Gen., 19, 38. — *Amalec.* Amalecitæ, populus prognatus ab Amalec qui fuit nepos Esau, Gen., 36, 12. — *Alienigenæ Philisthæi*, ut est in hebræo, quos LXX ἀλλόφυλους, hoc est *alienigenas*, appellare solent. — *Tyrum.* Civitatem Phæniciæ.

9. *Etenim.* Etiam. Sic Psal. 67, 9 : *Terra mota est, etenim cœli distillaverunt;* et eod. Psalm. n. 19, *etenim non credentes.* Videtur autem habere emphasim quod dicitur, *etenim Assur, etc.*, quasi dicat : Etiam Assyrii remoti populi, qui nihil habebant commercii cum Israelitis, et a quibus nihil timendum videbatur. — *Assur.* Assyrii, sic dicti ab Assur filio Sem, ut vult Josephus 1. lib. Antiq., cap. 14. — *Filiis Loth.* Ammonitis et Moabitis.

10. *Sicut Madian.* Prædicit per modum imprecationis exterminium gentium, sicut Madianitis contra quos pugnavit Gedeon. Historia habetur Judic., 6 et 7. — *Et Sisaræ.* Qui erat princeps exercitus Jabin rex Chananæorum, quo tempore Barac et Debora populum Israelis judicabant. Historiam habes Judic., 4 et 5. — *In torrente Cisson.* De quo vide dicta Judic., c. 4, n. 13.

11. *Disperierunt.* Male perierunt. — *In Endor.* De qua civitate vide dicta I. Reg., 28, n. 7. Locus in quo Sisara et Jabin perierunt. — *Ut stercus terræ.* Manserunt insepulti et putrefacti, et ita abjecti, ut calcari ab omnibus possent ut stercus.

12. *Principes eorum.* Principes gentium Hebræis infestarum. — *Sicut Oreb.* Hos quatuor Madianitarum principes cum innumerabili eorum exercitu memorabilibus prœliis confecit Gedeon, Judic., 7 et 8. — *Omnes principes eorum.* Pone et fac sicut Madianitarum duces omnes principes populorum qui dixerunt : Hæreditate, etc.

13. *Hæreditate possideamus.* Tanquam hæreditatem et propriam possessionem vindicemus nobis. — *Sanctuarium Dei.* Civitatem Jerusalem, quæ erat Deo sanctificata ut proprium ejus habitaculum.

14. *Pone illos ut rotam.* Hebraicum גלגל *galgal*, significat quidquid rotundum est, aut orbiculare : sic cœlum (ut aliqui interpretantur) appellatur rota Psal. 76, 19, cum dicitur, *vox tonitrui tui in rota.* Videtur ergo intelligere pappos, sive lanugunem illam quæ in modum orbis disposita nascitur in summo cauliculo cichorii, quæ cum pulchra videatur ad aspectum, facile tamen difflatur et in nihilum abit. Ita rabbi Salomon quem citat Lyranus. Nec multum ab hac interpretatione distant qui גלגל *galgal*, stipulam interpretantur cum rabbi David. — *Sicut stipulam.* Repetitio ejusdem sententiæ : sic Psal. 1, n. 4, de impiis dicitur : *Tanquam pulvis, quem projicit ventus a facie terræ.* Vide ibi notata.

15. *Sicut ignis qui comburit silvam.* Qui magna velocitate et impetu silvam pervadit et absumit. — *Flamma comburens montes.* Silvosos. Videtur enim esse repetitio ejusdem sententiæ. Genebrard. interpretatur de montibus sulphureis, ut sunt Ætna et Vesuvius.

16. *Ita persequeris.* Ita illos persequetur ultio tua, quasi tempestas a te immissa. — *In ira tua.* Hebr. *in turbine tuo.* — *Turbabis eos.* Ita conturbabis ut consistere non possint, nec sciant quo se recipiant.

17. *Imple facies eorum ignominia.* Ut ignominiam et confusionem suam intelligentes, verecundati resipiscant, et te quærere incipiant.

18. *Erubescant.* Illi vero qui flagellis non molliuntur, pudefiant et in æternum pereant.

19. Et qu'ils connaissent que le Seigneur est le nom qui vous est propre, et que vous seul êtes le Très-Haut dans toute la terre.

19. Et cognoscant quia nomen tibi, Dominus; tu solus Altissimus in omni terra.

PSAUME LXXXIII (LXXXIV).

Désir de revoir le tabernacle du Seigneur.

1. Pour la fin, pour les pressoirs, Psaume pour les enfants de Coré.

2. Seigneur des armées, que vos tabernacles sont aimables!

3. Mon âme désire *ardemment* être dans la maison du Seigneur; et elle est presque dans la défaillance.

Mon cœur et ma chair brûlent d'une ardeur pleine de joie pour le Dieu vivant.

4. Car, le passereau trouve une maison pour s'y retirer, et la tourterelle un nid pour y placer ses petits.

Vos autels, Seigneur des armées, mon roi et mon Dieu, *seront le lieu de ma retraite.*

5. Heureux ceux qui demeurent dans votre maison, Seigneur; ils vous loueront dans tous les siècles.

6. Heureux est l'homme qui attend de vous le secours dont il a besoin,

7. Et qui, dans cette vallée de larmes, qui est le lieu où il s'est mis lui-même, médite dans son cœur les moyens de s'élever *à ce souverain bonheur.*

8. Car le législateur leur donnera sa bénédiction. Ils s'avanceront de vertu en vertu, et ils verront le Dieu des dieux dans Sion.

1. In finem pro torcularibus filiis Core, Psalmus.

2. Quam dilecta tabernacula tua, Domine, virtutum!

3. Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini.

Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum.

4. Etenim passer invenit sibi domum; et turtur nidum sibi, ubi ponat pullos suos.

Altaria tua, Domine virtutum; rex meus, et Deus meus.

5. Beati qui habitant in domo tua, Domine, in sæcula sæculorum laudabunt te.

6. Beatus vir cujus est auxilium abs te; ascensiones in corde suo disposuit,

7. In valle lacrymarum, in loco quem posuit.

8. Etenim benedictionem dabit legislator, ibunt de virtute in virtutem; videbitur Deus deorum in Sion.

PSAL. LXXXIII. — 2. *Quam dilecta tabernacula tua.* Lorsque ce Psaume fut composé, les autels du Seigneur, l'arche et le tabernacle étaient au même lieu, comme on le voit d'après les versets 1, 4, 5 et 8. Ceci n'eut pas lieu avant Salomon, puisque ce prince, au commencement de son règne devait aller à Gabaon pour y sacrifier, parce que là était l'autel d'airain pour les holocaustes et le tabernacle (II. Par., I, 3 et 5), l'arche ayant été transportée auparavant par David sur le mont Sion. Nous croyons, avec D. Calmet, que ce Psaume renferme les soupirs d'Israël et principalement des Lévites au temps de la captivité; ils regrettaient le tabernacle et ses solennités. Les Pères de l'Eglise ont appliqué ce beau cantique à la céleste patrie, et ont entendu ces accents du Prophète des soupirs des saints qui, appellent de tous leurs vœux le jour où ils jouiront des félicités éternelles.

---

19. *Quia nomen tibi Dominus.* Suo malo docti intelligant tibi soli nomen Domini proprie convenire. — *Tu solus Altissimus.* Omnes potestate superans.

PSAL. LXXXIII. — 1. *Pro torcularibus.* Vide dicta ad tit. Psal. 8. — *Filiis Core.* Vide dicta ad tit. Psal. 41.

2. *Dilecta.* Amabilia, desiderabilia, etc. — *Tabernacula tua.* Tabernacula cœlestia, vel tabernaculum in quo requiescebat arca, et a qua aberat David. — *Virtutum.* Exercituum.

3. *Deficit.* Præ desiderii vehementia; expetit summo desiderio usque ad animi defectionem. — *Atria Domini.* Sacraria in quibus oratur Deus. — *Cor meum et caro.* Quasi dicat: Anima et corpus. — *Exultaverunt.* Exultando optant, jubilant, vociferantur cum gaudio ad Deum. — *Vivum.* Epithetum Dei veri, propter idola quæ mortua sunt, id est, carentia spiritu et potestate.

4. *Etenim passer.* Quasi dicat: Deteriore sum conditione quam aviculæ; illis enim patet aditus ad altaria tua, adeo ut in vicinis etiam tectis nidulentur, cum mihi propter exilium ad ea accedere non licet. Explicando autem de cœlestis patriæ desiderio, sensus erit: etenim dum differtur possessio cœlestium tabernaculorum, consolor me quod nidulum in terris invenerim, hoc est, altare tuum quo mihi cœlestia repræsento, in quo quasi tibi assistens acquiesco. * Hebræi pro turture *hirundinum* ponunt, ut ad aviculas videatur David respexisse homini per quam familiares.

5. *Qui habitant in domo tua.* In cœlis, vel juxta tabernaculum; nam utrobique jugis Dei laudatio exercetur.

6. *Cujus est auxilium abs te.* Qui in te locat spem suam. — *Ascensiones.* In templum in monte positum, vel in cœlum, qui statuit semper progredi et ascendere in via virtutis quæ ducit ad cœlum. — *In corde suo disposuit.* Meditans ex animo in domum Dei ascendere.

7. *Valle lacrymarum.* Quandiu est in hoc mundo flebili et luctuoso. — *In loco, quem posuit.* Quem locum lacrymabilem sibi posuit, homo scilicet qui sua culpa e paradiso excidit. Vel usque ad locum quem illi paravit Deus, id est, cœlum.

8. *Benedictionem dabit legislator.* Deus, qui legem dedit et illam servari voluit, etiam gratiam dabit, cujus auxilio eam adimpleamus. Vel eum qui desiderio ad templum ascendendi tenetur, suis benedictionibus et beneficiis augebit Dominus. — *Ibunt de virtute in virtutem.*

9. Domine Deus virtutum, exaudi orationem meam : auribus percipe Deus Jacob.

10. Protector noster aspice, Deus; et respice in faciem Christi tui.

11. Quia melior est dies una in atriis tuis super millia;

Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum.

12. Quia misericordiam et veritatem diligit Deus; gratiam et gloriam dabit Dominus.

13. Non privabit bonis eos qui ambulant in innocentia; Domine virtutum, beatus homo qui sperat in te.

9. Seigneur, Dieu des armées exaucez ma prière, rendez-y votre oreille attentive, ô Dieu de Jacob!

10. Regardez-nous, ô Dieu qui êtes notre protecteur, et jetez vos yeux sur le visage de votre Christ.

11. Car un seul jour de demeure dans vos tabernacles vaut mieux que mille *autres jours ailleurs*.

C'est pourquoi j'ai choisi d'être plutôt des derniers dans la maison de mon Dieu, que d'habiter dans les tentes des pécheurs.

12. Parce que Dieu aime la miséricorde et la vérité. Et le Seigneur donnera la grâce et la gloire *à ceux qui lui seront fidèles*.

13. *Car* il ne privera point de ses biens ceux qui marchent dans l'innocence. Seigneur des armées, heureux est l'homme qui espère en vous.

PSAUME LXXXIV (LXXXV).

Action de grâces d'Israël délivré de la captivité.

1. In finem, filiis Core, Psalmus.

2. Benedixisti, Domine, terram tuam; avertisti captivitatem Jacob.

3. Remisisti iniquitatem plebis tuæ; operuisti omnia peccata eorum.

4. Mitigasti omnem iram tuam; avertisti ab ira indignationis tuæ.

5. Converte nos, Deus salutaris noster; et averte iram tuam a nobis.

1. Pour la fin, Psaume pour les enfants de Coré.

2. Vous avez, Seigneur, béni votre terre : vous avez délivré Jacob de sa captivité :

3. Vous avez remis l'iniquité de votre peuple, vous avez *effacé* tous les péchés.

4. Vous avez adouci toute votre colère, et vous avez arrêté les effets rigoureux de votre indignation.

5. Convertissez-nous, ô Dieu, notre sauveur! et détournez votre colère de dessus nous.

10. *In faciem christi tui.* Si l'on rapporte ce Psaume au temps de la captivité de Babylone, il faut entendre par ce christ, Zorobabel, ou le Messie dont il était la figure. La paraphrase chaldaïque, ouvrage d'un rabbin, admet ce dernier sens, qui est aussi celui que tous les Pères ont adopté.

PSAL. LXXXIV. — 2. *Benedixisti, Domine, terram tuam.* Ce Psaume a été composé après le retour de la captivité, lorsque le temple ayant été rebâti, et le peuple Juif commençant à recouvrer son ancienne splendeur, les nations voisines en conçurent de la jalousie et se mirent à exciter, contre le peuple de Dieu, des guerres qui troublèrent sa tranquillité. L'auteur de ce Psaume prie Dieu de faire cesser ces troubles et de donner à Israël une paix solide et une félicité parfaite.

De robore in robur, in dies fient potentiores et valentiores. * In græco est, πορεύσονται ἐκ δύνάμεως εἰς δύναμιν. Videtur autem δύναμις, ut sæpe alias in sacris et profanis Litteris, significare hoc loco agmina, ut etiam חיל quod est in hebræo, quasi dicat : Ibunt distincti in agmina, ut in magna ad templum adeuntium frequentia fieri solet. — *Videbitur Deus deorum in Sion.* Sistet se in Sion terrestri, aut potius cœlesti, et ibi non jam tabernaculum, aut arcam, sed ipsum Deum videbit.

10. *Respice in faciem christi tui.* Christi Domini faciem respice, quæ te nobis placare potest. Exaudi nos pro ipsius Christi reverentia. Per Christum tuum nos aspice.

11. *Super millia.* Plus quam mille dies etiam felicissimos extra tabernacula tua. — *Abjectus esse in domo Dei.* Malo vide aliquod ministerium exercere in tabernaculo tuo, quam splendide habitare et tractari in peccatorum palatiis. In Hebr. est, *elegi esse in limine in domo Dei mei;* quasi dicat : Satis mihi est si modo pedem inferre possim in tabernacula Domini, et in ipso limine consistere.

12. *Quia misericordiam, et veritatem diligit Deus.* Hebræus habet, *quia sol et scutum est Dominus Deus.* Vulgatæ sensus est : volo Deo famulari, quia bonus est Dominus, benignus et misericors, fidelis etiam in iis quæ promittit; nam et gratiam nobis in hac vita largitur, et postea etiam cœli gloriam, non ut homines quorum plerique immites sunt et moribus inhumanis, qui multa sibi famulantibus pollicentur, sed pauca præstant.

13. *Non privabit.* Fraudabit. — *Qui ambulant in innocentia.* Corde sincero et probatis moribus. — *Virtutum.* Exercituum.

PSAL. LXXXIV. — *Filiis Core.* Vide dicta ad titulum Psal. 41.

2 *Benedixisti.* Benefecisti, vel benefacies; sunt enim præterita pro futuris; quæ enim futura sunt in Dei præscientia et decreto jam facta sunt.—*Terram.* Terræ tuæ Israelitæ incolas. — *Avertisti.* Reduxisti, revocasti. — *Captivitatem Jacob.* Aliqui intelligunt de captivitate Babylonica, alii de Ægyptiaca, alii de captivitate humani generis sub principe tenebrarum.

3. *Operuisti.* Texisti, velasti ne ea videas, induxisti, delesti. Vide dicta Psal. 31, n. 1.

4. *Avertisti ab ira.* Avertisti te ab ira qua nos in servitutem tradideras.

5. *Converte nos.* Ad te. Chald. habet, *convertere ad nos.*

6. Serez-vous éternellement en colère contre nous? ou étendrez-vous votre colère sur toutes les races?

7. *Non*, *ô mon* Dieu! vous vous tournerez vers nous, et vous nous donnerez la vie : et votre peuple se réjouira en vous.

8. *Mais* montrez-nous, Seigneur, votre miséricorde; et accordez-nous votre assistance salutaire.

9. J'écouterai ce que le Seigneur *mon* Dieu me dira au dedans de moi, parce qu'il m'annoncera la paix *qu'il a préparée* pour son peuple,

Pour ses saints et pour ceux qui se convertissent, en rentrant au fond de leur cœur.

10. Parce que son salut est véritablement proche de *tous* ceux qui le craignent. Et *ainsi* la gloire *de notre Dieu* doit habiter dans notre terre.

11. *Car* la Miséricorde et la Vérité se sont rencontrées, la Justice et la Paix se sont donné le baiser.

12. La Vérité est sortie de *la* terre; et la Justice nous a regardés du haut du ciel.

13. Car le Seigneur répandra sa bénédiction *sur nous;* et notre terre portera son fruit.

14. La justice marchera devant lui : et il la suivra dans le chemin.

6. Numquid in æternum irasceris nobis? aut extendes iram tuam a generatione in generationem?

7. Deus, tu conversus vivificabis nos; et plebs tua lætabitur in te.

8. Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam; et salutare tuum da nobis.

9. Audiam quid loquatur in me Dominus Deus, quoniam loquetur pacem in plebem suam;

Et super sanctos suos, et in eos qui convertuntur ad cor.

10. Verumtamen prope timentes eum salutare ipsius; ut inhabitet gloria in terra nostra.

11. Misericordia et Veritas obviaverunt sibi; Justitia et Pax osculatæ sunt.

12. Veritas de terra orta est; et Justitia de cœlo prospexit.

13. Etenim Dominus dabit benignitatem; et terra nostra dabit fructum suum.

14. Justitia ante eum ambulabit; et ponet in via gressus suos.

8. *Et salutare tuum da nobis.* Ces paroles et tout le reste du Psaume se rapportent au Christ. Le Prophète, en souhaitant pour Israël une paix inaltérable, découvre cette paix comme un des caractères et un des bienfaits du règne du Messie. Il annonce le mystère de l'Incarnation, et nous montre la Miséricorde et la Vérité se rencontrant dans l'Homme-Dieu, la Justice et la Paix se réconciliant et s'embrassant en lui. C'est ce qu'il appelle (vers. 13) le fruit de la terre, le germe du salut.

---

* 6. *Numquid in æternum irasceris.* Si cum homine Davidi negotium fuisset, dicere potuisset cum Aristotele. l. II. Rhet., c. 21, et adagiali versiculo :

Ἀθάνατον ὀργὴν μὴ φυλάττε, θνητὸς ὤν.

Immortalem iram ne serves, cum mortalis sis.

Pythagoricorum mos fuit, ut inter se dissidentes ante solis occasum, dextris junctis, et mutuo amplexu in gratiam redirent. Auctor Plutarch. opus. de Amore fraterno.

7. *Conversus.* Reconciliatus. — *Vivificabis nos.* Vitæ quodammodo restitues.

8. *Salutare tuum.* Salutem tuam quam a te expectamus : Christum salvatorem.

9. *Audiam quid loquatur.* Ut certos nos reddat propheta eorum quæ dicturus est; monet se non loqui a se ipso, sed ex divina revelatione, et ea solum canere quæ prius a Domino audivit, quasi dicat : Ego quod audio a Deo, hoc loquor : sentio autem, Deo in me loquente, ipsum pacem populo suo polliceri. — *Loquetur pacem.* Reconciliationem cum hominibus Christo exhibito, prospera etiam omnia; hoc enim vox *pacis* significat apud Hebræos. — *Super sanctos suos.* Populo sancto suo quem sibi seposuit, et religione et fide vera sanctificavit. — *Qui convertuntur ad cor.* Qui redeunt ad sese, qui serio et ex animo respiscunt.

10. *Verumtamen.* In Hebr. est אך *ach*, particula asseverandi, non adversandi, et idem valet ac *sane*. — *Prope timentes eum salutare ipsius.* Qui timent et colunt Deum saluti proximi sunt. — *Ut inhabitet gloria in terra nostra.* Consentit cum D. Joannis verbis, c. 1, 14 : *Habitavit in nobis et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti, etc.* Vel gloria significat præsentiam divinæ majestatis et gloriæ.

11. *Misericordia et veritas obviaverunt sibi.* Misericordia et justitia quæ sibi quodammodo videbantur adversari, cum altera ignoscat, altera in crimina animadvertat, jungentur, et in unum conspirabunt veniente Christo. — *Justitia et pax.* Videtur esse repetitio prioris hemistichii; ita ut justitia eadem sit quam vocavit veritatem; pax ea quam vocavit misericordiam, quæ parcendo placatum et pacatum nobis Deum reddit. — *Osculatæ sunt.* Conciliatæ sunt; nam prius pugnare videbantur inter se. In redemptione enim generis humani Christus exhibuit nobis misericordiam suam, et justitiæ etiam plene satisfecit.

12. *Veritas de terra orta est.* Id est, Christus, qui veritas est, natus est de beata Virgine. Alii explicant de felici statu populi fidelis sub Messia, cum vera religio et conscientiæ integritas florebit in terra. — *Et justitia de cœlo prospexit.* Et justitia, quæ terras deseruisse videbatur et in cœlum volasse, jam quasi ad nos reditura exerto capite terras prospicere videtur, et se ad nos devolaturam significare. Porro nomine justitiæ, sanctitas, probitas, divina gratia, et omnia dona cœlestia designantur. Potest etiam optime justitiæ nomine Christus intelligi.

13. *Etenim.* Sane. — *Benignitatem.* In Hebr. est, *bonum.* Deus nobis benefaciet dando Christum Dominum. — *Fructum suum.* Christum.

14. *Justitia ante eum ambulabit.* Christus quasi sol quidam et vere lux mundi radios justitiæ et sapientiæ suæ præmittet. Sic Psalmo 88, 15, habemus : *Misericordia et veritas præcedent faciem tuam;* et Isaiæ, 58, 8 : *Anteibit faciem tuam justitia tua.* — *Ponet in via gressus suos.* Et sic Christus aggredietur iter peregrinationis suæ. Vel sensus est : justitia et virtutum chorus honorifice Christum deducent, et ante eum ambulabunt, ut solent aulici ante principem suum; et sic justitia et Christus, et omnis cœtus qui illum comitatur, iter instituet.

PSAUME LXXXV (LXXXVI).

Prière et prophétie relatives à la vocation des Gentils.

1. Oratio ipsi David.

Inclina, Domine, aurem tuam, et exaudi me; quoniam inops, et pauper sum ego.

2. Custodi, animam meam, quoniam sanctus sum; salvum fac servum tuum, Deus meus, sperantem in te.

3. Miserere mei, Domine, quoniam ad te clamavi tota die :

4. Lætifica animam servi tui, quoniam ad te, Domine, animam meam levavi.

5. *a* Quoniam tu, Domine, suavis et mitis, et multæ misericordiæ omnibus invocantibus te. [a *Joel*. 2. 13.]

6. Auribus percipe, Domine, orationem meam : et intende voci deprecationis meæ.

7. In die tribulationis meæ clamavi ad te : quia exaudisti me.

8. Non est similis tui in diis, Domine : et non est secundum opera tua.

9. Omnes gentes quascumque fecisti, venient, et adorabunt coram te, Domine : et glorificabunt nomen tuum.

10. Quoniam magnus es tu, et faciens mirabilia : tu es Deus solus.

11. Deduc me, Domine, in via tua, et ingrediar veritate tua : lætetur cor meum ut timeat nomen tuum.

1. Prière de David.

Abaissez, Seigneur, votre oreille, et exaucez-moi, parce que je suis pauvre et dans l'indigence.

2. Gardez mon âme, parce que je suis saint. Sauvez, mon Dieu, votre serviteur qui espère en vous.

3. Ayez pitié de moi, Seigneur, parce que j'ai crié vers vous durant tout le jour;

4. Remplissez de joie l'âme de votre serviteur, parce que j'ai élevé mon âme vers vous, Seigneur.

5. Parce que vous êtes, Seigneur, rempli de douceur et de bonté, et que vous répandez vos miséricordes avec abondance sur tous ceux qui vous invoquent.

6. Prêtez l'oreille, Seigneur, pour écouter ma prière; rendez-vous attentif à la voix de l'humble supplication que je vous présente.

7. J'ai crié vers vous au jour de mon affliction, parce que vous m'avez exaucé.

8. Entre tous les dieux il n'y en a point, Seigneur, qui vous soit semblable; ni qui puisse vous être comparé dans les œuvres que vous faites.

9. Toutes les nations que vous avez créées viendront se prosterner devant vous, Seigneur, et vous adorer; et elles rendront gloire à votre nom.

10. Parce que vous êtes grand, que vous faites des prodiges, et que vous seul êtes Dieu.

11. Conduisez-moi, Seigneur, dans votre voie, et faites que j'entre dans votre vérité. *Faites* que mon cœur se réjouisse *en vous*, afin qu'il craigne votre nom.

PSAL. LXXXV. — 1. *Inclina, Domine, aurem tuam.* On ne sait à quelle occasion David a composé ce Psaume. On conjecture que ce fut après avoir triomphé de tous les périls que lui suscita la persécution de Saül. C'est une prière qui lui a été inspirée par le sentiment profond qu'il avait de la nécessité du secours de Dieu. Il l'implore dans un langage plein de foi, d'humilité et d'amour. En méditant sur la grandeur du Dieu d'Israël qu'il trouve incomparable, il voit toutes les nations prosternées devant lui et prédit ainsi la conversion future des Gentils.

9. *Omnes gentes quascumque fecisti.* Au temps du Prophète, le vrai Dieu n'était connu et adoré qu'en Judée. Toutes les nations étaient aveuglées par les ténèbres du polythéisme. Il y a donc ici une prophétie très-remarquable que les Pères et les interprètes ont entendue de la vocation des Gentils, qui a eu lieu après la venue du Messie. Car c'est l'accomplissement de cette prophétie qui a fait l'objet du discours de saint Paul devant l'Aréopage.

PSAL. LXXXV. — *Oratio ipsi David.* Divinitus inspirata.

1. *Inclina... aurem.* Aurem inclinare est gestus attendentis, et prompte ad id quod petitur benigne concedendum.

2. *Animam meam.* Vitam meam. — *Sanctus.* Innocens, et tibi per fidei professionem sacratus.

4. *Lætifica animam servi tui.* Quæ mœret malis pressa. — *Animam meam levavi.* Te ex animo precatus sum.

5. *Suavis.* Hebr. *bonus*, vel *beneficus* erga omnes invocantes te. — *Mitis.* Facilis ad ignoscendum. — *Multæ misericordiæ.* Tam ad peccatorum remissionem quam ad exhibitionem beneficiorum.

7. *Quia exaudisti me.* Quia exaudire me soles. In Hebr. *exaudies me*, quasi dicat : Ut soles.

8. *In diis.* Deos falsos intelligit, vel etiam angelos quorum nullus perfecte Deo similis est, nec illius potentiam et reliquas perfectiones æquat. — *Non est secundum opera tua.* Tuis factis et operibus nulla eorum facta, aut opera comparanda sunt.

9. *Venient.* Non de regionibus suis migrando, sed in locis suis credendo, et se tibi et veræ religioni adjungendo.

11. *Deduc me... in via tua.* Doce me viam tuam, hoc est, legem tuam. — *Ingrediar.* Vel est optantis : utinam ingrediar tuo beneficio in veritate tua. Vel est pronuntiantis : ingrediar, incedam in tua veritate. — *In veritate tua.* Juxta veritatem fidei et legis tuæ. — *Lætetur cor meum.* Fac ut unicum vel præcipuum gaudium meum sit, ut revereatur et colat nomen tuum.

12. Je vous louerai, Seigneur mon Dieu : *et* je vous rendrai grâces de tout mon cœur, et je glorifierai éternellement votre nom.

13. Parce que vous avez usé d'une grande miséricorde envers moi, et que vous avez retiré mon âme de l'enfer le plus profond.

14. Les méchants, ô *mon* Dieu! se sont élevés contre moi; et une assemblée de puissants ont cherché *à perdre* mon âme, sans qu'ils vous aient eu présent devant les yeux.

15. Mais vous, Seigneur, vous êtes un Dieu plein de compassion et de clémence; vous êtes patient, rempli de miséricorde, et véritable *dans vos paroles.*

16. Regardez-moi favorablement, et ayez pitié de moi. Remplissez de force votre serviteur, et sauvez le fils de votre servante.

17. Faites éclater quelque signe en ma faveur, afin que ceux qui me haïssent le voient et en soient confondus, parce que vous m'avez, Seigneur, assisté, et que vous m'avez consolé.

12. Confitebor tibi, Domine Deus meus, in toto corde meo, et glorificabo nomen tuum in æternum :

13. Quia misericordia tua magna est super me : et eruisti animam meam ex inferno inferiori.

14. Deus, iniqui insurrexerunt super me, et synagoga potentium quæsierunt animam meam : et non proposuerunt te in conspectu suo.

15. Et tu, Domine, Deus miserator et misericors, patiens, et multæ misericordiæ, et verax.

16. Respice in me, et miserere mei, da imperium tuum puero tuo : et salvum fac filium ancillæ tuæ.

17. Fac mecum signum in bonum, ut videant qui oderunt me, et confundantur : quoniam tu, Domine, adjuvisti me, et consolatus es me.

PSAUME LXXXVI (LXXXVII).

Sur la gloire de Jérusalem.

1. Pour les enfants de Coré, Psaume ou Cantique.

Les fondements de la ville sont posés sur les saintes montagnes.

2. Le Seigneur aime les portes de Sion plus que toutes les tentes de Jacob.

1. Filius Core, Psalmus Cantici.

Fundamenta ejus in montibus sanctis :

2. Diligit Dominus, portas Sion super omnia tabernacula Jacob.

PSAL. LXXXVI. — 1. *Fundamenta ejus.* Le Psalmiste exalte dans ce Psaume la gloire de Jérusalem, mais il le fait en termes si sublimes, qu'on ne peut s'arrêter à l'ancienne capitale de la Judée, et qu'on doit, pour le comprendre, s'élever avec lui jusqu'à l'Eglise du ciel et de la terre que Jésus-Christ a fondée et qu'il a établie sur des bases impérissables. David a probablement composé ce cantique, lorsqu'après la translation de l'arche à Jérusalem, cette ville devint le siége et le centre de la religion et du culte du Seigneur.

---

12. *Confitebor.* Laudabo.

13. *Ex inferno inferiori.* Ex summis periculis in quibus versabar et quasi ab inferis revocans me. Convenit descensui Christi ad inferos, apud quos animam ejus detineri Deus non permisit.

14. *Synagoga potentium.* Hebr. habet, *congregatio terribilium*, vel *violentorum et crudelium.* — *Quæsierunt animam meam.* Vitam mihi eripere voluerunt. — *Non proposuerunt te in conspectu suo.* Nec tui memores fuerunt, te reveriti non sunt, obliti omnia fieri te vidente et sentiente.

15. *Miserator et misericors.* Hæc epitheta Dei videntur sumpta ex c. 34, Exod., n. 6, ubi etiam alia Deo tribuuntur. — *Miserator.* Commiseratione, amore, affectu res a se creatas prosequens. — *Misericors.* In Hebr. est חנון *channun*, id est, gratificator, gratiæ largitor, et, ut aliqui vertunt, *gratiosus.* — *Patiens.* Ad iram tardus, *latis naribus*, ut est in Hebr. Vide dicta Exod., 34, 6. In græco est, μακροθυμος, *longanimis.* — *Multæ misericordiæ.* Hebr. *multus beneficentia;* nam חסד *chesed*, misericordiam et beneficium gratuitum significat. — *Verax.* Fidelis in promissis.

16. *Da imperium tuum puero tuo.* Hebr. *da fortitudinem tuam servo tuo;* non enim petit regnum aut imperium, ut sonat vox latina, sed auxilium quo possit hostibus fortiter resistere et eos vincere et sibi subjicere. — *Puero tuo.* Servo tuo.

17. *Fac mecum signum in bonum.* Edo signum aliquod quo in bonorum successuum spem erigar. Videtur simile illud Ovid., l. 2 de Ponto, ep. 1 :

Quod precor eveniet, sunt certa oracula vatum :
Nam Deus optanti prospera signa dedit.

— *Confundantur.* Pudefiant, erubescant.

PSAL. LXXXVI. — 1. *Filiis Core.* Vide dicta ad tit. Psal. 41. — *Psalmus cantici.* Vide dicta ad tit. Psalm. 29. — *Fundamenta ejus in montibus sanctis.* Hæbræi putant hæc verba ad titulum pertinere, et sensum esse : fundamentum sive argumentum et materia Psalmi hujus in montibus sanctis versatur; celebrat enim montem Sion et montem Moria Deo dicatos et consecratos. Nostri malunt esse relativum præpositum antecedenti. Fundamenta et principia ejus, scilicet Ecclesiæ, sunt in montibus sanctis. — *Montibus sanctis.* Videntur montium allegoria significari apostoli; nam, ut ait D. Paulus ad Ephes. 2, 19 : *Cives sanctorum, et domestici Dei superædificati sunt supra fundamentum apostolorum.*

2. *Diligit Dominus portas Sion.* Diligit Dominus eximie portas Sion, quia fortissimæ sunt et munitissimæ. — *Super omnia tabernacula Jacob.* Plus quam urbes et oppida reliqua populi Israelitici.

3. Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei.

4. Memor ero Rahab et Babylonis scientium me.

Ecce alienigenæ, et Tyrus, et populus Æthiopum, hi fuerunt illic.

5. Numquid Sion dicet : Homo, et homo natus est in ea : et ipse fundavit eam Altissimus?

6. Dominus narrabit in scripturis populorum et principum : horum, qui fuerunt in ea.

7. Sicut lætantium omnium habitatio est in te.

3. On a dit de vous des choses glorieuses, ô cité de Dieu!

4. Je me souviendrai de Rahab et de Babylone; et ils me connaîtront.

Les étrangers, ceux de Tyr, et le peuple d'Ethiopie, s'y trouveront.

5. Ne dira-t-on pas à Sion : Un grand nombre d'hommes sont nés dans elle; c'est le Très-Haut lui-même *qui* l'a fondée.

6. *C'est aussi* le Seigneur *qui seul* pourra, dans la description des peuples et des princes, dire le nombre de ceux qui auront été dans elle.

7. Ceux qui habitent dans vous sont tous dans la joie.

PSAUME LXXXVII (LXXXVIII).

Plaintes du Prophète.

1. Canticum Psalmi, Filii Core, in finem, pro Maheleth ad respondendum, intellectus Eman Ezrahitæ.

2. Domine Deus salutis meæ, in die clamavi, et nocte coram te.

1. Cantique *ou* Psaume pour *être chanté* par les enfants de Coré, jusqu'à la fin, sur un instrument de musique, et alternativement : intelligence *ou* instruction à Eman Ezrahite.

2. Seigneur, qui êtes le Dieu de mon salut, j'ai crié vers vous durant le jour et durant la nuit.

4. *Memor ero Rahab.* « Je me souviendrai de l'orgueilleuse Egypte et de Babylone qui me connaissent. Voilà le pays des Philistins et des Tyriens avec l'Ethiopie. Ils ont produit tel homme célèbre. Mais on dira de Sion qu'elle en a produit un bien plus grand nombre. C'est le Très-Haut qui l'a fondée. Le Seigneur a inscrit les peuples et les a comptés, et il est né lui-même dans Sion. Tous mes braves chanteront pour ainsi dire en chœur au milieu de toi, ô Jésusalem! » Telle est traduction de cette dernière partie de ce Psaume, d'après saint Jérôme.

PSAL. LXXXVII. — 2. *Domine, Deus, salutis meæ.* Ce Psaume est une prière et une élé-

---

3. *Dicta sunt de te.* A prophetis. — *Civitas Dei.* Sion, Ecclesia.

4. *Memor ero Rahab.* Vox *Rahab* non significat Rahab meretricem, cujus mentio est in libro Josue, cap. 2; nam nomen meretricis scribitur per *chet*, רחב *Rachab*, et græce Ῥαχάβ. At vero vox *Rahab*, quæ hoc versiculo habetur, scribitur per *he.* רהב et græce Ῥαχάβ, et passim docent Psalmorum interpretes Ægyptum significare, sive regem Ægypti cui a superbia cognomentum factum est, nam רהב superbum significat; sensus ergo est : ego Deus conditor Sionis, in advocandis et conscribendis electis civibus illius, non solum memor ero Judæorum, sed etiam Ægyptiorum et Babyloniorum. — *Scientium me.* Qui per fidem et religiosum cultum cognoscent me. In græco est γινώσκουσί μέ, *cognoscentibus me.* — *Alienigenæ.* Philisthæi. Vide dicta Ps. 82, n. 8. — *Hi fuerunt illic.* In Sione, in Ecclesia erunt. Vide explicationem seq.

5. *Numquid Sion dicet.* Symmachus habet, περὶ δὲ Σιὼν λεχθήσεται, *de Sion autem dicetur.* Hi duo versiculi, quartus et quintus, in hebræo sic se habent ad verbum, ut vertit Pagninus : *Memorare faciam Rahab et Babel scientibus me : ecce Palæstina et Tyrus cum Æthiopia, iste natus est ibi; et ipsi Sion dicetur vir, et vir natus est in ea : et ipse firmabit eam Altissimus;* et sententia esse videtur : si quando cum scientibus me, hoc est, amicis et familiaribus meis memoriam veterum revocavero, et viros insignes commemoravero qui in externis regionibus nati sunt, et dixero : Ægyptus, aut Babylon, aut Palæstina, etc., hunc aut illum virum fama inclytum protulit, numquid poterit etiam Sioni dici, vir, hoc est (ut vulgo dicimus), talis aut talis in ea natus est? Poteritne heroas virtute parens proferre Sion, quibus glorietur? Poterit utique; nam multos cives suos gloria nominis insignes numerabit; et præterea ex hoc etiam capite gloriari poterit quod ipsam altissimus Deus fundaverit.

6. *Dominus narrabit in scripturis populorum.* Hos viros insignes, Sionis cives, Dominus commemorabit in Scripturis sacris et historiis ecclesiasticis, quæ sunt historiæ populorum fidelium et principum Ecclesiæ : sic apostolorum mentio est in Evangelio, Actis apostolorum, etc. — *Horum, qui fuerunt in ea.* Nomina virorum insignium qui Sionem, hoc est, Ecclesiam, illustrarunt.

7. *Sicut lætantium omnium.* Quasi dicat : Vere gaudent qui in te habitant; nam peccatorum remissio, conscientiæ tranquillitas, regeneratio et adoptio spiritualis in filios et hæredes Dei, et spes futuræ beatitudinis, mirum quantum lætitiæ iis afferunt qui Sion, hoc est, Ecclesiam habitant : cumulata vero et omnibus numeris absoluta lætitia in superna et cœlesti Sion reperitur.

PSAL. LXXXVII. — 1. *Canticum psalmi.* Vide dicta ad tit. Psal, 29. — *Filiis Core.* De hoc dictum ad tit. Psal. 41. — *Pro Maheleth.* Vide dicta ad tit. Psal. 52. — *Ad respondendum.* Sensus totius tituli videtur esse, canticum Psalmi filiis Core datum ad canendum et frequentandum usque in finem, super choros, vel super instrumento musico maheleth appellato, ad respondendum alternatim canendo, in quo explicatur eruditio, sive intelligentia mysterio plena Eman Ezrahitæ, sive ipse, sive David in ejus persona Psalmum composuerit. — *Eman Ezrahitæ.* Videtur esse ille qui cantor dicitur lib. 1. Paral.. c. 6, ut sentit Bellarminus. Alium tamen putat Genebrardus.

2. *Deus salutis meæ.* Auctor salutis meæ.

3. Que ma prière pénètre jusqu'à vous. Daignez prêter l'oreille à l'humble supplication que je vous fais,

4. Parce que mon âme est remplie de maux, et que ma vie est toute proche de la mort.

5. J'ai été regardé comme étant du nombre de ceux qui descendent dans *le tombeau*. Je suis devenu comme un homme abandonné de tout secours,

6. Et qui est libre entre les morts.

On m'a traité comme ceux qui, ayant été blessés *à mort,* dorment dans les sépulcres, dont vous ne vous souvenez plus, et qui ont été rejetés de votre main.

7. On m'a mis dans une fosse profonde, dans des lieux ténébreux et dans l'ombre de la mort.

8. Votre fureur s'est appesantie sur moi, et vous avez fait passer sur moi tous les flots de votre colère.

9. Vous avez éloigné de moi tous ceux qui me connaissent. Ils m'ont eu en abomination.

J'ai été livré *à la fureur de mes ennemis;* et je ne pouvais sortir *de leurs mains.*

10. Mes yeux se sont presque desséchés d'affliction.

J'ai crié vers vous, Seigneur, durant tout le jour : et j'ai étendu mes mains vers vous.

3. Intret in conspectu tuo oratio mea, inclina aurem tuam ad precem meam :

4. Quia repleta est malis anima mea : et vita mea inferno appropinquavit.

5. Æstimatus sum cum descendentibus in lacum : factus sum sicus homo sine adjutorio,

6. Inter mortuos liber :

Sicut vulnerati dormientes in sepulcris, quorum non es memor amplius : et ipsi de manu tua repulsi sunt.

7. Posuerunt me in lacu inferiori : in tenebrosis, et in umbra mortis,

8. Super me confirmatus est furor tuus : et omnes fluctus tuos induxisti super me.

9. Longe fecisti notos meos a me : posuerunt me abominationem sibi.

Traditus sum, et non egrediebar :

10. Oculi mei languerunt præ inopia.

Clamavi ad te, Domine, tota die : expandi ad te manus meas.

gie. C'est une élégie dans laquelle le Prophète déplore tous les maux qui lui sont arrivés. C'est une prière dans laquelle il prie Dieu de le tirer de l'abîme pour que, vivant, il puisse le louer et le remercier de ses bienfaits. Les uns l'attribuent à David, et ils supposent, qu'arrivé à la fin de sa carrière, il expose dans un de ses moments critiques toutes ses douleurs. Les autres croient que le prophète qui parle est Jérémie, jeté en prison et descendu au fond d'une fosse, pour y expier la sincérité de ses avertissements. Ce dernier sentiment nous semble le plus probable. Les Pères ont appliqué ce Psaume à Jésus-Christ, dont David et Jérémie ont été la figure, et il faut reconnaître que dans ce tableau du juste persécuté il y a plusieurs traits qui ne conviennent qu'à l'Homme-Dieu.

7. *Posuerunt me in lacu inferiori.* Ces expressions peuvent s'entendre en figure de toute douleur amère, de toute tristesse profonde, mais elles ne conviennent littéralement à personne mieux qu'à Jérémie qui fut jeté dans un cachot humide et ténébreux, dans une espèce de fosse où il n'y avait pas d'eau, mais une boue infecte et horrible (Jér., XXXVIII, 6 et seq.).

---

4. *Inferno appropinquavit.* Prope abfuit a morte. Possunt hæc referri ad verba illa Christi : *Tristis est anima mea usque ad mortem.*

6. *Æstimatus sum cum descendentibus in lacum.* Morientibus, aut morituris adnumeratus sum, qui in foveam sepulcri demittendi sunt. — *Factus sum sicut homo sine adjutorio.* Ab omnibus destitutus : sic Christus clamavit in cruce : *Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?*

6. *Inter mortuos liber.* Christus fuit inter mortuos liber, quia vim habuit resurgendi a mortuis propria potestate, cum divinitas corpori et animæ ejus mortui esset unita. Vel certe qui mortui sunt liberi dicuntur, quia sunt a curis et negotiis hujus vitæ soluti et liberi. — *Sicut vulnerati dormientes in sepulcris.* Existimabant me esse similem cæteris occisis quorum cadavera vulneribus confossa jacent in sepulcris. — *Quorum non es memor amplius.* Ut illos nunc ad vitam revoces, licet in extremo die suscitandi sint. — *De manu tua.* De tuo auxilio et cura depulsi, quibus manum adjutricem non porrigis ut eos vitæ restituas.

7. *Posuerunt me in lacu inferiori.* Videtur significare Christi descensum ad inferos, qui locus tenebrosus est, quippe subterraneus. Si de Davide ipso interpretemur, sensus esse poterit : tam multis me malis affecerunt adversarii mei, ut mihi visus sim in profundum puteum, aut foveam demissus, aut in carcerem obscurissimum, ibique in extremis malis versari, quæ mortem præsentissimam semper intentent. — *Umbra mortis.* Umbra mortis sunt obscurissimæ et densissimæ tenebræ.

8. *Confirmatus est.* Invaluit, ita incubit, ut me ab illo subducere non possim, vel veteribus malis durantibus nova superveniant. — *Fluctus.* Malorum et afflictionum.

9. *Longe fecisti.* Ab amicis et sodalibus destitutus sum. Christo convenit, quem apostoli tempore passionis reliquerunt. — *Posuerunt me abominationem sibi.* Noti mei meum conspectum abominantur et horrent : sic D. Petrus cum juramento affirmabat se Christum non nosse. — *Traditus.* Quasi carceri. Hebr. *inclusus sum.* Sensus est : malis omni ex parte circumdatus sum et vallatus. — *Et non egrediebar.* Ita ut non possem egredi et evadere. Christus evadere non poterat, quia decretum illi erat mori pro hominum salute.

10. *Languerunt.* Dolore et fletu debilitati. — *Præ inopia.* Præ hac miseria et calamitate. Vel præ inopia humoris arefacti sunt. — *Expandi.* Manus supplices.* Manus in altum sublatæ orantis et auxilium a Deo postulantis signum sunt. Sic Psalm. 27, 2 : *Dum oro ad te, dum extollo manus meas ad templum sanctum tuum.* Vide Psalm. 76, 3, et Thren. 1, 17.

11. Numquid mortuis facies mirabilia: aut medici suscitabunt et confitebuntur tibi?

12. Numquid narrabit aliquis in sepulcro misericordiam tuam, et veritatem tuam in perditione?

13. Numquid cognoscentur in tenebris mirabilia tua, et justitia tua in terra oblivionis?

14. Et ego ad te, Domine, clamavi: et mane oratio mea præveniet te.

15. Ut quid, Domine, repellis orationem meam: avertis faciem tuam a me?

16. Pauper sum ego, et in laboribus a juventute mea: exaltatus autem, humiliatus sum et conturbatus.

17. In me transierunt iræ tuæ: et terrores tui conturbaverunt me.

18. Circumdederunt me sicut aqua tota die: circumdederunt me simul.

19. Elongasti a me amicum, et proximum et notos meos a miseria.

11. Ferez-vous des miracles à l'égard des morts? ou les médecins les ressusciteront-ils, afin qu'ils vous louent?

12. Quelqu'un racontera-t-il dans le sépulcre votre miséricorde, et votre vérité dans le tombeau?

13. Vos merveilles seront-elles connues dans les ténèbres *de la mort*, et votre justice dans la terre de l'oubli?

14. C'est ainsi que j'ai crié vers vous, Seigneur, et que je me suis hâté de vous offrir dès le matin ma prière.

15. Pourquoi, Seigneur, rejetez-vous la prière que je vous présente? et pourquoi détournez-vous votre face de dessus moi?

16. Je suis pauvre, et dans les travaux dès ma jeunesse; et après avoir été élevé *par votre bonté*, j'ai été humilié et rempli de trouble.

17. *Les flots de* votre colère ont passé sur moi; et les terreurs dont vous m'avez frappé m'ont tout troublé.

18. Elles m'ont environné durant tout le jour, comme *une grande abondance d'*eaux : elles m'ont enveloppé toutes ensemble.

19. Vous avez éloigné de moi mes amis et mes proches, et vous avez fait que ceux qui me connaissent m'ont quitté à cause de la misère *dont ils m'ont vu accablé.*

16. *Pauper sum ego.* Jérémie, descendu dans cette basse-fosse dit aussi (Thren., III, 1) : *Ego vir videns paupertatem meam.....* 2. *Me minavit et adduxit in tenebras et non in lucem.* Et ailleurs il se plaint d'avoir porté le joug depuis sa jeunesse (vers. 27).

---

11. *Mortuis facies mirabilia.* Reddit rationem cur vitam postulet, quasi dicat mortuis qui nec vivunt, nec sentiunt, frustra ostenderes mirabilia opera tua, quæ tamen patrare tibi est honorificum et æquum, ut pro iis lauderis a viventibus et gratiæ ab iisdem agantur. — *Medici suscitabunt.* Mortuos scilicet, ut confiteantur tibi homines redivivi, hoc est, ut laudent te.

12. *Numquid narrabit aliquis.* Quasi dicat : Mortui non prædicabunt misericordiam tuam, sed viventes, ideoque a vivorum numero non eximas me, ut te laudare possim. Huic plane gemina Ezechiæ argumentatio apud Isaiam ,c. 38, 18 : *Quia*, inquit, *non infernus confitebitur tibi, neque mors laudabit te... vivens, vivens ipse confitebitur tibi, sicut et ego hodie.* Similia etiam habentur Psal. 113, 17, 18 : *Non mortui laudabunt te Domine, neque omnes qui descendunt in infernum. Sed nos qui vivimus, benedicimus Domino.* — *Veritatem tuam.* Verum tuum cultum, vel fidelitatem tuam in præstandis promissis. — *In perditione.* Perditio vitæ amissionem significat. Chald. *in domo perditionis.*

13. *In tenebris.* Sepulcri. — *In terra oblivionis.* In sepulcro; est enim repetitio prioris hemistichii. Porro sepulcra vocantur terra oblivionis, quia mortui a rebus humanis sejuncti sunt et quasi plane obliti; vel quia mortuorum memoria apud superstites brevi temporis spatio obsolescit.

14. *Et ego.* At ego; est enim antithesis : mortui te non laudant, et mirabilia opera tua non contemplantur : contra ego te colo, et preces ad te fundo, etc. — *Oratio mea præveniet te.* Celeriter et mature aderit pulsans fores misericordiæ tuæ. Loquitur humano more, ducta ab iis similitudine qui valde mane judicum aut potentium virorum limina adeunt, ibique præstolantur ut eos alloqui possint.

15. *Repellis orationem meam.* Quasi dicat : Cur me non exaudis, ut transeat a me calix iste!

16. *Pauper.* Afflictus, ærumnis pressus. — *In laboribus a juventute mea.* Hebraica majorem habent emphasim, *et expirans a pueritia mea*, id est, moribundus, lente moriens, sensim tabescens. Sane Christus Dominus perpetuis laboribus in vita exercitus est, et a pueritia, imo a conceptu suo semper præ oculis habuit futuræ passionis dolores; quorum anticipatione torquebatur quasi lento quodam, sed hominum oculis non aspectabili martyrio. — *Exaltatus autem.* Elevatus, grandior et provectior ætate factus. — *Humiliatus sum et conturbatus.* Dejectus sum de spe meliorum, et difficultatum mole turbatus.

17. *In me transierunt iræ tuæ.* Super me venerunt mala et dolores a te irato profecti. — *Conturbaverunt me.* Hebr. *exciderunt*, vel *perdiderunt me.*

18. *Sicut aqua.* Magna copia et perenniter, sine intermissione. — *Simul.* Pariter, eodem tempore, agmine facto.

19. *Elongasti a me.* Destitui me passus es ab amicis et sodalibus meis. — *A miseria.* Præ miseria, propter calamitatem meam, timentes ne illius sint participes, si se amicos meos profiteantur.

PSAUME LXXXVIII (LXXXIX).

Sur les promesses faites à David et sur les malheurs de ses descendants.

1. Intelligence, *ou* instruction à Ethan Ezrahite.

2. Je chanterai éternellement les miséricordes du Seigneur :
Et ma bouche annoncera votre vérité, *ô mon Dieu!* dans toutes les races,

3. Parce que vous l'avez dit : la miséricorde s'élèvera comme un édifice éternel dans les cieux, votre vérité y sera établie d'une manière solide.

4. J'ai fait, *avez-vous dit*, un pacte avec ceux que j'ai choisis ; j'ai juré à David, mon serviteur,

5. *Que* je conserverai éternellement sa race,
Et *que* j'affermirai son trône dans toute la postérité.

6. *Accomplissez donc ces paroles, et* les cieux publieront, Seigneur, vos merveilles ; et on louera votre vérité dans l'assemblée des saints.

7. Car qui, dans les cieux, sera égal au Seigneur? et qui parmi les enfants de Dieu sera égal à Dieu?

8. Dieu, qui est rempli de gloire au milieu des saints, est plus grand et plus redoutable que tous ceux qui l'environnent.

9. Seigneur, Dieu des armées, qui est semblable à vous? Vous êtes, Seigneur, très-puissant, et votre vérité est *sans cesse* autour de vous.

1. Intellectus Ethan Ezrahitæ.

2. Misericordias Domini in æternum cantabo.
In generationem et generationem annuntiabo veritatem tuam in ore meo.

3. Quoniam dixisti : In æternum misericordia ædificabitur in cœlis præparabitur veritas tua in eis.

4. Disposui testamentum electis meis, juravi David servo meo :

5. Usque in æternum præparabo semen tuum,
Et ædificabo in generationem et generationem sedem tuam.

6. Confitebuntur cœli mirabilia tua, Domine, etenim veritatem tuam in ecclesia sanctorum.

7. Quoniam quis in nubibus æquabitur Domino : similis erit Deo in filiis Dei?

8. Deus qui glorificatur in consilio sanctorum : magnus et terribilis super omnes qui in circuitu ejus sunt.

9. Domine Deus virtutum, quis similis tibi? potens es, Domine, et veritas tua in circuitu tuo.

PSAL. LXXXVIII. — 2. *Misericordias Domini.* Ce Psaume paraît avoir été composé sous Jéchonias ou Sédécias, lorsque ce dernier prince ayant été emmené en captivité, le royaume de Juda fut renversé et les descendants de David privés de la royauté. Il se divise en deux parties. Dans la première, qui s'étend jusqu'au verset 39, l'auteur représente la miséricorde de Dieu envers la maison de David, et rappelle les promesses que Dieu lui a faites. Dans la seconde, qui va du verset 39 à la fin, il s'afflige des malheurs arrivés au royaume de Juda et à la postérité de David, et conjure le Seigneur de se rappeler ses promesses et de les exécuter.

PSAL. LXXXVIII. — 1. *Intellectus.* Quid sibi velit titulus intelligi potest ex dictis in explicatione tituli Psal. præcedentis. — *Ethan Ezrahitæ.* De Ethan Ezrahita mentio fit lib. III. Reg., c. 4, ubi inter viros sapientes recensetur. Est etiam Ethan unus ex principibus cantorum, I. Paral., c. 6. Utrum hi sint unus et idem, aut diversi, et, si diversi, quis eorum in hoc titulo ponatur, incertum est.

2. *Misericordias Domini.* Quas omni sæculo exhibuit. — *Veritatem tuam.* Promissorum tuorum fidem.

3. *Quoniam dixisti.* Et mihi prophetæ tuo revelasti. — *Misericordia ædificabitur in cœlis.* Beneficia misericorditer Davidi promissa in æternum ædificium in cœlis consurgent, firma et stabilia erunt, ut immobile ædificium quod nulla temporis diuturnitate solvi potest. — *Præparabitur veritas tua in eis.* Nam, ut est in cantico Annæ, I. Reg., 2, 3, *Deo præparantur cogitationes;* id est, quæ cogitat et vult fiunt. *Præparabitur* ergo *veritas tua*, idem est ac si diceretur : Quæ fideliter tibi promissa sunt, ea præstabo et effecta dabo.

4. *Disposui testamentum electis meis.* Percussi fœdus cum electo meo David et cum semine ejus. Habetur hæc promissio juramento firmata II. Reg., c. 7, 12

5. *Præparabo.* D. Hier. vertit, *stabiliam*, ut etiam habet chaldæus. — *Ædificabo.* Firmabo. Sic versiculo tertium dictum est, *misericordia ædificabitur in cœlis.* — *Sedem tuam.* Solium tuum regale.

6. *Confitebuntur cœli mirabilia tua.* Pro tanto beneficio pares ego grates non possum persolvere, sed laudabunt te pro hoc beneficio angeli qui in cœlis sunt. — *Etenim veritatem tuam.* Et fidelitatem promissorum tuorum. *Etenim* positum est pro *et*, vel *etiam.* Vide dicta Psal. 82, num. 9. — *In ecclesia sanctorum.* In cœtu sancto, qui in cœlis est, angeli celebrabunt et prædicabunt veritatem tuam.

7. *Quoniam quis in nubibus æquabitur Domino?* Quasi dicat : Non recusabunt angeli munus laudandi Deum, cum sint Deo longe dignitate et potestate inferiores. — *In nubibus.* Cœlis. Nam quia nubes in supernis locum habent, ponuntur pro cœlis. — *In filiis Dei.* Inter angelos.

8. *In consilio sanctorum.* In cœlo, ubi frequentissimus est sanctorum cœtus, et Dominus majestatis suæ gloriam ostendit. — *Terribilis.* Verendus, admirandus apud omnes angelos se circumstantes.

9. *Virtutum.* Exercituum. — *Veritas tua in circuitu tuo.* Summe verax es, et quasi veritate cingeris et amiciris.

10. Tu dominaris potestati maris : motum autem fluctuum ejus tu mitigas.
11. Tu humiliasti sicut vulneratum, superbum : in brachio virtutis tuæ dispersisti inimicos tuos.
12. *a* Tui sunt cœli, et tua est terra, orbem terræ et plenitudinem ejus tu fundasti [a *Gen.* 1. 1.]
13. Aquilonem et mare tu creasti. Thabor et Hermon in nomine tuo exultabunt :
14. Tuum brachium cum potentia.

Firmetur manus tua, et exaltetur dextera tua :
15. Justitia et judicium præparatio sedis tuæ.
Misericordia et veritas præcedent faciem tuam :
16. Beatus populus qui scit jubilationem.
Domine, in lumine vultus tui ambulabunt,
17. Et in nomine tuo exultabunt tota die : et in justitia tua exaltabuntur.

18. Quoniam gloria virtutis eorum tu es : et in beneplacito tuo exaltabitur cornu nostrum.
19. Quia Domini est assumptio nostra : et sancti Israel regis nostri.

10. Vous dominez sur la puissance de la mer ; et vous apaisez le mouvement de ses flots.
11. Vous avez humilié le superbe, comme *un homme* blessé. Vous avez dispersé vos ennemis par la force de votre bras.
12. Les cieux sont à vous et la terre vous appartient : vous avez fondé l'univers, avec tout ce qu'il contient;
13. Vous avez créé l'aquilon et la mer. Thabor et Hermon feront retentir leur joie par les louanges de votre nom.
14. Votre bras est accompagné d'une *souveraine* puissance.
Que votre main s'affermisse, et que votre droite paraisse avec éclat.
15. La justice et l'équité sont l'appui de votre trône.
La miséricorde et la vérité marcheront *toujours* devant votre face.
16. *Alors on dira :* Heureux est le peuple qui sait vous louer.
Car, Seigneur, ils marcheront dans la lumière de votre visage.
17. Ils se réjouiront dans les louanges qu'ils donneront à votre nom durant tout le jour : et ils seront élevés par votre justice.
18. Car c'est à vous *seul, ô Dieu!* qu'est due la gloire de leur vertu ; et c'est sur votre bonté qu'est fondée *toute* notre force.
19. Parce que c'est le Seigneur qui nous a pris *pour son peuple ;* et c'est le Saint d'Israël qui nous a donné notre roi.

11. *Tu humiliasti... superbum.* Ce superbe est le Pharaon qui avait été humilié autrefois par Moïse et qui venait d'être brisé tout récemment par Nabuchodonosor. Saint Augustin applique ces paroles à Jésus-Christ, qui renversa et humilia le demon, le père de l'orgueil, et l'obligea à lâcher sa proie.

---

10. *Potestati maris.* Tu maris sævitiam coerces. Alludit ad maris Rubri transitum, ut patet ex sequentibus.

11. *Humiliasti.* Hoc est quod Isa., 51, 9, 10, dicitur : *Numquid non tu percussisti superbum, vulnerasti draconem ? Numquid non tu siccasti mare, aquam abyssi vehementis : qui posuisti profundum maris viam, ut transirent liberati ?* — *Vulneratum.* Vox hebraica חלל *chalal*, vulneratum lethaliter designat. — *Superbum.* In Hebr. est רהב *rahab*, quam vocem supra Psal. 86, n. 4, diximus Ægyptum, vel Pharaonem significare. — *In brachio virtutis tuæ.* Potentia tua perdidisti Ægypt ios inimicos tuos, et populi tui.

12. *Plenitudinem ejus.* Quidquid illis continetur : ea omnia quibus cœli et terra plena est.

13. *Aquilonem et mare.* Aquilonem et austrum : dicitur autem pars australis mare, vel quia, ut volunt aliqui, ad Palæstinæ meridiem est mare Mortuum; vel quia, ut alii sentiunt, mare Oceanum maxima ex parte jacet ad austrum : porro *maris* nomine significari meridiem patet ex Psal. 106, n. 3, ubi habenus : *A solis ortu, et occasu, ab aquilone, et mari*, ubi quatuor præcipue cœli positiones numerantur. — *Thabor et Hermon.* Oriens et occidens. Mons enim Thabor est in parte occidentali Hermon in orientali. — *In nomine tuo exultabunt.* Agnoscentes tuam bonitatem et potentiam, exultabunt et gestient.

14. *Tuum brachium cum potentia.* Est cum potentia; est potens ad validum. — *Firmetur manus tua.* Quasi dicat : Opto quidem et gaudeo quod manus tua firmetur, id est, roboretur, sit potens et robusta. — *Exaltetur dextera tua.* Laudetur et magnificetur ab omnibus. Vel est repetitio prioris partis versiculi, et *exaltetur* nihil aliud significat quam sit excelsa et potens.

15. *Justitia et judicium.* Justitia et rectum judicium ipsa instruunt et stabiliunt regale solium tuum. — *Præparatio.* Hebr. *basis*, id est, firmitas throni tui. — *Veritas.* Veracitas, fidelitas. — *Præcedent faciem tuam.* Erunt veluti quidam præcursores tui. Vide dicta Psal. 84, n. 14.

16. *Beatus populus qui scit jubilationem.* Scilicet laudum tuarum, qui scit jubilare et canere laudes tuas. — *In lumine vultus tui ambulabunt.* Favorem et bonitatem tuam sentient, et feliciter agent.

17. *In nomine tuo exultabunt.* Tua benignitate et nominis tui memoria gaudebunt. — *In justitia tua exultabuntur.* Non aliud laudabunt aut celebrabunt quam justitiam tuam, neque alia in re se gloriosos existimabunt, quam quo illam prædicare possint. Vel sensus est : propter justitiam tuam spem bonam concipient, et erigent se ad meliores successus expectantandos, non nescii te pro ipsis vigilare, ac proinde nihil illis nocere posse. Vel ad majorem vitæ sanctitatem proficient, justitia qua illos justificas incrementum capiente.

18. *Gloria virtutis eorum tu es.* Tu ille es in quo se fortes esse gloriantur. — *In beneplacito.* Benevolentia, bona voluntate. — *Cornu nostrum.* Nostrum robur vel decus et excellentia. Tua benevolentia et favore nostrum imperium erit gloriosum.

19. *Domini est assumptio nostra.* In Hebr. est, *clypeus noster.* Dominus est qui nos defen-

20. Alors vous parlâtes dans une vision à vos saints *prophètes*, et vous leur dites : J'ai mis le secours *que je veux donner à mon peuple* dans un homme qui est puissant, et j'ai élevé *sur le trône* celui que j'ai choisi du milieu de mon peuple.

21. J'ai trouvé David, mon serviteur, et je l'ai oint de mon huile sainte.

22. Car ma main l'assistera et mon bras le fortifiera.

23. L'ennemi ne gagnera rien à l'attaquer ; et le méchant ne pourra lui nuire.

24. Et je taillerai en pièces à sa vue ses ennemis ; et je ferai prendre la fuite à ceux qui le haïssent.

25. Ma miséricorde et ma vérité seront toujours avec lui : et il sera élevé en puissance par la vertu de mon nom.

26. J'étendrai *la puissance de* sa main sur la mer, et *de* sa droite sur les fleuves.

27. Il m'invoquera *en disant :* Vous êtes mon père, mon Dieu, et l'auteur de mon salut.

28. Je l'établirai le premier-né et je l'élèverai au-dessus des rois de la terre.

29. Je lui conserverai éternellement ma misé-

20. Tunc locutus es in visione sanctis tuis, et dixisti : Posui adjutorium in potente : et exaltavi electum de plebe mea.

21. *a* Inveni David servum meum : oleo sancto meo unxi eum. [a *I. Reg.* 16. 1. 12. *Act.* 13. 22.]

22. Manus enim mea auxiliabitur ei : et brachium meum confortabit eum.

23. Nihil proficiet inimicus in eo, et filius iniquitatis non apponet nocere ei.

24. Et concidam a facie ipsius inimicos ejus : et odientes eum in fugam convertam.

25. Et veritas mea, et misericordia mea cum ipso : et in nomine meo exaltabitur cornu ejus.

26. Et ponam in mari manum ejus, et in fluminibus dexteram ejus.

27. Ipse invocabit me : Pater meus es tu : Deus meus, et susceptor salutis meæ.

28. Et ego primogenitum ponam illum excelsum præ regibus terræ.

29. In æternum servabo illi miseri-

20. *Tunc locutus es in visione sanctis tuis.* Dieu parla d'abord à Samuel et lui fit connaître qu'il avait rejeté Saül et qu'il avait choisi David. Il parla ensuite à Nathan et à David lui-même (II. Reg., 7). Tout ceci s'applique d'ailleurs à Jésus-Christ, dont David était la figure.

26. *Et ponam in mari manum ejus.* Littéralement ces promesses eurent leur accomplissement sous David, qui étendit son empire depuis la Méditerranée jusqu'à l'Euphrate ; mais tous conviennent qu'on doit les entendre surtout de l'empire spirituel de Jésus-Christ, qui s'est étendu non-seulement sur la terre, mais sur les mers et sur les fleuves, parce que l'Evangile doit être annoncé dans le monde entier.

---

dendos assumpsit, et qui tanquam clypeo favoris et benevolentiæ suæ nos tegit. — *Sancti Israel.* Dei Israelis. — *Regis nostri.* Deus enim peculiari cura populum Israeliticum gubernabat, et se illius regem et principem profitebatur : quare dicebat Dominus ad Samuelem I. Reg. 8, 7 : *Non enim te abjecerunt, sed me, ne regnem super eos.*

20. *Tunc locutus es in visione.* Olim cum tibi placuit populum tuum assumere, ut illum tutareris et beneficiis ornares. — *In visione.* In prophetia, per propheticum afflatum et lumen. — *Sanctis tuis.* Prophetis. — *Posui adjutorium in potente.* Constitui Davidem potentem et fortem, ut auxilium ferat populo meo. — *Exaltavi.* De loco humili et medio plebis meæ Davidem excitavi ut esset rex.

21. *Inveni David.* Ex omni populo et ex multis fratribus selegi Davidem. — *Oleo sancto meo unxi eum.* Est enim David a Samuele inunctus in regem. I. Reg., 16, 3.

22. *Manus enim mea auxiliabitur ei.* Auxilium dexteræ meæ illi aderit. — *Confortabit.* Roborabit ut prævaleat hostibus ; muniet adversus hostes.

23. *Nihil proficiet inimicus in eo.* Non prævalebit adversus eum. — *Et filius iniquitatis.* Nec sceleratus ei poterit nocere.

25. *Veritas mea.* Fidelitas et veracitas mea, id est, quæ promisi fideliter ipsi præstabo. — *Misericordia.* Benignitas et beneficentia mea. — *In nomine meo.* Me illum juvante. — *Exaltabitur cornu ejus.* Eminebit decus, gloria et potentia ejus.

26. *Ponam in mari manum ejus.* Extendam usque ad mare Occidentale, sive Mediterraneum, ditionem ejus. — *Et in fluminibus dexteram ejus.* Et usque ad flumina Mesopotamiæ, Euphratem scilicet et Tigrim, porrigam regnum ejus versus orientem. Quamvis hic versiculus ita explicari posse videatur, aptius tamen illum de Christo rege, cujus David typus fuit interpretabimur, cui subjecit Deus maria, flumina et totum orbem terrarum.

27. *Invocabit me.* Appellabit me patrem, cum orationem ad me fundet. — *Pater meus es tu.* Optime hoc Christo convenit, qui Deo dicit : Pater meus es, quoad divinitatem, et Deus meus, quoad humanitatem. — *Susceptor salutis meæ.* Defensor, propugnator.

28. *Primogenitum ponam illum.* Christus qui secundum divinitatem unigenitus est, secundum humanitatem est primogenitus inter multos fratres. Dicitur autem inter fratres primogenitus, primo, quia primus est prædestinatione ; secundo, quia primus est in resurrectione ad vitam immortalem, unde dicitur *primogenitus ex mortuis*, ad Coloss. 1, 18, et *primogenitus mortuorum*, Apoc. 1, 5 ; tertio, quia ipse habuit jura primogenitorum, *quem constituit (Pater) hæredem universorum*, ad Hebr. 1, 2. Si de Davide interpretemur, dicemus vocari primogenitum, id est, eximie dilectum et aliis fratribus antepositum, ut primogeniti a parentibus solent anteferri. — *Excelsum præ regibus terræ.* Eximium et præstantissimum inter reges terræ. Longe melius hæc Christo conveniunt, qui est Rex regum et Dominus dominantium.

29. *In æternum servabo illi misericordiam meam.* Misericordia, qua motus promisi Davidi filium, scilicet Christum Dominum per quem regnum ejus æternum esset, semper manebit. — *Testamentum meum fidele ipsi.* Pactum et promissio facta illi per Nathan, II. Reg. 7, fidelissime servabitur.

cordiam meam : et testamentum meum fidele ipsi.

30. Et ponam in sæculum sæculi semen ejus, et thronum ejus sicut dies cœli.

31. Si autem dereliquerint filii ejus legem meam : et in judiciis meis non ambulaverint :

32. Si justitias meas profanaverint : et mandata mea non custodierint :

33. Visitabo in virga iniquitates eorum : et in verberibus peccata eorum.

34. Misericordiam autem meam non dispergam ab eo : neque nocebo in veritate mea :

35. Neque profanabo testamentum meum : et quæ procedunt de labiis meis non faciam irrita.

36. Semel juravi in sancto meo, si David mentiar :

37. Semen ejus in æternum manebit,

38. *a* Et thronus ejus sicut sol in conspectu meo, et sicut luna perfecta in æternum : et testis in cœlo fidelis. [a *II. Reg.* 7. 16.]

39. Tu vero repulisti et despexisti : distulisti Christum tuum.

40. Evertisti testamentum servi tui : profanasti in terra sanctuarium ejus.

ricorde, et l'alliance que j'ai faite avec lui sera inviolable.

30. Je ferai subsister sa race dans tous les siècles, et son trône autant que les cieux.

31. Que si ses enfants abandonnent ma loi, et s'ils ne marchent point dans mes préceptes;

32. S'ils violent la justice de mes ordonnances, et s'ils ne gardent point mes commandements,

33. Je visiterai avec la verge leurs iniquités, et *je punirai* leurs péchés par des plaies différentes :

34. Mais je ne retirerai point de dessus lui ma miséricorde ; et je ne manquerai point à la vérité *des promesses que je lui ai faites.*

35. Je ne violerai point mon alliance, et je ne rendrai point inutiles les paroles qui sont sorties de mes lèvres.

36. J'ai fait à David un serment irrévocable par mon saint *nom;* et je ne lui mentirai point.

37. *Je lui ai promis* que sa race demeurera éternellement,

38. Et *que* son trône sera éternel en ma présence, comme le soleil, comme la lune qui est dans son plein, et comme *l'arc qui est* dans le ciel le témoin fidèle *de mon alliance avec les hommes.*

39. Cependant vous avez rejeté *et* méprisé *votre peuple;* vous avez éloigné de vous celui à qui vous avez fait conférer l'onction royale.

40. Vous avez renversé l'alliance que vous avez faite avec votre serviteur; et vous avez jeté par terre, comme une chose profane, les marques sacrées de sa dignité.

39. *Distulisti christum tuum.* Vous avez néanmoins envoyé en captivité les derniers rois de Juda. Les prophètes avaient parfaitement motivé ce changement, en prévenant à l'avance Israël et ses princes des maux que leurs iniquités attireraient sur leurs têtes. Mais le Psalmiste s'afflige tout naturellement de l'état de sa patrie, et il conjure Dieu de ne pas rompre à jamais l'alliance qu'il avait faite avec elle.

---

30. *In sæculum sæculi.* In æternum. — *Semen ejus.* Dans Davidi filium Christum, qui manebit et regnabit in æternum. — *Sicut dies cœli.* Quamdiu cœli durabunt.

31. *Filii ejus.* Filii Davidis. — *Judiciis meis.* Præceptis et lege mea : est enim repetitio præcedentis hemistichii.

32. *Justitias meas.* Mea justa præcepta et statuta.

33. *Visitabo in virga.* Corrigam, corripiam, castigatione paterna, ut ad bonam mentem revocem, non ut occidam. — *In verberibus.* Plagis visitabo, ut bello, fame, peste, etc. * Harum trium plagarum aliquoties mentio fit apud Jeremiam, et Ezechielem, et earumdem optio data Davidi II. Reg. 24, 13.

34. *Misericordiam... meam.* Promissiones ei misericorditer et benigne factas. — *Non dispergam.* Non auferam. Hebr. *non dissolvam.* — *Neque nocebo in veritate mea.* Hebr. *non mentiar in veritate mea.* Nihil faciam quod veritati et fidelitati meæ adversetur, quasi dicat: Non nocebo veritati meæ.

35. *Profanabo.* Violabo. — *Testamentum meum.* Pactum quod cum illo inii. — *Non faciam irrita.* Hebræus habet, *egressum labiorum meorum non mutabo.*

36. *Semel.* Irrevocabiliter. Italice dicimus, *Una volta per sempre.* — *In sancto meo.* Per sanctum nomen meum. — *Si David mentiar.* Quasi dicat : Si David mentiar, non recuso quin minus verax dicar.

37. *Semen ejus.* Christus Dominus regnabit in æternum.

38. *Thronus ejus.* Regnum ejus. — *Sicut sol.* Regnum ejus erit diuturnum et clarum ut sol, erit regnum æternum et splendidissimum. — *In conspectu meo.* Græce est, ἐναντίον μοῦ, *contra me.* Videtur significare se quasi testes jurisjurandi advocare solem et lunam; nam testium est e regione stare, et quod agitur videre. — *Sicut luna perfecta.* Thronus ejus erit sicut luna perfecta, id est, in plenilunio fulgens. — *Et testis in cœlo fidelis.* Et sicut iris, id est, arcus cœlestis testis benevolentiæ Dei fidus et certus. Ut enim iis semper usque ad sæculi finem durabit, ita semper vigebit thronus ipsius. Iris Genes., c. 9, n. 16 posita est in signum et testimonium reconciliationis.

39. *Tu vero repulisti.* Quasi dicat : Hæc quidem olim promisisti, et tamen nunc tanquam omnium oblitus repulisti populum tuum et despexisti. Videtur loqui David in persona populi in captivitate Babylonica constituti. — *Distulisti christum tuum.* Hebræus habet, ut vertit S. Hieronymus, et alii : *Iratus es cum christo tuo.* Idem significat latina versio; sensus enim est : Elongasti a te regem populi tui, Jechoniam videlicet et Sedeciam, qui captivi ducti sunt in Babylonem.

40. *Evertisti testamentum.* Promissum et pactum cum servo tuo initum violasse videris. —

41. Vous avez détruit toutes les haies qui l'environnaient. Vous avez rempli de frayeur ses forteresses.

42. Tous ceux qui passaient dans le chemin l'ont pillé : et il est devenu en opprobre à ses voisins.

43. Vous avez *ainsi* relevé la main de ceux qui travaillaient à l'accabler : vous avez rempli de joie tous ses ennemis.

44. Vous avez ôté toute la force à son épée; et vous ne l'avez point secouru durant la guerre.

45. Vous l'avez dépouillé de tout son éclat, et vous avez brisé son trône contre la terre.

46. Vous avez abrégé les jours de son règne : vous l'avez couvert de confusion.

47. Jusqu'à quand, Seigneur, détournerez-vous *votre visage* de dessus nous? Sera-ce éternellement? Jusqu'à quand votre colère s'embrasera-t-elle comme un feu.

48. Souvenez-vous combien c'est peu de chose que ma vie. Est-ce donc en vain que vous avez créé tous les enfants des hommes?

49. Car qui est l'homme qui pourra vivre sans voir la mort? et qui pourra retirer son âme de la puissance de l'enfer?

50. Où sont, Seigneur, vos anciennes miséricordes, que vous avez promises à David avec serment, et en prenant votre vérité à témoin?

51. Souvenez-vous, Seigneur, de l'opprobre que vos serviteurs ont souffert de la part de plusieurs nations, et que j'ai tenu comme renfermé dans mon sein.

52. *Souvenez-vous, dis-je*, du reproche de vos ennemis, de ce reproche qu'ils ont fait, Seigneur, *en disant* que vous avez changé *à l'égard de* votre Christ.

41. Destruxisti omnes sepes ejus : posuisti firmamentum ejus formidinem.

42. Diripuerunt eum omnes transeuntes viam : factus est opprobrium vicinis suis.

43. Exaltasti dexteram deprimentium eum : lætificasti omnes inimicos ejus.

44. Avertisti adjutorium gladii ejus : et non es auxiliatus ei in bello.

45. Destruxisti eum ab emundatione : et sedem ejus in terram collisisti.

46. Minorasti dies temporis ejus : perfudisti eum confusione.

47. Usquequo, Domine, avertis in finem : exardescet sicut ignis ira tua?

48. Memorare quæ mea substantia : numquid enim vane constituisti omnes filios hominum?

49. Quis est homo qui vivet, et non videbit mortem : eruet animam suam de manu inferi?

50. Ubi sunt misericordiæ tuæ antiquæ, Domine, *a* sicut jurasti David in veritate tua? [a *II. Reg.* 7. 11.]

51. Memor esto, Domine, opprobriis servorum tuorum (quod continui in sinu meo) multarum gentium.

52. Quod exprobraverunt inimici tui Domine, quod exprobraverunt commutationem Christi tui.

Profanasti in terra sanctuarium ejus. In Hebr. est, *diadema ejus*, id est, quasi rem profanam ignominiose in terram dejecisti sacrum diadema ojus, regalemque dignitatem qua a te fuerat consecratus, et ab aliis insigniter separatus.

41. *Destruxisti omnes sepes ejus.* Omnia munimenta regni ejus. — *Posuisti firmamentum ejus formidinem.* Fecisti ut arces et munimenta essent in pavorem et formidinem, nempe ut in illis formidaremur et terreremur, nec illa satis munita existimaremus ad nos tuendos.

42. *Diripuerunt eum omnes transeuntes viam.* Populum tuum vexaverunt, et regnum diripuerunt, ut diripi solent vineæ quas sepes non ambit, maceria, aut murus. — *Factus est opprobrium.* Factus est ludibrio, vilis et despicabilis omnibus circumjectis nationibus.

43. *Exaltasti dexteram.* Juvisti hostes, et eorum potentiam et conatus promovisti.

44. *Avertisti adjutorium.* In fugam conjecisti eos qui arma Hebræorum juvabant.

45. *Destruxisti eum ab emundatione.* In Hebræo est, *cessare fecisti munditiam ejus*, id est, spoliasti eum mundo, eluganti et pretioso ipsius cultu regali. — *Sedem ejus.* Thronum regalem.

46. *Minorasti dies temporis ejus.* Tempus regni ejus, quod sempiternum fore dixeras, brevius et contractius fecisti. — *Perfudisti eum confusione....* Ignominiam et dedecus ei inussisti.

47. *Avertis in finem.* Avertis te. In Hebr. est *absconderis*, penitus te subtrahis, et omnino nobis adesse et opem ferre recusas.

48. *Memorare quæ mea substantia.* Quam brevis, quam fragilis, quam ærumnosa sit subsistentia et commoratio mea in terris. — *Numquid enim vane.* Quasi dicat : Si Messiam Christum Dominum non mittis, jam quodammodo frustra videris hominum genus constituisse quod suo fine frustratur, nec felicitatis æternæ compos esse potest, ad quam creatum est; neque enim patebit ingressus in cœlum, nisi ille prius advenerit.

49. *Quis est homo qui vivet.* Id est, quod sit brevis et ærumnosa hæc vita nostra, vel ex eo constat quod nemo potest mortem evadere; nemo eruet animam suam de manu inferi; inferi enim sine ulla exceptione omnes mortales ad se trahunt.

Ibimus omne
Ibimus.....

ait Statius 1, 2, in epiced. ad Glauciam.

50. *Ubi sunt misericordiæ tuæ antiquæ.* Ubinam sunt promissiones ex misericordia tua magna olim Davidi factæ. — *Sicut jurasti David.* Quas jurejurando Davidi exhibito confirmasti. Italice diceremus : *Conforme al giuramento fatto a David.* Quid juraverit habemus supra, num. 37 : *Semen ejus in æternum manebit, etc.* — *In veritate tua.* Fidelitate tua.

51. *Opprobrii servorum tuorum.* Quod sustinent servi tui. — *Quod continui in sinu meo.* Cujus opprobrii dolorem premo in corde meo. — *Multarum gentium.* Opprobrium a multis gentibus profectum.

52. *Quod exprobraverunt.* Exprobrabant fidelibus quod Davidi male a Deo relata esset gra-

53. Benedictus Dominus in æternum : Fiat! fiat!

53. *Mais* que le Seigneur soit béni éternellement. Que cela soit ainsi, que cela soit ainsi.

PSAUME LXXXIX (XC).

Sur les misères et la brièveté de la vie.

1. Oratio Moysi hominis Dei.

Domine, refugium factus es nobis, a generatione in generationem.

2. Priusquam montes fierent, aut formaretur terra, et orbis : a sæculo et usque in sæculum tu es Deus.

3. Ne avertas hominem in humilitatem : et dixisti : Convertimini, filii hominum.

4. Quoniam mille anni ante oculos tuos, tanquam dies hesterna quæ præteriit.

Et custodia in nocte;

5. Quæ pro nihilo habentur, eorum anni erunt.

1. Prière de Moïse, l'homme de Dieu.

Seigneur, vous avez été notre refuge dans la suite de toutes les races.

2. *Car* avant que les montagnes eussent été faites ou que la terre et *que* tout l'univers eût été formé, vous êtes Dieu de toute éternité, et dans tous les siècles.

3. Ne réduisez pas l'homme dans le *dernier* abaissement, *et* vous avez dit : Convertissez-vous, ô enfants des hommes!

4. Car devant vos yeux mille ans sont comme le jour d'hier qui est passé,

Et comme une veille de la nuit *qui dure peu;*

5. *De sorte que* leurs années seront regardées comme un néant.

53. *Fiat! fiat!* C'est la conclusion du IIIe livre des Psaumes, suivant la division adoptée par les Hébreux.

Psal. LXXXIX. — 1. *Domine, refugium factus es nobis.* D'après l'inscription, ce Psaume a été composé par Moïse. Cette inscription fait autorité, puisqu'elle se trouve dans tous les exemplaires, dans l'Hébreu, le Grec et le Latin. On ne voit pas de motif, dit Bossuet, pour la révoquer en doute. Saint Athanase l'a admise sans hésitation. Voulez-vous, dit-il, entendre Moïse? vous avez le Psaume LXXXIX. Saint Jérôme pense de même, et il cite à l'appui de son sentiment Origène. A la vérité, saint Augustin et quelques autres Pères sont d'un avis différent, mais les raisons sur lesquelles ils se fondent ne sont pas concluantes. Nous croyons, avec le P. de Carrières, que Moïse composa ce Psaume après que Dieu eût déclaré que les Israélites sortis d'Egypte, mourraient dans le désert en punition de leurs murmures. Moïse représente au Seigneur la faiblesse de l'homme, la brièveté de sa vie, ses misères, et implore sa miséricorde sur son peuple.

4. *Quoniam mille anni.* Qu'est-ce que la vie de l'homme? En supposant que nous vivions 900 ans et plus, comme les anciens patriarches, et que notre existence se prolonge même jusqu'à mille ans, ce qui n'a eu lieu pour aucun mortel, cet espace de temps n'est pas devant Dieu ce qu'est pour nous un jour écoulé, c'est-à-dire un jour dont il ne nous reste plus que le souvenir. Ce n'est pas même autant qu'une veille de la nuit qui ne se compose que de trois heures.

---

tia, a quo tamen tam pie, fideliter et religiose esset cultus. — *Commutationem.* In græco est, ἀντάλλαγμα, quæ vox compensationem significat. Italice appellamus, *contra cambio.* Sic Matth. 16, 29, habemus : *Quam commutationem dabit homo pro anima sua? — Christi tui.* Davidis, quem ad regnum per tuum prophetam inunxisti.

53. *Benedictus Dominus.* Hæc Psalmi clausula satis aperte docet prophetam intellexisse promissionem Davidi factam ratam et inconcussam fore, atque ideo gratias agit.

Psal. LXXXIX. — 1. *Oratio Moysi.* Non dicitur oratio Mosi quod Psalmi hujus auctor fuerit Moses, sed quia David Mosem loquentem introducit. — *Refugium.* Asylum, habitaculum tutum. — *A generatione.* Perpetuis et sibi continue succedentibus sæculis.

2. *Priusquam montes fierent.* Merito te Deum æternum colimus; nam dii qui *novi recentesque venerunt*, plane dii non sunt. Hoc etiam cognitum philosophis; itaque Plutarchus Convivalium quæs. lib. 8 : *Confirmor,* inquit, *cum ipsum audio Platonem, qui parentem, et conditorem mundi aliarumque rerum genitarum, ingenitum et æternum Deum vocat.* — *Terra et orbis.* Terræ nominam universam intelligit terram, sive habitatoribus culta sit, sive non. Nomine orbis intelligit terram habitatoribus frequentatam; hoc enim significat vox hebraica תבל *thebel*, et græca οἰκουμένην.

3. *Ne avertas hominem in humilitatem.* Ne vertas, ne redigas hominem ad tenuitatem, calamitatem, abjectionem, miseriam. Vel ne permittas hominem se ad vilia hæc et abjecta mundi bona convertere per affectum. — *Et dixisti : Convertimini filii hominum.* Quasi dicat : Cum jubeas hominem converti et resipiscere, ne eum ad has miserias redigas, quibus obrutus, non est probabile eum mentem adjecturum ad resipiscentiam. Vel ne permittas adhærescere caducis bonis, quæ si adamaverit, bonam mentem induere, et serio ad te se convertere homo non poterit.

4. *Quoniam mille anni.* Describit abjectionem generis humani post peccatum primi hominis, quasi dicat : Homo si non peccasset, sine ullo fine in æternum vixisset; nunc vero ad maximam vilitatem et vitæ brevitatem propter peccatum redactus est : ut enim mille annos vivat, quid hoc temporis est, si cum æternitate conferatur? — *Et custodia in nocte.* Quæ trium horarum spatium continet. Dividebant enim antiqui noctem in quatuor vigilias, et cuique vigiliæ sive custodiæ tres horas tribuebant, quibus excubitores in sua statione vigilare debebant, et castra, vel mænia urbis custodire.

5. *Quæ pro nihilo habentur.* Cum sit adeo breve temporis spatium.

6. *En effet,* l'homme est le matin comme l'herbe qui passe. Il fleurit le matin, et il passe *durant le jour;* il tombe le soir, il s'endurcit, et il sèche.

7. *C'est* par un effet de votre colère que nous nous voyons réduits à cet état de défaillance, et par un effet de votre fureur que nous sommes remplis de trouble.

8. *Car* vous avez mis nos iniquités en votre présence; et vous avez exposé *le cours de* notre vie à la lumière de votre visage.

9. *Et* c'est pour cela que tous nos jours se sont évanouis, nous nous sommes consumés nous-mêmes par *un* effet *de* votre colère.

Car nos années se passent en de vaines inquiétudes, comme celles de l'araignée;

10. Et les jours de nos ans ne vont ordinairement qu'à soixante-dix années.

Que si les plus forts vivent jusqu'à quatre-vingts ans, le surplus n'est *pour eux* que peine et douleur.

Et c'est même par un effet de votre douceur que vous nous traitez de cette sorte.

11. *En effet,* qui peut connaître la grandeur de votre colère,

6. Mane sicut herba transeat, mane floreat, et transeat : vespere decidat, induret, et arescat.

7. Quia defecimus in ira tua : et in furore tuo turbati sumus.

8. Posuisti iniquitates nostras in conspectu tuo : sæculum nostrum in illuminatione vultus tui.

9. Quoniam omnes dies nostri defecerunt : et in ira tua defecimus.

Anni nostri sicut aranea meditabuntur :

10. *a* Dies annorum nostrorum in ipsis, septuaginta anni. [a *Eccli.* 18. 8.]

Si autem in potentatibus, octoginta anni : et amplius eorum, labor et dolor.

Quoniam supervenit mansuetudo, et corripiemur.

11. Quis novit potestatem iræ tuæ, et præ timore tuo iram tuam.

10 *Septuaginta anni.* On a prétendu que Moïse n'était pas l'auteur de ce cantique, parce que, de son temps, la moyenne de l'existence était plus étendue. On dit que Moïse mourut à 120 ans, Josué à 110 et Caleb à 113. Mais rien ne prouve que la durée de la vie de ces hommes célèbres n'ait pas été exceptionnelle. Nous croyons, au contraire, qu'au temps de Moïse l'existence humaine était arrivée aux conditions actuelles. Ainsi, dans sa législation, il astreint au service militaire tous les hommes de vingt à cinquante ans, ce qui est conforme à l'état des générations présentes. Il n'a fallu que 40 ans pour que les murmurateurs périssent dans le désert, ce qui met la durée de la vie dans les conditions d'aujourd'hui. D'ailleurs, l'auteur ne dit pas que la vie de l'homme ne dépasse pas 80 ans, mais il dit qu'en général, à cet âge, les infirmités arrivent.

---

6. *Mane sicut herba transeat.* Homines herbis similes sunt, quas sole exoriente florentes videmus, et incrementum capientes; mox vero solis ardore exuruntur, et arescunt autem nocte. Quod dicitur *transeat*, *et floreat.* Sunt imperativa posita pro futuris indicativi. — *Induret.* Exhausto vigore et succo naturali.

7. *Quia defecimus in ira tua.* Mortales effecti sumus, quia per Adamum irritavimus iram tuam. — *Et in furore tuo turbati sumus.* Conturbati sumus mortis horrore et terrore ob furorem tuum, qui securi et quieti ante vivebamus.

8. *Posuisti iniquitates nostras in conspectu tuo.* Dixerat causam brevitatis vitæ nostræ fuisse iram Dei : nunc dicit causam iræ Dei fuisse iniquitates nostras, hoc est, Adami peccatum quod nobis commune fuit. Vel etiam respicit David peccata posterorum, per quæ vitæ spatium adhuc brevius et contractius factum est; nam cum usque ad diluvium homines viverent usque ad nongentos annos, deinde tempore Mosis centum viginti, tandem Davidis ævo, ut etiam hoc nostro, fere octoginta non excedimus, aut etiam vix attingimus. — *Sæculum nostrum in illuminatione vultus tui.* Est repetitio ejusdem sententiæ; posuisti vitia sæculi nostri coram lucidissimo vultu tuo.

9. *Quoniam omnes dies nostri defecerunt.* Quasi dicat : Quod Deus viderit et damnaverit peccata nostra, pœna ipsa mortis nobis inflicta satis ostendit; nam dies nos deficiunt, qui alioqui perennes et indeficientes fuissent. — *Et in ira tua defecimus.* Repetitio superioris hemistichii; defecimus nos et anni nostri propter peccata quibus te ad iram provocavimus. — *Anni nostri sicut aranea meditabuntur.* Docet non solum brevem esse vitam nostram, sed etiam fragilem; potest enim conferri cum aranearum telis, quæ nullo negotio lacerantur. Nec tantum est fragilis, sed etiam misera : est enim similis araneis quæ se eviscerant et exhauriunt ut telam texant, qua tenuem victum venentur. — *Meditabuntur.* Exercebuntur.

10. *Dies annorum nostrorum in ipsis, septuaginta anni.* Dies annorum nostrorum adeo breves sunt, ut in ipsis fere non plus sint quam septuaginta anni. — *Si autem in potentatibus.* Si vero in potenti et firma corporis constitutione et valetudine fuerint, octoginta. — *Et amplius eorum, labor et dolor.* Quidquid est amplius ultra octoginta est labor et dolor. — *Quoniam supervenit mansuetudo.* Particula *quoniam* non est causalis, sed idem valet quod *verumtamen*, aut *certe*. Sensus est, ingravescente ætate mitescunt affectus, et humiles redduntur et modesti qui feroces fuerant. Vox *supervenit* est temporis præteriti; nam in græco est ἐπῆλθε. — *Et corripiemur.* Nam ex senectute discimus agnoscere miseriam et fragilitatem nostram, et Deo humiliter subjici. In hebræo hic versiculus sic se habet : *Quoniam tonsio velox et evolabimus;* quasi dicat : Cum senes sumus instat mortis falx, quæ nos ut fœnum tondeat et ad meliorem vitam evolare faciat.

11. *Quis novit potestatem iræ tuæ?* Ex gravitate pœnæ propter peccatum primi parentis inflictæ colligit propheta magnam omnino esse iram et severitatem Dei adversus peccata. Sensus ergo est : sane magna vis iræ tuæ : adeo magna et gravis, ut quilibet assequi facile non possit illius magnitudinem et gravitatem. — *Et præ timore tuo iram tuam* 12, *dinumerare.* Quis novit percipere iram tuam, quæ major est quam quis putet aut credat? quæ *præ timore,* hoc est, quam vulgo credatur et timeatur.

12. Dinumerare?

Dexteram tuam sic notam fac, et eruditos corde in sapientia.

13. Convertere, Domine, usquequo! et deprecabilis esto super servos tuos.

14. Repleti sumus mane misericordia tua : et exultavimus, et delectati sumus omnibus diebus nostris.

15. Lætati sumus pro diebus quibus nos humiliasti annis quibus vidimus mala.

16. Respice in servos tuos, et in opera tua : et dirige filios eorum.

17. Et sit splendor Domini Dei nostri super nos, et opera manuum nostrarum dirige super nos : et opus manuum nostrarum dirige.

12. Et en comprendre toute l'étendue, autant qu'elle est redoutable?

Faites ainsi éclater *en notre faveur* la puissance de votre droite; et instruisez notre cœur de la *vraie* sagesse.

13. Tournez-vous vers nous, Seigneur! Jusqu'à quand nous *rejetterez-vous?* Laissez-vous fléchir en faveur de vos serviteurs.

14. Nous avons été comblés de votre miséricorde dès le matin : nous avons tressailli de joie, et nous avons été remplis de consolation tous les jours de notre vie.

15. Nous nous sommes réjouis à proportion des jours où vous nous avez humiliés, et des années où nous avons éprouvé les maux *qu'il vous a plu de nous envoyer*.

16. Jetez un regard sur vos serviteurs et sur vos ouvrages; et conduisez leurs enfants *dans le repos*.

17. Que la lumière du Seigneur notre Dieu se répande sur nous. Conduisez d'en haut les ouvrages de nos mains : et que l'œuvre de nos mains soit conduit par vous-même *jusqu'à sa perfection*.

PSAUME XC (XCI).

Sécurité de l'homme de bien qui met sa confiance en Dieu.

1. Laus Cantici David.

Qui habitat in adjutorio Altissimi, in protectione Dei cœli commorabitur.

2. Dicet Domino : Susceptor meus es tu, et refugium meum : Deus meus, sperabo in eum,

Louange *ou* Cantique de David.

1. Celui qui demeure sous l'assistance du Très-Haut, se reposera *en assurance*, sous la protection du Dieu du ciel.

2. Il dira au Seigneur : Vous êtes mon défenseur et mon refuge. Il est mon Dieu, et j'espérerai en lui

17. *Et sit splendor Domini Dei nostri super nos.* Moïse, habitué à faire trembler son peuple sous la puissance de Dieu a bien conservé dans ce cantique ce caractère. Il y proclame que Dieu est tout et que l'homme n'est rien. Que faisons-nous, si Dieu ne nous éclaire de sa lumière et s'il ne dirige nos œuvres? Où allons-nous, si nous nous écartons de sa loi? à quoi devons-nous nous attendre si nous n'implorons sa protection?

Psal. XC. — 1. *Qui habitat in adjutorio Altissimi.* Ce Psaume n'a de titre ni dans l'Hébreu, ni dans la plupart des exemplaires grecs. On l'attribue à Moïse, mais sans raison suffisante. Nous aimons mieux dire qu'on n'en connaît pas l'auteur, et que c'est un Psaume purement moral. Il a pour but d'engager le juste à mettre sa confiance en Dieu et à ne se reposer que sur sa protection. Ce magnifique sujet est traité avec une grande richesse de poésie. Tantôt c'est le juste, tantôt c'est Dieu qui parle. L'auteur, comme tous les poètes, passe d'une idée à une autre, de la narration à l'apostrophe sans transition. Son style est métaphorique et a tout l'élan et toute la richesse de l'ode.

---

12. *Dexteram tuam, sic notam fac.* Ergo in hac misera nostra conditione fac notam nobis dexteram tuam, hoc est, potentiam, misericordiam et opem. — *Et eruditos corde in sapientia.* Et notos fac eruditos corde et sapientia, exibe nobis eruditos doctores et prophetas, ne falsis et insipientibus nos præbeamus seducendos. Aliqui ex hebræo vertunt, *et venire faciemus cor ad sapientiam,* id est, hæc erit accommodata et optima ratio ad mores nostros emendandos.

13 *Convertere Domine.* Reconciliare, placare. — *Usquequo?* Iratus eris, vel affliges nos. — *Deprecabilis.* Placabilis, exorabilis, propitius.

14. *Repleti sumus mane misericordia tua.* Sensus est : convertere, Domine, etc., ut aliquando dicere possimus : Repleti sumus, etc. — *Mane.* Mature, opportune, cito, tempestive.

15. *Lætati sumus pro diebus.* Pro numero dierum, pro magnitudine malorum quæ diebus et annis præcedentibus passi sumus. — *Humiliasti.* Afflixisti. — *Vidimus mala.* Pertulimus, exerciti sumus malis.

16. *Et in opera tua.* Servos tuos, qui sunt opus manuum tuarum. — *Dirige filios eorum.* Esto dux eorum et eos dirige, ut rectam viam teneant.

17. *Splendor.* Favor, gratia. — *Dirige super nos.* Tu præsidens nobis, da ut recte operemur.

Psal. XC. — *Laus cantici David.* Laus cantici idem est quod *psalmus cantici.* Quid autem sit psalmus cantici diximus ad titulum Psal. 29.

1. *Qui habitat in adjutorio Altissimi.* Qui Deum habet adjutorem, ejus protectione et tutela securus est.

2. *Dicet Domino.* Dicere poterit Domino. — *Susceptor meus.* Defensor meus. D. Hier. vertit *spes.*

3. Parce qu'il m'a délivré lui-même du piége des chasseurs et de la parole âpre *de mes ennemis*.
4. Il vous mettra comme à l'ombre sous ses épaules; et vous espérerez sous ses ailes.
5. Sa vérité vous environnera comme un bouclier : vous ne craindrez rien de tout ce qu'on peut craindre durant la nuit.
6. Ni la flèche qui vole durant le jour, ni les maux qu'on prépare dans les ténèbres, ni les attaques du démon du midi.
7. Mille tomberont à votre côté et dix mille à votre droite, mais *la mort* n'approchera point de vous.
8. Et même vous contemplerez et vous verrez de vos yeux le châtiment des pécheurs.
9. Parce que, Seigneur, vous êtes mon espérance : et que vous avez choisi le Très-Haut pour votre refuge.
10. Le mal ne viendra point jusqu'à vous; et les fléaux n'approcheront point de votre tente,
11. Parce qu'il a commandé à ses anges de vous garder dans vos voies.
12. Ils vous porteront dans leurs mains, de peur que vous ne heurtiez votre pied contre quelque pierre.

3. Quoniam ipse liberavit me de laqueo venantium, et a verbo aspero.
4. Scapulis suis obumbrabit tibi : et sub pennis ejus sperabis.
5. Scuto circumdabit te veritas ejus : non timebis à timore nocturno :
6. A sagitta volante in die, a negotio perambulante in tenebris : ab incursu, et dæmonio meridiano.
7. Cadent à latere tuo mille, et decem millia a dextris tuis : ad te autem non appropinquabit.
8. Verumtamen oculis tuis considerabis; et retributionem peccatorum videbis.
9. Quoniam tu es, Domine, spes mea; Altissimum posuisti refugium tuum.
10. Non accedet ad te malum; et flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo.
11. *a* Quoniam angelis suis mandavit de te; ut custodiant te in omnibus viis tuis [a *Matth.* 4, 6. *Luc.* 4, 10.]
12. In manibus portabunt te; ne forte offendas ad lapidem pedem tuum.

4. *Scapulis suis.* C'est ici le Psalmiste qui parle; il énumère tous les dangers à l'abri desquels la protection divine met le juste qui se repose sur elle.

8. *Et retributionem peccatorum videbis.* Saint Jérôme traduit d'après l'Hébreu : *Et ultionem impiorum cernes;* vous verrez la vengeance que Dieu tire de l'impie; vous la verrez sans crainte parce que vous avez dit : Seigneur, vous êtes mon espérance.

11. *Quoniam angelis suis mandavit de te.* Il était dit dans l'Exode (XXIII, 20, 23) : *Mittam angelum meum qui præcedat te et custodiat in via.* Jésus-Christ, dans le désert, fut tenté après son baptême, par l'esprit de ténèbres, et à la seconde des trois tentations rapportées dans l'Evangile, Satan abusa de ce passage, qu'il tronqua, pour lui donner un sens qu'il n'a pas. Car, comme le dit saint Bernard, Dieu donne aux hommes des anges gardiens pour veiller sur eux et les protéger s'ils restent dans les voies ordinaires, mais non pas qu'ils se précipitent du haut d'un édifice et qu'ils se jettent dans des dangers que leur témérité a créés.

---

3. *De laqueo venantium.* A clandestinis hostium insidiis. — *Et a verbo aspero.* A re aspera. *Verbum* enim phrasi hebraica frequentissime rem significat. Verbum asperum significare potest quodlibet periculum, aut malum.

4. *Scapulis suis obumbrabit tibi.* Hebræus habet, *in ala sua obumbrabit tibi.* Proteget te ut gallina, aut aquila, alis sui favoris et auxilii. — *Sperabis.* Salutem.

5. *Scuto.* Tanquam scuto, aut clypeo te defendet omni ex parte. — *Veritas ejus.* Fidelitas ejus quæ te in eum sperantem nunquam deseret. — *Non timebis a timore nocturno.* A terriculamentis nocturnis. In nocte adversitatis noxia non formidabis. Non timebis occultas insidias hostium.

6. *A sagitta volante in die.* Fortasse subita et inopinata mala intelligit, vel ea quæ in nos palam incurrunt. — *A negotio perambulante in tenebris.* In Hebr. est, *a peste*, hoc enim significat דבר *deber;* sed LXX legerunt דבר *davar*, quæ vox negotium aut rem significat. Negotium perambulans in tenebris idem esse videtur eum cum *timore nocturno*, de versiculo superiore, quemadmodum *incursus et dæmonium meridianum* idem cum *sagitta volante in die*, ut sit ejusdem sententiæ repetitio. — *Incursu.* Adversariorum palam nocere studentium. — *Dæmonio meridiano.* A manifesta sævitia diaboli, aperte, et quasi meridie in nos incurrentis. Ex hebræo verti potest, *ab excidio vastante in meridie*, id est, ab ardore solis qui multis est lethalis iter facientibus in locis illis Syriæ et vicinis. Aliqui per dæmonium meridianum intelligunt terriculamentum quoddam, quod *empusam* vocant, de qua vide Lilium Gyraldum, Hist. deorum Syntag. 12.

7. *Cadent.* Sagittæ cadent juxta te, nec te vulnerare, aut leviter poterunt perstringere. Vel sensus est : cadent hostes quos omni ex parte prosternes. — *A latere tuo.* A latere sinistro. — *Non appropinquabit.* Ne una quidem sagitta, aut hostis.

8. *Verumtamen oculis tuis considerabis.* Quin potius tuis oculis securus aspicies. — *Retributionem peccatorum.* Pœnam quam rependit et retribuit Dominus peccatis eorum.

9. *Quoniam tu es Domine spes mea.* Hinc tibi securitas proveniet, quia posuisti spem tuam in Domino, et dixisti : *Tu es, Domine, spes mea.* — *Altissimum posuisti refugium tuum.* Et quia voluisti altissimum Deum esse refugium tuum, propterea *non accedet ad te malum.*

10. *Flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo.* Plaga aut calamitas familiam tuam non infestabit.

11. *Quoniam angelis suis.* Ratio securitias est angelorum custodia. — *In omnis viis tuis.* In omnibus actionibus tuis.

12. *In manibus portabunt te.* Regent et deducent te securum, et tutum præstabunt ac si te in manibus ferrent. — *Offendas ad lapidem.* Ne detrimentum aliquod, licet exiguum, patiaris.

13. Super aspidem et basiliscum ambulabis; et conculcabis leonem et draconem.
14. Quoniam in me speravit, liberabo eum; protegam eum; quoniam cognovit nomen meum.
15. Clamabit ad me, et ego exaudiam eum; cum ipso sum in tribulatione; eripiam eum et glorificabo eum.
16. Longitudine dierum replebo eum; et ostendam illi salutare meum.

13. Vous marcherez sur l'aspic et sur le basilic, et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon.
14. *Car Dieu a dit*, parce qu'il a espéré en moi, je le délivrerai. Je serai son protecteur, parce qu'il a connu mon nom.
15. Il criera vers moi, et je l'exaucerai. Je suis avec lui dans *le temps de* l'affliction. Je le sauverai, et je le comblerai de gloire.
16. Je le comblerai de jours, et je lui ferai voir le salut que je lui destine.

PSAUME XCI (XCII).

Grandeur des œuvres de Dieu.

1. Psalmus Cantici, in die sabbati.
2. Bonum est confiteri Domino, et psallere nomini tuo, Altissime;
3. Ad annuntiandum mane misericordiam tuam, et veritatem tuam per noctem;
4. In decachordo, psalterio; cum cantico, in cithara.
5. Quia delectasti me, Domine, in factura tua : et in operibus manuum tuarum exultabo.
6. Quam magnificata sunt opera tua, Domine! nimis profundæ factæ sunt cogitationes tuæ.
7. Vir insipiens non cognoscet; et stultus non intelliget hæc.

1. Psaume pour servir de Cantique au jour du sabbat.
2. Il est bon de louer le Seigneur, et de chanter *à la gloire de* votre nom, ô Très-Haut.
3. *Il est bon* d'annoncer le matin votre miséricorde, et votre vérité durant la nuit,
4. Sur l'instrument à dix cordes, avec des cantiques sur la harpe.
5. Car vous m'avez, Seigneur, rempli de joie dans la vue de vos créatures : et je la ferai éclater en louant les ouvrages de vos mains.
6. Que vos ouvrages, Seigneur, sont grands *et* magnifiques! Que vos pensées sont profondes *et* impénétrables!
7. L'homme insensé ne les pourra connaître, et le fou n'en aura point l'intelligence.

PSAL. XCI. — 2. *Bonum est confiteri Domino.* Les œuvres de Dieu sont de deux sortes : les œuvres matérielles et morales. Les premières se manifestent dans l'éclat du monde physique, dans sa richesse et sa grandeur. Les autres se produisent dans la direction du monde moral que mène l'action providentielle. Ici la Justice de Dieu est sa puissance et sa grandeur. Elle a pour objet la récompense du juste et la punition du méchant. Ce Psaume a été composé pour engager les Juifs à sanctifier le jour du sabbat. Dans ce but, l'auteur rappelle à Israël la grandeur de Dieu qui éclate dans ses ouvrages, et il l'exhorte à observer sa loi en lui mettant sous les yeux le bonheur du juste et le malheur du méchant. Les chrétiens peuvent le méditer pour s'exciter à honorer Dieu et à sanctifier tout spécialement le jour du dimanche.

---

13. *Super aspidem et basiliscum.* Nec feræ bestiæ, nec diabolus, qui illis significatur, tibi nocere poterunt.

14. *Cognovit nomen meum.* Cognovit me, bonitatem et potentiam meam, ideoque me invocavit, et ego eum eripiam.

16. *Longitune dierum.* Vitæ diuturnitate. — *Salutare meum.* Salutis illius participem faciam, quæ a me solo contingere potest. Vel Christum salvatorem illi ostendam.

PSAL. XCI. — 1. *Psalmus cantici.* Vide dicta ad tit. Psal. 29. — *In die sabbati.* Psalmus canendus die sabbati.

2. *Confiteri Domino.* Laudare Dominum. — *Psallere nomini tuo.* Nomen tuum canendo celebrare.

3. *Annuntiandum.* Ut annuntietur et celebretur. — *Mane.* Quod dicitur mane et per noctem duo tempora designat publicæ orationi destinata in veteri lege, tempus scilicet matutinum et vespertinum. Vide dicta Psal. 54, n. 18. Vel mane et per noctem idem est ac semper, continuo. — *Misericordiam tuam.* Misericordia videtur significare gratuitam bonitatem et beneficentiam, sicut veritas significat promissionum certitudinem et fidelem præstationem.

4. *In decachordo.* In hebræo videtur distingui decachordum a psalterio, ut etiam distinguit D. Hieronymus, qui ita habet : *In decachordo et in psalterio :* et sane in textu hebraico idem discrimen constitui videtur, cum interjecta sit littera *vau* conjunctiva. Certum est psalterium fuisse instrumentum decem chordarum, ut patet ex Psal. 32, 2, *in psalterio decem chordarum;* et ex Psal. 143, 9, *in psalterio decachordo.* Bellarminus putat particulam illam conjunctivam redundare, nec LXX in suis codicibus illam legisse : vel certe non significare distinctionem, sed positam esse ad explicationem, ac si dictum esset in decachordo, hoc est, in psalterio. — *Cum cantico.* Cum dulci vocis modulatione, et sono citharæ.

5. *Quia delectasti me Domine.* Incipit prædicare opus creationis, quod ad misericordiam pertinet, de qua n. 3. — *In factura tua.* In operibus creationis, in fabrica tua. — *Exultabo.* Gestiam et delectabor consideratione rerum a te creatarum.

6. *Quam magnificata.* Quam magna et admiranda sunt opera tua. — *Cogitationes tuæ.* Providentiæ tuæ rationes pervestigatu et perceptu difficiles sunt et arduæ.

7. *Insipiens.* Carnalis, animalis, quales etiam sunt hujus sæculi sapientes, qui mentem ad Deum, ejus opera et providentiam contemplandam non attollunt.

8. Lorsque les pécheurs se seront produits au dehors comme l'herbe, et que tous ceux qui commettent l'iniquité auront paru avec éclat,
Ils périront pour tous les siècles.
9. Mais pour vous, Seigneur, vous êtes éternellement le Très-Haut :
10. Car voici que vos ennemis, Seigneur, voici que vos ennemis vont périr; et tous ceux qui commettent l'iniquité seront dissipés.

11. Et ma force s'élèvera comme la corne de la licorne, et ma vieillesse *se renouvellera* par votre abondante miséricorde.
12. Et *c'est pourquoi* mon œil a regardé mes ennemis avec mépris : car mon oreille entendra *parler bientôt de la punition* des méchants qui s'élèvent contre moi.
13. *Mais* le juste fleurira comme le palmier, et il se multipliera comme le cèdre du Liban.
14. Ceux qui sont plantés dans la maison du Seigneur fleuriront à l'entrée de la maison de notre Dieu.
15. Ils se multiplieront de nouveau dans une vieillesse comblée de biens; et ils seront remplis de patience
16. Pour annoncer
Que le Seigneur notre Dieu est plein d'équité, et qu'il n'y a point d'injustice en lui.

8. Cum exorti fuerint peccatores sicut fœnum; et apparuerint omnes qui operantur iniquitatem;
Ut intereant in sæculum sæculi;
9. Tu autem Altissimus in æternum, Domine.
10. Quoniam ecce inimici tui, Domine, quoniam ecce inimici tui peribunt; et dispergentur omnes qui operantur iniquitatem.
11. Et exaltabitur sicut unicornis cornu meum, et senectus mea in misericordia uberi.
12. Et despexit oculus meus inimicos meos; et in insurgentibus in me malignantibus audiet auris mea.

13. Justus ut palma florebit; sicut cedrus Libani multiplicabitur.
14. Plantati in domo Domini, in atriis domus Dei nostri florebunt.

15. Adhuc multiplicabuntur in senecta uberi; et bene patientes erunt,

16. Ut annuntient;
Quodiam rectus Dominus Deus noster; et non est iniquitas in eo.

PSAUME XCII (XCIII).

Sur la création.

Louange pour servir de Cantique à David, pour le jour de devant le sabbat, lorsque la terre fut affermie.

Laus Cantici ipsi David in die ante sabbatum, quando fundata est terra.

---

8. *Cum exorti fuerint peccatores.* Transit propheta ad opus gubernationis et providentiæ divinæ, in qua præcipue justitia, sive veritas elucet, de qua supra, n. 3. Sensus est : cum exorti fuerint, id est, ut habetur in hebræo, *cum germinaverint peccatores.* — *Sicut fœnum* Quod statim et multum crescit. — *Apparuerint. Floruerint*, ut sonat vox hebræa. Nimirum in sublimi dignitatis gradu positi, et divitiis abundantes. — *Ut intereant in sæculum sæculi.* Aliquid supplendum est ut constet sententia, v. g., fiet ut intereant in sæculum sæculi.

9. *Tu autem Altissimus.* Tu autem idem es, licet hi pereant, nec quidquam de tua felicitate aut majestate deperit.

10. *Quoniam ecce inimici tui peribunt.* Quasi dicat : Ecce (quod tuæ altitudinis et potentiæ argumentum est) inimici tui peribunt; ego autem tuo beneficio et tua potentia fultus, non solum stabo, sed etiam florebo. — *Dispergentur.* Dissipabuntur, profligabuntur.

11. *Sicut unicornis cornu meum.* Potentia mea et robur meum exaltabitur sicut cornu monocerotis, cujus cornu est pulcherrimum, durissimum et valde elevatum. — *Et senectus mea in misericordia uberi.* Senectus mea exaltabitur copiosa et larga Dei misericordia. In græco est, ἐν ἐλαίῳ πίονι, *in oleo pingui*, qua fortasse metaphora significatur habitus corporis succulentus et vegetus.

12. *Et despexit oculos meus inimicos meos.* Quasi dicat : Hæc etiam accedet felicitas : quod non amplius timebo inimicos, sed illos despiciam. — *Et in insurgentibus in me malignantibus.* Et de malis qui insurgunt ut me perdant. — *Audiet auris mea.* Illos interiisse.

13. *Justus ut palma florebit.* Non erunt justi sicut fœnum quod statim arescit, quales supra dixit esse peccatores n. 8; sed similes erunt palmæ quæ nunquam foliorum honore spoliatur, et cedro quæ cariem non sentit. — *Cedrus Libani.* Quæ maxime proceræ in eo monte proveniunt.

14. *Plantati in domo Domini.* In ecclesia. — *In atriis.* Videtur repetitio ejusdem sententiæ; vel certe domus Domini Ecclesiam militantem, atria vero triumphantem significant.

15. *Multiplicabuntur.* Germinabunt, fructificabunt. — *Senecta uberi.* Viridi et vegeta senectute, et fertili ac copiosa messe bonorum operum. In græco, est πίονι pingui, succulenta, vegeta. — *Bene patientes erunt.* Græcismus, εὐπαθοῦντες, bene affecti et valentes.

16. *Ut annuntient.* Id quod sequitur, nimirum *quoniam rectus Dominus, etc.* — *Rectus.* Justus.

Psal. XCII. — *Laus cantici.* Idem est quod psalmus cantici, de quo dictum est ad tit. Psalmi 29. — *In die ante sabbatum.* Indicat quo die cani soleret Psalmus. *Quando fundata est terra.* Bene dicitur die Veneris fundata terra, quia eo die formatus est homo dominus terræ, ac proinde tunc primum victur stabilita terra, quæ propter hominem creata fuerat. Eodem die per Christi passionem et mortem renovata, reparata et stabilita est terra in regnum Christi, devicto principe tenebrarum.

1. Dominus regnavit, decorem indutus est; indutus est Dominus fortitudinem, et præcinxit se.
2. Etenim firmavit orbem terræ, qui non commovebitur.
3. Parata sedes tua ex tunc; a sæculo tu es.
Elevaverunt flumina, Domine; elevaverunt flumina vocem suam.
Elevaverunt flumina fluctus suos,
4. A vocibus aquarum multarum.

Mirabiles elationes maris, mirabilis in altis Dominus.

5. Testimonia tua credibilia facta sunt nimis; domum tuam decet sanctitudo, Domine, in longitudinem dierum.

1. Le Seigneur a régné, et il a été revêtu de gloire *et* de majesté. Le Seigneur a été revêtu de force; il s'est préparé *pour un grand ouvrage.*
2. Car il a affermi le vaste corps de la terre, en sorte qu'il ne sera point ébranlé.
3. Votre trône, ô Dieu! a *aussi* été établi dès lors. *Mais* vous êtes de toute éternité.
Les fleuves, Seigneur, se sont élevés; les fleuves ont élevé leurs voix.
Les fleuves ont élevé leurs flots.
4. Par l'abondance des eaux qui retentissaient avec grand bruit.
Les soulèvements de la mer sont admirables. *Mais* le Seigneur qui est dans les cieux est *plus* admirable encore.
5. *Ainsi* vos témoignages, Seigneur, sont très-dignes de croyance. La sainteté doit être l'ornement de votre maison dans toute la suite des siècles.

PSAUME XCIII (XCIV).

Contre les méchants et les persécuteurs.

Psalmus ipsi David, quarta sabbati.

1. Deus ultionum Dominus; Deus ultionum libere egit.

Psaume pour David, pour le quatrième jour après le sabbat.

1. Le Seigneur est le Dieu des vengeances : *et* le Dieu des vengeances a *toujours* agi avec liberté.

Psal. XCII. — 1. *Dominus regnavit.* Le sujet de ce Psaume est la création. Il devait être chanté la veille du sabbat, c'est-à-dire le sixième jour de la semaine, parce que, suivant le récit de Moïse, c'est ce jour-là que la terre reçut sa forme actuelle et qu'elle fut donnée à l'homme pour l'habiter. Le Psalmiste admire la grandeur et la puissance de Dieu dans la création, et déclare que la sainteté doit être l'ornement principal de sa maison. Les Pères ont aussi entendu ce Psaume de la restauration du monde par la rédemption de Jésus-Christ. C'est pour ce motif que l'Eglise l'a placé au commencement des *Laudes* dans l'office du dimanche, pour nous en faire faire l'application à la résurrection du Christ.

5. *Testimonia tua credibilia.* Par ces témoignages, il faut entendre les preuves que Dieu a données de sa puissance, de sa providence et de sa gloire, preuves qui sont surabondantes pour celui qui sait lire les perfections de Dieu dans ses œuvres. Quant à cette maison de Dieu dont parle le Psalmiste, pour rattacher cette pensée à ce qui précède, il faut entendre l'univers où Dieu habite comme dans son temple, ou au figuré l'Eglise qui s'appuie sur toutes les preuves de la vérité de la religion et qui fait de la sainteté la plus glorieuse de ses prérogatives.

Psal. XCIII. — 1. *Deus ultionum Dominus.* Ce Psaume est une excellente leçon sur la Providence. Nous sommes toujours scandalisés du succès des méchants. L'auteur de ce

---

1. *Dominus regnavit.* Regnum accepit, regnum iniit. — *Decorem indutus est.* Præditus est gloria copiosa, majestate, potentia et fortitudine. — *Præcinxit se.* Magnificentia et fortitudine ad mundum condendum, vel potius restaurandum. — *Etenim firmabit orbem terræ.* Orbem terræ dum conderet ita stabilivit, ut de loco suo commovendus non sit. Mundum etiam et regnum spirituale roboravit gratia, fide, vera religione et sui notitia. Nec commovetur hoc regnum, quia Ecclesia catholica deficere non potest.

2. *Parata sedes tua ex tunc.* Ex eo tempore quo a te firmata est terra, solium etiam regni tui firmatum est; semper enim omnium Dominus fuisti et gubernator. — *A sæculo tu es.* Ab æterno, quasi dicat : Quamvis sedes regni tui parata sit ex tunc, id est, a tempore creationis, tu tamen non tunc esse cœpisti, sed a sæculo, ab æterno et sine principio es.

3. *Elevaverunt flumina Domine.* Describit strepitum fluminum et maris fremitum cum Dominus aquas, quæ prius totam terræ faciem operiebant, in suos alveos et conceptacula conclusit. Allegorice significantur motus et bella contra regnum Dei et Ecclesiam.

4. *A vocibus aquarum multarum.* Propter voces et fremitum multarum undarum. — *Elationes.* Hebr. *collisiones.* Undæ fluctus. — *Mirabilis in altis Dominus.* Mirabiles elationes maris; mirabilior Dominus altissimus, qui illas regit et compescit. * Mirabilis est maris æstus et reciprocatio, qua de re opiniones varias Philosophorum refert Plutarchus de Placitis philosophorum l. 3, c. 17, et recentiores.

5. *Testimonia tua.* Verba tua quæ tu es testificatus et solemniter promisisti per prophetas de regno tuo. — *Credibilia.* Fide digna, quæ credantur. — *Domum tuam.* Quasi dicat : Jam ergo deinceps Ecclesiam convenit esse sanctam et immaculatam, ac puritate in perpetuum decorari, ut quæ tantum tamquæ providum custodem habeat, et tam insignia ab eo beneficia consequatur.

Psal. XCIII. — *Quarta sabbati.* Scilicet decantandus.

1. *Deus ultionum Dominus.* Dominus qui solus est Deus, potestatem habens ulciscendi suorum injurias. * Nomen ultoris ipse sibi tribuit, Deus, Deut. 32, 25, cum ait : *Mea est ultio, et ego retribuam in tempore.* — *Libere egit.* Ut libuit egit, nemine prohibente, quippe omnium rerum Dominus. In luce et in oculis omnium judicia sua exercuit.

2. Faites éclater votre grandeur, *ô Dieu!* qui jugez la terre. Rendez aux superbes ce qui leur est dû.
3. Jusqu'à quand, Seigneur, les pécheurs, jusqu'à quand les pécheurs se glorifieront-ils?
4. *Jusqu'à quand* tous ceux qui commettent des injustices se répandront-ils en des discours *insolents?* et proféreront-ils des paroles impies *contre vous?*
5. *Car* ils ont, Seigneur, humilié votre peuple : ils ont opprimé votre héritage :
6. Ils ont mis à mort la veuve et l'étranger : ils ont tué les orphelins;
7. Et ils ont dit : Le Seigneur ne le verra point, et le Dieu de Jacob n'en saura rien.
8. Peuples insensés, entrez dans l'intelligence *de la vérité;* vous qui êtes fous, commencez à devenir sages.
9. Celui qui a fait l'oreille *de tous les animaux* n'entendra-t-il point vos *blasphèmes?* ou celui qui *leur* a formé l'œil ne verra-t-il point vos *injustices?*
10. Celui qui châtie les nations ne vous reprendra-t-il point? et celui qui enseigne la science à l'homme *ne connaîtra-t-il pas vos crimes?*
11. *Car* le Seigneur connaît les pensées des hommes : *il sait* qu'elles sont vaines.
12. Heureux est l'homme que vous avez vous-même instruit, Seigneur, et à qui vous avez enseigné votre loi,
13. Afin *que* vous adoucissiez *ses maux* durant les jours mauvais jusqu'à ce que l'on ait creusé au pécheur *sa fosse.*
14. Car le Seigneur ne rejettera point son peuple, et il n'abandonnera point son héritage.

2. Exaltare qui judicas terram; redde retributionem superbis.
3. Usquequo peccatores, Domine, usquequo peccatores gloriabuntur;
4. Effabuntur, et loquentur iniquitatem; loquentur omnes qui operantur injustitiam?
5. Populum tuum, Domine, humiliaverunt; et hæreditatem tuam vexaverunt.
6. Viduam et advenam interfecerunt; et pupillos occiderunt.
7. Et dixerunt : Non videbit Dominus, nec intelliget Deus Jacob.
8. Intelligite insipientes in populo; et stulti aliquando sapite.
9. Qui plantavit aurem, non audiet? aut qui finxit oculum, non considerat?
10. Qui corripit gentes, non arguet; qui docet hominem scientiam?
11. Dominus scit cogitationes hominum, quoniam vanæ sunt.
12. Beatus homo quem tu erudieris, Domine, et de lege tua docueris eum;
13. Ut mitiges ei a diebus malis; donec fodiatur peccatori fovea.
14. Quia non repellet Dominus plebem suam; et hæreditatem suam non derelinquet.

Psaume nous montre les nations infidèles opprimant le peuple de Dieu, ce qui peut se rapporter à la captivité de Babylone. Il réclame la justice du Seigneur contre elles. A ce sens, il n'y a de vraiment heureux sur la terre que celui que Dieu éclaire et instruit dans les jours mauvais au milieu des afflictions qu'il lui envoie. Sa foi lui montre sa justice s'exerçant sinon dans un temps, du moins dans un autre et rendant à chacun selon ses œuvres. Ces sentiments sont une consolation et un encouragement pour le juste qui est quelquefois porté à se laisser abattre par l'adversité.

---

2. *Exaltare.* Altum et gloriosum te ostende. — *Retributionem.* Debitam superbiæ mercedem.

3. *Gloriabuntur.* Quod impune peccent. Quod prospere agant, licet sint injurii in probos et innocentes.

4. *Effabuntur.* In Hebr. est, *fundent*, vel *scaturire facient.* Abunde emittent, effutient. — *Loquuntur.* Insolenter loquentur, superbe, elate, fastidiose, ut indicat vox hebræa. — *Iniquitatem.* In Hebr. est, *durum*, dura et intoleranda verba effundent.

5. *Humiliaverunt.* Hebr. *attenuaverunt*, attriverunt. — *Hæreditatem tuam.* Populum quem tibi in hæreditatem et peculium elegisti.

7. *Non videbit.* Quasi Deus non possit, aut negligat curare res humanas.

9. *Qui plantavit.* Quasi dicat : Estne probabile eum, a quo omnes habent ut videant et audiant, non audire nec videre?

10. *Qui corripit gentes.* Qui gentes etiam profanas et alienas a sui notitia castigat et punit, vobisne parce, ad quos ipsius notitia pervenit.—*Qui docet hominem scientiam.* Qui correptione et punitione docet homines quid agere debeant, non arguet vos? Est repetitio præcedentis sententiæ.

11. *Cogitationes hominum.* Non modo videt opera externa, sed etiam pectoris internas cogitationes introspicit, easque vanas et inanes cognoscit. * Mirifice Thales; nam interrogatus an facta hominum deos fallerent, *Nec cogitata*, inquit. Val. Max., l. 7, c. 2.

12. *Quem tu erudieris.* Docueris, ut se a vanitate abducat, et ad bonam mentem redeat.— *De lege tua.* In lege tua institueris.

13. *Ut mitiges ei a diebus malis.* Ut tranquillitatem illi pares a temporibus hisce malis et calamitosis. Hunc enim ex divinæ doctrinæ cognitione fructum ferunt pii, ut mitius ferant adversa. — *Fovea.* Sepulcrum quo condatur donec impius ex hac vita sublatus sit.

14. *Quia non repellet.* Neque enim repellet.

15. Quoadusque justitia convertatur in judicium; et qui juxta illam omnes qui recto sunt corde.

16. Quis consurget mihi adversus malignantes? aut quis stabit mecum adversus operantes iniquitatem?

17. Nisi quia Dominus adjuvit me; paulo minus habitasset in inferno anima mea.

18. Si dicebam : Motus est pes meus; misericordia tua, Domine, adjuvabat me.

19. Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuæ lætificaverunt animam meam.

20. Numquid adhæret tibi sedes iniquitatis, qui fingis laborem in præcepto?

21. Captabunt in animam justi? et sanguinem innocentem condemnabunt.

22. Et factus est mihi Dominus in refugium, et Deus meus in adjutorium spei meæ.

23. Et reddet illis iniquitatem ipsorum; et in malitia eorum disperdet eos; disperdet illos Dominus Deus noster.

15. Jusqu'à ce que la justice *de Dieu* fasse éclater son jugement *contre les méchants*, et que tous ceux qui ont le cœur droit paraissent devant elle avec confiance.

16. *En attendant ce jour heureux*, qui est-ce qui s'élèvera pour me secourir contre les méchants? ou qui se tiendra ferme auprès de moi contre ceux qui commettent l'iniquité?

17. *Car* si Dieu ne m'eût assisté, il s'en serait peu fallu que mon âme ne fût tombée dans l'enfer.

18. *Mais* si je disais : Mon pied a été ébranlé, votre miséricorde, Seigneur, me soutenait.

19. *Ainsi* vos consolations ont rempli de joie mon âme, à proportion du grand nombre de douleurs qui ont pénétré mon cœur.

20. Le tribunal de l'injustice peut-il avoir quelque union avec vous, *Seigneur*, qui nous faites des commandements si pénibles?

21. Les méchants tendront des piéges à l'âme du juste, et condamneront le sang innocent.

22. Mais le Seigneur est devenu mon refuge; et mon Dieu a été l'appui de mon espérance.

23. Et il fera retomber sur eux leur iniquité; et il les fera périr par leur propre malice. *Oui*, le Seigneur notre Dieu les fera périr.

PSAUME XCIV (XCV).

Louange et adoration.

Laus Cantici ipsi David.

1. Venite exultemus Domino; jubilemus Deo salutari nostro.

Louange pour servir de Cantique à David.

1. Venez, réjouissons-nous au Seigneur, chantons en l'honneur de Dieu notre Sauveur.

18. *Si dicebam : Motus est pes meus.* Il y a une infinité d'hommes, dit saint Augustin, dont les pieds chancellent dans la voie du salut, mais ils ne le disent pas, ils ne confessent pas leur faiblesse. Dieu connaît nos maux, ajoute le saint docteur, il veut que nous en fassions l'aveu, il aime cet aveu, il aime l'humilité qui l'accompagne. Nous sommes ébranlés, c'est le propre de l'homme; Dieu nous appuie, c'est le caractère de Dieu. Saint Pierre marche sur les eaux, la frayeur le saisit, il implore le secours de Jésus-Christ, et Jésus-Christ lui tend la main. Notre force dépend de Dieu seul, mais Dieu exige de nous la persuasion de notre faiblesse. Une humble prière est la route qui conduit à sa miséricorde (Berthier).

Psal. XCIV. — 1. *Venite, exultemus Domino.* Ce Psaume n'a pas de titre dans l'Hébreu,

---

15. *Justitia convertatur in judicium.* Quamdiu justitia vigebit et reducetur in opus. Justitiam enim converti in judicium, est illam non hærere in lingua, sed operibus exhiberi. Alii de extremo judicio interpretantur, ut sit sensus : usque ad illam diem in qua justitia divina, quæ nunc videtur esse quasi in habitu, vel in potentia, dum non punit impios nec remuneratur justos, prodibit in actum judicii, et quæ erat justitia habitualis fiet justitia actualis. — *Et qui juxta illam. Qui adhærent illi*, ut est in græco, καὶ ἑξόμενοι αὐτῆς : sensus est, donec adhæserint illi, scilicet justitiæ, omnes pii et recto corde, illos Dominus non deseret.

16. *Mihi.* In meum commodum et auxilium. Hieron. vertit, *stabit pro me.* — *Malignantes.* Malos, iniquos. Græce πονηρευομένους, qui male agunt et malis studiis delectantur. — *Aut quis stabit.* Repetitio superioris sententiæ.

17. *Nisi quia.* Nisi Dominus juvisset me. — *Habitasset in inferno.* In sepulcro. Vel sensus est, parum abfuissem a morte æterna.

18. *Si dicebam : Motus est spes meus.* Si mihi videbar aliquando vacillare. * Si dicebam tibi inter orandum, rerum mearum status vacillat.

19. *Secundum multitudinem.* Proportionem. Si multis doloribus urgebar; major etiam consolationis modus indulgebatur.

20. *Numquid adhæret.* Fieri non potest ut sedeas in sede iniquitatis, aut injuste judices, aut iniquitatem probes, qui vis præcepta tua, etiam cum magna obstat difficultas, servari; ex quo patet te odisse peccata. — *Fingis laborem in præcepto.* Qui formas, facis, constituis laborem in præcepto, cujus nos etiam cum labore tenaces esse jubes.

21. *Captabunt in animam justi.* Capere studebunt justum. Metaphora est sumpta a venatoribus; itaque in græco est, θηρεύσουσιν *venabuntur.* — *Sanguinem innocentem condemnabunt.* Pronuntiabunt contra innocentem, et sanguinem illius fundent.

23. *Iniquitatem ipsorum.* Id quod illorum iniquitas meretur. — *In malitia.* Propter malitiam. — *Disperdet.* Succidet.

Psal. XCIV. — *Laus cantici.* Idem est quod psalmus cantici, de quo dictum est ad tit. Ps. 29.

1. *Exultemus Domino.* Cum exultatione laudemus Dominum. — *Jubilemus Deo.* Voce psallentes et ejus laudes celebrantes. — *Salutari nostro.* Qui est nostra salus.

2. Hâtons-nous de nous présenter devant lui pour célébrer ses louanges, et chantons sur les instruments, des cantiques à sa gloire;

3. Parce que le Seigneur est le grand Dieu, et le grand roi au-dessus de tous les dieux;

4. Parce que la terre, dans toute son étendue, est en sa main, et que les hautes montagnes lui appartiennent;

5. Parce que la mer est à lui, qu'elle est l'ouvrage de ses mains, et que ses mains ont formé la terre sèche.

6. Venez, adorons-le, prosternons-nous; et pleurons devant le Seigneur qui nous a créés;

7. Parce qu'il est le Seigneur notre Dieu, et que nous sommes son peuple qu'il nourrit dans ses pâturages, et ses brebis qu'il conduit avec la main.

8. Si vous entendez aujourd'hui sa voix, gardez-vous bien d'endurcir vos cœurs,

9. Comme il arriva au temps du murmure qui excita ma colère, et au jour de la tentation dans le désert, où vos pères me tentèrent, et où ils éprouvèrent *ma puissance*, et où ils furent témoins de mes œuvres.

10. Je fus durant quarante ans en colère contre cette race; et je disais : Le cœur de ce peuple est toujours dans l'égarement.

11. Ils n'ont point connu mes voies. *C'est pourquoi* je *leur* jurai dans ma colère qu'ils n'entreraient point dans *le lieu de* mon repos.

2. Præoccupemus faciem ejus in confessione; et in psalmis jubilemus ei.

3. Quoniam Deus magnus Dominus; et rex magnus super omnes Deos.

4. Quia in manu ejus sunt omnes fines terræ; et altitudines montium ipsius sunt.

5. Quoniam ipsius est mare, et ipse fecit illud; et siccam manus ejus formaverunt.

6. Venite, adoremus, et procidamus; et ploremus ante Dominum qui fecit nos,

7. Quia ipse est Dominus Deus noster; et nos populus pascuæ ejus, et oves manus ejus.

8. *a* Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra, [a *Hebr.* 3. 7. et 4. 7]

9. Sicut in irritatione secundum diem tentationis in deserto; ubi tentaverunt me patres vestri, probaverunt me, et viderunt opera mea.

10. *a* Quadraginta annis offensus fui generationi illi, et dixi : Semper hi errant corde. [a *Num.* 14. 34.]

11. Et isti non cognoverunt vias meas; ut juravi in ira mea : *a* Si introibunt in requiem meam. [a *Hebr.* 4. 3.]

mais on ne peut douter qu'il ne soit de David, puisque saint Paul le lui attribue (Hebr., IV, 7). Il le composa probablement pour la cérémonie du transport de l'arche, qu'il fit faire de la maison d'Obédédom dans le tabernacle qu'il avait dressé à Sion. Il invite tous les peuples et particulièrement Israël à louer Dieu et à être dociles à sa voix. C'est une hymne que l'Eglise chante tous les jours au commencement des matines. Elle en a fait ce que l'on appelle en style liturgique, *l'invitatoire*. On l'a conservé dans le Bréviaire romain tel qu'il était dans l'ancien Psautier, parce que la réformation du Bréviaire ayant eu lieu sous S. Pie V, a précédé l'édition de la Vulgate qui fut donnée sous Clément VIII. C'est ce qui explique les variantes que l'on remarque dans ce Psaume, tel qu'il est dans notre Bréviaire et dans notre Bible.

3. *Super omnes Deos.* Dans l'Ecriture, sous le nom de *dieux*, on entend non-seulement les faux dieux du paganisme, mais encore les anges et toutes les puissances de la terre. Le Psautier romain ajoute : *Quoniam non repellet Dominus plebem suam;* ces mots ne se trouvent ni dans la version de saint Jérôme, ni dans le texte Hébreu, ni dans les meilleures éditions des Septante; ils paraissent pris du Psaume XCIII, 14.

11. *In requiem meam.* Ce repos est celui de l'autre vie. Car, comme l'observe le P. Ber-

---

2 *Præoccupemus faciem ejus.* Prius solito conveniamus ad eum celebrandum, et sistamus nos ante eum. — *In confessione.* Ut illi confiteamur, ut illum laudemus. — *In psalmis jubilemus ei.* Psalmis jubilemus in honorem ejus.

3. *Super omnes deos.* Super omne quod habetur aut colitur ut Deus.

* 4. *Omnes fines terræ.* Deus enim sua immensitate ubique est et complet omnia. Notum hoc etiam philosophis : Vir. 4. Georg. dixit :

... Deum namque ire per omnes
Terrasque, tractus maris, cœlumque profundum.

5. *Siccam.* Terram. Σηρὰν, *aridam* aliquando vertit interpres. Sic Matth., 23, 15 : *Circuitis mare et aridam.*

7. *Populus pascuæ ejus.* Grex ejus. — *Oves manus ejus.* Quas per seipsum manu sua regit et ducit ad pascua.

8. *Hodie si vocem ejus audieritis.* Quandocumque vocem ejus audieritis, etiamsi hodie audiatis.

9. *Sicut in irritatione.* Sicut olim fecerunt patres nostri, qui sua incredulitate Deum ad iracundiam provocaverunt in deserto. — *Tentaverunt me patres vestri.* Nunc ex diffidentia periculum facere volentes potentiæ et veritatis meæ : nunc meis verbis obmurmurantes, nec promissis meis fidem accommodantes. Vide supra Psal. 77, n. 18. — *Probaverunt me.* Cum tamen experti essent et vidissent opera mea mirabilia, quæ feceram coram eis.

10. *Quadraginta annis offensus fui generationi illi.* Ideoque in terram promissam non introduxi toto illo tempore, sed variis malis et cladibus affixi, donec omnes extinguerentur, Josue et Caleb exceptis. In psalterio romano habemus, *Proximus fui generationi huic*, illius scilicet preces audiendo, per desertum deducendo, et cum peccabant flagellis cædendo. Variæ interpretationis ansam præbuit vox græca προσώχθισα; nam προσοχθιζέιν et offendi, et propinquare significat. — *Semper hi errant corde.* Licet multis affecti beneficiis et frequenter admoniti, semper tamen persistunt in errore cordis sui.

11. *Non cognoverunt vias meas.* Legem meam et præcepta mea admittere noluerunt. —

PSAUME XCV (XCVI).

Grandeur de Dieu. Règne du Christ.

Canticum ipsi David, quando domus ædificabatur post captivitatem *a*. [a *I. Par.* 15.]

1. Cantate Domino canticum novum; cantate Domino omnis terra.

2. Cantate Domino, et benedicite nomini ejus : annuntiate de die in diem salutare ejus.

3. Annuntiate inter gentes gloriam ejus, in omnibus populis mirabilia ejus.

4. Quoniam magnus Dominus, et laudabilis nimis; terribilis est super omnes deos.

5. Quoniam omnes dii gentium dæmonia; Dominus autem cœlos fecit.

6. Confessio et pulchritudo in conspectu ejus; sanctimonia et magnificentia in sanctificatione ejus.

7. Afferte Domino patriæ gentium, afferte Domino gloriam et honorem :

8. Afferte Domino gloriam nomini ejus :

Tollite hostias, et introite in atria ejus;

Cantique pour David, *qui fut chanté* lorsqu'on bâtissait la maison *de Dieu* après la captivité.

1. Chantez au Seigneur un cantique nouveau : chantez au Seigneur *dans* toute la terre.

2. Chantez au Seigneur, et bénissez son nom : annoncez dans toute la suite des jours son assistance salutaire.

3. Annoncez sa gloire parmi les nations, *et* ses merveilles au milieu de tous les peuples,

4. Parce que le Seigneur est grand et infiniment louable. Il est plus redoutable que tous *les dieux*.

5. Parce que tous les dieux des nations sont des démons : mais le Seigneur est le créateur des cieux.

6. Il ne voit devant lui que gloire et que sujets de louanges : la sainteté et la magnificence éclatent dans son lieu saint.

7. Venez, ô nations différentes! apporter *vos présents* au Seigneur; *venez* offrir au Seigneur l'honneur et la gloire,

8. *Venez* offrir au Seigneur la gloire qui est due à son nom.

Prenez des victimes, et entrez dans sa maison :

thier, David parlant aux fidèles de son temps, n'avait point à leur promettre une entrée dans la terre promise dont ils jouissaient. S'il les exhorte à être dociles à la voix du Seigneur, afin de pouvoir entrer dans son repos, il ne peut entendre que le repos de la céleste patrie. C'est d'ailleurs le sens de saint Paul. Il engage ses compatriotes à ne pas s'endurcir à la façon de leurs pères, et la récompense qu'il promet à leur foi n'est pas autre que le repos de la vie éternelle.

Psal. XCV. — 1. *Cantate Domino*. Ce Psaume fait partie du cantique que David composa à l'occasion du transport de l'arche, de la maison d'Obédédom dans le tabernacle de Sion, et qui se trouve au premier *livre des Paralipomènes*, XVI. Esdras fit aussi chanter ce Psaume à la reconstruction du temple après la captivité, et c'est ce qui a motivé l'inscription qui se trouve en tête. Peut-être a-t-on dans cette circonstance, divisé en deux parties le cantique de David, et on a fait de l'un le Psaume XCV, et l'autre le Psaume CIV, lorsqu'on a réuni le Psautier tel que nous l'avons. Quoi qu'il en soit, dans ce Psaume XCV, le Psalmiste invite tous les peuples à rendre hommage au Seigneur et à se soumettre avec joie à son empire. Ce Psaume est tout à la fois une action de grâces et une prophétie. La prophétie a pour objet le règne du Christ qui doit s'étendre au monde entier. — *Canticum novum*. Les anciens cantiques, comme l'ancienne loi, ne franchissaient pas les limites étroites de la Judée, mais le cantique nouveau, comme la loi nouvelle, doit retentir dans tout l'univers.

Ut juravi. Psalterium romanum habet, *quibus juravi*. Juramentum habemus Num. 14, 28, 29 : *Vivo ego, ait Dominus : sicut locuti estis audiente me, sic faciam vobis. In solitudine hac jacebunt cadavera vestra. — In ira mea*. Iratus. — *Si introibunt in requiem meam*. Si ingredientur in terram promissam, in qua sedes quietas illis pollicitus sum, non existimer verax.

Psal. XCV. — *Quando domus ædificabatur*. Licet David hunc Psalmum composuerit occasione reductionis arcæ Domini, et Esdras eumdem cantari jusserit in reædificatione templi (unde inscriptionis hujus nata est occasio), tamen præcipue propheta Christi adventum et regnum ejus prædicere voluit; quod ex eo colligi potest quod toto Psalmo nusquam ædificationis templi mentio fit, ut notavit D. Augustinus et alii.

1. *Canticum novum*. Quia novum beneficium nobis contulit Dominus. — *Omnis terra*. Omnes terræ incolæ.

2. *Annuntiate*. Narrate, celebrate, notum facite salutare ejus. — *De die in diem*. Quotidie, singulis diebus. — *Salutare ejus*. Salutem quam ipsius beneficio per Christum Dominum consecuti sumus.

4. *Terribilis*. Timendus ac verendus. — *Super omnes deos*. Qui coluntur ut dii, licet non sint.

6. *Confessio et pulchritudo in conspectu ejus*. Id est laus, seu materia laudis, et pulchritudo, sive decor, et gloria est in circuitu Dei, quia confessionem et pulchritudinem induit, ac propterea undique conspicit laudem et pulchritudinem suam, et undique conspicitur decorus et laudabilis, quomodo sol, si sensum videndi haberet, undique conspiceret radios lucis suæ, sicut undique conspicitur micans et lucidus. Cum hoc versiculo convenit quod Psal. 103. num. 1, habemus : *Confessionem et decorem induisti, amictus lumine sicut vestimento*. — *Sanctimonia*. Sanctitas et puritas. — *Magnificentia*. Majestas et gloria. — *In sanctificatione ejus*. Conspicitur in sanctuario, sive templo sancto quod in cœlis ipse Deus habet.

7. *Patriæ*. Est vox græca nominativi casus, πατριαὶ, id est, tribus, familiæ, cognationes.

8. *Tollite hostias*. Afferte hostias ad sacrificia. Spirituales hostiæ sunt sacrificium cordis

9. Adorez le Seigneur à l'entrée de son saint tabernacle.
Que toute la terre tremble devant sa face.

10. Dites parmi les nations que le Seigneur a établi son règne *dans toute la terre.*
Car il a affermi toute la terre, qui ne sera plus ébranlée. Il jugera les peuples selon l'équité.

11. Que les cieux se réjouissent, et que la terre tressaille de joie ; que la mer, avec ce qui la remplit, soit tout émue.
12. Les campagnes ressentiront cette joie, aussi bien que tout ce qu'elles contiennent.
Et alors tous les arbres des forêts tressailleront
13. Par la présence du Seigneur, à cause qu'il vient, à cause qu'il vient juger la terre.
Il jugera toute la terre dans l'équité, et les peuples selon sa vérité.

9. Adorate Dominum in atrio sancto ejus.
Commoveatur a facie ejus universa terra;
10. Dicite in gentibus quia Dominus regnavit.
Etenim correxit orbem terræ qui non commovebitur; judicabit populos in æquitate.
11. Lætentur cœli, et exultet terra, commoveatur mare, et plenitudo ejus;
12. Gaudebunt campi, et omnia quæ in eis sunt.
Tunc exultabunt omnia ligna silvarum
13. A facie Domini quia venit; quoniam venit judicare terram.
Judicabit orbem terræ in æquitate, et populos in veritate sua.

PSAUME XCVI (XCVII).

Du règne de Dieu.

A David, quand sa terre fut rétablie.

1. Le Seigneur a rétabli son règne *sur la terre.* Que la terre tressaille de joie ; que toutes les îles s'en réjouissent.

Huic David, quando terra ejus restituta est.
1. Dominus regnavit, exultet terra lætentur insulæ multæ.

10. *Dominus regnavit.* L'expression *regnavit a ligno*, le Seigneur a régné par le bois, se trouve dans quelques anciens Psautiers. Elle est passée de là dans l'hymne *Vexilla*, composée par le poète Fortunat. Les Pères ont vu dans ces paroles le mystère de la croix prophétisé.

Psal. XCVI. — 1. *Dominus regnavit.* On pourrait entendre ce Psaume de David lui-même et l'appliquer à l'époque où il fut rétabli sur son trône après la défaite d'Absalom. Mais les expressions en sont trop élevées pour qu'on s'arrête à ce premier sens. On est obligé d'y voir avec les saints Pères une prophétie qui se rapporte au règne du Christ et à ses deux événements : le premier, qui eut lieu pour convertir le monde en appelant toutes les nations à la foi ; le second, qui se fera à la fin des temps pour juger l'univers. C'est de ce jugement général que Ménochius l'a spécialement entendu. C'est un chant de triomphe dans lequel le Psalmiste célèbre les victoires remportées par le Christ sur les faux dieux et sur tous les ennemis de sa doctrine.

---

contriti, confessio peccatorum, oratio, jejunia, eleemosynæ et similia. In hebræo est מנחה *mincha*, quæ vox significat hostiam incruentam, ac præsertim ex farina confectam, quod mysterio non caret, et sacram eucharistiam indicat.— *In atria ejus.* Introite Ecclesiam, aggregate vos Ecclesiæ.

9. *In atrio sancto ejus.* Videtur repetitio prioris hemistichii. — *Commoveatur.* Timeat, expavescat, eum vereatur offendere. — *Universa terra.* Omnes terræ incolæ.

10. *Dicite in gentibus.* Prædicate, et gentibus notum facite. — *Quia Dominus regnavit.* Per fidem et cultum. * *Dominus regnavit a ligno*, ut fuit olim in LXX virorum versione, quæ verba ex græco textu Judæi in crucis Christi odium sustulerunt, vel scioli aliqui, eo quod in hebræo non haberentur, LXX tamen spiritu prophetico illa addiderunt multo ante Christi adventum : et ita antiqui Patres legerunt, Justinus, Tertullianus, Augustinus, et alii. — *Correxit orbem terræ.* Qui prius erat depravatus damnatis moribus, et præsertim idololatria. — *Qui non commovebitur.* Ab evangelica doctrina et fide, et a vera Dei notitia. — *Judicabit populos in æquitate.* Non solum orbem correxit, sed etiam eum juste sanctis suis legibus moderatur.

11. *Lætentur cœli.* Excitat ad lætitiam omnes res creatas propter adventum Domini, tum primum, tum secundum. Primus enim omnia consecravit, secundus omnia glorificabit. — *Commoveatur mare.* Exultet, gestiat mare. — *Plenitudo ejus.* Pisces, et cætera mari comprehensa, et insulæ, etc.

12. *Tunc.* Scilicet gratiæ tempore.

13. *A facie Domini.* Propter advenientis Domini præsentiam. — *Judicare.* Regnare, regere terram et illam moderari. — *In æquitate.* In justitia. — *In veritate sua.* Per veram suam legem et doctrinam. Vel idem est ac in fide sua, id est, juxta fideles promissiones suas.

Psal. XCVI. — *Huic David.* Græce, τῷ Δαυίδ, *ipsi David*, vel Davidi. Idem plane est cum ordinaria inscriptione *psalmus David*, ubi semper est, ψαλμὸς τῷ Δαυίδ. — *Quando terra.* Indicat inscriptio Psalmi esse de restitutione totius terræ, quæ perfecte continget in extremo judicio, quando omnia subjicientur Messiæ pedibus, I. Cor. 15, 25.

1. *Dominus regnavit.* Deus, vel Christus toto orbe regnavit, in quo prius regnabat diabolus. — *Terra... insulæ.* Totus orbis lætetur et exultet diaboli tyrannide liberatus.

2. Nubes et caligo in circuitu ejus; justitia, et judicium correctio sedis ejus.

3. Ignis ante ipsum præcedet, et inflammabit in circuitu inimicos ejus.

4. Illuxerunt fulgura ejus orbi terræ; vidit, et commota est terra.

5. Montes sicut cera fluxerunt a facie Domini; a facie Domini omnis terra.

6. Annuntiaverunt cœli justitiam ejus; et viderunt omnes populi gloriam ejus.

7. *a* Confundantur omnes qui adorant sculptilia, et qui gloriantur in simulacris suis. [a *Exod.* 20. 4. *Levit.* 26. 1. *Deut.* 5. 8.]

a Adorate eum omnes angeli ejus; [a *Hebr.* 1. 6.]

8. Audivit, et lætata est Sion.

Et exultaverunt filiæ Judæ, propter judicia tua, Domine;

9. Quoniam tu Dominus altissimus super omnem terram; nimis exaltatus es super omnes deos.

10. *a* Qui diligitis Dominum, odite malum; custodit Dominus animas sanctorum suorum, de manu peccatoris liberabit eos. [a *Amos.* 5. 15. *Rom.* 12. 9.]

2. Une nuée est autour de lui, et l'obscurité l'environne. La justice et le jugement sont le soutien de son trône.

3. Le feu marchera devant lui et embrasera tout autour de lui ses ennemis.

4. Ses éclairs ont paru dans toute la terre. Elle les a vus et elle en a été tout émue.

5. Les montagnes se sont fondues comme la cire par la présence du Seigneur : la présence du Seigneur a fait fondre toute la terre.

6. Les cieux ont annoncé sa justice, et tous les peuples ont vu sa gloire.

7. Que tous ceux-là *donc* soient confondus qui adorent des ouvrages de sculpture, et qui se glorifient dans leurs idoles.

Adorez le *Seigneur,* vous tous qui êtes ses anges.

8. Sion l'a entendu, et elle s'en est réjouie.

Et les filles de Juda ont tressailli de joie, Seigneur, à cause de vos jugements;

9. Parce que vous êtes le Seigneur très-haut *qui avez l'empire* sur toute la terre. Vous êtes élevé au-dessus de tous les dieux.

10. Vous *donc* qui aimez le Seigneur, haïssez le mal; *car* le Seigneur garde les âmes de ses saints, et il les délivrera de la main du pêcheur.

---

2. *Nubes et caligo in circuitu ejus.* Quasi dicat : Deus noster invisibilis est, si de Christo accipiamus, significatur his verbis adventus ejus ad judicium; veniet enim in nubibus cœli splendore magno circumdatus, ut ipse dixit in Evangelio Matth. 24 et 25, et ut D. Joannes scripsit Apoc. 11. — *Judicium correctio sedis ejus.* Vox *correctio*, quæ in hebræo est מכון *mecon*, verti etiam potuisset *firmamentum*, ut vertit S. Hieronymus, vel *rectitudo*, vel *præparatio.* Itaque *correctio* significat hoc loco rectitudinem, sive directionem, ut sensus sit rectitudo, sive directio sedis Dei consistit in justitia et judicio; rectissima enim est judiciaria potestas Dei, quæ per sedem significatur, quia Deus semper juste judicat, nec potest injuste judicare, cum sit ipsa sapientia et justitia.

3. *Ignis ante ipsum præcedet.* Quandocumque voluerit Deus impios plectere, ignem a sede sua emittet, id est, virtutem suam efficacissimam et velocissimam quæ omni ex parte incendet et absumet eos. De hoc igne dicitur Dan. 7, 10 : *Fluvius igneus, rapidusque egrediebatur a facie ejus.* Si de Christo interpretemur, significabitur ignis ille qui præmittetur ante judicium extremum, et omnia absumet, de quo D. Petrus ep. 2, c. ultimo, num. 7.

4. *Illuxerunt fulgura.* Deus enim non solum igne virtutis suæ, sed etiam corporalibus fulgurationibus et fulminibus, cum vult, homines terret. Si de extremo judicio intelligamus, videtur significari modus quo ante judicium ignis maximus existet, ut devoret omnia; id enim fiet per frequentia fulgura et fulmina. Itaque Sapientiæ, c. 5, 22, habemus : *Ibunt directe emissiones fulgurum, et tanquam a bene curvato arcu nubium exterminabuntur, et ad certum locum insilient.* — *Commota est terra.* Timuerunt terræ habitatores.

5. *Montes sicut cera fluxerunt.* Sicut cera mollis vim ignis sustinere non potest, sed statim solvitur; sic terra et montes, licet solidi, resistere non possunt, si eos velit Deus ad nihilum redigere. Possunt hæc de Christo intelligi et de igne conflagrationis. *Elementa vero calore solventur, terra autem et quæ in ipsa sunt opera, exurentur.* II. Petr. 3, 10. — *A facie Domini.* Præsente Domino, ante Dominum, adventu Domini. — *Omnis terra.* Scilicet fluet.

6. *Annuntiaverunt cœli.* Nam *cœli enarrant gloriam Dei*, Psal. 18, 2. Potuerunt enim homines ex conspectu cœli, solis, lunæ et stellarum motibus et conversionibus ordinatissimis colligere Deum justissimum esse rerum omnium moderatorem, et gloriam et majestatem ejus aliquo modo cognoscere. Cœli etiam signis quæ judicium præcedent Christi justitiam annuntiabunt. — *Gloriam ejus.* Majestatem et potentiam Dei, vel Christi judicis.

7. *Confundantur.* Pudeat idololatras deorum suorum, quos imbecilla et penitus inania numina esse constat. — *Adorate eum.* Ex hoc loco Apostolus ad Hebr. 1, 6, probat Christum esse angelis majorem.

8. *Audivit, et lætata est Sion.* Audivit populus Dei Deum regnare, idola nihil esse, ipsos etiam angelos ei subjectos esse, et lætatus est quod tantum regem habeat : lætatur etiam populus fidelis Christi judicis adventu, quia illum ut sibi salutarem expectat, non terribilem ut erit impiis. *Filiæ Judæ.* Idem populus fidelis qui nomine Sionis significatur, designatur etiam nomine filiarum Juda. Vel certe filiæ Judæ sunt ecclesiæ peculiares quæ quasi propagines quædam sunt universalis Ecclesiæ, quæ nomine Sionis exprimitur. — *Propter judicia tua.* Recta quibus justos muneraris, scelestos punis.

9. *Super omnem terram.* Super omnes terræ incolas. — *Nimis.* Valde, vehementer.

10. *Malum.* Peccatum. — *Animas sanctorum suorum.* Sanctorum et electorum suorum vitam corporalem et spiritualem custodit, et a peccatorum et scelestorum hominum injuriis vindicat. Custodiet etiam Christus in die novissimo animas sanctorum, ut nihil eis nocere possint accusationes inimici, et eas de manu peccatoris, id est, dæmonis, liberabit.

11. La lumière s'est levée sur le juste; et la joie *a été répandue* dans *l'âme* de ceux qui ont le cœur droit.

12. Réjouissez-vous *donc,* justes, au Seigneur; et célébrez par vos louanges la mémoire de son saint nom.

11. Lux orta est justo, et rectis corde lætitia.

12. Lætamini, justi, in Domino; et confitemini memoriæ sanctificationis ejus.

PSAUME XCVII (XCVIII).

Avénement du Messie.

1. Psaume pour David.

Chantez au Seigneur un nouveau cantique, parce qu'il a fait des prodiges.

Sa droite et son bras saint *nous* ont sauvés pour sa gloire.

2. Le Seigneur a fait connaître le salut qu'il nous réservait : il a manifesté sa justice aux yeux de toute la terre.

3. Il s'est souvenu de sa miséricorde, et de la vérité des promesses qu'il avait faites à la maison d'Israël.

Et toute l'étendue de la terre a vu le salut que notre Dieu nous a procuré.

4. Chantez avec joie les louanges de Dieu, vous tous, habitants de la terre; chantez des cantiques, tressaillez de joie, et jouez des instruments.

5. Chantez sur la harpe des cantiques au Seigneur, sur la harpe et sur l'instrument à dix cordes;

6. Au son des trompettes battues au marteau, et de celle qui est faite avec de la corne.

Faites retentir de saints transports de joie en la présence du Seigneur votre roi.

7. Que la mer en soit émue avec tout ce qui la remplit : toute la terre, et ceux qui l'habitent.

1. Psalmus ipsi David.

Cantate Domino canticum novum; quia mirabilia fecit.

Salvavit sibi dextera ejus, et brachium sanctum ejus.

2. *a* Notum fecit Dominus salutare suum; in conspectu gentium revelavit justitiam suam. [a- *Isai.* 52. 10. *Luc.* 3. 6.]

3. Recordatus est misericordiæ suæ, et veritatis suæ domui Israel.

Viderunt omnes termini terræ salutare Dei nostri.

4. Jubilate Deo, omnis terra; cantate et exultate, et psallite.

5. Psallite Domino in cithara, in cithara et voce psalmi :

6. In tubis ductilibus, et voce tubæ corneæ.

Jubilate in conspectu regis Domini :

7. Moveatur mare, et plenitudo ejus; orbis terrarum, et qui habitant in eo.

PSAL. XCVII. — 1. *Cantate Domino.* On peut attribuer ce Psaume, comme l'ont fait certains interprètes au retour de la captivité. Israël, délivré de ses ennemis, rend grâces à Dieu des victoires qu'il lui a fait remporter et de la liberté qu'il lui a rendue. Mais il ne faut voir dans cette délivrance qu'une figure de la rédemption générale du genre humain. Les Pères ont entendu ce Psaume de l'avénement du Christ et de la vocation des Gentils, et il a tant d'analogie avec ceux qui précèdent, qu'on ne peut lui donner une autre signification.

---

11. *Lux orta est justo.* Felicitatis serenitas. — *Rectis corde.* Justis, sincerisque Dei virtutisque cultoribus.

12. *Lætamini justi in Domino.* Cujus beneficio justitiam assecuti estis, et felicitatem æternam illius præmium expectatis. — *Confitemini.* Laudate, celebrate. — *Memoriæ sanctificationis ejus.* Memoriam ejus qui sanctus est : memoriam ejus sanctam memorate, celebrate facta ejus admirabilia, quæ sunt monumenta sanctitatis ejus.

PSAL. XCVII. — 1. *Canticum novum.* Quia scilicet novum offertur carminis argumentum. — *Quia mirabilia fecit.* Quia nuper admiratione digna patravit. — *Salvabit sibi dextera ejus.* Vel sensus est : salvavit se omnipotentia sua, quia nimirum Christus a morte se salvum fecit propria virtute et potestate. Vel salvavit solus mundum nullius advocato auxilio. Illud *sibi*, secundum hebraicam phrasim, idem significat quod *ipsa*, ac si dixisset propheta : *Dextera ipsius ipsa salvavit*, sive ipsa salutem mundi operata est : sic legimus in Cantico canticorum, c. 1, n. 7 : *Abi post vestigia gregum tuorum;* in Hebræo est, *abi tibi :* et italicæ phrasi respondet, decimus enim : *Vatti*, vel *vattene.* — *Brachium sanctum ejus.* Est repetitio præcedentis hemistichii.

2. *Notum fecit Dominus salutare suum.* Salutem quam nobis promiserat notam fecit, quia illam opere exhibuit, salvatorem ipsum Christum exhibendo. — *Justitiam suam.* Christum Dominum, quo nos sanctificat et justificat.

3. *Et veritatis suæ.* Fidelitatis suarum promissionum factarum Israelitis, quibus Dominus Messiam fuerat pollicitus. — *Omnes termini terræ.* Nam apostoli toto orbe terrarum Evangelium sua prædicatione circumtulerunt. — *Salutare Dei nostri.* Salutem a Domino nobis per Christum partam.

4. *Cantate... psallite.* Verba his hebraice respondentia sic rabbini distinguunt, ut illud sit ore, hoc autem musicis instrumentis.

5. *In... voce psalmi.* Sonitu psalterii, musici instrumenti.

6. *Tubis ductilibus.* Metallicis, ex laminis malleo ductis. In græco est, σάλπιγξιν ἐλαταῖς. Solent etiam hujusmodi opera Græci appellare σφυρήλατα, hoc est, *malleo ducta.* — *Tubæ corneæ.* Buccinis ex cornu.

7. *Moveatur mare.* Exultet, gestiat. — *Plenitudo ejus.* Quæcumque mari continentur.

8. Flumina plaudent manu, simul montes exultabunt
9. A conspectu Domini; quoniam venit judicare terram.
Judicabit orbem terrarum in justitia, et populos in æquitate.

8. Les fleuves frapperont des mains, et les montagnes tressailliront de joie
9. A la présence du Seigneur, parce qu'il vient juger la terre,
*Et qu'*il jugera toute la terre selon la justice, et les peuples selon l'équité.

PSAUME XCVIII (XCIX).

Louez Dieu.

Psalmus ipsi David.

1. Dominus regnavit, irascantur populi; qui sedet super Cherubim, moveatur terra.

2. Dominus in Sion magnus; et excelsus super omnes populos.
3. Confiteantur nomini tuo magno; quoniam terribile, et sanctum est,
4. Et honor regis judicium diligit.

Tu parasti directiones; judicium et justitiam in Jacob tu fecisti.

5. Exaltate Dominum Deum nostrum, et adorate scabellum pedum ejus; quoniam sanctum est.
6. Moyses et Aaron in sacerdotibus ejus; et Samuel inter eos qui invocant nomen ejus.
Invocabant Dominum, et ipse exaudiebat eos;

Psaume pour David.

1. Le Seigneur qui est assis sur les chérubins a établi son règne *parmi nous*. Que les peuples en soient émus de colère. Que la terre *où ils habitent* en soit ébranlée.
2. *Car* le Seigneur dans Sion est grand; il est élevé au-dessus de tous les peuples.
3. Qu'ils rendent gloire à votre grand nom: *ô mon Dieu!* parce qu'il est terrible et saint,
4. Et que la majesté du roi *éclate* dans son amour pour la justice.
En effet, Seigneur, vous nous avez marqué une conduite très-droite; *et* vous avez exercé la justice et le jugement dans Jacob.
5. Relevez *donc* la gloire du Seigneur notre Dieu, et adorez l'escabeau de ses pieds, parce qu'il est saint.
6. Moïse et Aaron, *qui* étaient ses prêtres, et Samuel, *qui* était du nombre de ceux qui invoquaient son nom;
Ils invoquaient le Seigneur, et le Seigneur les exauçait.

PSAL. XCVIII. — 1. *Dominus regnavit.* David a composé ce Psaume à l'occasion de la translation de l'arche dans le tabernacle de Sion. Au verset 5, il fait allusion à cet événement, *Adorate scabellum pedum ejus.* Il invite tous les hommes à reconnaître le Dieu suprême et à invoquer celui qu'ont invoqué Moïse et Aaron, ses prêtres, Samuel et ses autres prophètes. Mais ce Psaume est prophétique comme ceux qui précèdent. Il annonce aux Juifs l'avénement du Christ, dont le règne doit s'étendre sur toute la terre.

---

8. *Flumina plaudent manu.* Prosopopœia poetica. Flumina gaudeant, exultent, plaudant.
9. *A conspectu Domini.* Propter conspectum et visum Dominum venientem. — *Venit judicare terram.* Regnare, regere terram, et illam moderari. Vel intelligitur de Christi adventu ad judicium, quo tempore justi lætabuntur, et levabunt capita sua, ut habemus in Evangelio, appropinquante redemptione eorum. Vide Psalm. 95, ad finem, et ibi dicta.

PSAL. XCVIII. — 1. *Irascantur populi.* Quantumvis irascantur, indignentur et tumultuentur populi gentiles, aut Judæi: velint, nolint. — *Qui sedet super cherubim.* Regnavit Dominus qui sedet super cherubim. Vide dicta Psal. 79. — *Moveatur terra.* Idem est quod *irascantur populi;* nam est ejusdem sententiæ usitata repetitio.
2. *Dominus in Sion magnus.* Hic Dominus, in quam irascuntur populi, ille est qui magnus est in Sion, qui præcipue colitur in Sion. Sæpius dictum est Sion esse typum Ecclesiæ. — *Excelsus super omnes populos.* Neque enim celsitudo potentiæ ejus tantum se extendit ad eum locum in quo colitur, aut ad populum suum, sed ad omnes omnino populos.
3. *Confiteantur nomini tuo.* Laudent nomen tuum publice, celebrent te populi omnes, nomen et memoriam tuam. — *Terribile.* Venerandum, admirandum.
4. *Et honor regis judicium diligit.* Vox illa, *honor,* in Hebræo est עֹז *hoz*, quæ significat robur, auctoritatem, honorem, sanctitatem, substantiam, et alia. Sensus ergo est: Deus et Christus justissimus rex est, quia dignitas, sanctitas, vel auctoritas regia id proprie requirit, ut rex judicium diligat, hoc est, amore justitiæ recte judicet. Italice diceremus: *L'onore del principe richiede che ami la giustizia.* — *Tu parasti directiones.* Ostendit Deum talem esse principem, qualem dixerat esse oportere, ut scilicet justitiam amet. Sensus est: tu parasti leges rectissimas, et ad dirigendoa hominum mores aptissimas. — *Justitiam.* Puniendo peccata, et benefacta munerando.
5. *Adorate scabellum pedum ejus.* Adorate in templo obversi ad arcam in qua est propitiatorium, quod est scabellum pedum ejus, cum ipse cherubinorum alis insideat. Vide I. Paralipomen., 28, 2, et ibi dicta. Humanitas Christi est scabellum pedum divinitatis, ut Patres interpretantur.
6. *Moyses et Aaron, etc.* Ponit exempla trium insignium viorum qui Dominum exaltaverunt, et adoraverunt scabellum pedum ejus, eumque invocantes auditi sunt, et admirabilia patraverunt. — *In sacerdotibus ejus.* Moses enim fuit summus princeps politicus et summus sacerdos Hebræorum; Aaron vero summus sacerdos tantum, Samuel vero summus princeps politicus tantum, ideoque reponit illum non in numero sacerdotum, sed in numero invocantium Dominum, quia tantum erat levita.

7. Il leur parlait au milieu de la colonne de nuée.
Et ils gardaient ses ordonnances et le précepte qu'il leur avait donné.
8. *Aussi*, Seigneur notre Dieu, vous les exauciez. O Dieu! vous avez usé envers eux de miséricorde, en vengeant toutes les injures qu'on leur faisait.
9. Glorifiez *donc aussi* le Seigneur notre Dieu, et adorez-le sur sa sainte montagne, parce que le Seigneur notre Dieu est saint.

7. In columna nubis loquebatur ad eos.
Custodiebant testimonia ejus, et præceptum quod dedit illis.
8. Domine Deus noster, tu exaudiebas eos; Deus tu propitius fuisti eis, et ulciscens in omnes adinventiones eorum.
9. Exaltate Dominum Deum nostrum, et adorate in monte sancto ejus; quoniam sanctus Dominus Deus noster.

PSAUME XCIX (c).

Louanges et actions de grâces.

1. Psaume d'actions de grâces.
2. Peuples *de* toute la terre, louez Dieu avec joie; servez le Seigneur avec allégresse.
Allez vous présenter devant lui, dans des transports de joie.
3. Sachez que le Seigneur est *le vrai* Dieu, que c'est lui qui nous a faits, et que nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes.
Mais vous qui êtes son peuple, et qu'il nourrit comme ses brebis;
4. Entrez par les portes *de son tabernacle*, en l'honorant par vos louanges, et *venez* dans sa maison, en chantant des hymnes. Glorifiez-le par vos actions de grâces.
Louez son nom.
5. Car le Seigneur est plein de douceur; sa miséricorde est éternelle, et sa vérité s'étendra dans la suite de toutes les races.

1. Psalmus in confessione.
2. Jubilate Deo, omnis terra; servite Domino in lætitia.
Introite in conspectu ejus, in exultatione.
3. Scitote quoniam Dominus ipse est Deus; ipse fecit nos, et non ipsi nos;
Populus ejus, et oves pascuæ ejus;
4. Introite portas ejus in confessione, atria ejus in hymnis; confitemini illi.
Laudate nomen ejus;
5. Quoniam suavis est Dominus, in æternum misericordia ejus, et usque in generationem et generationem veritas ejus.

8. *Omnes adinventiones eorum*. L'Hébreu porte : « C'était vous qui les exauciez, ô Dieu fort et puissant ! c'était vous qui leur pardonniez, et qui punissiez leurs écarts. » Ce dernier sens est celui que Ménochius a adopté. Le Seigneur pardonna le crime d'Aaron qui avait érigé le veau d'or, et il punit le défaut de foi de Moïse lui-même et d'Aaron aux eaux de Contradiction (Num., XX, 12).

Psal. XCIX. — 1. *Jubilate Deo*. On croit que David composa ce Psaume après qu'il eût placé l'arche dans Jérusalem. Il y a des interprètes qui l'attribuent à Moïse; il l'aurait composé après l'érection du tabernacle. Enfin, d'autres y voient un chant de triomphe et d'allégresse qu'Israël aurait fait entendre après le retour de la captivité. Mais il n'y a rien dans le Psaume lui-même qui puisse autoriser l'un ou l'autre de ces sentiments. Le sujet est général; le Psalmiste invite tous les peuples de la terre à exalter le Seigneur, à publier sa gloire et à entrer dans des transports d'allégresse au souvenir de ses grandeurs. Chez les Juifs, on récitait ce Psaume lorsqu'on entrait dans le temple ou qu'on offrait des sacrifices pacifiques. L'Eglise le récite dans ses offices à Laudes, parce que c'est de toutes les heures canoniales, celle où les louanges du Seigneur sont répétées le plus souvent; d'où est venu à cette partie de l'office son nom.

---

7. *In columna nubis loquebatur ad eos*. Mosen scilicet, et Aaron. * Quando cum Mose, Aaron et prophetis locutus est Deus, vel populo suo virisque sanctis apparuit, nubem eorum oculis opposuit. Vide Exod., 13, 21, 22 : idem significat quod dicitur Job., c. 40, 1 : *Respondens autem Dominus Job de turbine*. — *Testimonia ejus*. Legem ejus.

8. *Ulciscens in omnes adinventiones eorum*. Et impunitum non relinquens, si quid peccasent. Loquitur tantum de Mose et Aaron, de quibus etiam solis dixerat : *In columna nubis loquebatur ad eos*.

9. *Adorate in monte sancto ejus*. Adorate eum in Sion et in Ecclesia. — *Quoniam sanctus*. Ac proinde omni honore et reverentia dignus.

Psal. XCIX. — 1. *In confessione*. In quo agitur de confessione, hoc est, Dei laude.

2. *Omnis terra*. Omnes terræ incolæ. — *In lætitia*. Qui hilarem cultorem diligit Deus, et quia cum beneficia a Deo accipiatis, et lætos vos et hilares esse decet. — *In conspectu ejus*. In templum ejus.

3. *Scitote*. Perpendite quod Dominus noster, quem colimus, ipse solus est verus Deus. — *Et non ipsi nos*. Græce, καὶ οὐχ ἡμεῖς, *et non nos*, subaudi, fecimus nos ipsos. Itaque vox *nos* est casus nominativi. — *Populus ejus*. O vos, qui populus ejus estis. — *Oves pascuæ ejus*. Grex ejus.

4. *Introite portas ejus*. Januas domus et templi ejus. — *In confessione*. Laudantes, vel ut laudetis eum. — *Atria ejus*. Scilicet introite, ad hymnos in ejus laudem concinendos. — *Confitemini illi*. Laudate eum.

5. *Suavis*. In Hebr. est, טוב *thob*, bonus, benignus, beneficus. — *In æternum misericordia ejus*. Quoniam est sempiternæ misericordiæ. — *Veritas ejus*. Fidelitas promissorum ejus.

PSAUME C (CI).

Ce que doit être un bon roi.

1. Psalmus ipsi David.

Misericordiam, et judicium cantabo tibi, Domine.

Psallam,

2. Et intelligam in via immaculata, quando venies ad me.

Perambulabam in innocentia cordis mei, in medio domus meæ.

3. Non proponebam ante oculos meos rem injustam; facientes prævaricationes odivi. — of Belial 17.5

Non adhæsit mihi

4. Cor pravum; declinantem a me malignum non cognoscebam.

5. Detrahentem secreto proximo suo, hunc persequebar.

Superbo oculo, et insatiabili corde, cum hoc non edebam.

6. Oculi mei ad fideles terræ ut sedeant mecum; ambulans in via immaculata, hic mihi ministrabat.

7. Non habitabit in medio domus meæ qui facit superbiam; qui loquitur

1. Psaume pour David.

Je chanterai, Seigneur, devant vous votre miséricorde et votre justice.

Je les chanterai sur des instruments *de musique;*

2. Et je m'appliquerai à connaître la voie qui est pure. Quand viendrez-vous à moi?

Je marchais dans l'innocence de mon cœur au milieu de ma maison.

3. Je ne me proposais rien d'injuste devant les yeux; je haïssais ceux qui violaient votre loi.

Celui dont le cœur était corrompu

4. N'avait aucune société avec moi; et je ne reconnaissais point celui qu'une conduite maligne éloignait de moi.

5. Je persécutais celui qui médisait en secret de son prochain.

Je ne mangeais point avec ceux dont l'œil est superbe et le cœur insatiable.

6. Mes yeux ne regardaient sur la terre que ceux qui étaient vraiment fidèles, afin de les faire asseoir près de moi; et je n'avais pour ministre que celui qui marchait dans une voie innocente.

7. *Ainsi* celui qui agit avec orgueil ne demeurera point dans ma maison; celui qui profère

Psal. C. — 1. *Misericordiam et judicium cantabo.* Ce Psaume est purement moral. David s'y dépeint lui-même, et en ouvrant son cœur devant Dieu, il nous fait connaître l'idée qu'il se faisait des devoirs de celui qui est appelé à commander les autres et à les gouverner. On peut rapprocher ce Psaume du Psaume CXXX, pour se faire un portrait de la royauté telle que David la comprenait. Mais quoiqu'il s'agisse ici spécialement des devoirs du roi, ce Psaume, comme l'observe le P. Berthier, n'est pas tellement propre aux grands et aux personnes constituées en dignité, qu'il ne renferme d'excellentes leçons pour les simples fidèles, en quelque état qu'ils soient.

2. *Perambulabam in innocentia.* Le P. de Carrières observe que tous les versets de ce Psaume qui sont au temps passé dans la Vulgate, sont au futur dans l'Hébreu. D'où il conclut que selon la Vulgate on doit le regarder comme une action de grâces que le Prophète rend à Dieu des vertus qu'il a pratiquées par son secours; et que selon l'Hébreu, on doit le considérer comme une prière qu'il fait au Seigneur, pour lui demander la grâce qui lui est nécessaire pour s'acquitter dignement des devoirs de la royauté où il lui a plû de l'élever.

Psal. C. — 1. *Cantabo tibi, Domine.* Misericordiam et justitiam tuam celebrabo.

2. *Intelligam in via immaculata.* Intendam innocentiæ, animum adjiciam ad innocentiam et integritatem. — *Quando venies ad me?* Ut me illumines et juves gratia et auxilio tuo. — *Perambulabam in innocentia cordis mei.* Vitam ducebam, perambulabam viam hujus vitæ, conservans cordis innocentiam et puritatem, et rectam in actionibus meis intentionem. — *In medio domus meæ.* In mea familia, cum domesticis meis. Non solum in publicis, sed in privatis etiam et domesticis actionibus.

3. *Non proponebam ante oculos meos rem injustam.* Illam perficiendam suscipiens, aut desiderium illius concipiens. — *Facientes prævaricationes.* Peccantes, prævaricantes divinam legem. — *Non adhæsit mihi cor pravum.* Homini depravato et perverso interdixi domo et familiaritate mea.

4. *Declinantem a me malignum.* Malum se a mea amicitia subtrahentem, et a meis moribus alienum. — *Non cognoscebam.* Ego etiam ita me gerebam ac si eum non cognoscerem, quia me libenter ab illo dissociabam.

5. *Proximo suo.* Famæ proximi sui. — *Hunc persequebar.* Hebr. *exscindebam*, persequebar usque ad internecionem. Italice dicimus : *L'odiava, il perseguitava a morte.* — *Superbo oculo.* Superbum : eminet in oculis superbia, fastus et arrogantia. — *Insatiabili corde.* Pecuniarum avarum, vel cupidum bonorum. In Hebr. est, *lato corde;* qui late et ample multa et magna desiderio complectitur. — *Non edebam.* Nan admittebam ad mensam et familiaritatem meam.

6. *Oculi mei.* Quærebant et investigabant — *Fideles terræ.* Fidos, stabiles, veraces. Quærebam in terra mihi subjectos viros fideles. — *Ut sedeant mecum.* Ut habitent, ut sedes habeant domi meæ. — *Ambulans in via immaculata.* Eum qui se ab omni labe peccati abducit. — *Hic mihi ministrabat.* Illo in rebus agendis administro utebar.

7. *In medio domus meæ.* In domo mea. — *Qui facit superbiam.* Sectator superbæ. D. Hieronym. vertit, *faciens dolum.* — *Iniqua.* In Hebr. *mendacia.* -- *Non direxit.* Supple viam suam : non prosperavit apud me, non erat mihi acceptus.

des paroles injustes n'a pu se rendre agréable à mes yeux.

8. Je mettais à mort dès le matin tous les pécheurs de la terre, afin de bannir *ainsi* de la ville du Seigneur tous ceux qui commettent l'iniquité.

iniqua, non direxit in conspectu oculorum meorum.

8. In matutino interficiebam omnes peccatores terræ; ut disperderem de civitate Domini omnes operantes iniquitatem.

---

8. *In matutino*. Summo mane, mature, maxima diligentia et studio. * Egregie Isidorus Pelusiota l. 1, ep. 321, ex hoc loco animi moderationem in pœnis infligendis insinuari docet, ut scilicet si quis zelo exardescat aut ira contra peccantes, ad puniendum procedat sedato animo, ita ut mane proximo hesternam culpam vindicet; idque post nocturnam quietem, quæ ebullientes animi motus consopire facile potuerit -- *Interficiebam*, *Excindebam*, ut est in Hebræo. Purgabam terram ab improbis et sceleratis. -- *Civitate Domini*. Ut in civitate et regno in que Deus colitur, pietas et justitia vigerent.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Les Paralipomènes (livre II)	1
Esdras. — Préface	82
Livre I	84
Néhémias, appelé le IIe Livre d'Esdras. — Préface	111
Esdras. — Livre II	113
Tobie	149
Judith	177
Esther	212
Job	245
Les Psaumes. (I-C)	347

Bar-le-Duc — Imprimerie Contant-Laguerre.

BIBLE. French. Drioux edition.
La sainte Bible.

BS
229
.D7
v.3.